



3 1761 04119 2857

A white rectangular label is positioned vertically on the left side of the dark cover. It features a barcode with vertical bars of varying heights. To the right of the barcode, the number '3 1761 04119 2857' is printed vertically.

UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY







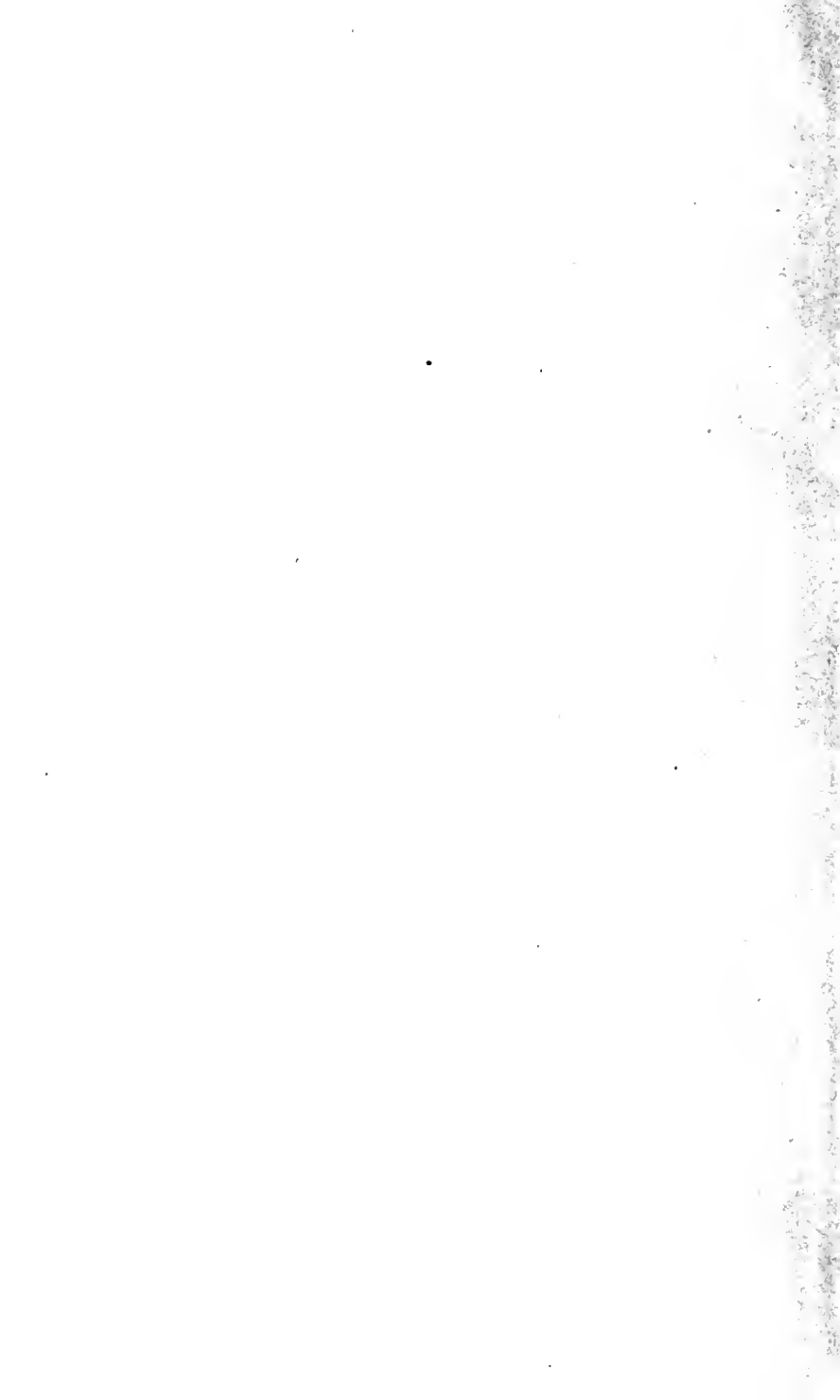
✓

A M. PAUL LEON

CHEF DES SERVICES D'ARCHITECTURE

*Au Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts*

TRÈS CORDIAL HOMMAGE



MANUEL  
D'ARCHÉOLOGIE  
FRANÇAISE

III

---

MACON. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

---



# MANUEL D'ARCHÉOLOGIE

FRANÇAISE

DEPUIS LES TEMPS MÉROVINGIENS JUSQU'A LA RENAISSANCE

---

TOME III

LE COSTUME

PAR

**Camille ENLART**

Ancien membre de l'École française de Rome, Membre résidant  
de la Société des Antiquaires de France,  
Directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro.



PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

*Libraire des Archives Nationales et de la Société de l'École des Chartes*

82, RUE BONAPARTE, 82

---

1916



## PRÉFACE

---

Ce volume, continuation d'une étude d'ensemble sur l'art du Moyen Age, marquera, je l'espère, une nouvelle étape dans l'étude du costume, mais pas plus que les précédents, il ne prétend supplanter ses devanciers ou faire œuvre définitive.

Ce livre ne dispensera de recourir ni à Quicherat et à Racinet, qui ont embrassé une période beaucoup plus étendue, ni à Viollet-le-Duc, qui a traité la même période, et abonde en détails techniques et en restitutions ingénieuses, ni au *glossaire* où Victor Gay a recueilli et confronté tant de textes précieux, dont je me suis borné ici à commenter un grand nombre.

J'ai quelquefois rectifié mes prédécesseurs comme je me rectifierai moi-même s'il m'est donné de faire une seconde édition de ce livre, mais je manquerais à un devoir si je méconnaissais leur valeur et l'aide qu'ils m'ont fournie.

J'ai suivi l'exemple de Quicherat en donnant un exposé historique divisé en périodes chronologiques, mais j'ai cru devoir m'écarter de sa manière en citant mes sources et en multipliant les divisions.

Pour plus de clarté, j'ai traité dans des chapitres séparés le vêtement proprement dit, la coiffure, la chaussure et autres accessoires, puis les costumes spéciaux, liturgiques ou civils, et l'équipement militaire. Ces divisions et des subdivisions en paragraphes m'ont paru ajouter à la clarté et m'ont permis de traiter chaque matière avec le détail qu'elle comporte.

Mais ce plan méthodique avait cependant l'inconvénient de couper en tranches chronologiques l'histoire de beaucoup de

pièces de costume ou d'armure. Pour y remédier, j'ai terminé et résumé l'ouvrage par un répertoire donnant, avec les dates des personnages et monuments cités, la définition des pièces du costume, et soit un précis de leur histoire, soit un renvoi aux pages qui la contiennent. Ce répertoire renferme aussi des détails et considérations qui ne se trouvent pas dans le corps du livre. Il ne fait donc pas double emploi avec les pages qui le précèdent; ils les éclairera parfois.

Cette exposition en partie double a pour raison de répondre aux préférences et même aux besoins divers des lecteurs, selon qu'ils s'intéressent à l'ensemble du costume d'une époque ou à l'évolution d'un détail de costume à travers les époques successives.

Pour obtenir une moyenne d'information approchant le plus possible de la vérité générale, il convient d'interroger des textes et des figures de différentes catégories et aussi d'origines diverses.

J'ai fait, on le verra, grand usage de manuscrits du Nord de la France, aussi ai-je tenu à dépouiller d'importants manuscrits du Midi, tels que les mss. français de la Bibliothèque Nationale, n<sup>os</sup> 810, 844-856, 864, 12473 et autres des mêmes séries.

De même, j'ai consulté dans une égale mesure, deux recueils capitaux de documents du xiv<sup>e</sup> siècle, l'un du Nord, l'autre du Midi; les livres des frères Bonis de Montauban, et l'étude de M. J.-M. Richard sur Mahaut d'Artois.

J'ai utilisé des tombeaux et des sceaux de toutes régions, également.

Un homme ne saurait suffire au dépouillement intégral des documents qui concernent le costume pour une période de mille années. J'ai donc utilisé et étudié à la fois les documents figurés, généralement dans leurs originaux, et les textes, le plus souvent dans des publications.

Parmi celles-ci, figurent de précieux recueils de documents

déjà groupés par objets et même plus ou moins commentés : Glossaires de Du Cange, du comte Fr. de Laborde, de Victor Gay ; les *Ducs de Bourgogne* du comte de Laborde ; les études de M. Ch.-V. Langlois sur la société au XIII<sup>e</sup> siècle d'après des œuvres littéraires ; de M. J.-M. Richard sur Mahaut d'Artois ; de M. T. Forestié sur les livres des frères Bonis. Même pour les documents figurés, j'ai fait profit de divers recueils excellents, dont on trouvera l'énumération dans la bibliographie qui suit cette préface. J'ai toutefois étudié sur les originaux la plupart des miniatures utilisées dans cet ouvrage, même lorsqu'elles avaient été publiées en *fac-simile*.

En tête de cette belle *Histoire générale des Arts appliqués à l'Industrie*<sup>1</sup>, qu'une mort prématurée ne lui a pas permis d'achever, le regretté Émile Molinier déclarait renoncer à restituer d'après les monuments figurés la partie disparue du mobilier du Moyen Age. Il en donne pour raison que « quelques archéologues, Viollet-le-Duc surtout, l'ont tenté » et ont « complètement échoué ».

Sentant lui-même l'« excessive sévérité » de cette appréciation, il croyait la justifier en invitant le lecteur à comparer ce qui nous reste du mobilier du XV<sup>e</sup> siècle avec les peintures, pourtant précises, de la même époque. Cette comparaison, je l'avoue, me paraît aboutir à l'opposé de sa conclusion, et M. Georges Durand a pu tirer des sculptures des stalles d'Amiens des documents très sûrs concernant le mobilier<sup>2</sup> de cette période. Viollet-le-Duc avait en sa qualité d'artiste, une imagination qui l'a souvent mal servi dans le *Dictionnaire du Mobilier*<sup>3</sup>, et sa volonté de tout restituer l'a conduit

1. Les meubles, t. 1, p. 2.

2. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1889. *Lameublement civil dans les stalles de la Cathédrale d'Amiens*.

3. C'est surtout dans les deux premiers volumes que nous trouvons des restitutions ou interprétations tout à fait éloignées du style du Moyen Age et de la Renaissance, ainsi qu'il apparait au tome I<sup>er</sup>, p. 42, fig. 2 ; p. 206, fig. 1 ; p. 250, fig. 6 ; p. 287, fig. 5 ; p. 288, fig. 6, et pl. XIV, XV, XXIII, XXV ; au tome II, p. 25, fig. 2 ; p. 28, fig. 1 ; p. 90, fig. 1 ; p. 93, fig. 1 ; pl. XXXI et XLV. Dans cette dernière, un émail plat est transformé en une pièce en relief qui n'eût pas été exécutable.

à mainte hypothèse invraisemblable, mais le parti pris de mon regretté confrère est une autre exagération, et son adoption rendrait notamment impossible d'écrire l'histoire du costume. Depuis l'Antiquité jusqu'aux temps modernes, en effet, la presque totalité des vêtements a disparu : il n'en est pas moins vrai que la peinture, la tapisserie, la sculpture nous fournissent sur ces vêtements des renseignements souvent clairs, précis et corroborés par les textes. Il est paradoxal de prétendre, avec M. E. Molinier, que « les documents... sont... la plupart du temps très mal dessinés; les textes... peu clairs ». Il convient simplement de n'utiliser les uns et les autres qu'avec critique.

Cette critique fera la part des fautes de dessin et des conventions de chaque époque : il est évident, par exemple, que les miniatures carolingiennes montrent des casques triangulaires qui n'eussent pu tenir sur la tête; comparons-les à certains casques antiques; nous comprendrons que le rebord seul affectait le tracé que l'artiste a étendu à la calotte.

Il est clair aussi que la statuaire du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 17 à 25) est fort éloignée de la nature, il n'en est pas moins vrai qu'elle reproduit avec exactitude et en détail les costumes et qu'il suffit de ramener à la réalité les proportions des corps qu'ils habillent pour en faire une restitution qui a toutes les chances d'être exacte.

Quant à connaître tous les détails de la coupe et la façon dont chaque vêtement se boutonnait ou se laçait, on ne le peut sans laisser une part à l'hypothèse, car les monuments ne nous apprennent pas tout, ils apprennent toutefois beaucoup à qui sait les regarder.

Je n'entends rejeter *a priori* aucun témoignage : tous les textes, historiques, littéraires, administratifs et comptables, peuvent concourir à nous renseigner : les comptes et inventaires sont secs, mais offrent de précieuses garanties d'exactitude; les textes littéraires sont vagues et fantaisistes, mais

complètent les précédents en nous fournissant l'image de la vie : comptes et inventaires décrivent et évaluent les meubles ; un roman, un poème, un sermon nous renseignent sur leur usage et sur l'opinion qu'on en avait.

Il convient d'accueillir de même toutes les variétés de documents graphiques : ce serait un tort grave de s'interdire l'usage d'un genre quelconque de sources, car ces genres divers se complètent et s'éclairent souvent réciproquement, et tout travail ayant pour base une seule variété de sources risque d'être incomplet. L'excellent livre de G. Demay, *Le costume d'après les sceaux*, nous le démontre.

La statuaire précise la forme plus que la peinture, mais celle-ci donne les couleurs, et quand elle a des fonds, elle offre des détails que la sculpture néglige souvent.

Les sceaux et les tombeaux ont l'avantage d'être le plus souvent dessinés et datés avec précision, mais, en revanche, ils se bornent en général à nous donner, sous un nombre restreint d'aspects, des costumes officiels et traditionnels.

La tapisserie, la mosaïque et le vitrail ont une technique qui ne se prête pas autant que la peinture et la statuaire au rendu précis des détails. Elles n'en contiennent pas moins d'incalculables documents.

L'illustration de l'histoire et du roman est la meilleure source d'information, par la variété des scènes qu'elle évoque, mais il y a lieu d'y faire le départ de la réalité constatée et des visions de l'imagination créatrice. La date d'un tableau ne donne pas nécessairement celle de tous les objets qu'il représente ; très souvent, quand la scène se place dans un pays ou dans un temps lointain, il faut dégager ce que l'artiste a vu autour de lui de ce qu'il a tiré de son érudition. Les deux éléments se combinent souvent, pour donner à la fois la couleur locale et l'impression de la réalité. La couleur locale est atténuée, comme dans notre théâtre : c'est celle qui plaît au public

parce qu'elle ne le dérouté pas et parce que le tableau s'harmonise avec son entourage.

Une autre remarque à noter, c'est que beaucoup d'œuvres sont copiées sur des œuvres antérieures. Ce fut quelquefois paresse, mais plus souvent souci de garder le caractère d'un modèle admiré ou considéré comme une reproduction authentique. Il en est des copies d'images comme des restaurations de monuments : rarement l'artiste s'est privé d'ajouter son inspiration et la mode de son temps au modèle reproduit, mais il est non moins rare qu'il n'ait pas respecté quelques témoins dans l'œuvre qu'il transformait.

La documentation des artistes était sobre et claire comme leur pensée : un bourreau nègre indiquera que nous sommes chez les païens d'outre-mer ; tous les juifs anciens et modernes auront des coiffures en pointe, et l'imagier gothique qui représente des scènes d'avant l'ère chrétienne donnera aux civils la toge, aux militaires la brogne clavaïne. La vision historique, comme beaucoup de peintures et de tapisseries, est ramenée à deux plans.

Cette manière de représenter les personnages dans l'art religieux, se propose un but moral : les saints de l'Ancien Testament sont volontairement distants, mais l'artiste les rapproche quand il veut qu'ils nous parlent : non loin de prophètes en toge et à côté d'une figure de guerrier romain à casque sarrasin, un imagier du XIII<sup>e</sup> siècle transforme à Reims Abraham et Melchisédech en chevalier et en prêtre chrétiens, tant ils lui paraissent annoncer le Nouveau Testament.

Il faut donc comprendre la pensée de l'artiste pour tirer un enseignement sûr de son œuvre. Quicherat a reproduit p. 216 un soldat du XIII<sup>e</sup> siècle portant en guise de cotte d'armes une broigne clavaïne, que l'artiste de cette époque a probablement peinte dans une intention archéologique. De telles méprises s'éviteront facilement, car l'imagier du Moyen Age est simpliste et logique ; il simplifie, mais ne ment pas comme ceux



qui, depuis la Renaissance, ont affublé à l'antique leurs contemporains <sup>1</sup>.

Évitons que nos restitutions aient ce caractère hybride. Il se perçoit nettement dans les imitations du style gothique de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et même dans certaines pages du *Dictionnaire du Mobilier*.

Je ne suis pas entré dans l'explication technique des coupes de vêtements, car, d'une part, Viollet-le-Duc l'a fait mieux que je ne saurais le faire, et, d'autre part, je ne voudrais pas me porter garant de toutes ses explications. L'examen de la statue funéraire d'Anne d'Auvergne, à Souvigny, montre qu'il s'est trompé au moins dans celle d'une coiffure.

L'archéologue qui ne veut que des renseignements sûrs devra se résigner à ne pas tout savoir. Par contre, le costumier, comme l'architecte, doivent exécuter des restitutions qui les obligent à prendre parti. Leur savoir professionnel sera pour eux le meilleur guide s'ils sont dans la nécessité de compléter un document peu explicite.

Lorsque ce livre paraîtra, j'ai tout lieu d'espérer que le charlatanisme des pédants d'Allemagne ne s'imposera plus au monde. Je n'ai donc pas à m'excuser d'avoir fait fi de ses recettes.

On sait que la méthode germanique veut que l'on procède au dépouillement intégral des documents conservés, que l'on établisse une statistique des renseignements qu'ils fournissent, et que les conclusions sortent mécaniquement de cette opération.

Il n'est pas de système plus absurde, car beaucoup de documents se répètent, leur nombre est sans rapport avec leur

1. Habiller simplement en rois David et Salomon, de qui nous ignorons le costume; donner à leurs soldats l'équipement romain pour les différencier des modernes, ce n'est pas là mentir, mais travestir en légionnaires romains les soldats de Marignan et faire de Louis XIV un César à perruque, est une mascarade aussi niaise que pédante et peu sincère. Le pédantisme de telles œuvres impatiente trop pour que leur bouffonnerie soit risible.

intérêt ; leur nombre actuel sans rapport avec leur nombre initial, la perte ou la préservation des documents étant l'effet de hasards qui échappent à toute règle.

En réalité, il faut voir beaucoup de documents variés et surtout les choisir avec discernement et les étudier avec critique. Essayer de réduire l'histoire en science exacte est un monstrueux contresens, et pour le malheur des Allemands de tous les temps, aucune recette ne supplée au jugement, ne remplace le tact. La statistique fournie par un dépouillement intégral ne représente pas plus la vérité historique que le suffrage universel n'exprime l'opinion d'un peuple.

Le dépouillement intégral qui s'impose, il est vrai, dans les sujets limités, n'était pas à envisager ici. L'abondance des matières le rendrait impraticable, tout au moins sans le secours de nombreux secrétaires. Je me consolerais toujours de n'en avoir pas en songeant aux inconvénients qu'a eus, pour un homme de la valeur de Viollet-le-Duc ou pour un érudit aussi appliqué qu'Eugène Muntz, la mise en œuvre des notes prises par d'autres.

Si j'ai pu, comme c'était mon devoir, apporter quelques précisions de plus que mes prédécesseurs, j'avoue qu'en revanche, j'en ai donné beaucoup moins sur certains points. La prudence l'ordonnait. Quant à fournir le tableau complet de toutes les variantes de la mode, c'est une tâche que j'estime irréalisable. En effet, le Moyen Age fut bien plus imagitatif que les époques qui l'ont précédé et suivi. Il n'a cessé de créer, surtout depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, une infinité d'ingénieuses fantaisies, d'autant plus multiples que les centres de création étaient plus nombreux. Celui qui voudrait tenter de recueillir et de classer tous ces caprices d'un jour, rencontrerait deux difficultés presque insurmontables.

S'il est vrai, en effet, que les représentations soient nombreuses et précises, et que les descriptions ne manquent pas, encore moins les simples mentions, nous ne trouvons presque

jamais, hélas, le nom rapproché de l'image comme dans nos actuels catalogues de « confections ».

Il est vrai que le nombre des vocables correspond sensiblement à celui des objets, mais l'application du nom à la chose présente, en pratique, un flottement déplorable. On a déjà pu remarquer combien au Moyen Age la terminologie de l'architecture manque de précision. Pour étudier les monuments, force nous est de compléter, de modifier et surtout de préciser le vocabulaire de ceux qui les ont construits. En effet, il faut renoncer à appliquer à leurs comptes et devis les distinctions admises aujourd'hui entre des termes tels que colonne, pilier, pilastre, contrefort, — chapiteau, corniche, imposte, tailloir, entablement, — base, socle, soubassement, — arcade, voussure, voûte, etc.

Toutefois, la terminologie architecturale vaut encore mieux que celle du costume, car les termes, pour vagues qu'ils soient, s'y rattachent chacun à une même idée générale précise dont ils ne s'écartent guère. Dans le costume, un même mot peut non seulement désigner des formes variées, mais changer notablement de sens au cours des âges. L'éloignement pour la précision, que Buffon recommande comme une beauté littéraire, est une éternelle maladie de l'esprit humain et nous nous illusionnerions en croyant être, sous ce rapport, beaucoup supérieurs à nos pères. Alors même que nous connaissons les nuances d'acception des termes, nous ne pouvons nous résoudre à ne pas employer l'un pour l'autre, et l'on dit indifféremment aujourd'hui : vaisseau, navire et bateau. — barque, chaloupe et canot, — second et deuxième, — chouette, hibou et chat-huant, — etc.

Quand il s'agit du costume, spécialement, combien de fois nos contemporains ne confondent-ils pas soulier et bottine, culotte et pantalon, corsage, chemisette et camisole, jupe et jupon, coiffé et bonnet, bonnet, toque et calotte, manteau, pardessus et paletot. Beaucoup d'entre nous seraient embarrassés

s'il fallait tracer les limites de l'acception légitime de ces mots, et lors même que nous les connaissons, si nous trouvons des termes de ce genre dans le langage courant, nous nous tromperions souvent en les entendant dans leur sens propre et légitime.

N'exigeons donc pas une interprétation certaine et constante de mots anciens tels que robe, surcot, cote, corset et cotardie; housse et tabard, tabard et cotte d'armes; camail, aumusse, chaperon, coiffe, barette; capeline; hennin. Le mot chapel ou chapeau s'est appliqué à presque tout ce que l'on peut mettre sur la tête; les extensions successives du sens des mots amigaut et cornette les ont amenés à désigner des objets tout à fait dissemblables; chausse commence par ne vouloir dire que bas de chausses et finit par ne plus signifier que haut de chausses; jupon qui signifiait un vêtement du torse, désigne maintenant celui des jambes féminines. Les mots qui ont la vie longue sont plus exposés que d'autres à de telles vicissitudes : capeline, corset, huque, jaquette et paletot en sont des exemples remarquables.

Le mal ne serait pas grand si les différences de sens répondaient toujours à des différences de date, comme pour chausse, chaperon, huque, corset et jupon, mais il n'en va pas toujours ainsi, à beaucoup près, aussi l'historien du costume est-il forcé souvent de choisir entre deux partis également fâcheux : rester dans le vague ou donner aux termes une précision qu'ils n'avaient pas.

C'est évidemment le second parti qui s'impose lorsqu'on peut associer une forme de vêtement nettement définie et un nom qui s'y est sûrement appliqué. En dehors de ces cas limités où l'opération est réalisable, la prudence et la critique exigent que nous restions dans le vague.

Un troisième cas, heureusement plus rare, est celui des mots que les modernes ont mal interprétés.

Enfin, plus rares encore sont les mots inexpliqués. J'ai renoncé à expliquer le seul mot *gaudichet*.

J'ai rétabli le sens véritable du mot *ventaille*, sur lequel Quicherat avait pris le change ; j'emploie dans son sens primitif *amigaut*, dont il n'a connu qu'un sens dérivé et lointain ; j'ai fait justice du barbarisme *faucré*, né d'une mauvaise lecture. J'ai cru devoir restreindre, pour plus de clarté, l'acception trop vague d'une série de mots tels que *aumusse*, *barette*, *capeline*, *coiffe*, *hennin*, *chapel* ou *chapeau*. Ce dernier mot a eu des variétés d'acception telles qu'il est impossible de ne pas les restreindre. J'ai donc gardé à la forme *chapel* son acception ancienne et diverse, mais j'ai pris la forme *chapeau* dans le sens restreint qui a cours aujourd'hui. Préciser ou limiter d'autres mots eût été par trop arbitraire : ainsi ne pas laisser à *cornette* ses acceptions si variées serait fausser l'histoire du costume et créer une source d'erreurs dans l'interprétation des textes.

Le lecteur qui veut s'enquérir rapidement des diverses acceptions successives d'un mot ou des formes successives d'un objet devra s'adresser d'abord au répertoire. Les définitions et éclaircissements du répertoire pourront, en certains cas, fournir plus de précisions que les explications plus développées et souvent fragmentées du corps de l'ouvrage.

Je ne me dissimule pas et je n'essaierai pas de cacher au lecteur que l'on pourrait aboutir et que mes successeurs aboutiront sans doute à donner plus de précision à divers termes ; mais mieux valait y renoncer que de le faire prématurément. Seul un long et patient dépouillement de textes peut amener ce résultat. Beaucoup de termes de l'archéologie du Moyen Age ont été adoptés sans information suffisante et quelquefois discutés non moins prématurément. Le malheur est qu'il faut employer les mots avant d'avoir pu faire une enquête suffisante sur leur passé, enquête qui pourrait réclamer des années de

labour. Ceux qui auront le courage d'entreprendre encore de telles recherches rendront à la science un réel service.

Pour éviter de fausser le caractère ancien, ou d'interpréter certains détails à contresens, le moyen le plus sûr est, évidemment, de s'interdire, comme l'ont fait Quicherat et Gay, tout essai de restitution graphique. Ce n'est pas, à mon avis, remplir le programme d'un livre d'enseignement, qui doit tout expliquer. Au reste, l'objectivité absolue n'est pas réalisable : la photographie modifie plus ou moins l'aspect des documents, et toute copie faite de main d'homme, même calquée, risque d'être une interprétation plus ou moins tendancieuse, plus ou moins inconsciente. Chaque époque et chaque artiste ont leur manière de comprendre et de rendre un même modèle : cela est si vrai que les représentations exactes du corps humain, même sans un vêtement, peuvent généralement se dater avec assez de précision. Il n'en va pas autrement dans la reproduction des monuments figurés. Il existe dans l'œuvre de Gaignières et dans celle de Viollet-le-Duc des copies parfois tout à fait fidèles d'œuvres gothiques ; elles diffèrent pourtant assez notablement entre elles, car si chacune s'écarte peu du modèle, elles s'en écartent en des sens différents.

Pour concilier dans l'illustration comme dans le texte deux procédés d'exposition qui ont chacun leurs avantages, j'ai donné pour chaque période et pour la plupart des objets des photographies directes de documents et des dessins. Ces derniers sont en partie des interprétations là où les documents m'ont semblé n'être pas absolument clairs pour tout le monde. Donc, mes photographies alternent avec des croquis à main levée qui peuvent être moins rigoureusement fidèles que la photographie, mais sont plus clairs dans certains cas.

Lorsque le document m'a paru trop peu explicite ou lorsque j'ai voulu résumer plusieurs figures en une seule, j'ai recouru

à quelques interprétations<sup>1</sup>. J'espère en avoir été suffisamment sobre. J'ai indiqué par des numéros *bis* leur corrélation avec les reproductions directes qui les justifient, et la formule *d'après* distingue toutes les figures qui contiennent une part d'interprétation volontaire. Pour éviter des aspects désagréables j'ai supprimé la mutilation du nez de deux figures (115 et 216). Je me suis abstenu de signer ceux de mes dessins qui ne sont que la reproduction au trait de détails de miniatures.

Les matériaux de cet ouvrage avaient été recueillis depuis longtemps et la rédaction était terminée quand la guerre éclata. L'impression venait alors de commencer : c'est avec l'aide précaire d'un personnel réduit, parfois inexpérimenté, souvent changé, que M. Protat a réussi à la mener à bonne fin. Quoique frappé du plus cruel des deuils, il a apporté à cette tâche un soin qui mérite de sincères remerciements.

Le lecteur saura gré aussi, j'en suis certain, à mon éditeur M. Auguste Picard, d'avoir poursuivi pendant vingt-deux mois de guerre l'œuvre commencée et de ne pas attendre la paix pour l'offrir au public.

L'ouvrage n'étant pas un livre d'actualité, les circonstances n'ont exigé aucun changement dans sa rédaction. Les quelques réflexions que je me suis permis d'y formuler ont toutes été écrites avant la guerre, sauf une seule, page 131.

Les documents recueillis en Allemagne et en Autriche l'avaient été dix ans auparavant, au temps où chacun de nous prenait ces pays pour des nations civilisées et loyales. Le bon accueil qui m'y fut fait mérite des remerciements que je regrette d'avoir à faire, mais dont je ne songe pas à me dispenser.

Ce m'est un devoir de reconnaissance de remercier cordia-

1. Mes essais de restitution ont été faits d'après le modèle. Un ami, et, pour les figures féminines, trois modèles professionnels ont bien voulu se laisser vieillir de quelques siècles.

lement ici les confrères et les amis qui ont obligeamment facilité ma tâche et aux collectionneurs qui m'ont libéralement ouvert leurs trésors. J'ai des obligations toutes spéciales à M. Figdor, de Vienne; à MM. Beurdeley et Pauilhac, de Paris; à M. Émile Buttin; à MM. Le Glay et Groult, de Douai; Émile Théodore et Joseph Dubrulle, de Lille; le D<sup>r</sup> Dutertre, de Boulogne; à ceux qui m'ont assisté de conseils ou de renseignements précieux: MM. Émile Buttin, Max Prinnet, A. Boinet, J. van Driesten.

Je garde une sincère gratitude aux conservateurs de musées et de bibliothèques qui m'ont accueilli et secondé avec une confraternelle bienveillance: à Paris, MM. Omont, Babelon, Coudere, Lauer, J.-J. Marquet de Vasselot, Paul Vitry; à la Commission des Monuments Historiques, P. Frantz Marcou et Georges Daudet; à Florence et à Bologne, le Prof. J.-B. Supino; à Cividale, M. le comte della Torre; à Turin et à Milan, MM. les conservateurs des Musées civiques; à Gênes, M. Orlando Grosso; à Lisbonne, Don José de Figueredo; à Coimbra, D. Augusto Gonçalves; au Musée Britannique; MM. Ch.-H. Read et R. Smith; au Musée Victoria et Albert, sir Purdon Clarke, MM. A.-B. Skinner, P. Michell, et G. H. Palmer; au Métropolitain de New-York, M. A. Robinson; au Musée Bavarois de Munich, le D<sup>r</sup> H. Graf; au Musée Germanique de Nuremberg, MM. Gustay von Bezold et Hans Bösch; à Stockholm, le D<sup>r</sup> Hans Hildebrand; à Christiania, le D<sup>r</sup> Rygh; à Bergen, le D<sup>r</sup> Bendixen; à Bruxelles, MM. Destrée et Rousseau; à Gand, M. le Conservateur du Musée archéologique; à Marseille, M. Clerc, conservateur du Musée Borély; à Saint-Omer, MM. Jules et Justin de Pas; à Boulogne, le D<sup>r</sup> Sauvage et M. Cresson; à Douai, M. Benjamin Rivière; à Rouen, MM. Gaston le Breton et de Vesly; à Strasbourg, à Orléans, à Douai et à Angers, les regrettés Ad. Seyboth, A. Dumuys, Gosselin et Michel.

Mais si je voulais énumérer ici toutes les amitiés qui ont



secondé ma tâche, je risquerais d'omettre injustement quelques noms et de froisser certaines modesties.

Ma meilleure récompense serait que les amis qui ont bien voulu s'intéresser à mon livre en cours d'exécution ne trouvent pas le travail, maintenant achevé, trop indigne de leur bienveillance.

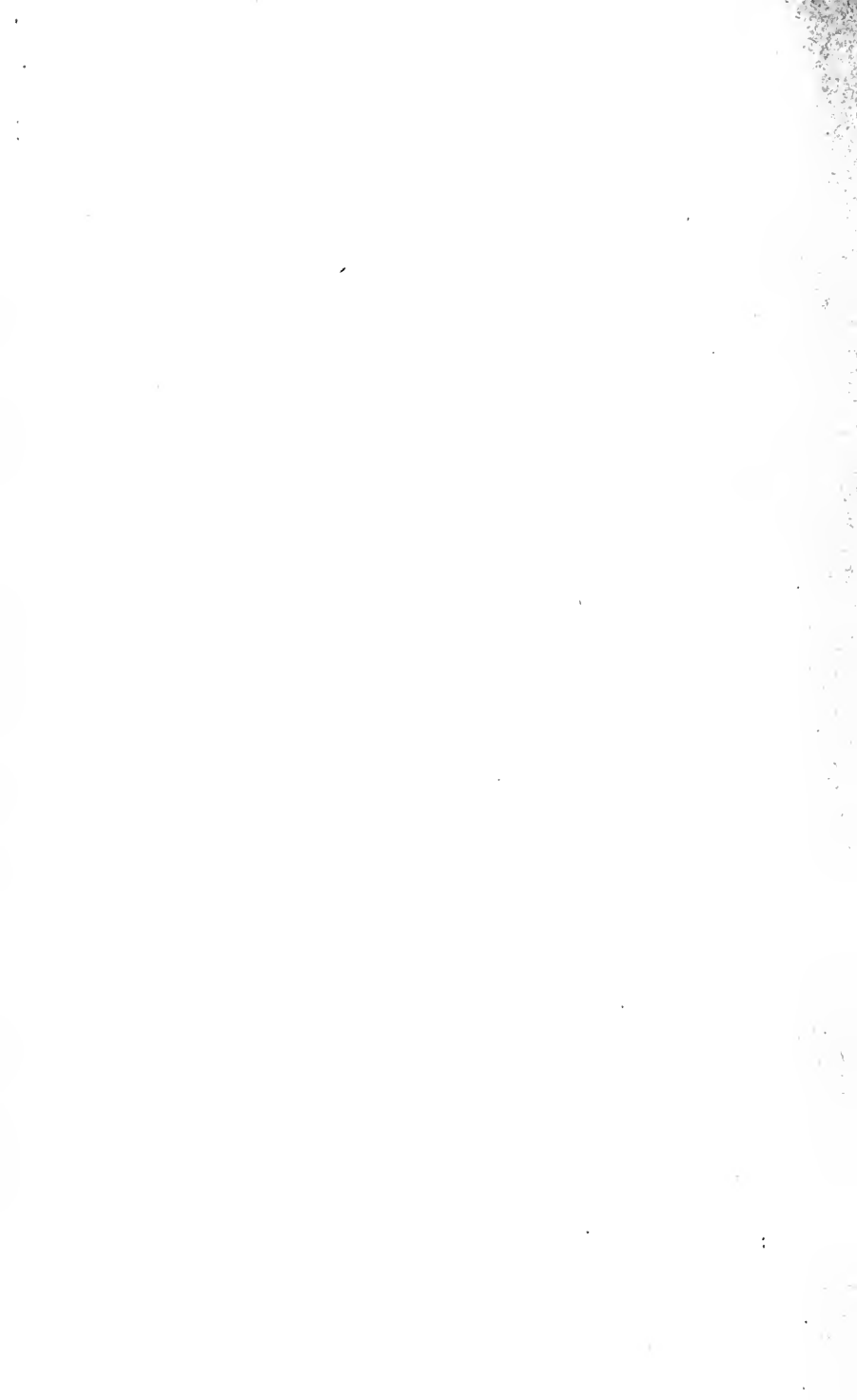
G. ENLART.

Mai 1916.



Fig. 227. — Marguerite de Chaubrant, † 1338. Châlons.

La figure de la page 208 est exécutée d'après Gaignières : celle-ci est dessinée d'après le monument original. Marguerite de Chaubrant était religieuse. Elle porte la barbette et le chaperon ou cornette.



## BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

---

Dès la Renaissance, quelques livres ont été consacrés à l'histoire du Costume, mais la curiosité des *xvi<sup>e</sup>*, *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles se limitait à l'Antiquité ou aux pays exotiques : tous ces ouvrages sont donc des recueils ethnographiques ou des études d'archéologie antique.

Toutefois, Peirese et Gaignières ont recueilli et Montfaucon a publié des portraits historiques qui étaient en fait des recueils de costumes du Moyen Age.

Le costume médiéval en lui-même n'a guère intéressé les érudits que depuis un siècle environ. Il a été dès lors l'objet d'assez nombreuses publications. On signalera ici les principales, par ordre chronologique. Tous les ouvrages qui figurent dans cette liste pourront être consultés avec fruit, mais on aura soin de ne consulter qu'avec précaution les plus anciens, car le Moyen Age était fort mal connu et fort mal compris jusqu'il y a quarante ans, et depuis lors, cette connaissance s'est encore beaucoup précisée.

SPALLART (Robert de). *Tableau historique des costumes, des mœurs et des usages des principaux peuples de l'Antiquité et du Moyen Age* (trad. de l'allemand par M. de Jaubert et L. Breton). Metz, 1804-1809, 7 vol. in-8° et atlas de 7 fascicules in-fol. obl. (édition allemande, Vienne, 1804-1811).

Bel ouvrage, remarquable pour son temps, resté incomplet, car 10 volumes avaient été annoncés.

HAMILTON SMITH. *Costume of England from the vii<sup>th</sup> to the xvi<sup>th</sup> century*. Londres, 1811, in-4. *Costume of great Britain*. Londres, 1808, in-4°.

Manuels assez bons pour leur époque.

VIEL-CASTEL (Horace de). *Collection de costumes, armes et meubles pour servir à l'histoire de France*. Paris, 1828-1833, 3 vol. in-4°.

VIGNE (Félix de). *Le vade-mecum du peintre, ou recueil de costumes du Moyen Age*. Gand, 1835-1840, 2 vol. in-4°.

CLUGNY (M. de). *Costumes français depuis Clovis jusqu'à nos jours, extraits des monuments les plus authentiques de sculpture et de peinture, avec un texte historique et descriptif*. Paris, 1836-1839, 4 vol. gr. in-8°.

WILLEMIN (N. X.). *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du XVII<sup>e</sup>*. Paris, 1839, in-fol.

Bel ouvrage, exécuté avec luxe et avec soin, et contenant, avec des reproductions de bibelots de tous genres, celles de costumes extraits de miniatures, vitraux, etc.

DUVERNIER (von) et PRESSOIR (du). *Le Costume au Moyen Age... précédé d'une dissertation sur les mœurs et usages*. Bruxelles, 1847, 2 vol.

HEFNER-ALTENECK (J. H. von). *Trachten des Christlichen Mittelalters*. Francfort, 1840-1854, 4 vol. in-4°. — *Costumes chrétiens du Moyen Age*. Mannheim, 1850-1854.

Abondant recueil de documents relatifs au costume et à ses accessoires, principalement en Allemagne. Les attributions de dates demandent à être contrôlées.

JACQUEMIN (A.). *Iconographie générale et méthodique du Costume du IV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* (316-1814). Collection gravée à l'eau-forte, bonnes reproductions de documents originaux. — *Histoire générale du costume civil, religieux et militaire*. Paris, s. d., in-4°.

Ouvrage également estimable.

LABARTE (Jules). *Histoire des Arts industriels au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*. Paris, 1864-66, 4 vol. gr. in-8° et deux albums in-4°.

Livre consciencieux et d'une belle exécution, embrassant toute l'histoire des arts industriels de ces périodes.

LOUANDRE (Ch.). *Les Arts somptuaires. Histoire du costume et de l'aménagement*. Paris, 1852-58, 4 vol. in-4°.

Intéressant encore, quoique vieilli.

LACROIX (P.) (Bibliophile Jacob). *Costumes historiques de la France*, d'après les monuments les plus authentiques, statues, bas-reliefs, tombeaux, sceaux, monnaies, etc. Avec un texte descriptif, précédé de l'histoire de la vie privée des Français, depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à nos jours et suivi d'un recueil curieux de pièces originales rares ou inédites. Paris, 1852, 10 vol. in-8°, 640 gravures.

Le texte et l'illustration de ce bel ouvrage sont nettement romantiques. Malgré ses prétentions à l'exactitude historique et les documents sérieux recueillis, il donne du Moyen Age et de la Renaissance une vision truculente et fantaisiste, analogue à celles que nous ont forgées Hugo et Dumas père.

LACROIX (P.) et SÉMÉ (Ferd.). *Le Moyen Age et la Renaissance*. Paris, 1848-1851, 5 vol. in-4°.

Bon ouvrage, plus sérieux que le précédent et accompagné de planches en noir ou en couleurs, très soignées, rendant les monuments avec assez d'exactitude.

LACROIX (P.). *Mœurs, usages et costumes au Moyen Age et à la Renaissance*. — *Les Arts*. — *La vie militaire*. Paris, Didot, 1873, 3 vol. in-4°.

Bons livres de vulgarisation.

HEIDELOFF. *Costumes of various epochs* (*Art Journal*, 1852).

BONNARD. *Costumes historiques des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, tirés des monuments les plus authentiques de peinture et de sculpture*. Planches par Mercuri ; introduction par Charles Blanc. Paris, 1860-1863, 3 vol. in-4°.

Bel ouvrage formant une suite de planches bien dessinées mais très interprétées, coloriées, dont le texte est le commentaire. Le Chevalier Chevignard a donné à ce livre une suite comprenant les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

VIOLETT-LE-DUC (E.). *Dictionnaire raisonné du mobilier français du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s.* Paris, 1872-1875, 6 vol. gr. in-8°.

Cet ouvrage, justement célèbre, comprend l'histoire de tout le mobilier, celle des arts mineurs et celle des mœurs. Le texte est assez abondamment documenté ; les dessins, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, sont admirablement clairs. Ce sont presque tous des interprétations et des restitutions où l'artiste a déployé sa pénétration et son ingéniosité coutumières. Les articles consacrés au mobilier proprement dit sont fort inégaux ; ceux qui concernent le costume et l'armement sont, de beaucoup, les meilleurs.

WEISS (Hermann). *Kostumkunde, Handbuch der Geschichte der Tracht und der Geräthes vom XIV Jahrhundert bis auf die Gegenwart*. Stuttgart, 1870-1873, gr. in-8°.

Ouvrage estimable, où le Moyen Age n'est représenté que dans sa dernière période.

Anonyme. *Old english costume*. (Antiquary, 1873).

QUICHERAT (Jules). *Histoire du Costume en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s.* Paris, 1876, gr. in-8°.

Le plus critique et le plus sûr des ouvrages écrits sur l'histoire du costume français. Il la présente presque en totalité dans un seul volume et sous une forme littéraire, aussi le vaste sujet y est-il traité d'une façon quelque peu sommaire. L'illustration ne contient aucune part d'interprétation. Les sources, malheureusement, ne sont pas citées, mais on peut faire foi à l'éminent érudit qu'était Quicherat.

BUTTELL (C.). Article dans *Encyclopedia Britannica*, 1877.

RACINET (A.). *Le Costume historique dans tous les temps et chez tous les peuples*. Paris, 1876-1888, 6 vol. in-fol. et gr. in-4°.

Ouvrage fait pour les peintres d'histoire et pour la mise en scène théâtrale. C'est un album colorié dont les dessins sont clairs mais manquent de caractère. Texte et figures sont de seconde main et n'ajoutent rien aux ouvrages antérieurs.

HOTTENROTH (Friedrich). — *Le costume, les armes, ustensiles, outils des peuples anciens et modernes dessinés et décrits*. Traduit de l'allemand. Paris, 1888-1890, 2 vol. in-4°.

Ouvrage tout à fait analogue au précédent et que l'on peut apprécier de même. C'est, du reste, l'œuvre d'un peintre qui l'a destiné à ses confrères.

DEMAÏ (G.). *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*. Paris, 1880, gr. in-8°.

Excellent livre, qui a le mérite de mettre en œuvre des documents authentiques et bien datés beaucoup trop peu utilisés dans les ouvrages précédemment cités, et qui montre la quantité étonnante de renseignements qu'on en peut tirer. Cependant, quelque nombreux qu'ils soient, l'ouvrage ne peut prétendre à donner l'histoire absolument complète du costume, les sceaux ne représentant guère que le costume officiel ou d'apparat présenté dans un petit nombre d'attitudes et vu leur échelle réduite, sans beaucoup de détails.

GAY (Victor). *Glossaire archéologique*. Paris, 1882, in-4°.

L'ouvrage interrompu par la mort de l'auteur, s'arrête après la lettre G. Les matériaux destinés à son achèvement ont fini par arriver entre les mains d'excellents érudits qui se proposent de terminer le livre. Ils feront bien de rectifier en même temps certains articles de la partie publiée.

Le Glossaire de Gay est un des ouvrages les plus sûrs, les plus documentés et les meilleurs qui aient été consacrés aux arts du Moyen Age. C'est surtout, comme le titre l'indique, un recueil de textes groupés méthodiquement; ils sont précédés de commentaires très sobres et généralement justes et éclairés par une illustration, également sobre, qui reproduit avec fidélité des documents originaux. L'ouvrage concerne la totalité du mobilier et des arts mineurs.

RENAN (Ary). *Le Costume en France*. Paris, 1890, in-8° (Collection de l'Enseignement des Beaux-Arts).

Bon petit manuel dont le texte et les dessins sont l'œuvre d'un artiste de

talent et de savoir, mort prématurément. L'auteur s'est beaucoup servi de Quicherat et s'est souvent borné à le résumer.

PITON (Camille). *Le Costume civil en France du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1913, in-4°.

Bel album composé de nombreux et intéressants documents photographiques, dont la provenance n'est pas toujours suffisamment indiquée. Malgré l'intitulé, l'auteur ne s'est pas limité à la date initiale du XIII<sup>e</sup> siècle. Son livre trahit une exécution hâtive et quelque peu négligée; on y relève des erreurs comme la date du XI<sup>e</sup> siècle attribuée à un chapiteau historié du XII<sup>e</sup>, ou le titre « jeune seigneur et jeune dame » sous deux figures également masculines. C'est un beau recueil de documents qu'on lira avec grand intérêt et que l'on consultera avec fruit à condition que ce soit avec contrôle et précaution.

Quelques livres ont été consacrés à la monographie de costumes spéciaux, comme ceux des ordres religieux et militaires dont on trouvera la monographie, p. 402, note 1, ou de détails de costume; dans cette dernière catégorie, on peut citer :

LACROIX (Paul) et DUCHESNE (Alphonse). *Histoire de la chaussure*. Paris, 1862, gr. in-8°.

Livre intéressant, où le Moyen Age est traité de façon beaucoup trop sommaire et superficielle.

VILLERMONT (la comtesse de). *Histoire de la coiffure féminine*. Paris, 1891, gr. in-8°.

HÉLYOT (P.). *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires, 1714-1721*, en 8 volumes in-4°.

Ouvrage comprenant la description et la reproduction de leurs costumes.

Le costume liturgique a été aussi l'objet de quelques traités spéciaux parmi lesquels on peut recommander :

LIXAS (Charles de). *Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France*. Paris, 1862, gr. in-8°.

Livre remarquablement érudit, rempli de renseignements sur le vêtement liturgique et ses origines.

BARRAUD (Mgr). — *Notice sur la mitre épiscopale*. Beauvais, 1866, in-8°. — *Des gants portés par les évêques*. Caen, 1867, in-8°.

REUSENS (Chanoine). *Éléments d'archéologie chrétienne*. Paris, Thorin, 2 vol. in-8°, 3<sup>e</sup> édition.

BOCK (Chanoine L.). *Geschichte der Liturgischen Gewänder des Mittelalters*, 1860, in-4°.

Ouvrage d'une érudition très sûre et véritable encyclopédie du sujet.

BRAUN (S. J.). *Handbuch der Paramentik*, 1913.

Très bon manuel, résumé d'un ouvrage plus étendu du même auteur, « 200 Modèles de broderie religieuse genre Moyen Age ».

Les armures ont été l'objet d'une série de bonnes études, traités d'ensemble, monographies, et catalogues raisonnés de grandes collections. Voici ceux de ces livres qui peuvent être le plus utilement consultés.

A. *Études d'ensemble.*

STEYERT (André). *Aperçu sur les variations du costume militaire dans l'Antiquité et au Moyen Age.* Lyon, 1857, gr. in-8°.

HEWITT (John). *Ancient armours and weapons in Europe from the iron period of northern nations to the end of XVII<sup>th</sup> century.* Londres, 1859, 3 vol. in-8°.

LACOMBE (P.), traductions et additions par BOUTELL (Charles). *Arms and Armour in Antiquity and the Middle Ages.* Londres, 1869.

HEWITT (J.). *Mediaeval armour and Arms (The Reliquary, 1870-1871).*

BELLEVAL (Comte de), *La Panoplie du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.* Paris, 1873.  
Excellent livre, l'un des meilleurs à consulter.

QUARRÉ DE VERNEUIL. *Le costume militaire en France et les premiers uniformes.* Paris, 1877, in-8°.

DEMMIN. *Guide des Amateurs d'armes et armures, par ordre chronologique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* 1<sup>re</sup> éd. Paris, 1839, in-12.

Manuel très commode et très complet, qui comprend à la fois un exposé clair de l'armement de chaque période et des répertoires accompagnés de nombreux croquis donnant la définition et l'histoire de chaque objet. C'est l'œuvre d'un professeur allemand de connaissances très encyclopédiques, puisqu'on lui doit un autre manuel consacré aux faïences et porcelaines. L'Allemagne y occupe naturellement une place d'honneur. L'ouvrage s'étend des temps préhistoriques aux dernières créations de MM. Krupp et Chassepot.

MAINDRON (Maurice). *Les Armes.* Paris, 1890, in-8° (*Collection de l'Enseignement des Beaux-Arts*).

Très bon petit manuel.

WENDELIN BOEHEIM. *Handbuch der Waffenkunde, mit 662 Abbildungen.* Leipzig, Seemann, 1890.

Le manuel le plus complet qui existe sur l'archéologie des armes.

B. *Études de détail.*

ASHDOWN (Charles Henry). *British and Foreign Arms and Armour.* London, Jack, 1909.

Très bon ouvrage divisé, d'après une méthode nouvelle, non par variétés d'armes mais par époques, et abondamment illustré de photogravures d'armes et d'armures, et de reproductions au trait d'anciens documents, sceaux, miniatures, pierres tombales, etc.

GIRAUD (J.-B.). *Documents pour servir à l'histoire de l'armure au Moyen Age et à la Renaissance.* Lyon, 1895 à 1904, 11 fascicules in-4°.

Excellents mémoires très documentés, concernant presque exclusivement la période de la Renaissance.

BUTTIN (Charles). *Le Guet de Genève au XV<sup>e</sup> siècle.* Genève, 1910, in-4°.

En commentant les textes qui détaillent l'armement des hommes du guet de Genève au XV<sup>e</sup> siècle, l'auteur les confronte avec d'autres documents et fait l'histoire de chaque pièce d'armure. Ce mémoire est donc une véritable his-

toire de l'armement de la période gothique, qu'il présente sous un jour tout nouveau. C'est un ouvrage capital.

*La fausse armure de Jeanne d'Arc (Mém. de la Soc. des Antiquaires de France)*, 1914.

Excellent mémoire où sont définies à l'aide de documents sûrs les caractéristiques de l'armure des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, si mal connues du grand public et des peintres d'histoire.

PENGULLY L'HARDION (O.). *Catalogue des collections composant le Musée d'artillerie*. Paris, 1862, in-12.

ROBERT (Le Colonel L.). *Catalogue des Collections composant le Musée d'artillerie*. 5 vol. in-12. Paris, Imprim. Nat., 1889-1890

Très bon ouvrage, qui fait autorité.

JUBINAL (Achille). *La Armeria Real, ou collection des principales pièces de la galerie d'armes anciennes de Madrid*. Dessins de Gaspard Sensi. Paris, s. d. (1839), in-fol.

VALENCIA DE DON JUAN (el Conde V<sup>do</sup> de). *Catalogo historico descriptivo de la Real Armeria de Madrid*. Madrid, 1898, in-4<sup>o</sup>.

Très bon catalogue.

ANGELUCCI (Angelo). *Catalogo della Armeria reale di Torino*. Turin, 1890, gr. in-8<sup>o</sup>.

Également très recommandable.

SACKEN (Ed. Frhr. von). *Die vorzüglichsten Rüstungen und Waffen der KK. Ambraser Sammlung in Original Photographien von And. Groll. Mit historischen und beschreibendem Texten*. Vienne, 1857-1862, gr. in-fol.

COSSON (Baron de). *Le cabinet d'armes de Maurice de Talleyrand-Périgord, duc de Dino*. Paris, in-fol.

Excellent catalogue accompagné de très belles planches. La magnifique collection de Dino est aujourd'hui au Musée Métropolitain de New York.

MACOIR (C.). *La salle des armures au Musée de la Porte de Hal*. Bruxelles, 1910, gr. in-8<sup>o</sup>.

Outre les traités d'histoire du costume, on consultera avec fruit les recueils de textes et de figures qui sont les matériaux de cette histoire. Les recueils de textes les plus précieux sont les comptes et les inventaires<sup>1</sup>. Les inventaires civils comprennent en général des pièces de costume, des parures et des armes, et ceux des églises, des vêtements liturgiques.

Parmi les recueils de figures, il faut recommander spécialement ceux des sceaux<sup>2</sup> et des pierres tombales et les *facsimile* des manuscrits à miniatures<sup>3</sup>. La date précise des manuscrits est parfois connue; celle des sceaux et des effigies funéraires l'est presque toujours.

Le plus important recueil d'effigies funéraires est celui de Gaignières, récem-

1. Voir la *Bibliographie générale des Inventaires imprimés*, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par MM. F. de Mély et Bishop. Les tomes I<sup>er</sup> et II (en 2 fascicules) consacrés à la France et à l'Angleterre, sont les seuls qui aient encore paru.

2. Les *Inventaires des sceaux des Archives nationales* ont été publiés par le regretté G. Demay. Les ouvrages de ce genre sont trop nombreux pour être énumérés ici. Voir Blanchet (Adrien), *Bibliographie de la Sigillographie*, dans la *Bibliothèque de bibliographie critique*.

3. Voir à la fin de cette bibliographie.



ment publié en *facsimile*. La plupart des statistiques monumentales contiennent des reproductions de pierres tombales<sup>1</sup>. Je ne citerai ici que les ouvrages dont elles sont l'objet principal.

GAIGNIÈRES (Roger de). *Soc. Hist. de l'art français*. 1913 (en cours).

STOIHARD (Ch. Alf.). *Monumental effigies of Great Britain selected from our cathedrals and churches, for the purpose of bringing together correct representations of the best historical illustrations extant from the Norman conquest to the reign of Henry VIII, with histor. descriptions and introduction by Alf. John Kemp*. London, 1817 et 1821, in-8°, 147 lig. au trait, noires et coloriées.

Beau recueil d'effigies funéraires remarquablement dessinées et bien commentées. Ce livre, très remarquable pour l'époque où il fut publié, abonde en renseignements excellents.

CAUMONT (Arcisse de). *Sur les tombeaux du Moyen Age*, 1841.

BUTELL (Rev. C.). *The monumental brasses of England*. Londres, 1849, 1 vol.

MUSART et BARTHÉLEMY (Ed.). *Les pierres tombales du Moyen Age en France*, avec un texte descriptif par Barbat. Paris, 1852, in-fol.

BAUDELIERE (L. de la). *Estampages de pierres tombales (Bull. de la Soc. archéol. de la Mayenne, 1855)*.

LE MÉTAYER MASSELIN. *Collection de dalles tumulaires de la Normandie reproduites par la photographie d'après les estampages*. Paris et Caen, 1861.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Amédée de). — *Notice sur d'anciennes tombes (Mém. du Comité archéol. de Senlis, 1875-1876)*.

GUILHERMY (F. de). *Inscriptions de la France. Anc. diocèse de Paris*. Paris, 1876-1883, 5 vol. in-4°.

PONASSÉ. *Sur les tombes du XIV<sup>e</sup> siècle (Mém. de la Soc. archéol. de Bordeaux, 1876)*.

BOULONGNE (A.). *Inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon*. Noyon, 1876.

FARCY (L. de). *Notices archéologiques sur les tombeaux des évêques d'Angers*. Angers, 1877, 2 vol.

CORDE (L.-T.). *Les pierres tombales du département de l' Eure*. Évreux, 1878.

GERMAIN (Léon). *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel*. Bar-le-Duc, 1886.

MOMMEJA (Jules). *Les plates-tombes du Moyen Age, essai esthétique et archéologique (Bull. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, 1890)*.

BARTHÉLEMY (Anatole et Ed. de). *Recueil des pierres tombales des églises et convents de Châlons-sur-Marne*. Paris, 1888.

— *Les tombeaux de l'église Saint-Dizier*. Belfort, s. d.

1. On peut citer spécialement celles de Seine-et-Marne, par Aufauvre et Fichot, et de l'Aube, par Fichot.

TANKERVILLE J. CHAMBERLAYNE (le Major). *Lacrymae Nicossiensis*. Paris, 1891, in-fol.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. *Dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir*. Chartres, 1895. 2 vol. in-4°.

MARTIN (J.). *Pierres tombales de Tournus*. Châlons, 1901, in-4°. — *L'ancien archiprêtre de Tournus, pierres tombales, inscriptions et docum. archéol.* Chalon, 1905. — *Cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, Pierres tombales, inscriptions et doc. d'hist.*

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MON. HIST. DU PAS-DE-CALAIS. *Épigraphie du Pas-de-Calais*. Arras, publication en cours, in-4°.

HUCHER (E.). — *Monuments funéraires, épigraphiques, sigillographiques, etc. de la famille de Bueil*. Le Mans, in-4°.

#### Miniatures.

Parmi les nombreuses reproductions de miniatures en facsimile colorié ou non, il faut signaler :

BASTARD (Comte Aug. de). *Peintures et ornements des manuscrits classés dans un ordre chronologique pour servir à l'hist. des arts du dessin depuis le IV<sup>e</sup> s. de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup>*. Paris, 1835 et années suivantes, albums coloriés, gr. in-fol.

VIEL CASTEL (C<sup>te</sup> Horace de). — *Statuts de l'Ordre du Saint-Esprit au droit désir ou du Nœud, institué à Naples en 1352, par Louis d'Anjou I<sup>er</sup> du nom, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile*. Paris, 1853, in-fol., édition en facsimilé du ms. du XIV<sup>e</sup> s. conservé au Louvre dans le Musée des Souverains.

REPRODUCTIONS DE MANUSCRITS ET MINIATURES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE publiées sous la direction et avec notices de M. H. Omont.

Parmi ces publications, les suivantes sont particulièrement utiles à l'étude du costume.

*Le Térence latin* 7899 ; *Le Psautier du XIII<sup>e</sup> siècle latin* 8816 ; *Vie et histoire de saint Denys* fr. 1098 ; *Psautier de saint Louis* lat. 10525 ; *Livre des Merveilles de Marco Polo*, fr. 2810 ; *Josèphe* fr. 247 ; et n. a. 21013 ; *Grandes chroniques* fr. 6465 ; *Miracles de Notre-Dame* fr. 9198 et 9199 ; *Heures d'Anne de Bretagne* lat. 9474 ; *Peintures de la Bible de Charles le Chauve* lat. 1 et 2 ; *Livre de la chasse*, de Gaston Phébus fr. 616 ; *Album de portraits*, p. p. C. Couderc.

LE RABAN MAUR du Mont Cassin (XI<sup>e</sup> s.), édition facsimile. — *Le Livre de Pierre d'Eboli*, 1196 (Bibliothèque de Berne), édition photographique dans *Scriptores rerum italicarum*.

*New Paleographical Society*. Londres. Très beau recueil périodique de facsimilé.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA PUBLICATION DES LIVRES A MINIATURES. Publications annuelles commencées en 1910 (interruption en 1914). Belles reproductions photographiques.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES. Collection d'éditions photographiques :

*Les très belles Miniatures*, publ. par Aug. Bacha (recueil de 57 spécimens). — *Roman d'Alexandre*, fin du XIII<sup>e</sup> s. — *Roman de la Rose*, XIV<sup>e</sup> s. — Jean

Mansel, *La Fleur des Histories*, xv<sup>e</sup> s. — *Chronique de Jacques de Guyse* (trad. J. Wauquelin), ms. exécuté en 1446 pour Philippe le Bon.

Suites de miniatures, publiées par J. van den Gheyn et photographiées intégralement :

*Bréviaires de Philippe le Bon* (ms. 9511 et 9026). — *L'Ystoire de Helayne*, 1448 (ms. 9967). — *Histoire de Charles Martel*, miniatures de Loysset Liédet, 1470. — Christine de Pisan, *Epistre d'Othea, déesse de Prudence à Hector, prince des Troyens*, ms. 9392, par Jean Miélot, 1461. — *Chronicques et conquestes de Charlemaine*, par Jean le Tavernier d'Audenaerde, 1460. — *Deux livres d'heures* (ms. 10767 et 11051) attribués à Jacques Coene. Début du xv<sup>e</sup> s.

*Valerius Maximus miniatures of the school of Jean Fouquet, illustrating the french version by Simon de Hesdin and Nicholas de Gonesse contained in a ms. written about AD. 1475 for Philippe de Comines*. Edition en photogravures ; frontispice colorié. Intród. par F. Warner. Londres, 1907.

*Le Bréviaire Grimani* de la Bibliothèque de Turin, aujourd'hui détruit et fait l'objet d'une belle publication en facsimile par le comte Paul Durrieu, membre de l'Institut.

*Les Très riches Heures du duc de Berri*, manuscrit de Chantilly, publié par le même, 1 vol. de très belles reproductions photographiques. Plon, 1904, gr. in-4°.

*Manuscrits à peintures de l'École de Rouen*. Texte par Geo. Ritter avec collaboration de Jean Lafond (*Soc. des Bibliophiles normands*). Rouen, 1914, in-4°.

Miniatures de la première moitié du xvi<sup>e</sup> s. reproduites en photogravure.

*La Miniature carolingienne, son origine, son développement*, par Amédée Boinet. 1 vol. in-4° et 150 fig. avec un album 1° de 160 pl. en phototypie.

L'album seul a paru, le volume du texte sera imprimé après la guerre.



## TOME III. — LE COSTUME

---

### LIVRE PREMIER

#### LE VÊTEMENT

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LES TISSUS

SOMMAIRE. — I. Généralités. — II. Tissus de fil. — III. Tissus de coton. — IV. Tissus de laine. — V. Dessins des tissus. — VI. Tissus de soie et d'or.

##### § 1<sup>er</sup>. — Généralités.

Le terme de *drap*, aujourd'hui réservé aux lainages, était un terme général équivalant au mot actuel *étouffe*. Estouffe, au Moyen Age, désignait toutes sortes de matières, aussi bien la pierre, le bois et le métal que le tissu. *Tissu* était un mot qu'on employait spécialement pour désigner le galon des ceintures.

On a fabriqué ou employé en France au Moyen Age des tissus très variés <sup>1</sup> en toile de lin, de chanvre ou de coton, en laine et

1. Le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, vers 1260, traite des *laceurs de fil et de soie* (titre XXXIV), des *filaresses de soie a grans fusiaux et a petits fusiaux* (titres XXXV et XXXVI), et des *crespiniers de fil de soie* (t. XXXVII), des *ouvrières en tissuz de soie* (t. XXXVIII), des *ouvriers de draps de soye et de velyaux* (t. XI), des *teisserands de quevrechiers de soie* (t. XLIV), des *toisserans de lange* (t. L), des *foulons* (t. LIII), des *tainturiers* (t. LIV), des *chanciers* (t. LV), des *tailleurs de robes* (t. LVI), des *liniers* (t. LVII), des *marchans de chanvre et del file* (t. LVIII), des *chavenaciens* (t. LIX).

L'outillage des fileuses est représenté dans le ms. lat. 919 de la Biblioth. Nationale, fol. 9, 10 v<sup>o</sup>; 52; 62; 99. On peut encore citer : le métier à tisser qui figure au XI<sup>e</sup> s. dans une miniature de Raban Maur du Mont-Cassin (*de Gynecaeo*), pl. XCVI du facsimile : — un vitrail du XV<sup>e</sup> siècle de l'église de Semur-en-Auxois représentant les drapiers procédant aux diverses opérations de leur métier; trois miséricordes de stalles de la cath. de Rouen, figurant vers 1460 le lanage et l'épinqage du drap : — des forces de drapier de 1500 environ, au musée de Douai ; — une miniature rouennaise de

en soie <sup>1</sup>. La matière première des soieries, des cotonnades et d'une partie des lainages était importée.

## § II. — *Tissus de fil.*

Le fil de lin ou de chanvre ne se prête pas à des combinaisons très variées : depuis une haute antiquité, on a des toiles plus ou moins fines et blanches. Dès l'origine, les vêtements liturgiques ont été de lin blanc et fin.

Les tissus de fil s'appellent *linges* ou *langes*.

Le *canevas* était une grosse toile peu couverte, faite de chanvre.

Le *contil* (*consutilis*) est, comme son nom l'indique, la forte toile de trame serrée faite le plus souvent de chanvre, et qui, dans le costume, n'est employée que comme doublure ou pour faire des pièces résistantes : vêtements de travail, jambières.

Le *cainsil* ou *chainsil* (*camisilis*) est la toile de lin dont on faisait les draps de lit, les fonds de bains et les *robes linges*, chemises, chaines, braies, calettes. Elle n'a guère jamais changé de nature et d'emploi.

La toile servait souvent de doublure ; parfois aussi de tentures, et pour ces usages, on la teignait quelquefois. En 1310, Mahaut d'Artois achetait de la *toile rouge* <sup>2</sup> qui devait ressembler à ce qu'on nomme aujourd'hui Andrinople ; en 1338, la toile vermeille figure aussi à Montauban, dans la boutique des frères Bonis, qui débitent également les toiles verte et jaune orangé (*aurnola*).

Les touailles ou essuie-mains du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle ont des bandes bleues à dessins tissés ; les draps de lit de l'Hôtel-Dieu de Reims, du xvi<sup>e</sup> siècle, ont des dessins piqués au point de chaînette, en fil teint à l'indigo ; au xv<sup>e</sup> siècle on eut du linge damassé, dont l'invention pourrait remonter à la fin du xiv<sup>e</sup>.

1519 à 1528 montrant un atelier de dévidage et de tissage avec tout son outillage, au fol. 36 du ms. fr. 1537 de la Biblioth. nationale ; enfin, au musée municipal de Leyde, une suite de tableaux de 1578 montrant dans leurs détails la fabrication du fil, de la laine, des toiles et des draps de laine.

1. Il n'entre pas dans le plan de ce chapitre, qui n'est qu'un précis, de donner des reproductions des très nombreuses variétés d'étoffes qui y sont énumérées. On trouvera ces représentations et des détails plus nombreux dans les ouvrages suivants : Ed. Guichard, *Les tissus anciens reconstitués à l'aide du costume*, etc., Paris, s. d., in-fol., 50 pl. — Dupont-Auberville, *L'ornement des tissus*, Paris, 1877, in-4°, pl. — M<sup>me</sup> Isabelle Errera, *Collection d'anciennes étoffes réunies et décrites*, Bruxelles, 1901, in-4°, 420 photogravures. — R. Cox, *Catalogue du Musée des Tissus de la Chambre de commerce de Lyon. Les soieries d'art*, Paris, 1914. — Clouzot (H.), *Le métier de la soie en France*, P., 1914.

2. J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois*, Paris, 1887, in-8°.

Les frères Bonis <sup>1</sup> importaient à Montauban, dans le 2<sup>e</sup> quart du xiv<sup>e</sup> siècle, des toiles de Normandie et d'Autun ; la première se classait parmi les *toiles bourgeoises*, demi-grosses et servait aux draps de lit ; la seconde, plus fine, aux vêtements. Ailleurs, c'est la toile de Reims que l'on trouve ; elle s'exportait en quantité et en tous pays.

La toile de lin la plus fine se tisse dans des ateliers souterrains dont l'atmosphère humide permet de tendre les fils plus menus sans qu'ils se rompent. On voit encore dans les villages du Cambrésis de ces ateliers remontant à la fin du Moyen Age. La toile de lin déliée porte le nom de *batiste*, qui était celui de son inventeur. On croit qu'il vivait au xiii<sup>e</sup> siècle, mais les textes qui mentionnent ce tissu sont rares. En 1536 un compte royal <sup>2</sup> mentionne des chemises de *baptiste*.

On appelait *couvrechefs* les tissus légers et transparents que nous nommons mousselines. Ils servaient, en effet, de couvrechefs la nuit aux deux sexes et le jour aux femmes, mais ils avaient aussi bien d'autres usages. Il existait des couvrechefs de soie, d'autres de lin ; la mousseline de lin, employée pour couvrechefs, guimpes, gorgerettes, etc., se nomme *linon* ou *linomple*.

### § III. — *Tissus de coton.*

Le coton, importé d'Égypte ou des Indes par les ports d'Asie Mineure, était très employé en Occident, et dès le xi<sup>e</sup> siècle il était cultivé et travaillé en Italie. On s'en servait à l'état d'ouate, de fil et de tissu ; on l'importait parfois aussi tout tissé, mais les cotonnades durent se fabriquer en France dès le xiii<sup>e</sup> siècle. Du xi<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup>, il est souvent question du tissu appelé *auqueton*, qui était une toile de coton et donna son nom à un vêtement.

Le coton s'appelait également *bombace*, et c'est de cet autre nom que des cotonnades se sont appelées *bombasins*.

La *fustaine* était une étoffe de fil et de coton déjà très usitée chez nous au xii<sup>e</sup> siècle. On l'importait alors d'Orient, mais à la fin du Moyen Age elle se fabriquait dans tous les principaux pays

1. E. Forestié, *Les livres de comptes des Frères Bonis*, Paris, 1890, 2 vol. in-8° (*Archives histor. de la Gascogne*, fasc. XX), et *Le vêtement dans le sud-ouest de la France*, *Bull. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*. 1887, p. 192.

2. Gay, *Glossaire*.

d'Europe. On en avait de plaines, croisées, rayées, ouvrées à grain d'orge, moirées et à ramages, les unes servant de doublures, les autres se portant apparentes dans le vêtement ou employées dans l'ameublement. Il y avait enfin des futaines velues, très usitées au xiv<sup>e</sup> siècle.

Le *mollequin* était une sorte de mousseline de coton. Le coton servait aussi à tisser des bonnets ou *chapels*, qui n'étaient pas une coiffure élégante. Saint Louis l'avait adoptée, ce qui, dit Joinville <sup>1</sup>, « moult mal lui séoit pour ce qu'il estoit lors joenne homme ».

La calotte de saint Edme († 1240), conservée au trésor de Saint-Quiriace de Provins, est un tricot de coton qui paraît avoir été teint en violet.

#### § IV. — *Tissus de laine.*

La fabrication des tissus de laine a été de tous temps florissante en France. A l'époque gallo-romaine, les foulons et les tondeurs de draps étaient des corporations très actives, qui nous ont laissé d'intéressants monuments.

Au Moyen Age, cette industrie ne cessa de prospérer, spécialement dans les provinces qui produisaient la laine. Les villes des Pays-Bas acquirent les premières une renommée dans la fabrication des lainages.

Le moine de Saint-Gall nous dit qu'en 885, Charlemagne, voulant offrir au roi de Perse les produits les plus précieux de son empire, choisit entre autres présents des draps de Frise blancs, unis ou travaillés, et bleu-saphir. Malheureusement, les documents concernant la draperie sont rares avant la fin du xiii<sup>e</sup> siècle.

A cette époque, les centres de fabrication des draps de laine se trouvent surtout dans les Pays-Bas, la Flandre, le Hainaut et l'Artois <sup>2</sup>, à Bruges, Gand, Liège, Louvain, Huy, Malines, Bruxelles, Courtrai, Nivelles, Dixmude, Ypres, Maubeuge, Lille, Orchies, Tournai, Valenciennes, Avesnes, Douai, Vitry, Arras, Béthune, Saint-Omer; en Picardie, à Saint-Quentin, Cambrai, Amiens, Beauvais; en Ponthieu, à Abbeville et Montreuil; en Champagne,

1. Édit. N. de Wailly, p. 94.

2. Voir *Recueil de documents sur l'industrie drapière en Flandre*, publié par G. Espinas et H. Pirenne, Bruxelles, 1906 et 1909, in-4°.



Bourgogne et Ile-de-France, à Reims, Châlons, Saint-Dizier, Sens, Semur, Provins, Lagny, Étampes, Paris, Senlis, Pontoise; en Normandie, à Caen, Rouen, Montivilliers, Louviers, Bernay; dans le Languedoc, à Rodez, Montauban, Saint-Antonin, Villefranche.

On reconnaissait les qualités et les provenances des draps à leurs lisières et aux signets de plomb qu'y appendait à titre de marque de contrôle la corporation des drapiers.

On importait en France, au xiv<sup>e</sup> siècle, les camelins de Chypre et de Syrie, les tiretaines de Florence, les draps d'Angleterre.

On nommait *anversins* ou *adversins* des draps qui, n'étant point lainés, avaient une double face. Les blancs draps étaient de cette espèce. Parmi les adversins, un des plus estimés au xiii<sup>e</sup> siècle était le *camelin*, fabriqué en Orient avec la laine de chameau; imité dès la même époque à Bruxelles, Châlons, Louviers, Metz, Paris, Pontoise et autres lieux, avec les laines du pays. C'était une étoffe légère, fine et souple, rarement teinte, et dont la couleur variait du blanc au beige clair et au brun plus ou moins foncé. A la fin du Moyen Age on en fit des imitations inférieures.

Le *camelot* était fait originairement aussi en Asie Mineure avec le poil du chameau. On l'importa en Occident dès avant le xiii<sup>e</sup> siècle.

C'était un drap fin et particulièrement lustré, lisse, non croisé, tissé sur le métier à deux marches, et souvent teint. Il en existait deux espèces: l'un, fait de poil de jeune chameau; l'autre, de fin poil de chèvre d'Arménie<sup>1</sup>.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, les laines d'Orient furent travaillées sur place par les Français de Chypre et par des Vénitiens établis en Arménie, mais on exporta aussi les matières premières du camelot, et il fut fabriqué dès la fin du xiv<sup>e</sup> siècle à Reims; plus tard à Amiens, où l'on mêla de soie la chaîne, et dans les Pays-Bas, où l'on y introduisit la laine du pays, car les laines d'Orient étaient frappées de droits élevés. En 1564, on fit venir à Bourges des camelotiers de Flandre pour y installer cette fabrication.

C'est évidemment à cette époque que se produisirent les imitations inférieures dont notre vocabulaire évoque encore le souvenir pour désigner les marchandises de mauvaise qualité et ceux qui les colportent.

1. C'est avec le poil de chèvre du Thibet que l'on fait actuellement le *cache-mire*.

A partir de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, on fabriqua aussi des camelots de soie, à dessins.

L'*Yraigue* d'Ypres et de Gand, comparée, pour sa légèreté, à la toile de l'araignée, était un drap de laine particulièrement léger, très estimé aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles.

L'*estanfort* était un drap de laine solide et de belle qualité, dénommé soit de *stamen forte* soit de la fabrique anglaise de Stanford. Il était recherché au xiii<sup>e</sup> siècle pour la confection des cottes, et se faisait notamment à Paris.

L'*estamet* était un lainage léger fait dans l'Italie du nord et à Beauvais.

La *serge* était analogue au type actuel ; le *cariset* était une grosse serge flamande tirée au chardon sur les deux faces.

La *tiretaine* était un petit lainage sur chaîne de fil ou de coton, étoffe de peu de prix.

Les *saies* d'Arras, de Caen, d'Allemagne ou d'Irlande étaient un drap estimé.

La *carde* était une sorte de molleton.

Il existait beaucoup de draps de laine plus commune : la *barde*, drap de laine revêche ou flanelle ; la *bayette*, variété analogue ; la *bélainge* (xv<sup>e</sup> s.), lainage commun ; le *bordat*, lainage d'ameublement plutôt que de costume ; le *bural*, sorte de ratine ou lainage croisé ; le *bureau* et le *cadis*, gros draps de laine teinte en couleurs foncées. Beaucoup de draps de laine étaient dénommés d'après leurs couleurs ou d'après leurs dessins.

On tenait en haute estime, au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle, le *vert* de Douai et la *brunette*, analogue à nos mérinos, qui se tissait à Amiens, Douai, Bruxelles ; on avait les *bruns* de Montauban, les *blancs* de Douai, de Villefranche et de Rodez, le *blanchet* de Bruxelles, le *gris* de Montauban, le *grisart* de Montivilliers, le *cedre* d'Ypres, les *noirs* de Rouen, Montivilliers, Londres, les *pers*, les *violet*s et les *morées* de Rouen ; les *violet*s *bruns*, les *sanguines* de Bruxelles, les *rosets* de Montauban, la *tanné* de Courtrai, les draps *roussets*, *plouquiés* ou *plombés*, *enrés*, *pers enrés*, *pourpensés*, *caignés*, *gris couleur de dos d'asne* ou de nuances plus brillantes, tels que *vermeil*, *garance*, *cramoisy*, *roge rose*, *jaune souciés*, *fleur de vesce*, *fleur de peschier*, *vert gay*, *vert brun herbeux*, *vert perdu*, *vert enrés*, *paonnace*, *azuré*, *ynde*.

Ces désignations ne sont pas absolues pour toutes les étoffes, car il y eut des blanchets de diverses couleurs et des pers noirs, des

brunettes violettes, des camelins blancs qui ne devaient rien au chameau. Ce fait est surtout remarquable pour l'*écarlate*.

L'*écarlate* était un type de drap de laine très estimé qui portait, dit-on, ce nom parce qu'on le teignait au kermès : il est vrai que l'on trouvait couramment de l'*écarlate* noire ou de diverses autres couleurs, mais il paraît que celles-là étaient teintes une seconde fois, après l'obligatoire bain de kermès qui les baptisait. Cette explication serait plausible si les comptes et inventaires ne mentionnaient quelquefois l'*écarlate* blanche. Supposons plutôt que le nom fut donné à un type d'étoffe toujours rouge à l'origine, et qui prit dans la suite diverses couleurs, tout en gardant un vocable qui n'avait plus de raison d'être : tel Pont Neuf. Inversement nous avons la violette blanche et la rose jaune.

### § V. — Dessins des tissus.

Suivant la disposition des tissus, on distinguait les draps *plain*s ou unicolores, les *marbres* ou *marbrés*, les *mêlés*, qu'on nommerait aujourd'hui chinés, différents des précédents, et qui pouvaient être de deux couleurs, comme blanc ou bleu et rouge (camp blanc mélé de graine, Arras 1290; bleu clair mélé de graine, *ibid.* 1305) ou de trois laines, ou ton sur ton (vert meslé, rouge meslé, etc.).

Le *tribolé* était une variété analogue ; on avait aussi les *diasprés*, draps à fleurages dont la vogue se répandit depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle ; les draps *goutés* étaient des étoffes à pois (drap noir goutté de vermeil 1319, compte de Mahaut d'Artois).

Les groupes de trois pois dessinant un trèfle furent en grande vogue à l'époque carolingienne, et persistèrent jusqu'au xii<sup>e</sup> siècle. La chasuble dite de saint Regnobert à Bayeux en conserve un exemple, blanc sur bleu.

Les *rayés* jouissaient d'une grande vogue avant le xv<sup>e</sup> siècle. Quicherat nous dit que les rayures, au xii<sup>e</sup> siècle, étaient horizontales et si espacées qu'il n'y en avait parfois qu'une sur un corsage ou sur une jupe.

On voit encore au xiii<sup>e</sup> siècle de ces draps à rayures horizontales et distantes, par exemple dans le très élégant costume de la Femme de l'Apocalypse, ms. 403 de la Bibliothèque Nationale <sup>1</sup>. Son sur-

1. Fol. 33.

cot blanc porte de doubles raies rouges assez espacées. Joinville mentionne un valet revêtu d'une cotte vermeille à doubles raies jaunes <sup>1</sup>.

Selon leur largeur, les rayures étaient, au xiv<sup>e</sup> siècle, qualifiées de *fil*s, *roies* ou *bastons*.

En 1305 et en 1306, on faisait à Saint-Omer des draps à rayures ainsi décrits : « royé de pers à deux bastons, l'un vermeil et l'autre plomei de petit gris — brun pers a deux jaunes roies — vert roié a deux bastons, l'un de pawenach (vert paon) et l'autre de vermeile <sup>2</sup> ».

On combinait aussi le mêlé et le rayé dans des « dras... dont le campagne (fond) est mellée de bleu et de blanc a une roiete menue (petite rayure) vermeil » <sup>3</sup>.

La *biffe*, qui semble avoir été une sorte de flanelle molletonnée, devait son nom à ce qu'elle était presque toujours biffée, c'est-à-dire rayée (ce mot ne nous sert plus que pour l'écriture).

Les *barracans* étaient d'autres tissus rayés. Les *échiquetés* d'Arras, les *escacats* de Rodez et les *châssis* étaient les noms donnés, au xiv<sup>e</sup> siècle, aux draps à carreaux.

## § VI. — Tissus de soie et d'or.

Beaucoup de tissus de soie <sup>4</sup> du vi<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle nous ont été conservés dans les reliquaires ; d'autres, du xii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup>, dans des vêtements liturgiques. Ces étoffes, souvent très belles <sup>5</sup>, sont de fabrication persane, byzantine <sup>6</sup>, hispano-mauresque ou arabosicilienne. Elles sont généralement tissées à dessins de plusieurs

1. Édité. N. de Wailly, § 408.

2. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 168.

3. *Ibid.*, 169.

4. Voir Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, et autres tissus précieux en Occident, principalement en France pendant le Moyen Age*, Paris, Crapelet, 1852. — F. Bourquelot, *Les Foires de Champagne*, 1<sup>re</sup> partie, p. 258 et suiv. — R. Cox, *Les soieries d'art*, Paris, Hachette, 1914. — Clouzot (H.), *op. cit.*

5. On en peut citer notamment employées comme suaires ou bourses à reliques à Sens, Autun, Auxerre, Mozat, Beaume-les-Messieurs, Montpezat ; la Couture du Mans, Coire, Maestricht, Odensee, dans le tumulus de Mamen, étudié par Worsaae ; etc.

De nombreux vêtements liturgiques dont il sera traité au livre IV de ce volume sont également en riches tissus de soie importés.

6. Voir Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, chapitre v.

couleurs, répétant régulièrement les mêmes motifs à rinceaux, palmettes, animaux et personnages.

Les marchands venaient les exposer dans les foires, les pèlerins les acquéraient pour envelopper précieusement les reliques qu'ils amenaient ; les Croisés les rapportaient de leurs expéditions d'Orient ou d'Espagne comme des trophées de victoire. Grégoire de Tours raconte <sup>1</sup> qu'il acheta une vieille soierie apportée d'Orient parce qu'on lui avait assuré qu'elle avait servi d'enveloppe à la vraie Croix. Il la découpa en morceaux qu'il distribua dans le but d'opérer des miracles.

Les étoffes de soie, jusqu'au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, furent toutes importées d'Orient ou de Sicile, où les Arabes avaient créé des fabriques de tissus qui continuèrent d'être prospères sous la domination normande. Plus tard, à partir du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle et jusqu'au <sup>xvi</sup><sup>e</sup>, Gênes, Sienna, Lucques, Venise et l'Espagne imitèrent les modèles d'Orient. Des étoffes tissées en Chine et en Perse furent souvent apportées sur les marchés d'Europe. Il en est venu plus encore de Damas, Bagdad et autres villes d'Asie Mineure, ainsi que de Chypre.

C'est sous Justinien que l'industrie de la soie fut importée de Chine à Byzance, en Asie Mineure, et en Chypre ; au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, on fit la soie également en Italie et peut-être en Provence. Lyon ne la fabriqua qu'au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Les soieries de l'Extrême-Orient n'ont jamais cessé de s'exporter jusqu'en Europe avec celles de l'Asie Mineure, mais l'Europe savait aussi la mettre en œuvre, et Paris avait au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle <sup>2</sup> des manufactures prospères de draps de soie, de veluyaux et de couvrechefs de soie. La guerre de Cent Ans semble avoir porté un coup fatal à cette industrie. A Givet, on tissait au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle des soies d'Orient pour en faire un drap croisé qui s'exportait au loin. On le trouve à Montauban, ainsi que des soieries d'Angleterre <sup>3</sup>. Bourquelot cite un texte de 1250 relatif aux draps de soie d'Allemagne. La comtesse Mahaut en usa quelquefois à Arras au début du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle.

Durant tout le Moyen Age, les plus précieuses étoffes furent importées <sup>4</sup> de la Perse, de l'Égypte, de la Syrie ou de Chypre. Les

1. *De Gloria Martyrum*, cap. vi.

2. *Le Livre des Mestiers*, titre XXXVIII, *Des ouvriers en tissus de soie* ; titre XL, *Des ouvriers de draps de soye et de veluyaux et de bourserie en lac*.

3. Forestié, *Les livres des frères Bonis*, t. I, lv.

4. Voir W. Heyd, *Hist. du commerce du Levant au M. A.*, Leipzig, 1885, 2 vol.

intermédiaires de cette importation étaient, avec le royaume de Chypre, les républiques de Gênes et de Venise. On connaît l'opposition que firent de 1363 à 1368 les communes italiennes au roi Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan qui projetait une croisade <sup>1</sup>, et l'indignation des Vénitiens et des Génois lorsqu'il eut pris Alexandrie <sup>2</sup>. Cette campagne, en effet, ruinait leur commerce.

Les Génois, les Vénitiens, les Siennois et les Lucquois avaient eux-mêmes, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, des manufactures où, mettant en œuvre la soie du Levant et le fil d'or de Chypre, ils imitaient parfaitement les riches étoffes d'Orient sans en modifier le style <sup>3</sup>.

Les étoffes les plus somptueuses étaient des draps d'or et plus souvent d'or et de soie combinés.

On appelait *paile* ou *paliot*, de *pallium*, une précieuse étoffe de soie brochée, dont le centre de fabrication semble avoir été Alexandrie. On l'importait en grande quantité dès le XII<sup>e</sup> siècle.

L'*osterni* était un drap de soie teint en pourpre.

La *jube* ou *jupe*, probablement du mot arabe djobbah ou djobbah, nom d'étoffe, désigne quelquefois une espèce de vêtement, et d'autres fois, du commencement du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, une étoffe de soie.

Le *siglaton* était un brocart des Cyclades, dont la fabrication se répandit dans tout l'Orient.

Les *draps de Larest*, *Arest* ou *Ache* (peut-être d'*Accon* ou Saint-Jean d'Acre) sont, aux mêmes époques, mentionnés parmi les draps de soie.

Le *Damas*, très employé dès le XII<sup>e</sup> siècle, est un tissu originaire de la ville dont il porte le nom, mais qui fut imité en Occident et se fabriquait spécialement à Lucques, à Venise, à Gênes à la fin du Moyen Age. On sait que c'est une étoffe diaprée ton sur ton dont le dessin se détache en satiné sur fond mat, ou inversement.

On appelait *tartraire* une étoffe de soie faite en Tartarie à l'origine, mais qui ne tarda pas à s'imiter en Occident où elle était assez employée dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Le *canzi* était une étoffe de Chine employée chez nous depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

Le *marramas* ou *morramas* était un drap d'or oriental.

1. Mas Latrie, *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. VI, p. 518, et *Hist. de Chypre*, t. II, x. Documents du règne de Pierre I<sup>er</sup>.

2. *Ibid.*

3. Voir sur cette fabrication, *Statuti della Corte dei Mercadanti della Città di Lucca* (1468), publiés en 1490 (Bibliothèque Mazarine, n° 3365).

Le *haudequin* était un drap d'outremer tirant son nom et son origine première de la ville de Bagdad. Au XIII<sup>e</sup> siècle, sa fabrication s'était transportée en Chypre et à Palerme ; il avait pour analogue le *bofu*, riche tissu byzantin en usage aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Le *cendal* était une étoffe de soie souple satinée et légère analogue aux foulards et taffetas actuels. Elle se tissait en soie crue ; parfois en bourre de soie ; il y en avait de qualités très diverses, de diverses couleurs aussi, mais l'usage le plus fréquent était de teindre le cendal en rouge. Il était usité depuis le IX<sup>e</sup> siècle et resta en faveur jusqu'à la fin du Moyen Age. Il était très employé dans les doublures.

Le *tiercelin* est un cendal renforcé.

Le *samit* (exametum), d'origine byzantine, n'est pas moins anciennement connu. C'est un fort drap de soie épais et solide, une véritable étoffe de luxe.

Le *sedas*, extrêmement employé à Montauban au XIV<sup>e</sup> siècle, était un drap de soie mince et souple fabriqué en Italie.

Le *satanin* ou satin est resté sensiblement ce qu'il était au Moyen Age.

On fit, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, des *camelots de soie* ; c'était une belle étoffe, de diverses teintes ; un dessin du XV<sup>e</sup> siècle reproduit par Gay nous montre que le camelot de soie était diapré et sans doute broché, et avait des dessins de style oriental semblables à ceux des brocarts.

Le *velours* ou *veluiou*, comme en témoigne Du Cange, était en usage au XII<sup>e</sup> siècle. Au XIII<sup>e</sup>, il l'était plus encore : Marguerite de Hainaut avait, en 1298, deux robes de velours, contre huit de lainages et six d'autres tissus de soie. Dans les siècles suivants, le velours jouira d'une plus grande faveur, et souvent il sera broché. Le *velours broché* et le *brocart*, plus tard la *brocatelle*, que fabriquaient Lucques, Venise et Gênes, sont des tissus diaprés de riches dessins de style oriental en or ou en satin sur fond de velours ou inversement. Le *velours ciselé* est dit *de Gênes* ; le *velours coupé* est dit *de Venise*. Ils furent en vogue de la fin du XIV<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le *bouquerant* ou *bougran* tire son nom de Boukhara en Tartarie qui, dans le haut Moyen Age, semble avoir été le centre de fabrication de cette étoffe. — Au XIV<sup>e</sup> siècle, nous savons par Marco Polo qu'elle se fabriquait surtout dans la Grande-Arménie. C'était un tissu d'une finesse et d'une légèreté admirables, tissé à dessins

dans une soie spéciale qu'il faut probablement identifier avec le *byssus* antique. Au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, le bougran fut grossièrement imité en Occident et devint une cotonnade qui n'a avec le bougran véritable rien de commun que le nom et qui ne ressemblait guère plus à la grosse toile empesée que le même vocable désigne depuis le <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle.

On faisait en soie, au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, à Paris et ailleurs, une grande quantité de *couvrechefs*. On a vu plus haut ce qu'il faut entendre par là. Le tissu des couvrechefs de soie est ce que nous appelons la gaze.

Le *crêpe*, d'origine orientale, se faisait comme aujourd'hui en soie, en laine ou en coton, tissé sans croisure comme les étamines, lisse ou crêpé. Il était en usage dès l'époque romane.

---



## CHAPITRE II

### LE VÊTEMENT AUX ÉPOQUES MÉROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE

SOMMAIRE. — I. Le vêtement masculin à l'époque mérovingienne. — II. Le vêtement masculin à l'époque carolingienne. — III. Le vêtement féminin aux époques mérovingienne et carolingienne.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Le vêtement masculin à l'époque mérovingienne.*

Le costume de l'époque mérovingienne ne peut guère se restituer que par les descriptions et par induction, car les représentations de la figure humaine sont, à cette époque, rares<sup>1</sup> et souvent inintelligibles.

Les Gallo-Romains, même soumis aux Francs, restèrent fiers de leur civilisation supérieure, et les Francs durent bien reconnaître cette supériorité ; en conséquence, les uns gardèrent leur costume ; les autres y firent, à l'occasion, des emprunts.

Les Gallo-Romains du vi<sup>e</sup> siècle portaient une tunique de dessous avec ou sans ceinture, fendue ou non, dite *subucula*, et, par-dessus, une sorte de blouse tombant jusqu'aux genoux ; c'était la *dalmatique* ; une variété sans manches s'appelait *colobe*. Sous ces deux vêtements, ils portaient des *braies*, culotte ample, d'origine gauloise, que les Romains avaient adoptée dès le 1<sup>er</sup> siècle, ou bien les courts caleçons romains appelés *feminalia*. La toge avait été quelquefois abandonnée des Romains ; ceux de l'Empire d'Orient l'avaient remplacée par la *chlamyde* (fig. 1), toge fendue et agrafée sur l'épaule droite. C'était un vêtement plus commode et les Occidentaux l'adoptèrent parfois dès cette époque.

Les Gallo-Romains avaient aussi diverses sortes de manteaux : on appelait *pallium* un grand manteau ; *penula* ou *lacerna*, une longue pèlerine à capuchon, parfois fendue sur le devant ; *birra*, une *penula* pourvue de fentes latérales pour le passage des bras.

Les vêtements des personnages de distinction étaient ornés de

1. Voir cependant des costumes du vii<sup>e</sup> siècle dans le Pentateuque Ashburnham (*New Paleographical Society*, pl. 235).

bandes appelées *clares* et de disques dits *callicules*, exécutés en un tissu plus riche, souvent de pourpre, et en broderie. Les Francs

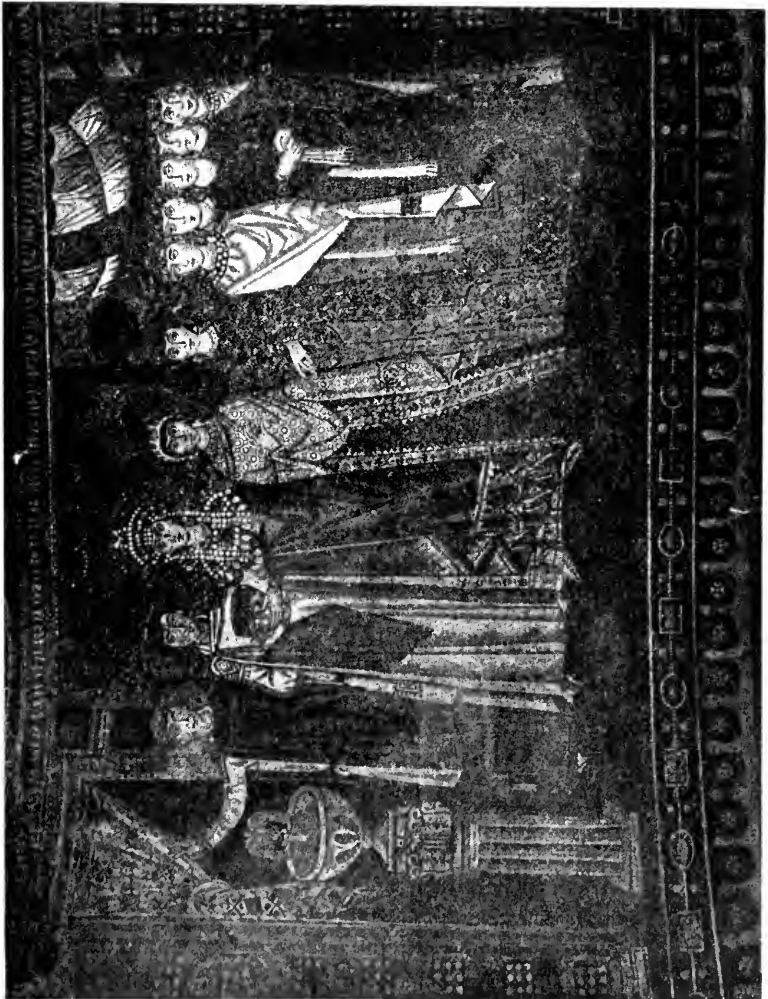


Fig. 1. — L'impératrice Theodora et sa cour. Mosaïque de Saint-Vital de Ravenne (526-547). Diehl, *Art byzantin*, Phot. Alinari.

portaient une chemise ou une tunique de dessus ajustée, avec manches très courtes ; des braies serrées sur les jambes par des courroies entrecroisées ; des bottines de cuir et un large ceinturon également en cuir, fixé par une grosse boucle. Comme manteaux, ils portaient la *saie saga* gauloise, petite, en laine à longs poils,

bariolée de bandes rouges et vertes, ou bien le grand manteau de pelleterie (*rhen*). La chlamyde ou toge fendue byzantine (fig. 1) était un insigne officiel de dignité, portée par le roi, qui la conservera jusqu'à la fin du Moyen Age, et par des hauts personnages. Une ou deux fibules <sup>1</sup> attachaient le manteau sur la poitrine, sur les deux épaules, ou sur l'épaule droite (fig. 1). Les mosaïques de Ravenne (fig. 1 et 4) peuvent nous donner une idée des modes que l'aristocratie franque empruntait à l'Empire d'Orient. Clovis tout en continuant à porter les cheveux longs et la moustache, signes de noblesse chez les Francs, se parait, à l'instar des empereurs, de la chlamyde et de la tunique courte de pourpre à manches brodées, serrée autour du corps par une double écharpe. Dans ce costume d'apparat, les braies se réduisaient à la dimension de culottes très courtes. Alors aussi apparurent les chausses d'étoffe cousue, ou parfois tissées en rond. Elles furent à l'origine un luxe aristocratique. On conserve à Délémont celles de saint Germain abbé de Moutiers-Grandval <sup>2</sup>, assassiné vers 670. Elles sont tissées en rond, et portent au bord supérieur un cordon passant dans une coulisse pour former jarretière.

## § II. — *Vêtement masculin à l'époque carolingienne.*

L'époque carolingienne nous a laissé, outre les descriptions précises d'Einhardt et du Moine de Saint-Gall, de nombreux manuscrits enluminés avec art ; ces documents nous rendent compte du costume, surtout du costume d'apparat. Les étoffes à dessins tissés étaient en grand honneur ; les étoffes à pois particulièrement (fig. 2, 7). On les disposait par petits groupes souvent de trois en triangle. C'est d'une étoffe de ce type qu'est faite la chasuble dite de Saint Regnobert à Bayeux.

Le Moine de Saint-Gall décrit ainsi le costume ancien des Francs.

Ils portaient des braies <sup>3</sup> (*tibialia vel coxialia*) de lin ornées

1. Nous verrons (tome IV) que les fibules vont généralement par paires.

2. Voir E. A. Stuckelberg, *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, t. I, livre IV, ch. III.

3. I, 1, 31. Pertz, ser. II, p. 747 : « Erant antiquorum ornatus seu paratura Francorum calciamenta forinsecus aurata, corrigiis tricubitalibus insignita, fasciolae cruales vermiculatae et subtus eas tibialia vel coxialia linea quamvis eodem colore, tamen opere artificiosissimo variata. Super quae et fascio-

diversement et avec beaucoup de recherche (rayées sans doute de couleurs variées), des bandes (*fasciolae crurales*) de couleurs assorties aux braies et brodées (*vermiculatae*) qui s'enroulaient sur les jambes ; par-dessus, s'entrecroisaient les courroies longues de trois coudées qui les serraient sur les jambes et qui attachaient les souliers de cuir, dorés à l'extérieur : un chanise de lin fin (*camisia clizana*) sur lequel passait le baudrier tenant l'épée ; et sur le tout un manteau blanc ou bleu rectangulaire, ayant en longueur deux fois sa largeur, tombant devant et derrière jusqu'aux pieds, mais atteignant à peine sur les côtés la hauteur des genoux.



Fig. 2. — Sacramentaire de Metz (Bibl. Nat., ms. lat. 1141), seconde moitié du IX<sup>e</sup> s.

Le costume carolingien (fig. 2 et 3) comportait des braies et des chausses en toile de lin ou cainsil (*cam-silis*), des bottines (*hosa, euse*), une chemise (*camisia*) également en toile de lin ; un vêtement intermédiaire, sorte de camisole (*theristra*), une tunique ou *gonelle*<sup>1</sup> ajustée, faite de cainsil ou de serge (*camsilis aut sarcilis*), un justaucorps de fourrure appelé *rock*<sup>2</sup>, une chape ou manteau de pluie (*cappa, pluviale*), des gants ou mouffes (*wanti, maffulae*).

Les cheveux se portaient courts ; le menton était rasé ; la noblesse se reconnaissait au port de la moustache (fig. 3).



Fig. 3. — 1<sup>re</sup> Bible de Charles le Chauve (Bibl. Nat., ms. lat., milieu du IX<sup>e</sup> s.).

las in crucis modum intrinsecus et extrinsecus ante et retro longissimae illae corrigiae tendebantur. Deinde *camisia clizana* ; post haec *balteus spathae colligatus*. *Ultimus habitus eorum erat pallium canum vel saphirinum quadrangulum duplex, sic formatum ut quum imponeretur humeris, ante et retro pedes tangeret ; de lateribus vero vix genua contigeret.* »

1. *Gonne* ou *gonelle* sera le nom de certains surcots jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle ; jusqu'à nos jours *gown* désigne en anglais une robe ; *gonella* en italien une soutane. Geoffroy grise *gonelle* était comte d'Anjou de 958 à 987.

2. On sait que ce mot, en allemand, signifie actuellement un habit.

Selon Einhardt<sup>1</sup>, Charlemagne revêtait une chemise et des braies en toile de lin ; une tunique à ceinture de soie ; des bandes d'étoffe sur les jambes et des bottines ; il était ceint d'un baudrier rehaussé d'orfèvrerie et portait toujours l'épée, à garde également d'orfèvrerie. En hiver, il ajoutait à ce costume un gilet de fourrure de loutre (*lutrinis*) ou de rat (*murinis pellibus*), peut-être plutôt de martre. Il portait la saie, ou, pour la chasse, un manteau rustique en peau de mouton.

Les monuments figurés<sup>2</sup> ajoutent quelques renseignements à ces textes, surtout pour le ix<sup>e</sup> siècle.

Les miniatures nous montrent le costume civil des hommes<sup>3</sup> (fig. 2 et 3) composé de braies courtes, le plus souvent cachées par la tunique, et d'une tunique, ornée souvent de claves ; talaire pour les empereurs, mais pour les autres laïques, s'arrêtant au-dessus du genou, serrée à la taille par un ceinturon, et pourvue de manches ajustées, parfois avec bande au poignet. Leurs jambes sont nues ou couvertes de chausses lâches (fig. 3) ou de longues braies serrées par des courroies<sup>4</sup>. On trouve aussi des chausses boutonnées<sup>5</sup>, des chaussures<sup>6</sup>, des brodequins<sup>7</sup>, des bottes<sup>8</sup> ou des san-

1. *Vita Karoli*, XXIII.

« Ad corpus camisiam lineam, et femoralibus lineis induebatur, deinde tunicam quae limbo serico ambiiebatur et tibialia ; tum fasciis [tibialia cum] crure et pedes calciamentis constringebat, et ex pellibus lutrinis et murinis thorace confecto, humeros ac pectus hyeme muniebat ; sago veneto amictus, et gladio semper accinctus, cujus capulum ac balteus aut aureum aut argenteus erat. Aliquoties et gemmato ense utebatur. »

2. *Evang.* de Saint-Médard de Soissons, Bibl. Nat., lat. 8850 ; *Evang.* de Lorsch, Vatic. palat., lat. 50 ; *Evang.* de Lothaire, Bibl. Nat., lat. 266, portrait de Lothaire ; *Bible* de Grandval (École de Tours), Mus. Brit., additional ms. 10546 (milieu du ix<sup>e</sup> siècle) ; *Bible* de Charles le Chauve (Saint-Martin de Tours), Bibl. Nat., lat. 1, portrait de l'empereur.

*Codex Aureus* de Saint-Emmeran de Munich ; portrait du même.

3. viii<sup>e</sup> siècle (?) *Evang.* de Munich, Boinet, *La Miniature Carolingienne*, pl. 1 ; ix<sup>e</sup> siècle, même ouvrage, pl. XXX, XLVII, XLIX, LI, LXV, LXXIX, LXXXVI, LXXXVIII ; CXIII ; CXIV ; CXV ; CXXI, CXXIII, CXXV ; CXXX ; CXLIV à CXCVI ; CXLIX.

4. *Première bible* de Charles le Chauve, Boinet, ouv. cité, pl. LI ; *Sacramentaire* de Metz, B. CXXX.

5. *Bible* de Saint-Paul hors les Murs, B. CXXXIII.

6. Seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, Bibl. Nat., ms. lat. 5543.

7. ix<sup>e</sup> siècle, *Psautier* de Lothaire, Boinet, ouv. cité, pl. LXXIX ; *Psautier* de Charles le Chauve, B. CXIV ; *Codex aureus* de Saint-Emmeran de Ratisbonne, B. CXV ; *Bible* de Saint-Paul hors les Murs, B. CXXI, CXXIII ; *Sacramentaire* de Metz, B. CXXXI ; fin du ix<sup>e</sup> siècle, *Psalterium aureum* de Saint-Gall, B. CXLV ; *Psautier* de Corbie, B. CXLIX.

8. viii<sup>e</sup> siècle (?) *Evang.* de Munich, Boinet, ouv. cité, pl. IX ; *Evang.* de Lothaire,

dales. Généralement, celles-ci s'accompagnent de chausses ou de chaussettes (fig. 3), le manteau universellement adopté est la chlamyde ou toge fendue, attachée sur l'épaule droite par une fibule ou par une aiguillette (fig. 2, 3).

Les chausses peuvent couvrir toute la jambe <sup>1</sup>, mais elles s'arrêtent souvent sous le genou, et sont fixées (fig. 2 et 3) par des jarrettières <sup>2</sup>; plus souvent encore on porte de simples chaussettes avec les sandales ou les brodequins <sup>3</sup> et leur extrémité est coupée (fig. 3) de façon à laisser voir les orteils <sup>4</sup>. Ces chausses peuvent être blanches ou teintes, souvent en rouge ou en jaune; elles sont attachées par des jarrettières (fig. 3 et 4) formées de cordons de couleur, nouées sous le genou <sup>5</sup>. La tunique forme un pli qui cache la ceinture. Celle-ci peut avoir une boucle richement ornée et un pendant ou mordant de métal ciselé <sup>6</sup>. Le manteau peut être pris dans cette ceinture.

Dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle nous voyons s'introduire quelques variantes à ce costume : la tunique ou *bliaud*, moins longue, et à manches très courtes, laisse voir les manches ajustées de la chemise ou du *chainse*. On trouve des jambières boutonnées sur le côté comme les guêtres actuelles <sup>7</sup>.

Au x<sup>e</sup> siècle, les mêmes modes persistent <sup>8</sup>, et le manteau peut être attaché sur l'épaule <sup>9</sup> ou sur la poitrine <sup>10</sup>.

Bibl. Nat., pl. XXX; *Première bible* de Charles le Chauve, pl. XLIX; *Psalterium aureum* de Saint-Gall, pl. CXLV, CXLVI; *Sacramentaire* de Drogon, pl. LXXXVI; LXXXVIII; *Sacramentaire* de Metz, pl. CXXXI; *Bible* de Saint-Paul hors les Murs, pl. CXXXIV, CXXXV.

1. Au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, *Psautier* de Lothaire, Boinet, *ibid.*, pl. LXXIX; 3<sup>e</sup> quart, *Bible* de Saint-Paul hors les Murs, pl. CXXIII; fin du ix<sup>e</sup> siècle, *Psalterium aureum* de Saint-Gall, pl. CXLV.

2. *Évangélique* de François II (milieu du ix<sup>e</sup> siècle), Bibl. Nat., ms. lat. 257; ix<sup>e</sup> siècle, *Sacramentaire* de Drogon, Boinet, *ibid.*, pl. LXXXVI; *Bible* de Saint-Paul hors les Murs, pl. CXXIII; *Sacramentaire* de Metz, pl. CXXI; *Psautier* de Corbie, pl. CXLIX; *Évangélique* de Morienval; *Évangélique* de François II.

3. A la fin du x<sup>e</sup> siècle, le *Livre des Macchabées* de Leyde montre des chausses serrées par des jarrettières et par d'autres cordons aux chevilles.

4. ix<sup>e</sup> siècle, *Première bible* de Charles le Chauve, Boinet, *ibid.*, pl. XLIX; *Évangélique* de Morienval; *Livre d'astronomie et de comput*, Bibl. Nat., ms. lat. 5543 (seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle).

5. *Bible* de Charles le Chauve; *Évangélique* de François II; *Évangélique* d'Hautvillers (Bastard, *faesim.*, p. iv, pl. 3).

6. *Traité d'astronomie et de comput*, Bibl. Nat., ms. lat. 5543; Bibl. de Saint-Omer, ms. 56, fol. 231 v<sup>o</sup> (x<sup>e</sup> siècle).

7. Bibl. de Saint-Omer, ms. n<sup>o</sup> 56.

8. Hefner-Alteneck, I, 50 à 52; cf. Boinet, ouv. cité, pl. CXLVI (fin du ix<sup>e</sup> siècle).

9. Saint-Omer, ms. 698, fol. 31 v<sup>o</sup>.

10. *Ibid.*, fol. 31.

§ III. — *Le Vêtement féminin aux Époques mérovingienne et carolingienne.*

Le costume des femmes au VI<sup>e</sup> siècle, tel que nous le montrent les mosaïques de Ravenne (fig. 1 et 4), comporte deux tuniques,



Fig. 4. — Mosaïque Saint-Apollinaire-le-Neuf à Ravenne. Commencement du VI<sup>e</sup> s. (Diehl, *Art byzantin*. Phot. Alinari).

de dessous et de dessus, longues, étroites et sans plis, avec ceinture placée immédiatement sous les seins. Les manches de la tunique de dessus peuvent être larges et ouvertes (fig. 4). Une sorte d'écharpe en forme de large bande, appelée *palla*, se pose sur les épaules au-dessus de la tunique ; elle forme un cercle et deux pans retombant devant et derrière (fig. 4). Les souliers découverts sont noirs ou rouges. Les jambes s'enveloppaient probablement de chausses en toile cousues.

A cette époque, dans la chaussure comme souvent en d'autres matières et en d'autres temps, les femmes passaient d'un extrême à

l'autre : frileuses, elles s'enveloppaient volontiers le pied et la jambe de bandelettes (*fasciae pedales*, *f. crurales*), mais, coquettes, elles portaient plus que les hommes la sandale hors de la maison.

Un grand manteau carré, souvent orné de callicules, couvre l'épaule gauche (fig. 4) et s'attache sur la droite (fig. 1) par une fibule <sup>1</sup>. Ou bien l'on porte une chasuble (*casula*, *planeta*), manteau sans fente et de coupe circulaire avec encolure vers le centre. La



Fig. 5. — Figures de stuc dans l'oratoire de Sainte-Marie-au-Val à Cividale (Frioul), fondé par la comtesse Gisclétrude (762-767).

chasuble se drape sur le bras (fig. 1). Les femmes de condition modeste portaient la chemise, le colobe ou la dalmatique tombant jusqu'aux chevilles, et comme manteau une pèlerine courte (*penula*) ou une ample chasuble.

A l'époque carolingienne la chasuble se porte beaucoup (fig. 5, 6), le manteau fendu également ; il s'agrafe souvent sur la poitrine et non sur l'épaule droite : c'est ce qu'on appelle la *chape* (*cappa*), soit manteau grossier fait pour préserver de la pluie (*pluvialis*), soit manteau de luxe.

La chape peut être fermée (fig. 6) et se pose souvent sur la tête

1. IX<sup>e</sup> siècle, peintures murales de Munster (Grisons).



en même temps que sur les épaules (fig. 7, 8). La chape fermée n'est autre chose qu'une chasuble avec capuchon (fig. 6).

Un évangélaire de Munich qui date vraisemblablement du VIII<sup>e</sup> siècle montre deux types de costumes féminins, l'un populaire et courant, l'autre d'apparat.

Le premier<sup>1</sup>, usité encore au IX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, ne consiste (fig. 9, 9 bis, 9 ter) qu'en une robe ouverte en pointe sur le devant jusqu'à la



Fig. 6. — Arithmétique de Boëce. Bamberg, Bibl. Roy., H. I., IV, 12, 3<sup>e</sup> quart du IX<sup>e</sup> s.



Fig. 7. — 1<sup>re</sup> bible de Charles le Chauve (Bibl. Nat., ms. 1), milieu du IX<sup>e</sup> s.



Fig. 8. — Bible de Saint-Paul hors les Murs à Rome, 3<sup>e</sup> quart du IX<sup>e</sup> s.

ceinture et ouverte également sur les côtés, de la hanche aux aisselles. Un prolongement de l'étoffe qui couvre les épaules retombe jusqu'au coude, et les bords de ce pan d'étoffe se rejoignent sur les hanches; cela forme une sorte de demi-manche d'une très grande ampleur. Cette robe était probablement cousue par devant depuis le bas jusqu'à la taille, bien qu'on puisse la supposer seulement croisée et maintenue par la ceinture. De nos jours la première de ces modes est en usage chez les Fellahines, la seconde chez les Japonaises. Cette robe paraît être avec des brodequins le seul vêtement des dames qui la portent : aucune chemise n'apparaît dessous.

Le costume d'apparat donné par le même manuscrit montre une robe fermée à encolure ronde peu dégagée, des manches assez

1. Boinet, ouvr. cité, pl. I, femmes pleurant le massacre des Innocents.  
2. *Ibid.*, pl. CLIX. *Apocalypse* de Valenciennes.

amples, serrées au coude, un manteau posé sur les épaules et fixé par une fibule à la ceinture ou au bas de la poitrine ; enfin un voile, manteau ou chape, posé sur les cheveux et retombant dans le dos presque jusqu'aux chevilles, comme dans la fig. 7. Un collier de perles est posé sur les épaules ; un autre repose sur le bras gauche, et tombe jusque vers les chevilles. Serait-ce déjà des patenôtres ? (cf. fig. 6). Les pieds sont chaussés de brodequins.

Vers le VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle, les figures de stuc de la chapelle Sainte-



Fig. 9. — Evangélaire de Munich (Bibl. Roy., ms. lat. 23631), VIII<sup>e</sup> siècle ?



Fig. 9 ter.  
Coupe restituée.



Fig. 9 bis. — Restitution d'après l'Évangélaire de Munich.

Marie-au-Val à Cividale (Frioul) montrent (fig. 5) d'autres costumes de cérémonie.

La robe (*stola*) a une encolure très dégagée ; ses manches sont encore quelquefois courtes (fig. 10, 11) et même évasées (fig. 5, 8) pour laisser paraître celles de la chemise, qui sont longues et étroites, serrées et brodées aux poignets. La robe est enrichie de claves et de perles.

Au IX<sup>e</sup> siècle, on trouve la même disposition de costume <sup>1</sup> con-

1. Munster (Grisons), peintures murales, *Première bible* de Charles le Chauve, Boinet, pl. XLVII ; *Codex d'Ottfrid de Vissembourg*, *ibid.*, pl. CLX ; *Psautier* de Louis le Germanique, *ibid.*, pl. ; *Bible* de Saint-Paul hors les Murs, *ibid.*, CLX-CXXI ; *Traité d'astronomie et de comput*, Bibl. Nat., ms. lat. 5543.

curremment avec la robe sans manches <sup>1</sup> ou au contraire à manches plus longues et plus étroites, qui ne laisse pas voir la chemise. Cette dernière mode est plus rare <sup>2</sup>. Ces robes s'accompagnent d'une ceinture. L'Apocalypse de Valenciennes nous montre des femmes portant une robe de dessus ouverte du haut en bas par devant (fig. 10, 11) de façon à montrer la robe de dessous, et un vêtement intermédiaire, sorte de grand plastron se terminant sous les genoux



Fig. 10. — Apocalypse de Valenciennes, 11<sup>e</sup> s. (Bibl. de la ville, ms. 99).



Fig. 11. — Restitution d'après l'Apocalypse de Valenciennes, 11<sup>e</sup> s.

en un tablier de coupe demi-circulaire (fig. 11), un collier formant deux tours rapprochés du cou et un troisième très grand est pris dans la ceinture <sup>3</sup>. On trouve aussi la ceinture double <sup>4</sup>. Des bandes ornent le bord des manches, l'encolure, et le bas de la robe; une clave peut réunir ces deux dernières (fig. 8).

Les femmes se couvrent toujours la tête et les épaules d'un grand voile qui tombe presque aussi bas que la robe <sup>5</sup> et qu'ornent souvent d'élégants dessins (fig. 7 et 8). Ce voile peut se tourner autour

1. Bibl. Nat., ms. 5543.

2. *Apocalypse* de Valenciennes, Boinet, pl. CLVIII et CLIX.

3. *Ibid.*

4. Bibl. Nat., ms. 5543.

5. *Première bible* de Charles le Chauve, Boinet, pl. XLVII; *Arithmétique* de Boëce, Bamberg, *ibid.*, pl. LVII; *Bible* de Saint-Paul hors les Murs, *ibid.*, pl. CXXI. Peintures de Munster (Grisons).

du cou <sup>1</sup> et se confond avec la chape ou manteau à capuchon qu'elles portent toujours. Le voile peut avoir aussi les bords cousus par devant depuis le bas jusqu'au col, et se draper sur les bras; il se confond alors (fig. 5 et 6) avec la chasuble et la chape fermée <sup>2</sup>.

Au x<sup>e</sup> siècle, la statue de Sainte-Foy à Conques apparaît avec une robe assez étroite, dont l'encolure peu dégagée forme une légère pointe par devant (fig. 178 *bis*). Les manches ne dépassent guère le coude, et sont très évasées; celles de la chemise, au contraire, sont extrêmement étroites et couvrent le poignet. De très larges orfrois brodés, rehaussés d'orfèvrerie, bordent l'encolure, l'ouverture des manches et le bas de la robe <sup>3</sup>.

Une particularité fréquente du ix<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle est la mode des étoffes à dessins : rosaces, trèfles, quatrefeuilles et pois isolés ou groupés par trois (fig. 7). Les tissus de fantaisie devaient ressembler à ceux des cravates d'hommes des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles.

1. *Codex d'Ottfrid de Vissembourg*, Boinet, pl. CLX.

2. *Arithmétique* de Boëce, Bamberg, Boinet, pl. LVII; *Apocalypses* de Trèves et de Cambrai, *ibid.*, CLIII.

3. Bibl. Nat., lat. 5543, *Traité d'astronomie et de comput*.

---

## CHAPITRE III

### LE VÊTEMENT A L'ÉPOQUE ROMANE

SOMMAIRE. — I. Le vêtement de la fin du x<sup>e</sup> au milieu du xii<sup>e</sup> siècle.  
— II. Le vêtement au milieu et dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle.

§ 1<sup>er</sup>. — *Le vêtement de la fin du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.*

Dans le costume comme dans l'architecture, la mode du xi<sup>e</sup> siècle a commencé dès le x<sup>e</sup>, et ne prendra fin que dans le deuxième quart du xii<sup>e</sup>.

Malheureusement, les monuments figurés de cette période sont fort grossiers en Occident. Elle nous a toutefois laissé de bons manuscrits enluminés <sup>1</sup>, quelques sculptures intelligibles, et un trésor de renseignements dans la suite de broderies dite *Tapiserie de Bayeux*. Tapiserie doit s'entendre ici au sens de tenture, car cette tenture est une broderie, exécutée en Angleterre entre 1088 et 1092, comme l'a prouvé le regretté M. Travers <sup>2</sup>. C'est une œuvre d'un dessin très net et très expressif, plutôt sommaire qu'incorrect, mais souvent conventionnel. Enfin, la sculpture, dès le 2<sup>e</sup> quart environ du xii<sup>e</sup> siècle, est suffisamment affranchie et maîtresse de ses moyens pour rendre fidèlement les objets que les artistes ont sous les yeux. Les chapiteaux de Vézelay, de Clermont et autres en sont la preuve.

Le costume du xi<sup>e</sup> et du début du xii<sup>e</sup> siècle diffère peu de celui de l'époque carolingienne. Dès le x<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du xiii<sup>e</sup>, le costume des hommes et des femmes comprend deux pièces principales : *le chainse* ou la chemise, généralement de lin, et *le bliand*, sorte de blouse à taille qui recouvre le chainse et peut

1. Entre autres, Bibl. Nat., ms. de Saint-Sever. *Comment. de Beatus sur l'Apocalypse*, lat. 8878. Bibl. du Mont-Cassin ; Raban Maur. Manuscrit de Salzbourg, facsim. Hefner-Alteneck, I, 35.

2. Congrès archéol. Caen 1908, vol. I, p. 180. Voir à la fin de cet article (p. 186) la bibliographie du sujet.

se faire en divers tissus. Un bliaud de damas blanc galonné d'or (fig. 12) conservé au musée bavarois de Munich est attribué à l'empereur Henri mort en 1024 ; d'autres bliauds impériaux font partie du Trésor de Vienne.

Les hommes seuls portent sous le chainse des *braies* <sup>1</sup> de toile



Fig. 12. — Le bliaud de Munich.

attachées par une ceinture appelée le *braiel* (fig. 14) auquel peuvent pendre une bourse et des clefs. Au braiel pendent également des jarretelles pour relever le bas des braies (même fig.). Le braiel était fixé aux braies par une suite de pattes formant coulisses (fig. 13), on l'en ôtait pour laver les braies.

Les deux sexes portent en outre une ceinture extérieure, des chausses, des souliers, un manteau ; sur la tête, les hommes commencent à porter diverses coiffures, et les femmes ont souvent

1. Les braies étant la seule pièce du vêtement qui soit spéciale aux hommes symbolisent dans le langage proverbial le rôle du mari, comme la quenouille symbolise celui de la femme. C'est ce que nous montre au XIII<sup>e</sup> siècle le fabliau allégorique de *Sire Hain*, à qui dame Anieuse son épouse dispute les braies, symbole de l'autorité dans le ménage.

un voile (fig. 19). Les braies, le chainse et le bliaud des hommes, jusque vers 1140, s'arrêtent un peu au-dessus du genou (fig. 15, 16).

Les braies sont très amples (fig. 14) <sup>1</sup>. Les hommes de basse condition s'en passaient parfois <sup>2</sup>.

Les chausses sont en lin, en soie ou en drap; elles sont cousues.



Fig. 13. — Portail de Saint-Gilles vers 1180.

La Tapissérie de Bayeux les montre de couleurs, unies ou rayées de bandes horizontales de diverses nuances.

Le chainse a des manches étroites au poignet.

Le bliaud (fig. 12) a souvent alors (fig. 15, 16) des manches presque aussi étroites <sup>3</sup>; quelquefois elles sont, au contraire, courtes (fig. 12) et évasées, laissant voir celles du chainse <sup>4</sup>. Le bliaud a

1. *Hortus Deliciarum*.

2. Voir dans la Tapissérie de Bayeux les soldats et matelots qui entrent dans l'eau. Peut-être cependant les avaient-ils retirées en même temps que leurs chausses et leurs souliers.

3. Fin du x<sup>e</sup> siècle, *Livre des Macchabées* de Leyde. Vers 1090, Tapissérie de Bayeux.

4. Nous avons vu l'apparition exceptionnelle de cette mode dès la fin du ix<sup>e</sup> siècle. On la retrouve, exceptionnelle encore, sur les chapiteaux de Vézelay.

une large encolure ornée de galons comme les manches et le bas du vêtement. Il est serré à la taille, puis s'élargit et s'évase de façon à former une courte jupe (fig. 15). Il n'est pas sans analogie avec nos redingotes, car il est souvent fendu de même devant et derrière, pour permettre de chevaucher (fig. 16), mais pour monter à cheval, on saignait peut-être ces deux pans autour des cuisses comme ceux de la broigne, de façon à former une sorte de culotte <sup>1</sup> (voir au livre IV, chapitre de l'équipement militaire).

Le manteau perpétue la coupe de la chlamyde et du *pallium* <sup>2</sup>.

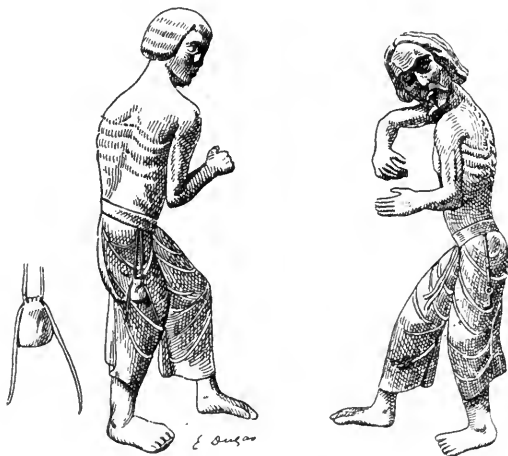


Fig. 14. — Lutteurs. Trumeau de l'ancien portail de Souillac ; milieu du XII<sup>e</sup> s.

Celui des hommes s'agrafe le plus souvent sur l'épaule droite (fig. 16) <sup>3</sup>, plus rarement sur la poitrine (fig. 15) <sup>4</sup>. Il est formé d'une pièce d'étoffe rectangulaire. Quicherat affirme qu'il s'attachait sur la gauche. Cette disposition incommode n'est guère figurée que dans des gravures qui ont été inversées, dans Montfaucon par exemple. Si quelquefois elle ne provient pas d'une erreur du dessinateur, il est possible encore qu'elle ait été spéciale aux gauchers.

La chape se répand au XII<sup>e</sup> siècle ; elle sert de manteau de voyage

1. Tapisserie de Bayeux.

2. *Ibid.*

3. Agrafes, collection Beurdeley, n<sup>os</sup> 31, 38, 40.

4. Tapisserie de Bayeux : spécialement les figures d'Harold.



et préserve de la pluie. Elle se ferme généralement à l'encolure; quelquefois on y pratique des fentes pour le passage des bras, et quelquefois même on y ajoute des manches.

La chape est généralement pourvue d'un capuchon ou *chaperon*, et le nom de *chaperon* commence à désigner un petit manteau à capuchon, diminutif de la chape.

Il va sans dire que le costume des hommes de basse condition était très simple <sup>1</sup>; les paysans, les ouvriers, les moines portaient



Fig. 15. — Tapisserie de Bayeux.



Fig. 16. — Tapisserie de Bayeux.

le *chainse*, le *sayon*, sorte de tunique, ou la *coule*, sorte de blouse à capuchon; des grègues ou des braies, et généralement des chausses, de gros souliers ou des sabots (*charboles*).

## § II. — *Le vêtement au milieu et dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.*

Orderic Vital nous apprend <sup>2</sup>, non sans indignation, que vers 1140 il se fit une révolution dans les modes: on porta des chaussures à grandes pointes appelées *pigaches*; les robes et manteaux devinrent traînants; les manches s'élargirent et s'allongèrent au point de couvrir les mains; les cheveux se portèrent longs et frisés au fer, ainsi que la barbe. Grâce à de nombreux monuments de pein-

1. Voir le costume d'un charretier de 1180 d'après un ms. d'Alex. Neckam, *De nominibus utensilium*, édition Thomas Wright, p. 109.

2. T. IV, l. VIII, p. 283.



Fig. 17.

Fig. 18 bis.

Fig. 18.

Statues du grand portail de Chartres, milieu du XII<sup>e</sup> s., et restitution.

ture et de sculpture d'un dessin précis, et souvent correct <sup>1</sup>, nous pourrons, à partir de cette époque, nous rendre plus facilement et plus complètement compte des transformations du costume et de ses détails.

Une révolution se produisit, en effet, vers 1140, et la mode des vêtements longs pour les deux sexes semble être venue alors d'Orient, par l'intermédiaire des Normands de Sicile. Quant à l'évasement des manches, nous avons vu qu'il était préparé depuis plus d'un siècle, et quant aux pigaches, nous verrons que ce fut une autre importation d'Orient.

Le costume des trois derniers quarts du XII<sup>e</sup> siècle est élégant et très recherché.

Les braies de toile, toujours flottantes (fig. 14), descendant jusqu'aux chevilles, n'ont pas subi de modification <sup>2</sup>.

Le chainse de toile garde les manches étroites; les poignets et l'encolure sont brodés. Le chainse des hommes tombe jusqu'à la cheville comme celui des femmes.

Le bリアud se fait plus souvent en laine et en soie et tombe également jusqu'aux chevilles (fig. 17, 18); il a une encolure plus dégagée que celle du chainse, de façon à montrer la broderie ou le galon de cette dernière. Pour montrer de même les poignets du chainse, les manches du bリアud sont courtes et s'évasent très largement (fig. 17, 18). Sa taille est toujours serrée; ses pans sont amples et forment une jupe à plis. L'encolure est ornée de galons et d'orfrois; souvent aussi le bord des manches, et quelquefois le bord inférieur du vêtement (fig. 12).

Des bリアuds du XII<sup>e</sup> siècle nous ont été conservés dans le Trésor impérial de Vienne; certains bリアuds se laçaient sur le côté <sup>3</sup> ou sur



Fig. 19. — Florence. Biblioth. Laurentienne, xxv. Cod. 3, fol. 145.

1. On peut citer parmi beaucoup d'autres exemples, le Térencia de la Bibl. Bodléienne d'Oxford publ. par la *New Paleographical Society*, 1905, pl. 63; le ms. 389 de la Bibl. de Douai; les statues des portails de Chartres, Etampes, Le Mans, Bourges, Saint-Loup de Naud (Seine-et-Marne), Corbeil (transportées à Saint-Denis).

2. Trumeau de l'ancien portail de Souillac, lutteurs. *Hortus deliciarum*, manuscrit enluminé par l'abbesse Herrade de Landsperg, Bibl. de Strasbourg; détruit en 1870, fig. dans Gay, *Glossaire*, p. 109.

3. *Roman de Rou* (écrit vers 1170), vers 7055; cf. *Huon de Bordeaux*, vers 6121.

les reins. D'autres n'ont qu'une encolure large accompagnée d'une fente latérale pour permettre de passer facilement la tête par l'en-



Fig. 20.

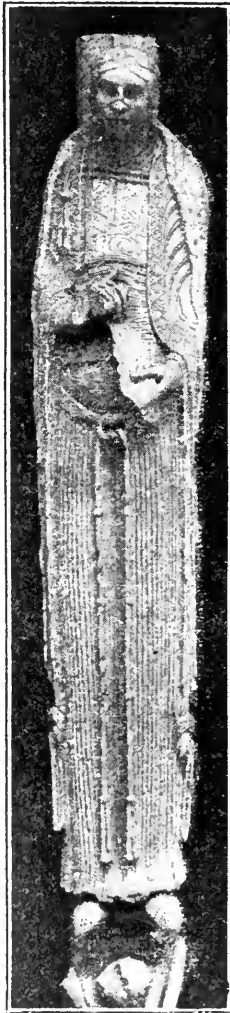


Fig. 21.



Fig. 22.

Grand portail de Chartres.

colure du bliaud quand on endossait ce vêtement ; cette fente assez courte était pratiquée sur un côté de l'encolure. Elle se fer-

mait par des agrafes ou par des boutons. En l'ouvrant, on élargissait l'encolure. La fig. 12 montre cette disposition dans le bリアud de Mûnich. Elle ne s'y comprend pas aisément, la restauration subie par ce vêtement l'ayant quelque peu déformée. Les figures 32 et 32 *bis* montrent ce qu'elle était à l'origine.

Les hommes portent toujours le grand manteau agrafé (fig. 17, 18) ou lacé sur l'épaule droite (fig. 255, 256).

Les femmes n'ont pas de braies, mais portent les chausses, le



Fig. 22 *bis*.



Fig. 21 *bis*.

Dames du milieu du XII<sup>e</sup> s. d'après les statues du grand portail de Chartres.

chainse et le bリアud, tombant tous deux jusque sur les pieds, le chainse dépassant quelquefois légèrement le bリアud.

Celui-ci peut avoir des manches larges et évasées plus souvent que le bリアud masculin. Elfgifva sur la tapisserie de Bayeux, Judith sur un chapiteau du Vézelay suivent cette mode qui doit être aristocratique, car la servante de Judith n'a que des manches étroites.

Les manteaux ont les formes déjà usitées à l'époque carolingienne : le voile se pose sur la tête (fig. 19, 22) et il est d'un grand usage, car les femmes ne sont admises à l'église que la tête cou-

verte. Elles portent encore la chasuble <sup>1</sup>, et souvent la chape ou



Fig. 23.

Fig. 23 bis.

Statue du portail de Saint-Loup-de-Naud (Seine-et-Marne) et restitution.

manteau de pluie (fig. 6, 40). La chape diffère de la chasuble en ce qu'elle est munie d'un chaperon ou capuchon <sup>2</sup>. Souvent, comme

1. Elfyfva sur la Tapisserie de Bayeux.

2. Les Saintes Femmes au tombeau, chapiteau de Mozat (Puy-de-Dôme). *Manuel d'Archéol. franç.*, t. I, fig. 189. Judith et sa suivante, chapiteau de Vézelay.

à l'époque précédente, une seule pièce d'étoffe, ouverte du haut en bas, de coupe très simple, couvre la tête et les épaules (fig. 19)



Fig. 24.

Fig. 25.

Détails de statues du grand portail de Chartres.

et tient par une seule agrafe ou fibule (*fermail*) fixée en haut de la poitrine ; on peut orner ce voile d'un galon ou d'une broderie sur le bord <sup>1</sup>.

Dans la seconde partie du XII<sup>e</sup> siècle, depuis 1140 environ, le

1. Sur le chapiteau de Vézelay, le manteau de Judith a seul le bord perlé.

costume des femmes devient extrêmement original et fort gracieux, du moins pour les personnes bien faites, qu'il met en valeur, car c'est avec insistance que ce costume suit les formes du corps, et les souligne (fig. 20 à 25 *bis*).

Le chainse et le bliaud retombent sur les pieds chaussés de souliers de cuir légèrement en pointe; des jarretières fixent les



Fig. 25 *bis*. — Restitution, d'après une statue du grand portail de Chartres.

chaussés bien tirées. Les poignets du chainse sont brodés ainsi que l'encolure dégagée du bliaud (fig. 23 et *bis*). Le bliaud se fait en étoffe fine et très élastique, il est extrêmement ajusté, il moule le torse, y compris les hanches et le ventre tout entier. A partir des hanches et des aines, il forme une jupe tombante à petits plis très nombreux. Cette jupe est faite d'une autre pièce d'étoffe. Les manches sont ajustées jusqu'aux coudes; là, elles prennent brusquement une largeur telle qu'elles forment de grands pans qui tombent soit jusqu'aux genoux, soit jusqu'aux chevilles et dont les extrémités sont même quelquefois nouées<sup>1</sup> pour ne pas traîner sur

le sol (fig. 21, 21 *bis*). Ces retombées de manches sont quelquefois plissées comme la jupe du bliaud (fig. 20). Sur le torse et sur l'avant-bras, le bliaud est souvent gaufré (fig. 20, 21, 23 et *bis*; 25 et *bis*), soit qu'il se compose d'un tricot formant un dessin « en nid d'abeilles », soit que le dessin s'obtienne au fer chaud ou par pression entre des moules de buis. Quelquefois, les plis décrivent des courbes qui suivent les formes du corps. Quelquefois, les gaufrures n'existent que sur une partie du vêtement (fig. 20-22 et *bis*). Sur ce bliaud se passait une très longue ceinture; c'était (fig. 21, 22 et *bis*) une cordelière de soie, de laine ou de lin, ou une tresse de lanières de cuir (*lorins* ou courroies) ciselées et tailladées, d'un travail curieux et compliqué. Cette ceinture fait deux fois le tour du corps,

1. Portail royal de Chartres.



d'abord à la taille, où elle se noue une première fois sur les reins ; de là elle passe sur les hanches et dans le pli des aines pour venir se nouer une seconde fois par devant <sup>1</sup>, en laissant retomber entre les jambes deux bouts égaux qui s'arrêtent vers la cheville.

Entre le chainse et le bliaud pouvait se placer un *doublet* de toile, sorte de court corsage avec ou sans manches, quelquefois fourré, ou un *pelizon*, corsage sans manches, fait d'une fourrure entre deux étoffes. Ils rendaient les mêmes services que le corset actuel, concurremment avec le *gipon*, vêtement de coupe analogue, fait de toile gaufrée, lacé sur le côté, et qui se mettait au-dessus du bliaud.

La *guimpe* ou *guimpe* était une pièce de tissu léger dont les femmes s'encadraient le visage en le laissant retomber sur la poitrine de façon à cacher plus ou moins le cou (fig. 24). Cet accessoire est surtout porté par les religieuses, veuves et femmes âgées <sup>2</sup>.

Le manteau, de même forme et de même dimension que celui des hommes, s'attachait quelquefois de même sur l'épaule droite <sup>3</sup> (fig. 25, 25 *bis*), mais plus souvent sur la poitrine. En ce cas, il peut être retenu soit par une agrafe ou fibule, soit par un bouton double semblable à nos boutons de manchettes (fig. 267), soit par une cordelière passée dans des œillères (fig. 21, 21 *bis*) et que l'on peut lâcher ou serrer (fig. 41) plus ou moins selon que l'on veut plus ou moins ouvrir le manteau, ainsi qu'on le verra au livre suivant.

1. La double ceinture des paysannes portugaises peut être une persistance de cette mode.

2. Portail royal de Chartres. Cf. rec. Gaignières, 230, effigie funéraire de Denise d'Echauffour, abbesse de la Trinité de Caen.

3. Portail royal de Chartres.

## CHAPITRE IV

### LE VÊTEMENT AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

SOMMAIRE. — I. Généralités. — II. Vêtement masculin. Robes linges ; chausses ; vêtements de dessous. — III. Cotte, corset et surcot. — IV. Variétés du vêtement de dessus : manteaux. — V. Vêtements [populaires. — VI. Les manches. — VII. Fichets et fausses bourses. — VIII. Vêtements partis et vêtements armoriés. — IX. Le costume et le maintien des femmes. — X. Robes linges et vêtements de dessous. — XI. Cotte et surcot. Manches. — XII. Variétés du vêtement de dessus. — XIII. Lois somptuaires.

#### § I. — Généralités.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'art du vêtement comme les autres arts trouve la beauté dans la simplicité. Par sa suprême élégance cette période égale l'antiquité grecque. Le costume des deux sexes continue d'être presque semblable. Le bliaud roman passa de mode : vers 1230, il disparaît des sceaux, mais vers 1200, le roman de *l'Escoufle* cite encore comme un vêtement élégant un bliaud de Syrie <sup>1</sup>. Nous le voyons mentionné bien plus tard : vers 1280, dans le *Roman d'Aliscans* <sup>2</sup> ; en 1316, dans *Godefroy de Paris*, on trouve encore ce nom pour désigner le costume de Philippe le Bel <sup>3</sup>, mais il est hors de doute qu'ici le vieux mot s'applique à la mode nouvelle, et l'on peut se demander s'il n'en est pas de même dans le registre où les frères Bonis de Montauban <sup>4</sup> ont mentionné deux fois, en 1338, la vente de *blizauts*, l'un pour homme, l'autre pour femme. Le mot provençal *biando*, en français *blouze*, au XVIII<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui *blouse*, ou en Normandie *blaude*, témoigne que le bliaud est parvenu jusqu'à nous comme vêtement populaire <sup>5</sup> : il est l'origine de notre blouse, qui en garde à peu près les formes, et représente le dernier état d'une tradition continue.

1. Vers 3283.

2. Vers 2567.

3. Vers 7078.

4. Ed. Forestié, *Les Livres des frères Bonis*, Introd., p. LXIII.

5. Bibl. Nat., ms. fr. 8551, fol. 33.

Quant au chainse, il continue, lui aussi, d'être mentionné, mais sans grande fréquence, et surtout comme vêtement d'enfant. Il est nettement distinct de la chemise, et se porte au-dessus.

On appelait *robes linges* tout ce que nous appelons articles de lingerie, et *robe* ce que nous appelons <sup>1</sup> un complet, c'est-à-dire l'ensemble assorti des pièces d'un costume. Chacune de ces pièces s'appelait un *garnement* ; ainsi l'on disait, par exemple : « une robe de trois garnements, cote, surcot et chape. »

En italien, le mot *roba* s'est étendu jusqu'à désigner l'ensemble de tous les objets mobiliers : chose, article, affaires, marchandise ; en français, il s'est au contraire restreint. Déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, « robe » est parfois synonyme de cotte ou de garde-corps.

D'une façon générale et pour les deux sexes, entre 1180 et 1340, les vêtements sont la chemise, la cotte, le surcot ou un vêtement similaire, le manteau, la ceinture, les chausses et un bonnet, chapeau ou couvrechef, des souliers pointus, sans exagération, mais dont la pointe s'accroît au XIV<sup>e</sup> siècle ; enfin, très souvent des gants.

## § II. — *Vêtement masculin. Robes linges. Chausses.* *Vêtements de dessous.*

En se levant, on passait d'abord les braies et la chemise (fig. 26) que l'on avait roulée et placée en se couchant sous l'oreiller. Elle était quelquefois en soie ; généralement en toile fine ou *cainsil* ou bien en *toile bourgeoise*. Jamais elle n'était serrée dans le braier, mais retombait par-dessus les braies<sup>2</sup>. La chemise des hommes était courte, comme les camisoles actuelles ; elle était fendue dans le bas devant et derrière, comme les biaux et les chaines de l'époque romane, sans doute pour pouvoir mieux se serrer autour de la taille sous la ceinture du vêtement de dessus. Quelques textes<sup>3</sup> nous initient à une habitude populaire qui consistait à nouer de l'argent dans les pans de la chemise, comme on fait aujourd'hui du coin d'un mouchoir. Les chemises de luxe étaient brodées ; chemises

1. Forestié, ouvr. cité, p. LXXVII (*fimbria*).

2. Bibl. Nat., roman de *Lancelot*, ms. fr. 342, fol. 42 ; cf. ms. fr. 938 (exécuté en 1279), fol. 105 v<sup>o</sup>.

3. Jean de Brie, *Le bon berger*, chap. VIII, p. 170. Cf. le fabliau *Du Prestre et des II Ribauz*, fabliau LXII, rec. Montaiglon. Un des nœuds contient à lui seul 14 pièces de monnaie, et il y en a 10 autres d'après ce récit, poussé évidemment à la charge.

de baptême ou de noce. On trouve au xiv<sup>e</sup> siècle des chemises garnies de dentelle ou d'un travail analogue <sup>1</sup>.

Les braies se faisaient en toile ou en cuir <sup>2</sup>. Les braies de cuir étaient en deux pièces. Celles de mouton ne valaient rien, celles de truie étaient estimées ; les meilleures avaient la pièce de dessus en cerf ; celle de dessous en cheval <sup>3</sup>. Les braies de cuir pouvaient être très courtes, comme nos caleçons de bain, mais les braies de toile étaient restées amples et longues <sup>4</sup>. On emprisonnait le bas des braies sous le haut des chausses <sup>5</sup>. La jambe des braies, appelée *tuiel* ou *tijuel* <sup>6</sup>, peut atteindre le bas du mollet <sup>7</sup> ou la cheville <sup>8</sup> ; un larron qui a dérobé des braies très longues déclare qu'elles lui viennent jusqu'à l'orteil <sup>9</sup>. Ces jambes peuvent avoir exactement la forme du pantalon actuel <sup>10</sup> ou bien être plissées à menus plis <sup>11</sup> ou encore affecter la forme d'une culotte bouffante et se rétrécir en bas <sup>12</sup>.

Les braies de toile avaient des passepoils ou *parfilures* en soie de couleur <sup>13</sup>. Les braies sont serrées à la taille par le braiel, braieul ou braier de fil, de coton <sup>14</sup> ou de cuir <sup>15</sup> auquel s'attachent des jarretelles qui servent à relever le bas des braies (fig. 26) pour donner plus d'aisance aux mouvements <sup>16</sup>.

Au braiel s'attachaient divers objets (fig. 14), tels que les clefs,

1. Forestié, ouvr. cité, p. LXXVII (*fimbria*).

2. Jean de Garlande, 1225. Étienne Boileau, *Le Livre des Mestiers*, 1260.

3. *Ibid.*

4. Figures de lutteurs, par exemple : Bibl. Nat., ms. fr. 844, f<sup>o</sup> 49, *Album* de Vilard de Honnecourt, pl. XXVII, Maison du Parvis N.-D. à Chartres ; cathédrale de Gênes, angle sud-ouest de la façade ; stalles de Poitiers ; stalles de Chillon provenant de Lausanne.

5. Figures de l'*Orgueil* désarçonné : *Album* de Vilard de Honnecourt et porche sud de la cathédrale de Chartres.

6. *Sire Hain et Dame Anieuse*, rec. Montaiglon, fabliau VI ; *De Barat et de Haimet*, fb. CXVII.

7. B. -rel. façade de N.-D. de Paris, fig. 26.

8. *Hortus deliciarum*, v. 1180 ; xiii<sup>e</sup> siècle. Miniature du *Roman de Lancelot*, B. N., fr. 342, fol. 42.

9. *De Barat et de Haimet*, rec. Montaiglon, fabliau XCVII.

10. B. N., ms. fr. 342, fol. 42. Cathédrale d'Amiens, soubassement du grand portail, Fauqueur de blé.

11. *Le Dit de la Nonnette*, fabliaux, rec. Montaiglon, append. III.

12. *Hortus deliciarum*. Façade de N.-D. de Paris ; B. N., ms. fr. 938, fol. 105 v<sup>o</sup>.

13. Et. Boileau, *Livre des Mestiers*, titre XXXIX. *Des braaiiers de fil*.

14. 1238, Forestié, ouvr. cité, p. LXX.

15. *Le Livre des Mestiers*, *Le Dit de la Nonnette*.

16. Cathédrales d'Amiens et de Paris, Façades.

la bourse<sup>1</sup>. Les clercs y suspendaient leur écritoire<sup>2</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle le braiel peut devenir une très élégante ceinture. Les chausses pouvaient s'attacher par des jarretières, ou, comme on l'a vu, par les jarretelles fixées au braiel et servant aussi à remonter le bas des braies. Le plus souvent sans doute elles portaient une coulisse,



Fig. 28.

Fig. 27.

Fig. 26.

Façade de N.-D. de Paris, vers 1230.

comme celle des braies, et un cordon, disposition que nous avons rencontrée dès le VII<sup>e</sup> siècle.

Les chausses étaient en étoffe de fil, de laine ou de soie, cousues, de si bonne coupe et d'étoffe si souple qu'elles moulaient parfaitement la jambe : tous les monuments figurés sont d'accord pour nous montrer des chausses absolument ajustées, et ne faisant pas de plis à l'inverse de celles que montrent encore au XII<sup>e</sup> siècle les statues du grand portail de Chartres. Les chausses étaient généralement en drap uni<sup>3</sup> ; cependant, on trouve des chausses de drap mêlé et

1. Bibl. Nat., ms. fr. 844, fol. 49.

2. *Des Braies au Cordelier*, rec. Montaiglon, fabliau LXXXVIII.

3. Forestlié, ouvr. cité, p. cxx (*Causas*) ; cf. J. M. Richard, *Mahaut*.

de drap gaufré <sup>1</sup> et quelques autres à dessins <sup>2</sup>. Les couleurs étaient diverses : les comptes des frères Bonis <sup>3</sup> montrent qu'à Montauban, au xiv<sup>e</sup> siècle, on en portait de drap mêlé, de vert d'Ypres, de camelin blanc, de blanquet, de brunette noire, de brun, de drap rosé, de bleu, de bleu pers. A la même époque, la comtesse d'Artois et son fils portent quelquefois des chausses blanches ; presque toujours des chausses de pers ou de pers-encré <sup>4</sup>. En 1309, elle donne à une mariée des chausses de cendal ardent <sup>5</sup>.

Vers 1300, commença la mode des vêtements partis, et dès lors, on porte souvent deux chausses de couleurs différentes.

Il existait des *chausses semelées* avec lesquelles on pouvait sortir sans souliers (fig. 27 ; 28).

Les personnages de distinction commandaient leurs chausses à leur tailleur, mais beaucoup d'autres les achetaient toutes faites, et leur fabrication occupait la corporation des chausciers <sup>6</sup> ou chaussetiers, spécialement dans les villes qui les fabriquaient pour l'exportation <sup>7</sup>, surtout en Flandre.

On mettait sur la chemise, quelquefois au xii<sup>e</sup> et au xiii<sup>e</sup> siècle, et presque toujours au xiv<sup>e</sup>, le *doublet* (prov. *doble*), vêtement de dessous à l'usage des deux sexes. Il se faisait d'une double toile de lin ou de coton piquée et ouatée, et pour que les acheteurs ne fussent pas trompés, un statut des tailleurs de robes de Paris, promulgué en 1323, les astreignit à faufiler sur le collet un échantillon de tous les garnements intérieurs <sup>8</sup>. Le doublet n'avait généralement pas de manches et n'avait guère plus de 75 centimètres de long ; c'était un équivalent des camisoles actuelles <sup>9</sup>.

1. « Drap gangat », Forestié, *ibid.*

2. Chausses de soie *rouées*, c'est-à-dire ornées de cercles, mentionnées au xiii<sup>e</sup> siècle, dans le roman de *Flamenca*. Langlois, *La Société française au XIII<sup>e</sup> siècle*, 140.

3. Forestié, ouvr. cité, p. lxx.

4. De 1310 à 1323. Voir J. Richard, *Mahaut, comtesse d'Arbois*, p. 163, 172, 173, 174, 176, 178, 179, 183, 188, 190, 192, 193, 224.

5. Forestié, ouvr. cité p. lxx.

6. *Le Livre des Mestiers*, titre LV.

7. « Bonnes chaucés de Bruges » (*Les II bordeors ribauz*, rec. Montaiglon, fabliau I).

8. Gay, *Glossaire*, p. 514. En 1352, le compte royal d'Estienne de La Fontaine, p. 94, 96, cité par Gay, *Glossaire*, mentionne des « doublés a vestir, fais de fine toile de Reins, poins a cotons entre deux toilles ».

9. En 1338, quelques-uns, plus amples, sont mentionnés au registre des frères Bonis sous la rubrique : « pasa gran forma ». Forestié, ouvr. cité, p. lxxvi.

Ce vêtement se répandit assez au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, pour justifier la création de la corporation des *doubletiers* à Paris <sup>1</sup>, où, du reste, ils fabriquaient pour l'exportation. En 1338, à Montauban, Bonis vendait des doublets de lin de Paris et c'est de Paris qu'il rapporta à une voisine 23 doublets à la fois. Ils étaient rouges <sup>2</sup> ; mais plus souvent ce vêtement était blanc.

Le doublet de coton se nommait *futaine*, du nom de l'étoffe qui servait à la confection <sup>3</sup>. Il y avait aussi des doublets garnis de fourrure. Au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, le doublet devient parfois un vêtement de dessus, on en fait alors beaucoup en satin <sup>4</sup>.

La *jube* ou le *gipon* était un vêtement fait le plus souvent de futaine blanche, noire ou de couleur, ouaté et piqué. Il est douteux que ce soit, comme on l'a dit, un vêtement de dessus. Dans les comptes des frères Bonis, la jube est nettement distincte du double <sup>5</sup>.

Une variété analogue de vêtement, est la *cotte gamboisée*, c'est-à-dire rembourrée, dont il est question en 1311, dans une ordonnance des Métiers de Paris et que le *Pèlerinage de la Vie humaine* appelle *gambeison*. Les figures de ce poème montrent une cotte rembourrée fendue sur la poitrine et avec demi-manches <sup>6</sup>.

Le *pelisson* continua sans doute d'être un vêtement de dessous. Cependant, on le faisait aussi comme vêtement de dessus, en riches étoffes de soie et luxueuses fourrures ; en 1310, ceux de Robert d'Artois, garnis de cendal vert et vermeil, avaient des boutons d'argent <sup>7</sup>.

### § III. — *Cotte, corset et surcot.*

La *cotte* ou *cotele* (*tunica*) se faisait le plus souvent en lainage. On estimait les cottes d'estanfort ; saint Louis portait la cotte de camelot. Les couleurs étaient très variées : bleu, rouge, vert, etc.

Ce vêtement était une sorte de blouse ajustée sur le torse, un peu plus ample à partir des hanches, et descendant jusque vers le genou. Les manches étaient étroites du coude au poignet. Au com-

1. *Le Livre des Mestiers*, p. 414, note.

2. Forestié, ouvr. cité, p. LXXVI.

3. *Ibid.*

4. Voir Gay, *Glossaire*.

5. Forestié, ouvr. cité.

6. Biblioth. de Douai, ms. 768, fol. 29.

7. J. M. Richard, ouvr. cité, p. 175.

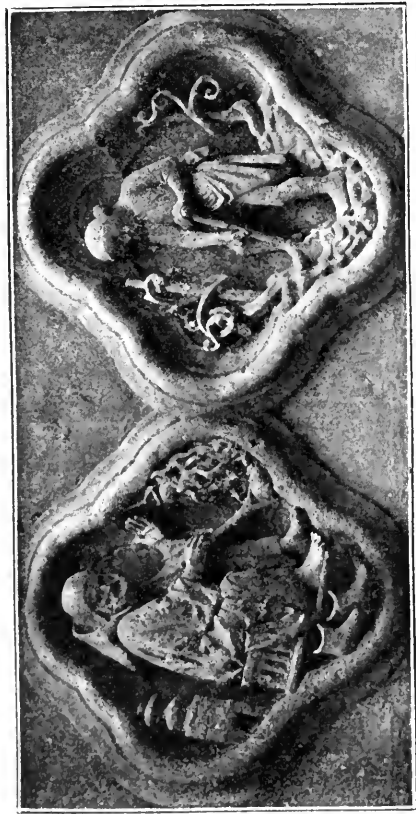


Fig. 29.

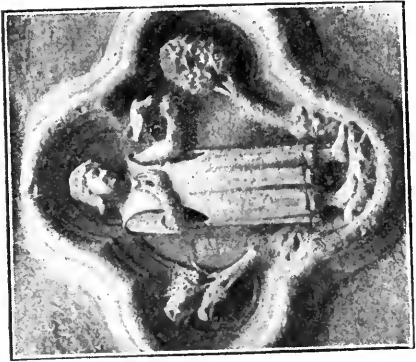


Fig. 31.

Fig. 30.  
Détails du soubassement des portails de la cathédrale d'Amiens, vers 1225.



mencement du XIII<sup>e</sup> siècle, la cotte descend généralement à mi-mollets ; à la fin, elle s'allonge souvent jusqu'à la cheville.

On appelait *souquenie* une cotte à buste très ajusté. Sur la cotte, on endossait le *surcot* ou *sercotel* (*supertunicalis*), vêtement de même coupe et de même longueur (fig. 27, 28, 30).

Vers 1220, apparaît une mode que saint Louis suivit : c'est celle du surcot sans manches (fig. 31), laissant voir celles de la cotte<sup>1</sup>, de couleurs différentes<sup>2</sup> ; il y eut aussi des surcots à demi-manches. Comme la manche du surcot était extrêmement ajustée du coude au poignet, on n'eût pu y passer les mains si les poignets n'avaient été munis d'une fente boutonnée, allant souvent jusqu'au coude. Les *boutons* ou *noiaux* étaient très petits et ronds. Cette mode s'appliquait à la cotte quand le surcot n'avait pas de manches longues. C'est l'origine d'une disposition de vêtement qui n'a point encore cessé d'être en usage. Le surcot se faisait de diverses étoffes, généralement plus riches que celles de la cotte et telles qu'écarlate noire, camelin ou autres draps d'outremer, cendal, samit, diaspre doré<sup>3</sup>. Saint Louis se contentait de la tiretaine. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le surcot est devenu un vêtement que l'on ôte volontiers dans l'intérieur sauf pour les repas. Joinville parle d'un « surcot à manger<sup>4</sup> » et le roman du *Châtelain de Couci*<sup>5</sup> nous montre le maître de maison se faisant apporter son surcot au moment du dîner ; il l'endosse pour se mettre à table. L'encolure du surcot était ronde et assez dégagée. Pour permettre d'y passer la tête, elle était pourvue d'une fente, assez courte, que l'on appelait *amigaut*. Quelquefois on continua de la pratiquer, comme au XII<sup>e</sup> siècle, sur un côté de l'encolure, en la fermant de boutons. C'est ce que montre encore dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle la statue funéraire de Philippe, frère de saint Louis (fig. 32). La fente latérale de son encolure (fig. 32 *bis*) est fermée de quatre boutons. Plus souvent l'amigaut descend verticalement de l'encolure même sur le milieu de la poitrine. Il se

1. Nous le trouvons sculpté vers cette date sur le soubassement du grand portail de la cathédrale d'Amiens ; en 1248, il est porté par l'effigie funéraire de Jean, fils de saint Louis, à Saint-Denis (Guilhermy, *Inscr.*, II, 156) ; en 1238, par Adam de Villebéon, tombe à l'abbaye du Gard, Gagnières 769 ; en 1265, par Thomas de Roumain à Toussaints de Châlons-sur-Marne, *ibid.*, 402, etc.

2. En 1217, dans une fête donnée à Saumur, saint Louis portait un surcot et un manteau vermeils sur une cotte inde (vert bleu).

3. *Roman de Galeran*.

4. Édité. N. de Wailly, § 137. Quicherat y voit à tort une faute de transcription pour « surcot à manches ».

5. Ch. V. Langlois, *La Société française au XIII<sup>e</sup> siècle, d'après dix romans d'aventure*, p. 193, note.

fermait le plus souvent au moyen d'un *fermail* (voir t. IV) qui prenait à la fois l'amigaut du surcot de la cotte et de la chemise ; d'autres fois, il se boutonnait.

On appelait également amigaut une sorte de col ou de mou-



Fig. 32. — Tombeau de Philippe, frère de saint Louis, à Saint-Denis (provenant de Royaumont), seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

choir de linge qui garnissait cette ouverture et qui était analogue à l'amict du prêtre<sup>1</sup>. Des textes du XIV<sup>e</sup> siècle prouvent qu'il s'em-  
pesait alors à l'amidon<sup>2</sup>.

1. Exemples à la fin du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle dans les manuscrits, Bibl. Nat., fr. 854, fol. 12 v<sup>o</sup>, 49, 108 v<sup>o</sup>; 12473, fol. 75 v<sup>o</sup>.

2. Gay, *Glossaire*.

Depuis 1300 environ, on laissa quelquefois cette fente ouverte, et ses rebords intentionnellement allongés furent rabattus de façon à former des revers (fig. 154), origine de ceux du costume actuel <sup>1</sup>.

Le surcot était de longueur variable : il pouvait s'arrêter peu au-dessous du genou (fig. 27, 28; 34) ou descendre (fig. 31, 33, 38) presque jusqu'à la cheville. On le fendait depuis le bas jusqu'à l'enfourchure devant et derrière, pour faciliter les mouvements du cavalier et de l'ouvrier. Les deux coins de la fente de devant pouvaient se relever et se prendre dans la ceinture <sup>2</sup> (fig. 27; 30). Depuis 1225 environ, le surcot, qui tend à s'allonger, peut se relever au-dessus de la ceinture et former une retombée qui la cache. Le surcot pouvait être orné de broderies, d'orfrois, de passementeries.

#### § IV. — Variétés du vêtement de dessus. Manteaux.

Le surcot est de type presque uniforme dans la première moitié du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Dans la seconde, d'assez nombreuses variantes s'introduisent dans le vêtement de dessus.

Les *Assises de Jérusalem* nous apprennent que vers 1250, dans les colonies françaises de Chypre et de Syrie, on portait la *cotte* en été; en hiver la *robe*. En 1312, c'est un *garde-corps* que l'on fit au jeune Robert d'Artois « pour vestir les matins pour la froideur <sup>3</sup> ».

Un texte de l'année précédente nous apprend que le *garde-corps* et le *corset*, dont il est souvent question dans les comptes d'Artois, sont identiques : il s'agit, en effet, de la confection d'un vêtement et de sa fourrure : l'étoffe est achetée « pour faire un gardecors » et l'on ajoute « une pane de menu vair audit corset <sup>4</sup> ». Le corset est signalé depuis 1239 par Gay, et Joinville le portait <sup>5</sup>.



Fig. 32 bis. — Philippe, frère de saint Louis.

1. 2<sup>e</sup> moitié du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 147 v<sup>o</sup>.

2. Les travaux des mois vers 1225 à la cathédrale d'Amiens et à N.-D. de Paris; cf. Dalle funéraire de 1294 à Baubigny (Guilhermy, *Inscr.*, t. III, p. 136).

3. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 177.

4. *Ibid.*, p. 176.

5. Édité. N. de Wailly, § 409.

C'est évidemment une variété du surcot. Toutes les *robes* de Marguerite de Hainaut <sup>1</sup> et de Mahaut d'Artois en 1298 et au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle comprennent cotte, surcot et garde-corps; quant au mot *robe*, appliqué à une seule pièce de vêtement, on le trouve non seulement dans les *Assises de Jérusalem*, mais aussi assez souvent au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, à Montauban dans les registres des frères Bonis. De tout ceci on peut inférer que *garde-corps*, *robe* ou *corset* s'entend une sorte de surcot qui remplaçait le surcot ordinaire ou s'y superposait en temps froid. Il était, du reste, quelquefois rembourré d'ouate <sup>2</sup>. Il se faisait en belle étoffe, souvent de soie.

On peut l'assimiler à un vêtement fréquemment représenté à l'époque qui nous occupe <sup>3</sup>, sorte de surcot aisé et flottant, sans ceinture, souvent court et souvent pourvu de fentes latérales dans le bas, avec des manches courtes et larges (fig. 32, 33) ou sans manches, analogue d'aspect à la dalmatique. Il pouvait être lacé <sup>4</sup> et avoir un capuchon <sup>5</sup>.

Une variété analogue de vêtement de dessus, inaugurée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, jouit de la plus grande faveur au XIV<sup>e</sup> : c'est la *cotardie* (*tunica audax*). Celle des hommes est une sorte de surcot ajusté sur le buste et formant une jupe ample et longue, souvent pourvue de fentes latérales, boutonnées (fig. 33), comme l'amigaut. Les manches, courtes et amples, se portent souvent déboutonnées ou dépassées et flottantes (fig. 32 à 34), comme on le verra plus loin.

La *garnache* (prov. *guanag*), portée dès le XIII<sup>e</sup> siècle, très usitée au XIV<sup>e</sup>, était une sorte de manteau à fentes latérales et relevé sur les bras, comme une chasuble, ou quelquefois pourvu de manches. Il pouvait être en laine ou en soie, doublé et bordé de pelleterie, ou simplement en toile verte ou vermeille ou encore en futaine blanche, avec garnitures de cendal ou de demi-soie comme les *grenaches d'été* qui se faisaient à Montauban au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous y trouvons aussi alors la simple garnache de lin. Il y est fait aussi déjà mention du *jaque* (*jacque*) qui remplacera plus tard le surcot (voir p. 79).

1. Édit. N. de Wailly, pièce justificative n° 1 et chapitre XIV; Bibl. Nat., ms. fr. 12173, fol. 94.

2. 1338, Montauban; Forestié, ouv. cité, p. LXXXI, *Guaracors*.

3. Gaignières, *Tombeaux*, 145, abbaye de Barbeaux, 1234; Evrard Pollet, 182, 183, Abbaye de Beaulieu, 1285 et 1292, 548; Robert, comte de Dreux, 1281; Guilhermy, *Inscr.*, III, p. 136, Baubigny.

4. Forestié, ouvr. cité, p. LXXXI.

5. *Ibid.*

Ces garnaches d'été pouvaient être de diverses couleurs.

A Montauban, vers le milieu du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>, les mots *rauba*, *guona*, *guonela*, robe, gonne, gonnelle, désignent des vêtements de dessus longs mais distincts des précédents. On risquerait de s'égarer en cherchant à préciser leurs formes.

Le surcot, la cotardie, le corset ou gardecorps, la robe ou la gonne se font en diverses étoffes, doublées de tissus pour l'été et de



Fig. 33. — Façade de la cathédrale de Strasbourg. Vers 1300.



Fig. 31. — Richard Cœur de Lion sous un déguisement, en 1196. — D'après deux dessins de Pierre d'Eboli (*Particula*, xxxiv).

pelletteries pour l'hiver. Vers 1200, le surcot de Guillaume de Dôle est doublé de cendal vermeil ; celui de Galeran est fourré d'hermine <sup>2</sup>, et le fabliau d'*Auberée* en mentionne fourrés de vair ou de menus écureuils. En 1247, à la fête donnée dans les halles de Saumur, saint Louis avait revêtu un surcot de samit vermeil fourré d'hermine comme son mantel. On a vu qu'ordinairement il portait un surcot de tiretaine.

Dans les comptes de Mahaut d'Artois apparaissent, de 1320 à 1327, divers lainages pour surcots : meslé, marbré, rayé, écarlate, vert, bleu ; tiretaine <sup>3</sup>.

Dans les registres des frères Bonis à Montauban, quelques années

1. E. Forestié, *Livres des frères Bonis*, p. LXXVI, LXXMI.

2. Ch. V. Langlois, *ouvr. cité*.

3. J.-M. Richard, *Mahaut*.

plus tard, nous trouvons le meslé, le burel, le lustré, la futaine, et des couleurs variées.

Les textes rassemblés par Gay <sup>1</sup> montrent des cotardies de drap de Frise (1335) sans fourrure et avec collet (1393), une cotardie de drap pour la nuit, sorte de robe de chambre (1320), une cotardie de chasseur (1309) mêlée de couleurs vert et bois; des cotardies de charretier en camelin (1317) et en drap rayé (1334).

La *housse* était un court pardessus à larges manches, fendu sur



Fig. 35.

Fig. 36.

Fig. 37.

Trois troubadours de la fin du xiii<sup>e</sup> s. Bibl. Nat., ms. fr. 884, fol. 85; 12473, fol. 15; 108, 111 v<sup>o</sup>.

les côtés et assez analogue à la dalmatique (fig. 35). Elle paraît être l'origine du tabart que portaient les hérauts d'armes à la fin du Moyen Age. Saint Louis portait une housse de soie <sup>2</sup>.

Au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, il est assez souvent question de la housse dans les comptes d'Artois, tandis qu'elle n'apparaît point dans ceux de Montauban.

Le *hargau* était une variété de housse. Joinville fit présent, à quarante chevaliers, de cottes et de hargaus de drap vert <sup>3</sup>.

La *cloche* était un vêtement de dessus très ample, que les chevaliers portaient pour voyager et qui semble devoir être classé dans la catégorie des manteaux. La cloche était fendue devant et derrière, quelquefois peut-être sur les côtés. Deux textes de 1310 <sup>4</sup>

1. *Glossaire, cotte hardie.*

2. Édit. N. de Wailly, § 309.

3. Édit. N. de Wailly, § 567.

4. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 174.

montrent qu'elle pouvait avoir un chaperon. On peut supposer que c'était une variété de la chape.

La *chape* (*pluvialis*), dite aussi parfois dans le Midi *balandras*, continua de se porter et de servir surtout pour le voyage et contre la pluie. Elle avait un capuchon ou chaperon qui de plus en plus fréquemment s'en détachait pour former une pèlerine à capuchon dite *chaperon*<sup>1</sup> (fig. 35 ; 47 à 53). En 1202, Philippe-Auguste s'était fait faire une chape de pluie à capuchon fourré. Les lainages imperméables, camelin, écarlate et autres servaient généralement à sa confection. Certaines chapes avaient des manches.

Le *mantel* (*pallium*) ressemble beaucoup à la chape ; il est plus ample encore et se compose d'une grande pièce d'étoffe coupée en rond, avec, au centre, une encolure circulaire et une fente de l'encolure au bord. L'usage de l'agrafer sur l'épaule droite comme la chlamyde antique se perpétue aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles, surtout dans le Midi<sup>2</sup>.

Il se fixait sur l'épaule par un fermail, par une aiguillette, ou par des boutons (fig. au livre III, chap. 1). On le rendit parfois plus commode en y pratiquant à mi-hauteur une fente pour le bras gauche. C'est une mode qui semble particulière au Midi<sup>3</sup> (fig. 36, 37).

C'est à cause de sa coupe circulaire que le manteau était quelquefois dit à *fond de cuve*, parce qu'elle le faisait ressembler aux toiles dont on garnissait l'intérieur des baignoires de bois pour protéger les baigneurs contre les échardes.

La *chaucemante* était un manteau réputé élégant au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, peut-être ce que nous appelons la mante. Mais le manteau le plus usité au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et au commencement du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, et qui apparaît quelquefois dès la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> dans le costume féminin, est le mantel ou la chape, simplement posé sur les deux épaules et retenu par une bride, cordelière ou *attache* qui passe sur la poitrine, à la différence de la chape qui se fermait par un mors ou par un fermail. Cette cordelière s'accroche généralement au fermail du surcot (fig. 43), de façon à ce qu'elle ne puisse céder au poids du manteau et venir heurter le cou en laissant le manteau glisser des épaules. Du reste, c'était un geste habituel que de retenir d'un doigt la corde-

1. Voir ci-après, livre III, chap. 1, § IV.

2. Sceau de la ville de Nîmes, en 1226.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 15, 26 v°, 39, 91 v°, 95 v°, 98 v°, 123 ; ms. fr. 12173, fol. 15, 82.

lière du manteau (fig. 42, 180). Cette cordelière était quelquefois double et généralement elle passait dans des œillets. Elle était retenue par deux houppes ou glands; elle formait ainsi tirettes, et ce dispositif permettait de rapprocher sur la poitrine les bords du manteau; on le fixait alors en nouant les bouts de la cordelière (fig. 41). Les manteaux étaient presque toujours fourrés de pelleterie. Le mantel ordinaire de saint Louis <sup>1</sup> était de cendal noir; pour une fête, il en revêtit un de samit vermeil fourré d'hermine.

Le mantel pourvu d'un capuchon s'appelait *huque*.

Des textes littéraires nous apprennent qu'avant de se présenter à un personnage de distinction on ôtait son manteau <sup>2</sup> et cela n'a rien qui doive nous étonner : la bienséance veut encore qu'un homme le retire en visite.

Diverses statues, spécialement à la cathédrale de Reims, dans la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, portent la toge romaine, mais comme elles figurent des personnages d'autrefois et s'inspirent de modèles antiques, il est plus que probable que leurs auteurs n'ont pas copié un costume de leur propre temps.

### § V. — *Vêtements populaires.*

Les costumes des gens du peuple pouvaient être plus ou moins simplifiés : le ménestrel Jouglet porte chemise, braies, cotele et surcot <sup>3</sup>, mais le paysan dépeint dans le fabliau de *Boivin de Provins* <sup>4</sup> pousse la simplification à l'extrême : il se contente d'une cotte de bure grise, d'une coiffe de bourras, de gros souliers et d'une grande bourse, et sa barbe n'est pas rasée depuis un mois.

Selon le fabliau de *l'Oustillement au vilain* <sup>5</sup>, celui-ci doit posséder :

1. Joinville. Édit. N. de Wailly, p. 35, 93, 507, 508.

2. Voir *Guillaume de Dôle*, Langlois, I, pp. 68 et 87, et *l'Escoufle*, *ibid.*, p. 122.

3. *De Jouglet*, rec. Montaiglon, fb. XCVIII.

4. *Ibid.*, fb. CXVI. Vestus se fu d'un burel gris,  
Cote et surcot et chape ensemble,  
Qui fut tout d'un, si com moi semble,  
Et si ot coiffe de borras  
Ses sollers ne sont mie a las  
Ainz sont de vache dur et fort...  
I mois et plus estoit remese  
Sa barbe qu'elle ne fu rese  
Une borse grant acheta.

5. *Ibid.*, fb. XLIII.



Sollers et estivaux  
 Et chaucés et housiaux  
 Cotele et sorcotel  
 Chaperon et chapel  
 Corroie <sup>1</sup> et couteliere  
 Et borse et aumosniere  
 Et mouffles bien cuiries.

Les bergers du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle <sup>2</sup> portent un surcot à capuchon, parfois ouvert sur les côtés <sup>3</sup>, des chausses, des estivaux, une panetière en bandoulière et une houlette. A part ces deux accessoires, les autres travailleurs de la campagne ont même costume <sup>4</sup>.

Un voyageur, vers 1207 <sup>5</sup>, prend cotte et cottereau de bure et de drap de Flandre foncé, chape à aige (contre la pluie); besaces et outres à provisions sont troussées à l'arçon de sa selle; dans ses sacs, il emporte, outre les objets de toilette, quelques meubles; ses draps de lit, sa coupe, etc. Un chasseur <sup>6</sup> revêtira chemise, cotte, un court pelissonnet gris, une gonelle verte, ou un surcot d'écarlate; une ceinture de cuir où pendent son couteau et son fusil; un cor d'ivoire en bandoulière; des mitaines aux mains; aux jambes, sur ses chausses de soie, de fortes heuses; enfin, sur les épaules, un mantel fourré de vair et de gris.

#### § VI. — *Les manches.*

Comme les chaperons ou capuchons, les manches furent parfois indépendantes du reste du vêtement.

On avait abandonné, vers 1180 ou 1200, les vastes manches de biaux qui balayaient le sol, et l'on passa à une exagération opposée. Les manches, assez amples de l'épaule au coude, devinrent excessivement ajustées du coude au poignet. Impossible d'y passer les mains si elles n'eussent été boutonnées, mais divers monuments figurés, pourtant exécutés avec soin et correction, montrent des

1. C'est sa ceinture, à laquelle sont pendues la gaine du couteau et l'aumônière. Voir des costumes de laboureurs de 1279 dans le ms. Bibl. Nat. fr. 938, fol. 83 v<sup>o</sup>.

2. Crypte de N.-D. de Chartres, sculptures du jubé.

3. Bibl. de Saint-Omer, ms. 94, fol. 48 v<sup>o</sup>.

4. Les travaux des mois, portail de Rampillon (S.-et-M.).

5. Roman de l'*Escoufle*, Langlois, ouvr. cité, 105 à 107, 111.

6. *Partonopeus*, II, v. 5061.

manches sans boutons et parfaitement collantes. La littérature fournit l'explication de cette étrangeté ; vers 1200, en effet, le roman de *Guillaume de Dôle* décrit le tableau d'une très noble compagnie qui va s'ébattre au bois le matin :

« Toz deschaus, manches descousues »,

et plus loin on y dépeint les pucelles s'occupant à recoudre les manches avec le fil qu'elles ont emporté dans leurs aumônières. Plus loin encore, en décrivant les préparatifs d'un tournoi, l'auteur note qu'on apporte du fil pour coudre les manches des chevaliers <sup>1</sup>.

Donc, quelque étrange que soit cette mode, nous ne pouvons la révoquer en doute : lorsqu'on s'était vêtu, on se faisait coudre les manches qu'il fallait ensuite découdre pour se dévêtir.

Les « manches ridées as las », dont il est question dans le *Chastelain de Couci*, dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, doivent être des manches lacées.

L'usage de porter des manches décousues ou déboutonnées dans le négligé du matin s'étendit progressivement à la tenue habillée, et dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on voit porter des manches ouvertes <sup>2</sup> ; ces manches n'étant plus qu'un ornement, on jugea qu'on leur donnait plus de grâce en les allongeant, ce qu'on fit au point de les laisser tomber jusqu'aux chevilles <sup>3</sup> comme les manches du XII<sup>e</sup> siècle. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, ces pans qui tombent du coude deviendront des bandes étroites qu'on nomme *coudières* <sup>4</sup> (fig. 49 ; 53).

On trouve quelquefois, dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, une sorte de compromis entre le surcot ou corset avec ou sans manches. C'est un vêtement, généralement la cotardie (fig. 32, 32 *his*, 33), dont les manches ne tiennent aux emmanchures que par une courte couture sur l'épaule. On peut donc passer ces manches ou les dépasser et les laisser tomber et flotter en arrière comme une sorte d'ailerons, ainsi que le montrent des miniatures du psautier de saint Louis, la statue de son frère Philippe à Saint-Denis, provenant de Royaumont, et la statue du Tentateur à Strasbourg, tandis que le Tentateur de Bâle a passé les bras dans des manches identiques,

1. Langlois, ouvr. cité, pp. 63, 64, 79.

2. 1313, N.-D. de la Roche, tombe de Roger de Lévis, Guilhermy, *Inscr.*, III, p. 384 ; — abbaye d'Ardennes, Jean de Courceul, Gaignières, n° 114.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 111 v° ; portrait de Deudes de Prades.

4. Bibl. Nat., ms. lat. 10525. *Facsimile*, pl. XI, L.

fixées seulement aux épaules et laissant voir la cotte sans l'emmanchure.

On imagina aussi, dès avant 1200, de fendre les manches sur le pli intérieur du coude <sup>1</sup> de façon à y passer le bras quand on voulait ne porter que la demi-manche (fig. 341). Cette mode persistera jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Il semble qu'à partir de 1250 environ, l'on ait beaucoup tenu à pouvoir mettre et ôter les manches à volonté. Nous venons de voir trois systèmes employés à cette fin, et il est certain qu'il y en eut un quatrième, consistant à lacer ou à épingle aux emmanchures des manches mobiles. Dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, à Montauban, dans les livres de comptes des frères Bonis, nous voyons qu'une grande quantité de paires de manches se vendaient isolément <sup>2</sup>. Nous avons remarqué que saint Louis et ses contemporains portaient volontiers un surcot sans manches sur une cotte de couleur différente dont les manches tranchaient sur le surcot. Le même effet pouvait s'obtenir avec des manches mobiles. Il est très probable que le même surcot pouvait parfois se porter avec ou sans manches et qu'on en avait dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, comme nous avons des poignets et faux cols mobiles. Nous retrouverons plus encore dans le costume féminin ces paires de manches de rechange.

Les *ailettes* ou *épaulettes* apparaissent dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle : ce sont de petits volants qui retombent sur l'épaule et le haut du bras ; on en voit quatre superposés dans l'effigie funéraire de Robert de Lévis en 1313 à Notre-Dame de la Roche <sup>3</sup>.

### § VII. — *Fichets et fausses bourses.*

La cotardie et les autres vêtements sans ceinture avaient ceci d'incommode que les bourses et autres objets qu'il était utile de porter se pendaient à la ceinture, et qu'ils la recouvraient. Pour obvier à cet inconvénient, on pratiqua, depuis les dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle, sur le côté du vêtement de dessus, un peu au-dessous de la ceinture, deux fentes ourlées portant le nom de

1. Vers 1196. Manuscrit de Pierre d'Eboli à Berne, Richard Cœur de Lion fait prisonnier (*particula xxxiv*) ; — commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, Pierre dou Fraine à Saint-Menge de Châlons ; Gaignières, 400, 1313, N.-D. de la Roche, Roger de Lévis, Guilhermy, *Inscr.*, III, 284. Cf. ci-dessus, p. 49 et ci-après, p. 98.

2. Forestié, *Livres des frères Bonis*.

3. Guilhermy, *Inscr.* t. III, p. 384.

*fichet* (*cluniculum*), par où l'on passait les mains pour atteindre ces objets ou simplement pour les tenir au chaud. On fit aussi dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle ce que l'on appela de *fausses bourses* : c'est la poche actuelle, un petit sac cousu au revers du fichet ; Robert d'Artois en portait déjà en 1309<sup>1</sup>. Ces ouvertures étaient bordées d'un parement très apparent (fig. 46).

Cette mode s'observe surtout dans le costume des femmes, car peu après son invention, celui des hommes se transforma.

### § VIII. — *Vêtements partis et armoriés.*

Parmi les bizarreries qui apparaissent dans le costume des deux sexes aux environs de 1300, il faut signaler les *vêtements partis*, qui resteront en vogue depuis lors jusqu'à la fin du Moyen Age.

Cette mode pittoresque consistait à exécuter tout le côté droit d'une robe dans une couleur de drap, et tout le côté gauche dans une autre ; les chausses étaient également de deux couleurs différentes ; les chaperons aussi étaient partis<sup>2</sup>. Les archives d'Arras ont gardé mention des costumes partis exécutés de 1314 à 1328 pour le jeune Robert d'Artois ou pour sa mesnie. On y trouve les indications suivantes sur leur disposition :

Camelin blanc — et drap rayé ;

Jaune — et pers à filet vermeil ;

Escarlate à deux fils de soucié — et fleur de peschier ;

Rayé — et jaune souci ;

Rayé — et pers.

Peu après, nous pouvons constater à Montauban la grande vogue des robes parties<sup>3</sup>. Il était alors de mode de piquer les vêtements d'un fil dont la couleur tranchait sur celle de l'étoffe.

A partir du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, les armoiries sont d'usage courant dans la noblesse ; on en orne non seulement la bannière et les armes, mais le mobilier et même le costume. Depuis 1230 environ apparaissent les robes d'armoiries, qui sont tout entières aux couleurs du blason du seigneur ou de la dame qui les porte, et ornées des pièces de ce blason en application ou en broderie. En 1323, Marguerite de Quincy, sur son sceau<sup>4</sup>, est revêtue d'un surcot

1. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 164.

2. J.-M. Richard, p. 182, 179, 188, 194 et pièce justificative n° 3.

3. *Livres des frères Bonis* ; Forestié, ouvr. cité.

4. Voir Demay, *Le Costume d'après les sceaux*, p. 96, fig. 38.

brodé de macles, et peu après, Mahaut, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, sur un vitrail de Chartres, porte un surcot sans manches, bleu, semé de fleurs de lis d'or sans nombre ; à hauteur des épaules, des bandes d'étoffe rouge appliquées dessinent le lambel de gueules en chef. Si l'écu est parti ou écartelé, le surcot sera de deux ou quatre pièces d'étoffes diverses. Cette mode se prolongera jusqu'à la fin du Moyen Age.

### § IX. — *Le costume et le maintien des femmes.*

Moins recherché, moins compliqué que celui de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le costume féminin du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIV<sup>e</sup> est loin d'être moins élégant.

Il n'est pas aussi ajusté, mais, sans les souligner avec la même insistance, il laisse agréablement deviner les formes, comme le costume antique. On demande de l'élégance dans ces formes et de la grâce dans les mouvements ; on admire les tailles minces <sup>1</sup>, les mains effilées, les petits pieds et la démarche onduleuse <sup>2</sup>.

Toutefois, les moralistes, depuis les bords de la Loire jusqu'en

1. Marie de France, vers 1250, vante les

« Gresles formes et bien delgies »

(Barbazan, fabliau IV, p. 75),

et dit de ses héroïnes :

« Oncques n'eut veu si beles :

Vestues furent richement

Et laciées estreitement... »

(*Ibid.*, Lai de Lanval.)

Cette esthétique persistera : en 1371, le chevalier de la Tour Landry parle (chapitre VI<sup>XXe</sup> et suivants) de coquettes et de galoises qui se couvrent insuffisamment d'une « cote deffourée... pour avoir plus bel corps et plus gresle ».

2. *Roman de la Rose*, edit. Méon, t. III, p. 248.

Les espauls, les costés mueve

Si noblement que l'on ne trueve

Nule de plus biaux movement,

Et marche jolietement

De ses biaux solérés petis

.....

Et de sa robe li traïne

.....

Si la lieve en costé ou devant

Si cum pour prendre ung poi de vent

.....

Que chascun qui passe la voie

La bele forme du pié voïc.

.....

Chypre et du milieu du XIII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Philippe de Novare <sup>1</sup> et Geoffroy de la Tour Landry <sup>2</sup> sont d'accord pour ordonner aux jeunes filles bien élevées de tenir les yeux à demi baissés et surtout de ne jamais tourner la tête de çà et de là comme le faisaient beaucoup d'autres. Mais non contentes de « vertiller de la teste comme belettes », elles trouvaient gracieux de hancher perpétuellement, au point que le déhanchement, mis à la mode depuis 1240 environ, devient universel vers 1300 et constitue un élément pour dater les figures.

Toute l'iconographie de la période gothique prouve qu'à cette époque l'ampleur du buste n'était pas une beauté, et, par un retour au goût antique, les poitrines tombantes dont l'époque carolingienne et l'époque romane prenaient aisément leur parti <sup>3</sup> devinrent l'objet d'une juste réprobation.

Les femmes affligées de cette infirmité revinrent donc à la mode romaine du *bandeau*.

### § X. — *Robes linges et vêtements de dessous.*

Par-dessus la chemise, elles se faisaient serrer sous le buste une bande de toile ou de *couvrechef*, c'est-à-dire du linon qui servait à faire les voiles de tête. Cette bande était épinglee, nouée ou faufilée par les soins de la chambrière <sup>4</sup>.

Le *doublet* était semblable ou analogue à celui des hommes.

C'est de même entre la chemise et la cotte que se plaçait le *pelicon* ou la *pelisse* <sup>5</sup>, vêtement doublé, fourré de pelletterie, le plus

1. *Les IV tems d'age d'ome*, §§ 27 et 28.

2. *Le Livre du Chevalier de la Tour*, chap. XI.

3. Si l'on considère les nombreuses figures d'Eve ou de la sirène dans les manuscrits carolingiens et romans et sur les chapiteaux du XII<sup>e</sup> siècle, les jugements derniers sur les vitraux et tympans, il semble que les artistes sculpteurs aient représenté indifféremment et sans nulle préférence des poitrines jeunes ou fatiguées.

4. *Roman de la Rose*, vers 13927 ss.

Et s'ele a trop lordes mameles  
Preingne cuevrechief ou toèles  
Dont sur le pis se face estraindre  
Et tout entor ses costés ceindre  
Puis atacher, coudre ou noer  
Lors, si puet aler joer.

5. (*De l'escuiriuel*, rec. Montaiglon, fb. CXXI).

Puis li lieve la cotte perse  
La chemise et le pelicon.

souvent sans manches, et plus court que la cotte, mais assez long toutefois. On tenait à l'élégance du peliçon, qui se laissait voir dans l'intimité <sup>1</sup>.

On le faisait d'écreuil, mais préférablement de fourrures blanches : le blanc peliçon était tenu en estime. Il pouvait être d'agneau <sup>2</sup>, le peliçon de vair ou d'hermine <sup>3</sup> était le plus estimé. Dans le Roman de *Galeran*, la nourrice porte une pelisse grise <sup>4</sup>.

La chemise <sup>5</sup> se faisait en toile fine ou en soie ; elle était beaucoup plus longue que celle des hommes <sup>6</sup>, quelquefois plissée <sup>7</sup> et même richement brodée <sup>8</sup>. Son encolure était modérément dégagée et munie d'un amigaut ; ses manches « estroit cousues en bras » <sup>9</sup>, sa jupe ample <sup>10</sup>. Un cordon passé dans une coulisse pouvait serrer la taille <sup>11</sup> et servir à relever le bas de la chemise, de façon que la partie supérieure retombât en pli sur ce cordon <sup>12</sup>. Les poignets et l'encolure pouvaient être brodés d'or et de soie <sup>13</sup>.

La chemise avait une taille, et quelquefois, depuis 1230 environ jusqu'au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, probablement pour mieux épouser la cambrure du corps, certaines chemises de femmes eurent sur les flancs des fentes lacées qui correspondaient à des fentes de la cotte

1. Dans le *Roman de l'Escoufle* (Langlois, ouvr. cité, 120, 123), Aelis, en déshabillé, se montre « en un freis vair pliçon » et une alerte nocturne amène des damoiselles, l'une en chemise, l'autre en peliçon.

2. *Du prestre qui ot mere par force*, rec. Montaiglon, fb. CXXXV :

Une bele amie ot le prestre  
Que il vestoit et bien et bel  
Bone cote ot et bon mantel  
S'ot .ii. peliçons bons et biaux  
L'un d'esquireus, l'autre d'aignaus.

3. *L'Escoufle*, v. ci-dessus note 1. Cf. Testament d'Anniel li Fierier, Tournai, v. 1200 (plichon vair). Dehaisnes, *Hist. de l'Art de la Flandre, l'Artois et le Hainaut*.

4. Langlois, ouvr. cité, p. 8.

5. Chemise, *camisia*, chainse ont au XIII<sup>e</sup> siècle un sens assez mal fixé et ne désignent pas toujours le premier vêtement porté sur la peau.

6. *Le Lai de l'Ombre*, p. 54. Le chainse d'une femme y est décrit comme traînant de près d'une toise.

7. *Roman de Dolopathos* (v. 1224), vers 3876, chemise « déliée, blanche et ridée ». *Guillaume de Dole* (v. 1200), Langlois, ouvr. cité, 63.

8. En 1298, les consuls de Narbonne interdirent les chemises brodées, sauf pour les jeunes mariées. Quicherat, *Costume*, p. 187.

9. *Dolopathos*, v. 3873-74.

10. *Ibid.*

11. Bibl. Nat., ms. fr. 938, 1272, fol. 105 v°. Cf. statue de la « folle femme » (XIV<sup>e</sup> s.) à la cathédrale de Bâle.

12. Même fig. de manuscrit.

13. Les *Miracles de Saint Eloi* (vers 1260), p. 31.

et du surcot. Elles portaient le même nom que les ouvertures plus petites et plus basses du surcot; on les appelait le *fichet* de la cotte ou de la chemise, et en latin *cluniculum* <sup>1</sup>.

Déjà vers 1230, Marie de France, dans le *Lai de Lanval* <sup>2</sup>, dit :

Elle est vestue a itel guise  
De cainse blanc et de camise  
Ke tout li costé li paroient  
Qui de deux pars lacié estoient.

Un texte cité par Quicherat <sup>3</sup> achève de nous éclairer sur cette mode immodeste et réfrigérante :

Une antre laisse tout de gré  
Sa char apparoir au costé.

Le linge était passé au safran <sup>4</sup>, ce qui lui donnait à la fois un parfum aromatique et la teinte que nous nommons « crème »; on la préférait alors aux bleus qui jouent le même rôle de teinture discrète dans nos lessives actuelles.

Les femmes ne portaient point de braies, cet usage était si général que la littérature envisage, dès le <sup>xiii</sup>e siècle, les braies comme un attribut spécial de l'homme : c'est sur cette idée que repose le fabliau célèbre de *Sire Hain et de dame Anieuse*, et toutefois une historiette grivoise que le chevalier de la Tour Landry raconte à ses filles, et deux vers du *Roman de Renard* montrent qu'elles pouvaient parfois porter des braies qui étaient fermées <sup>5</sup>. Jean de Garlande parle, il est vrai, du braiel des femmes, mais ce braiel ne devait être ni d'usage permanent, ni destiné à porter de véritables braies.

#### § XI. — Cotte et surcot. Manches.

Sur ces vêtements intimes, les femmes revêtaient (fig. 38 ; 42 à 46) la cotte ou la *sorquanie*, le *surcot* ou *robe*, ou quelque autre

1. Lexiques cités par Du Cange : *Cluniculum*, fichet de cote à bouter les mains (Bibl. roy., ms. 7684). — Et *cluniculum* etiam dicitur foramen quod fit in camisiis feminarum circa inguina, vel generaliter quod fit in pannis earum circa latus. Ugentio, a quo hausit Joannes de Janua.)

2. P. 244.

3. *Costume*. p. 185.

4. « Guimpe bien safranée », *La Saineresse*, rec. Montaiglon, fb. XXV.

5. Voir Pierre Dufay, *Un chapitre inédit de l'histoire du costume, le pantalon féminin*, Paris, Carrington, 1906, in-12.



variété de vêtement de dessus, et la *chape* (fig. 40, 41) ou le *mantel* (fig. 38, 42, 43).

Une ceinture avec ses accessoires suspendus, une coiffure d'étoffe, surmontée, pour le voyage, d'un chapeau de feutre, et des gants complétaient ce costume.

La cotte avait à peu près la même coupe que celle des hommes,



Fig. 38. — Deuillants sur le tombeau présumé de la comtesse Aelis à Joigny.

mais elle était beaucoup plus longue ; l'encolure, assez dégagée, était fendue d'un amigaut, boutonné, fermé par un fermail ou lacé et laissant voir la chemise. Le buste, la jupe et le haut des manches étaient amples dans la cotte ; la *surquanie*, d'origine méridionale, s'en distinguait par un buste ajusté. Sur l'avant-bras, dans l'une comme dans l'autre, les manches étroites ne pouvaient laisser passer la main que grâce à une fente fermée de petits boutons, d'un lacet ou d'une couture qu'il fallait refaire à chaque chan-

gement de toilette, comme dans le costume masculin<sup>1</sup>. Évidemment, moins encore que dans celui-ci, les manches ne pouvaient durer à un tel service, et une « robe » comportait des manches de rechange.

Quelquefois, du reste, une dame ne se contentait pas de découdre sa manche sur l'avant-bras, elle la détachait du surcot et la donnait en souvenir d'elle à son chevalier servant. Celui-ci portait soit



Fig. 39. — D'après une miniature de 1279. Bibl. Nat., ms. fr. 938, fol. 20 v°.



Fig. 40. — Façade de la cathédrale d'Amiens, vers 1225.

au bras, soit sur le heaume, ou comme bannière cet objet qui pouvait lui rappeler tant de choses.

Les dames, de qui chaque action s'est toujours justifiée par tant de bonnes raisons, en avaient donc quelques-unes de plus que les hommes pour renouveler leurs manches, et, plus encore qu'eux, elles considérèrent jusqu'à la fin du Moyen Age les manches comme indépendantes du costume<sup>2</sup>. Du reste avec la mode du surcot sans manches (fig. 41) les manches seules de la cotte apparaissaient, tranchant sur la couleur du surcot, et elles purent recevoir une décoration spéciale<sup>3</sup>.

1. Voir ci-dessus, p. 53 à 56.

2. Au xvi<sup>e</sup> siècle encore, une héroïne de l'Arétin, sévèrement mais justement qualifiée dans le titre du livre, se donne pour une paire de manches. Et si cela n'est plus l'usage aujourd'hui, il nous reste les locutions proverbiales « C'est une autre paire de manches » ou « Une belle paire de manches ».

3. En 1421, la duchesse de Bourgogne fit broder à Gand des manches (Delaborde, *Ducs de B.*, n° 4000) et non un costume complet, pour Guillemette Marghier.

La facilité avec laquelle elles les détachaient prouverait à elle seule l'existence de manches simplement épinglées à l'emmanchure si nous n'avions pour le xv<sup>e</sup> siècle le témoignage du triptyque de Roger de la Pasture au Musée du Louvre. Madeleine y apparaît en corset bleu avec manches de brocart rouge et or, qui sont simplement attachées à l'épaule par une épingle très visible. La chemise s'aperçoit sous ce raccord sommaire. Ce n'est pas là une mode nou-



Fig. 11. — Façade de la cathédrale de Reims, vers 1260.

velle, car les livres de commerce des frères Bonis à Montauban montrent que dès la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, beaucoup de paires de manches se vendaient isolément.

Il existait, dès 1230 environ, des cottes pourvues de *fichets* ou fentes latérales.

La cotte se faisait en diverses étoffes et couleurs : draps de laine fins, tels que vert de Douai, draps de soie tels que samit vermeil, velours, etc.

Le surcot, que l'on pouvait ne pas mettre dans l'intérieur, avait la même coupe que la cotte et pouvait avoir les mêmes manches, mais dans le dernier quart du xiii<sup>e</sup> et la première moitié du xiv<sup>e</sup>

siècle, on trouve, comme dans le costume masculin, la manche fendue, que l'on peut laisser retomber en passant le bras par la fente<sup>1</sup> (fig. 34, 68), et la manche ouverte dont la longueur s'exagère au xiv<sup>e</sup> siècle. Sous le règne de saint Louis, les femmes, comme les hommes, adoptèrent souvent le surcot sans manches<sup>2</sup> (fig. 39, 44) qui avait l'avantage de laisser voir les manches de la cotte faites d'une autre étoffe également belle mais différente<sup>3</sup>.

Dans la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle apparaissent donc des surcots sans manches, ouverts sur les côtés; quelquefois, comme le montre un manuscrit exécuté en 1279, les fentes latérales s'étendent de l'aisselle au bas du vêtement, et sont fermées d'une suite de petits boutons (fig. 39) qui s'arrêtent à hauteur du mollet, absolument comme dans les jupes fendues imaginées en 1910; quelquefois la fente est sans boutons, et ne descend que jusqu'à la hanche. Ce modèle aura une longue persistance.

Le surcot pouvait être orné d'orfrois et de broderies, parfois très luxueuses<sup>4</sup>.

## § XII. — Variétés du vêtement de dessus.

Les femmes ont porté, comme les hommes, la *robe*, la *gonne*<sup>5</sup>, la *gonnelle* et le *garde-corps*, succédanés du surcot très en faveur à l'époque de saint Louis. La fig. 46, qui date de 1307, nous montre

1. Bibl. Nat., ms. fr. 938, fol. 20 v<sup>o</sup>; cf. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 11040, fol. 7 v<sup>o</sup>, 1274, tombe de Marie de Bourbon à Saint-Étienne de Dreux, Gaignières, n<sup>o</sup> 583 (1302); Emmeline de Montmort à Barbeaux, *ibid.*, 158 (1330); Jeanne Malet à Beaulieu, près Rouen, *ibid.*, 180.

2. Elles le portent plus souvent que les hommes dans les miniatures du ms. Bibl. Nat., fr. 846 (fol. 1, 21 v<sup>o</sup>; 32 v<sup>o</sup>, 53 v<sup>o</sup>, 56, 80 v<sup>o</sup>, 85 v<sup>o</sup>, 89 v<sup>o</sup>, 94; 127; 132 v<sup>o</sup>, 140; exceptions, fol. 57 et 89 v<sup>o</sup>).

3. Au surplus, les femmes n'ont jamais été frileuses des bras, et il est certain qu'il devait être fort incommode de porter l'une sur l'autre les trois manches ajustées de la chemise, de la cotte et du surcot, bien que ces manches fussent larges de l'épaule au coude, à la différence de certaines manches modernes ajustées de l'épaule au poignet, et qui paralysent singulièrement les mouvements.

4. Dans le roman de *Galeran*, vers 1200, est décrite une robe de clair samit vermeil brodée de fleurs d'or, et dans *Guillaume de Dôle*, toute l'histoire de la guerre de Troie figurée à l'aiguille par la mère de l'héroïne. (Voir Langlois, I, p. 6, 29, 89).

5. Voir ci-dessus, p. 49. *Gonne*, dans l'argot actuel de Lyon, signifie une fille, tant est vrai le proverbe : « c'est la robe qui fait la femme ».

un de ces garde-corps à larges manches, doublé de fourrure et fendu à gauche depuis la hanche jusqu'en bas.

Ces habits de dessus, comme ceux de dessous, avaient une fente pectorale ou amigaut, fermée soit par le fermail qui retenait aussi la cordelière du mantel (fig. 43, 44), soit par des boutons. Ils sont au nombre de six dans certaines miniatures<sup>1</sup> ; dans d'autres, on voit la fente boutonnée descendre jusqu'à la ceinture<sup>2</sup> et en général, sans être aussi longue, la fente l'était cependant plus que dans le costume masculin. Cette dimension plus grande était pour les nourrices une nécessité à moins que le surcot fût sans manches et à grandes emmanchures<sup>3</sup>. En ce cas, il n'y avait pas d'amigaut, mais le fermail se portait<sup>4</sup>, quand même (fig. 39, 44), pour retenir le mantel, pour fermer l'amigaut de la cotte de dessous, et surtout peut-être par simple coquetterie.

Jusque vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, parfois au delà, la ceinture est toujours portée sur le surcot et visible (fig. 38, 42, 43, 45), mais à cette époque la cotardie sans ceinture (fig. 44) devient de mode. A partir de 1300, cette mode est universellement adoptée, et la ceinture se porte sur la cotte, cachée par le vêtement de dessus. Comme elle était généralement riche et élégante, le surcot ouvert, qui la laissait voir, fut préféré, et ses fentes s'élargirent progressivement.

Comme la jupe du surcot était longue, quelquefois à traîne, et retombant sur les pieds (fig. 38, 40, 42 à 46), les femmes ont commencé dès le XIII<sup>e</sup> siècle à avoir une main perpétuellement occupée à relever cette jupe (fig. 42) pour ne pas s'y prendre les pieds en marchant, et le *Roman de la Rose*<sup>5</sup> recommande ce geste comme gracieux. Souvent, elles serraient le retroussis sous le coude (fig. 44), mais elles avaient aussi la ressource de se servir de leur ceinture

1. Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 33 v<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, fol. 125 (na Casteloza) et 141 ; ms. fr. 12473, fol. 110 v<sup>o</sup>, 126 v<sup>o</sup>.

3. Et avoit trait une mamelle  
Par l'amigaut de sa gonelle.

(*Pèlerinage de la vie humaine*, 1335, cité par Gay, *Gloss.*)

C'était au besoin une cachette comme le corset actuel :

.....bouta sa main  
Par un amigaut en son sein  
Et une boîte atainte en a  
Dont mes lettres hors sachà (*Ibid.*).

Voir une nourrice en surcot ouvert, sculptée vers 1250, au tympan du portail Saint-Étienne, à Notre-Dame de Paris.

4. Bibl. Nat., ms. fr. 938, fol. 20 v<sup>o</sup>, 1279.

5. Voir ci-dessus, p. 57, note 2.

pour relever le devant de la robe, soit que le surcot fût remonté depuis la taille et retombât en cachant la ceinture, soit qu'un pan



Fig. 42. — Tympan du grand portail de Bourges, fin du XII<sup>e</sup> s.

de la jupe fût pincé sous la même ceinture. C'est ce que fait, par pure coquetterie, dès son lever, la dame dont nous parle le fabliau du *Boucher d'Abbeville*<sup>1</sup>, et c'est à cause de cet emploi que la ceinture s'appelle *ceinture trousoire*. Il semble bien aussi qu'un objet spécial, agrafe, pince ou nœud coulant, pendait à certaines ceintures de femmes et que ce soit là ce que les textes entendent par *trousoire* tout court. Le nom de cet accessoire s'est même étendu au groupe de petits objets qui pendaient à la ceinture, et nous appelons encore *trousse* aujourd'hui un groupe d'ustensiles portatifs. Ces objets étaient plus nombreux à la ceinture des femmes, qui n'avaient généralement pas de braiel.

Les femmes portent, comme les hommes, le grand mantel à cordelière, dont le laçs plus ou moins lâche (fig. 38, 42, 43) ou serré (fig. 41) passe sur la poitrine et peut traverser l'anneau du fermail : quelquefois même il descend se prendre dans la ceinture<sup>2</sup>. Ces manteaux pouvaient être de riches vêtements d'apparat, comme ceux dont il est question dans *Guillaume au Faucon*<sup>3</sup>, d'or étoilé, fourré

1. Rec. Montaiglon, fb. LXXXIV :

Et la dame lors se leva  
Qui moult est jolie et mignote  
Si se vest d'une verde cote  
Moult bien faudée, a plois rampans  
La dame ot escorcé ses pans  
A sa çainture par orgueil.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 844, fol. 126 v°.

3. Rec. Montaiglon, fb. XXXV.



Fig. 63.  
Cathédrale de Reims.  
Milieu du XIII<sup>e</sup> s.



Fig. 64.  
Cathédrale de Strasbourg, vers 1300.



Fig. 65.

Cathédrale de Courtenay, 1307, à  
St.-Denis, provenant de Maubuisson.



Fig. 66.

d'hermine, avec collet de zibelin noir et chenu ; ou dans *Dolopathos* <sup>1</sup>, de drap de Frise à couleurs variées, fourré d'hermine, avec attaches et tassiaux ornés de fleurs et d'oiseaux. Ces dames revêtaient aussi des chapes de voyage, vêtements pratiques destinés à garantir de la pluie et du froid, et les plus pauvres en possédaient : le fabliau de *Jougllet* <sup>2</sup> met en scène une pauvre qui possède deux manteaux de fourrure, l'un de taison (blaireau), l'autre de chat. On trouve aussi la chape à capuchon (fig. 33, 34) qui pouvait avoir des fentes pour passer les bras <sup>3</sup>. Enfin, on faisait toujours des chapes



Fig. 47. — Couples carolant, xiv<sup>e</sup> siècle. Bibl. roy. de Bruxelles, ms. 11187.

à manches, et en 1330, les comptes de Mahaut d'Artois témoignent de l'ampleur que ces manches pouvaient atteindre, car, pour les fourrer, on n'employa pas moins de 180 ventres d'écureuils <sup>4</sup>.

Le *Roman de la Rose* recommande à la femme coquette d'ouvrir les bras en tenant les bords de son manteau, de façon à montrer à la fois sa jolie taille, sa robe tissée d'argent doré à menues perles, sa belle aumônière, et la doublure ou fourrure du mantel : qu'avec ce vêtement elle fasse sa roue, comme le paon avec sa queue ; elle

1. Vers 3872 et suiv.

2. Rec. Montaignon, fb. XCVIII :

A pris la vieille un sien mantel  
De .ii. qu'elle ot le plus bel :  
L'un de taisons, l'autre de chat,  
A son col le pent par le las.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 846, fol. 80 v°.

4. Voir J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 171.



attirera l'attention des flâneurs <sup>1</sup>. Dans les voies étroites elle devait même ainsi les forcer de s'arrêter.

La houce, la garnache, la chape, sont communes aux deux sexes. La chape était toujours munie d'un capuchon très ample, et, en général, entièrement fermée : vers 1225, la Vierge du zodiaque de la cathédrale d'Amiens porte ce manteau (fig. 40).

La mode créait bien des variantes dont il nous est impossible aujourd'hui de restituer les particularités. Qu'était-ce, par exemple, que le *mantel coqu* ou *coquibus* que Mahaut d'Artois se fit faire en 1317, pour voyager <sup>2</sup>, ou le *mantel d'Alemant* qu'elle portait en 1312 <sup>3</sup> ?

On a déjà signalé les fausses bourses et les fichets à bouter mains qui permettent d'atteindre l'aumônière ou simplement de mettre les mains au chaud entre la cotte et le surcot. Ces accessoires (fig. 47) apparaissent, surtout dans le costume féminin, vers 1300, et sont la conséquence de l'adoption de la cotardie et autres vêtements de dessus sans ceinture.

Nous trouvons à cette époque des fichets formés d'une très longue fente dans la jupe <sup>4</sup>.

### § XIII. — *Lois somptuaires.*

Les excès du luxe dans le costume et la parure commencèrent à préoccuper les magistrats dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Les consuls de Montauban promulguèrent en 1274 une très sévère ordonnance somptuaire qui fut renouvelée en 1291, et qui, comme toutes les lois du même genre, semble avoir été sans effet.

Il y était interdit de porter dans la rue des vêtements d'hermine, de vair, de gris, de pourpre, de soie, sauf le cendal comme doublure ; des garnitures d'orfrois, de perles, d'or, d'argent si ce n'est de dix boutons au plus, dont chacun ne devait pas dépasser la valeur de deux sols tournois. Le fermail même était prohibé.

1. Vers 24162 :  
 A deus mains doit le mantel prendre  
 Les bras eslargir et estendre  
 Soit par bele voie ou par boë  
 Et li soviengne de la roë  
 Que li paons fait de sa queue  
 Face ausinc du mantel la seüe  
 Si que la peme vair au grise  
 On tel cum ele l'aura mise  
 Et tout le cors en apert monstre  
 A ceus qu'el voit muser encontre.

2. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 182.

3. *Ibid.*, p. 178.

4. Bibl. Nat., ms. fr. 12473, fol. 110.

## CHAPITRE V

### LE VÊTEMENT AU MILIEU ET A LA FIN DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

SOMMAIRE. — I. Généralités. — II. Costume masculin. — III. Vêtements de dessous, chausses et robes-linges. — IV. Vêtements de dessus. — V. Encolures. — VI. Manches, festons et tripes. — VII. Manteaux. — VIII. Ensemble du costume. — IX. Vêtements populaires. — X. Costume féminin. — XI. Vêtements de dessous. — XII. Vêtements de dessus. — XIII. Lois somptuaires.

#### § I<sup>er</sup>. — *Généralités.*

La fin du règne de Philippe VI de Valois marque une importante évolution de la mode. Au XII<sup>e</sup> siècle, nous avons vu déjà s'exercer l'influence de quelques centres d'élégance et de quelques personnages, mais la mode du XIII<sup>e</sup> siècle était revenue à une simplicité, à une uniformité et à une impersonnalité relatives, comme celle de l'Antiquité. Charles V, comme saint Louis, ne s'occupera de diriger la mode que pour lui imprimer un caractère de modération et de gravité, mais son père, ses frères, ses fils, Édouard III d'Angleterre, Pierre I<sup>er</sup> de Chypre et d'autres grands personnages furent des élégants outranciers, de qui le goût n'égala pas toujours le faste. On peut en dire autant de la reine Isabeau, grande inventrice de modes. S'il n'est pas prouvé qu'elle en ait importé de son pays, elle semble s'être contentée d'avoir le goût tudesque. Sa belle-sœur Valentine Visconti fit appel à l'occasion aux arts de l'Italie.

Chacun de ces personnages exerça une influence sur la mode; ils renchérirent entre eux d'élégance et de curiosité. De là résulte dans les costumes et la parure un luxe, une complication et une variété inconnus jusqu'alors.

Le luxe et surtout le goût subiront des éclipses, mais désormais et jusqu'à nous, la mode ne cessera plus d'être compliquée et changeante et d'obéir à l'inspiration de personnalités diverses.

Selon une ordonnance royale de 1350, les « robes de la commune et ancienne guise » comportaient les robes-linges, la cotte, le surcot, le chaperon, la cloche, la housse sangle, la housse longue à chaperon; on fourrait d'étoffe ou de pelleterie les surcots, housses, cloches et chaperons.

Mais vers 1340, la mode avait changé d'une façon radicale ; les folies de la cour du roi Jean et de celle de Charles VI, le faste de celles de Charles V et de ses frères favorisèrent le luxe et l'excentricité des habits ; jamais l'un et l'autre ne furent poussés aussi loin.

A partir de cette date, le costume des deux sexes se différencie nettement. On peut observer aussi une influence de l'équipement militaire sur le costume civil en ces temps de guerre permanente. Elle se reconnaît à l'adoption du pourpoint, des maheutres, des ailettes imitées des garde-bras ; des collets montés à l'image du colletin, et au port d'une dague à la ceinture.

Les vêtements étaient d'une grande richesse et extrêmement soignés. On continuait à exécuter des robes de plusieurs garnements qui ne se portaient pas tous ensemble, mais au choix, selon la température et le degré de cérémonie. Par exemple, une robe comprenait deux manteaux, trois chaperons, saugles ou doubles, c'est-à-dire avec ou sans doublure, deux surcots, ouverts ou clos, c'est-à-dire avec manches ou sans manches et fendu sur les côtés.



Fig. 48. — Bibl. Nat., ms. fr. 823, fol. 126.

## § II. — *Costume masculin.*

L'ancienne tenue persiste bien au delà de 1350, spécialement comme costume de cérémonie <sup>1</sup>. Charles V (fig. 52) la conservait, jugeant la nouvelle trop fantaisiste. Charles VI, au contraire, l'adopta. Le trait saillant de la mode nouvelle qui apparaît vers 1340 fut, pour les hommes, l'adoption subite de vêtements extrêmement courts, non plus flottants, mais ajustés, et qui, par conséquent, durent être fendus du haut en bas ou tout au moins de l'encolure à la taille, et boutonnés ou lacés.

Les élégants adoptèrent ces innovations avec un enthousiasme

1. C'est généralement la tenue de cérémonie que reproduisent les effigies funéraires et les sceaux. Elle est archaïque dans tous les temps.

que ne partagèrent pas les personnages graves. Il y eut dès lors deux tenues simultanément en usage, la *robe longue* et la *robe courte* (fig. 47 à 52). Ce schisme dure encore, puisque les ecclésiastiques ont gardé jusqu'à nos jours la première, conservée aussi par les professeurs et les hommes de loi, mais seulement dans l'exercice de leurs fonctions.

### § III. — *Vêtements de dessous, chausses et robes-linges.*

Les gens de robe longue usèrent parfois encore de braies flottantes<sup>1</sup> ; pour les autres, elles furent raccourcies<sup>2</sup> dans toute la mesure du possible (fig. 54), tandis que les chausses, inversement, s'allongeaient pour les rejoindre. Elles s'allongèrent tant que, finalement, elles se rejoignirent et formèrent une seule pièce de vêtement, passant sous les braies, qui, ainsi réduites, et devenues parfois inutiles, ne furent plus envisagées que comme un accessoire des chausses et prirent le nom de *haut de chausses*.

Dès lors, les chausses proprement dites commencèrent à s'appeler *bas de chausses*, et c'est pourquoi on en est venu à les appeler *bas* tout court.

Le braiel n'a pas changé de forme, mais peut devenir un objet élégant ; en 1304, 1338, nous voyons déjà mentionner des braiels à boucles et garnitures d'argent ; en 1350, le roi Jean porte des braiels de « cuir d'ivoire ».

La chemise suit les proportions de la robe et ne change pas de forme (fig. 54). On a vu que certaines furent, au XIV<sup>e</sup> siècle, d'une rare élégance.

Quant aux chausses, leur disposition est aussi variable. Une miniature de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> nous montre des chausses noires montant jusqu'en haut des cuisses ; elles passent sur les braies comme dans le dessin de Vilard de Honnecourt, et sont fixées au braiel par des cordons qui s'attachent sur les reins ; mais dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, on fit des paires de chausses d'une seule pièce, qui s'attachèrent au braiel puis au pourpoint par des cordons à aiguillettes.

Le doublet reste très usité<sup>4</sup>.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 853, fol. 27 v<sup>o</sup> et 73.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 290, fol. 272.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 2092, fol. 71.

4. Voir ci-dessus, p. 42, 43.

Le *blanchet* est une variété du doublet ; c'est une blouse ou chemise blanche plus ou moins longue, fourrée, pourvue de manches et de collet : en 1352, le roi Jean fait exécuter un blanchet en blanc de Saint-Quentin, fourré de blancs lièvres de Norvège<sup>1</sup> ; un texte de 1389 parle d'un blanchet sanglé fourré de gris<sup>2</sup>.

Sur la chemise, on revêtait un *pourpoint* (fig. 54, 55) boutonné



Fig. 49. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 858, fol.  
33.



Fig. 50. — Fr. 853,  
fol. 200 v°.

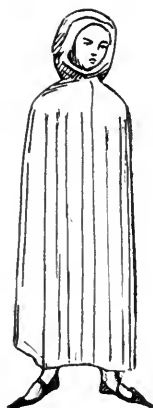


Fig. 51. — Fr. 853.

par devant, ou un *gipon* (prov. *juopo, jupo, jopa*) lacé sur le côté, ou bien encore une *cote gamboisée* ou *gambeson*.

Ces divers noms désignent des variétés peu différentes d'un vêtement de dessous (voir p. 43).

On avait pris l'habitude de porter sous les armures des *auquetons* et *gambesons*, c'est-à-dire des justaucorps rembourrés qui empêchaient la cote de mailles de meurtrir les chairs et concouraient avec elle à amortir les coups. Il semble que la *jupe* et le *pourpoint*, vêtements *points*, c'est-à-dire piqués, et *gamboisés*, c'est-à-dire rembourrés d'étoupes (*gambois*, étoupe de chanvre), aient été l'application au costume civil de ce vêtement militaire. Ils se rembourraient d'ouate. Les registres des frères Bonis nous apprennent que l'on avait l'habitude de piquer à carreaux (*cairelar*) les jubes<sup>3</sup>.

Cette garniture avait surtout pour objet de modifier les formes du corps selon le goût régnant. Grâce à elle et à une coupe savante,

1. Gay, *Glossaire*.

2. *Ibid.*

3. E. Forestié, ouvr. cité, p. LXXXIII.

le vêtement ne faisait pas un pli ; il dessinait une poitrine bombée, et une fine taille (fig. 49, 52, 55) ; les manches, étroitement ajustées, étaient toujours boutonnées sur l'avant-bras (fig. 54, 55). Le pourpoint (fig. 45) s'arrêtait immédiatement au-dessous des hanches, et se fixait aux chausses au moyen d'aiguillettes. Les braies cachaient le raccord.

Le livre des frères Bonis mentionne la façon de divers gipons : il



Fig. 52. — Jehan Vaudetar offrant son livre à Charles V. — Bible du *Museum Meermano-Weestrenianum*, à La Haye.

y entrait, outre le coton abondant, de la toile blanche ou parfois verte, de la futaine de Givet blanche, noire ou de couleurs, des garnitures de sedas, et de rubans de soie ; des coutures de fils diversement teints.

#### § IV. — *Vêtements de dessus.*

On a déjà dit que l'avènement du pourpoint et du jaque ne supprima pas les anciens types de vêtements. La cotte, le surcot, la gonelle, le corset, le gardecorps, la cotardie et la garnache continuent donc de figurer dans les comptes et dans les inventaires.

Ces vêtements traditionnels se sont perpétués d'une part dans la tenue de cérémonie ; de l'autre, dans le costume populaire : ces deux catégories de vêtements conservent, en effet, à toutes les époques des types archaïques.

La *cotte*, sur laquelle se met la ceinture, se porte sans surcot dans la maison, et l'on fait des cottes, comme autrefois des surcots, sans

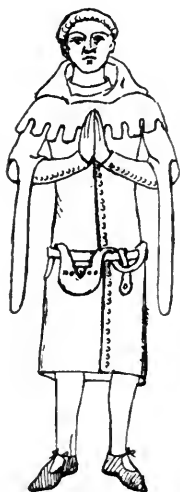


Fig 53. — Simonet Dubois, 1354. Abbaye de Bonport. Rec. Gaignières, *Tombeaux*.



Fig. 54. — Détail de la fresque de la fontaine de Jouvence au château de Manta près Turin, fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

manches : c'est peut-être ce que l'on désigne parfois par l'expression de *cotes senglés* <sup>1</sup>.

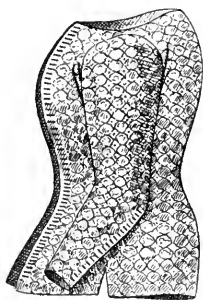
Le *bon berger* décrit par Jean de Brie, porte la cotte ; d'autres cottes sont des vêtements seigneuriaux et de parade, infiniment somptueux ; comme celle que Louis II d'Anjou engagea en 1368, pour 42.000 écus d'or <sup>2</sup>, et celle qui figure en 1380 dans l'inventaire après décès de Charles V <sup>3</sup>. La première était en drap d'écarlate rosé, entièrement brodée de cœurs, de rosaces, de feuillages, le tout rehaussé de perles et de pierreries.

1. J. Goulain. Glossaire de 1374, cité dans celui de Gay.

2. Voir Delaborde, *Inventaire de Louis d'Anjou* ; Glossaire ; Quicherat, *Costume*.

3. N° 3442.

La cotte de Charles V était en satin vermeil, doublée de cendal renforcé de même nuance. Au collet, aux manches, et au bord inférieur s'appliquait une bisette en fil d'argent tiré et doré, où figurait en alternance l'initiale K couronnée et la fleur de lis. A la poitrine et aux manches étaient des ouvertures lacées avec œillères et ferrets d'or. En 1389, l'inventaire de Richard Picque, cité par Gay, mentionne deux cottes de gris fourrées de croupes de gris, avec chaperons assortis, une cotte de sanguine fourrée de croupes, une cotte



*l. Augan*

Fig. 55



Fig. 55 bis.

« Le pourpoint de Charles de Blois », 1364.

de brunette fourrée de rats, une cotte de drap de saignet et une d'écarlate vermeille.

Le surcot se porte avec manches boutonnées ou sans manches, sa coupe n'a guère changé, mais il se porte désormais sans ceinture : on la met sur la cotte, et l'usage persiste d'ôter souvent le surcot dans l'intérieur. On a vu que l'amigaut du surcot était quelquefois replié de façon à former deux revers triangulaires (fig. 154) comme ceux d'aujourd'hui. Vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle cette mode se généralise, mais les revers s'allongent et forment deux pattes terminées en demi-cercles (fig. 52, 56).

La *cotardie* est toujours en faveur<sup>1</sup>; elle est ample, sans ceinture, et de coupes assez variées : elle porte devant<sup>2</sup> ou

1. En 1347, une cotardie d'étudiant est faite de drap azur ou mauve tacheté, fourrée d'agneau noir. En 1367, à Douai (voir p. 78, note 1), celle d'un marchand est de drap fleur de vesce fourrée d'agneau; en 1393, Gay signale une cotardie sans fourrure et avec collet.

2. 1398, Jean Le Breton bourgeois de Paris. Gaignières, *Tombeaux*, n° 367.



sur les côtés <sup>1</sup> des fentes boutonnées ; son collet et ses manches peuvent être boutonnés également, mais ces dernières se laissent le plus souvent ouvertes et tombantes <sup>2</sup>, et sous Charles VI, ce dispositif sera remplacé par des demi-manches munies de longues coudières (fig. 47, 49, 53). On porte toujours les manches fendues



Fig. 56. — Personnage en houppelande, 1375.  
Tombeau du cardinal de la Grange, Musée Calvet à Avignon.

sur le pli intérieur du coude de façon à permettre de les dépasser et de les laisser tomber en arrière, mais cette mode sera plus fréquente encore au xv<sup>e</sup> siècle. La *robe* peut rester longue ou, comme les autres vêtements, se raccourcir <sup>3</sup>, à partir de 1340 environ. Le *cor-*

1. Cathédrale de Bâle ; portail, figure du Tentateur.

2. 1366, abbaye de Josaphat, tombe de Jean le Civil dit Cantin. Gaignières, pl. 792 ; 1377, Jacobins de Châlons. Girard le Sayn, *ibid.*, 433 ; 1388, Saint-Bénigne de Dijon, Ladislas de Pologne ; 1397, Eu, Philippe d'Artois, Gaignières, 634.

3. *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. IV, p. 63. Douai, 1367, Inventaire

set, raccourci également, ressemble à une dalmatique ou à un



Fig. 57. — Bureau de la Rivière. Cathédrale d'Amiens, 1373-75.

Fig. 58. — Charles VI Dauphin. Cathédrale d'Amiens, 1373-75.

Fig. 59. — Isabeau de Bavière. Salle du Palais de Poitiers, vers 1390.

tabart ; il ne couvre pas le tiers des braies ; il a des fentes latérales et des manches larges. Ces trois vêtements sont souvent fourrés <sup>1</sup>.

de Alliaume d'Aubrechicourt : une courte robe de soie azurée, — trois courts corsets de drap fourré. En 1338, le compte du connétable d'Eu (Gay, *Glossaire, cotte hardie*) mentionne des corsets très richement brodés à figures.

1. Voir Gaignières, 160, tombe de Pierre Le Maire de Fresnay, abbaye de Barbeaux, avant 1353 ; Bibl. roy. de Bruxelles, ms. n° 11187. Chypre<sup>7</sup> tombes dans l'église des Augustins de Nicosie.

Un curieux vêtement qui s'est conservé jusqu'à nos jours sous la désignation de « pourpoint de Charles de Blois » (fig. 55 <sup>1</sup>), est accepté comme tel par Léchaudé d'Anisy et par Quicherat, mais pourrait aussi bien être un jaque, vêtement de dessus. Quoi qu'il en soit, la tradition qui l'attribue au duc de Bretagne assassiné en 1364 est très vraisemblable. Il est en drap de soie de fabrication sicilienne ou lucquoise, broché d'un dessin (fig. 55 *bis*) à aigles et lions héraldiques inscrits dans des octogones. Il est rembourré d'ouate ; il porte à sa fente antérieure 38 boutons bordés de soie verte, et 20 sous l'avant-bras de chaque manche. Les boutons ont disparu ; ils étaient probablement en argent.

Le vêtement qui se portait par-dessus le pourpoint était entièrement conforme à ce type, ajusté, dessinant une taille fine et une poitrine bombée, et s'arrêtant en général un peu au-dessus du genou.

Cet habit qui, à partir de 1340 environ, commence à remplacer le surcot et autres vêtements d'ancienne guise, se nomme *jaque*, *jaquet* ou *jaquette* (fig. 48, 52 à 54).

Vers 1370 apparaît un vêtement dont la vogue fut grande et rapide : la *houppelande* (fig. 52, 56, 60). C'est une ample robe analogue à la housse, mais ouverte par devant de haut en bas, fendue latéralement depuis le bas jusqu'aux hanches, et pourvue de très amples manches, évasées, souvent longues et tailladées (fig. 65) ; elle a un *collet* ou *carcaille* qui monte s'épanouir sous le menton. Depuis 1380 environ la houppelande peut recevoir une ceinture, placée haut et qui détermine des fronces sur le buste et sur la jupe (fig. 65, 65 *bis*). Elle peut être fourrée. La houppelande est d'abord



Fig. 60. — Bibl. Nat., ms. fr. 219, fol. 76 v°.

1. Voir l'article de Léchaudé d'Anisy dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, II<sup>e</sup> série, t. II (1841), p. 426. L'objet était alors à vendre. Il est authentiqué par une cédule de parchemin qui y est cousue. Le particulier qui le possédait en 1841 l'avait acquis d'un soldat qui l'avait pillé dans un château. Le dessin très médiocre qui accompagne la notice est l'œuvre d'un enfant. C'est d'après ce document que sont faites les fig. 55, 55 *bis*.

très longue, mais bientôt on fait aussi, pour le bal, pour chevaucher, chasser et guerroyer des houppelandes qui laissent les jambes libres et s'arrêtent même au-dessus du genou, sans que leurs manches fussent diminuées (fig. 60, 63, 64).

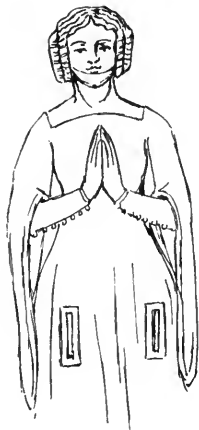


Fig. 61. — Effigie tombale d'Isabeau le Chancelier, vers 1360. Rec. Gaignières, n° 74.

de nouveau la ceinture sur le vêtement de dessus, mais il fut de mode, dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quarts du XIV<sup>e</sup> siècle, de la placer beaucoup au-dessous de la taille (fig. 48, 52, 53) quelquefois tout près du bord inférieur du jaque. Pour la maintenir à cette place arbitraire, il fut nécessaire de recourir à des *passants* cousus au vêtement. Sous Charles VI, on fit quelquefois, au contraire, monter très haut la ceinture. On trouve aussi, surtout dans le costume militaire, deux ceintures superposées, l'une à la place normale, l'autre plus bas.

La houppelande de drap, de soie ou de velours, fut souvent un vêtement d'apparat, orné de broderies à dessins variés de perles et de pierreries. Sa vogue se prolongea durant le XV<sup>e</sup> siècle.

La *huque*, dont la mode commence sous Charles VI, est alors une casaque courte sans manches et sans ceinture, qui restait ouverte par devant du haut en bas. Elle n'a aucun rapport avec l'ancien manteau du même nom.

La mode des costumes partis (fig. 63) devient de plus en plus générale sous Charles V et Charles VI, ainsi que celle des costumes armoriés (voir au livre IV).

La transformation du vêtement masculin obligea à porter



Fig. 62. — Bibl. Nat., ms. lat. 219, fol. 208 v°.

#### § V. — *Encolures.*

Les vêtements longs et flottants n'avaient pas besoin d'être fendus de haut en bas : ils conservaient un amigaut court, avec les revers décrits plus haut (fig. 52, 56).

Sous Charles V, les encolures restent plus ou moins dégagées (fig. 52 ; 58). Cependant, à partir de 1370 environ (fig. 56, 60) appa-



Fig. 63. — Jean duc de Berri à table. Miniature de ses *Très Riches Heures* (Bibliothèque de Chantilly). Premières années du xv<sup>e</sup> siècle.

raissent des collets montant jusque sous le menton. Parfois, et cette mode devient générale sous Charles VI, ils se resserrent, se boutonnent étroitement autour du cou, et se terminent par un léger évasement sous le menton, la mâchoire et la nuque (fig. 60). Cette mode, connue sous le nom de *carcaille*, procède du *colletin*

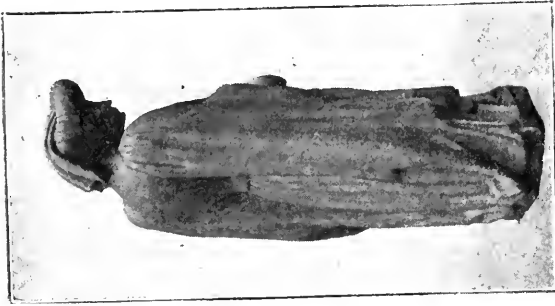


Fig. 65 bis.

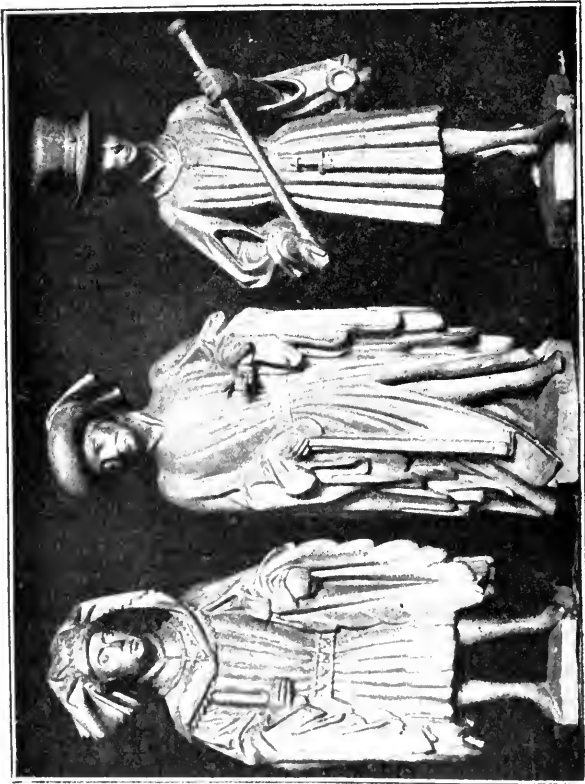


Fig. 66.

Fig. 65.

Fig. 64.

Ducs de Hollande, en costumes de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Figurines de bronze fondues par Jacques de Gérines. Musée d'Amsterdam.

de l'équipement militaire, elle sera très répandue vers 1400 et ne prendra fin qu'au cours du xv<sup>e</sup> siècle.

### § VI. — *Manches.*

Les manches de la cotte ou du pourpoint sont toujours serrées et boutonnées sur l'avant-bras. Celles du jaque ont souvent la même disposition et peuvent s'élargir vers l'épaule de façon à dessiner une manche à gigot encore peu accentuée, qui s'exagérera



Fig. 67. — Effigie tombale de Nicole de Chambly, †1419, à Chaalis, d'après Gaignières.



Fig. 68. — Effigie tombale de Marie de Saux, † 1426, à Châlons-sur-Marne, d'après Gaignières.



Fig. 69. — Restitution d'après l'effigie tombale de Jeanne de Montaigu, † 1426, à La Bussière (Côte-d'Or).

au xv<sup>e</sup> siècle. Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et dans le premier quart du xv<sup>e</sup> on trouve aussi des manches dont le poignet se prolonge et s'évase de façon à couvrir la moitié de la main : ces évaselements s'appellent *moufles* (fig. 52).

Certains vêtements de dessus continuent d'avoir des manches très courtes et très amples (fig. 50, 52, 56).

Les manches fendues et les manches ouvertes depuis le coude, qui ne se boutonnent plus jamais, s'allongent démesurément

(fig. 58). Le pan flottant se rétrécit souvent, pour former un appendice qui ne mérite plus le nom de manche ouverte; on l'appelle *coudière*<sup>1</sup> (fig. 47, 49, 53). Bientôt vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les coudières apparaissent tellement comme une pièce adventice qu'elles ne font plus corps avec la manche : celle-ci s'arrête au



Fig. 70. — Dames du début du XV<sup>e</sup> siècle en houpelandes et écharpes.  
Restitution d'après les *Très Riches Heures* de Jean de Berri<sup>2</sup>.

coude et on y coud un parement d'étoffe ou de pelleterie d'une autre couleur. A ce parement on coud à son tour une longue bande étroite qui tombe jusque peu au-dessus des chevilles. C'est la coudière telle qu'on la portera jusqu'à la fin du règne de Charles VI (fig. 47).

1. Voir Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 4783 et 1187 (fig. 47) ; Biblioth. Nat., ms. fr. 2810, vers 1400, et peu après les *Tr. R. Heures du duc de Berri*.  
2. Deux portent des chapels de verdure pour la fête du Mai.



Vers la fin du règne de Charles V apparaît un nouveau type de manches, que l'on nomma *bombarde*, en l'honneur d'une pièce d'artillerie qui était alors une autre nouveauté. Ces manches (fig. 64, 65; — voir aussi sergents d'armes accompagnant le roi, livre IV, ch. v) qui se portèrent jusqu'à la fin du règne suivant, étaient étroites de l'épaule au coude, puis évasées, démesurément larges et amples sur l'avant-bras où certains (fig. 70) se drapaient et pouvaient souvent couvrir la main. Christine de Pisan parle des « manches à bombardes qui vont jusques aux pieds »<sup>1</sup>.

On commence à voir fréquemment vers 1370 des épaulettes, ailes ou ailettes (fig. 58) formées de bandes d'étoffe superposées à recouvrement imitant les plates ou écailles d'acier des garde-bras des armures; on les appelait *ailes* ou *ailettes* comme les pièces d'armure que l'on abandonnait alors.

*Bords taillés. Festons et tripes.* — Une autre particularité de la mode de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> et du commencement du xv<sup>e</sup> siècle consista à festonner tous les bords de vêtements, à les taillader et même à les déchiqueter (fig. 63 à 65).

Des pans d'étoffe ou des bords de vêtement cisailés de multiples déchiquetures constituaient un décor de costume que l'on distinguait du nom expressif de *tripes*.

## § VII. — *Manteaux.*

Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, les types des manteaux sont assez nombreux. Le mantel à cordelière<sup>2</sup> devient beaucoup plus rare; en revanche, les manteaux ouverts sur le côté droit (fig. 57) qui n'avaient jamais cessé d'être en usage, jouissent d'un regain de faveur. Le livre des frères Bonis ne renseigne pas sur la coupe des mantels ou mantes, mais témoigne qu'ils étaient très amples et souvent faits ou doublés des plus beaux draps de soie ou de laine.

Le *pelisson* est un manteau de fourrures qui, de vêtement de dessous, est devenu un vêtement de dessus.

Le *caban* est un manteau à larges manches et à capuchon ouvert par devant<sup>3</sup> et quelquefois serré par une ceinture. Il était

1. Le monument des sergents d'armes fondateurs de Sainte-Catherine, au Val des Écoliers, exécuté vers 1376, est conservé aujourd'hui à Saint-Denis (Guilhermy, *Inscr. de la Fr.*, t. I, p. 589).

2. Ou à chaînette, voir fig. 309.

3. 1388, tombe gravée de Wladislas roi de Pologne à S.-Bénigne de Dijon.

doublé ou fourré. Les textes réunis par Gay mentionnent de 1347 à 1590 des cabans d'étoffes diverses, drap, velours, écarlate doublée de satin jaune-camelot.

La *chape*, qui resta en grande faveur, était également pourvue de manches et de capuchon et pouvait recevoir une ceinture <sup>1</sup>. Elle n'était jamais garnie d'orfrois. Elle tombera en désuétude après le XIV<sup>e</sup> siècle.

Charles V portait aussi la chasuble en drap de Marramas <sup>2</sup>.

Le manteau fendu et attaché sur l'épaule droite peut être lacé <sup>3</sup> (voir livre II, ch. 1, *calette* et livre III, *aiguillettes*) ou boutonné <sup>4</sup> (fig. 57 et 268).

On trouve aussi un surtout à capuchon et à manches fendues, avec doublure de fourrure <sup>5</sup>. Ce manteau peut avoir des épau-  
lètes <sup>6</sup>.

L'aumusse et le chaperon peuvent être un manteau en même temps qu'une coiffure <sup>7</sup>.

### § VIII. — Ensemble du costume.

La *chronique de Saint-Denis* <sup>8</sup>, en 1370, juge sévèrement la « deshonesteté de vesteure et de divers habis... : robes si courtes qu'il en leur venoient qu'aux nasches <sup>9</sup>, et quant il se baissoient... monstroient leurs braies et ce qui estoit dedens à ceux qui estoient derriere eux ; et si estoient si estroites qu'il leur falloit aide à eux vestir, et au despoillier, sembloit que l'en les escorchoit... les autres avoient robes fronciées sur les rains comme femmes.. chaperons destranchiés manuement tout entour, et si avoient une chauce d'un drap et l'autre d'autre ; et si leur venoient leurs cornettes et leurs manches pres de terre... ».

1. *Roman de la Rose*, vers 1180.

2. Inventaire de Charles V, 1380, n° 3804.

3. 1343, Raoul de Molinchart aux Jacobins de Châlons, Gaignières, n° 1344 ; Jean le Saige à Saint-Étienne de Dreux, *ibid.*, n° 589.

4. 1381, Philippe Le Oudeur. Sainte-Chapelle de Paris, Guilhaemy, *Inscr.*, t. I, pl. 1.

5. 1313, Notre-Dame de la Roche. Roger de Lévis-Mirepoix, Guilhaemy, *Inscr.*, III, 384 ; 1366, abbaye de Josaphat, Jean Le Civil, Gaignières, n° 192.

6. 1388, Saint-Bénigne de Dijon, tombe de Wladislas roi de Pologne.

7. Voir ci-après, livre II, ch. 1.

8. T. V, p. 463.

9. Lat. nates.

Et le chevalier de la Tour Landry, en enseignant à ses filles les principes de la vertu et du bon ton, cite la description qu'un pré-



Fig. 71.



Fig. 72. — Paysans et paysannes du début du xv<sup>e</sup> siècle, d'après les *Très Riches Heures* du duc Jean de Berri, à Chantilly.

dicateur faisait des modes nouvelles : « Les femmes coiffées à cornes... faisoient les cornes aux hommes courts vestue qui mous-

troient leurs culz et leurs brayes, et ce qui leur boce par devant, c'est leur vergoigne <sup>1</sup>. »

On verra quelle était l'extravagance des chaperons et des chaussures.

Enfin, pour comble d'excentricité, la mode était de plus en plus, on l'a vu, aux costumes *partis*, de deux couleurs par moitié (fig. 63).

Il ne faut donc pas s'étonner outre mesure que des gens graves se soient scandalisés, soient restés attachés plus ou moins à la vieille mode des vêtements longs et nous aient laissé des protestations telles que celles qu'on a lues.

Vers 1360, la *Clef d'Amour* décrit la tenue que doit avoir un élégant : il porte la barbe rasée et les ongles courts ; des chausses bien étirées à la lanière (jarretière ou jarretelle) et ne faisant nul pli ; de souliers ajustés, une chemise très dégagée de l'encolure, un corset ou une cotte sans un pli, avec un fermaillet à l'encolure, une ceinture de cuir ou de soie à laquelle pendent à des lacs de soie, à droite la bourse, la gibecière et les couteaux. Sur la tête, il porte le chaperon ; pour chevaucher, il revêt une housse ou un mantelet, un surceint, et l'épée qui y pend, un capel, des heuses et des éperons.

Pour aller à la rencontre de Charles IV, en 1378, Charles V, monté sur son cheval richement ensellé aux armes de France, avait revêtu une cotardie d'écarlate vermeille, un mantel à fond de cuve fourré, et un chapel à bec à la guise ancienne, orné de broderies et de perles <sup>2</sup>.

Charles VI se fit faire, en 1387, deux « robes » <sup>3</sup> : la première, de quatre « garnements », comprenait : housse, un surcot clos, un surcot ouvert, une cotte simple et trois chaperons, double, sangle et à fourrer.

Il est probable que le surcot ouvert et le chaperon sangle étaient pour l'été ; le surcot clos, le chaperon double ou le chaperon à fourrer pour les temps froids.

Sa robe d'escarlatte vermeille avait six garnements : une housse à ailes ou ailettes, vêtement qu'il porte déjà enfant, en 1373, à la cathédrale d'Amiens (fig. 58), un surcot clos, un surcot ouvert,

1. Chapitre XLVII<sup>e</sup>, *D'un saint prendhomme evesque qui prescha sur les cointises*.

2. *Chron. de S'-Denis*, t. VI, p. 369.

3. Douet d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie*, art. 39.

une garnache, un manteau à parer et un chaperon. Le tout était fourré de menu vair. Sur ses chaperons il portait des chapels de bièvre.

En 1392, Froissart <sup>1</sup> lui vit porter « un noir jaque de velours et un single chaperon de vermeille écarlate, et un chapelet de blancs et de grosses perles ».

Quatre ans plus tard, Juvenal des Ursins <sup>2</sup> le dépeint vêtu d'un simple habit fourré de martres, descendant jusqu'aux genoux (c'était encore un jaque) et coiffé d'un chaperon dont la longue cornette était troussée autour de sa tête en forme de chapeau.

Un étudiant de Sorbonne, Guillaume du Vernoit, mourut subitement en 1347, sur la route de Nevers, à Paris; voici comment il était vêtu d'après l'inventaire de ses effets et bagages <sup>3</sup>.

Il portait sous des houseaux des chausses de couleur fleur de vesce, couleur violacée dont sera teinte aussi, vingt ans plus tard, la cotardie d'un marchand de Douai, Alliaume d'Aubrechicourt <sup>4</sup>. Les braies, serrées par un braier, et la chemise étaient de toile; au-dessus de ces robes-linges, il s'était chaudement vêtu pour chevaucher par le froid de novembre, et portait un blanchet fourré d'agneau blanc, une cotte couleur fleur de pêcher, une cotardie de « marbre » tavelé (tacheté), fourrée d'agneau noir et serrée d'un ceinturon de cuir rouge à rosettes d'argent, enfin un manteau du drap mêlé appelé marbre.

### § IX. — *Vêtements populaires.*

Dans les vêtements ouvriers, le tablier avait fait son apparition <sup>5</sup>; on l'appelait *garde-robe*. Le paysan se passe volontiers de chausses pour ne porter que des chaussons <sup>6</sup>.

En 1379, le berger, décrit par Jean de Brie, porte des braies et une chemise de canevas ou toile forte, la chemise fendue par devant forme deux amples pointes « en pennoncel aigu », dans lesquelles il noue son argent; le braiel de tissu a deux doigts de large et deux

1. T. III, p. 160.

2. P. 395.

3. Publié par Lecoy de la Marche, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Fr.*, 1889.

4. *La Flandre Wallonne*, t. IV, p. 63.

5. Bibl. Nat., ms. lat. 919, fol. 11 v<sup>o</sup>.

6. Saint-Omer, ms. 270, fol. 3 (calendrier, janvier).

boucles rondes de fer. La cotte de blanchet ou de gris camelin est sans manches et doublée par devant depuis les épaules jusqu'à la ceinture ; elle est assez large pour qu'il y puisse entrer « à plain », et n'a donc besoin ni de boutons ni de lacet. Ses pans forment deux pointes devant et derrière. Au-dessus, il revêt un surplis de fort treillis à manches et à quatre boutons ou noyaux ; ce vêtement protège contre la pluie et sert à l'occasion pour envelopper un agneau. Une ceinture de cordes lui serre la taille.

Parmi les vêtements populaires figurent encore le *coteron*, sorte de bourgeron sans manches porté sous la cotte ; le *colobe* ou *colobian*, large cotte également sans manches.

### § X. — Costume féminin.

L'élégance féminine revêt dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle un style très nouveau, et l'histoire commença de noter les noms de ses inspiratrices. La plus incontestée fut, dans cette période, Isabeau de Bavière<sup>1</sup> : nul doute que son goût personnel ait été pour beaucoup dans la création des modes qui eurent cours sous Charles VI.

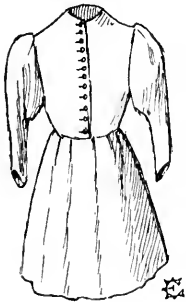


Fig. 73. — Jaque de Charles le Téméraire, au Musée de Berne.

La donnée d'ensemble des ajustements féminins reste assez simple jusqu'à la fin du Moyen Age, mais une recherche excessive règne dans les coiffures et dans tous les détails accessoires dont s'agrément le costume.

La taille cambrée, le hanchement, la démarche onduleuse sont toujours en faveur : une chanson composée vers 1365, dans la colonie française de Chypre, dépeint ainsi l'arrivée à la Cour de la belle amie du roi Pierre I<sup>er</sup>, douée, comme lui, d'une suprême élégance : « elle monte un escalier, se balance et se plie<sup>2</sup> ». Le type idéal se précise et s'exagère : les femmes » cousues en leurs robes trop estraîntes », comme dit le chevalier de la Tour Landry, doivent avoir la poitrine ferme, placée très haut, petite et

1. Christine de Pisan, *Vie de Charles V*, p. 231.

2. La chanson d'Arodafnousa a été inspirée à l'indignation populaire par les rrautés qu'exerça, en 1364, la reine Éléonore d'Aragon contre la dame de Choulou, sa rivale. La traduction par Gidel a été publiée en appendice à celle de la chronique de Chypre de Léonce Macheras, par Miller et Sathas, *Biblioth. de l'Éc. des langues orientales*, 1882.

d'une rondeur parfaite, le col, les bras et les mains allongés ; la taille fine, les hanches très larges et le ventre proéminent <sup>1</sup>, la jambe fuselée, le pied petit ; petits également la bouche et le menton ; les yeux très allongés avec paupière inférieure remontée, les sourcils fins, arqués, régularisés <sup>2</sup> ; le front haut, découvert, épilé ; la chevelure blonde est toujours indispensable, dût-on l'obtenir par de savants artifices <sup>3</sup>. Le commerce des postiches redevient florissant <sup>4</sup> et les dames de qui les poitrines <sup>5</sup> et les flancs <sup>6</sup> n'ont pas l'ampleur désirable inaugurent l'usage de coussinets d'ouate fixés à la chemise.

### § XI. — *Vêtements de dessous.*

Les chausses étaient serrées sous le genou par des jarretières, sur lesquelles se rabattait le bord supérieur de la chausse <sup>7</sup>.

Les femmes continuaient à ne point porter habituellement de braies. Le chevalier de la Tour Landry met en scène au chapitre LXII de son livre, deux femmes qui en portèrent, mais c'est pour mystifier le mari de l'une d'elles ; le conte prouve bien que ce n'était pas l'usage (non de mystifier les maris, mais de porter des braies). Toutefois, on a vu qu'elles portaient parfois des braiers <sup>8</sup>.

Sur la chemise, les dames pouvaient porter un bandeau, puis une futaine <sup>9</sup> et un blanchet <sup>10</sup>. Par-dessus, elles endossaient la *cotte* ou le *corset* à manches larges et courtes, avec un long amigaut

1. « On ne cognoist souvent les vuides des enceintes », dit le *Testament de Jehan de Meung* (édit. Méon, p. 63).

2. *Le livre du chevalier de la Tour*, chap. LII, p. 109 ; chap. LIII, p. 172 :

Mes belles filles..... ne rapetissiez vos sourcilz.....

Voir au tome IV, chapitre des soins de la toilette.

3. Voir au t. IV, *Toilette*.

4. *Ibid.*

5. Quicherat, *Costume*, p. 258.

6. *Testament de Jehan de Meung*, édit. Méon, p. 63.

Toutes sont par rains lées (larges) combien que maigres soient

Ne sai qu'eles y boutent ne qu'els y emploient.

Fors que viez peliçons...

7. Miniatures de 1400 environ, Bibl. Nat., ms. fr. 166, fol. 18 et 41.

8. Voir ci-dessus, p. 60.

9. Douai. Inventaire d'Alliaume d'Aubrechichourt, *La Flandre Wallonne*, t. IV, p. 13. Une futasne pour corps de femme.

10. En 1393, une femme qui se baignait n'avait gardé dans l'eau comme vêtement qu'un blanchet (Arch. nat., JJ-145 lettres de rémission).

lacé. La ceinture se ceignait sur la cotte, et sur le tout on revêtait le *surcot* désormais ouvert, ou la *colardie*; on pouvait, dans l'intérieur, ôter ce vêtement de dessus<sup>1</sup>.

## § XII. — *Vêtements de dessus.*

Des fichets sont pratiqués dans le surcot et bordés d'un parement (fig. 47, 61). On les supprimera dans les dernières années du siècle, quand les ouvertures latérales, à force de s'agrandir (fig. 59, 196 à 198), les auront rendus inutiles. Les dames tinrent naturellement à honneur de ne pas être en reste d'excentricité vis-à-vis des hommes, et s'acquirent des titres égaux à la réprobation des prédicateurs et des austères moralistes. Elles se l'attirèrent par l'aimable invention du décolletage et par celle des coiffures à cornes.

Leur chemise, leur cotte, leur surcot « court devant, long derrière », furent non seulement étroitement ajustés sur le buste et sur les bras, mais décolletés en rond<sup>2</sup> ou en rectangle (fig. 61), ou quelquefois à angles obtus, assez largement (fig. 47, 59 à 62).

La cotte est fendue dans le dos, du col aux reins, et lacée. Au contraire, le corset est fendu et lacé par devant (fig. 83), et c'est ce type de vêtement qu'adoptent (fig. 72) les femmes du peuple, qui n'ont pas de chambrières. Le corset a des manches courtes (fig. 72; 83).

Quant au décolletage, il est d'usage général et on tenait beaucoup à ce que l'encolure de la chemise, du blanchet, de la cotte et du surcot « ne saillent point l'une sur l'autre<sup>3</sup> ».

On a vu depuis le xiv<sup>e</sup> siècle des décolletages plus hardis, mais celui d'alors était une innovation, et elle scandalisa les gens portés à penser au mal, tandis qu'elle charmait les amateurs de coquetteries. Sur les uns comme sur les autres, elle produisit beaucoup d'effet.

1. *Le chastelain de Couci*, vers 726 ss. :

La dame son surcot ouvert  
Avoit vestu des le disner.  
Chascun fait le sien apporter...

2. Bruxelles, Biblioth. royale, ms. n<sup>o</sup> 9555-58 et 10982; Avignon, palais, fresques de la chapelle Saint-Jean, par Simone Memmi; groupe dit de Laure; Nicosie de Chypre, tombe de Marguerite Escaface, 13 autres tombes à Chiti (Chypre), à N.-D. de Tyr, 1363, femme de Jehan Gorap; 1382, autre tombe; 1364, Domont, tombe de la dame de Cantemelle, Guilhermy, *Inscr.*, II, 407.

3. *Le Ménagier de Paris*, t. I, p. 13.



Le *Roman de la Rose* <sup>1</sup> et la *Clef d'Amour* <sup>2</sup> recommandent le décolletage, mais l'auteur du *Dit des Cornetes* <sup>3</sup> le stigmatise grossièrement, et affirme des femmes à la mode de 1350 que :

L'en lor puet bien veoir es sains  
L'en i mettroit bien ses deux mains <sup>4</sup>  
Ou une miche...

Le fait est que le décolletage, selon le *Roman de la Rose*, doit descendre

Demi pié derrier et devant.

D'où venait cette mode ? peut-être de Chypre, car la chronique de Jean Mussis en 1388 nous apprend que les dames de Plaisance appelaient *cipriana* une cotte qui se distinguait de celles de France en ce qu'elle se boutonnait du haut en bas par devant, avait de larges manches et un décolletage exagéré <sup>5</sup>. Cela ressemble beaucoup à une cotardie et l'on trouve en Chypre le surcot décolleté dès 1340 <sup>6</sup>. D'autre part, le costume actuel des femmes de ce pays répond encore à la description, et il n'est pas invraisemblable que les Cours élégantes, fastueuses et renommées de Hugues IV et de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan aient exercé une influence sur la mode européenne, comme autrefois la Cour des rois normands de Sicile.

Le chevalier de la Tour Landry <sup>7</sup> critique des modes, nouvelles en 1371, qui font que les femmes « meurent de froid à leurs ventres et à leurs tétines » tandis que leurs robes à traîne tiennent au chaud

1. Vers 13911 et suiv.

S'il a biau col et gorge blanche,  
Gart que ci qui sa robe trenche  
Si tres bien la li escolete  
Que du char pere blanche et nete...  
Se tu as belle poitrine  
Et biau col, ne l'encourtine  
Mez soit ta robe escoletés.

2. P. 85.

3. Col. 580.

4. Dans la pratique, on se contentait d'une seule. Voir Bibl. Nat., ms. fr. 2810. *Le livre des Merveilles*, fol. 16 v<sup>o</sup>, Le Paradis du Vieux de la Montagne. Était-il nécessaire d'aller outre-mer pour voir ce que nous représente le miniature ?

5. *Gulam tam magnam quod ostendunt mammillas et videtur quod dicte mammille velint exire de sinu earum.*

6. Nicosie. Dalle funéraire de Marguerite Menacier.

7. Ch. xxxi, p. 49.

le dos et les talons. Il s'agit évidemment de larges décolletages, de grandes traînes et de manteaux tombant derrière les épaules.

Des empiècements de linge empesé garnissaient parfois le collet et les poignets des manches, car un compte royal de 1353 fait mention d'empois pour manches, collets et amigauts <sup>1</sup>.

La *cravate* est nommée en 1380 par Eustache Deschamps <sup>2</sup>. Il est difficile de dire en quoi elle consistait.

L'*écharpe* (fig. 70) qui, à l'origine, était une sacoche de voyage, était devenue une bande d'étoffe empesée ou de fourrure qui se posait sur les épaules, ou sur une seule et en bandoulière <sup>3</sup>.

Plus encore que dans le costume des hommes, les manches de la cotte forment des *mouffes* (fig. 59, 198) et celles du vêtement de dessus peuvent être ouvertes, fendues (fig. 68) ou à coudières <sup>4</sup> (fig. 62, 67, 187).

Le surcot ouvert <sup>5</sup> a, dès le commencement du siècle, toutes les préférences, et pour laisser voir la cotte et la ceinture, ses fentes, de simples emmanchures qu'elles étaient à l'origine, deviennent bientôt d'amples échancrures qui s'étendent des épaules au bas des hanches. Jointes au décolletage, ces ouvertures font ressembler le surcot de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle (fig. 59, 196 à 198) à une jupe retenue par un *pallium* d'archevêque.

Le chevalier de la Tour Landry raconte, vers 1371, comment le vieux sire de Beaumanoir reprit une dame qui ne trouvait pas sa femme assez à la mode. Selon lui, cette mode avait été introduite par « les amies et les meschines aux Anglois »... qui premièrement

1. Gay, *Glossaire*.

2. *Ibid.*, p. 490, col. 2.

3. Voir pour détails ci-après livre III.

4. Voir vers 1360, l'effigie funéraire d'Isabeau Le Chandelier au prieuré d'Hanemont. Gaignières, n° 740; au musée d'Arras, tombe de Marie au Grenon (1325) et de ses filles (sculpture de 1376), les filles seules ont des coudières; 1382, tombe à Nicosie de Chypre; fin du xiv<sup>e</sup> siècle, ms. de la Biblioth. royale de Bruxelles, n° 4783 et 1187. — xv<sup>e</sup> s., *Très riches heures de Jean de Berri*.

5. On trouve dès 1272, à Saint-Quentin, dans l'effigie funéraire de Mahaut Patrelote, un surcot sans manches à ouvertures très dégagées. Comme exemples de surcots ouverts du milieu et de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, citons parmi une foule d'autres exemples: 1346, Jeanne, comtesse de Dreux, abbaye du Jard, Gaignières, n° 780; 1347 et 1349, Marguerite et Jeannette Le Sayne, Jacobins de Châlons, *ibid.*, 431; 1348, Paraïste de Lieuville, abbaye de Bonport, *ibid.*, 258; 1361, Marie de Barbançon à Château-Thierry, *ibid.*, 643; 1368, Galande de Metz, Jacobins de Châlons, *ibid.*, 431; 1374, Isabeau d'Artois à Eu, *ibid.*, 631; 1379, Marguerite, femme de Ferry de Metz, Jacobins de Châlons, *ibid.*, 432; 1382, statuette funéraire du musée de Mâcon.

admenerent cet estat... des corsés fendus es costez et les floutans. — Car je suy du tems et le vy », ajoutait-il.

Ce *corset fendu* se superposait au surcot ouvert et se confondit avec lui.

Nous avons vu que dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le *corset* ou garde-corps est une des variétés de robes qui se portent sur la cotte et que les corsets d'hiver étaient fourrés de pelletterie. Généralement, le corset était une robe courte avec manches larges et très courtes, mais les modes variaient à ce point qu'il y eut des corsets à traîne. Il pouvait être (fig. 83) fendu et lacé du col à l'enfourchure. Le corset ouvert, inventé vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, n'avait plus du tout de manches : il se faisait en fourrure et se composait de deux pans arrondis vers le bas, réunis par des bandes passant sur les épaules. C'était, en plus petit, la forme de la chasuble moderne des prêtres (fig. 59). Ce corset était exigü ; il pouvait, en revanche, être très riche, comme celui que revêtit en 1387 Isabeau de Bavière, pour faire son entrée dans Paris. Ces corsets ont fréquemment au centre un orfroi garni de chatons.

La *cotardie* est boutonnée de haut en bas par devant et parfois aussi sur les côtés <sup>1</sup>. Elle prend sous Charles VI des manches amples et évasées. Elle peut présenter diverses variétés ; c'est parfois ce que nous appellerions une robe de chambre <sup>2</sup> ou bien c'est une robe à chevaucher ; en ce cas, on la fait plus longue <sup>3</sup>.

Vers 1375, les dames adoptent la *houppelande* (fig. 70) ; elle diffère essentiellement de celle des hommes, en ce qu'elle n'est pas ouverte par devant, ni fendue latéralement.

La *carcaille* ou collet, boutonné par devant, monte aussi haut que celle des hommes, et la ceinture monte encore plus haut ; elle se fait en tissu, se boucle par derrière et se place immédiatement sous les seins, qu'elle peut aider à soutenir. La jupe est d'une excessive longueur. Le manteau des femmes est généralement la *chape* fermée. En 1316, la reine se fit faire une chape à fronces cousues <sup>4</sup>. Les dames du XIV<sup>e</sup> siècle portèrent aussi quelquefois le chaperon <sup>5</sup>.

Le *garde-robe* ou tablier apparaît dans le costume féminin, au

1. 1390, compte royal cité par Gay, cotardie d'Isabelle de France (écarlate vermeille), garnie de boutons d'argent doré devant et sur les côtés.

2. 1349, cotardies de drap tanné de Louvain, pour lever la nuit (ibid.).

3. En 1387, Isabeau de Bavière se fit faire en drap violet de Bruxelles, une cotardie longue pour chevaucher (ibid.).

4. *Ibid.*

5. Voir livre suivant.

cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le costume féminin populaire (fig. 72) ne comprenait guère que la chemise, le corset et un chaperon.

### § XIII. — *Lois somptuaires.*

Les règlements sur le costume se multiplient au XIV<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu que le sage Charles V réprouvait les excès de la mode. En 1367, les consuls de Montpellier rendent une ordonnance somptuaire, dans le but de les enrayer. L'effet semble avoir été à peu près nul.

Aux deux sexes, il était interdit de porter des poulaines et d'employer « in mochis vel pendentibus manicarum », c'est-à-dire pour les coudières, la fourrure et le drap de soie.

Aux hommes, il était enjoint de ne plus porter de vêtements de soie, ni de plus courts que la hauteur des genoux.

Aux demoiselles, il était fait défense de porter des parures de perles et de pierreries ailleurs que sur le cercle de tête ou chapel.

Aux femmes mariées, même interdiction sauf pour les ceintures et aumônières déjà exécutées et pour les anneaux. Les revers et bordures de vêtements en fourrure ou drap de soie, à broderies ou à ramages, leur étaient également refusés. Les doublures ne devaient plus être de pannes ou de camocas, mais seulement de toile selon l'ancien usage. Le drap d'or ou de soie, les camelots, les galons d'or et d'argent étaient bannis du costume et de la coiffure ; les coiffes ne devaient plus être brodées.

Les applications (*frapature*) devaient disparaître des coiffures, manches, vêtements de dessous.

Les manches pendantes ne devaient plus dépasser la largeur de trois doigts ou d'une peau d'hermine.

Les houppelandes ou *chapanes* étaient proscrites ; les manteaux ne devaient plus être fourrés que de menu vair.

Les manteaux ne devaient plus être ouverts que par devant et non sur les côtés comme ceux des hommes.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 2829, fol. 96 ; ms. fr. 853, fol. 168 ; ms. fr. 823, fol. 83 ; cf. *Très riches heures de Jean de Berri*.

## CHAPITRE VI

### LE VÊTEMENT AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XI

SOMMAIRE. — I. Généralités. — II. Vêtements de dessous et chausses. — III. Vêtements de dessus. — IV. Le costume populaire. — V. Le vêtement féminin. — VI. Vêtements de dessous. — VII. Vêtements de dessus.

#### § I. — *Généralités.*

Les formes du costume du xv<sup>e</sup> siècle restent aussi accentuées et arbitraires que celles de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup>. Les cours de France, de Bourgogne et de Berri donnent le ton ; il n'est pas toujours heureux. Dans le costume masculin coexistent toujours la robe longue et la robe courte, mais les rois ayant enfin adopté cette dernière, la robe longue n'est plus portée de façon constante que par les docteurs et autres graves personnages ; pour le reste des humains c'est une fantaisie qui alterne avec d'autres ; la richesse des vêtements est à son plus haut point même chez les bourgeois, et surtout chez les gens de guerre, car leur métier est, hélas ! devenu le plus lucratif. Nous avons vu, déjà d'ailleurs, l'influence du costume militaire sur le costume civil. La diversité et le fréquent changement des habits sont considérés comme pratiques, nécessaires pour tout homme vraiment distingué. Cette recommandation fait partie des préceptes d'élégance que la Dame des Belles Cousines inculque au petit Jehan de Saintré dans le joli roman d'Antoine de la Sale. Ce curieux livre abonde en descriptions précises ; les chroniques, comptes, inventaires et autres écrits du xv<sup>e</sup> siècle sont fertiles en détails très nets ; nous connaissons donc par le menu les costumes de beaucoup de gens célèbres, par exemple celui de Jean sans Peur en 1408 <sup>1</sup> et le jour de son assassinat <sup>2</sup> ; celui de Jeanne d'Arc en

1. Rapport de Jehan Petit (Annuaire-Bulletin de la *Société de l'histoire de France*, 1864, 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 14).

2. Monstrelet, p. 464.

1429 et 1430, d'après son acte d'accusation <sup>1</sup>; celui de Frédéric III roi des Romains en 1440 <sup>2</sup>; celui du corps de Charles VII sur son lit de parade en 1461 <sup>3</sup> et celui de Louis XI <sup>4</sup>.

Par les réquisitoires des moralistes nous continuerons d'être tenus au courant de toutes les exagérations des modes ; en 1467, le

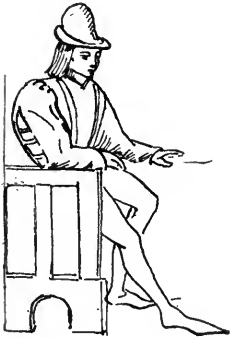


Fig. 74. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 2478, fol. 1.



Fig. 75. — Tapisserie de  
la cathédrale d'Apt.



Fig. 76. — Bibl. de l'Arse-  
nal, ms. 3072, fol. 16 v<sup>o</sup>.

chroniqueur artésien Jean du Clercq <sup>5</sup> a décrit celles de son temps pour les stigmatiser.

La peinture et la statuaire ont les mêmes qualités que la littérature : elles rendent les moindres détails avec précision. Nous pouvons donc nous faire une idée très exacte et très complète du costume au xv<sup>e</sup> siècle.

### § II. — *Vêtements de dessous et chausses.*

On endossait en se levant la chemise telle que nous la montre en 1440 le monument de l'Amende Honorable des sergents de Paris aux Grands Augustins <sup>6</sup>. Cette chemise ne descend pas jus-

1. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, 1841-1849, 5 vol.

2. Olivier de la Marche, p. 374.

3. Gay, *Glossaire*, p. 441.

4. *Journal de J. Aubrion*, p. 101.

5. P. 306.

6. Voir t. II, *Archit. civile*, p. 356, fig. 187.

qu'aux genoux ; elle est fendue sur les côtés et a des manches serrées aux poignets. C'est presque la coupe actuelle. Ceux qui portaient des manches ouvertes au pourpoint et à la robe faisaient bouffer par ces ouvertures de très amples manches de chemise (fig. 74). La chemise est le plus souvent en toile de lin, parfois très fine, mais les chemises de soie ne sont pas rares. En 1422, un compte royal <sup>1</sup> mentionne une chemise longue de soie et une autre de soie blanche barrée de soie rouge et bordée de lettres d'or. En 1461, la chemise de la toilette funèbre de Charles VII est en taffetas de Florence changeant.

C'est d'Espagne que vint à la fin du xv<sup>e</sup> siècle la mode des chemises froncées et brodées <sup>2</sup>.

Outre les braies de toile <sup>3</sup>, toujours courtes <sup>4</sup> et collantes, on portait des braies en laines, velours et autres tissus, appelées *boulevard* ou *haut de chausses*. Des comptes royaux de 1458 et 1491 en mentionnent

en drap vert, en velours noir doublé d'écarlate et fourré de zibeline <sup>5</sup>. Quicherat a reproduit <sup>6</sup>, d'après les tapisseries de Berne, ce vêtement auquel la *Chronique de Saint-Denis* et Jean du Clercq reprochaient de mouler trop parfaitement les formes.

Les braies ou hauts de chausses, du reste, n'étaient plus indis-

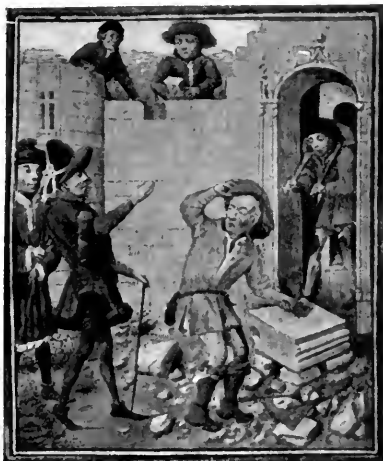


Fig. 77. — Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, ms. 149. Seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle.

1. Regnault Doriac, p. 206 ; Gay, *Glossaire*.

2. En 1491, le roi commande une chemise froncée ; l'année suivante, une de ces chemises est dite à la mode de Catalogne ; en 1498, un texte nous apprend que les chemises à la mode de Catalogne étaient brodées, et en 1499, Philippe le Beau avait une chemise d'Espagne brodée d'or au col et aux poignets, avec dix bandes devant et derrière (textes cités par Gay, *Glossaire*).

3. 1409, compte royal cité par Gay, une douzaine de braies de toile pour le comte de Ponthieu.

4. Représentation vers 1400 dans le ms. Bibl. Nat., f. franç., n<sup>o</sup> 166 ; les Juifs, sur l'ordre de Moïse, se dépouillaient de leurs vêtements pour se laver.

5. Gay, *Glossaire*.

6. *Hist. du Cost.*, p. 278, 281 ; cf. p. 275.

pensables depuis que les chausses allongées formaient une paire d'une seule pièce. Elles montaient maintenant jusqu'aux hanches et portaient au bord supérieur des œillets ou des aiguillettes servant à les lacer au pourpoint. Les chausses de Jeanne d'Arc s'y attachaient par vingt aiguillettes.

Les chausses à *la martingalle*, à *loquet*, à *pont-levis*, qui pouvaient se porter sans braies, avaient une pièce d'entre-jambes mobile, retenue à la ceinture du vêtement par des boutons ou des aiguillettes.

Les chausses se faisaient en toile, en coton, en drap, en soie ; un compte de 1402 <sup>1</sup> mentionne même des chausses d'étoffe velue. Celles de Louis XI étaient en blanc bocquassin ; celles de Saintré « d'escarlatte et de brunette de Saint-Lô ».

Les chausses cousues resteront en usage jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle (fig. 102), mais dès le xv<sup>e</sup>, les *chausses tricotées* ou *faites à l'esquille* sont assez souvent mentionnées. Les comptes royaux en signalent depuis 1387 <sup>2</sup>. En 1424, ils mentionnent aussi des « chausses a estrivieres » ; c'était une sorte de passepoil ; et en 1492, des « chausses a cleres voies pour le roy ». C'étaient des bas à jours. Les chausses parties, avec jambes de couleurs diverses (fig. 63), étaient toujours de mise <sup>3</sup> ; enfin, Saintré fit faire sur les siennes des broderies de perles aux devises de sa dame.

Le blanchet se portait toujours. Il était quelquefois fourré, et ne se faisait pas nécessairement d'étoffe blanche, car il est question en 1400 d'un blanchet à poignets rouges, et des blanchets de diverses couleurs figurèrent en 1453 à la vente de Jacques Cœur.

Sur la chemise et lacé aux chausses, se portait le *gipon* ou la *jube* ou le *pourpoint* ; ces mots peuvent être synonymes. Ce vêtement était rembourré, spécialement sur la poitrine, où il pouvait avoir un plastron, dit « pièce d'estomac » <sup>4</sup>. Celui de Frédéric III était rembourré par ailleurs ; il était « a gros cul a la guise de Behaigne (Bohême) ».

Le pourpoint, nous dit Jehan du Clercq, se « fournissoit fort de bourre » et celui des nobles et des riches se faisait de velours et drap de soie. En 1404, le duc d'Orléans en avait un de velours

1. Gay, *Glossaire*, « chausses à poil ».

2. Gay, *Glossaire*, comptes royaux.

3. Bibl. Nat. ms. n. a. l., 1673, fol. 33.

4. Compte roy. d'Et. Briçonnet ; Gay, *Glossaire*.



et satin noir ; Louis XI en portait de satin rouge <sup>1</sup> ; celui de Jehan de Saintré était de damas ou de satin cramoïsi. Le pourpoint pouvait avoir des manches bouffantes et fendues pour laisser voir la chemise.

### § III. — *Vêtements de dessus.*

Sur le pourpoint, on revêtait parfois le *corset*. Des comptes en mentionnent en toile blanche, en coton, en velours noir <sup>2</sup>. On portait aussi bien le *paletot* <sup>3</sup>, que pouvaient enrichir des applications d'orfèvrerie <sup>4</sup>, mais d'une façon générale, les vêtements usuels étaient la *jaque* ou la *jaquette* et la *robe*, soit longue, soit courte, et même très courte. Celle de Jeanne d'Arc s'arrêtait aux genoux ; celle de Louis XI une palme plus bas, et selon Jehan du Clercq, la mode de 1467 voulait qu'elles descendissent à peine au-dessous de la taille.

La robe de Frédéric III était de drap bleu-brun ; celle de Louis XI de tanné ; celle du costume funéraire de Charles VII en velours bleu brodé de fleur de lis d'or, frangée d'or au bas, doublée de taffetas vermeil de Florence. Ce sont les couleurs traditionnelles. La robe de Jean sans Peur en 1408 était à manches ouvertes, faite de velours vermeil semé de fleurs d'or et fourrée de gris. Jeanne d'Arc se parait de fourrures et de passementeries d'or. Elle portait aussi une *huque* de drap d'or. A la huque, s'étaient alors ajoutées des manches flottantes, et elle prit le nom de *paletot*.

Les mots *huque* et *paletot* sont donc alors synonymes.

Il est difficile de savoir s'il existe une différence entre la jaquette et la robe courte. Le *hoqueton* était un vêtement analogue. Ces habits, représentés sur d'innombrables monuments <sup>5</sup> (fig. 73 à 76 ; 77 ; 79, 80), ont tous la poitrine bombée, les épaules larges, les manches à gigots, la taille fine, et une courte jupe qui s'élargit et se fronce depuis la taille, où la couture horizontale est masquée par

1. *Journal* de J. Aubrion, p. 101.

2. Gay, *Glossaire*.

3. Delaborde, *Glossaire*, textes de 1455 à 1474.

4. Olivier de la Marche, *Estat du Duc de B.*, archers de la garde du duc.

5. 1400, Mervans (S.-et-L.), tombe de Pierre Clément ; 1463, Bar-sur-Aube, Jean de Monastier, capitaine de la ville ; 1465, Jacobins d'Angers, Jean Binal ; Gaignières, n° 102. Bibl. de Boulogne-sur-Mer, ms. n° 149, t. II, fol. 105, 1456, *Arch. communales d'Amiens*, inventaire, p. 142.

une ceinture. Les poignets, le bas du vêtement et souvent l'encolure sont garnis de parements de fourrure, mais on porte moins de vêtements fourrés qu'au xiv<sup>e</sup> siècle.

Le musée de Berne conserve <sup>1</sup> un jaque ou jaquette de satin rouge (fig. 73) ayant appartenu à Charles le Téméraire.

La *robe longue* paraît avoir été presque aussi répandue que la



Fig. 78. — Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5072, vers 1460.

robe courte ; chacun en avait une comme costume de cérémonie ou d'hiver, et, dit Jehan du Clercq, « il n'y avoit si petit compaignon de mestier qui n'en eut ». Selon le même chroniqueur, elle descendait jusqu'aux talons.

On appelait *chamarre* une ample et longue casaque ouverte et souvent fourrée, à l'usage des deux sexes. Elle pouvait être froncée aux épaules et au col et garnie de passementerie.

Nous avons vu sous Charles VI la mode des manches à la bombarde. Elles s'appliquaient non seulement à la houppelande longue, mais aux paletots, houppelandes et robes courtes (fig. 60, 63, 64).

1. N° 20.

En 1404, le duc d'Orléans avait un pourpoint de velours noir « a tres grans et longues manches doublées de satin noir ». Sous Charles VII, ces manches ouvertes et évasées font place, au contraire, à des manches serrées au poignet et bouffant à l'épaule (fig. 73, 77, 79, 80, 85).

Les mouffles, peu commodes cessèrent de se porter vers le 2<sup>e</sup> quart du xv<sup>e</sup> siècle, ou plutôt on les rabattit de façon à former un revers ou parement qui montrait ou était censé montrer la doublure ou fourrure de la manche. Sous Charles VII et Louis XI, la manche fendue qui avait apparu dès le début du xiii<sup>e</sup> siècle (fig. 34) devient extrêmement fréquente (fig. 66, 74 à 77 ; 79 ; 80) ; on la fend de l'épaule au coude <sup>1</sup> et extérieurement. Cette fente se pratique aux manches de la robe ou jaquette et parfois aussi du pourpoint ou gipon, pour montrer la déliée chemise <sup>2</sup>, comme dit Jehan du Clercq. Des brides peuvent être disposées de façon à empêcher la fente de bâiller (fig. 74). On pouvait aussi, au lieu de laisser pendre verticalement la manche dépassée, la relever par derrière dans la ceinture (fig. 80).

En outre, nous dit Jehan du Clercq, on portait de « gros mahoitres » aux robes et pourpoints. Les *mahoitres* ou *maheutres* étaient des bourrelets sur les épaules ; ces renflements (fig. 73 à 76, 78, 80, 83) étaient formés par le raccord des manches très larges « à gigot » avec les épaules du vêtement. Elles avaient pu avoir au début une raison d'être dans le costume militaire : la maheutre, en effet, calait l'arbalète ou la lance qu'un homme d'armes portait sur l'épaule.

On trouve quelquefois aussi des ailettes ou épaulettes, non plus formées de volants droits superposés comme au xiv<sup>e</sup> siècle, mais taillées en dessin crénelé et faites en une couleur qui tranche sur celle de la robe <sup>3</sup>.

Le manteau se portait assez peu au xv<sup>e</sup> siècle. Ceux du roi et des magistrats conservaient, par tradition, la fente sur le côté droit et les ailettes à lambeaux superposés et l'on trouve aussi d'autres persistances du manteau attaché sur l'épaule droite <sup>4</sup>. Plus souvent,

1. Bibl. Nat., ms. fr. 24378, fol. 2 ; 25293, fol. 30.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 24378, fol. 1 ; 25293, fol. 2630 ; musée de Berne, statue de Roi-Mage, n° 1791.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 45, fol. 11. Seigneurs de la Cour de France portant épaulettes rouges sur robe blanche ; or et violet sur robe bleue ; gris-vert sur robe pourpre clair ; or et vert sur robe bleue.

4. Bibl. Nat., ms. n.a.l. 1693, fol. 86 v°, attaché par deux boutons ; Italie du Nord.



Fig. 79.



Fig. 80.



Fig. 81.



Fig. 82.

le manteau est fixé sur les deux épaules <sup>1</sup>. Sous Louis XI, on voit aussi une chape ouverte sur les côtés depuis l'épaule jusqu'en bas et presque traînante<sup>2</sup>.

Le musée de Berne conserve un somptueux manteau de Charles le Téméraire (1476) en velours broché de Gênes.

L'*écharpe* est un large baudrier purement décoratif (fig. 63) dont il sera traité plus loin.

#### § IV. — *Le costume populaire.*

Le costume des paysans, tel que nous le montrent les *Très Riches Heures* du duc de Berri, comportait une chemise, des braies rattachées à un braiel, des chausses arrêtées sous le genou et serrées par des jarretières ; une robe demi-longue à collet montant et dont les travailleurs troussent les pans de devant comme au XIII<sup>e</sup> siècle, dans la ceinture de cuir où pend l'aumônière ; enfin, un capuchon ou chaperon très simple qui ressemble à un sac et qui couvre la tête et les épaules. Les souliers ont des poulaines atténuées.

Le *jupel* était une casaque droite portée par les gens de la campagne ; ils continuaient de porter aussi la *souquenie* ou sorquenie, devenue un sarrau de toile ; le *colobe* était le même vêtement sans manches, on a vu qu'il est de tradition antique.

La figure 71 montre des moissonneurs du début du XV<sup>e</sup> siècle ; la figure 77 des maçons du temps de Louis XI. Les premiers ne portent qu'une chemise, des braies, une ceinture et une souquenie, un chapeau ; les seconds ont sur la chemise un pourpoint ou une souquenie, ils n'ont les jambes qu'à demi nues, car ils portent des chausses fixées par des jarretières sous le genou et de gros souliers à talons.

#### § V. — *Le vêtement féminin.*

La mode féminine prit dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> un caractère d'excentricité, de luxe et de surcharge sous l'inspiration de la reine Isabeau de Bavière. Il

1. Tapisseries de Reims, Quicherat, p. 269. Tapisseries de Berne, ibid., p. 281.

2. Portrait de Philippe le Bon, publ. par Willemain, *Doc. inéd.*, t. II et groupe de tapisseries publ. par Jubinal, *Anc. tap. histor.*, n<sup>o</sup> 1 ; voir Quicherat, p. 295 et 303.

est peu probable qu'elle ait importé les modes de son pays, dont, en ce temps-là, Paris se fût défié. Elle se contenta d'en importer le goût. De caractère et de tempérament mal pondérés, elle n'eut guère plus de sens du beau que de sens moral. Il serait cependant exagéré de voir en elle une inventrice de modes toutes nouvelles, bizarres et immodestes : la folle reine avait trouvé les voies

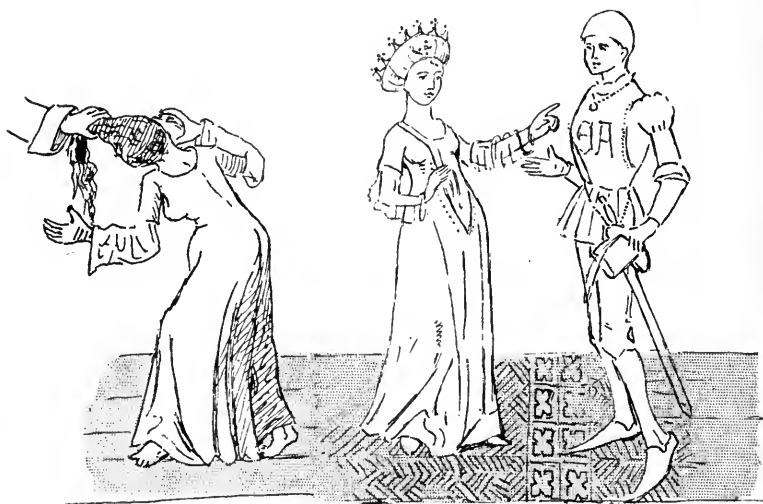


Fig. 83 bis.

Fig. 83.

Dames en corset. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5072.

bien préparées, car la sagesse du bon roi Charles n'avait guère déteint, on l'a vu, sur ses contemporaines.

Après Isabeau, le sceptre des élégances allait passer de la main droite à la main gauche <sup>1</sup> et Agnès Sorel, de gracieuse mémoire, eut,

1. Charles VII fut le premier de nos rois qui donna un rang officiel à sa maîtresse, et cette nouveauté souleva des haines. On reprocha à la belle Agnès d'avoir été dame d'honneur de la reine qu'elle supplantait, mais c'était pour elle le seul moyen d'avoir rang à la Cour. On lui reprocha d'être dépensière, mais toutes les grandes dames l'étaient alors, et l'on sait qu'elle fut très charitable, « pitieuse envers toutes manières de gens », comme dit son épitaphe. Elle fut d'autre part, comme plus tard M<sup>me</sup> de Pompadour, une protectrice des arts. Peut-être dessinait-elle aussi ; en tout cas, elle avait calligraphié de sa main une partie de son livre d'heures. Son attachement pour Charles VII

selon le continuateur de Monstrelet, « toutes plaisances mondaines, comme de porter graves et excessifs atours, de robes fourrées, de colliers d'or et de pierres précieuses... ».

Il est certain qu'elle fut très coquette et qu'elle aima les modes exagérées, mais il est certain aussi qu'il entra une très grande part d'envie et de parti pris dans les critiques dont l'accablèrent ses ennemis, qui étaient aussi ceux de la France <sup>1</sup>.

Le costume féminin comprend toujours chausses et chaussures, chemise, cotte ou divers vêtements de dessus, et coiffures de plus en plus variées, décrites plus loin.

### § VI. — *Vêtements de dessous.*

Les chausses de fil, laine ou soie, doivent être bien tirées <sup>2</sup>. Elles sont serrées au-dessus du genou par des jarrettières <sup>3</sup> à boucles et mordants.

La chemise était longue, avec large encolure et longues manches assez larges. Elle pouvait présenter un grand luxe : un compte royal de 1422 mentionne une chemise de soie blanche barrée de soie rouge et brodée de lettres d'or ; en 1467, une « chemise sarrasine ouvrée » pour femme figure dans l'inventaire de Charles le Téméraire.

Un manuscrit de 1412 <sup>4</sup> décrit <sup>5</sup> et figure <sup>6</sup> une dame portant une « chemise blanche, déliée », et complètement transparente : « si que parmi pouvoit l'en voir... sa char... et la façon de son gent corps toute aparans » (fig. 83).

Deux vêtements intimes remplissaient le rôle de la robe de chambre ou du peignoir actuels : c'était le *blanchet* et le *corset*.

paraît avoir été sincère et constant, il n'y a donc aucune comparaison à faire entre cette femme intelligente et bonne et la reine Isabeau, traître au pays, à son mari, à son fils.

1. Tel le chroniqueur bourguignon Georges Chastellain, ennemi systématique de la France et calomniateur professionnel ; tel le peu sympathique *bourgeois de Paris*, ami des Anglais et qui n'a pas parlé moins indignement de Jeanne d'Arc. — Agnès fut haïe du dauphin Louis, et l'on dit qu'il l'empoisonna au moment où ce fils indigne conspirait contre son père avec les Anglais et les Bourguignons.

2. *Le Débat de la Damoiselle et de la Bourgeoise*, 1470, recueil de Montaignon, t. V, p. 26.

3. Voir Bibl. Nat., ms. fr. 166, fol. 18 et 41 v°.

4. Bibl. de l'Arsenal, n° 5072.

5. Fol. 132.

6. Fol. 130 v°.

La vente de Jacques Cœur, en 1453, comprenait 5 grands blanchets de 22 aunes chacun, faits à Londres ; ils étaient rouges, violets et gris marbré. D'autres blanchets étaient fourrés ; d'autres n'étaient certainement que de longues camisoles de linge, puisqu'un texte de 1393 <sup>1</sup> montre qu'on s'en servait comme de costume de bain <sup>2</sup>.

Le *corset* (fig. 72, 83, 83 *bis*, 91) remplace généralement la cotte, et en diffère peu. C'était une longue robe avec buste et manches ajustés, et jupe très ample. Les manches s'arrêtent entre l'épaule et le coude, pour laisser voir celles de la chemise. L'encolure était très dégagée, comme celles de la chemise, et le corset avait, depuis cette encolure jusqu'au bas du buste, une fente que l'on fermait par un lacet. Dans la fig. 83 qui date de 1412, la dame, nous dit le texte, s'est levée précipitamment ; elle a passé un corset sur sa chemise, et « son corset n'étoit point fermé ne lassé ». On voit les œillets ménagés pour le lacet, et l'on conçoit qu'étant pressée elle ait renoncé à la longue opération du laçage. Les fig. 83 *bis* et 91 nous montrent, au contraire, le corset lacé qui moule parfaitement le buste. Les lacets ou *cottoires* se faisaient en soie de diverses couleurs.

### § VII. — *Vêtements de dessus.*

Le corset pouvait servir de vêtement de dessus. C'était l'usage dans le peuple (fig. 72) et sans doute aussi dans l'intimité. Dans le célèbre tableau de Jean Fouquet <sup>3</sup>, la Vierge, sous les traits d'Agnès Sorel, porte un simple corset qu'elle a délacé pour allaiter l'enfant.

Sur la cotte ou sur le corset on revêtait une cotardie, ou une robe. Ces vêtements avaient corsage ajusté, et jupe très ample ; manches ajustées mais non très serrées. On continua aussi de porter le surcot ouvert (fig. 59 ; 195 à 198) et tellement ouvert que le corsage y était réduit à une encolure et à deux bandes qui le rattachaient à la jupe <sup>4</sup>. Ce reste de corsage se garnit de fourrure et d'orfèvre-

1. Lettre de rémission, Arch. nat. JJ 145, pièce 49.

2. « Agnès étoit dedans l'eau, nue mès que d'un petit blanchet recourse. »

3. Peint en 1450 pour Etienne Chevalier, qui le donna à l'église de Mantes, il est aujourd'hui au Musée d'Anvers. Il a figuré en 1904 à l'*Exposition des Primitifs Français* sous le n° 40.

4. Un peintre du xv<sup>e</sup> siècle a eu la curieuse idée de le donner à Ève comme premier et unique vêtement. Il ne cache que très imparfaitement sa nudité. Bibl. Nat., ms. fr. 96, fol. 26.



rie. Le surcot ouvert se portera jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, comme vêtement de cérémonie <sup>1</sup>.

Sous Charles VII, la houppelande sera abandonnée, sauf dans les Flandres où on la portera avec ou sans ceinture jusque vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle (fig. 79).

La cotardie ou la robe forme le vêtement usuel. Sa jupe, très ample, s'augmente d'une traîne ou *queue* (fig. 78 à 82; 84), dont la longueur est proportionnée à la dignité de la dame qui la porte; son corsage est ajusté; ses manches moyennement étroites. L'encolure arrondie et le corsage lacé dans le dos se rencontrent encore sous Charles VII.

Bientôt cependant, et apparemment sous l'influence d'Agnès, très fière, dit-on, de sa poitrine, le décolletage devint plus hardi et prit un autre tracé : il fut en pointe et s'étendit jusqu'à la ceinture, placée, il est vrai, toujours très haut (fig. 69; 78 à 84). Sous la pointe de ce décolletage, passe une bande transversale qui s'appelle *tassel* ou *pièce* et qui se fait en une étoffe différente de celle de la robe. Ce tassel a pour fonction de soutenir la poitrine, de la cacher et de la protéger du froid. Sous les bords du décolletage se pose aussi un fichu de gaze ou de mousseline appelé *touret de col* ou *gorgerette*.

Sous le règne de Louis XI, le décolletage fut doublé d'une seconde pointe de même dimension dans le dos (fig. 80, 214).

Le décolletage, les manches et le bas de la jupe avaient des revers de fourrure ou de velours, dont la largeur était une marque de distinction, et qu'on nommait *létices* (mêmes figures).

Au cours du xv<sup>e</sup> siècle apparaissent des collerettes rabattues : en 1439, l'effigie funéraire de la femme de Jean Bayet à Saint-Vincent



Fig. 84. — Bibliothèque de l' Arsenal, ms. 5072, fol. 202 v<sup>o</sup>.

1. On le voit encore en 1509, dans l'effigie funéraire de Marguerite de Boussu à Cauvigny, Gaignières, n<sup>o</sup> 349; 1507, Marguerite de Foix sur son tombeau, par Michel Colombe, à Nantes; 1521, tombe d'Anne Darigny à Montvérain, Guilhaemy, *Inscr.*, IV, 508; 1565, Philippe de Montespedon à Beaupréau, Gaignières, n<sup>o</sup> 196, et sa fille, *ibid.*, n<sup>o</sup> 198, et à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle dans un portrait à la gouache de Catherine de Médicis appartenant à M. Fenaille.

de Chalon-sur-Saône (fig. 235), montre un collet assez court raccordé à un léger décolletage doublé d'une gorgerette. Un col également peu large se rabat sur l'encolure étroite d'une des figurines de bronze de Jacques de Gérines, conservées au musée d'Amsterdam, et en 1453 la figurine tombale de la femme de Jean Dubois à la cathédrale de Tournai (fig. 217) montre un grand col rabattu sortant pareillement de l'encolure étroite de la houppelande. Il couvre les épaules jusqu'à la naissance des manches et présente déjà les proportions de ceux qui furent à la mode sous Louis XIII (fig. 199).

La ceinture ou *bandier* <sup>1</sup> mesurait environ dix centimètres ; elle se plaçait immédiatement sous les seins, qu'elle pouvait soutenir, et se fixait sur les reins, au moyen d'une très grande boucle (fig. 213, 304, 305). On la faisait en soie, en velours ou en bisette.

Les surcots partis <sup>2</sup> et armoriés <sup>3</sup> continuèrent de se porter au xv<sup>e</sup> siècle.

Dans une virulente diatribe contre Agnès Sorel <sup>4</sup>, le chroniqueur Georges Chastellain caractérise ainsi ses élégances de toilette <sup>5</sup> : « Portoit queues un tiers plus longues qu'oncques princesse de ce royaume, plus haut atour qu'a demi, robes plus couteuses, et tout ce qui a ribaudise et dissolution pouvoit traire en fait d'habillement, de cela fut-elle produiseresse et inventeresse. Descouvroit les épaules et le sein devant, jusques aux tettins ; donnoit a toute baudeur loy et cours, fust a homme, fust a femme ; n'estudioit qu'en vanité jour et nuit », etc.

De cette déclamation on peut retenir comme seuls traits précis l'exagération de la hauteur de l'atour de tête, de la longueur de la traîne et du décolletage sur la poitrine. L'auteur a évidemment visé la nouvelle mode du décolletage en pointe, moins discret que les tracés ronds des règnes précédents.

Ces poitrines découvertes désolaient également Jehan du Clercq, qui écrivait sa chronique en 1467 et en 1470, et dans la pièce satirique du *Débat de la Demoiselle et de la Bourgeoise*, la seconde déclare à la première qu'elle ne lui envie pas cette élégance <sup>6</sup>.

1. Coquillart en 1480.

2. Église d'Ober Wesel, Heffner-Alteneck, 177.

3. Église de Bueil (Indre-et-Loire), tombeau de Jeanne de Montjean.

4. Livre VI, chap. 28.

5. P. 164.

6. Montaiglon, *Anc. poésies françaises*, t. V, p. 25.

La mode des vêtements ajustés sur le buste forçait les femmes à corriger les imperfections de leur plastique par certains truquages ; elles appliquaient des coussinets entre la chemise et le corsage <sup>1</sup> et, à la chute des reins, des cartonnages donnant l'illusion d'une croupe ample et ferme <sup>2</sup> ; enfin, pour mieux dessiner la cambrure de la taille, on recourait à la *coche*, mentionnée par Villon : c'était une petite latte flexible, en bois dur, qui se cousait dans le corsage. Les fanons de baleine étaient sans doute déjà employés au même usage <sup>3</sup>.

Il existait encore à la fin du xv<sup>e</sup> siècle des manches ajustées, fendues et lacées. En 1474, la comtesse de Montpensier laçait les siennes au moyen de chaînettes d'or, ce qui devait être exceptionnel ; quelquefois elles restaient ouvertes et tombantes (fig. 60, 67, 79).

L'usage des *coudières* (fig. 67, 187) est très répandu au début du siècle et disparaît vers 1430. Une pièce de 1402 <sup>4</sup> parle d'une « fillette commune » vêtue d'une longue houppelande à grandes coudières qu'elle se nouait au poing ; une miniature du ms. lat. 919 de la Bibliothèque Nationale <sup>5</sup> montre une femme qui laisse pendre sa coudière gauche, mais a relevé sur le poignet la coudière plus gênante du bras droit (fig. 62). Un autre manuscrit montre Christine de Pisan <sup>6</sup>, portant des coudières discrètes, relativement courtes, et formant un pan rectangulaire (fig. 207).

Comme manteaux, les femmes portaient parfois encore le *mantel* à cordelière ou à chaînette (fig. 309) ; la *chape*, fermée, très ample ;

1. Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 258 ; cf. ci-dessus, p. 91.

2. Coquillart écrit, en effet, en 1480 (p. 122) :

Nos bourgeois tiennent ces termes  
De façonner leurs culz de cartes,  
Afin qu'ilz semblent plus fermes.

3. La baleine fut très commune sur nos côtes jusqu'au xv<sup>e</sup> s. Bayonne et Boulogne en faisaient une énorme pêche et sa chair était une des viandes les plus répandues sur le marché de Paris. Quant à l'utilisation des fanons, Renaud, comte de Boulogne, s'en était fait faire un double cimier pour le heaume qu'il portait à la bataille de Bouvines (Guill. le Breton, *Philippide*). En 1302, l'inventaire de Raoul de Clermont mentionne un tabernacle ou dais de baleine sur une statuette d'ivoire ; en 1351, un compte royal mentionne la façon d'une baguette de feu en baleine, garnie d'argent et d'émaux. On baleinait les *poulaines* des chaussures. Sur les vêtements baleinés, nous trouverons des textes formels au siècle suivant.

4. Arch. nat., JJ 167 pièce 46, lettre de rémission.

5. Fol. 208 v<sup>o</sup>.

6. Bibl. Nat. ms. fr. 603, fol. 81 v<sup>o</sup>.

la *beluque*, sorte de mante ; le *branc*, *roquet* ou *rochet* était un sarrau ou souquenie de toile qu'elles endossaient volontiers comme surtout <sup>1</sup>.

Les élégantes du début du xv<sup>e</sup> siècle portaient quelquefois une écharpe (fig. 70), on verra au livre III la description de cet accessoire appelé alors « ceinture pour mettre en écharpe » <sup>2</sup>.

1. Gay, *Glossaire*, 1410.

2. *Estat des joyaux d'Isabelle de France*, Gay, *Glossaire*, p. 275.

---

## CHAPITRE VII

### LE COSTUME DU RÈGNE DE CHARLES VIII A CELUI D'HENRI IV

SOMMAIRE. — I. Costume masculin. Règnes de Charles VIII et Louis XII. — II. Règne de François I<sup>er</sup>. — III. Règne de Henri II. — IV. Le costume de 1560 à 1590. — V. Costume féminin du xvi<sup>e</sup> siècle. — VI. Règnes de Charles VIII et Louis XII. — VII. Le costume de François I<sup>er</sup> à Henri III.

#### § I<sup>er</sup>. — *Costume masculin. Règnes de Charles VIII et Louis XII.*

Le règne de Charles VIII amena diverses modifications dans le costume, et d'une façon générale une réaction contre la simplicité qu'avait adoptée Louis XI. Des lois somptuaires furent jugées nécessaires, mais leur effet, comme toujours, fut presque nul.

La double tenue, robe longue et robe courte, continue d'être en usage (fig. 85, 89).

La chemise des hommes fut froncée sur la poitrine (fig. 85), ses manches larges étaient serrées aux poignets; les élégants (*bragards, gorriers*) la faisaient bouffer entre le pourpoint et le haut de chausses.

Les chausses étaient souvent riches, en drap d'or par exemple, et souvent voyantes; on continua de porter des costumes partis, avec chausses de deux couleurs, souvent aussi on les composa de bandes de deux ou plusieurs couleurs diverses; cette mode, fréquente dans les armées, était de règle pour les pages (fig. 90); ceux de Louis XII eurent une chausse rouge et une jaune, tandis que la livrée de la reine Anne était noir et jaune.

Les chausses s'appelèrent depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle *bas de chausses*, et plus tard simplement *bas*, par opposition au haut de chausses, que l'on décorait des mêmes combinaisons de couleurs, et parfois aussi de galons et de broderies. Le pan mobile ou *pont* du devant de ce vêtement commence sous Charles VIII à affecter la forme d'une poche appelée *braie, brayette* et *braguette* (fig. 90). Cette pièce est munie aux angles supérieurs de deux petites pattes boutonnées appelées *loquets*.

Le pourpoint se fit parfois de deux étoffes ou d'étoffe et de cuir, le cuir ou l'étoffe grossière étant réservés pour les parties cachées

de ce vêtement, tandis que la poitrine et les avant-bras, qu'on laissait voir, étaient d'un tissu riche. Cette pratique s'est perpétuée jusque dans les gilets actuels.



Fig. 85. — Costumes français du règne de Charles VIII, fresque autrefois dans l'église Saint-Éloi de Naples (Conservatorio di Sant'Eligio). Portraits restitués des fondateurs Jean d'Autun, Guillaume le Bourguignon et Jean de Lyon (1270).

Quelquefois le pourpoint resta tout à fait apparent (fig. 90), et l'on se contenta de ce vêtement et d'un manteau.

L'encolure du pourpoint s'élargit quelquefois (fig. 85) pour

laisser voir celle de la chemise, elle-même très dégagée, ornée de broderies de bisette ou de dentelle. Ce décolletage, généralement carré, devient aussi ample que celui des femmes. Les manches du pourpoint furent parfois, depuis 1500 environ, fendues entre l'épaule et le coude ou bien entre le coude et l'épaule, ou encore coupées à l'épaule et au coude de façon à former deux *manchons* (fig. 90), ou bien la manche du vêtement de dessus fut supprimée du coude à l'épaule et remplacée sur l'avant-bras par un manchon (fig. 87, 89). Ces diverses combinaisons avaient pour but de laisser voir la chemise. De place en place, la fente est fermée de petites pattes, de rubans ou d'aiguillettes, de sorte que la chemise forme une suite de bouffants (fig. 90). Sur le pourpoint, les gens graves ou âgés portent souvent la robe longue (fig. 85, 89). Celle-ci n'est fermée que par la ceinture et forme par devant, de la ceinture aux épaules, un grand décolletage en pointe à revers de fourrure, coupe qui s'est perpétuée jusque dans les habits actuels. Les manches, assez larges, peuvent avoir aussi un parement de fourrure, et, selon une vieille tradition, elles ont, entre le coude et l'épaule, une longue ouverture par où l'on peut passer le bras, en laissant pendre la moitié antérieure (fig. 87, 89; cf. fig. 34, 75 et 76).

La taille est fine et serrée, aussi bien que dans la robe courte. Celle-ci forme toujours une petite jupe étalée (fig. 79, 80, 89), mais elle tombe en désuétude et son abandon est à peu près complet sous Louis XII.

On lui préfère généralement, soit le *paletot* (fig. 86, 87), vêtement tout aussi court, mais ample et flottant, ouvert et parfois muni de revers sur le devant, soit la traditionnelle *jaquette* qui est toujours un vêtement court, plus ajusté, et sanglé d'une ceinture (fig. 73 à 83).

Le paletot avait, comme les robes, de larges manches fendues au-dessus du coude; la jaquette pouvait comporter la même disposition. On couvrait les épaules d'un petit manteau ou *manteline*.

## § II. — Règne de François I<sup>er</sup>.

Sous François I<sup>er</sup>, l'habillement masculin (fig. 96, 98) comprend bas de chausses de drap de diverses couleurs et quelquefois différents entre eux (fig. 98); chemise à encolure très dégagée et

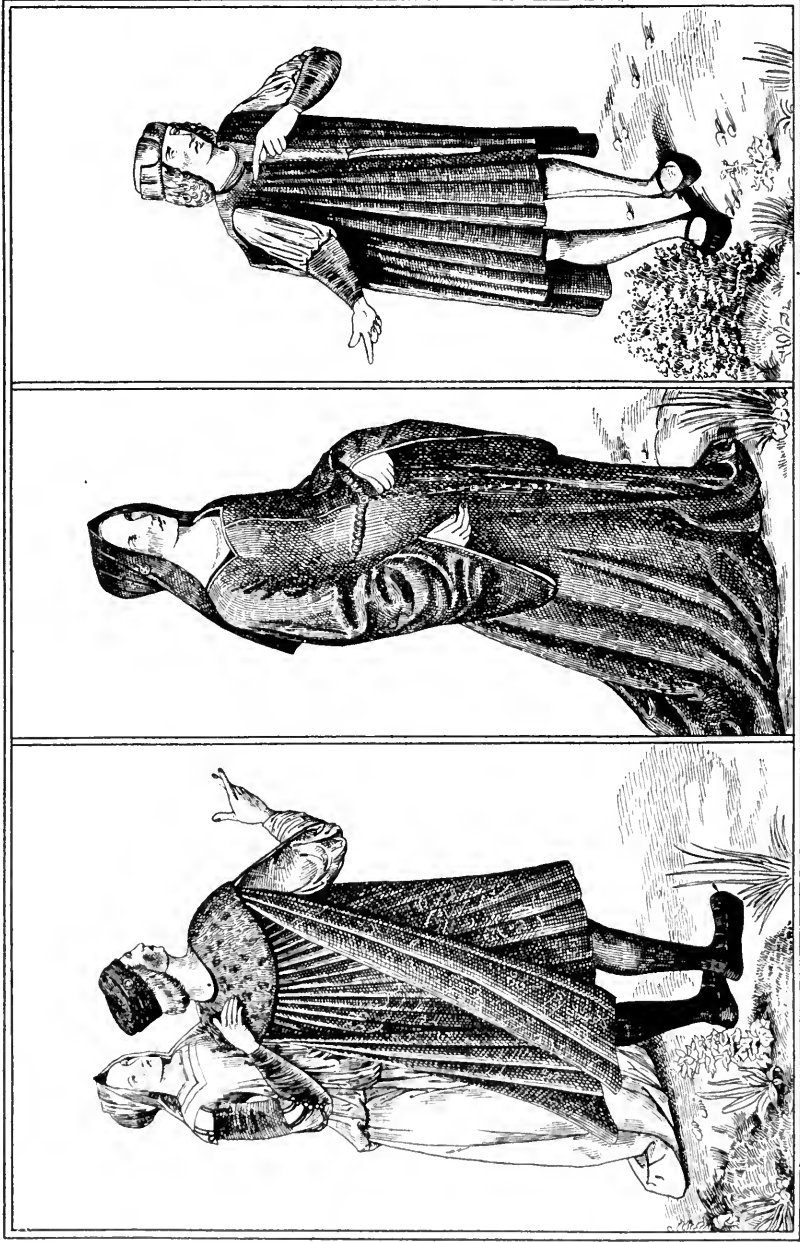


Fig. 86.

Fig. 88.

Fig. 87.

Costumes du règne de Louis XII. Bibl. Nat., ms. fr. 225, fol. 39 v°, 66 v° et 120 v°.



froncée; haut de chausses, appelé désormais *chausses*, soit bouffant et assez court, soit collant et descendant jusqu'au-dessus du genou; braguette proéminente en forme de coquille, attachée par deux boucles ou agrafes; pourpoint décollé comme le corsage des femmes, et, sur le pourpoint, un vêtement de dessus, appelé la *casaque*, le *saie*, la *chamarre*.

Le saie, depuis Charles VIII, s'était porté au-dessus de l'armure. C'était originellement un paletot court et sans manches; le saie du costume civil s'ouvrit par devant et s'augmenta de manches très larges (fig. 85, 87, 96, 98).

La chamarre était une veste ample et longue, composée de bandes d'étoffes variées avec des galons appliqués sur les coutures. Ce vêtement pouvait être serré par une ceinture. La casaque, qui apparut vers 1530, se distinguait de la chamarre par ses manches ouvertes et boutonnées, qui pouvaient se porter fermées ou pendantes. La casaque à manche unique fut de mode quelque temps. Une autre particularité de ce vêtement consistait à être fait d'une seule étoffe.

Le détail le plus typique du costume de cette époque est la mode des *crevés* (fig. 96, 98) : on appelle ainsi de petites fentes formant des ouvertures en forme d'ellipses aiguës, par lesquelles bouffe une étoffe de doublure, qui, par le tissu et la couleur, diffère de l'étoffe tailladée. Le pourpoint et ses manches, le haut de chausses et les souliers sont les parties du vêtement qui se taillent de crévés, généralement disposés en lignes régulières, séparés par des galons. Les bandes dans lesquelles ils sont pratiqués sont verticales ou biaisées dans le corps du pourpoint; verticales, horizontales ou biaisées dans les manches et dans le haut de chausses. Les manches du pourpoint, les jambes du haut de chausses et les souliers pouvaient, comme les bas, être de deux dessins différents (fig. 98).

Une grande quantité de galons, soutaches et cannetilles ornaient les entre-deux et les ourlets des crévés.

Comme manteaux, on porta soit le petit mantelet, soit la robe sans ceinture et se confondant avec le saie, longue pour les clercs, demi-longue, jusqu'au genou pour les autres (fig. 85 à 89). Ces divers vêtements de dessus pouvaient avoir un collet à angles droits, détaché des revers par deux échancrures suivant la coupe qui est restée en usage jusqu'à nos jours.

A la ceinture se portaient un poignard et une épée.

## § III. — Règne de Henri II.

Au début du règne de Henri II, il se fit une réaction contre le luxe des habits : les Réformateurs avaient mis l'austérité à la mode ; le chancelier Olivier avait obtenu du roi des édits somptuaires et, pour la première fois peut-être, on tint la main à leur exécution, pendant quelque temps du moins. Diane de Poitiers portait le deuil de son mari, le duc de Brézé, et le roi, adoptant les couleurs de la veuve qu'il consolait, avait choisi pour sa livrée le noir et le blanc ; enfin, les arts, cherchant sans cesse à se rapprocher de l'Antiquité, s'accoutumaient à des formes plus simples. Toutes ces causes réunies amenèrent à une tenue austère dans son élégance (fig. 99).



Fig. 89. — Costumes du règne de Louis XII. Bibl. Nat., ms. fr. 225, fol. 135 v<sup>o</sup>.

La chemise eut un col rabattu et des poignets tuyautés qui pouvaient s'agrémenter de fil d'or, de soie de couleur et de dentelle, et qui étaient ses seules parties apparentes.

Les bas de chausses en tricot de soie ou d'estame, remplacèrent parfois les chausses taillées et cousues. Elles ne furent plus

parties ni bariolées.

Le haut de chausses, attaché par une ceinture, était devenu plus court et très bouffant ; il s'arrêtait assez haut au-dessus du genou, se rembourrait de crin, et se faisait de bandes verticales de deux étoffes alternées, telles que velours et satin ou taffetas. Les bandes de l'étoffe la plus souple formaient des plis rentrants ; celles de l'étoffe la plus raide, généralement velours, étaient *tracées*, c'est-à-dire piquées de filets verticaux, d'or ou de soie. La braguette (fig. 96, 98, 99) eut toujours la même forme et au moins la même saillie.

Le pourpoint étant devenu un vêtement de dessus, on endossait une camisole entre le pourpoint et la chemise. Le pourpoint cessa d'être décolleté; il ne laissa plus voir que le col de la chemise et s'allongea sous la ceinture en une sorte de volant cachant la moitié supérieure du haut de chausses et fendu par devant pour livrer passage à la braguette. Le corps du pourpoint était rembourré sur la poitrine et les épaules et aminci à la taille comme les vêtements du siècle précédent; les manches étaient de largeur moyenne et serrées au poignet. Tout le pourpoint était tracé de piqûres verticales au fil d'or et de soie.

A la ceinture de cuir, mince et simple, s'attachaient l'escarcelle et l'épée; le poignard ne se portait plus.

La robe courte ne se porta plus guère que dans la bourgeoisie, et eut un collet relevé; tandis qu'un nouveau type de manteau, la *cape*, avait, au contraire, un collet rabattu et carré. Ses bords étaient tracés. Depuis 1558, une variété plus longue, descendant jusqu'aux mollets, portait le nom de *manteau à la reître*.

Le saie ou sayon était toujours un paletot sans manches et complètement ouvert par devant; il avait des pans appelés *bas de saie*; sur le pourpoint, on revêtait aussi le *casquin*, à peu près identique à la casaque.

#### § IV. — *Le costume de 1560 à 1590.*

Sous Charles IX, les manches du pourpoint devinrent étroites, avec épaulettes saillantes, garnies d'une armature et tailladées (fig. 102); les chausses restèrent bouffantes, et souvent on les pourvut de poches intérieures; elles eurent les dispositions et les ornements les plus variés et la braguette ne perdit rien de son importance. Les bas furent, soit longs, fixés aux chausses par des aiguillettes, soit courts, serrés sous le genou par des jarrettières; en ce cas, des genouillères dites *canons* prirent place entre les chausses et les bas.

La cape eut des collets variés; sans collet, elle fut dite à *l'espagnole*; parfois elle eut un capuchon; le capuchon s'ajouta aussi au manteau à la reître qui, en ce cas, s'appela *cape de Béarn*.

La casaque prit une coupe peu différente de la cape, dont elle se distingue surtout par ses fentes, ou par ses manches ouvertes. Ces manches ouvertes, qui au besoin se fermaient au poignet par des

aiguillettes ou des boutons, appartenaient surtout à la *mandille*, casaque militaire à l'origine, et qui devint alors un vêtement spécial aux laquais.

Les crevés furent remis en honneur après le règne de Henri II (fig. 103, 104). En 1561, la complication et la richesse des vêtements étaient si abusives qu'elles provoquèrent une loi somptuaire la plus



*E. Eugao.*

Fig. 90. — Valet de chiens, époque de Louis XII. Bibl. Nat., ms. fr. 874, fol. 32 v<sup>o</sup>.

rigoureuse qui eût été jamais promulguée. Elle fut souvent renouvelée en peu d'années, preuve évidente de son inefficacité, qui tenait, comme l'observe fort bien Montaigne, à ce qu'elle ne s'étendait pas aux princes et à la Cour.

Sous Henri III, le costume (fig. 102 à 104) rede-  
vint compliqué, extravagant  
et bariolé. Les chausses et  
les bas, qui, antérieurement  
étaient assortis, durent être,  
au contraire, de nuances  
diverses. Par exception on  
porta un moment des cos-  
tumes entièrement verts : c'était une mode créée par le duc d'Alençon, frère du roi. Le roi lui-même inventa les modes les plus variées et les plus excentriques, s'inspirant tantôt de ses souvenirs de Pologne et tantôt des élégances féminines. Ces modes triomphèrent aux fêtes, d'un luxe sans précédent, que le roi donna en 1581, pour les noces du duc de Joyeuse.

Les chausses bouffantes ne furent plus portées que par des personnages graves, qui ne suivaient pas la mode. Pour les élégants, elles reçurent les formes et les noms les plus divers. On en eut de très courtes et collantes, dites *culots*, mais plus souvent, l'on fit des chausses longues, arrêtées au-dessous du genou par un bourrelet formant jarretière (fig. 102 à 104). Elles furent, comme le pourpoint et ses manches, divisées horizontalement en une superposition de bandes tailladées ou froncées (fig. 103). Sur les hanches, un culot (fig. 104) rembourré mais plat, à bandes verticales, relevait souvent les basques tailladées du pourpoint et rappelait l'ancien haut de

chausses bouffant. La braguette saillante disparut de ce costume, que le roi s'était étudié à rapprocher des modes féminines. En revanche, le pourpoint fut armé d'un *busc* de baleine, de bois ou de métal dessinant devant le buste une arête sinueuse analogue au *sternum* des oiseaux (fig. 103, 104). Derrière ce *busc*, un plastron rembourré appelé *panse* ou *panseron* se plaquait sur le ventre et l'estomac. Cet étrange agrément fut à bon droit jugé si grotesque qu'il s'est perpétué jusqu'à nous dans la bosse de devant du classique Polichinelle.

Les manches (fig. 102) étaient ballonnées du haut, ornées d'une succession de crevés ou de bouillons plissés et aplatis, et très serrées au poignet, où la manchette rabattue de la chemise formait un court revers de toile.

Le collet était très montant. Au début du règne, on abandonna le col de chemise fraisé pour un col uni rabattu (fig. 102), puis, en 1578, le roi imagina et inaugura la fraise (fig. 104) formée d'une très longue bande de linon d'un tiers d'aune de largeur, puissamment empesée et disposée en un tuyautage serré sur plusieurs rangs. Cela formait un disque étalé sous le menton et que Pierre de l'Estoille compare non sans raison au plat qui portait le chef de saint Jean-Baptiste.

La cape (fig. 102) ne descendait plus que jusqu'aux hanches ; elle était généralement sans collet, attachée sur les épaules sous la fraise, et ouverte par devant.

#### § V. — Costume féminin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les modes féminines du XVI<sup>e</sup> siècle furent aussi variées que celles du XV<sup>e</sup>. Au début (fig. 88) et sous l'influence d'Anne de Bretagne, qui aimait la réserve et la modestie, il y eut une réaction de simplicité, mais la cour joyeuse de François I<sup>er</sup> imprima aux modes un tout autre caractère (fig. 97), puis deux veuves : Diane de Poitiers et Catherine de Médicis, les ramenèrent à une austérité relative, et mirent le noir en honneur. Catherine (fig. 101) importa des modes italiennes ; enfin, après elle, le sceptre de la mode passe à la reine Margot (fig. 102, 104), digne sœur d'Henri III pour le faste et l'extravagance de ses goûts, et c'est dans un débordement d'excentricités que se terminera le siècle de la Renaissance.

Le siècle suivant en imaginera de pires, et n'aura plus pour les

faire accepter ce reste de grâce et de goût que le Moyen Age avait légué au xvi<sup>e</sup> siècle et qui, graduellement, s'en était allé sous l'influence des humanistes.

### § VI. — Règnes de Charles VIII et Louis XII.

Sous le règne de Charles VIII, les dames portèrent une chemise de fine toile de Hollande, légèrement décolletée, garnie de dentelles, et avec de longues manches à poignets fraisés.



Fig. 91. — Mendiante.  
Bibl. Nat., ms. fr. 2829,  
fol. 85 v<sup>o</sup>.

Les chausses étaient généralement en drap, le plus souvent noir ou rouge, festonnées et brodées au bord, et fixées au-dessous du genou par des jarretières de rubans.

Sur la chemise, les dames continuaient de porter une cotte ou corset lacé (fig. 91), gardant sur la poitrine et jusqu'à la taille une large échancrure. A cette ouverture correspondait une *pièce* qui la fermait. Cette pièce comporte un pan tombant par devant du col à la taille pour cacher la chemise. Le corset se laçait par-dessus la pièce, comme nos chaussures par-dessus leur languette de cuir. La cotte de la fin du xv<sup>e</sup> siècle avait une petite traîne qui fut supprimée vers 1500. Les manches de ce vêtement pouvaient s'évaser légèrement aux poignets.

Outre la pièce, les dames portaient sous l'encolure de la robe, soit une *collerette*, pan d'étoffe ajusté formant une sorte de transparent, soit une *gorgerette*, fichu de gaze ou de linon disposé de même (fig. 92 à 95). Sur le corset, se portait parfois un demi-ceint (fig. 91). On y suspendait à droite l'escarcelle, le canivet, l'épinglier et autres accessoires. Il fallait relever la jupe de dessus pour les atteindre (fig. 95).

Sous Charles VIII, le décolletage en pointe fit place à un décolletage plus réservé, et de tracé carré (86, 88, 93 à 95).

Anne de Bretagne (fig. 88) supprima la collerette et la gorgerette, qui furent remplacées par une encolure de chemise brodée. Bientôt les manches de la chemise devinrent visibles non seulement aux poignets mais aux coudes, celles de la cotte étant faites en deux pièces dites *mancherons* ou *manchons* (fig. 86) et rattachées entre elles par des lacis de rubans à l'épaule.

Le surcot ouvert s'était conservé comme vêtement de cérémonie et s'accompagnait généralement d'une jupe armoriée. A partir de 1500 environ, il devint rare <sup>1</sup> ; cependant, Catherine de Médicis <sup>2</sup> le portait encore un demi-siècle plus tard.

La robe conservait la coupe du xv<sup>e</sup> siècle : son corsage, à décolletage carré, était ajusté, avec manches larges (fig. 88) ou étroites (fig. 92 à 95), et admettait toujours (fig. 92) des lécices ou revers de fourrure. La jupe s'était raccourcie par devant, mais conservait son ampleur et gardait une traîne ; on la relevait pour marcher ; des trousseurs d'or ou d'autre métal la maintenaient ; on les supprima lorsque, vers 1500, on inventa de faire la robe plus courte et fendue par devant, depuis la ceinture jusqu'en bas, pour montrer la cotte par une échancrure triangulaire (fig. 97).

Une seconde ceinture se mettait sur la robe. On y attachait des patenôtres et parfois d'autres objets plus élégants que ceux qui pendaient à la ceinture de dessous. Quand la jupe fut fendue, une seule ceinture suffit. Cette ceinture avait par devant une longue extrémité pendante.

### § VII. — *Le costume de François I<sup>er</sup> à Henri III.*

Sous François I<sup>er</sup> (fig. 97), les manches de la chemise, toujours serrées et fraisées au poignet, devinrent très larges de manière à former des bouffants qui passaient par les ouvertures des manches de la cotte. La robe pouvait avoir des manches très larges et ouvertes, laissant voir celles-ci.

Sous Charles IX, les dames qui n'avaient presque jamais porté de braies jusque-là, adoptent le haut de chausses masculin, sous le nom de caleçon. Les femmes de distinction font dès lors venir d'Italie des bas de soie tissés, dont le prix s'était fort élevé, l'élevage du ver à soie et le tissage des bas ne s'étant pas encore développés en France.

Depuis lors jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au delà, ce furent surtout les bourgeoises qui portèrent de très amples manches évasées à très larges revers (fig. 245 à 251), qui procèdent de celles que la reine Anne avait mises en honneur à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

1. Voir p. 109, note 1.

2. Une très belle gouache exécutée du vivant de cette reine et appartenant à M. Fenaille, la représente portant le surcot ouvert.

Cependant, sous François I<sup>er</sup>, apparaît une nouvelle mode pour les manches de la cotte : on les fit amples, mais serrées au poignet comme celles de la chemise, et coupées de nombreuses fentes, depuis l'avant-bras ou poignet jusqu'à l'épaule. Ces manches se composaient donc d'une série de lanières entre lesquelles bouffait la chemise (fig. 97).



Fig. 92.



Fig. 93.



Fig. 94.

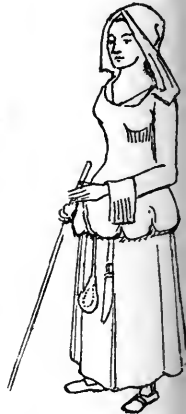


Fig. 95.

Costumes de l'époque d'Anne de Bretagne. Bibl. Nat., ms. fr. 2829, fol. 113, 158, 92 v<sup>o</sup> et 98.

Ces bandes étaient rattachées entre elles de place en place, de façon à former une superposition de *bouillons*. Souvent, les manches à bouillons se firent de bandes alternées de deux étoffes, et une étoffe claire y remplaça les bouffants de la chemise. Ces manches à bouillons étaient comprises comme le furent sous Henri II les hauts de chausses bouffants.

Sous Charles IX, on revint pour le costume de cérémonie à la collerette fermée couvrant tout ce que découvrait le large décolletage et garnie d'un haut col fraisé (fig. 103, et 242 à 254).

Sous Henri III, à partir de 1576, les femmes adoptèrent parfois la fraise des hommes (fig. 101, 102), mais bientôt elles l'échancrèrent par devant, ce qui permit de la faire plus large. Ce fut dès lors une collerette fraisée (fig. 104), dont l'échancrure s'agrandit progressivement. Elle se relevait sur la nuque et s'abaissait sur les épaules. A la fin du règne, elle fait place à une collerette de même



forme, mais mince et transparente, empesée, tendue sur une armature de fil d'archal, et bordée de dentelle.

La chemise a, comme celle des hommes, des poignets à revers rabattus sur les manches de la robe et garnis de dentelle (fig. 100, 104).

Sous François I<sup>er</sup>, les femmes revêtirent sur la chemise la *basquine* ou *vasquine*, corsage lacé décolleté et sans manches, très serré à la taille qu'il avait pour fonction d'amincir. Il se faisait en camelot ou autre étoffe de soie. C'est l'ancêtre direct du corset moderne. Il s'était porté d'abord au-dessus de la robe. Sur les pans de la basquine se nouait à la taille un jupon empesé en forme de cône, fait de gros canevas, quelquefois recouvert de soie : c'était la *vertugale* ou *vertugade*, servant de support aux jupes de dessus pour les maintenir étalées en cône. L'édit somptuaire de 1563 réduisit la vertugale à une aune de tour.

C'est sur cette vertugale que se plaça dès lors la *cotte*, appelée quelquefois *grumeau* et qui continuait de se désigner à Paris sous le nom de *corset*. On l'ornait alors de dessins piqués à l'aiguille.

Avant l'invention de la vertugade, la basquine s'était un moment portée par-dessus la robe.

Sous Henri II, la basquine reçut des manches et ressembla à un pourpoint ; on la désigna sous le nom de *buste*, qui s'est conservé en italien, et quelquefois on mit dessous une *jupe* semblable à la camisole des hommes.

Quant à la vertugale, elle se composait d'un support ou carcasse sur laquelle se plaçait une riche *couverture*.

A la fin du règne de Charles IX, le buste devint le *corps piqué*, vêtement qui avait toujours pour fonction d'amincir la taille et que renforçait une armature de baleine, bois ou métal. En outre, pour donner au corps la cambrure à la mode, on fixait sur la robe de dessus un *busc* apparent et richement orné, soit en buis, ivoire ou nacre sculpté, acier damasquiné, laiton ou argent à ornements fondus et gravés.

Sous Henri III, le *corps* exagère jusqu'à l'extrême sa forme conique et la finesse de la taille (fig. 102) et prend parfois la forme bizarre du pourpoint à *panseron* des hommes (fig. 104) ; la vertugade, pour faire valoir la fine taille, s'élargit brusquement et démesurément aux hanches de façon à déterminer autour de la taille un plateau incliné comme celui que forme la collerette autour du cou (fig. 102, 104).

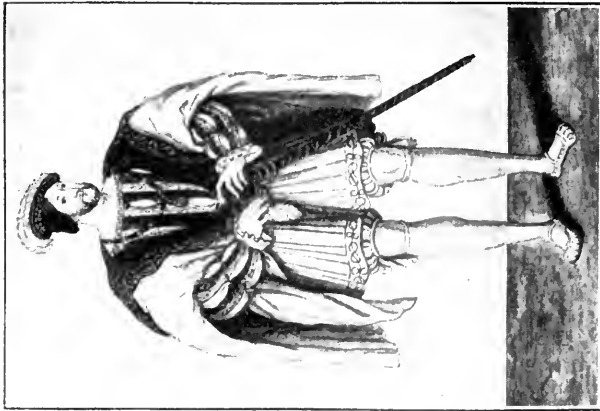


Fig. 96. — François I<sup>er</sup>.

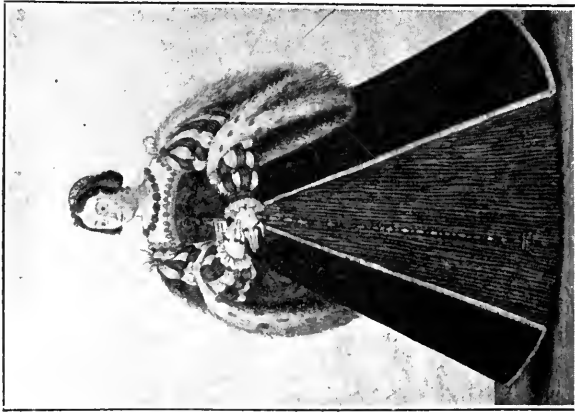


Fig. 97. — Éléonore d'Autriche, 2<sup>e</sup> femme de François I<sup>er</sup> (1530-1558).

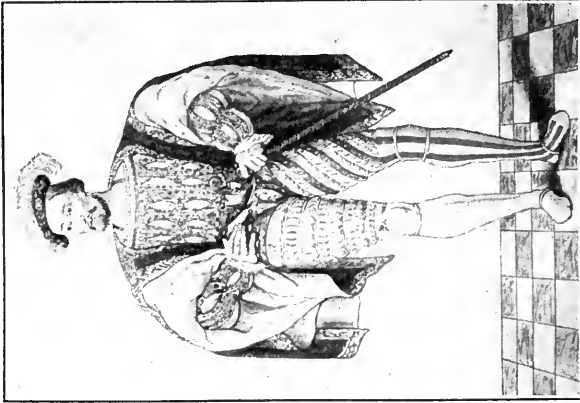


Fig. 98. — Claude de Lorraine, 1<sup>er</sup> duc de Guise, † 1550.

Costumes du règne de François I<sup>er</sup>. Gaignières, *Rec. de portraits*, t. VIII. Cabinet des Estampes.

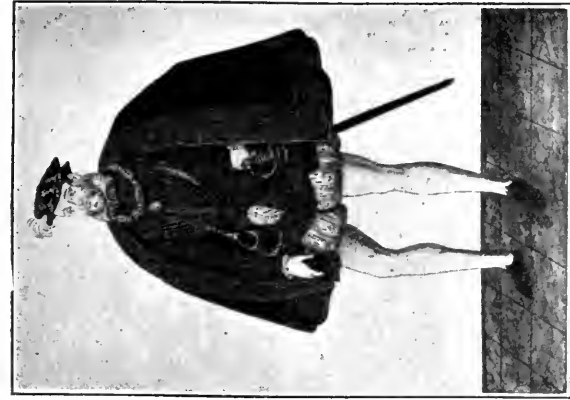


Fig. 99. — Henri II.



Fig. 100. — Catherine de Médicis  
veuve (1519 - 1589).



Fig. 101. — Dame lorraine.

Costumes de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s. Gaignières, *Rec. de portraits*, t. VIII, Cabinet des Estampes.

Sous le règne de Charles IX, les dames empruntèrent au costume des hommes le *pourpoint*, qu'elles revêtirent par-dessus le corps piqué, et le *caleçon* qui fut lacé à ce pourpoint.

Comme la chemise était serrée sous ce caleçon, on put sans inconvénient le faire d'étoffes dures. Ceux de Marie Stuart étaient en toile de Hollande; ceux de Catherine de Médicis en drap d'or.

La cotte, depuis François I<sup>er</sup>, avait une jupe fendue devant (fig. 97), ce qui explique la richesse de la cotte; la cotte, sous Charles IX, fut pareillement fendue pour laisser voir la vertugade garnie de sa couverture de quelque riche étoffe à la partie antérieure.

Les femmes du temps de François I<sup>er</sup> portaient un manteau demiling, la *marlotte*, tuyauté derrière de plis symétriques et entièrement ouvert par devant, et un autre manteau, d'origine andalouse, la *berne* sans manches, mais avec des fentes pour le passage des bras, et avec un ample collet retombant sur les épaules. Sous Charles IX, le mot *berne*, changeant de sens, désignera une robe ouverte par devant.

Sous François I<sup>er</sup>, la robe était largement décolletée en carré (fig. 97); au cours du règne de Henri II, elle devint montante (fig. 100, 101) avec un haut collet dont sortait une collerette de linge, fraisée ou ornée de dentelle, qui faisait le tour de la nuque. La fente antérieure de la robe se prolongea du haut en bas, avec points d'attache à la ceinture et au col et souvent des boutons entre deux (fig. 100). Le corsage ou *corps* et ses manches, larges aux épaules et serrées au poignet (fig. 110), furent souvent tailladés à crevés; cet ornement est donc adopté par le costume féminin lorsqu'il disparaît du vêtement des hommes. Enfin, le corps reçut des épauettes, d'où pendirent quelquefois, derrière, des manches ouvertes (fig. 100) ou *mancherons*.

Ces façons persistèrent au commencement du règne de Charles IX, dans les robes appelées *bernes* et qui dérivèrent de l'ancien surtout de ce nom.

Les manches à *gigot* s'exagèrent; elles sont alors très serrées au poignet et extrêmement bouffantes aux épaules (fig. 100), ou bien les épaules sont garnies d'épauettes ou maheutres en forme de gros bourrelets (fig. 101 à 104) et l'on revient pour les costumes d'apparat au grand décolletage carré (fig. 103, 104) du temps de François I<sup>er</sup>. Une *collerette* couvrait la poitrine et montait jusque sous le menton où s'épanouissait une petite fraise (fig. 103). Des manches d'étoffe légère tailladées ou bouillonnées avaient des poignets fraisés comme l'encolure.



Fig. 102.

Fig. 103.

Fig. 104.

Détails des tapisseries des Fêtes de Henri III le roi et la reine de Navarre et autres personnages, Musée des Offices à Florence.

Sous le règne de Henri III, on abandonna quelquefois les robes à jupe fendues ; en ce cas, la jupe était plus courte que celle de la cotte (fig. 103) et on la relevait volontiers. Quant au corsage, il pouvait être échancré jusque vers la taille pour laisser voir le corsage de dessous, et quelquefois une succession de nœuds de rubans rattachait entre eux les bords de cette fente.

Les manches furent alors énormes et extrêmement ballonnées ; elles s'élargissent vers l'épaule et serrent le poignet ; elles peuvent encore s'orner d'une suite de bouillons aplatis.

A la fin du règne, on revint, sauf pour le costume de cérémonie (fig. 102, 104), à la robe fermée (fig. 103), la jupe, parfois doublée de fourrure, devint de plus en plus ample et s'augmenta d'une traîne (fig. 100) dont la longueur était proportionnée à la dignité des personnes, de sorte que la traîne d'Élisabeth d'Autriche, pour son entrée à Paris, en 1571, n'avait pas moins de vingt aunes. Ses suivantes se contentaient de cinq à sept. Pour soutenir ces traînes, on recourait à des pages, et quand on chevauchait, à des écuyers ; enfin, quand il fallait se passer de ces suivants, pour danser par exemple, on relevait la traîne sur les reins et on l'y fixait au moyen d'un bouton d'ivoire ou d'une forte agrafe de métal.

---

# LIVRE II

## LA COIFFURE

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LA COIFFURE DES HOMMES

SOMMAIRE. — I. L'arrangement des cheveux et de la barbe. — Coiffure des mérovingiens et carolingiens. — Période romane. — 1<sup>re</sup> période gothique. — XIV<sup>e</sup> siècle. — XV<sup>e</sup> siècle. — XVI<sup>e</sup> siècle. — II. Des divers genres de coiffures. — III. Chapels, tressoirs, frontaux, chapels d'orfrois. — Chapels de plumes. — Chapels de fleurs. — IV. Bonnets et toques ; cales, coiffes, aumusses ; barettes. — Coiffures du XVI<sup>e</sup> siècle. — V. Chaperons et cornettes. — VI. Chapeaux. — VII. Ornaments des chapeaux.

#### § I. — *L'arrangement des cheveux et de la barbe.*

*Coiffure des mérovingiens et des carolingiens.* — La coiffure romaine était très simple pour les hommes, qui portaient les cheveux courts, serrés quelquefois par une bandelette nouée, dont les bouts retombaient sur la nuque, et que remplaçait dans les fêtes une couronne de fleurs naturelles.

A l'époque mérovingienne, les gallo-romains continuaient de porter les cheveux courts et le menton rasé, mais on sait que, pour les Barbares, les cheveux longs et le port de la moustache étaient signes de noblesse. Les sceaux des rois mérovingiens montrent donc de très longues chevelures partagées par une raie médiane. Charlemagne, qui s'employa à faire revivre la civilisation antique, porta les cheveux courts ; il portait cependant aussi la moustache <sup>1</sup>. La noblesse de son temps et ses successeurs <sup>2</sup> firent de même (fig. 3) et ces habitudes persistèrent jusque vers 1100 (fig. 16).

1. Musée Carnavalet, Statuette de bronze provenant de la cathédrale de Metz.

2. Lothaire, miniature de son évangélaire, Boinet, ouvr. cité, pl. XXX : psautier, *ibid.*, LXXIX ; Charles le Chauve ; bibles, *ibid.*, XLIX : psautier, CXIV ; *Codex aureus* de Saint-Emmeran de Ratisbonne, *ibid.*, CXV ; Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, *ibid.*, CXXI.

Quelques hommes, à l'époque carolingienne, portaient aussi un collier de barbe courte<sup>1</sup>.

*Période romane.* — A l'époque romane, jusque vers 1140, le menton et les joues sont rasés ; quelques hommes portent la moustache<sup>2</sup> (fig. 16), tous ont les cheveux courts. Certains, si l'on en croit la tapisserie de Bayeux, se rasent complètement la nuque pour ne laisser croître les cheveux que sur le dessus du crâne. Une coutume analogue existe encore en Orient.

Depuis le milieu environ du XII<sup>e</sup> siècle, la mode veut qu'on laisse pousser les cheveux, parfois jusqu'aux épaules (fig. 17, 108, 110, 112)



Fig. 105. — Tympan de Vézelay.



Fig. 106. — Tympan de Vézelay.

la barbe, qui se porte demi-longue, peut être arrondie (fig. 18) ou divisée en deux pointes (fig. 14, 17). Certaines figures montrent des barbes divisées en mèches symétriques entrecroisées<sup>3</sup> sinon tout à fait tressées. Ce fut sans doute une fantaisie de quelques raffinés.

Les premiers capétiens, sur leurs sceaux, portent la barbe. Celle de Robert, d'Henri I<sup>er</sup>, de Philippe I<sup>er</sup> est assez longue ; celle de Louis VI est courte ; Louis VII cesse de la porter ; Philippe Auguste et ses successeurs sont rasés avec soin.

*Première période gothique.* — A partir de 1180 environ, la barbe ne se porta plus que très exceptionnellement. Pour les hommes, très nombreux, qui revêtaient l'équipement militaire, elle

1. Boinet, ouvr. cité, pl. XLVII.

2. Sur la tapisserie de Bayeux, nous voyons cette mode adoptée par le personnage qui offre la couronne à Harold, et aussi par un des principaux compagnons de Guillaume, Eustache comte de Boulogne, le père de Godefroy de Bouillon. Celui-ci possédait même une si remarquable paire de moustaches que l'histoire lui a décerné le titre d'Eustache aux grenons.

3. Figures sculptées à l'Hôtel de Ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) et au Musée de Saint-Omer (provenant de Saint-Bertin).



était une grande gêne sous le collet de la coiffe de mailles, et cela put être la raison du changement de mode.

Quant aux cheveux, on les raccourcit légèrement et on les ondule savamment (fig. 114). Ceux du sommet de la tête furent courts, ramenés en avant, et formant sur le front une frange frisée qu'on appelait *dorelot*. Quant à ceux de derrière la tête et des côtés, ils retombent verticalement, en décrivant une ondulation pour dégager l'oreille, puis leur extrémité se relève à mi-hauteur du cou pour former un bourrelet ou boudin dont la tranche décrit deux volutes sous les oreilles. Ces courbes ne pouvaient s'obtenir



Fig. 107. — Livre de Pierre d'Eboli.



Fig. 108. — Tympan de la cathédrale d'Autun.

qu'au fer chaud ou par d'autres artifices : la chevelure était *dorelotée*, c'est-à-dire frisée et ondulée par l'art du barbier.

*XIV<sup>e</sup> siècle.* — Au *xiv<sup>e</sup>* siècle, cette mode se perpétue, mais le visage s'encadre de longues boucles tournées sur un bâton à friser (fig. 135, 142, 143) et le bourrelet terminal tend à faire place à une retombée plus naturelle ; en même temps, on commence à remettre la barbe en honneur ; elle se porte courte et à deux pointes dorelotées en ondulations symétriques, ainsi que les moustaches qui s'abaissent en décrivant autour des coins de la bouche une ondulation analogue à celle des cheveux autour des oreilles. Sa courbe en S (fig. 154) est caractéristique de la seconde moitié du *xiii<sup>e</sup>* et du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Vers 1359, le portrait du roi Jean <sup>1</sup> nous montre qu'il portait la barbe courte, mais peu régularisée ; les cheveux du dessus de la tête ramenés en frange sur le front ; ceux des côtés et de derrière retombant naturellement jusqu'aux épaules et cachant les oreilles.

Dans la seconde moitié du *xiv<sup>e</sup>* siècle, on se remit progressive-

1. Bibl. Nat., cabinet des Estampes. Expos. des Primitifs français, 1909, n° 1.

ment à supprimer la barbe : cette suppression était sous Charles V un fait accompli, mais il gardait les cheveux longs. Les cheveux courts redevenaient cependant à la mode. A la fin du siècle, on rasa quelquefois les tempes et la nuque de façon à faire de la chevelure une calotte parfaitement circulaire.

Tant que durèrent les cheveux longs, on plaça volontiers directement sur la chevelure un chapel ou cercle de tête.

*XV<sup>e</sup> siècle.* — A la fin du règne de Charles VI, au début du xv<sup>e</sup> siècle (fig. 63), il devient de mode de porter les cheveux courts et taillés en calotte parfaitement circulaire, de telle façon que l'on



Fig. 109. — Tympan de la cathédrale d'Autun.



Fig. 110. — Chapiteau de Vézelay.

se rase non seulement le menton et les joues, mais les tempes et la nuque. C'est de cette mode que procède une pratique que des perurquiers de village ont conservée jusque vers le dernier quart du xix<sup>e</sup> siècle, et qui consistait à coiffer le patient d'une écuelle pour tailler toute la chevelure qui dépassait les bords de cet ustensile. Cette mode villageoise perpétuait très probablement le procédé par lequel s'obtenaient les coiffures élégantes de 1410 à 1465 environ.

Les cheveux suivaient leur plantation naturelle et rayonnaient du sommet du crâne dans toutes les directions, mais ceux du dessus de la tête restaient courts et venaient former sur le front une frange qui en cachait la partie supérieure. Les tempes rasées dégageaient complètement l'oreille, et au-dessus des tempes les cheveux commençaient à bouffer fortement en une sorte de bourrelet très proéminent, ayant son maximum de largeur au-dessus de la nuque et s'étendant d'une tempe à l'autre.

La vogue de cette coiffure dura un demi-siècle au moins, Étienne Chevalier<sup>1</sup> la portait en 1450 ; vers 1460, un portrait par Jean Fou-

1. Musée de Berlin. Exposition des primitifs français en 1900, n<sup>o</sup> 41.

quet, au musée du Louvre, nous la montre encore, mais en 1467 le chroniqueur artésien Jean du Clercq en signale la fin chez les élégants : La mode, nous dit-il à cette date, était revenue aux cheveux longs, tombant sur le front jusques aux yeux, et par derrière « jusques au fond du hasterel », c'est-à-dire jusqu'au bas de la nuque.

Cependant, un autre tableau du Louvre, peint par Nicolas Froment vers 1476, nous montre un vieillard, le roi René, coiffé encore à l'ancienne mode, avec des favoris, il est vrai, mais en 1488 un tableau du maître de Moulins, toujours au Louvre, et vers 1498 l'effigie de Pierre II de Bourbon sur le triptyque de Moulins montrent les cheveux tombant tout à fait droit jusques sous la mâchoire ou même jusqu'à l'épaule, en cachant complètement les oreilles.

*XVI<sup>e</sup> siècle.* — Sous Charles VIII et Louis XII (fig. 85, 86, 89, 90), les hommes continuèrent de se raser et de porter les cheveux longs, tombant sur la nuque et sur les oreilles et coupés vers le bas du cou en une ligne demi-circulaire ou horizontale très nette. Sous Louis XII et François I<sup>er</sup>, cette retombée décrit une très légère ondulation (fig. 89, 96, 98).

François I<sup>er</sup>, en prenant le sceptre de France et en même temps celui de la mode, remit en honneur le port de la barbe (fig. 96, 98), qui devait se porter jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, courte et généralement avec une seule pointe (fig. 137). — Les cheveux restèrent longs, mais une brûlure accidentelle que le roi reçut sur la tête en 1521, nécessita le sacrifice de sa chevelure, et spontanément les élégants donnèrent alors la mode des cheveux courts, à l'antique : elle devait persister jusqu'à la mort d'Henri IV. Le pape Clément VII

avait, lui aussi, adopté le port de la barbe ; le clergé italien l'imita ainsi qu'une notable partie du clergé français (fig. 136), mais la barbe souleva l'opposition la plus vive dans les assemblées du clergé et de la magistrature. La mode eut, comme toujours, raison de l'opposition.

Sous Henri III, les cheveux furent relevés sur la tête (fig. 102, 104) et frisés ; de la barbe, on ne laissa parfois subsister qu'une *mouche* et de courtes moustaches (fig. 104).



Fig. 111. — Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, ms. 53, fol. 1.



Fig. 112. — Portail de la cathédrale de Senlis.

§ II. — *Des divers genres de coiffures.*

Selon Jean de Garlande<sup>1</sup>, les chapeliers du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle confectionnaient des chapeaux (*capella*) de feutre et de plumes de paon, et des coiffures qu'il nomme *pilea de bumbace* et que le commentaire traduit par « chapels de coton » ; enfin, divers petits chapels (*quedam pileola*) de laine et de pelletterie ou de feutre (*de lanis et pilis*).

De son côté, en 1260, Etienne Boileau distingue les chapeliers de fleurs, de feutre, de coton et de paon ; nomme les fourreurs de chapeaux et les « fesesresses de chapiaus d'orfrois ».



Fig. 113. — Porche de Moissac. Le mauvais riche.

Cette nomenclature confond donc sous le même terme de *chapels* les cercles de tête de toutes matières, les bonnets de coton et les coiffures que nous continuons à dénommer chapeaux. Ce qu'il faut retenir d'une telle classification, c'est que le mot chapel ou chapeau a besoin d'un contexte pour être expliqué, *Chapelet* en est le diminutif ; et dans les anciens textes, il faut bien se garder de lui attribuer le sens actuel<sup>2</sup>.

En réalité, chapel est un terme générique qui signifie tout ce que l'on met sur la tête. Pour étudier les objets ainsi dénommés, on les divisera ici en trois catégories : les cercles de tête ou *chapels* ; les *bonnets* et les *toques*, qui sont des coiffures de tissus plus ou moins souples, sans bords ou avec bords retroussés ; les chaperons, qui commencent par être des capuchons et finissent par être des sortes de toques ; enfin, les chapeaux de feutre et ceux de paille, jonc ou écorce.

1. *Dictionnaire* (xiii<sup>e</sup> s.) Gérard. *Paris sous Philippe le Bel*, p. 589.

2. Ce mot désignait aussi un tortil à poser les vases. Il n'est plus usité que dans la terminologie pieuse, où il est entré par métaphore : les mystiques, ayant comparé les prières à des fleurs, ont vu un chapel de roses dans le rosaire, un chapelet dans le rosaire réduit : ces objets s'appelaient originellement patenostres. Les couronnes de laurier, souvent employées dans la décoration de la Renaissance, se désignaient sous le nom de chapeaux de triomphe.

§ III. — *Chapels, tressoirs, frontaux, chapels d'orfrois.*

Dans l'antiquité grecque et romaine, on enserrait volontiers la chevelure d'une bandelette (*vitta, fascia*) dont les extrémités, nouées sur la nuque, retombaient jusque vers le bas du col.

Cette pratique subsiste (fig. 3) à l'époque carolingienne<sup>1</sup> et à l'époque romane, où les bouts tombants commencent à disparaître. C'est ce qu'on appelle *cercle* ou *bende* (*crinalis*)<sup>2</sup> ou encore *chapel*, *tressoir* ou *tresson*, et *frontal*. C'est une coiffure également portée par les deux sexes. Le chapel pouvait se faire d'une simple *crépine* ou *crépinette*, cordon fabriqué par le crépinier de fil et de soie<sup>3</sup>, ou d'une *file* de perles, ou de *bisette*, galon tissé, ou *d'orfroi*, galon brodé (fig. 117). On portait volontiers aussi le chapel de fleurs (fig. 115), le chapel de plumes de paon et le chapel tout en métal. Le mot de *cornette* fut parfois synonyme de chapel ou de frontal depuis la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, et au xv<sup>e</sup> il désignait aussi bien les cercles de tête que les ceintures des chapeaux de feutre ou de paille. On en verra plus loin la raison<sup>4</sup>.

Les chapels et autres cercles de tête peuvent se poser soit directement sur les cheveux, soit sur des coiffes d'étoffe<sup>5</sup> et même quelquefois sur le chapeau de feutre.

*Chapels d'orfrois.* — Les *chapiaus d'orfrois* (fig. 117) étaient au xiii<sup>e</sup> siècle fabriqués à Paris par des femmes<sup>6</sup>, tous les autres chapeaux par des hommes. Le chapel d'orfrois est mentionné dans le *Roman de la Rose*. Sur les chapels d'orfrois et de bisette (l. III, ch. 1, §§ II, III), on cousait souvent des chatons<sup>7</sup> (l. III, ch. n).

Des chapels pouvaient aussi être faits de perles enfilées : en 1270, Guy comte de Flandre possédait cinq de ces *capiaus a perles*<sup>8</sup>. Un autre est signalé en 1467<sup>9</sup> et nous savons qu'il avait des *mor-*

1. Seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle. Bibl. Nat., ms. latin. 5543. — Boimet, ouvr. cité, pl. XLVIII. Première Bible de Charles le Chauve, *ibid.*, pl. XLIX. LI.

2. Alex. Neckam, *De nominibus Ustensilium*, 101.

3. *Le Livre des Métiers*, titre XXXVII.

4. Voir ci-dessous, p. 156.

5. Voir *Apocalypse en français*, ms. R. 16, 2 de Trinity College, Oxford, publié par *New Palæographical Society*, fasc. de 1904, pl. 39. et *Roman de Joufroi*, Langlois, ouvr. cité, p. 46.

6. *Le Livre des Métiers*, titre XCV.

7. J.-M. Richard, *Mahaut*, pièce justificative n° 2: 1301.

8. Deshaines, *Docum. concernant l'hist. de l'art dans la Flandre, l'Artois. le Hainaut, Documents*, t. I, p. 64.

9. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 3100.

*dants* d'or, constituant sans doute un fermoir. Ces chapels de perles devaient ressembler beaucoup à certains colliers actuels.

Les mots *tresson* et *tressoir* désignent généralement le chapel de soie, de bisette ou de fil d'or tressé, sur lequel on cousait des chatons d'orfèvrerie avec pierres vraies ou fausses.

En 1298, l'inventaire de Marguerite de Hainaut mentionne un



Fig. 114. — Portail de Saint-Thibaud (Côte-d'Or).

chapel sur soie, armorié, puis « un trechons fais sour busetes de vermels doublés », ce qui doit se traduire « tresson de soie sur bisette garni de doublets ou pierres fausses vermeilles » ; un autre est « d'un champ de busetes et d'un de soie » ; ce doit être la face et le revers ; un « trechons d'or noé » (or nué, sorte de broderie) ; un autre de doublets et de perles. Son inventaire de 1301 mentionne un tresson d'or à rubis et émeraudes et quatre autres dont trois faits de bisette garnie de pierreries et de doublets.

Dans ces deux inventaires, huit articles sont ainsi formulés : un chapelet et un tresson. Les deux objets pouvaient donc être réunis, et dans ce cas, il n'est fait mention que d'une matière : or tressé, soie ou bisette, et d'une garniture : rosettes d'or, perles,

perles bleues, doublé et filigrane d'or, perles d'or et perles blanches.

Le chapel seul apparaît également, parfois en tissu, quoiqu'il soit plus souvent en orfèvrerie. Deux sont sur soie, armoriés; deux autres sur bisette; un d'or nué.

L'un et l'autre pouvaient donc être en passementerie; le tresson presque toujours, mais ils étaient distincts; enfin, on les réunissait à volonté en une même coiffure.

*Chapels de plumes.* — Le chapel de plumes se faisait généralement en plumes de paon. On comprend que la parure de la queue de cet oiseau ait fait envie aux humains; on comprend moins que saint Louis ait affectonné le « chapel de paon blanc », qui est sans beauté, à moins que Joinville<sup>1</sup> ait entendu par là un chapel blanc (non doré) garni de paon, ce qui est plus vraisemblable.

Nous savons, en effet, par Étienne Boileau<sup>2</sup> que les plumes se fixaient sur une armature d'étain doré. Les règlements de la corporation exigeaient que l'étain fût d'abord argenté avant d'être doré. Il est très probable que ce métal était apparent.

Les chapels de paon étaient encore estimés au xv<sup>e</sup> siècle. En 1420, l'inventaire de Philippe le Bon<sup>3</sup> mentionne un chapel de soie dont les plumes de paon étaient garnies aux extrémités de paillettes d'or.

En 1469, l'inventaire de Marguerite de Bretagne en décrit un avec garnitures d'or émaillées de blanc, bleu, vert et rouge<sup>4</sup>.

Comme d'autres, ce chapel pouvait se porter directement sur la chevelure ou par-dessus une coiffe ou un feutre.

Nous verrons qu'on entend, au xiv<sup>e</sup> siècle, par chapel de paon



Fig. 115. — Tombeau de Louis II de Bourbon († 1410), à Souvigny.

1. Édition N. de Wailly, p. 35.

2. *Livre des Métiers*, titre XCV.

3. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 4213.

4. Gay, *Glossaire*. Il était enfermé dans un écrin fermant à clef.

à grand'roue, un chapeau à larges bords, garni d'une couronne de plumes de paon, posées verticalement (Gay, *Glossaire*, figure, p. 327).

*Chapels de fleurs.* — Les *chapeaux de fleurs et d'herbes* (fig. 70, 114 à 116, 186) se portaient dans les fêtes ; c'était une des nombreuses coutumes que le Moyen Age avait recueillies de l'Antiquité. Ils occupaient un corps de métier spécial.

Ce métier, nous dit Étienne Boileau <sup>1</sup>, est franc et fut établi pour servir les gentilshommes. Le chapel de fleurs était donc réservé à la noblesse. Ceux qui le faisaient étaient des jardiniers fleuristes, autorisés à travailler jour et nuit pour fournir leurs fleurs fraîches, et tant que durait la saison des roses ils pouvaient, pour



Fig. 116. — Chapel de la statue du Tentateur, cathédrale de Bâle.



Fig. 117. — Chapel de la statue de Jean de Vienne, à Pagny.

les chapels de roses seulement, ouvrir le dimanche. En hiver même, il n'était pas impossible, en y mettant le prix, de se procurer un chapel de roses. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le *Ménagier de Paris* indique plusieurs procédés pour les conserver <sup>2</sup>, comme nous faisons des conserves de légumes. Les chapels se faisaient souvent aussi de violettes.

On y pouvait mêler les fleurs et la verdure (fig. 115), qui généralement se composait d'herbes aromatiques <sup>3</sup>, rue, armoise, menthe : dans le roman de *l'Escoufle*, Guillaume porte un chapel entrelardé de rue et de soucis <sup>4</sup> ; dans celui de *Galeran*, un jeune homme se couronne de violettes et de roses <sup>5</sup>, et une jeune fille ôte son chapel de fleurs pour le mettre sur la tête d'un chevalier qu'elle a distingué <sup>6</sup>. Dans *Guillaume de Dôle*, des chevaliers portent des chapeaux de fleurs et de menthe <sup>7</sup> ou de fleurs bleues <sup>8</sup>. Dans *Joufroi*, un chapel de

1. *Livre des Métiers*, titre XC.

2. T. I, part. 2, chap. 10.

3. Voir Rutebeuf, *Le Dit de l'Erberie*.

4. Langlois, ouvr. cité, p. 9.

5. *Ibid.*, p. 21.

6. *Ibid.*, p. 68.

7. *Ibid.*, p. 72.

8. *Ibid.*, p. 46.



roses et autres fleurs<sup>1</sup>. On se couronnait de fleurs et de verdure au naturel, au 1<sup>er</sup> mai, fête du printemps (fig. 70, 205).

Les fleurs pouvaient être fixées sur un chapel d'orfroï ou de bisette (fig. 114, 116).

Le chapel de fleurs ne sera abandonné qu'au cours du xv<sup>e</sup> siècle ; il reste en faveur durant la première moitié du xiv<sup>e</sup><sup>2</sup>. On continuait de combiner fleurs et orfrois. Vers 1300, le *Roman de la Rose* dépeint l'Oisiveté couronnée d'un orfroï avec chapel de roses par-dessus et Philippe des Crescens nous apprend<sup>3</sup> que les dames font des chapels de buis et de genêts : l'expérience faisait donc au xv<sup>e</sup> s. préférer pour cet emploi les verdure résistantes.

En 1416, encore, à l'occasion d'une fête, la ville d'Amiens donne des chapels de fleurs aux présidents de

parlement<sup>4</sup> ; et vers 1400, une miniature<sup>5</sup> montre un mendiant loqueteux coiffé d'un chapel de verdure.

*Chapels d'orfèrerie.* — Au xiii<sup>e</sup> siècle, on faisait aussi des chapels d'orfèrerie, garnis de pierreries et de perles ; on en porta davantage au xiv<sup>e</sup> siècle. Ils imitaient souvent les fleurs<sup>6</sup> (fig. 116). Mais l'imagination des orfèvres créa bien d'autres motifs.

En 1302, Raoul de Clermont possédait des chapels d'or, l'un à oiselets émailés ; l'autre doublé de soie, orné de trois grosses perles et semé d'écussons<sup>7</sup>.

En 1350, le roi Jean portait un chapelet d'argent et de perles<sup>8</sup>,



Fig. 118. — *Album de Vilard de Honne-court.*



Fig. 119. — Tombe de Raoul de Molinchart aux Jacobins de Châlons (Rec. Gaignières).

1. On peut comparer à la fig. 114 une tête de pierre du musée de Lyon et deux autres du musée de Fribourg (Suisse) du xiii<sup>e</sup> ou du xiv<sup>e</sup> siècle : dans ces dernières, le galon est peint en vert et les roses au naturel.

2. Musée de Florence, aquamanile anglais, xiv<sup>e</sup> siècle.

3. *Livre des prouffits champestres*, livre V, chap. v et viii.

4. Archives communales d'Amiens, inventaire, l. IV, p. 78.

5. Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 1673, fol. 57.

6. xiv<sup>e</sup> siècle. Bibl. Nat., ms. fr. 823, fol. 133 v<sup>o</sup> ; Bibl. de Saint-Omer, ms. n<sup>o</sup> 5, fol. 89.

7. Gay, *Glossaire*.

8. Froissart, l. I. part. 1 (Gay, *Glossaire*, *chapelet*).

et en 1351 « une couronne d'or faisant chapel et couronne », peut-être les fleurons étaient-ils démontables.

Le chapel, c'est-à-dire le cercle, était garni de rubis balais, émeraudes, perles et diamants ; les fleurons, qui en faisaient une couronne, étaient rehaussés de rubis d'Alexandrie, perles et émeraudes <sup>1</sup>.

#### § IV. — Bonnets et toques ; cales, coiffes, aumusses ; barettes.

On se couvrait assez rarement la tête avant l'époque romane ; on le fit davantage au XII<sup>e</sup> et plus encore au XIII<sup>e</sup> siècle ; enfin, depuis le milieu du XIV<sup>e</sup>, on eut la tête couverte presque toujours à l'extérieur, souvent à l'intérieur. Il est à remarquer que du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, on se la couvrait plus encore que de nos jours, car souvent on mettait le chapeau par-dessus une coiffe ou un chaperon.



Fig. 120-121. — Album de Vilard de Honnecourt.

L'antiquité grecque et romaine connaissait déjà le bonnet (*pileus*). Il avait trois formes : la calotte demi-sphérique, type trop simple et trop rationnel pour ne pas appartenir à tous les temps, la calotte à pointe dessinée par une contre-courbe, et le bonnet phrygien dont la pointe plus développée retombe en avant.

Ce dernier est d'origine orientale. Il fut un attribut des porte-flambeaux de Mithra, puis dans l'Antiquité chrétienne, il fut la coiffure consacrée des Rois Mages <sup>2</sup>, qui l'échangèrent au Moyen Age contre la couronne, selon les règles qui président à l'avancement de personnages légendaires.

*Époque carolingienne.* — A l'époque carolingienne, les hommes gardent encore le plus souvent la tête nue ; quelques-uns, cependant, portent la calotte et d'autres le bonnet phrygien, dont ils retroussent parfois les bords <sup>3</sup>.

On trouve aussi un bonnet mou, dont la coiffe dessine deux lobes sur les côtés de la tête, et dont le bord est garni d'un galon à extrémités retombantes comme celles de la bandelette ou chapel <sup>4</sup>. Cette

1. Gay, *Glossaire*.

2. VIII<sup>e</sup> s. *Évangélaire* de Munich. Boinet, ouvr. cité, pl. I.

3. *Évangélaire* dit de François II. — Bibliothèque de Saint-Omer, ms. n° 698, f° 36 v°.

4. Seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Bibl. Nat., ms. lat. 5543.

coiffure ressemble beaucoup à la mitre épiscopale primitive. Enfin, on rencontre dès le milieu du 1<sup>x</sup> siècle la calotte tissée ou tricotée, ronde avec une petite queue au centre du fond <sup>1</sup>.

*Époque romane.* — A l'époque romane, surtout au 12<sup>e</sup> siècle, les calottes sont nombreuses ; on en trouve de coniques (fig. 105, 106)



Fig. 122. — Tombe de Jean l'Appareillé, 1271, Cordeliers de Châlons (Rec. Gaignières).



Fig. 123. — Robert de Dreux à Braisne (Gaignières).— Bibl. Nat., ms. fr. 8506, f. 53. — Bibl. de Saint-Omer, ms. 5, fol. 62 ; 1610.



Fig. 124. — Tombe de Renaud Vincent, bourgeois de Senlis (Rec. Gaignières).



Fig. 125. — Tombe de Pierre dou Fraine (Rec. Gaignières).



Fig. 126. — Bibl. Nat., ms. fr. 846, fol. 127.



Fig. 127. — Tombe de Barthélemi de Roye, à Joyenville (Gaignières).

et de demi-sphériques (fig. 108 à 110) ; les autres à pointe, plus ou moins développée (fig. 106, 107). Les unes sont en tricot de laine ou de coton (fig. 105, 106, 108, 109) et l'on en fait encore aujourd'hui de toutes semblables ; d'autres, côtelées (fig. 110, 112), semblent être faites de cuir tailladé en triangles dont les bords ont été rapprochés et cousus.

Les calottes du 12<sup>e</sup> siècle sont souvent ornées d'un bouton au sommet (fig. 108 à 110). Le bonnet phrygien reste assez usité

1. Boinet, ouv. cité, pl. XLV.

jusque vers la fin du xii<sup>e</sup> siècle, époque après laquelle il disparaîtra. Sa cornette est devenue minuscule (fig. 111, 112). Certains chapeaux et capelines des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles reprendront la disposition de sa pointe ramenée en avant (fig. 133, 141 à 143).

Quant au bonnet mou formant deux oreillettes, leur dessin se précise et leur usage se répand au xii<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> (fig. 113). C'est de ce type que procèdent l'aumusse et la mitre épiscopale primitive.

L'aumusse est à l'origine une coiffure très simple, sorte de sac formé d'une bande d'étoffe ou de fourrure en rectangle allongé,

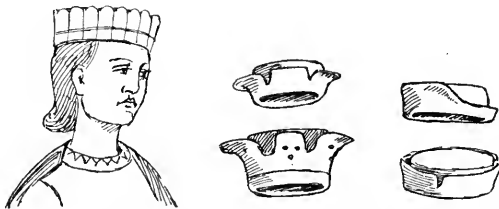


Fig. 128. — Toques à revers, fin du xiii<sup>e</sup> siècle (Midi). Bibl. Nat., ms. . . . fr. 854, fol. 95 v<sup>o</sup> et 121 v<sup>o</sup> ; fr. 12473, fol. 128, 144.

repliée et cousue sur les bords. Le pan de derrière, plus long, forme couvre-nuque, et les angles dessinent deux cornes ; mais ils sont généralement arrondis.

*Cale, coiffe et couvre-chef.* — A partir des dernières années du xii<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début du xv<sup>e</sup>, on fit grand usage d'une coiffure de linge, plus rarement d'autre étoffe ou de cuir, qui se nomme *kalle* ou *calette* (*corocalla*) <sup>2</sup>. C'est une coiffe qui emboîte complètement le crâne, encercle le front, suit la nuque en ligne droite et porte à ses deux angles des cordons qui se nouent sous le menton. Cette coiffure, qui fait encore partie de la layette de nos petits enfants, a été portée jusqu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, par les hommes de tout âge et de toute condition. La cale se porte seule (fig. 119 à 121), sous un bonnet (fig. 122) ou sous un chapeau.

Dans les miniatures du xiii<sup>e</sup> siècle, elle apparaît en toile blanche ; il en est de même au xiv<sup>e</sup> <sup>3</sup>, mais un portrait de Charles V (fig. 53),

1. Église de Souvigny (Allier), calendrier sculpté, figure symbolique de Janvier ; porche de Moissac (8 et 9), figure du Mauvais riche.

2. Alex. Neckam, *De nominibus utensilium*, 101.

3. xiii<sup>e</sup> siècle, *Psautier de saint Louis*, faes. pl. XI, XII, XVIII, XX à XXIV, XLIX. Vers 1330, *Heures de la Reine de Navarre*. Biblioth. Ashburnham, appen-

conservé à La Haye, nous le montre coiffé d'une cale de gaze extrêmement fine et transparente.

La *coiffe* était une cale sans brides ; on la trouve dès le xiii<sup>e</sup> siècle et elle continue de se porter sous le chapeau jusqu'au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, où son couvre-nuque s'étale (fig. 130), elle survit donc longtemps à la calette.

Il est probable que ces deux coiffures ont été souvent confondues.

Christine de Pisan, à la date de 1377<sup>1</sup>, montre Charles V ôtant son chapeau et laissant voir sa coiffe, et elle note à ce propos que « ès anciennes guises » les rois la portaient déliée, c'est-à-dire très fine, sous leurs chaperons. Cette coiffe déliée ne serait-elle pas la calette même (fig. 52) que figure le manuscrit de La Haye ?

Le *couvrechef* des hommes était une sorte de turban de linge ou de foulard qui se mettait pour dormir, mais il y eut des couvrechefs très variés, même en velours et même fourrés<sup>2</sup>. Il est très probable aussi que ce terme est parfois confondu avec ceux de coiffe et de calette.

La cale se porte au xv<sup>e</sup> siècle, surtout dans le peuple<sup>3</sup>, elle est devenue rare ; mais la coiffe au contraire est en faveur croissante. Elle se porte sous le chapeau et même sous le bonnet de nuit. En 1491, Charles VIII se fit faire sept coiffes de taffetas noir à la façon de Hongrie « pour trousser et tocquer les cheveux<sup>4</sup> ». Le costume funéraire de Charles VII comprenait un « béguin en toile de soie ».

Louis XI portait un « bonnet rousset » sous son chapeau.

L'usage de porter la coiffe sous le chapeau<sup>5</sup> ou sous la toque per-



Fig. 129. — Notre-Dame de Paris, portail Saint-Etienne, vers 1260.

dix 55, pub. par *New Palaeographical Society*, série II, pl. 36. — xiv<sup>e</sup> s., sur la tête d'un orfèvre, Bibl. Nat., ms. lat. 8506, fol. 97 ; cf. Bibl. Nat., ms. fr. 2090 (ép. de Charles V), fol. 45 v<sup>o</sup>, 46 v<sup>o</sup>, 48 v<sup>o</sup>, 50 v<sup>o</sup>.

1. Part. III, chap. 37.

2. Comptes royaux de 1316 et 1350. cités par Gay, *Glossaire*.

3. Portée vers 1400, dans les ms. Bibl. Nat., franç. 166, fol. 29 v<sup>o</sup>, 2091 et 2092 ; pêcheurs de la Seine et loqueteux ; dans les *Très riches Heures* du duc de Berri, elle est portée par le sèmeur (octobre).

4. Gay, *Glossaire*.

5. Voir le tableau de Thierry Bouts, *Auguste et la Sibylle* au Musée Staedel à Francfort.

siste au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle ; sous Charles VIII apparaît un nouveau type de coiffe ou calotte à porter sous le chapeau (fig. 130) ; on lui donna le nom de *bicoquet* parce qu'elle ressemblait au casque de ce nom. La *coqueluche* au xv<sup>e</sup> siècle était une des variétés similaires de coiffures d'étoffe, une sorte de capuchon doublé ou fourré, qui se faisait souvent en velours avec doublure de soie, ou quelquefois en drap ou en écarlate. Cette coiffure était



Fig. 130. — Saint Sépulcre de Solesmes (1496).

sinon identique à la coiffe, du moins très voisine ; on la plaçait de même sous un chapeau ou sous une couronne.

*Calottes et toques.* — On trouve encore du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle la calotte demi-sphérique (fig. 118 ; 83), plus souvent, elle est déprimée (fig. 122 à 127) ou même à fond plat (fig. 128), quelquefois elle présente une pointe arrondie (fig. 107, 125) et très souvent elle a une petite queue (fig. 122 à 127).

Le bonnet à bords rebrassés que nous avons déjà remarqué à l'époque carolingienne, devient fréquent (fig. 124).

On a vu que le mot *chapel* désigne à la fois des couronnes ou bandeaux et des coiffures pourvues d'un fond et munies ou non d'un bord.

Parmi ces coiffures, le *chapel de coton*, que portait saint Louis<sup>1</sup>,

1. Joinville, édit. N. de Wailly, p. 31.

était la spécialité d'un corps de métier<sup>1</sup>, autorisé à travailler non seulement le coton, mais la laine et le poil, c'est-à-dire la pelletterie, le crin et le feutre.

Il semble bien qu'il faille identifier leurs produits avec les nombreuses calottes demi-sphériques ou à fond plus ou moins plat figurées sur les monuments des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (fig. 122 à 127). Ces bonnets se posent parfois sur la calette<sup>2</sup> (fig. 122). Ils sont parfaitement ronds, tissés ou tricotés, et leurs bords forment générale-



Fig. 131. — Bibl. Nat., ms. fr. 24378, fol. 1.



Fig. 132. — Tapisseries de Berne.

ment un tronc de cône et parfois un bourrelet ; dans l'un et l'autre cas, le fond plat porte à son centre une petite queue (fig. 122 à 127). Les deux types ont persisté jusqu'à nos jours, le premier dans le tarbouch des Orientaux ; le second dans le bérêt, qui dérive du type aplati de la fig. 126. Ces bonnets, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, étaient quelquefois fourrés de pelletterie et munis de rebras<sup>3</sup> où apparaissaient le parement de fourrure (fig. 124 ; 63 ; 80).

Ces revers sont faits pour être rabattus en cas de froid ou de pluie, et pour rendre cette opération plus commode, on a imaginé.

1. *Le Livre des Métiers*, titre XCII.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 26 v<sup>o</sup> ; fr. 1273, fol. 15 v<sup>o</sup>. *Apocalypse* de Trinity College, Cambridge, *New Palaeographical Society*, 1904 et rec. Gaignières, tombeaux, n<sup>o</sup> 407 ; 1258, Michel Papelart à Châlons, n<sup>o</sup> 417, figure funéraire de 1271, n<sup>o</sup> 409 ; 1291, Guillaume Alexandre, bailli de Châlons. Reims, 1263, tombe du maître d'œuvres Hugues Libergier à la cathédrale, etc.

3. Rec. Gaignières, n<sup>o</sup> 407, Michel Papelart (1285) et n<sup>o</sup> 408. *Bovoque Espinel*, marchand florentin (1291), 409, Guillaume, Alexandre, bailli de Châlons, etc.

dès le <sup>xiii</sup>e siècle, d'entailler les rebras de deux ou plusieurs fentes. On a le plus grand tort de considérer cette toque comme une invention du <sup>xv</sup>e siècle.

Non seulement on le voit dans des miniatures de la fin du <sup>xiii</sup>e siècle (fig. 128), mais vers 1260, au tympan du portail Saint-Étienne de Notre-Dame de Paris, un personnage porte une toque à revers tailladés, de façon à être facilement rabattus et relevés (fig. 129).

Cette mode persiste au <sup>xiv</sup>e siècle et se répand beaucoup au <sup>xv</sup>e



Fig. 133. — Capeline et chaperon. Bibl. Nat., ms. fr. 45, fol. 1.

(fig. 63, 85 à 87 ; 89 ; 90 ; 316) ; elle restera en vogue sous François I<sup>er</sup>, et ce type de bonnet n'a pas encore disparu aujourd'hui.

Il est probable qu'au <sup>xiii</sup>e siècle, les toques dont il s'agit étaient comprises dans la vaste et élastique catégorie des « chapels ». Dans les premières années du règne de Louis XI, les élégants les adoptèrent et leur donnèrent le nom de *cramignolles*<sup>1</sup>. Elles se firent généralement en velours ; on les orna de houppes, de plumes, d'aigrettes et d'un bouton au sommet, sur le revers on épingla des enseignes (fig. 316) et des aïques qui servaient à tenir les bords relevés.

Depuis le commencement du <sup>xv</sup>e siècle, on porta beaucoup la toque toute en fourrure, à bords relevés (fig. 63).

Les bonnets de coton et de laine se faisaient de toutes couleurs. Le noir était préféré par les gens d'étude qui en protégeaient volontiers leur calvitie<sup>2</sup>. Au <sup>xiv</sup>e siècle, la vogue de cette coiffure ne fit que s'accroître, et elle conserva la même forme.

Au <sup>xv</sup>e siècle, la forme en tronc de cône prévaut et le bonnet se

1. Ce nom pourrait dériver de Carmagnola.

2. Médecin dans le ms. fr. 8506 de la Bibl. Nat. (<sup>xiv</sup>e s.), fol. 53, etc.



surélève ; il a alors très exactement la forme et les dimensions du *tarbouch* actuel des Ottomans, et n'en diffère que par une plus grande variété de couleurs<sup>1</sup> et par l'absence de la houppette que les Orientaux ajoutent à la queue.

C'est très probablement là les « chapeaux à la façon de Turquie » dont, en 1471, l'inventaire du roi René ne mentionna pas moins de sept. C'est, du reste, avec un bonnet de ce genre que Nicolas Froment l'a peint dans son portrait du Louvre.

Sous le règne de Louis XI, ces bonnets continuent parfois de se surélever<sup>2</sup>, jusqu'à des dimensions tout à fait exagérées (fig. 131).



Fig. 134. — Détail d'un clavier, xv<sup>e</sup> s. Nuremberg (Musée germanique).



Fig. 135. — Bibl. Nat., ms. fr. 209, fol. 97.

*Capeline.* — Ces coiffes surélevées cessèrent souvent d'être rigides ; elles donnèrent naissance à la *capeline* (fig. 132 à 134), bonnet à coiffe pendante et à large rebras, qui apparaît dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et se porte beaucoup au xv<sup>e</sup>.

En 1387, les comptes de l'Écurie royale décrivent une *capeline* de velours vermeil entourée de deux plumes d'or et d'argent. Sur le bourrelet (revers) étaient appliqués des annelets et des initiales en fil de métal. Le nom désigne aussi d'autres coiffures (p. 157).

*Barette.* — Le mot *barette* est assez usité depuis le dernier quart du xiv<sup>e</sup> siècle, mais il n'est pas aisé d'en préciser le sens : actuellement, en italien *beretta* est l'exact équivalent de bonnet ; en français, *béret* est un bonnet rond et plat ; *barette*, un bonnet carré (fig. 135, 136), mais en 1400, un texte recueilli par Gay nous dit que Charles VI se fit faire « une grande barette ou aulmusse en

1. Dans un ms. du xv<sup>e</sup> siècle de la Biblioth. royale de Bruxelles, les serviteurs de Griseïdis en portent de rouges, parfaitement semblables à ceux des Ottomans de notre époque.

2. Selon Jehan du Clercq (1467), les bonnets de drap atteignaient un quartier à un quartier et demi de hauteur.

façon d'Almaigne ». C'était donc une sorte de capuchon à pèlerine. Il est impossible que ce sens ait été général. En effet, si divers comptes mentionnent l'emploi pour des barettes de quantités de velours suffisant à faire une aumusse, d'autres se rapportent évidemment à de petits bonnets ; ainsi en 1377, quand Charles V vint



Fig. 136. — Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, d'après Fr. Clouet, 1589 (Cabinet des Estampes).

au-devant de l'empereur Charles IV, Christine de Pisan <sup>1</sup> nous dit que : « quant vint a l'approchier, l'empereur osta sa barrette et aussi le roy, et touchierent l'un a l'autre ». Ce geste de salut suppose une coiffure facile à enlever d'une main.

En 1371, le duc Jean de Berri se fit faire « cinq bierrettes d'escarlate vermeille » <sup>2</sup>, et Charles V, au dire d'Antoine de la Sale <sup>3</sup>, portait une barette écarlate ornée d'un riche affiquet.

1. Part. III, chap. 35.

2. Compte cité par Gay.

3. *Le Petit Jehan de Saintré*, chap. 81.

Ces barettes étaient-elles analogues aux bonnets qui viennent d'être décrits, ou aux barettes actuelles? Il semble qu'elles aient participé de deux. Un manuscrit de 1300 environ <sup>1</sup>, et un autre de l'époque de Charles V <sup>2</sup>, montrent un type de bonnet rond à fond plat avec queue très développée et sans houppe, mais avec quatre



Fig. 137. — Charles IX, d'après Fr. Clouet. 1570 (Cabinet des Estampes).

angles ou ailettes produites par une armature intérieure qui donne au fond le plan carré (fig. 135).

Au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, les cornes s'accroissent et donneront le bonnet carré (fig. 136).

*Aumusse*. — On l'a vu, d'autre part, la barette est quelquefois synonyme d'aumusse.

L'aumusse civile de l'époque gothique est un large capuchon de fourrure avec couvre-nuque cachant les oreilles et tombant sur les épaules. Son ouverture forme deux angles droits sur les tempes et

1. Bibl. Roy de Bruxelles, n° 11040.

2. Bibl. Nat., ms. franç. 209, fol. 97.

une ligne droite sur le front ; sa coiffe peut former une courte pointe au-dessus de la tête ou affecter la coupe d'un sac carré dont les angles forment comme deux cornes sur la tête <sup>1</sup>.

L'aumusse est à l'usage des deux sexes et du clergé, et tous les chanoines la portent. L'aumusse ecclésiastique, figurée au livre suivant, est souvent pourvue de pattes antérieures retombant sur les épaules et pouvant se croiser pour protéger le cou.



Fig. 138. — Portail de Rampillon (S.-et-M.), XIII<sup>e</sup> s.

En 1408, Jean sans Peur portait une aumusse de velours par-dessus son chaperon enfourné.

*Coiffures du XVI<sup>e</sup> siècle.* — Sous Charles VIII, le bord retroussé de la toque, qui est en grande vogue, s'épinglait à la coiffe par un affiquet.

Sous François I<sup>er</sup>, la toque prend la forme d'un béret avec bords. Ceux-ci sont souvent tailladés, et la toque s'orne d'un bouquet de plumes d'autruche (fig. 96 ; 98). Sous Henri II, le fond se surélève ; le bord devient plus étroit et n'est plus tailladé (fig. 99).

Sous François I<sup>er</sup>, les coiffures élégantes étaient le bonnet de velours et le chapeau de feutre ou d'étoffe. La couleur noire était pour l'un et l'autre. C'est le bonnet que nous nommons toque ; il était rond, composé d'une coiffe étalée et aplatie comme nos bérets, et d'un rebord de diamètre légèrement inférieur à celui de la coiffe. Au début du règne, ces bonnets étaient très grands, tailladés et surchargés de plumes ; vingt ans plus tard, on les portait petits ; la coiffe ne débordait plus sur le rebord ; un seul plumet d'autruche les ornait ; il se plaçait en avant, en arrière ou sur le côté.

Sous Henri II, la coiffure la plus usitée fut le bonnet aplati, garni d'un plumet. Henri III emprunta au costume féminin une variété plus petite de ce bonnet (fig. 137, 239), agrémenté d'une aigrette.



Fig. 139. — Bibliothèque de Saint-Omer, ms. n<sup>o</sup> 5, fol. 183 (XIV<sup>e</sup> s.).

1. Voir des chanoines du XIV<sup>e</sup> siècle, portant l'aumusse, sur une console à l'intérieur du pignon sud du transept de la cathédrale d'Auxerre et sur le chapiteau de la colonne centrale de la dalle capitulaire de Senlis ; nombreuses reproductions de tombes de chanoines du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle dans Gaignières et Guilhermy.

Le bonnet rond en laine tissée ou tricotée devient au *xv<sup>e</sup>* siècle spécial aux gens de robe longue ; ce serait vers le milieu du *xvi<sup>e</sup>* siècle, selon les souvenirs d'Étienne Pasquier, qu'on aurait imaginé de lui donner une armature à quatre pans. Telle serait l'origine du bonnet carré des gens de robe et de la barette (fig. 136) des gens d'église, mais nous avons vu que ces formes remontent en réalité à la fin du *xiii<sup>e</sup>* siècle (fig. 135).

§ V. — *Chaperons et cornettes.*

Le *chaperon* était originairement le capuchon attaché à la chape. On imagina, vers la fin du *xii<sup>e</sup>* siècle, de l'en détacher quelquefois



Fig. 140. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 2091, fol. 111  
(*xiv<sup>e</sup>* s.).



Fig. 141. — Jouarre, effi-  
gie funéraire d'un son-  
neur.

pour en faire un vêtement spécial. Il fait corps, en ce cas, avec une courte pèlerine qui couvre les épaules. Cette pèlerine elle-même, à partir de 1340 environ, pourra être un vêtement indépendant à la fois du manteau ou du surcot et du chaperon. C'est ce qu'on appelle le *collet* (prov. *colador*). Il était en usage à Montauban dès 1345<sup>1</sup>. Il est parfois difficile de le distinguer de l'aumusse civile.

*XIII<sup>e</sup> siècle et première moitié du XIV<sup>e</sup>.* — Lorsque le chaperon devint un vêtement indépendant, il subit quelques transformations : pour mieux protéger les oreilles et le cou, il les enserre, et se bou-  
tonne étroitement sur le col<sup>2</sup>. Sa pointe s'allonge, elle se dresse par-

1. Forestié, *ouvr. cité*, p. LXXII.

2. *La Borgeoise d'Orléans*, rec. Montaiglon, fabliau XVIII : « Par le chape-  
ron l'estraint si qu'il ne puet nul mot soner. »

fois sur la tête ou s'étend horizontalement. Dans ces deux cas, il arrive à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> qu'on la soutienne par une baleine (fig. 138 à 140). D'autres fois, au XIV<sup>e</sup>, la pointe du chaperon est ramenée en avant<sup>1</sup> comme celle du bonnet phrygien (fig. 141 à 143). Plus souvent elle tombe dans le dos (fig. 34; 48 à 50). Au XIV<sup>e</sup> siècle, cette retombée s'exagérera singulièrement. La pointe du chaperon s'appelle *cornette*, son ouverture se nomme *visagière*, et son encolure *goulée*<sup>2</sup>.

Ce chaperon ajusté n'était pas aisé à mettre. En outre, comme il était fait pour tenir chaud, il était parfois trop chaud. En conséquence lorsqu'on voulait ne couvrir que la tête, on l'entraînait sur le crâne non par la goulée, mais par la visagière. C'était, comme lorsqu'on dépassait ou lorsqu'on déboutonnait les manches, une manière de se moins couvrir tout en conservant un vêtement, et, ici comme pour les manches, ce qui n'était d'abord qu'une façon de se mettre à l'aise, devint une mode.

Elle semble avoir pris naissance en Provence ou en Italie, où le climat doux l'explique. Du moins, ce sont des miniatures faites sans doute dans l'Italie du Nord et figurant des portraits de troubadours provençaux<sup>3</sup> qui nous en fourniront les premiers exemples, dans le dernier quart<sup>4</sup> du XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 144 à 146).

C'est probablement ce genre de chaperon qui, dans les registres des frères Bonis est qualifié « capairo a la guia novela ».

Nous verrons cette mode se développer et se répandre au milieu et dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 147 à 149). Quant à la mode des chaperons à pointe baleinée, elle ne se répandit jamais

1. 1322 à 1325. Bibliothèque de Douai, ms. n° 171, fol. 65 v°. Chaperon à cornette, tombant en arrière, avec chapeau de feutre; autre à pointe ramenée en avant.

1360, inventaire de Louis d'Anjou, n° 76 : « son chaperon en fourure, et la cornete du chaperon vient sur le front ». Voir vers la même date têtes au linteau du portail Saint-Étienne à la cathédrale d'Auxerre.

2. On sait qu'en italien le cou se dit : *la gola*.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 26 v°, Bernard de Ventadour; fol. 49, 66; Perdigous, fol. 67 v°, 75 v°, 110 v°, 121, 122, 123, 124, 140; Ugo de Pena, 142; — ms. fr. 856, fol. 364, Bernard de la Fon; — ms. fr. 12473, fol. 15, Bernard de Ventadour, fol. 22, 75 v°, Richas Novas; fol. 82. En Bertholomé Zorzi, fol. 123, Pistoleta Fifo.

4. M. le prof<sup>r</sup> Gröber a démontré dans *Romanische Studien* (Boehmer), II, que ces manuscrits sont postérieurs à 1268, car il s'y trouve une ballade de B. Zoriz sur la bataille de Tagliacozzo qui eut lieu cette année-là. Le caractère de l'écriture et de l'enluminure permet d'autre part de les dater du XIII<sup>e</sup> siècle; 1270 ou 1280 serait une date vraisemblable.

beaucoup, car elle était gênante, elle semble mal portée : ce sont des figures de paysans (fig. 138) et des mendiants (fig. 139, 140) qui nous la font connaître. Elle ne survécut pas au *xiv<sup>e</sup>* siècle.

*Seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.* — La vogue et l'importance du chaperon furent extrêmes dans la seconde moitié du *xiv<sup>e</sup>* siècle ; ses variétés et son évolution témoignent d'étranges caprices. Parfois, il n'est qu'un bonnet ; d'autres fois, c'est un grand manteau : en 1387, le roi et le duc de Touraine se firent faire de quatre aunes de « gris naïf de Montivilliers..., deux grands chapperons doubles en manière de manteaux jusqu'au dessous de la ceinture »<sup>1</sup>. En



Fig. 142. — Bibl. de Douai, ms. 171, fol. 65 v<sup>o</sup> (1322 à 1325).

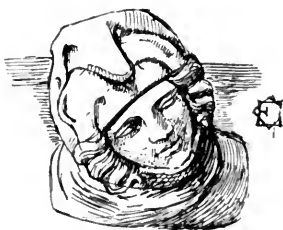


Fig. 143. — Cathédrale d'Auxerre. Portail Saint-Étienne (vers 1360).

général, le chaperon comportait une pèlerine plus courte (fig. 47), dont les bords étaient le plus souvent festonnés ou tailladés : cette mode était de celles qui, en 1370, scandalisaient l'auteur de la chronique de Saint-Denis, et qu'il signale comme ayant déjà cours en 1346<sup>2</sup> « si avoient leurs chapperons détrenchiés manuellement tout entour ».

La pèlerine ou la goulée seule pouvait être fendue et boutonnée<sup>3</sup>.

Le chaperon est souvent doublé de fourrure. Il peut se porter sous un chapeau (fig. 155) et par-dessus une coiffe<sup>4</sup>. Il n'est même pas

1. Compte royal cité par Gay, *Glossaire*.

2. T. V, p. 463. On sait que le chroniqueur n'hésite pas à voir dans la défaite de Crécy une punition de Dieu pour la « deshonnété de verteure et de divers habis que courroient communément par le royaume de France ».

3. 1389. Inventaire royal de Raoul Picque. Chaperon à boutons pour chevaucher (Gay, *Glossaire*).

4. Christine de Pisan (*Vie de Charles V*, part. III, chap. 37) dit que c'est là une ancienne guise adoptée par les rois.

sans exemple que, par le froid, on coiffe deux chaperons l'un sur l'autre <sup>1</sup>.

Une même personne peut, sans avoir des habitudes de luxe, posséder tout un assortissement de chaperons <sup>2</sup>.

La cornette du chaperon peut servir de poche à mettre de menus objets <sup>3</sup>. Quelquefois elle est bourrée de coton ou d'étoupe. Au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, elle ne cesse de s'allonger et tombe parfois si bas qu'on la prend dans la ceinture <sup>4</sup> (fig. 48).

Des cornettes de cette importance pouvaient, par leur poids, tirer le chaperon en arrière, ce qui motive l'usage, assez rare, d'un cha-



Fig. 144. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 854, fol. 140  
v<sup>o</sup> (Ugo de Pena),  
fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s.



Fig. 145. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 856, fol. 364  
v<sup>o</sup> (Bernard de la  
Fon), fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s.



Fig. 146. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 12473, fol. 15  
(Bernard de Venta-  
dour), fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s.

pel ou bourrelet de jonc <sup>5</sup> couvert d'étoffe qui se coiffe par-dessus le chaperon pour le serrer autour du crâne. On a parfois aussi tourné et attaché la cornette autour de la tête : Juvenal des Ursins, décrivant la tenue de Charles VI en 1393, mentionne la cornette de son chaperon « troussée en forme de chapeau ». Cette pratique aura pour conséquence de faire donner un peu plus tard le nom de cornette à un simple galon ou cordon entourant une coiffure, soit tressoir, soit ceinture de chapeau.

Le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, et surtout sa seconde moitié, verra se généraliser l'usage d'entrer le chaperon sur la tête par la visagière. On tournait alors la cornette autour du crâne. Quant à la goulée, appelée désormais *patte* ou *coquille*, on la pinça sous la cornette de façon à faire

1. Lecoy de la Marche, inventaire de Guillaume du Vernoit. *Mém. de la Soc. des antiquaires de Fr.*, 1889, p. 179.

2. En 1317 (même document), un étudiant voyage avec quatre chaperons ; en 1367, un marchand cirier de Douai possède six chaperons de soie, de tartaire et de camocas (*La Flandre wallone*, t. IV, p. 63).

3. Lecoy de la Marche, inventaire cité, p. 173 : Guillaume du Vernoit y avait mis la matrice de son sceau.

4. Bibl. Nat., ms. fr. 2829, fol. 98 ; ms. fr. 823, fol. 126.

5. Voir ci-après, p. 158.



au-dessus de l'oreille droite une sorte de crête (fig. 148) plissée et parfois tailladée, ou bien on la laissa retomber quelquefois jusque sur l'épaule. La cornette peut aussi retomber et fait parfois le tour du cou (fig. 64). Des chaperons furent bâtis pour être portés de ces diverses façons. En 1373, un mandement de Charles V semble désigner la nouvelle et l'ancienne mode du chaperon par ces expressions : « l'un pendant ; l'autre par gorge »<sup>1</sup> et l'on a vu que dans le registre des frères Bonis on distingue les chaperons à la mode nouvelle.

XV<sup>e</sup> siècle. — Le chaperon du xv<sup>e</sup> siècle se composait d'une coiffe ou *touret*, d'oreillettes, d'une cornette pendante et d'une *coquille* ou *patte* qui retombait et s'enroulait autour du cou. Cette « longue coquille double », que les Chevaliers de la Toison d'or continuaient de porter en 1460, était alors devenue une vieille mode.

Le chaperon, qui fut souvent encore mis par-dessus une coiffe, et quelquefois sous le chapeau, affecte de nombreuses variétés et souvent beaucoup d'excentricité.

En 1408, Jean sans Peur portait par-dessus une *capelane* et



Fig. 147. — Église d'Ennezat (Puy-de-Dôme).



Fig. 148. — Bibl. Nat., ms. fr. 2092, fol. 80.



Fig. 149. — Bibl. Nat., ms. fr. 2091, fol. 97.

sous une aumusse un « chaperon enfourné »<sup>2</sup>. Un « chaperon à enfourmer », en drap noir de Florence, figure dans les comptes royaux<sup>3</sup>.

Les chaperons pouvaient se faire en pelleterie<sup>4</sup>.

1. Gay, *Glossaire*.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

Sous un petit chapeau de feutre, le roi des Romains portait en 1440 un « chaperon par gorge », dont la patte tombait jusque sur sa selle ; il était « découpé à grands lambeaux » ; le chaperon de Jeanne d'Arc était également découpé, et un compte royal de 1458 mentionne aussi un chaperon découpé, en vert de Rouen, avec bourrelet de jonc<sup>1</sup>. La fig. 64 présente un chaperon dont les bords festonnés montrent ce qu'étaient ces découpures. En 1467, Charles le Téméraire avait deux chaperons d'écarlate à huit pendants « et en



Fig. 150. — *Très riches Heures* de Jean de Berri.



Fig. 151. — Bibl. Nat., ms. fr. 45, fol. 1.

chaque un long lambeaux jusques a terre » et sur chaque lambeau douze cereles de perles<sup>2</sup>.

En 1469, les statuts de l'ordre de Saint-Michel prescrivent aux chevaliers de porter « entour sur la teste ou sur le col, ainsi que bon leur semblera », des chaperons de velours cramoisi à longues cornettes, tous d'une même longueur.

En 1422, le duc de Bedford portait, au contraire, un chaperon à courte cornette<sup>3</sup>.

Des modes locales différenciaient les chaperons : dès 1360, l'inventaire de Louis d'Anjou mentionne un chaperon de Picardie ; le chaperon à la mode d'Allemagne était très répandu : selon Victor Gay, il aurait été orné d'une patte frangée de découpures, et muni d'une mentonnière ou garde-cou. Au contraire, le « chaperon bourbonnais » signalé en 1448, dans un inventaire de Flines, avait « la coquille pendant bas et non point mise dessoubz le menton ».

1. Gay, *Glossaire*.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, t. II.

3. Juvenal des Ursins, p. 372.

Tous ces chaperons appartiennent au type que nous avons vu s'introduire sous Charles VI et qui devient d'usage général sous Charles VII : ils forment une calotte à fond plat sertie d'un large bourrelet où sont fixées la cornette et la longue patte tombante qui dérive de l'ancienne goulée. Cette patte peut s'enrouler autour du col (fig. 164), c'est sans doute ce que désigne l'expression « chaperon par gorge » ; et quand on ôte le chaperon, elle permet de le porter rejeté dans le dos ; car elle se jette alors sur l'épaule où elle forme contre-poids.

Par le froid, la patte servait donc de cache-nez ; par la chaleur, au contraire, lorsqu'on ôtait le chaperon, elle se posait sur l'épaule et permettait de laisser pendre la coiffe dans le dos. Cette pratique fut jugée commode, car on l'étendit parfois au chapeau (fig. 158).

Lorsque, à l'époque moderne, les professeurs et hommes de loi cessèrent de porter la robe longue et le chaperon comme vêtements de ville, le chaperon devint inutile et reposa constamment sur l'épaule : on l'y fixa à demeure, ne voulant pas le supprimer, car il était devenu une sorte d'insigne. Dès lors, on se mit à diminuer progressivement la coiffe, dont on ne se coiffait plus, et c'est ainsi que les robes actuelles portent sur l'épaule gauche une rondelle, et un pan d'étoffe, souvenir et réduction du chaperon et de sa patte ou coquille.

Les variétés du chaperon furent innombrables au *xiv<sup>e</sup>* siècle et au *xv<sup>e</sup>*. Le type de la fig. 149, en forme de toque à deux pans courts, tombant sur les oreilles, figure au *xiv<sup>e</sup>* siècle, à Paris, dans la *Vie de saint Denis*, de la Bibliothèque Nationale <sup>1</sup>, et à Famagouste, dans les fresques de l'église des Carmes <sup>2</sup>.

Le type des fig. 133, 150 à 152 se voit dans diverses miniatures du *xv<sup>e</sup>* siècle : c'est l'ancien chaperon retourné ; au-dessus du bourrelet de sa coiffe, ressort l'ancienne goulée devenue un pan tombant (fig. 133, 152) ou un cornet empesé qui forme une double crête (fig. 150, 151).

Cette crête pourrait être la première forme de ce qu'on appela le



Fig. 152. — Bibl. Nat., ms. fr. 2810, fol. 92 (vers 1480).

1. Bibl. Nat., ms. fr. 2001, fol. 97.

2. Enlart, *L'art gothique en Chypre*, t. I, p. 343, fig. 216.

bonnet à *la coquarde*. C'est une variété de chaperon, ainsi dénommé à cause de sa crête découpée et de sa doublure de frise rouge. Le nom avait déjà cours sous Louis XI ; sous François I<sup>er</sup>, cette coiffure archaïque était portée par les bourgeois réactionnaires opposés à l'adoption des modes nouvelles. Elle consistait alors en un très ample chaperon drapé qui, après avoir entouré le front, for-



Fig. 153. — Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, ms. n° 2. Fin du xii<sup>e</sup> siècle.

mais une retombée dans le dos. Une variété plus légère s'appelait *bonnet à l'arbalète*.

Il est impossible d'énumérer toutes ces variétés, de les distinguer toujours des capelines, et de leur restituer leurs noms.

La cornette devint quelquefois une pièce indépendante ; en 1425, l'inventaire d'Henri V<sup>1</sup> mentionne deux « cornets » garnis d'or, de perles et de pierreries, pour le chaperon du roi ; en 1487, un compte royal<sup>2</sup> mentionne deux crochets d'or pour attacher les cornettes aux chapeaux du roi. On pourrait croire d'après ces renseignements que la cornette mobile était une sorte d'aigrette fichée entre la coiffe et le bourrelet du chaperon, mais un texte de 1560 parle d'une cornette de taffetas brodée d'or « pour servir de cordon » à un cha-

1. Gay, *Glossaire*.

2. *Ibid.*

peau. C'était donc sans doute ce que l'on appelait aussi la ceinture, et ce que nous nommons le ruban du chapeau, ou peut-être était-ce le cordon proprement dit (fig. 156, 157), sorte de jugulaire très lâche.

### § VI. — *Chapeaux.*

Les *chapeaux* de feutre et de paille remontent à l'antiquité (*peta-sus*); ils reviennent en honneur au XII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> (fig. 153); on leur donne de larges bords rabattus, et une coiffe demi-sphérique; on teint les feutres des couleurs les plus variées.

Comme les calottes, les chapeaux du XII<sup>e</sup> siècle sont souvent agrémentés d'un bouton terminal. Les Chinois, qui peuvent avoir été les inventeurs de cette mode, la conservent encore; chez nous, elle dura jusque vers 1280 <sup>2</sup>.

Le *chapeau*, dans le sens que nous donnons encore à ce mot, se fabriquait en feutre, en paille, en jonc ou en til, c'est-à-dire en écorce de tilleul. Le bord court s'appelle *bourrelet*; le bord retroussé, *rebras*; le large bord, *roue* <sup>3</sup>.

La fabrication du chapeau de feutre était prospère à Paris sous saint Louis, et était le privilège d'une corporation qui n'y devait employer que l'aignelin ou laine d'agneau, et n'y devait pas mettre d'empois <sup>4</sup>.

A Metz, les statuts de la chapellerie, promulgués en 1393 <sup>5</sup>,



Fig. 154. — N.-D. de Paris. Portail Saint-Étienne, vers 1260.

1. Bergers de la scène de l'Annonciation, sculptés à la façade de N.-D. de la Coudre à Parthenay, Musée du Louvre.

2. Pavement incrusté de l'ancienne cathédrale de Térouane, exécuté de 1270 à 1280.

3. Sur les chapeaux, voir Timidior (O.), *Der Hut und seine Geschichte (Kulturgeschichtliche Monographie)*, Vienne, Hartleben, 1914, in-8°.

4. *Le Livre des Métiers*, titre XCIV.

5. Voir Gay, *Glossaire*.

admettent la laine, l'aignelin, le lièvre, le connin (lapin), le coutais (blaireau) et le bièvre (castor).

A Paris, le bièvre abondait sur les bords du ruisseau qui garde son nom, et c'est dans la capitale qu'au début du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle les comtes d'Artois achetaient leurs chapels de bièvre <sup>1</sup>. Dans la seconde moitié du siècle, Froissart y constatait la prospérité de cette industrie <sup>2</sup>, mais elle ne suffisait sans

doute pas aux commandes, ou du moins ne satisfaisait pas complètement la clientèle distinguée, puisqu'en 1396 le roi fit venir pour ses chambellans douze chapels de bièvre brun d'Allemagne <sup>3</sup>.

Les chapels de bièvre étaient des chapeaux de feutre ; cependant, on les distinguait comme une variété à part <sup>4</sup>. Les chapeaux se teignaient, et il était interdit à Paris, en 1360, de reteindre les vieux pour leur donner l'aspect du neuf <sup>5</sup>.

Les chapeaux se garnissaient de bordures ou d'ourlets (parfilures) et de coiffes intérieures (fourrures) ; ce travail était la spécialité d'une corporation dis-



Fig. 155. — Saint Jacques en pèlerin vers 1300. Musée de Beauvais.

tincte, dont les statuts imposaient l'obligation de faire la parfilure tout en fil ou tout en soie <sup>6</sup>.

Des sculptures montrent ce qu'étaient ces chapeaux (fig. 28 ; 154) en feutre souple, sans ruban, avec des bords courts et généralement une coiffe demi-sphérique. Ils se présentent ainsi dans la seconde moitié du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle à Notre-Dame de la Coudre de Parthenay (musée du Louvre) ; à Notre-Dame de Paris dans la première moitié du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle ; un peu plus tard, on voit à Beauvais un saint Jacques

1. Voir J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 221, 224, 387.

2. Part. II, chap. 76.

3. Gay, *Glossaire*.

4. Du Cange.

5. *Le Livre des Métiers*, titre CXIV.

6. *Ibid.*

à chapeau tronconique avec de larges bords (fig. 155), et au portail Saint-Étienne de Notre-Dame de Paris un chapeau à bords très courts (fig. 154), dont la coiffeconique forme un étrange ressaut <sup>1</sup>. On trouve aussi depuis le règne de saint Louis (fig. 156, 157) un chapeau rond et bas à fond plat, à larges bords (fig. 157).

Au xiv<sup>e</sup> siècle, la coiffe du chapeau peut être déprimée ou, au contraire, conique, les bords se développent ; on les retroussé volontiers <sup>2</sup> (fig. 159) et l'on voit apparaître, depuis 1340 environ, le *chapel à bec* <sup>3</sup> (fig. 160 à 162 ; 185), qui jouira d'une grande vogue jusqu'à la fin du règne de Louis XI.

Cette coiffure n'est autre chose qu'un chapel à large bord que l'on a retroussé par derrière et sur les côtés et laissé au contraire dans la ligne horizontale au-dessus du front, de façon à former une longue visière en pointe.

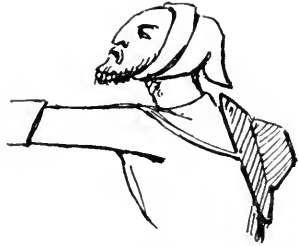


Fig. 156. — Bibliothèque de Douai, ms. 171 (1322 à 1325), fol. 85 v<sup>o</sup>.

Sur les chapeaux de feutre des hommes, on appliquait dès le xiii<sup>e</sup> siècle des *bisettes* ou galons de fil d'or et d'argent ; dès le début du xiv<sup>e</sup>, des dorures et des soies de couleurs vives ; en 1302, le comte d'Artois emporta dans son équipement de campagne <sup>4</sup> quatre chapeaux de bièvre « brodés d'or et de soye, à lacs de soye ardant et aboutans de fil d'or, achetés à Paris ». Les *aboutans* sont les liens tendus entre la coiffe et les bords pour maintenir ceux-ci relevés, et qui sont encore en usage dans la chapellerie ecclésiastique. Quant aux



Fig. 157. — Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 9961 ; Bibl. Nat., ms. fr. 403.

lacs, ils doivent s'identifier avec la cordelière (fig. 156, 157) passée dans deux œillets ménagés entre la coiffe et le bord du chapeau et

1. On trouve encore un exemple de coiffe de ce genre en 1500, dans les tapisseries de l'église de Beaune, p. 366.

2. Bibl. nat., ms. fr. 853, fol. 20 et 199 v<sup>o</sup> ; paysans en chapeaux jaune et rouge.

3. Bibl. de Saint-Omer, ms. 136, fol. 1, chapeau brun porté par un chasseur, Bibl. Nat., ms. fr. 209, fol. 1 ; — franç. 2092, fol. 35 v<sup>o</sup>, gris violacé ; couverture en étoffe.

4. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 387, pièce justificative n<sup>o</sup> III.

retenue par deux houppettes, comme celle du manteau. Pour retenir le chapeau par le vent, ou pour le laisser pendre dans le dos, on maintenait cette cordelière, comme celle du manteau, par un doigt ou au moyen du fermail agrafé sur la poitrine.

Le chapeau se portait directement sur la chevelure, surtout à partir du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, au-dessus d'une coiffe ou d'un chaperon (fig. 156). Beaucoup de chapeaux sont noirs, surtout au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle ; au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et au <sup>xv</sup><sup>e</sup>, ils ont, comme au <sup>xii</sup><sup>e</sup>, les couleurs les plus variées.



Fig. 158. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 24378, fol. 1.  
<sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle.

Depuis le milieu environ du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, les princes portèrent usuellement la couronne sur le chapeau. Mais les simples ceintures ou cornettes de chapeaux devinrent alors parfois des pièces d'orfèvrerie.

Les chapeaux de feutre se portèrent de plus en plus au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, et les chapels de bièvre ne perdirent rien de leur faveur <sup>1</sup>. En 1490, à Amiens, on constatait officiellement que depuis trente-huit ans le nombre des chapeaux et celui des chapeliers n'avaient cessé d'augmenter <sup>2</sup>.

Les chapeaux se fabriquaient par grandes quantités ; ils étaient *rez* ou *velus* <sup>3</sup> (fig. 76, 163), *crepés*, *frisés*, *faits à l'aiguille* <sup>4</sup>. En 1476, à Nantes, nous retrouvons l'interdiction d'y faire entrer d'autre matière que la laine de brebis <sup>5</sup>.

Leur couleur était souvent noir ou tanné, comme ceux de Louis XI, ou gris, comme ceux de Frédéric III, en 1440, mais il n'était pas rare qu'on leur donnât les couleurs les plus diverses et même les plus vives : écarlate, bleu, vert clair ; en outre, on les enrichissait de bro-



Fig. 159. — Bibl.  
Nat., ms. fr. 853,  
fol. 20 et 199.

1. 1139, chapel de bièvre donné par le pape (Eug. Müntz, *Les arts à la cour des Papes* ; 1459, *Le Petit Jehan de Saintré*, chap. 50).

2. Archives c<sup>l</sup><sup>es</sup> d'Amiens, BB.16 ; p. 260 de l'Inventaire.

3. 1176, statuts des chapeliers de Nantes, cités par Gay. Voir de ces chapeaux velus dans les ms. Arsenal, n° 572, fol. 163 et Boulogne-sur-Mer, n° 149, t. I, fol. 1050 v°.

4. Comptes royaux cités par Gay, 1455 ; 1463 ; 1484.

5. Statuts cités.



derie (fig. 164, 168) et d'orfèvrerie. Leurs formes étaient très variées : Charles V, dans son portrait par Jean Fouquet, vers 1445 (fig. 164), les rois de Chypre, de Sicile et d'Écosse, figurés quelques années plus tard dans le livre de Georges d'Eheghen <sup>1</sup>, portent tous un chapeau à coiffe en demi-sphère aplatie et à grands bords ronds, presque plats. C'est la forme que conservent encore les paysans bretons. Quelques-uns sont pointus (fig. 163).

Le chapel à bec (fig. 160 à 162 ; 165) resta en grande faveur ; on sait que Louis XI le portait.

Beaucoup de chapeaux ont des bords étroits, plats (fig. 166, 168), en gouttière (fig. 163, 164) ; quelquefois aussi abattus et descendant en abat-jour (fig. 163, 167, 170), et leur coiffe est surélevée, quelquefois conique <sup>2</sup> (fig. 163, 166) ou tronconique <sup>3</sup> (fig. 167), plus souvent en demi-sphère légèrement aplatie (fig. 161, 164, 165) et parfois aussi cylindrique ou en tronc de cône renversé, à fond plat comme celle des chapeaux de soie actuels <sup>4</sup> (fig. 66, 76, 167, 168).



Fig. 160. — Bibl. Nat., ms. fr. 2092, fol. 1.



Fig. 161. — Bibl. Nat., ms. fr. 2092, fol. 35 v°. Fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

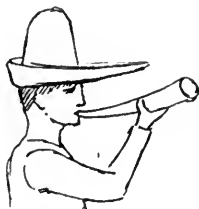


Fig. 162. — Bibl. de Saint-Omer, ms. n° 5. Fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Les chapeaux d'Allemagne, on l'a vu, étaient très recherchés ; ils étaient généralement en velours : des comptes royaux <sup>5</sup> en men-

1. Voir Vallet de Viriville, *Annales archéol.*, XV, p. 103.

2. 1475, inventaire du château de Nomeny, cité par Gay : — Bibl. de Boulogne-sur-Mer, ms. 149, t. I, fol. 9198.

3. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. n° 9198.

4. Statuette de la cheminée du Dam, par Jacques de Gérines, musée d'Amsterdam, portrait d'Arnollini, par Jean Van Eyck, mort en 1440, *National Gallery* à Londres. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. n° 9359-68 ; Jean Courtemisse, *Des IV Vertus*, Bibl. de l' Arsenal, ms. 5072, fol. 163.

5. Gay, *Glossaire*.

tionnent en 1455, l'un à grande roue de velours noir doublé de soie en tripe; l'autre gris à court poil, doublé de velours gris sous les bords et de satin gris dans la têtère; l'inventaire du château de Nomeny, en 1475, en signale un pointu, en velours noir, couvert de frangette de soie<sup>1</sup>.

Le chapel de paon était toujours de mise (voir p. 171). En 1420,



Fig. 163. — Bibl. de Boulogne-sur-Mer, ms. 149. t. II, fol. 215.



Fig. 164. — Charles VII, d'après Jean Fouquet (Musée du Louvre).

l'un d'eux figure à l'inventaire de Philippe le Bon<sup>2</sup>. Il avait un bord garni de fleurs d'or.

Beaucoup de ces coiffures étaient des *chapels de pluie*. Des comptes royaux portent : en 1392, un chapel brun à roue pour la pluie : il est fourré d'écarlate vermeille et a une plume double, c'est-à-dire un plumet, de 8 plumes. En 1396, un grand chapel à pluie, de bièvre brun. Son plumet, toujours de 8 plumes, est aux couleurs du roi : blanc, vermeil et noir, où s'entremêle une décoration d'or. Un galon d'or de Chypre traverse le plumet ou le chapeau ; en 1398, chapeau tout semblable, à cela près que le galon entoure la coiffe et y fait en outre une crête.



Fig. 165. — Très riches Heures de Jean de Berri.

En 1359, c'était pour la chasse que le roi s'était fait faire un chapel de bièvre. Robert d'Artois en emportait à la guerre<sup>3</sup>. Mais à côté de ces chapeaux de fatigue, il y avait des chapeaux de luxe et même des chapels à parer.

Les Comptes de l'Argenterie décrivent, en 1351 et 1352, des chapels de bièvre, orfroisés de bisette ou dentelle d'or, et munis de boutons de perles dessus et dessous ; l'un est fourré d'écarlate ;

1. Gay, *Glossaire*.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, 6409.

3. J.-M. Richard, *Mahaut*, pièce justif. n° III.

l'autre orné de grosses perles et d'émaux <sup>1</sup>. En 1380, l'inventaire de Charles V donne une description presque identique : le chapel un lacs de soie azurée.

En 1351 et 1355, c'est de bon orfroi d'Arras que sont galonnés les chapels de bièvre du roi, avec lacs de soie et deux gros boutons qui probablement retiennent ce lacs.

Le luxe des chapeaux fut sans bornes : en 1352, le roi Jean fait exécuter un chapel de bièvre à parer <sup>2</sup>, il est « ouvré sur fin velluau vermeil de graine » ; ce velours, teint à la cochenille, devait former une large bande autour de la coiffe de feutre. On y avait exécuté en



Fig. 166. — Chapeau de Philippe le Bon. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5104.



Fig. 167. — Chapeau de feutre, xv<sup>e</sup> siècle. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 9198, fol. 40.



Fig. 168. — Chapeau de feutre brodé, xv<sup>e</sup> siècle. Bibl. Nat., ms. fr. 9198, fol. 40.

broderie de perles et d'or *nué* tout un tableau « pres du vif ». Sur un sol couvert de fleurettes d'or et de perles, parmi lesquels s'ébattaient des bestelettes, étaient plantés des chênes à troncs de perles et à feuillage d'or de Chypre et à glands de perles, qu'abattaient des enfants et que mangeaient des porcs, semblant démentir le proverbe « margarita ante porcos ». Au-dessus des arbres, voletaient et perchaient des « oiseaux de plusieurs estranges manières ». Le reste du chapeau était orné (dessus et dessous) d'un treillis de fil d'or de Chypre ; le fond était cointi par-dessus de grands quinte-feuilles ou rosaces à cinq lobes d'or soudé ; à ces ornements s'ajoutaient encore des semis de grosses perles de compte et de plaquettes d'émaux et de gros boutons de perles dessus et dessous. Le lacs était de soie.

A côté des chapeaux de bièvre garnis de velours, il y avait des chapeaux tout en velours ; en 1390, le roi acquit des chapeaux d'Allemagne en velours noir <sup>3</sup>.

1. Du Cange.

2. Gay, *Glossaire*.

3. Douet d'Arcq, p. 298 et Gay, *Glossaire*.

*Chapeaux du XVI<sup>e</sup> siècle.* — Sous Charles VIII, le chapeau à bec resta d'usage général ; ses bords sont retroussés sur les côtés et appliqués à la coiffe. On portait aussi de grands feutres ronds à larges bords légèrement relevés. Sous François I<sup>er</sup>, ce chapeau, en feutre ras ou velu, en velours, satin ou taffetas, prit un fond tout à fait plat, qui ne dépasse pas les bords, et qui se garnit de plumes couchées. On portait plus encore la toque ; elle ne fut pas moins en faveur sous Henri II.

Sous ce règne, cependant, le chapeau prit une forme tout à fait nouvelle : demi-sphérique, allongé, se rapprochant plus ou moins du cône, et pourvu de bords plats, arqués d'avant en arrière, de la



Fig. 169 et 170. — Chapeaux de paille, xv<sup>e</sup> siècle. *Très riches Heures de Jean de Berri.*

largeur de la main ; cela s'appela *chapeau albanais*. Il y eut sous Henri II et ses successeurs bien d'autres formes (fig. 102, 103) : chapeau plat à grands bords à l'espagnole ; chapeau melon surhaussé, à courts bords plats, et enfin, vers 1585, chapeau haut de forme cylindrique, à fond et bords plats, ces derniers assez étroits. Ces divers chapeaux s'agrémentaient d'un plumet et se portaient inclinés sur la nuque.

*Chapeaux de paille, jonc et til.* — On faisait pour l'été des chapeaux légers en paille (*estrain*), en jonc, en écorce de tilleul (*til*).

Le chapeau de jonc, en usage dès le xiii<sup>e</sup> siècle, était une coiffure populaire qui se vendait au marché avec les œufs, les oignons et les épices<sup>1</sup>.

Ce n'est guère qu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle que le chapel de paille devient parfois un objet de luxe : les plus distingués, en paille de riz, venaient de l'Italie du nord. En 1396, les comptes royaux mentionnent de grands chapels de paille de Lombardie et de Milan<sup>2</sup>. En 1387 et 1396, on les doublait de cendal rouge ; on les ornait de

1. Fabliau du *Prestre et Alison*, rec. Montaiglon, n<sup>o</sup> XXXI.

2. Douet d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie*, p. 298.

broderies ; on les frangeait de fin or de Chypre ou de soie aux couleurs du roi <sup>1</sup>.

Au xv<sup>e</sup> siècle, l'usage des chapeaux de paille semble se répandre davantage, et divers manuscrits nous montrent leurs formes variées : (fig. 169 à 175) les uns, ressemblent au « chapeau melon » actuel, mais leurs bords se relèvent devant et derrière (fig. 172) et non sur les côtés ; d'autres ont la forme des chapeaux de Panama que nous portons ; d'autres enfin ont le fond plat que nos chapeliers prétendent être la coiffure des canotiers, et s'ornent de la petite pointe qu'affectionnent de nos jours les pêcheurs à la ligne <sup>2</sup>.

Certains continuent d'être des articles de luxe : un compte royal



Fig. 171. — Chapeau de paille, vers 1300. Très riches Heures de Jean de Berri.



Fig. 172. — Chapeau de paille, xv<sup>e</sup> siècle. Bibl. Nat., ms. fr. 22632. fol. 103 v<sup>o</sup>.

de 1404 en mentionne un à roue (bord) doublée de satin, garni de sept gros lacs de soie et d'un plumet de huit plumes aux couleurs du roi <sup>3</sup>.

Les chapeaux de *til* ou écorce blanche de tilleul étaient très répandus au xv<sup>e</sup> siècle. En 1401, deux cents de ces chapeaux furent achetés par le duc d'Orléans, à la foire du Lendit <sup>4</sup>. Ils pouvaient être teints : un compte royal de 1405 en mentionne deux blancs et un noir <sup>5</sup> ; l'un d'eux était doublé de cendal, un autre orné d'un plumet. Un compte, en 1401 <sup>6</sup>, en mentionne un plus élégant encore, doublé de satin vermeil avec double rang de franges d'or et de soie vermeille noire et blanche.

1. Comptes de Ch. Poupart, fol. 85. Gay, *Glossaire*.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 22532, fol. 103 v<sup>o</sup>.

3. Gay, *Glossaire*.

4. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*.

5. Gay, *Glossaire*.

6. *Ibid.*

§ VII. — *Ornements des chapeaux.*

On a vu dans tout le paragraphe précédent que les chapeaux s'ornaient de broderies et de bijoux. Depuis 1340 environ, la coiffure des hommes lutta de richesse avec celle des femmes : sur les chapeaux de feutre du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle se plaçaient aussi des chapelets cornettes ou dorures d'orfroi, de bisette et d'orfèvrerie. En 1459, Charles VII <sup>1</sup>, pour garnir un chapeau gris d'Allemagne, se contenta d'une tresse de fil d'or et de soie vermeille avec deux glands, mais pour un chapeau couvert de tripe de velours vert, il fit exécuter une ceinture d'or articulée à charnières, bordée d'une guipure d'or et où couraient, appliquées sur un fond bruni, des branches de

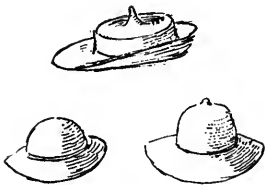


Fig. 173-175. — Chapeaux de paille du xv<sup>e</sup> siècle. *Très riches Heures* de Jean de Berri et Bibl. de Boulogne-sur-Mer, ms. 149, t. I, fol. 235.

rosier émaillées de leur couleur naturelle et des roses blanches enlevées (en relief) et percées à jour sur le fond bruni. Trois chaînettes y attachaient des houpes de fil d'or de Florence. Outre sa précieuse ceinture, le chapeau s'agrémentait de menus ornements, tels qu'une attache ou affiquet, petit joyau épinglé ou cousu sur le devant de la coiffe, des perles cousues, des bisettes appliquées, des « dorures » ou ornements d'orfèvrerie ou de passementerie ; enfin des enseignes <sup>2</sup> (fig. 316), de caractère reli-

gieux ou profane. L'usage de ces ornements durera jusque vers 1500 ; il y en eut de toute qualité, depuis l'or émaillé et les pierreries jusqu'à l'étain et au plomb.

L'inventaire de Charles le Téméraire comprend une chaînette à sa devise à mettre autour d'un chapeau.

Le chapeau pouvait aussi être garni d'une draperie flottante ou volet : c'est ainsi que, sur son chapeau de bièvre, Jehan de Saintré avait enroulé « une très belle trouaille de plaisance », brodée et frangée, qui flottait au vent <sup>3</sup>. Cette draperie servait à protéger la nuque : en 1464, un chapel du roi était garni d'un « couvre col » de taffetas noir de Florence <sup>4</sup>.

1. Gay, *Glossaire*. Comptes de l'Hôtel.

2. Voir ci-après, l. IV, chap. 1, § IV.

3. Chap. xxviii.

4. Gay, *Glossaire*.

Parfois la pièce d'étoffe se relevait et formait comme un turban <sup>1</sup> ou bien prenait la forme d'une patte tombante comme celle du chaperon <sup>2</sup>. Elle pouvait de même se jeter sur l'épaule pour faire contrepoids au chapeau quand on le laissait pendre dans le dos <sup>3</sup> (fig. 168).

Le chapeau comportait au xv<sup>e</sup> siècle des accessoires de plus en plus variés et riches. Celui de Charles VII, dans son portrait par Jean Fouquet, est uniformément décoré d'une broderie dessinant des chevrons sur la coiffe et sur le bord (fig. 164).

Il était de mode, outre ces broderies et dorures, d'épingler sur le chapeau un petit fermail ou affiquet, comme celui que portait Jehan de Saintré, ou une enseigne, modeste objet en étain (fig. 316) ou, au contraire, de précieux bijoux ; en 1455, la duchesse d'Orléans donna au duc de Bourgogne une garniture de chapeau à sa devise, au bout de laquelle était fixé un petit diamant en façon de cœur <sup>4</sup>.

Enfin, on vient de le voir, les cordons et ceintures des chapeaux étaient parfois des bijoux du plus grand prix et du travail le plus exquis.

La plume joua un rôle de plus en plus important dans la coiffure masculine : au xiv<sup>e</sup> siècle, le « chapel de paon » était toujours estimé, et paraît avoir eu à la fin de ce siècle la préférence des gens d'église, mais il semble aussi que l'expression « chapel de paon » n'ait plus alors le même sens qu'au xiii<sup>e</sup> siècle : ce n'étaient plus de simples cercles, mais des chapeaux à plumes, pourvus d'une coiffe.

Un compte de 1351 mentionne un chapel de paon à grande roue (grand bord) ; un autre, en 1385, nous apprend que le confesseur du roi et son compagnon ont reçu des chapels de paon. Ces trois chapels avaient de grands laes de soie, « en manière de prélat », dit le second document ; ils étaient couverts de brunette, et doublés, les derniers de cendal, le premier de brunette.

Une peinture allemande de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, publiée par Gay, nous montre un chapel de paon qui consiste en un bouquet de plumes, appliqué verticalement autour d'un chapeau de feutre à grands bords.

Depuis le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle environ, la vogue de la plume de

1. Livre de Georges d'Einghen : Rois de Navarre et de Portugal, *Annales archéol.*, t. XV, p. 31 et 102.

2. *Ibid.*, p. 31, Henri d'Angleterre.

3. Biblioth. Nat., ms. fr. 24378, fol. 1. Cette façon de porter le chapeau était très usuelle : voir Biblioth. de Boulogne, ms. 149, t. II, fol. 183 v<sup>o</sup>, 194 v<sup>o</sup>.

4. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 6732.

paon a déchu devant la redoutable concurrence de la plume d'autruche, qui n'a cessé, depuis lors, d'être en vogue. Froissart <sup>1</sup> atteste la grande prospérité du commerce des plumes d'autruche, en 1358.

Cependant, ce furent surtout les hommes qui s'engouèrent de cet ornement : avant le xvi<sup>e</sup> siècle, la plume d'autruche est plus rare dans la parure des femmes (fig. 188) : jusque-là, elle orne les cimiers des casques de guerre et les chapeaux de feutre des élégants. Sous Henri II, apparaissent des toques communes aux deux sexes et qu'elle décore également (fig. 99, 239) ; les femmes de la Renaissance s'en font aussi des éventails et des encadrements de miroirs à main.

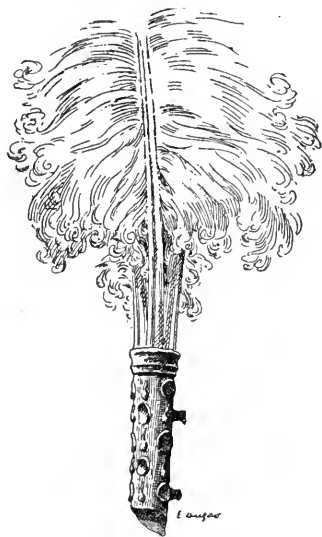


Fig. 176. — Buhot d'argent doré de la livrée de Valentine de Visconti.

La plume d'autruche, étant beaucoup plus rare et moins brillante que celle du paon, entraînera deux innovations : lorsqu'elle n'était pas d'un beau blanc, on la teignit de diverses couleurs, et à cause de sa rareté, on ne l'employa plus en masse, mais isolée ou groupée en *plumails*, formés de quelques plumes de couleurs diverses, souvent celles d'un seigneur. Au xvi<sup>e</sup> siècle, cependant, on préféra le blanc seul.

On frisait comme aujourd'hui les plumes d'autruche <sup>2</sup>. On y fixa des paillettes et des branlants ; on givra leurs barbes de menus diamants et de perles <sup>3</sup> et l'on fixa des chatons à leur tige : au xv<sup>e</sup> siècle, on les surchargeait volontiers de perles et de pierreries <sup>4</sup>.

A la joyeuse entrée de Louis XI à Paris, Chastellain nous dit que « le duc de Bourgogne portoit une plume a son chapeau, de pris non extimable ; et estoit garnie ycelle de neuf gros balais, cinq gros diamans, trois des plus grosses perles de la terre et... claires à l'ad-

1. T. I, part. 2, chap. 76.

2. Londres, musée du Ghildhall, n<sup>o</sup> 271-95, outils à friser les plumes (feather curlers).

3. Ant. de la Sale, *Le Petit Jehan de Saintré*, chap. xxviii. Cf. p. 139.

4. Gay, *Glossaire*.



venant, de soixante-deux autres perles de sorte et de grand pris »<sup>1</sup>. L'inventaire de Charles le Téméraire mentionne une plume à chapeau « couverte de velours noir » (évidemment à la racine) et garnie de deux gros écussons de diamant, d'une grande table de diamant, de sept grandes tables de rubis balais, de deux grands balais ronds, de trois bien grosses perles et de 146 bonnes perles. On peut supposer les dernières fixées aux barbes de la plume, les grosses et les pierres à la tige, le velours formant nœud au bas<sup>2</sup>.

Sous François I<sup>er</sup>, on agrémentait encore les plumes d'autruche de paillettes d'or et de pendeloques de pierreries. Les plumes, toujours blanches, se placèrent alors couchées sur le bord du chapeau ou de la toque (fig. 96, 98, 239). Sous Henri II, cette mode disparut, et l'on revint au plumail, que l'on ne mit plus seulement au chapeau, mais au bonnet ou à la toque. Avec cette toque, le plumail passa sur la tête des femmes. La toque à plumet (fig. 137) se porta jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les plumes de chapeaux se fichaient dans de petits *buhots* ou tubes de métal<sup>3</sup>, que les modistes appellent aujourd'hui *culots*. Ces buhots étaient soudés au cercle métallique du chapel, rivés aux casques, cousus sur les coiffures d'étoffe, de feutre ou de paille. Ils pouvaient être historiés : en 1455, la duchesse d'Orléans donna à son frère, Aloyse des Cleves, « une chantepleure d'or » à sa devise pour porter une plume sur son chapeau<sup>4</sup>. Un petit buhot d'argent doré du xvi<sup>e</sup> siècle, provenant de la collection Gay<sup>5</sup> (fig. 176), est façonné en bâtonnet écoté (devise de Louis d'Orléans), semé de larmes (devise de Valentine Visconti), coupé en sifflet et muni de deux petits rivets qui servaient à le fixer. L'orifice est bordé d'une moulure percée de deux trous pour passer à travers la tige des plumes un fil, probablement métallique, de façon à les fixer.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle on fit de fausses plumes d'autruche, en laine<sup>6</sup>.

1. *Chronique*, livre VI, chap. xvii.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 2999.

3. Gay, *Glossaire*, p. 234, texte de 1388, Buhot d'argent à porter plume d'autruche.

4. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 6732.

5. Actuellement en ma possession.

6. Ant. de la Sale, *Le Petit Jehan de Saintré*, chap. xxviii.

## CHAPITRE II

### LA COIFFURE FÉMININE

SOMMAIRE. — I. Du VI<sup>e</sup> siècle au XI<sup>e</sup>. — II. XII<sup>e</sup> siècle. — III. XIII<sup>e</sup> siècle et première moitié du XIV<sup>e</sup>. — IV. Coiffes, résilles, couvre-chefs et autres atours de tête. — V. Fin du XIII<sup>e</sup> siècle et commencement du XIV<sup>e</sup>. — VI. Touailles et guimpes; cache-nez. — VII. Cercles de tête. — VIII. La coiffure féminine dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup>. — IX. Coiffes, tressoirs et frontaux. — X. Coiffures à cornes. — XI. Coiffes hautes et bourrelets. — XII. Atours de lingerie. — XIII. Terminologie et synchronisme des atours. — XIV. Aumusses, chaperons et cornettes. — XV. Chapeaux. — XVI. La coiffure féminine au XVI<sup>e</sup> siècle.

#### § 1. — *Du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle.*

La coiffure des femmes romaines comportait des chignons, ondulations et frisures parfois assez compliqués. Elles maintenaient cette architecture à l'aide de rubans, de résilles, et d'assez longues épingle, faites en os, en ivoire, en jais ou en métal. Elles connaissaient les perruques et autres postiches.

Ces traditions se sont perpétuées chez les Byzantins, chez les Mérovingiens et les Carolingiens.

Les dames du VI<sup>e</sup> siècle, telles que nous les représentent les mosaïques de Ravenne (fig. 1), portaient parfois un chignon sur le dessus du crâne (fig. 4) et généralement une coiffure simulant une calotte bordée d'un bourrelet et descendant sur le front jusqu'à une faible distance des sourcils. Le bourrelet s'obtenait sans doute en divisant les cheveux en deux mèches qui s'entre-croisaient sur la nuque et venaient se rejoindre au-dessus du front en passant sur le haut des oreilles. A ces mèches, se mêlaient des lacets de galons qui servaient à les maintenir et à les fixer en même temps qu'ils formaient un ornement. Au turban ainsi constitué, s'ajoutaient, dans la coiffure de l'impératrice, des files de perles dont les extrémités retombaient en pendeloques à côté des boucles d'oreilles (fig. 1; cf. fig. 177).

Des bustes d'impératrices byzantines du VI<sup>e</sup> siècle, conservés aux

musées du Capitole, du Louvre et du château de Milan, montrent des coiffures du même genre.

Autour du front et de la nuque se développe un bourrelet, mais deux particularités distinguent ces coiffures. Une coiffe, probablement coulissée, cache totalement les cheveux, à l'exception d'une double boucle qui sort au bas de la nuque et d'une autre au sommet du front. — Autre détail curieux, la coiffe dessine au-dessus du crâne une sorte de croissant dont la courbe s'oppose à celle de la calotte cranienne. Cela forme une mitre à cornes latérales, et c'est peut-être de cette tradition que s'inspireront, beaucoup plus tard, les coiffures à cornes de l'Occident. Une bande, ornée de perles et de chatons, règne en manière de diadème au-dessus du bourrelet, et perpendiculairement, six autres bandes, croisées au-dessus du crâne, descendent jusqu'au bord de la coiffe, en croisant le cercle de tête. Elles devaient être cousues sur la coiffe.



Fig. 177. — Apocalypse de Valenciennes. IX<sup>e</sup> siècle.

Les miniatures des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles <sup>1</sup>, et au X<sup>e</sup>, la statue d'or de Sainte-Foy de Conques (fig. 178), témoignent de l'influence de ces modèles en Occident, jusqu'à l'époque romane. Toutefois, la mitre à cornes n'apparaît pas alors chez nous.

Les miniatures de l'Évangélaire de Munich, au VIII<sup>e</sup> siècle (fig. 9, 11), montrent les cheveux divisés par une raie centrale et massés sur la nuque. Dans l'Apocalypse de Valenciennes <sup>2</sup>, à la fin du IX<sup>e</sup>, on voit (fig. 177, 177 bis) des bandeaux se continuant en deux mèches qui vont se croiser sur la nuque et y forment peut-être un chignon. Deux files de perles, qui s'entre-croisent sur le sommet du crâne, passent au-dessus des oreilles et servent de soutienement aux deux mèches qui s'enroulent autour. Ces files de perles ne forment qu'un seul cordon, et ses extrémités, épanouies en rubans garnis d'un effilé, forment deux pendants derrière les oreilles.

1. Boinet, ouvr. cité, pl. I.

2. *Ibid.*, pl. CLIX.

Enfin, la Sainte Foy de Conques (fig. 178) porte sur la chevelure une sorte de couronne fermée, constituée par des bandes à perles et pierreries semblables à celles des impératrices du VI<sup>e</sup> siècle. Sous la bande formant diadème, un bourrelet de cheveux se continue tout autour du crâne, au bas de la nuque, au-dessus des oreilles,



Fig. 177 bis. — Restitution d'après une miniature de l'Apocalypse de Valenciennes, IX<sup>e</sup> s.

et au-dessus du front où il s'amin-  
cit légèrement et se fixe par un  
affiquet cachant le raccord des  
extrémités des deux mèches. C'est  
encore exactement la coiffure des  
mosaïques de Ravenne. La fig.  
178 bis montre ce que devait être  
cette coiffure sans la coiffe.

Cette coiffe devait être réservée  
aux grandes dames, mais toutes  
les femmes portaient des voiles  
de tête longs et étroits (*mafors*,  
*mafortes*). Quelquefois, le voile  
se tournait autour du crâne pour  
former une sorte de turban (*rici-  
nus*).

On trouve aussi (fig. 6 à 8) des  
voiles plus amples remplissant  
l'office de manteaux.

Le métal intervient dans la coif-  
fure, soit comme armature sous  
forme d'épingles de bronze, d'ar-  
gent ou d'or, soit comme orne-  
ment, sous forme de couronnes et de menus bijoux (fig. 178, 178 bis).

On possède de l'époque mérovingienne de longues épingles à tête ornée, qui devaient servir à fixer la coiffure<sup>1</sup>.

Les épingles à cheveux de l'époque carolingienne suivent la tra-  
dition romaine : ce sont des épingles de laiton droites à tête ronde,  
ne différant que par plus de longueur des épingles ordinaires. On  
en a trouvé en abondance autour du crâne des femmes dans cer-  
taines sépultures<sup>2</sup>.

1. Voir M. Prou, *La Gaule Mérovingienne*, p. 271, tête figurant un oiseau en cloisonné. Ces épingles ne diffèrent guère des épingles à chapeau actuelles.

2. Fouilles de Saujon (Charente-Inférieure), 1912. Sépulture accompagnée de monnaies de Charles le Chauve.

§ II. — XII<sup>e</sup> siècle.

A l'époque romane, les cheveux sont divisés en deux mèches et forment des bandeaux plus ou moins ondulés.

On abandonne au cours du XII<sup>e</sup> siècle, la mode au moins six fois séculaire de la coiffure en turban. Souvent les deux masses de cheveux sont nattées (fig. 20, 22, 24), et presque aussi souvent on conserve la tradition qui consiste à les enserrer dans des galons sans les tresser (fig. 21, 23), système moins solide, mais qui a l'avantage de ne pas diminuer, comme les nattes, la longueur de la chevelure. On tient beaucoup à cette longueur, car la mode est de laisser tomber les deux tresses sur les épaules et de les ramener par devant. L'iconographie ne nous montre que des femmes ornées de très longues tresses (fig. 20 à 25), et nous serions émerveillés de cette abondance capillaire sans les fâcheuses révélations des sermonaires. L'art du postiche était, en effet, une des traditions de la civilisation antique que les dames du Moyen Age n'entendaient pas laisser perdre. Le postiche était, on l'a dit, moins nécessaire avec les mèches non tressées; il était aussi beaucoup moins facile à dissimuler. C'est donc surtout des nattes que nous devons suspecter la sincérité.



Fig. 178. — Tête de la statue de sainte Foy, à Conques, x<sup>e</sup> siècle (*Annales archéologiques*).

Les extrémités de ces deux retombées capillaires étaient serrées d'un petit lacet terminé, comme les bouts de la ceinture, par de menues pendeloques, qu'amortissait une perle ou un petit gland (fig. 21, 21 *bis*, 22). Ces pendeloques sont au nombre d'une à quatre, et c'est entre le genou et la cheville que se terminent les tresses. Elles étaient d'usage si général que nous voyons au portail d'Avallon une jongleresse exécutant, avec cette coiffure, une danse

de caractère qui comporte des cabrioles sur les mains <sup>1</sup>. Pour concilier les exigences de la mode avec celles de son art, elle a croisé ses tresses sur la poitrine et les a nouées sur les reins (fig. 179).

Sur cette coiffure, se place souvent un cercle de tête, tressoir ou chapel, fait d'un galon (orfroï ou bisette) ou d'un cercle d'orfèvrerie (fig. 20, 21, 24), et les femmes, pour sortir ou pour aller à l'église, se couvrent la tête d'un *voile*, qui peut faire corps avec leur manteau (fig. 19, 22).



Fig. 178 bis. — Restitution d'après la statue de sainte Foy, à Conques, x<sup>e</sup> s.

Certaines posaient sur leur chevelure un de ces voiles minces et transparents que le Moyen Age appelait *couvrechefs*, même quand il servait à d'autres usages. Quelquefois (fig. 24), le couvrechef se ramène sous le menton, en cachant le col et en encadrant complètement le visage : c'est ce qu'on nomme la *guimpe*. Elle apparaît rarement encore, vers le milieu du xii<sup>e</sup> siècle; elle deviendra très usuelle dans les siècles suivants.

§ III. — XIII<sup>e</sup> siècle et première moitié du XIV<sup>e</sup>.

Au xiii<sup>e</sup> siècle, la coiffure des femmes se transforme : la double tresse ramenée par devant persiste rarement <sup>2</sup> ; les jeunes filles et les reines (fig. 40, 42 à 46, 86) portent souvent les cheveux flottants sur les épaules <sup>3</sup> ; les femmes mariées et parfois aussi les jeunes filles commencent à cacher leurs cheveux.

C'est là une pratique qui durera jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle et qui n'est pas encore complètement perdue dans nos campagnes. Nous avons

1. Sur l'autre face du pilastre se voit le musicien assis, qui accompagne cette danse sur la vielle. Les ballerines en vogue, au xiii<sup>e</sup> siècle, semblent avoir volontiers encore dansé sur les mains, comme en témoignent les représentations de Salomé, dansant devant Hérode, à la cathédrale de Rouen, par exemple. Cette figure de danse était d'une exécution particulièrement délicate, vu l'absence de braies.

2. Seean de Marguerite de Provence, femme de saint Louis ; cf. ci-après, p. 182, note 1.

3. Roman de *Galeran*, Langlois, ouv. cité, p. 12. Porche sud de la cathédrale de Chartres. Statue de sainte Modeste, vers 1230 ; vitraux de la même cathédrale, Jeanne, fille de Mahaut de Boulogne.

vu que, dès le VI<sup>e</sup> siècle, les impératrices byzantines enveloppaient complètement leurs cheveux dans une coiffe.

La coiffe devient si nécessaire que l'arrangement des cheveux se nommera désormais « coiffure ».

L'idée de cacher les cheveux nous est venue d'Orient, et a passé de la religion juive dans la morale chrétienne, dès les premiers siècles <sup>1</sup>. Les religieuses la mettent encore en pratique. Les cheveux exerçaient une grande séduction. Dans les dépositions du procès de sorcellerie de Guichard, évêque de Troyes, en 1309, on lit cette opinion <sup>2</sup> : « quod netoni <sup>3</sup> libenter frequentare consueverunt cum mulieribus que habent pulcras trecias capillorum », et en 1371, le chevalier de la Tour Landry consacre tout un chapitre, à mettre ses filles en garde contre l'exhibition de leurs cheveux <sup>4</sup>. Il est mal-séant « de soy pignier devant les gens » et si le saint roi David est devenu adultère et meurtrier, ce n'est pas pour avoir vu autre chose que la blonde chevelure de Bethsabée. Du reste, l'iconographie, surtout au XV<sup>e</sup> siècle, nous montre la sirène, cette séductrice professionnelle, constamment occupée à se peigner.



Fig. 179.— Jongleresse du XII<sup>e</sup> siècle. Portail d'Avallon (coude restitué).

Les cheveux se divisent toujours par une raie médiane et forment des bandeaux plus ou moins ondulés. Exception faite pour les jeunes filles qui se contentent de les laisser flotter dans le dos, on continue d'en faire deux tresses, mais par un retour à la mode que nous avons observée du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle (fig. 177, 178), ces tresses, qu'on n'allonge plus de postiches et qu'on n'entremêle plus de rubans, sont relevées et entrecroisées sur la nuque de façon à y former un petit chignon (fig. 180, 181), et leurs bouts, passant au-dessus des oreilles, viennent se rejoindre au sommet du crâne.

1. Voir les traités de Tertullien *De virginibus velandis* et *De Habitu muliebri*. Dans l'édition de Froben, Bâle, 1562, le commentateur Beatus Rhenanus n'hésite pas à comparer les cheveux blonds et roux, surtout artificiels, aux flammes de l'enfer qu'ils symbolisent pour lui.

2. Abel Rigault, *Le procès de Guichard, évêque de Troyes*, Paris, 1896, in-8, p. 126-127, note.

3. Netons, diables incubes. Ce nom dérive de *Neptunus*.

4. Chap. LXXVI, p. 54.

§ IV. — *Coiffes, résilles, couvrechefs et autres atours de tête.*

Un couvrechef cache le dessus du crâne et passe sous le menton. Par-dessus, on pose un touret légèrement évasé et légèrement ondulé, bandeau de linge de 8



Fig. 180. — Cathédrale de Chartres, statue du porche nord, milieu du XIII<sup>e</sup> s.

à 10 centimètres de large, doublé d'une bande empesée, et que l'on épingle au couvrechef (fig. 182), sur une tempe. Quelquefois, le diadème d'étoffe est fermé d'un fond plat et constitue une toque en forme de mortier<sup>1</sup> : quelquefois aussi, mais rarement, un second couvrechef, jeté par-dessus, retombe sur les épaules<sup>2</sup> (fig. 38).

Cette coiffure originale est universellement adoptée au XIII<sup>e</sup> siècle, et persiste dans la première moitié du XIV<sup>e</sup>.

Les pucelles et les princesses<sup>3</sup> posaient souvent sur leurs cheveux un voile ou un couvrechef de linon ou de gaze. Quelquefois, les cheveux sont relevés et enveloppés dans le couvrechef (fig. 42).

1. On voit dans beaucoup de monuments figurés que le bandeau n'a pas de fond (*psautier de S. Louis*, facsim., pl. IX, XIX, XXXIII, LV, LVII, LXI, LXII) et n'est pas cousu à la mentonnière, qui n'est qu'une partie du couvrechef. Mais d'autres figures ne montrent ni l'épinglage, ni la calotte du crâne, d'où l'on peut conclure qu'il a bien existé des toques à mentonnière, cousues, pourvues d'un fond, et simulant l'arrangement, d'exécution assez délicate, qui vient d'être décrit. De même, il existe actuellement des cravates que l'on noue soi-même et des nœuds tout faits à l'usage des gens moins adroits et plus pressés.

2. Milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Effigie funéraire de Philippe de Poissy, à Lèves, *Dalles tumulaires d'Eure-et-Loir*, XLV, et statuette du socle du tombeau, présumé de la comtesse Adelaïs, à Joigny : 1279, Alis de Crévecoeur aux Jacobins de Beauvais, rec. Gaignières, n<sup>o</sup> 223, XIV<sup>e</sup> siècle. Statue dans une niche, d'une culée de contrefort de la cathédrale de Bordeaux ; 1329, tombe d'Adelahis, à Fontenay-le-Vicomte, Guilhermy, *Inscriptions de la Fr.*, t. IV, p. 70.

3. Cathédrale de Chartres, porche sud, statue de sainte Modeste.

Tombeaux de Saint-Denis : Constance d'Arles ; crypte de Jouarre, statue tombale de Sainte-Ozanne.



Le couvrechef <sup>1</sup> constituait la coiffure des béguines, et la coiffure de nuit des deux sexes. Il pouvait (fig. 42, 184) se poser par-dessus une autre coiffure, ou, inversement, au-dessous. Leurs usages étaient multiples, et parfois même ils quittaient la tête pour devenir, comme on l'a vu, des soutiens-gorge, et, comme on le verra, des peignoirs. C'étaient des pièces de tissu fin et transparent, semblables aux grands voiles actuels.

On a conservé les comptes des atours qu'avait fournis, en 1323, à la comtesse d'Artois, une modiste, répondant au nom gracieux de Peronnelle la Vache : elle les dénomme *couvrechefs*, *tourets* et *coiffes* <sup>2</sup> ; ils sont généralement de linge fin et de gaze blanche, mais les coiffes sont aussi en soie et en cendal tanné.

Des soieries, spécialement la soie d'Alle-

magne, servaient donc à faire la coiffe, qui très souvent enveloppait le chignon, surtout au *xiv<sup>e</sup>* siècle.

La coiffe se mettait sous la résille, comme le montre la fig. 181, qui date de 1279, et où la coiffe est rouge, et la résille noire. Il existait, vers 1300, des coiffes pailletées <sup>3</sup>.

La résille s'appelle *reticulum* <sup>4</sup>, en latin ; en provençal, *resol* <sup>5</sup> ; en français, *crépine* ou *crépinette*. A Paris, en 1260, elle était la spécialité d'un corps de métier dit : crépiniers de fil et de soie <sup>6</sup>. Les crépines de fil étaient blanches ; celles de soie, fabriquées aussi

à Lyon, étaient grosses ou fines, et de diverses teintes naturelles <sup>7</sup> ne tranchant pas sur celle de la chevelure.



Fig. 181. — Bibl. Nat., ms. fr. 342, fol. 39 v<sup>o</sup>, 1279.

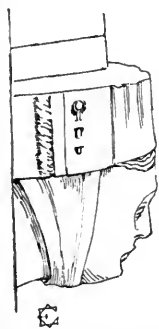


Fig. 182. — Console de l'église de Bougival.

1. Voir *Livre des Métiers*, titre XLIX. *Des tixeraudes de quevrechiers de soie*.

2. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 190, 197. *Touret* semble désigner le bandeau circulaire ; couvrechef, la mentonnière ; coiffe, l'enveloppe des cheveux.

3. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, I, 64 ; coiffe « pailloée » et sa « crespé ».

4. Alex. Neckam, *De Nominibus Ustensilium*, p. 101.

5. Livres des frères Bonis, *Introduction*, p. xc.

6. *Le Livre des Métiers*, titre XXXVII.

7. Livres des frères Bonis. *Ibid.*

§ V. — *Fin du XIII<sup>e</sup> siècle et commencement du XIV<sup>e</sup>.*

Dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la forme générale de la coiffure subit une évolution caractéristique, du moins chez les femmes mariées, car les pucelles ont toujours les cheveux flottants <sup>1</sup>.



Fig. 183. — D'après le ms. 1040 de la Bibl. Royale de Bruxelles, vers 1300.

On a dit que dans la première moitié du siècle, les tresses entrecroisées formaient un chignon sur la nuque. On ne voit alors de la chevelure que deux bandeaux plats (fig. 180 à 182) cachés sous un couvrechef, qui se plaque sur les deux tempes, et quelquefois aussi la partie des tresses formant chignon (fig. 180), mais souvent celle-ci est enveloppée dans une coiffe sous la résille (fig. 181).

Dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, au contraire, les tresses sont ramenées au-dessus des oreilles et y forment deux saillies accentuées (fig. 183, 184) sous le couvrechef, d'où s'échappent souvent deux petites mèches frisées garnissant les tempes (fig. 181, 185) <sup>2</sup>. Une tête de femme de face s'inscrit alors à peu près dans un triangle dont le menton forme une pointe (fig. 226).

Vers 1300, nous trouvons une coiffure (fig. 183) formant un bourrelet très proéminent au-dessus des oreilles et de la nuque, tandis que les cheveux sont plaqués sur le crâne et au-dessus du front. Le tout est enveloppé dans une coiffe coulissée, cachant la totalité de la chevelure, et qui paraît être en soie. Par-dessus cette coiffe, est une résille. Un cercle de tête est posé au-dessus du bourrelet.

1. Cependant, dans la colonie française de Chypre, on les voit garder la coiffure à deux longues tresses enrubannées, du XII<sup>e</sup> siècle. Tombe de Marie de Bessan, à Nicosie, 1322.

2. 1274, Agnès, dame d'Ormoy, tombe à Chaalis, Gaignières, 359; 1284, Hermessende de Balagny, *ibid.*, 362; 1285, la dame d'Attainville, Guilhermy, t. II, p. 462; 1297, Isabelle Foinet, N.-D. de la Roche, *ibid.*, t. III, p. 282.

Dans le manuscrit <sup>1</sup> d'après lequel a été dessinée la figure 183, les coiffes sont bleues pour la plupart ; quelques-unes sont vertes ; les résilles sont blanches.

Généralement, un voile se plaçait sur cette coiffure, et le cercle de tête se posait sur le voile pour le fixer (fig. 184).

Enfin, les proéminences de la coiffe au-dessus des tempes allèrent en s'accroissant ; ce sera la *coiffure à cornes*, décrite plus loin.

### § VI. — *Touailles et guimpes ; cache-nez.*

Le couvrechef passait, on l'a vu, sous le menton, mais celui-ci pouvait être enveloppé plus complètement encore et jusqu'à la bouche, par *touaille* ou *barbette* (fig. 61, 184, 185), pièce de fine toile blanche, prise dans l'encolure du corsage et attachée au-dessus des oreilles, soit à la chevelure, soit au couvrechef. La réunion de la touaille et du couvrechef encadre complètement le visage et l'on pouvait aussi faire cet encadrement d'une seule pièce, c'est ce qu'on nomme la *guimpe* ou *guimpe* <sup>2</sup>. Nous avons déjà rencontré au XII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup> la guimpe ou la touaille, mais l'usage en devient plus fréquent sous le règne de saint Louis, et plus encore au XIV<sup>e</sup> siècle. La touaille du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 24) était lâche et flottante ; celles des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s'ajustent sur le menton et sur le col.



Fig. 184. — Musée du Louvre. Statue funéraire provenant de Pont-aux-Dames.

La guimpe d'une seule pièce était plus austère ; c'était l'atour des femmes sur le retour, des veuves, des béguines.

Un très singulier accessoire de vêtement féminin, qu'on peut appeler *cache-nez* et qui pouvait être une protection contre le froid, se voit sur deux têtes de femmes sculptées, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans les cathédrales de Thronbjem (Norvège) et de Boulogne-sur-Mer <sup>4</sup>.

1. Bibl. Roy. de Bruxelles, n<sup>o</sup> 11040 (*Roman d'Alexandre*), miniatures figurant les Amazones ; cf. carreau de pavement peint du musée d'Utrecht.

2. Sur la profession d'ouvrière en guimpes, voir le *Roman de l'Escoufle*, Langlois, ouvr. cité, p. 110 à 113. Pour la représentation des guimpes, voir tombeaux de Saint-Denis, Bibl. Nat., ms. fr. 342, fol. 81, 82 v<sup>o</sup> ; ms. 938 (1279), fol. 20 v<sup>o</sup>, etc., etc.

3. Voir ci-dessus, p. 178 et fig. 24.

4. Musée de la ville.

C'est une bande transversale qui s'ajoute aux atours de tête et qui cache entièrement le nez, laissant à découvert les yeux et la bouche <sup>1</sup>.

§ VII. — *Cercles de tête.*

Les tresses qui passaient au-dessus des tempes et des oreilles formaient, sous la guimpe et sous le couvrechef, des saillies accen-



Fig. 185. — Console dans le transept de la cathédrale d'Auxerre, milieu du xiv<sup>e</sup> s.

tuées. C'est sur ce bourrelet que se posait le *cercle de tête*, la *bende* ou le *tressoir* (*crinalis*) <sup>2</sup>. Ce cercle pouvait être un mince galon ou filet de métal (fig. 183, 184) ou une bande d'orfèvrerie, parfois accompagnée de pierreries <sup>3</sup>, ou enfin un chapel de fleurs (fig. 186).

1. Il est certain que les artistes n'ont pas voulu figurer des femmes musulmanes, car la bouche est ce qu'elles doivent le moins laisser voir.

2. Vers 1180, Alex. Neckam (*De Nominibus Ustensilium*) s'exprime ainsi : *Nunc corolla nunc crinali (bende) vel reticulo libertatem comarum discurentium refrenant.*

3. *Guillaume de Dôle*, toilette de mariée. Voir Langlois, ouvr. cité, p. 29.

Entre les mains des modistes, les tressoirs de passementerie se déformèrent au cours du *xiv<sup>e</sup>* siècle en des bourrelets qui ne suivent plus la forme circulaire du crâne, mais celle de la coiffure à templettes et truffeaux (fig. 70, 187, 193), ainsi que le font alors certaines couronnes; enfin, au *xiv<sup>e</sup>*, ces déformations aboutiront à l'atour à bourrelet (fig. 211 à 216; 220).

Le chapel de fleurs, décrit au chapitre précédent <sup>1</sup>, n'était pas moins porté par les dames (fig. 70, 186, 193) que par les hommes; les nobles pucelles étaient expertes à les tresser pour elles-mêmes et pour leurs amoureux, et la littérature, comme l'imagerie galante, nous les montre confectionnant des chapels et les échangeant avec les jeunes gens.

Cet échange témoigne que les deux sexes portaient les mêmes chapels; les dames avaient toutefois quelques recherches de coquetterie de plus que les hommes: le roman de *Guillaume de Dôle* dépeint une héroïne coiffée à fleurettes et oiselets « entrelardés ». On voit combien lointaines sont les origines de l'art de nos modistes.

Les chapels d'orfèvrerie suivront le même développement que dans la coiffure des hommes. A partir de la fin du *xiii<sup>e</sup>* siècle, ils seront souvent ornés et articulés.

Dans l'inventaire de 1298, Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois, figurent dix chapels et un tresson d'orfèvrerie, garnis de pierreries et de perles; l'un est à jour; un autre émaillé; un autre à rosettes d'or; cinq sont articulés de 12, 14, 20 pièces, comme le sont souvent les couronnes du même temps.

Dans l'inventaire de 1301, on relève un tresson et neuf chapels d'or et de pierreries; l'un émaillé; un autre sur trois vergettes; un autre à targettes (petits écus) émaillées; huit sont articulés de 12, 15, 16, 26, 28 pièces.

<sup>1</sup>. Voir ci-dessus, p. 140 et suiv.



Fig. 186. — Musée Germanique de Nuremberg. Gargouille de fontaine, bronze, *xiv<sup>e</sup>* s.

§ VIII. — *La coiffure féminine dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup>.*

La coiffure, l'*atour de teste*, comme elles l'appelaient, fut pour les femmes, à partir de 1340 environ, une préoccupation de la plus haute importance. Nous les avons vues déjà ménager des bourrelets de cheveux au-dessus des oreilles. Sous le nom de *truffeaux*, ces bourrelets prendront à la fin du siècle une grande importance.



Fig. 187-188. — Jeunes filles d'après *Les très riches Heures* de Jean de Berri.

Les tresses continuèrent d'être nattées (fig. 189, 190, 192, 194, 198) ou quelquefois simplement enrubannées (fig. 191, 193, 195 à 197).

Depuis 1340 environ, on cessa de croiser les tresses sur la nuque, pour les masser devant les oreilles en paquets qui vont du haut des tempes au bas de la mâchoire.

On peut dire d'une façon générale que le visage de la femme vu de face s'inscrit, durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, dans un triangle renversé (fig. 184, 226) ; durant la seconde, dans un carré (fig. 189, 204). Sous Charles VI, certaines femmes adoptent un nouveau changement radical : au lieu de masser les cheveux sur les oreilles, elles dégagent complètement celles-ci et réunissent toute la chevelure dans une coiffe qui surplombe le crâne (fig. 70). C'est cette mode qui prévaut sous Charles VII et sous Louis XI (fig. 215, 216, 221 à 225).

Il entrait dans l'esthétique des dames de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et de tout le XV<sup>e</sup> d'avoir le front haut et découvert autant que possible ; les cheveux étaient donc tirés en arrière ; il fallait en outre une netteté complète des tempes et de la nuque, où nul poil follet n'était admis. Nous avons déjà observé une mode analogue dans la coiffure masculine. Enfin, les sourcils devaient être non seulement arqués et réguliers, mais aussi minces que possible.

Pour réaliser ce programme, les femmes s'épilaient et se rasaient <sup>1</sup>.

C'est sur le crâne seulement que les cheveux ont le droit de

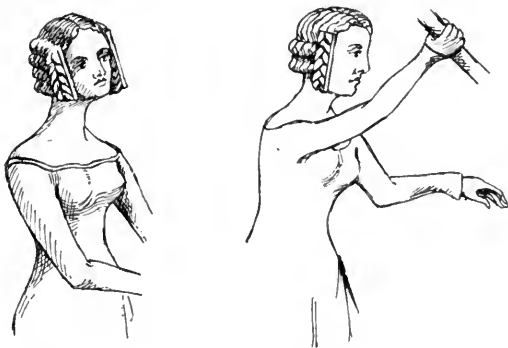


Fig. 189-190. — Bibl. Nat., ms. fr. 823 (1396), fol. 19, 31, 132.

croître, mais on les enrichit de postiches abondants autant que variés. Les cheveux étant massés par paquets, il était loisible de bourrer de crépons ces coussinets, et la plus grande partie, quelquefois la totalité de la chevelure étant enveloppée d'étoffes, il eût été superflu de se montrer difficile sur la qualité du postiche <sup>2</sup>.

Cependant, les pucelles (fig. 186 à 188) portent toujours les cheveux libres et tombants, mais en ce siècle de coquetterie, c'était un programme trop simple : les cheveux des jeunes filles et des princesses, partagés par une raie centrale, sont ondulés sur le front, forment

1. Cette façon de cacher la plus grande partie des cheveux et de supprimer le reste explique l'expression « testes tondues » employée dans la pièce satirique du *Mariage des filles au Diable* (Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, t. I, p. 288).

2. Voir t. IV, chapitre de la *Toilette*.

au-dessus des tempes un petit bourrelet, puis un coude au-dessus des oreilles, et retombent en méandres savamment bouclés. Ces ondulations, faibles ou nulles dans les bandeaux, extrêmement accentuées au contraire dans la partie tombante des cheveux, sont si uni-



Fig. 191. — Coiffure de Jeanne de Bourbon (statue provenant du portail des Célestins de Paris, vers 1375). Musée du Louvre. Avant restauration.

versellement adoptées qu'elles sont un sûr moyen de dater une image ; il est donc certain qu'elles étaient d'usage courant, ce qui suppose l'emploi du fer chaud ou d'autres instruments produisant les mêmes courbes artificielles.

Il arrive dans la seconde moitié du *xiv<sup>e</sup>* siècle qu'une coiffure de jeune fille, ondulée ou crépée avec une recherche et une régularité extrêmes, forme autour du visage un encadrement en fer à cheval si artificieusement doreloté que dans les figures sculptées on a peine à le distinguer des coiffes de tricot ou d'étoffe à bords tuyautés (fig. 202, 203) qui furent à la mode vers le même temps, et l'on pourrait prendre la première pour une per-ruque <sup>1</sup>.

Aux environs de 1400, un autre artifice apparaît dans la coiffure des jeunes filles : on l'adapte à la mode qui veut des proéminences ou truffeaux sur les tempes : nous voyons donc les bandeaux décrire des renflements (fig. 187) qui s'obtenaient par l'insertion de crépons, et pour suivre leur tracé, nous voyons souvent le chapel ou bourrelet compliquer sa courbe (fig. 80, 187, 193).

Les jeunes filles de la bourgeoisie et du peuple portaient, comme les femmes, le chaperon (fig. 229 et suiv.).

La coiffure des femmes mariées est autrement compliquée, variée et changeante. Elle a toujours pour point de départ deux tresses, mais dès avant 1300 la masse de la chevelure est reportée de

1. Voir ci-après, fig. 202, 203, et p. 198, note.



la nuque aux tempes où elle forme des bourrelets accentués <sup>1</sup> : dès lors, le chignon fut aboli pour faire place aux truffeaux, paquets de cheveux massés au-dessus des oreilles, que cachent souvent deux mèches dorelotées s'échappant de la coiffe <sup>2</sup> (fig. 185).

Après 1350, on ne porte plus guère la coiffe à mortier (fig. 180 à 182), mais la guimpe ou barbette (fig. 204, 218) restera en faveur jusqu'à la fin du Moyen Age.

La tradition du XIII<sup>e</sup> siècle fut profondément modifiée sous Charles V (fig. 189, 190) : le visage s'encadre du haut des tempes jusqu'aux angles de la mâchoire entre des tresses formant des *templettes* ou *templières* qui cachent les oreilles comme les parties latérales de la coiffe qui portent le même nom. Elles peuvent tomber verticalement (fig. 189 à 192), ce qui est le cas le plus fréquent, ou former des arcs de cercle comparables aux cornes de bélier (fig. 193 à 197) et qui expliquent l'apostrophe « hurte belin » dont les ancêtres de Gavroche saluaient au passage certaines élégantes.



Fig. 192. — Effigie funéraire de Marie d'Espagne, à Saint-Denis, 1379.

Tel est l'aspect d'ensemble qui peut se ramener à deux types, mais les combinaisons sont variées et souvent compliquées.

Les cheveux se divisaient toujours par une raie centrale aboutissant au bas de la nuque (fig. 191) et l'on ramenait en avant les deux masses obtenues de façon à cacher les oreilles, sur lesquelles on faisait descendre verticalement deux tresses, du haut des tempes au bas du menton. Là, les tresses peuvent se replier sur elles-mêmes (fig. 191) ou former un coude et se diriger vers la nuque <sup>3</sup> (fig. 192) et leurs extrémités vont se rejoindre sur le haut

1. Effigie funéraire de Nicole de Chambly à Chaalis, monument accompagnant une fondation de 1379, Gaignières, n° 144.

2. Gaignières, n°s 359 et 362, Agnès d'Ormoy et Hermessende de Balagny.

3. Tombeaux du recueil Gaignières, n° 222, Marguerite de Roye en 1364 à Beauvais ; 1379, Marie d'Espagne à Saint-Denis ; 1371, Jeanne de France à Saint-Denis ; musée du Louvre, statue funéraire anonyme.

du crâne (fig. 192) ou sur l'occiput (fig. 191). Si ces combinaisons ne suffisent pas à employer toute la longueur des tresses, on en plaquait une partie sur la nuque en deux ou quatre lignes horizontales superposées (fig. 190) formant une sorte de chignon ou plutôt de coussinet.

On pouvait aussi procéder dans l'ordre inverse, en faisant partir

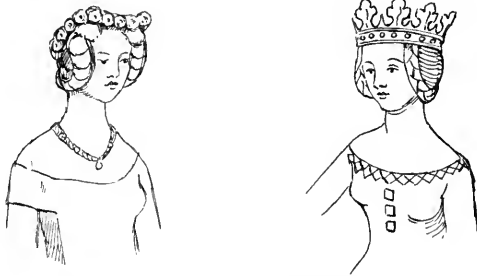


Fig. 193-194. — Bibl. Nat., fol. 36.

les tresses de la nuque pour les amener aux tempes, et obtenir ainsi la même forme.

Une variété de templettes, qui semble n'avoir pas été très répandue, réserve entre les tresses et les joues une mèche non tressée mais soigneusement peignée, arquée et coupée (fig. 192). On trouve cette coiffure en 1379 sur l'effigie funéraire de la femme de Charles de Valois, comte d'Alençon, Marie d'Espagne, et il est vraisemblable d'y voir l'origine des « accroche-cœurs » que les Espagnoles portent encore.



Fig. 195. — D'après l'effigie funéraire d'Agnès le Morhier à Oysonville (Eure-et-Loir), vers 1410

Dans la coiffure à templettes arquées (fig. 193 à 197) deux tresses peuvent partir soit de la nuque (fig. 195) soit des tempes (fig. 193, 196, 197) pour décrire un cercle encadrant une masse de cheveux plaquée sur l'oreille. Dans la fig. 194, les tresses sont nattées et visibles, ainsi que les deux masses de cheveux qu'elles contourment. Dans la fig. 195, qui date de 1410, ces dernières sont cachées sous une coiffe; les tresses passent non sous le frontal, mais au-dessus; au lieu de nattes, ce sont des mèches non seulement enrubannées, mais enveloppées d'une gaze. Cette dernière

particularité se retrouve dans les fig. 193, 196, 197, avec cette différence que les extrémités des mèches ne sont ni enveloppées ni serrées de rubans et s'épanouissent au centre des templettes circulaires.

Ce type de coiffure se voit à Souvigny (Allier) dans les statues funéraires des duchesses de Bourbon. La plus ancienne est celle d'Anne, dauphine d'Auvergne (fig. 196, 196 *bis*), exécutée du vivant de son mari le duc Louis II de Bourbon, mort en 1410.

Nous trouvons des variantes de la même coiffure au musée des Offices de Florence, dans le portrait de la duchesse d'Urbino par Piero della Francesca (1423 à 1492); au saint sépulchre de Ton-

nerre<sup>1</sup>, dans la figure de la Madeleine exécutée vers 1451; dans une des statuettes d'Amsterdam (fig. 217) qui datent du milieu du xv<sup>e</sup> siècle; enfin entre

1443 et 1453, encore à Souvigny, dans la statue d'Agnès de Bourgogne par Jacques Morel. La mode a donc duré environ trois quarts de siècle. Elle semble avoir été adoptée surtout par de très grandes dames ou des élégantes raffinées.

La statue d'Anne d'Auvergne, sculptée avant 1410, montre une coiffure très compliquée. De petits triangles de cheveux restent visibles sur les tempes, entre la couronne et deux tresses ou mèches arquées circulairement autour des oreilles. Ces tresses, comme dans les fig. 193, 195, sont enveloppées de gaze fixée



Fig. 196. — Restitution d'après l'effigie funéraire d'Anne d'Auvergne, à Souvigny, vers 1400.



Fig. 197. — Restitution d'après l'effigie funéraire d'Agnès de Bourgogne, à Souvigny, vers 1450.

1. Hôtel-Dieu de Tonnerre, œuvre de Jean Michel et de Georges de la Sonnette.



Fig. 197 bis. — Effigie funéraire d'Anned'Auvergne, à Souvigny, vers 1400.

Fig. 198. — Jeanne de Boulogne, Grande salle du Palais de Poitiers, vers 1400.

Fig. 199. — Effigie funéraire de la femme de Jean du Bos, † 1453, à Tournai.

par un lacet, mais au lieu de prendre naissance à la nuque, la tresse part des tempes, et remonte sur la nuque pour s'y fixer sous la couronne.

Les cheveux de la nuque sont divisés en deux paquets ramenés en avant sous une coiffe, et ils ressortent entre la tresse et la coiffe pour se rabattre en arrière sur celle-ci en la cachant complètement. Ces cheveux ondulés devaient être épinglés sur la coiffe, qui ne resta visible qu'au-dessus de la couronne, sur le sommet du crâne. Entre le bord de la coiffe, couvert de cheveux, et le bourrelet formé par la tresse enveloppée, passe un demi-cercle de métal, analogue à ceux dont les Hollandaises se parent encore. Ce cercle est une armature qui maintient la courbe du bourrelet; il est pris sous une suite de petites barrettes, également en métal, terminées par deux œillets par lesquels elles se lacent à la coiffe d'une part; de l'autre au bourrelet.

Le demi-cercle de métal était fixé par le haut à la coiffe ou à la couronne; son extrémité inférieure se termine par une sorte de potence (aujourd'hui mutilée) qui montre bien qu'il s'agit d'une pièce rigide formant armature, et non d'un galon comme l'a cru Viollet-le-Duc.

Cette étrange coiffure apparaît peu modifiée quarante ans plus tard, dans l'effigie d'Agnès de Bourgogne (fig. 197). Ses atours de tête semblent toutefois simplifiés: un bourrelet de cheveux enveloppés et entourés d'un lacet descend des tempes, contourne l'oreille et remonte sur la nuque pour s'y fixer sous la couronne. Un paquet circulaire de cheveux occupe encore le centre du cercle, mais il est plus petit et plus massé. Il pouvait être formé par l'extrémité des cheveux mêmes du bourrelet; il se rattache encore à celui-ci par de petites barrettes à deux œillets, mais le segment de cercle auquel s'appliquent ces barrettes est plus prononcé, et forme un bandeau plat. Est-ce toujours une armature rigide? Est-ce un galon; est-ce une partie visible de la coiffe même? J'avoue mon embarras entre ces trois hypothèses.



Fig. 200. — Musée du Louvre.  
Effigie tombale d'Agnès de Bourgogne, † 1432.

Nous retrouvons à peu de chose près cette coiffure dans le portrait de la duchesse d'Urbino de Piero della Francesca (1422-1492), les cheveux y sont plus apparents : ils restent visibles sur le dessus de la tête, où une raie les divise en deux masses serrées en longues mèches enroulées d'un ruban qui passe de l'une à l'autre au-dessus du crâne, où est fixé un joyau. Les deux mèches sont enroulées en spirales et plaquées sur les oreilles ; comme à Souvigny, leur extrémité s'épanouit ; un couvrechef de gaze forme un gros bouffant derrière le crâne et une retombée sur la nuque.



Fig. 201. — Biblioth. Royale de Bruxelles, ms. 9392, fol. 69.

La figure de la Madeleine du Saint-Sépulcre de Tonnerre, sculptée vers 1451, porte une coiffure analogue. Deux tresses naissent sur les tempes et s'enroulent en triple spirale sur les oreilles, qu'elles masquent, et sur une guimpe enveloppant le menton. Un bourrelet drapé en forme de turban, qui se retrouve



Fig. 202. — Effigie funéraire de Marguerite de Brabant, à Saint-Pierre de Lille (Millin, *Antiquités nationales*), 1455.



Fig. 203. — Effigie funéraire de Marguerite de Flandre, à Saint-Pierre de Lille (Millin, *Antiquités nationales*), 1455.

moins évasé et parfois déformé dans d'autres figures (fig. 83, 218, 220 et 221), cache une grande partie de ces enroulements.

L'avènement de Charles VI et d'Isabeau de Bavière n'amena donc pas un changement immédiat et général dans la coiffure, et plus

tard les créations d'Agnès Sorel ne rallièrent pas d'emblée tous les suffrages.

On ne s'étonnera pas de rencontrer des truffeaux jusque vers le



Fig. 204. — Musée du Louvre. Effigie tombale de Catherine d'Alençon.

milieu du xv<sup>e</sup> siècle ; cependant, dès le premier quart de ce siècle, les templettes de cheveux se démodent, celles de Souvigny font partie de tenues de cérémonie plus au moins archaïques.

#### § IX. — *Coiffes, tressoirs et frontaux.*

Nous avons vu dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle la coiffe, enveloppée d'une résille, enserrer comme en un sac la totalité des cheveux (fig. 183). Les coiffes coulissées subsistent toujours au xv<sup>e</sup> siècle (fig. 200),

mais sous Charles V et Charles VI, elles s'adaptent mal aux coiffures à la mode (fig. 189 à 197), aussi les femmes adoptent-elles souvent alors des coiffes (fig. 198, 201 à 203), taillées comme celles des hommes, qui n'étaient que des calettes sans brides. Sur ces



Fig. 205. — D'après *Les très riches Heures* de Jean de Berri (mai).

coiffes non coulissées ou très peu serrées (fig. 59) et laissant voir une partie de la chevelure, la résille n'avait plus d'utilité ; on la garda pourtant souvent comme ornement. Coiffe et résille se chargent alors de broderies, perles et orfèvrerie.

Telle est la coiffe de Jeanne de Boulogne (fig. 198) dans sa statue de Poitiers, peu postérieure à son mariage avec Jean de Berri en 1389.

La statue voisine d'Isabeau de Bavière porte une coiffe moins serrée dégageant complètement les tresses des tempêtes (fig. 59). Dans une des statuettes d'Amsterdam, du milieu du xv<sup>e</sup> siècle (fig. 217), une coiffe extrêmement réduite ne cache plus que le sommet du crâne. Cette variété est rare. Quelquefois enfin, des cheveux étaient rabattus et fixés sur une coiffe qu'ils cachaient (fig. 196, 197).

L'étoffe de la coiffe était généralement une soierie unie ou côtelée (fig. 216) ou un velours<sup>1</sup> ; ses couleurs étaient variées ; elle pouvait

1. En 1384, l'inventaire de Jacqueline de Charny, cité par Gay, mentionne 19 coiffes en soie jaune de cendal et toile de fil ; en 1397, six coiffes rondes, également en soie jaune, sont exécutées pour l'atour du chief de Mademoiselle de Harecourt ; 1397, M<sup>lle</sup> de Montpensier, 6 coiffes de soie jaune (Delaborde, *Ducs de Bourg.*, n° 5814). — Coiffes de la reine : 1389, velours violet brodé ; 1455, velours cramoisi (Gay) ; 1399, achat au mercier pour la reine de six coiffes de poil de poisson (*byssus* ?) ; 1474, comtesse de Montpensier, deux coiffes de fil d'or, dont une faite à roses (*ibid.*).



continuer d'être revêtue d'une résille (fig. 100, 238) ou n'en pas avoir (fig. 201). La décoration était souvent riche : broderies <sup>1</sup>, paillettes, chatons <sup>2</sup>, perles placées soit aux intersections de la résille (fig. 200, 209) soit au centre des carrés qu'elle décrivait (fig. 198). La résille elle-même était de fils précieux <sup>3</sup> fréquemment dissimulés dans de petits tubes d'argent doré <sup>4</sup>.

Sous Charles VIII et Louis XII, les femmes abandonnèrent les



Fig. 206. — Jean van Eyck. Portrait de sa femme, 1439. Musée de Bruges.

hauts atours pour porter un chaperon ou une simple coiffe peu ornée (fig. 86, 88; 91 à 95), s'arrêtant au bas de la nuque ou retom-

1. En 1389, à sa joyeuse entrée à Paris, la reine Isabeau portait une coiffe de velours violet brodé.

2. La coiffe qu'Isabeau de Bavière portait à son sacre était chargée de 93 diamants, sans compter les autres pierreries enchâssées dans des chatons d'or cousus sur l'étoffe.

3. Gay, *Glossaire* : 1399, achat pour la reine de sa coiffe de « poil de poisson » (*byssus* ?) : 1474, comtesse de Montpensier, deux coiffes de fil d'or, dont une faile à roses.

4. *Ibid.*, compte royal de 1422.

bant derrière jusqu'au haut des reins ; elle se confond alors avec l'aumusse. Ces coiffures, mises à la mode par la reine Anne, tombèrent en désuétude au cours du règne de François I<sup>er</sup>. On a remarqué plus haut que certaines grandes coiffes de dessin ondé semblent être faites en tricot et forment un simple pan posé sur la tête et sur les épaules. Ces coiffures, assez rares (fig. 202, 203), se portaient de 1400 à 1460 environ<sup>1</sup>.



Fig. 207. — Bibl. Nat., ms. fr. 603, fol. 81 v<sup>o</sup> (Christine de Pisan).

Dès 1400 environ, les élégantes commencèrent à abandonner les templettes de cheveux et les truffeaux pour se raser les tempes et la nuque et masser leur chevelure sur le dessus de la tête. Cette mode qui n'était pas générale sous Charles VI, et qui le devint à peu près sous Charles VII, implique un retour aux coiffes coulissées et enveloppantes. C'est bien une restauration de la tradition du xiii<sup>e</sup> siècle que montrent, par exemple, l'effigie funéraire d'Agnès de Bourgogne (fig. 200), morte en 1432, et dès avant 1416, les dames figurées dans *Les très riches Heures* du duc de Berri. On peut le constater en comparant à la fig. 70 les fig. 183 et 200 ; cependant que les fig. 197 et 217 attestent la persistance jusque sous Charles VII des modes inaugurées sous Charles V.

Avec celles-ci les cercles de tête étaient utiles, soit pour maintenir la coiffe (fig. 198), soit pour cacher les attaches des extrémités des tresses (fig. 191 à 197).



Fig. 208. — Albâtre anglais du xv<sup>e</sup> s. (détail). *Exhibition of english medieval alabaster Work*, Londres, 1913, n<sup>o</sup> 36.

1. Buste reliquaire de la Collection Schnutgen, à Cologne, vers 1400, aux armes de la famille Pallast. Expos. rétrosp. de Düsseldorf, 1902, n<sup>o</sup> 1506 ; — buste de femme, console de l'archivolte du tombeau de Frederico da Lavellongo, à Saint-Antoine de Padoue, 1373 ; figurine de console d'une cheminée provenant du Mans, vers 1100, Musée de Cluny, Vierge ouvrante de l'Espira de l'Agly (Pyrénées-Orientales). A Lille, les figures de Marguerite de Brabant († 1368) et Marguerite de Flandre († 1405) portaient cette coiffure sur les effigies (fig. 202, 203) du tombeau de Louis de Mâle, exécuté en 1455 ; Millin, *Antiquités nationales*, pl. LIV. Vierge de Mouthiers-Haute-pierre (Doubs), xv<sup>e</sup> s.

Les plus nobles dames portaient, soit la couronne, soit un chapel d'orfèvrerie; et toutes les femmes distinguées portaient des chapels, mais ceux-ci se modifièrent.

Le chapel d'orfèvrerie, sous le nom de *frontal*, s'élargit, s'articule



Fig. 209-210. — Musée Germanique de Nuremberg. Bustes reliquaires bois.

ou se déforme parfois pour suivre le tracé de la coiffure (fig. 192), se complique, se charge de pierreries et de perles (fig. 198).

Quant au chapel d'orfroi ou tressoir, et au chapel de plumes, ils se déforment de même (fig. 187) et se transforment en un *bourrelet* rembourré (fig. 83, 187, 218, 220). Il en sera question plus loin.

Le chapel de fleurs se porte toujours (fig. 70, 193) et abandonne souvent aussi le tracé circulaire pour s'adapter à la coiffe.

C'est vers 1400 que couronnes, frontaux et bourrelets se mettent à suivre les sinuosités de la coiffure, de même que les enceintes

des forteresses de montagnes adaptent leurs tracés aux plans capricieux de plateaux.



Fig. 211.



Fig. 212.



Fig. 213-214.

Atours à bourrelets, Bibl. Nat., ms. fr. 96 et 24378. Bibl. de l' Arsenal, ms. 5072, fol. 270 v<sup>o</sup>.

Les chapels ou frontaux d'orfèvrerie furent nombreux, riches et variés à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xv<sup>e</sup>.

En 1372, Jeane d'Évreux, en mourant, ne laissa pas moins de

60 chapels, les uns très précieux ; deux autres à pierres fausses ; un autre à émeraudes de verre et à besants.

L'inventaire de Charles V en mentionne un provenant de la duchesse d'Orléans et garni de seize losanges de perles, au centre desquels alternaient balais, saphirs et émeraudes. Ces losanges étaient en 1360 une mode nouvelle ; Jeanne de Boulogne en avait alors sur un chapel dont la verge, nous dirions le jonc, portait des perles.

En 1389, nous trouvons à l'inventaire de Valentine Visconti cinq chapels, dont trois articulés, et un *frontel* d'or, garnis de pierreries et de perles. L'un des chapels a neuf grandes pièces rondes et autant de petites ; un autre, sept grandes et huit petites ; le troisième, vingt pièces.

L'année précédente, la reine Isabeau avait fait adapter trente-deux charnières d'or à un cercle de tête, qu'elle voulait agrandir pour l'adapter à quelque nouvelle coiffure.

En 1396, la même reine fait transformer une *cornette* dont on refait les charnières ; on y remplace trois pendants de perles par des « bacins » <sup>1</sup>, on démonte toutes les perles et pierreries. En 1403, un orfèvre lui fait une cornette en feuilles de mouron, avec besants d'or branlants, perles et balais.

Ces feuilles de mouron en orfèvrerie sont à rapprocher des feuilles de ronces qui composaient, en 1408, une cornette de la duchesse d'Orléans <sup>2</sup>.

L'inventaire de Charles le Téméraire comprend trois de ces chapels d'or articulés <sup>3</sup>, l'un à sept fermaillets, l'autre à onze « semé de marguerites entre les fermailletz » ; le troisième à dix fermaillets dont « six faits à branches ». En 1459, Charles VIII en fit faire un, et l'on voit la Vierge porter un chapel articulé dans le tableau des Noces de Cana, de Gérard David, au Louvre.

En 1402, pour le mariage d'Antoine de Bourgogne, le chapel de la mariée fut fait de seize fermaillets articulés ; après la noce,



Fig. 215. — D'après les effigies funéraires de Jeanne de la Tour, † 1435, et Françoise de Brézé, † 1460, aux Augustins d'Angers (Gaignières).

1. Compte d'Hémon Raguier, Gay, *Glossaire*.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 6064.

3. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 3002, 3003 et 3005.

on le disjoignit, en faisant sans doute sauter les goupilles des charnières, et les plus nobles assistants se partagèrent les morceaux <sup>1</sup>, pratique qui s'est encore parfois appliquée de nos jours aux couronnes de fleurs d'oranger.

Quant aux *bacins* de la cornette d'Isabeau, c'étaient sans doute de ces petits disques concaves semblables à de minuscules écuelles qui se balancent sur une petite bélière comme les *annelets branlants* (l. III, ch. II), et dont la mode s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les pays scandinaves.

En 1408, les chapels d'or du duc et de la duchesse d'Orléans, faits « de nouvelle façon » et « en façon de cornette », étaient ornés de feuillages de ronces auxquels se mêlaient des perles, des saphirs et des balais.

En 1405, la modiste d'Isabeau de Bavière, Jeannette Duval, digne ancêtre de celles qui représentent aujourd'hui son art, lui avait exécuté en ces minces feuilles d'or appelées *or soudé*, un chapel de fleurs artificielles : de petits tuyaux d'or formaient les tiges ; l'armature était de fil



Fig. 216. — Effigie funéraire de Jeanne de Montjean, à Bueil (Indre-et-Loire), vers 150.

d'archal ; des garnitures de soie complétaient cette œuvre qui fut déposée dans une boîte de bois.

Ces textes témoignent de la perfection qu'avait atteinte à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle l'art des fleurs et feuillages artificiels en métal découpé, repoussé, souvent émaillé. Plus durables que les fleurs naturelles, ces imitations leur étaient dès lors préférées, et il est hors de doute que des dames moins opulentes que la reine Isabeau ont dû imiter ces élégances, en matières non précieuses, et orner leurs têtes de

1. Gay, *Glossaire*.

fleurs artificielles analogues à celles des chapeaux actuels ou tout au moins des couronnes funéraires de notre temps. Cependant, les plus anciennes fleurs artificielles subsistantes qui aient été signalées jusqu'ici <sup>1</sup>, ne remontent qu'au xiv<sup>e</sup> siècle : on les voit sur la tête et sur l'épaule gauche du cadavre momifié d'une fille du comte de Nassau-Sarrebruck, à Saint-Thomas de Strasbourg.

A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>, les cercles de tête ne servent plus



Fig. 217-219. — Coiffures, milieu du xv<sup>e</sup> s. Statuettes de bronze attribuées à Jacques de Gérines, musée d'Amsterdam.

toujours à tenir les couvrechefs : la couronne a cette fonction, il est vrai, sur l'effigie funéraire d'Isabeau de Bavière, mais on trouve plus souvent des voiles portés par-dessus les coiffes, résilles et frontaux abritant toute la coiffure. Ce sont les *hures* (fig. 69, 204 à 208) fixées et soutenues au moyen de grandes épingles qui n'étaient pas sans analogie avec celles des chapeaux d'aujourd'hui <sup>2</sup>.

1. Gay, *Glossaire, bouquet*.

2. « Frontiaux, filets, soye, espingles et nas ». Eust. Deschamps.

N'ai pas paor que teste fende

Qui est ferrée de telle bende

Et de cerciaux,

*Le Dit des Cornettes*, Jubinal, *Jongleurs*, p. 88.

§ X. — *Coiffures à cornes.*

Les coiffes suivant la forme des coiffures qu'elles emboîtaient, et les coiffures depuis le dernier tiers environ du XIII<sup>e</sup> siècle ayant massé les cheveux en deux proéminences au-dessus des tempes, on eut depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'au cours du XV<sup>e</sup>, des coiffes à deux lobes latéraux (fig. 70), dont la forme se rapproche de celle de



Fig. 220-221. — Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. n<sup>o</sup> 9392, fol. 70 et 82 v<sup>o</sup>; ms. n<sup>o</sup> 9967, fol. 177 v<sup>o</sup>.

l'aumusse, de la mitre épiscopale primitive, et ressemble absolument à certaines coiffures byzantines que nous avons vues usitées au VI<sup>e</sup> siècle. C'est probablement sous une influence d'Orient que l'évolution s'est opérée pour aboutir à la coiffure à *cornes*, justement célèbre dans la littérature et dans l'histoire, car elle eut plus que toute autre le don d'exciter l'enthousiasme des élégantes, la bile des censeurs et la verve des satiriques.

Dès les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, Jean de Meung s'en était amusé <sup>1</sup>, mais c'est vers 1365 que semble avoir apparu un type de cette coiffure, qui causa beaucoup d'émotion aux moralistes.

Le chevalier de la Tour Landry raconte à ses filles la vision d'un ermite <sup>2</sup> peu après cette belle invention : comme une société élégante assistait à sa messe sans nul recueillement, il se retourna irrité et vit tout un essaim de diabolotins qui, près des oreilles des belles dames, « sailloient sur leurs cornes, sur leurs riches atours et sur leurs cointises (élégances), aussi comme petiz oiselez, qui saillent de branche en branche <sup>3</sup> ».

1. Vers 14230 : « Sus ses oreilles port tex cornes  
Que cers ne bués ne unicornes...  
Ne puist ses cornes surmonter. »

2. *Le Livre du Chevalier de la Tour*, chap. xxviii : *De celles qui ne font que jengler aux eglises.*

3. *Ibid.*, chap. xlviij.



Il leur rapporte aussi les propos « d'un evesque qui prescha sur les cointises » devant des « dames et damoyelles attournées a la nouvelle guise qui couroit ».

Voici un échantillon de l'esprit du peu galant prélat : « les femmes qui estoient ainsy cornues et branchues, ressemblent les limas cornus et les licornes, et que elles faisoient les cornes aux hommes cours vestus, qui monstroient leurs culz... elles ressembloient les cerfs branchus... je doute que l'ennemy soit assis entre leurs branches et leurs cornes... »

Mais la comparaison avec l'escargot se complétait de cette remarque qu'à l'exemple de cet animal, l'émotion causée par les menaces de l'enfer ne leur faisait rentrer leurs cornes, que pour les ressortir bientôt. Cette comparaison est reprise en 1393, par Eustache Deschamps <sup>1</sup>, qui les assimilait aussi au chat-huant. D'autres pensent au cerf. Geoffroy de la Tour Landry, en 1372, rappelle des souvenirs datant déjà de quelques années. Vers le troisième quart du xiv<sup>e</sup> siècle, le *Dit des Cornettes* <sup>2</sup>, la *Contenance des Femmes* <sup>3</sup> et le *Testament de Jean de Meung* <sup>4</sup>, le *Mariage des Filles au Diable* contiennent des allusions analogues. Il est donc probable que la grande vogue des cornes commença après 1360. Nous avons vu que son origine pourrait être orientale ; si cela est, on peut l'expliquer historiquement par des événements contemporains : voyages du roi de Chypre en Europe <sup>5</sup> ; prise d'Alexandrie (1364), croisade de Nicopolis (1396).



Fig. 222. — Hennin.

1. Cornes portez comme font les limax  
...Car cornes ont trop plus longues que bestes.
2. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 88.
3. *Ibid.*, p. 174.
4. *Ibid.*, t. 1, p. 288 :  
Dames cornues...  
...com cerf ramu vont par les rues.
5. En Chypre, l'atour à cornes était certainement porté, car une danseuse

Il n'est pas de plus sûr moyen de faire persévérer une femme dans une pratique que de la lui reprocher, aussi, plus d'un demi-siècle après ce concert de vertueuses invectives, Jouvenel des Ursins <sup>1</sup> enregistre-t-il ceci à la date de 1417 :

« Les dames menoient grans et excessifs estats, et cornes merveilleusement haultes et larges. Et avoient de chacun costé, au lieu de boursées, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé, et baissassent. »

Les atours à cornes restèrent en honneur jusque vers 1425, et en



Fig. 223.



Fig. 224.



Fig. 225.

Bibl. Nat., ms. fr. 2829, fol. 45 v<sup>o</sup> et 137.

1525 encore, un portrait de la duchesse de Lancastre, conservé au Musée Britannique, porte cette coiffure <sup>2</sup>. L'expérience démontre que l'absurdité d'une mode est généralement une garantie de durée.

En quoi consistaient les atours à cornes ? Évidemment, ceux qui ont exercé la verve des satiriques, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, puis au milieu du xiv<sup>e</sup>, puis au commencement du xv<sup>e</sup>, n'étaient pas identiques ; il y eut évolution et progression.

Nous avons noté qu'à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xiv<sup>e</sup>, la silhouette d'un visage féminin est triangulaire, et carrée dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. Donc, durant ces deux périodes, des angles surmontent le front.

ainsi coiffée est sculptée sur une console de machicoulis au-dessus de la porte du château de Saint-Hilarion. Malheureusement, je ne saurais préciser la date de cette sculpture.

1. *Hist. de Charles VI*, p. 535.

2. *Reprod. par Gay, Glossaire.*

Lorsque, vers 1400, on ramasse la chevelure sur le sommet du crâne dans une coiffe (fig. 70), cette coiffe dessine deux lobes <sup>1</sup>.

Quelquefois, la coiffe à deux lobes arrive dès lors à former de véritables pointes, comme celles d'une mitre. C'est ce que montrent une effigie de Christine de Pisan (fig. 207) <sup>2</sup> et deux bustes-reliquaires du Musée Bavarois de Munich (fig. 209, 210). Non seulement les coiffes, mais les chaperons et les huves qui se posent dessus affectent la forme anguleuse.

On sait que des armatures métalliques ou de grandes épingles soutenaient et attachaient les voiles de tête. C'est ce qui donne à la huve deux angles très nets (fig. 69, 204, 205).

Eustache Deschamps a parfaitement défini l'aspect de certaines coiffures féminines de son temps en les comparant à des auvents.

Les fig. 67 et 68, qui datent de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle; les figurines sculptées sur une cheminée du Musée de Cluny provenant du Mans, et que Quicherat a publiées en leur attribuant la date de 1390 environ, et la fig. 199,

datée de 1453, montrent des aumusses auxquelles une armature de fil d'archal donne la forme d'une petite toiture abritant largement le front et descendant à angles droits sur les côtés du visage.

La huve décrit des angles non moins droits sur la tête de la vénérable Catherine d'Alençon dans son effigie funéraire du Louvre (fig. 204). Les cornes excessives signalées en 1417 par Jouvenel des Ursins, qui remarque leur largeur et leur incommodité, devaient être conformes aux atours figurés par Jean Van Eyck <sup>3</sup> mort en



Fig. 226. — Effigie funéraire de Maria Guerrande de Montdidier, † 1319 (Bonport). Musée d'Évreux.

1. Voir retable de bois de Lombeek Notre-Dame (Belgique), fin du xiv<sup>e</sup> siècle.

2. On peut la comparer avec une des statuette de Jacques de Gérines au Musée d'Amsterdam.

3. Portrait de sa femme au Musée de Bruges; portrait de la femme d'Arnolfini, National Gallery à Londres.

1440 (fig. 206) et par Paul de Limbourg. C'est un peu avant 1416 que ce dernier a peint les miniatures des *Très riches Heures* du duc de Berri. Voici (fig. 207) le type de coiffure que nous trouvons dans plusieurs d'entre elles <sup>1</sup> : sur une coiffe à deux lobes, analogue à celles des fig. 70, 206, une armature de fil de métal soutient une draperie ; on peut supposer que deux de ces grandes épingles d'argent dont parle le chevalier de la Tour ont été piquées en croix de Saint-André à travers la coiffe et que leurs têtes soutiennent les angles de la huve. Entre ces angles, celle-ci décrit une courbe gracieuse, semblable au croissant de Diane fortement grandi, et



Fig. 227. — Effigie funéraire de Marguerite de Chaurbrant († 1338), à Châlons-sur-Marne.



Fig. 228. — D'après l'effigie funéraire de la femme de Jean de Creney, à Creney (Aube), 1375.

le reste du voile rectangulaire ombrage le crâne, puis retombe sur les épaules (cf. fig. 69). Ce voile est presque une tente ; il semble s'inspirer des bannes qui, dans le Midi, protègent les fenêtres.

Cette huve était plus ou moins ample, et aussi plus ou moins empesée ; elle pouvait être bordée d'une ruche tuyautée à plusieurs volants (fig. 206). Encadrer le visage sous un rectangle était, on l'a vu, un principe d'élégance pour toutes les femmes du xiv<sup>e</sup> siècle et du premier quart du xv<sup>e</sup>, aussi les chaperons des pauvresses (fig. 229), des paysannes (fig. 230, 231) comme ceux des bourgeoises

1. Mois de mai et de juin. On trouve des figures semblables dans nombre d'autres manuscrits contemporains : Biblioth. Roy. de Bruxelles, n<sup>o</sup> 9655-58, *Le Mirouer des Dames* ; n<sup>o</sup> 20982, *Le Chemin de longue estude* (effigie de Christine de Pisan avec cornes non drapées). Les pierres tombales fournissent d'autres exemples : en 1412, tombe à Bucy-Saint-Martin (Guilhermy, *Inscr.*, t. IV, p. 543), Agnès la Boularde et sa fille Philipote. La fille porte une coiffe sans huve ; la huve de la mère conserve la pliure en carrés donnée par le repassage.

(fig. 233) et des nobles dames (fig. 234) dessinent-ils tous les deux angles caractéristiques. Les chapels de fleurs (fig. 70, 208) et les tressoirs ou bourrelets (fig. 187) se plient eux-mêmes à ce tracé. Quant aux deux grandes oreilles si larges... dont nous parle Jouvenel des Ursins, ce peuvent être les chutes de cette draperie (fig. 205, 207), mais il est plus probable qu'il a eu en vue une mode plus singulière encore, que nous révèle en 1432 la statue funéraire d'Agnès de Bourgogne duchesse de Bedford <sup>1</sup> (fig. 200).



Fig. 229. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 22532, fol. 85.



Fig. 230. — D'après les *Très riches Heures* de Jean de Berri.

La coiffe perlée, surmontée d'un frontal, est flanquée de deux grandes ailes éployées en linon empesé et probablement bordé d'un fil d'archal, qui forment derrière la tête un immense papillon et font penser aux oreilles de l'éléphant.

### § XI. — *Coiffes hautes et bourrelets.*

On avait adopté dès 1300 environ une mode qui consistait à envelopper soigneusement toute la chevelure dans une coiffe entourée elle-même d'une résille (fig. 183). Déprimée au début, cette coiffe, un siècle plus tard, s'était surélevée; les deux masses de cheveux qui, vers 1300, ombrageaient les oreilles s'étaient remontées vers 1400 au-dessus du crâne de façon à donner à la coiffe une forme haute, évasée, et décrivant deux oreillettes (fig. 70).

1. Musée du Louvre, œuvre de Guillaume Vlueten.

Quelquefois on la surmontait d'un chapel (même fig.) ou d'une légère couronne (fig. 212). On a vu comment ce type de coiffe donna la coiffure à cornes; et comment les templettes et les cornes eurent pour conséquence de donner aux couronnes et aux chapels un tracé décrivant deux angles émoussés au-dessus des tempes.

En même temps, la résille qui enveloppait la coiffe s'ornait fréquemment de perles aux intersections et le tressoir d'orfrois devenait un bourrelet d'étoffe rembourré de coton ou d'étoupes (fig. 187). Ce bourrelet, lorsqu'il se plaçait sur une coiffe surélevée, en occupait le sommet, et suivait les sinuosités de la coiffe et des truffeaux (fig. 187; 211 à 214). De plus, il tendait à se refermer en un ovale très allongé, dont les deux côtés s'arquaient et dont les deux extrémités descendaient plus ou moins vers le front et vers la nuque.



Fig. 231. — *Très riches Heures de Jean de Berri.*

Agnès Sorel encouragea le mouvement ascensionnel des coiffes: son règne marque l'apogée de leur surélévation,

l'abolition des truffeaux et celle de la coiffe à deux lobes que remplace soit une calotte unique encore évasée, soit un cône arrondi. Le diamètre du bourrelet ne changeant pas, force lui est alors d'allonger son ovale et de se ramasser; il finit par s'étirer tellement en longueur que ses extrémités joignent le front et la nuque. Dès lors, le bourrelet ne ressemblera plus à un chapel, mais plutôt à un pain fendu (fig. 215, 216, 219).

La nuque, le front, les tempes sont toujours soigneusement épilés, les sourcils sont presque supprimés, cependant, une mode s'établit qui montrera un minuscule échantillon de la chevelure: une petite boucle en forme d'anneau s'échappe de dessous la coiffe au sommet du front et s'y plaque (fig. 222, 224). Agnès Sorel fut probablement la créatrice de cette fantaisie <sup>1</sup> déjà pratiquée à Byzance au vi<sup>e</sup> s. La boucle était, au moins quelquefois, postiche <sup>2</sup>.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 96, cf. Quicherat, p. 284 et Musée d'Anvers, Vierge d'Etienne Chevalier. Cf. bustes d'impératrices byzantines, p. 175.

2. Dans la Nativité d'Ugo Van der Goes au Musée des Offices de Florence, la donatrice a des cheveux châtain clair et sa mèche de front est noire, nettement différente de la chevelure qui apparaît à la nuque, sous la coiffe.

Le bourrelet était un boudin d'étoffe rembourré de coton ou d'étoupes ; il pouvait être brodé, orné d'un galon en spirale, semé de perles (fig. 187), couvert de plumes (fig. 216), décoré de chatons qui pouvaient être la tête de grosses épingle le fixant sur la coiffe (fig. 216), puisque désormais, au lieu de l'enserrer, il se posait mollement au sommet. Un affiquet arrêtait son extrémité au-dessus du front, sur le bord antérieur de la coiffe (fig. 211, 216, 219).

En 1455 on fit pour la jeune Madeleine de France un chapelet ou bourrelet de velours noir tiers-poil, qui devait être apparenté à la fois aux atours maternels et aux bourrelets dont on garantit encore aujourd'hui la tête des enfants.

Certains bourrelets du xv<sup>e</sup> siècle sont très analogues à ces derniers (fig. 83, 218, 220, 221). Ils se composent d'un large bandeau évasé, comparable à un turban ; ceux-là emboîtent le crâne et cachent presque complètement la coiffe. Ce type de bourrelet est moins répandu que le précédent.

Tous ces bourrelets peuvent se combiner avec divers couvrechefs drapés.

L'étoffe de la coiffe (fig. 213, 217) ou du bourrelet (fig. 211) peut se prolonger sur la nuque en un volet ou lambrequin. Ces variétés sont assez rares. Les couvrechefs de linon ou de gaze peuvent encore garder la forme de la touaille et de la mentonnière (fig. 218, 219).

Plus souvent, un couvrechef flottant se fixe au sommet de la coiffe et retombe sur la nuque et les épaules (fig. 215). Quelquefois, une coiffe de gaze ou de linon empesée prend place sous un haut bourrelet ; elle peut être courte et prendre l'aspect d'une sorte d'abat-jour sur le front (fig. 221) ou former un bavolet (fig. 220) comme celui du chaperon.

*Hennin.* — Après les cornes et les atours à bourrelets, un troisième type de coiffure bizarre allait jouir d'une grande et longue vogue, c'est le *hennin* (fig. 222), coiffe sans bourrelet ni résille, plus haute que tout ce qui s'était fait jusqu'alors et affectant la forme d'une grande pyramide ou d'un cornet renversé légèrement incliné



Fig. 232. — D'après trois figures des *Très riches Heures* de Jean de Berri.

en arrière. Du sommet, assez souvent tronqué <sup>1</sup>, pendait un grand couvrechef (fig. 84, 225).

Cette coiffure devait, dit-on, son nom à son inventrice, une dame de Hénin, qui vivait dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Elle s'inspirait vraisemblablement d'une mode orientale. Sa vogue dura un siècle.

En 1467, le chroniqueur Jehan du Clercq consigne l'apparition de « bonnets ronds et allant amenusant par-dessus de la hauteur de demy aulne ou de trois quartiers de long, aulcunes moins,



Fig. 233. — Effigie funéraire de la dame de Guiry, vers 1400, à Froidmont (Gaignières).



Fig. 234. — D'après l'effigie funéraire de Nicole Dagueneil, † 1430, à Saint-Ouen de Rouen.

autres plus, et déliés couvrechiefs par dessus, pendant par derriere jusqu'à terre ».

Le flot formé par le couvrechef empesé pouvait être dirigé par une armature de fil d'archal ou d'argent ; c'est ainsi que l'on obtenait les draperies symétriques (fig. 79 à 82) ; les « rebras devant » dont il est question dans les textes.

Le hennin admettait aussi la coiffe de linon empesé formant abat-jour sur le front (fig. 84). Le nom du hennin a pu être étendu à l'atour à bourrelet ; on sait quel était le flottement de la terminologie. En tout cas, il désigne toujours de très hautes coiffes. On étendit même le nom à des coiffes refendues (fig. 207, 209, 210) qui perpétuaient la tradition des cornes.

Les atours à bourrelets et les hennins étaient aussi mal vus du clergé au xv<sup>e</sup> siècle que l'avaient été les cornes au xiv<sup>e</sup>. Le cordelier

1. Comme exemple de hennin très tronqué, voir au Musée Royal de Bruxelles le portait de Barbara van Vlanderbergh par Memling.



frère Richard, en 1428 à Troyes, en 1429 à Paris et à Boulogne-sur-Seine, prêcha si éloquemment qu'après l'avoir écouté, les femmes « ardoient tous les atours de leurs testes, comme bourreaux, truffeaux, pieces de cuir ou de balaine qu'ilz mettoient en leurs chapperons pour estre plus roides ou rebras devant; les damoiselles laisserent leurs cornes et leurs queues et grant foison de leurs pompes »<sup>1</sup>.

En 1426, c'était le frère Thomas qui « blasmoit et diffamoit tres excellentement les femmes de noble lignée et autres de quelque estat qu'elles feussent portans sur leurs testes haulx atours et il avoit



Fig. 235. — Effigie funéraire de Marguerite Bayet, à Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, 1434.



Fig. 236. — Jean de Laval, d'après Nicolas Froment, vers 1476.

acoustumé quant il en veoit aucune de esmouvoir apres icelles tous les petis enfans, et les admonestoit en donnant certains jours de pardon a ceulx qui ce faisoit, et les faisoit cryer hault : au hennin, au hennin »<sup>2</sup>.

## § XII. — *Atours de lingerie.*

La *huve*, on l'a vu, était un voile de gaze ou de linon empesé, fixé souvent sur une armature de fil métallique qui lui donnait la forme rectangulaire (fig. 204 à 207) ou en croissant voulue par la mode. Elle perpétue certains couvrechefs du *xiii<sup>e</sup>* s. (fig. 38).

Des pans de linon ou de gaze, analogues aux voiles et voilettes modernes, accompagnaient souvent les coiffures diverses des dames. En 1352, les comptes de l'argenterie mentionnent : « cuevrechiefs,

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 235.

2. *Chronique de Monstrelet*.

gorgières, tourez, et autres atours pour le chief de Madame » Blanche de Bourbon. En 1384, l'inventaire de Jacqueline de Charny mentionne 15 couvrechefs de soie avec les 19 coiffes de ceux-ci.

Le couvrechef pouvait, quelle qu'en fût la forme (fig. 204, 206), se poser directement sur une coiffe ou retomber derrière un atour (fig. 215). Il recevait lui-même parfois quelques façons et ornements.

En 1455, les couvrechefs de la reine étaient en toile de Troyes, étroits et froncés à un bout. En effet, sur son effigie funéraire et



Fig. 237. — Chaperons de 1480, d'après un estampage de dalle funéraire, par Ch. Fichot (Musée de sculpture comparée).

sur quelques autres <sup>1</sup>, et dans les peintures de Van Eyck <sup>2</sup> (fig. 206), nous voyons un court froncé autour, sur le bord des pièces de linge qui encadrent le front et les joues. Cette pratique se continuera jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle.

En 1470, la demoiselle qui soutient un débat contre la bourgeoisie, se pare d'un couvrechef de toile légère.

En 1474, un compte royal mentionne des « couvrechefs de plaisance » pailletés d'argent doré, l'un d'eux à frange d'or, d'autres brodés à branches et à fleurs.

En 1455 et 1474, d'autres comptes font mention de *couvrechefs d'atour*, ils rentraient dans la combinaison des coiffures compliquées, décrites plus haut. En 1490, pour jouer une pastorale, des demoiselles s'affublent de chaperons placés sur des couvrechefs.

La cornette de linge repliée sur le dessus de la tête, apparaît dès le xv<sup>e</sup> siècle, et présente un aspect analogue à la coiffure encore en usage entre Rome et Naples (voir ci-après *chaperons*).

Les coiffures comprenaient des *tourets de front* en fine toile et des *barbettes* couvrant le col et le menton. Les *templettes*, qui couvraient les tempes, se faisaient aussi en linon. Ces diverses pièces

1. Première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, statue funéraire de Catherine d'Alençon, fille de Pierre d'Évreux, à la Chartreuse de Paris (Musée du Louvre); 1442, Marguerite de Thienville, abbesse de la Trinité de Caen (Gaignières, n<sup>o</sup> 331).

2. Portraits de Marguerite, sa femme (musée de Bruges), fig. 206 et de la femme d'Arnolfini (National Gallery, Londres).



Fig. 238. — Sainte Catherine, église de Brou, commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.



Fig. 239. — Buste provenant de Valence-Drôme. Musée de Lyon.



Fig. 240. — Effigie funéraire de Charlotte de France, à Saint-Denis.



Fig. 241. — Effigie funéraire de la reine Claude de France, † 1524, à Saint-Denis.

sont la persistance de la guimpe portée depuis l'époque romane, surtout par les religieuses, les béguines et les veuves, mais au xv<sup>e</sup>, elles se portent sous les atours, huves, cornes et hennins, et si les femmes les plus sérieuses sont toujours seules à s'envelopper le col et le menton, toutes se cachent les cheveux sous des tourets de



Fig. 242. — Marie Stuart, d'après Fr. Clouet, 1559.  
Cabinet des Estampes.

linon et sous des coiffes de soie par-dessus lesquelles on pose un couvrechef.

On appelait *béatilles*, des coiffures ou guimpes, faites d'une étoffe légère qui porte le même nom.

Un compte d'Isabeau de Bavière, en 1416, nous apprend que les pièces des atours s'empesaient avec un empois de farine et avec de la gomme <sup>1</sup>.

1. Gay, *Glossaire*.

§ XIII. — *Terminologie et synchronisme des atours.*

Il est fort difficile d'établir une terminologie rigoureuse pour désigner les divers atours de tête en usage du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle à fin du xv<sup>e</sup> : *atour*, *atourner* sont des termes généraux; *cornes* s'explique de soi-même, mais il y en eut certainement diverses variétés; le fait qu'on les comparait tantôt à celles de l'escargot, tantôt à celles du bélier fait supposer que le terme s'appliquait à la coiffure en mitre ou en croissant (fig. 207-8) comme à celle à enroulements (fig. 137). Quant à la dénomination de *hennin*, elle s'applique à coup sûr à des coiffures très élevées et si j'ai cru devoir, pour plus de clarté, limiter cette appellation à la coiffe conique, tronquée ou non, il semble certain qu'elle s'appliqua aussi à la coiffe à bourrelets. Le flottement que l'on constate dans toute la terminologie du Moyen Age est ici particulièrement sensible.



Fig. 243. — Marie Touchet, d'après Fr. Clonet. Cabinet des Estampes.

Le chaperon, la coiffe, généralement serrée par un frontal, l'atour à bourrelet, les cornes et le hennin ont apparu à des dates diverses mais se sont portés simultanément de 1440 à 1490 environ; la variété des types de coiffure est extrême, et les monuments figurés en témoignent. Par exemple, dans le manuscrit français 24378 de la Bibliothèque Nationale, une miniature représentant une carole<sup>1</sup> montre réunies des femmes qui portent deux types d'atours à bourrelets, le hennin conique et le hennin en tronc de cône: le n<sup>o</sup> 149 de la Bibliothèque de Boulogne<sup>2</sup> montre dans un cortège nuptial deux atours de gabarits différents et un hennin pointu; à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, le Bréviaire de Philippe le Bon, fol. 258, montre des atours variés; au Musée de Bruxelles, le tableau de la *Justice de l'Empereur Othon* par Stuerbouts figure

1. La deuxième du volume.

2. T. II, fol. 95.

ensemble la coiffure à bourrelet et le hennin pointu. Ces deux variétés de coiffure voisinent également dans la tapisserie de la Vendange qui figurait en 1913 à l'Exposition Seligmann <sup>1</sup>; enfin la scène du Triomphe dans les tapisseries de Berne, exécutées entre 1433 et 1475, montre l'atour à bourrelet, le hennin et le chaperon



Fig. 244. — Françoise Babou de la Bourdaisière, dame d'Estrées, d'après Fr. Clouet. Cabinet des Estampes.

réunis : Le mot *atour* s'entendait de toutes les coiffures compliquées et Olivier de La Marche nous dit <sup>2</sup> :

Je vis atours de diverses manieres  
Les haults bonnets, couvreciefs a banieres  
Les haultes cornes...

mais il atteste qu'en 1492 les dames étaient revenues à des coiffures plus simples. La mode du xv<sup>e</sup> s. ne comportait pas seulement les

1. N<sup>o</sup> 327 du catalogue.

2. *Le Parement des Dames d'Honneur*.

atours riches dont on vient de voir les descriptions : cornes, templettes droites ou en volutes ; coiffes ornées, bourrelets et hennins. Toutes ces combinaisons étaient des coiffures de grandes dames ; la bourgeoise se contentait du chaperon, et l'on opposait *atour* à *chaperon* comme attributs de deux classes sociales :

Moylié bourgeoise et damoysele,  
Moylié chaperons et atours <sup>1</sup>.

Le chaperon était, toutefois, porté par les plus grandes dames (fig. 236), mais les femmes du commun s'interdisaient les atours.

#### § XIV. — *Aumusses, chaperons et cornettes.*

Depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les femmes, comme les hommes, avaient commencé à détacher le chaperon de la huque. Elles portaient au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle le chaperon à pointe (fig. 225 à 228) et l'aumusse, de silhouette carrée <sup>2</sup>. On sait que celle-ci se compose d'une bande d'étoffe dont une extrémité est repliée et cousue sur les bords. L'aumusse des femmes peut aussi se composer d'une bande pliée dans le sens de la longueur et dont une extrémité est cousue. On obtient ainsi l'équivalent d'un sac fendu sur un de ses côtés longs, et c'est la coiffure que portent encore les Béarnaises. Ce type d'aumusse ne se distingue pas toujours du chaperon <sup>3</sup> (fig. 227), et l'on peut dire qu'en pratique les deux termes sont synonymes quand il s'agit du costume féminin.



Fig. 245. — D'après une dalle funéraire de Saint-Julien Saône-et-Loire).

1. Coquillart, *Les Nouveaux Droits*, Jubinal, ouvr. cité, t. I, p. 83.

2. Effigie funéraire de Philippe de Poissy, dame de Lèves, vers 1250. Rec. Gaignières. *Monum. funér. d'E.-et-L.*, XLV ; — 1279, Aalis de Crèvecoeur aux Jacobins de Beauvais, Rec. Gaignières, 223.

3. 1273, Agnès, abbaye de Jouy, Gaignières, n° 797 ; 1314, Agnès, femme de Jean Aicelin de Courceaux, abbaye du Jard, *ibid.*, 778 ; *ibid.*, 257 ; 1326, Ameline Lespicier à Saint-Étienne de Dreux, *ibid.*, 585 ; 1341, Jeanne Le Sage, *ibid.*, 585 et 589 ; 1397, Isabelle Le Cordier, dame d'Olliaux, Jacobins de Chartres, *ibid.* et rec. d'Eure-et-Loir, XIII. Vers 1300, Adèle de Vermandois à Saint-Aubin d'Angers, *ibid.*, 66 ; 1302, chaperon avec oreillettes, tombe de Marguerite de Germolles, au prieuré de Lancharre (Saône-et-Loire) ; 1344, forme très large à pan tombant. Marguerite de Cervin, *ibid.*, 428.

Une particularité essentielle distingue, en effet, le chaperon des femmes de celui des hommes. Il est assez probable que les deux sexes le portaient d'abord serré autour du col et du menton, et tous deux trouvèrent cette mode gênante. L'encolure ou goulée fut d'abord fendue et boutonnée, puis les hommes prirent

le parti de l'ôter du cou. Les femmes, pendant ce temps, se contentaient de fendre la goulée du haut en bas, et de la laisser ouverte, en se couvrant d'une touaille le devant du col (fig. 227). Dès lors, la partie inférieure du chaperon, dégagant complètement le col, flotte sur les épaules et sur la nuque et prend le nom expressif de *bavolet*, inspiré d'un terme de fauconnerie : « bavoler », verbe qui désigne le vol rasant de la perdrix et de la caille.

Tandis que la coiffure masculine comprend la coiffe, la cornette, la visagière et la goulée qui plus tard devient la patte ou coquille, le chaperon des femmes comprend la coiffe ou touret, le bavolet ou couvre-nuque, les oreillettes ou coquillons, qui retombent sur les côtés du visage.

Malheureusement, toute cette terminologie est flottante : si, dans la langue courante, *aumusse* et *chaperon* se confondent, il y a plus, on prend la partie pour le tout, et chaperon a pour synonyme tantôt *coquille*, tantôt *cornette*, qui signifie également *chapel* ou *tres-soir*, depuis que l'on a imaginé de faire quelquefois au chaperon des hommes une ceinture avec sa cornette.

La cornette du chaperon est de dimensions très variables. Dans les plus anciens exemples, elle est généralement peu développée et souvent elle se tient droite (fig. 226 à 228). A la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle et au *xv<sup>e</sup>*, la cornette peut devenir extrêmement longue, comme celle

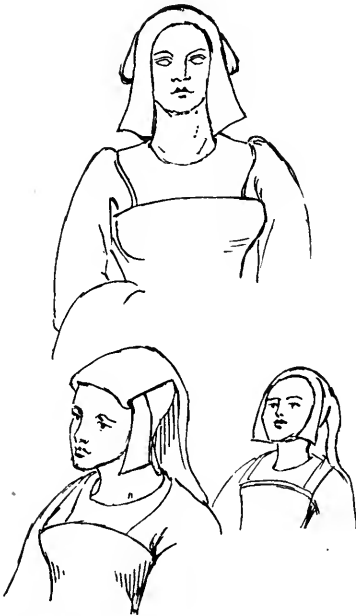


Fig. 246-249. — D'après la dalle funéraire de Denise Paris, femme de Louis du Tillet, à Corbeil, 1516. Guilhaemy, *Inscr. de la Fr.*, t. IV.



du chaperon masculin; elle peut, de même, se passer dans la ceinture (fig. 232); elle peut enfin être large et plate (fig. 230, 231, 233, 234, 237), forme qui, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, dégénérera en un pan (fig. 237) qui se développera au xvi<sup>e</sup> siècle (fig. 246 à 254).

Comme toutes les coiffures d'alors, le chaperon de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle décrit deux angles droits au-dessus des tempes (fig. 229, 230, 233, 234), car il se pose sur des coiffes à oreillettes, et la mode des cornes bat son plein. Certains chaperons, vers 1400, exagèrent



Fig. 250. — D'après l'effigie funéraire de Claude de Busseul, † 1512, à Sancé (Saône-et-Loire).



Fig. 251. — Effigie de donatrice à S.-Nicolas de Troyes.

ces angles et leurs oreillettes étranges font penser à des ailes de chauve-souris (fig. 229 à 231; 234).

Le bord du chaperon, vers la même époque, est quelquefois saillant pour abriter le front et les yeux; cette saillie s'exagère même, et l'on retrousse le bord de façon à former un rebras ou rempli petit (fig. 234) ou large (fig. 232) retombant en coquillons courts (fig. 233, 234), ou longs (fig. 230), évasés (fig. 233, 237), doubles (fig. 236), bref, de formes très variées. En 1455, la duchesse d'Orléans avait des « chaperons à haut bourrelet ». Le chaperon pouvait être fourré de pelletterie.

Les femmes de condition modeste portaient le chaperon de drap, le plus souvent rouge ou noir; celui des femmes de distinction, du xiii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle, était presque toujours en velours, et leurs teintes étaient plus variées: les inventaires les mentionnent en 1314, chez Mahaut d'Artois, plombé et tanné; en 1360, chez Jeanne de Bourgogne, vert, rouge et rose; en 1399, chez la reine, vermeil; en 1455, chez la duchesse d'Orléans, cramoyse et noir, etc.

Ces chaperons, comme les coiffes, pouvaient être ornés et même surchargés de broderies, de perles, et d'applications d'orfèvrerie. Dès 1338, la connétable d'Eu en possédait deux de la plus grande richesse <sup>1</sup> ; en 1360, ceux de Jeanne de Boulogne étaient brodés et perlés ; en 1399, les chaperons à coquillons d'Isabeau étaient surchargés des plus riches ornements <sup>2</sup>.

Sur la patte de devant était appliqué un grand médaillon encadré d'un lacies perlé et de dragons en petites perles. Sur le fond du médaillon était appliquée une sirène à corps d'ivoire et queue d'argent donnant le sein à un cœur de cristal enchatonné d'argent. Le fond était vermiculé de fil d'or ; de grosses perles fines et des chatons d'or s'y ajoutaient. Sur le chaperon, dans quatre encadrements en forme de « feuilles de rosier », des « œillets de paon » étaient brodés en or et perles, avec un chaton qui devait figurer le point vert bleu de ces œillets. Entre ces ornements étaient cousus des quatrefeuilles d'argent à émaux ; les bords portaient une bisette ; et il y avait encore place sur ces chaperons pour des plumes de paon, des tuyaux, de grosses perles, des émaux sur or et des chatons.

Un autre était bordé de « frettes » dans chacune desquelles il y avait alternativement un semis de rosettes de perles et de feuilles de mouron ; un autre était de velours vermeil brodé de violettes de mars et de glands en fil d'or.

Au rapport de Georges Chastellain <sup>3</sup>, la dernière maîtresse de Charles VII était « une fille de pâtissier, laquelle fut appelée Madame des Chaperons, pour ce qu'entre toutes autres femmes du monde, c'estoit celle qui mieux s'habilloit d'un chaperon ».

En 1498, Anné de Bretagne portait un chaperon de deuil en drap noir fourré de ventres de menu vair.

Les femmes ont quelquefois adopté le chaperon masculin dans sa seconde forme. Un buste de femme du xiv<sup>e</sup> siècle, à la façade de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, a pour coiffure le chaperon représenté à la fig. 149, et un texte de 1468, cité par Quicherat <sup>4</sup>, mentionne comme coiffure féminine le *bonnet à la coquarde*.

Le chaperon servait aussi de coiffure de nuit aux personnes frileuses : c'est pour la nuit que Mahaut d'Artois se faisait faire, en 1314 et 1320, des chaperons de velours, doublés de fourrure.

1. Delaborde, *Glossaire*.

2. Gay, *Glossaire*.

3. Livre VI, chap. xxviii.

4. *Costume*, p. 313.

La *cornette*, qui n'était originairement qu'une partie du chaperon, s'en sépara comme il s'était lui-même détaché de la huque ; elle devint à elle seule une coiffure, très usitée au xv<sup>e</sup> siècle et plus encore aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup>. Sa forme n'évolua pas moins que celle du chaperon.

La cornette détachée n'était plus qu'un bonnet couvrant le crâne et les tempes, et muni d'une longue pointe que, pour plus de commodité, on replia sur le dessus de la tête. Ce repli forma une coiffure plate et rectangulaire qui protège le crâne et ombrage le visage, comme le linge plié qui, en Italie, est encore porté par les *Ciocciare* et les Calabraises. Les femmes ont porté la cornette jusqu'au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, et la coiffure actuelle des « sœurs de charité » montre à quel point de déformation et d'exagération elle était arrivée sous Louis XIII. En 1606, d'après Nicot, la cornette était la pièce carrée du chaperon de drap des bourgeoises. Mais la pointe du chaperon ne se laissait pas toujours pendante : on l'enroulait parfois autour du crâne, et c'est là l'origine d'une autre acception du mot *cornette*, synonyme de chapel ou frontal ; un texte de 1408 <sup>1</sup> mentionne « un chapeau » en façon de cornette fait à feuillage de ronce, et nous avons vu que, dans la coiffure des hommes, la cornette était devenue le ruban du chapeau <sup>2</sup>.

Il faut donc assimiler à des chapels les cornettes d'orfèvrerie que portait Isabeau de Bavière <sup>3</sup>. C'est sans doute, au contraire, au type du chaperon réduit qu'appartiennent les cornettes d'étoffe, mentionnées en 1415, dans le trousseau de Marie de Bourgogne : l'une était de drap noir, garnie de petits besants d'argent doré ; l'autre, « en façon de marguerite », en satin blanc, vermeil et vert, mais, dans le même document, une cornette garnie de houblon et feuilles



Fig. 252. — Effigie funéraire de Jeannette Le Fin, à Montvérin (S.-et-O.), 1554. Guilhermy, *Inscr. de la Fr.*, t. IV.

1. Delaborde, *Ducs de Bourg.*, n° 6064.

2. Voir ci-dessus, p. 160.

3. Voir ci-dessus, p. 201.

d'argent doré (peut-être cousues sur un ruban) appartenait plus probablement au type du chapel ou tressoir.

Les *dorures* ou *doroirs* <sup>4</sup> de chaperons forment au xv<sup>e</sup> siècle et encore au xvi<sup>e</sup> des articles spéciaux des comptes et inventaires. Ces pièces avaient donc leur individualité. Elles étaient très variées de motifs et même de matière ; certaines sont des broderies ou des passementeries ; d'autres sont des pièces d'orfèvrerie qui se cousaient sur le touret du chaperon, pour former un frontal ou garnir les tempes.

Parmi les motifs mentionnés, on trouve des plumes, des pompons, des chiffres, des fleurs ; l'or, l'argent et les émaux y sont employés.

### § XV. — *Chapeaux.*

Les femmes portaient rarement le chapeau de feutre ; elles semblent ne l'avoir adopté qu'au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle et seulement pour le voyage ou la chasse. Mahaut d'Artois s'en coiffait à l'occasion, et les bas-reliefs des miroirs et tablettes d'ivoire nous montrent assez fréquemment, de 1300 à 1400, des dames qui chevauchent coiffées de chapeaux à becs.

Les dames portaient donc quelquefois, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le chapel de bièvre, pour chevaucher. En 1363, l'inventaire du duc de Normandie en décrit un garni d'or et de perles, avec lacs de même et une bordure où se détachait, en lettres noires sur fond d'or, les inscriptions talismaniques : *In manus, etc., Et Verbum, etc.*

En 1480, l'inventaire de Charles V en mentionne un autre, à bec, avec lacs de soie à 9 boutons de perles, grands et petits. Sur le revers, étaient brodées, en perles et en or, des fleurs de lys et des arbrisseaux.

Mais les dames du xv<sup>e</sup> siècle variaient leurs chapeaux : l'une d'elles (une pucelle), dès avant 1416, dans les *Très riches Heures* de Paul de Limbourg, porte le chapel à grande roue (fig. 187). Ce chapeau est velu et agrémenté d'un plumail d'autruche.

### § XVI. — *La coiffure féminine au XVI<sup>e</sup> siècle.*

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les jeunes filles continuèrent de porter les cheveux dans le dos (fig. 238).

1. Voir Gay, *Glossaire*.

La coiffe à résille perlée du xv<sup>e</sup> siècle persista quelquefois (fig. 238, 239). La coiffe non coulissée que nous avons vue en usage depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle (fig. 59, 198), se confond avec le *chaperon* (fig. 240, 241).

Sous Charles VIII, la coiffure comportait un ruban serrant les cheveux, toujours relevés et tirés en arrière, une coiffe de soie, généralement blanche, qui les enveloppait, et une templette d'étoffe

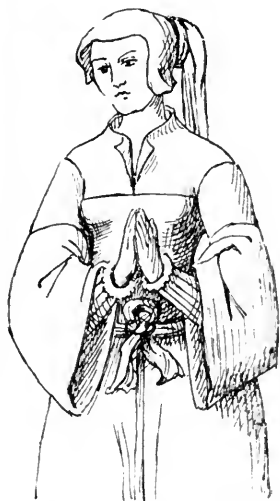


Fig. 253. — Effigie funéraire de Jeanne de Cuise, † 1497, à Amilly en Brie (Gaignières).



Fig. 254. — Effigie funéraire de Mathurine Bouthors, † 1581, à Saint-Léger-les-Aubeaux (Gaignières).

plus ou moins brodée qui couvrait les tempes et encadrait le visage. Sur cette coiffure de dessous, s'épinglait le *chaperon* (fig. 86, 88, 91 à 95), que les bourgeois portaient écarlate et les dames nobles noir. C'était un pan de drap de velours ou d'étoffe de soie couvrant le crâne et retombant par derrière et sur les côtés jusqu'aux épaules. Quelquefois, à partir de Louis XII, le pan de derrière forme une poche (fig. 240), qui fut quelquefois ramenée sur le sommet du crâne, et prit même la forme d'un bourrelet en arc de cercle sur le derrière de la tête (fig. 245).

Sous Louis XII et François I<sup>er</sup>, il est beaucoup question de la coiffure à *passer-filon*; ce passer-filon semble avoir été une frange de mèches frisées, disposées symétriquement sur le front. La coiffure à

tresses enroulées sur les tempes, à l'imitation des cornes de bélier, s'est perpétuée jusqu'au cours du règne de François I<sup>er</sup> 1.

A partir de ce règne, les femmes recommencèrent à montrer leurs cheveux. Ils formèrent des bandeaux ondulés autour du front qu'ils laissaient complètement découvert (fig. 97). Les cheveux étaient massés et plaqués sur le derrière du crâne en un chignon tressé qui laissait la nuque à découvert. Sous Henri II, la forme reste la même, et Marie Stuart (fig. 242) portait encore une coiffure de ce genre ; mais vers 1560, cette mode prit fin.

Les coiffures du commencement et du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle s'accompagnaient souvent de files de perles (fig. 101, 242).

Depuis le règne de Louis XI, les chapels et bourrelets avaient disparu ; ils étaient inconciliables, aussi bien avec le hennin qu'avec les coiffes et chaperons d'Anne de Bretagne et de la reine Claude. Cependant, les dames du commencement et du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle portèrent quelquefois un frontal très mince, passant sur le front et agrémenté d'une pendeloque qui en ornait le milieu (fig. 239).

Sous Charles IX (fig. 243), on revint aux cheveux très tirés en arrière.

Vers le temps de l'avènement de François II (1559), ils furent tendus sur des bourrelets en forme de croissants ou sur des cercles de métal appelés *arcelets*, posés d'une tempe à l'autre. Par l'un ou l'autre de ces moyens, on obtenait deux hauts bandeaux, en forme de croissants, se rejoignant par la pointe au sommet du front, et la figure de la femme, vue de face, s'inscrit dans un cœur (fig. 243).

Sous Henri III, la coiffure devint beaucoup plus haute ; les cheveux relevés et tirés en arrière formèrent un ou plusieurs bourrelets, et sur la nuque se plaqua un chignon généralement postiche. Les perruques furent fort à la mode. Une aigrette fut plantée au sommet de la coiffure.

Sous Henri II, les femmes de condition adoptèrent la toque ronde à petit bord et à plumet ou aigrette des hommes (fig. 239) ; elles la portèrent souvent au-dessus d'une coiffe. Cette mode dura jusque sous Henri III. Elles continuèrent aussi de porter quelquefois le chapeau de fentre à grands bords, avec plumes d'autruche, surtout dans les pays germaniques. Les plumes étaient couchées, comme sur

1. Statuettes allégoriques, par Broullant Le Roux, au tombeau des cardinaux d'Amboise, à Rouen.

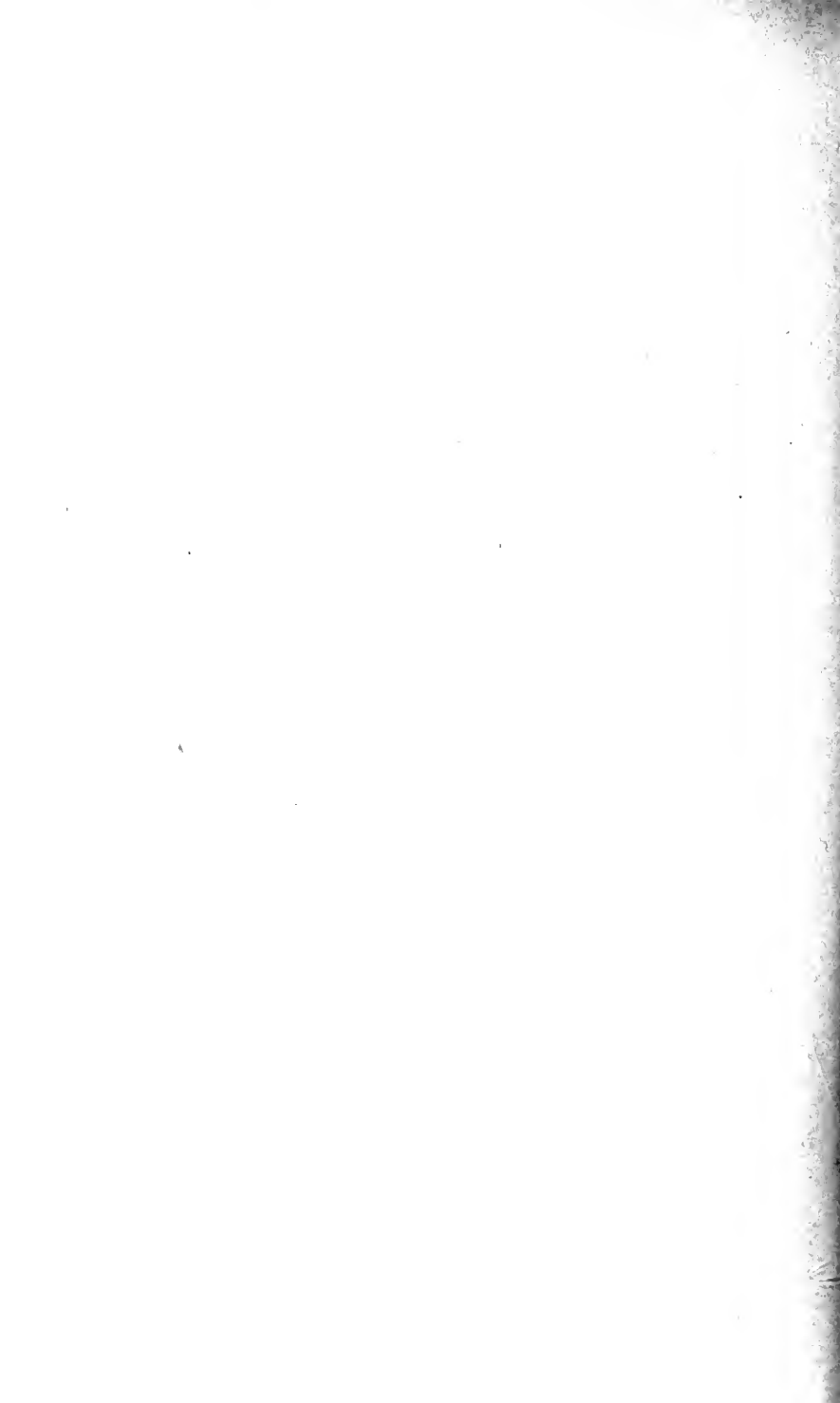
le chapeau des hommes. Si les femmes de condition montrent volontiers leurs cheveux à partir du règne de François I<sup>er</sup>, les bourgeoises et les femmes de petit état continuaient de les cacher sous une coiffe de linge ou de soie appelée *cale*, et toutes portaient le chaperon avec queue très large (fig. 244 à 254), formant une poche pour les cheveux (fig. 195, 196). Cette poche pouvait former un sac court et très large (245, 246).

Sous François I<sup>er</sup>, les dames nobles portaient des chaperons très riches, à bavolets très courts (fig. 240, 241, 250). Ils étaient en velours noir ; ceux des bourgeoises étaient en drap. A partir du règne de François I<sup>er</sup> jusqu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au delà, la queue du chaperon put continuer d'être très longue, mais elle était toujours large et plate. On put, comme autrefois, la laisser tomber jusqu'au bas du dos (fig. 244, 252, 253), mais plus souvent on la releva sur le dessus de la tête, et on en inséra l'extrémité sous la coiffe (fig. 250, 251, 254). Ce repli abrite le dessus du crâne sous une sorte de plateau carré. C'est l'origine de la coiffure que portent encore les femmes de la campagne (*ciociare*) entre Rome et Naples et en Calabre.

A partir du milieu environ du xiv<sup>e</sup> siècle, les femmes de condition portèrent aussi *l'escoffion*, coiffe formée d'un réseau de rubans d'or ou de soie, et *l'atiffet* (fig. 244), chaperon dont les bords soutenus sur des arcelets de métal s'adaptaient au tracé cordiforme de la coiffure (fig. 243). Cette coiffure fut adoptée par Catherine de Médicis (fig. 100), depuis son veuvage jusqu'à la fin de sa vie, et se portait encore sous Henri III.

Sous François I<sup>er</sup>, il fut d'usage, pour sortir par le mauvais temps, de fixer aux oreillettes du chaperon un *touret de nez* ou cache-nez, pièce rectangulaire cachant tout le bas du visage et analogue au voile des musulmanes. Cet accessoire se porte encore dans les Abruzzes, à Scanno, mais à partir du règne de Henri II, les femmes de condition le remplacèrent par le masque de velours noir que seules elles avaient le droit de porter. Sous Henri II, toutefois, les bourgeoises se firent aussi une sorte de masque, mais il était en satin, et non ajusté.

---





# LIVRE III

## ACCESSOIRES DU COSTUME

---

### CHAPITRE PREMIER

#### FOURRURES ET PEAUX; BRODERIE; PASSEMENTERIE

SOMMAIRE. — I. Fourrures et peaux. — II. Broderie. — III. Passementerie.

#### § I. — *Fourrures et peaux.*

On entend au Moyen Age par fourrure (*foderatura*) toute doublure, comme aujourd'hui encore en italien.

Un vêtement *fourré* est opposé à un vêtement *sangle* (*singularis*) d'une seule épaisseur.

La fourrure pour l'été se fait de divers tissus, spécialement de coutil et de samit, qui est un satin fort.

On fit aussi, surtout pour l'hiver, une très grande quantité de fourrures de *penne* ou pelleterie.

La mode de ces fourrures se développa beaucoup au XII<sup>e</sup> siècle, avec les progrès du commerce international. On se mit à l'importer d'Allemagne, de Norvège et même de Russie et de Sibérie.

Aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> siècles, elles sont presque réservées à l'intérieur des vêtements, mais les manteaux souvent ouverts et quelquefois pourvus de collets rabattus (fig. 35), et les bonnets à revers retroussés laissent voir (fig. 124). Les pelleteries se portent beaucoup même chez les pauvres gens; au XIII<sup>e</sup> siècle, le fabliau de *Jougllet*<sup>1</sup> met en scène une vieille paysanne :

1. Rec. Montaiglon, fb. XCVIII.

A pris la vicille un sien mantel  
 De deux qu'elle ot le plus bel,  
 L'un de taissons ; l'autre de chas :  
 A son col le pent par le las . . .

Au xiv<sup>e</sup> siècle, ce n'est plus seulement le manteau, c'est le surcot ou corset ; au xv<sup>e</sup> siècle, c'est la houppelande et ses vastes manches que l'on double de pelleterie. La sculpture bien faite de la fin du xiv<sup>e</sup> et du commencement du xv<sup>e</sup> rend très exactement les gros plis des draperies doublées de fourrure. Pour les vêtements d'été, toutefois, on employait comme doublure le *samit*, fort satin de soie.

Mais quand à force d'employer la pelleterie, on l'eut fait enchérir, on commença au cours du xv<sup>e</sup> siècle à simuler le vêtement doublé de fourrure, en réservant cette fourrure pour les revers des encolures et des manches et pour les *létices*. Ainsi nommait-on les bandes de fourrure plus ou moins larges qui ourlaient le bas des robes (fig. 47, 84). Le corps fut très inégalement couvert, mais la vanité fut satisfaite à meilleur compte et les femmes purent se faire des tailles plus fines.

On appelait *passé-poil* une fente sur le côté d'un vêtement fourré, le poil s'y montrait et formait une sorte de frange verticale (fig. 46). Le passé-poil fut un jour simulé, si bien qu'actuellement son nom vide de sens ne s'applique plus qu'à un galon.

La *cravate de fourrure* telle qu'elle se fait encore avec tête et membres naturalisés d'un petit animal, est une fantaisie qui remonte au moins au xv<sup>e</sup> siècle. Un de ces objets figure à l'inventaire de Charles le Téméraire : c'était « *une martre crne* pour mettre autour du col »<sup>1</sup>. Dans la tête naturalisée on avait inséré deux rubis figurant les yeux, et sur le museau on avait appliqué un diamant taillé en cœur ; enfin les ongles des pattes avaient été garnis d'or.

Pour les tenir au chaud, on pouvait ramener sur les mains les longues manches ouvertes du xiv<sup>e</sup> siècle, et les manches fendues du xv<sup>e</sup> ; les mitaines eurent la même utilité, puis à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>, les longues et amples manches évasées qui se drapaient sur l'avant-bras.

Les modes de la Renaissance s'y prêtaient moins, mais il se peut que les manches en plusieurs tronçons ou *manchons* inaugurées

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 3915.

sous Louis XII (fig. 86, 90) aient permis de faire descendre sur la main pour la réchauffer le manchon de l'avant-bras. Cela est probable, car sous Henri III nous voyons le manchon devenir une pièce distincte de la manche et destinée à réchauffer les mains. Ces manchons étaient doublés de fourrure ou tout en fourrure, et les hommes comme les femmes s'en servaient.

On teignait déjà ces fourrures, et l'on en faisait de savantes mosaïques. Au XII<sup>e</sup> siècle, la teinture pouvait être de couleurs arbitraires, et spécialement de rouge. Saint Bernard s'indignait des parements de fourrure vermeille qu'il avait vus aux poignets de certains prêtres.

On recherchait particulièrement la fourrure d'*hermine*, que l'on *mouchetait* ou *herminait* comme de nos jours avec la queue noire de l'animal (fig. 70, 84), mais déjà la contrefaçon était introduite, et nous savons que les *pinceaux* noirs pouvaient se faire en laine de Lombardie.

Très recherché aussi au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, abandonné à la Renaissance, l'*écureuil* donnait diverses fourrures. Mahaut d'Artois portait l'*écureuil de Calabre* ; plus souvent, les manteaux élégants se fourraient de l'*écureuil* des pays du Nord. Le dos de son pelage d'hiver donnait la fourrure de *gris* ou de *petit gris* ; le ventre, appelé *ventre* tout court, une fourrure blanche ; le *gros vair* et le *menu vair* étaient la combinaison des deux teintes en des mosaïques souvent figurées dans les peintures et dont nos pelletiers font encore. C'est de là qu'est sorti le *vairé* du blason, et « vair palefroi » désigne un cheval pommelé.

Enfin, la tête de l'animal ou celle de la martre fournissait la fourrure de *grognets*, nom que nous traduirons par « petits museaux ».

On trouve au XIII<sup>e</sup> siècle mention de la « rampaille ou vaire ouvree ».

Il est difficile d'identifier la fourrure de *pourpre* ou *poppre*, à la mode au XIV<sup>e</sup> siècle, mais il est bien probable que c'était l'*écureuil* rouge, opposé au gris, appelé gris tout court. La brune pouvait être la loutre, fourrure déjà estimée ; le *bièvre* était le castor, qui a gardé son nom en anglais.

Le *luiron* ou *lairon* ou lérot, la *fouine*, le *putois*, le *marterin* ou fourrure de *martre*, spécialement celle de *Prusse*, et la *zibeline*, ainsi que la *genette*, étaient des fourrures estimées.

Le *lièvre blanc de Norvège* était très recherché ; le *lièvre ordi-*

naire moins ; la fourrure de *pattes de lièvre* moins encore : saint Louis, par humilité, la portait ainsi que la *gamite* ou peau de chamois et l'agneau.

L'agneau de Roumélie était une fourrure très distinguée : c'est ce que nous nommons astrakan. Le *frison blanc* en était une autre, analogue sans doute à notre chèvre de Mongolie. Sous Charles VI, la *penne noire de Chasteau de Vire* est une fourrure d'agneau.

L'agneau ordinaire était très employé ; le daim et le chamois, désignés sous le nom de *gamite*, étaient usuels aussi : c'étaient deux fourrures vulgaires dont s'accommodait encore la simplicité de saint Louis.

Le *taisson* ou blaireau, le *goupil*, *voupis* ou *verpis*, que nous appelons renard, le *lièvre*, le *connin* (lapin), le *chat* étaient des pelleteries peu estimées. Le *chat* se distinguait en *chat de feu* (domestiqué) et *chat de bois* (sauvage).

Le *chat d'Espagne* représentait une qualité plus distinguée. On portait aussi le *rat*.

Les jeunes filles recherchaient les fourrures blanches, et, vers 1260, le roman des *Biaus Desconneus* nous en présente une vêtue de *penne d'ordre*, c'est-à-dire de peau et plume d'eider. Nul doute que l'on employait déjà de même la poitrine du grèbe.

La penne appelée *duillet*, dont le nom fait penser à nos douillettes, était-elle un duvet ? Il semble difficile de l'identifier, non plus que l'*estule*, souvent nommée aussi au xv<sup>e</sup> siècle. La peau de *lubernes*, *laubreges* et *lomberges* serait selon Du Cange celle d'une panthère.

Les peaux dépouillées de leur poil étaient aussi très utilisées dans le costume : les *cuirs*, tannés à l'écorce ; la *basane*, tannée à l'alun ; le *parchemin*, préparé à l'urine putréfiée et à la chaux, y jouaient à l'occasion leur rôle. L'*oripeau* (*auripellum*) était, comme son nom l'indique, un cuir doré ou mordoré, fort en usage dans la chaussure.

## § II. — Broderie.

La broderie <sup>1</sup> joue un très grand rôle dans la décoration du

1. Sur cet art, voir Germain de Saint-Aubin, *L'art du brodeur*, Paris, 1769, in-fol. et Louis de Farcy, *La broderie du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Angers, 1890, in-fol.

vêtement du Moyen Age. C'était une mode orientale qui se développa chez nous à l'époque carolingienne et depuis.

Les brodeurs professionnels exécutaient des travaux sur commande ou mettaient en vente des broderies toutes faites ; certains ateliers renommés travaillaient pour l'exportation. La broderie d'Angleterre était particulièrement belle et recherchée <sup>1</sup> depuis l'époque carolingienne, dont le musée épiscopal de Durham conserve des œuvres remarquables, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. La plupart des belles broderies du xiv<sup>e</sup> siècle qui font encore notre admiration sont anglaises : M. L. de Farcy <sup>2</sup> et M. J. Marquet de Vasselot <sup>3</sup> en ont réuni des preuves.

On voit, du reste, vers 1200, dans le roman de Guillaume de Dole, la description d'un splendide surcot et l'auteur spécifie qu'il était garni d'orfrois d'Angleterre <sup>4</sup>. En 1318 à Montauban, parmi les bourses brodées que vendaient les frères Bonis, les plus précieuses étaient d'Angleterre <sup>5</sup>.

L'art du brodeur avait d'autres centres, comme Chypre, dont les broderies se contrefaisaient à Gênes, Florence, Lyon et Paris.

D'autre part, cet art tenait une grande place dans l'éducation des jeunes filles : pour celles qui devaient gagner leur vie, c'était un bon métier ; pour les autres, c'était un talent d'agrément des plus appréciés, et les chevaliers étaient fiers de porter les chefs-d'œuvre de leurs dames. Le roman de l'*Escoufle* raconte les malheurs d'une princesse pour qui l'art d'agrément devient à un moment donné un très opportun gagne-pain.

On peut classer parmi les broderies le travail d'*application*, ou de *taillure* (*opus consutum*), qui consiste à découper des ornements dans une étoffe, à les coudre sur une autre étoffe et à les *pourfiler*, c'est-à-dire à les border à l'aiguille pour en préciser les coutures et l'empêcher de s'effiler. On pratiquait ce procédé dès le x<sup>e</sup> siècle. Il est très employé au Moyen Age. La broderie proprement dite est faite tout à l'aiguille.

La *broderie de rapport* est une combinaison des deux procédés : elle consiste à appliquer et à raccorder sur un fond des pièces d'étoffe déjà brodée.

1. Du Cange, *Anglicum opus*.

2. Farcy, ouvrage cité, p. 150 à 153.

3. Catalogue de la collection Martin Le Roy.

4. Langlois, I, p. 77.

5. E. Forestié, *Le vêtement dans le Sud-Ouest*, article *bourse*.

On a brodé en laine, en fil, en soie, en fils d'or et d'argent, en perles, en jais ; quelques rares objets, dès le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, ont été brodés en paille <sup>1</sup>. Les broderies en paillettes de métal sont usitées depuis le <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle. Quant au fond, il peut être ou n'être pas entièrement couvert de broderie. Ce fond est le plus souvent une étoffe, et l'on a brodé presque toutes les étoffes.

On a brodé aussi d'autres matières, le feutre, le cuir ; ce dernier assez souvent à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, comme le montre l'inventaire de Charles V.

Nous avons des broderies des <sup>xi</sup><sup>e</sup> et <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècles au point de chaînette, au passé, en couchure, la broderie lancée.

Les points deviennent plus variés au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle : on a le point fendu, le point retiré ou rentré, le couché ombré ou nuancé ; la broderie de cordelière ou de cordonnet, la broderie en nœuds.

Au <sup>xiv</sup><sup>e</sup>, les points sont très nombreux : on trouve le point de plat ou de bouture ; la couchure allemande ; la broderie enlevée ou en relief, rare au siècle précédent, devient fréquente, ainsi que la gaufrure, c'est-à-dire la couchure mise sur un gros fil, les points billeté et satiné ; les ors nus de diverses variétés, dont le procédé consiste à tourner autour d'un fil d'or de minces fils de soie qui le nuancent.

Au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, on pratique sous le nom de guipé ou guipure un procédé analogue, consistant à enserrer d'un fil d'or un faisceau de fils de soie. Le sens du mot guipure a depuis plusieurs fois changé.

On pratique aussi alors le piqué, le point, de tresse, et de flamme, de piqûre, le point de croix, le point de Hongrie, le petit point ; le point de tapisserie à fil tiré.

La broderie en relief devient fréquente au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle. La broderie en cannetille n'est employée que depuis le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle ; d'autres sont plus modernes encore.

Ces broderies tracées dans la forme du modelé et faites de points variés appropriés à la représentation de chaque objet sont de véritables peintures à l'aiguille ; on en a fait non seulement des ornements mais des figures, des tableaux, de longues histoires comme celles des miniatures et des vitraux.

A partir du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, apparaît l'œuvre de Cologne, ou broderie

1. Coffret du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle conservé à Sainte-Ursule de Cologne.

de haute lisse, très répandue au xv<sup>e</sup>. Elle est faite sur un métier à la tire à l'aide de plusieurs navettes ; c'est un tissu imitant la broderie. A partir du xv<sup>e</sup> siècle, on a fait mécaniquement la brochure à l'aiguille, à l'aide de petites navettes dites *espoulins*.

Le luxe des vêtements brodés atteignit ses dernières limites sous Jean II, Charles V et Charles VI.

Louis d'Anjou possédait en 1368 une cote d'écarlate rose brodée de six médaillons circulaires (compas, deux sur les manches, deux sur la poitrine et deux dans le dos) ; le fond était également brodé d'arbres fleuris. Chaque médaillon encadrait six petits cercles (c'est à peu près le dessin des tympanes de fenêtres de la cathédrale de Reims) et au centre de ces rosaces était tracé un cœur. Toute la rosace était en perles, et le cœur aussi avec au centre un rubis balais. Les manches étaient également bordées de perles <sup>1</sup>.

En 1414, Charles duc d'Orléans faisait coudre 960 perles sur une houppe sur les manches de laquelle était brodé le texte d'une chanson : « Ma dame je suis tant joyeux... » accompagné de la musique, où les notes, formées de quatre perles chacune, s'alignaient sur des portées de fil d'or <sup>2</sup>.

On pourrait multiplier ces exemples, où se combinaient avec divers points de broderie les applications d'étoffe, d'orfèvrerie, de pierreries et de perles.

### § III. — *Passementerie.*

On appelait orfrois ou orfrais (*auri fregium, orfrisium*) des galons brodés et généralement larges ; ils pouvaient avoir jusqu'à 20, 30, 50 centimètres de largeur. Sur un galon de soie ou de drap d'or ou d'argent, on faisait à l'aiguille des dessins d'ornement, et même des tableaux à personnages à l'aide de fils de soie d'or et d'argent, auxquels on joignait des perles, des paillettes de métal, des chatons d'orfèvrerie enchâssant des pierreries.

L'Orient a fourni aux occidentaux une grande quantité de galons tissés de fil d'or et de soie à dessins variés autant qu'élégants. Dès le xii<sup>e</sup> siècle la Sicile, plus tard Gênes en fabriquèrent aussi sur dessins orientaux.

Aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, les soieries de Lucques comprennent aussi

1. Gay, *Glossaire*.

2. Quicherat, *Costume*, p. 253-254.

des rubans, que l'on vendait en 1338 à Montauban, concurremment avec la bandelette de soie (*veta*) fabriquée en Normandie et le ruban tissé (*tescut*) sans indication de provenance.

La bisette était une passementerie d'or ou d'argent que les ceinturiers tissaient au petit métier. On en garnissait les vêtements et les chapeaux et l'on en faisait des demi-ceints. C'est ce que nous appellerions du galon.

L'inventaire de Charles V décrit <sup>1</sup> un modèle de bisette d'argent doré qui devait être d'une technique habile et d'un gracieux dessin, l'initiale royale K et de petites couronnes y alternaient avec des fleurs de lys. Au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, le mot change de sens : en 1416, l'inventaire de Jean de Berry appelle bisette un galon de soie bleue orné d'inscriptions, et en 1546, dans une relation de l'entrée de Henri II à Lyon, on lit « bisette ou dentelle de soie noire ». La *crépine* était de la résille de soie.

La *canetille* était de la passementerie faite avec la *soie cannette*, ainsi dénommée de sa bobine qui était un tronçon de bambou. Le travail de la canetille était prospère au xiii<sup>e</sup> siècle. Les franges de soie unicolores ou à couleurs alternées ont été très nombreuses du xii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup>.

Concurremment avec la *soie cannette*, qui semble avoir été une soie plate sur une bobine de bambou, il y avait la soie en fuseaux, dont usait Mahaut d'Artois, et le fil de soie appelé *sedene* à Montauban en 1338.

Les fils se vendaient en boîtes ; il y en avait de blanc et de toutes les couleurs : les fils rouges étaient dits de *pastel* ou vermeil de *brésil* du nom de la plante et du bois qui servaient à les teindre.

Chypre, colonie française depuis la fin du xii<sup>e</sup> siècle, s'était fait une spécialité de la fabrication du fil d'or et en fournissait abondamment toute l'Europe. Chypre exportait aussi des broderies, mais ces produits du royaume des Lusignans avaient suscité en Europe de nombreuses contrefaçons.

Le fil d'argent et le galon d'argent, appelé *argent froid* à Montauban en 1274, étaient également très usités dans la parure.

Concurremment avec les applications d'étoffes découpées de passementerie et de perles, on cousait sur les vêtements des chatons d'orfèvrerie où étaient serties des pierreries, des plaquettes de métal émaillées, ciselées ou niellées, des paillettes, des annelets,



des bossettes, des boutons décoratifs, des branlants, des houppettes et des grelots.

Ces accessoires de métal prirent une importance excessive dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du xv<sup>e</sup>. Quicherat <sup>1</sup> cite pour cette dernière époque un vêtement de gentilhomme normand où trois cents pièces d'or étaient cousues trois par trois, pour dessiner des trèfles, et une paire de manches faite en 1411 pour le duc de Bourgogne, avec garniture d'orfèvrerie du poids de 12 marcs consistant en rinceaux d'or et en 7.500 annelets d'argent.

1. *Costume*, p. 254.

---

## CHAPITRE II

### ACCESSOIRES FIXES DU COSTUME

SOMMAIRE. — I. Généralités. — II. Aiguillettes. — III. Agrafes, mors et mordants. — IV. Bouclettes. — V. Épingles. — VI. Boutons, chatons. — VII. Houppettes, bossettes, branlants, paillettes, grelots.

#### § I. — *Généralités.*

Le costume comprend un certain nombre d'accessoires de métal, soit bijoux mobiles dont il sera question au volume suivant, soit pièces cousues ou rivées à demeure, dont il sera traité ici. Ce sont les boutons, agrafes, mors, aiguillettes qui ferment les vêtements, et d'autres accessoires purement décoratifs comme les enseignes, boutons d'ornements, chatons, bossettes, paillettes, branlants et grelots.

Quelle que soit leur fonction utile ou décorative, aucun de ces détails n'était considéré comme négligeable et étranger au domaine de l'art. Au Moyen Age, celui-ci, pas plus que le domaine du luxe, n'avait de limites; tous les objets usuels se faisaient à l'occasion en matières précieuses, et quelle que fût leur matière, ils recevaient la plupart du temps une forme artistique, souvent charmante.

Il est donc impossible de séparer l'étude de l'orfèvrerie de celle du mobilier usuel et du costume. C'est surtout à partir de 1340 environ qu'elle y prend une place considérable. Ce luxe s'est assagi sous Louis XI et atténué sous ses successeurs.

Les inventaires nous révèlent, surtout dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>, une prodigieuse profusion d'ornements d'or et d'argent, rehaussés de nielles, émaux et gemmes, et cousus aux vêtements; mais de toutes ces richesses rien ne nous est resté: métaux précieux, perles et pierreries ont été sans cesse remis en œuvre; les comptes en font foi.

Par bonheur nous possédons, au contraire, un assez grand nombre d'accessoires de costume en plomb, étain et cuivre, objets vulgaires et même de pacotille, très intéressants cependant à recueillir et à étudier parce qu'ils nous renseignent sur la forme et

le style des œuvres similaires plus riches et plus soignées qu'ils imitaient de loin et qui ont disparu.

Du reste, beaucoup de ces objets communs offrent des motifs très heureux : il n'en est pas un auquel le goût et l'imagination fertile de nos pères et le caprice toujours changeant de nos mères n'aient donné des formes variées, ingénieuses, souvent charmantes.

### § II. — *Aiguillettes.*

Les aiguillettes (fig. 255 à 257) sont des lacets terminés par une aiguille ou *ferret* de métal pointu à une extrémité, formant à l'autre une douille où l'on insère un lacet. Une rivure ou le simple écrasement de la douille fixe le ferret au lacet de l'aiguillette et en facilite le passage à travers les œillets d'un vêtement. Du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle les lacets et les aiguillettes ont été beaucoup employés. Les aiguillettes servaient non seulement à serrer les vêtements et parties de vêtements ajustés, mais à des usages auxquels nous employons les boutons et agrafes ; quelquefois, par exemple, pour attacher un manteau sur l'épaule (fig. 255 à 257). Les ferrets pouvaient être en métaux précieux et recevoir une décoration plus ou moins élégante. Les œillets ou *annelets*, en ce cas, étaient aussi d'or <sup>1</sup>.

On trouve mention dans l'inventaire de la duchesse d'Orléans en 1456 d'un fermail « fait en façon d'aiguillette <sup>2</sup> ». C'était probablement une aiguillette à ferrets et œillets d'or.



Fig. 255. — Attache de manteau, milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Salomon, provenant de Notre-Dame de Corbeil, à Saint-Denis.

### § III. — *Agrafes, mors et mordants.*

Les agrafes de diverses dimensions ont été nombreuses du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Elles se composent de deux pièces : l'*agrafe* proprement dite, crochet cousu ou rivé sur un vêtement, galon ou cour-

1. 1380, Inventaire de Charles V, n° 3442, description d'une cotte.

2. N° 3112.

roie, et la *barbacane* ou *porte*, anneau dans lequel s'introduit l'agrafe et qui est rivé ou cousu sur la partie à rapprocher de celle qui porte cette dernière.

Les agrafes rivées l'étaient généralement sur des courroies et s'employaient surtout dans les demi-ceints, décrits au chapitre suivant.

Les agrafes cousues et leurs barbacanes semblent avoir été géné-



Fig. 256. — Attache de manteau, fin du XII<sup>e</sup> siècle. Vieillard de l'Apocalypse : portail de Chartres.

ralement fixées à l'extrémité d'un petit galon passant dans une ouverture ménagée à cet effet (fig. 258).

Les costumes des grands personnages avaient des agrafes en métaux précieux <sup>1</sup> comme les 44 *fermeillets garnis de perles* de l'inventaire de Charles le Téméraire <sup>2</sup>. Il ne nous en est pas resté : en revanche, nous possédons un assez grand nombre de petites

1. Ce luxe persista à la Renaissance : des comptes royaux de 1557 et 1575, cités par Gay, mentionnent des agrafes d'or émaillé et d'argent, ces dernières pour une chemise.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 2137.

agrafes de laiton <sup>1</sup> recueillies dans des fouilles (fig. 258 à 261). On en trouve quelques-unes de style roman ou des <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles, mais le plus grand nombre appartient à la fin de la période gothique. Les motifs de ces menus objets témoignent du goût que nos ancêtres du Moyen Age apportaient dans les moindres détails de leur vie. Parmi les plus usuels, citons la coquille, la fleur de lys inscrite dans un losange perlé, et la cordelière d'Anne de Bretagne. Quelques-uns sont des initiales donnant à l'objet un caractère personnel.

Les agrafes moyennes (fig. 262, 263), pour collets de manteaux et pour demi-ceints (celles-ci appelées *mordants*), se sont faites surtout à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle et au <sup>xv</sup><sup>e</sup>. Elles sont fondues et retouchées à la lime et au burin, ou découpées dans une feuille de cuivre et décorées de gravure au burin ou d'ornements repoussés.

Entre le crochet et la patte rivée, existe généralement un médaillon circulaire. Il peut être évidé, surtout dans les pièces fondues. En ce cas, il encadre

un médaillon, soit de figurines adhérant au cadre et se détachant sur un fond <sup>2</sup> dont la couleur devait trancher pour les faire ressortir, soit d'ornements gravés niellés ou émaillés sur une plaquette insérée sous le cadre (fig. 262).

Les pattes des agrafes de cuivre découpé s'ornent en général simplement d'un motif buriné sur fond pointillé dans un cercle. La plupart du temps ce sont des initiales. Ces gravures sont en général bien exécutées et d'un bon dessin, tandis que les figurines des agrafes fondues sont grossières.

Le mors est une variété d'agrafe composée de deux plaques rivées ou cousues aux bords d'un vêtement, le plus souvent d'une

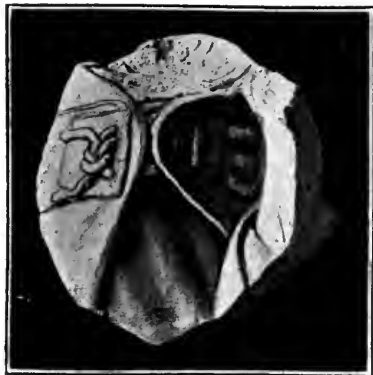


Fig. 257. — Attache de manteau, commencement du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, à Notre-Dame de Paris (mouillage Geoffroy-Dechaume).

1. Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. Musées d'Angers, Boulogne, Lille, Saint-Omer et Rouen; collections Beurdeley; Figdor à Vienne; Em. Théodore à Lille; Enlart.

2. Musées de Douai, Nancy, Lille.



Fig. 258. — Agrafes et barbicanes, bronze.

xii<sup>e</sup> siècle, n<sup>o</sup> 40; xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup>, n<sup>os</sup> 21, 38, 39; le reste, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècle. Musées de Rouen (2 à 5); Saint-Omer (1, 8, 9, 12, 14, 15 à 17, 26, 27, 33 à 35; 43); Lille (22, 23, 47); Nancy (36, 37); Boulogne (13, 18, 27, 32, 34). Collection Figdor (25) et Enlart (6, 21, 23, 29 à 31; 38 à 40).

chape civile ou liturgique. Dans ce dernier usage, il prend, depuis le XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, un développement spécial (fig. 338). Cependant, le mors de la chape de saint Louis, conservé au Louvre, n'est pas moins important. C'est un grand et lourd losange d'émail bleu cendré semé de fleurs de lys.

Grands ou petits, les mors comprennent en général une plaque



Fig. 259. — Agrafes de bronze : collection Beurdeley. 1, XIII<sup>e</sup> siècle ; 2, XIV<sup>e</sup> ; 3, XV<sup>e</sup> ; 4, vers 1500 ; 5, Renaissance.

munie d'un crochet plat plus ou moins large replié au-dessous, et une contre-plaque munie d'une fente plus ou moins longue où il s'insère, formant charnière. Les deux plaques ainsi rapprochées



Fig. 260. — Barbacanes de bronze : collection Beurdeley. 1, XIV<sup>e</sup> siècle ; 2 et 3, XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle.

Fig. 261. — Collection Beurdeley, vers 1500.

forment un motif, en se réunissant sur une chape liturgique ; ce sera, par exemple, un diptyque, ou le groupe de l'Annonciation, sur un mors civil des pièces de blason ou des initiales comme celles de l'agrafe, fig. 263. Les plus grands mors peuvent avoir trois crochets et portes superposées.

Il existe aussi de très petits mors, composés d'une agrafe et d'une barbancane tenant chacune à une plaquette ou bossette que l'on

cousait de part et d'autre de l'encolure, ou aux deux extrémités d'une ceinture dite demi-ceint. On les trouve surtout en usage aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

Certaines de ces agrafes de manteaux ou mordants de demi-ceints (fig. 258<sup>18</sup> ; 261) ont une chaînette comme celles des demi-ceints, dont il sera question plus loin, permettant d'ouvrir plus ou moins l'en-



Fig. 262. — Agrafes et barbacanes ou mordants, bronze ; collection Beurdeley. 1, xiii<sup>e</sup> siècle, émaillée ; 2, xiv<sup>e</sup> siècle : 3 et 4, xv<sup>e</sup> siècle.

colure. A ce type appartiennent des objets vulgaires du xv<sup>e</sup> siècle souvent trouvés dans les fouilles et ornés de cœurs et de coquilles, que beaucoup de musées s'obstinent à classer comme gallo-romains.

#### § IV. — Bouclettes.

Le costume et la chaussure utilisaient un assez grand nombre de *bouclettes* ou menues boucles pour fermer les courroies ou les galons, spécialement les « bouclètes à souliers », souvent mentionnées au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle. Elles se mettaient sur le côté du cou-de-pied et fermaient la courroie qui passait sur celui-ci (fig. 281). Elles étaient carrées ; quelques autres bouclettes pouvaient être rondes.

C'est seulement à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle qu'on imagina de donner aux boucles de chaussures les grandes dimensions que nous leur connaissons. Dès lors elles n'ont plus aucune utilité, et sont de purs ornements.

Les bouclettes du Moyen Age étaient toujours utiles, ce qui ne les



empêchait pas d'être jolies. On les faisait en fer, en laitou, en argent et en or, parfois avec émaux. Les bouclettes d'argent furent très usitées, surtout pour les chaussures.

### § V. — Épingles.

L'usage des épingles remonte à une haute antiquité.

Les épingles du Moyen Age se trouvent en grand nombre dans les fouilles, notamment dans les anciennes sépultures où elles attachaient le suaire des morts. Les épingliers formaient une corporation <sup>1</sup> depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

L'épingle ordinaire appartenait à un type qui ne s'est pas modifié depuis le XIII<sup>e</sup> siècle au moins jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>. C'est (fig. 182, 198, 263) un bout de fil d'archal aiguisé à la meule à l'une de ses extrémités et pourvu à l'autre d'une tête faite d'un autre

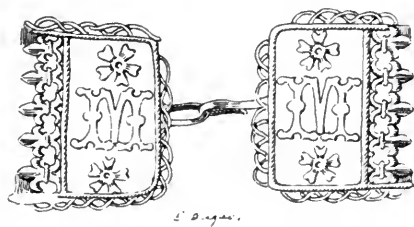


Fig. 263. — Agrafe d'or émaillé, XVI<sup>e</sup> siècle, au chiffre de Marguerite d'Autriche. Collection Beurdeley.

bout de fil plus court, tourné et serré de façon à former une petite boule : ce sont de ces épingles qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle Mahaut d'Artois faisait souvent acheter par milliers <sup>2</sup>.

On les mettait dans des écuelles <sup>3</sup> ou bien on les piquait dans des pelotes dites *tabourets* parce qu'elles avaient la forme d'un tambourin. En 1501, un inventaire du château de Blois <sup>4</sup> mentionne, outre trois pelotons de satin cramoisi, une large quantité de « papiers pleins d'épingles ». On devait donc dès cette époque piquer des rangées d'épingles dans des bandes de papier. C'est ainsi disposées qu'elles se vendaient encore au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les épingles plus élégantes n'étaient pas rares : elles se faisaient en or et en argent et pouvaient avoir des têtes ornées, émaillées ou faites de pierres précieuses.

Les tombeaux mérovingiens fournissent parfois de grandes

1. *Le livre des Métiers*, p. 364.

2. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 211, 367.

3. *Roman de la Rose*.

4. Gay, *Glossaire*, p. 311.

épingles d'argent ou d'or à grosse tête ornée de godrons, de filigranes et de verroteries ou de pierreries.

En 1295, l'inventaire du Saint-Siège Apostolique mentionne sous le nom d'*acus* des objets d'or qui ne peuvent être que des épingles et non des aiguilles, car elles sont munies de têtes ; neuf portent des saphirs ; deux de grosses perles, et l'une de celles-ci porte aussi un rubis balais.

Sur une statue du porche sud de la cathédrale de Chartres, du milieu du *xiii<sup>e</sup>* siècle, un *pallium* est attaché au moyen d'une épingle à grosse tête en forme de disque à angles biseautés.

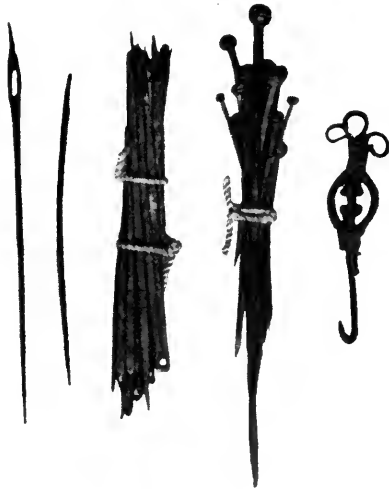


Fig. 264. — Aiguilles et épingles, époque gothique. Crochet d'archal de la Renaissance ; Musée de Boulogne.

La belle statue de saint Loup à Saint-Leu d'Esserent, qui date de la première moitié du *xiv<sup>e</sup>* siècle, porte un *pallium* épinglé sur sa chasuble par quatre grosses épingles à têtes fleurdelysées, toutes semblables entre elles (fig. 264), qui rappellent beaucoup les épingles de cravates actuelles.

Des épingles à tête ornées, généralement du *xv<sup>e</sup>* siècle, et en argent ou en bronze peuvent aussi se comparer à celles qui actuellement fixent et décorent les cravates des hommes, les bonnets et chapeaux des femmes. On en voit de curieuses séries au musée de Namur (fig. 265) et au musée du Steen d'Anvers.

Vers 1460 Antoine de la Sale dépeint la Dame des belles Cousines se curant les dents avec une épingle d'or qu'elle a retirée de son corsage <sup>1</sup>. Un tableau du musée d'Anvers un peu postérieur <sup>2</sup> montre la femme qui symbolise la Coquetterie tenant une épingle d'or à tête ronde.

1. *Le Petit Jehan de Saintré*, ch. xi, xiii, xiv.

2. N° 680.

§ VI. — *Boutons et chatons.*

Les boutons sont nombreux dans le costume à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dès le XII<sup>e</sup> apparaissent les boutons doubles réunis par une courte chaînette et que nous réservons aujourd'hui aux manchettes. On en voit à cette date une paire fixant un manteau sur la poitrine d'une femme, dans la scène des Saintes Femmes au Tombeau, sculptée dans le cloître de Saint-Trophime d'Arles (fig. 267). A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ils servaient à fermer les houppelandes et s'appelaient *copeis*<sup>1</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, on en voit un attachant le manteau d'une duchesse de Hollande, figurine de bronze du musée d'Amsterdam fondue par Jacques de Gérines.

Les *boutons*, *noiels* ou *noiaux* (*noduli*), sont ainsi nommés au moins depuis le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Une suite de boutons s'appelle *nouellure* ou *boutonnure*. On y employait les matières les plus variées.

Il est probable que le bouton oriental, formé d'une petite pelote de coton serrée dans une étoffe, était connu en Occident. Le bouton de cuir était également usité<sup>2</sup> (fig. 268, 282).

Les boutons usuels se faisaient du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle en ivoire, en os, en corne ou en métal : archal, cuivre, laiton, argent, étain. Les uns et les autres étaient de deux formes, ronds ou plats (fig. 269).

En 1260 le *Livre des Métiers*<sup>3</sup> interdit la fabrication des *bescos*, c'est-à-dire des boutons de métal ayant une moitié plus grande que l'autre; ces boutons étaient faits de deux demi-boules soudées entre elles; celle qui formait le dessous avait un trou par où passaient les deux bras de la queue, c'est-à-dire les extrémités du fil de métal replié qui formait l'attache du bouton. Les règlements



Fig. 265. — Épingle de la statue de saint Loup, à Saint-Leu d'Esserent, XIV<sup>e</sup> siècle.

1. Voir *glossaires* de Delaborde et de Gay.

2. XII<sup>e</sup> siècle, bouton fixant une courroie de patin : figure de berger provenant de N.-D. de la Coudre à Parthenay ; musée du Louvre. XI<sup>e</sup> siècle, chaussures des statues funéraires, exécutées sous saint Louis à Saint-Denis (fig. 282). XV<sup>e</sup> s., fig. 268.

3. Titre LXXII.

n'admettaient nulle solution de continuité dans la soudure, et imposaient aux boutons plats un calibre uniforme (droite roudece). Les boutons de laiton pouvaient être dorés. Il en est question dans le roman de *Guillaume de Dôle*. Certains boutons de métal étaient percés à jour et se remplissaient de pâtes parfumées<sup>1</sup>. En 1234 le roman de *Flamenca* parle de « batonetz pleins de musquet » donnés en présent aux dames<sup>2</sup>. Les boutons de luxe se faisaient en or<sup>3</sup>, argent<sup>4</sup>, émaux<sup>5</sup>, perles et pierreries. Certains étaient de fines œuvres d'art. L'inventaire de Charles le Téméraire mentionne « un

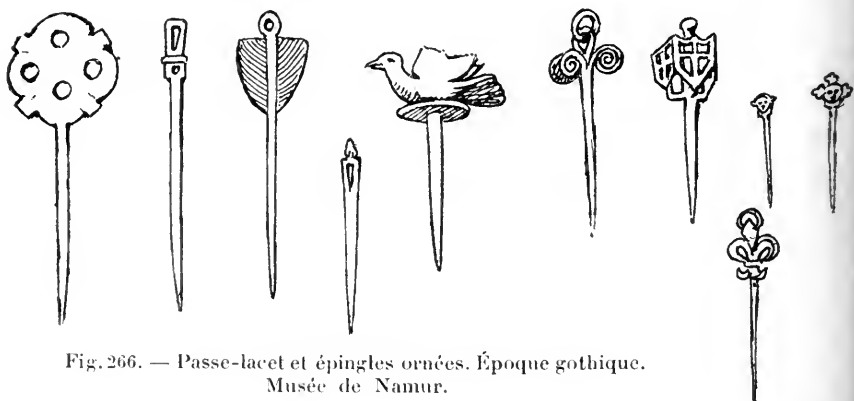


Fig. 266. — Passe-lacet et épingles ornées. Époque gothique.  
Musée de Namur.

petit bouton d'or dans lequel a une femme ». Les boutons d'os, d'ivoire et de corne devaient être, comme aujourd'hui, percés de trous et non munis de queues.

Il existait des boutons purement décoratifs, pour orner par exemple les angles de coussins, les bourses et coiffures. Certains ne différaient des chatons que par le mode d'attache.

Il y eut aussi des boutons de houppes (voir page suivante).

Le bouton, généralement utile, quelquefois déjà purement déco-

1. 1420, inventaire de Charles VI : découpure figurant des CC couronnés. — Bouton d'étain du xv<sup>e</sup> siècle au Musée Britannique. — Cf. ci-après, *Demi-ceints*.

2. Langlois, *ouvr. cité*, 175.

3. Inventaire de Charles le Téméraire ; Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 2137. 21 boutons d'or.

4. *Ibid.*, p. 396.

5. *Ibid.*, n<sup>o</sup> 4096. Ils sont fréquemment mentionnés au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle dans les comptes de Mahaut, comtesse d'Artois. Voir J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 175, 180, 185, 193.

ratif, peut être ou n'être pas un bijou ; sont des bijoux les boutons de métal précieux, parfois émaillés ou rehaussés de pierreries et de perles.

Les chatons diffèrent des boutons par leur usage plus que par leur forme ; ils se composent de bates de métal dans lesquelles sont sertis des cabochons de pierres fines, des perles ou des verroteries ; ces bates sont percées de trous qui servent à les coudre sur l'étoffe du vêtement. Ces chatons, qui se fabriquent dans les mêmes ateliers que les boutons, se cousent sur les galons des bordures des



Fig. 267. — Bouton double, XII<sup>e</sup> siècle. Sculpture de Saint-Trophime d'Arles.

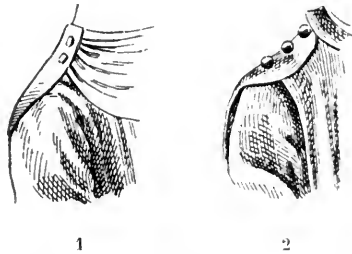


Fig. 268. — Boutons de manteaux, XV<sup>e</sup> siècle. 1, Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. n° 1673. 2, Tapissierie de Berne.

vêtements. La statuaire du XIII<sup>e</sup> siècle, généralement polychromée, montre souvent les galons, imités en pâte de doreur, où s'appliquent de place en place des cabochons de verre de diverses couleurs imitant les chatons de pierreries. Les chatons peuvent aussi être soudés aux anneaux et à toutes sortes de pièces d'orfèvrerie ou de bronze.

#### § VII. — *Houppettes. Bossettes. Branlants, paillettes. Grelots.*

Les tapissiers actuels font grand usage de *glands* dont les uns ont bien la forme du fruit du chêne, mais dont les autres sont des houppes. Le Moyen Age ne confondait pas ces deux ornements ; il classait le gland dans la catégorie des boutons ; quant à la houppe, elle avait généralement un petit culot ou calice de métal muni d'un anneau de suspension et de trous qui permettaient d'y coudre la houppe. Ces culots s'appelaient *boutons de houppes*. Je possède deux de ces objets en bronze (fig. 270). On en faisait aussi en métaux précieux. En 1456, un inventaire constate que la duchesse d'Orléans

avait des boutons de houppes en or. Elle avait fait passer ces ornements des coins de ses carreaux ou coussins à la garniture d'un de ses bonnets<sup>1</sup>.

Le nombre et la variété des accessoires métalliques cousus sur le costume de la fin du *xiv*<sup>e</sup> siècle et du *xv*<sup>e</sup> sont infinis. On y coud des plaquettes, émaillées ou non, des paillettes, plaquettes minuscules et très brillantes, généralement découpées en forme de rosaces (fig. 271), des bossettes, qui sont des rondelles bombées, parfois reperlées, des chatons de pierreries ou de verroterie; des boutons décoratifs, des troches de perles, et des pièces articulées qui sont des branlants et des campanes ou grelots, joignant l'agrément du son à celui de la mobilité. Les branlants sont muets,



Fig. 269. — Boutons de métal, époque gothique. 1, 3, 4, collection Figdor à Vienne; 2, 5, 6, coll. Enlart.

mais articulés comme les grelots, de façon à remuer à chaque mouvement.

Les grelots et clochettes, parfois aussi les bossettes sont restés usités dans le harnachement des animaux. Du *xiii*<sup>e</sup> au *xvi*<sup>e</sup> siècle, ils y étaient employés concurremment avec des vervelles ou petits panonceaux mobiles et des branlants en forme d'écus armoriés ou d'annelets, encadrant généralement un motif central pourvu lui aussi d'une suspension articulée.

Or, il y eut au Moyen Age plus d'une analogie entre le costume du chevalier et celui de son cheval, et les grelots et branlants ont égayé la parure de l'homme, comme celle de son compagnon aimé et fidèle.

Nous trouvons en 1401 des besants, c'est-à-dire des rondelles, d'or, branlants fixés aux écharpes du roi et du duc de Touraine<sup>2</sup>. Ceux du roi étaient percés à jour de feuilles de mai (épine).

Vers 1460, Antoine de la Sale décrivant le cortège de Jehan de

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 6951.

2. Gay, *Glossaire : écharpe*.

Saintré, à son départ <sup>1</sup>, mentionne les branlants fixés aux fausses plumes d'autruche du chanfrein des chevaux. Il nous dit aussi que les pages montés sur les quatre destriers avaient « toutes les manches chargées de branlans d'argent », et Saintré lui-même « les manches toutes d'orfavrerie branlans ».

Une ceinture du xv<sup>e</sup> siècle de l'ancienne collection Gay au musée de Cluny, est entourée de branlants qui sont les lettres d'une inscription (cf. annelets, fig. 292). La fig. 272 montre des branlants qui sont des chatons d'or et pierreries suspendus à une petite bélière. La fig. 183 montre une coiffe dont la bordure est ornée de branlants en forme de petites feuilles.

Les paillettes (fig. 271) sont de petites rondelles ou rosaces de métal que l'on cousait sur les étoffes pour y faire des semis décoratifs et brillants.

Des clochettes et des grelots (campanes, sonnettes, sonnailles, clairins, dandins) agrémentaient au Moyen Age une foule d'objets et de pièces de costume, de parure ; de mobilier.

Dès le vi<sup>e</sup> siècle, on voit de ces clochettes pendantes aux bras de la croix processionnelle donnée à Saint-Pierre de Rome par Justin II (565, † 578) <sup>2</sup>. Cette pratique persistera jusqu'au cours du xv<sup>e</sup> siècle et s'étendra aux calices <sup>3</sup>.

Aux xii<sup>e</sup>, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, des grelots se cousaient aux vête-



Fig. 270. — Boutons de houppes, époque gothique.



Fig. 271. — Paillettes, bronze et étain, époque gothique ; collection Enlart.

ments liturgiques. L'étole de saint Thomas Becket, à Sens, avait des grelots d'argent <sup>4</sup> ; le Trésor du Saint-Siège, en 1295, renfermait une étole et un manipule de soie rouge, brodés d'or et

1. Chapitre xxviii.

2. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 29 (fig. 151) : 292.

3. Voir au tome IV de cet ouvrage, *Mobilier religieux*.

4. Abbé Chartraire, *Trésor de Sens*, 1897, p. 44 : plusieurs ont été volés en 1582 (Reg. capitulaire, Arch. de l'Yonne, 678).

de noir et agrémentés de vingt-trois grelots (campanulis clausis) d'argent doré<sup>1</sup>. Le trésor de la cathédrale de Sens, et celui de Lausanne, transporté au musée de Berne, conservent des grelots des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup>, la mode des grelots cousus aux vêtements civils est très répandue : aujourd'hui, nous en mettons au harnais du cheval ; alors le cavalier en portait lui-même : en 1372, le testament de Jeanne d'Évreux mentionne trois manteaux de voyage (cloches à dame a chevaucher, avec chaperon) ; à chacun de ceux-ci pendent trente-six cloches d'argent doré, et la miniature du mois de mai, dans les *Très riches Heures du duc de*

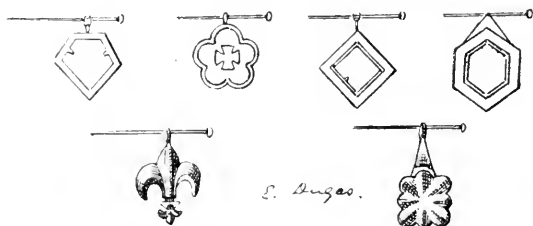


Fig. 272. — Branlants. 1, Bibl. Nat., ms. fr. 22532, fol. 225 et 239, branlants avec pierres. XV<sup>e</sup> siècle. 2, Col. Enlart, bronze, XIV<sup>e</sup> siècle.

*Berri*, montre une dame qui chevauche avec une écharpe garnie de grelots d'argent.

En 1380, à Douvres, dans une entrée solennelle, Froissart mentionne un dais muni de quatre clochettes fixées probablement aux hampes<sup>2</sup>.

En 1389, le duc de Bourgogne donne au duc de Bourbon une chaîne d'or à sonnettes<sup>3</sup> ; l'année suivante, il commande douze clochettes poinçonnées destinées à garnir deux robes, pour lui-même et pour le roi<sup>4</sup>.

En 1393, celui-ci faisait faire de petits colliers d'or, ornés de « campanes torsées » ou de « dandins tors » (probablement du type de la fig. 273), pour les appliquer sur le col de quinze lous brodés sur deux jaques et de 56 autres lous brodés sur deux houpelandes de velours noir, et la même année, il commanda six

1. *Inventaire*, fol. 113 ; Gay, *Glossaire* : grelot.

2. Froissart, cité par Delaborde, *Glossaire*.

3. Gay, *Glossaire* : chaîne.

4. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 5498.



colliers d'or portant chacun une campane. Ils furent fixés aux robes de frise noire de la livrée royale <sup>1</sup>. En 1398, le roi fit faire pour lui-même une grande chaîne d'or où ne pendaient pas moins de 78 campanes.

En 1415, le trousseau de Marie de Bourgogne comprenait un collier d'or à larges clochettes pendantes. Un de ces colliers à grelots en poire est figuré à la même époque sur les épaules du chambellan du duc de Berri, à la miniature de janvier des *Très riches Heures* ; en 1408, trois longues chaînes d'argent « ou pendent plusieurs dandins tortissés » (cf. fig. 273) figurent à l'inventaire du duc d'Orléans.

L'écharpe d'or décrite en 1467, dans l'inventaire de Charles le Téméraire, était garnie de clochettes en forme de fleurs de houblon, et les tapisseries du même prince à Berne, montrent l'emploi de nombreux grelots dans le vêtement.

Sur un manuscrit du commencement du xv<sup>e</sup> siècle, on voit un seigneur de la Cour de France porter une ceinture à grelots pendant au bout de chaînettes <sup>2</sup> ; cette mode se retrouve au début du xvi<sup>e</sup> siècle sur les stalles d'Amiens. Sur un xylographe de 1450, imprimé à Venise <sup>3</sup>, Pilate porte un collier à grelots.

On comprend davantage que l'on ait suspendu des franges de grelots à un berceau d'enfant du xv<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>, ou agrémenté de 24 grandes campanes, une ceinture d'argent destinée à la danse et reprise en 1420, à l'inventaire de Philippe le Bon <sup>5</sup>. C'est ceinte d'une ceinture de cette espèce que Salomé danse la morisque ou danse du ventre, vers 1500, sur le retable de Hemmelverdeghe <sup>6</sup>.

Le même inventaire de 1420 mentionne deux autres ceintures « à clochetes sonnans ». Répandus à profusion dans le costume des fous <sup>7</sup>, les grelots ne sont pourtant pas pour eux un attribut spécial.

Les grelots ne sont autre chose qu'une clochette fermée pour



Fig. 273. — Grelot du xv<sup>e</sup> siècle, tapisserie de Berne.

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, 5504, 55083, 5556.

2. Gay, *Glossaire*.

3. *Passio D. N. J. Christi*, Reproduction par P. Molmenti, *La Storia di Venezia nella vita privata*, t. I, p. 430.

4. Collection Figdor, à Vienne. Voir ci-après, tome IV, *Mobilier civil, lits*.

5. N<sup>o</sup> 4125.

6. Moulage au Musée de sculpture comparée, I, 81.

7. Voir Sébastien Brandt, *La Nef des Fous*, Bâle, 1498, fol. xxxvii.

retenir la bille qui remplace le battant. Dans les grelots de vêtements de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle au xvi<sup>e</sup>, la clochette est très longue et de profil concave, généralement cannelée en torsade (fig. 273); la pièce inférieure qui forme sa fermeture est une petite calotte pourvue d'une fente terminée par deux trous circulaires. Dans les grelots de faucons, la pièce supérieure est une autre calotte et non une clochette; ces grelots sont sphériques comme les nôtres.

---

## CHAPITRE III

### GANTS, CHAUSSURES, JARRETIÈRES

SOMMAIRE. — I. Gants. — II. Chaussures — III. Jarretières.

#### § I. — *Gants.*

Les *gants* ou *wants* (*gwanti*, *manice*, *chirothece*) seraient d'origine persane et auraient été en usage chez les Celtes. Les Romains ne les connaissaient que comme moyen de protection de la main pour des travaux spécialement rudes<sup>1</sup> : les ouvriers agricoles et autres, peut-être quelquefois les soldats en ont usé, et ce n'étaient que des mouffes grossières.

On nomme *moufle* ou *miton* (*maffula*) un gant formant enveloppe unique pour les quatre doigts parallèles, et où le pouce seul est détaché.

Les moines du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> portaient en hiver des mouffes de fourrure ; en été des gants de toile, comme en mettaient aussi les paysans<sup>3</sup> ; c'était pour vaquer à leurs travaux, et les gants étaient interdits aux religieuses<sup>4</sup>.

C'est vers le VII<sup>e</sup> siècle que l'on trouve en Occident les gants parmi les vêtements de luxe. Les Actes de saint Maimbode<sup>5</sup> nous apprennent qu'il fut assassiné à cause des gants que lui avait donnés un seigneur, son hôte, et qui le firent prendre pour un homme opulent. Un voleur se contenta de dépouiller des siens saint Phil-

1. Voir Ch. de Linas, *Anc. vêtements sacerdotaux*, p. 197 et suiv., chap. VII et § I : *Les gants dans la civilisation antique*. Cf. Barraud, *Gants des Evêques*, ch. 1.

2. *Vita S. Columbaui*, *Acta SSor. O.S.B.*, saec. II, p. 15; *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle* (817), art. XXII et LXXIX; *Chronicon Cassinense*, append., art. LXVIII; *Statuts d'Adalard*, pour l'abbaye de Corbie, l. I, chap. III; d'Achery, *Spicil.*, t. IV, p. 3.

3. *Speculum saxonicum*, lib. III, art. XLV, § 10.

4. Du Cange, citation de la règle de Fontevraud, chap. XV. Cf. *Amplissima collectio*, t. VIII, col. 469, *Synodus geronensis*, 1268 et *Thes. novus anecd.*, t. III, col. 1346, *Hist. monasterii Villariensis*, cap. VI.

5. *Acta SS.*, *Januar.*, t. II, p. 543.

bert<sup>1</sup>, abbé de Jumièges (655, † 684) et dans la *Vita S. Guthlaci*<sup>2</sup>, l'oubli d'une paire de gants laissés à bord d'un navire est mentionné comme un fait important. Du reste, saint Aldhelm, énumérant les élégances à l'usage des deux sexes, n'a garde d'omettre « *manicae sericis clavatae* »<sup>3</sup>.

Les textes et les monuments<sup>4</sup> de l'époque carolingienne témoignent que les gants et les moufles de peau, de fil ou de soie étaient portés



Fig. 274. — Gants du xiv<sup>e</sup> s.  
Cathédrale de Bâle, figure  
du Tentateur.

comme vêtements de travail ou de luxe par les gens des deux sexes et de toutes conditions, depuis les serfs jusqu'à l'empereur. Charlemagne portait des gants dans son tombeau, et ces gants font partie des ornements impériaux<sup>5</sup>. Ils sont en soie pourpre, brodés de perles (cf. gants liturgiques, livre IV, chapitre 1) et ornés de pierreries et de plaquettes émaillées cousues sur le dessus de la main. Très usités durant tout le Moyen Age, les gants reçurent des significations symboliques. Il était considéré comme scandaleux à la fin du xi<sup>e</sup> siècle

d'entrer ganté à l'église<sup>6</sup> et c'était encore une grave insulte au xiv<sup>e</sup> siècle de ne pas se déganter pour serrer la main d'un ami<sup>7</sup>. La remise d'un gant signifiait hommage<sup>8</sup> et le jet d'un gant, défi. Dans certaines fêtes et cérémonies, les invités recevaient des gants. C'était un des objets que l'on offrait volontiers<sup>9</sup> en présent. Les gants faisaient partie de la toilette des

1. *Acta SS.*, *Augusti*, t. IV, p. 77.

2. *Acta SS.*, *April.*, t. II, p. 44.

3. *De laudibus Virginitatis*, cap. xxviii, *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIII, Lyon, 1677, p. 49.

4. Collection Beurdeley, bronze, n<sup>o</sup> 517.

5. Bock, *Die Kleinodien des Heil. Römischen Reiches Deutscher Nation*, pl. IV.

6. Eichstadt, 895, Wolphard, *De Miraculis Sancte Walpurgis*; *Acta SS.*, t. III, p. 535.

7. Lettre de rémission de 1398, citée par Du Cange.

8. Dans la *Chanson de Roland*, le héros, en mourant, offre son gant à Dieu.

9. Vers 1200, roman de *Guillaume de Dôle*. V. Langlois, *ouvr. cité*, p. 72. Sur la persistance de cet usage (encore pratiqué à Boulogne-sur-Mer, aux enterrements), voir Gilbert, *Revue de l'art chrétien*, I, p. 177.

morts <sup>1</sup> comme de celle des vivants. Les artistes et ouvriers du bâtiment travaillaient gantés <sup>2</sup>. C'était, on l'a dit, une tradition antique, et la fourniture de ces gants était comprise dans leur salaire <sup>3</sup>.

Le gant était utile aussi bien aux nobles, qui chevauchaient, portaient le faucon sur le poing, et désiraient à la fois utiliser leurs mains et les garder fines, qu'au clergé, qui passait de longues heures dans le froid des églises ; aux artisans, qui maniaient des matériaux durs et pesants ; aux vilains qui affrontaient les intempéries et les épines.

Souvent, on gardait la main droite dégantée (fig. 274), à cause de l'usage de politesse cité plus haut ; ou bien on tenait les deux gants à la main (fig. 57) ; d'autres fois, on les passait dans la ceinture <sup>4</sup>.

Les gants pouvaient être de tricot, de peau ou de fourrure. Les gants se faisaient comme aujourd'hui, par grandes quantités, dans quelques centres de fabrication qui les exportaient.

La ville de Paris possédait, en 1260, vingt-quatre maîtres gantiers ; ce métier était de ceux qu'on autorisait à tenir boutique ouverte à tour de rôle le dimanche <sup>5</sup>. Les comptes de la comtesse Mahaut d'Artois <sup>6</sup>, aussi bien que ceux de Charles d'Anjou, roi de Naples, mentionnent à la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle et au début du <sup>xiv</sup><sup>e</sup>, l'achat de provisions de gants à Paris.

Londres était un autre centre d'exportation : les livres des frères Bonis témoignent que Montauban, vers le milieu du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, s'y fournissait de gants de toute espèce <sup>7</sup>. Un bourgeois offrit à sa fiancée un coffret contenant neuf paires de gants de Londres et trois de gants de chevreau ; un maçon acheta à la fois quatre paires de gants forts de Londres.

1. Forestié, *Livres des frères Bonis*, t. I, p. LXXI.

2. *Acta SS.*, *Maii*, t. II, p. 691. *Miracula S. Majoli Abb. Cluniac.* : cf. Vitraux de la cathédrale de Chartres.

3. <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, roman de *Phitomène*, vers 778 (construction de l'abbaye de la Grasse) ; 1373, construction de la cathédrale de Troyes, v. notice sur les registres de l'Œuvre ; Quicherat, *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, t. XIX et Mélanges. — A la Chartreuse de Dijon, Philippe le Hardi donna en trois mois 110 douzaines de paires de gants à dix maçons. Cf. Registres municipaux d'Amiens, cités par Linas, *ouvr. cité*, p. 204-205. — En 1550 encore, on distribuait des gants aux ouvriers qui construisaient le mausolée de François I<sup>er</sup>.

4. Au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, dans les *Arrests d'amour* de Martial d'Auvergne, on voit que des élégants portaient les gants à la ceinture.

5. *Le Livre des Métiers*, titre LXXXVIII et p. 240.

6. 1317, J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 196, 340.

7. Forestié, *ouvr. cité*, *Introduction*, p. LXXX.

C'est au XII<sup>e</sup> siècle qu'appartiennent les gants richement brodés à rinceaux de perles et ornés de plaquettes de métal cousues, qui figurent parmi les ornements impériaux, au trésor de Vienne <sup>1</sup>. Vers 1200, les statues tombales des rois d'Angleterre, à Fontevraud, portent des plaquettes rondes cousues au centre du dos. Elles devaient être ornées d'émaux. Nous avons déjà vu que Charlemagne avait été enseveli avec des gants de ce genre.

Au XII<sup>e</sup> siècle, le *Livre des Métiers* nous dit que les gantiers parisiens travaillaient les peaux de veau et de cerf, qui devaient être tannées à l'alun, et la peau de mouton. Ils faisaient aussi des moufles de pelleterie, en gris et en vair.



Fig. 275. — Gant d'homme, 1279. Bibl. Nat., ms. fr. 938, fol. 120 v<sup>o</sup>.

Les fauconniers et les chasseurs portaient le gant de cerf <sup>2</sup> ou de chien ; les dames portaient des gants de chevreau et de chamois, et considéraient les gants blancs comme particulièrement élégants <sup>3</sup>. Vers 1200, le roman de *Guillaume de Dôle* nous les dépeint prenant leurs ébats le matin dans la campagne, en tenue négligée et avant de s'être coiffées. Elles ont toutefois des gants blancs.

A Montauban, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les frères Bonis vendaient des gants ordinaires, des gants *ouvrés*, brodés (fig. 25) ou découpés, et des gants *pendants* <sup>4</sup>. Ces derniers sont probablement ceux dont le poignet très large forme un pan flottant (fig. 274, 276).

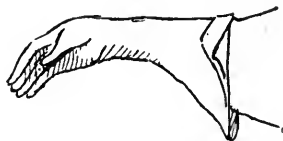


Fig. 276. — Gant de femme, 1279. Bibl. Nat., ms. fr. 938, fol. 120 v<sup>o</sup>.

Les gants du Moyen Age n'étaient pas boutonnés : parfaitement ajustés sur la main, ils étaient, au contraire, plus ou moins lâches sur le poignet, qui devait livrer passage à la main et qui recouvrait la manchette du surcot <sup>5</sup> (fig. 274 à 276).

1. Bock, *ouvr. cité*, pl. IV.

2. J.-M. Richard, *ouvr. et pp. cités*.

3. Langlois, *ouvr. cité*, p. 63, 72.

4. Forestié, *Introduction*, p. LXXX.

5. Voir dans le recueil de Gaignières, Tombeaux 141 et 142 (abbaye de Barbeaux, seigneurs de Sancerre) ; 276 (S<sup>t</sup>-Yved de Braisne, Robert III, comte de Dreux, 1233) ; cf. Arpajon, tombe de Conte Cacciaconti (Guilhermy, *Inscr.*), à Saint-Denis, Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople, etc. Bibl. Nat., ms. fr. 938, fol. 120 v<sup>o</sup>, exécuté en 1279. Voir aussi dans Gaignières, les tombeaux de Jeanne de Saint-Yon, abbaye de Barbeaux, 143 ; la dame de

Les *mouffes* étaient d'usage courant pour les ouvriers <sup>1</sup> et pour les paysans ; l'auteur de « l'Oustillement au Villain <sup>2</sup> » n'a garde d'oublier :

Et mouffes bien cuiriés  
A espines cueillir.

La *mitaine* (*mita*, *mitana*) est, comme son nom l'indique, un gant qui ne couvre que la moitié ou le mitan de la main, et laisse les doigts libres. Les chasseurs la portaient volontiers <sup>3</sup>. Vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, à Montauban, il s'en vendait beaucoup chez les frères Bonis <sup>4</sup>. Les comptes de Mahaut d'Artois ne les mentionnent pas, mais il y figure des *gants fourrés* pour l'hiver <sup>5</sup>.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, on affectionna les gants parfumés, et quelquefois les doigts de gants eurent de petits crevés aux articulations des phalanges. Dans une gravure d'Aldegrever, reproduite par Gay <sup>6</sup>, on voit cette disposition au doigt annulaire pour faire place à l'anneau et pour le laisser voir. Au Moyen Age, les anneaux se portaient au-dessus du gant <sup>7</sup>.

## § II. — Chaussures <sup>8</sup>.

Les chaussures romaines étaient la sandale et le soulier ; l'une et l'autre avaient plusieurs variétés.

La sandale (*solea*) consistait en une semelle fixée par des courroies qui se croisaient sur le pied et se fixaient autour de la cheville, et dont une passait entre le gros orteil et le doigt voisin. On nommait *crepida* une sandale épaisse et grossière, qui pouvait se faire en bois.

Le soulier enveloppait tout le pied jusque vers la cheville, il se

Mermant, *ibid.*, 144 ; Jeanne de Chaloyau, *ibid.*, 148 ; Aalis de Crèvecœur, 1279 ; Jacobins de Beauvais, 225 ; Isabelle de Noyon-sur-Andelle, 1293, abbaye de Joyenval, 817.

1. Ms. fr. 844, fol. 105, Comptes de constructions ; voir ci-dessus, p. 257, notes 2 et 3.

2. Rec. Montaiglon, fabliau XLIII.

3. Partonopes de Blois, t. II, v. 5061.

4. Forestié, *ouvr. cité*, t. I, p. LXXVI.

5. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 196.

6. *Glossaire*.

7. xiii<sup>e</sup> siècle : tombe de l'évêque Evrard de Fouilloy, à Amiens, et à Saint-Denis, tombe de l'impératrice Catherine de Courtenay, morte en 1307.

8. Voir (surtout pour l'antiquité et les temps modernes) Paul Lacroix et Alph. Duchesne, *Hist. de la Chaussure dep. les temps les plus recutés jusqu'à nos jours*, Paris, 1862, gr. in-8°.

fixait par devant au moyen de cordons et se faisait en cuir noir ou rouge ; il avait diverses variétés, dites *calceus*, *mulleus*, *pero* (cette dernière rustique et grossière).

Des variétés de bottines portaient les noms de *phaecassium* et *ocrea* ; des chaussons qui pouvaient se porter avec les sandales se nommaient *udones*.

On appelait *caliga* une chaussure spécialement militaire. C'était une sandale à clous, fixée par une sorte d'empêgne, découpée à jour, ou d'entrecroisement de courroies. Ce réseau de cuir pouvait monter jusqu'aux genoux.



Fig. 277. — Soulier de saint Dizier à Délémont (Suisse).

Les Barbares portaient généralement des bottines lacées : Sidoine Apollinaire mentionne celles des Goths, en cuir de cheval, montant à mi-jambes et fixées par un nœud ; Paul Diacre décrit la chaussure lombarde, lacée et découverte, sa description est confirmée par les monuments <sup>1</sup> ; les Huns, au dire d'Ammien Marcellin, avaient des bottes de cuir de chèvre.

A la fin de l'Empire romain, l'usage des souliers tend à se substituer à celui des sandales. Le christianisme semble avoir favorisé cette évolution, car Clément d'Alexandrie <sup>2</sup> ne veut pas que les femmes montrent le bout de leurs pieds ; il leur permet les souliers

blancs à la maison et déclare qu'en voyage le soulier huilé et à clous s'impose. Au VI<sup>e</sup> siècle, dans les mosaïques de Ravenne, Justinien, Théodora et leur suite (fig. 1) portent des souliers noirs ou rouges, légèrement pointus, fixés par des cordons noués sur le cou-de-pied. Cependant, nous verrons la sandale (fig. 3) persister jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, dans les costumes masculins, spécialement officiels et militaires.

Les mosaïques de Ravenne montrent aussi des souliers ayant sur le cou-de-pied une languette en forme de fer de flèche. Ce type de chaussure se voit encore sur des miniatures carolingiennes, et l'on en a conservé un exemple à Délémont (Suisse) ; ce sont les souliers de saint Germain, abbé de Moutier Grandval, tué en 667 (fig. 367). Quicherat identifie avec raison ce type de chaussure avec le *campagus*, décrit au VI<sup>e</sup> siècle par Jean le Lydien comme

1. Lacroix, *ouvr. cité*, p. 23 ; Louvre, Antiques, n<sup>o</sup> 7.

2. Lacroix, *ouvr. cité*, p. 24.



un insigne de la dignité sénatoriale. Ces souliers ont un quartier très haut, muni à ses angles, au-dessus des chevilles, de lacets qui viennent s'attacher sur le cou-de-pied. Ils sont faits d'une seule pièce de basane noire, avec coutures dissimulées sur un côté intérieur et sous la plante du pied. Sous le talon est cousue une pièce de renfort en forme de feuille lancéolée. Un souler d'homme, de type analogue, attribué faussement à sainte Radegonde, et qui peut dater de l'époque carolingienne, est conservé à Chelles (Seine-et-Marne). Ce type semble avoir persisté jusqu'à l'époque romane. Les souliers de saint Dizier à Délémont (fig. 277) en sont un exemple.

A l'époque carolingienne, on conserva l'usage des sandales, qui disparaîtront ensuite, des bottines ou brodequins, et des souliers découverts. Toutes ces chaussures suivent la forme du pied. Les chaussures de luxe pouvaient être faites de cuir doré ou rehaussées d'applications (fig. 37) ou de broderies. Souvent les chaussures sont fixées par des courroies qui s'entrecroisent sur la jambe (fig. 3) et viennent se fixer sous le genou. C'est une mode qui prit fin chez nous vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et qui persiste encore entre Rome et Naples, dans le pays appelé *Ciocciaria*, du nom italien de ces chaussures (*cioccie*).

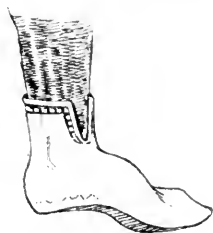


Fig. 278.— XII<sup>e</sup> s. Vienne (Isère). Chapiteau de Saint-André-le-Bas.

Les chaussures de l'époque romane sont souples, légèrement pointues ; ce sont des souliers découverts ou à languette (fig. 277), ou des brodequins à courte tige. Les souliers sont souvent ouverts sur le cou-de-pied ; quelquefois la fente est fermée par des cordons <sup>1</sup>. Quant aux brodequins, ils ont une tige souvent fendue sur la partie antérieure (fig. 278). Quelquefois encore, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, le soulier est fixé par des courroies entourant la jambe <sup>2</sup>.

Nous avons conservé quelques chaussures de luxe du XII<sup>e</sup> siècle : il en existe dans le trésor impérial de Vienne <sup>3</sup> ; ce sont des souliers de soie, ornés de broderies et de perles.

On a vu comment, vers 1140, apparurent des modes extravagantes

1. Cathédrale de Vérone, statues de Roland et d'Olivier.

2. Tapisserie de Bayeux.

3. Bock, *ouvr. cité*, pl. VIII. Cf. Rohaut de Fleury, *La Messe*, vol. VIII, pl. DCLXXVIII.

qui scandalisèrent fort Orderic Vital <sup>1</sup>, notamment les chaussures à grandes pointes appelées *pigaches*, dont il compare les extrémités aux queues des couleuvres. Selon lui, cette mode aurait été créée par Foulques le Réchin, comte d'Anjou, et lancée par Robert Courte-Heuse, duc de Normandie. Cependant, on trouve dès le IX<sup>e</sup> siècle des chaussures à grandes pointes <sup>2</sup>. On les perfectionna sans doute alors, et à la cour de Guillaume le Roux, un seigneur, nommé



Fig. 279. — XII<sup>e</sup> s. Biblioth. de Boulogne, ms. n° 2, t. II, fol. 234.

Robert, mérita une mention spéciale du chroniqueur, pour la fantaisie de ses *pigaches* bourrées et tortillées en cornes de bélier. Notons à leur sujet que les chaussures à bouts relevés et arqués étaient connues dès l'antiquité et sont restées jusqu'à nos jours en usage chez les Grecs. Cette mode, qui ne fut jamais générale chez nous, était sans doute, comme d'autres, une importation d'Orient.

Une autre fantaisie bizarre, dont la sculpture comme la peinture du temps de Louis VI et de Louis VII nous ont gardé le souvenir

1. T. IV, l. VIII, p. 283.

2. Portrait d'Immentrude, femme de Charles le Chauve, reprod. par Seroux d'Agincourt, *Hist. de l'Art*, t. V; Quicherat, *Costume*, p. 118; cf. Biblioth. de Saint-Omer, ms. n° 56.

au Nord aussi bien qu'au Midi <sup>1</sup>, est celle des brodequins à quartiers démesurément longs, festonnés et arqués (fig. 279).

Ces longs quartiers rendaient le service que rendent actuellement les cordons des bottines : ils aidaient à entrer les chaussures, et peut-être le chausse-pied n'était-il pas encore inventé. Quoi qu'il en soit, le chausse-pied existait au XIII<sup>e</sup> siècle. Il est difficile de savoir quelle était alors sa disposition, mais au XIV<sup>e</sup>, on le faisait si long qu'on pouvait s'en servir sans se baisser. Il se confectionnait en corne, en ivoire, en fer, et il était pourvu de lanières de cuir.

Les formes (*formipedie*) existaient aussi dès 1225 <sup>2</sup>.

Les monuments du XII<sup>e</sup> siècle témoignent de l'usage des *patins* (prov. *patises*), spécialement usités des gens de la campagne pour protéger la chaussure de l'humidité du sol.

Ils se composent d'une semelle de bois pourvue d'un talon central ou de deux talons, à chaque extrémité. C'est le type encore usité en Extrême-Orient. La seconde variété est représentée vers 1130 sur l'archivolte du grand portail du Vézelay ; la première, à la fin du XII<sup>e</sup> s. dans le groupe de l'Annonciation aux Bergers provenant de N.-D. de la Coudre de Parthenay, aujourd'hui au musée du Louvre. Dans cet exemple, le patin est pourvu d'une demi-jambière de bois montant jusqu'au genou sur le côté extérieur de la jambe, et fixé entre le genou et le mollet par deux pattes de cuir, l'une percée d'une boutonnière, l'autre terminée par un bouton de cuir pris de la même pièce et semblable à celui du soulier fig. 281. Cette chaussure est donc étroitement apparentée aux échasses des bergers landais, et peut en être l'origine.

Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, la chaussure fut faite par deux corporations, les *cordouaniers* (*alutarii*), spécialisés dans la chaussure de luxe, en cuir de Cordoue ou *cordouan*, et les *sueurs* (*sutores*), *savetiers* ou *sabatiers* qui faisaient la chaussure commune. En 1260, la chaus-



Fig. 280. — XIII<sup>e</sup> s.  
Album de Vilard  
de Honnecourt.

1. Musée de Toulouse, figures allégoriques du Zodiaque ; Biblioth. de Boulogne-sur-Mer, fig. 279 ms. n° 2 (provenant de Saint-André-aux-Bois), t. I, fol. 230 ; t. II, fol. 234.

2. Du Cange, au mot *calcio*.

sure occupait à Paris <sup>1</sup> quatre corporations : les *çavatiers* faisaient la grosse chaussure ; les *çavetonniers de petits solers*, à qui il était interdit de faire des chaussures longues de plus d'un empan, et qui ouvraient la basane, quelquefois le cordouan, mais ne pouvaient les combiner dans une même chaussure ; enfin, les *cordouaniers*, soumis à la même interdiction, et qui se spécialisaient dans le travail du *cordouan* ou cuir de Cordoue, peau de chèvre corroyée et non tannée, sous peine de saisie. Le nom générique de



Fig. 281. — XIII<sup>e</sup> s. Tombeaux de Saint-Denis, règne de saint Louis.

cordouan s'appliquait à tous les maroquins du Levant et à leurs imitations européennes, fabriquées parfois dans le Midi de la France. Ce cuir était souvent, comme aujourd'hui, teint en rouge, pourpre ou cochenille (*graine*). Les cordouaniers pouvaient employer la basane pour faire 1<sup>o</sup> des contreforts, 2<sup>o</sup> des chaussures ne dépassant pas un empan en longueur

ou en hauteur. Enfin, les *patenostriers* fabriquaient en laiton, archal ou cuivre, les *bouclètes à saulers* <sup>2</sup>. Les cordouaniers mettaient en œuvre, outre le *cordouan*, qui devait ressembler à notre maroquin du Levant, la peau de chevreau et autres matières fines, qui se teignaient de diverses couleurs, spécialement en rouge et très souvent aussi en noir, qui s'obtenait avec de l'encre <sup>3</sup>. L'*oripeau* ou *aurpel*, dont ils faisaient aussi grand usage, était un cuir doré ou mordoré <sup>4</sup>. Ils faisaient entrer du parchemin dans leur travail <sup>5</sup> et cousaient soit au *fil ligneul* (de lin) ou avec des soies

1. *Le livre des métiers*, titre LXXIV, *Des Cordouaniers* ; LXXV, *Des Çavetonniers de petits solers* ; LXXXVI, *Des Çavatiers*.

2. *Ibid.*, t. XLIV.

3. Jean de Garlande, *Dictionnaire*.

4. *Ibid.*

5. Vers 1180, *Roman d'Alexandre*, p. 522, v. 26 ; XIV<sup>e</sup> siècle, *Livres des frères Bonis*. Voir Forestié, *ouvr. cit.*, *Introduction*, p. LXIII.

de porc <sup>1</sup>. Les grosses chaussures de fatigue se cousaient, au contraire, de fil de chanvre enduit de poix, cire, résine ou suif <sup>2</sup>.

Non seulement le cuir des chaussures pouvait être teint ou doré, mais on l'ornait aussi, du xii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, comme tous les cuirs, des dessins les plus variés. Il pouvait être découpé à jour, pratique qui remonte à l'Antiquité, mais aussi ciselé et repoussé. Des collections de chaussures appartenant à toute la période gothique, ont été recueillies dans les fouilles de Londres; elles sont conservées au Musée Britannique et à Ghildhall. Beaucoup sont décorées de dessins et d'inscriptions exécutées avec une finesse et une habileté merveilleuses, et analogues à la décoration des coffrets (fig. 285). On en voit même sur une semelle (fig. 286).

Les chaussures fines pouvaient être fourrées de blanchet ou de feutre <sup>3</sup>, et garnies intérieurement de semelles de liège <sup>4</sup>.

Les grosses chaussures des paysans avaient des semelles à clous <sup>5</sup>.

Ils portaient aussi, dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, des *cherholes* ou sabots <sup>6</sup>, appelés dans le Midi *esclops* <sup>7</sup>.

Dès 1295, il était d'usage de chausser avec les chaussures fines des patins pour se protéger de la boue <sup>8</sup>. C'étaient évidemment, comme les patins rustiques du xii<sup>e</sup> siècle décrits plus haut, des semelles de bois munies de courroies et montées sur un ou deux tasseaux semblables aux talons modernes. L'*espardeille*, spéciale au Midi, est une chaussure en toile de chanvre avec semelle de corde tressée. Le livre des frères Bonis montre qu'elle était déjà usuelle au xiv<sup>e</sup> siècle.

Les types de chaussures (*solers*, *sabatas*) du xiii<sup>e</sup> et du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle sont simples : la bottine fendue du xii<sup>e</sup> siècle subsiste (fig. 280), mais la variété la plus répandue est le soulier dit *soller escoleté*, c'est-à-dire découvert, retenu sur le cou-de-



Fig. 282. — xiii<sup>e</sup> s. Chaussure à pattes boutonnées. Tombeau de Louis, fils de saint Louis, à Saint-Denis.

1. *Ibid.*

2. Jean de Garlande, *Dictionnaire*.

3. Jean de Brie, *Le Bon Berger*, chap. viii.

4. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 196 ; 1<sup>re</sup> années du xiv<sup>e</sup> siècle.

Fouilles de l'église abbatiale de Romanimotier, sépultures ; 1451, compte royal.

V. Delaborde, *Glossaire*: *patin*.

5. *Des XXIII manières de Vilains*, p. 8.

6. *Roman d'Alexandre*, p. 522, v. 26.

7. *Livres des frères Bonis*. Forestié, *ouvr. cité*, p. xci.

8. Delaborde, *Glossaire*.

piéd par une courroie et une bouclette (fig. 281) que l'on faisait souvent en argent <sup>1</sup> ; quelquefois aussi un bouton unique et une boutonnière, à l'extrémité de deux pattes, remplaçaient la courroie et la bouclette (fig. 282). D'autres souliers étaient serrés par un lacet, et dans certains, le cou-de-piéd était couvert (même fig.).

Les souliers de cuir pouvaient être de véritables œuvres d'art, avec ornements repoussés et ciselés du plus beau travail (fig. 285 ; Musée Britannique).

On portait aussi des bottes ou *estivaux* (étymologiquement *estivalia* [*calceamenta*], chaussures d'été), dont le nom s'est conservé en allemand et en italien. Elles semblent avoir été hautes et souples, quelquefois rouges ; généralement noires <sup>2</sup>. Le prêtre porte des estivaux dans le *Fablel d'Aloul* <sup>3</sup>. Au début du xiv<sup>e</sup> siècle, Robert d'Artois s'en faisait faire en cordouan, à Paris et à Hesdin <sup>4</sup>. C'étaient des chaussures d'hommes ; les femmes portaient des *bottes*, chaussures analogues mais en peau fine comme celle des gants et qui pouvaient être fourrées <sup>5</sup>. Les *chausses semelées*, chausses aux semelles cousues qui dispensaient de souliers, ressemblaient beaucoup aux bottes <sup>6</sup>.

Les *houseaux* (*equitibialia*) et *cambals* étaient des jambières portées surtout par les cavaliers, et que l'on ne gardait pas dans l'intérieur <sup>7</sup>. Ils ressemblaient aux guêtres actuelles, et pouvaient se faire en cuir ou en toile <sup>8</sup>. Les « *chausses détrenchiées*, décollées à bouclettes d'argent », mentionnées au xiv<sup>e</sup> siècle <sup>9</sup>, doivent être aussi une variété de jambières.

Les ouvriers agricoles et autres serviteurs recevaient des souliers qui faisaient partie de leurs salaires <sup>10</sup> ; ils recevaient aussi des *tacons*,

1. Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 125, 128 (1352) ; J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 197.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 67 v<sup>o</sup>, 73, 78, 82, 89, 107, 122 (vertes), etc. ; ms. fr. 844, fol. 160 ; ms. fr. 846, fol. 21 v<sup>o</sup>.

3. Recueil Montaiglon, fabliau XXIV.

4. J.-M. Richard, *ouvr. cité*, p. 197.

5. En 1324, les dominicaines d'Arras en avaient pour « relever la nuit ». En 1383, bottes pour les nonnains de la Madeleine d'Orléans. En 1390, bottes fourrées pour la reine (Gay, *Glossaire*).

6. En 1315, Mahaut d'Artois. Richard, *ouvr. cité*, p. 196 ; 1389, Delaborde, *Glossaire*.

7. *Guillaume de Dôle*, Langlois, *ouvr. cité*, p. 68.

8. Forestié, *Les Livres des frères Bonis*, p. LXVI.

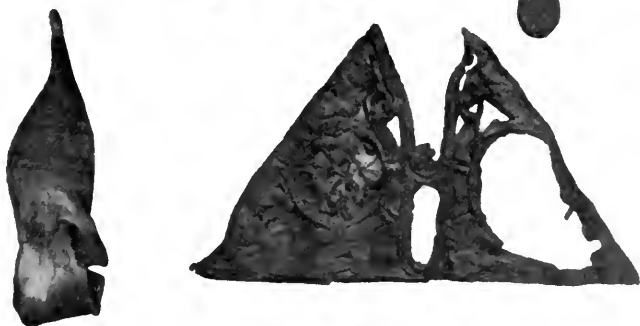
9. *Le Miroir du Monde*, p. 79.

10. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 191 ; cf. Forestié, *Les Livres des frères Bonis*, p. xci.

283



284-285



286



287



Fig. 283. — xv<sup>e</sup> s. Musée de Boulogne.

Fig. 284-285. — xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> s. Musée Britannique.

Fig. 286. — Vers 1400. Musée Britannique.

Fig. 287. — Patin, xvi<sup>e</sup> s. Musée Germanique, Nuremberg.

*tacos*, *petases*, pièces ou contreforts et des semelles ou *soles* de rechange, car ils réparaient eux-mêmes leurs chaussures <sup>1</sup>. Ces grosses chaussures de cuir de vache portaient le nom de *bobelins*.

Les chaussons (calcions) se faisaient en fourrure ou en drap <sup>2</sup>; plus souvent ils étaient en feutre, ou en drap avec semelle de feutre; ils montaient jusqu'un peu au-dessus de la cheville. Les paysans semblent avoir beaucoup usé de chaussons sans chausses (fig. 29). Il est probable que pour sortir par l'humidité, ils mettaient des sabots ou des patins par-dessus ces chaussons.

Les chaussons se fabriquaient-ils dans les couvents comme aujourd'hui dans les prisons? En 1225, l'abbesse d'Etrun, près Arras, acquittait des redevances en chaussons <sup>3</sup>.

A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>, les chaussures sont très variées et toujours pointues. Cette mode importée de Pologne, si l'on prend à la lettre le nom qu'elle reçut, chaussures à la *poulaine* (fig. 74 à 77, 79, 80, 83, 84, 283, 284, 286 à 288), commence à sévir vers 1360. Les pointes effilées, quelquefois soutenues à l'aide de baleines, eurent parfois plus de 24 pouces de long. Christine de Pisan nous dit que jamais Charles V ne souffrit à sa cour « trop outrageuses poulaines » <sup>4</sup>. Nous savons aussi qu'en 1367, fut rendue à Montpellier une ordonnance interdisant le port des poulaines <sup>5</sup>, mais nulle autorité n'était assez puissante pour enrayer la mode <sup>6</sup>.

Les gens du peuple portaient toujours dans leurs sabots ou leurs *bobelins*, des chaussons de toile ou de blanchet; des jambières de cuir feutre ou toile (fig. 77), dites *gamaches* et *hobaiches*, s'attachaient sur la jambe par-dessus la tige des chaussures, pour protéger de la boue; les *houseaux*, portés par Jean sans Peur et par Jeanne d'Arc, et les *bottines* étaient aussi des variétés de guêtres. Le *brodequin* était une chaussure légère. Les *bottes*, généralement fauves, souvent fourrées, et les *chausses semelées* étaient toujours

1. Jean de Brie, *Le Bon Berger*.

2. <sup>2</sup>Compte royal de 1386, cité par Gay, *Glossaire*, drap blanc, *ibid.*, p. 190, bièvre, pour Charles V, 1376.

3. Du Cange, au mot *calcio*.

4. *Vie de Charles V*, p. 231.

5. Quod nullus vir vel mulier audeat portare in suis estivalibus sepularibus vel ottinis punctas dictas de blaina.

6. Arch. Nat., JJ, 469 pièce 144; Bibl. Nat., lat. 757, fol. 65, 69, 217, 279 — lat. 765, fol. 10 — 787, fol. 84, etc., nouv. acq. lat., 1673, fol. 18; Bibl. roy. de Bruxelles, ms. 9242; 9243, 9069; 9310, 9311; 9215; 9066, etc.



des variétés de bottes molles très souples, portées par les deux sexes <sup>1</sup>.

Les patins s'effilent aussi en longues poulaines (fig. 287) <sup>2</sup>. Une miniature de 1446 représente Philippe le Bon et sa cour portant dans un intérieur des patins pointus à double talon <sup>3</sup>. Les patins à glace sont mentionnés en 1427 <sup>4</sup>.

On ferait alors aussi des souliers pour le même usage, en clouant à chaque extrémité de la semelle des fers de la forme de ceux des chevaux. Les patins à glace étaient-ils garnis de même ou déjà pourvus de la lame actuelle? c'est ce que les textes ne nous disent pas.

La *galoche* est une chaussure à semelle de bois. Des galoches faites de paille (estrain), sans doute pour le verglas, figurent en 1423 dans l'inventaire de Henri V <sup>5</sup>.

Quel que soit le type de chaussures, la forme à la *poulaine* jouit d'une faveur croissante, qui atteint son apogée de 1460 à 1470 environ <sup>6</sup>. Jehan du Clercq affirme que, de son temps, elles avaient un quartier et demi de long. Alternant les extrêmes, les élégants imaginèrent, vers le deuxième quart du siècle, les souliers à bouts en spatule <sup>7</sup>, dits à *pied d'ours*, mais ils semblent avoir été exceptionnels jusqu'au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Les chaussures de luxe n'étaient pas moins somptueuses qu'aux âges précédents.

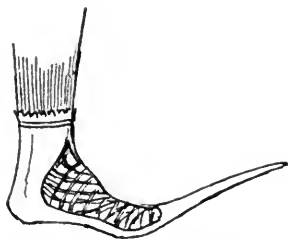


Fig. 288. — xv<sup>e</sup> s. Chaussure à la poulaine. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat., n<sup>o</sup> 1673, fol. 18.

La fantaisie fut telle alors que la mode vint un moment de porter

1. On en voit figurées dans diverses miniatures des ms. 5072 de la bibl. de l' Arsenal. Au fol. 182, elles montent au-dessus du genou. Cf. Bibl. de Boulogne-sur-Mer, ms. 149, fol. 148 et musée de Cluny, deux figurines de juifs provenant d'un retable (coll. Wasset).

2. Voir Delaborde, *Glossaire* et Hefner Alteneck, II, 174.

3. Bibl. Roy. de Bruxelles, n<sup>o</sup> 9242. Des patins de la fin du Moyen Age sont conservés dans diverses collections, notamment aux musées de Cluny à Paris, d'Orvieto et de Nuremberg.

4. Delaborde, *Glossaire*.

5. Gay, *Glossaire*.

6. Voir de ces chaussures trouvées dans des fouilles à Londres. Musée Britannique et Musée de Ghildhall: à Boulogne-sur-Mer, Musée municipal. Cf. manuscrits.

7. On les trouve déjà représentés à Westminster sur les tombes de l'abbé Harounden mort en 1440.

une paire de chaussures dépareillée, botte d'un côté, de l'autre soulier. C'était une mode masculine, mais si l'on en croit Martial d'Auvergne <sup>1</sup>, les dames l'enviaient à leurs « chers seigneurs ».

Les dames portaient parfois sur leurs chausses des *bottines*, sorte de guêtres hautes ; en 1470, celles de la reine Charlotte étaient doublées de blanchet et garnies de patins de liège <sup>2</sup>, ce qui en faisait de véritables chaussures et non plus de simples jambières.

Les *chausses semelées* ou grandes bottes molles étaient toujours en usage. C'était une chaussure d'hiver <sup>3-4</sup>.

Les *bottes* fourrées et les chausses fourrées devaient être synonymes ; toutefois la botte n'a pas toujours les dimensions et la disposition de la chausse ; en 1404, la duchesse d'Orléans avait des bottes et de courtes bottes fauves fourrées ; vers 1470, Martial d'Auvergne parle de bottes jaunes fermées d'aiguillettes vertes. Ces dernières devaient ressembler aux bottines modernes. La botte fauve était très en faveur chez les dames <sup>5</sup>. Ces chaussures fourrées étaient surtout à l'usage des femmes et servaient notamment, comme on l'a vu, « à relever la nuit », aussi les religieuses les adoptaient-elles volontiers.

Selon Martial d'Auvergne, les *souliers* des élégantes devaient être lacés d'aiguillettes vertes, ou bien ils avaient une courroie et une boucle. En ce cas, une mode très distinguée consistait à passer la courroie dans des anneaux d'or <sup>6</sup>, ainsi que les hommes ont quelquefois passé de nos jours leur cravate.

A la fin de sa vie, Louis XI avait abandonné les chaussures à la poulaine pour des souliers à bouts ronds ; et l'on a vu comment quelques élégants avaient déformé bientôt ces extrémités en leur donnant un tracé en spatule.

Le soulier à bout carré fut le plus généralement usité sous Charles VIII. Il est découvert et fixé, comme au xiv<sup>e</sup> siècle, par une courroie bouclée passant sur le cou-de-pied (fig. 85 à 90, 95).

Sous Louis XII, commence la mode des souliers *pattés* ou à  *pied d'ours*, qui exagèrent la forme en spatule, et dont les bouts ronds sont en même temps renflés. Cette mode est générale sous François I<sup>er</sup>

1. *Arrests d'Amour*, voir Quicherat, *Costume*.

2. Texte de 1410, cité par Gay, *Glossaire*.

3. Chausses semelées [taillées par mon cordouennier]. Pour porter durant ces gellées. Villon. *Pet. Test.*, XXI.

4. *Débat de la Damoiselle et de la Bourgeoisie*, rec. Montaiglon, t. V, p. 26.

5. *Arrests d'Amour*, XLIII, p. 189. Ces deux textes sont de 1470 environ.

6. Voir *Bibl. Nat.*, ms. fr. 823, fol. 19, 31, 131.

(fig. 96). Sous Henri II, les souliers de cuir, les escarpins de velours et de satin étaient très couverts et suivaient la forme du pied. La mode des *pieds d'ours* avait disparu, mais celle des crevés subsistait dans la chaussure. Les bottes de cuir souple et les bottines d'étoffe montaient environ à mi-jambe.

Les femmes distinguées du xvi<sup>e</sup> siècle se chaussaient de pantoufles ou d'escarpins de soie ou de velours ; pour sortir, il leur était nécessaire de mettre par-dessus des souliers de cuir, auxquels, sous Henri II, elles préférèrent les patins à semelle doublée de liège, que nous avons déjà rencontrés au xv<sup>e</sup> siècle. Lorsque les femmes se trouvaient trop petites, elles exagéraient démesurément la hauteur de ces patins <sup>1</sup>, cachés par la robe.

### § III. — *Jarretières.*

Les jarretières ont en plus petit la forme et les dispositions des ceintures.

À l'époque carolingienne, elles sont formées d'un cordon noué dont on laisse flotter les bouts ; celles des hommes sont très apparentes (fig. 2, 3). Ce genre de jarretières n'a jamais dû tomber en désuétude, mais au xii<sup>e</sup> ou xiii<sup>e</sup> siècle, les jarretières élégantes furent munies de boucles et de mordants. Le type s'en est perpétué jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle, et l'emblème de l'Ordre de la Jarretière a conservé jusqu'à nous l'image des jarretières que portait, en 1347, la comtesse de Salisbury. L'histoire ne nous dit pas quels en étaient le métal et le tissu, mais la belle amie d'Édouard III ne pouvait être moins élégante que ses contemporaines et les textes nous attestent que vers son temps on commença à mettre autant de luxe dans les jarretières que dans les ceintures.

En 1363, l'inventaire du duc d'Anjou en mentionne en tissus de soie Inde (bleu) garnie d'or, perles, diamants, balais et saphirs.

En 1387 et 1397, Isabeau de Bavière les portait de satin azur ; les premières avaient reçu des boucles, mordants et rivets d'argent doré et émaillé <sup>2</sup>.

Quant à la duchesse d'Orléans, en 1400, c'est aussi de soie bleue et d'argent doré que sont faites ses jarretières ; avec seize petits

1. Voir chaussures vénitienes du xvi<sup>e</sup> s. au Musée de Cluny ; talon unique revêtu de satin.

2. Gay, *Glossaire*.

*besants* qui étaient probablement les œillets ménagés pour l'ardillon de la boucle. En 1455, devenue veuve, elle commande à l'orfèvre d'orner de larmes et de pensées émaillées des jarrettières d'or <sup>1</sup>. On y mit des clous (rivets) d'or <sup>2</sup>. En 1456, elle commanda d'autres petites jarrettières d'or <sup>3</sup>.

La Renaissance conserva ce luxe, et vers 1530, Rabelais note parmi les élégances des dames de Thélème, des jarrettières « de la couleur de leurs bracelets » qui « comprenoient le genoil au dessus et au dessoubz ». C'était là une nouvelle mode qui prouve qu'on aimait l'effet des ligatures superposées sur les jambes comme sur les bras.

Une sorte de genouillère à crevés dont s'accompagnaient, en 1571, les chausses dites napolitaines <sup>4</sup>, peut être considérée comme une variété de jarretière.

1. Delaborde, *Glossaire et Ducs de Bourgogne*, n° 6722.

2. *Ibid.*, n° 6736.

3. *Ibid.*, n° 6961.

4. Gay, *Glossaire*, au mot *napolitaines*.

---

## CHAPITRE IV

### CEINTURES, DEMI-CEINTS ET ÉCHARPES.

SOMMAIRE. — I. Ceintures, leurs boucles, mordants, rivets et autres garnitures ; braies. — II. Demi-ceints, du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s. — III. Écharpes.

#### § I<sup>er</sup>. — *Ceintures. Leurs boucles, mordants, rivets et autres garnitures.*

La ceinture ou surceinte (*zoua, cincture*) est de tous les temps. Selon Isidore de Séville <sup>1</sup>, il existait, vers l'an 610, trois largeurs de ceintures, portant les noms de *cinctus*, pour la plus large ; *semi-cinctum*, pour la largeur moyenne, et *cingulum* pour la plus étroite.

Le sens du mot *demi-ceint* se modifiera, nous le verrons, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Il faut distinguer aussi, aux époques romane et gothique, la ceinture de dessus de celle de dessous, qui se nomme *braiel* et sert à retenir les braies.

Depuis l'Antiquité jusqu'à la Renaissance, la ceinture des hommes a toujours été un ceinturon bouclé, originairement en cuir ; la ceinture des femmes, au contraire, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, est un ruban ou un cordon noué, originairement en étoffe. A l'époque gothique, elle deviendra semblable à celle des hommes.

Les guerriers Francs avaient tous un large ceinturon de cuir : et c'était la pièce la plus élégante de leur équipement. A ce ceinturon, ils pendaient leur épée et leur coutelas. Les clercs portaient aussi



Fig. 289. — Boucle de ceinturon franc. Bronze. Musée de Boulogne.

1. *Orig.*, I, 19, c. 33.

la ceinture de cuir à boucle ornée. La boucle du ceinturon <sup>1</sup> se faisait en bronze ciselé (fig. 289), en fer, quelquefois gravé et incrusté d'étain <sup>2</sup>; en argent et, pour les très grands chefs, en or rehaussé de verroterie rouge cloisonnée (fig. 290). Il existait aussi des boucles d'ivoire pour les prélats (fig. 330). La boucle est large, plate, de tracé ovale; elle est fixée par une charnière à une plaque triangulaire, que trois, cinq ou sept boulons à tête ronde rivent au cuir du ceinturon. Pour la symétrie, une contre-plaque toute semblable est rivée au ceinturon de l'autre côté de la boucle.



Fig. 290. — Boucle de ceinturon, époque mérovingienne. Or et verroterie cloisonnée. Musée de Christiania.

Les dessins qui ornent ces boucles, plaques et contre-plaques sont généralement très riches. La plupart sont purement géométriques et consistent en combinaisons d'entrelacs. Quelques animaux stylisés s'y mêlent, griffons, dragons, serpents, lions affrontés, et quelques boucles sont décorées de très barbares figures humaines; celle de Daniel entre deux lions est fréquente; la boucle d'ivoire de la ceinture de saint Césaire, à Arles, est ornée d'une représentation du Saint-Sépulcre (fig. 330). Le cuir pouvait

être teint <sup>3</sup>; peut-être aussi le décorait-on quelquefois de ciselures comme la boucle.

La ceinture des femmes de la même période et de la période carolingienne, est formée d'une courroie à boucle ou d'une bande d'étoffe nouée. Celle-ci peut être double, la ceinture supérieure ayant probablement la fonction d'un soutien-gorge.

Au côté gauche de la ceinture, surtout de celle des femmes, se rivait la rouelle de suspension où l'on attachait divers objets (fig. 302).

A l'époque romane et jusqu'à la Renaissance, les hommes portent deux ceintures, dont l'une est le braiel de cuir ou de tissu, bouclé

1. Sur ces boucles de ceinturon, voir A. Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*: — Barrière-Flavy; — Lindenschmit, *Die Allertümer unserer heidnischen Vorzeit*; — C. Boulanger, *Le mobilier gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*: — D. Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens, du Boulonnais*; — A. Van Robais, *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique*; — M. Besson, *L'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*. A. Labotier et F. Scheurer, *Fouilles du cimetière barbare de Bourgogne*, Paris, 1913, préface de Maurice Pron.

2. Musée de Saint-Germain; Musée de Boulogne-sur-Mer (Fouilles de Nesles en Boulonnais); *Cimetière de Bourgogne*, pl. VII, XLV, XLVI, LI, LIV à LVI.

3. La ceinture de saint Désiré, conservée à Baume-les-Messieurs (Jura), est noire (*Bull. archéol.*, 1899, p. 110).

et caché sous la chemise et servant à retenir les braies de toile. On le retirait pour changer et laver celles-ci, aussi le braiel était-il passé dans une coulisse ou dans des passants (fig. 13). Divers menus objets s'y suspendaient (fig. 14). Ils seront décrits au tome IV.

La ceinture que les hommes de l'époque romane portaient sur leur bリアud, paraît avoir été étroite et simple. Elle est souvent cachée, surtout dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, par un repli du bリアud (fig. 17, 18).

La ceinture pouvait être faite d'étoffe<sup>1</sup> ou d'un galon ou d'une courroie, l'un et l'autre munis à l'extrémité d'un *mordant*, *passant* ou *pendant* de métal, maintenant par son poids la verticalité du bout de la ceinture fixée par une boucle à ardillon. Cette boucle se rattachait par une charnière à une plaqué rivée, dite *bouclier*. Les ceintures monastiques avaient souvent des boucles blanches en ivoire ou en os<sup>2</sup> (fig. 323). C'est la continuation d'une tradition que représente, au VI<sup>e</sup> siècle, la boucle d'ivoire de saint Césaire et au VII<sup>e</sup>, la boucle d'argent de sainte Austreberthe et qui durera jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

La ceinture des femmes du XII<sup>e</sup> siècle diffère essentiellement de celle des hommes. Leur bリアud est tellement serré sur le buste qu'il leur est inutile d'y ajouter une sangle : la ceinture est donc lâche ; et à l'inverse de celle des hommes, très longue ; elle paraît être généralement en cuir (fig. 21, 22, 23).

Elle consistait en une lanière de 3 mètres environ, assez étroite, guillochée de dessins entaillés au canivet présentant des zigzags, des dents de scie, des losanges, des filets ; certaines parties étaient refendues en lanières tressées. La ceinture, on l'a vu, enserre la taille, se croise sur les reins, puis descend des hanches sous l'abdomen pour former un nœud, quelquefois accompagné d'une boucle et deux retombées. Ces retombées, à partir du nœud, sont plus minces et de section torique : elles sont fréquemment formées d'une tresse, et de grosses perles de verre s'y espacent à intervalles réguliers. Leurs bouts se refendent en deux tresses ou cordelettes partant d'une dernière grosse perle et terminées par deux petits glands ou perles.

Sous le règne de Philippe Auguste, c'est le type masculin de la ceinture qui s'étend au costume féminin : la ceinture (fig. 201, 202), uniforme pour les deux sexes, est une courroie (*lorain*) ou une bande

1. Jean de Garlande (milieu du XII<sup>e</sup> siècle).

2. Collection Beurdeley, n<sup>o</sup> 36; cf. Musée de Cluny et Musée de Gand.

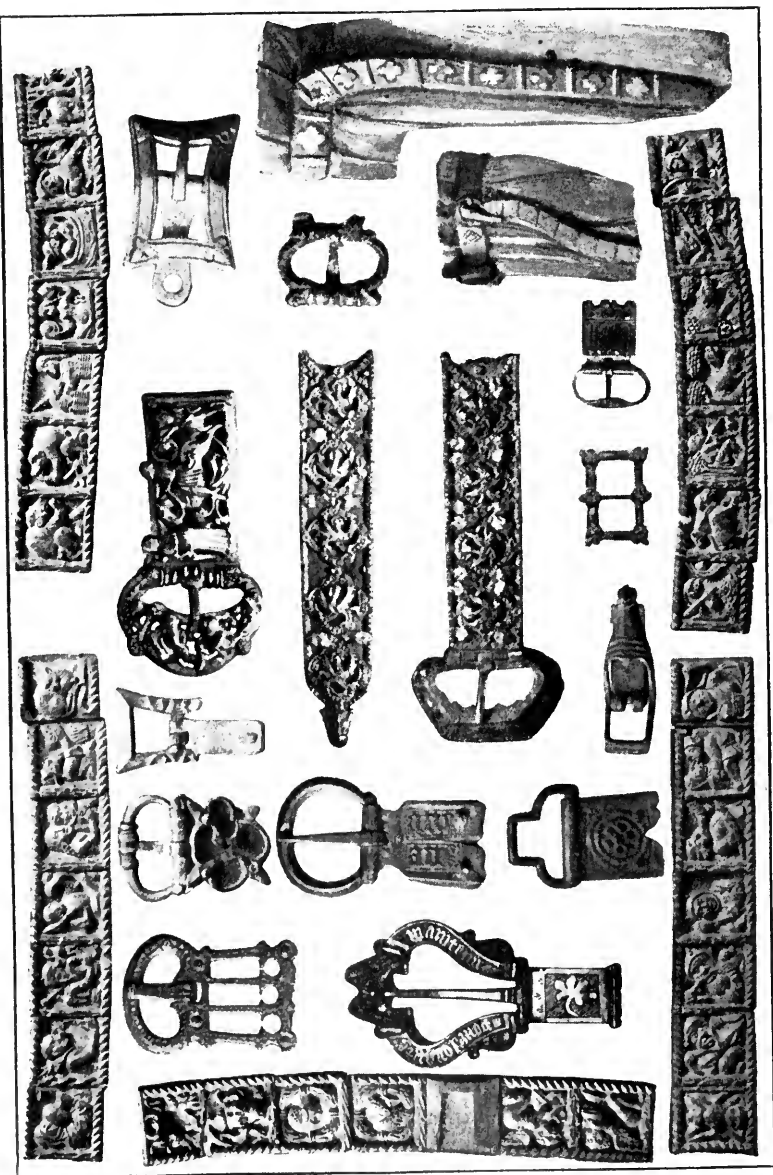


Fig. 291. — Ceintures, mordant et boucles du xii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> s.

Centre : 2 boucles et mordant, xiii<sup>e</sup> s., argent doré, musée de Stockholm. *A. g. en haut* : bronze, xi<sup>e</sup> s., musée de Rouen ; xiii<sup>e</sup> s., coll. Enlart ; xiv<sup>e</sup> s., musée de Boulogne. *Au-dessous* : argent émaillé, vers 1400 (ordre de l'Épée), musée du Cinquantenaire, à Bruxelles ; bronze, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s., Boulogne. *A. dr.* : ivoire, xiv<sup>e</sup> s., coll. Figdor à Vienne ; bronze, xiii<sup>e</sup> s., fouilles de Téronanne ; xiii<sup>e</sup> s., tombeaux de Saint-Denis, règne de saint Louis, ceinture à barrettes. *Encadre-*



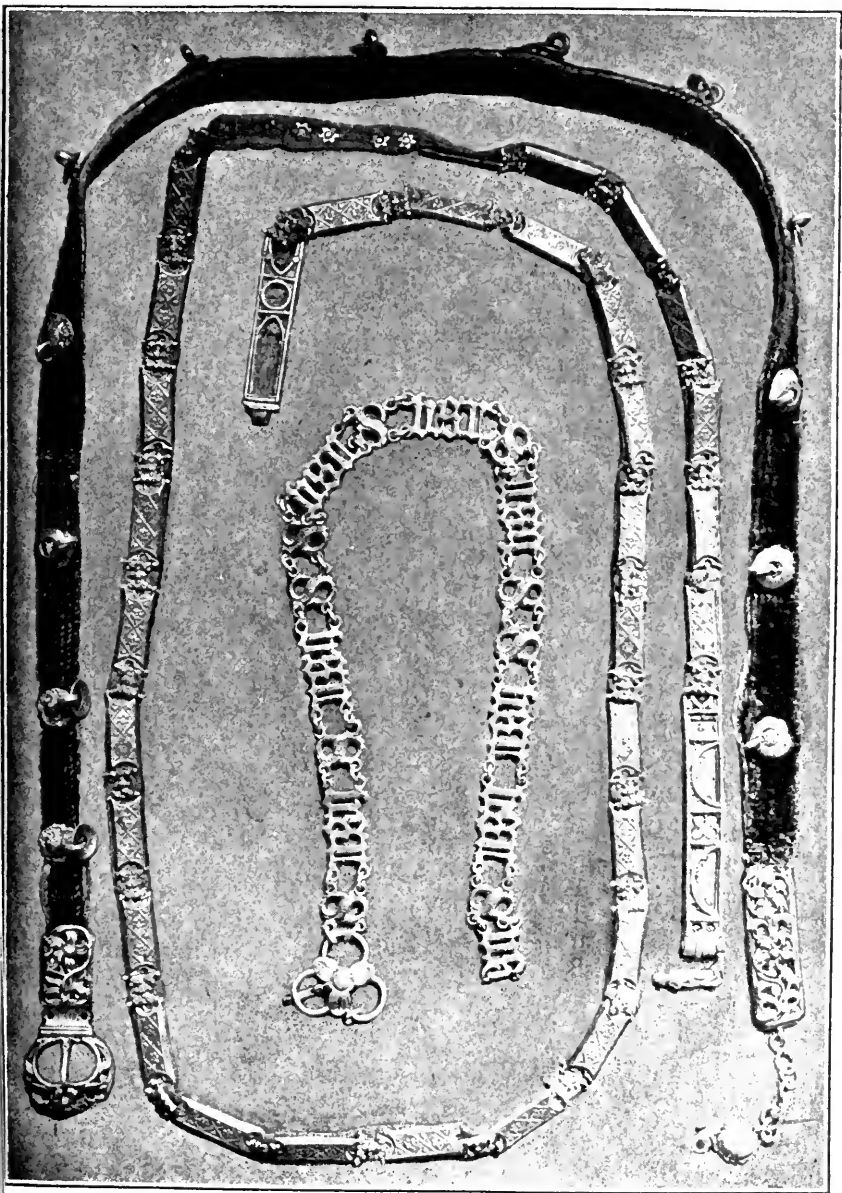


Fig. 292. — Ceintures dans la collection Figdor à Vienne. 1. Argent doré et lissu; rivets à annelets branlants, vers 1500. — 2. Argent doré, pièces articulées; doubleur tissus, xiv<sup>e</sup> s. — 3. Argent doré, inscription, métal articulé, xv<sup>e</sup> s.

de tissu, munie d'une boucle fixée à un bouclier carré (fig. 294) ou très allongé (fig. 296), rivé à une extrémité ; tandis qu'à l'autre est rivé le *passant*, *pendant* ou *mordant*. Les boucles (fig. 291 à 298) sont souvent très élégantes ; ornées de motifs les plus riches (fig. 291) et les plus ingénieux, fondus en haut relief (fig. 291, 295<sup>3</sup>), ciselées (fig. 296) et rehaussées d'émail champlevé (fig. 294, 295).

Les mordants ne sont pas moins soignés (fig. 291 ; 299 à 301).

Leur forme, au XIII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIV<sup>e</sup>, est très simple (fig. 299, 300) ; dans la seconde partie de la période gothique, au contraire, elle se complique souvent et prend parfois le tracé d'un petit tableau ou d'un petit médaillon (fig. 300, 301).



Fig. 293. — Boucle de ceinture, XII<sup>e</sup> s. Fouilles du Bel-Air (d'après M. Besson, *L'Art barbare dans l'anc. dioc. de Lausanne*).

La ceinture, à l'époque gothique, se porte serrée, et lorsque les dames veulent relever le surcot et la cotte pour marcher plus aisément ou éviter la boue, elles les remontent légèrement au-dessus de la ceinture, qui se trouve alors cachée par un repli du vêtement. De là le nom de *ceinture troussaire*. Une autre innovation consiste à fixer à la ceinture de dessus divers objets que les hommes du XII<sup>e</sup> siècle pendaient au braiel, spécialement l'aumônière. A cet effet, on

munit la ceinture d'un étrier rivé qui, à l'époque mérovingienne, fait corps avec une plaquette (fig. 302) et prend à l'époque gothique une forme plus simple (fig. 303). On adapte alors aussi aux ceintures des crochets pour recevoir les lacs de suspension de l'aumônière, du couteau, et autres menus objets. Ils font souvent corps avec la boucle aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles <sup>1</sup>. Ils seront décrits au tome IV de cet ouvrage.

Les ceintures des deux sexes, à l'époque gothique, sont souvent d'une grande élégance et parfois d'une extrême richesse. Beaucoup de ceintures étaient offertes en présent <sup>2</sup>. Vers 1250, Jean de Gar-

1. Collection Beurdeley : musée de Boulogne ; collection Enlart.

2. Vers 1200, le roman de *Guillaume de Dôle* met en scène un chambellan qui distribue des ceintures et des gants aux invités, à leur arrivée à la cour (Langlois, ouvr. cité, p. 72).

En 1305, la comtesse Mahaut d'Artois acheta 18 ceintures pour en faire des présents ; en 1307, elle en donne au roi de France et à diverses dames ; en 1309 et 1310, présents analogues (J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 199, 200).

En 1338, les frères Bonis, merciers de Montauban, livrent à leur clientèle des ceintures, dont plusieurs sont destinées à des présents : Guillaume de Car-

lande<sup>1</sup> nous dit qu'une ceinture comporte : boucle, hardillons, mordant et lorains ou poitraus (lanières) ; vers 1260, le *Livre des Métiers*<sup>2</sup> mentionne en outre les clous ou rivets. Les lorains étaient l'œuvre du lormier ; les boucles étaient celle du bouclier qui ne faisait pas les autres pièces de métal, ouvrées par l'attachier et le fondeur.

Il était interdit au XIII<sup>e</sup> siècle, à Paris, de coudre une ceinture à la fois de soie et de fil ; de la garnir à la fois d'œuvre creuse et massive ; d'étain ou de plomb.

En 1295, l'Inventaire du Saint-Siège mentionne plusieurs ceintures de soie.

Le cuir ou le tissu (soie ou bissette) était de couleurs variées, mais la couleur blanche était réservée aux ceintures des chevaliers<sup>3</sup>. En 1298, la coutume de Beaucaire autorisa les bourgeois à la porter également. D'autres couleurs étaient considérées comme symboliques : Antoine de la Sale nous apprend qu'une ceinture bleue indiquait la loyauté<sup>4</sup>. L'ornementation pouvait, comme celle de tous les

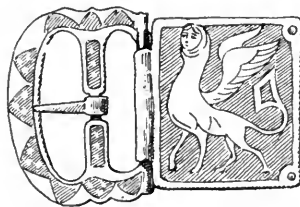


Fig. 294. — Boucles de ceinture émaillées, œuvre de Limoges, XIII<sup>e</sup> s. 1. Musée d'Arras ; 2. Vieil Hesdin, coll. Enlart. ; 3. Coll. Beurdeley.

daillac en donne une à son frère, reçu docteur es lois ; Arnaud de Verdun en donne 7 à ses neveux (E. Forestié, *Le vêtement dans le sud-ouest de la France*, Soc. archéologique de Tarn-et-Garonne, 1887, p. 257 et *Livres des frères Bonis*, Introduction, p. xciii).

1. Glossaire latin-français publ. par Géraud, *Doc. hist.*, Paris, 1837, in-4, p. 580-612.

2. Titre XXV, Des faiseurs de claus por atachier boucles, mordans et membres seur corroie. Les boucliers de fer (titre XXI) et de cuivre (titre XXII) formaient deux autres corps de métiers ; un quatrième corps, celui des fondeurs-mouleurs (titre XII), faisait les boucles fondues et les mordants.

3. *L'Ordene de Chevalerie* par Hues de Tabarie (XII<sup>e</sup> siècle), publ. par Barbazan, 1759, v. 183.

4. *Le Petit Jehan de Saintré*, chapitre LXXXVI.

bijoux, être formée de devises, de motifs pieux ou de formules talismaniques <sup>1</sup>.

Les ceintures étaient renforcées et ornées de rivets de métal (*clous*) affectant la forme de fleurettes (fig. 303) ou de chatons. Très souvent aussi au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, pour maintenir la rigidité de la courroie ou du ruban, on les munissait d'un assez grand nombre de barrettes verticales en métal. C'est un dispositif (fig. 291, tombeaux de Saint-Denis) qui a parfois été renouvelé de nos jours dans les collets d'étoffe ou de perles des femmes. On trouve aussi des appliques

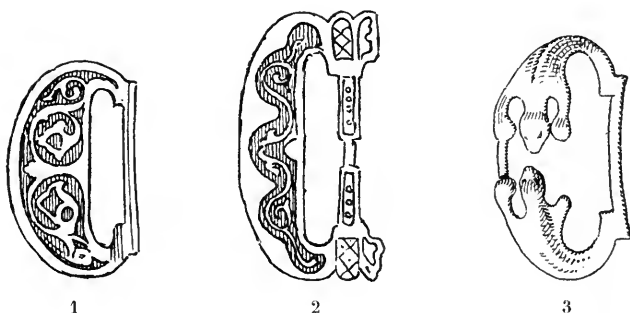


Fig. 295. — Boucles de ceinture, <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s., œuvre de Limoges. Bronze ; 1 et 2, émaillées. Collection Beurdeley.

carrées ayant la même fonction. C'est sur le côté gauche de la ceinture qu'était rivé souvent l'étrier de suspension (fig. 303).

Les pièces de ceintures postérieures à l'époque franque et antérieures au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle sont assez rares. Citons, au musée de Lille, des plaquettes du <sup>xii</sup><sup>e</sup> ou <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, l'une gravée, les deux autres repoussées et repercées, ornées de lions rampants <sup>2</sup> ; pour le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, au musée de Stockholm, les très belles garnitures de ceintures en argent doré à rinceaux et cavalier de la fig. 291 ; les boucles à émaux champlévés, fig. 294, 295.

Au commencement du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, on emploie quelquefois le cuir de cerf <sup>3</sup>, et le cuir rouge <sup>4</sup> ; dans la seconde moitié du siècle, le braiel de cuir ou de tissu peut devenir un objet très luxueux ; en

1. Voir tome IV.

2. Ces pièces portent une étiquette qui les qualifie d'« ornements byzantins ».

3. J.-M. Richard, *Mahant*, pièce justificative n° I.

4. J.-M. Richard, *Mahaut*, chap. xv.

1355, le roi Jean porte un braiel de cendal ouvré de soie et en 1379, Charles V en fait faire deux en satanin, avec trois boucles et un mordant d'or, aux armes du Dauphin.

Le luxe des ceintures et des objets qu'on y suspendait a atteint son apogée au *xiv<sup>e</sup>* siècle.

Les ceintures se firent souvent, comme au siècle précédent, en cuir ou en tissu de prix, rehaussé d'armatures et d'appliques de métal

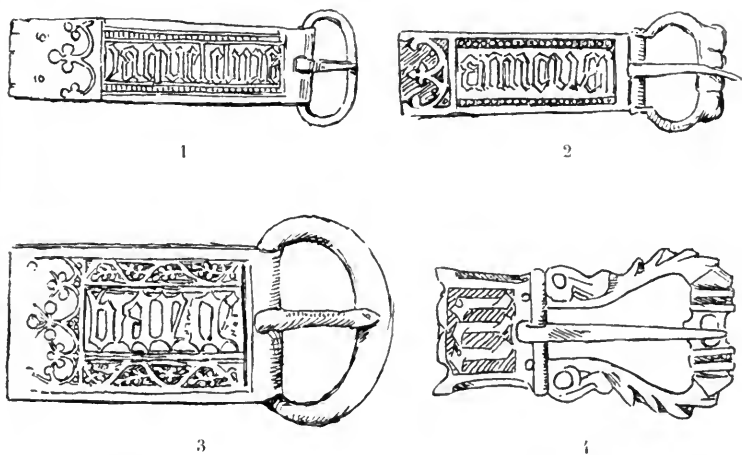


Fig. 296. — Boucles de ceinture, bronze, collection Beurdeley.  
1, 2, 4, *xv<sup>e</sup>* siècle ; 3, fin du *xiv<sup>e</sup>* ou *xv<sup>e</sup>*.

ouvragé. On en voit également tout en métal, en plaquettes (pièces, œuvres ou membres) articulées (fig. 291, 292), comme les chapels.

En 1298, parmi les présents faits à l'occasion du mariage de Marguerite de Hainaut, figurent 12 ceintures « clavées d'argent à fournement » et 4 de bisette, garnies de pièces d'argent et de perles <sup>1</sup>.

Dans les premières années du *xiv<sup>e</sup>* siècle, les comptes de Mahaut, comtesse d'Artois, mentionnent de nombreux achats de belles ceintures, aux merciers et brodeurs <sup>2</sup>.

En 1338, le livre de comptes des frères Bonis, merciers à Montauban, constate qu'ils faisaient venir des ceintures de Dieppe, d'Amiens et de Montpellier. Ces ceintures étaient en soie, spécialement en soie verte, souvent garnies d'argent ; l'une porte, en outre,

1. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 224, 295, 395.

2. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 177.

des perles. Il y a aussi des ceintures tout en argent, et ce métal est souvent émaillé <sup>1</sup>.

Les comptes royaux <sup>2</sup> mentionnent en 1350 une ceinture de soie blanche ; en 1351 une ceinture d'or appliquée sur un tissu azuré. Cf. fig. 192 ceinture de métal doublée d'un tissu. De petits rivets y représentaient des dauphins et des fleurs de lys sur fond d'émail encadré d'un cercle en bâton écoté ; en 1352, une ceinture de tissu brodé garnie d'or, la boucle et le mordant rehaussés de saphirs, rubis balais et perles ; les « membres » décorés de fleurs de lys et d'oiseaux.

En 1360, l'inventaire de Charles V indique diverses ceintures de soie : l'une est blanche lisérée de jaune ; une autre est couleur de cuir avec 67 rivets alternativement ronds et en forme de bâtonnets écotés (sans doute rivets et barrettes alternés, cf. fig. 291). Les mordants d'or sont aux armes de France. En 1360, l'inventaire de Jeanne de Boulogne mentionne une ceinture, déjà usée, « batue a or, a noiaus » ou boutons d'argent émaillé ronds et carrés. Sa boucle et son mordant étaient en façon de roses.

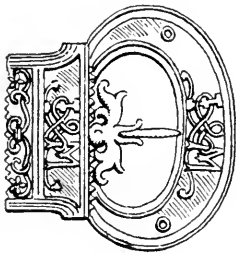


Fig. 297. — Boucle d'or émaillé, xvi<sup>e</sup> s. Collection Beurdeley.

Quant aux ceintures de métal, vers 1300, le *Roman de la Rose* met en scène une femme qui demande robe, guimpe et ceinture d'argent.

En 1301, à l'inventaire des bijoux de la comtesse d'Artois, Marguerite de Hainaut, figurent deux ceintures d'argent doré à perles et à émaux <sup>3</sup>.

En 1389, Valentine Visconti avait quatre ceintures d'or, garnies de pierreries et de perles, l'une comportant 21 pièces ; une autre 52 ; une autre 43 *afichets*, sur chacun desquels on lisait sa devise.

Comme nous l'a déjà montré le livre des frères Bonis, les belles ceintures n'étaient pas seulement pour les princes ; en 1367, l'inventaire d'un marchand cirier de Douai, Alliaume d'Aubrechiourt, et de Marguerite La Renière, sa femme <sup>4</sup>, comprend quatre ceintures : deux sont de tissu d'or, clavées d'argent blanc et doré ;

1. Forestié, ouvr. cité, p. xciii.

2. Voir les textes réunis dans les *glossaires* de Delaborde et de Gay.

3. J.-M. Richard, *Mahaut*, pièce justificative n° II.

4. *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. IV, 1864, p. 60.

une autre de soie verte à vignettes (ou rinceaux de pampre) d'or et garniture d'argent; la quatrième étroite, en soie clavée d'argent. Ce sont des clous d'argent qui garnissent également en 1347 la ceinture de cuir rouge d'un étudiant de Sorbonne <sup>1</sup>.

Une ceinture d'or formée de pièces articulées datant du xiv<sup>e</sup> siècle a été clouée comme *ex-rotto* sur les genoux de la Sainte Foy de Conques. Notre-Dame d'Evron (Mayenne), statue en argent de la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, possède une ceinture ornée d'une suite de plaquettes d'émail translucide alternativement vert et bleu, chacune porte au centre une lettre champ-lévée formant l'inscription *Maria virgo*.

Il n'est pas rare que, du xiv<sup>e</sup> siècle au commencement du xvi<sup>e</sup>, les motifs des ceintures soient des devises : on les aimait alors beaucoup. Des ceintures du Musée de Cluny et de la collection Figdor à Vienne (fig. 192) en sont de bons exemples, datant du xv<sup>e</sup> siècle. Quelquefois aussi, les boulons de la ceinture peuvent être agrémentés

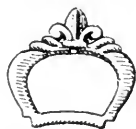


Fig. 298. — Bouclette bronze, xvi<sup>e</sup> s. Collection Beurdeley.

de branlants (même fig. ; annelets) et ces branlants peuvent être des lettres (Musée de Cluny). Les inscriptions et initiales sont très fréquentes aussi sur le bouclier et sur le mordant à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>; nous lisons, fig. 296, un nom abrégé; *Barg...* — *Jaqueline*; — *amicus*; et la lettre M; au xvi<sup>e</sup> s., fig. 297, une magnifique boucle d'or émaillé de la collection Beurdeley, porte le chiffre de Marguerite d'Autriche, pour qui elle fut faite, sans nul doute. Sur les mordants, on lit (fig. 301) d'autres devises : *amo* suivi d'un monogramme et *Ave Maria*.



Fig. 299. — Mordant de ceinture, xiv<sup>e</sup> s. Statuette de la Vierge, au musée de Lyon.

Depuis la fin du règne de saint Louis jusqu'au règne de Charles V, la ceinture des femmes est souvent cachée sous la cotardie ou le surcot à taille ajustée (fig. 44, 47, 67, 68), mais avec

le surcot ouvert, on voit reparaître une ceinture serrée sur la cotte, et visible seulement par les ouvertures latérales du surcot (fig. 59).

Quant aux hommes, ils eurent aussi surcot flottant mais, avec l'adoption du jaque, leur ceinture reparaît (fig. 47 à 49, 52,

1. Voir ci-dessus, p. 89.



Fig. 300. — Mordants de ceinture, argent et bronze, du xiv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> s. Musée du Cinquenaire à Bruxelles et du Bargello à Florence. Collection Fiedor à Vienne. Musées de Rouen et de Boulogne et coll. Enlart.



53). Elle descend à mi-hauteur des cuisses, ce qui oblige à l'élargir et à la maintenir dans des passants. Très souvent elle se compose d'une suite de plaquettes de métal (fig. 52; cf. fig. 291, 292). Ces ceintures ne diffèrent pas encore des types inaugurés au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle.

Sous Charles VI et Charles VII, les ceintures de tissu pur et simple ou avec quelques ornements de métal se portent sur la houppelande.

Sous Louis XI, la ceinture des femmes se différencie de nouveau (fig. 78) : c'est un large ruban de tissu qui prévaut, et sa largeur

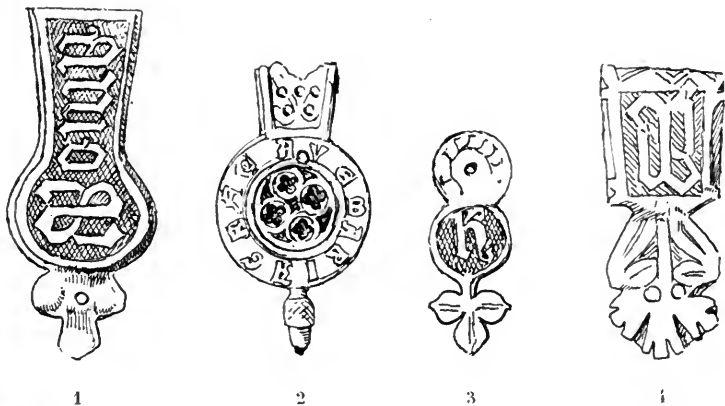


Fig. 301. — Mordants de ceinture, bronze, <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle. Collection Beurdeley.

appelle de très grandes boucles (fig. 304, 305). Elles ferment leur ceinture sur les reins (fig. 213).

La ceinture continue au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle d'être un objet élégant. En 1401, la ceinture de la reine est d'une soie vermeille, et sa garniture d'or ne comprend pas moins de six cents pièces ; la boucle et le mordant sont émaillés de branches de mouron ; des perles et des émeraudes complètent la décoration.

En 1408, les ceintures de Charles VI et de son frère sont aussi d'une richesse et d'une beauté remarquables. Celle du roi se compose d'une boucle, d'un mordant et de cinq « fermures » d'or. La boucle d'or carrée était émaillée à feuilles de mai (épine) ; les fermures de trois cosses de genêts ; le mordant, de deux paons faisant la roue.

La ceinture du duc d'Orléans était en or et de façon anglaise. Au centre du fermail, une pierre précieuse dans une bâte entourée

de rayons figurait un soleil; vingt rivets présentaient deux compositions en alternance. L'une avait pour centre un saphir serti de perles et tenu par deux têtes d'aigles; le tout encadré d'un cercle de perles.



Fig. 302. — Plaquette de suspension d'un ceinturon mérovingien. Musée de Boulogne.

L'autre était un médaillon rond avec une perle, et au centre un diamant encadré de quatre balais et quatre diamants. En 1430, l'inventaire du même Charles VI décrit une ceinture de soie couleur de feu (ardent) : la boucle, le mordant et les huit « fermures » étaient d'or, un coutel, des forcettes et un canivet y pendaient.

En 1422, Isabelle de France avait une ceinture à cordelières et nœuds de perles. En 1459, Charles VII avait pour ceinture un ruban renforcé de soie blanche; sa garniture comprenait six clous rivets et contre-rivets d'or, une

boucle et deux appliques figurant des branches de rosier avec des roses blanches modelées, repercées et émaillées.

On trouve de ces ceintures jusque vers 1570. En 1529 et 1534 trois sont décrites dans les comptes royaux, la première d'or à *canons* émaillés d'azur et à *tablettes d'attente* d'émail blanc; la seconde à cordelières et à branches tordusse découpant à jour sur un fond bruni. La troisième, également d'or, s'ornait de *passures* et de *noms* brunis, et de fils tors, avec houppe émaillée de rouge clair. Terminons en 1564 avec une ceinture d'épousée que décrit l'inventaire de Puymoliner; elle avait des perles, des canons de perles, des pompons d'or et un fermail orné de l'image de sainte Anne <sup>1</sup>.

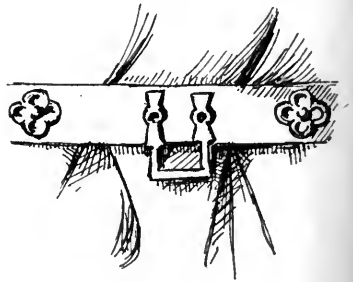


Fig. 303. — Étrier de suspension d'une ceinture du xiii<sup>e</sup> s. Musée du Louvre. Statue de Childebert provenant de Saint-Germain-des-Prés.

1. Delaborde, *Glossaire*; Gay, *Glossaire*.

§ II. — *Demi-ceints, du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.*

On vient de voir que les hommes ni les femmes n'ont jamais complètement abandonné les ceintures à l'ancienne mode.

Dans la seconde moitié au *xiv<sup>e</sup>* siècle cependant, les dames avaient inauguré sous le nom de *demi-ceint* un nouveau type de ceinture qui, jusque vers la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle, jouira d'une grande vogue.

On se rappelle que, depuis le *vi<sup>e</sup>* siècle, *demi-ceint* s'entendait d'une ceinture de moyenne largeur, sans autre particularité.

A la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle, au *xv<sup>e</sup>* et au *xvi<sup>e</sup>*, c'est (fig. 306, 307)

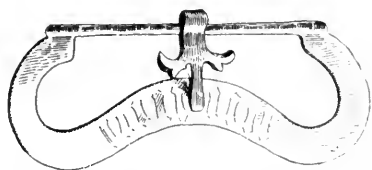


Fig. 304. — Boucle de bronze, *xv<sup>e</sup>* s. Collection Beurdeley.

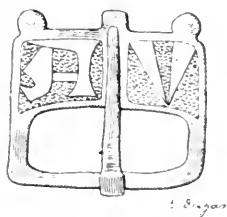


Fig. 305. — Boucle de bronze, *xv<sup>e</sup>* s. Collection Enlart.

une ceinture lâche <sup>1</sup> et sans boucle, terminée par deux mordants, l'un pourvu d'une agrafe (fig. 308, 309) appelée plus spécialement *mordant* et l'autre d'une chaînette terminée par un petit ornement pendant, généralement en forme de boule (fig. 310).

La chaînette permettait d'élargir à volonté et plus ou moins le demi-ceint en accrochant dans l'agrafe du mordant l'un de ces anneaux, mais en général on n'usait pas de cette ressource, la ceinture étant très lâche. Au demi-ceint pouvait se fixer comme à toute autre ceinture un étrier à pendre diverses trousse (fig. 307).

Les motifs métalliques qui terminent la ceinture portent toujours les noms de *boucle* et de *mordant*, ce dernier, plus justifié ici, est généralement réservé à l'agrafe ; toutefois, on disait aussi

1. « Le demi-ceingt ne doit le corps estraindre », dit Olivier de la Marche dans *Le Parement des Dames*, ch. ix.

les deux *boucles* ou les deux *mordants*. Quant au joyau qui se balance, vers la hauteur des genoux, au bout de la chaînette pendante, on l'appelle *pomme de ceinture*. Cette pomme a quelquefois des dimensions assez grandes ; en ce cas, elle est ouvrante et peut contenir des images de piété : on en sculpta beaucoup en buis aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles <sup>1</sup>. Très souvent aussi elle renfermait des pâtes parfumées <sup>2</sup>. Les comptes et inventaires témoignent de la richesse et de l'élégance que les dames déployèrent dans leurs demi-ceints du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle au cours du xvi<sup>e</sup>. En 1360, à l'inventaire de Louis d'Anjou<sup>3</sup> figure un demi-ceint à charnières composées de vingt pièces (*œuvres*) articulées. Il était enrichi d'émaux et de pierreries.

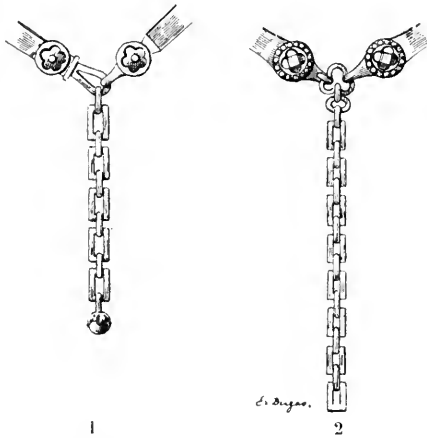


Fig. 306. — Fermetures de demi-ceints, d'après deux statues du xv<sup>e</sup> s. 1, Lagnier (Ain), chapelle du cimetière ; 2, collection Enlart.

demi-ceint de bisette semé de médaillons (*rondeaux*) de perles, d'émaux à bestelettes, et de petits chatons de verroterie rouge.

L'inventaire de Charles V en 1380, décrit le demi-ceint de Marie de France, en or et en pierreries, et ceux de Jeanne de Bourbon : l'un a les ornements d'or appliqués sur un tissu noir, et dont la chaînette, faite de fleurs de lys, se terminait par un cœur garni de perles, balais et saphirs ; l'autre en or avec perles, rubis, émeraudes, deux boucles émaillées à bleuets, et un saphir au bout de la chaînette.

En 1397, un demi-ceint d'Isabelle de France était en or à charnière sans tissu ; il se composait de seize pièces garnies alterna-

1. Voir E. Molinier, *Hist. des arts appliqués à l'industrie*, t. I. *Sculptures microscopiques*. Ces pommes pouvaient aussi servir de pendent à des pater-nôtres (voir ci-après, t. IV).

2. Voir Gay, *Glossaire*, p. 448, 449

3. N<sup>o</sup> 778.

4. N<sup>os</sup> 56 et 61.

tivement d'un balai entouré de huit perles et d'un saphir accompagné de trois perles. Ce demi-ceint avait boucle et mordant ornés chacun d'un saphir au centre, de trois balais et de trois troches de trois perles de compte, et à sa chaînette pendait une pomme formée d'un rubis balai.

En 1422 <sup>1</sup>, la reine se fit faire un demi-ceint de menues perles comprenant 17 divisions (assiettes) ; le centre de ces carrés était alternativement garni d'un petit rubis (baleteau) ou d'un saphir, et leurs angles de quatre petites perles ; il comportait encore vingt-huit rondeaux (médaillons ou cercles).

En 1467 <sup>2</sup>, l'inventaire de Charles le Téméraire comprend deux ceintures d'or en manière de demi-ceint. Elles devaient être de drap d'or ; la première était garnie de 26 croisettes émaillées de lettres rouge clair, et cantonnées de quatre petites perles ; deux perles étaient fixées entre chaque croisette, et un semis de petites perles sur les bords. Les deux mordants et la chaînette étaient d'or ; l'un des mordants était émaillé d'une fleur blanche et de deux oiselets, un saphir entouré de trois balais, et trois *trouses* de trois perles complétaient sa décoration. L'autre mordant, « d'en bas », avait les mêmes oiselets, les mêmes *trouses*, trois saphirs et un balai. A la chaînette pendait une fleur émaillée d'azur, garnie d'un balai et de quatre perles.

L'autre <sup>3</sup> avait pour décoration dix-sept boutons de semence de perles de diverses formes alternant avec seize rivets d'or dont l'ornementation d'émail noir consistait alternativement en un chapelet (couronne) et une étoile ayant à son centre une perle. Sur les mordants d'or étaient répétés les deux mêmes motifs avec, au centre, un balai d'une part et de l'autre un saphir.

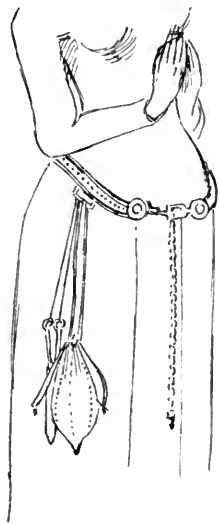


Fig. 307. — Demi-ceint et ses accessoires. Bibl. Nat., ms. fr. 2829, fol. 85 v<sup>o</sup>.

1. Gay, *Glossaire*. Compte de Regnauld Doriae, p. 201.

2. Delaborde. *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 3075.

3. *Ibid.*, n<sup>o</sup> 3076.

Le même inventaire décrit d'autres riches demi-ceints <sup>1</sup>, l'un de perles à mordants d'or. En 1474, l'inventaire de la comtesse de Montpensier mentionne un demi-ceint cramoisi garni d'or et où



Fig. 308. — Mordants de demi-ceints, bronze, xv<sup>e</sup> s. Collection Beurdeley.

pendaient deux couteaux et une bourse. Le demi-ceint symbolique attribué par Olivier de la Marche <sup>2</sup> à sa dame idéale était noir à garnitures d'or. Les représentations de ce genre de ceinture sont très nombreuses au xv<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> <sup>3</sup>.

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>os</sup> 3100, 3327.

2. *Le Parement des Dames*.

3. Voir notamment *Tapisseries de l'Apocalypse d'Angers* par Nic Bataille, 1378. Bibl. Nat., ms.; Bibl. Roy. de Bruxelles, *Bréviaire de Philippe le Bon* (ms. 9511), fol. 500 v<sup>o</sup>; *Livre d'heures*, ms. n<sup>o</sup> 10767, fol. 242 v<sup>o</sup>, 244; *Tapiserie de Beaune*, 1500; Statue funéraire d'Antoinette de Fontette, musée de Dijon, 1547; etc.

## § III. — Écharpes.

L'écharpe était un sac porté en bandoulière et spécialement adopté par les pèlerins (fig. 313). C'était souvent une musette de toile ou de cuir ou une nasse de filet (fig. 321 et t. IV, *Bourses*),



Fig. 309. — Mordants de demi-ceints et attaches, bronze, xv<sup>e</sup> s.  
Collection Enlart.

semblable aux actuels filets à provisions. Jusqu'au milieu environ du xiv<sup>e</sup> siècle, écharpe est synonyme de sac de voyage. Plus tard, ce sac se conserve dans la gibecière de filet du berger (fig. 231) et dans la panetière du pèlerin (fig. 313), mais l'écharpe donne naissance à une sorte de baudrier (fig. 63, 70, 150), plus décoratif

qu'utile, qui se fait en tissu, cuir, fourrure ou métal, mais qui garde son nom et qui sert à suspendre quelques objets. Elle est portée par les deux sexes.

Les *glossaires* de Delaborde et de Gay ont recueilli d'assez nom-



Fig. 310. — Pendants et pommes de ceinture, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s., bronze et argent. Musée de Lille ; musée Britannique ; collection Figdor à Vienne.

breux textes relatifs aux écharpes ; ils s'échelonnent dans toute la durée du xv<sup>e</sup> siècle.

En 1400, « une moult belle sainture a plumes d'or, longue, pour mestre a écharpe », figure parmi les bijoux d'Isabelle de France, tandis que le roi se fait forger par un orfèvre uné écharpe d'or garnie



de lettres formant sa devise : *jamés* en alternance avec des branches de genêts. Entre les motifs, des rondelles (besants) étaient découpées en feuilles d'épine (may). — Sur les bords de l'écharpe, étaient cousus une suite de gros boutons sur autant de rosettes, et entre chacun pendait une grosse clochette.

Bientôt, cette belle écharpe était transformée : les devises furent remplacées par d'autres branches de genêt et d'épine et par des besants branlants découpés à jour de feuilles d'épine.

L'année suivante, la reine Isabeau offrit pour étrennes à Jean duc de Touraine une écharpe toute de besants d'or branlants et de losanges d'or appliqués sur tissu noir et au roi une écharpe d'or décorée de grandes feuilles de mai près à près, de branches et de côsses de genêts et de la devise *Jamés*.

En 1404, on fait pour le roi et pour le duc d'Orléans deux écharpes d'or larges en manière de chevrons tenant l'un à l'autre à charnières. C'était le dispositif des ceintures articulées. Sur les bords (rives) on fixa de petits bourdons de jais garnis d'or. Ces menus emblèmes de pèlerins étaient des objets venus de Compostelle, où les souvenirs pieux de saint Jacques se fabriquaient en jais <sup>1</sup>.

En 1423, l'inventaire d'Henri V d'Angleterre décrit une écharpe d'or enrichie d'un grand nombre de perles et de pierreries. En 1416, l'inventaire du duc de Berri comprend une écharpe de cuir noir garni d'or et une de soie noire garnie de chaînes d'or. On trouve dans les *Très riches Heures* du duc diverses représentations d'écharpes qui éclairent ces descriptions.

En 1467, dans l'inventaire de Charles le Téméraire, nous trouvons la mention d'une écharpe <sup>2</sup> garnie d'or, de troches de perles, d'un saphir et de six rubis. Des fusils d'or et des feuillages la décoraient ; aux bords se balançaient des grelots en forme de fleurs de houblon ; elle était en deux pièces et, sans doute pour les réunir, il y avait deux branchettes, peut-être des goupilles, munies chacune d'une de ces fleurs de houblon.

Cette écharpe était en partie de soie et de toile et contenait de la cire. La toile était sans doute l'armature intérieure, empesée à la cire, à moins que la cire ne fût là que pour doubler les pièces d'orfèvrerie. Pour la chasse, en 1487, Louis XI endossait une écharpe

1. Voir ci-après, livre IV, ch. 1, § III, et Bibl. Nat., ms. fr. 1537, fol. 111.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 3127.

à mordant émaillé de rouge et de bleu : un *huchet* ou sifflet y pendait ; en 1488, il suspendait son cor de chasse à une écharpe de velours noir <sup>1</sup>.

En 1506, cette mode durait encore, car la dame de Laborde donna à la cathédrale de Sens sa précieuse écharpe de drap d'or où pendaient un petit bourdon d'argent et trois émouchoirs <sup>2</sup>.

1. Gay, *Glossaire*.

2. *Ibid.*

---

## LIVRE IV

### COSTUMES SPÉCIAUX ET INSIGNES

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

SOMMAIRE. — I. Enfants. — II. Morts et deuilants. — III. Pèlerins. — IV. Enseignes de pèlerinage. — V. Gens de robe longue et clergé séculier. — VI. Ordres religieux et militaires.

##### § I<sup>er</sup>. — *Enfants.*

Les enfants encore incapables de marcher<sup>1</sup> étaient complètement empaquetés dans leur maillot, à l'exception du visage, qui seul restait découvert (fig. 312). Exceptionnellement on leur laissait quelquefois la tête dégagée (fig. 311). Leurs bras étaient maintenus le long du corps et cachés ; leurs jambes réunies et saignées étroitement, car une lanière entrecroisée sur le maillot ligotait solidement l'enfant, pour qui les ornements dont s'enrichissait parfois cette sangle devaient n'être qu'une médiocre consolation.

Cette mode, de tradition antique, dura plus que le Moyen Age. Les « hygiénistes » nous ont affranchis du maillot et l'enfant apprend aujourd'hui dès le berceau l'indiscipline qui caractérise notre société, mais au point de vue de la santé, constatons, ne leur en déplaise, que nos pères étaient plus solides que nos enfants.

1. XII<sup>e</sup> siècle, chapiteau de N.-D.-du-Port à Clermont, Trépas de la Vierge : âme sous la figure d'un enfant. XIII<sup>e</sup> siècle, Nativité du portail de la cathédrale de Laon. XIV<sup>e</sup>, miniature reproduite par Quicherat, *Costume*, fig. 312, p. 185. 1422, tombe de Blanche de Popincourt au Mesnil-Aubry (S.-et-M.). 1500, Tapisseries de Beaune. 1512, Sancé (S.-et-L.), tombe de Jacques de Senozan et enfant ; 1562, Villeneuve-le-Comte (S.-et-M.), tombe de la petite Denise Millet. XVI<sup>e</sup>, Vierge allaitant, albâtre, N.-D. de Saint-Omer ; Nourrices par Bernard Palissy, etc.

Les enfants plus grands portaient le bliaud, et au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle ils conservaient encore cet ancien vêtement, qui se perpétue dans la blouse de nos écoliers.

Pour le costume enfantin de la première moitié du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, nous avons un bon document dans le tombeau de la famille Briart à Fouju (Seine-et-Marne). Cette dalle gravée publiée par Guilhermy <sup>1</sup>



Fig. 311. — Ancien jubé de la cathédrale de Chartres. Détail de la Nativité. 1<sup>re</sup> moitié du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s.

montre cinq enfants, des deux sexes, tous vêtus de la cotardie; les garçons seuls ont le capuchon.

Comme vêtements d'enfants, on trouve désignés dans les comptes royaux en 1316, 1371, 1374, 1391 le *baconnet*, robe doublée de fourrure et fermée par des boutons ronds devant et sur les côtés, et en 1342 des *chemises à pointes*, fourrées de cendal vermeil, avec couvrechefs blancs et trois « dars ». Ces vêtements avaient des orfrois perlés et des ceinturons gaufrés d'orfèvrerie.

Olivier de la Marche, en 1470, donne des recommandations pour

1. Guilhermy, *Inscr. de la Fr.*, t. V, p. 72.

le costume des enfants : il faut se garder de les serrer dans des vêtements et chaussures étroits, mais il convient de les garder du froid. Ils auront sur leur chemise de toile en hiver une chemise d'écarlate ; en été, un blanchet. Leur coiffure est un béguinet l'hiver ; l'été un petit chaperon double ; la nuit, on leur mettra un bonnet double.

En 1417, Isabeau de Bavière donne à un enfant pauvre une paire de chausses, une robe et un chaperon double, le tout de gris, des souliers, un blanchet et une ceinture de cuir. En 1453, un autre enfant assisté reçoit du roi un surecot et une cloche fourrés d'agneau blanc et un chaperon de la même fourrure <sup>1</sup>.

Les enfants en bas âge avaient béguin, brassière, maillot et couvertoir.

Un curieux portrait d'enfant est le petit tableau daté de 1494, représentant Charles Orland fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne <sup>2</sup>. Il avait alors environ deux ans. Sa mère l'avait voué au blanc : il est donc de blanc vêtu ; il porte une brassière, un béguin et par-dessus une toque avec couvre-nuque relevé au moyen d'un ruban passé dans deux boutonnières et noué au-dessus du front. La statue de saint Cyr enfant à Jarzé en Anjou porte longue blouse, brassière, béguin et mouchoir pendant à la ceinture.

En général le costume des enfants ne différait guère de celui des grandes personnes <sup>3</sup>. A la Renaissance, la similitude s'exagéra jusqu'à l'absurdité ; ainsi des tombeaux de 1584 et 1586 nous montrent deux petites filles au maillot parées de collerettes empesées <sup>4</sup>.

1. Gay, *Glossaire*.

2. Attribué par le regretté Bouchot à Jean Bourdichon, ce tableau appartient à M. Aye, à Londres. Il a figuré sous le n° 110 dans l'exposition des Primitifs français, en 1904.

3. 1515, S.-Germain-lès-Corbeil, tombe de Louis Tillet, 8 enfants : xv<sup>e</sup>, Sailly (S.-et-O.), tombe de seigneur, dame et fillette.

4. Rec. Gaignières, nos 115, 116, Jeanne et Marie de Beauffremont, à Amilly en Brie.



Fig. 312. — Musée de Douai.  
Dalle funéraire de Jehan de  
Landas, vers 1300.

§ II. — *Morts et deuilants.*

Sur leur lit de parade, les morts <sup>1</sup> étaient complètement vêtus et parés. On leur mettait même des chausses, des souliers, des gants et un chaperon ou une coiffe, puis on les cousait dans un linceul avant de les mettre en bière. Le linceul était souvent en toile, que l'on enduisait de cire; il y avait aussi des linceuls de cendal, et quelquefois double linceul. On cousait aussi les morts dans des enveloppes de cuir.

Le deuil tel que nous l'entendons était déjà en Espagne un usage



Fig. 313. — Pèlerins vers 1400. Bibl. Nat., ms. fr. 2810, fol. 274 et v°.

établi au XII<sup>e</sup> siècle, mais à la même époque, Baudry, abbé de Bourgueil, considérait cette coutume comme bizarre: elle était donc connue alors en France, mais loin d'y être généralement acceptée. Elle s'établit cependant au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, et en 1303 nous voyons la comtesse d'Artois porter le deuil de son mari Othon avec tout le cérémonial de rigueur <sup>2</sup>; non seulement elle se revêt de couleurs sombres, mais elle achète à Paris toute une suite de tentures noires pour en garnir son lit et sa chambre. Jusqu'à la fin

1. Voir Forestié. *Les Livres des frères Bonis*, t. I, p. clixiv et suiv. Costume funéraire de Charles VII cité par Gay, *Glossaire* et procès-verbal des exhumations de Saint-Denis en 1793. Voir aussi les morts momifiées exposés dans le sous-sol du clocher de Saint-André de Bordeaux, et dont certains remontent au XVI<sup>e</sup> siècle.

2. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 166.

du Moyen Âge, en effet, la veuve noble devait, pendant toute une année, non seulement s'habiller de noir, mais habiter une chambre encourtinée de draperies de deuil <sup>1</sup> comme celles que l'on aménage encore aujourd'hui pour les morts mais qui disparaissent après les obsèques.

En 1314, à la mort du roi, la comtesse d'Artois se commande de nouveau des vêtements noirs <sup>2</sup>; en 1317 elle perd son fils et se fait faire une robe de trois garnements et un corset, en écarlate noire avec fourrures de menu vair et de lièvre blanc; en 1328 enfin <sup>3</sup>, c'est pour le deuil du roi Charles IV, elle se contente d'une robe de « pers anéré », c'est-à-dire bleu noirâtre. Le noir dominait cependant dans le deuil, et ce n'est pas seulement pour les veuves qu'il s'étendait au mobilier, car en 1316, Philippe V en prenant le deuil se commanda deux courtes-pointes <sup>4</sup> noires.

En 1365 la Cour d'Angleterre prit le deuil du roi Jean; en 1388, Gaston comte de Foix, ayant tué son fils, se fit raser la tête et prit des vêtements noirs <sup>5</sup>.

En 1498, les costumes de deuil d'Anne de Bretagne consistaient en une cotte de drap noir avec corps de satin noir, un corset de drap noir à grandes manches et deux queues; un manteau d'agneau blanc et des parements de menu vair; un chaperon de drap noir et diverses pièces de lingerie.

On sait que Henri II prit les couleurs de sa maîtresse, et que Diane étant veuve, ces couleurs étaient le noir et le blanc <sup>6</sup>, de



Fig. 314. — Saint-Jacques de Galice. Figurine de jais du xv<sup>e</sup> s. dans sa boîte de bois.

1. Aliénor de Poitiers (1485), p. 254. L'usage persistait au xvii<sup>e</sup> siècle. Saint-Simon nous dit dans ses *Mémoires* : « Ma mère étoit encore dans son second deuil, et son appartement noir et gris. »

2. J.-M. Richard, ouvr. cité, p. 180, 183.

3. *Ibid.*, p. 192.

4. En langage actuel, couvertures piquées, pour les lits.

5. Froissart, liv. III, chap. xiii.

6. Voir ci-dessus, p. 118.

sorte que la Cour et plus ou moins toute la France, à qui elle donnait la mode, porta le deuil du duc de Brézé. On ne peut dire que ce mari fut oublié.

Au décès d'un prince, les parents et serviteurs recevaient une

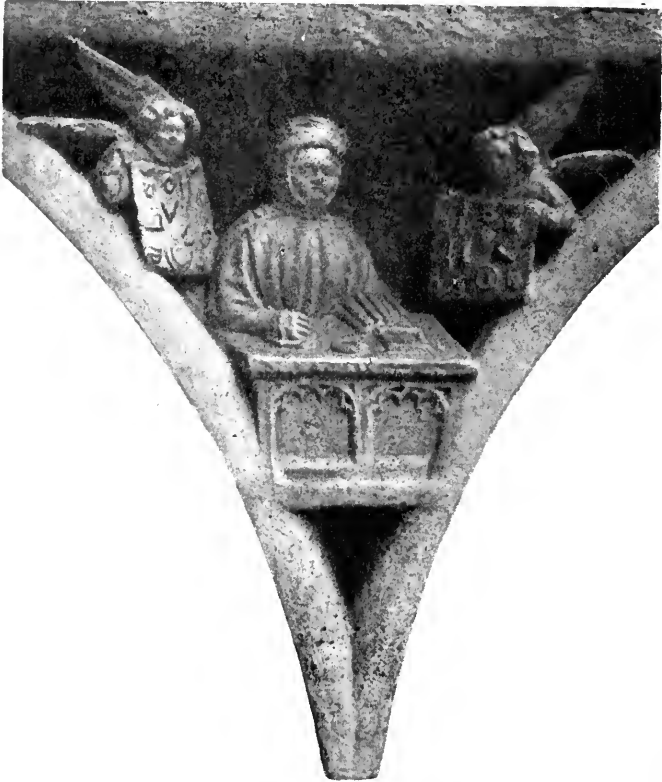


Fig. 315. — Église N.-D. de Courtrai, vers 1100. Le *Miraclicr* marchand d'*ex-voto* et d'enseignes de piété.

livrée de robes de drap de laine noir <sup>1</sup>, qu'ils revêtaient pour suivre les obsèques.

Jean de Clercq nous apprend, par contre, qu'aussitôt les obsèques de son père, Louis XI se vêtit de pourpre et alla à la chasse; c'était là un usage qui témoignait officiellement la prise de possession de la dignité royale.

1. 1416, obsèques de Jean, duc de Berri, etc.



§ III. — *Pèlerins.*

Les pèlerins (fig. 313, 314) revêtaient un simple costume de voyage, qu'ils faisaient bénir au départ. Ils portaient tous le chapeau de feutre, le bourdon, l'écharpe ou la panetière, un surcot long et un chaperon ou un collet, si habituel pour eux qu'il a gardé le nom de pèlerine, mais si cette tenue ne varie guère, leur robe peut avoir



Fig. 316. — Musée d'Évreux, xv<sup>e</sup> s. Chapeau de pèlerin portant les enseignes de la Sainte Face et des clefs de saint Pierre.

les couleurs les plus diverses <sup>1</sup>. Ils tenaient en main pour s'appuyer en marchant une grande canne ou *bourdon*, surmonté d'un pommeau et parfois orné <sup>2</sup>.

Les pèlerines portaient le même costume et les mêmes accessoires, sauf le chapeau, qu'elles remplaçaient par un voile de tête et une guimpe. La légende de sainte Magnance sculptée sur son tombeau à Sainte-Magnance (Yonne), montre ce costume au xii<sup>e</sup> siècle. On le retrouve au xv<sup>e</sup> sur la fig. 314 à gauche de saint Jacques.

1. Bibl. Nat., fr. 602, *Le Pèlerinage de l'âme*.

2. Voir Gay, *Glossaire*.

Au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, le chapeau s'aplatit et s'élargit; au <sup>xv</sup><sup>e</sup>, il a de très larges bords, parfois relevés. Sur le chapeau (fig. 316) et sur les épaules se cousent des *enseignes* (voir ci-après), la gourde s'attache à la ceinture ou au bourdon. Les nombreuses figures des saints pèle-



Fig. 317. — Moule en schiste d'une enseigne de Saint-Sébastien.  
Collection Emile Théodore, à Lille

rins, saint Jacques, saint Roch, saint Josse, saint Florentin, rendent compte de ce costume et de son évolution, qui est presque nulle.

#### § IV. — *Enseignes de pèlerinage.*

Certains bijoux protecteurs ne sont que l'image d'un objet vénéré : la *Sainte Chemise* de Chartres se reproduisait dans cette ville du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et se portait par dévotion, soit en étoffe, soit en orfèvrerie <sup>1</sup> ou en simple plomb dans de petites pende-

1. Collection Carrand; Musée du Bargello à Florence, bijou émaillé, <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle; cf. Inventaire de Charles V, n° 1912; Musée du Louvre : pierre gravée, S.-Benoit-sur-Loire, enseigne de patenostres.

loques que les pèlerins portaient sur eux après leur avoir fait toucher la relique. On y écrivait le nom de Jésus.

*La potence de saint Antoine*, c'est-à-dire la lettre T, emblème du saint et blason de son ordre, se portait par dévotion et comme préservatif contre le mal dit « le feu saint Antoine ». Cette pratique pieuse fut érigée en un ordre de chevalerie ; il y a donc lieu de distinguer entre les emblèmes qui constituent cet ordre, les insignes de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois <sup>1</sup>, ou un simple souvenir de pèlerinage à son sanctuaire <sup>2</sup>.

Le port des enseignes de pèlerinage s'est pratiqué en Occident dès le XII<sup>e</sup> siècle, car on voit au tympan de la cathédrale d'Autun des pèlerins portant des croix et des coquilles sur leurs panetières, mais fut surtout répandu chez nous durant la période gothique, et le plus grand nombre des objets qui nous restent datent du XV<sup>e</sup> siècle.

Un très grand nombre de menus bijoux de piété étaient des souvenirs de pèlerinage à l'effigie ou à l'emblème des saints. Les figurines et les bourdons de saint Jacques de Compostelle (fig. 314) se faisaient en jais, ceux des autres pèlerinages en or et en argent pour les pèlerins riches, pour la foule des autres en plomb et en étain. En 1393, Charles VI accorda des lettres d'exemption <sup>3</sup> aux « povres gens faisans et vendans enseignes de Monseigneur S. Michel, coquilles et cornetz qui sont nommez et appelez quinquallerie, avecques autre œuvre de plon et estaing getté en moule, pour cause des pèlerins ». Quelques-uns de ces moules ont été retrouvés au mont Saint-Michel <sup>4</sup> et les fig. 319<sup>3</sup> montrent une coquille et deux figurines du saint provenant de cette fabrication. Ce sont ces objets communs, naturellement, qui se sont conservés <sup>5</sup>.

1. Ces insignes n'étaient pas portés seulement par des humains. On sait que par vénération pour le compagnon du saint patron, le privilège de vaguer en liberté était accordé aux pourceaux appartenant aux moines antonins. Ces quêteurs portaient fixée à l'oreille une clochette marquée du tau (le Musée de Lille en conserve une) ; ils allaient chercher leur pâture un peu partout et coopéraient au nettoyage des rues.

2. Sur ce pèlerinage, voir Dom H. Dijon, *L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné*, Grenoble, 1902, in-4°.

3. *Rec. des Ordonnances*, t. VII, p. 590.

4. Voir C. Enlart, *Bull. des Amis du Mont Saint-Michel*, avril 1914 et P. Gout, *Le Mont Saint-Michel*.

5. Beaucoup de musées et collections possèdent de ces plombs de pèlerinages et des moules de schiste (fig. 317) ayant servi à les couler. On peut citer : Abbeville, Amiens, Angers, Beauvais (Danjou, *Mém. de la Soc. Acad.*

Les comptes de la cathédrale de Troyes pour 1462 nous révèlent que le « miraclier » (fig. 315) de ce sanctuaire fabriquait des « miracles », c'est-à-dire de petites images miraculeuses, et des « enseignes » qu'il faisait vendre au profit de l'église. Ces figures étaient les unes en argent doré, les autres en argent blanc, et les plus ordinaires en étain. Elles représentaient saint Pierre, ses clefs (fig. 316) et d'autres sujets <sup>1</sup>.

A la cathédrale d'Amiens se débitaient de même en abondance les enseignes du chef de saint Jean-Baptiste, représenté sous le bizarre aspect d'une pleine lune. On a trouvé beaucoup de ces enseignes (fig. 319<sup>2</sup>) en Angleterre, dans le nord de la France et à Paris <sup>3</sup>. Saint Mathurin de Larchant, près Nemours, guérisseur des aliénés, nous a laissé de jolies enseignes de pèlerins <sup>4</sup>; à Notre-Dame de Liesse, une enseigne en rébus qui figure, dans un gracieux style du xv<sup>e</sup> siècle, un S autour d'une tige de lis <sup>4</sup>. Les enseignes de saint Fiacre (fig. 318<sup>6</sup>) et de saint Maur des Fossés (fig. 318<sup>5</sup>) sont aussi fort répandues <sup>5</sup>. Les plus populaires de ces images paraissent avoir été celles de Notre-Dame de Boulogne dans son bateau (fig. 320). On en tirait des épreuves d'or que la ville offrait en présent; d'autres en argent doré ou blanc, dont on a retrouvé deux à Carthage, datant peut-être de saint Louis. Philippe le Bon en fit acheter plusieurs en 1457 et l'on trouve d'autres mentions au xv<sup>e</sup> siècle à Aire et à Noyon; d'autres étaient images de plomb et les dragages de la Seine en ont ramené au jour

*de l'Oise*, t. II, p. 412, 417). Bordeaux (Porte Saint-André), Boulogne, Chartres, Dijon (L. Marchant, *Ampoules de pèlerinage en plomb trouvées en Bourgogne*, Dijon, 1873, in-4<sup>o</sup>), Douai, Lille, Londres (Mus. Brit. de Kensington et Ghildhall), Namur, Nuremberg, Saint-Omer, Orléans, Poitiers (Antiquaires de l'Ouest), Rouen, Strasbourg (Collec. Forrer, notice par Alf. Ritleng, 1905, in-4<sup>o</sup>, édit. de la *Revue Alsacienne illustrée*), Troyes (*Bulletin Archéol.*, 1890, p. 334) et Collection Figdor à Vienne (Autriche).

Les enseignes de pèlerinage ont parfois été utilisées en Saxe par les fondeurs de cloches pour la décoration de celles-ci : le surmoulage y reproduit les anneaux de suspension des enseignes (cloches de Gudersleben et Putsleben).

Un recueil classique et très étendu d'enseignes de plomb a été publié par A. Forgeais sous le titre : *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, Paris, 1862-66, 5 vol. gr. in-8<sup>o</sup> et un supplément sans date. Pour plus de détails, voir ci-après, *insignes* et au tome IV de cet ouvrage.

1. Gay, *Glossaire*.

2. Musée de Cluny, Musée Britannique, Musées de Boulogne et de Lille.

3. Voir M. Loustau, *Congrès archéol.*, 1887, p. 281.

4. Musées de Cluny et de Rouen, Musée Britannique.

5. Musées de Cluny et de Boulogne; Loustau, article cité.

un très grand nombre<sup>1</sup>. Erasme<sup>2</sup> parle de ces plombs cousus au chapeau dans sa curieuse satire contre le pèlerinage de la *Virgo parathalassia*, qui est Notre-Dame de Boulogne, comme je l'ai démontré ailleurs<sup>3</sup>.

#### § V. — *Gens de robe longue et clergé séculier.*

Les gens d'étude, tels que magistrats et médecins, affectionnaient des costumes austères, les mêmes que ceux des clercs.

A vrai dire ils ne se distinguent guère de la foule jusque vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, mais les robes longues, que les moralistes ont considérées comme indécentes quand elles furent innovées, au xii<sup>e</sup> siècle, deviennent chères à ces mêmes moralistes dès que la mode est de se vêtir court. Cette mode semble si incongrue que dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, les gens sérieux, encouragés par l'exemple royal, ne s'y conforment pas. Il se crée alors une distinction, qui durera jusqu'au delà du Moyen Age, entre les gens de robe longue et les gens de robe courte (fig. 48 à 52 ; 89). Au xv<sup>e</sup> siècle, les rois eux-mêmes adoptèrent le costume court ; on put donc désormais le porter sans être taxé de frivolité, mais les gens âgés ou graves gardèrent encore la robe longue ; elle était imposée au clergé, à la magistrature, au corps médical (fig. 321, 322).

1. Voir J. Rouyer, *Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie*, t. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 238, *Notice sur quelques médailles de Notre-Dame de Boulogne*, et A. de la Fons Mélicocq, *Les artistes et les ouvriers du Nord de la France*, Paris, 1848, p. 48 ; Forgeais, *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, Paris, 1862-64 ; Alph. Lefebvre, *Étude sur les plombs et enseignes de pèlerinages* (*Mém. de la Soc. académique de Boulogne*, t. I<sup>er</sup>) ; A. de Rosny, *Album historique du Boulonnais*, Boulogne, 1895 ; in plano, pl. IV, n<sup>o</sup> 2 ; A. Van Robais, *Notes d'archéologie*, 4<sup>e</sup> série, Abbeville, 1890, p. 37-38 ; P. Delattre, *Deux enseignes de Notre-Dame de Boulogne trouvées à Carthage* (*Revue Notre-Dame*, 5, rue Bayard, n<sup>o</sup> du 2 décembre 1913). Les objets trouvés à Carthage ne sont pas des enseignes, mais des ampoules. Elles sont en argent, ce qui en fait des pièces rarissimes aujourd'hui. Des enseignes et ampoules de plomb de Notre-Dame de Boulogne se trouvent au Musée de Cluny, n<sup>os</sup> 8763 à 8773 ; dans la collection Armand Van Robais à Abbeville ; au Musée de Saint-Omer, etc. Un moule du xiv<sup>e</sup> siècle a été trouvé à Boulogne, mais une partie de ces objets peut avoir été faite à Boulogne-sur-Seine, qui doit son nom au pèlerinage succursale en quelque sorte de Boulogne-sur-Mer, que les bourgeois de Paris créèrent au cours de la guerre de Cent Ans, la route du Boulonnais étant devenue dangereuse.

2. *Colloquia Familiaria-Peregrinatio religionis ergo*.

3. *Monuments de Boulogne*, dans *Boulogne et la région boulonnaise*, 1899.

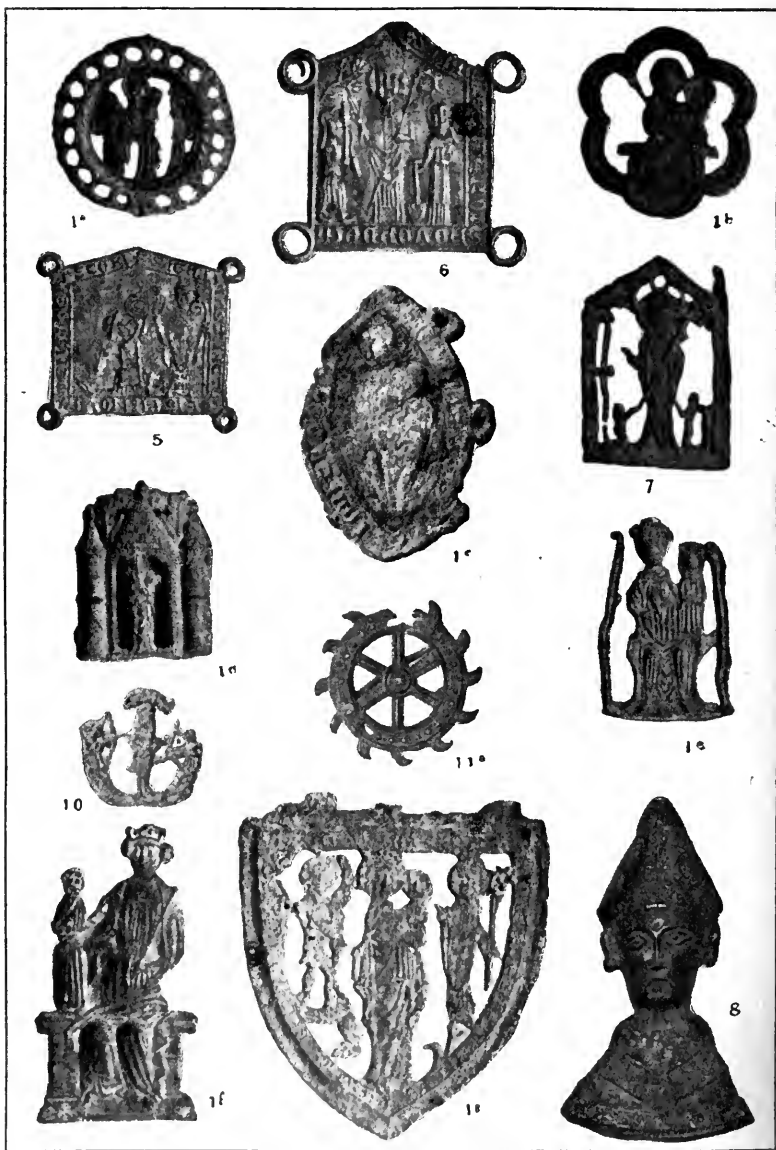


Fig. 318. — Enseignes de pèlerinages.

1. Notre-Dame (a, b, c, Musée de Rouen; d, e, M. de Boulogne); — 2. Le chef M. Britannique); — 3. Saint Michel (a, M. de Rouen; b, M. Britannique); M. de Boulogne); — 7. Saint évêque ou abbé (M. d'Amiens); — 8. S. Tho-  
— 10. S. Sébastien (M. d'Amiens); — 11. S<sup>te</sup> Catherine (a, M. Britannique; M. de Rouen).



Fig. 319. — Enseignes de pèlerinages.

de saint Jean (a, b, c. M. de Boulogne; e [Sainte-Face], M. de Rouen; d, — 4. Saint Georges (M. de Rouen); — 5. Saint Eloi (*ibid.*); — 6. Saint Fiacre mas de Canterbury (M. Britannique); — 9. Saint évêque ou abbé (M. de Gand); b, M. de Rouen); — 12. Sainte Barbe (M. de Lille); — 13. Sainte Geneviève

Le costume du clergé séculier n'est cependant devenu que de nos jours un costume spécial.

Depuis les origines de l'Église, il a été ce qu'il est encore dans les



Fig. 320. — Emblèmes du pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne d'après Forgeais.  
1, XIV<sup>e</sup> s.; 2, 3, XV<sup>e</sup> s.

Églises et dans les pays protestants : un costume qu'une simple nuance d'austérité distingue de celui des laïques<sup>1</sup>. La tonsure seule constituait une différence formelle entre eux et le clergé.

1. Le fabliau *Du Prestre qu'on porte* présente son héros revêtu d'une chape



§ VI. — *Ordres religieux et militaires.*

La soutane, le chapeau, le rabat de nos prêtres; la cornette de nos religieuses ne sont des vêtements spéciaux que parce que leur type s'est immobilisé depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. Il en est de même de l'habit, beaucoup plus ancien, des Bénédictins, des Cisterciens, des Chartreux et des ordres mendiants, et le costume de ces ordres



Fig. 321. — Bibl. Nat., ms. fr. 312, fol. 202. Un mire en 1396.



Fig. 322. — Bibl. Nat., ms. fr. 22532, fol. 37 v<sup>o</sup>, cf. 115 v<sup>o</sup> et 116 v<sup>o</sup>. Chirurgien du xv<sup>e</sup> s.

remonte à l'époque même de leur fondation <sup>1</sup>. Cette immobilisation procède d'une règle voulue, mais qui n'a rien de contraire aux instincts de l'humanité, puisque dans la plupart de nos campagnes le peuple a cessé, à un moment donné, de suivre la mode. Ce phénomène peut avoir eu pour cause des lois somptuaires, cependant celles-ci ont été presque toujours inefficaces, et la fixation du costume a dû être parfois spontanée. Ainsi se créèrent, à partir du

noire, vêtement d'usage général, et d'un surplis, vêtement liturgique et distinctif. Vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle à Montauban, *Le Livre des frères Bonis*, publié et commenté par M. A. Forestié, nous montre les prêtres et même les moines se fournissant des mêmes pièces de costume que les laïques.

1. Voir le P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières de l'un et l'autre sexe*, Paris, 1715-1721, 8 vol. in-4<sup>o</sup>. En tête du tome I figure une abondante bibliographie.

xv<sup>e</sup> siècle et surtout aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> les costumes régionaux que font disparaître de nos jours des raisons d'ordre économique et social.

Les habits imposés par la règle des divers ordres religieux étaient d'usage commun au temps de la fondation de chacun, mais ils demeurent les mêmes, tandis que la mode laïque suit son cours. Ils affectent, en outre, un caractère spécial d'austérité : ainsi, alors que les laïques rivalisaient d'élégance dans leurs ceintures, celles des religieux et religieuses étaient pauvres ; au xiii<sup>e</sup>

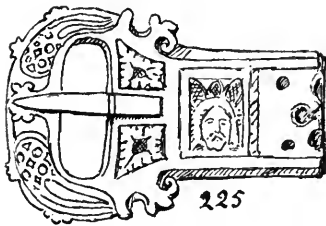


Fig. 323. — Collection Beurdeley.  
Boucle de ceinture d'abbesse,  
ivoire. xv<sup>e</sup> s. (La Sainte Face).

siècle celle des franciscains fut une simple corde. Les moines et religieuses voués au blanc eurent des boucles de ceinture soit en argent, comme la boucle à décor géométrique de sainte Austreberthe, du vi<sup>e</sup> siècle, à Montreuil-sur-Mer, soit en ivoire ou en os, mais l'élégance s'y infiltra quand même. On a des boucles monastiques en ivoire délicatement sculpté du xv<sup>e</sup> siècle (musée de Cluny, musée de Gand,

collection Beurdeley, fig. 323).

On sait que les moines d'Occident ont suivi depuis le vi<sup>e</sup> siècle la règle de saint Benoît, qui fut la seule connue chez nous jusqu'au xii<sup>e</sup> siècle.

Les Bénédictins ont simplement adopté un costume rural : ils portaient des *braies*, des *trébus* ou jambières, des souliers, une chemise de laine dite *gonne* ou *étamine* ; un chaperon à pèlerine descendant en pointe arrondie devant et derrière, appelé *scapulaire* ; un *froc*, ou robe de dessus, qui distinguait les moines des convers, et enfin la *chape*. En hiver, ils ajoutaient à ce costume le *pelisson* de fourrure, vêtement de dessous sans manches. Ils avaient un chapeau et des gants ; tous leurs vêtements de dessus étaient noirs.

Le froc bénédictin <sup>1</sup> (fig. 324) est formé d'une bande en carré long repliée avec trou central pour la tête et quelques points de couture sur les hanches (fig. 324). Originellement, c'était un vêtement civil ; il ressemble à la robe de femme de la fig. 9. Il s'en distingue toutefois en ce qu'il reste ouvert sur les côtés.

1. Déjà figuré dans les manuscrits carolingiens, le froc s'est conservé jusqu'à nos jours. Voir notamment le Raban Maur de la Bibliothèque Vaticane, et la Bible de Charles le Chauve, les moines de Saint-Martin de Tours (facsim. Omont, fol. viii).

La *coule* était une pèlerine ou une robe à capuchon (*cuculla*) portée par les gens du peuple et les moines.

Au cours du *xiii<sup>e</sup>* siècle sans doute, les mots *froc* et *coule* se confondirent, si bien qu'en 1312, Clément V définit la coule une robe fendue sur les côtés et appelle froc la robe non fendue, à larges manches <sup>1</sup>. A partir aussi du *xiii<sup>e</sup>* siècle le scapulaire devient un vêtement de dessus, sorte de froc étroit laissant voir largement sur les côtés la robe de dessous <sup>2</sup>.

Les diverses congrégations bénédictines introduisirent des variantes dans la coupe des vêtements ; et aux *xii<sup>e</sup>* et *xiii<sup>e</sup>* siècles, des ordres nouveaux apparurent, avec des costumes nouveaux aussi.

L'ordre de Cluny fut la branche la plus illustre de l'ordre de saint Benoît et ne changea pas ses coutumes ; l'ordre de Grandmont représentait, au contraire, une réforme, mais garda le costume noir, qui fut aussi celui des chanoines réguliers dits de Saint-Augustin. Au contraire, les Chartreux, Prémontrés et Cisterciens affirmèrent leur personnalité par l'adoption de la robe blanche.

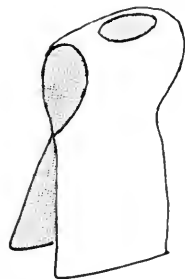


Fig. 324. — Froc bénédictin primitif.

Les Cisterciens s'interdisaient le port de la chape, du pelisson, des braies, des bottes et du chapeau. Leur gonne ne devait pas être d'étamine, mais d'un tissu plus grossier ; enfin, au lieu de porter le scapulaire et le froc, ils n'eurent sur leur gonne qu'une coule à capuchon et à larges manches.

La coule des Chartreux, dont les deux pans sont réunis à hauteur des hanches non par des points de couture, mais par une bande horizontale d'étoffe, est un vêtement très caractéristique <sup>3</sup>.

1. Quicherat, *Costume*, p. 225. Cette robe à larges manches était aussi portée dès l'époque carolingienne par des clercs et des moines. Voir p. ex. le sermonnaire d'Eginon, Berlin, Bibl. roy., Phillipps 1676 (fin du *viii<sup>e</sup>* siècle). Boinet, ouvr. cité, pl. CXLVII.

2. Beaucoup d'ordres monastiques de l'un et l'autre sexe portent ce vêtement : on peut citer en Orient l'ordre de Saint-Macaire (Hélyot, I, 122) ; en Occident, les Bénédictins, les Carmes, certains Augustins et chanoines réguliers (Hélyot, II, 370, 390 ; III, 50, 52, 58). Des Cisterciens *ibid.*, V, 58, 358, 388), les Grandmontains (*ibid.*, VII, 416, 421, 422), les Trinitaires (*ibid.*, II, 310 à 337), l'ordre du Christ de Portugal (*ibid.*, VI, 74), les Célestins (*ibid.*, VI, 180, 186, 188, 191), certains Franciscains Minimes et Clarisses (*ibid.*, VI, 68, 213, 306, 311, 313, VII, 426), les Humiliés ou Bérétins *ibid.*, VI, 156, 165), les Madelonnettes (*ibid.*, III, 368 à 383), les sœurs de la Charité Notre-Dame et les Sœurs Noires (*ibid.*, III, 389, 404).

3. Voir les figurines des tombeaux des ducs de Bourgogne à Dijon.

Les ordres hospitaliers ont été nombreux et prospères aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Ils hébergeaient les pèlerins, et, comme conséquence de cette mission, les uns devinrent ingénieurs, pour construire aux pèlerins des ponts et des routes <sup>1</sup>, tels les religieux de Saint-Jacques du Haut-Pas, sur les chemins de Compostelle, tandis que les autres prenaient l'épée pour les défendre, dans les terres d'outre-mer : ce sont les ordres militaires <sup>2</sup>.



Fig. 325. — Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 113 v<sup>o</sup>. Cadenet. « Il se rendet a l'Ospital. »

Les ordres hospitaliers et militaires ont pour habit une robe ou surcot et un manteau, dont leurs statuts déterminent l'étoffe et la couleur pour les chevaliers et pour les simples frères servants. Tous portaient sur l'épaule gauche, quelquefois sur la poitrine, ou dans le dos du manteau une pièce d'autre couleur, en application, qui est le signe de leur ordre, semblable aux pièces de blason appliquées sur la cotte à armer des laïques. Le harnois de guerre était pareillement aux couleurs et insignes de l'ordre.

Les frères de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine étaient vêtus de noir et portaient en application la lettre T; les Trinitaires ou Mathurins <sup>3</sup>, voués au rachat des captifs, portaient une coule blanche ornée sur la poitrine d'une croix rouge; leur manteau noir ou bleu avait également la croix. Les *croisiers* ou portecroix avaient un emblème analogue; les religieux de la Merci portaient sur la poitrine un blason <sup>4</sup>.

La règle de l'Ordre du Temple prescrivait de porter au lit une chemise, des braies et des chausses avec une petite ceinture de cuir sur la chemise. Dans le jour, les chevaliers ajoutaient à ces vêtements un gipon, une pelisse, une cotte serrée d'une ceinture de cuir ou une robe, enfin le manteau. Le concile de Troyes et le

1. Voir sur les Frères Pontifes, Hélyot, ouvr. cité, II, 291.

2. Voir sur les Ordres militaires : Giustiniani, *Historie cronologica dell' origine degli ordini militari e di tutte le religioni cavalleresche*, Venise, 1692, 2 vol. in-folio, fig.; Favyn, *Le théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, Paris, 1620, 2 vol. in-4, fig.; Du Belloy, *De l'origine et institution des ordres de Chevalerie*; Schoonebeck, *Hist. des ordres militaires*; Mennenius, *Deliciae equestrum ordinum militarium*; Le P. Ménétrier, *Chevalerie ancienne et moderne*, Paris, 1683, in-12.

3. Hélyot, ouvr. cité, t. II, p. 310; Deslandres, *Ordre des Trinitaires*, 1903, 2 v.

4. Hélyot, ouvr. cité, t. III, p. 266 à 284.

pape Honorius II avaient décidé que ces vêtements seraient blancs pour les chevaliers ; bruns pour les sergents et chapelains.

Aux uns comme aux autres, le pape Eugène III prescrivit de porter cousue sur ces vêtements une croix rouge. Elle se plaçait sur l'épaule droite. En tenue de campagne, ils portaient la cotte à armer blanche pour les chevaliers ; de couleur foncée pour les sergents, et toujours signée de la croix rouge.

De même que les Clunisiens, souvent critiqués pour leur faste, conciliaient les termes de la règle avec le port des belles étoffes et les coupes élégantes, les Templiers portaient un manteau de velours. Le velours, au temps de leur fondation, n'était qu'une peluche de fil, mais la fabrication du velours de soie s'étant créée et développée au xii<sup>e</sup> siècle, ils s'en autorisèrent pour se vêtir des plus riches étoffes<sup>1</sup>. En pratique, les ordres militaires n'avaient pour vêtements absolument distinctifs que le manteau et la cotte à armer.

Imitateurs et rivaux des Templiers, les Hospitaliers étaient vêtus de noir<sup>2</sup> et portaient sur l'épaule ou sur la poitrine une croix grecque blanche, quelquefois simplement pattée en queue d'aronde<sup>3</sup>, plus souvent fleuronée ou ancrée (fig. 325) et devenue au xv<sup>e</sup> siècle la *croix dite de Malte*, variété de la croix ancrée.

Les documents nous montrent que ce costume admettait des variantes et n'avait pas une fixité absolue. La croix se portait

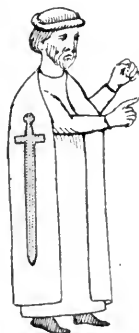


Fig. 326. — Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 110. « Peire Guillem de Tolosa... rendet se a l'ordre de la Spaza. »

1. Du Cange, au mot *Templarii* ; Quicherat, *Costume*, p. 80 ; N. de Curzon, *Le Temple de Paris*, p. 61. Une belle statue funéraire du xiii<sup>e</sup> siècle à Maisonnisse (Creuse) passe pour l'effigie d'un commandeur du Temple. Ce personnage porte la calette, la robe longue et le manteau, mais sans croix, ce qui rend l'attribution douteuse. Elle pouvait, il est vrai, être peinte.

2. C'est ainsi que les Cisterciens avaient adopté l'habit blanc par opposition aux « moines noirs ». Voir figures d'Hospitaliers vers 1300 dans le ms. fr. 854 de la Bibl. Nat., fol. 113 v<sup>o</sup> (Cadenet) et 130 v<sup>o</sup> (Elias de Barjols) ; aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, dans les statues funéraires apportées de Rhodes au Musée de Cluny, le ms. latin 6067 de la Bibl. Nat. ; vers 1480, des fresques de la cathédrale de Sienne et de la crypte ruinée de Philermé à Rhodes (Rottiers, *Album de Rhodes*, 1828) ; enfin en restitution dans l'ouvrage cité d'Hiélot et dans Millin, *Antiquités nationales*, commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, XXXIII, pl. II.

3. Musée de Cluny, tombes des Grands-Maitres de Rhodes ; Musée de Troyes, tombe de Jean de Nanteuil, prieur d'Aquitaine, mort entre 1538 et 1558. Ce type ne devait différer que par les couleurs du manteau des Templiers.

généralement sur l'épaule gauche <sup>1</sup>, mais elle pouvait aussi se porter sur la droite <sup>2</sup> ou sur la poitrine <sup>3</sup>.

Le précieux manuscrit de Caoursin, qui décrit et figure les péripéties du siège de Rhodes en 1479, renferme une importante série de très belles miniatures qui donnent les renseignements les plus complets sur l'habillement des chevaliers au xv<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>. Ils conservaient la cotte longue et le surcot sans manches et le manteau du xiii<sup>e</sup> siècle; la cotte était violette et le surcot et le manteau noirs portaient la croix blanche. Le Grand-Maitre revêtait le surcot et un manteau analogues sur une cotte pourpre <sup>5</sup>. En petite tenue il portait la robe courte, toujours avec la croix <sup>6</sup>. On le trouve aussi représenté avec le manteau rouge à croix blanche <sup>7</sup>, tandis que les commandeurs sont vêtus de pourpre et de violet, avec la croix blanche <sup>8</sup>.

Cette tenue se complétait d'un bonnet d'étoffe ou de feutre, rond à fond plat, sans bord ou avec petit bord retroussé (fig. 325, 326).

Vers 1300, ce bonnet a la forme d'une sphère aplatie, et sa couleur semble être facultative <sup>9</sup>. Au xv<sup>e</sup> siècle, le bonnet des Hospitaliers, y compris le Grand-Maitre, est noir <sup>10</sup>.

Au Chapitre, chacun portait à la main des patenôtres : celles du Grand-Maitre étaient d'ambre sur las de soie bleu pâle; celles des chevaliers étaient de corail sur las de soie bleu vif <sup>11</sup>. Ailleurs on les voit porter des patenôtres d'ivoire <sup>12</sup>.

La tenue dont on vient de voir la description ne se prêtait pas à la guerre. L'équipement de campagne était totalement différent et magnifique.

1. Mêmes monuments, Bibl. Nat., ms. fr. 854, vers 1300.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 854, vers 1300.

3. Bibl. Nat., ms. lat. 6067; G. Caoursin, *Obsidionis Rhodiae Urbis descriptio*.

4. Bibl. Nat., lat. 6067.

5. Fol. 3 v<sup>o</sup> et 12 v<sup>o</sup> représentant les chevaliers en chapitre.

6. Fol. 9 v<sup>o</sup>, le Grand-Maitre faisant mettre la ville en état de défense.

7. Fol. 83 v<sup>o</sup>.

8. *Ibid.* et fol. 161. Dans cette dernière miniature on voit même des manteaux bleus à croix blanche.

9. Dans les deux figures d'Hospitaliers données par le ms. fr. 854, Bibl. Nat., le bonnet, en forme de turban, est identique, mais l'un est gris, l'autre vermillon, et le chevalier de S.-Jacques de l'Épée porte un feutre vert clair à petits bords.

10. Bibl. Nat., ms. fr. 6067, fol. 3 v<sup>o</sup>, 169 v<sup>o</sup>, 178 v<sup>o</sup>. Au fol. 9 v<sup>o</sup>, le Grand-Maitre, en robe courte, porte une toque noire sur une coiffe rouge; un de ses suivants est en robe rouge avec chapeau gris sur coiffe rouge.

11. Fol. 3 v<sup>o</sup>.

12. Fol. 120.

Caoursin nous montre les chevaliers portant le harnois blanc et leurs chefs revêtus de harnois dorés. Tous portent des tabards (voir livre IV, *Équipement militaire*) rouge vif dont les pans de devant et de derrière sont divisés chacun en quatre cantons égaux par une mince croix de galon blanc<sup>1</sup>. Quelques autres tabards sont violets. La tenue de paix comprend des chausses noires et un bonnet à revers rouges comme le tabard<sup>2</sup>; la tenue de campagne comprend, au contraire, jambières, sollerets, chapeau de fer, salade ou armets<sup>3</sup>.

Les diverses confréries de Saint-Jacques étaient au service des pèlerins de Compostelle; elles les hébergeaient dans des hôpitaux, leur construisaient des routes et des ponts, comme les Frères Pontifes d'Avignon et du Pont Saint-Esprit; enfin, elles les protégeaient contre les Maures. La confrérie de Saint-Jacques de l'Épée<sup>4</sup>, fondée en Galice et répandue dans le Midi de la France, portait comme les Templiers la robe et le manteau blancs, avec insigne rouge, mais au lieu d'une croix, cet insigne était une épée (fig. 326). Dans la confrérie de Saint-Jacques du Haut-Pas, l'épée était remplacée par la silhouette d'un *lis saint Jacques*, analogue à celle d'une feuille de lierre<sup>5</sup>.

L'ordre de Saint-Lazare, qui se vouait à secourir les lépreux, imitait, au contraire, la tenue noire des Hospitaliers, mais avec sur la poitrine une croix verte<sup>6</sup>, et non blanche.

Les Chevaliers Teutoniques étaient vêtus de blanc avec croix noire<sup>7</sup>; les Porte-Glaives de Livonie avaient pour insignes deux épées croisées<sup>8</sup> et l'ordre d'Obrin une étoile à la pointe d'une épée<sup>9</sup>.

L'ordre de la Passion, fondé vers 1360 dans le royaume de Chypre, par le chancelier Philippe de Mézières<sup>10</sup>, ne fut pas approuvé par le Saint-Siège et ne vécut point. Les chevaliers

1. Fol. 8, 23, 28 v°, 30 v°, 33, 66 v°, 68 v°, 70 v°, 77 v°, 83 v°.

2. Fol. 9 v°, 23, 28 v°.

3. Fol. 8, 40. Sur ces pièces, voir *Équipement militaire*.

4. Hélyot, ouvr. cité, t. II, p. 256. Dans la miniature reproduite fig. 326, le manteau est blanc, l'épée rouge et la robe rose.

5. Hélyot, ouvr. cité, t. II, p. 278 et Gaignières. Cabinet des estampes, costume, t. VIII, fol. 58, tombe du commandeur Antoine Canu († 1526), à Saint-Magloire de Paris.

6. Hélyot, t. I, p. 257.

7. Ibid., t. III, p. 140, 141, 161.

8. Ibid., t. III, p. 150.

9. Ibid., t. III, p. 146.

10. Voir Hélyot, ouvr. cité, t. VIII, p. 429, qui, à la suite de Mézeray, se méprend sur l'origine et la date de cette fondation avortée, qu'expose, au contraire, complètement Jorga dans *Philippe de Mézières*, Paris, 1896, in-8°.

devaient être mariés ; ils portaient la robe demi-longue bleue, la ceinture de cuir noir, un tabard (voir livre IV, *Équipement militaire*) blanc à large croix rouge, orlée d'or pour le Grand-Maitre et de soie noire pour les servants, et le bacinet à lambrequin rouge. Leurs femmes portaient surcot blanc, ceinture et manches rouges ; manteau blanc bordé de rouge et doublé de noir ; croix sur le voile et le manteau. Celui des chevaliers s'attachait par un fermail émaillé, où un agneau pascal d'or se détachait dans un quatrefeuille noir.

Le XIII<sup>e</sup> siècle vit fleurir les Ordres Mendians qui apportèrent dans le costume quelques innovations :

Les Dominicains (1221) et plus tard les Célestins revêtirent la robe blanche avec la chape noire<sup>1</sup>, et les Franciscains ne firent qu'adopter un costume analogue à celui des mendiants laïques en revêtant la cotte de bure brune à capuchon (cf. fig. 29) et en se ceignant les reins d'une corde. Cette *cordelière*, en même temps qu'elle rappelait la corde dont le Christ fut attaché, était une protestation contre le luxe des ceintures des nobles et des bourgeois.

Bien que l'habit ne fasse pas le moine, le peuple désignait les ordres religieux par le trait saillant de leur costume.

Les Bénédictins étaient les *noirs moignes* ; la classification simpliste de *moines blancs* comprenait les Chartreux, surtout les Cisterciens et les Prémontrés, de qui Rutebeuf dit : « Ils sont par dehors blancs, et par dedens sont noirs<sup>2</sup> » ; l'*Ordre de la Pie*, fondé par saint Louis au monastère de la Bretonnerie, était-il ainsi nommé à cause de ses couleurs ou par souvenir de l'erreur judiciaire causée par une pie voleuse et que rachetèrent alors de pieuses fondations ? Quoi qu'il en soit, il y eut alors près de Saint-André-des-Arcs les frères *sacs* ou *sachets* et les *sachesses*<sup>3</sup>, autres protégés de saint Louis, vêtus de bourgerons de toile que l'on comparait à des sacs et qui étaient des costumes de paysans :

« Notre Frère Sachier... Chascun semble vachier  
Qui ist de son mesni », dit Rutebeuf<sup>4</sup>.

Les Franciscains étaient dits *cordeliers* ; les Serfs de Marie<sup>5</sup>, encore des protégés de saint Louis, furent baptisés *blancs-man-*

1. Hélyot, ouvr. cité, t. III, p. 198 à 240 ; 240 à 255 ; et VI, 190 à 191.

2. *De la vie du monde*, vers 136.

3. Voir Hélyot, ouvr. cité, t. III, p. 175, 176 (ordre de la Pénitence de J.-C.).

4. *Des Ordres*, p. 49, 51, 52.

5. Hélyot, ouvr. cité, t. III, p. 345.



*teaux*; les frères de la Sainte-Croix, installés aussi par lui, portaient une croix sur la poitrine, on les nomma frères *croisés*, nom qui fut peut-être étendu aux Templiers Hospitaliers et Trinitaires. Aucun de ces costumes monastiques ne se distinguait beaucoup dans la foule, sauf celui des Carmes ou *frères barrés*, vêtus d'un habit à bandes alternées blanches et brunes. Saint Louis avait aussi importé en Occident cet ordre qui faisait remonter sa fondation au prophète Hélié<sup>1</sup>. Moins persuadé que le saint roi de l'utilité de telles acquisitions, le peuple avait accueilli avec une certaine ironie les *barrés*, et leurs bandes étaient un objet de plaisanterie, si bien qu'en 1286, malgré leur résistance, le pape leur enjoignit de changer de costume.

Tandis que les Ordres Mendians exagérèrent trop souvent la simplicité jusqu'à la saleté repoussante, les ordres riches, comme les Clunisiens, ainsi qu'on l'a dit plus haut, tombaient dans le luxe des vêtements et les moines de Cîteaux se relâchaient singulièrement de l'austérité primitive. Au xiv<sup>e</sup> siècle, nous voyons, par *Les Livres des frères Bonis*, des moines acheter des vêtements élégants semblables à ceux des laïques; au xv<sup>e</sup> siècle, ces abus ne firent que s'aggraver et s'étendre.

A tous ces ordres religieux d'hommes correspondent des ordres de femmes qui portent des costumes semblables quant à l'étoffe, aux couleurs et aux insignes, et de coupe analogue, mais au lieu du capuchon mobile, les religieuses portent guimpe et touret de front cachant entièrement les cheveux, les oreilles et le col, et par-dessus, elles portent un voile, qu'elles ne quittent que la nuit. Il est souvent impossible, dans les représentations figurées, de reconnaître les religieuses des femmes laïques assez nombreuses qui, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, portèrent la guimpe et le voile (fig. 184, 185, 204).

Les béguines<sup>2</sup> sont ainsi nommées de leur fondateur Lambert le Bègue (1173); fondateur aussi d'un ordre masculin parallèle, dit des Coquins, qui n'a pas prospéré. A leur tour, les Béguines ont donné leur nom au béguin qu'elles portent et qui ressemble à une calette.

1. En réalité, la règle du Carmel est l'œuvre d'Albert, patriarche latin de Jérusalem. Hélyot a donné, t. III de l'ouvrage cité, p. 282 et suivantes, plusieurs reproductions de documents représentant l'ancien costume des Carmes, avec leurs barres. Les barres sont verticales dans une figure tirée du cloître des Carmes de la place Maubert, p. 182; dans un tableau du couvent de Cologne, daté de 1522, p. 288, et dans un tableau de 1609 au couvent d'Anvers, p. 284. Elles sont, au contraire, horizontales dans les tableaux de Sainte-Catherine de Louvain et de la cathédrale de Salamanque, p. 288 et 300.

2. Hélyot, ouvr. cité, t. VIII, p. 1 et suiv.

## CHAPITRE II

### COSTUME ET INSIGNES LITURGIQUES<sup>1</sup>

SOMMAIRE. — I. Origines. — II. Aube, rochet, tunique, colobe et dalmatique. — III. Amict et collet. — IV. Ceinture. — V. Étole. — VI. Manipule et manches mobiles. — VII. Chasuble. — VIII. Chape. — IX. Anneau pastoral. — X. Bâton pastoral. — XI. La fêrule. — XII. Le tau. — XIII. Crosse. — XIV. Flabel. — XV. Bâtons de chantre. — XVI. Coiffures liturgiques. — XVII. Mitres antiques. — XVIII. Coiffures chrétiennes primitives. — XIX. Le camelaucum et la tiare. — XX. La mitre. — XXI. Aumusse. — XXII. Gants liturgiques. — XXIII. Chaussures liturgiques. — XXIV. Gremial. — XXV. Pallium. — XXVI. Rational. — XXVII. Croix pectorale.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Origines.*

Le costume liturgique se superpose au costume ordinaire des prêtres quand ils officient. Ce sont donc des insignes plutôt qu'un vêtement. Cependant, nous verrons que ce costume, comme les habits monastiques, a pour point de départ des vêtements d'usage courant, tout comme le mobilier sacré procède originellement de meubles usuels dans la vie laïque : par exemple la chape, la mitre, le manipule, la crosse, le calice sont la déformation d'un manteau, d'un bonnet, d'un mouchoir, d'une canne, d'un hanap.

Cependant, les pièces du costume et du mobilier liturgiques se sont, au cours des âges, transformées doublement, par l'évolution générale de la mode et par des altérations progressives qui ont fini par leur faire perdre tout caractère d'utilité. La même évolution s'est produite chez les laïques, dans les costumes traditionnels et aujourd'hui officiels de la magistrature et du corps enseignant.

La robe longue et le manteau que la tradition attribue au Christ et aux apôtres ont-ils été réellement portés par eux ? Il est possible que la réalité n'ait guère différé de ce type iconographique,

1. Sur le costume liturgique, voir Ch. de Linas, *Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France*, Paris, 1862, gr. in-8°; L. Bock, *Gesch. d. Liturg. Gewänder d. Mittelalters*, 1860; L. Duchesne, *Origines du Culte Chrétien*, ch. XI; abbé Chartraire, *Inventaire du Trésor de Sens*, 1897 etc.

mais c'est par induction qu'il s'est formé, comme nous le verrons dans un volume suivant.

De tous temps cependant, les personnages qui tiennent à faire montre de gravité ont une prédilection pour le vêtement long, et elle s'est toujours affirmée dans le costume religieux.

Les peintures des Catacombes montrent d'assez nombreuses effigies de prêtres, que nulle particularité ne distingue des laïques. Cependant, une fresque détruite du cimetière de Domitille<sup>1</sup> représentait le fossoyeur Diogène vêtu d'une tunique portant des croix sur les épaules et sur les genoux, et au cimetière de Sotère, la fresque du Paradis comprend une figure d'élu portant deux croix au bord inférieur de sa tunique. Il est permis de voir là un signe distinctif de cléricature, mais il est manifeste que l'usage n'en était pas général.

C'est au IV<sup>e</sup> siècle seulement que les auteurs ecclésiastiques commencent à faire allusion à des vêtements spéciaux au clergé : saint Grégoire de Nazianze nous dit qu'en recevant l'onction pontificale il reçut en même temps la robe longue et la tiare<sup>2</sup>, et saint Jean Chrysostome, sentant sa fin prochaine, se fit revêtir de vêtements blancs pour célébrer les saints mystères avant de mourir<sup>3</sup>. Eusèbe parle de la sainte tunique des prêtres et de la robe sacerdotale<sup>4</sup>. Au V<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit la légende de saint Germain d'Auxerre, écrite par Constant<sup>5</sup>, l'évêque recevait la tonsure et un vêtement sacré (*habitus religionis*). C'est selon ce rite que notre personnage aurait été sacré en 419 par son prédécesseur saint Amâtre.

Le clergé, comme les personnages officiels, portait la tunique blanche et la penule brune.

Au VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours décrivant la consécration de sa basilique, nous dit simplement que les prêtres et les clercs qui prirent part à cette cérémonie étaient en vêtements blancs<sup>6</sup>.

En résumé, avant le VI<sup>e</sup> siècle il n'existe pas de vêtement liturgique ; les Pères de l'Église recommandent seulement au clergé de célébrer les offices revêtus d'habits décents et propres<sup>7</sup>. Du VI<sup>e</sup> au

1. Boldetti, *Osserrazioni sopra i cimeteri dei SS. Martiri*, Rome, 1720. in-fol., 1860, et Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder*, t. I, p. 60.

2. « Me pontificem unguis ac podere cingis, capitique cidarim imponis. »

3. Baronius, An. 407, n. 9.

4. *Historia*, X, IV.

5. Surius, xxxi julii.

6. *De gloria Confessorum*, cap. xx.

7. S. Jérôme, *In Ezechiel*, cap. XLIV.

ix<sup>e</sup> siècle, le costume ecclésiastique comporte deux éléments, la tonsure, qui semble usitée dès le v<sup>e</sup> siècle, et l'usage exclusif de la couleur blanche.

Ces deux caractères sont nés des nouvelles habitudes de la société laïque : à l'inverse des Romains, qui portèrent les cheveux très courts, les Francs considéraient la longue chevelure comme un signe de noblesse : les serfs eurent dès lors la tête tondue, et, par humilité chrétienne, le clergé adopta la tonsure.

Quant aux vêtements blancs, à l'origine, ils ne distinguent pas le clerc du laïque, qui revêtait volontiers la tunique et la toge de laine blanche. Il faut observer aussi que le vêtement était réputé blanc pourvu que le fond en fût blanc. Chez les dignitaires du clergé, il s'ornait volontiers de broderies d'or et d'applications d'étoffe pourpre prenant la forme de bandes ou *claves*, de croix, de médaillons circulaires ou *callicules*. La pourpre, chez les Romains et chez les Byzantins, était réservée aux personnages nobles et aux dignitaires : il en fut dans l'Église comme dans la société laïque, et c'est là l'origine des couleurs qui distinguent de nos jours les évêques et les cardinaux : la pourpre la plus fine était rouge ; celle de seconde qualité violette ; de bonne heure le port de la pourpre fut réservé aux prélats et sa finesse proportionnée à leur rang hiérarchique. Quant à la matière du vêtement ecclésiastique, la soie était rare et ne put être employée que par les hauts dignitaires ; la laine était d'usage général ; le lin, plus fin et plus blanc que la laine, semble avoir été plus distinctif du costume liturgique : quand Grégoire de Tours nous dit que son clergé officia *in albis vestibus* l'expression a déjà sans doute le même sens que la mention *in albis* usuelle dans la liturgie du Moyen Âge et qui se traduit « en aubes », c'est-à-dire en tuniques de lin blanc.

Le pape Célestin I<sup>er</sup> (685-687), écrivant aux évêques de Provence, blâme l'usage d'un costume spécial au clergé.

Du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, diverses couleurs s'introduisent progressivement, et leur usage devient l'objet de règles, en même temps que se précise la composition du vêtement liturgique ; c'est, comme pour l'architecture, la période de formation ; au xi<sup>e</sup> siècle toutes les règles sont posées ; au xii<sup>e</sup> les formes se fixent définitivement.

On étudiera ici l'évolution de chacune des pièces de vêtement et de chacun des insignes qui composent le costume liturgique.

La liturgie actuelle fixe un nombre limité de couleurs qui doivent être revêtues à des jours déterminés, et impose à l'of-

ficiant et à ses assistants l'uniformité de couleur dans toutes les pièces du costume. Ces règles commencent à apparaître dès le IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle dans l'*Ordo Romanus X*; elles sont complètement et nettement formulées en 1310 dans l'*Ordo XIV*, elles étaient suivies dès lors à Rome, mais beaucoup moins chez nous. C'est le concile de Trente qui les y imposa.

On a attaché des idées symboliques aux vêtements et insignes liturgiques; il n'en sera guère question ici, car l'étude des origines montre clairement que ces idées mystiques n'ont été pour rien dans leur adoption et dans leur évolution. Il faut, en cette matière, distinguer ce qui est un symbole clair, raisonnable et accepté, comme la crosse épiscopale comparée à la houlette du berger, de ce qui n'est que les rêveries de certains cerveaux malades, qui se sont, du reste, appliqués à trouver autant de symboles dans le costume civil que dans le costume liturgique<sup>1</sup>. Parmi ceux-ci, Guillaume Durand mérite une place d'honneur. N'est-il pas absurde, par exemple, de relever dans la dalmatique la forme symbolique de la croix? Elle se trouve au même degré dans tout vêtement à manches et la raison en est que la croix, comme les vêtements, s'adaptent par leur destination même au tracé du corps humain.

## § II. — *Aube, rochet, tunique, colobe et dalmatique.*

L'aube, le roque, le rochet, le colobe et la dalmatique sont des variétés de tuniques antiques, usitées dans la vie civile dès avant le christianisme et qui sont devenues des vêtements liturgiques. Il n'est pas toujours aisé de les distinguer entre eux.

L'aube paraît avoir eu des manches généralement larges; le rochet et la tunique des manches serrées au poignet (fig. 327). On verra que cette particularité les distingue du colobe et de la dalmatique (fig. 328, 329).

*Aube.* — Le caractère distinctif de l'*aube* est d'être une tunique de lin blanc. Toujours aussi elle est longue; elle se désigne donc par les noms de *tunica* (souvent sous-entendu) *alba*, *linea*, *talaris*, *poderis*. Les Romains la portaient, et les laïques en conservèrent l'usage jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle.

En 398, le IV<sup>e</sup> concile de Carthage avait interdit l'aube aux diacres et au bas clergé hors des cérémonies et interdit aux

1. Voir, par exemple, le *Parement des Dames*, d'Olivier de la Marche.



Fig. 327. — Rochet, xiii<sup>e</sup> s. Musée bavarois de Munich.

prêtres et diacres d'officier sans en être revêtus; en 589, le concile de Narbonne leur enjoit de ne pas la quitter avant la fin des cérémonies. C'était donc dès lors un vêtement liturgique. Tous les clercs la portent. Le surplis (*super pellicium*) en est une variété.

L'aube a au bas de sa partie antérieure un *parement*, large bande ornée qui décore la portion dépassant la chasuble.

*Roque, rochet.* — Le mot *roque* (*hroccus, roquus*) qui fait encore partie de la langue allemande, et son diminutif *rochet* sont des noms germaniques de la tunique. Ils ont désigné des vêtements civils, blouses ou tuniques à taille, en même temps que des vêtements liturgiques. En 831, on trouve à S. Riquier 15 roques de soie ordinaire, un blanc, deux pers; 11 en laine. En 1915, un *roquus* figure dans le testament de Riculfe, évêque d'Elne.

Le rochet liturgique est plus court que l'aube, et dans le costume des évêques, il se superposait à une tunique plus longue. On voyait ainsi les deux. Depuis le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, le rochet ou tunique courte s'appelle *tunicella*.

Les prêtres juifs portaient une aube et le grand-prêtre portait dessous une tunique d'hyacinthe à grelots d'or, et un *superhumeral*.

Le patriarche de Jérusalem faisait remonter l'institution de son



Fig. 328. — Diacre, vers 1260. Saint Étienne au portail sud de Notre-Dame de Paris.

siège à saint Jacques le Mineur, frère du Seigneur, et portait une



Fig. 329. — Diaacre du xv<sup>e</sup> s. Saint Étienne, statuette de bois. Collection Mougenot.

tunique pontificale blanche et un superhuméral dont il attribuait l'institution à cet apôtre.

La tunique de dessous (*subucula interior*) d'hyacinthe du grand-prêtre juif fut adoptée aussi par les évêques : elle est mentionnée dès 258 dans les actes du martyr de saint Cyprien, puis dans les traités de liturgie d'Amalaire <sup>1</sup> (812), Bruno d'Asti <sup>2</sup>, Illyricus, Yves de Chartres <sup>3</sup> (1097).

Les évêques portaient la double tunique, en souvenir du grand-prêtre de Jérusalem, et pour réunir les insignes des divers ordres qu'ils cumulent. C'est là une conception analogue à celle de l'iconographie qui attribue quatre et six ailes aux Chérubins et aux Séraphins. En pratique cela est fort gênant, aussi peut-on accepter l'hypothèse de M. de Linas, qui pense qu'une tunique doublée pouvait compter pour deux <sup>4</sup>.

La tunique s'est appelée aussi *dalmatica minor* <sup>5</sup>. La tunique, quelquefois aussi la

1. *De ecclesiasticis officiis*, lib. II, cap. xxii.

2. *De consecratione ecclesiae*, D'Achery, *Spicilege*, t. XII, p. 95.

3. *De rebus ecclesiasticis Sermo de significatione indumentorum Sacerdotalium*, Hittorp., p. 415, col. 2 c.

4. Ouvr. cité, p. 111.

5. *Ordo V et Ordo IX*, Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 641 et p. 91, 4.



dalmatique, a, comme l'aube, un parement par devant et dans le bas.

Parmi les vêtements liturgiques attribués à saint Thomas Becket, mort en 1170, il faut mentionner deux dalmatiques et une tunique conservées à l'hospice de Lisieux, et un rochet qui, de l'abbaye de Dommartin en Ponthieu, a passé à la cathédrale d'Arras<sup>1</sup>.

Ce rochet est un vêtement de toile fort analogue à une chemise. Il est ajusté sur le buste, et se termine à mi-jambes en une jupe très évasée, dont l'ampleur est obtenue par quatre goussets triangulaires de même étoffe cousus aux bords d'autant de fentes pratiquées de la taille au bas de la jupe.

Les manches sont larges de l'épaule au coude, et ajustées sur le poignet, comme celles de la cotte du xiii<sup>e</sup> siècle. Un vêtement de coupe analogue, également en toile de lin, rehaussé de quelques broderies, est conservé au musée bavarois de Munich et doit dater du xiii<sup>e</sup> siècle (fig. 327).

Une des tuniques de Thomas Becket, à Lisieux, a des manches analogues mais un peu plus courtes, longues de 35 centimètres, amples vers l'épaule et se resserrant sur l'avant-bras. Cette tunique est en soie rouge, doublée d'une toile fine collée au revers. Elle mesure 1 m. 30 de haut. Comme dans les dalmatiques, des orfrois descendent des épaules au bas de la jupe. A la différence des aubes et rochets décrits plus haut, la jupe est toute d'une largeur, mais, comme celle des dalmatiques, elle est fendue jusqu'aux hanches<sup>2</sup>.

En 1303, le pape Boniface VIII fut inhumé avec une tunique qui semble avoir été, comme la précédente, une sorte de dalmatique à manches étroites. Le procès-verbal de l'exhumation en 1605<sup>3</sup> nous apprend qu'elle était en soie noire, avec manches serrées au poignet; devant et derrière elle avait des parements de brocart d'or et de soie violette, ornés de lions<sup>4</sup>.

*Colobe.* — Le *colobe* a été le premier vêtement spécial aux diacres : c'était un vêtement civil romain, réservé dans l'antiquité aux hommes libres et plus spécialement aux sénateurs. Il consistait en une

1. Voir un bon dessin de ce vêtement accompagnant les notices du chanoine Van Drival, *Bulletin de la Commission des Monum. Hist. du Pas-de-Calais*, t. I, pp. 27 à 52 et *Congrès archéol. d'Arras*, pp. 69 à 71.

2. Voir le dessin et la notice par M. Billon au *Bulletin Monumental*, t. V, p. 263.

3. Par Giacomo Grimaldi, publ. par Dionisi, *Sacrae Vaticanae Basilicae cryptae Monumenta*, p. 128 et suiv.

4. Analogues de dessin sans doute au tissu de la fig. 55 bis.

longue tunique de lin, ajustée, dont les manches ne dépassaient pas le coude, ou même sans manches. Le colobe liturgique fut de bonne heure abandonné pour la dalmatique.

*Dalmatique.* — La *dalmatique*, dont le nom indique l'origine ethnique, fut introduite à Rome au cours du <sup>ii</sup>e siècle comme vêtement civil commun aux deux sexes. L'empereur Commode (180-192) la porta en public. Démodée à la fin du <sup>v</sup>e siècle, elle n'est plus qu'un vêtement des prêtres chrétiens et des diacres, porté à Rome d'abord, puis au <sup>vi</sup>e siècle, dans toute la chrétienté, et elle devint vers cette époque l'insigne spécial des diacres. Au Moyen Age on l'appela aussi *diacre*. Les évêques, qui superposaient sur eux, comme on l'a dit, tous les vêtements liturgiques pour exprimer qu'ils réunissent toutes les dignités, la portent aussi, et les rois en firent autant, pour affirmer le caractère sacré que leur donnait l'onction.

La dalmatique, dans sa forme originelle, est une assez ample tunique, descendant au-dessous du genou et s'arrêtant au-dessus de la cheville. A la différence de la tunique, elle était pourvue de larges manches ; elle était en lin et se confondait alors avec l'aube, mais au Moyen Age on la fit en divers draps de soie. Elle pouvait s'orner de callicules, et portait le plus souvent des claves descendant de l'épaule jusqu'au bas. Nous verrons des orfrois continuer au Moyen Age cette décoration caractéristique.

Elle portait aussi, comme l'aube, depuis le <sup>ix</sup>e siècle au moins, un parement brodé plus ou moins large décorant la partie basse du devant visible sous la chasuble <sup>1</sup>. Un document de 986 <sup>2</sup> signale une tunique ou dalmatique agrémentée de grelots ou clochettes (*tintinnabula*), que nous retrouverons sur des étoles et que portait déjà, comme on l'a vu, le grand-prêtre des Juifs.

La couleur des dalmatiques est très variée. Selon Isidore de Séville, mort en 636, et selon Honorius d'Autun, celle des évêques était blanche avec claves de pourpre ; selon Hugues de Saint-Victor, elle est de couleur hyacinthe ; selon Sicard de Crémone, le plus souvent blanche, ornée d'orfrois. M. Ch. de Linas a confronté avec ces textes des représentations antérieures à 1150 et montrant des dalmatiques blanches avec ou sans claves de pourpre ; d'autres, du <sup>x</sup>e au <sup>xvi</sup>e siècle, de couleurs jaune, bleu, violet, rouge,

1. Linas, ouvr. cité, pp. 102-103.

2. Martène, *De antiquis ecclesiae ritibus*, t. I, lib. I, p. 542.

vert, or, ou à ramages <sup>1</sup>. Celle de saint Louis d'Anjou, à Brignolles, est en taffetas changeant, chaîne rouge et trame bleue.

Le *courtibaut* est une variété de dalmatique : c'est sous ce nom que fut désignée jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle la tunique de saint Étienne de Muret, conservée aujourd'hui à Ambazac (Haute-Vienne). Ce vêtement du xii<sup>e</sup> siècle, dont l'ornementation tissée représente des aigles éployées dans des cercles, a des manches courtes et, par devant, un étroit parement dans le bas.

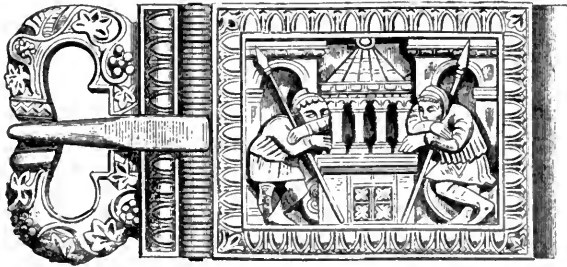


Fig. 330. — Boucle de ceinture de saint Césaire (Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*).

Au Moyen Age, la dalmatique n'est plus qu'un vêtement liturgique qui, pour les cérémonies, s'endosse sur d'autres habits. Pour l'adapter à cet usage, à partir du xi<sup>e</sup> siècle, on fendit la dalmatique sur les côtés, puis on raccourcit progressivement les manches, et la dalmatique des évêques et des rois se différencia de celle des diacres. Dans la première en effet, les manches sont généralement très courtes dès le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, la chasuble les recouvre dès lors entièrement <sup>2</sup>. Elles s'allongeront de nouveau au xiv<sup>e</sup> siècle. Dans les dalmatiques de diacres, les manches restent plus longues jusqu'à la fin environ du xiv<sup>e</sup> siècle, époque où on les raccourcit et où on les fend par-dessous, de manière à former des ailerons très caractéristiques.

Quant aux fentes latérales, elles s'allongent généralement, mais la progression n'est pas absolument régulière : vers 1200, au portail de Sens, la dalmatique de saint Étienne est fendue jusqu'aux

1. Linas, ouvr. cité, pp. 100 et 101.

2. Voir Cahier, *Vitraux de Bourges*, pl. XVII, XVIII et XXVI.

genoux ; il en est de même de celle de saint Louis d'Anjou <sup>1</sup> (trésor de Brignolles) en 1296, mais vers 1260, au portail sud de N.-D. de Paris, la dalmatique de saint Étienne est fendue jusqu'aux hanches <sup>2</sup> (fig. 238), et vers 1300 celle de Thibaud de Nanteuil, à Beauvais, jusque tout près des aisselles. Quelques orfrois verticaux ornent les dalmatiques du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup> ; depuis, cet ornement devint habituel, et le bas du pan de devant est le plus souvent orné d'un large parement <sup>4</sup>.

La sacristie de Saint-Ambroise à Milan renferme une dalmatique qui passe pour avoir appartenu à ce saint, mort en 397. Elle est en damas blanc orné de lions couchés d'un beau style ; devant, descend une clave de soie pourpre foncé, semée de croix.

A Moyenmoutier (Vosges) existe la dalmatique de saint Hildulf, archevêque de Trèves de 666 à 670. Elle est également en damas blanc ; elle mesure 1 m. 40 de haut et 0 m. 92 au bas de la jupe ; les manches, qui ont un peu plus de 51 centimètres de long, en mesurent 67 d'ouverture. Deux paires de galons rouges descendent des côtés de l'encolure elliptique ; d'autres garnissent les manches dont le tissu a été effilé pour former des franges. Des croix ou quatrefeuilles encadrés de cercles sont brodés autour du col et sur les galons des manches. Une dalmatique de brocart, à Augsbourg, passe pour celle de saint Oudry († 973).

Trois dalmatiques attribuées à saint Thomas Becket, († 1170), sont conservées à l'Hôtel-Dieu de Lisieux : elles sont en soie rouge.

La dalmatique de saint Louis d'Anjou, qui fut évêque de Toulouse en 1296-1297, est conservée à Brignolles <sup>5</sup>. Elle est faite, on l'a vu, d'un taffetas changeant rouge et bleu. Sa hauteur totale est de 1 m. 20 ; sa largeur au bas 1 mètre et 0 m. 45 à la poitrine. Les manches, de coupe presque carrée, ont 0 m. 35 de long et 0 m. 30 de large ; l'encolure est ample, les fentes latérales n'arrivent qu'aux genoux. Des orfrois à combinaisons de losanges descendent des deux épaules jusqu'au bas, réunis vers le bas et à la taille par d'autres orfrois transversaux. L'ouverture des manches est bordée d'orfrois

1. Voir Ch. de Linas, ouvr. cité, p. 75, planche.

2. Cf. Guilhermy, *Inscr. de la Fr.*, t. III, p. 709. Tombe de M<sup>e</sup> Simon Morel à Linas.

3. Bibl. Nat., ms. lat. 1141, *Évangélaire* de Metz ; Bibl. de Saint-Omer, ms. 698, *Vie de saint Omer*.

4. Voir effigies funéraires de Jacques de Vitry à l'abbaye de Barbeaux, Rec. Gaignières, n<sup>o</sup> 152, et du diacre Hugues à Champeaux (S.-et-M.), etc.

5. Voir Linas, ouvr. cité, p. 74, planche.

et de franges; le bas et les fentes latérales de franges. Celles-ci sont tiercées de soie rouge, verte et jaune, avec torsade pareille. Le vêtement est doublé de cendal jaune citron.

Une dalmatique du <sup>xiii</sup>e siècle, provenant de Saint-Vincent, se voit au musée de Berne. Elle est en velours rouge, avec manches



Fig. 331. — Prêtres du milieu du <sup>ix</sup>e s. Bible de Charles le Chauve. Bibl. Nat., ms. lat. n° 1 Boinet, *La Miniature carolingienne*, pl. LI.

demi-longues et fentes latérales. La pièce de parement du bas est faite d'une soierie bleue, de fabrication orientale.

On conserve la dalmatique de soie jaune de Thibaud de Nanteuil, évêque de Beauvais de 1283 à 1300 <sup>1</sup>. Sa hauteur totale est de 1 m. 44; sa largeur au bas 1 m. 19 et à la taille 0 m. 89; les manches ont 0 m. 35 sur 0 m. 34 et les fentes latérales montent jusqu'à 9 centimètres des aisselles. Des orfrois descendaient devant et derrière, garnissaient le bord des manches et l'encolure circulaire; des franges de couleurs variées ornaient les fentes, les manches et probablement le bas. On voit à Saint-Pierre d'Avignon celle du cardinal Pierre de Luxembourg (1384-1387).

Une dalmatique de brocart du <sup>xvi</sup>e siècle est conservée à la cathédrale d'Angers; deux autres, à Joinville (Haute-Marne), en velours rouge brodé et garnies d'orfrois de broderie à personnages; d'autres, en damas, à Brienne (Ardennes): en velours à Nice; à Embrun, aux armes de l'archevêque Rostaing d'Ancezone (1495-1510); à Villiers (Loir-et-Cher); Hazebrouck, L'Isle-Adam, Tonnerre.

1. Voir Linas, ouvr. cité, p. 106, planche.

§ III. — *Amict et collet.*

L'*amict* (*amictus*) est porté par les diacres, prêtres et évêques et par le pape sous le nom de *fanon* ou *orale*<sup>1</sup>. Un texte de 1328, cité par Gay, l'appelle aussi *couvrechef a dire messe*<sup>2</sup>. C'est une sorte d'écharpe de lin faite pour couvrir la tête et les épaules, et les peintures des Catacombes montrent des *orants* la tête couverte d'un voile de ce genre. Cependant, en France, les textes liturgiques ne mentionnent l'amict que depuis le viii<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.



Fig. 332. — Prélat du milieu du ix<sup>e</sup> s. (S. Jérôme. Psautier de Lothaire. Musée Britannique, add. ms. 37768 (Boinet, *La miniature carolingienne*. pl. LXXX).

Au xi<sup>e</sup>, la couverture d'ivoire du *Sacramentaire* de Drogon<sup>4</sup> nous le montre descendu sur la nuque, qu'il couvre encore complètement, selon la manière qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans certains ordres tels que les Chartreux et les Dominicains.

A l'époque romane, sauf dans ces ordres, l'amict descendit jusque sur les épaules et se fixa dessous par des cordons. Dès lors, il se porta sous l'aube et les autres vêtements liturgiques; le *chef* ou rebord de l'amict apparaît seul.

Depuis le milieu du xi<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> jusqu'à la Renaissance, le chef de l'amict se garnit d'un collet ou parement orné de dessins tissés ou brodés; il reste apparent et, de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle au xv<sup>e</sup>, prend souvent une grande importance (fig. 329). Le trésor de Sens garde un beau parement d'amict brodé de saint Thomas Becket († 1170). L'amict sans collet resta toutefois en usage jusque vers 1235<sup>6</sup>. Durant cette période, le *collet* peut aussi se rattacher à l'aube ou à la chasuble ou même devenir une pièce indépendante.

1. Ch. de Linas, ouvr. cité, p. 155; cf. Duchesne, *Orig. du Culte chrét.*

2. *Glossaire*.

3. Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*.

4. Bibl. Nat., ms. lat. 9428.

5. Il apparaît dès 1144 sur le sceau de Hugues, évêque d'Auxerre (Demay, *Costume*, p. 270).

6. Voir même ouvrage, fig. 327. Guillaume évêque de Lisieux, 1202; Guillaume de Brosse, archev. de Sens, 1262, et Guilhermy, *Inscr. de la Fr.*, t. III, p. 103, tombe à N.-D. de Livry.

§ IV. — *Ceinture.*

La *ceinture* (*cingulum, zona, balteus*) se portait au-dessus de l'aube et servait à la relever. Elle pouvait être de diverses couleurs et rehaussée d'ornements tissés ou brodés d'orfèvrerie, perles et pierreries ; elle était bouclée ou nouée.

Nous possédons la ceinture de saint Césaire <sup>1</sup>, évêque d'Arles au vi<sup>e</sup> siècle. Elle est en cuir avec boucle d'ivoire (fig. 330), ornée de pampres et d'oves. Sur la plaque de la boucle, qui semble être un travail byzantin, est sculptée une représentation du Saint-Sépulchre.

Baluze cite le testament de l'évêque Riculf, du ix<sup>e</sup> siècle, qui lègue à son église cinq ceintures garnies d'or et dont une était enrichie de pierreries ; deux ceintures, de travail romain, garnies d'or également, furent données en 835 par Anségise à l'église de Fontenelle.

Une ceinture liturgique conservée au trésor de Sens provient de saint Edme, archevêque de Canterbury, inhumé à Pontigny en 1240 et qui y fut, sept ans plus tard, l'objet d'une translation solennelle. Cette relique paraît donc dater du deuxième quart du xiii<sup>e</sup> siècle. Elle n'est pas sans analogie avec les ceintures de femmes du xii<sup>e</sup> : c'est une bande de soie rouge large de 0 m. 32, longue de 2 m. 63, refendue à chaque extrémité en trois lanières dont les extrémités passées dans deux perles, l'une dorée et l'autre argentée, se terminent par un effilé. Le tissu est un tricot et dans sa partie large, qui mesure 0 m. 92 de longueur, des ornements sont tissés en fil d'argent et d'or ; ils figurent des damiers, combinaisons de losanges, palmettes, dragons, poissons et les lettres E. M. La ceinture dite de la Vierge, qui a figuré en 1887 à l'exposition archéologique de Tours, est une bande de tissu analogue, avec dessin à damier et peut être une autre ceinture liturgique. Le trésor de Dantzig en possède une du xv<sup>e</sup> s. à inscription tissée.

En 1568, l'inventaire de Moissac, cité par Gay, mentionne une ceinture pontificale d'argent doré, qui devait être déjà ancienne.

A la Renaissance, tandis que le clergé orthodoxe conservait de magnifiques ceintures liturgiques, cet ornement fit place, dans l'Église romaine, à une simple cordelière.

1. *Congrès archéol.*, 1876, p. 867, notice par J. de Laurière.

§ V. — *Étole*.

L'*étole* (*stola*, *orarium*) était, à l'origine, une robe de femme, ayant par devant son ouverture garnie d'un galon brodé. Ce vêtement fut peu à peu adopté aussi par les hommes à partir du début de l'Empire romain et de cette robe il n'est resté que le galon, probablement parce que les grands personnages avaient pris l'habitude de faire présent, non de robes entières, mais de cette partie décorative et précieuse du vêtement. Cette sorte d'écharpe devint un insigne de dignité, puis, au iv<sup>e</sup> siècle, un insigne ecclésiastique. Vers 366, le concile de Laodicée restreignit aux seuls prêtres et diacres le port de l'étole; le *Sacramentaire* de saint Grégoire le Grand confirme ce privilège, mais, alors que le prêtre ne doit pas se départir de cet insigne, le diacre n'y a droit que pour officier et, d'après les canons de divers conciles du vi<sup>e</sup> siècle, il doit porter l'étole sur l'épaule gauche <sup>1</sup>, tandis que le prêtre la pose sur les deux.

L'étole (fig. 331, 332) fut faite de lin blanc jusqu'aux temps carolingiens; c'était un large galon frangé aux extrémités, qui, à l'époque romane, et peut-être même plus tôt, s'élargissent légèrement en queue d'aronde (fig. 335). Cet élargissement s'observe dans l'étole de Bayeux attribuée peut-être à tort à saint Regnobert, vers 670, et dans l'étole de saint Thomas Becket, mort en 1170, conservée au trésor de Sens. Cet empattement se développe dès le xii<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup> et prend plus tard le tracé disgracieux en forme de palette ou de battoir qui s'est perpétué.

L'étole de Bayeux a été tissée dans sa largeur et dans sa forme, en fil d'or et soie violet foncé, formant des bandes alternées, et aux extrémités divers dessins géométriques; elle a des lisérés verts; un semis de menues perles était cousu sur ce tissu. Les franges sont modernes.

L'étole de saint Thomas Becket, conservée à Sens, est faite d'une toile de lin recouverte de broderie de soie et d'or: des cercles d'or s'entrecroisent, déterminant des ellipses garnies alternativement de soie blanche, rouge, bleue et verte; aux extrémités sont brodées des croix fleuronées, cantonnées d'anges céroféraires, aigles et griffons. Au centre de chaque ellipse est cousu un gros bouton

1. 1120, sceau de Hugues, évêque d'Auxerre, Demay, fig. 341: xii<sup>e</sup> s., sceau de saint Denis, *ibid.*, fig. 342.

2. *Ibid.*, fig. 345, 1143 à 1157: fig. 346, 1278.



d'argent ; aux extrémités, une lame d'argent ciselée de branches enlacées de lis et de roses et portant autrefois trois grelots d'argent doré en forme de poires. Ces pièces d'argent sont postérieures.

Dans le même trésor, l'étole que l'on a attribuée à saint Loup est d'une date plus récente, comme le montrent ses extrémités en queue d'aronde. Elle peut remonter au XIII<sup>e</sup> siècle et se compose également d'une toile couverte de broderie à points comptés d'or et de soie, verte, jaune et bleue. Les dessins comprennent deux lignes de carrés et trois aux extrémités ; chaque carré encadre un motif géométrique ; on y remarque des croix de Malte et des croix gammées ; un galon rouge et jaune avec frange jaune termine chaque extrémité.

A Provins, l'étole de saint Edme (1240) à bouts étroits, frangés, a des bandes brunes, bleues, jaunes, rouges, grises et des dessins blancs géométriques.

On conserve à Apt une belle étole brodée du XIV<sup>e</sup> s. à fleurs, et quatrefeuilles encadrant des bustes de saints.

On peut citer pour le XVI<sup>e</sup> siècle l'étole de saint Charles Borromée à la cathédrale de Nancy.

#### § VI. — Manipule, manches mobiles.

Le manipule (*manipulum*, *fano*, *facitercula mappula*, *sudarium*) fut originairement un accessoire civil, pièce de linge analogue à nos mouchoirs ou à une petite serviette. Il se portait sur le bras ; on s'en essuyait le visage, la bouche, les mains ; il servait aussi à envelopper les mains pour prendre quelque objet vénéré. Vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, le manipule devint un insigne ecclésiastique, car au VII<sup>e</sup> siècle saint Grégoire écrivit <sup>1</sup> à Jean archevêque de Ravenne pour autoriser les diacres de son église à le porter dans les cérémonies. Dès lors, il est réservé comme l'étole aux prêtres et aux diacres ; au XI<sup>e</sup> siècle, le privilège s'étendit aux sous-diacres. Sa forme évolua exactement comme celle de l'étole <sup>2</sup>. Le manipule se tenait à la main (fig. 331) jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, comme en font foi toutes les miniatures carolingiennes ; depuis, il se porte sur le poignet ; toutefois, vers 1090 encore, sur la *Tapiserie de Bayeux*, nous voyons l'archevêque Stigant le porter sur la main gauche.

Le trésor de Bayeux renferme un manipule assorti à l'étole

1. *Epist.*, lib. II, ep. 54.

2. Extrémités élargies au XII<sup>e</sup> s. Demay, fig. 347, abbaye de Saint-Amand.

dite de saint Regnobert; il est de mêmes coupe, tissu et décor; le trésor de Sens garde un manipule de saint Thomas Becket; celui des religieuses de N.-D. de Namur en contient un autre, qui semble dater de 1200 environ. A Provins, le manipule de saint Edme (1240) est vert à dessins tissés or et brun avec fleurettes rouge et blanc.

On eut aussi pour officier des *manches mobiles* d'étoffe précieuse. On conservait à Tours celles de saint Martin († 397) en taffetas violet <sup>1</sup>, dites « *bonnettes* de saint Martin », figurées au xvi<sup>e</sup> siècle sur une tapisserie de Montpezat (T.-et-G.) <sup>2</sup> et détruites au xviii<sup>e</sup>.

### § VII. — *Chasuble*.

La *chasuble* (*casula*, *penula*, *amphibalum*, *planeta*) était, aux premiers siècles de notre ère, et resta longtemps un vêtement civil commun aux deux sexes. Le premier de ses noms indique son aspect et son ampleur : c'est une petite hutte (*casa*, *casula*) que cet habit qui abrite le corps entier et retombe jusqu'aux chevilles. Quant au mot *planeta*, il indique la coupe du vêtement : la chasuble, en effet, était une grande pièce d'étoffe coupée en cercle et portant au centre un trou pour la tête.

Lorsqu'un personnage revêtu de ce manteau voulait faire usage de ses mains, il relevait les bords du vêtement, qui formait alors des plis sur les bras et deux pointes devant et derrière. De bonne heure on trouva plus pratique de ne pas faire la chasuble complètement ronde, mais de la raccourcir par devant et même de l'échancre sur les côtés, en laissant devant et derrière deux longs pans plus ou moins en pointe. Cette coupe était en usage dès le vi<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne l'effigie en mosaïque de Saint-Apollinaire à Ravenne <sup>3</sup>; elle est fréquente au ix<sup>e</sup> (fig. 331, 332).

La chasuble devint vêtement liturgique après l'aube et l'étole. Elle est mentionnée comme telle dans un canon du iv<sup>e</sup> concile de Tolède, en 636. D'abord commune à tous les membres du clergé, elle fut, à l'époque carolingienne (fig. 331, 332), réservée aux prêtres. Originellement blanche, elle prit alors des couleurs variées; même

1. Colin de Plancy, *Dict. des Reliques*, II, 186.

2. Cf. *Annales archéol.*, t. III, p. 106.

3. Ciampini, *Vetera monumenta*, t. II, pl. XXIV. Cette coupe est usuelle dès l'époque carolingienne (Musée d'Amiens, plaque d'ivoire, Vie de saint Remi), au xi<sup>e</sup> s. (Bibl. de Saint-Omer, Vie du saint), puis au xii<sup>e</sup> (Demay, ouvr. cité).

noire. Elle est alors simultanément vêtement usuel et liturgique <sup>1</sup>, faite en diverses étoffes avec broderies <sup>2</sup> aux <sup>xii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècles, elle est souvent décorée d'orfrois diversement disposés (fig. 333). Depuis le <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle elle se fait en étoffe empesée.

Le pan de devant plus court que le pan de derrière, et la coupe en ovale, qui dégage les bras, s'observent dans un ivoire carolingien du musée d'Amiens (Vie de s. Remi) et dans la chasuble d'Eichstaedt attribuée à s. Willibald, qui vivait au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>. Les pans peuvent même former des pointes (fig. 335). On imagine peut-être dès lors, de produire des plis réguliers sur les bras et de les fixer au moyen de tirettes. Une chasuble de ce système se voit à Mayence <sup>4</sup>. Ces combinaisons étaient commodes aussi les chasubles de coupe ovale ou échanquées sur les bras devinrent-elles de règle. De l'époque carolingienne au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, elles sont de coupe circulaire ou, plus souvent, forment trois quarts de cercle, ce qui produit un tronc de cône (comparable pour la forme à nos abat-jour de lampes), et très souvent, le bas est légèrement échanqué sur les côtés, de façon à faire reposer moins d'étoffe sur les bras. A la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, ces échancreures s'accroissent, et les pointes s'arrondissent; au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, les progrès des deux déformations aboutissent à la forme disgracieuse qui a persisté jusqu'à nous.

La chasuble était ornée très généralement d'orfrois verticaux devant et derrière, de l'encolure au bord inférieur; d'autres galons entourent l'encolure ou décrivent des dessins.

En 1217, le sceau d'Alexandre abbé de Jumièges montre deux croix, sans doute de galons, sur les côtés de la poitrine <sup>5</sup>, et en 1298, l'effigie d'Antoine évêque de Durham une croix ancrée sur la poitrine. De telles dispositions sont rares. Depuis Charles VI, les orfrois s'élargirent beaucoup et s'ornèrent de sujets brodés.

Ce n'est guère avant 1500 qu'on donna aux orfrois du dos le tracé d'une grande croix. Sur celle de Craon (Mayenne), un grand

1. En 831 on trouve à l'inventaire de S. Riquier Hariulfé, éd. Lot, p. 88) 82 chasubles, dont 10 sont des manteaux de castor (*castaneae*) et 5, en soie noire, sont des vêtements de cérémonie. Les autres sont liturgiques, 20 en paile, 4 en cendal, une en drap d'argent, une en byssus (*ex pisce* les autres en soie, 3 perses, 5 jaunes, 3 couleur pomme (*meluae*)).

2. Voir le *Sacramentaire* d'Autun, du milieu du <sup>ix</sup><sup>e</sup> s., à la bibliothèque de cette ville et dans la *Gazette archéologique*, 1884.

3. Cahier, *Nouv. Mém. d'archéol.*, 1875, p. 23.

4. Hefner Alteneck, t. I; Quicherat, *Costume*, p. 123.

5. Demay, *Les Cost. d'ap. les sceaux* fig. 336.

Crucifix est même brodé, et au pied du Christ en croix, la Pâmoison de Notre-Dame.

Au trésor de la cathédrale de Bayeux la chasuble dite de saint Regnobert, mort vers 670, est certainement très ancienne : elle est faite d'une étoffe bleue à pois blancs disposés en groupes de trois très rapprochés ; ce dessin, on l'a vu, est une mode carolingienne (cf. fig. 331). Cette vénérable chasuble <sup>1</sup>, malheureusement raccourcie au XIII<sup>e</sup> siècle, puis au XVII<sup>e</sup> et enfin en 1835, est formée de deux demi-cercles d'étoffe cousus ensemble et entre lesquels on a ménagé une encolure. Deux galons verticaux descendent devant et derrière, de l'encolure au bord inférieur ; deux autres les réunissent en passant sur les épaules. Ils peuvent avoir été ajoutés, mais sont très anciens aussi. Cette disposition de galons est fort usuelle (XI<sup>e</sup> s., ms. de la Vie de saint Omer, bibliothèque de cette ville ; XII<sup>e</sup> s., chasubles de Maubeuge et Sens ; XIII<sup>e</sup> s., chasuble de saint Edme à Provins et de saint Thomas Hélie à Biville).

Un des plus anciens spécimens de chasubles qui nous soient parvenus est celle de saint Ebbon mort en 750. Trouvée en 976 dans la tombe d'Ebbon, elle était conservée à Saint-Pierre-le-Vif, et l'est aujourd'hui à la cathédrale de Sens. Elle est sans orfrois, en damas blanc orné d'aigles éployées alternativement affrontées et adossées, de fleurs stylisées et de rosaces de soie jaune. Sa date a été très discutée : selon Rohaut de Fleury, elle ne serait pas antérieure au XIII<sup>e</sup> s.

Une chasuble que Stückelberg attribue à l'an mil environ est conservée à Cham (Suisse). C'est une relique d'un saint évêque dont le nom s'est perdu, mais dont on a la tombe, qui semble dater du XII<sup>e</sup> s. <sup>2</sup>. Cette chasuble est ornée d'une croix.

On conserve à Hildesheim la chasuble de saint Godehard, du XI<sup>e</sup> siècle, en forme de tronc de cône, ornée de galons et de broderies d'or dessinant des rinceaux. Une chasuble en précieuse soierie d'Orient avec oiseaux et lions affrontés tissés, datant du XII<sup>e</sup> s. sans doute, se voit à Saint-Rambert (Haute-Loire). Elle porte des galons verticaux devant et derrière ; celle de Maubeuge est analogue ; son tissu est orné d'oiseaux et de fleurs de lys.

Des chasubles de saint Thomas Becket, assassiné en 1170, ont été conservées à Sens et à Tournai. Celle de Tournai (fig. 333) est en soie rouge à galons d'or ; celle de Sens en damas à rinceaux fleuronnés disposés en lignes parallèles et dessinés en pourpre sur

1. Voir la notice de M. l'abbé Deslandes sur *Le Trésor de l'église Notre-Dame de Bayeux* (Bull. archéol., 1896) et les planches qui l'accompagnent.

2. Stückelberg, *Les Saints de la Suisse*, p. 17.

fond violet sombre. La doublure est verte. Des galons d'or quadrillés forment une bordure ; deux claves devant et derrière, et deux sortes de croix de Saint-André se croisant avec ces bandes, enfin d'autres galons dessinent autour de l'encolure un faux chapeyron retombant dans le dos et décoré de riches entrelacements de rinceaux d'or brodés.

A Reims, la chasuble dite de saint Remi paraît dater de la même époque : elle est en soie rouge ; tout le dos est orné d'une sorte de grand arbre stylisé, analogue au créquier héraldique, exécuté en application et rehaussé de broderies qui imitent les filigranes et cabochons d'une pièce d'orfèvrerie.

La chasuble de saint Edme, mort en 1240, est conservée à Saint-Quiriace de Provins : elle est de très beau damas vert, dont le dessin montre des cercles à inscriptions coufiques et des perroquets affrontés. Les galons d'or sont ornés d'animaux.

Le musée de Berne conserve une chasuble de saint Vincent, en soie verte brochée, ornée de perroquets, qui n'est pas sans analogie avec celle de Provins. Des orfrois y sont également appliqués ; l'effigie de la Vierge y est tissée en fil d'or.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, des soieries françaises s'emploient concurremment avec les draps de soie d'Orient.

La chasuble de saint Thomas Hélie, mort en 1253, à Biville (Manche), porte un dessin héraldique où les fleurs de lys alternent avec les tours de Castille ; ses galons sont disposés comme ceux de la chasuble de Bayeux et de celle de Maubeuge.

L'église de Briennon-l'Archevêque (Yonne) possède une chasuble<sup>1</sup> de drap de soie broché, figurant des palmettes et des animaux fantastiques ; deux larges orfrois ornés d'une combinaison de croix de Saint-André descendent devant et derrière, et sont accostés d'écussons brodés aux armes de Philippe d'Évreux comte de Champagne de 1312 à 1335 et roi de Navarre.

Les chasubles du XV<sup>e</sup> siècle sont nombreuses encore, et celles du XVI<sup>e</sup> davantage. La plupart sont en velours broché ou en satin rouge ; quelques-unes bleues, blanches ou vertes. Elles sont généralement historiées.

Au musée de Cluny se voit une chasuble<sup>2</sup> de velours bleu constellé d'étoiles d'or. Une broderie sur soie s'y applique et figure le

1. Reproduite dans Gaussen, *Portefeuille archéol. de la Champagne*, et dans Quicherat, *Hist. du Costume*.

2. N<sup>o</sup> 6537.



Fig. 333. — Chasuble de saint Thomas Becket († 1170, à la cathédrale de Tournai.

CHASUBLE



Fig. 334. — Chasuble au Musée Bavarois de Munich.

Christ en croix entre la Vierge et saint Jean ainsi que les quatre Animaux. Le crucifix est brodé également sur une autre chasuble du xv<sup>e</sup> s. du même musée <sup>1</sup>.

La cathédrale d'Embrun possède deux chasubles à broderies gothiques, l'une aux armes de l'évêque Rostaing d'Ancezune (1495-1500) <sup>2</sup>.

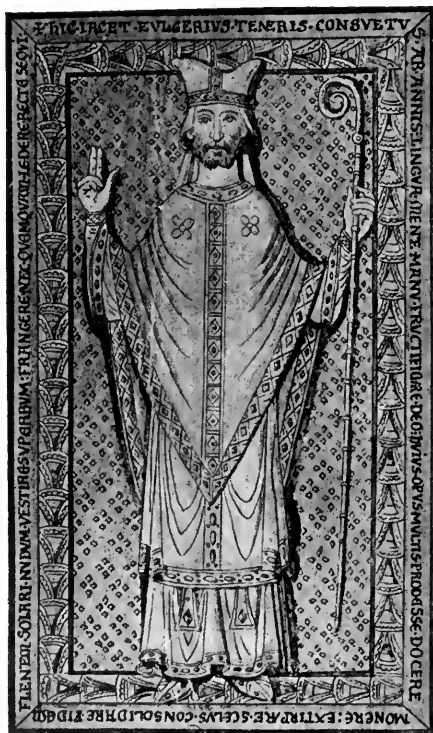


Fig. 335. — Effigie tombale émaillée d'Ulger, évêque d'Angers. † 1149. Gaignières.

Une chasuble conservée à Villiers (Loir-et-Cher) appartient à la même époque. Les Apôtres et d'autres saints y sont brodés dans un encadrement de légers rinceaux sur fond de velours rouge ; la croix du dos et la bande du devant sont faites de larges orfrois où la vie du Christ est brodée dans le cadre d'arcatures superposées.

Des chasubles à larges orfrois brodés à personnages sont fréquentes au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle ; des scènes encadrées d'architecture

1. N° 6536.

2. Voir *Bull. archéol.*, 1907.



s'y étagent comme dans les retables et les voussures de portails de l'époque flamboyante. On voit de ces chasubles dans nombre d'églises<sup>1</sup> et de musées; elles sont reproduites dans des œuvres de peinture ou de sculpture, comme la statuette d'Antoine de Poillieux, archevêque de Vienne (1474), par Martin Claustre, à Saint-Mesme (Seine-et-Oise), et les triptyques d'Apt et d'Avignon.

### § VIII. — *Chape.*

*La chape*, on l'a vu, est un vêtement civil qui remonte à une haute antiquité, et n'a jamais cessé d'être en usage, car l'usage et la forme en sont éminemment pratiques. Comme son nom *pluviale* l'indique, c'est un vêtement destiné à abriter de la pluie. Pour cette raison, il fut, dès l'origine du culte, superposé aux vêtements liturgiques dans les cérémonies extérieures; mais la chape liturgique, employée surtout dans les processions, s'agrémenta petit à petit d'ornements et, dès l'époque romane, fut un vêtement de parade. La chape est un manteau taillé en cercle, échancré d'un triangle qui forme une ouverture par devant (fig. 337). A l'encolure de ce manteau s'attache un capuchon ou chaperon. Depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, certaines chapes purement décoratives sont dépourvues de chaperon, et leurs bords verticaux sont chargés d'orfrois. Depuis la Renaissance, ce chaperon a été remplacé par une pièce d'étoffe qui n'en garde que le nom; elle ne peut plus abriter la tête et a perdu jusqu'à la forme du capuchon originaire.

La chape serait trop facilement enlevée par le vent et par le poids du chaperon rabattu si elle n'était maintenue sur la poitrine par le *mors de chape* (fig. 337, 338). C'est généralement un grand et très important bijou, de bronze, argent ou or décoré de ciselures, de filigranes, de nielles, d'émaux ou de pierreries.

A l'époque carolingienne, on trouve déjà des chapes purement décoratives, et pourtant le caractère de vêtement pratique dure encore. C'est ainsi qu'en 835 Anségise donne à Fontenelle deux chapes dont l'une, en cendal rouge à franges vertes, est bien un vêtement d'apparat, tandis que l'autre, également frangée, est en castor, faite assurément pour protéger de la pluie et du froid<sup>2</sup>.

1. Embrun (armes de l'év. Nic. de Fiesque, 1511-1516) et autres; Novion-Porcien (Ardennes), Villiers (L.-et-Ch.); Cormillon (Loire), Cléry (Loiret), Saint-Barthélemy de Cahors, Vains (Manche), Joinville (H<sup>te</sup>-M.), Craon (Mayenne), Lesquin (Nord); Saint-Maurice de Lille; Nointel (Oise); Catlar (Pyr.-Or.); Paris, Hôpital de la Pitié; L'Isle-Adam et Viry-Chatillon (S.-et-O.); S. Fuscien (Somme); Hôtel-Dieu de Tonnerre, Orvieto, Pampelune, Wadstena (Suède).

2. *Acta SS. O. S. B.*, sec. iv, part. I, p. 635.

En 831, l'inventaire de S. Riquier porte 2 chapes *castanea* et *serica* <sup>1</sup>.

Au XII<sup>e</sup> s. apparurent des chapes à manches, dont au XIII<sup>e</sup> s. Innocent III <sup>2</sup> interdit l'usage. En 1011 Willigisius, évêque de Mayence, portait une chape munie de tirettes fixant les plis sur les épaules <sup>3</sup>.

Une chape du XII<sup>e</sup> siècle subsiste dans le trésor de Metz; elle est faite d'un beau tissu de soie des fabriques de Sicile ou de Pouille, orné d'aigles nimbées; une chape d'étoffe à dessin oriental se voit à Saint-Mexme de Chinon; une autre chape de tissus arabes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à Lerida; une chape de tissu probablement italien du XIV<sup>e</sup> siècle à la cathédrale de Toulouse; de belles chapes brodées de 1296, ayant appartenu à saint Louis de Toulouse, à Saint-Maximin (Var), d'autres du XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Bertrand de Comminges (chape dite de la Passion, et autre). A Fontaine-les-Ribouts (Eure-et-Loir), Tolède, Pienza (province de Sienne), Munich, Pibrac (Haute-Loire), à Saint-Gaudens, on conserve de belles chapes du XV<sup>e</sup> siècle à riches dessins tissés; d'autres, du XVI<sup>e</sup> siècle, à orfrois et chaperons richement brodés, se voient à Béhuard (Maine-et-Loire), à Joinville (Haute-Marne), Courrières (Pas-de-Calais), Sainte-Foy (Savoie), à l'Hôtel-Dieu de Tonnerre, etc.

Outre les pièces du costume sacerdotal, les évêques et abbés ont pour insignes le bâton et l'anneau, et des pièces spéciales de vêtement qui sont les sandales, les chausses, les gants, la mitre et le gremial; les archevêques portent en outre le pallium, et le chapeau vert; les cardinaux le chapeau rouge, et le pape la tiare; divers prélats peuvent aussi porter le rational et le superhuméral.

### § IX. — *Anneau pastoral.*

L'anneau pastoral ne se distingue généralement pas des anneaux laïques; il sera donc traité des uns comme des autres au tome IV de cet ouvrage. Avant le VII<sup>e</sup> siècle, il se confond avec les anneaux ornés d'emblèmes dont se paraient volontiers tous les premiers chrétiens, et dont leurs cimetières ont livré un nombre considérable.

Les Romains attachaient une grande importance à leurs anneaux: l'anneau d'or distinguait l'ordre des chevaliers; la femme recevait un anneau nuptial; le chaton de l'anneau était une intaille et servait de sceau à son possesseur; enfin, la pierre fine de cette intaille passait pour avoir des vertus magiques, et la superstition voulait que l'anneau se portât au quatrième doigt de la main gauche où passe, disait-on, une veine qui va directement au cœur.

1. *Chronique d'Hariulf*, lib. III, cap. III, édit. Lot, p. 88.

2. Gay, *Gloss. archéol.*

3. Hefner-Alteneck, I, 41.

L'anneau d'un des successeurs de saint Pierre, saint Caïus, martyrisé en 296, a été retrouvé dans son tombeau en 1622<sup>1</sup>, mais il est douteux qu'il ait déjà eu le caractère d'un anneau pastoral. Au iv<sup>e</sup> siècle, saint Optat de Milève formule nettement le caractère spécial de l'anneau que porte le pontife « ut se sponsum Ecclesie cognoscat<sup>2</sup> ». Le même auteur fait allusion à l'usage qu'avait l'évêque de sceller de son anneau les fonts baptismaux durant le temps où il n'administrait point le baptême<sup>3</sup>.

Grégoire de Tours rapporte qu'en 511 Clovis, offrant aux évêques réunis en concile à Orléans la délivrance des prisonniers goths, leur demande de sceller leur réponse de leurs anneaux, mais, en l'espèce, ce sceau ne diffère pas de celui des seigneurs laïques. Vers l'an 600, le sacramentaire de saint Grégoire le Grand<sup>4</sup> et le sacramentaire de Salzbourg<sup>5</sup> contiennent une formule pour conférer l'anneau à l'évêque, et, quelques années plus tard, Isidore de Séville dit que les deux insignes que l'évêque reçoit à sa consécration sont le bâton et l'anneau : « datur et anulus propter signum



Fig. 336. — Statue de saint Leu à Saint-Leu d'Esserent. Première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle.

1. Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 426.

2. *Epist.*, lib. I.

3. Sarmelli, *Di varie sorte di anelli Lettere ecclesiastiche*. t. III, p. 84.

4. Dusaussay, *Panoplia Episcopalis*, p. 181.

5. Gerbert, *Vet. liturg. aleman.*, pars I, p. 255.

pontificalis honoris, vel signaculum secretorum <sup>1</sup> ». En 610,



Fig. 337. — Statue de saint Hubert, évêque, église Saint-Pierre à Louvain.

Boniface IV rend un décret relatif aux moines élevés à la dignité pontificale par la remise de l'anneau, et en 633, le quatrième concile de Tolède décrète que la consécration des évêques doit se faire par la remise de trois insignes : « orarium annulum et baculum coram altari de manibus episcoporum recipiat <sup>2</sup> ».

Le pape Grégoire IV (2<sup>e</sup> quart du IX<sup>e</sup> s.) prescrit dans son *De cultu pontificum* que l'anneau pontifical soit porté à la main droite et sans tenir compte du préjugé relatif à la veine du cœur, mais en revanche, selon Guillaume Durand <sup>3</sup>, l'évêque doit porter l'anneau à l'annulaire pour officier ; mais en toutes autres circonstances à l'index parce que ce doigt est appelé *silentiarius* et *salutaris*.

L'ancien *Ordo Romanus* renferme une formule de tradition qui nous renseigne sur l'usage et le symbolisme de l'anneau pastoral : « Accipe annulum discretionis et honoris, fidei signum... »

L'anneau est donc une distinction honorifique et un emblème de la foi, « ... ut quæ signanda sunt signes ». C'est aussi un sceau,

1. *De officiis Ecclesie*, l. II, c. c.
2. Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. II, p. 484.
3. *De ritibus Ecclesie*, l. II, c. cx, n. 37.

pratiquement et symboliquement, « ... at quae aperienda sunt prodas ». Il symbolise aussi l'ouverture des portes et ceci mérite explication pour ceux qui ne sont pas familiers avec l'archéologie romaine : les anciens portaient souvent au doigt une clef, celle qui renfermait ce qu'ils avaient de plus précieux. L'anneau de la clef formait une bague; la tige de la clef était perpendiculaire à l'an-

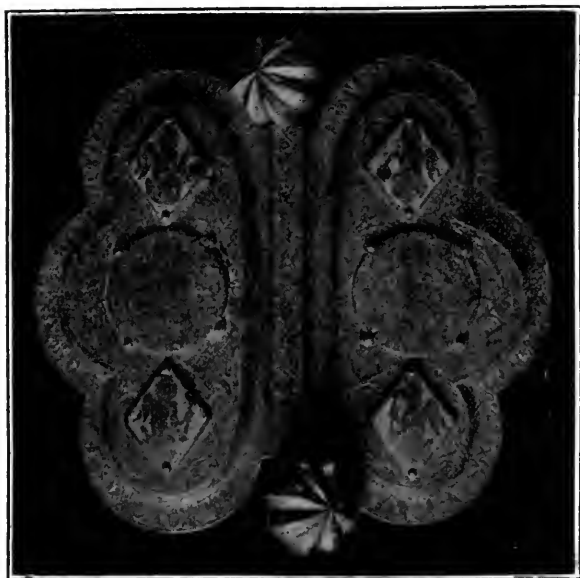


Fig. 338. — Mors de chape XIII<sup>e</sup> s., bronze doré et émaillé. Musée de Stockholm.

neau, parallèle par conséquent au doigt, contre lequel s'appliquait le panneton.

Le plus ancien anneau pastoral que nous possédions est probablement celui de saint Arnoul, évêque de Metz en 614<sup>1</sup>, anneau d'or très simple portant au chaton une intaille circulaire d'agate blanche, antérieure à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et représentant une nasse de pêcheur et trois poissons.

On sait que le symbolisme chrétien primitif, suivant en cela l'Évangile, comparait l'apôtre à un pêcheur et les fidèles aux poissons. L'anneau peut être et l'intaille est, en tout cas, un très

1. Voir Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 421. et Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 45.

ancien bijou chrétien. Il n'a pas nécessairement été fait pour être un anneau pastoral, mais il paraît certain que saint Arnoul le porta comme tel.

Les anneaux pastoraux du Moyen Age sont ornés de pierres qui n'étaient généralement plus des sceaux et souvent ils sont dépourvus d'emblème.

On peut citer comme exemples : à la cathédrale de Nancy, l'anneau de saint Gauzelin (x<sup>e</sup> siècle) ; au musée de Lausanne, l'anneau de saint Amédée, mort en 1179, c'est une simple bague d'or à cabochon de saphir ; au Louvre, l'anneau de l'évêque de Paris, Mau-



Fig 339. — Tau de Giraud, évêque de Limoges, 1022 (*Annales archéol.*).

rice de Sully, mort en 1183, c'est un beau bijou d'or orné de rinceaux et portant un chaton en cornaline ; à Evreux, l'anneau de l'évêque Jean d'Aubergenville, mort en 1256, magnifique bijou dont le chaton est un quatrefeuille à rinceaux de filigrane avec cabochon central ; d'autres resteront tout à fait simples, comme l'est, au xv<sup>e</sup> siècle, celui d'Hardouin de Buëil à Angers, simple jonc s'élargissant pour recevoir un cabochon. A la Renaissance, les anneaux pastoraux deviennent parfois énormes et de forme massive, comme celui de Pie II, conservé au musée de l'Œuvre de Sienna.

#### § X. — *Bâton pastoral.*

*Le bâton pastoral*<sup>1</sup> (*baculus, ferula virga*) ou *crose* (*Caubuta,*

1. Voir Martin, *Le Bâton pastoral et ses formes successives* (*Mél. d'archéol.*, t. IV, p. 161-256).

*pedum, crocia*) est également un accessoire qui, graduellement, s'est élevé à la dignité d'insigne. Comme le bâton civil, il se termine par une pomme, ou par un bec recourbé. Les plus anciens rituels prescrivent aux fidèles de déposer leurs bâtons au moment où se lit l'Évangile <sup>1</sup>. Le port d'un bâton dans l'église était donc assez général, ce qui s'explique par la longueur des offices et l'obligation de les entendre debout <sup>2</sup>. On a pensé aussi, mais sans preuve positive, à une survivance du rit juif qui voulait que l'on mangeât l'agneau pascal en tenue de voyage et muni d'un bâton. Enfin le bâton symbolise une houlette de berger ; il exprime, comme le titre de pasteur, la métaphore évangélique chère à toutes les Églises chrétiennes.

Si les fidèles éprouvaient le besoin d'un bâton, son appui n'était que plus utile aux Anciens (*presbyteri*) affaiblis par l'âge. Baronius <sup>3</sup>, d'après divers témoignages, fait remonter au IV<sup>e</sup> siècle l'adoption du bâton comme insigne épiscopal.

Quoi qu'il en soit, saint Remi, mort en 533, mentionne dans son testament, cité au X<sup>e</sup> siècle par Flodoard <sup>4</sup>, « argenteam cambutam figuratam », et en 663, le concile de Tolède <sup>5</sup> prescrit de rendre le bâton avec l'anneau aux évêques injustement déposés. Deux siècles plus tard, les actes du IV<sup>e</sup> concile de Constantinople <sup>6</sup> nous fournissent le corollaire : ils montrent, en effet, le légat du pape invectivant Photius et s'écriant : « Tollite baculum de manu ejus : signum est enim dignitatis pastoralis. »

Le bâton pastoral est un insigne des évêques, des abbés et des



Fig. 310. — Crosse de saint Germain à Délémont, 670 (Stuckelberg).

1. Martigny, article *bâton*. Il semble aussi qu'il faille voir un souvenir de cet usage dans l'épisode de la légende de saint Joseph rapporté par les Évangiles apocryphes, et où le grand-prêtre se fait consigner les bâtons des prétendants qui demandaient la main de la Vierge Marie.

2. Aujourd'hui que l'on s'assied à l'église, on n'apporte plus de bâton, mais par un rite équivalent, on se lève pour entendre l'Évangile.

3. *Ad annum 604*, n. 38.

4. *Annales*.

5. Canon XXVIII, Labbe, t. V, col. 1714.

6. Act. VII, *ibid.*, t. VIII, col. 1061.

abbesses. Certains dignitaires ecclésiastiques ont aussi des bâtons, notamment les chantres.

Les bâtons pastoraux se sont faits en bois <sup>1</sup>, plus souvent en ivoire <sup>2</sup>; assez rarement en corne <sup>3</sup> et fréquemment en métal. Le métal s'est quelquefois appliqué sur le bois (fig. 340, 340 bis), beaucoup plus souvent, c'est même le cas le plus ordinaire, la hampe est en bois, la tête et l'embout ou pointe inférieure en métal.

La tête du bâton peut aussi être en cristal de roche, matière assez exceptionnelle, qui s'accompagne d'une armature métallique <sup>4</sup>.

Les métaux employés sont l'or, dont les spécimens ont généralement disparu, l'argent, assez fréquent (fig. 349, 350), le bronze, qui est la matière la plus usitée, et le fer, dont on peut citer au moins un exemple <sup>5</sup>. Le plomb n'a été usité que pour les crosses qu'on enterrait avec le corps des prélats, encore est-ce une exception <sup>6</sup>. Les crosses de bronze doré et de métaux précieux ont été souvent

1. Les crosses de bois, devenues rares, ont été employées soit par les prélats appartenant à des ordres qui faisaient ostentation de simplicité, comme les Cisterciens, les Grandmontains, et les mendiants; soit dans le mobilier funéraire. Ces dernières devaient être peintes et dorées, et imiter les crosses d'orfèvrerie. Citons comme exemples celles de saint Héribert, évêque de Ratisbonne au XI<sup>e</sup> siècle, celle de saint Amédée, évêque de Lausanne, mort en 1167 (fig. 342), enfin pour le XV<sup>e</sup> siècle, une crose trouvée dans les sépultures de Saint-Germain-des-Prés (Lenoir, *Statistique monum. de Paris*, et Martin, ouvr. cité, p. 244, fig. 137) et une autre au musée de Genève.

2. Les bâtons pastoraux de tous les types ont été souvent faits en ivoire, comme les bâtons antiques dont ils s'inspiraient. On peut citer la presque totalité des *taus* décrits plus loin, et parmi les crosses : à Pontoise, crose de saint Gautier mort en 1095; Arles, crose de saint Trophime, XII<sup>e</sup> s.; Saint-Hilaire (Aude), crose de saint Hilaire. Metz, crosses des XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., trouvées dans la cathédrale; autre du XII<sup>e</sup> s. à Ratisbonne (crose de saint Erhard; au musée du Bargello à Florence (collection Carrand), dans l'ancienne collection Soltykof; la crose de saint Servais à Maestricht, vers 1200. Pour le XIII<sup>e</sup> s., crose de Jacques de Vitry (mort en 1240), chez les religieuses de N.-D. de Namur; crosses du musée de Cluny de Sixt (Haute-Savoie), et d'Hildesheim; crosses du XIV<sup>e</sup> s. à Hanovre et dans l'ancienne collection Spitzer (Volterra); du XV<sup>e</sup> à Metten (Bohême).

3. Une très belle crose de corne du XII<sup>e</sup> siècle, d'une ornementation exubérante, figure au Musée du Bargello, dans la collection Carrand (Martin, ouvr. cité, p. 106, fig. 67 à 69) et l'inventaire de Saint-Paul de Londres cité par Du Cange au mot *Cambula* en mentionne une, ornée de pampres, avec lion de cuivre inséré dans la volute.

4. Tau de saint Loup à Briennon-l'Archevêque. Inventaire de S. Riquier en 831, deux *baculi* ornés de cristal. Crosses du Lys (1230) et de Maubuisson (abbesse Antoinette de Dinteville, † 1524) à la Bibliothèque de Versailles.

5. Crose de saint Léon, dite de saint François de Sales, à la cathédrale de Bayonne. La volute de fer doré appartient au style roman.

6. Musée de Rouen, crose trouvée à Jumièges dans le tombeau de l'abbé Guillaume II, XI<sup>e</sup> siècle.



émaillées. Les émailleurs limousins ont exécuté au XIII<sup>e</sup> siècle une infinité de crosses (fig. 344 à 348).

### § XI. — *La fêrule.*

Dans l'Église Orthodoxe, les prélats portent une canne droite à pommeau, qui s'appelle *narthex*, et qui se fait en ivoire ou en ébène avec incrustations de nacre.

Sous le nom de *ferula*, les papes, depuis saint Grégoire jusqu'à Sixte Quint, ont adopté aussi le bâton droit. Des archevêques occidentaux le portent également. Le *tau* ou bâton potencé fut porté par les évêques et abbés jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, concurremment avec la crosse, qui a prévalu.

La fêrule ou bâton pastoral droit, que portèrent seuls en Occident le pape et quelques archevêques, a pour type originaire le sceptre des Empereurs et de leurs délégués. La similitude était telle qu'au rapport du Moine de Saint-Gall, Charlemagne réprimanda un évêque qui, en son absence, avait voulu emprunter son sceptre d'or<sup>1</sup>. Un pontifical anglo-saxon de la fin du IX<sup>e</sup> siècle, qui de Jumièges a passé à la bibliothèque de Rouen, montre un évêque tenant un bâton à pomme sphérique<sup>2</sup>. C'est également un pommeau tourné qui termine la fêrule de Gélase II dans une miniature du début du XII<sup>e</sup> siècle, copiée à la Bibliothèque du Vatican par Papebrock<sup>3</sup>. Quelquefois, plus souvent même, la fêrule, comme le sceptre de Constantin et de ses successeurs, est surmontée de la croix. On trouve ce type dans une très ancienne effigie peinte de saint Grégoire, publiée sans précision d'origine par Ciaccorius et les frères Magri, puis par Papebrock et par Martin<sup>4</sup>. Le nimbe carré du personnage semblerait indiquer que la peinture date de son vivant, mais près de son oreille volète déjà la colombe légendaire<sup>5</sup>.

1. L. I, ch. XIX : « Sceptrum nostrum, quod pro significatione regiminis nostri aureum ferre solemus, pro pastoralis baculo, nobis ignorantibus, vindicare voluisset. »

2. D. Roch, *The Church of our Fathers*, t. V, ch. II, p. 24.

3. *Propyleum*, Mai, reprod. par Martin, *Mél. d'archéol.*, t. IV, p. 168, fig. 15.

4. *Ibid.*, fig. 14.

5. Il se peut qu'elle ait été ajoutée après coup, ou qu'elle ait simplement symbolisé à l'origine l'inspiration du Saint-Esprit. La légende, en ce cas, s'inspirerait de la peinture.



Au XII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons la fêrulle surmontée de la croix entre les mains de saint Pierre dans le manuscrit dit de la reine Mélissende au Musée Britannique<sup>1</sup> et parmi les statues sculptées à la façade de l'église de Berteaucourt-les-Dames (Somme). Au XIII<sup>e</sup> siècle, entre les mains de saint Clément sculpté au porche méridional de la cathédrale de Chartres. Au XIII<sup>e</sup> siècle également, la fêrulle surmontée de la croix accompagne l'effigie funéraire d'un archevêque de Cantorbéry<sup>2</sup> et en 1339 celle de Philippe, archevêque de Sens, sur son sceau<sup>3</sup>. Sur les vitraux du chœur de Notre-Dame de Paris, qui dataient de 1180 environ et furent détruits en 1741, on voyait, au rapport du verrier Leviel, qui les démonta, des effigies d'évêques dont le bâton se terminait par un simple bouton<sup>4</sup>.

La fêrulle a donc été portée quelquefois par les archevêques, et c'est avec raison que le P. Martin s'est demandé s'il n'y faut pas voir l'origine de la croix qui se porte devant eux<sup>5</sup>. Quant aux papes, ils auraient fini par y attacher le sens d'emblème du pouvoir temporel : l'adoption de la forme du sceptre ayant entraîné avec elle l'idée qu'il représente. A la fin du Moyen Age, ils ne l'ont plus tenue que dans la cérémonie de prise de possession du Latran, puis Sixte Quint l'a abandonnée. De là cette conséquence singulière que le pape, tout en étant pasteur universel, a perdu son bâton pastoral.

1. Martin, *Mél. d'archéol.*, t. IV, p. 169, fig. 19.

2. Dessin relevé par le P. Martin, *ibid.*, p. 171-172, fig. 23.

3. Demay, *Costume*.

4. Pierre Le Vieil, *L'art de la peinture sur verre et de la vitrerie*, Paris, 1774, p. 25.

5. Ouvr. cité, p. 170.

Fig. 340 bis. — Crosse de Montreuil-sur-Mer.

§ XII. — *Le tau.*

*Le tau* est une troisième variété de la fêrûle : le bâton pastoral peut, en effet, se terminer en forme de potence ou de bêquille. Cette forme, en usage depuis l'origine, a été abandonnée dans la liturgie occidentale vers l'an 1200.

On conserve à Briennon-l'Archevêque (Aube) le bâton pastoral de saint Loup, qui fut évêque de 427 à 479 <sup>1</sup>. Si l'attribution est exacte, et rien ne démontre le contraire, c'est sans doute le plus ancien bâton pastoral connu. Il appartient à cette catégorie : en effet, sur la douille d'argent qui surmonte sa hampe de bois, est fixée une courte traverse de cristal de roche en forme de barillet. L'anneau central qui l'attache à la douille porte un grand chaton à cabochon de cristal dans l'axe de la hampe. D'autres *taus* ont la forme de bâtons à deux volutes opposées : on en voit représentés dans une *Apocalypse* espagnole du Musée Britannique qui ne date que du XII<sup>e</sup> siècle, mais reproduit un modèle d'époque visigothique <sup>2</sup> et dans une gravure de Mabillon, d'après un manuscrit attribué à la fin du VII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>.

A la fin du X<sup>e</sup> siècle, dans un manuscrit de saint Bertin conservé à la bibliothèque de Saint-Omer, saint Wandrille est figuré de même tenant une crosse à double volute <sup>4</sup>.

Une tête de tau en ivoire de l'abbaye de Fécamp, conservée au Musée de Rouen <sup>5</sup>, dessine deux petites volutes ramassées en forme de rinceaux de feuillages accompagnés d'animaux. Chose curieuse, au centre d'une des faces, figure une effigie de saint portant la crosse à volute. Cet intéressant objet, que le P. Martin croit pouvoir assigner à la fin du IX<sup>e</sup> siècle ou au X<sup>e</sup>, offre, en réalité, les caractères de l'art du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup>.

Quoique d'un meilleur dessin, le *tau* d'ivoire à volutes de feuillage de saint Servais, conservé à Maestricht, est plus proche du style carolingien, mais ses traditions ont persisté dans le style roman germanique, et l'objet ne semble pas remonter au delà du XII<sup>e</sup> siècle.

C'est au XI<sup>e</sup> siècle, au contraire, qu'il faut attribuer le tau d'ivoire

1. Martin, ouvr. cité, p. 173, fig. 27.

2. *Ibid.*, p. 162, fig. 4.

3. *Annales O. S. B.*, t. I, p. 528.

4. Martin, ouvr. cité, p. 164, fig. 7.

5. *Ibid.*, p. 167, fig. 13.

du Musée de Chartres <sup>1</sup>. Il a la forme exacte d'un double marteau ou d'un petit maillet incurvé ; il est orné de têtes fantastiques et de rinceaux. D'autres taus ont vraiment la forme d'une potence ou de la lettre T ; on en trouve des exemples dans les manuscrits du Musée Britannique et de l'abbaye d'Elnon cités plus haut, dans un manuscrit de Bamberg <sup>2</sup> et à Marseille sur la tombe d'Isarn, abbé de Saint-Victor, mort en 1047 <sup>3</sup>. Il en reste aussi de beaux exemplaires. Ils ont le tracé légèrement incurvé d'une tête de béquille (fig. 338), et pouvaient de même se placer comme soutien sous le bras, durant les longs offices. Leurs extrémités sont souvent ornées de têtes de lions, comme les bras des fauteuils.

Le tau d'ivoire conservé à Deutz <sup>4</sup>, près Cologne, est regardé comme celui du saint archevêque Héribert qui vivait au commencement du xi<sup>e</sup> siècle. Il témoignerait de l'avance qu'avait alors l'art germanique. Les têtes de lions très stylisées, sont accompagnées d'entrelacs et de couronnes d'acanthé. Sur une face, sont sculptés le crucifix entre la Vierge et saint Jean. Sur l'autre, le Christ en majesté dans une gloire soutenue par des anges. La douille d'argent qui relie cette tête à la hampe est taillée en dents de scie et historiée : ses ciselures représentent les saintes femmes au tombeau du Christ et le Christ aux Limbes. La douille contient des reliques, comme l'indique l'inscription : ✠ RELIQUIE SCE MARIE ET SCI. CRISTOFORI.

Celui de Gérard, évêque de Limoges, placé en 1022 dans sa tombe à Charroux (fig. 338), est plus simple et d'un beau style.

Le tau d'ivoire de Morard, abbé de Saint-Germain-des-Prés, mort en 1014, est conservé au Musée de Cluny. Il n'est orné que de palmettes, rinceaux et entrelacs, et forme un bâtonnet cylindrique et rectiligne perpendiculaire à la hampe <sup>5</sup>. Un tau d'ivoire remarquable, du xii<sup>e</sup> siècle, est conservé au musée de Toulouse.

Un autre très bel exemple, tiré de la collection Soltykof, a été publié par le P. Martin <sup>6</sup>. C'est une œuvre du xii<sup>e</sup> siècle, où sont représentés deux prélats et les signes du zodiaque. Un tau

1. Martin, ouv. cité. p. 174, fig. 30.

2. *Ibid.*, n° 31.

3. Musée de Marseille. Sur le tau est tracée l'inscription : VIRGA.

4. Martin, ouv. cité, p. 177, fig. 33, 36 ; Reussens, *Elém. d'archéol. chrét.*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 502.

5. Voir A. Lenoir, *Statistique Monum. de Paris*, pl. XVI.

6. Ouvr. cité, p. 181, fig. 41-44.

d'ivoire italien <sup>1</sup> très riche, du XIII<sup>e</sup> siècle, faisait partie de la même collection, l'amortissement de ce dernier est un lion rampant.

Le trésor de la cathédrale de Coimbra renferme un tau de bronze doré d'un très beau travail <sup>2</sup>, orné de rinceaux et de losanges encadrant des animaux fantastiques. C'est un présent de saint Bernard († 1153) à saint Theotonio, prieur du monastère de Sainte-Croix de Coimbra.

### § XIII. — Crosse.

La *crosse* est le type le plus usité du bâton pastoral <sup>3</sup>. Elle se termine par une volute absolument comme le *lituus* ou bâton augural antique. Est-ce un emprunt ? Cela n'est pas certain, car si le christianisme emprunta beaucoup aux traditions païennes, ce fut dans les usages civils et dans l'iconographie, plutôt que dans les rites. Il y eut plutôt une source commune qui est tout simplement la canne à bout courbé pour servir d'appui. Nous n'avons pas d'exemple certain de crosse pastorale avant le VII<sup>e</sup> siècle. Avant le X<sup>e</sup> siècle, la crosse n'était que légèrement recourbée. Nous avons trois exemples remarquables de ce type primitif, à Délémont (fig. 330), à Quedlimbourg, et à Montreuil-sur-Mer (fig. 340).

La crosse conservée à Délémont est celle de saint Germain, abbé de Moutier-Grandval, assassiné vers l'an 670 <sup>4</sup>. Elle est en bois, revêtue de plaques d'argent décorées d'émaux rouges, verts et bleus cloisonnées, dont le style confirme absolument la date assignée à cette relique. On en jugera en comparant la fig. 339 aux bijoux barbares à verroteries cloisonnées, nombreux dans nos musées. La crosse de Montreuil-sur-Mer, dite de sainte Julienne, doit être plutôt attribuée, comme l'a démontré M. Rodière <sup>5</sup>, à sainte Austreberthe, morte en 703. Elle présente la même forme et se compose d'un bâton de chêne primitivement recouvert de feuilles d'argent. Sur ce revêtement, on appliqua au XIII<sup>e</sup> siècle des bandes

1. Ouvr. cité, p. 184, fig. 46.

2. Voir A. Augusto Gonçalves et Eugeno de Castro, *Noticia historica do thesoiro da Sé de Coimbra*, 1911, n<sup>o</sup> 18.

3. Voir Aug. de Bastard, *Rapports sur deux crosses du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> s.* (*Bull. du Com. des Trav. Hist. de Fr.*, 1857, t. IV, p. 401-912 et 983-990). Ces monographies contiennent tout un traité sur les crosses en général.

4. Voir *Berne artistique*, t. IV, livraison IV, et Stuckelberg, *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*.

5. Roger Rodière, *Les corps saints de Montreuil*, Paris, Picard, 1901, in-8<sup>o</sup>, p. 223.

de cuivre doré ornées de filigranes et de bâtes à cabochons. La forme générale de l'objet et sa décoration présentent donc un désaccord qui explique les hésitations des archéologues qui s'en sont occupés <sup>1</sup>.

La crosse de Quedlimbourg <sup>2</sup> est regardée comme celle que l'empereur Othon III envoya d'Italie en 999 à sa sœur l'abbesse Adélaïde. C'est une crosse de bois dont la volute en demi-cercle est en or et dont la hampe, primitivement revêtue d'étoffe noire, était plaquée de quatre bandes verticales et de 12 ou 13 anneaux de même métal. Le tout est décoré de filigranes dessinant des rinceaux et palmettes dont le style confirme la date attribuée à l'objet.

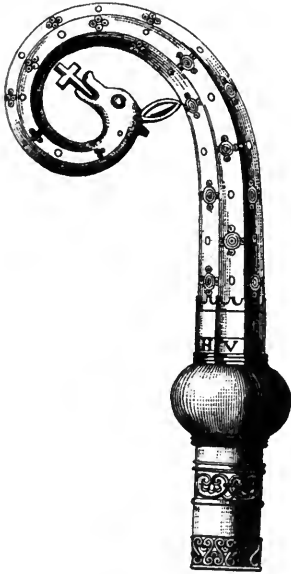


Fig. 341. — Crosse de saint Lizier (Martin et Cahier).

La crosse de saint Hilaire (Aude) en ivoire et cuivre, a le même tracé légèrement incurvé.

La spirale de la crosse commence au x<sup>e</sup> siècle à être franchement dessinée, comme le montrent des miniatures du Sacramentaire de Drogon <sup>3</sup>, et plus tard, aux Archives Nationales, le sceau de Richard, archevêque de Sens en 1067.

Dès le début du xii<sup>e</sup> siècle, un nœud orne le sommet de la douille qui fixe la volute à la hampe <sup>4</sup>; c'est

1. Ch. de Linas, *Statistique Monumentale du Pas-de-Calais*, t. I.

— Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 165.

— A. de Lassus, *Bulletin du Comité des Arts*, 1853, n<sup>o</sup> 2, et 1854, n<sup>o</sup> 4.

— Gay, *Glossaire archéologique*.

— Ch. Loriquet, *Catalogue de l'Exposition rétrospective d'Arras*, 1896, n<sup>o</sup> 2262.

Ces auteurs attribuent tous la crosse au xiii<sup>e</sup> s., n'envisageant que son ornementation. M. Marquet de Vasselot, la comparant à celle de Quedlimbourg (*Gaz. des B.-A.*, 1898, p. 305), opine pour le xi<sup>e</sup> s. : M. Rodière croit le bois primitif et le revêtement de métal ajouté au xii<sup>e</sup> ou xiii<sup>e</sup> siècle.

2. Voir J.-J. Marquet de Vasselot, *Le Trésor de l'abbaye de Quedlimbourg* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1898).

3. Bibl. Nat., ms. lat. 9428, fol. 91 : cf. ms. lat. 1231, *Ordo Romanus*, xi<sup>e</sup> s., et Bibl. de Saint-Omer, ms. 698, fol. 7 v<sup>o</sup>, 17 v<sup>o</sup>, 28.

4. Sceaux des Archives Nationales : 1126, Hugues II, évêque d'Auxerre ; 1165, Barthélemy, évêque de Beauvais ; 1170, Thibaut d'Heilli, évêque d'Amiens ;

une boule ou c'est un gros anneau uni qui règne un peu au-dessous de la naissance de la spirale (fig. 341 et suivantes) ; il est parfois à pans, comme la volute elle-même.

La volute, aux <sup>xii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècles, se termine généralement par un motif d'amortissement. Dans un très petit nombre de crosses romanes, c'est une boule <sup>1</sup>, très souvent c'est une tête de serpent <sup>2</sup>, de dragon <sup>3</sup> (fig. 341 à 343, 346, 347, 350, 351), de griffon <sup>4</sup> ou de licorne <sup>5</sup>.

1182, Sceau de Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Reims. Vers 1145, tympan du Jugement dernier à la cathédrale d'Autun.

1. Musée de Rouen, crosse funéraire en plomb de l'abbé Guillaume II de Fécamp, à Jumièges, <sup>xi</sup><sup>e</sup> s. ; Musée d'Arras, crosse funéraire en bronze de l'évêque Frumaud, 1183. Voir *Statist. Monum. du P.-de-C.*, t. III, p. 5, et *Bull. Monum.*, 1880, notice par J. de Laurière.

2. <sup>xi</sup><sup>e</sup> s., crosse de bois de saint Héribert, évêque de Ratisbonne ; crosse de saint Godard († 1038) à Hildesheim ; <sup>xii</sup><sup>e</sup> s., crosse d'ivoire à Metz ; crosse de Roger de Jumièges († 1177) au Musée de Rouen ; crosse de filigrane de saint Robert au Musée de Dijon (<sup>xi</sup><sup>e</sup> s.) ; crosse dite de Raginfrroi, évêque de Chartres, dans la collection Carrand au musée du Bargello, 1200 environ ; <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s., Nicosie (Chypre), tombe de l'archevêque Thibaud de Troyes ; 1282, sceau de Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne. Crosse de Pierre d'Arcis, † 1395, à Troyes ; crosse du musée d'Angers, <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s., émail limousin, trouvée à Fontevault.

3. Crosse d'Yves de Chartres († 1091) dans la collection Carrand au Bargello ; crosse du Musée d'Amiens, vers 1200 ; crosses limousines du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s. à Angoulême, Evreux, Dijon, etc. Crosse de saint Vaast d'Arras, vers 1300.

4. Crosse de l'évêque de Chartres, Renaud de Mouzon, trouvée à Lèves (E.-et-L.), émail rhénan (Notice par l'abbé Métais, *Rev. de l'Art chrét.*). Crosse d'ivoire, <sup>xii</sup><sup>e</sup> s., au Musée d'Angers.

5. Crosse d'ivoire du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle au trésor de Lyon ; crosse de saint Godehard († 1038) à Hildesheim.



Fig. 342. — Crosse de saint Amédée, au Musée de Lausanne.

Il n'est guère probable qu'il faille voir dans la boule la pomme du Paradis terrestre qu'y découvre l'imagination mystique du P. Cahier<sup>1</sup>.

Toutefois, la forme de la crosse suggérait l'imitation du serpent et celle-ci suggérait à son tour un symbole. Dans un grand nombre de crosses du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, ce symbole est certain, car le serpent tient parfois la pomme dans la gueule<sup>2</sup> et parfois aussi il se combine avec d'autres figures encadrées dans la volute, pour former une scène symbolique ; il ne peut y avoir alors de doute sur son identité.



Fig. 343. — Crosse de Jacques de Vitry à Namur (Martin et Cahier).

Pour donner de la consistance à la volute, spécialement dans les crosses d'ivoire (fig. 341-343) et de bois (fig. 342), on l'a souvent étrésillonnée par quelques petits tenons.

Pour dissimuler cet artifice sous une forme ornementale et exprimer du même coup une idée, on a assez souvent donné la forme d'une petite croix (fig. 341) au tenon qui relie à la hampe la gueule du monstre<sup>3</sup>. En sa qualité d'incarnation de l'esprit du mal, il mord la croix ; c'est l'éternelle lutte des puissances céleste et infernale<sup>4</sup>.

Quelquefois cependant, la composition des volutes de crosses ne se préoccupe que de beauté et de solidité et reste étrangère au symbolisme. C'est le cas des volutes terminées par une simple feuille, comme dans la crosse dite de saint Bernard à Afflighem, qui peut dater de 1200, et dans quelques crosses émaillées du XIII<sup>e</sup> siècle comme celle de la cathédrale de Poitiers. Parfois leur volute se

1. Ouvr. cité, p. 217.

2. XII<sup>e</sup> s., Bayonne, crosse de fer dite de saint François de Sales ; XIV<sup>e</sup> s., tombeau dans la cathédrale du Puy. On trouve aussi le serpent mordant une tête, crosse limousine du XIII<sup>e</sup> s. au Cabinet des Médailles.

3. XII<sup>e</sup> s., Musée d'Angers, crosse dite de Robert I<sup>er</sup> provenant de l'église de Toussaints (dragon), crosse d'ivoire de saint Lizier, fig. 341 (serpent ?), crosse d'ivoire du trésor de Lyon (licorne), crosse d'ivoire de saint Godehard à Hildesheim (licorne).

4. Le P. Martin, en citant ces exemples, dit assez improprement que le serpent y est « empalé » par la croix.



termine en fleuron épanoui (fig. 344), où les pétales peuvent former un rayonnement d'étrésillons <sup>1</sup> (fig. 349). Aucun autre type n'atteint la beauté de ce dernier modèle à la fois simple, logique et riche. Les crosses formées d'un rinceau <sup>2</sup> sont fréquentes jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. On peut citer pour le xiii<sup>e</sup> la très belle crosse d'argent de Maubeuge.

Un mode d'étrésillonnement très fréquent consiste à insérer des figurines dans la volute (fig. 342 à 345). Les crosses historiées en ivoire ou en bronze émaillé de Limoges sont nombreuses, surtout au xiii<sup>e</sup> siècle.

Assez souvent on y a encadré l'Agneau crucifère <sup>3</sup>, symbole du Christ ; il foule le serpent de la volute, et souvent se retourne tête à tête pour engager avec lui une conversation peu amicale (fig. 343). Dans des crosses limousines du xiii<sup>e</sup> s., l'une trouvée à Provins et l'autre à Troyes, ayant appartenu à l'évêque Hervé († 1223), et dans une crosse d'ivoire du xii<sup>e</sup> s. au musée de Cluny, l'Agneau est remplacé par un lion. Dans la crosse d'ivoire du xi<sup>e</sup> s. de la cathédrale de Vannes, la volute est occupée par un motif copié sur quelque objet oriental : lion égorgeant une gazelle. Le sens symbolique de l'agneau est certain, et l'on peut, je pense, voir dans les autres exemples le symbole des animaux dévorants dont le pasteur doit protéger son troupeau.



Fig. 344. — Crosse limousine du xiii<sup>e</sup> s. (Martin et Cahier).

1. Crosse dite de Barthélemy de Vir. Le P. Martin (ouvr. cité, fig. 93) doute à bon droit de cette attribution : crosse de la cathédrale de Lyon provenant du Puy (*ibid.*, 90) ; crosse de Toussaints au Musée d'Angers (*ibid.*, 89) ; crosse de S.-Maurice-en-Valais (*ibid.*, 92). Crosse de Nicolas de Brie († 1269) à la cath. de Troyes. Autres à Albi. Poitiers (évêque Guillaume Tempier, 1185-1197), musée de Troyes.

2. Sceaux des Archives Nationales, 1289, Guillaume de Grès, évêque de Langres ; 1303, Pons, abbé de Saint-Sauveur d'Arles.

3. Musées de Lyon et d'Angers, crosse limousine du xiii<sup>e</sup> s. Martin, ouvr. cité, fig. 58 à 70. xi<sup>e</sup> s., crosses d'ivoire Sixt (H.-Savoie) et coll. Soltzkof ; crosse d'or à S.-Vincent de Chalou-s.-S. ; crosse de bronze de Clair-

Quant aux sujets à personnages, on peut citer parmi les plus fréquents et les plus remarquables : le Dieu de Majesté et, au revers, la Vierge de Majesté dans des gloires <sup>1</sup> (fig. 345) ou



Fig. 345. — Crosse limousine du XIII<sup>e</sup> s. Musée d'Angers.



Fig. 346. — Crosse limousine du XIII<sup>e</sup> s. Musée de Douai.

parfois d'autres figures : à la cathédrale de Cahors, ce sont celles de l'Annonciation et de la Visitation qui s'appliquent au médaillon qu'encadre la volute d'une crosse limousine du XIII<sup>e</sup> siècle. Souvent

vauX au musée de Cluny; XIII<sup>e</sup> s., crosse d'ivoire de Jacques de Vitry à Namur; crosses d'ivoire de Hildesheim (orfèvrerie du XV<sup>e</sup> s.); crosse en bronze doré de la fin du XIII<sup>e</sup> s. (de Guill. de Melun) à Sens; crosse de cristal de l'abbaye du Lys à la bibliothèque de Versailles (orfèvrerie du XV<sup>e</sup> s.), fin du XIV<sup>e</sup>; crosse de Hanovre (attribuée au XIII<sup>e</sup>), XV<sup>e</sup> s.; crosse de Metten en Bohême (attribuée à 801).

1. Martin, ouvr. cité, fig. 108. Crosses limousines. Evêché d'Angoulême, Musée d'Angers, Musée de Valenciennes, trésors de Sens et de Saint-Remi de Reims : musée d'Angers, crosse en os de l'évêque Hardouin de Bueil, XV<sup>e</sup> s.

les figures se silhouettent dans le vide. Parmi les plus usuels, citons saint Michel, vainqueur du Démon sous la forme du dragon <sup>1</sup>, sujet très fréquent (fig. 346) ; Adam, Ève et le serpent <sup>2</sup> (fig. 347) ;



Fig. 347. — Crosse limousine de Gilles, archevêque de Tyr, † 1266, à Saint-Pierre de Saumur.



Fig. 348. — Crosse du XIII<sup>e</sup> s. Musée Bavarois de Munich.

l'Annonciation <sup>3</sup> (fig. 348) ; l'Adoration des Mages <sup>4</sup> ; la Vierge, foulant le serpent de la volute, est représentée assise <sup>5</sup>, quelquefois dans

1. Crosses limousines du XIII<sup>e</sup> s. dans les Musées d'Angers, Amiens, Douai, Evreux, év. Jean d'Aubergenville (1244-1256), Lyon, Poitiers, cath. de Tarbes.

2. XI<sup>e</sup> s., crosse de bronze de saint Bernard à Hildesheim ; Saint-Pierre de Saumur, crosse limousine de Gilles, archevêque de Tyr, † 1266.

3. Crosses limousines, XIII<sup>e</sup> s., évêché d'Angoulême ; Maurs (Cantal, crosse dite de Saint Césaire), S.-Bertrand de Comminges, Antoigt (Puy-de-Dôme), Dilo (Yonne) et Musée du Louvre, XIII<sup>e</sup> s. Musée de Munich ; crosse rhénane à Bamberg. Crosse de Volterra, vers 1300, anc. coll. Spitzer

4. Crosse d'ivoire de saint Gautier de Pontoise, † 1095. Martin, ouvr. cité, fig. 82.

5. Collection Chalandon, crosse limousine, XIII<sup>e</sup> s., et exemples de la note 16.

une gloire <sup>1</sup> ou debout <sup>2</sup>, quelquefois entre deux anges <sup>3</sup>. Le Couronnement de la Vierge <sup>4</sup>, la Vierge avec un personnage à genoux devant elle <sup>5</sup>, la Crucifixion <sup>6</sup> et différents saints <sup>7</sup> (fig. 351). Quelquefois, la tige même de la volute est historiée, dans certaines crosses d'ivoire et d'émail; c'est ainsi que sur la crosse limousine du xiii<sup>e</sup> siècle, dite de Ragenfroi au Musée du Bargello, on voit dans les losanges émaillés l'histoire de David combattant l'ours puis Goliath, et la lutte des Vertus et des Vices, sujets qui se rattachent évidemment à une même idée générale symbolique.

Le nœud est souvent délicatement ouvragé; dans les crosses limousines du xiii<sup>e</sup> siècle, il est généralement ciselé et repercé; orné de petits dragons entrelacés, et des dragons sont souvent rivés à la douille sous le nœud (fig. 344 à 346). Leurs queues forment des crochets où l'on pouvait suspendre le *sudarium* ou des houppes.

Quelquefois, mais rarement, dès le xiii<sup>e</sup> siècle, le nœud figure un chapiteau: cette particularité s'observe dans la crosse du Lys conservée à la bibliothèque de Versailles. Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et surtout aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup>, le nœud prend la forme d'un édicule à frontons et à arcature ou à niches, quelquefois garnies de figurines <sup>8</sup>; son importance est souvent démesurée

1. Crosse limousine, xiii<sup>e</sup> s., Musée de Valenciennes.

2. Crosse limousine, xiii<sup>e</sup> s., Musée de Lyon; crosse, xv<sup>e</sup> s., cathédrale de Lyon.

3. Crosse limousine, xiii<sup>e</sup> s., à Saint-Bertrand de Comminges; crosse d'ivoire de Hildesheim, xiii<sup>e</sup> s. La crosse d'Elival, xv<sup>e</sup> s., dans l'anc. collection Soltykof, a une Vierge entre saint Jean-Baptiste et saint Nicolas.

4. Crosse limousine, xiii<sup>e</sup> s., Musée du Louvre. Crosse publiée par Martin, fig. 123.

5. xiv<sup>e</sup> s., crosse de Cologne, Martin, fig. 125, fin du xiv<sup>e</sup> s., émail translucide, *ibid.*, fig. 145.

6. xiv<sup>e</sup> s., crosses d'ivoire de Metz et du Musée de Cluny.

7. xii<sup>e</sup> s., ensevelissement de saint Trophime, crosse d'ivoire de saint Trophime d'Arles; xiii<sup>e</sup> s., évêque assis, crosse d'argent du Musée de Lyon; xiii<sup>e</sup> s., lapidation de saint Etienne, crosse limousine de la collection Chalandon; xiii<sup>e</sup> s., crosse à double volute, Martin, fig. 110, sainte Valérie et saint Martial; crosse limousine de saint Louis de Toulouse à Saint-Sernin (le sujet a disparu); xiv<sup>e</sup> s., crosse de l'abbé de San Galgano au Musée de l'Œuvre de Sienne, saint Gauguin; xv<sup>e</sup> s., tableau de l'église de la Couture au Mans, Martin, fig. 131, saint Martin; crosse de Félix V à Saint-Maurice-en-Valais. Crosse du xv<sup>e</sup> s. avec figurine d'évêque trouvée dans l'abbatiale de Bernay; xvi<sup>e</sup> s., Pampelune, *ibid.*, fig. 152, saint Firmin; et coll. Soltykof, *ibid.*, fig. 149, saint Hubert. Crosse de N.-D. de Kerviu (Finistère), joli modèle simple de la Renaissance, Vierge au centre d'une volute à crochets.

8. xiv<sup>e</sup> s., tombe d'abbesse à Saint-Martin de Laon; crosse de la cathédrale de Cologne; crosse de l'évêque Fox au collège de Corpus Christi, Oxford; crosse de la collection Soltykof, publiée par Martin, ouvr. cité, fig. 136; xv<sup>e</sup> s., crosse

(fig. 351). On a assez souvent décoré l'extrados de la volute de crochets comme ceux qui ornent les rampants des pignons gothiques. Ce sont fréquemment des feuilles que l'on trouve dès le  $xii^e$  siècle sur des crosses d'ivoire, notamment sur celle de saint Gauthier de Pontoise. Au  $xv^e$  siècle elles peuvent prendre un très grand développement, comme dans la crose d'Hardouin de Bueil à Angers <sup>1</sup>. Quelquefois aussi, spécialement sur des crosses limousines du  $xiii^e$  siècle, c'est plutôt une crête dentelée qu'une suite de crochets (fig. 344 à 351); elle figure la crête dorsale du dragon dont les imbrications émaillées de la volute représentent les écailles (fig. 346; musée de Dijon, etc.). Les crochets végétaux suivent la même évolution que ceux de l'architecture. Les rinceaux de la volute sont toujours disposés de façon à former des étré-sillons assurant la solidité en même temps qu'ils créent un gracieux décor. Très souvent, un membre de rinceau rattache le bas de la volute à la douille (fig. 344 à 347). Son importance croîtra parfois jusqu'à donner une terminaison de crose qui ressemble à un S plus qu'à une volute <sup>2</sup>. Cette déformation, que l'on rencontre nettement accusée en 1381 sur le sceau de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vannes, deviendra plus fréquente au  $xv^e$  siècle : on en voit des exemples remarquables vers 1470, dans un tableau de Nicolas Froment au séminaire d'Avignon <sup>3</sup>, et dans une crose funéraire en bois de Saint-Germain-des-Prés <sup>4</sup>.

Au  $xvi^e$  siècle, elle deviendra de règle. Dès le  $xiii^e$  siècle on voit apparaître sur certaines crosses d'ivoire <sup>5</sup> ou de cristal <sup>6</sup> une autre

de Félix V à Saint-Maurice-en-Valais, fig. 351 : crosses de la collection Chalandon; de la cathédrale de Lyon; de Hildesheim, de Stavelot; de l'abbé des Dunes tableau n° 53, Musée d'Anvers; d'un abbé cistercien priant la Vierge, tableau de la collection Doistau, Musée du Louvre; tableau de Nicolas Froment, vers 1470, séminaire d'Avignon. Exp. des primit. fr., 1904, n° 76. Crose de l'abbesse de Maubuisson (Antoinette de Dinteville, † 1524) à la bibliothèque de Versailles; statuette reliquaire de saint Nicolas à Saint-Jacques d'Amiens:  $xvi^e$  s., crosses de l'abbesse d'Etrun, près Arras (*Bull. de la Commission des mon. hist. du P.-de-C.*, t. II, p. 4); de Pampelune et de la collection Soltykof (Martin, ouvr. cité, fig. 149 et 152).

1. Voir notice par M. le chanoine Urseau, *Bulletin Archéol.*, 1898.

2. Bibliothèque de Saint-Omer, ms. 174, fol. 2; cathédrale d'Amiens, tombeau du  $xiii^e$  s.; cathédrale d'Angers, statuette de bois du  $xiv^e$  s.; église de Vergezac (Haute-Loire), statue du  $xv^e$  s., etc.

3. Exposition des Primitifs français en 1904, n° 76.

4. Le Noir, *Statistique Monumentale de Paris*.

5. Vers 1300, crose de Volterra, anc. coll. Spitzer.

6. Crose du Lys à la bibliothèque de Versailles.

déformation qui consiste dans une brisure de la volute au point où elle se raccorde à la hampe : la spirale ainsi coudée donne le tracé d'un point d'interrogation (fig. 343) et la hampe se trouve dans l'axe <sup>1</sup>. Il a paru plus économique et commode à l'artiste d'adop-



Fig. 349. — Crosse d'argent ornée de filigranes. Nœud en cristal, XIII<sup>e</sup> s. Musée Britannique.



Fig. 350. — Crosse d'argent niellé, XIV<sup>e</sup> s. Musée de Saint-Omer.

ter ce tracé pour tailler sa volute dans une plaquette carrée de dimensions restreintes. Toutefois, ce tracé disgracieux n'est devenu en faveur qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, puis aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> il a eu toutes les préférences.

On sait qu'à la fin des temps antiques, un mouchoir se portait

1. Cette forme se rencontre dès le XII<sup>e</sup> siècle dans l'effigie de saint Victurien sculptée sur son sarcophage à Saint-Raphaël (Dordogne).

assez souvent à la main, et que celui des prêtres s'est stylisé à l'époque carolingienne pour devenir le manipule. Celui des évêques et des abbés leur servait souvent à s'envelopper la main pour tenir la crosse ; c'est l'origine du petit linge appelé *velum* ou *sudarium* qui se fixait quelquefois à la douille de la crosse, surtout de la crosse abbatiale. On le trouve figuré depuis le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, notamment en 1234 sur le sceau de l'officialité d'Évreux.

La hampe de la crosse peut être en buis sculpté à menus sujets encadrés d'arcatres en nombreux registres superposés. C'est une fabrication germanique ou des Pays-Bas. On en trouve des exemples qui paraissent remonter au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle au Musée d'Évreux, à la crosse de saint Gautier de Pontoise ; au trésor de la collégiale de Maubeuge. La hampe peut être faite aussi d'une suite de douilles de métal creux ou de cylindres d'ivoire, comme celle de Saint-Bertrand de Comminges, rehaussés de dessins dorés.

Le bâton pastoral, comme tous les bâtons d'appui, a toujours été garni, quel que soit son type, d'une douille de métal fermée et généralement pointue par un bout,

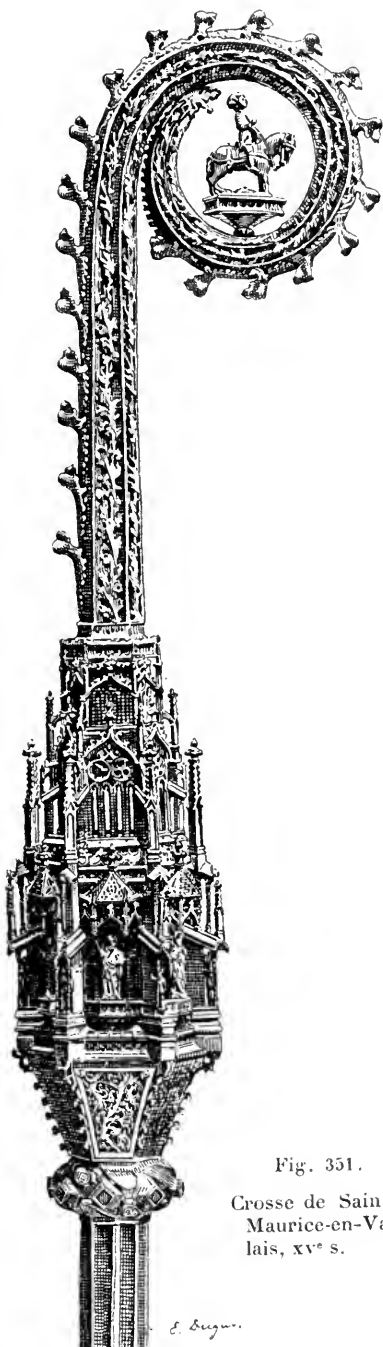


Fig. 351.

Crosse de Saint-Maurice-en-Vallais, <sup>xv</sup><sup>e</sup> s.

qui protège et renforce son extrémité inférieure et que l'on nomme *embout*. Il s'amincit en pointe, et souvent se décore d'un anneau mouluré <sup>1</sup>, mais est généralement très simple. Toutefois, celui de la crosse de saint Servais à Maestricht (xii<sup>e</sup> s.) est ouvragé, et à Troyes, la pointe terminale de l'embout de crosse de Pierre d'Arcis (1377 † 1395) sort de la gueule d'une très belle tête de lion <sup>2</sup>. Par une singulière exception, l'embout d'argent du tau pastoral de saint Loup, conservé à Brinon-l'Archevêque, n'est pas rectiligne, mais coudé. Peut-être l'artiste qui a conçu cette singularité incommode, a-t-il voulu imiter la houlette du berger? Il est difficile de savoir quelle a été son idée.

#### § XIV. — *Flabel*.

L'usage de l'éventail ou émochoir est une des coutumes orientales qu'adoptèrent les Romains et que recueillit la civilisation du Moyen Age, et c'est un des meubles civils qu'adopta à son tour la liturgie chrétienne. Des esclaves l'agitaient aux côtés de certains personnages de distinction pour rafraîchir l'air, chasser les mouches et faire honneur au maître. Les *Constitutions apostoliques* prescrivent que deux diacres agitent de même l'éventail aux côtés du célébrant. Les éventails liturgiques flavels, rouelles ou émochoirs (*deffendalhs*, *ventalia*, *ventilabra*, *flabella*, *rotule*, *muscatoria*, *caligeflata*, *cherubini*) allaient donc généralement par paires. En Occident, on les abandonna au xv<sup>e</sup> siècle, sauf en Andalousie et dans le cérémonial de la cour papale. On en faisait en plumes de paon : en 1295, le trésor du Saint-Siège en possédait deux grands, et la cathédrale de Lyon conservait encore en 1503 un *deffendalh* ou *flabellum* ainsi fait, avec, au centre, des médailles ou médaillons encadrés de pierreries. D'autres étaient en étoffes diverses : Hugues II de Besançon, évêque de Paris (1326-1332),

1. Par exemple au xii<sup>e</sup> s., dans la crosse dite de Robert I<sup>er</sup> trouvée à Tous-saints d'Angers.

2. On peut voir dans cette tête une idée symbolique, car sur leurs effigies, surtout sur leurs tombeaux, les évêques sont très habituellement représentés enfonçant la pointe inférieure de leur bâton pastoral dans la gueule d'un dragon, image de l'Esprit du mal, et le « lion dévorant » symbolise lui aussi le Démon.



avait donné à Notre-Dame un flavel à broderies de perles <sup>1</sup> où était représenté le martyr de saint Étienne <sup>2</sup>. La hampe était faite de trois morceaux, l'un d'ivoire entre deux d'ébène, raccordés par des viroles d'argent.

En 1358, Saint-Victor de Marseille possédait une paire de flabels différents entre eux, l'un en velours violet pourfilé de soie rouge ; l'autre en soie, d'œuvre de Hongrie, avec tout autour des houpettes pendantes rouges, jaunes, vertes, blanches et violettes.

Baucoup de ces émouchoirs étaient faits d'une bande de parchemin peint et doré qui se déployait en cocarde ou se repliait dans l'extrémité du manche aménagée en étui. On conserve dans la Collection Carrand, au Musée du Bargello, l'éventail de parchemin du xi<sup>e</sup> siècle qui faisait partie du trésor de l'abbaye de Tournus. Sa monture d'ivoire est ornée de sculptures d'un style nettement carolingien, et la bande de parchemin plissé qui forme le disque pliant est enrichie de cercles et de rinceaux peints et dorés.

Un éventail roman de ce genre est conservé à la cathédrale de Canosa ; deux autres, figurés parmi les accessoires du costume, au tome IV de cet ouvrage, font partie de la collection Figdor : l'un date du xii<sup>e</sup>, l'autre du xv<sup>e</sup> siècle.

En 1295, l'inventaire du Saint-Siège en mentionne un doré, à hampe d'ivoire, et trois petits, à hampes de bois.

Mais dès l'époque carolingienne, l'éventail liturgique, en Orient comme en Occident, dégénéra souvent en un disque de métal monté sur une douille comme les crosses. L'objet, dès lors, n'est plus qu'un ornement, aussi l'a-t-on quelquefois pourvu d'un pied, comme l'écran de métal du xii<sup>e</sup> siècle conservé en Styrie dans l'abbaye de Kremunster.

Le Trésor du Saint-Siège et, en 1448, la cathédrale de Lyon possédaient pour leurs flabels des accessoires appelés *repositoria* qui pouvaient être des pieds non fixes, où les éventails étaient déposés à certains moments ; cependant, celui de Lyon, en cuir bouilli, n'était sans doute qu'une custode.

Les flabels de métal sont encore en usage dans l'Église orthodoxe. En Occident, on en conserve quelques-uns et on en a diverses mentions. Dès 831, l'inventaire de Saint-Riquier, et en 850, le testament du comte Everard, cité par Gay, mentionnent chacun un flabel d'argent. En 1080, le chroniqueur Baudry nous apprend

1. Inventaire cité par Gay, *Glossaire*.

2. Cf. mitres brodées de Sens et de Munich.

que l'évêque de Cambrai, Gérard, donna à son église deux croix d'or avec éventails qu'il substitua aux croix d'argent placées sur les côtés du retable d'or.

On voit que ces éventails étaient accompagnés, peut-être surmontés de croix. Dans les monuments qui nous restent, c'est au centre du disque qu'est tracée une croix grecque dont les branches sont réunies par un cercle. Des ornements découpés occupent les quatre cantons; ces objets inutiles mais élégants ressemblent à des fêrues crucifères dont la croix se serait développée.

En 1313, l'inventaire des Hospitaliers de Toulouse signale deux éventails; en 1448, celui de la cathédrale de Lyon, une paire d'émochoirs, don du sacristain Henri de Saconnay. Nous ignorons leur forme et leur matière.

Les disques de métal conservés en Occident <sup>1</sup> appartiennent aux pays du Nord et de l'Est, qui plus que d'autres ont été en relations avec l'Orient et ont conservé les traditions carolingiennes. On peut citer pour le XII<sup>e</sup> siècle : au trésor d'Hildesheim une paire; une autre paire dans l'ancienne collection Basilewsky; un *flabellum* avec pied dans l'abbaye de Kremunster en Styrie; pour le XIII<sup>e</sup> siècle, deux beaux disques à croix et cercles d'émaux mosans conservés dans la collection Martin Le Roy <sup>2</sup>; un autre, à six divisions, avec une croix filigranée d'un très beau travail au trésor de Hildesheim <sup>3</sup>; un écran isolé à Willingen (Grand-Duché de Bade); pour le XIV<sup>e</sup> siècle une paire au Musée de Copenhague; on y voit les quatre Animaux dans les cantons de la croix.

### § XV. — *Bâtons de chantres.*

Les chantres d'églises avaient pour insigne un bâton, généralement couronné de l'effigie du saint patron (fig. 352). Ce dispositif est une persistance des bâtons consulaires romains, sommés du buste impérial. Du reste, les sceptres consulaires avaient été conservés jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle à Byzance, où on les portait dans les processions religieuses ou officielles, et les petits bustes impériaux en pierres dures qui sont parvenus jusqu'à nous proviennent du pillage de Constantinople en 1204. Parmi ceux-ci, le buste

1. Voir Linas, ouvr. cité.

2. *Rev. de l'art chrét.*, Exposition rétrospective de 1900, p. 82.

3. Exposition rétrospective de Dusseldorf, 1902, n<sup>o</sup> 427 du catalogue.

de Constantin, en sardoine, conservé au Cabinet des Médailles <sup>1</sup>, est un des plus remarquables. Il couronnait le bâton du chantre de la Sainte-Chapelle et reçut sous Charles V les adaptations avec lesquelles il nous est parvenu. Le buste lui-même a été modifié par la substitution d'un médaillon crucifère à la tête de Méduse, mais cette substitution ne s'est pas faite en France comme on l'a cru : la croix est, en effet, byzantine et non gothique. Au buste de sardoine, on ajouta des bras et un manteau d'argent doré, et on mit dans les mains du buste ainsi allongé la couronne d'épines et la croix-reliquaire à double traverse, afin de transformer Constantin en saint Louis. Des nuées relient la demi-figure à une terrasse octogone dont le socle est orné d'une arcature interrompue par des médaillons jadis fleurdelisés. Cette terrasse forme l'abaque d'un chapiteau à pans, à corbeille évasée revêtue de maigres feuilles d'acanthé. Le nœud du sceptre ou l'astragale du chapiteau est un pommeau déprimé à bandes verticales alternativement lisses et fleurdelisées. Une vis le fixait à tête d'argent d'une hampe d'ébène.

Certains bâtons de chantres (fig. 352) ont une double volute et se distinguent difficilement d'un type analogue du *tau* pastoral <sup>2</sup>.

Le *bâton de confrérie*, destiné à être porté dans les processions, se rapproche de l'autre type de bâton de chantre, car il consiste en une effigie de saint surmontant un bâton. Cette effigie a été souvent abritée dans un lanternon <sup>3</sup> et ces bâtons de confréries ont, à leur tour, une analogie avec les masses de parade décrites plus loin.

### § XVI. — Coiffures liturgiques.

Les prélats chrétiens ont eu, dès l'origine de l'Église, des coiffures



Fig. 352. — Bâton de chantre ou tau de Saint-Servais de Maestricht, ivoire, XII<sup>e</sup> s. (*Annales archéologiques*).

1. Voir Babelon, *Guide au Cabinet des Médailles*, p. 186 et fig. 72.

2. La fig. 352 n'est, en effet, qu'une restitution d'après le tau décrit plus haut, p. 351. Didron l'a complété par l'addition d'une statuette.

3. XVI<sup>e</sup> s., bois, Sainte Eulalie de Bordeaux, Francy (Yonne) et musée de Provins; 2 bâtons, XV<sup>e</sup> et début du XVI<sup>e</sup> s., fer forgé et découpé, à Cravant (Yonne). Types gothiques plus anciens en bois au musée de Wisby (Gotland).

qui témoignaient de leur dignité, mais il faut observer qu'elles différaient de la mitre <sup>1</sup> actuelle, que l'usage n'en était pas constant, et qu'ils ne les portaient pas pour officier. Il était de règle, en effet, chez les chrétiens, de se découvrir la tête pour prier, à l'inverse des païens et des juifs qui se la couvraient.

Le nom de la *mitre* apparaît dans la liturgie chrétienne au viii<sup>e</sup> siècle, et désigne des coiffures analogues aux mitres antiques, mais très différentes des mitres actuelles, dont le type ne s'est formé qu'au xii<sup>e</sup> siècle.

En 866, lorsque Electran fut sacré évêque de Rennes, il reçut, avec l'anneau et le bâton, l'*infula* qui pouvait être soit un bandeau de tête, soit une chasuble. Quelquefois, le droit de porter la mitre fut regardé comme un privilège et accordé à certains prélats, par le pape.

C'est à partir de la fin du xi<sup>e</sup> siècle que nous constatons l'adoption régulière et générale de la mitre comme insigne épiscopal. Dès lors, elle est portée par les papes, archevêques et évêques, par certains abbés et par un petit nombre de chanoines. Le *camelaucum* et la *tiare* (fig. 319) sont portés par le pape, et exceptionnellement par quelques autres prélats d'Occident.

### § XVII. — *Mitres antiques.*

La mitre (*mitra*, *phrygia*, *petalon cidaris*, *infula*, *lorum*, *diadema*, *corona*, *vitta*) est une coiffure antique et orientale, commune aux deux sexes. Dans l'antiquité, ce nom désigne deux types différents de coiffure, sans compter les nombreuses variétés.

La mitre la plus simple n'est autre chose qu'une bandelette maintenant la chevelure, ce qu'on appela plus tard un chapel d'orfroi ou un tressoir, mais souvent un couvrechef s'y joint, et la mitre est non pas un galon mais une écharpe, et l'on a appelé mitres des coiffures que nous dénommerions turbans.

En même temps, on appliquait le nom à une coiffure orientale toute différente, et spéciale aux hommes, le bonnet phrygien. On sait que les prêtres païens, pour sacrifier, se couvraient la tête d'une écharpe, qui pouvait rentrer dans la catégorie des mitres. Chez les juifs, les prêtres portaient des mitres : c'étaient des

1. Sur la mitre, voir Linas, *Anc. vêtements liturgiques*, Paris, Didron, 1862, in-8°, et l'abbé Barraud, *Notice sur la mitre épiscopale*, Beauvais et Caen, 1866, in-8°.

écharpes de lin analogues au *talleth* de laine encore en usage dans le culte israélite. La mitre des prêtres (*migba'a*) était une écharpe blanche. D'après Flavius Josèphe, elle se tournait autour de la tête et par-dessus on posait une autre pièce descendant jusqu'au front et cachant les raccords. Le grand-prêtre portait la *Miznépheth*, coiffure similaire, recouverte d'un voile à bandes alternées de blanc et d'hyacinthe, serrée par une couronne d'or à triple cercle, sur laquelle étaient fixés des fleurons (*calyculi*), excepté devant. Sur le devant était une lamelle d'or où était gravé le nom de Dieu.

### § XVIII. — Coiffures chrétiennes primitives.

A la différence des juifs et des païens, les chrétiens, nous l'avons vu, se découvrent la tête pour prier, aussi, dès les premiers siècles, leurs prêtres semblent avoir officié la tête nue : l'*Ordo Romanus* le prescrit formellement ; cependant, ils avaient gardé de la tradition juive le frontal d'or ; des évêques portaient, sans doute dès le 11<sup>e</sup> siècle, sur le front, une plaque ou un cercle d'or (*aurea lamina*) et cet insigne était regardé comme distinctif de leur dignité et comme remontant à l'origine même de l'Église, puisque Polycrate, évêque de Corinthe, affirme que saint Jean l'Évangéliste « pontifex fuit, auream laminam in fronte portans ». Saint Épiphanè, archevêque de Chypre, mort en 403, affirme à son tour que Jacques, frère du Sauveur, fut le premier évêque de Jérusalem, et ajoute : « οὗτος ὁ Ἰάκωβος καὶ πέταλον ἐπὶ τῆς κεφαλῆς ἐφόρεσε ».

Ce qu'il nomme *petalon* est appelé *corona sacerdotalis* par les auteurs latins du 11<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, tels qu'Ammien Marcellin et les saints Jérôme, Augustin, Vincent de Lérins. Dans la Vie de saint Samson, qui se place vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, nous lisons : « tres episcopos egregios diadematibus aureis in capite ornatos ».

Cette couronne pouvait être enrichie de gemmes, comme nous l'apprend un poème d'Ennodius à la gloire de saint Ambroise ; quant à la mitre ornée d'icônes que se fit faire Jean Cappadox, évêque de Constantinople au 11<sup>e</sup> siècle, était-ce une pièce d'orfèvrerie ? J'y verrais plutôt un voile brodé.

Au 11<sup>e</sup> siècle, le frontal d'or gemmé se portait toujours et saint Cuthbert, évêque de Durham, s'en couronnait, car dans le récit de son exhumation, au 12<sup>e</sup> siècle, l'hagiographe Réginald de Durham écrit : « in fronte sancti pontificis auri lamina, non textilis fabrica,

tantummodo forinsecus deaurata, proeminet, quæ diversi generis lapidibus preciosis, minutissimis tamen, undique conspersa renitet ». A ce début du ix<sup>e</sup> s., des vers de Théodulfe, évêque d'Orléans, nous apprennent que la couronne (lamina aurea) pontificale pouvait être rehaussée de quatre fleurons (bis binus apex). Au x<sup>e</sup> siècle, une miniature anglo-saxonne du *Benedictional* de Saint-Aethelwold montre un évêque coiffé d'un cercle d'or ouvragé et garni de cabochons (fig. 353). Ce sont là des couronnes semblables à celles des seigneurs laïques.



Fig. 353. — Pontifical d'Aethelwold (Linan).

Comme d'autres diadèmes, la couronne épiscopale fut quelquefois doublée d'une calotte d'étoffe, particulièrement opportune sur le chef de vieillards largement tonsurés et tenus de s'exposer au froid durant de longues cérémonies. Dans les Actes de saint Birin, évêque de Dorchester vers 640, il est constaté qu'il avait été inhumé avec un bonnet de soie rouge (*infula rubra e panno serico*).

C'est au viii<sup>e</sup> siècle, on l'a dit, que le nom de *mître* commence à être appliqué en Occident à la coiffure pontificale, mais il ne désigne certainement pas alors le type qui a répondu depuis à ce nom. Au cours de la période carolingienne, on remplaça généralement le frontal d'or par un simple chapel d'orfroi, tel qu'en portaient les laïques. Nous venons de voir un chroniqueur du xii<sup>e</sup> siècle assistant à l'exhumation d'un évêque du viii<sup>e</sup>, noter comme une particularité curieuse qu'il portait un cercle de tête en or doublé et non en tissu.

Dans la *Donation de Constantin*, document apocryphe fabriqué vers 774<sup>1</sup>, il est dit que les papes porteront à perpétuité « phrygium candido nitore » ; donc, vers la fin du viii<sup>e</sup> siècle, les papes portaient, depuis longtemps sans doute, un bonnet blanc. Faisant allusion à ce document dans son sermon sur saint Sylvestre, Innocent III dit que celui-ci refusa la couronne impériale<sup>2</sup> soit par humilité, soit au contraire parce qu'il estimait au-dessus de toute autre la couronne cléricale (la tonsure), et il ajoute : « Veruntamen pro diademate regio utitur auriphrygio circulari. » Il semble donc

1. Voir L. Duchesne, *Liber Pontificalis*.

2. Sermo I.

rattacher ou confondre dans sa pensée la substitution de l'orfroï à la couronne avec la légende du refus du diadème impérial.

Nous verrons cependant que la tiare papale a suivi l'évolution inverse des autres coiffures épiscopales : de bonnet d'étoffe, elle est devenue cône de métal, tandis que la couronne d'or épiscopale se transformait en coiffures outes de tissu.

Dans le même sermon et dans celui sur la consécration pontificale <sup>1</sup>, Innocent III déclare que le pape porte partout et toujours la mitre comme pontife, et que c'est seulement comme souverain et dans des circonstances spéciales qu'il porte la couronne. Une miniature du XIII<sup>e</sup> siècle de l'évangélaire de Cysoing montre le pape saint Calixte portant une couronne. Mais alors déjà la mitre et la couronne étaient réunies en pratique dans la tiare.



Fig. 354. — Biblioth. de Valenciennes ; *Vie de saint Amand* (Linax).



Fig. 355. — Ancienne statue de saint Bénigne, d'après la gravure de 1739.

Jusque vers 1150, les évêques et abbés sont presque toujours représentés la tête découverte, telle qu'ils l'avaient pour officier <sup>2</sup>. Ils tenaient à montrer cette tonsure qui, comme le proclame Innocent III, commandait le respect plus qu'une couronne impériale. Toutefois, Ch. de Linas a pu recueillir quelques représentations de coiffures pontificales à partir du X<sup>e</sup> siècle.

Le frontal d'or gemmé (fig. 353) est figuré à cette époque dans le *Pontifical* d'Aethelwold.

Au XI<sup>e</sup> siècle, dans la *Vie de saint Amand*, de la Bibliothèque de Valenciennes, il apparaît (fig. 354) posé sur un couvrechef rouge comme celui de saint Birin, ou pourpre, drapé avec art et symétrie, qu'il maintient autour du front et qui retombe sur la nuque

1. Sermo III « : Romanus itaque pontifex in signum imperii utitur regno. et in signum pontificii utitur mitra. » — Sermo III : « Mitram pro sacerdotio, coronam pro regno. »

2. Église de Conques et cath. d'Autun, tympan du Jugement Dernier; tapisserie de Bayeux, l'archevêque Stigant; Vézelay, chapiteau; sculptures à Reims (musée lapidaire de Castillon en Couserans (S. Pierre). Issoudun, tombeaux d'abbés; Chamalières (H.-Loire), S. Vincent de Dax, S. Victor de Marseille (1047), Fromista (Espagne), Amalfi, vantaux de bronze de 1179; Biblioth. Nat., ms. lat. 1231, *Ordo Romanus*, XI<sup>e</sup> s.; Biblioth. de Boulogne, ms. n<sup>o</sup> 46, peint à Saint-Bertin vers 1125 et représentant l'abbé Lambert († 1121).

en un large pan ou volet. Je crois pouvoir identifier cette coiffure avec celle de la statue de saint Bénigne (fig. 355) qui ornait le grand portail de son église à Dijon, portail gravé en 1739 pour le *Monasticon Gallicanum*. Ce monument, qui rappelait le style de Saint-Denis et de Chartres, ne pouvait être antérieur au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 356. — Calotte épiscopale, d'après une miniature (Linus).

Dans les bas-reliefs des vantaux de bronze du baptistère du Latran, fondus en 1196, apparaît encore une coiffure de ce genre sur la tête d'un pape.

Durant la période carolingienne, le couvrechef drapé, difficile à bien ajuster, et qui n'a jamais dû être d'un usage général, fut quelquefois remplacé par une calotte. Dans la miniature anglo-saxonne publiée par Linas, cette calotte (fig. 356) semble en

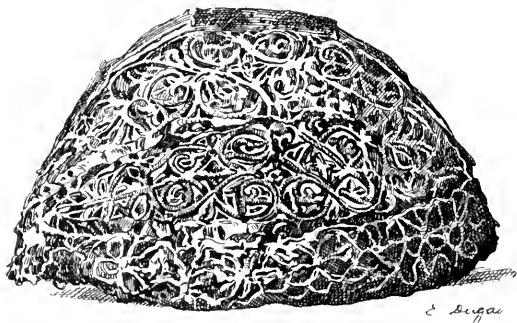


Fig. 357. — Calotte carolingienne dite de saint Pierre, à Namur.

tricot, comme celle de saint Edme, archevêque de Canterbury, mort à Pontigny en 1240, et que l'on y conserve dans la sacristie de Saint-Ayoul de Provins. A Saint-Zénon de Vérone, on montre une autre calotte qui passe, certainement à tort, pour une relique de saint Procule, évêque contemporain de Dioclétien. Elle est en grosse toile damassée du dessin que l'on nomme « œil de perdrix » ; il est difficile de lui assigner une époque.

En revanche, la calotte dite de saint Pierre, conservée dans le trésor de la cathédrale de Namur<sup>1</sup> (fig. 357), peut être romane

1. Quicherat, qui mentionne cet objet comme perdu, l'a publié (*Costume*, p. 174) d'après la gravure très inexacte donnée par Papebrock.



comme le croient M. le chanoine P. Sosson et M. l'abbé Nickers <sup>1</sup>, ou byzantine, comme l'a supposé le chanoine Bock <sup>2</sup>, et le P. Papebroch y avait vu une coiffure épiscopale, ce qui expliquerait la très vieille attribution à saint Pierre et ce qui concorderait avec les documents précités, ainsi qu'avec les couleurs, pourpre et violet. Si l'on examine le style ornemental et si l'on compare les applications d'or et d'argent sur pourpre à la décoration des manuscrits, on pourra, je crois, attribuer ce curieux objet à l'époque carolingienne.

C'est une coiffe de peau formée d'un bandeau de deux pièces et d'une calotte de quatre pièces en segments de cercle. Les pièces sont de deux teintes, pourpre et violet, alternées, et chacune est recouverte d'une seconde pièce de peau coupée sur le même patron, mais découpée à jour en forme de rinceaux et palmettes et appliquée à l'aiguille. Ces applications sont dorées ou argentées; la peau argentée s'applique sur le fond violet; les découpures dorées, au contraire, sur la peau pourpre. Une sorte de crête en cuir doré s'étend d'avant en arrière.

### § XIX. — *Le camelaucum et la tiare.*

Du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve aussi des évêques coiffés de bonnets coniques surélevés. Linas en cite deux exemples <sup>3</sup> dans des manuscrits anglo-saxons du VIII<sup>e</sup> siècle et, en 1196, le livre de Pierre d'Eboli montre une coiffure analogue sur la tête des prélats siciliens. Saint Nicolas et les papes le portent dans des peintures italiennes <sup>4</sup> de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est cette coiffure en pain de sucre que les prélats de l'Église d'Orient ont adoptée sous le nom de *camelaucum* et, en 708, c'est coiffé de ce même *camelaucum* que le pape Constantin fit son entrée à Constantinople.

1. *Le trésor de l'église cathédrale de Saint-Aubain à Namur*, Namur, 1906 in-12, p. 22.

2. *Ibid.* Ce serait la coiffe de la couronne envoyée à Philippe le Noble par son frère Henri, empereur de Constantinople. Même si cette hypothèse était admise, il faudrait que la coiffure ait ressemblé à une coiffure pontificale pour que l'opinion qui l'attribue à saint Pierre ait pu s'établir.

3. Ouvr. cité, p. 157-158.

4. Rome, oratoire de Saint-Nicolas *in urbe*, fresques. — Chronique de Saint-Vincent-sur-Vulturne, miniatures (Linas, ouvr. cité, p. 158-159).

L'archevêque de Bénévent le porta jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> et le pontife romain ne fit qu'y ajouter la couronne pour créer la tiare qui lui est spéciale. A partir du x<sup>e</sup> siècle, le cérémonial de la Cour des papes mentionne leur couronne pontificale, sous le nom de *corona* ou de *regnum*, mais sans préciser sa forme <sup>2</sup>.



Fig. 358. — Tiare papale du xiii<sup>e</sup> s., à la cathédrale de Reims (Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*).

La pseudo-donation de Constantin, rédigée vers 774, stipule que les papes porteront un bonnet blanc (*phrygium candido nitore*) : malheureusement les effigies de papes antérieures au xi<sup>e</sup> siècle ont la tête nue, mais à cette époque les fresques de Saint-Clément montrent Boniface I<sup>er</sup> et Nicolas I<sup>er</sup> coiffés d'un bonnet blanc conique cerclé à sa base d'un diadème d'or et de pierres. C'est la tiare primitive, réunion de la mitre et de la tiare, insignes du pontificat et de la souveraineté temporelle. La tiare porte des fanons, comme la mitre ; ce n'est qu'une combinaison de la calotte épiscopale du type conique et de la couronne.

Cependant, au xiii<sup>e</sup> siècle, le bonnet avait fait place à un cône d'orfèvrerie surmonté d'un bouton qui fut longtemps un énorme rubis. Cette tiare de métal, à peu près semblable à celle des princes orientaux de l'Antiquité, est représentée à Saint-Jean-de-Latran sur la tête de Nicolas IV (1288-1292) et décrite en 1295 dans l'inventaire du Saint-Siège. C'est celle qui servit à Lyon en 1305 au couronnement de Clément V. Elle perdit alors son rubis. Plus tard, Benoît XIII la porta en Espagne ; elle revint à Rome en 1447. Elle passait dès lors pour une relique de saint Sylvestre. A cette tiare, Boniface VIII, vers la fin de sa vie, avait fait ajouter une seconde

1. Eug. Müntz, *La tiare pontificale du VIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s.* (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, 1897).

2. Eug. Müntz, *ouvr. cité*.

couronne et bientôt elle en reçut une troisième : un inventaire de 1316 signale pour la première fois la tiare à trois couronnes qui, depuis le xv<sup>e</sup> siècle, devient un insigne constant de la papauté.

C'est ainsi que, de plus en plus, la tiare papale (fig. 358) s'est différenciée de la mitre qui suivit une évolution tout autre.

Nous allons reprendre celle-ci au xi<sup>e</sup> siècle, date où la mitre, la tiare et la couronne épiscopale ne sont encore que des bonnets d'étoffe, de formes assez variables, cerclés d'un orfroi ou d'un galon coulissé. Les extrémités de ce galon tombaient derrière la nuque (fig. 356, 353) comme celles des couvrechefs (fig. 354) et comme celles des chapels laïques (fig. 3, 114). Telle est l'origine des *fanons* (fig. 325) communs à toutes les mitres et tiars.

### § XX. — *La mitre.*

On a vu que les bonnets d'étoffe laïques de l'époque romane prenaient quelquefois la forme (fig. 113) d'une coiffure à cornes arrondies. C'est l'aumusse fabriquée par la corporation des *aumuciers*. On trouve, d'autre part, dans la coiffure des femmes, du vi<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle, des coiffes cerclées d'un frontal tout comme dans ces coiffures épiscopales. Ce sont des modes d'origine byzantine et qui perpétuaient très probablement la mitre féminine orientale de l'Antiquité. Or, dans ces coiffures, des galons perpendiculaires passant sur le crâne, réunissent les bords du frontal (fig. 178). Dans les coiffures des impératrices byzantines, le galon médian, plus important, déprime le centre de la coiffe, qui forme deux lobes accentués. Il en est de même en 1170 sur le sceau de Thibaud d'Heilli, évêque d'Amiens. C'est à cette famille de coiffures que l'on peut assimiler le type originel de la mitre épiscopale.

Au xii<sup>e</sup> siècle, nous la voyons prendre l'aspect d'une calotte à deux lobes élevés sur les côtés du crâne, et cette forme, molle au début (fig. 354), s'accroît progressivement (fig. 359, 335). La mitre à lobes arrondis n'est pas très fréquemment représentée<sup>1</sup> et ne fut pas longtemps en usage. C'est une forme de transition.

1. Voir fig. de saint Martial, Bibl. Nat., ms. lat. 8, xi<sup>e</sup> s. Seroux d'Agincourt, t. V, pl. LXIX, fig. 13, Paschal II d'ap. un ms. de Saint-Vincent-sur-Vulturne vers 1108; Dr Rock, *The Church of our fathers* (mss. anglais); Linas, ouvr. cité, pl. p. 150, fig. 2; p. 151, fig. B et C; abbé Barraud, ouvr. cité, p. 62, 63; Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*, t. IV, p. 140, fig.; chanoine Reussens, *Élém. d'archéol. chrét.*, t. I, p. 509. Demay, *Sceaux de Picardie*, n° 1061 (1170).

Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, la mitre se plissa d'une seule fente centrale dirigée du front à la nuque, analogue à celle des feutres mous actuels.

Quelquefois, cette dépression est maintenue par un galon passant dans la fente <sup>1</sup> (fig. 335). Un procédé plus fréquent pour maintenir la forme consista à doubler les cornes de la mitre d'une armature de carton, de cuir, ou plus généralement de parchemin, coupée en demi-cercle ou en triangle, forme qui prévalut. Ce dispositif donne une coiffure à deux cornes latérales nettement accusées <sup>2</sup>, réunies par un soufflet souple. Ce type apparaît en 1102 sur la chaire de Saint-Servais à Maestricht. C'est un des plus anciens exemples.



Fig. 359. — Mitre du XII<sup>e</sup> s. (Linas).

Dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle, cette coiffure se déplace et les cornes de la mitre se portent devant et derrière <sup>3</sup>, disposition qui a persisté jusqu'à nos jours. On peut citer comme de rares exceptions le sceau de Renier, évêque de Marseille, qui, en 1206, montre encore la mitre à cornes latérales et dans un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle de la bibliothèque de Saint-Omer <sup>4</sup>, les deux dispositions figurées simultanément <sup>5</sup>.

1. 1170, sceaux des évêques de Lisieux et Amiens, Demay, *Costume*, fig. 372; *Picardie*, 1061.

2. Heffner-Alteneck, 1, 36, pl. 57, missels de Salzbourg et Fribourg-en-Brisgau, attribués au XI<sup>e</sup> s.; pl. 75, style plus avancé. Bastard, *fac sim.*, t. VIII, pl. IX, ms. de Saint-Germain-des-Prés, Bibl. Nat. (homélie d'Origène), 1<sup>re</sup> moitié du XII<sup>e</sup> s. Cf. Bibl. roy. de Bruxelles, ms. 9916, Dialogues de saint Grégoire; Perret, *Catacombes de Rome*, t. I, pl. XII; t. VI, p. 25, fresque du XII<sup>e</sup> s. repr. le pape Damase. Sceaux de Thibaud, archevêque de Cantorbéry, 1139, Hugues d'Amiens et Rotron de Beaumont, archevêques de Rouen, 1128 et 1168-1184; Henri, év. de Bayeux, 1164-1205; Peinture de Saint-Sernin de Toulouse, XII<sup>e</sup> s., représentant ce saint; chapiteaux de la galerie N. du cloître de Saint-Ours d'Aoste. Tombeaux dans les cloîtres d'Elne et de Saint-Paul-Serge de Narbonne (sacristie); 1149. Ulger, évêque d'Angers (fig. 335); 1152, tombe de Gosselin de Vierzy, évêque de Soissons, à Longpont, Gaignières, n° 865; Richard, év. d'Avranches, 1171-1182; Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, 1169; 1167, abbaye Saint-Nicolas d'Arrouaise.

3. Monuments romans figurant la disposition moderne de la mitre : autel de la Major de Marseille; statues sur un contrefort d'abside de la cathédrale de Verdun et au portail de Saint-Loup de Naud (S.-et-M.); tympan de Semur-en-Brionnais et de S.-Pierre de Redes (Hérault); chapiteau du cloître de Saint-Ours d'Aoste.

4. N° 451.

5. Mitres à cornes latérales aux fol. 143 v° et 234. Les deux dispositions réunies aux fol. 104 v° et 123 v°.

Les sceaux et les effigies funéraires permettent de déterminer avec précision la date où s'opéra le changement : à Sens, Guillaume de Champagne en 1169; à Paris, Maurice de Sully en 1170; à Reims, Guillaume aux Blanches Mains en 1183 ont encore les cornes latérales, mais la nouvelle mode figure exceptionnellement dès 1144 sur le sceau de Hugues III évêque d'Auxerre; on la trouve à Laon sur l'effigie funéraire de Barthélemy de Vir, mort en 1150; en 1177 elle est adoptée à Sens dans le sceau de l'archevêque Guy. A Mayence, l'archevêque chrétien (1167) la porta (ms. lat. 946, Bibl. Nat.). La mitre des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles a le plus souvent une partie verticale, dépassant le frontal d'orfroi <sup>1</sup>, et ses angles supérieurs sont presque droits. Ces mitres primitives ont au plus la hauteur de la face <sup>2</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la hauteur s'accroît, et sous Charles V, elle s'exagère, en même temps qu'un tracé en arc brisé se substitue au tracé en triangle et que les pans de la mitre se bombent de plus en plus, et la mitre va en s'évasant depuis le bas jusqu'à la naissance des pointes (fig. 337). Elles ont parfois un bouton terminal. A partir de Charles V, les cornes peuvent être garnies de crochets comme les pignons de l'architecture (fig. 301). Ces crochets sont en orfèvrerie. Citons comme exemple à la cathédrale de Besançon la belle mitre de Charles de Neuchâtel (1463-1498).

Les mitres sont souvent simples et sans ornement, surtout celles des abbés, et spécialement dans l'Ordre de Cîteaux, ou ornées d'orfrois et d'applications auxquels s'ajoutent assez souvent des chatons et des motifs d'orfèvrerie. Beaucoup sont brodées, et parmi celles-ci un certain nombre sont historiées (fig. 361, 363). La couleur des fonds est presque toujours blanche; on trouve aussi la soie verte.

Les mitres des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont le plus souvent à la base un frontal d'orfroi (fig. 359, 360, 362), et très souvent deux orfrois verticaux allant de ce frontal aux pointes des cornes (fig. 360, 362). Leur décoration est sobre. Les fanons (fig. 356, 359, 360; 327) se terminent par des franges. Ceux de la mitre dite de saint Thomas Becket (fig. 360) étaient agrémentés de cinq grelots,

1. Sur l'effigie tombale de Barthélemy de Vir à Laon (1150), les cornes, assez aiguës, partent du galon même.

2. Voir comme exemples de mitres très basses en 1247, l'effigie funéraire de Geoffroi de Grandpré à Châlons-sur-Marne (Gaignières, n° 386) et en 1389 encore, celle d'Archambaud de Lautrec (*ibid.*, 391).

particularité qui se remarquait aussi dans des mitres de Saint-Paul de Londres, d'après un inventaire du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. Le soufflet était parfois orné : celui de la même mitre (fig. 360) portait un semis de perles.

On conserve à la cathédrale de Châlons-sur-Marne la mitre de saint Malachie, mort à Clairvaux en 1148 ; elle est en soie blanche à bandes tissées placées horizontalement avec orfrois rouges char-

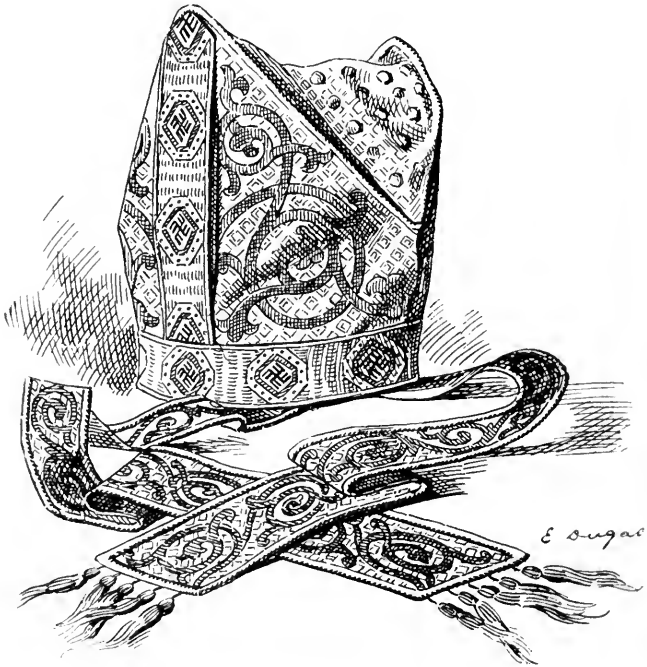


Fig. 360. — Mitre dite de saint Thomas Becket, à Sens.

gés d'aigles d'or et de lions d'argent, sa partie inférieure non fendue est relativement haute.

A la cathédrale de Bamberg, on montre la mitre de saint Othon mort en 1134. Elle est en soie blanche, de forme basse. A Saint-Bertrand de Comminges, on conserve également une mitre assez basse en soie blanche, que l'on croit être celle du saint, mort en

1. Gay, *Glossaire*.

1136 : elle est en soie blanche avec orfrois circulaires et verticaux ornés de cercles. Sur le fond de soie sont brodés d'autres cercles ; celui du centre entouré de rayons. Cette décoration appartient à la fin de l'époque gothique et non au xii<sup>e</sup> siècle, mais les proportions basses pourraient faire penser que la mitre a été simplement restaurée et embellie au xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> s.

On attribue, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle seulement, à Thomas Becket, qui séjourna à Sens en 1170, la belle mitre de soie blanche brodée d'or (fig. 360) conservée au trésor de la cathédrale. L'attribution est fantaisiste et la mitre présente très nettement le style du xiii<sup>e</sup> siècle. C'est au commencement du même siècle ou à la fin du xii<sup>e</sup> qu'il faut attribuer trois mitres de soie blanche, où est brodé au fil d'or le martyre de saint Étienne, l'une au trésor de Sens, l'autre datée de 1173 au Musée Bavarois de Munich (fig. 361), l'autre à Namur. Celle du trésor de Sens porte sur l'autre pan le martyre de saint Thomas Becket et doit avoir appartenu à saint Edme mort à Pontigny en 1240. La mitre de saint Lizier appartient à la même période. La mitre conservée à Namur est celle de Jacques de Vitry, mort en 1244. Elle offre la plus grande ressemblance avec les deux précédentes : on y voit les martyres de saint Laurent et de saint Thomas Becket.



Fig. 361. — Mitre de Seligenstadt 1173. Musée Bavarois de Munich.

La mitre dite de saint Exupère, à la cathédrale de Toulouse, date aussi du xiii<sup>e</sup> siècle : elle est en soie blanche sans autres ornements que quelques minces galons d'or. Une mitre du xiii<sup>e</sup> siècle conservée à la cathédrale de Bamberg est attribuée à tort à saint Othon, mort en 1134. Elle est basse, faite de soie blanche, ornée d'orfrois orientaux et de chatons ; les fanons sont verts avec franges bleu et rouge. La cathédrale de Lyon a deux mitres basses du xiii<sup>e</sup> s.

Le musée de Beauvais conserve la mitre de damas blanc de

Philippe de Dreux (1175-1217), ornée d'orfrois violets à fleurs de lys d'or (fig. 362) ; elle semble dater du xiii<sup>e</sup> siècle, et il n'est pas impossible que l'attribution soit exacte. La mitre en damas blanc de saint Louis d'Anjou <sup>1</sup>, qui fut évêque de Toulouse en 1296 et 1297, est conservée à Brignoles (Var).

Il faut, au contraire, restituer au xiv<sup>e</sup> siècle la mitre dite de saint Sylvestre conservée à Rome dans l'église de Saint-Martin-aux-Monts. Elle est assez haute, en soie verte et porte les images brodées de la Vierge assise et de saint Jean-Baptiste.

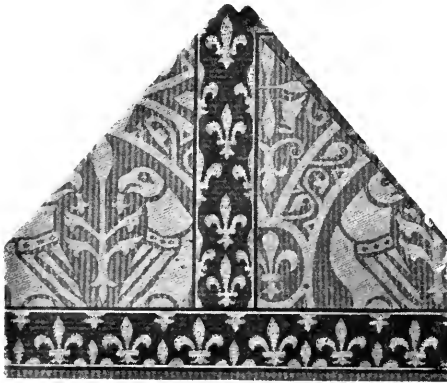


Fig. 362. — Mitre de Philippe de Dreux († 1217).  
Musée de Beauvais (*Annales archéologiques*).

La mitre de Jean de Marigny, archevêque de Rouen de 1347 à 1351, est conservée au musée d'Évreux <sup>2</sup> (fig. 330). Sur sa soie verte sont finement brodées, en points variés de soies de toutes couleurs et de fil d'or de Chypre, les effigies assises de saint Pierre et de saint Éloi, accostées chacune d'un homme et d'une femme agenouillés. Seules les figurines qui accompagnent saint Pierre sont

désignées par des inscriptions : CORNELIUS-DORCAS. Elles représentent donc le centenier qu'il convertit et la femme qu'il ressuscita. Chacun des deux saints est également accosté de mains célestes bénissantes : elles sont deux pour la symétrie. Le soufflet est décoré de fins rinceaux.

La mitre de Guillaume de Melun, archevêque de Sens de 1317 à 1329, se conserve au trésor de la cathédrale <sup>3</sup>. Elle est en soie blanche brochée d'or, à losanges encadrant des lions rampants et des fleurs de lys alternés. Les orfrois sont de cuivre.

Des mitres abbatiales du xiv<sup>e</sup> siècle brodées à personnages

1. Voir Linas, ouvr. cit., p. 118 et suiv. ; 2 pl.

2. Voir notice par Eug. Grésy, *Annales archéol.*, t. XIII, p. 68.

3. Abbé Chartraire, *Le Trésor de Sens*.



existent à Saint-Gildas de Rhuis (Morbihan)<sup>1</sup> et à Sixt (Savoie).

Dans la seconde moitié du siècle, la couleur blanche continue à être de règle à peu près générale, mais la coupe et les dimensions de la mitre se transforment, comme on l'a vu plus haut. On peut le constater notamment dans les enluminures des manuscrits exécutés

pour Charles V<sup>2</sup>. A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les applications d'orfèvrerie sont plus fréquentes ; elles le sont plus encore aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

La mitre de saint *Bassus* conservée à la cathédrale de Nice est faite d'une étoffe orientale qui pourrait remonter au ix<sup>e</sup> siècle, mais la façon est celle du xv<sup>e</sup>. Pour cette dernière période, les bonnes représentations sont innombrables et l'on peut citer comme exemplaire bien conservé la belle mitre de Charles de Neuchâtel (1463-1498) à la cathédrale de Besançon.



Fig. 363. — Mitre de Jean de Marigny († 1351). Musée d'Évreux.

Ses pans sont garnis de crochets et d'une croix terminale, l'Annonciation est brodée sur celui de devant et la Nativité sur celui de derrière ; les galons et fanons sont ornés d'un semis de chatons avec pierreries.

### § XXI. — *Aumusse*.

L'aumusse est devenue depuis le xiii<sup>e</sup> ou xiv<sup>e</sup> siècle un vêtement spécial aux chanoines et un insigne de leur dignité. On a vu, p. 136 et 144, quelle est son origine et sa coupe. L'aumusse canoniale<sup>3</sup> est de profil carré, en fourrure fig. 364) ou doublée de fourrure.

1. Voir *Bulletin Monumental*, t. XVI, p. 373.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 1728, ms. fr. 437, fol. 44, v<sup>o</sup> 50; ms. fr. 2090, fol. 4 v<sup>o</sup>, 86 v<sup>o</sup>; ms. fr. 2091, fol. 17, 63, 89, 91, 93; ms. fr. 2813, fol. 439, 473 v<sup>o</sup>. Toutes ces mitres sont blanches.

3. Parmi les représentations innombrables, on peut citer les tombeaux du

§ XXII. — *Gants liturgiques.*

Les gants (*wanti*, *muffole*, *manice*, *chirothece*) de soie, de fil ou de peau, ont été adoptés depuis le ix<sup>e</sup> siècle par les prélats comme par tous les personnages de distinction <sup>1</sup>. On sait qu'avant



Fig. 364. — Un chanoine vers 1360. Console du transept de la cathédrale d'Auxerre.

cette époque, les gants n'étaient que des mouffles destinées à protéger les mains des ouvriers <sup>2</sup>.

Raban Maur, qui vivait au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, rapporte une légende dans laquelle saint Front aurait mis des gants gris pour procéder aux funérailles de sainte Marthe <sup>3</sup>. La légende qui, du reste, n'est pas originale, est loin de prouver qu'au temps de sainte Marthe ni même à celui de saint Front, les évêques aient

porté des gants; elle montre seulement qu'à l'époque de Raban Maur ils faisaient régulièrement partie du costume pontifical, et que l'usage était alors déjà considéré comme ancien.

C'est vers la même époque (831) que nous voyons figurer au trésor de l'abbaye de Saint-Riquier des gants d'apparat <sup>4</sup> : il s'en trouvait deux paires; l'une garnie d'or est qualifiée de *wanti castanei*, c'était de la peau de castor. L'autre était de lin.

En 915, une paire de gants se trouve parmi les ornements que Riculfe évêque d'Elne lègue à l'église de Sainte-Eulalie <sup>5</sup>.

Ce fut au cours de la période romane que les gants, comme la

curé Jean (1340), à S.-Germain-les-Corbeil; du curé Guillaume Damaye, à Egry (Loiret), daté de 1374. Au xv<sup>e</sup> s., celui de Pierre Sasier au Mans; au xvi<sup>e</sup>, une dalle de Châlons-sur-Marne; vers 1300, une peinture de la cathédrale de Clermont; le monument de Pierre d'Abzac archevêque de Narbonne, à la Mairie de la Douze (Dordogne) (1502).

1. Voir Linas, ouvr. cité, et l'abbé Barraud, *Des gants portés par les évêques*, Caen, 1867, in-8°.

2. Voir ci-dessus, livre III, chap. III, p. 256.

3. Abbé Barraud, ouvr. cité.

4. *Chronique d'Hariulf*, livre III, ch. III, édit. Lot, p. 88.

5. *Reginon*, édit. Baluze, append. X, p. 626.

mitre, devinrent des ornements liturgiques officiellement reconnus <sup>1</sup>. La même raison avait fait retarder cette adoption; c'était une marque de déférence de se découvrir la tête; c'en était une autre de se dégantier <sup>2</sup>: le chrétien devait donc prier tête nue et ôter ses gants à l'église.

Cependant, les considérations mystiques ayant cet avantage de pouvoir justifier les pratiques les plus opposées, le cérémonial du sacre des rois, rédigé par ordre de Charles V, nous dit que les évêques doivent, dès leur consécration, porter des gants par révérence pour l'onction sainte, afin de ne rien toucher de leurs mains nues.

Les gants liturgiques (fig. 364 bis à 366) étaient en usage au XII<sup>e</sup> siècle et, vers 1200, cet usage fut solennellement reconnu par Innocent III.

Ces gants, d'après Bruno d'Asti, devaient être de lin et selon Honorius d'Autun, il convenait qu'ils fussent sans couture <sup>3</sup>, par conséquent, tricotés, mais Guillaume Durand, tout en adoptant ce principe, indique aussi pour leur confection la peau de chevreau <sup>4</sup>!

Les gants liturgiques peuvent avoir des poignets presque ajustés (fig. 365) ou amples; ils ne diffèrent pas des gants civils. La plupart sont en tricot de fil ou plus souvent de soie blanche, rehaussés de fil d'or ou d'orfèvrerie.

Les plus anciens conservés jusqu'à la Révolution étaient ceux de saint Folquin, évêque de Thérouanne, mort en 855. On les gardait à Saint-Bertin de Saint-Omer. Nous n'en possédons aucune description.

Le musée de Cluny conserve ceux de l'abbé Ingon, exhumés à



Fig. 364 bis. — Gant de saint Louis d'Anjou († 1297 à Brignoles (Linas..



Fig. 365. — Gant perlé, XIV<sup>e</sup> s. Statue funéraire d'un abbé de Fécamp (Barraud).

1. Linas, ouvr. cit., p. 213. *Messe d'Illyricus. Messe de Ratold. Ordo romanus de officiis divinis*, pub. par Hittorp, chapitre du sacre des évêques, p. 72 A.

2. *De sacram. eccl. myst.*, cf. Linas, ouvr. cit., p. 213.

3. *Ibid.*

4. Guillaume Durand, *Rationale divinatorum officiorum*, lib. III, cap. XII.

Saint-Germain-des-Prés; ils datent de 1025, et sont en soie blanche; le point de tricot figure un dessin losangé.

Les gants liturgiques, comme les mitres, paraissent donc avoir été généralement blancs<sup>1</sup>; cependant, à l'époque gothique on en trouve aussi de rouges<sup>2</sup>, de violets et de verts<sup>3</sup>. Ces gants étaient parfois richement ornés. Le poignet recevait un décor



Fig. 366. — Gant de soie et or, du xv<sup>e</sup> s., conservé à Saint-Sernin de Toulouse (Linàs).

varié : ceux des gants de saint Louis d'Anjou (fig. 364 *bis*) ont un dessin en damier losangé; ceux de saint Bertrand de Comminges (xv<sup>e</sup> siècle, fig. 366) un dessin courant à palmettes.

Innocent III dit du gant pontifical : « *circulum aureum desuper habet* »<sup>4</sup>. Ces termes indiquent le petit médaillon généralement circulaire que les inventaires désignent sous les noms de *lamina*, *tasellus*, *paratura* et qui occupe le milieu du dos (fig. 365). Il n'est pas spécial aux gants pontificaux, puisqu'on le trouve aussi sur les gants des effigies funéraires des Plantagenets à Fontevrault. Ce cercle peut être tissé<sup>5</sup>, brodé ou formé d'une plaquette cousue. Comme exemple de broderie, citons la fig. 365, du xiv<sup>e</sup> siècle, avec perles, et la fig. 366, du xv<sup>e</sup>, avec chrisme au centre du médaillon.

Parmi les plaquettes de gants d'évêques, on peut mentionner une paire de disques émaillés du xii<sup>e</sup> siècle cousus sur les gants conservés à Saint-Sernin de Toulouse; une autre de même date, à la cathédrale de Cahors, où une plaquette est ornée d'une Main divine bénissante; et une paire de plaquettes du xiv<sup>e</sup> siècle couvertes d'émaux cloisonnés d'une admirable finesse, exposées au musée du Louvre (galerie d'Apollon). Le rebord de ces plaquettes est percé de nombreux petits trous qui servent à les coudre.

L'ornement des dos de gants n'est pas nécessairement circulaire

1. Gants en tricot de soie blanche conservés à Saint-Sernin de Toulouse; gants de l'effigie funéraire en mosaïque de l'évêque d'Arras Frumaud, 1183. Gants funéraires de Boniface VIII, voir Linàs, ouvr. cit., p. 216.

2. Gants de William de Wykenham conservés à New College, Oxford.

3. Dès 1271, selon l'*Ordo XIII*, ils semblent devoir être « *coloris temporis convenientis* ».

4. *Gemma anime*, lib. I, cap. 215. *Myst. Misse*, lib. I, c. 57.

5. Gants de William de Wykenham, à New College, Oxford; gants de saint Bertrand de Comminges.

(fig. 365 ; 366) il peut être en rosace, ellipse, quatrefeuille, etc. et de dimensions variables. Les plaquettes passaient d'une paire de gants à une autre. Geoffroy de Loudun, mort en 1255, donna à l'église du Mans ses cinq paires de gants, sans doute de couleurs variées « et duas paraturas argenteas deauratas ad opus earundem cirotecarum <sup>1</sup> ». Ces parures d'argent doré étaient donc des plaquettes à coudre sur l'une ou l'autre des paires de gants.

A Moutiers (Savoie), des gants liturgiques du xvi<sup>e</sup> s. ont une croix brodée et des poignets à rinceaux.

### § XXIII. — *Chaussures liturgiques.*

*Chausses.* — Le costume des prélats a compris dès l'origine de riches chaussures.

Les chausses y ont été introduites de bonne heure. On conserve à Délémont une de celles de saint Germain, abbé de Moutiers-Grandval, mort en 677. Elle est tissée en rond, en fil de lin, d'une forme très défectueuse ; son orifice coulissé porte des cordons qui se serraient sous le genou. Dans le même trésor, une paire de chausses attribuée au même saint date du xii<sup>e</sup> siècle, comme l'a fort bien établi Quicherat <sup>2</sup>. Elles sont en damas de lin à riches dessins et ne sont plus tissées en rond, mais coupées et cousues ; leur forme est également défectueuse ; elles sont coulissées comme les précédentes.

Le musée de Cluny possède une chausse de soie ayant appartenu à un prélat, Arnaud de Tia, mort en 1333. L'étoffe est brochée ton sur ton et rehaussée de fil d'or ; le dessin représente des aigles affrontées et des antilopes <sup>3</sup>.

*Sandales.* — Les *sandales* des prélats n'ont rien de la chaussure antique de ce nom : ce sont des souliers ou pantoufles de cuir ou d'étoffe richement ornés et portant souvent, comme les gants, une petite croix que l'on baisait par dévotion, rite qui s'observe encore à la Cour des papes. Depuis l'époque carolingienne, les sandales font partie des insignes épiscopaux. Celles du pape se nomment *mules*.

Le plus ancien exemple conservé est probablement la paire de sandales de saint Germain, abbé de Moutiers-Grandval <sup>4</sup>, citées

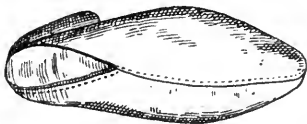
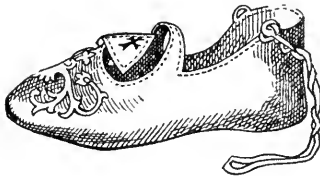
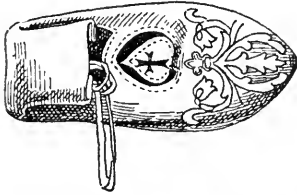
1. Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 335.

2. *Hist. du Costume*, p. 155.

3. N<sup>o</sup> 6528.

4. Voir Stückelberg, *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, t. I, p. 82, et *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrhein*, N. F., XV, 1900, p. m. 55.

ci-dessus (fig. 367). Ce sont des souliers de basane noire rehaussés de broderies et de piqûres de soie pourpre. Ils sont d'une pièce, cousue sur le côté intérieur et sous la plante des pieds; au quartier élevé sont fixées deux courroies blanches, qui s'enroulaient sur la jambe; sur le cou-de-pied sont découpées une bride et une languette triangulaire. Ainsi que le remarque Quicherat, c'est le type exact du *campagus* donné par Jean le Lydien comme un des insignes



*E. Sugas.*

Fig. 367. — Sandales de saint Germain, † 677, à Délémont.

de la dignité sénatoriale au <sup>vi</sup> siècle. Une seule particularité différencie les sandales de l'abbé, c'est la croix découpée sur la languette en fer de lance.

Des pantoufles de cordouan noir du même type, dites sandales de sainte Bathilde, se conservent à Chelles (S.-et-M.); elles n'ont qu'un cordon latéral, l'empaigne est découpée de fleurons à bords brodés de soies multicolores. La languette ne porte pas de croix. Ce sont des chaussures d'homme et sans doute de prélat.

Deux souliers différents du <sup>xii</sup> siècle attribués à saint Malachie († 1148) sont conservés à la cathédrale de Châlons-sur-Marne. Ils sont en cordouan rouge et ne diffèrent pas des chaussures laïques. L'un est orné de rinceaux ciselés; sa semelle est épaisse, il se ferme par une patte, comme les chaussures des fig. 281 et 282. L'autre, en forme de chausson, avec courte tige fendue, appartient au type de la fig. 278 et est décoré de rinceaux dorés.

Après l'époque romane, nous voyons la chaussure des évêques et abbés devenir toute simple, comme celle des laïques.

Une paire de sandales du <sup>xiii</sup> s., à Saint-Bertrand de Comminges, est de toile brodée à dessins géométriques comme certaines aumônières du même temps.

§ XXIV. — *Gremial*.

Le *gremial* est une pièce d'étoffe riche qui se pose sur les genoux de l'évêque quand il est assis sur son trône. C'est un garde-corps qui lui évite de se tacher avec les Saintes Huiles, et une couverture destinée à le réchauffer ; il ne fut guère en usage avant le <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle.

§ XXV. — *Pallium*.

Le *pallium*<sup>1</sup> est porté dès la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle par les papes et par l'évêque d'Ostie, qui avait le privilège de les consacrer. Cette distinction paraît avoir été une concession impériale. A son tour, le pape le décerna à saint Césaire évêque d'Arles, au <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle, et à ses successeurs ; saint Grégoire († 604) le confère aux évêques d'Autun, Cantorbery, Milan et autres, tandis que l'empereur le donne encore directement à l'évêque de Ravenne. Depuis l'époque carolingienne, le *pallium* est devenu l'insigne des archevêques.

Chez les Romains, son nom désignait un manteau, qui s'ornait d'orfrois entourant l'encolure et descendant devant et derrière. Le sort du *pallium* fut semblable à celui de l'étole, qui a la même origine, et peut s'expliquer de même : il n'en resta que les galons formant un tour de cou et deux bandes verticales tombant l'une sur la poitrine, l'autre dans le dos.

Le *pallium* pontifical est plus simple que les écharpes des dignitaires impériaux sculptés sur les diptyques consulaires, et semble en procéder. C'est à l'origine une longue bande de laine blanche brodée d'une croix noire à chaque extrémité. A la fin du <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle, la pseudo-donation constantinienne le définit : « Superhumérale, videlicet lorum qui imperiale circumdare assolet collum. »

A l'époque carolingienne ou au <sup>xi</sup><sup>e</sup> s., il cessa de se draper, et fut composé d'un cercle auquel sont cousues les deux bandes verticales. Dès lors le *pallium* (fig. 336, 359) est orné de cinq croix qui furent rouges ou plus souvent noires ; il est en laine, tissé, et béni avec des cérémonies spéciales, sur le tombeau de saint Pierre, à Rome. Il est délivré par le pape dans les trois mois de l'investiture du métropolitain, qui ne peut procéder aux consécérations sans cet insigne et qui l'emporte dans la tombe, car il ne se transmet pas. Cet ornement pouvait se fixer sur la chasuble au moyen d'épingles d'orfèvrerie à tête ornée (fig. 265, 336).

1. Voir L. Duchesne. *Orig. du culte chrétien*.

La cathédrale de Lyon conserve un pallium de la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s. ou du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> en toile brodée historiée : on y voit un Dieu de majesté dans une gloire et des scènes de la vie du Christ.

#### § XXVI. — *Rational et superhuméral.*

Le *rational* est un ornement liturgique du grand-prêtre juif. Il consiste en une plaque d'or rectangulaire qui se place sur la poitrine (fig. 358), et sur laquelle sont enchâssées douze pierre précieuses symbole des tribus d'Israël.

Cet étrange objet fut certainement adopté par les prélats chrétiens, car on en trouve plusieurs exemples sculptés sur la poitrine des papes et des archevêques aux portails des cathédrales de Chartres et de Reims ; tous remontent au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle ; il semblerait que l'usage se soit limité à cette époque. Il n'a certainement pas été universel ni formellement défini.

Le *superhuméral* était porté par les évêques de Metz, de Toul et de Liège, et par un certain nombre de prélats d'Allemagne, Autriche et Pologne. Il consistait en deux parements d'étoffe brodée barrant la poitrine et le dos et rattachés entre eux par des épaulettes circulaires. A ces parements pendaient des lambels ou pendants au nombre de trois, un, ou plus souvent deux, comme dans le superhuméral du <sup>xv</sup><sup>e</sup> s. conservé à Eichstadt en Bavière.

#### § XXVII. — *Croix pectorale.*

C'est seulement à l'époque moderne que la croix pectorale a pris place parmi les insignes des prélats. Certains ont pu, toutefois, la porter dès une époque reculée : le trésor de Quedlimbourg en possède une émaillée, du <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècle, contenant des reliques, et les abbés, évidemment, s'en sont parés ; une autre croix, ornée de gemmes et de perles, se voit au trésor de Tournai ; mais les monuments nous prouvent que le port de ces croix était un usage très rare, et il n'avait rien de spécial aux dignitaires de l'Église ; aussi les croix pectorales seront-elles réunies aux autres bijoux de piété dans le tome IV de cet ouvrage.

---



## CHAPITRE III

### INSIGNES ET ENSEIGNES CIVILS

**SOMMAIRE.** — I. Costume royal. — II. Sceptre. — III. Main de justice et globe. — IV. Fleurons. — V. Couronnes. — VI. Costumes nobles. — VII. Livrées, enseignes civiles et Ordres de chevalerie. — VIII. Insignes divers. Officiers royaux, seigneuriaux et municipaux. Confréries, Corporations. — IX. Bâtons de commandement. — X. Masses de parade. — XI. Boîtes de messagers. — XII. Emblèmes et enseignes civils. — XIII. Drueries ou faveurs et reliques d'affection.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Costume royal.*

Le costume d'apparat des rois procède à la fois du costume laïque et liturgique, car le roi a reçu le sacre : donc, à partir du moins des premiers Capétiens, le roi, dans sa tenue officielle, porte entre sa cotte et son manteau une dalmatique ou *diacre*. Une ceinture serre ce vêtement<sup>1</sup>.

Le manteau royal reste agrafé sur l'épaule droite (gauche dans divers sceaux depuis Philippe le Bel en 1286). C'est la persistance du *paludamentum* des généraux et empereurs romains. A partir de Louis VII, la dalmatique est fendue sur les côtés, et plus courte que la cotte ; sous saint Louis, ses manches deviennent larges et s'arrêtent au coude ; sous Philippe le Bel elle s'allonge ; après lui, elle est de nouveau aussi longue que la cotte. Le manteau, à partir de saint Louis, prend plus d'ampleur et de richesse (fig. 368).

Pour son sacre, Charles V avait revêtu le costume d'apparat qui figure sur son sceau et qui restait en garde à Saint-Denis. Ce costume comprenait six pièces, cotte, tunique, dalmatique, *soq* ou grand manteau, *ceudalles* ou chausses et souliers. Les satins vermeil et azuré y alternaient. La figure de saint Louis exécutée sous Charles V pour la chapelle Sainte-Catherine du Val des Écoliers (fig. 368) donne, en réalité, l'aspect du costume du second de ces rois. C'est encore le même dont est revêtu Charlemagne sur l'an-

1. Le costume impérial associait de même aux vêtements laïques des insignes épiscopaux.

cien triptyque du Palais de Justice, au Musée du Louvre, peinture du milieu du xv<sup>e</sup> s. <sup>1</sup>.

La cotte de ce costume a été décrite p. 76. La tunique était en satin bleu, doublée de satin vermeil ; un peu moins longue que la cotte, elle avait des manches plus courtes et plus larges, laissant ainsi voir les parties ornées du vêtement de dessous. Elle était semée de fleurs de lys brodées au fil d'or tiré. Des orfrois de Damas



Fig. 368. — Le roi de France et deux sergents d'armes : dalle gravée provenant de Sainte-Catherine au Val des Écoliers ; aujourd'hui à Saint-Denis. Époque de Charles V (*Annales archéol.*).

garnissaient l'encolure, le bas, les manches et les deux côtés ; sur ces orfrois, on avait appliqué un lacis de nœuds de menues perles, et dans les encadrements que formait ce lacis, on voyait alterner des couronnes et des fleurs de lys, soit en broderie, soit en orfèvrerie. Le champ du lacis était semé de rosettes d'or ayant pour cœurs des cabochons de grenat. A chaque manche, un bouton était formé d'assez grosses perles entourant un chaton.

La dalmatique, de même étoffe, doublée de même, était semée de fleurs de lys brodées d'or, entourées de perles sur les épaules ;

1. Durrieu, *Hist. de l'Art* (A. Michel), t. IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 732 ; H. Stein, *Le Palais de Justice*, p. 226-229.

quatre gros boutons étaient formés de perles encadrant un chaton qui enchâssait un balai d'Orient.

Le soq, agrafé sur l'épaule droite, était de même étoffe et de même doublure, brodé des mêmes fleurs de lys que la dalmatique, et bordé des mêmes orfrois que la tunique.

Les *cehdalles*, de même étoffe et doublure, étaient aussi semées de fleurs de lys; chacune avait six boutons de perles.

Les souliers étaient de même, avec des orfrois semés d'assez grosses perles et, sur les grèves, de menues perles et des *K* couronnés. Sur la fig. 368 ils sont semés d'étoiles.

## § II. — *Sceptre.*

Le sceptre est un bâton de commandement. Déjà les rois d'Homère portent un sceptre, dont la pesanteur est parfois utile pour rappeler leurs sujets au respect. Les consuls romains avaient pour insigne un sceptre (*scipio*).

Toutes les effigies de majesté du Moyen Age ont des sceptres, longs (fig. 368) ou courts (fig. 370), et nous sommes abondamment renseignés sur leurs formes, bien que très peu nous soient parvenus.

Le sceptre des sceaux carolingiens est un bâton terminé par une fleur de lys<sup>1</sup>.

Le sceptre du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 255) se termine par un fleuron de feuillage sortant d'un nœud en forme de sphère aplatie<sup>2</sup>. Ce type persistera jusqu'à la fin du Moyen Age (fig. 368). Le sceptre des rois de Hongrie date du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle. Il a un nœud de cristal de roche où sont gravés des lions de style oriental; il est serti dans une monture d'or filigranée<sup>3</sup> à laquelle pendent des perles d'or au bout de chaînettes. La hampe est aussi revêtue d'or filigrané. Un sceptre du XIII<sup>e</sup> siècle conservé à Würzbourg<sup>4</sup> est en bronze doré rehaussé d'argent niellé. Le Musée du Louvre conserve la tête du sceptre d'or de Charles V (fig. 369 A). Elle a la forme d'une fleur de lys naturelle, autrefois émaillée de blanc<sup>5</sup>, servant de support à une figurine de Charlemagne assis sur son trône et portant la

1. Demay, *Le costume d'après les sceaux*.

2. Statues de Salomon et de la reine de Saba provenant de N.-D. de Corbeil, aujourd'hui à Saint-Denis.

3. Voir Babelon, *La gravure sur gemmes en France*, fig. 29.

4. Hefner-Alteneck, t. I, pl. XV.

5. Cet émail apparaît encore dans le portrait de Louis XV.

grande barbe que lui attribue la littérature de l'époque; le nœud

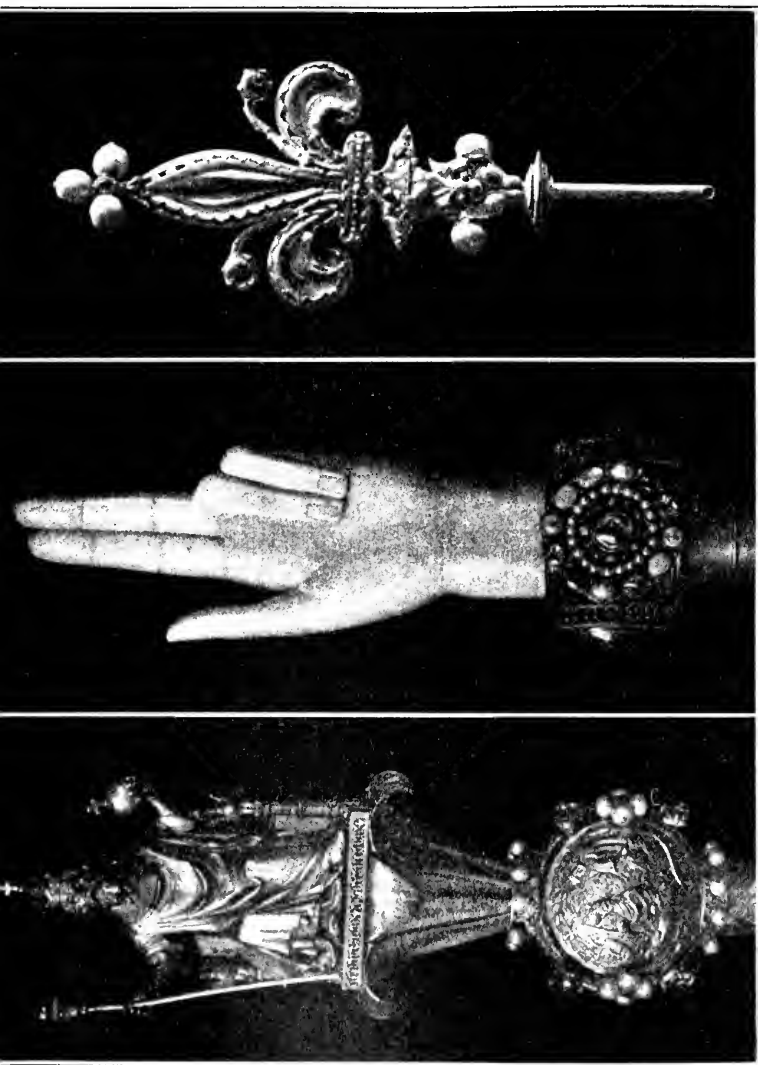


Fig. 369. — Sceptre, main de justice, fleuron.

A. Sceptre de Charles V  
 Louvain. Musée du Louvre.

B. Main de justice  
 des rois de France.

C. Fleuron de Jeanne  
 d'Évreux (Vierge de Jeanne).

est moderne ainsi que la hampe, le sceptre de Charlemagne et les  
 croix. Le morceau ancien est un admirable joyau, d'un travail

excellent. L'inventaire de Charles V mentionne aussi une tête d'aigle en cassidoine, sans doute antique, qui surmontait le pommeau d'or d'un sceptre.

En 1480, le roi René fut inhumé à Angers avec ses insignes. Son tombeau fut ouvert en 1896<sup>1</sup> et les insignes furent photographiés (fig. 370). Ils sont de la plus grande simplicité. Le sceptre de cuivre doré n'a été fait que pour figurer dans la pompe funèbre et pour suivre le roi dans la tombe. C'est un tube de 52 centimètres de long, terminé au bas par un culot demi-sphérique et portant au sommet deux fleurs de lys emboîtées d'équerre, comme sur certains cimiers (fig. 454).

### § III. — *Main de justice et globe.*

Lorsque le roi rend la justice, il tient un bâton terminé par une petite main bénissante, c'est la *main de justice* (fig. 369 B). Elle représente la main divine qui investit le monarque de son autorité. Ces mains étaient d'ivoire<sup>2</sup> ou d'orfèvrerie et s'appelaient *baston a seigner*. Aux obsèques des rois, le sceptre et la main de justice étaient placés dans les deux mains du mort. Ceux de Charles VI en 1422 étaient en argent doré, comme sa couronne.

La main de justice du sacre des rois de France est conservée au Louvre. Elle est en ivoire teint en rose. Le nœud d'orfèvrerie et de gemmes appartient au style du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 369 B) comme l'épée du sacre, dite, à tort, de Charlemagne. La hampe et son chapiteau sont modernes.

Les empereurs et les rois avaient parmi leurs insignes, depuis l'Antiquité, un globe, symbole de la terre qu'ils gouvernent. Cette sphère s'est conservée comme insigne de souveraineté et le Christianisme y a généralement ajouté une croix. Le globe se faisait en cristal ou en métal (fig. 373).



Fig. 370. — Sceptre trouvé dans le tombeau du roi René à Angers, 1480.

1. Voir la notice du chanoine Urseau, *Bulletin archéologique*, 1896, p. 512.

2. Musée du Louvre. Ornaments du sacre.

§ IV. — *Fleurons.*

Les reines portaient au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, en guise de sceptres, un simple fleuron à tige courte, fleur de lys (fig. 369 C) ou rose d'or, que l'on voit souvent dans la main des statues de la Vierge et sur les sceaux.

En 1252, Blanche de Castille fut inhumée à Maubuisson avec une de ces roses, en bronze doré. On l'a retrouvée intacte dans son tombeau<sup>1</sup>.

Le type du fleuron en fleur de lys s'est également conservé : on en a placé un très élégant dans la main de la Vierge de Jeanne d'Évreux<sup>2</sup>. Cette fleur de lys d'or et de cristal (fig. 369 C) a des pistils et une pointe terminés par des troches de trois perles. Sous le cristal était autrefois renfermée une relique des cheveux de la Vierge. Les nobles dames portaient parfois le fleuron comme les reines, et la fleur de lys n'était pas réservée aux princesses de la Maison royale : c'est un objet de ce genre qui figure en 1298 dans l'inventaire de Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois<sup>3</sup> : « une fleur de lis de rubis et de esmeraudes et de pelles, a esmail a l'envers ».

§ V. — *Couronne.*

La bandelette qui maintenait la chevelure se remplaçait parfois par un cercle de métal<sup>4</sup> et dès l'Antiquité, ce cercle prit quelquefois une importance et une décoration spéciales. C'est la couronne. L'Antiquité la réservait aux dieux, aux empereurs et aux rois ; au Moyen Age, elle reste un insigne de souveraineté, mais le régime féodal ayant multiplié les souverains, le port de la couronne s'étend à toute la noblesse sur la terre et dans le Ciel aux Personnes divines et à la Vierge Marie, reine-mère du Paradis.

Le Moyen Age n'adopta point le type hideux de la couronne romaine, avec ses pointes qui semblent l'agrandissement des dents d'un peigne ou d'une scie. La couronne du Moyen Age a des *fleu-*

1. Collection de M<sup>me</sup> Guérin, à Maubuisson.

2. Argent doré ; donnée en 1344 à Saint-Denis, aujourd'hui au Musée du Louvre. Cette fleur de lys hors d'échelle pourrait être un joyau ayant servi à la reine elle-même et dont la hampe aurait été amincie.

3. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 382.

4. Première bible de Charles le Chauve. Boinet, ouvr. cité, pl. LI.

rons, plus ou moins espacés sur un cercle plus ou moins large, garni de pierreries et de perles. Généralement, ces fleurons sont grands et petits, en alternance. L'art héraldique moderne attribue aux divers titres nobiliaires des types de couronnes appropriés. Le Moyen Age ne soupçonnait pas ces distinctions, pas plus que la représentation des émaux du blason par des hachures variées, et pas plus que la conception actuelle des titres de noblesse <sup>1</sup>.

Lorsque Godefroy de Bouillon refusa de porter sa couronne d'or, s'il la fit déposer comme on l'a dit <sup>2</sup> sur le Saint Sépulcre, ou à l'église de sa ville natale, Notre-Dame de Boulogne, il suivit simplement, en ce cas, un vieil usage. Les premiers princes chrétiens offrirent souvent leur couronne à l'église et la firent suspendre au-dessus de l'autel, comme on le fait encore des chapeaux de cardinaux. Dès le vi<sup>e</sup> siècle nous constatons ce pieux usage. Le trésor découvert à Guarrazar, près Tolède, en 1858 <sup>3</sup>, et dont la plus grande partie est au Musée de Cluny, comprenait huit couronnes d'or et de pierreries suspendues, hommages des rois Visigoths à un sanctuaire vénéré. Elles portent des pendeloques, dont la principale est une croix, et dans l'une des plus belles, ces pendants sont des lettres formant le nom du roi Receswinthe, mort en 672. Probablement, il l'a portée à son couronnement avant d'y faire ajouter les chaînettes et pendeloques. Mais d'autres couronnes, trop petites pour être portées, ne sont que des symboles et n'ont été faites que comme ex-voto. Quoi qu'il en soit, cet usage nous vaut d'être renseignés sur les couronnes mérovingiennes par le trésor de Guarrazar, et sur les couronnes carolingiennes par de nombreuses figures de couronnes suspendues qui ornent des miniatures <sup>4</sup>.

Les couronnes de Guarrazar n'ont pas de fleurons. Elles consistent en larges bandeaux d'or décorés de pierreries.

La couronne de Receswinthe (fig. 371, 1) est un bandeau plein avec trois rangs de bâtes garnies de cabochons de saphirs et d'énormes perles. Sur les bords, deux cercles d'or sont décorés d'un dessin cloisonné incrusté de grenats. Des palmes de grenat incrustées

1. Voir Viollet, *Hist. des Institutions politiques et administratives de la France*, t. II, p. 417 et suiv. et Guilhaumez, *Essai sur l'origine de la noblesse*.

2. Ces récits peuvent être légendaires, car Guibert de Nogent dit seulement que Godefroy refusa de porter la couronne d'or, mais ils s'inspirent d'un usage ancien qui persista longtemps (voir dans la suite de cet ouvrage, *ex-voto*).

3. Voir F. de Lasteyrie, *Description du Trésor de Guarrazar*, Paris, 1860, 4<sup>e</sup>.

4. Bibl. Nat., ms. lat. n<sup>o</sup> 1, Évangélaire de Charles le Chauve, fol. 326, 327 ; ms. 267, fol. 7, 10 ; ms. 323, pl. 8 ; ms. 324, fol. 5 à 10. Cf. Invent. de Corbie, 831.

sont disposées en X entre les bâtes. La couronne de Swinthila, à l'Armurerie royale de Madrid, est du même style.

Dans les couronnes plus petites, on trouve deux autres types : le bandeau à arcature ajourée et la couronne surélevée à claire-voie formée de trois cercles réunis par des bandes verticales (fig. 371, 2). Des chatons renforcent et décorent les intersections.

A l'époque carolingienne, le bandeau devient souvent plus étroit, la couronne a toujours des fleurons, et la couronne fermée apparaît. On trouve parfois des couronnes articulées à charnières et à pans (fig. 6) imitées de modèles byzantins.

Le bandeau des couronnes est souvent surmonté de petits fleurons, généralement bas et espacés, en forme de fleur de lys (fig. 371, 5, 8) ou de palmette<sup>1</sup>, quelquefois aussi surélevés, en forme de crochet recourbé<sup>2</sup>, de grandes palmettes<sup>3</sup>, de bouquets de quatre feuilles entourant une perle montée sur tige<sup>4</sup> ou enfin de groupes de tiges ou de tiges isolées surmontées d'une grosse perle<sup>5</sup> (fig. 371, 6).

Les couronnes impériales ont parfois deux appendices qui, prolongeant par le bas les fleurons latéraux, descendent devant les oreilles et se relèvent en volutes<sup>6</sup> (fig. 371, 3, 4).

Quelquefois aussi, depuis le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, dans la première bible de Charles le Chauve<sup>7</sup> et au x<sup>e</sup>, dans les commentaires d'Haimon sur Ézéchiel<sup>8</sup> nous trouvons la couronne fermée (fig. 371, 4).

La couronne à pans, sans doute articulée, se rencontre aussi dans ce dernier manuscrit<sup>9</sup>.

Les couronnes de l'époque romane (fig. 17 ; 20 à 25 ; 371, 7 à 9) sont plus variées et plus riches ; leurs fleurons sont plus nombreux (généralement six). Ils ont quelquefois encore la silhouette d'une fleur de lys ; plus souvent, ce sont des palmettes, et quelquefois de deux dimensions en alternance. Le bandeau est richement orné de reliefs

1. Évangélaire de Lothaire, 1<sup>re</sup> bible de Charles le Chauve, Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs. *Psalterium aureum* de Saint-Gall, Boinet, ouvr. cité, pl. XXX, XLIX, LI, LII, LIII, CXXI, CXXIV, CXLIX, CXLVI.

2. *Arithmétique* de Boèce, à Bamberg, Boinet, pl. LVII (figure symbolique). *Psalterium aureum* de Saint-Gall, *ibid.*, pl. CXLVI.

3. *Codex aureus* de saint Emmeran de Ratisbonne, *ibid.*, pl. CXV.

4. Psautier de Charles le Chauve, *ibid.*, pl. CXIV.

5. Psautier de Lothaire, *ibid.*, pl. LXXIX.

6. Évangélaire de Lothaire et de Charles le Chauve, Boinet, ouvr. cité, pl. XXX et LI.

7. Boinet, ouvr. cité, pl. LI.

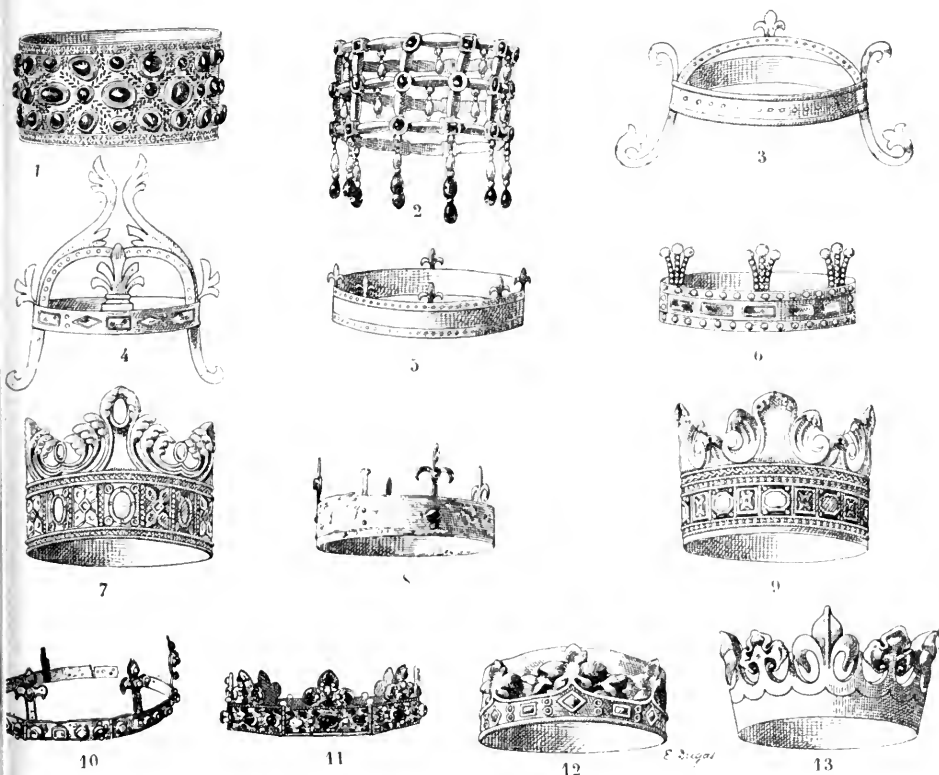
8. Bibl. Nat. Voir Bastard, *facsim.*, VII, 9.

9. *Ibid.*



d'orfèvrerie, de perles et de cabochons. On continue aussi de porter le bandeau d'orfèvrerie sans fleurons.

La couronne articulée reste en usage, à l'époque romane, comme le montre le tympan de Moissac.



371. — 1. Couronne de Receswinthe, sans ses pendeloques (Musée de Cluny). — 2. Autre couronne de Guarrazar, VII<sup>e</sup> s. — 3. Évangéiaire de Lothaire, 2<sup>e</sup> quart du IX<sup>e</sup> s. — 4. 1<sup>re</sup> bible de Charles le Chauve, milieu du IX<sup>e</sup> s. — 5. Même manuscrit. — 6. Psautier de Charles le Chauve (856 † 869). — 7, 8 et 9. Statues de N.-D. de Corbeil, aujourd'hui à S.-Denis, seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. — 10. Musée Germanique de Nuremberg. — 11. Trésor de la cathédrale de Namur, XIII<sup>e</sup> s. — 12. Effigie funéraire de Philippe III, 1209 à 1307. — 13. Statue de Charles V à la cathédrale d'Amiens, 1373 à 1375.

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les fleurons alternés, grands et petits, deviennent de plus en plus fréquents, et les grands, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, sont le plus souvent des fleurs de lys. Les petits sont généralement des trèfles, des troches de perles, des perles simples.

A cette description répondent la couronne d'or de saint Louis et celle de Jeanne d'Évreux (1325-1370) autrefois conservées au trésor de Saint-Denis<sup>1</sup>, et une autre couronne de saint Louis que les Dominicains de Liège possédaient<sup>2</sup>. Il nous en reste des gravures et quelques couronnes encore subsistantes appartiennent au même type, la couronne reliquaire de l'abbaye du Paraclet, conservée à la cathédrale d'Amiens, à fleurs de lys alternativement grandes et petites, la belle couronne reliquaire de la cathédrale de Namur<sup>3</sup> (fig. 371, 11) et une couronne de laiton doré du xv<sup>e</sup> siècle, dite de Marguerite de Bourgogne, au Musée de Dijon. En 1389, Valentine Visconti avait deux couronnes d'or, grande et petite, garnies d'un grand nombre de balais, saphirs, émeraudes, diamants et perles, et où six grands fleurons alternaient avec six petits<sup>4</sup>.

Les fleurons en fleur de lys n'impliquaient nullement le port de la même pièce dans les armoiries; ils étaient d'usage général.

A partir du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, il y eut aussi beaucoup de fleurons de couronnes imitant des feuilles ou des bouquets de feuillage au naturel, comme dans les effigies funéraires de Philippe III et de Philippe IV à Saint-Denis (fig. 371, 12).

A partir de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les couronnes sont souvent plus chargées et généralement plus hautes. Elles sont d'un grand luxe, comme toute la parure. La couronne de Charles d'Orléans, décrite en 1414, était d'or, perles et pierreries, avec six grands fleurons et six entre-deux; elle était émaillée au revers de bleu et de vert. La couronne de la statue de Charles V à Amiens (fig. 371, 13) et celles des tapisseries d'Angers, vers 1380, sont parmi les plus simples et les meilleurs modèles; la couronne dite de Marguerite d'Autriche au musée de Dijon est d'une composition plus chargée; celle qui fut mise en 1480 dans le tombeau du roi René d'Anjou (fig. 372) est, au contraire, un objet de pacotille très simple. Toutes ont pour fleurons des trèfles grands et petits, mais cette alternance n'a jamais été d'usage absolument général, comme le montrent les fig. 194, 196, 197 et les portraits des miniatures (*rec. Couderc*).

Depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, on a fait plus fréquemment usage des cou-

1. Félibien, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denis*, pl. III, P. — *Ibid.*, pl. IV, T, et Le Noir, *Monuments des Arts libéraux*, p. 41, pl. XXXV.

2. Montfaucon, *Monum. de la Monarchie fr.*, t. II, pl. 26, n° 1.

3. Elle ressemble à celle de la célèbre statuette d'argent du « roi de Bourges » (collection Pierpont-Morgan).

4. Inventaire, n° 1 et 2.

ronnes articulées (fig. 371, 7) formées, comme les simples chapels d'orfèvrerie décrits plus haut, et comme les ceintures de métal, de plusieurs plaques ou « fermettes » reliées par des charnières. Ces couronnes s'adaptent mieux que de simples cercles à la forme oblongue des crânes et aussi aux tracés capricieux des coiffures féminines.

La plus ancienne peut-être et la plus belle qui nous reste est conservée au trésor de la cathédrale de Namur comme reliquaire de la couronne d'épines (fig. 371, 11). Elle se compose de huit plaques d'or portant autant de fleurons en forme de fleurs de lys écourtées. L'extérieur est couvert d'une profusion de gemmes, de perles et de filigranes accompagnés de fleurettes. A l'intérieur de deux plaques adhérent de petites custodes, fermées à charnières et à goupilles, où se logeaient les reliques. Celles-ci furent envoyées au marquis de Namur en 1205. La couronne d'or n'est formellement désignée dans les inventaires que depuis 1356, mais son style est bien celui du XIII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 372. — Couronne funéraire du roi René, à Angers, 1480.

On voit d'autres couronnes articulées du XIV<sup>e</sup> siècle au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles et au Musée de Nuremberg ; l'une du XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 371, 10) ; l'autre, plus ornée, exécutée vers 1400.

En 1298, l'inventaire de Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois, mentionne une couronne de 14 pièces et une de 18 ; en 1301, l'inventaire de ses bijoux comprend une grande couronne « de XIII pieches, dont l'une est dessevrée », et trois petites, de 16, 22 et 18 pièces ; dans la dernière encore, une pièce « est dessevrée des autres ». C'étaient donc des couronnes articulées<sup>1</sup>.

En 1329, la comtesse Mahaut d'Artois, sa belle-fille, fut inhumée à l'abbaye de Maubuisson avec une couronne de ce genre, peut-être une des mêmes, qui a été retrouvée<sup>2</sup>.

La statue de Jeanne de Bourbon, exécutée dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle pour le portail des Célestins de Paris<sup>3</sup>, semble porter une couronne articulée (fig. 191).

1. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 384, pièces justificatives, n<sup>os</sup> 1 et 2.

2. Collection de M<sup>me</sup> Guérin, à Maubuisson.

3. Musée du Louvre.

En 1403, la couronne décrite dans l'inventaire dotal de M<sup>me</sup> de Savoie, cité par Gay, était aussi de ce système : elle « fait chapeau » et a huit « fermaillets du tour d'embas <sup>1</sup> ».

A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, on fit aussi des couronnes décrivant deux ondulations au-dessus des tempes, pour emboîter les truffeaux des dames <sup>2</sup> (fig. 192).

Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, la couronne pouvait être doublée d'une calotte de soie (fig. 371, 12).

Charles V, peut-être en l'honneur de Charlemagne <sup>3</sup> de qui il aimait à se réclamer, possédait une couronne fermée. Son inventaire <sup>4</sup> décrit, en effet, une couronne *croisée* doublée d'une aumusse de velours vermeil. Sur l'intersection de la croix s'élevait un fleuron ou *fruitolet* garni d'un très gros diamant. Cependant sur son effigie d'Amiens (1373 à 1375), il porte une couronne ordinaire (fig. 371, 13). En principe, l'empereur seul avait droit à la couronne fermée. Celle-ci peut-être faite pour Charles IV.

En 1474, Olivier de la Marche <sup>5</sup> nous apprend que la couronne du roi d'armes devait être « croisetée et non fleuronnée ».

L'effigie funéraire d'Isabeau de Bavière à Saint-Denis porte aussi une couronne ayant pour fleurons de petites croix, mais elle est retouchée.

On parait les mariées de couronnes d'orfèvrerie <sup>6</sup> qui pouvaient n'être que des chapels.

Les princes de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et du xv<sup>e</sup> portaient usuellement la couronne par-dessus un chapeau de feutre <sup>7</sup>.

## § VI. — *Costumes nobles.*

La noblesse, outre la couronne, se reconnaissait à des costumes spéciaux : depuis le milieu environ du xii<sup>e</sup> siècle, les hommes nobles portaient des armoiries, figurées comme signes distinctifs sur

1. Gay, *Glossaire*, p. 465.

2. Saint-Denis, statues funéraires de Jeanne de France, 1371; Jeanne de Bourbon, 1377; Marie d'Espagne, 1379; Blanche d'Évreux, 1398.

3. On sait que la couronne impériale dite de Charlemagne est sommée d'un demi-cercle portant la croix, mais elle ne date que du xii<sup>e</sup> siècle.

4. N<sup>o</sup> 7.

5. *Estat du duc de Bourgogne*, p. 29.

6. Inventaire de la duchesse d'Orléans à Chauny; L. de Laborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 7176. Cf. ci-dessus, p. 401, 402.

7. Voir Gay, *Glossaire*.

l'écu et sur le heaume, plus tard sur la cotte d'armes et sur les ailettes et comme signe de propriété sur les pommeaux d'épées, les gantelets, les pièces de harnachement.

A partir du milieu du <sup>xiii</sup>e siècle jusqu'à la fin du <sup>xiv</sup>e pour les hommes et jusqu'à la fin du <sup>xv</sup>e pour les femmes, cette mode s'étendit au costume civil officiel : il comporte des robes d'armoiries, dont les couleurs n'étaient autres que les émaux du champ du blason et où les pièces de celui-ci se détachaient en dessin tissé, en application ou en broderie, comme sur la cotte d'armes du Prince Noir, conservée à Canterbury.

Les chevaliers avaient le privilège de porter la ceinture blanche<sup>1</sup> et les éperons d'or ou dorés, mais de bonne heure, la ceinture des chevaliers fut concédée ou tolérée dans la haute bourgeoisie<sup>2</sup>. Quant aux éperons dorés, Hugues III, roi de Chypre, en avait accordé l'usage à l'abbé des Prémontrés de Lapaïs.

Vers 1340, les gentilshommes portèrent avec le costume civil la dague, et depuis François I<sup>er</sup>, l'épée.



Fig. 373. — Globe crucifère du roi René, trouvé dans son tombeau.

### § VII. — *Livrées, enseignes civiles et Ordres de chevalerie.*

Le Moyen Age avait conservé de l'Antiquité l'habitude des présents de vêtements. Dans les occasions solennelles, spécialement au nouvel an, les seigneurs distribuaient à leurs serviteurs des costumes, des broderies, des bijoux, généralement décorés de leurs couleurs, armes et devises. Les vêtements et ornements qui faisaient l'objet de cette livraison s'appelaient la *livrée* (*liberata*, s.-e. *vestis*). Au <sup>xiv</sup>e siècle, la livrée prend de plus en plus des couleurs déterminées et significatives. Quand Étienne Marcel, en 1358, après l'assassinat des maréchaux, contraignit le régent à se coiffer du chaperon, parti rouge et bleu, il lui impose ainsi la livrée de la ville de Paris. Cette livrée devient alors une enseigne politique et séditieuse.

1. *L'Ordene de Chevalerie*, vers 1183-1188.

2. Texte de 1298, Sénéch. de Beaucaire, cité par Gay.

Vingt ans plus tard, Charles V, recevant l'empereur, distribue une livrée à tous les officiers de la Cour. Les couleurs sont uniformes pour un même office, mais les officiers des divers offices reçoivent chacun des couleurs spéciales.

Les livrées deviennent au xv<sup>e</sup> siècle plus nombreuses et plus précises ; elles s'ornent de devises et d'emblèmes.

La livrée de Charles VI était blanc, vermeil et noir ou vert ; Charles VII, dauphin, avait une livrée blanc, vermeil et bleu (les couleurs de France actuelles) ; devenu roi, il substitua le vert au bleu. Charles VIII fit usage des mêmes couleurs ; il adopta d'autres fois les couleurs blanc, tanné et rouge, ou gris, noir et violet. Sous Louis XII, la livrée est blanche ou blanc, rouge et jaune. Le roi René avait adopté blanc, gris et noir. En 1410, la livrée de la ville d'Amiens consistait en chaperon de drap blanc et vert clair.

Au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècles, des figures emblématiques s'appliquaient ou se brodaient sur les vêtements ; d'autres servaient de motifs à toute la joaillerie : c'étaient des *enseignes civiles* (fig. 374) analogues aux enseignes de piété décrites plus haut.

Il est souvent difficile alors de discerner un ordre de chevalerie d'une livrée et surtout du port d'une simple devise. La livrée, aux couleurs et enseignes d'un seigneur, est plus étendue qu'un ordre, sujette à changement, tandis qu'un ordre est une livrée perpétuelle et immuable, et de plus une sorte de confrérie instituant entre ses membres une solidarité plus étroite que la chevalerie ordinaire <sup>1</sup>.

1. Donner ici l'histoire de tous les Ordres de Chevalerie et la description de leurs insignes sortirait du cadre assigné à cet ouvrage et ferait double emploi avec d'autres livres dont on ne signalera que les principaux : Lutzenburg (Bern. de), *De ordinibus militaribus*, Cologne, 1527. — Sansovino (Francesco), *Origine de Cavalieri*, Venise, 1566 et 1570. — Menenius (Fr.), *Deliciae equestrium et militarium ordinum*, 1<sup>re</sup> éd., Cologne, 1608 ; 7<sup>e</sup> éd., Macerata, 1623. — Favyn (André), *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, Paris, 1620, 2 vol. — Belloy (P. de), *De l'origine et l'institution des divers Ordres de Chevalerie*, Paris, 1653. — Mendo (André), *De ordinibus militaribus*, 2<sup>e</sup> éd., Lyon, 1668. — Schoonebeck (Adrien), *Hist. de tous les ordres militaires*, Amsterdam, 1699. — Bonanni (Fil.), *Ordinum equestrium et militarium catalogus*, Rome, 1711, in-4<sup>o</sup>. — Burgermeister, *Bibliotheca equestris*, Ulm, 1720. — *Abrégé historique des Ordres de Chevalerie*, Bruxelles-Paris, 1776. — Perrot (A.-M.), *Collection historique des Ordres de Chevalerie*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1846. — Maigre (W.), *Dictionnaire encyclopédique des Ordres de Chevalerie*, Paris, 1861. — Chowanetz (Jos.), *Handbuch sammtlicher Ritterorden*, Vienne, 1877. — Archer (J. H. Laur.), *Orders of Chivalry*, Londres-New York, 1888. — Gourdon de Genouillac, *Nouveau Dict. Histor. des Ordres de Chevalerie*, Paris, 1891.

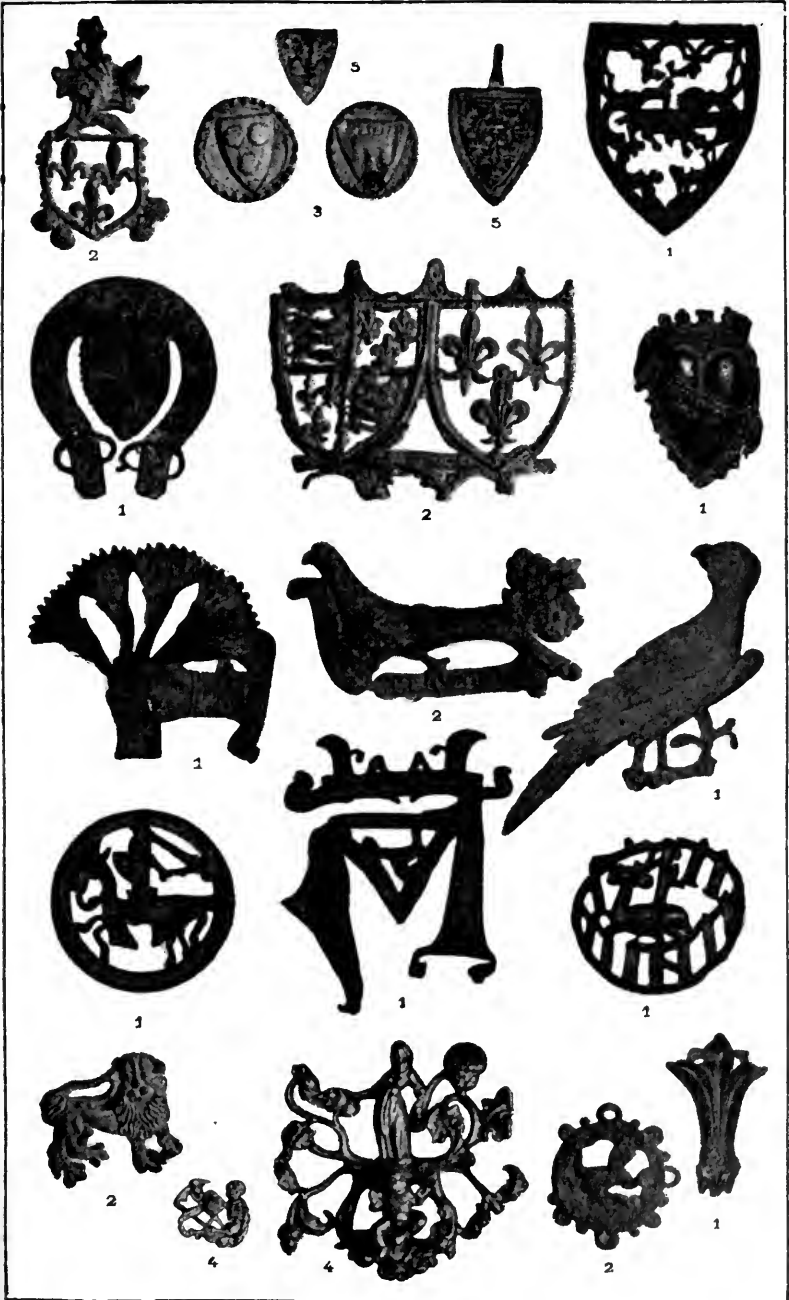


Fig. 374. — Enseignes civiles, plomb ou étain. 1. Musée Britannique, plomb xv<sup>e</sup> s. Armes de Rouen ; jarretière; cœur couronné, main présentant un bouquet d'œillets; papegai ; chevalier combattant, monogramme couronné ; cerf dans un parc; fleur de lys. — 2. Musée de Rouen, xvi<sup>e</sup> s. France; France et Angleterre; faucon avec devise ; lions. — 3. Musée de Boulogne, armes de Boulogne et Auvergne vers 1300. — 4. Collection Figdor à Vienne, xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> s. Or émaillé, la Mort ; argent doré, dame dans un chêne ; au-dessous, enfant. — 5. Musée de Lille. Plomb, xiv<sup>e</sup> s. Lille; Valois ou Anjou.

L'usage s'établit, vers 1350, de donner des colliers de livrée. On le constate à la Cour d'Angleterre depuis 1389 <sup>1</sup>.

La seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et la première du xv<sup>e</sup> siècle sont l'époque de la plus grande vogue des devises et emblèmes : Charles VI avait pris pour emblème le genêt ; il distribua des colliers de livrée avec pendants à cosses de genêts et genettes. On en a vu la description et les chevaliers qui le portèrent constituèrent un éphémère *ordre de la Geneste* <sup>2</sup>. Au contraire, les *escots* de Louis d'Orléans (fig. 175) et les *rabots* de Jean sans Peur, distribués à profusion, ne furent jamais regardés comme un ordre.

En 1352, le roi Jean I<sup>er</sup> fonda l'ordre de *Nostre Dame* ou de *Blanche Maison*, qui prit en pratique le nom d'*ordre de l'Étoile* parce que son insigne était l'étoile des Mages avec la devise, *monstrant regibus astra viam* <sup>3</sup>. Cet ordre fut éphémère. Il est à noter que l'astrologie était alors en pleine vogue. Les chevaliers de l'Étoile portaient cotte et long surcot, chausses et souliers blancs <sup>4</sup> ; un rayon enflammé était brodé sur la poitrine du surcot ; une grande étoile blanche, à six pointes, avec rond central bleu, figurait sur le manteau et le fermail rouge ; l'épée portait la devise : chaque chevalier avait un anneau d'or à son nom.

En 1347, au siège de Calais, au cours d'une fête donnée au camp anglais, on ramassa la *Jarretière* de l'amie d'Édouard III, la comtesse de Salisbury, et le roi sauva aussitôt la situation en créant un ordre de chevalerie avec l'insigne de la Jarretière <sup>5</sup> et la devise *Honni soit qui mal y pense*.

Vers 1362, Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, roi de Chypre, fonde l'ordre

1. Voir A. Van de Put, *The Aragonese double crown, and the Borgia or Borja devise, with notes upon the bearing of such insignia in the XIV and XV centuries*, Londres, B. Quaritch, 1910, in-4<sup>o</sup> (publication du *Gryphon Club*).

2. Hélyot, t. VIII, p. 276, attribue à Charles V ou à Charles VI l'ordre de la *Cosse de genêt*, qui aurait eu pour insigne un collier de branchages avec médaillons en losange et croix fleurdelysée.

3. En outre, les chevaliers devaient porter la cotardie ou le surcot blanc, des chausses noires et des souliers dorés. Voir Hélyot, t. VIII, p. 309 et C. Couderc, *Album de portraits d'après les collections du Cabinet des manuscrits*, pl. XXXIX. Les statuts sont conservés à la Bibliothèque Nationale, ms. fr. 4274 ; dans le ms. fr. 2813, fol. 394, deux miniatures représentent l'institution de l'Ordre. Cf. L. Pannier, *La noble maison de Saint-Ouen et l'ordre de l'Étoile*. Paris, 1872.

4. Selon Hélyot, t. VIII, p. 309, chausses noires et souliers dorés.

5. Hélyot, t. VIII, p. 322 à 325.



de l'*Épée*. L'insigne était une épée en pal sur champ d'azur ; avec la devise : *c'est pour loiauté maintenir* <sup>1</sup> (fig. 300). Jamais l'idéal chevaleresque ne fut plus magnifiquement formulé. Le collier de l'ordre était une gourmette dont les chaînons répétaient le sigle S, signifiant *silentium*.

C'est en 1364 que le duc Amédée VI de Savoie créa l'*ordre du Collier* <sup>2</sup>, qui fut réformé en 1518 par Charles III et appelé *ordre de l'Annonciade*. Le collier est formé de lacs d'amour et de la devise FERT.

En 1370, Louis II de Bourbon, revenant d'Angleterre où il avait été captif, fonda l'*ordre de l'Écu d'or* dont la devise était *Espérance* <sup>3</sup>. Il le remplaça bientôt, à l'occasion de son mariage (1371), par l'*ordre de Notre-Dame du Chardon*.

En 1384, Albert de Bavière, atteint de la maladie dite *feu Saint Antoine* <sup>4</sup>, fonda l'*ordre de Saint-Antoine*, qui a plutôt l'allure d'une confrérie religieuse que d'une institution chevaleresque : le collier représentait une ceinture d'ermite où pendaient le *Tau* et la clochette emblèmes du saint. Ce bijou rentre nettement dans la catégorie des objets de piété. Il figure au col de la statuette de Jean, duc de Brabant, à Amsterdam (fig. 66) et du portrait de Jean de Bavière, dit Sans-Pitié, évêque de Liège, plus connu sous le nom de l'*Homme à l'Œillet*, par Jean Van Eyck <sup>5</sup>. On le trouve en or, pendu à un filet de soie noire, parmi les bijoux de Charles le Téméraire <sup>6</sup>, et en or, garni de 5 balais et 12 grosses

1. Voir Enlart, *Souvenirs du Royaume de Chypre au Musée Britannique et au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles* (Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, 1910). L'insigne de l'Ordre de l'Épée est sculpté à Venise sur la façade du palais Loredan, où logea Pierre I<sup>er</sup>, et à Nicosie aux côtés d'un blason conservé au musée lapidaire. A la voûte de la chambre de Charles V au donjon de Vincennes, une clef sculptée figure les armes de France sur une épée en pal qui peut être l'ordre de Chypre, car Pierre I<sup>er</sup> fut l'hôte et l'ami de Charles V.

2. Voir Dino Muratore, *Les Origines de l'Ordre du Collier de Savoie* (Archives héraldiques suisses, 1909-1910).

3. Cette devise figure sur le pommeau de l'épée de Louis II de Bourbon mort en 1410 (statue tombale de Souvigny). Elle figurait aussi sur deux ceintures brodées de lettres d'or que Charles VI fit faire en 1393 (Gay, *Glossaire*). Les insignes, selon Hélyot (t. VIII, p. 319), comportaient aussi un collier à fleurs de lys sur fond d'émail vert, avec bijou à l'effigie de la Vierge, et un chapeçon vert à rebras cramoyés.

4. Hélyot, t. VIII, p. 288.

5. Musée de Berlin.

6. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>os</sup> 3385 et 3112.

perles, en 1487 à Chauny dans l'inventaire de la duchesse d'Orléans <sup>1</sup>.

En 1394, Louis, duc d'Orléans, créa à l'occasion du baptême de son fils Charles, l'ordre du *Camail* ou du *Porc-Épic* <sup>2</sup>. Le bijou imitait un collet de mailles dentelé que l'on a parfois pris pour une couronne renversée. Les chevaliers portaient aussi l'image du porc-épic avec la devise : *Cominus et eminus*. Cet ordre dura jusqu'à Louis XII, qui le supprima, mais garda l'emblème du porc-épic avec une devise nouvelle toutefois : *Qui s'y frotte s'y pique*.

En 1429, à Bruges, Philippe le Bon fonda l'ordre de la *Toison*

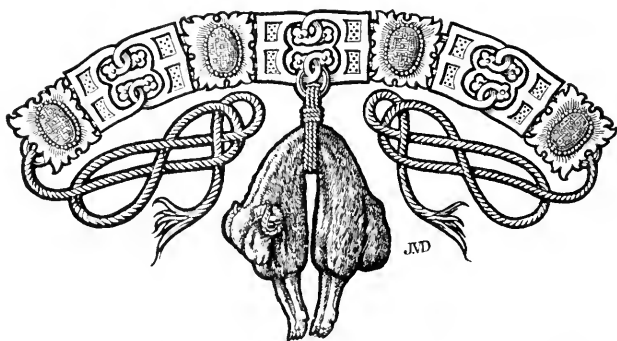


Fig. 375. — Dessin tiré du *Grand Armorial de la Toison d'Or* de M. et M<sup>me</sup> van Driesten. Paris, 1914.

*d'or* <sup>3</sup>, qui tint son premier chapitre à Lille en 1431. Cet ordre, tout en proposant les exploits de Jason à l'imitation des chevaliers modernes, faisait une galante allusion à la rutilante et opulente chevelure de la belle Maria Van Crombrugge, la plus aimée des vingt-quatre maîtresses du duc.

Le bijou (fig. 375) représente une peau de mouton : le collier émaillé combine les emblèmes du fusil et de la croix écotée.

En 1448, le roi René fondait à Angers l'ordre du *Croissant d'or* que l'on a fait remonter à Charles I<sup>er</sup> d'Anjou ou à Charles de Duras <sup>4</sup>. Le collier s'ornait de croissants et de coquilles ; le bijou

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 7173.

2. Hélyot, t. VIII, p. 336, semble être responsable de l'erreur répétée depuis, qui confond le camail avec un *camailen* ou camée.

3. Hélyot, t. VIII, p. 343.

4. Hélyot, t. VIII, p. 279.

représentait une nef, la devise était : *Non cedo tempori*. Ce bijou était suspendu à une chaîne de même métal et accompagné de la devise : *Los en croissant*.

En 1469, Louis XI fonda l'ordre de *Saint-Michel* (fig. 376) <sup>1</sup>,

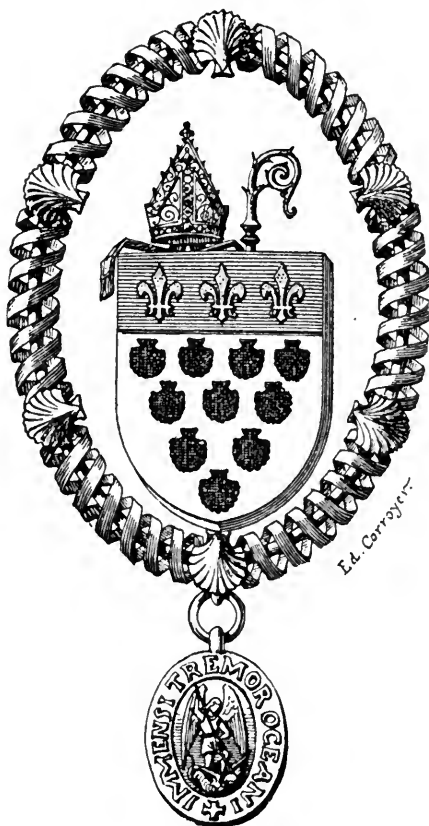


Fig. 376. — Dessin tiré du *Mont Saint-Michel*, par Ed. Corroyer.

réservé par ses statuts à trente-six chevaliers, mais limité au début à quinze, plus un chancelier (ecclésiastique), un trésorier, un greffier et un héraut roi d'armes. Cet ordre, estimé entre tous avant

1. C<sup>o</sup> P. Durrieu, *Les manuscrits des statuts de l'ordre de Saint-Michel*. Paris, 1911 (Bull. de la Soc. franç. de reprod. de mss. à peintures).

le xvi<sup>e</sup> siècle, s'était tellement répandu et avili depuis 1560 environ qu'on put alors qualifier ses insignes de « Collier a toutes bestes ».

Les chevaliers étaient tenus de venir au chapitre revêtus d'un grand manteau de damas blanc traînant jusqu'à terre, fourré d'hermine et brodé de coquilles et de lacs d'or, avec chaperon de velours cramoisi jeté sur l'épaule. Le collier était composé de coquilles de pèlerins du Mont Saint-Michel reliées par des lacs; le bijou représentait l'archange terrassant le démon dans un médaillon. Le petit ordre consistait dans ce bijou seul.

En 1536, le fou du roi François I<sup>er</sup> s'était fait faire par un mercier un collier symbolique qui parodiait celui de l'ordre de Saint-Michel <sup>1</sup>.

En 1578, pour remédier à l'avilissement de l'ordre de Saint-Michel, Henri III fonda l'*ordre du Saint-Esprit*, en mémoire de son avènement au trône le jour de la Pentecôte <sup>2</sup>. Les flammes qui descendent sur les Apôtres s'accompagnaient, dans le collier, de deltas et de doubles M; les chevaliers portaient les couleurs vert jaune et blanc; ces couleurs et les M étaient, dit-on, les emblèmes de la maîtresse du roi. Le Musée de Cluny a recueilli les grands manteaux des dignitaires de l'ordre: ils sont en velours bleu semé de flammes d'or.

L'*ordre de l'Éléphant* <sup>3</sup> fut créé en 1478 par Christian IV de Danemark: un éléphant couronné portant une tour pendait à un collier orné de la couronne d'épines et des clous de la Passion. Les chevaliers portaient sur un vêtement de satin bleu un manteau de velours cramoisi.

En Suède, l'*ordre des Séraphins* <sup>4</sup> remonte à 1334 et eut pour fondateur Magnus IV. Des séraphins émaillés de rouge alternaient dans le collier avec des doubles croix d'or.

A ces ordres civils on peut ajouter tous les ordres religieux de chevalerie dont il a été question plus haut.

La création d'un ordre de chevalerie n'était pas une prérogative des papes, des rois ou des grands vassaux.

Vers le milieu du xv<sup>e</sup> s., à Rougemont en Franche-Comté, Philibert de Molans, à son retour de Terre Sainte, fonda l'ordre des

1. Gay, *Glossaire*, p. 548. Voir ci-après, p. 433.

2. Hélyot, t. VIII, p. 397.

3. *Ibid.*, p. 384.

4. *Ibid.*, p. 356.

chevaliers de Saint-Georges, dont les statuts furent renouvelés en 1485. Les chevaliers devaient prouver 32 quartiers de noblesse et portaient un bijou à l'image du patron de l'Ordre <sup>1</sup>.

En 1418, un simple chevalier, Nompar II, seigneur de Caumont au pays de Foix, institua l'ordre de l'Écharpe en mémoire de son pèlerinage à Jérusalem <sup>2</sup>. Les insignes étaient une écharpe d'azur portant en chef le mot FERM, devise de sa famille <sup>3</sup>.

Un ordre de chevalerie pouvait être temporaire, institué pour accomplir certaines prouesses : c'était une *emprise* collective attestée par le port d'emblèmes que l'on quittait une fois l'emprise accomplie. C'est ainsi qu'en 1444 le duc Jean de Bourbon institua pour deux ans à Notre-Dame de Paris un ordre ou compagnie de 12 chevaliers du Fer d'or et de 5 écuyers du Fer d'argent <sup>4</sup> qui firent vœu de combattre en champ clos pour l'honneur de leurs dames, contre tout venant ou entre eux s'il ne se présentait pas d'autres adversaires. Quelques ordres de chevalerie ont été créés pour les femmes <sup>5</sup>. Le plus ancien qui semble authentiquement connu serait l'Écharpe d'or, institué en 1338 par Jean I<sup>er</sup> de Castille en mémoire du siège de Placencia.

§ VIII. — *Insignes divers. Officiers royaux, seigneuriaux et municipaux. Confréries, Corporations.*

*Officiers royaux, seigneuriaux et municipaux. Confréries, Corporations.* — Des bijoux pouvaient être les insignes, ou, dans la langue du Moyen Age, les *enseignes* de fonctions et de dignités diverses.

Les *rois des serments* d'arbalétriers, en Picardie, en Flandre et dans les Pays-Bas ; les ménétriers, les hérauts, les huissiers, les massiers, les messagers recevaient de ces bijoux. En 1367, le roi

1. Reproduit par Aug. Castan, *La confrérie de Saint-Georges. Mém. de la Soc. d'archéol. du Doubs*, 1883.

2. Voir *Voyage d'Oultremer en Jérusalem par le seigneur de Caumont*, publ. par le Marquis de la Grange, Paris, Aubry, 1858, in-8°.

3. Cet ordre avait bien le caractère d'une confrérie : si l'un des chevaliers perdait son héritage, le seigneur de Caumont s'était engagé à lui assurer de quoi vivre conformément à son rang ; à la mort de chaque chevalier, chacun de ses confrères devait faire chanter trois messes et le seigneur de Caumont vingt.

4. Notes de Clairambaut citées par Hélyot, t. VIII, p. 350.

5. *Ibid.*, p. 425 et suiv.

remit le jour de l'Épiphanie une couronne d'argent au roi des ménestrels <sup>1</sup>. Les enseignes des joueurs de chalumeau de la ville de Gand, exécutées en 1483 par l'orfèvre Corneille de Bont, sont conservées au musée de cette ville : ce sont de beaux bijoux d'argent (fig. 378), qui s'attachaient à un collier et pendaient sur la poitrine. On y voit la représentation en haut relief de la pucelle qui symbolise Gand. Des objets semblables ont existé dans plusieurs de nos provinces : en 1407, l'inventaire d'Olivier de Clisson comprend quatre émaux pour menestrieux ; en 1427, Guillaume Caillot,

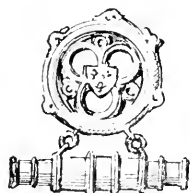


Fig. 377. — Enseigne de canonnier royal, xv<sup>e</sup> s., argent (à suspendre à un collier). Musée de Verdun.

ménéstrel du duc de Bourgogne, reçut un petit écu à ses armes <sup>2</sup> ; en 1455, la duchesse d'Orléans fit faire « pour son tabourin » un « émail d'argent émaillé et doré <sup>3</sup> ».

Les arbalétriers <sup>4</sup> pouvaient recevoir des couronnes, comme les ménestrels : ceux d'Abbeville conservaient encore au xvii<sup>e</sup> siècle deux couronnes d'argent à huit fleurons, dont une dorée ; on y avait appendu diverses images de saints accompagnées d'armoiries : un Saint Louis en ronde bosse, portant les armes de Ponthieu ; d'autres en médaillons : une Notre-Dame de Boulogne, plusieurs Saint Jean ; un Saint Barthélemy avec les armes d'Abbeville, etc. <sup>5</sup>.

Ces figurines étaient sans doute des prix décernés dans les concours ouverts par les villes dont elles portaient les emblèmes.

Les « rois » des « serments » d'arbalétriers ou les maîtres des guildes de Saint-Sébastien portaient un collier d'argent plus ou moins richement orné de jazerans ou gourmettes et de feuillages et autres motifs, et auquel pendait un oiseau d'argent, réduction du papegai de bois qui se plaçait en haut de la perche pour servir de cible.

On trouve encore de ces colliers dans les Pays-Bas en assez grand nombre ; les plus anciens, comme à Ypres, remontent au xv<sup>e</sup> siècle, mais la plupart datent du xvi<sup>e</sup> ; les uns sont gothiques

1. Du Cange, *Ministrelli*.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 859.

3. *Ibid.*, n<sup>o</sup> 6723.

4. Voir la représentation d'arbalétriers de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle dans un vitrail de la cathédrale de Tournai. Lévy, *Hist. de la Peinture sur verre*, pl. XV.

5. Gay, *Glossaire*, extr. du Registre aux délibérations de l'échevinage, n<sup>o</sup> 6.

et les autres en style de la Renaissance <sup>1</sup>. A Gand, le collier est en or.

On peut encore citer celui de Sommelsdyk (1511-1517), celui de Dixmude, d'un charmant travail dans le style de la Renaissance, ceux de Hilest, d'un style plus avancé ; de Moerbeke (xvi<sup>e</sup> siècle), de Furnes <sup>2</sup> (xvi<sup>e</sup> siècle), celui de la collection Osterreith <sup>3</sup>. On conserve de ces colliers dans les musées de Dordrecht (fig. 379), Amsterdam et Stockholm, et le musée de Cluny possède un petit papegai d'argent avec ses chainettes de suspension <sup>4</sup>.

Les échevins et les maîtres des ghildes, corporations, confréries avaient tous des colliers de ce genre, au moins depuis le xv<sup>e</sup> siècle ; à chacun de ces colliers pendait de même un joyau figurant un emblème héraldique ou professionnel (fig. 377 à 379). On a pris soin de les détruire en France et de les conserver en Angleterre et quelquefois dans les Pays-Bas.

Le plus beau peut-être est le collier d'or émaillé du maître de la gilde des Orfèvres de Gand, appartenant aujourd'hui à M. de Kerckhove d'Ousselghem <sup>5</sup>. Il est formé de seize plaquettes articu-



Fig. 378. — Enseigne de joueur de chalumeau de la ville de Gand, 1483. Musée de Gand.

1. Ces colliers ont figuré à l'Exposition rétrospective de Gand en 1913.

2. Voir Van Ysendyck, album de l'*Art dans les Pays-Bas*, nouvelle série, pl. 1.

3. Le collier de la collection Osterreith comporte 21 chainons ornés de rinceaux et du fusil de Bourgogne, un fermail aux effigies de saint Georges et saint Louis, et un pendant formé d'un papegai couronné, tenant dans ses serres quatre attributs pendants eux-mêmes : médaillon de Saint-Georges, arbalète, arquebuse et blason. Ces joyaux doivent être des prix comme ceux d'Abbeville dont on a vu la description.

4. Ancienne collection Wasset.

5. Publié par M. Joseph Casier dans la *Revue de l'Art Chrétien*, 1913, p. 322.

lées et d'une bulle en forme de quatrefeuille; ce sont autant de chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, représentant de petits bas-reliefs à personnages qui se rapportent à la vie, aux travaux et aux patrons de la gilde des orfèvres. Le style est celui du xv<sup>e</sup> siècle.

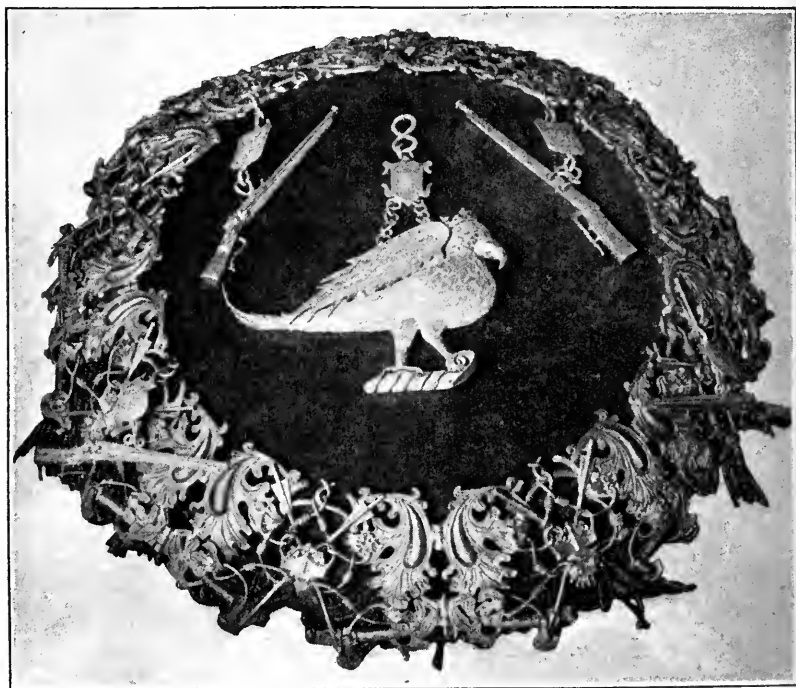


Fig. 379. — Collier de roi de l'Arbalète. Argent, xvi<sup>e</sup> s. Musée de Dordrecht.

Une enseigne de canonnier du xv<sup>e</sup> siècle (fig. 377) est conservée au musée de Verdun : c'est une sorte de fermail d'argent émaillé aux armes de France, auquel pend un petit modèle de pièce à feu.

Les hérauts ou poursuivants d'armes revêtaient depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle le *tabart*<sup>1</sup> armorié en forme de courte dalmatique à ailerons. Ils sonnaient de longues trompes (fig. 48).

Les hérauts d'armes portaient des écus émaillés aux armes de

1. On voit au Musée de la Porte de Hal à Bruxelles deux tabarts du xvi<sup>e</sup> s., l'un en soie, l'autre en toile, peints et dorés, et une trompe de héraut (n<sup>o</sup> XIII, 1, 2, 3).



leurs seigneurs <sup>1</sup> et les écus ressemblaient certainement à la belle plaque d'huissier, datée de 1561 mais encore gothique, que conserve la ville de Bâle <sup>2</sup>. Elle est en argent et de tracé circulaire, et porte en haut relief l'écu émaillé de la Ville soutenu par l'homme et la femme sauvages.

Les registres des Comptes d'Artois mentionnent en 1491 et 1202 des écus de messagers dorés et armoriés <sup>3</sup>. En 1425, les échevins de Saint-Omer avaient fait faire pour « l'ancien messager de la ville et valet de l'argenterie » un « écusson d'argent doré de l'enseigne de la Ville <sup>4</sup> ». En 1531, la ville de Douai fit refaire l'enseigne de son messager, émaillée aux armes de l'Empereur et de la Ville <sup>5</sup>. Nous allons voir que les boîtes de messagers étaient armoriées et souvent en forme d'écu; les textes peuvent donc s'appliquer à ces boîtes ou à de simples plaques, comme celle de Bâle.

### § IX. — *Bâtons de commandement.*

Le bâton est resté l'insigne du commandement longtemps après en avoir été l'instrument effectif. Les bâtons que les maréchaux et les agents de police ont conservés jusqu'à nos jours peuvent se réclamer de la même origine que le sceptre des rois. Pour rendre plus apparents ces signes d'autorité, on leur donne le plus souvent la couleur blanche, qui à l'origine s'obtenait simplement en enlevant l'écorce. Lorsqu'en 1465, Charles VII fit son entrée à Paris, Martial d'Auvergne nous dit que le connétable qui le suivait portait le bâton blanc, et Froissart nous apprend qu'en 1379 Jehan Yoens, chef des rebelles gantois, tenait à la main un bâton blanc de commandement <sup>6</sup>.

En 1474, nous dit Olivier de la Marche, le duc de Bourgogne se faisait accompagner de quatre valets de pied porteurs de bâtons blancs sans fer ni pointe, dont ils se servaient pour arrêter et contenir la foule sur son passage.

Aux obsèques des rois de France, les officiers jetaient dans la fosse du roi mort le bâton, insigne de l'autorité qu'ils tenaient de lui.

1. 1427, Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 4909. — 1455, Chambre des Comptes de Nantes, Gay, *Glossaire*; 1475, Comines, cité par Gay.

2. *Album de l'Exposition Nationale suisse*, 1896, n° 52.

3. Gay, *Glossaire* : *émail*.

4. Gay, *Glossaire*, d'après L. Deschamps de Pas.

5. *Ibid.*, Comptes du domaine de la ville.

6. Édité. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 192.

A la Cour de France, selon le même auteur, le grand-maître d'hôtel allait bâton levé au-devant de la viande du prince, et le bâton de capitaine y était aux couleurs dudit prince, couvert d'une étoffe bleue, autour de laquelle s'enroulait un galon de soie blanche. Plus tard, les bâtons de maréchaux de France furent bleus semés de fleurs de lys d'or; c'est ainsi que les portaient en 1571 les maréchaux de Tavannes et de Cossé, au baptême du comte de Clermont<sup>1</sup>.

A la même époque, la verge ou le bâton à masse des huissiers des échevinages et le bâton du maître d'hôtel des seigneurs se faisaient fréquemment en argent, parfois dorés.

Dans les bas-reliefs exécutés vers 1260 sur les soubassements des montants du portail Saint-Étienne à Notre-Dame de Paris se voit une femme mise au pilori. Au pied de l'instrument patibulaire, un agent de l'officialité tient le bâton en forme de massue, insigne de ses pouvoirs.

Le nom de *sergents à verge* désignait certains agents des polices échevinales.

Le bâton de l'autorité peut être confié non seulement en signe d'investiture ou de délégation, mais en signe de sauvegarde; aussi voit-on les habitants de Pontorson en 1428 évacuer la place, rendue au comte de Warwick, en tenant chacun au poing un bâton blanc<sup>2</sup>, et Charles VII en 1450 imposer le même signe de sauvegarde en pareille circonstance<sup>3</sup>.

Nous voyons par un compte de 1616 des archives de Douai que les pestiférés avaient un bâtonnier. Ce devait être le garde responsable chargé de faire observer les mesures d'isolement prescrites par l'autorité échevinale.

### § X. — *Masses de parade.*

Les gardes, utiles aux époques barbares et dans les moments troublés, ne sont heureusement souvent que des gardes d'honneur dès que la civilisation produit ses fruits. Leurs armes défensives deviennent alors purement décoratives et l'on voit de très vieilles armes se conserver pendant des siècles, mais en se conservant, elles se déforment. Tels furent dans l'Antiquité les faisceaux des lieutenants, au Moyen Age la masse d'armes et la hallebarde.

1. *Documents inédits. Mélanges*, 1<sup>re</sup> série, t. III, p. 608.

2. Monstrelet, p. 591.

3. Alain Chartier, *Hist. de Charles VII*, p. 200.

Un certain nombre de dignitaires ont le privilège de marcher encadrés de massiers, comme le consul romain était entouré de licteurs. Dans un monument du règne de Charles V (fig. 390) nous voyons deux sergents d'armes avec leurs masses de parade.

La charte de privilèges renouvelée vers 1324, puis en 1364 par les rois de Chypre, au profit de la commune de Montpellier <sup>1</sup>, accorde au consul de cette ville le droit de se faire accompagner de quatre sergents portant des bâtons ou masses d'argent aux armes de leur commune.

Très nombreuses au Moyen Age, les masses de parade ne se voient plus guère aujourd'hui qu'en Angleterre.

C'est au cours du xiv<sup>e</sup> siècle que la forme décorative se substitue à la forme utile de cette arme, qui se composait d'une hampe et d'une tête d'acier à ailettes droites ou dentelées rayonnant autour d'une douille amortie et retenue par un rivet.

Dans un manuscrit français de 1396 <sup>2</sup> nous voyons ce rivet se transformer en une pyramide de clocheton, et les ailettes en un petit lanternon décoratif qui rappelle les bâtons et lanternes de procession. Un siècle plus tard, en 1496, les deux grandes masses des huissiers d'armes du duc de Lorraine ne sont plus que des ornements : sur chacune est une grande couronne dorée à fleurons, semée de pierreries, et au milieu de chaque couronne sont les armes de France émaillées d'azur <sup>3</sup>. Déjà sous Charles V (fig. 390) cette forme à couronne était adoptée.

La ville de Groningue conserve quatre masses de massiers en argent, dont deux, encore gothiques, semblent remonter à 1500 environ (fig. 380). La hampe, terminée au bas par un pommeau légèrement aplati, est octogone jusqu'à la douille supérieure cylindrique, renforcée de deux nœuds entourés de blasons. La tête a la forme d'un lanternon à huit pans évidés de niches, porté sur un culot en pyramide renversée et couronné d'un toit en pyramide



Fig. 380. — Tête et pommeau de hampe d'une masse de parade, bronze doré. xvi<sup>e</sup> s. Musée de Groningue.

1. L. de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 208 et suiv.; Germain, *Hist. de la commune de Montpellier*; Heyd, *Hist. du commerce du Levant*, trad. Furcy Raynaud, t. II, p. 14.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 312, fol. 186, 288 v<sup>o</sup>, et 256.

3. Delaborde, *Glossaire*, p. 385.

avec crochets sur les arêtes. Les niches sont surmontées de frontons et garnies de figurines.

### § XI. — Boîtes de messagers.

C'est à la ceinture que se portaient les boîtes de messagers (fig. 381 à 385), dont nos valises diplomatiques sont la survivance.



Fig. 381. — Fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Boîte de messenger. Musée de Clermont.

Les personnes riches et les administrations avaient des courriers chargés de porter leur correspondance. Cette correspondance, souvent officielle, jamais prolix, prenait la forme de très petits plis qui s'enfermaient dans une petite boîte fermée à clef et fixée à la ceinture. Elle pouvait être en cuir ou en métal et de diverses formes. Elle portait toujours (fig. 381) les armoiries du seigneur ou de la ville à qui appartenait le messenger.

Ces boîtes apparaissent dans des textes depuis 1300 environ. En 1306, les comptes de la comtesse Mahaut d'Artois mentionnent un « escrin de cuir bouly pour mettre les lettres de madame »<sup>1</sup>.

En 1352, le Dauphin fit faire pour son messenger une ceinture munie d'une « boiste à porter lettres ». Elle était garnie d'argent, avec boulons, la moitié à tête ronde, l'autre à tête carrée. Ces têtes et la boîte étaient émaillées à ses armes; le dessous de cette boîte était ciselé à feuillages. C'est aussi une boîte d'argent émaillé que portaient en 1369 le messenger de l'abbesse de Jouarre<sup>2</sup>; en 1464, celui de la ville d'Amiens<sup>3</sup>; en 1465, celui de la ville de

1. Gay, *Glossaire*, p. 170.

2. *Ibid.*

3. *Archives communales d'Amiens*, II, 35. Gay, *Glossaire et Mém. de la Soc. d'Emulation de Cambrai*, t. XXXI, p. 261.

Cambrai ; en 1556, celui de Douai. Il en était de même à Saint-Omer, où la boîte s'est conservée <sup>1</sup>.

En 1474, Olivier de la Marche parle des boîtes armoyées que l'écuyer du duc de Bourgogne remet à ses messagers et chevaucheurs <sup>2</sup>.

Des boîtes et figures de boîtes de messagers nous sont restées ; les plus anciennes datent de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. On en voit dans le manuscrit de Pierre d'Eboli <sup>3</sup>, elles sont rondes (fig. 382) ; un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, de 1300 environ <sup>4</sup>, montre une boîte en forme d'écu. A la Bibliothèque Nationale, un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup> présente un messager, genou en terre, remettant un colis (fig. 383). La boîte contenant la lettre d'envoi est en forme d'écu et



Fig. 382. — Vers 1190. Livre de Pierre d'Eboli. Partic. XI, XXX et XXXIII.

fixée

par la ceinture sur sa hanche droite. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, trois figures de messagers données par un autre manuscrit <sup>6</sup> montrent une disposition identique (fig. 384).

Ces boîtes figurées répondent au type des monuments qui subsistent dans les musées de Clermont-Ferrand (fig. 382), de Saint-Omer et au Louvre (ancienne collection Gay) <sup>7</sup>. La boîte de Saint-Omer est en argent et n'est pas antérieure au XV<sup>e</sup> siècle ;



Fig. 383. — XVI<sup>e</sup> siècle. Biblioth. Nationale, ms. fr. 571, fol. 121.

les deux autres sont en cuivre. Toutes trois sont en forme d'écu

1. Musée de Saint-Omer.

2. *Estat du duc de Bourgogne*, p. 28

3. Bibliothèque de Berne.

4. N<sup>o</sup> 11040, fol. 77 v<sup>o</sup>.

5. Bibl. Nat., ms. fr. 171, fol. 124.

6. Bibl. Nat., ms. fr. 2091, fol. 115 et 117.

7. Gay, *Glossaire*, p. 170, figure. La boîte, du temps de Charles VI, porte le blason de J. de Dargies.

et ont une face plane appliquée à la ceinture et une face extérieure



Fig. 384. — Fin du XVI<sup>e</sup> siècle.  
Biblioth. Nationale, ms. fr.  
2091, fol. 117, cf. fol. 115.

bombée, celle-ci portant des armoiries en émail champlevé. La face postérieure est munie de deux passants de métal rivés, où glisse la ceinture. Cette face est divisée en deux parties inégales ; la plus petite fixe et triangulaire ; la plus grande, carrée et mobile, attachée par une charnière à la partie fixe et par un moraiillon à la plaquette en quart de cercle qui forme la partie supérieure de l'écu et la serrure de la boîte.

Le type de la boîte ronde était concurremment en usage : dans le livre de Pierre d'Eboli (fig. 382) et dans un manuscrit de la fin du XIV<sup>e</sup>

siècle <sup>1</sup> (fig. 385) sont représentées <sup>2</sup> diverses boîtes rondes et plates dont la tranche porte évidemment des coulisses pour le passage de la courroie de suspension. L'une est portée en bandoulière ; les deux autres ont une courroie plus courte, qui les fixe à la ceinture comme des aumônières. La boîte repose toujours sur la hanche droite et sa face extérieure est toujours armoriée. Peut-être la boîte en cuir bouilli de Mahaut d'Artois était-elle de ce type ? Quoi qu'il en soit, un troisième type existe, au moins au XV<sup>e</sup> siècle (fig. 386). C'est un coffret rectangulaire plat, portant des passants de métal autour de trois de ses faces étroites, pour tenir la courroie de suspension. C'est le même système que dans le type

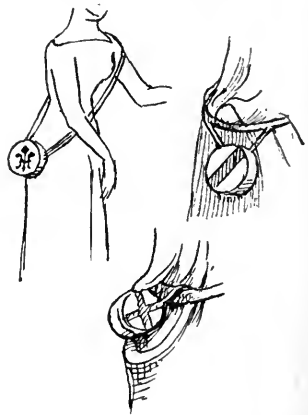


Fig. 385. — Fin du XVI<sup>e</sup> s. Biblioth.  
Nationale, ms. fr. 823, fol. 88 v<sup>o</sup>  
et 91.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 823.  
2. Fol. 88 v<sup>o</sup> et 91.

précédent. Le quatrième côté porte la serrure. Ces boîtes, plus grandes que les précédentes, pouvaient servir à porter non seulement des lettres, mais de l'argent et des bijoux. Elles sont en fer, ou en bois revêtu de cuir noir ciselé et munies d'une armature de fer. Celles qui sont conservées au musée du Cinquantenaire de Bruxelles, au South Kensington, dans la collection de l'auteur, etc.,

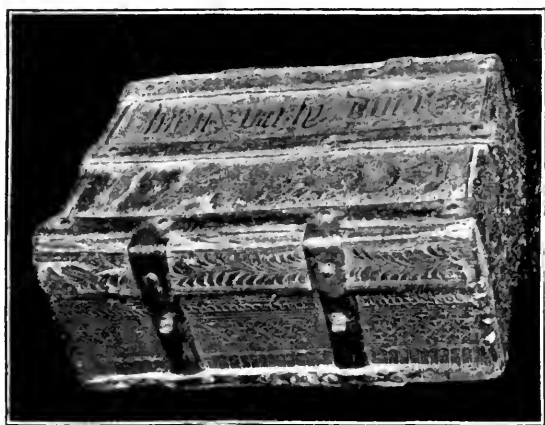


Fig. 386. — Coffret de messenger du xv<sup>e</sup> s. en cuir ciselé portant la devise : *Bien va sy dure* (appartient à l'auteur).

datent du xv<sup>e</sup> siècle ; elles ne sont pas armoriées, mais les deux dernières portent la devise BIEN VA SY DURE.

## § XII. — *Emblèmes et enseignes civils.*

Les bijoux et autres parures, surtout depuis la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, ont été décorés d'une abondante imagerie. On y figurait des personnages, des animaux, des objets variés et des devises.

Cette iconographie comprend beaucoup d'emblèmes. On traitera au tome IV de cet ouvrage des amulettes et des bijoux à pierreries emblèmes et devises talismaniques, ainsi que des bijoux de piété. Nous nous bornerons à décrire ici les emblèmes et insignes civils. Tout personnage de distinction, depuis le début du xiv<sup>e</sup> s. surtout, avait sa devise et pouvait en avoir plusieurs ; toute la « mesnie » d'un seigneur prenait sa devise qui pouvait aussi se transmettre à

ses hoirs. La devise peut se rapporter au personnage lui-même, à ses dévotions, à ses amours, à une circonstance de sa vie, à son idéal. Beaucoup sont obscures et il est généralement illusoire d'en chercher l'explication quand la clef s'est perdue.

Il est des emblèmes tout à fait personnels ; d'autres sont du domaine commun ; d'autres, enfin, sont spéciaux à une catégorie de personnes, ce sont les *enseignes* ou *insignes* des fonctions, dignités et ordres de chevalerie, dont on vient de voir la description.

Les ordres de chevalerie, origine directe des décorations modernes, ont deux sources : l'affiliation à un ordre religieux, comme le Christ de Portugal, et surtout les livrées accompagnées de devises, que les princes distribuaient à leurs plus proches serviteurs. On a vu que la livrée était un équipement aux couleurs et enseignes d'un prince, délivrée ou donnée par lui à sa cour, et qu'un ordre n'est qu'une livrée plus fixe et limitée à une élite.

Une simple couleur pouvait être un emblème : noir signifie deuil. Valentine Visconti, en 1389 <sup>1</sup>, n'avait que des émaux blancs dans ses nombreux bijoux. La Dame des Belles Cousines, héroïne, un peu plus tard, du roman de *Saintré*, avait une ceinture bleue pour signifier loyauté.

Il faut observer que beaucoup d'emblèmes, significatifs à leur origine, sont devenus de simples motifs d'ornement, lieux communs vides de sens et ne gardant plus qu'une valeur décorative : tels sont depuis saint Louis les tours de Castille ; telles sont les coquilles portées par bien d'autres que des pèlerins, etc.

Parmi les emblèmes du domaine commun, les cœurs donnèrent lieu à une foule de devises et allégories très goûtées : en 1340, un compte royal mentionne une ceinture à cœurs et à lettres <sup>2</sup> ; en 1338, le sellier du roi livre au comte d'Eu deux corsets sur la poitrine desquels est brodée une nef où trois dames pêchent des cœurs, et un chaperon dont la patte porte en un médaillon une sirène allaitant un cœur <sup>3</sup> (dans un second médaillon, semé d'oiseaux, était brodé un chevalier oiseleur).

En 1360, l'inventaire de Louis d'Anjou décrit <sup>4</sup> un fermail au centre duquel figurait un cœur de rubis agrémenté d'ailes en émail blanc et surmonté d'une couronne.

1. Inventaire publié par Jules Camus, Turin, 1898.

2. Gay, *Glossaire*.

3. Voir ci-dessus, p. 222.

4. N° 779.



En 1380, à l'inventaire de Charles V figure un cœur d'or émaillé de rouge clair et ouvrant pour montrer des figures de la Crucifixion et de la Vierge. D'autres inventaires signalent, en 1400, une coupe d'argent ornée de cœurs <sup>1</sup>; en 1433, une longue ceinture de cuir pour femme, semée de cœurs couronnés de perles <sup>2</sup>; en 1467, dans les bijoux de Charles le Téméraire, un petit reliquaire en forme de cœur, deux fermettes d'or de même forme <sup>3</sup>, un troisième en forme de serviette avec au centre un cœur de pierreries <sup>4</sup>, deux anneaux à cœurs de diamant <sup>5</sup>. Deux cœurs de ce genre sont suspendus à la chaîne de cou de Joseph d'Arimathie dans le Saint-Sépulchre de Solesmes, daté de 1496 (fig. 130). Parmi les petits plombs historiés du xv<sup>e</sup> siècle, ce motif se rencontre également (fig. 374).

Jacques Cœur portait cet emblème comme devise et pièce d'armoiries; on le trouvait sur sa vaisselle, notamment sur cinq tasses d'argent mentionnées à son inventaire, mais le motif est trop répandu pour qu'il puisse à lui seul établir l'attribution d'un objet à un personnage déterminé.

L'inventaire de Valentine Visconti, en 1389, signale des tourterelles d'émail blanc à un collier (16), un collier à lis blancs (17) et deux fermaux fleurdelisés (23). Ce sont là évidemment des emblèmes, mais ils n'ont rien d'absolument personnel.

Dans le même inventaire figurent des bijoux ornés d'emblèmes plus généraux encore, comme le pélican, et de menus sujets de genre: un daim (24), un cerf (32), un renne ou *rangier*, une biche et son faon (26), une dame jouant de la harpe et accompagnée d'un petit chien (25), une petite violette émaillée (35).

L'inventaire des bijoux de Charles V nous révèle de même toute une imagerie souvent symbolique, quelquefois simplement curieuse, en certains cas enfantine.

Un inventaire de Philippe le Bon en 1420 mentionne <sup>6</sup> une petite musette d'or, un pélican d'or; en 1456, celui de la duchesse d'Orléans un diamant dans un petit van d'or <sup>7</sup>; parmi les bijoux de

1. Gay, *Glossaire*.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, t. II, p. xxvi.

3. *Ibid.*, n<sup>o</sup> 3028 et 3044.

4. N<sup>o</sup> 3029.

5. N<sup>o</sup> 3037.

6. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*.

7. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 6950 (fermeillet).

Charles le Téméraire, nous voyons figurer de petites hottes <sup>1</sup>, des fleurs de bourrache <sup>2</sup>, une châtaigne <sup>3</sup> d'or et pierreries, trois roses d'or émaillées de blanc <sup>4</sup>, deux pots à fleurs d'or d'où sortaient des lys émaillés <sup>5</sup>. Ce dernier motif était la devise du roi d'Aragon et de son ordre du lys; les roses blanches pouvaient avoir été faites en l'honneur de la Maison d'York, mais les autres et beaucoup de bibelots similaires, allégoriques ou non, étaient de ces fantaisies dont on fait encore.

Toute cette joaillerie, d'un travail exquis, est irrémédiablement perdue, mais nous pouvons nous en faire une idée très exacte par les textes d'inventaires et par les étains et plombs historiés qui en sont l'imitation plus ou moins grossière, mais fidèle. Ces objets, dont les fouilles et dragages ont fait retrouver un grand nombre (fig. 374), étaient des parures de pauvres et des jouets d'enfants; vu leur peu de valeur, on les jetait à la rue ou à la rivière au lieu de les envoyer à la fonte quand ils étaient brisés ou démodés.

Souvent un bijou porte le nom ou les initiales de son possesseur <sup>6</sup>. Les bijoux ornés de K et de C sont nombreux dans l'inventaire de Charles V et dans celui de Charles le Téméraire <sup>7</sup> et l'on a vu (Livre III, chap. iv) <sup>8</sup> des monogrammes et des noms tracés sur des boucles et agrafes, spécialement au xv<sup>e</sup> siècle. Souvent, un nom, comme on le verra plus loin, s'exprimait en *rébus*. Les rébus et les calembours abondent à la fin du Moyen Age, qui fut, hélas, extrêmement peu difficile sur leur qualité.

Les devises plus ou moins personnelles ou morales sont fréquentes aussi : en 1389, l'archevêque de Reims lègue son anneau de saphir portant l'inscription : *C'est mon désir* <sup>9</sup>; la même année, un fermail de Valentine de Visconti s'orne de la devise : *plus haut*, et sur sa ceinture on lit : *Loyauté passe tout* <sup>10</sup>; un aiguiller du xiv<sup>e</sup> siècle publié par Darcel <sup>11</sup> porte sur sa tranche : *Dex done honneur (ou honneur) a cele qui me porte*; sur une agrafe du

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*.

2. *Ibid.*, n° 3043.

3. N° 3040.

4. N° 977, 978.

5. N° 2996 et 3097.

6. Voir Gay, *Glossaire*, p. 370.

7. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 976, 982, 3049, 3056, 3125.

8. Voir ci-dessus.

9. Delaborde, *Glossaire*, p. 345.

10. Inventaire, n° 24.

11. Voir ci-après, t. IV.

xvi<sup>e</sup> siècle de la collection Beurdeley <sup>1</sup> : *Vivat Virtus in eternum* ; en 1455 un signet d'or du duc d'Orléans portait la devise : *Ma voullenté* <sup>2</sup>.

Charles V avait pris pour emblème le cerf-volant, à la suite d'un rêve et d'une aventure de chasse ; ses successeurs le conservèrent et, en 1445, Charles VII fit distribuer comme étrennes aux officiers de son hôtel des cerfs-volants d'argent <sup>3</sup>. Tous les Bourbons portèrent cet emblème jusqu'à Louis XII.

Charles VI affectionnait aussi l'emblème de la fleur et de la cosse de genêt et avait choisi la devise *Jamès*. En 1390, des genêts d'or sont cousus sur sa ceinture de soie noire <sup>4</sup> ; en 1400, sur son écharpe <sup>5</sup> ; en 1401, sur une autre écharpe que la reine lui donne pour étrennes <sup>6</sup>, et comme les étrennes se donnent au premier mai, les écharpes s'agrémentent encore de feuilles de mai, c'est-à-dire de l'épine, que les Anglais nomment encore *may tree*. En 1416, un inventaire douaisien décrit un collier d'or et de pierreries orné de 12 « chatons en maniere de roses ou sont pendants plusieurs cosses de genêts et quatre P faits en façon de genettes » <sup>7</sup>.

Vers 1410, Louis d'Orléans avait pris pour emblème les *escots* ou les bâtons noueux dont il prodiguait l'image : c'était le gourdin dont il entendait châtier ses adversaires. On sait qu'en 1413 Jean sans Peur riposta par l'adoption des emblèmes du niveau et du rabot et des raboteuses ou copeaux, qu'il prodigua dans ses travaux d'art et dans sa livrée ; Charles le Téméraire continua de porter cet emblème.

Les comptes et inventaires des ducs de Bourgogne mentionnent une profusion de ces motifs symboliques : en 1413, c'est une grande quantité de raboteuses d'argent blanc dont on orne la bordure d'une jaquette de drap noir <sup>8</sup> ; en 1416, il s'agit de quatre-vingts robes de livrées, et l'orfèvre livre 480 rabots, 4.452 raboteuses et 19.400 besants d'argent pour le corps des robes ; pour les

1. N<sup>o</sup> 315 ; en réalité, l'ouvrier ignorant et à court d'espace a gravé *Viva virtu in terni*.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 6729.

3. D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1113.

4. Voir ci-dessus.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.* Ces cosses avaient des grains émaillés et devaient ressembler à une cosse de pois en buis de la collection Figdor, à Vienne, qui s'ouvre à charnières et contient des grains historiés.

7. *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. I, p. 103.

8. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 270.

manches, 653 rabots d'or soudis <sup>1</sup>. L'inventaire de Charles le Téméraire mentionne encore une ceinture de joute à rabots d'argent doré <sup>2</sup>.

L'emblème du fusil, imaginé par Philippe le Bon, est encore plus répandu : on le trouve dans l'inventaire de Charles le Téméraire sur sa couronne, ses signets de patenostres, ses fermaillets, son écharpe, le camée de son bouclier, sa poire à poudre, une horloge, des bassins à laver, des boutons, etc. <sup>3</sup> : et il persiste toujours dans le collier de l'Ordre de la Toison d'Or <sup>4</sup>. En 1456, le duc d'Orléans fit exécuter en or son emblème du porc-épic <sup>5</sup>, que Louis XII conservera en même temps que le cerf-volant, et que portèrent les chevaliers de l'ordre du Camail.

Il y eut, comme on l'a dit, des emblèmes séditionnels : une ordonnance royale de 1358 interdit le port des fermaux d'argent émaillés de gueules et d'azur <sup>6</sup>, couleurs de la Ville de Paris devenues celles de l'insurrection après les tristes exploits d'Étienne Marcel.

Quelquefois, c'était l'emblème d'une dame que portait un seigneur dans ses bijoux et autres œuvres d'art : on sait que Jean de Berri fit représenter un peu partout, et jusque sur sa tombe, un ours et un cygne et que ce couple hétérogène exprimait le nom gracieux de la dame de ses pensées, Oursine. Jouvenel des Ursins nous apprend que le Dauphin, en 1416, s'étant enamouré de la fille de Guillaume Cassinel, damoiselle de la reine, se faisait accompagner d'un étendard brodé d'un autre rébus : un cygne entre un K et un L. Etienne Chevalier, le protégé d'Agnès Sorel, avait imaginé ce rébus non moins stupide : Tant [aile] vaut [selle] pour qui je [mors] d'amour <sup>7</sup>.

Quant au petit Jehan de Saintré, plus discret dans ses amours, c'est sur un bracelet d'or qu'il portait sous sa manche la devise de la Dame des Belles Cousines, et, d'autre part, en quittant la Cour il avait distribué aux dames des anneaux portant la devise : *Souviens vous de moy*. C'est surtout sur les fermaux ou agrafes qui

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, 374.

2. *Ibid.*, n° 131, 3267, cf. Supplément, t. III, p. 143.

3. *Ibid.*, n° 2300, 2972, 2980, 2981, 2983, 2949, 2950, 3049, 3066, 3091, 3095, 3127, 3131, 3140, 3153.

4. *Ibid.*, 6970. Voir ci-dessus, p. 405-406.

5. Voir ci-dessus p. 405.

6. Gay, *Glossaire*, au mot *émail*.

7. Comme exemple de ces fâcheux calembours, on peut encore citer la chèvre et la sirène dont le seigneur de Chevry en Serain accompagnait ses armes (pierre tombale de Simon Belin, 1505, dans l'église de ce village).

fermaient la fente d'encolure ou amigaut du corsage des dames qu'on aimait à tracer, aussi souvent que des inscriptions pieuses, des devises comme celles-ci :

*Amor vincit omnia* <sup>1</sup>. — *Amicus* <sup>2</sup>. — *Ave Domina* <sup>3</sup>. — *Si me amas veni* <sup>4</sup>. — *Veni amica mea* <sup>5</sup>. — *A vous à qui je donne mon cœur* <sup>6</sup>. — *Je suis donné par amoureux* <sup>7</sup>. — *Uror amore tuo* <sup>8</sup>. — *Bonne amour* <sup>9</sup> *me plaît*. — *Mamie trop vous aime* <sup>10</sup>. — *Celui qui d'amour vous prie Retraire ne se puet mie* <sup>11</sup>. — *Quero queri ; cras ero cum homine* <sup>12</sup>. — *Si ouvrir nos plet* <sup>13</sup>. — *Oncques n'ouvit-elle* <sup>14</sup>. — *Cras dabo, non hodie* <sup>15</sup>. — *Bien me plet* <sup>16</sup>. — *Quod vis ego volo* <sup>17</sup>. — *Nostre (cœur figuré) est tout ditz a vostre desir* <sup>18</sup>.

Nous verrons nombre d'autres devises galantes sur les peignes de buis ; on en a signalé sur des boîtes de courriers, et sur deux coussins de soie nous relevons celle-ci : *Dessus, jamais plus* <sup>19</sup>.

A ces devises il faut ajouter des textes de chansons qui ont servi à la décoration de certains bijoux. Un anneau d'or mentionné en 1455 et qui avait été fait pour la duchesse d'Orléans portait avec des larmes émaillées le texte d'une chanson que le duc avait composée pour elle <sup>20</sup>. Un fermail de bronze du xv<sup>e</sup> siècle de la collection Joseph Dubrulle à Lille est orné d'une branche d'églantier et d'une banderole portant ce vers d'une chanson populaire :

*Par le joli bois s'an va Marion.*

1. Rondelle d'argent, musée de Copenhague.
2. Coll. Beurdeley, n° 202.
3. Musées d'Angers et de Rouen, collection Beurdeley.
4. *Ibid.*
5. Collection Enlart.
6. Em. Molinier, introd. ms. au catalogue Beurdeley.
7. Musée du Louvre.
8. Gay, *Glossaire*.
9. Musée du Louvre.
10. Musée de Rouen.
11. *Ibid.*, plaquette.
12. Gay, *Glossaire*.
13. Coll. Beurdeley.
14. *Ibid.*
15. Gay, *Glossaire*.
16. E. Molinier, *catal.* Beurdeley.
17. *Ibid.*
18. South Kensington, fermail du xv<sup>e</sup> s. en forme de cœur.
19. Inventaire de François I<sup>er</sup> de Luxembourg en 1520, fol. 1. Gay, *Glossaire*, p. 246.
20. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 6727. Gay, *Glossaire*.

Les veuves se composaient des devises mélancoliques : on sait qu'en 1407, Valentine de Milan prit pour emblèmes le chantepleure <sup>1</sup>, les larmes (fig. 175) <sup>2</sup>, les pensées <sup>3</sup> et la devise *Riens ne m'est plus* <sup>4</sup>. En 1470, Louise de la Tour d'Auvergne avait pris comme emblème de veuvage la cordelière ; en 1498, Anne de Bretagne l'adopte à son tour et en précise la signification par ce déplorable calembour : *J'ay le corps délié*. Marguerite d'Autriche choisit pour devise : *Fortune-Infortune-Fortune*, qu'elle ne songea jamais à écrire : Fortune infortune fort une, ainsi qu'on l'a souvent prétendu, mais où je verrais plutôt une formule à dire pour interroger le Destin en effeuillant une *marguerite*, comme le font encore les amoureux.

### § XIII. — *Drueries ou faveurs et reliques d'affection.*

Les hommes de tous les temps ont fait des reliques des objets qui avaient appartenu à une personne aimée ou illustre ; le culte des reliques des saints n'est même qu'un développement particulier et poussé très loin d'un sentiment général de l'humanité. Les hommes du Moyen Age conservaient donc avec respect certains souvenirs des ancêtres et des preux <sup>3</sup>, et avec amour des souvenirs de personnes aimées.

Les *Drueries* ou *faveurs* sont des souvenirs de la personne aimée donnés par elle-même à titre de gage d'amour. On les nommait ainsi parce qu'un tel don est une faveur, présage ou souvenir de faveurs plus intimes et plus désirables. Quant au mot *druerie*, il se traduit par galanterie, *dru* étant synonyme d'amant ou de galant. Les faveurs furent des objets divers et plus ou moins riches, qui se portèrent plus ou moins en évidence. Après le Moyen Age, elles se réduisirent aux espèces discrètes et économiques de petits rubans que les amoureux perdirent l'habitude d'emporter.

L'usage des faveurs sous forme de ruban remonte au moins à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et un des documents les plus anciens que nous ayons est précisément un ruban à inscription tissée, qui, détourné

1. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 6954, Collier d'or, 1456 ; — 6945, autre ; 1456, collier ; 6954, autre ; — 6732, enseigne de chapeau. Gay, *Glossaire* (fig.)

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 2992, collier d'or ; 6722, jarretières, 1455 ; — 6727, anneau d'or.

3. *Ibid.*, 6722, jarretières ; 6945, collier d'or ; 6946, autre.

4. Colliers, *ibid.*, n°s 6949 et 6954.

. Voir Delaborde, *Glossaire*, *Reliques historiques*.

de son usage, fut utilisé comme laes pour suspendre à une charte de 1190 le sceau de Richard Cœur de Lion <sup>1</sup>. Il porte l'inscription :

« Je suis druerie  
Ne me dunez mie  
Ki nostre amur deseivre  
La mort puist jà recevoir. »

On a vu que les jeunes gens et jeunes filles échangeaient parfois entre eux leur chapel de fleurs <sup>2</sup>, et beaucoup de tableautins galants, exécutés surtout en ivoire, vers 1300, montrent des jeunes filles tressant des chapels de fleurs pour en couronner leur ami. De ces habitudes nous vient le verbe fleureter.

Mais les présents d'amour pouvaient être plus précieux et plus durables, comme les beaux objets de broderie que savaient si bien faire les nobles dames <sup>3</sup>. Les dames du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècle avaient coutume de donner aux chevaliers qu'elles distinguaient certaines pièces de leur parure, spécialement une manche de surcot <sup>4</sup>, un couvrechef <sup>5</sup>, des aiguillettes et des laes.

Le roman de *Guillaume de Dôle* parle d'une dame envoyant à son ami sa ceinture et son aumônière. En 1363, Pierre I<sup>er</sup>, roi de Chypre, parcourant l'Europe, avait emporté une chemise de sa femme qu'il faisait mettre dans son lit <sup>6</sup>. La Chronique de Saint-Denis, traduite par Le Laboureur, nous dit qu'en 1389, au tournoi du roi de Sicile, « les dames tirèrent de leur sein diverses livrées de rubans et de glands de soye pour récompenser la valeur de ces nobles champions ».

Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, le roman de *Perceforest* donne une curieuse description de tournoi <sup>7</sup>. L'enthousiasme des dames s'y traduit par des manifestations analogues à celles que provoquent encore en Espagne les toréadors renommés : « Les dames estoient si dénuées de leurs atours que la plus grande partie étoit en pur

1. Cité par Delaborde, *Glossaire (Druerie)*, d'après Léopold Delisle.

2. Roman de *Galeran*. Langlois, ouvr. cité, p. 68.

3. Voir ci-dessus, *Broderie*, p. 223.

4. Léon Gautier, *La Chevalerie*, cf. Langlois, ouvr. cité, p. 14. *Galeran*, p. 195, 198, 212. *Le Chastelain de Couci*. Voir ci-dessus.

5. *Ibid.*, vers 1362.

6. Léonce Macheras, *Chronique de Chypre*, édition Salhas et Miller, Paris, 1882, p. 132.

7. T. I, p. 155.

chief. Car elles s'en alloient les cheveux sur leurs épaules gisans, plus jaunes que fin or, en plus leurs cotes sans manches, car tout avoient donné aux chevaliers pour eux parer, et guimples, et chaperons, manteaux et camises, manches et habits. »

C'est à la même époque que Saintré recevait de son amie un bracelet d'or pour le porter au bras gauche dans son emprise d'armes <sup>1</sup> et aussi sa ceinture, et, un peu plus tard, Olivier de la Marche <sup>2</sup> parle d'un chevalier qui « chargea par emprise une manchette de dame faicte d'un délié volé moult gentement brodé, et fit atacher icelle emprise a son bras senestre a une aiguillette noire et blanche richement garnie de diamant, de perles et d'autres pierreries ».

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les *faveurs* qui s'échangeaient entre amants, consistaient en écharpes brodées, ou en simples flots de rubans avec attache d'orfèvrerie.

Mais il est une relique à laquelle les amoureux ont depuis longtemps une spéciale dévotion : les cheveux. Dans le Roman d'*Alexandre* <sup>3</sup>, le héros reçoit de sa maîtresse, Lore d'Amors, une chemise de soie brodée de ses cheveux, et de la fille du roi de Perse une manche de soie où, parmi des ornements de fil d'or, elle a, également de ses cheveux, brodé une inscription. Le même roman met en scène le roi Ris offrant à son amie un manteau brodé non plus de cheveux, mais de la barbe de dix rois vaincus.

En 1234, le roman de *Flamenca* <sup>4</sup> parle d'une cordelière de manteau faite des cheveux de Guillaume pour être offerte à sa maîtresse. Le roman du *Chatelain de Couci*, qui semble dater de la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, montre la dame de Faïel offrant à son amant « un laqs de soye moult bel et bien fait, et y avoit de ses cheveux ouvrez parmi la soye ». Il en fit un bourrelet autour de son heaume, en laissant retomber les extrémités garnies de gros boutons de perles <sup>5</sup>.

En 1377, Lauwin le Coullietier, bourgeois de Douai, lègue à son fils une ceinture garnie d'argent doré et faite des cheveux de sa mère <sup>6</sup>.

Enfin, l'on sait que le duc de Bourgogne Philippe le Bon avait collectionné des cheveux de ses vingt-quatre amies.

1. Voir t. IV, *bracelets*.

2. *Mémoires*, livre I, ch. XIV.

3. Voir Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes d'or et de soie*, I, p. 105.

4. Langlois, ouvr. cité.

5. Langlois, ouvr. cité, 217. Cf. Fr. Michel, ouvr. cité, p. 103.

6. Dehaisnes, *Hist. de l'Art dans la Flandre, etc*, t. II, p. 552.



## CHAPITRE IV

### MASQUES ET TRAVESTISSEMENTS. INSIGNES INFAMANTS.

SOMMAIRE. — I. Masques. — II. Fous. — III. Livrées et insignes infamants. Le Bourreau. — IV. Juifs. — V. Sarrasins, hérétiques, condamnés. — VI. Lépreux et cagots. — VII. Prostituées.

#### § I. — *Masques.*

Le masque, au Moyen Age, fut d'abord, comme dans l'Antiquité, un accessoire du théâtre, mais il ne servait qu'aux personnages grotesques et fantastiques, aux diables ; il avait le même rôle dans les mascarades qui se faisaient au carnaval et dans d'autres circonstances joyeuses, notamment dans les fêtes qui accompagnaient les noces.

En 1304 et en 1306, le peintre Jacques de Boulogne fabriquait de « faux visages » pour l'ébattement du jeune Robert d'Artois et de ses compagnons de jeux. Ces masques étaient faits de toile enduite de cire et estampés dans des moules <sup>1</sup>.

Un texte de 1338 publié par Victor Gay parle de « faux visages avec les chevelures de soye deffilez. . . » qui furent faits avec des robes extravagantes pour une fête de noce.

En 1492, le roi se fit faire trois faux visages « doublés » de velours noir et de satin noir. Ils devaient ressembler aux « loups » actuels.

En 1540, pour les noces du comte de Guines, furent exécutés « 16 faus visages avecques les barbes et les chevelurés de cuer de soye ; 30 faux visages vermaux (rouges), 30 chiez (têtes complètes) et 30 barbes tout vermaux de cuer de soye ».

Ces masques accompagnaient des travestissements tels que ceux des « hommes sauvages », célèbres sous Charles VI par l'épisode tragique du *Bal des Ardents* et dont une tapisserie conservée à Saumur (fig. 387) nous montre l'aspect.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle le masque est adopté comme pièce de

1. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 332 et note 2.

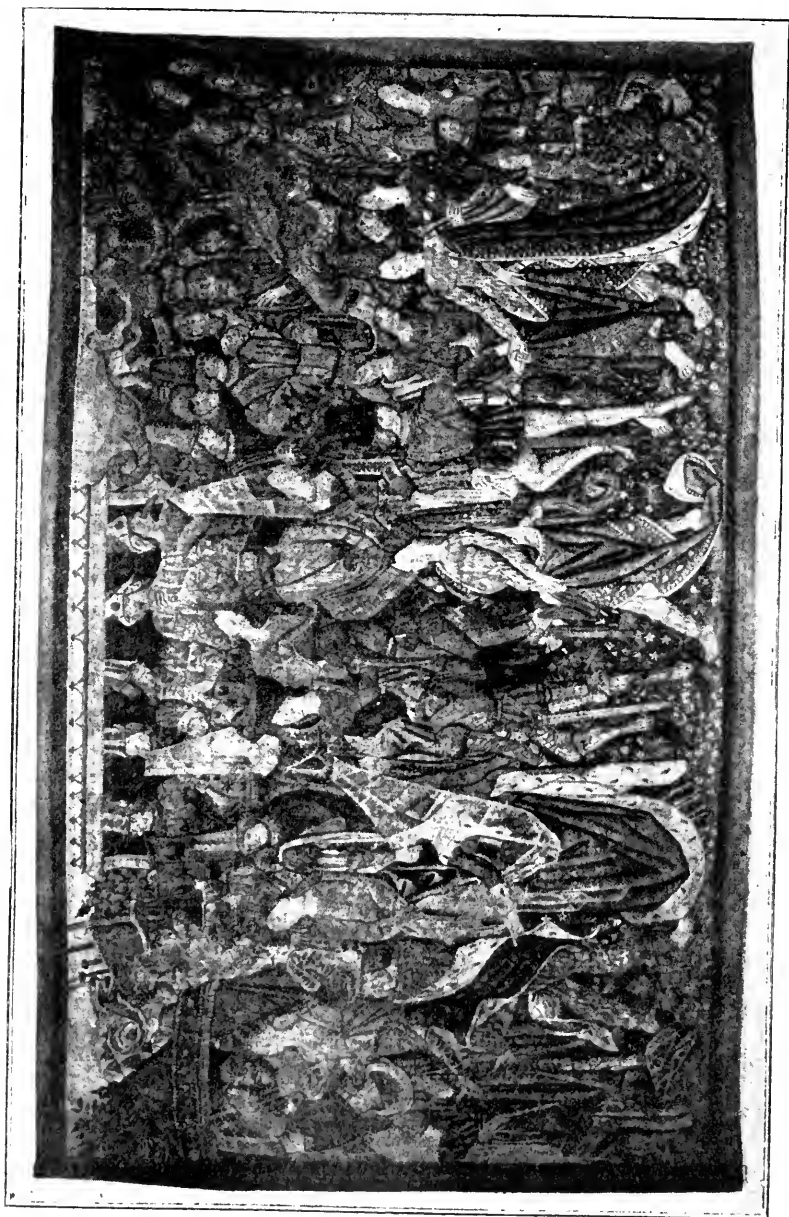


Fig. 387. — Un bal travesti au X<sup>e</sup> siècle. Hommes et femmes sauvages. Tapisserie conservée dans l'église de Nantilly, à Saumur.

costume et le port de ce masque était un privilège des femmes nobles. Tous ces masques devaient être modelés ou estampés soit en cire et toile, soit en carton qu'on peignait ou que l'on marouffait d'étoffe.

Un autre genre de masque apparaît comme pièce de vêtement dès le xv<sup>e</sup> siècle : c'est le masque à lunettes de cristal pour chevaucher, dont il sera question au tome IV.

## § II. — Fous.

Les bouffons étaient nombreux dans l'Antiquité, et le Moyen Age en conserva le goût. Il y eut des bouffons publics : une partie des jongleurs étaient des bouffons ; d'autres étaient attachés au service des seigneurs<sup>1</sup> ; c'étaient les fous de cour, amuseurs attitrés et pensionnés. Ils disparaissent au xvi<sup>e</sup> siècle, la gravité devenait alors de bon ton. Constatons que cette gravité n'apporta pas plus de dignité dans la vie et dans les mœurs.

Depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, cependant, on a coutume de se scandaliser de l'institution des fous de cour, dégradante pour l'homme. De nos jours, le peuple souverain ne semble pas répudier les goûts qu'il reproche à ses anciens maîtres. Les grimaciers professionnels n'ont jamais été si nombreux ni si abjects que dans nos cirques et concerts. Ceci soit dit pour nous inviter à l'indulgence envers nos pères. Constatons encore que le métier d'amuseur a toujours avili l'homme plus que la femme : alors que le bouffon ancien et moderne étale et exagère ses difformités, la coquetterie ordonne à sa comparse de rester gracieuse. Sa déchéance est donc moins complète. Les jingleuses, ballerines, folles de cour s'étaient déjà quelquefois différenciées heureusement de leurs camarades hommes. A la cour de Philippe le Bon, « Madame d'Or », Guillemette Marighier de son vrai nom<sup>1</sup>, mettait en valeur sa beauté, et ses excentricités de costume et de geste étaient gracieuses, tandis que les fous, recrutés de préférence parmi les nains, bossus et autres dégénérés difformes, se rendaient grotesques autant qu'ils le pouvaient.

C'est au xiv<sup>e</sup> siècle que la tenue des fous de cour s'est fixée.

1. A. Canel, *Rech. hist. sur les fous des rois de Fr.*, Paris, 1873 ; J. Trévedey, *Fous... à la Cour de Bretagne* (*Bull. archéol. du Finist.*, 1891 et 1896).

2. Elle était ce que nous appellerions une artiste de cirque. Voir S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXXII à CLXXVIII [et P. Champion, *Madame d'Or et Jeanne d'Arc*, Paris, 1908 et *Jeanne d'Arc à Arras*, Paris, 1908.

En 1319, le fou de la comtesse d'Artois, Jehannot le folet, reçut une robe neuve <sup>1</sup> ornée de figures grotesques en application, comme en portent encore les artistes de cirque qui continuent parmi nous la tradition des fous professionnels. Elle était, en effet, décorée « a



Fig. 388. — Musée Britannique. Figurine de bronze, xv<sup>e</sup> s. ou début du xvi<sup>e</sup>.

bestelletes et a testes » par les soins du brodeur Jean Harent. Quant aux couleurs, il semble qu'elles aient été très variées : nous voyons des draps plonqué (plombé) et tanné mêlé de graine (cochenille), de l'écarlate hachée et du vert servir à la fois à la confection de cet habit et de pièces d'ameublement (banquier et dossier).

En 1351, Jehan, le fol du roi, reçut un chapel de bièvre fourré d'ermine, orné de très riches broderies d'or et de perles et au sommet duquel un dauphin « d'or nué près du vif » tournait comme une girouette dans une douille d'argent à pas de vis.

Cette coiffure, à peine moins saugrenue que les cimiers des nobles chevaliers et les chaperons des sages hommes, n'est pas encore celle qui deviendra classique

et que l'on trouve à la fin du siècle <sup>2</sup> : chaperon agrémenté d'oreilles de bête et généralement aussi de grelots (fig. 388).

En décembre 1420 et janvier 1421, la duchesse de Bourgogne fit

1. J.-M. Richard, *Mahaut*, p. 202 et 203.

2. Bibl. Nat., ms. lat., 919, fol. 83. Bruxelles, Bibl. Royale, ms. 9511. Bréviaire de Philippe le Bon ; fac-sim., pl. XL ; Douai, ms. 171, xiv<sup>e</sup> s. anglais. Statuettes de bronze au Musée Britannique et au Musée de Kensington. Figurines des consoles de fenêtres du château de Châteaudun. Gravures sur bois de la *Nef des Fous* par Séb. Brandt, Bâle, 1497 ; miséricordes de stalles, vers 1500, à Champeaux (S.-et-M.) ; Château d'Olhain et égl. du Locon (P.-de-C.), etc.

broder à Gand par Jean Fretelman pour Madame d'Or<sup>1</sup> deux manches et un chaperon. Sur l'une des manches, l'habile artiste avait figuré « un petit enfant qui souffle bouillons en une escaille de noix »<sup>2</sup>. C'est le jeu des bulles de savon, que l'auteur se rappelle avoir encore pratiqué lui-même, il y a longtemps, hélas.

Les fous du xv<sup>e</sup> s. avaient des vêtements taillés et couverts de grelots, mais cela ne les différenciail guère : leurs caractères vraiment distinctifs étaient le chaperon à oreilles et la marotte. Ce sceptre du fou (fig. 389) consiste essentiellement en un bâton portant pour fleuron une poupée ou une simple tête, avec laquelle le fou engageait des dialogues. Marotte, comme Marionnette, est un nom de femme ; l'objet est donc originellement une poupée féminine. La marotte du xiv<sup>e</sup> ou du xv<sup>e</sup> s. conservée au Musée Britannique se compose cependant d'une petite tête d'homme barbu en bronze au bout d'une manche. Cette tête porte un chaperon pointu fixé aux tempes par deux pivots qui lui permettent de se déplacer quand on imprime certains mouvements au bâton. Cette hampe était probablement revêtue d'une robe taillée, à grelots.

On a vu qu'en 1536 un fou de François I<sup>er</sup> portait une caricature du collier de l'ordre de Saint-Michel. Cet ironique joyau se composait non de coquilles mais de cœurs liés et de lacs d'amour, et le médaillon qui y pendait offrait, non l'effigie de l'archange, mais celle du Diable. Le tout était de vulgaire laiton doré.

En 1380, le comte Adolphe de Clèves fonda un *Ordre des Fous*, société de plaisir calquée sur le modèle des ordres de chevalerie, et qui n'était pas sans analogie avec certains *cercles* actuels. Ses membres portaient sur leur manteau la figure d'un fou en broderie, vêtu de jaune rouge et argent, et accompagné de sonnailles d'or<sup>3</sup>. On sait qu'il exista à Paris et ailleurs des *Confréries des Sots*.



Fig. 389. — Musée Britannique. Marotte de fou.

1. Voir Pierre Champion, *Madame d'Or*, 1910. 8°, et Siméon Luce, *Madame d'Or et Jeanne d'Arc*.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n° 4000.

3. Schoonébeck, *Hist. des Ordres Militaires*, t. II, p. 223 ; Hélyot, ouvr. cité, t. VIII, p. 346.

§ III. — *Livrées et insignes infamants. Le bourreau.*

Le bourreau était, en Occident, voué à l'exécration comme il l'est encore de nos jours en Grèce. Bien qu'il fût très occupé, les textes évitent de le mentionner ; mais l'iconographie, qui depuis le milieu surtout du xiv<sup>e</sup> siècle, se complaisait dans les représentations des plus horribles supplices de martyrs, le représente souvent, presque toujours de façon caricaturale. Les scènes de la flagellation du Christ, du martyr de sainte Catherine et de la décollation de saint Jean-Baptiste ont surtout multiplié ces images. Dans la dernière, le rôle est généralement tenu par un nègre, dès le xiii<sup>e</sup> s. <sup>1</sup>.

Une livrée voyante signalait à l'horreur publique l'exécuteur des hautes-œuvres : il portait un vêtement rouge symbolique <sup>2</sup> ou une tenue bariolée <sup>3</sup>.

§ IV. — *Juifs.*

On a vu que des *signes* ou *enseignes* signalaient, en temps d'épidémie, les maisons contaminées. D'autres marques permettaient de reconnaître les individus dont le contact physique ou moral était réputé dangereux.

Loin de moi la pensée que les proscriptions édictées par le Moyen Age n'aient été parfois iniques, mais si certaines suspicions furent mal justifiées, le principe, quoique appliqué à tort, n'en était pas moins juste. On avait reconnu la nécessité de tenir chacun en garde contre certains individus et contre certaines races, et chacun était mis à même de savoir à qui il avait affaire. Depuis que nous avons vu un peuple entier profiter de l'hospitalité d'autres peuples pour machiner leur ruine et attester sa solidarité dans le mépris des lois de la conscience et de l'honneur, il nous faut reconnaître que la proscription de toute une race peut être en certain cas un acte nécessaire de justice et de salut.

Des ordonnances de police commencent au xiii<sup>e</sup> siècle à imposer ou à interdire à certaines personnes des vêtements ou accessoires de

1. Cathédrale de Rouen, tympan du portail Saint-Jean.

2. La chemise rouge du bourreau, provenant du greffe de la Cour d'appel, est conservée à Bruxelles au musée de la Porte de Hal.

3. Chausses à bandes de diverses couleurs (vers 1500). Bibl. Nat., ms. fr. 6440, fol. 230.

vêtements déterminés. Les conciles et l'Inquisition édictent à la même époque le port de signes distinctifs pour les Juifs, les Sarrasins et les condamnés pour opinions ou actes touchant la religion.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les progrès du commerce, de l'éducation, des relations sociales, avaient amené beaucoup de familles juives à des situations aisées et considérées, surtout dans nos villes du Midi. On les admettait dans la société des chrétiens ; bien plus, des unions étaient parfois contractées entre chrétiens et juives, ou réciproquement<sup>1</sup>. L'Église voulut frapper un coup qui mit un terme à de tels rapprochements ; le moyen réussit, et devint en même temps la source d'un impôt. Ce fut l'obligation pour les Juifs de porter un signe spécial<sup>2</sup>. Il leur fut imposé en 1215 par le concile général de Latran<sup>3</sup>. De nombreux conciles provinciaux renouvelèrent et précisèrent bientôt



Bibl. de Besançon,  
ms. 592.

Bibl. Nat.,  
ms. fr. 820.

Fig. 390. — Juifs du XIV<sup>e</sup> s. portant la rouelle (Ulysse Robert, *Signes d'infamie*).

cette prescription. En 1229, le concile de Narbonne fut le premier à définir le signe des Juifs, qu'il appelle *rota*, la roue, et qui était fixé antérieurement ; depuis lors les conciles<sup>4</sup>, les ordonnances civiles<sup>5</sup>, les coutumes<sup>6</sup> en ont souvent déterminé la forme et la couleur, et cette enseigne fut vendue par l'autorité, comme on vend aujourd'hui les plaques de briquets et de bicyclettes.

1. Voir ci-après, p. 438, note 4.

2. Labbe, *Concilia*, t. XIII, col. 1257. Concile de Rouen, 1231. Concile de Latran, col. 1003 et 1006 ; concile de Narbonne, 1215, t. XIV, col. 114 ; concile de Valence en Dauphiné, v. 1248, col. 606 ; concile de Pont-Audemer, 1279. Bulle d'Alexandre IV, 3 sept. 1257, pub. par Isid. Loeb dans la *Revue des Études Juives*, 1880, p. 116.

3. Labbe, XIII, col. 1106.

4. Arles, 1234, Labbe, XIII, col. 1314 ; Béziers, 1246, *ibid.*, 97 ; Albi, 1254, *ibid.*, XIV, 171 ; Arles, 1260, *ibid.*, 244 ; Nîmes, 1284, *ibid.*, 828 ; Nice, 1342.

5. Ordonnance de saint Louis, 1269. *Ord. des rois de F.*, t. I, p. 394 ; ord. de Raymond, VII, 1232. Catal. Hist. du Comité de Toulouse, p. 352 ; ord. d'Alph. de Poitiers, 1269. Cf. p. 437, n. 4.

6. Avignon, 1293, *Nouv. Revue histor. du droit français*, 1877, p. 593.

Cet impôt fut affermé. Le port du signe devenait obligatoire selon les divers règlements entre 7 et 14 ans pour les garçons, et 7 à 12 pour les filles. L'insigne consistait en une rondelle d'étoffe ou de feutre jaune cousue sur le côté gauche de la poitrine (fig. 390). Quelquefois, ce signe appelé *roue* ou *rouelle* était vert <sup>1</sup>, et au xiv<sup>e</sup> siècle dans certaines régions ou époques, il fut mi-parti



Fig. 391. — Sculpture du portail Saint-Étienne, à N.-D. de Paris, vers 1260.

rouge et blanc <sup>2</sup>. La rouelle était commune aux deux sexes dans diverses localités ; dans d'autres, elle était réservée aux hommes, tandis que les femmes juives portaient un voile appelé *orale*, comme l'amict des prêtres, et aussi *cornale* <sup>3</sup>. Une coiffure jaune, chapeau, calotte ou bonnet, pouvait remplacer la roue <sup>4</sup> ; enfin, le chapeau pointu, que les textes connus ne mentionnent qu'à Strasbourg et en Allemagne <sup>5</sup>, est représenté souvent et partout au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle comme un signe distinctif des Juifs (fig. 391 à 393).

Dès le xiii<sup>e</sup> siècle, nous le voyons affecter des formes variées : bonnet pointu mou (fig. 391), calotte à longue queue, chapeau melon surmonté d'une pointe <sup>6</sup>. Il est difficile de savoir si ce chapeau procédait d'une autre idée que de celle de créer un signe très évident et très spécial. Quant à la rouelle, M. Ulysse Robert y voit avec vraisemblance la figure conventionnelle d'une pièce de monnaie, soit le salaire de Judas, soit une monnaie quelconque, l'amour de l'argent ayant été de tout temps reproché aux Juifs, spécialisés dans

1. Voir Ulysse Robert, *Des signes d'infamie au Moyen Age. Mém. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France*, 1888.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* Le second terme doit être une déformation du premier, et elle se sera produite au moment de la mode des coiffures à cornes.

4. *Ibid.*

5. Voir le costume juif du xiii<sup>e</sup> s. d'après le *Machsor* (livre de prières et de lois) de l'Université de Leipzig dans Hefner-Alteneck, t. I, p. 86 et les documents recueillis par Ulysse Robert.

6. xiii<sup>e</sup> s. Bibl. Nat., ms. fr. 403, f<sup>o</sup> 1, 2 v<sup>o</sup>, 7 v<sup>o</sup>, 8 v<sup>o</sup> ; 9 ; 17 ; ms. lat. 10525, presque à chaque page. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 11040, fol. 24.



la banque dès le Moyen Age. Si l'on admet cette interprétation, qui est vraisemblable, la rouelle serait parallèle aux besants du blason ; ses couleurs jaune <sup>1</sup> ou vert représenteraient l'or et le bronze ; le bonnet jaune serait de même la couleur de l'or, et son explication s'étendrait à la peinture jaune que l'on appliquait aux maisons des débiteurs insolubles <sup>2</sup>. Mais il est impossible d'appliquer la même explication aux rouelles parties de blanc et de rouge. Je suis porté à voir dans ces dernières la représentation d'une légende anti-



Fig. 392. — Chapeaux de Juifs, vers 1300. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 1040.



Fig. 393. — Bonnets de Juifs, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Bibl. Nat., ms. fr. 403, 810, 811, 820 et Biblioth. de Douai, 171.

sémite très populaire au Moyen Age : l'hostie qu'un Juif dérobe et profane et qui rend miraculeusement du sang <sup>3</sup>.

Ce fut le roi Jean qui modifia la couleur de la rouelle et ordonna qu'elle serait partie de rouge et blanc <sup>4</sup>. Les roues de ce type sont toujours pleines. Le chapeau pointu continua au XIV<sup>e</sup> siècle d'être également imposé <sup>5</sup>. Plus humain, Charles V

1. La couleur jaune est prescrite par la bulle de Grégoire IX, les ordonnances de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers.

2. Dans la *Satyre Ménippée* en 1593, l'éloge du *Catholicon d'Espagne* contient encore une allusion à cette coutume : « J'ay vu M. d'Aumalle, comte de Boullongne, qu'il a guarly de jaunisse safranée. »

3. Saintes hosties de Dijon, de Saint-Jean-en-Grève à Paris, de Sainte-Gudule de Bruxelles, de Bellitz en Poméranie, de Seefeld près Inspruck, voir Colin de Plancy, *Dict. des Reliques* et vitraux du XVI<sup>e</sup> s. conservés au Musée de Rouen.

4. Conciles. Avignon, 1326 et 1337, Labbe, t. XV, col. 311 et 530 : Vabres, 1368, *ibid.*, col. 896 ; statuts synodaux Rodez, 1336 (Martene, *Th. nov. anecd.*, t. IV, col. 769) ; Nîmes, 1365, *ibid.*, col. 1064. — Ordonnances de Louis X, 1315, *Ord.*, t. I, p. 596 ; Philippe V, 1317, *Ord.*, t. XI, p. 447 ; Jean, 1363, *ibid.*, t. III, p. 642 ; Charles V, 1372, *ibid.*, t. V, p. 498. Statuts de Nice, 1342, col. 148.

5. Voir figures des ms. fr. Bibl. Nat. 810, 811, 820 (fol. 192) ; ms. lat. 1919, fol. 83 et Ulysse Robert, *Signes d'infamie*, pl. XIV, n<sup>o</sup> 1. Vers 1300. Saint-Omer, ms. n<sup>o</sup> 5, fol. 62, 161 v<sup>o</sup> ; ms. 68, passim, 1311, Bibl. de l'Arsenal, ms. 6392, fol. 102 v<sup>o</sup>, 112 v<sup>o</sup>.

dispensa les Juifs de porter la roue en voyage <sup>1</sup> et accorda des dispenses individuelles permanentes ou temporaires. Quelques conciles en firent autant.

Les signes des Juifs tombèrent en désuétude au cours du xv<sup>e</sup> siècle.

### § V. — *Sarrasins, Hérétiques, condamnés.*

Les hétérodoxes avérés furent souvent astreints aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles au port d'un costume spécial <sup>2</sup>.

En 1314, le bailli de Perpignan avait prescrit le port, soit de la cape, soit de la roue, qui pouvait être de couleur quelconque pourvu qu'elle tranchât sur la robe <sup>3</sup>. Le costume jaune et le chaperon bizarre de la vieille femme figurée au xiv<sup>e</sup> siècle dans le ms. fr. 166 de la Bibl. Nat., fol. 43, pourraient rappeler les costumes infamants imposés par les tribunaux, car il accompagne un texte relatif à l'hérésie et à l'adultère. La femme porte un fagot et un cierge rouge et noir.

En 1215, le 4<sup>e</sup> concile de Latran ordonne que les Sarrasins des deux sexes porteraient comme les Juifs un vêtement spécial, afin d'éviter les unions que les chrétiens ou chrétiennes pouvaient contracter avec eux par erreur réelle ou alléguée <sup>4</sup>. En 1279, le concile d'Ofen décréta que les Juifs porteraient la rouelle rouge et les Sarrasins la rouelle jaune <sup>5</sup>; en Sicile, ils portèrent sur la poitrine une pièce d'étoffe jaune; en Catalogne, ils furent soumis à l'obligation de porter les cheveux coupés en rond <sup>6</sup>.

En 1229, le concile de Toulouse, en 1233 celui de Béziers, en 1242 celui de Tarragone imposent aux hérétiques convertis le port de deux croix de couleurs diverses sur chaque côté de la poitrine <sup>7</sup>. Ce signe devait ressembler aux croix que portent en

1. *Ord.*, t. V, p. 498.

2. U. Robert, mém. cité, p. 142.

3. *Ibid.*, p. 146.

4. Contingit interdum quod per errorem Christiani Judeorum seu Saracenum et Judei seu Saraceni Christianorum mulieribus commisceantur. Ne igitur tam damnate commixtionis excessus per velamentum erroris... possint habere diffugium... Labbe, XIII, col. 1003 et 1006.

5. Romuald Hube, *Antiquissimae Constitutiones synodales Provinciae Gneznensis Synodus Budensis*, 1269, p. 159.

6. U. Robert, mém. cité, p. 127.

7. Labbe, XIII, col. 1238, 1283; 1469.

Italie les religieux dits *Crociferi*, et une fresque du xiv<sup>e</sup> siècle à Kalapanaioti (île de Chypre) montre des donateurs, une femme et deux hommes, ayant aussi ce signe. Il semble donc avoir eu plusieurs usages.

Plus tard, il fut prescrit aux malheureux Vaudois et autres hérétiques de porter cousues sur tous leurs vêtements, sauf la chemise, des croix latines d'étoffe jaune, l'une devant, l'autre derrière. Cette pratique fut maintenue par l'Inquisition jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle.

En 1246, le concile de Béziers [ajouta, pour les hérétiques condamnés des deux sexes, l'obligation de porter une troisième croix, qui se cousait sur leur coiffure (in caputio vel in velo <sup>1</sup>). Les relaps étaient astreints à porter quatre croix ou des croix à double traverse <sup>2</sup>. Ces croix étaient imposées par l'Inquisition et n'ont été portées que dans les pays et aux époques où elle a sévi. Le même tribunal condamnait les faux témoins à porter quatre langues de drap rouge, deux devant et deux derrière <sup>3</sup>.

Les condamnés pour pratiques de sorcellerie au moyen de l'Eucharistie, et les membres du clergé convaincus de sorcellerie, d'idolâtrie ou d'hérésie anabaptiste portaient devant et derrière des signes de feutre jaune, selon le sacrement dont ils avaient abusé, ce signe avait la forme soit d'une hostie, ce qui le rendait semblable à certaines rouelles juives, soit d'un vase, quand le condamné avait baptisé une figurine de cire ou un animal ou rebaptisé un chrétien. Le signe, toujours jaune, d'un marteau, était imposé aux prévenus d'hérésie mis en liberté provisoire, et l'on appliquait une lettre sur la poitrine de celui qui avait falsifié des lettres d'Inquisition <sup>4</sup>.

Au xv<sup>e</sup> siècle, les Juifs ne portent plus d'enseignes, et tout en conservant l'aimable habitude de brûler les hérétiques, on cesse de leur imposer des costumes spéciaux. Toutefois, les suppliciés étaient coiffés de mitres à inscriptions ou de chapels de paille.

Certains signes d'infamie se portaient perpétuellement, comme les enseignes cousues sur le vêtement ou imprimées au fer rouge

1. Labbe, XIV, col. 1246.

2. U. Robert, ouvr. cité, p. 135, 136; Molinier Ch., *L'Inquisition dans le midi de la France aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, 1880, 8<sup>e</sup>, p. 418.

3. *Practica heretice pravitatis, pars III<sup>a</sup>*, éd. Douais, p. 105; Molinier, p. 423; U. Robert, p. 144.

4. Molinier, p. 425, 426; U. Robert, p. 146, jugement de 1322.

sur la peau par le bourreau (fig. 394). Il faut ajouter aux signes perpétuels les cicatrices des supplices tels que l'essorillement et la brûlure des lèvres <sup>1</sup>.

D'autres signes se portaient une fois, au cours d'une exhibition infamante ordonnée par la justice. Le mode le plus simple était de promener le condamné nu <sup>2</sup> ou en chemise <sup>3</sup> ou dans un accoutrement ridicule <sup>4</sup>. Le condamné était souvent exposé avec sa sentence écrite en évidence, usage très ancien puisque l'Évangile nous dit qu'il fut appliqué à Jésus-Christ.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, sur l'échelle servant de pilori à l'officialité de Paris, une sculpture du portail Saint-Étienne, à Notre-Dame,



Fig. 394. — Le fer du bourreau, époque de Charles VIII. Bibl. Nat., ms. fr. 2829, fol. 67 v<sup>o</sup>.

montre une condamnée portant sur la poitrine une pancarte. En 1375, c'est avec une couronne de parchemin que la justice du Châtelet ordonna d'exposer Agnès Piédeleu, et cette couronne portait en plusieurs endroits, en grosses lettres et en français, le mot *faussaire* <sup>5</sup>. En 1431, Jeanne d'Arc fut brûlée coiffée d'une mitre

portant pareillement les motifs de sa condamnation : *Hérétique, Apostate, Relapse*.

Nous ne sommes pas renseignés sur la forme des mitres patibulaires ni sur celle d'un chapel d'estrain (paille) <sup>6</sup> dont on coiffait d'autres condamnées. Certaines avaient les cheveux brûlés. En Allemagne on conserve des masques hideux et dont le port douloureux était une pénalité <sup>7</sup>.

Spécialement, pour punir les ivrognes et surtout les ivrognesses et les femmes coupables du délit d'injures, on les promenait dans un tonneau sans fond d'un côté, pour laisser passer les pieds, et

1. Voir ci-après, t. IV, *Instruments patibulaires*. A Amiens en 1485 on marquait au fer les concubines des prêtres et des hommes mariés.

2. Pénalité fréquente dans les coutumes du Midi et contre les adultères. On y ajoutait certains raffinements indécents. Voir *Coutume de Fumel*, 1275, dans *Archives histor. de la Gironde*, t. VII, p. 30.

3. Voir t. II, p. 356, fig. 187.

4. Dijon, *Archives communales*, 1393, femme fouettée en godot (jupon), pelisson et chapel d'estrain (paille) pour fausse accusation de viol.

5. Gay, *Glossaire*, p. 465 (Arch. Rég. du Châtelet, X, 8841, fol. 390 v<sup>o</sup>).

6. A Dijon en 1393 et 1404, des entremetteuses furent ainsi coiffées ; à Amiens en 1474, ce supplice fut imposé à une dame qui avait trafiqué de ses filles (Archives C<sup>tes</sup>, II, 329).

7. Musée National de Munich, et château de Nuremberg.

percé à l'autre extrémité d'un trou pour la tête <sup>1</sup> (fig. 395; 395 bis).

Enfin, beaucoup de coutumes édictaient la peine de suivre la procession par les rues en chemise, une pierre au col <sup>2</sup>. Cette pénalité était généralement réservée aux femmes pour les délits d'ivrognerie et de bavardages injurieux. Le législateur avait jugé qu'il n'en fallait pas moins pour refréner les langues féminines et que le ridicule était pour ces dames la punition la plus cruelle.

Dès 1229, la charte communale de Bruxelles; en 1247, une charte de Champagne citée par Du Cange <sup>3</sup>; en 1264, les coutumes d'Argonne et de Mulhouse; en 1277, la charte de Mouilly près Verdun, contiennent cette disposition, que Du Cange, Grimm et Michelet ont constatée en divers lieux de Flandre, Frise, Allemagne et Scandinavie aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles <sup>4</sup>. M. Dumuys cite pour le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle huit chartes édictant cette

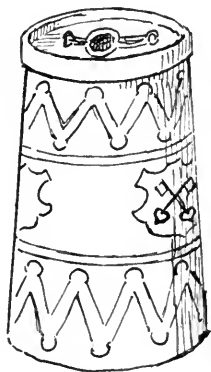


Fig. 395. — Musée communal de Leyde. Tonneau patibulaire. <sup>xvi</sup><sup>e</sup> s.



Fig. 395 bis. — Carcan cadenassé du tonneau patibulaire de Leyde.

pénalité dans le pays de Verdun <sup>5</sup>. Nous avons de ces pierres patibulaires datant du <sup>xv</sup><sup>e</sup> ou du commencement du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle à Orléans (fig. 353), à Mulhouse <sup>6</sup> (fig. 354) et à Budessin (Hongrie) <sup>7</sup>. La pierre de Budessin a la forme d'un flacon, orné d'un médaillon figurant une dispute de femmes: elle s'appelle la

*bouteille du bourreau (Büttelsflache)*; d'autres portaient le nom de *Pierre du crapaud (Krøntenstein)*, elles devaient représenter cet animal qui, dans l'iconographie du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, se promène si volontiers sur les corps

1. Voir Maurice Bauchond, *Le Magistrat de Valenciennes au Moyen Age*, Paris, 1904, in-8°, p. 259. Des tonneaux patibulaires sont encore conservés dans les musées de Delft, de Leyde et de Munich.

2. Voir C. Enlart, *La tête patibulaire conservée au Musée d'Orléans (Mém. de la Soc. des Antiquaires de Fr., 1907)* et L. Dumuys, *La pierre des Bavardes*. Orléans, Marron, 1907, in-8; préface de C. Enlart.

3. Au mot *putagium*.

4. Aug. Stoeber, *Notice historique sur le Klapperstein*, Colmar, 1856, in-8°.

5. Ouvr. cité, p. 20 et 21; 1320 à 1355.

6. Stoeber, ouvr. cité et *Magasin Pittoresque*, 1857, p. 384.

7. *Ibid.*

des damnés <sup>1</sup>. Enfin, la *Pierre des bavardes* (fig. 354) de Mulhouse et celle d'Orléans (fig. 353) sont des têtes grimaçantes pesant, la première 12 kilogrammes, la seconde 2 kil. 320 gr. seulement. Il ne faut pas confondre ces têtes destinées à être portées par les condamnés avec d'autres têtes, qui restaient exposées dans certaines salles de justice. Ces dernières étaient des effigies infamantes exécutées aux frais du condamné <sup>2</sup>.

Les noms d'instruments de musique (*pfeige, fidel*) donnés à certaines pierres d'infamie devaient être d'ironiques métaphores



Fig. 396. — Pierre patibulaire, musée d'Orléans.



Fig. 396 bis. — La Pierre des Bavardes, à Mulhouse.

faisant allusion à la danse de la condamnée, que la personne injuriée par elle était autorisée à suivre en la piquant d'un aiguillon <sup>3</sup>. Un anneau scellé dans la pierre la fixait à un collier de fer qui se passait au cou.

Dans la promenade infamante des adultères, figuraient aussi des pierres patibulaires, dont le mode d'attache pouvait être plus topique <sup>4</sup>.

1. XII<sup>e</sup> s., figures de la Luxure à Moissac et à Charliou; XIII<sup>e</sup> s., Enfers de Bourges et d'York; XIV<sup>e</sup> s., Tentateurs de Strasbourg et de Bâle.

2. Ces *pièces de justice* se suspendaient dans les prétoires comme les *ex-voto* dans les églises; elles commémoraient des rémissions. Les villes de Furnes et de Veere (Zélande) ont conservé des bronzes représentant des masques de condamnés, des poings tenant un poignard, ou des cartouches portant l'inscription d'une sentence. Le plus remarquable de ces objets est une belle tête d'homme du XV<sup>e</sup> s. conservée à Furnes, et dont la bouche était autrefois cadencassée.

3. 1247. Du Cange au mot *putagium*: « la fame qui dira vilonnie a autre, si comme de putage, payera .V. sols ou portera la pierre, toute nue en sa chemise a la procession, et celle la poindra après en la nage (fesse) d'un aiguillon ».

4. Voir Du Cange à l'article *Lapides catenatos ferre*.

§ VI. — *Lépreux et cagots.*

Nous avons vu combien le Moyen Age fut attentif aux dangers des épidémies et en particulier de la lèpre <sup>1</sup>. Il y eut des règlements pour le costume des malades et des médecins et pour la désinfection de leurs habits ; il y eut des enseignes imposées aux maisons contaminées et le même principe fit imposer aux lépreux un costume spécial.

Ils portaient (fig. 397) une *housse* ou *esclavine*, sorte de froc avec capuchon, quelquefois noir, généralement gris ; ils avaient un chapeau, une besace et une cliquette de bois, crécelle ou sorte de castagnette (Gay, *Glossaire*), signal qu'ils étaient tenus d'agiter tant qu'ils se trouvaient en vue de personnes saines <sup>2</sup>.

Un bas-relief de Saint-Julien-le-Pauvre, attribué à tort au commencement du xiii<sup>e</sup> s. et datant en réalité de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup>, montre le Christ apparaissant au saint sous la figure d'un lépreux ; le personnage a une robe longue à larges manches et un capuchon faisant corps avec cette robe, qui a des revers sur la poitrine. Un chapel de feutre est posé sur le capuchon ; une cliquette est dans la main gauche, car la droite devait bénir. La cliquette semble le seul signe absolument spécial aux lépreux. La fig. 397, d'après les revers arrondis du vêtement, peut être datée pareillement du règne de Charles V.

Les *cagots*, *gahets*, *capots*, *crestins* ou *caqueux* étaient d'autres races tenues à l'écart de la société <sup>3</sup>.



Fig. 397. — Un lépreux ; époque de Charles V (Ulysse Robert, *Signes d'infamie*).

1. *Manuel d'archéologie franç.*, t. II, chap. 1, § XIII.

2. Voir Ulysse Robert, *Les signes d'infamie au Moyen Age* (*Mém. de la Soc. Nat. des antiquaires*, 1888, p. 147). — Chérueil, *Dictionnaire hist. des institutions*. — L. Barbaza, *Revue du Département du Tarn*, t. I, p. 318; *Annales de la ville de Castres*, p. 261. — U. Robert cite sans dates une délibération du chapitre d'Auch imposant aux lépreux un costume spécial, et un règlement de Mézières leur assignant un vêtement de camelin gris.

Voir aussi les manuscrits du xv<sup>e</sup> s. de Barthélemy l'Anglais au chap. LXIV, *De Lepre et de Mesellerie*.

3. Voir Francisque Michel, *Hist. des races maudites de la France et de l'Espagne* et le *Glossaire* de Victor Gay au mot *Cliquette*.

Le premier texte relatif au signe des cagots qu'ait trouvé M. Ulysse Robert est la coutume de Marmande de 1396, qui leur impose de porter, à gauche et sur le devant du vêtement de dessus, une pièce de drap rouge apparente, longue d'une darne sur trois doigts de largeur<sup>1</sup>.

En 1460, les États de Béarn réclamèrent qu'ils fussent de nouveau astreints au port de leur ancien signe, tombé alors en désuétude, et qui consistait en patte d'oie ou de canard (pé de gait) appliquée sur le vêtement<sup>2</sup>.

En 1578, 1581, 1592, le Parlement de Bordeaux renouvelle la même prescription et nous apprend que le signe était rouge.

Des enseignes marquaient leurs maisons et le bénitier spécial qui leur était assigné à l'église. C'était soit la patte d'oie (bénitier de Campan, Hautes-Pyrénées), soit un grand C (bénitier de Brassampouy, Landes), soit une figurine de cagot comme sur le bénitier de Saint-Savin de Lavedan (xii<sup>e</sup> ou xiii<sup>e</sup> s.). Cette figurine représente un personnage chauve ou tête rasée, en robe longue. On ne discerne pas le signe, qui devrait être peint en rouge.

### § VII. — *Prostituées.*

Les règlements sur la prostitution<sup>3</sup> comprennent des dispositions relatives au costume<sup>4</sup>. Ces règlements sont surtout prohibitifs; ils furent évidemment promulgués à l'instigation des vertueuses épouses de ceux qui les édictèrent.

De tout temps, les femmes ont été plus ou moins honnêtes, mais toutes également coquettes; de tout temps le gain des prostituées a servi à satisfaire une coquetterie qui, du reste, est un de leurs devoirs professionnels, et leur élégance a suscité l'envie. Mais ces interdictions contiennent une grande part de sagesse, car la considération s'attachant souvent à l'habit, il fallait éviter de rendre enviable le métier des filles publiques, et ne pas encourager ces malheureuses à dépenser en toilettes un gain forcément limité au temps de leur jeunesse.

1. 1330, Concile de Marciac (Gers). Arch. Dép. du Gers, G 19, fol. 22 v<sup>o</sup>, 1355, Ordonnance des Consuls de Castres. U. Robert, mém. cité, p. 148.

2. P. de Marca, *Hist. de Béarn*. Fr. Michel, ouvr. cité, t. I, p. 73.

3. *Manuel d'Archéol. franç.*, t. II, p. 392 à 399 et P. Dufour, *Hist. de la Prostitution*, Paris, 1851.

4. Figures de courtisanes, Bibl. Nat., ms. lat. 688, fol. 35, 36.



D'autre part, il était utile aux unes comme aux autres que les hommes sussent à qui ils pouvaient ou non s'adresser.

En 1265, les consuls de Marseille ordonnèrent donc que les filles de joie ne porteraient d'autre manteau que de drap rayé, sans attaches, et leur interdirent l'usage des vêtements teints à la cochenille (*grana, graine*), des fourrures de vair, de gris et d'hermine (*vel pelles variās, seu grisās, sive herminas* <sup>1</sup>).

A Montauban, les consuls promulguèrent en 1274 et renouvelèrent en 1291 des règlements sévères interdisant aux femmes honnêtes le port des orfrois, draps d'or et d'argent, robes et parures de soie, samit cendal, excepté en doublure, hermine, vair, gris, perles, chaînes et fermaux d'or et d'argent et de plus de dix boutons, à deux sols tournois l'un au plus. Ces règlements ne s'appliquaient pas aux femmes de mauvaise vie. C'était là une loi aussi originale qu'astucieuse et les législateurs devaient être des maris économes, mais les prudes dames Montalbanaises, ainsi mises en demeure d'opter entre leur coquetterie et leur réputation, préférèrent, même en s'exposant à des pénalités rigoureuses, ne rien retrancher de leurs élégances <sup>2</sup>.

Le Prévôt des Marchands de Paris adopta en 1360 un principe diamétralement opposé : c'est aux filles de joie qu'il interdit le port des broderies et des joyaux <sup>3</sup>.

Les règlements sur le costume des prostituées se précisèrent au xiv<sup>e</sup> siècle.

Les filles pensionnaires de la *Grande Abbaye* de Toulouse avaient été astreintes avant 1399 par les capitouls au port de chaperons et cordons blancs <sup>4</sup> ; à cette date, une ordonnance de Charles VI leur donne liberté de porter telles robes et tels chaperons qu'il leur plaira, mais leur impose de porter à un bras « un jarretier en lisière de drap d'autre couleur que la robe <sup>5</sup> ». A Strasbourg, en 1388, le magistrat force les filles de joie à porter un chapeau conique noir et blanc placé sur le voile <sup>6</sup>. En Angleterre, en 1352, le Parlement

1. *Statuta Massiliensa*, Bibl. Nat., ms. lat. 10126, fol. 85, livre V. article X. — U. Robert, mém. cité, p. 165 et D<sup>r</sup> Mireur, *La prostitution à Marseille*.

2. Forestié, Introduction au *Livre des frères Bonis*, p. LVIII et LIX.

3. Baudrillart, *Histoire du Luxe*, t. III, p. 250.

4. Une gravure de 1493, reproduite au tome II du présent ouvrage, fig. 191, p. 375, montre des prostituées coiffées de chaperons particuliers, noirs à larges revers blancs.

5. *Ordonnances*, t. VII, p. 327. Cf. le proverbe « courir l'aiguillette » et la course dite des *Aiguillettes* à Beaucaire.

6. *Invent. des Archives communales*, I, 3.

leur impose une coiffure spéciale et des vêtements rayés de diverses couleurs <sup>1</sup>. Jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les règlements sur cette matière n'ont cessé de se multiplier par toute la France, toujours sévères ; bien souvent illusoires, oubliés après des applications momentanées et violentes. A Dijon, par exemple, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, l'échevinage enjoignit aux sergents d'arracher « leurs coiffes, chaperons, gorgias, bagues et demycins aux concubines et paillardes » qu'ils rencontreraient trop parées dans la rue <sup>2</sup>. On ne peut s'empêcher de penser que de telles lois furent les instruments de honteuses exactions.

1. U. Robert, mém. cité, p. 171.

2. *Manuel d'archéol. fr.*, t. II, p. 394, notes.

---

## CHAPITRE V

### ÉQUIPEMENT MILITAIRE

SOMMAIRE. — I. Époque mérovingienne. — II. Époque carolingienne. — III. Période romane. — IV. Première période gothique. — V. Deuxième période gothique. — VI. De la fin du xiv<sup>e</sup> siècle au commencement du xv<sup>e</sup>. — VII. Renaissance.

#### § I<sup>er</sup>. — Époque mérovingienne.

Depuis l'époque mérovingienne, tout laïque de condition libre fut armé.

On ne fera que signaler dans ce chapitre les armes offensives ; elles seront décrites, comme les autres meubles portatifs, dans un volume suivant.

On a vu que le costume des Barbares comportait un large ceinturon de cuir avec boucle et plaques élégamment ornées (fig. 289, 290). A ce ceinturon pendaient deux fourreaux : celui de gauche pour une courte épée ou un coutelas ; celui de droite, double, pour recevoir un poignard et un couteau. Les poignées de ces armes pouvaient être décorées comme la boucle du ceinturon.

L'armement comprenait encore la lance, la framée, l'angon, la hache de combat et un bouclier rond, moyen. Celui-ci était revêtu de cuir et muni intérieurement de poignées ou *enarmes* de fer. A l'extérieur, il portait une bosse centrale en métal creux, appelée *ombilic*, en latin *umbo* ; c'est ce qu'on nommera plus tard la *boucle*.

Toutes ces armes suivaient dans la tombe celui qui les avait portées.

#### § II. — Époque carolingienne.

Dans le costume militaire comme dans tous les arts, l'époque

carolingienne<sup>1</sup> s'inspira des traditions romaines et des modèles byzantins.

La tenue de la garde impériale, telle que nous la montrent les miniatures (fig. 398), s'inspire directement de celle de la garde prétorienne. Les pieds sont chaussés de brodequins maintenus par des courroies entrecroisées sur les jambes, qui peuvent être cou-



Fig. 398. — Première Bible de Charles le Chauve, milieu du IX<sup>e</sup> s.

vertes de chausses ou nues, les chausses étant alors remplacées par de simples chaussettes, à bords roulés. Sur une courte tunique ou revêtait la cuirasse romaine avec jupes et épaulières à lanières de cuir, ou bien la *brogne*, justaucorps de forte toile ou de cuir, garni extérieurement d'une armature de cuivre ou de corne, dont la forme peut varier. La brogne sera usitée jusqu'au cours du XII<sup>e</sup> siècle.

La brogne *treillissée* est renforcée de bandes rivées entrecroisées, qui pouvaient être en métal mais qui, certainement, étaient partiellement du moins, en cuir, le métal ne présentant pas la souplesse nécessaire. On nomme parfois brogne *maclée* ou *annelée* ou *rustrée* celle où l'armature de métal forme des anneaux juxtaposés. La brogne *clavaïne*,

qui n'apparaît guère qu'au X<sup>e</sup> siècle (fig. 399), est recouverte d'écaillles demi-circulaires imbriquées, en métal ou en corne.

Les manches de la brogne s'arrêtent au coude. Elle est pourvue d'une *coiffe* ou capuchon, qui se porte sous le casque ou *heaume*. Cette coiffe protège les joues (fig. 400) et se relie à la brogne par un *focal* ou *gorgière* enserrant le cou.

Il semble qu'à la fin de l'époque carolingienne ait reparu le *hau-*

1. Bible de Charles le Chauve, Bibl. Nat., ms. latin n° 1, fol. 13, 215, 265, 266. Évangélaire de Lothaire, *Psalterium aureum* de Saint-Gall.

Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, *Apocalypses* de Valenciennes, Trèves et Cassel; *Livre des Machabées* de Leyde. Bibl. Nat., *Psychomachie*, ms. lat. 8085, 1<sup>re</sup> moitié du X<sup>e</sup> s.

*bert* ou *cotte de mailles*, déjà connu des Romains, c'est un vêtement à jour, formé d'anneaux ou mailles de fer rivés pris les uns dans les autres. Ce haubert, grossier à l'origine, se superposait à la brogne sans armature, dite *gambison*; elle formait une armature indépendante, remplaçant les bandes rivées de l'ancienne brogne. Il est très possible que celles que l'on appelle brogues annelées ou rustrées ou maclées ne soient que des représentations plus ou moins grossières du haubert.

Sur ces cuirasses se portait un manteau fendu et fixé sur l'épaule droite et perpétuant la forme antique de la *chlamyde* et du *paludamentum* (fig. 398, 400, 401).



Fig. 399. — Guerriers de la fin du IX<sup>e</sup> s. *Psalterium Aureum* de Saint-Gall.



Fig. 400. — Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs, de Rome, 3<sup>e</sup> quart du IX<sup>e</sup> s.

Le casque comporte une calotte en demi-sphère aplatie avec bord renforcé et crête peu saillante (fig. 398 à 400), ou, au contraire, découpée. On y ajoutait parfois un cimier à plumes <sup>1</sup> (fig. 398). La partie postérieure pouvait s'allonger en couvre-nuque <sup>2</sup> et le bord pouvait former au-dessus du front une visière pointue et relevée <sup>3</sup>, forme d'origine antique qui sera remise en honneur au XVI<sup>e</sup> siècle dans le morion (fig. 398).

Telle est la tenue de l'homme d'armes du IX<sup>e</sup> siècle. Au X<sup>e</sup> apparaissent quelques modifications <sup>4</sup> qui se préciseront à l'époque romane.

Le casque, dès lors appelé *heaume* (*helmus*), peut avoir la forme

1. *Apocalypses* de Trèves et de Cassel. Arithmétique de Boèce, Bibl. royale de Bamberg, H. J. IV, 12, fol. 28.

2. X<sup>e</sup> siècle, Bibl. Nat., ms. n<sup>o</sup> 6 ; Bibl. de Saint-Omer, ms. n<sup>o</sup> 764, fol. 13, 218, 266. *Livre des Macchabées* de Leyde.

3. On a souvent remarqué que dans les miniatures carolingiennes beaucoup de casques sont triangulaires. Ce ne peut être là qu'une faute de dessin.

4. V. Bibl. Nat., *Psychomachie* de Prudence, ms. lat. 8085, 1<sup>re</sup> moitié du X<sup>e</sup> siècle.

d'un bonnet phrygien ou se composer d'un cône renforcé de bandes. Il n'a plus de visièrre, mais forme souvent couvre-nuque. La nuque aussi s'abrite sous un pan de cuir ou *volet* qui descend jusqu'aux épaules, et figure à de nombreux exemplaires dans le manuscrit des *Macchabées* de Leyde <sup>1</sup>. Un bouton orne le sommet de quelques-uns de ces heaumes.

Le même document, de la fin du x<sup>e</sup> siècle, nous montre la brogne allongée jusqu'aux genoux, mais fendue devant et derrière pour permettre de chevaucher commodément, et ses pans fixés sur les jambes à l'aide, sans doute, de courroies, de façon à former des cuissots.



Fig. 401. — Guerriers du ix<sup>e</sup> siècle.  
*Apocalypse* de Cambrai.

Les jambes peuvent être protégées par des jambières de cuir ou de fer appelées *bamberges* (fig. 401).

L'épée s'allonge et se porte à gauche dans un fourreau de bois recouvert de cuir et de toile blanche qu'un enduit de

cire rendait à la fois brillante et imperméable.

Le bouclier du ix<sup>e</sup> siècle (fig. 398, 401) est toujours rond et bombé, pourvu d'un ombilic très développé, conique, avec longue pointe mouchetée. Il est couvert de cuir et renforcé de bandes de fer rayonnant autour de l'ombilic.

Au x<sup>e</sup> siècle, on trouve parfois des boucliers plus petits; d'autres d'un type nouveau : l'*écu*, grand bouclier d'abord ovale <sup>2</sup>, ou elliptique à deux pointes <sup>3</sup> et qui finit par réunir ces deux formes, en adoptant le tracé en pointe dans le bas et le demi-circulaire à

1. Seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. Cf. Végèce, *Codex Perizonii*, Bibl. univ. de Leyde, ms. in-fol. n<sup>o</sup> 17.

2. Bibl. de Saint-Omer, ms. 764, fol. 9.

3. Bibl. de Leyde, ms. *Livre des Macchabées*, boucliers ovales; autres ronds.

la partie supérieure <sup>1</sup> (fig. 403). Les armes offensives et le harnachement se transforment alors ; les étriers apparaissent, les éperons se montrent dès le ix<sup>e</sup> s., et leur pointe unique se fixe au-dessus de la cheville <sup>2</sup>.

### § III. — *Époque romane.*

Le costume militaire de la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup> ne diffère guère de celui du x<sup>e</sup>. Dans la seconde moitié <sup>4</sup> nous trouvons l'équipement qui persistera au xii<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup>.

Sur le bliaud se pose un baudrier ou une ceinture, où l'épée pend, de plus en plus longue, large et effilée, à gouttière et à grands quilons ; c'est le *branc*, à côté duquel une dague est suspendue. Par-dessus, le chevalier revêt une brogne ou un haubert <sup>6</sup> (fig. 402), de la longueur du bliaud ou un peu plus court et qui reste apparent. La brogne ou le haubert porte une ouverture pour le passage de l'épée (fig. 402), quand celle-ci n'est pas attachée à une *renge* ou ceinture, ou à un baudrier porté par-dessus. De la taille au bas, la brogne est fendue devant et derrière, pour permettre de chevaucher,

1. *Ibid.*, fol. 9, 17. — ix<sup>e</sup> s., *Apocalypses* de Trèves, Cassel, Valenciennes, fol. 99. Rome, Bibl. de la Minerve, *Exultet*. Voir Gay, *Glossaire*, p. 57.

2. Le Milanais Puricelli, que Quicherat a cité, assure avoir trouvé au vii<sup>e</sup> siècle dans le tombeau de Bernard, roi d'Italie, des éperons de laitou à mollettes. Aucun document carolingien ne confirme ce renseignement.

3. Voir Bibl. Nat., ms. lat. 6. Manuscrit de Raban Maur de la Bibliothèque du Mont Cassin, *De Bellis*, pl. CV et CXXVI du *facsimile de Repositorio*, l. XIV, ch. xxiv, pl. XCIV du fac simile.

4. Anc. coll. Alb. Maignan, cavalier d'échiquier. Exposition rétrosp. de 1900, n<sup>o</sup> 46. Bibl. Nat., *Apocalypse* de Saint-Sever; Lyon, Bible du Palais des Arts.

5. Sur cette période, les renseignements sont abondants dans la célèbre broderie dite *Tapiserie de Bayeux* qui ne remonte, on le sait, qu'aux premières années du xii<sup>e</sup> siècle. Voir aussi Bibl. Nat., *Bible de Noailles*, ms. lat. 6 ; ms. nouv. acq. lat. 710, vers 1115 ; Cartulaire de Marchiennes aux archives du département du Nord (miniatures pub. par M. le comte de Loïse, *Bull. Archéol.*, 1903). Psautier de saint Albans à Hildesheim, pièces d'échiquiers du Musée Britannique (fig. 404, 405) et un grand nombre de sculptures, chapiteaux de Mozat (fig. 407), Brioude, Vézelay, Saint-Georges-de-Boscherville, portails d'Aulnay (Char.-Inf.), sculpture de la façade de la cathédrale d'Angoulême (fig. 408), du Musée de Limoges, de Montceau-l'Étoile, etc. ; statues de Roland et Olivier au grand portail de la cathédrale de Vérone ; peintures murales de l'église du Temple à Blanzac (Charente). Voir aussi Hefner-Alteneck, I, pl. 65 et 75, attribuées à tort aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècle et collection Wallace à Londres, n<sup>o</sup> 549, guerrier debout attribué à tort au xiii<sup>e</sup> siècle.

6. Voir des hauberts du xii<sup>e</sup> s., sur une statue funéraire de l'abbaye de Maillezais au Musée de Niort, sur la cuve baptismale de Saint-Barthélemy de Liège, sur des chapiteaux de Mozat, Vézelay, etc.

et se divise en deux pans lacés ou bouclés sur les jambes de façon à former des cuissots; c'est une véritable culotte.

L'existence du haubert de mailles est attestée dans le *Roman de Rou*; dans la chronique d'Anne Comnène (1083-1148) et dès le vi<sup>e</sup> siècle par une énigme en vers latins d'Aldhelm<sup>1</sup>.

Au xii<sup>e</sup> siècle, on trouve des représentations de la cotte de mailles sur la tapisserie de Bayeux, dans le cartulaire de Marchiennes (effigie de Simon d'Oisy; *Bull. Archéol.*, 1903), sur une statue funéraire trouvée à Maillezais et conservée au musée de Niort, sur les chapiteaux de Notre-Dame-du-Port de Clermont, de Mozat (fig. 407, 410) et de Vézelay; un peu après à la façade de la cathédrale d'Angoulême (fig. 408) et plus tard encore sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège.



Fig. 402. — Guerriers du début du xii<sup>e</sup> s. Tapisserie de Bayeux.

Dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, le haubert de mailles d'acier des chevaliers s'était singulièrement perfectionné. On obtenait à la fois une grande légèreté, beaucoup de résistance et des effets décoratifs. Pour réaliser ces derniers, on mêlait des mailles de cuivre aux mailles de fer, ou bien on protégeait celles-ci par des vernis diversement colorés, et pour plus de solidité, on doublait ou l'on triplait les mailles. Ces hauberts de mailles s'allongèrent comme le reste du vêtement vers le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle.

Le haubert a une *coiffe*, qui protège la tête et le col; son ouverture antérieure ou *visagière* ne laisse à découvert que le haut de la face (fig. 411), et comme le nasal du heaume descend devant la visagière, les yeux seuls restent à découvert (fig. 407).

Sur la coiffe se laçait une calotte de fer appelée *chapeline*, qui portera plus tard le nom de *cervelière*; et l'on coiffait le heaume par-dessus. Le *clavaïn* était un collet garni d'écaillés de fer (cf. fig. 400) disposées comme celle de la broigne clavaïne.

La *ventaille* (fig. 407, 410) est une partie de l'armure de tête souvent nommée du xi<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle et sur la nature de laquelle les auteurs ont beaucoup varié et disserté. Certains y ont vu une

1. Voir Demmin, *Guide des Amateurs d'armes et d'armures*, p. 51-52.



visière. Quicherat <sup>1</sup>, après avoir réfuté les fausses interprétations du mot et passé en revue de nombreux textes, aboutit à cette conclusion que ventaille signifie primitivement la visagière, puis, plus tard et abusivement, la coiffe du haubert. M. George L. Hamilton a publié à Chicago une dissertation <sup>2</sup> qui traduit celle de Quicherat en confirmant ses conclusions par de nouveaux exemples.

Quicherat et M. Hamilton ont été tout près de la vérité ; il leur a manqué, pour la discerner, de confronter leurs textes non seulement entre eux, mais avec les monuments. Tous les auteurs sont d'accord sur l'étymologie *ventaculum*, la même que celle du vantail de porte, et sur le fait que la ventaille facilite la respiration.

Les textes nous apprennent :

1° Que le heaume se met par-dessus la ventaille <sup>3</sup> ;

1. *Mélanges d'hist. et d'archéol.*, t. II, p. 231. Explication du mot *Ventaille*.

2. *Modern Philology*, vol. III, n° 4, Chicago, avril 1906. *Ventaille* par Geo. L. Hamilton.

3. *Garin* :  
Sur la ventaille [li] fu le hiaume  
[assi.

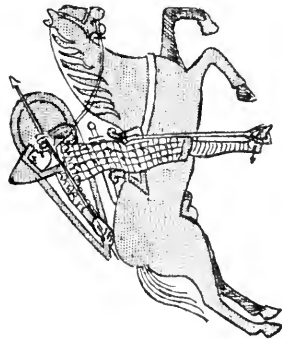
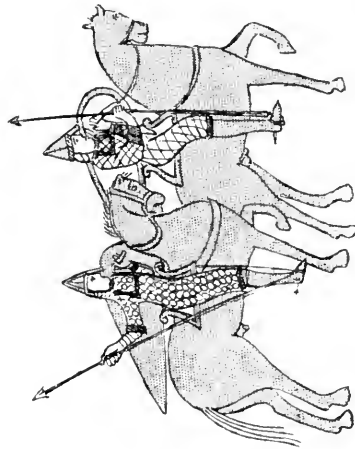
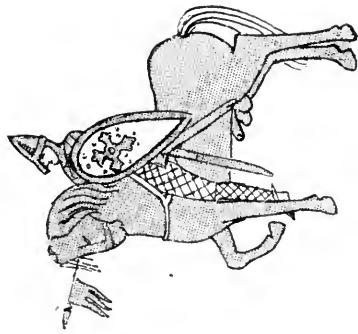


Fig. 403. — Chevaliers du début du XII<sup>e</sup> siècle. Tapisserie de Bayeux.

- 2° Que la ventaille tient au haubert <sup>1</sup> ;  
 3° Qu'elle se lace ou se délace <sup>2</sup> ou s'arrache ;  
 4° Qu'elle peut être garnie d'orfrois <sup>3</sup> et de boutons <sup>4</sup> ;  
 5° Qu'on peut apercevoir le poil, barbe ou cheveux, sous la ventaille <sup>5</sup> ;  
 6° Qu'on ôte la ventaille d'un chevalier pour le décapiter <sup>6</sup> ;  
 7° Qu'elle peut tomber dans la mêlée <sup>7</sup> ;  
 8° Qu'un coup donné sur la ventaille peut atteindre la poitrine <sup>8</sup> ;  
 9° Qu'un chevalier complètement armé pouvait garder la ventaille dénouée pour respirer plus à l'aise <sup>9</sup> ;

1. *Garin* :

Et la ventaille de l'auberc e'et vesti.

2. *Ibid.* :

Et li deslace...

... la ventaille

*Roman d'Alexandre* :

Il vesti un hauberc, si lace la ventaille.

*Parthonopes de Blois* :

Après li lace la ventaille.

*Aliscans* :

Mais la ventaille ne li vaut pas noer

...Et Flohart a la ventaille saisie

As dens li a del hauberc arrachie.

3. *Gérard du Roussillon* :

Los pauset la ventalha ab aur safratz

*Roman d'Alexandre* :

Li pan et la ventalle en sont d'or espagnois

*Otinel* :

En la ventaille ot un riche fresel

Fet fut de soie,

. Suite :

d'or furent li noiel.

5. *Chanson d'Antioche* :

Par dessous la ventaille paerent li poil meslé.

*Roman d'Alexandre* :

Quant voit par la ventalle li blons caveux cenus.

6. *Du Cange* :

La ventaille li ont ostée

Si li ont la teste copée.

7. *Roman d'Alexandre* :

La ventaille est céeue, le ciel est auques nu,

Quicherat voit dans le second hémistiche la conséquence du premier, mais le vers précédent dit : l'elme avoit perdu.

8. *Roman d'Alexandre* :

Tel cop li a donné el pis sor la ventalle

Le fier de son espiel li met en la coralle.

9. *Guillaume d'Orange* armé par Guibour, sa femme, dans la *Chanson d'Aliscans* :

la coiffe lace...

Mais la ventaille ne li vaut pas mier

S'il a mestier por le miex alener

Et ke delivres en puist li ber aler.

- 10° Qu'on la délace pour pouvoir rejeter la coiffe sur les épaules <sup>1</sup> ;  
 11° Qu'on la laisse tomber pour faire reconnaître son visage <sup>2</sup> .

N'en déplaise à Quicherat, aucun de ses textes ne confond coiffe et ventaille, et plusieurs les distinguent formellement. Il suppose, pour expliquer les lacs de la ventaille, que c'est une visagère coulissée, dont les monuments ne montrent pas trace. Quant aux boutons, ils ne sont, selon lui, qu'un ornement.



Fig. 404. — Fantassins du XII<sup>e</sup> s.  
 Pions d'échiquier, ivoire. Musée Britannique.

Dans le fait qu'on ôte la ventaille pour décapiter un homme, il voit la preuve que la ventaille protégeait la nuque, comme si l'on ne pouvait trancher un col que dans un sens. D'autres textes, auxquels M. Hamilton apporte un supplément, disent cependant que par la ventaille arrachée, on peut non seulement trancher le col, mais frapper au cœur. Il s'agit, dans le second cas, d'un coup d'estoc, mais c'est le bas du visage et le haut de la poitrine que protège

1. *Doon de Mayance*:

Sa ventaille a du tout deslachie et ostée  
 Sur ses épaules a sa coife arrier getée.

2. *Guillaume d'Orange*:

Ot la li quens ; lait la ventaille aler.  
 Puis haut leva le vert elme gemé.

la ventaille ; c'est le nasal (voir ci-après) qui passe devant ; elle cachait la bouche et s'arrêtait sous le nez, pour permettre la respiration, qu'elle gênait toutefois. Elle remplit en partie le rôle de la *bavière* du xv<sup>e</sup> siècle, et peut être définie une bavière de mailles. Nous avons vu qu'il fallait la détacher pour rabattre la coiffe <sup>1</sup>, mais qu'on pouvait la détacher avant d'ôter le heaume <sup>2</sup>.

Tout cela est clair pour qui regarde certains monuments comme

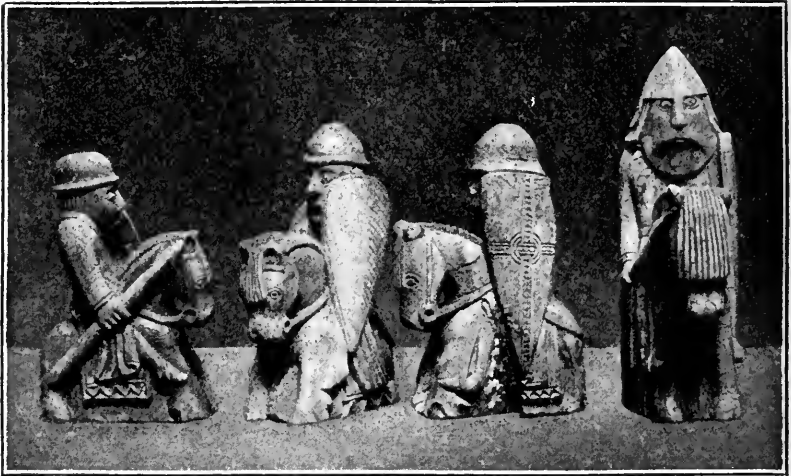


Fig. 405. — Chevaliers du XII<sup>e</sup> s.  
Pions d'échiquier, ivoire. Musée Britannique.

les sculptures de Mozat (fig. 407) et de N.-D.-du-Port de Clermont (fig. 410), et ces dernières nous montrent à merveille que les boutons ou noiaux, dont Quicherat voulait faire de simples ornements, servaient à attacher la ventaille, probablement à des boutonnières de cuir ou d'un cordon quelconque. Il y avait deux modes d'attache : lacets ou aiguillettes et boutons, résistant mal aux coups d'épée, et il y avait deux formes de ventaille, soit en forme de pan carré avec deux attaches aux angles et retombant comme un rabat ou comme le *pont* d'une culotte (fig. 410), soit

1. Page précédente, note 2.

2. Page précédente, note 2 : cf. *Bible de Noailles*, Bibl. Nat., ms. lat. 6.

triangulaire avec une seule attache à l'extrémité et formant une retombée analogue aux revers des habits actuels (fig. 407).

Notons qu'une citation de Bertran de Born, faite par Quicherat, donnerait à penser qu'il a raison : « ab ventalha Ampla pels muscles sus », mais il l'a prise dans Raynouard, qui l'avait mutilée, et le contexte donne un sens tout opposé :

Et faitz la cabessalha  
Atraves ab ventalha  
Ampla pels muscles sus.

Ce n'est donc pas la ventaille, c'est la coiffe à ample ventaille qui retombe sur les épaules ; l'ampleur de la ventaille ouverte facilitant cette chute.

Sur la coiffe, la chapeline se laçait : celle de Guillaume d'Orange était fixée « a quinze las » ou aiguillettes. C'est par-dessus que se posait le grand casque de combat, le *heaume*, qui peut avoir diverses formes. La forme carolingienne de la fig. 400 persiste parfois au *x<sup>e</sup>* s. et même au *xii<sup>e</sup>* (fig. 410), on en voit encore sommés d'un bouton <sup>1</sup>. Mais le heaume est en général un simple cône <sup>2</sup> (fig. 402 à 411).

La forme en bonnet phrygien (fig. 409) persiste parfois <sup>3</sup> et l'on trouve aussi le heaume plus ou moins surélevé amorti en calotte demi-sphérique <sup>4</sup>. Ces deux derniers types appartiennent surtout à la seconde moitié du *xii<sup>e</sup>* siècle.

Le heaume est renforcé d'une ceinture (fig. 402 à 411) et de bandes verticales dont l'une descend sur le visage pour protéger le



Fig. 406. — Bibliothèque du Chapitre de Durham, A. II, 1. Milieu du *xii<sup>e</sup>* s.

1. Bibl. Nat., ms. lat. n° 6, Lyon, Bibl. du Palais des Arts, ms. n° 22. Apocalypse de Saint-Sever, fin du *x<sup>e</sup>* siècle ; chapiteaux de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, *xii<sup>e</sup>* siècle.

2. *Tapiserie de Bayeux* ; très nombreux exemples dans les sceaux.

3. Vers 1152, plaque émaillée à l'effigie de Geoffroi Plantagenet (fig. 409) ; au musée du Mans.

4. Sceaux : Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 1169 à 1191 ; Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, 1170 ; Bouchard de Montmorency, 1177 ; Hubert de Carency, 1189 ; Eudes de Bourgogne (bouton terminal), 1190 ; Richard Cœur de Lion, 1195 ; Bibl. Nat., ms. lat. n° 6, *x<sup>e</sup>* s. ; manuscrit de Pierre d'Eboli, à Berne, 1196 ; Dauphin, comte de Clermont, 1199.

nez et s'appelle *nasal* (fig. 402, 403, 405 à 407). Le nasal, rare encore au xi<sup>e</sup> s. <sup>1</sup>, persistera jusque sous saint Louis <sup>2</sup>.

Le heaume est lacé au capuchon ou coiffe du haubert, et sa partie postérieure s'allonge quelquefois en couvre-nuque. Dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> s., le volet peut devenir un très long pan flottant (fig. 408).

Certains heaumes étaient richement ornés (fig. 409, 411). Dès 1165,



Fig. 407. — Chapiteau de Mozat (Puy-de-Dôme), xii<sup>e</sup> s.

le *Roman de Brut* décrit <sup>3</sup> un heaume garni d'or et de pierreries et décoré à son sommet d'un dragon. Le poète a-t-il entendu désigner un cimier ou un ornement appliqué à la calotte du heaume, on ne saurait le dire. Dans l'effigie émaillée de Geoffroi Plantagenet, le heaume porte deux léopards héraldiques appliqués sur les côtés de sa partie supérieure ; enfin, dans les dessins de Pierre d'Eboli, en 1196, on trouve une abondante série de heaumes, à timbre conique

1. Il est porté à la fin du xi<sup>e</sup> s. par les quatre cavaliers dans l'Apocalypse de Saint-Sever, mais on ne le trouve pas dans les miniatures de la *Bible de Noailles* (Bibl. Nat., ms. lat. 6) qui n'est peut-être pas antérieure au milieu du xii<sup>e</sup> siècle.

2. Psautier de saint Louis.

3. Vers 9519 et suiv. Cf. *Guill. d'Orange*, ci-dessus, p. 255, n. 2.

ou plus souvent demi-sphérique, peints, comme les écus, aux armoiries des seigneurs qui les portent <sup>1</sup>. Vers 1200, le roman de *Guillaume de Dôle* décrit un heaume fait à Senlis, orné d'or et de pierres au nasal et « au cercle autour » (ceinture) <sup>2</sup>.

Au cours du <sup>xii</sup>e siècle, l'usage du haubert est devenu de plus en plus fréquent, car on a éprouvé les inconvénients de la broigne, sous les plaques de laquelle la pointe de l'épée dirigée de bas en

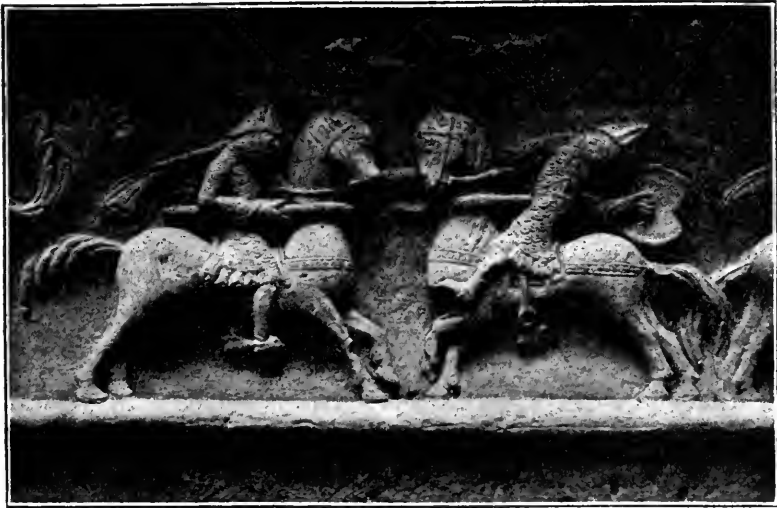


Fig. 408. — Chevaliers du <sup>xii</sup>e s. combattant. Cathédrale d'Angoulême.

haut peut trop aisément se frayer un chemin. La broigne treillissée (fig. 406) domine encore dans la tapisserie de Bayeux (fig. 402, 403) et Raoul de Vermandois la porte dans une miniature du cartulaire de Marchiennes <sup>3</sup>. Nous avons vu que peu après, le haubert (fig. 403, 407, 408, 410, 411) se répand. Il est vrai que, dans la seconde moitié du <sup>xiii</sup>e siècle encore, on représentera des broignes clavaines au tympan du portail Saint-Étienne de Notre-Dame de Paris et dans le psautier de saint Louis, mais ce sera pour donner

1. *Particula* XII, XIII, XIV, XVIII et XIX à XXV, XX à XXII, XXXV à XXXIX, XLII, XLV, XLVI.

2. Langlois, ouvr. cité, p. 74.

3. *Bull. Archéol.*, 1903.

un aspect archaïque et exotique à un soldat romain ou à des Philistins.

Des *chausses de mailles* exécutées par le même procédé que le



Fig. 409. — Effigie funéraire de Geoffroi Plantagenet, vers 1152. Plaque émaillée, musée du Mans. — D'après l'aquarelle inachevée de Viollet-le-Duc (Musée de sculpture comparée).

haubert<sup>1</sup> apparaissent à leur tour; elles sont lacées sur la partie postérieure de la jambe (fig. 420). On les voit représentées en 1196

1. Voir ci-dessus, p. 452.



dans le livre de Pierre d'Eboli <sup>1</sup> et vers le même temps sur les fonts de Saint-Barthélemy de Liège <sup>2</sup>.

On verra au tome IV de cet ouvrage comment l'épée ou branc s'est développée à l'époque romane. On conserve au trésor de la cathédrale de Bamberg un fourreau d'épée du XII<sup>e</sup> siècle en bois recouvert de parchemin revêtu de dessins en couleur <sup>3</sup>.

La *tapisserie de Bayeux* montre l'emploi de la hache de combat à tranchant unique, de la massue et de la masse d'armes. La lance,



Fig. 110. — Détail d'un chapiteau de N.-D.-du-Port, à Clermont.  
1<sup>re</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

l'*espie*, sorte de javelot, le fauchard, le fléau d'armes et l'écu complètent l'armement de cette période.

Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, la lance des chevaliers est agrémentée d'un pennon d'étoffe aux couleurs et emblèmes de celui qui les porte. Cette lance à pennon se nomme *gonfanon* (fig. 402, 403).

Quant au bouclier, c'est désormais l'*écu* (fig. 403, 406, 409), toujours bombé, toujours arrondi du haut et que sa pointe inférieure permet de ficher dans le sol si l'on combat à pied <sup>4</sup>. Il

1. *Particula XLVI*.

2. Sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, 1168 à 1191.

3. Hefner-Alteneck. I, 93.

4. Ce type est constant du XI<sup>e</sup> s. Lyon, Bible du Palais des Arts, tapisserie de Bayeux : Psautier de saint Albans à Hildesheim, Bibl. Nat., ms. lat. n<sup>o</sup> 6, à la fin du XII<sup>e</sup>; Ms. de Pierre d'Eboli, *Particula IX*.

est assez grand pour couvrir l'homme depuis les pieds jusqu'aux yeux ; il porte intérieurement deux ou trois *énarmes* de cuir (fig. 403, 408) ; extérieurement, il a très souvent une *boucle* (fig. 403, 406, 409, 410) et peut être bardé de pentures affectant des formes décoratives <sup>1</sup> (fig. 403 à 405). On peut le porter suspendu à l'épaule



Fig. 111. — Heaume et coiffe de mailles. Cathédrale de Chartres.

par une bandoulière appelée *guiche* ou *guige*. Sur le bois de l'écu est marouflé un cuir qui se décore de peintures ; leurs dessins et leurs couleurs sont des signes distinctifs pour les chevaliers ; ce sont les *émaux* et les *pièces* du *blason*, et telle est l'origine des armoiries qui déjà apparaissent parfaitement constituées vers 1156 dans l'émail de Geoffroi Plantagenet (fig. 409) et en 1196 dans le

1. Collection Wallace, n° 545 et voussures des portails occidentaux de la cathédrale de Chartres : Ms. de Pierre d'Eboli, etc.

livre de Pierre d'Eboli avec leurs animaux héraldiques, léopards rampants <sup>1</sup>, loups <sup>2</sup>, sangliers <sup>3</sup>.

La plupart des éperons gardent le type à pointe unique, mais la tapisserie de Bayeux nous montre des éperons à croisillons; quant aux éperons à mollette, ils apparaissent bien au XII<sup>e</sup> siècle, mais ne furent d'usage général qu'au XIV<sup>e</sup>. Les éperons continuaient de se fixer au-dessus des chevilles. Les éperons d'or ou dorés étaient réservés aux chevaliers.

Les combattants non nobles, gens de pied, revêtaient le plastron de cuir ou la cotte rembourrée dite *gambais* ou *gambeson*, qu'ils

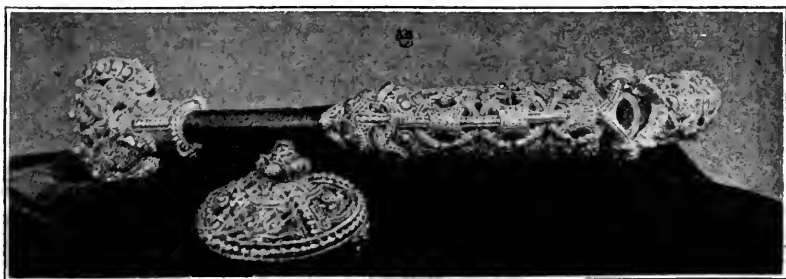


Fig. 412. — Éperons d'or, XII<sup>e</sup> s. Musée de Christiania.  
Dans l'ouverture était fixée une pointe d'acier.

serraient d'un large ceinturon auquel ils suspendaient une longue épée; leurs autres armes étaient la lance et l'épieu, la hache, l'arc <sup>4</sup>, la fronde et la targe, bouclier léger, rond ou ovale. Ils ne portaient pas le heaume, mais des calottes de laine ou de fourrure.

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les simples soldats portèrent la broigne, que les chevaliers avaient abandonnée.

#### § IV. — *Première période gothique.*

Sous le règne de Philippe-Auguste, l'équipement du chevalier se perfectionne mais s'alourdit <sup>5</sup>.

1. Fig. 369.

2. *Particula* XXXV.

3. *Ibid.*, *partic.* XXXVIII.

4. Voir un archer du XII<sup>e</sup> s. sur un chapiteau de l'abbatiale de Vézelay et une série d'autres un peu plus anciens en bordure de la tapisserie de Bayeux.

5. Parmi les effigies funéraires de chevaliers de cette époque, on peut

Le *gambeson* reste en usage, mais se porte toujours sous le haubert. Il peut être de cuir ou d'étoffe rembourrée et piquée. La cotte de cuir se nomme *cuirie* <sup>1</sup>, cuirée et plus tard cuirasse. On nomme aussi *cuiries* les menues pièces de cuir, goussets ou contreforts cousus en divers endroits de l'armure de mailles. La cotte gamboisée se faisait également d'une étoffe de coton dite *auqueton*; elle en prend le nom qui s'est corrompu plus tard en *hoqueton*. Ce vêtement était bourré d'ouate et piqué; de cette piqûre, il prit aussi le nom de *pourpoint* <sup>2</sup>. Une *gorgerette* faite de cuir ou de plusieurs épaisseurs d'étoffe pouvait protéger le cou sous le capuchon des mailles.

Le haubert <sup>3</sup> s'appelait aussi *cotte de mailles* (fig. 413). Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il apparaît formé de mailles tournées en gourmette et pourvu de manches terminées par des mitons ou gantelets de mailles <sup>4</sup> (fig. 414 à 416). Certains hauberts furent dorés <sup>5</sup> et doublés d'étoffe. Il a toujours une coiffe de mailles ou camail qui couvre le front et le menton (fig. 411, 413) mais peut se rabattre commodément sur les épaules (fig. 414, 415).

La coiffe de mailles avait fait renoncer au port de la barbe, mais les cheveux aussi s'accrochaient dans le tissu d'acier: on posait donc sous le camail, soit une calette (fig. 420), soit une légère

citer les statues de Thierry d'Alsace, comte de Boulogne († 1173), au musée de cette ville, et d'un sire de Ham († 1201) dans l'église de Ham (Somme); une dalle gravée de 1211 à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) et d'autres figures de diverses époques du XIII<sup>e</sup> s. à Saint-Martin de Laon (Sire de Coucy), Lagrasse (Aude), Sainte-Marie-aux-Anglais (Calvados), Saint-Thibaud (Côte-d'Or), musée d'Evreux (dalle gravée), la Grâce-Dieu (H.-Garonne), Frontenac (Gironde), Hugues de Frontenac, dalle gravée; Gargillesse (Indre), Guillaume de Naillac; Nourray (Loir-et-Cher), Sainte-Marie de Pornic (Loire-Inf.), Guillaume des Bretesches, Price (Mayenne), Saint-Martin de Pont-à-Mousson; Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer; Sire de la Porte; Dommartin (Pas-de-Calais), Henri III, Kiéret; Neuville (Sarthe), sire de Chaources; Séz (Savoie), Gretz (Seine-et-Marne), Saint-Genard (Deux-Sèvres), Poitiers, Musée des Antiquaires de l'Ouest, deux statues prov. de l'abbaye de Céaux; Cudot (Yonne), Ferry de Cudot. D'intéressants costumes militaires du XIII<sup>e</sup> s. sont sculptés sur le tombeau des trois martyrs de Sains (Somme), sur les frises de l'ancien jubé du Bourget (Savoie), aux portails de Chartres et de Reims, etc.

1. *Le roman de Fierabras*, écrit vers 1250, nous montre au vers 612 le héros revêtant sous son haubert un cuir de Cappadoce « blanc comme nois ».

2. Ce travail était une spécialité de la corporation des *pourpointiers*. Le statut des *pourpointiers* de Paris fut promulgué en 1296.

3. Voir le statut des *haubergiers* dans le Reg. d'Et. Boileau, titre XXVI.

4. Musée de Niort, statue funéraire découverte à Maillezais. Cf. Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège.

5. *Le roman de Fierabras*, 612 et suiv.

calotte de fer appelée *cervelière*, qui était une protection de plus pour le crâne.

Les manches de la cotte de mailles, appelées aussi *brassards*, se

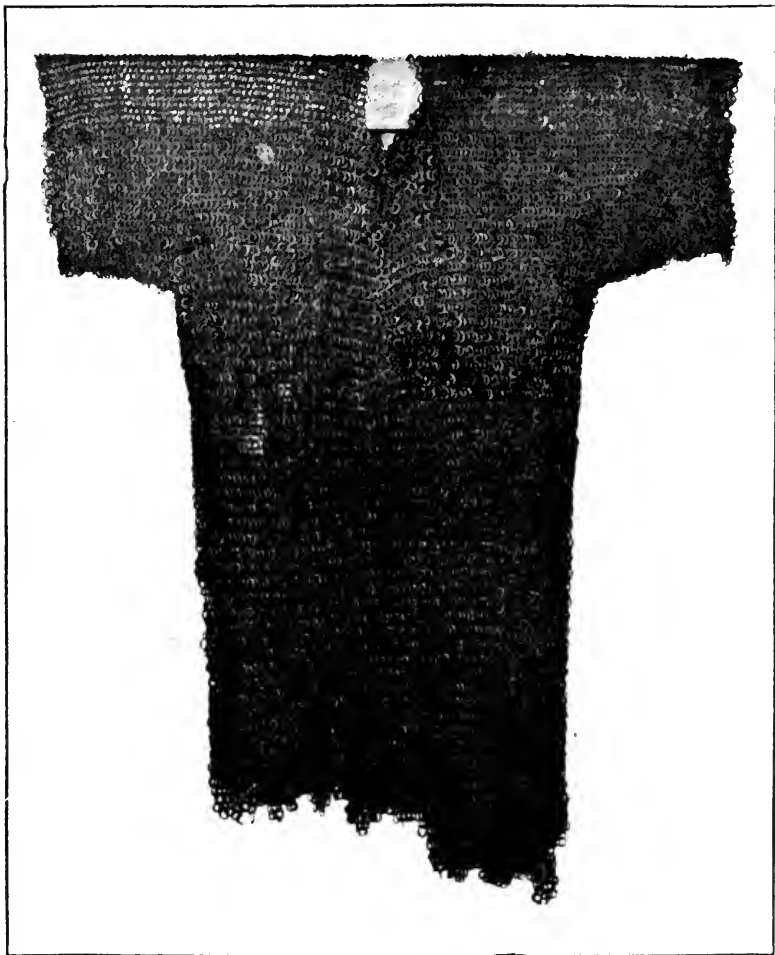


Fig. 413. — Cotte de mailles. Musée de Christiania.

terminaient par des *mitons* ou gantelets de mailles en forme de moufles ; ils apparaissent dès 1195 sur le sceau de Richard Cœur

de Lion<sup>1</sup>. Une fente ménagée au poignet permettait de les dépasser et de les laisser pendre<sup>2</sup> (fig. 416).



Fig. 414. — Soldats vers 1240. Cathédrale de Reims.

1. Demay, ouvr. cité, p. 144. Un miton de mailles est conservé au musée de Cividale (Frioul), n° 34.

2. Musée de Toulouse, statue funéraire de Bernard VI, comte de Comminges, 1241. Notre-Dame de la Roche (S.-et-O.), statue funéraire de Guy II de Lévis, 1260. Psautier de saint Louis, pl. LXV du *fac simile*, 1290. Effigie funéraire

Pour empêcher le gantelet de mailles de meurtrir la main, on portait dessous des gants de toile <sup>1</sup> ou de cuir. On voit aussi (fig. 416) des gantelets dont la partie interne est en cuir, pour plus de commodité.

Depuis 1200 environ jusque vers 1360, les figures funéraires de chevaliers montrent les poignets protégés par une sorte de manchette <sup>2</sup> serrée et souvent cannelée. Ces cannelures étaient des piqûres <sup>3</sup> et cette pièce n'est autre que les *bracelets* ou *brasalots* <sup>4</sup> de cuir bouilli mentionnés depuis le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> en Languedoc, Flandre, Allemagne, Italie, en un mot un peu partout <sup>5</sup>. Ces bracelets étaient le plus souvent acés par des aiguillettes <sup>6</sup>; ils étaient parfois recouverts d'étoffe <sup>7</sup>

de Jean de Chanteloup, à Chanteloup (Eure). Saint-Aubin (Yonne), Guillaume, seigneur du lieu, 1295. Obsonville (S.-et-M.), dalle funéraire gravée de Gille de Soili, 1298. Eglise de Saint-Denis, statue de Robert d'Artois, 1317. Musée du Cinquantenaire de Bruxelles, effigie funéraire de Rasse de Grey, 1318. Conflans (S.-et-O.), statue funéraire. A Gretz-sur-Loing (S.-et-M.), la statue funéraire de Jean de Gretz (fin du xiii<sup>e</sup> s.) a des gantelets posés sur les poignets comme le manipule liturgique.

1. En 1365, l'inventaire de Jean de Saffres, cité par Gay, mentionne : « quosdam cyrothecas de maillia... cum quibusdam cyrothecis de tela ».

2. Statue funéraire de Robert d'Artois à Saint-Denis (1316), etc. Nombreux exemples dans les figures tombales recueillies par Gaignières : 1209, Jean de Nuisement, maladrerie de Dreux ; 1231, Geoffroy de Masviez, abbaye d'Ardenne ; 1271, Robert de Roye à Joyenval ; 1290, Simon de Nelles à Barbeaux ; 1296, Jean le Latimier à Joyenval ; 1302, Aubert de Servigny à Gercy ; 1309, Jean II, comte de Dreux, à Longchamp ; 1311, Pierre de Préaux à Beaulieu, près Rouen ; 1320, Robert de Meudon à Hennemont et Jean de Puiseux à Hérivaux ; 1321, Colard de Chaumont à Hérivaux ; 1322, Pierre Outable d'Ermenonville, à Chaalis ; 1326, Robert de Meudon à Hennemont ; 1327, Jean de Roquemont à Chaalis ; 1329, Robert V, comte de Dreux, à Saint-Étienne de Dreux ; 1333, Oudard de Jouy à Jouy et Pierre de Puiseux à Hérivaux ; 1344, Henri de Meudon à Hennemont ; 1360, Guillaume Tirel à Hennemont ; 1298, Guillaume de Saint-Aubin à Saint-Aubin (Aube), publié par Louis Le Clerc, *Le Costume de guerre en Basse-Champagne au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> s.*, Troyes, 1909, pl. I.

3. Quelquefois la piqûre forme toute une gaufrure compliquée : 1303, effigie de Jean II, comte de Dreux, à l'abbaye de Longchamp (Gaignières). 1325; Guillaume Wenemaer au Musée de Gand.

4. Ed. Forestié, *Les livres des Frères Bonis*, t. I, p. 28, 37, 174, 242, 261 ; t. II ; p. 23, 24.

5. Voir dans l'ouvrage de M. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 49 à 51, un recueil de textes de 1318 à 1480.

6. 1326, effigie de Robert de Meudon à Hennemont (Gaignières). Celle de Henri de Meudon (1344) montre des bracelets boutonnés.

7. 1318, Florence : « ...duorum parium... pugnatum de corio bollito, de opere levato (à reliefs) et plano, munitorum de velluto ». Buttin, ouvr. cité, p. 49.



Fig. 416.  
Guy de Lévis-Mirepoix,  
Église N.-D. de la Roche  
Seine-et-Oise, 1260.

Fig. 415.  
Saint Théodore, Cathédrale  
de Chartres, milieu du xiii<sup>e</sup> s.



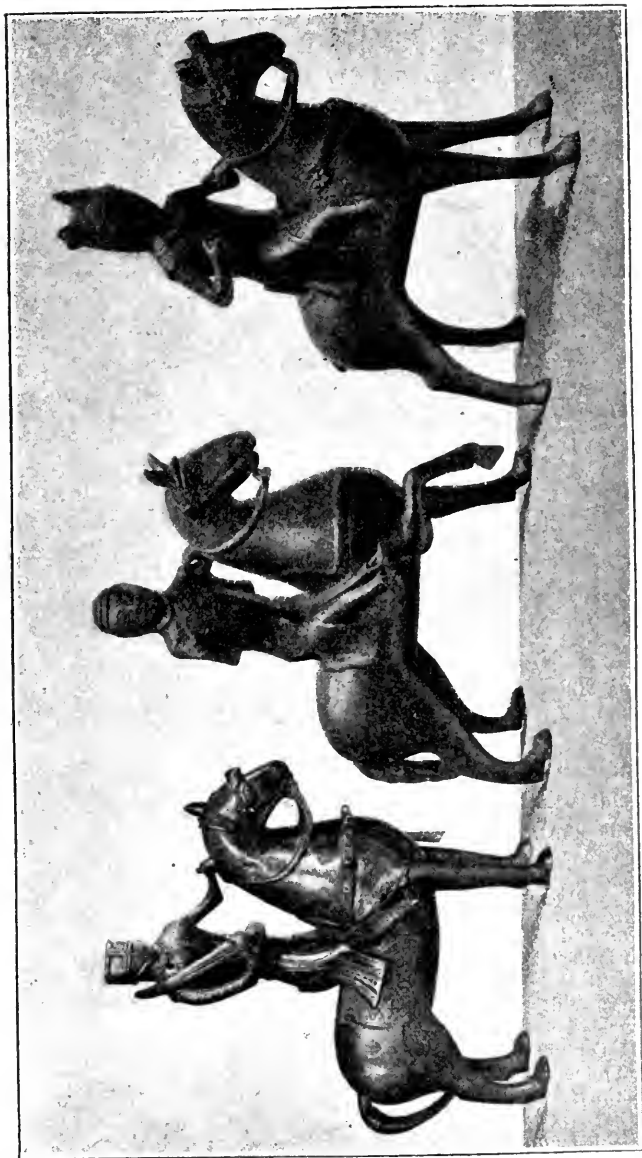


Fig. 417. — Musée de Christiania.  
Aquamaniles du XIII<sup>e</sup> s. figurant des chevaliers.

Fig. 418, 419. — Musée Britannique.

et quelquefois aussi renforcés d'une garniture de fer <sup>1</sup>. On en faisait également en baleine.

La cotte de mailles <sup>2</sup> avait devant et derrière de courtes fentes qui facilitaient l'équitation (fig. 417 à 419 ; 421) <sup>3</sup>.

Le *haubergeon* est un diminutif du haubert.



Fig. 420. — Chevalier du milieu du xiii<sup>e</sup> s. Album de Vilard de Honnecourt.

Les *chausses de mailles* se terminaient par des *sollerets* de mailles à semelles de cuir, du même dispositif que les gantelets. Ces chausses étaient fendues et lacées par derrière, comme le montre très bien un dessin de Vilard de Honnecourt (fig. 420).

Elles se laçaient solidement aussi sur des braies de cuir <sup>4</sup>.

Pour fourbir les hauberts et les chausses de mailles, on les roulait dans un baril rempli de sable <sup>5</sup>.

Par-dessus le haubert, on endossait la *cote à armer*, dite plus tard *cotte d'armes*. C'était un surcot sans manches (fig. 414 à 417 ; 419, 420) ou à manches courtes et larges (fig. 418, 420, 421), serré par une ceinture.

Les armoiries du chevalier étaient brodées ou appliquées sur la cotte à armer. Elles prennent quelquefois la forme d'un semis de blasons tous semblables ; c'est probablement la plus ancienne façon, mais elle persista jusqu'au cours du xiv<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup>. La cotte peut

1. 1347, *Livre des frères Bonis*, vol. I, p. 261 : « 1. brasalot (paire de bracelets) garnit de cuer et de ferradura. » Autres mentions semblables dans le reste du livre.

2. On conserve des cottes de mailles dans les musées de Madrid, Turin, Bayeux, Chartres, Verdun, Christiania, New-York, la collection Pauilhac, etc.

3. En 1334, l'effigie funéraire gravée d'Almon de Faucongy à Montigny-les-Vesoul montre une cotte d'armes à quatre fentes.

4. Statue funéraire d'Ulrich de Werd à Saint-Guillaume de Strasbourg, 1343.

5. Ch. Buttin, *Le guet de Genève*, p. 58.

6. Voir Martin, *Pierres tombales de Tournus*, pl. XIV, et rec. Gaignières, *Outable d'Ermenonville à l'abbaye de Chaalis*, 1322 ; Gérard de Son-

aussi avoir la couleur du champ de l'écu, et porter directement les pièces de celui-ci : c'est la mode qui prévalut au xiv<sup>e</sup> siècle et persista jusqu'à la Renaissance.

Au cours du xiii<sup>e</sup> siècle, d'une façon presque générale, la ceinture devint double (fig. 416)<sup>1</sup> : au ceinturon s'attacha, sur la hanche droite, depuis 1220 environ, une seconde ceinture plus large et biaise, c'est une sorte de baudrier qui se place non sur le torse, mais sur la cuisse, car c'est cette seconde ceinture qui porte le fourreau de l'épée. Depuis le commencement du siècle, on trouve aussi à droite de la ceinture un fourreau plus petit, pour recevoir le grand coutelas qui sert au combat corps à corps et qu'on nomme *daque* ou *miséricorde*.

Le heaume (fig. 417 à 419) diffère beaucoup de celui de l'époque romane. A la fin du xii<sup>e</sup> siècle et au xiii<sup>e</sup>, il perd la forme conique ; son fond devient plat<sup>2</sup> pour mieux arrêter les coups d'épée. En même temps, il descend sur la nuque et sur



Fig. 421. — Bibl. Nat., ms. fr. 342, fol. 23.

celles à l'abbaye de Chalochié, 1339. Une effigie funéraire conservée à la Grâce-Dieu (H<sup>te</sup>-Garonne) montre une cotte d'armes portant quatre blasons appliqués sur les bras et sur les pans qui couvrent les cuisses ; une autre, du xii<sup>e</sup> siècle, à Lagrasse (Aude), a deux blasons sur la poitrine de sa cotte à armer.

1. Voir Rec. Gaignières, 1209, Jean de Nuisement, chapelle de la maladrerie Saint-Gilles près Dreux ; 1235, Raoul de Beaumont, abbaye d'Étival, xiii<sup>e</sup> s. (antérieur), Richard vicomte de Beaumont, *ibid.* ; xiii<sup>e</sup> s., Renaud de Montmort, abbaye de Barbeaux. Cf. Psautier de saint Louis et pour la fin du xiii<sup>e</sup> s., 1270, Guy comte de Saint-Pol ; 1271, Pierre comte d'Alençon ; 1275, Jean I<sup>er</sup> comte de Joigny et Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne ; 1279, Henri comte de Grandpré. Sur d'autres monuments citons, 1261, tombe de Pierre de Bouillé à Dampmartin (S.-et-M.), Gaignières ; 1276, tombe de Robert de Verlinghem, musée de Boulogne-sur-Mer, xiii<sup>e</sup> s. ; tombes de Renié du Four et Raoul de la Blanche-Garde à Nicosie (Chypre). T. J. Chamberlayne, *Lacrymæ Nicosienses*, pl. XXI, X, Aquamanile du Musée de Christiania. Bibl. Nat., ms. fr. 342, fol. 39 v<sup>o</sup>, 112, 114 v<sup>o</sup>, 115 ; 67, 71, 73, 111 v<sup>o</sup>.

2. Le heaume à fond plat est souvent représenté sur les sceaux : voir dans les séries des Arch. N. : 1181, 1185, Philippe d'Alsace comte de Flandre ; 1684, Pierre de Courtenay comte de Namur, Guill. de Mello ; 1192, Hugues d'Archy ; 1193, Mathieu de Montmorency ; 1199, Gérard de Saint-Aubert ; 1203, Hugues Kicret ; 1205, Jean de Trie, comte de Dammartin ; 1207, Guy de Villiers-le-Bel ; 1211, Jean du Bourg ; 1213, Henri comte de Grandpré, etc., etc.

le visage jusqu'au-dessous du menton, de façon à créer une protection beaucoup plus étendue que celle de l'ancien nasal <sup>1</sup>.

La plaque de fer plus ou moins percée qui protège le *vis*, c'est-à-dire le visage, et qui à cause de cela s'appelle *visière*, est souvent plus mince que le reste du heaume (fig. 424).

Dans la visière sont pratiquées des fentes en regard des yeux et des orifices correspondent aux oreilles ; ce sont la *vue* et les *ouïes* ; d'autres trous facilitent la respiration (fig. 417 à 419 ; 422 à 427).



Fig. 422. — Sceaux de Baudouin de Constantinople, 1197, et de Gérard de Saint-Aubert, 1199.

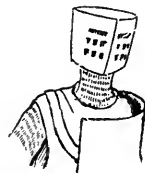


Fig. 423. — Sceau de Jean de Châtillon, comte de Blois, 1257.

Des cercles et des bandes verticales continuent de renforcer le heaume (fig. 417, 419, 425, 427) et dessinent souvent devant le front et le visage une croix (fig. 417, 426, 427) fleuronnée ou fleurdelysée. Le sommet du heaume peut être décoré d'un *cimier* <sup>2</sup> (fig. 428, 432, 433), sorte de panache placé au sommet du casque pour faire reconnaître au loin le chevalier.

Dès 1198, on l'a vu, Richard Cœur de Lion est figuré sur un sceau avec un heaume surmonté d'un cimier en éventail ou *écran*, au centre duquel se détache un lion héraldique.

Nous savons, par les récits de la bataille de Bouvines, qu'en 1214 Renaud, comte de Boulogne, portait sur son heaume, à calotte pro-

1. Très exceptionnellement, le nasal a pu rester en usage jusque vers 1300. Voir vers 1210, Rec. Gaignières, tombe de Raoul de Beaumont à Étival ; 2<sup>e</sup> moitié du xiii<sup>e</sup> s., Psautier de saint Louis ; vers 1300, Bibl. Nat., ms. fr. 570, *Trésor* de Brunetto Latini, fol. 153, nasal coudé présentant une pointe horizontale à son extrémité, et Musée de Lille, sculpture provenant de la cathédrale de Cambrai, nasal à charnière rabattu de bas en haut sur le heaume.

2. Heaumes à dessus plat portant cimier : sceau de Gilles d'Édeville, 1266 ; de Geoffroy de Châteaubriant, 1269 ; de Jean de Croisilles, 1295, cf. Bibl. Nat., ms. . 854.

bablement conique, une double ramure faite de fanons de baleine <sup>1</sup>. Ces ailerons ressemblaient à une paire de cornes de cerf ; ils furent très remarquables à Bouvines et cela montre qu'une telle parure de guerre était exceptionnelle alors <sup>2</sup>.

Plus souvent, on décorait le dessus plat du heaume d'une antéfixe (fig. 419) ou d'une couronne à quatre fleurons (fig. 434, 444). On trouve aussi, plantée au centre du fond plat, une crête perpétuant la tradition antique (fig. 425), mais à l'exemple



Fig. 424. — Sceaux de Guy, comte de Saint-Pol, 1270, et de Jean I<sup>er</sup> dit le Roux, duc de Bretagne, 1275.



Fig. 424 bis. — Sceau de Jean de Brienne, bouteiller de France, 1288.



Fig. 425. — Heaume de l'effigie tombale de Robert de Verlinghen († 1276). Musée de Boulogne-sur-Mer.

du roi d'Angleterre et du comte de Boulogne, quelques chevaliers portaient dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, au centre du plateau supérieur du heaume, un cimier tel que la tête de paon qui figure en 1224 sur le sceau de Mathieu II de Montmorency, ou le *plumail* que montre en 1235 celui de Baudouin III, comte de Guines. Ce dernier est un bouquet de cinq plumes ; c'est peut-être déjà le cimier en *queue de paon* qui sera très usité plus tard. En 1248, Othon III, comte de Bourgogne, porte sur son sceau un heaume surmonté

1. On sait qu'au XIII<sup>e</sup> siècle le port de Boulogne était un centre important d'armement pour la pêche de la baleine.

2. . . . . Galeamque nitentem  
Baleneque jubar ceu cornua bina gerentem  
(Guillaume Le Breton, *Philippide*, IX, 520 ; XI, 321.)  
... Gemina e Sublimi vertice fulgens  
Cornua conus agit, superasque educit in auras,  
E costis assumpta nigris quas faucis in antro  
Branchia balene Britici colit incola ponti,  
Ut qui magnus erat, magne superaddita moli  
Majorem faceret phantastica pompa videri.  
Ac velut in saltus scopulosa Bieria saltu  
Precipiti mittit ingenti corpore cervum  
Cujus multifidis numerant a cornibus annos.

(*Ibid.*, XI, v. 321 à 329.)

d'une aigrette. Dans la seconde moitié du siècle, nous verrons se développer diverses variétés de cimiers (fig. 428, 432, 433).

Les heaumes peints à armoiries se rencontrent peu dans les monuments français du Nord. Cependant, en 1298, Guillaume de Saint-Aubin à Saint-Aubin (Yonne) est gravé sur sa tombe avec un chapeau de fer à ses armes.

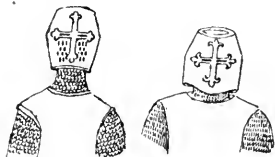


Fig. 426. — Tombes de Raoul de la Blanchegarde, à Ste-Sophie de Nicosie (Chypre), et de Hugues de Bazoches († 1279), à Toussains de Chalons (Gaignières, 403).

Le heaume peint aux armoiries de son possesseur est de règle presque générale dans les enluminures des manuscrits provençaux de la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle représentant de nobles troubadours <sup>1</sup>. Ils sont exécutés dans l'Italie du Nord, sinon en Provence. Ces manuscrits ont encore le style du

<sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, mais ne peuvent qu'être postérieurs à 1268 à cause de la présence d'une poésie de B. Zorzi sur la bataille de Tagliacozzo livrée cette année-là.

Les éperons sont parfois à croisettes, mais jusqu'à la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle le type de beaucoup le plus usité resta l'éperon à pointe unique <sup>2</sup>. Ils prennent place au-dessus de la cheville qui s'emboîte souvent dans leur armature (fig. 430).

L'équipement des milices bourgeoises était plus simple. Dans un testament bourgeois de Douai daté de 1274 <sup>3</sup> figure un équipement comprenant avec le caparaçon de fer du cheval, un haubert, un haubergeon, une coiffe et des chausses de fer. A la Genevraye (S.-et-M.) se voit la dalle funéraire gravée d'un simple fantassin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> s. sans éperons, tête découverte, armé d'une épée et d'un grand écu. La fig. 414 représente aussi de simples soldats.

Les simples soldats portaient en outre le *chapeau de fer* ou chapeau de Montauban (fig. 431 bis), qui figure sur divers sceaux et



Fig. 427. — Heaume doré, 1278 à 1300. Bibl. Nat., ms. fr. 844, fol. 4 et 5.

1. Voir ci-dessus, p. 154, note 1.

2. 1290, Chanteloup (Eure), dalle funéraire gravée de Jean de Chanteloup; 1295, Obsonville (S.-et-M.), dalle de Gille de Soili, etc.

3. Dehaisnes, *Hist. de l'art de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut*, t. 1, p. 67.

miniatures. Il se composait d'une coiffe demi-sphérique et d'un rebord et sa forme ne différait guère de celle du chapeau de feutre ou de paille.

L'*écu* ou *blason*, toujours suspendu par une courroie dite *guige* ou *guiche* (fig. 414, 416), devient plus petit (fig. 421) ; sa partie supérieure prend le tracé rectiligne <sup>1</sup>, la *boucle* est généralement supprimée ; à l'intérieur sont toujours fixées deux ou trois *énarmes*. La surface extérieure lisse est toujours peinte aux armes du chevalier (fig. 415,



Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 90  
et 107.

Bibl. Nat., ms. fr. 844, fol. 6  
et 49.

Fig. 428. — Heaumes à cimiers de 1263 à 1300 environ.

421). Cet écu se nomme *blason* et sa décoration héraldique est tellement obligatoire que décrire des armoiries se dit *blasonner*.

Les blasonniers formaient une corporation spéciale <sup>2</sup> ; ils faisaient les écus de bois et y maroullaient des cuirs ou parchemins qu'ils revêtaient de peintures héraldiques <sup>3</sup>.

Les armes offensives du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle sont l'épée, toujours du même type mais devenue plus légère, la lance et le gonfanon (fig. 415), la hache danoise, le fauchard, la plomée ou masse d'armes, le fléau, la fronde, l'arc ; enfin l'arbalète dans les dernières années du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle et surtout au <sup>xiv</sup><sup>e</sup>.

Tel fut l'équipement en usage depuis les dernières années du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle jusque vers 1260.

1. Sauf de très rares exceptions : vers 1300, on voit encore un écu arrondi du haut dans le ms. n° 5 de la bibliothèque de Saint-Omer (fol. 62 v°).

2. Voir au *Livre des Métiers* (1360), les statuts des *Blasonniers*, qui faisaient également les selles et arçons (titre LXXX).

3. Des écus de 1300 environ se voient au musée cantonal de Sion en Valais (bois, parchemin, reliefs de pâte, peinture et dorure) et au Musée de Stockholm (bois et cuirs peints).

§ V. — *Deuxième période gothique.*

Le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> apporta de notables modifications dans l'armure : elles consistent surtout dans l'adjonction aux vêtements de mailles, d'un certain nombre de pièces rigides ou *plates* pour protéger les parties les plus exposées. Les plates se multiplieront pendant un siècle, jusqu'à constituer finalement toute l'armure.

Ce sont d'abord, depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les *ailettes* (fig. 430, 431), qui se lacent sur les deux épaules au moyen d'aiguil-

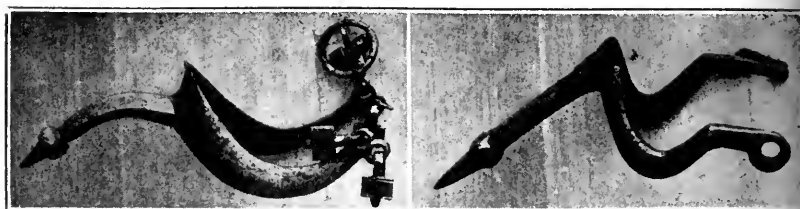
XIII<sup>e</sup> siècle.XI<sup>e</sup> siècle.

Fig. 429. — Éperons de la Collection Pauilhac.

lettes. Elles ont pour but de protéger des coups d'épée donnés directement sur les épaules ou donnés sur le heaume et dérivés.

Ces ailettes ont presque toujours la forme de petits boucliers, en rectangle légèrement allongé, bombés en segment de cylindre. Intérieurement, les ailettes sont doublées d'un cuir ou d'une étoffe qui laisse parfois dépasser une frange <sup>2</sup>. Extérieurement, elles sont toujours peintes aux armoiries de celui qui les porte. L'effigie funé-

1. On peut citer parmi les représentations de chevaliers de cette période les statues de Roger de Bières (1270), à Moenville (Eure); de *Rostagnus Nicaglis* (1286), à Grasse; d'Eustache de Chatelus (1287), à Saint-Pierre-Laval (Allier); les tombes gravées de Gille de Soili (1295), à Obsonville (S.-et-M.), de Raoul de Verlinghem (1296), au musée de Boulogne; de Geoffroy de Germolles (1297) et de Jacques de Saint-Clément (1298), à Lancharre (Saône-et-Loire), et d'un sire de Roussillon, à Anost (S.-et-L.); la statue de Guy de Châtillon à Chouzy (Loir-et-Cher), les peintures murales de la cathédrale de Clermont-Ferrand, etc.

Pour exemples de la première moitié du XIV<sup>e</sup> s., voir ci-après, p. 501, note 2.

2. 1303, tombe d'Aubert de Carrigny à l'abbaye de Gercy, Gaignières, Guilhermy, t. IV, p. 293.



raire de Jean de Chartres inhumé en 1232 à Oinville-sous-Auneau (Eure-et-Loir) montre exceptionnellement des ailettes <sup>1</sup>. Dans le



Fig. 130. — Chevalier du XIV<sup>e</sup> s. Collection Ressmann : Musée du Bargello, à Florence.

Psautier de saint Louis (1252 à 1270), les chefs seuls en ont ; elles apparaissent, suivant Viollet-le-Duc, vers 1260 <sup>2</sup> ; elles ne sont guère

1. *Pierres tombales d'Eure-et-Loir*, pl. XV.

2. *Dict. du Mobilier*, t. V, figures d'après le ms. fr. 342 de la Biblioth. Nationale, et autres attribuées au 2<sup>e</sup> quart environ du XIII<sup>e</sup> siècle.

de règle que dans le dernier quart du siècle <sup>1</sup>. Elles n'ont jamais été d'usage absolument général <sup>2</sup>.

Les ailettes, manifestement incommodes, furent remplacées par des *épaulières* ou *spallières* rondes (fig. 434), représentées dès avant 1370 dans une miniature du Psautier de saint Louis <sup>3</sup>, puis en 1294 <sup>4</sup> et 1310 <sup>5</sup> sur des pierres tombales et vers 1300 dans le



Fig. 431. — Sceau d'Othon IV, comte d'Artois et de Bourgogne, 1302.

*Roman d'Alexandre* de la Bibliothèque de Bruxelles, concurremment avec les ailettes carrées. Un document de 1311 montre des épaulières à huit pans <sup>6</sup>. Le tombeau de Louis de Mâle, mort en 1284, avait été exécuté seulement en 1455. Son effigie de bronze portait des ailettes en forme d'écus. C'est là un exemple extrêmement tardif, et comme la précédente, une forme exceptionnelle.

1. Bibliothèque Nationale, ms. français 342, fol. 74; 75 v°, 84 v°, 85 v°, 150; 1258, sceau de Jean d'Avesnes comte de Hainaut; 1276, date d'apparition selon Gay (*Glossaire*); Musée de Boulogne-sur-Mer, tombe de Robert de Verlinghem, provenant de l'abbaye d'Andres; Recueil Gaignières 1286, tombe de Raoul de Beaulieu à l'abbaye de Jouy; 1290, Simon de Nelles, abbaye de Barbeaux; vers 1300, Jean I<sup>er</sup>, vicomte de Beaumont, à Étival (Sarthe); — Sceau, 1292, Jean de Croisilles, chevalier.

2. Elles ne figurent pas, par exemple, sur les tombes de Bouchard de Montmorency et d'Eudes de Montfaucon à l'abbaye de Port-Royal en 1298 et 1299 (Guilhermy, *Inscr. de la Fr.*, t. IV, p. 292), ni sur celle de Jean Bayard, en 1305, à Coupvray (S.-et-M.) rec. Gaignières.

3. Pl. LXV du *fac simile*.

4. Gaignières; Pierre li Jais, abbaye de Jouy.

5. Nicosie de Chypre. Tombe de Johan Tenouri; Tankerville, J. Chamberlayne, *Lacrymæ Nicossienses*, pl. IV, fig. 22.

6. Gaignières; Jean de Harmanville, abbaye d'Ardennes.

Dès 1311, nous voyons se substituer aux ailettes le système beaucoup plus pratique du *garde-bras*, qui persistera longtemps. Il a la même forme que les épauettes de drap du vêtement civil, et se compose de trois écailles courbes posées à recouvrement <sup>1</sup>, rivées sur des bandes de cuir souple, elles emboîtent parfaitement l'épaule.

Pour la protection du torse, on conserva, au xiv<sup>e</sup> siècle, le haubert ou jaseran de mailles, doublé de l'auqueton et couvert de la cotte d'armes <sup>2</sup>, mais celle-ci, à partir du milieu environ du siècle, est une cotte gamboisée ou gambeson, autrement dit un *jaque*, analogue au vêtement civil. Ce jaque est rembourré, et son plastron épais fait fortement bomber la poitrine. C'est un vêtement d'étoffe ou de cuir, qui descend jusqu'à mi-cuisses; ses manches, quand il en a, sont également rembourrées,

surtout aux épaules, et, s'il n'a pas de manches, il porte des épauettes ou garde-bras, souvent festonnées ainsi que le bas du vêtement. La ceinture à laquelle se suspend l'épée se met, comme dans le costume civil, fort au-dessous de la taille (fig. 435 à 440).

Cependant, la cote de mailles, désormais cachée, va faire place aussi à une armure de plates, la brigandine.

La *brigandine*, *coyrasse*, *cuirassine*, *cote à plates*, *cote d'acier*, *jaque d'escaille* (*brigantina*, *lorica*, *cocta*) consiste dans l'adaptation des plates à la protection du torse : on revêtait un haubert par-dessus un hoqueton, et recouvrait d'une cotte d'armes ce haubert lui-même ; l'idée vint de faire du tout un seul vêtement : en 1371, nous voyons le duc de Bourgogne acheter à un haubergier parisien une cotte d'acier qui, par les soins de son tailleur, fut « mise entre deux pourpoints » <sup>3</sup>. La brigandine se compose de cette réunion :



Fig. 431 bis. — Chapeaux de fer. Bibl. Nat., ms. lat. 403, xiii<sup>e</sup> s. — Sceau de la commune de Fismes, 1308; sceau de la commune de Pomponne, 1374.

1. Effigie funéraire de Mathieu de Montmorency à Taverny, 1311, Guilhaemy, *Inscr. de la Fr.*, t. II, p. 318.

2. On conserve à la cathédrale de Canterbury celle du Prince Noir, splendidement brodée.

3. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers des Ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, n<sup>o</sup> 1441 et 1442, t. I, p. 262.

c'est une cuirasse de métal formée de menues plates rivées à recouvrement <sup>1</sup> sur une étoffe extérieure ou sur un cuir (fig. 436, 459) qui les cache. — Souvent, une autre étoffe ou un feutre <sup>2</sup> la garnissait aussi à l'intérieur, pour éviter le contact du métal avec le vêtement de dessous et amortir son frottement.

Selon Viollet-le-Duc et Victor Gay, la brigandine apparaîtrait



[Fig. 432. — Sceau de Robert III, dit de Béthune, comte de Flandre. 1309.

vers 1395 ou même au xv<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>. Il appartient à M. Ch. Buttin d'avoir démontré qu'elle entra en usage dès les dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>. Toutefois, l'emploi simultané de la cotte de mailles persista jusque vers 1350 <sup>5</sup>. La création de la brigandine est la suite

1. Aug. Thierry, *Monum. de l'Hist. du Tiers-Etat*, t. II, p. 391. *Statuts des Brigandiniers et haubergeonniers*, en 1481 : « Que chascune lame desdites brigandines soit mise et chevauchée l'une sur l'autre ».

2. Ant. de la Sale, *Des Anciens tournois et faits d'armes*, édit. B. Prost, p. 210 : « et le surplus sera bien afeustré pour estre plus doux et pour la rouille du fer contre la chair ».

3. *Dictionnaire du Mobilier*, t. V, p. 230. *Glossaire*, p. 218.

4. *Le Guet de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1910, in-4°.

5. Après la victoire de Mons-en-Pévèle en 1304, Philippe le Bel offrit à N.-D. de Chartres son armure, déposée aujourd'hui au musée de cette ville. C'est une armure de mailles. Il est à noter qu'elle a subi des interpolations, et que plusieurs de ses pièces sont de date plus récente. (Voir Du Sommerard, *Les Arts au Moyen Age*, ch. xiii. *Atlas*, pl. IV, n° 1, 2, 3.)

L'armure complète de mailles est figurée sur les tombeaux jusque vers 1350 ; voir dans Guilhermy, *Inscriptions* : 1303, Aubert de Carrigny à Gercy, IV, 293 ; 1325, Jean de Montmorency à Conllans-Sainte-Honorine, II, 339 ; 1333, Jean le Vicomte de Corbuel aux Vaux-de-Cernay, V, 296 ; et dans Gaignières, 1339, Gérard de Soucelles à Chalochié ; vers 1350, les Mathefelon, etc.

de l'application progressive des plates, commencée par les ailettes et coudières.

Comme l'observe M. Buttin, la brigandine était un retour à la broigne ; elle ressemblait beaucoup à une broigne clavaine retournée, mais n'avait pas le même inconvénient. En effet, le recouvrement était toujours fait de bas en haut, mais il était intérieur et se présentait par conséquent en sens inverse à l'assaillant, ne laissant



Fig. 433. — Détail de la statue funéraire de Philippe de Werd † 1344 .  
à Strasbourg.

nul joint perméable aux coups de lance ou d'épée dirigés de bas en haut.

En revanche, la sueur que provoquait ce vêtement imperméable produisait la rouille et même quand il n'existait pas de garniture intérieure, le fourbissage d'une brigandine était chose impraticable.

Les statuts de métiers prescrivent donc que les plates d'acier seront étamées <sup>1</sup>, cuivrées <sup>2</sup>, argentées <sup>3</sup> ou même dorées <sup>4</sup> ou tout

1. L'étamage était la règle générale. Voir Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 23 et 24.

2. *Ibid.*

3. 1443, Compte de l'amiral Prégent de Coëtivy, Gay, *Glossaire*, p. 219; Buttin, ouvr. cité, p. 23. 1447, Chron. de Mathieu d'Escouchy, citée par J.-B. Giraud, *Doc. pouvant serv. à l'hist. de l'Armement*, t. 1, Lyon, 1895-1899, p. 182 et Buttin, *ibid.*

4. 1447, Compte cité par Buttin, *ibid.*

au moins vernissées <sup>1</sup>. Ces plates étaient des lamelles de la largeur d'un doigt environ ; elles ne devaient laisser entre elles aucun vide ; on polissait soigneusement les bords pour les empêcher de couper l'étoffe <sup>2</sup> on plaçait aussi du cuir entre les lames et la toile <sup>3</sup>.

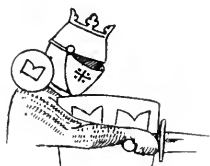


Fig. 434. — Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 11040, fol. 14. — Épaulières rondes et heaume à visière mobile non pivotante, vers 1300.

Quant à l'étoffe qui servait de support et de revêtement, il lui fallait une solidité éprouvée, mais elle pouvait se composer des tissus les plus variés <sup>4</sup>, futaine noire, grise, tannée, cette dernière semblable à la tenue *kaki* des armées actuelles ; cuir <sup>5</sup> (fig. 459), velours, damas, satin, selon qu'il s'agissait de simples soldats ou de nobles chefs. Quelle que fût l'étoffe, les têtes des rivets apparaissaient à l'extérieur et pailletaient l'étoffe d'un semis régulier et serré de pois de métal (fig. 436, 459). Ces têtes de clous étaient de dimensions variables <sup>6</sup> et vernissées, étamées ou dorées <sup>7</sup> comme les lames qu'elles fixaient.

La brigandine avait la forme d'un pourpoint civil ou d'un jaque bien ajusté et aidait à faire la taille fine ; elle était sans manches ou pourvue de garde-bras protégeant son raccord avec les brassards ; enfin, sous la taille, elle se terminait par des *faudes*, c'est-à-dire par une petite jupe de plates protégeant le bas du torse et le haut des cuisses.



Fig. 435. — Homme d'armes de 1396. Bibl. Nat., ms. fr. 312, fol. 54 v°.

1. 1408, Archives camérales de Turin, compte cité par Buttin, ouvr. cité, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 24. Statuts des Armuriers d'Angers, en 1488.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 24 et 25.

5. *Ibid.*, p. 25.

6. Buttin, ouvr. cité, p. 25, 1450. Merlin de Cordebeuf, *L'ordonnance et maniere des chevaliers errans*, édit. Belleval, p. 78 : « brigandines... couvertes... soit de drap de soye ou de laine, clouées de clous dorez et grox ou menuz ».

7. *Ibid.*, p. 25 et 26.

La brigandine supprimait l'usage de la cotte d'armes, mais celle-ci reparut bientôt sous la forme du *tabart* armorié qui affecte en beaucoup plus court la coupe de la dalmatique des diacres (fig. 413).

Cependant, dès le deuxième quart du *xiv*<sup>e</sup> siècle, on essaie des corsets de fer <sup>1</sup> apparents. Dès 1322, on trouve mention de *mamelières* qui protègent les pectoraux et de la *dossière*, autre pièce rigide appliquée dans le dos; quelques années plus tard, on emploiera la *poitrine d'acier* et la *pansière*.

Dans les dernières années du *xiii*<sup>e</sup> siècle apparaissent les *chaines d'armes* (fig. 431, 432), chaînettes fixées aux poignées de l'épée et de la dague, d'une part, de l'autre, à une bossette en forme de rosace ou de mulle de lion rivée sur les pectoraux de la cuirasse <sup>2</sup>. Il peut exister une troisième chaîne d'armes, retenant le heaume <sup>3</sup>. Ce dispositif, qui préservait le chevalier de perdre ses armes au cours de la lutte, resta en usage jusque vers 1375 <sup>4</sup>.



Fig. 436. — Chevalier armé d'une brigandine, vers 1400. Bibl. Nat., ms. fr. 2810.

1. *Kalendars of Eschequer. Pièces comptables*, t. III, p. 165. Gay, *Glossaire*, p. 62.

2. Sceaux des Archives nationales : 1287, Jean de Châtillon ; 1291, Jean de Marnes ; 1294, Jean, dauphin de Viennois ; 1295, Gautier, seigneur de Bousier ; 1297, Jacques de Châtillon ; 1299, Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol et Hugues de Châtillon, comte de Blois ; 1302, Othon IV, comte d'Artois et de Bourgogne ; 1305, Robert de Flandre ; 1309, Robert III de Béthune, comte de Flandre ; 1309, Gaucher de Châtillon, comte de Porcien ; 1310, Enguerrand de Marigny ; 1314, le sire de Mailly ; 1311, Robert de Noblemont ; 1314, Waleran de Luxembourg ; 1317, Jean de Beaumont, maréchal de France et Robert de Cassel, comte de Flandre ; 1319, Philippe de Valois, comte du Maine et Guillaume de Couci ; 1322, Gaucher de Châtillon, et Louis I<sup>er</sup>, comte de Flandre ; Musée de Gand, 1325, effigie funéraire de Guillaume Wenemaer.

3. Une cuirasse portant trois trous de chaînes d'armes figure dans la collection Stiebert. (Voir l'étude de M. Buttin sur cette collection, dans *Les Arts*, n<sup>o</sup> de septembre 1910.)

4. Sceaux des Archives nationales : 1352, Guillaume de Revel, conseiller du

Depuis le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, le procédé des plates à recouvrement imité de la carapace des crustacés fut appliqué aux *gantelets*, qui devinrent dès lors indépendants des brassards ; en 1285, Jacques de Bretex, décrivant le tournoi de Chauvency <sup>1</sup>, men-



Fig. 437. — Homme d'armes de 1396. Bibl. Nat., ms. fr. 313, fol. 97.



Fig. 438. — Homme d'armes, vers 1400. Bibl. de Boulogne, ms. n<sup>o</sup> 93 (exécuté en Angleterre).

tionne parmi les épaves que les « garçons » recueillent sur le champ de bataille les « wans de balainne ». Ils étaient donc déjà usuels. C'étaient des gantelets à cinq doigts, revêtus de plaquettes courbes de baleine articulées et correspondant aux phalanges ; elles étaient fixées sur un gant de toile ; en 1296, les statuts des armuriers de Paris <sup>2</sup> prescrivent de ne les faire que de « bone balene » et de toile neuve.

Mais, dès la même année, un compte cité par Gay <sup>3</sup> mentionne

roi : 1353, Philippe d'Orléans : 1368, Louis de Mâle, comte de Flandre et Sanse de Beaumont, châtelain de Saint-Omer : 1374, Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut.

1. Vers 3803. Édition Delmotte, p. 142. J. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 61.

2. *Ordonnances... rendues par les Prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'à l'an 1300*. XI. *Des armuriers*, p. 371.

3. Compte de J. Arrode, *Glossaire*, p. 762.



751 paires de gantelets tant de fer que de baleine. Dès lors donc, le gantelet de plates de fer s'emploie concurremment <sup>1</sup> avec la baleine et comme il est plus résistant, il le supplantera. Concurrem-



Fig. 439. — Saint Georges, statuette exécutée entre 1390 et 1399, par Jacques de Baerze. Musée de Dijon.

ment aussi, on conserve le gantelet de mailles, mais les gantelets de plates sont préférés : cependant jusque vers 1560, on trouve des men-

1. 1303, Guill. Guiart, *La Branche des Royaux Lignages*, vers 4654 et suiv. ; 1322, *Inventaire de Robert de Béthune à Courtrai*, Dehaisnes, I, p. 217 : « III paires de wans de plates et une paire de wantelés de balainnes entrêtes de blanc chandal » ; 1358, *Inventaire de Guillaume de Hainaut* publ. par M. de Preme de la Nieppe, p. 4 : « VI paires de lons wans de balainnes ».

tions plus ou moins rares de gants de haubergeerie <sup>1</sup>. Quant au gant de baleine, encore parfois en usage en 1360 <sup>2</sup>, il est cité en 1382 par Froissart parmi les armements démodés que portaient encore certaines milices mal équipées <sup>3</sup>. Dès lors, il disparaît totalement.

Les gantelets formés d'écaillés de fer ou d'acier apparaissent dès 1294, mais le texte qui les signale parle de « 60 gants de plates d'une main » pour autant d'hommes. Par économie, on n'arma donc d'abord ainsi que la main droite <sup>4</sup>. Au début du xiv<sup>e</sup> siècle, les paires de gantelets de plates sont déjà d'usage courant <sup>5</sup>.

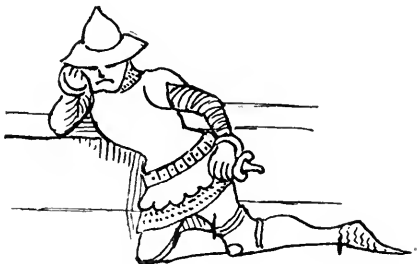


Fig. 440. — Bibl. Nat., ms. fr. 823, fol. 335.

Chaque doigt était couvert d'un rang d'écaillés imbriqués et le dessus de la main de menues écaillés, posées à recouvrement comme les tuiles d'une toiture ; ces petites plates étaient fixées à l'étoffe par un grand nombre de rivets de fer, laiton ou argent. Le gantelet se fixait au moyen de deux petites courroies avec boucles et mordants, parfois ornés <sup>6</sup>.

Quelquefois, sans doute pour éviter la rouille, on fit dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et au début du xv<sup>e</sup> des gantelets de laiton : M. Buttin en relève des exemples de 1358 à 1423 <sup>7</sup> et ceux du Prince Noir sont conservés dans la cathédrale de Canterbury. Pour protéger aussi le gantelet, on pouvait étamer, cuivrer les plates ou les recouvrir d'étoffes ou de cuir. En 1302, l'inventaire de Robert de Nesle en signale garnis de cuir rouge <sup>8</sup> ; en 1315, ceux de Robert d'Artois sont couverts de velours soucié ; en 1316,

1. 1322, Dehaisnes, I, p. 246 : 1365, Inventaire de Jean de Saffres cité par Gay, *Glossaire*, p. 763 : « quosdam cyrothecas de maillia... cum quibusdam cyrothecis de tela » ; 1538, *Inventaire de Benvenuto Cellini*, E. Plon, B. Cellini, p. 379, col. 2 ; 1559, *Il Duello regolato*, Venise, 1559, p. 63.

2. Douet d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie*, p. 378, col. 2.

3. *Chron.*, ch. cxxxiii.

4. *Archæological Journal*, 387, 12, Gay, *Glossaire*, p. 69 ; Buttin, *Guet de Genève*, p. 63.

5. Buttin, ouvr. cité, p. 63 et suiv.

6. Douet d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie*, p. 129.

7. Ouvr. cité, p. 65.

8. Gay, *Glossaire*, p. 762 et Buttin, ouvr. cité, p. 63.

ceux de Louis X de velours vermeil ; en 1322, les gantelets de baleine de Robert de Béthune étaient garnis de cendal blanc <sup>1</sup> ; en 1337, d'autres sont couverts de camocas <sup>2</sup> ; en 1358, ceux de Robert de Hainaut <sup>3</sup> sont revêtus, les uns de samit vert, d'autres de velours rouge, d'autre de cuir blanc, d'autres enfin sont armoriés comme les écus, les ailettes et les heaumes.

Vers 1300, l'on imagina de protéger aussi l'articulation du bras



Fig. 441. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 823, fol. 226.



Fig. 442. — Bibl. Nat.,  
ms. fr. 823, fol. 200 v<sup>o</sup>.

par des *coudières*, en forme de plaquettes rondes percées de deux ou quatre trous pour livrer passage à l'aiguillette qui laçait ces plaques aux manches de mailles du haubert <sup>4</sup>. On trouve excep-

1. Dehaisnes, ouvr. cité, p. 247.

2. *Ibid.*, p. 326.

3. Inventaire publ. par M. de Puelle de la Nieppe : « Deux paires aescucées des armes de Haynau, et les autres d'un vert samit, et les autres paires d'un rouge veluiel et une autre paire couviers de blanc cuir. » Buttin, ouvr. cité, p. 62.

4. Recueil Gaignières, Jean des Granges aux Chartrettes, vers 1300 ; Jean de Nuisement à la maladrerie Saint-Gilles de Dreux ; Chamberlayne, *Lacrymæ Nicossiensis*, tombe citée, même date ; 1333, Gaignières, Jean de Puiseux ; 1320, abbaye d'Herivaux ; 1333, Pierre de Puiseux Gousangrez (S.-et-O.), effigie funéraire de Pierre de Dadone, 1333 ; Guilhermy, *Inscr.*, t. V, p. 17, deux effigies funéraires de 1333 à Champeaux, autre de 1344, *ibid.*, 74. Gaignières, Henri de Meudon, 1344, prieuré d'Hennemont ; Chamberlayne, *Lacrymæ Nicoss.*, pl. I, Pierre de Nefin : 1352, Musée de Gand ; 1325, effigie funéraire de Guillaume Wenemaer. Barbuise (Aube), tombe de Jehan Le Camus, xiv<sup>e</sup> s. Le Clert, *Costume de guerre en Champagne, Annuaire de l'Aube*, 1909, pl. II.

tionnellement en 1313 des *coudières* rectangulaires <sup>1</sup> et vers le même temps apparaissent les genouillères rondes.

Bientôt les coudières et genouillères se feront en forme de courte gouttière coudée ; en même temps, peu avant 1300, s'introduit la *hoguine*, c'est-à-dire l'armure rigide des quatre membres : on commence alors à appliquer sur le devant des arrière-bras et des avant-bras, des cuisses et des jambes, de grandes plates courbées en gouttière, les *brassards*, les *coudières*, les *genouillères*, les



Fig. 443. — Heaume vers 1300. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 11040, fol. 48.



Fig. 444. — Heaume de la statue tombale d'Hamelin d'Grande, à Chalochié (Gaignières, 367 et 380).

*cuissots* et les *trumelières* ou *grèves*. La partie postérieure des membres restait garnie de mailles <sup>2</sup>. Les brassards et les cuissots <sup>3</sup> se fixaient à la brigandine au moyen d'aiguillettes sous les garde-

1. Rec. Gaignières, Raoul Souverain, abbaye de Jouy.

2. Disposition très reconnaissable sur la statue tombale de Robert d'Artois († 1316), par Jean Pepin de Huy (Saint-Denis). C'est ce que montre très bien la tombe précitée de Jehan Le Camus à Barbuise (Le Clerf, ouvrage cité, 1909, pl. II) où les sollerets sont en hauberge avec quelques écailles protégeant le cou de pied.

3. Testament d'Odon de Roussillon, cité par Du Cange au mot *armatura* : « Do et lego. . . meum gaudichetum, meas tramulieres d'acier ; meos cuissellos meos chantones. . . » DEMI-BRASSARDS : vers 1300, Rec. Gaignières, Jean des Granges, Chartrettes ; 1343, *Lacrymæ Nicoss.*, pl. XXI, Pierre le Jaune ; 1352, *ibid.*, pl. I, Pierre de Nefin ; 1386, Gaignières, Tristan de Roze, Longpont. — DEMI-GRÈVES ET CUISSOTS : 1313, Gaignières, Raoul Souverain, abbaye de Jouy ; 1320, tombe précitée de Robert d'Artois ; 1317, Gaignières, Jean de Puiseux, abbaye d'Hérivaux ; 1325, Gaig., Robert de Meudon, prieuré d'Hennemont ; 1325, Musée de Gand, effigie funéraire de Guillaume Wenemaer ; 1327, Gaignières, Jean de Roquemont, abb. de Chaalis ; 1333, Gaig., Pierre de Puiseux, abb. d'Hérivaux ; 1333, Guilhermy, *Inscr.*, t. IV, p. 17, effigie tombale à Champeaux ; 1333, Gousangrez (S.-et-O.), Pierre de Dadone ; 1334, Almon de Faucogney à Montigny-lès-Vesoul, 1337 : *Lacrymæ Nicoss.*, pl. XVII, Balian Lambert ; 1343, *ibid.*, pl. XXI, Pierre le Jaune ; 1344, Gaig., Henri de Meudon. — BRASSARDS COMPLÈTS : 1308, Guill., *Inscr.*, t. II, p. 318, Ph. de Montmorency à Taverny ; 1376, *Bull. de la commission des Mon. Hist. du Pas-de-Calais*, t. II, p. 5, Jean du Pluvinage à Arras. — GRÈVES COMPLÈTES : 1309, Guill., *Inscr.*, t. II, p. 318, Mathieu de Montmorency à Taverny ; 1333, Gaig., Oudard de Jouy, abb. de Jouy (sollerets de

bras et sous les faudes, et des courroies bouclées serraient ces pièces autour des membres. Plus tard, une seconde pièce (fig. 437) bouclée à la première (fig. 438) protégera leur face postérieure et les bras et jambes seront complètement emboîtés de plates. A partir de 1320 environ, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve des brassards formés comme le garde-bras d'une série d'écaillés à recouvrement <sup>1</sup>. En même temps, on imagina de protéger le



Fig. 445. — Heaume, 1398. Bibl. Nat., ms. fr. 312, fol. 192.

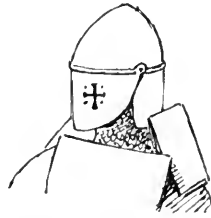


Fig. 446. — Heaume à visière mobile non pivotant, vers 1300. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 11040.

dessus des pieds par une empeigne faite aussi de plates à recouvrement ; c'est le *solleret* (fig. 437, 438) qui apparaît quelquefois dès le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle et beaucoup plus souvent à partir du milieu <sup>2</sup>.

L'armement de tête présente une grande variété à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup>. Il comprend le heaume, pesant, parfois compliqué (fig. 431, 432, 434, 443 à 448 ; 454), et des casques plus légers, que l'on a cherché à rendre plus commodes <sup>3</sup>. Ce sont : l'*armet* (angl. *helmet*, ital. *elmetto*) (fig. 447), diminutif du heaume :

mailles) ; 1344, Guilh., *Inscr.*, V, 74, tombe à Fouju : 1352, *Lacrymæ Nicoss.*, pl. I, Pierre de Nefin (item) ; 1360, Guilh., *Inscr.*, II, 318 et 411, tombes à Taverny et à Domont, Gaig., Guillaume Tirel à Hanemont ; 1376, *Bull. com. M. H. du P.-de-C.*, Jean du Pluvinage à Arras ; 1380, Gaig., Mathieu de Roye à Longpont ; 1386, Tristan de Roye.

1. Voir Buttin, ouvr. cité, p. 53.

2. SOLLERETS : 1313, Gaig., Raoul Souverain à Jouy ; 1333, Gousangrez (S.-et-O.), Pierre de Dadone ; 1343, *Lacrymæ Nicoss.*, pl. XXI, Pierre le Jaune ; 1344, Guilh., *Inscr.*, t. V, p. 74, tombe à Fouju ; 1380, Gaig., Mathieu de Roye à Longpont.

3. Il est à remarquer que les nombreux guerriers figurés dans le Psautier de saint Louis combattent sans heaume ni cervelière, en simple coiffe de mailles. C'est le cas, surtout, des simples soldats (fig. 414, 421).

le *bacinet* (fig. 436 à 439 ; 448 à 453), variété analogue allégée, le *chapeau de fer* (fig. 440 à 442) ; enfin des casques plus légers encore, la *huvette* qui, tant est grande sa légèreté, prend pour dénomination le diminutif du terme qui désigne un voile de linon ; la *cervelière*,



Fig. 447. — Heaume couronné et armet gravés sur le tombeau d'Arnoul de Metz ; heaumier du roi, autrefois à l'abbaye de Barbeaux (Recueil Gaignières).

simple calotte de fer sans bords <sup>1</sup> qui se lace au camail <sup>2</sup> (fig. 433). Dès 1300 environ apparaît un type de cervelière à couvre-nuque d'origine italienne, qui s'appellera au xv<sup>e</sup> siècle *salade*.

Dans le dernier quart du xiii<sup>e</sup> siècle, le timbre conique abandonné depuis un siècle redevient de mode (fig. 431, 432 ; 435 à 440 ; 443 à 453), aussi bien pour le heaume (fig. 443) que pour les casques légers.

L'armet (fig. 447) comprenait une calotte, un couvre-nuque et une visière. Ces derniers emboîtaient la nuque et le visage assez étroitement, aussi l'armet ne pouvait-il s'entrer par l'encolure : on ouvrait sa partie inférieure dont les deux pièces étaient réunies par des charnières et des crochets et pitons ou des vervelles munies de clavettes. Le heaume à dessus plat ne disparaîtra qu'au cours du xiv<sup>e</sup> siècle ; en attendant, durant le dernier quart du xiii<sup>e</sup>, son gabarit se modifie :

au lieu d'être parfois évasé et généralement presque cylindrique, il prend la forme d'un tronc de cône (fig. 431, 432) et le plateau terminal se rétrécit progressivement ; progressivement aussi, le cimier devient plus fréquent et plus important <sup>3</sup>.

1. Voir Rec. Gaignières, tombeaux : 1320, Jean de Nuisement à Dreux, n<sup>o</sup> 597 ; 1333, Oudart de Jouy à Jouy ; 1360, Guillaume Tirel à Hennemont, n<sup>o</sup> 740. Cf. Bibl. Royale de Bruxelles, ms. 11040, de 1300 environ, où la cervelière, l'armet et le bacinet sont figurés ensemble dans les mêmes corps de troupes.

2. On voit la cervelière ou le petit bacinet lacé au camail sur la tombe de Ph. de Werd à Strasbourg (fig. 433) ; sur une jolie tête de pierre du Musée de Metz (n<sup>o</sup> 495), sur une tombe gravée d'Ussel (Allier) dans le jardin du presbytère ; sur celle du sire de Germolles à Lancharre (Saône-et-Loire) ; sur celle de Henri de Meudon, 1334, dans le Recueil Gaignières.

3. Sceaux montrant des heaumes sans cimier : Archives Nationales : 1271, Pierre d'Alençon ; 1277, Jean de Chalon, comte d'Auxerre ; 1299, Guillaume Crespin, seigneur de Mortagne ; 1301, Jean de Bourgogne. HEAUME AVEC CIMIER : Sceaux des Archives Nationales : 1230, Hugues IV, comte de Saint-Pol ; 1269, Henri, comte de Roucy ; 1275, Baudouin d'Avesnes ; 1276, Louis, comte de Chiny ; 1276, Jean d'Avesnes ; 1280, Geoffroy, sire d'Aix. cheva-

Le heaume se posait par-dessus le camail et reposait parfois sur les épaules, surtout à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

La cervelière, au contraire, emboîtait le crâne et était lacée au camail (fig. 433). Le heaume ou le grand bacinet se coiffait par-dessus la cervelière ou par-dessus le petit bacinet (fig. 453).

Le heaume (fig. 443 à 448) était une excellente protection contre les coups, mais il était étouffant, lourd, si incommode qu'on le mettait seulement au moment du combat ou pour la parade. Certains préféraient même combattre sans heaume et c'est le cas de tous les combattants dans les nombreuses miniatures du Psautier de saint Louis, mais le visage n'était pas protégé par le camail,

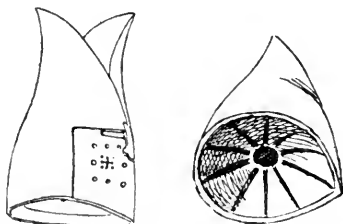


Fig. 448. — Heaume ou grand bacinet, 1344. Tombe de Philippe de Werd, à Strasbourg.

ni même par la cervelière. C'est pour remédier à ces inconvénients que fut créé à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle le *bacinet*. Le bacinet est une calotte de fer fort analogue à la cervelière, mais qui descend quelquefois par derrière en couverture, disposition qui se généralisera bientôt. Sa coiffe peut être arrondie<sup>1</sup> ou conique (fig. 430, 435, 440; 448 à 451); vers 1300 la forme conique prévaut et le bacinet la conservera; le cône est incliné en arrière pour offrir moins de prise aux coups (fig. 438).

Mais ce qui fait la caractéristique des nouveaux casques, de la salade et surtout du bacinet, c'est le *viaire* ou visière mobile d'abord attachée par des vervelles et clavettes (fig. 446), bientôt fixée sur les tempes au moyen de boulons formant pivots, qui permettent de le relever lorsqu'on veut découvrir le visage (fig. 449). La visière mobile s'adapte pareillement au



Fig. 449. — Bibl. Nat., ms. fr. 953, fol. 108 v<sup>o</sup>. En Blacatz portant le bacinet (1268 à 1300 environ).

lier; 1284, Bertrand de la Tour; 1291, Jean de Marnes; 1293, Jean, comte d'Auvergne; 1297, Jacques de Châtillon; 1299, Hugues de Châtillon, comte de Blois, et Henri, comte de Bar; 1308, Bernard de la Tour; 1315, Jean, duc de Normandie; 1393, Jean, comte d'Auvergne.

1. Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*, t. V, p. 158-159, fig. d'après des mss. du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

heaume, et cette invention commode est plus ancienne qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

En effet, sans parler de la tombe d'Arnoul de Metz<sup>1</sup>, heaumier du roi, à l'abbaye de Barbeaux, attribuée à tort ou à raison par Gaignières<sup>2</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, et où étaient gravés des heaumes et un armet à visière mobile (fig. 447), on conserve des manuscrits attribués aussi au XIII<sup>e</sup> siècle dont les miniatures montrent des heaumes ou bacinets à visière mobile (fig. 449). Ce sont, à la Bibliothèque Nationale, les manuscrits français 110<sup>3</sup> et 854; à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, le 11040<sup>4</sup>. Ce dernier, attribué au XIII<sup>e</sup> siècle, ne saurait être que de l'extrême fin de ce siècle ou plutôt du premier quart du XIV<sup>e</sup>; le manuscrit français 110 passe pour être du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle; on pourrait aussi le rajeunir un peu; quant au français 854, il est certainement, comme on l'a vu, postérieur à 1268<sup>5</sup>, mais ne peut pas l'être de beaucoup. Le bacinet à visière mobile deviendra usuel au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.



Fig. 450. — Bacinets, vers 1300. Bibl. Roy. de Bruxelles, ms. 11040, fol. 1 et 18.

La visière mobile fut d'abord à peu près verticale (fig. 446, 449, 450) ou décrivant une faible courbe convexe, mais à partir de 1350 environ, elle prend la forme d'un cône ajouré (fig. 436, 438, 439, 451), perpendiculaire au cône lui-même du bacinet et qui ressemble soit au museau d'un quadrupède, d'où le nom de *mézail*, soit au bec d'un oiseau, car la *vue* forme souvent une fente horizontale au-dessus

1. Vers 1300, tombe du chevalier... Aubert à Ussel (Allier), jardin du presbytère, vers 1325, tombe d'un sire de Germolles à Lancharre (Saône-et-Loire); 348, Tournus, tombe de Pierre Thesat (Martin, *Pierres tombales de Tournus*, pl. XVI, n° 2).

2. Tombeaux, n° 157.

3. Fol. 97 et 101 v°, bacinets à visières mobiles.

4. Fol. 16 v°, bacinets sans visière; fol. 18, 30, 33, 36 v°, 37, 48 et v°, 49, 50, 51, 59, 62 v°, 67, 72, 73, 83 v°, heaumes couronnés à visière mobile pour les chefs: quelques chevaliers avec bacinet à visière mobile; le reste des troupes porte le bacinet sans visière ou la cervelière: aux fol. 86 et v° tous ont cette coiffure. Le chapeau de fer apparaît aussi, et le heaume à visière fixe est encore représenté fol. 18 à côté de types plus nouveaux.

5. Voir ci-dessus, p. 154.

6. Parmi de nombreux exemples, citons 1339, pierre tombale d'Étienne de Montaigu à La Bussière (Côte-d'Or); reproduite sans exactitude par Gaignières, pierre tombale de Tristan de Broyc à Longpont (Gaignières). Seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, Biblioth. de Boulogne-sur-Mer, ms. n° 93 (Anglais), 1390 à 1399, musée de Dijon, Saint-Georges, sculpture par Jacques de Baerze: 1396, Bibl. Nat., ms. fr. 313, fol. 134, 312.



de ce groin ou mézail, ou bien parfois, surtout au xv<sup>e</sup> siècle, dans l'arête même du mézail.

Pour soulager le crâne du poids du heaume et du bacinet et pour amortir le choc des coups, on garnissait l'intérieur (fig. 443, 448) d'une coiffe ou calotte de cuir qui pouvait être formée d'une suite de languettes triangulaires rivées ou cousues au bas de la moitié supérieure et réunies au sommet par un cercle de métal autour duquel étaient cousues les languettes, espacées entre elles de façon à laisser circuler l'air. C'est le même dispositif qui se fait de nos jours en métal pour le siège des chaises de jardin, et qui donne au fer le moelleux d'un coussin.



Bibl. Nat., ms. fr. 312, fol. 140 v<sup>o</sup>.



Bibl. Nat., ms. fr. 313, fol. 131.

Fig. 451. — Bacinets, 1396.

Mais souvent aussi un bourrelet se posait sur le camail pour amortir la pression du heaume et les chocs qu'il recevait<sup>1</sup>.

Dans la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, les cimiers se multiplient ; au xiv<sup>e</sup> ils prennent d'infinies variétés et de fantastiques proportions sur les heaumes. Les bacinets s'en parent quelquefois, et les casques, même légers, depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle s'ornent volontiers de *plumails* (fig. 465).



Fig. 452. — Brigandine et bacinets, vers 1400. Bibl. Nat., ms. fr. 2810.

Le cimier, on l'a vu, est une sorte de panache planté au sommet du heaume pour faire reconnaître de loin le chevalier. Ces cimiers ont des formes très variées (fig. 428). Il en est qui consistent en une petite bannière pivotant au sommet d'une hampe : c'est exactement une girouette<sup>2</sup>, l'écran

1. Rec. Gaignières. Henri comte de Dreux et son fils à l'abbaye de Foucarment (Seine-Inférieure), xiii<sup>e</sup> siècle. — Hervil de Chérisy seigneur de Maret à Longpont, xiv<sup>e</sup> siècle. Cf. Étienne de Montaignu à La Bussière (Côte-d'Or), 1315.

2. Sceaux des Archives Nationales : 1269, Henri comte de Roucy ; 1284, Bertrand de la Tour, chevalier. Ces girouettes sont semblables à celles qu'on place encore sur le collier des chevaux de trait dans l'Italie du Sud. Dès 1260, le sceau de Mathieu de Beauvoir montre un heaume surmonté de trois bannières.

est un autre genre de cimier, avec tiges, formant l'armature d'une crête d'étoffe<sup>1</sup> ou de cuir, disposée comme nos éventails modernes, ou comme les membranes des ailes de chauves-souris ou des nageoires de poissons ; d'autres cimiers ont des branches latérales et forment une palmette analogue au créquier héraldique, ou un plumet en éventail (fig. 431) comme la *queue de paon*<sup>2</sup> (fig. 454). D'autres paraissent consister en un panache de plumes, probablement d'autruche<sup>3</sup>.

Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, les dimensions s'exagèrent



Fig. 453. — Petit bacinet, vers 1360. Cathédrale d'Auxerre, portail Saint-Étienne.

encore et les formes deviennent plus fantastiques (fig. 454), cette extravagance durera jusqu'à la Renaissance ; elle s'explique par le fait que le heaume n'est plus qu'un objet de parade. On le coiffe pour les tournois ; on le fait porter par un écuyer ; on en couronne l'écu armorié sur tous les monuments figurés : sceaux, tombeaux, sculptures, miniatures, mais à la guerre, on se sert du simple bacinet quand on ne se contente pas de la cervelière ou de la salade.

Les innombrables figures des cimiers ont généralement un sens symbolique et héraldique. Spécial à un chevalier qu'il fait recon-

1. Bibl. Nat., ms. fr. 854. Sceau, 1300, Jean de Picquigny vidame d'Amiens, etc.

2. Sceaux : 1229-1318, Robert C<sup>r</sup> de Clermont ; 1313, Renaud de Picquigny, Philippe de Pacy, etc.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 854. Arch. Nat., Sceaux : 1259, Geoffroy de Chateaubriant ; 1266, Gilles d'Ideville, chevalier ; 1295, Jean de Croisilles, chevalier.

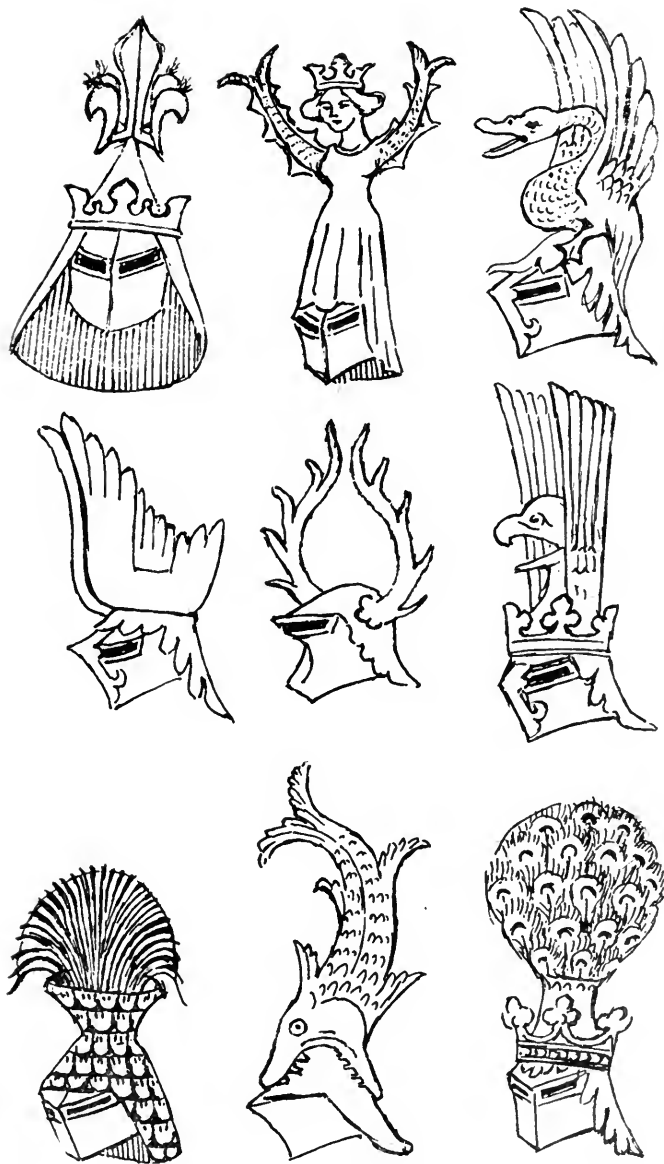


Fig. 454. — Heauxmes de parade à cimiers, de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s.  
(Armorial du héraut *Gueldres*).

1. Le duc d'Anjou. — 2. Le comte de Montbéliard. — 3. Le comte de Boulogne. — 4. Le sire de Duffel en Brabant. — 5. Hugues de Châlons. — 6. L'amiral de France. — 7. Le comte de Dampierre. — 8. Le sire de Masmines en Flandre. — 9. Le duc de Touraine.

naître au loin, le motif du cimier est son emblème. Ce peut être une pièce de ses armoiries, comme la fleur de lys (fig. 454, 1) portée par la Maison de France <sup>1</sup> ; ce peut être aussi une pièce différente de celles qui figurent sur l'écu, et se rapportant néanmoins à la famille ou à la patrie de celui qui s'en pare.

Prenons pour exemple le cimier au cygne, l'un des plus gracieux : il est porté par les comtes de Boulogne (fig. 454, 3) mais il ne figure pas sur leurs blasons : en revanche, il décore celui de la commune de Boulogne. Ce cygne est l'emblème du Chevalier au Cygne, ancêtre fabuleux des parents de Godefroy de Bouillon <sup>2</sup>. Sa famille tenait à cet emblème comme les Lusignans tenaient à Mélusine, et les vassaux du comte de Boulogne le portèrent souvent aussi comme cimier : par exemple les maïeurs de la ville et les sires de Fiennes <sup>3</sup>. Cependant, le cygne étant une pièce assez usuelle du blason, n'indique pas nécessairement une attache avec le comté de Boulogne <sup>4</sup>. Parfois le cimier n'est qu'une simple allusion au nom du chevalier : le sire de Haze porte une tête de lièvre, Philippe de Wavrin une tête de cheval.

On ne saurait énumérer tous les motifs de cimiers. Citons parmi les plus usuels ou les plus singuliers la série des animaux héraldiques : aigle éployée <sup>5</sup>, lions divers <sup>6</sup>, dragons <sup>7</sup>, griffons <sup>8</sup> ; la

1. Sceaux des Archives Nationales : 1352, Charles, Dauphin de Viennois ; 1390, Philippe le Hardi ; 1490, Louis duc de Guyenne. Armorial du héraut *Gueldres*, fin du xiv<sup>e</sup> siècle : France, duchés d'Anjou, Berri, Bourgogne ; roi de Sicile.

2. Cette légende, qui a toute une littérature, a aussi toute une iconographie : sceaux de la commune de Boulogne ; stalles de la cathédrale de Bois-le-Duc ; mais bien qu'elle se rattache à l'une des grandes familles féodales de notre pays, il a fallu qu'elle passât par l'Allemagne pour redevenir populaire chez nous sous la forme du *Lohengrin*.

3. Sceaux des Archives Nationales.

4. Attache avec Boulogne, le châtelain de Lens, 1467, sceau aux Archives Nationales, le sire de Hames. Armorial du héraut (*Gueldres*). Le comte de Blois tire au contraire son cimier du cygne navré des armes de Blois.

5. Fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Bibl. Nat., ms. fr. 854, xiv<sup>e</sup> siècle. Armorial du héraut *Gueldres*, Bertrand du Guesclin. L'amiral de France ; les sires de Lalaing ; l'évêque de Norwich ; l'Empereur ; le duc de Lorraine ; Archives Nationales : sceau de 1407, Robert, duc de Bourgogne.

6. Armorial *Gueldres*, le roi d'Angleterre ; le comte de Flandres ; le sire de Fauquemont ; le sire d'Hallowyn ; le comte de Northumberland ; le sire de Beaumont ; le roi d'Écosse ; le comte palatin du Rhin ; le roi d'Arménie.

7. Sceaux des Archives Nationales 1341, et 1431, Jean et Pierre de Luxembourg, châtelains de Lille ; armorial du héraut *Gueldres*, le comte de Saint-Pol ; Jean Hawkwood ; le roi d'Aragon ; le vicomte de Roquebertin ; le sire de Bayneval.

8. *Gueldres*, le comte d'Alençon ; le sire de Neuville ; le comte de Salisbury ; Thomas Erskine.

licorne <sup>1</sup>, le pélican sur son nid <sup>2</sup>, le papegai <sup>3</sup>, le coq <sup>4</sup>, lachouette <sup>5</sup>, le faucon <sup>6</sup> et beaucoup d'autres animaux dont on ne représente le plus souvent que le chef et le col : loup <sup>7</sup>, cerf <sup>8</sup>, lièvre <sup>9</sup>, ours <sup>10</sup>, sanglier <sup>11</sup>, chien <sup>12</sup>, cheval <sup>13</sup>, âne <sup>14</sup>, taureau <sup>15</sup>, béliet, chèvre ou bouquetin <sup>16</sup>, les *proboscides* ou trompes d'éléphant qui vont par paires, se contournent en forme de lyre et ressemblent à des cornes <sup>17</sup>, les oreilles de lièvre ou d'âne <sup>18</sup>, les queues de paon <sup>19</sup> (fig. 454, 9) et autres *plumails*. On trouve des *vols* ou paires d'ailes <sup>20</sup> (fig. 454, 4) souvent combinés avec d'autres pièces qu'ils encadrent (fig. 454, 6), des *massacres* ou paires de cornes <sup>21</sup> (fig. 454, 5), des paires de

1. *Gueldres*, le sire d'Estouteville; le sire de Wavrin; Henri de Preston.
2. Sceaux des Archives Nationales, 1404, Pierre comte de Mortain.
3. *Gueldres*, Alexandre de Ramsai.
4. *Gueldres*, le Maréchal de Clermont.
5. Sceaux des Archives Nationales, Philippe de Rouvre duc de Bourgogne.
6. *Gueldres*, le comte d'Artois.
7. *Gueldres*, le sire de Sombernon; Colart de la Clyte; le duc de Juliers.
8. Sceaux des Archives Nationales, 1353, Robert de Fiennes châtelain de Saint-Omer; *Gueldres*, le comte de Moray.
9. *Gueldres*, le Haze de Flandres (allusion à son nom).
10. *Gueldres*, le sire de Ribemont.
11. *Gueldres*, Jean et Renaud de Roze; le comte d'Oxford entier, le comte de Ross.
12. *Gueldres*, le sire d'Hangest; le sire de Sempy, le vicomte de Dixmude, n° 268 (lévrier), le sire de Keith.
13. Sceaux des Archives Nationales, 1481, Philippe de Wavrin (allusion à son prénom). *Gueldres*, le comte de March.
14. *Gueldres*, le sire de Bergen Brabant; le sire de Culenbourg.
15. *Gueldres*, le sire de Saint-Venant; le comte de Clèves; François de Borselle; le sire de Nevill.
16. *Gueldres*, le sire de Ghistelles; le sire de la Gruthuse; Gilles de Hohaer; le sire de Quaderible; Robert Erskine; Gautier Aliburton.
17. Musée Impérial de Vienne, heaume, xiv<sup>e</sup> s. Sceaux des Archives Nationales: 1333, Louis de Nevers comte de Flandre; xv<sup>e</sup> s., Charles comte de Ventadour; *Gueldres*, le comte de Roucy; Jean d'Antoin; le sire d'Havré; Jean de Ghistelles; le duc de Bavière; le comte palatin du Rhin.
18. *Gueldres*, le captal de Buch (sur tête humaine); le sire d'Escornay; le sire d'Heynsberg; le sire de la Rivière; Jean de Cronenburgh.
19. Sceaux des Archives Nationales: 1307, Amédée comte de Savoie; 1321, abbaye de Gorze, *Gueldres*, le duc de Touraine; le sire de Roucy; le sire d'Antoin; le duc de Brabant; le sire de Fauquemont; le duc de Gueldre; Jean d'Arctrel; le duc de Saxe; le comte des Monts; le roi de Navarre.
20. *Gueldres*, le comte d'Artois, le comte de Thouars; le maréchal Bouciquaut; le sire de Paquières; le sire d'Enghien; le sire de Landas; le sire de Bergues; le sire de Duffel; Thierrî de Tuffel; le sire de Gaesbeck; le comte de Namur; Louis et Robert de Namur; le sire d'Agimont; Lambert d'Oupey; Jean d'Arckel; le sire de Fitz-Walter; le roi de Bohême; le Margrave de Brandebourg; le comte de Virnburg.
21. *Gueldres*, Hugues de Châlons (cerf).

défenses d'éléphant ou *olifant* <sup>1</sup>, de jambes de cheval <sup>2</sup>, des griffes de lion <sup>3</sup>, des sirènes (fig. 454, 2) <sup>4</sup>, des poissons <sup>5</sup> (fig. 454, 3), parfois en groupe de deux <sup>6</sup>; la figure humaine entière ou plus souvent démembrée : chef <sup>7</sup>, jambe <sup>8</sup>, bras <sup>9</sup>; enfin, des objets inanimés : une gerbe <sup>10</sup>, un arbre <sup>11</sup>, une rave <sup>12</sup>, une roue <sup>13</sup>, un besant <sup>14</sup>. Un chapeau sert quelquefois de base à l'édifice du cimier <sup>15</sup>. Plus souvent encore c'est une couronne (fig. 454, 1, 6, 9) qui encercle sa base <sup>16</sup> ou bien un tortil <sup>17</sup>. Les motifs énumérés ici et toutes les autres pièces de cimier peuvent se grouper en des compositions plus ou moins compliquées, et d'autre part, plus rarement il est vrai, on continue à porter aussi des heaumes sans cimier <sup>18</sup>.

A partir du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, le heaume commence à

1. *Gueldres*, le comte de Grandpré; le comte de Genève, Jean de Ghisteltes.
2. *Gueldres*, le sire de Leeftdael; le sire de Worselaere.
3. *Gueldres*, le sire d'Avelin; le sire de Liedekerque.
4. *Gueldres*, le comte de Montbéliard; le prince de Piémont.
5. *Gueldres*, Hugues Dauphin; le sire de Masmines.
6. *Gueldres*, le duc Bar.
7. XIII<sup>e</sup> s., Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. — XIV<sup>e</sup>, *Gueldres*, le maréchal de Sancerre, le captal de Buch, le Galois de Renty; Jacques de Vienne; le sire de Borgneval; le sire de Bouchout; le sire de Dieot; le sire de Lintre; Bureau de Juppeleu; le sire d'Asperen; le sire de Polanen; Jacques d'Audeley; le sire de Say; Thomas d'Ufford; le margrave de Misnie; le comte de Nidau.
8. *Gueldres*, le comte de Douglas.
9. *Gueldres*, Robert de Colville.
10. Sceaux des Archives Nationales, 1444, Bernard d'Armagnac.
11. Sceaux des Archives Nationales, 1314, Waleran de Luxembourg, châtelain de Lille. *Gueldres*, le sire de Gomonegnies.
12. *Gueldres*, le sire de Xertaing.
13. *Gueldres*, le sire de Robersart; Guillaume de Drongef; l'évêque de Mayence.
14. *Gueldres*, le maréchal d'Andrehem; Bouciquaut; le sire de Gronsfeld; le sire d'Agimont; Daniel de Merweede.
15. *Gueldres*, le sire de Trasegnies; Jean de Ghisteltes; Simon Rym; le comte de Hornes; Thiéri de Duvendoerde; le sire de Gronsfeld; le sire de Liedekerque; Daniel de la Merweede; le comte de Northumberland; le comte d'Oxford; l'évêque de Mayence.
16. Sceaux des Archives Nationales : 1353, Robert de Fiennes; 1358, Sance de Beaumont, châtelain de Saint-Omer; 1361, Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne; 1390, Philippe le Hardi. *Gueldres*, le roi de France, le duc de Touraine, le duc d'Anjou, le comte d'Alençon, le comte de Blois; le comte de Réthel; le comte d'Harcourt; le comte de Genève; le comte de Thouars; le maréchal de Clermont; le sire d'Anglure; le sire d'Avelin; le maréchal de Bourgogne; le sire d'Hangest; le sire de Rayneval; Jean et Renaud de Roye; le sire de Saint-Venant; le sire de Sempy, l'amiral de France, etc.
17. *Gueldres*, le duc de Berri; le duc de Bourgogne; Hugues Dauphin; le sire de Neuville; le sire de Poquières; le sire de la Trémoille; etc.
18. *Gueldres*, le sire de Blainville; le sire de Sinclair; le sire de Comyn.

s'agrémenter d'un *lambrequin* qui rappelle le *volet* de l'époque romane. Le lambrequin deviendra de règle au *xiv<sup>e</sup> s.*<sup>1</sup> et durera jusqu'à la Renaissance. Il est orné de motifs héraldiques (fig. 454, 7). La forme de l'écu reste la même.

Vers la fin du *xiii<sup>e</sup> siècle*, dans le Psautier de saint Louis, on trouve exceptionnellement un écu à pointe inférieure arrondie<sup>2</sup>.

L'écu du *xiv<sup>e</sup> siècle*<sup>3</sup> est souvent plus petit que celui du *xiii<sup>e</sup>* et à côté du bouclier triangulaire on trouve depuis 1260 environ la *targe*, petit bouclier léger, spécialement usité des fantassins, il peut être en forme d'écu ou en forme de cœur (430) fig. : ce type

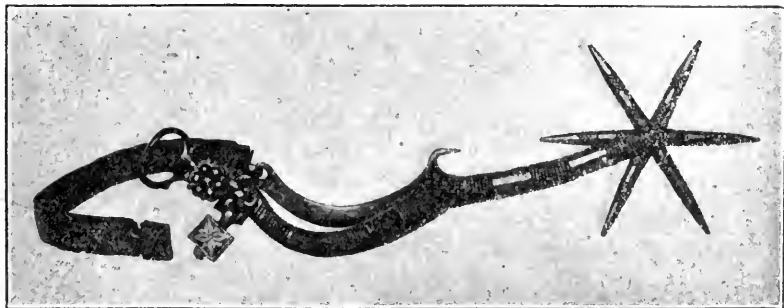


Fig. 455. — Éperon de chevalier du *xiv<sup>e</sup> s.* Bronze doré. Trésor de l'église de Saulieu (Côte-d'Or).

se nomme *adargue*, ou circulaire (fig. 441) : cette dernière forme de targe s'appelle *rondache*<sup>4</sup> ; elle figure une fois dans le Psau-

1. Sceaux des Archives Nationales : 1296, Arthur, fils de Jean II. duc de Bretagne ; 1305, Robert, comte de Flandres ; 1308, Gaucher de Châtillon, comte de Porcien ; 1309, Robert III de Béthune, comte de Flandre ; 1314, Waleran de Luxembourg, châtelain de Lille ; 1317, Robert de Cassel, comte de Flandre ; 1319, Philippe de Valois, comte du Maine ; 1340, Jean, comte de Saint-Pol ; 1333, Louis de Verviers, comte de Flandre ; 1343, Humbert I<sup>er</sup>, dauphin de Viennois ; 1345, Jean, duc de Normandie.

*Guedres* n'a pas dessiné un seul heaume sans lambrequin.

2. Psautier de saint Louis, pl. XLV du facsimile.

3. On conserve des écus de chevaliers du *xiv<sup>e</sup> s.* au Musée cantonal de Sion-en-Valais (Exp. nationale suisse, pl. 61) et au Musée de Stockholm (provenant de l'église de Sigtuna). Ils sont en bois mince et résistant. l'un couvert d'un parchemin, l'autre de cuir, marouflés, peints et dorés.

4. Pl. XLV, XLVI du fac-simile. En 1313, l'inventaire du seigneur de Taney comporte un écu (*clipeus*) et une targe (*tar'gia*) (*Bull. archéol.*, 1909, p. 344). En 1367, l'inventaire d'Alliaume d'Aubrechicourt, marchand douaisien, comporte des armes et une armure complète, mais ne comprenant qu'une targe en fait de bouclier (*Flandre wallonne*, IV, 65).

tier de saint Louis, et fréquemment au *xiv<sup>e</sup>* siècle. C'est au cours du *xiv<sup>e</sup>* siècle aussi que la courbe des écus commença à se modifier. Des surfaces concaves commencent alors à se substituer à la courbe convexe ; afin de dévier les coups de lance. La fig. 430 montre ce principe appliqué au sommet de la targe d'un chevalier qui présente une *buffe*, pièce qui se relève pour arrêter le coup de lance. Ce sommet d'écu porte aussi une encoche pour poser et diriger la lance. Au *xv<sup>e</sup>* siècle, certains écus présenteront une seule grande courbe concave et porteront à droite une très profonde échancure pour y appuyer la lance et la manœuvrer tout

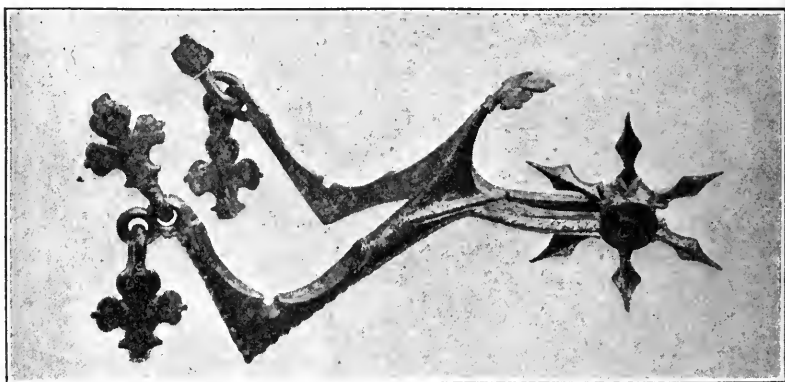


Fig. 456. — Éperon du *xiv<sup>e</sup>* s. Collection Pauilhac.

en s'abritant. La pointe inférieure de l'écu peut être alors remplacée par une courbe peu accentuée (fig. 519).

La targe ou l'écu est souvent muni de trois enarmes, disposées horizontalement <sup>1</sup> ou rayonnant en éventail autour du milieu de la ligne supérieure de l'écu <sup>2</sup>.

On a définitivement abandonné au cours du *xiv<sup>e</sup>* siècle les éperons à pointe unique <sup>3</sup> et ceux à croisillons pour l'éperon à molettes (fig. 456). Ses branches continuent d'être plus ou moins cambrées ou même coudées (fig. 456) pour passer sous les chevilles.

1. Voir notamment dans le ms. fr. 858 de la Bibl. Nat., fol. 33 v<sup>o</sup>, 47, 167, et musée de Copenhague, n<sup>o</sup> 571, rondache de bois avec boucle et peintures.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 854, fol. 105. Cette disposition était commode pour le passage du bras replié. L'écu était ainsi tenu de biais.

3. On les rencontre encore en 1333 (Guilhermy, *Inser.*, V, 17 et 96), et en 1344 (*Ibid.*, 74)



Les éperons se font toujours en fer ou en bronze, et certains sont très simples (fig. 455); d'autres, au contraire, élégamment ornés (fig. 456).

Parmi les plus beaux éperons à molettes, on peut citer les éperons trouvés en 1398 à Villandraut (Gironde) où ils avaient été inhumés en 1324 avec Bertrand de Goth, de qui ils portent les armoiries émaillées. Ils sont ornés aussi de trèfles et de quatre-feuilles découpés à jour <sup>1</sup>. En 1334, l'effigie funéraire d'Almon de Faucongey, à Montigny-lès-Vesoul, porte des éperons à molettes.

### § VI. — *Fin du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle.*

L'armure, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> (fig. 430 à 442) et souvent

1. Notice et dessin par J.-A. Brutails dans le *Bulletin archéologique*, 1898, p. 392.

2. Les exemples et mentions d'armures du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> s. sont innombrables. Parmi ces documents, on peut citer : Bibl. Nat., ms. fr. 853, fol. 198, chevaliers, xiv<sup>e</sup> s. : ms. lat. 823, fin du xiv<sup>e</sup> s., fol. 199 v<sup>o</sup>, 226, 235. — Inventaire du château de Toney, 1313 (*Bull. Archéol.*, 1909, p. 344), haubert, deux bacinets, cuissots, trumelières, écu, large, baudrier. — Bibl. royale de Bruxelles, ms. 9245 ; — Bibl. de Douai, ms. 171, fol. 48, chevalier chrétien et sarrazin, 1322 à 1325. — Douai, 1367, inventaire du marchand cirier Alliaume d'Aubrechicourt (*Flandre wallonne*, IV, 65), vallaquin et jupe en forme de jaque ; cotte de fer dite haubergeon « de haulte cleaveure » (brigandine) ; 2 bacinets, dont un à visière et leur email : deux petites cottes de fer ; gantelets ; avant-bras de fer et queutérons coterons ; houseaux ; éperons ; targettes ; épée et hache. Pour la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, citons encore Bibl. Nat., ms. fr. 823, fol. 32, 34, 200, 226. Parmi les effigies funéraires qui subsistent : 1301, Caubin (B.-Pyr.), commanderie Guilhem d'Audouin ; 1302, Lucenay-L'Évêque (S.-et-L.), Guill. de Bragny ; 1305, Ploërmel, Jean II de Bretagne ; 1307, Magny-lès-Hameaux (S.-et-Oise), Mathieu de Montmorency ; 1312, La Frette (S.-et-L.), Ponce de Tenarre ; 1322, Baume-les-Messieurs, Renaud de Bourgogne ; 1323, Lancharre (S.-et-L.), le sire de Germoles ; 1328, Lys (Nièvre), Jean des Monts ; 1329, Saint-Ouen en Belin (Sarthe), André d'Averton ; 1329, Coulommiers (S.-et-M.), Thibaud de Pomollain ; 1329, Crenisoy (S.-et-M.), Henri de Genouilly (dalle gravée) ; 1331, Egry (Loiret), Guillaume de Blauru ; 1332, Rabastens (Tarn), Pierre de Cau (dalle gravée) ; 1333, Gousangrez (S.-et-O.), Pierre de Dadone ; 1334, Montigny-lès-Vesoul, Almon de Faucongey (dalle gravée) ; 1341, Ploërmel, Jean III de Bretagne ; 1343, Saint-Bénigne-de-Dijon ; 1344, Cult (H<sup>te</sup>-Saône), Nicolas de Cult ; 1355, Luxeuil, Hugues de Perdris ; 1363, Davenescourt (Somme), Jean de Hangest ; 1370, Chatillon-en-Bazois (Nièvre), Jean de Chatillon ; 1375, Crenoy (Aube), Jean de Crenoy ; 1379, Origny-en-Thiérache (Aisne), Jean de Bosen (dalle gravée) ; 1380, Le Puy-en-Velay, Bertrand du Guesclin ; 1397, Boulogne-sur-Seine, Jean Le Mercier, dalle gravée. — Autres exemples du xiv<sup>e</sup> s. à Ussel (Allier), sire Aubert ; Cruas (Ardèche), Adhémar de Poitiers Valentinois ; Saint-Lizier (Ariège), Auger de Montfaucon ; Mussy-sur-Seine (Aube), Guill. de Mussy ; Espagnac (Lot), François Marqués de Cardaillac ; Clermont (Mayenne), Domfront (N.-D.-

encore au début du xv<sup>e</sup>, est composite <sup>1</sup> et incohérente : l'armure de

sur-l'Eau), Pont-à-Mousson (S.-Martin), Guermantes (S.-et-M.), dalle gravée ; Conflans (S.-et-O.), Corbeil (statue dite du comte Aymon) ; Courances (S.-et-O.), Jean de Monsalt ; Domont (S.-et-O.), Jean de Vilers ; Dourdan (S.-et-O.), Guill. de Centegnonville ; Le Perchay (S.-et-O.) ; Cottevrard (Seine-Inf.), Nicole Marcargent ; Valloires (Somme). Dans le recueil Gaignières, Artus de la Pommeraie, 1361, à l'abbaye de Gercy ; Simon de Thouars, 1365, à Eu ; Guillaume châtelain de Beauvais, 1380, et Mathieu de Roye, même date, à Longpont ; Jean de la Porte, 1385, aux Jacobins de Chartres ; Girard Le Sayne, 1386, à Châlons ; Jean d'Artois, 1387, à Eu ; Simon de Roucy, 1393, à Braine ; Hugues de Roucy, 1395, *ibid.*, Philippe d'Artois, 1397, à Eu ; Geoffroy de Charny, 1398, à Froidmont ; dans Guilhermy, *Inscr. de la France*, les sergents d'armes, vers 1376 (fig. 368) ; A Monceaux-le-Comte (Nièvre), belle figure équestre sur un tympan intérieur de l'église ; autre bas-relief à Evron (Mayenne) ; vers 1370, retable gravé de Soisy-sous-Étioles (S.-et-O.), effigie de Gilles Malet (Guilhermy, *Inscr. de la Fr.*) ; peintures murales de l'ancien château (sous-préfecture) d'Étampes représentant Philippe le Bel recevant l'hommage du comté ; peintures murales du château de Saint-Floret (Puy-de-Dôme). Dans le *Glossaire* de Gay, au mot *Chargement maritime*, p. 330, on trouve un connaissance décrivant des équipements militaires à la date de 1386. Les tapisseries de la cathédrale d'Angers, exécutées de 1377 à 1400 par Nicolas Bataille, montrent des figures de guerriers.

Enfin, on peut encore admirer un magnifique équipement de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, c'est l'armure du Prince Noir, conservée dans la cathédrale de Canterbury.

1. Pour le xv<sup>e</sup> siècle, citons parmi les effigies funéraires qui subsistent : 1404, Beauchery (S.-et-M.), Michel de Beauchery, dalle gravée ; 1404, Choisey (Jura), sire de Boubant, dalle gravée ; 1407, Josselin (Morbihan), Olivier de Clisson ; 1410, Souvigny (Allier), Louis II de Bourbon ; 1414, Marle (Aisne), Enguerrand de Marle ; 1414, Bueil (Indre-et-Loire), Pierre de Bueil ; 1435, Pagny (Côte-d'Or), Jean de Vienne ; 1433, Tourville (Eure), Vincent d'Erquemebaut ; 1443, N.-D. de Melun, Denis de Chailly ; 1460, Brans (Jura), Odet de Brans, dalle gravée ; 1461, Charchilla (Jura), Bertrand de Chassan ; 1466, Aillys.-Noye (Somme), Jean de Hautbourdin ; 1471, Chauvigny-le-Châtel (H<sup>te</sup>-Saône), Girard de Haraucourt ; 1483, cathédrale du Mans, Charles d'Anjou par Francesco Laurana ; 1488, Dammartin en Goële, Antoine de Chabannes. Autres exemples du xv<sup>e</sup> s. : Arthon (Indre), Huet de Varennes ; cathédrale de Mende, effigie équestre gravée ; Vandreville (Manche), deux dalles gravées ; Ploërmel, Philippe de Montauban ; Malicorne (Sarthe), sire de Chaource ; Séz (Savoie) ; Cucharmoy (S.-et-M.), dalle gravée ; Remiremont (Vosges), etc.. Dans le recueil Gaignières : Gilles Malet, 1411, à Chaalis ; Hugues Simon et Jean de Roucy, en 1412 et 1415, à Braine ; Arnould de Puiseux, 1417, à Hérivaux ; Geoffroy Morillon, 1439, à Châlons ; Robert de Boubers, 1451, aux Cordeliers d'Abbeville ; Samson de Cens, 1476, à Chalochié ; Guy de Laval, 1484, à Benais ; Gilles de Foy, 1485, à Cauvigny-en-Beauvaisis ; Thomas de Crechy, 1491, à Dreux. Parmi d'innombrables manuscrits, mentionnons le Lancelot de la Bibliothèque de l' Arsenal ; le ms. fr. 45 de la Biblioth. Nat., fol. 11, 210 v<sup>o</sup> ; le ms. ital. 5091 ; le 49 de la Bibl. de Boulogne ; la belle suite des Tapisseries du Musée de Berne, prises à Charles le Téméraire en 1476 ; celles de Beaune (Côte-d'Or) datées de 1500 ; de nombreuses statues, comme le Dunois de la chapelle du château de Châteaudun ; le Saint-Serein de Viaspres-le-Petit (Aube) ; de très nombreux Saint Michel, Saint Georges, Saint Maurice, Saint Martin, Saint Adrien, Saint Caprais, Saint Théodore, Saint Gengoult ; les fresques de Lanslevil-

mailles ou de haubergeie n'a jamais été supprimée, mais l'armure de plates a cependant envahi tout l'équipement, et le gambeson est devenu une sorte de cuirasse. Ces trois principes sont appliqués simultanément.

Le jaque ou la cotte gamboisée protège le torse et quelquefois les bras, et peut recouvrir des tissus de mailles. Le rôle du gambeson est donc restreint et localisé. La maille ou haubergeie, au contraire, persiste un peu partout, et jusqu'à la fin du Moyen Age, elle servira de raccord entre les pièces de plates aux endroits qu'il faut laisser souples tout en les protégeant. Le *camail* ou *jazeran* subsiste aussi, mais, plus souvent, il fait place à un simple *colletin*, protégeant le cou et lacé à la cervelière ou au bacinet (fig. 435 à 440, 448 à 455).

On rencontre plus ou moins souvent les cottes de mailles cachées sous le jaque ; les brassards et les chausses de mailles ; même exceptionnellement, les gantelets de mailles. Des pièces de plates se lacent à ces pièces souples et quand elles ont quelque étendue, on supprime la maille sous la surface qu'elles protègent, comme on vient de le voir pour la tête, où le colletin remplace le camail complet : ainsi des demi-brassards ou des demi-cuissots et demi-grèves sont doublés de mailles au revers des bras ou des jambes ; des goussets de mailles garnissent l'enfourchure (*braguellette*) et les autres articulations.

L'armure de plates se développe et gagne progressivement tout l'espace perdu par la haubergeie : les pièces rigides sont le heaume, le bacinet ou la cervelière ; les garde-bras, les gantelets ; les brassards, les cuissots, les jambières ; les sollerets ; les coudières et genouillères couvrant la jointure de ces pièces ; enfin la brigandine (fig. 459). On a vu que, dans celle-ci, les plates sont recouvertes d'une étoffe ou d'un cuir ; qu'elles sont fixées, et que les autres pièces, garde-bras, cuissots, gantelets, peuvent être également couvertes d'étoffe ou de cuir.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on commence à montrer les plates d'acier

lard (Savoie, martyres des Innocents et de Saint Sébastien. Les armures elles-mêmes sont assez nombreuses dans les collections : armureries royales de Madrid et Turin ; Musée des Invalides à Paris ; collection Pauilhac à Paris ; collection de Dino à New-York ; Musée Impérial de Vienne ; Musée de Berne, etc. Enfin nous possédons une très intéressante description du costume de guerre et de joute des Français dans un manuscrit *anonyme de 1446*, conservé à la Bibliothèque Nationale et publié par le marquis de Belleval.

et l'on achève de réduire le rôle des pièces de mailles. Cette évolution aboutira à la création du *harnois plain* ou *harnois blanc* (fig. 457, 458, 460, 461, 463, 471, 472, 475) entièrement constitué de pièces rigides en acier poli. Eustache Deschamps l'appelle *plain* par opposition au *harnois cloué* qui est la brigandine (fig. 436, 459), et nous est témoin que les deux modes coexistaient en 1385.



Fig. 457. — Bibliothèque de l'Arsenal. *Roman de Lancelot*.

Dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle on verra souvent encore la combinaison de la brigandine avec la ceinture d'acier (fig. 457, 458, 470).

Quand on orne le harnois blanc, c'est par des ciselures et par des dorures (fig. 471, 472, 475) ; il arrivera aussi que le harnois blanc ne soit pas du tout blanc, car il y en eut de dorés entièrement (fig. 461) et quelques-uns, surtout à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, furent même protégés par un vernis noir. Il vaut donc mieux dire harnois plain ou simplement harnois. Il vaut mieux également, comme l'a remarqué M. Buttin, éviter de dénommer ce harnois, armure de plates, car c'est le nom qui désigne l'armure à brigandine du

xiv<sup>e</sup> siècle, fort différente du harnois du xv<sup>e</sup>, auquel les textes opposent même parfois le harnois de plates.

Dans le harnois plain, la maille s'emploie encore, mais seulement aux aisselles et à la braguette.

On a vu que la hoguine existait dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle ; c'est donc le torse qui restait dépourvu de pièces rigides apparentes ; on l'en revêtit progressivement : c'est d'abord une *pièce* ou *poi-*



Fig. 458. — Bibliothèque de l'Arsenal. *Roman de Lancelot*.

*trine d'acier* qui, vers 1380, s'ajoute à la brigandine. Bertrand du Guesclin méprisait, dit-on, cette protection <sup>1</sup>.

Bientôt après, on protège à la fois l'estomac et les reins par un *corselet* composé d'une *dossière* et d'une *pansière*. C'est la *ceinture d'acier*. La pansière suit exactement la ligne des côtes ; elle remonte donc en pointe sur l'estomac (fig. 457, 458) ; la dossière suit le même tracé. Fréquemment, jusque dans la seconde moitié du

1. Voir Buttin, *Le guet de Genève*, p. 43.

xv<sup>e</sup> siècle (même fig.), on voit ce corselet combiné avec une brigandine qui protège le haut du corps. Dès le commencement du xv<sup>e</sup> siècle, on peut rencontrer, quoique rarement, des corselets d'une seule pièce <sup>1</sup>. Entre 1435 et 1440 environ, le *plastron*



Fig. 159. — Brigandine de soldat du xv<sup>e</sup> siècle (cuir noir; boulons de laiton). Collection Pauilhac.

ou ceinture d'acier devient d'usage courant <sup>2</sup>. C'est un corselet formé de deux grandes pièces devant et derrière. Cependant, la brigand-

1. Voir Buttin, *Étude sur la collection Stiebert à Florence* (*Les Arts*, janvier 1911).

2. Voir Buttin, *La fausse armure de Jeanne d'Arc* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1912).



Fig. 460. — Saint Maurice <sup>1</sup>. 1<sup>re</sup> moitié du xv<sup>e</sup> s. Cathédrale d'Aix en Provence.

1. Par suite d'une erreur sans doute, il porte le tabard à rais d'escarboucle qui sont les armes de saint Victor et non les siennes.

dine restera employée concurremment avec le corselet jusqu'au cours du xvi<sup>e</sup> siècle.

A l'extrême fin du xiv<sup>e</sup> siècle apparaît un accessoire de la brigandine ou du corselet, l'*arrêt de cuirasse*, crochet rivé sur le côté droit de la poitrine (fig. 439) et sur lequel se posait l'arrêt de lance. Il avait pour mission de soulager le cavalier au repos du poids énorme de la lance. Auparavant, il l'appuyait sur le feutre dont



Fig. 461. — Bibliothèque de l'Arsenal. *Lancelot*.

était garni l'arçon de la selle <sup>1</sup>. La statuette fig. 439, exécutée entre 1390 et 1399, par Jacques de Baerze, est probablement le plus ancien exemple connu de l'arrêt de cuirasse.

Depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les gantelets se font d'un moins grand nombre de pièces : une seule couvre le dessus de la main, qui n'a pas besoin d'articulations <sup>2</sup>, et le poignet.

Une paire de *spallières* posée sur le corselet et les brassards

1. C'est le nom mal lu de ce feutre ou fautre qui, doublé d'un contresens, a donné naissance au barbarisme *faucere*, dont quelques auteurs contemporains ont désigné l'arrêt de cuirasse !

2. Buttin, ouvr. cité, p. 65 et suiv.



protège les épaules ; des paires de boîtes anguleuses forment des *cubitières* (fig. 471, 475) et des *genouillères* (fig. 460) qui raccordent les brassards, de l'avant et de l'arrière-bras, les cuissots et les *trumelières* ou *grèves*. Les gantelets (fig. 463, 471, 472, 475) sont munis d'un *canon* évasé qui couvre le poignet et qui, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xv<sup>e</sup>, ne fait qu'une pièce avec la plaque du dessus de la main. Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>, le dessus du gantelet se fit souvent, au contraire, en lames articulées.

Les premiers gantelets d'écailles, aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, avaient des doigts séparés ; au xv<sup>e</sup>, le *miton*, première forme des gantelets de mailles, revint en honneur dans la cavalerie et se fit en écailles articulées, mais où les divisions des doigts restèrent indiquées pour plus d'élégance et surtout parce que cette cannelure donnait plus de résistance. Le miton fut abandonné de nouveau et progressivement au xvi<sup>e</sup> siècle ; il fut définitivement supprimé vers 1534 par l'apparition du pistolet et son adoption dans la cavalerie.

Dans le dernier quart du xiv<sup>e</sup> siècle, on inaugure les gantelets à *gadelinges*, à *broches* ou à *picots*, où la partie saillante du poing droit est munie d'une suite de pointes, de façon que ce poing fermé peut servir de masse d'armes. Ce dispositif, qui n'est pas sans analogie avec l'arme actuelle dite « coup de poing », est mentionné dès 1373 par le poète Cavelier<sup>1</sup> et les gantelets du Prince Noir, qui datent de la même époque, en montrent un exemple<sup>2</sup>. L'armurerie de Madrid en conserve une paire du début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Au xv<sup>e</sup> siècle, quelques gantelets de joute ont un système d'agrafe fermant la main droite de façon à empêcher que l'épée puisse échapper<sup>4</sup>.

Les garde-bras ou spallières sont lamés, de même que les solle-

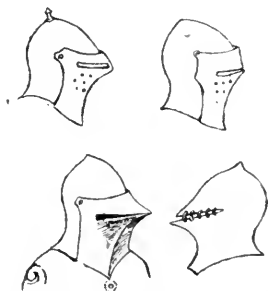


Fig. 462. — Trois basinets et un heaume, milieu du xv<sup>e</sup> s. Bibl. de Boulogne-sur-Mer, ms. 149. t. I. fol. 62, 155 et 207.

1. *Vie de Bertrand du Guesclin*, vers 2392 et suiv.

2. Cathédrale de Canterbury.

3. E. 88-89.

4. Voir Buttin, ouvr. cité, p. 67.

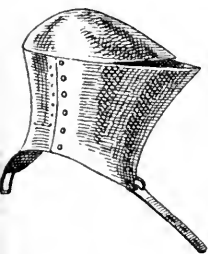
rets, [qui suivent la mode des chaussures « à la poulaine ». Une *braconnière*, sorte de courte jupe lamée raccordée au corselet, protège les hanches (fig. 457, 458) ; des *tassettes* y sont pendues à charnières de métal ou de cuir et retombent sur les cuissots ; elles ont à peu près la forme de targettes (même fig. et 460).



Fig. 463. — Armure de joute espagnole, fin du xv<sup>e</sup> s. Collection Paulhac.

Dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les diverses pièces d'armures s'ornent de cannelures (fig. 461, 471) plus ou moins disposées en éventail, qui produisent un effet très caractéristique et très pittoresque, mais qui ne sont pas un pur ornement, car elles ajoutent à la résistance des plaques de métal. C'est ce qu'on nomme l'armure *maximilienne*. La cotte d'armes ne se porte plus sur le gambeson de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle ; toutefois elle n'est pas oubliée, car une cotte d'armes est très utile pour cacher à l'adversaire les joints de l'armure et, du reste, la soie offre une grande résistance

aux coups d'épée, mais la cotte d'armes qui reparait au xv<sup>e</sup> siècle diffère de celles des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup>. Elle peut être serrée à la taille par une ceinture et former une jupe, comme dans le portrait de Gonzague qui accompagne la Notre-Dame de la Victoire de Mantegna. Souvent aussi la cotte est très écourtée, et sans ceinture, sans manches ou avec des ailerons et des fentes latérales comme



1

Heaume de joute.



2

Bacinet à mézail.



3

Chapeau de fer.



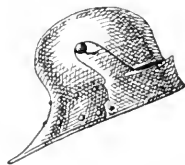
4

Salade à vue coupée.



5

Salade.



6

Salade.

Fig. 464. — Casques du xv<sup>e</sup> s. Collection du duc de Dino.  
Musée Métropolitain de New-York.

la dalmatique des diacres. C'est ce que l'on appelle le *tabard* (fig. 460), qui restera en usage jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Les hérauts d'armes le revêtent toujours ; les autres gentilshommes le portent surtout comme vêtement de cérémonie.

L'armure de tête continue de se modifier.

Le heaume n'est plus qu'une arme de joute ou de parade (fig. 454, 463, 471). Il se compose d'une calotte déprimée et d'un col très haut en forme de cornet évasé, prolongés l'un et l'autre en avant comme une sorte de bec fendu par la vue (fig. 462 à 464 1,

471, 472). Ce type de heaume porte le nom expressif de *tête de crapaud*. Il procède d'un type introduit dès le XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 425, 428). Le heaume se fixe au corselet par trois divers systèmes d'attache ; en France, on emploie généralement des courroies bouclées ; en Allemagne deux morillons vissés ; en Italie et en Espagne deux morillons (fig. 463, 464<sup>1</sup>) percés de trous où passent les vervelles rivées au corselet.

A la guerre on portait de préférence au haume, l'*armet*<sup>1</sup> ou *heaumet*, qui est son diminutif. L'*armet* (fig. 467) se compose de quatre pièces : une calotte d'acier avec queue descendant sur la nuque ; deux joues fixées par des charnières à cette calotte ; et une visière formant une pièce séparée que l'on applique sur le visage après avoir coiffé la calotte. Cette visière est munie d'une courroie qui se boucle par derrière et assure la cohésion de l'ensemble ; une rouelle, munie à son revers d'un passant, protège la courroie. Les pièces peuvent aussi se fixer par des crochets et pitons. La vue des heaumes et armets peut



1. Salade à visière fixe ou frontal : — 2. Salade à bicoquet.

Fig. 465. — Casques d'après une tapisserie de la cathédrale d'Angers, exécutée de 1377 à 1400, par Nicolas Bataille.

être protégée par de menus barreaux formant un petit grillage (fig. 462 et tapisseries de Berne). Cette disposition, on l'a vu, remonte au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le heaume, parfois l'*armet*, le bacinet et la *salade* (fig. 465) se couronnent parfois de cimiers<sup>2</sup>, de plumails et de lambrequins.

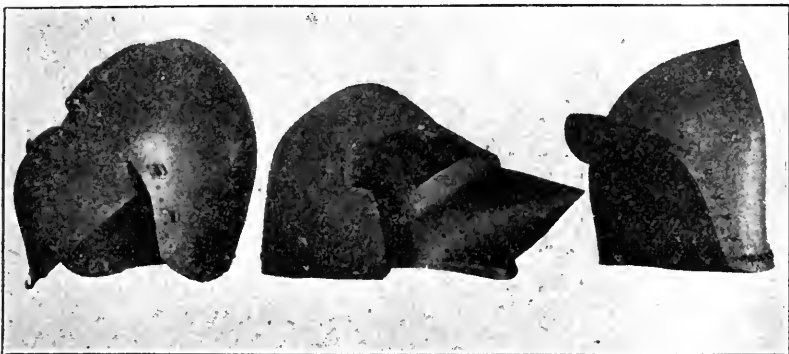
La *cervelière* continue de se porter. La collection Pauilhac renferme une curieuse *cervelière* du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 469) formée d'écaillés comme une brigandine ; le type a été fréquemment reproduit par Albert Dürer, notamment dans la *Passion*.

1. Ital. *elmetto* ; angl. *helmet*.

2. Dans les tapisseries de Berne, par exemple, apparaissent les cimiers les plus variés : pointe et boule dorées, fleur de lys, arbre, plumail d'autruche, dragons, serre d'aigle, grenade, fleuron. Des cimiers variés sont souvent aussi figurés sur les timbres d'armoiries et sur les heaumes de parade posés à côté des défunts et donateurs dans les vitraux, sur les pierres tombales, telle que la dalle gravée armoriée de Philippe de Donzonville à Ablon (S.-et-O.), etc.

Le bacinet est devenu presque aussi important que le heaume ; on lui donne un *mézail* ou visière mobile de forme conique qui rappelle un groin d'animal <sup>1</sup> (fig. 462, 466), son couvre-nuque joint les épaules ; sa calotte est conique et peut s'agrémenter d'un plu-mail (fig. 465).

Le *bicoquet* est un casque à calotte aiguë formant comme un tranchant (fig. 453). Ce nom désigne plutôt une forme qu'un casque spécial ; ainsi l'on dit « salade à bicoquet » <sup>2</sup>.



1. Bacinet à bretèche,  
1<sup>re</sup> moitié du xv<sup>e</sup> s.

2. Bacinet à mézail,  
1<sup>re</sup> moitié du xv<sup>e</sup> s.

3. Salade à frontal,  
vers 1500.

Fig. 466. — Casques du xv<sup>e</sup> siècle conservés au Trésor de l'église de Valère à Sion en Valais.

La *barbute* est un casque léger, conique, sans visière, très usité en Italie ; usuel aussi dès le 2<sup>e</sup> quart du xiv<sup>e</sup> siècle dans le midi de la France. En France, la barbute se liait au camail.

La *salade* est à cette même époque le type de casque le plus en faveur. C'est également une importation italienne. Son nom dérive de *celata*. Les premiers essais de ce type remontent au xiii<sup>e</sup> siècle (fig. 42). La salade comporte essentiellement une calotte demi-sphérique

1. Le mézail du xv<sup>e</sup> s. témoigne souvent de l'excentricité qui régnait alors dans les modes. Celui de la belle armure n<sup>o</sup> 102 du Musée de Berne, exécutée vers 1460 par l'armurier milanais Tommaso da Myssaglia, forme un museau de singe. Dès la fin du xiv<sup>e</sup> s., les bacinets n<sup>os</sup> 115 et 3460 du même Musée affectent des formes de groins d'animaux.

2. Voir l'anonyme de 1446 (Bibl. Nat.) édité par le marquis de Belleval.

reposant à peu près horizontalement sur le crâne, et se prolongeant en un couvre-nuque qui s'étale en décrivant une courbe concave, comme ceux des casques actuels (fig. 460, 464<sup>6</sup>; 465, 467<sup>2</sup>). Ce couvre-nuque pouvait aussi être fait de lames articulées permettant de lever la tête <sup>1</sup>.

Une jugulaire de cuir, bouclée sous le menton, assurait la stabilité de la salade: elle avait, comme les autres casques, une



1. Armet du tombeau de Charles IV  
d'Anjou. † 1472. Cath. du Mans.

2. Salade à vue coupée, xv<sup>e</sup> s.  
Statue de saint Maurice, Musée d'Orléans

Fig. 467. — Casques du xv<sup>e</sup> s.

calotte intérieure en cuir (fig. 448), isolée du timbre auquel elle adhérait par des rivets.

La salade était de trois variétés: celle qu'on nommait *petite* n'avait pas de visière, mais portait au-dessus du front une avance fixe (fig. 464<sup>6</sup>; 465; 466<sup>3</sup>). On portait aussi la *salade à visière* (fig. 460, 464<sup>6</sup>; 465, 470) et la *salade à vue coupée* (fig. 464<sup>4</sup>, 467<sup>2</sup>). Dans la salade à visière, cette pièce, montée sur pivots, était semblable à celle du bacinet, mais plutôt de moindre saillie et de moindre importance. La vue se composait d'une fente ou de deux fentes, horizontales, ou bien elle était ménagée

1. Musée d'Artillerie de Paris, H. 43.

entre le casque et la visière rabattue. La salade à vue coupée était un retour au principe de certains casques grecs et supprimait l'inconvénient des visières mobiles, qu'un coup d'épée pouvait aisément dériver et faire sauter. Elle était d'une pièce, et la vue était taillée dans le casque lui-même, disposé de façon à pouvoir être porté dans deux positions : relevé et incliné en arrière, ou abaissé sur le visage. Elle ne pouvait être stable qu'avec le secours de la bavière, décrite plus loin. La salade à vue coupée peut avoir une pièce de renfort imitant une visière, mais non mobile (fig. 467). Connue dès le xiv<sup>e</sup> siècle, cette salade à visière fixe fut très usitée au xv<sup>e</sup>, mais c'est au xvi<sup>e</sup> seulement qu'elle reçut le nom de salade à vue coupée, sous lequel on la distingue.

Des *rouelles* (fig. 457, 458), protégeant les oreilles, s'ajoutèrent très souvent à la salade au xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup>, dans les pays du Nord. Ces rouelles ont dû être très usitées, car elles sont

représentées à profusion dans les peintures de Memling et dans les miniatures de son époque.

L'Italie, qui avait créé et répandu la salade, n'adopta pas ces rouelles, mais créa et propagea dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle une variante de ce casque, la *barbute*, dite aussi



Fig. 469. — Cervelière du xv<sup>e</sup> s.  
Collection Pauilhac.

*salade vénitienne*, qui enserre la tête et protège les joues sous une avancée du couvre-nuque. La barbute fut adoptée en France, notamment dans les États de Philippe le Bon et sous l'influence de son armurier milanais Valentin du Cornet, installé à Valenciennes.

Cependant, les Bourguignons créèrent au xv<sup>e</sup> s. un autre type de casque léger qui resta en usage jusqu'au xvii<sup>e</sup>, la *bourguignote*. C'est une salade généralement sans visière, mais munie d'une crête et d'une paire d'oreillères articulées à charnières de cuir ou de fer, qui sont plus pratiques que les rouelles.

Les harnois de tête de la dernière période gothique pouvaient tous recevoir un revêtement d'étoffe, des décors repoussés et ciselés; des applications d'orfèvrerie et de pierreries, des cimiers et



Fig. 468. — Armet, fin du xv<sup>e</sup> s. Bibl. de l' Arsenal, Lancelot.

des plumails. L'étoffe des brigandines et celle qui revêtait les salades assorties aux brigandines reçut souvent des broderies; aussi des brodeurs furent-ils attachés aux ateliers des armuriers. C'est le harnois de tête qui, de toute l'armure, est la partie la plus ornée. A partir du dernier quart du xiv<sup>e</sup> siècle, on commence à le décorer de motifs repoussés très riches et très fins. Fra Ange-



Fig. 470. — Bacinet et bavière, xv<sup>e</sup> s.  
Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*.

lico, Jean Van Eyck et les miniaturistes ou tapisseries du xv<sup>e</sup> siècle ont représenté spécialement des salades ornées d'un travail au repoussé qui leur donne la forme de la coquille d'escargot. Des visières repoussées dessinent des mufles de dragons ou de lions. La ciselure se joint au repoussé. Ces décorations se répandront au xv<sup>e</sup> siècle et gagneront toute l'armure.

Nous avons vu dès le xii<sup>e</sup> siècle des applications d'orfèvrerie et de pierreries sur les heaumes. Plus rare dans les trois premiers quarts du xiii<sup>e</sup> siècle, ce genre de décor redevient en vogue dans la suite, surtout depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Les couronnes (fig. 434, 447, 454, 467<sup>1</sup>) ne cessent pas d'orner les heaumes et se posent même sur les armets et salades des hauts personnages; les cimiers sont parfois des pièces d'orfèvrerie, et l'on en surmonte de simples salades.

En 1461, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, dans le cortège d'entrée de Louis XI à Paris, faisait porter par un écuyer sa salade ornée d'un rubis balai, le plus magnifique de la chrétienté<sup>1</sup>; en 1467, le même prince faisait appliquer sur une de ses salades un rosier d'or à fleurs et boutons émaillés accompagnés de plusieurs petites fleurs blanches<sup>2</sup>.

1. Chronique de Chastellain, livre VI, ch. xvii.

2. Delaborde, *Ducs de Bourgogne*, n<sup>o</sup> 3231.





Fig. 471. — Armure maximilienne, exécutée vers 1500 à Milan, et signée de l'armurier Negroli. Collection Pauilhac.

La jugulaire de la salade pouvait se garnir, comme une ceinture, de plaquettes, rivets, boucle et mordants émaillés <sup>1</sup>.

Les têtes des boulons pouvaient être plaquées d'or ou d'argent et émaillées <sup>2</sup>, et il n'était pas rare que l'on dorât toute une armure. Les plumails se posaient sur les casques de tous les types, parfois



Fig. 472. — Armure de joute à mantelet, du duc de l'Infantado, xvi<sup>e</sup> s.  
Collection Pauilhac.

sur le front ou sur un côté, plus souvent en cimier (fig. 465). Ils se faisaient de plumes de paon ou d'autruche et se plantaient dans des « tuaux » rivés ou vissés au casque comme pour les chapeaux de feutre. Ces tuaux (fig. 175) pouvaient être, comme dans le costume civil, des œuvres d'orfèvrerie <sup>3</sup>.

1. Buttin, ouvr. cité, p. 87, année 1467.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

A partir du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, apparaît la *bavière*, pièce rigide qui emboîte le menton et protège le bas du visage (fig. 470). C'était en général un prolongement du colletin, mais dans les armures de joute, la bavière se fixait au plastron, ce qui lui donnait plus de fixité, mais moins de souplesse. La bavière avait pour utilité de fournir un point d'appui à la visière quand on l'abaissait : ce point d'appui lui permettait de résister aux coups et de garder la position voulue pour que le visage fût entièrement protégé et la vue toujours en regard des yeux. La bavière<sup>1</sup> n'était guère portée que par les cavaliers, qui avaient besoin, plus que les fantassins, d'assurer la stabilité de leur armure de tête. On connaît quelques armures du xv<sup>e</sup> siècle où la visière est fixée à la bavière et non au casque<sup>2</sup>.

Les écus et targes se font toujours en bois revêtu de cuir, ou de parchemin marouffé et peint, comme l'écu de 1476 décoré de croix et fusils de Bourgogne que conserve le musée de Berne. Le tracé de la fig. 473 se répand de plus en plus ; les targes (même fig.) et les rondaches<sup>3</sup> continuent d'être en usage.

A partir de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, les armures de joute (fig. 463, 471, 472)<sup>4</sup> se distinguent nettement des armures de guerre. Elles sont plus pesantes, car on n'a à les porter que pendant un temps limité, et elles se reconnaissent à première vue par la dissemblance de leurs côtés : en effet, ces armures servent à une escrime parfaitement réglée et n'affrontent pas les imprévus de la mêlée : le côté droit, actif, garde



Fig. 473. — Targe allemande du xv<sup>e</sup> s. Collection Pauillac.

1. On peut citer les bavières représentées sur les tapisseries de Berne, et celle de l'armure n° 102 du même musée, de 1460 environ.

2. Buttin, ouvr. cité, p. 87.

3. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. n° 1673, fol. 100 v° et 101 v°, rondaches très petites.

4. Voir J.-B. Giraud, une armure de joute en 1514, Lyon, 1899, in-4°.

la souplesse et la légèreté nécessaires sans en subir d'inconvénients, car la droite du chevalier, dans un tournoi, regarde toujours la barrière, et le côté gauche seul peut recevoir les coups. Pour y résister, ce côté gauche, purement passif, est alourdi de pièces de renfort.

La targe (fig. 473), que portait le bras gauche, était d'abord recouverte de plaques d'os ou de corne et affectait la forme légèrement concave.

Les spallières portaient une maheutre d'acier ou *buffe* décrivant

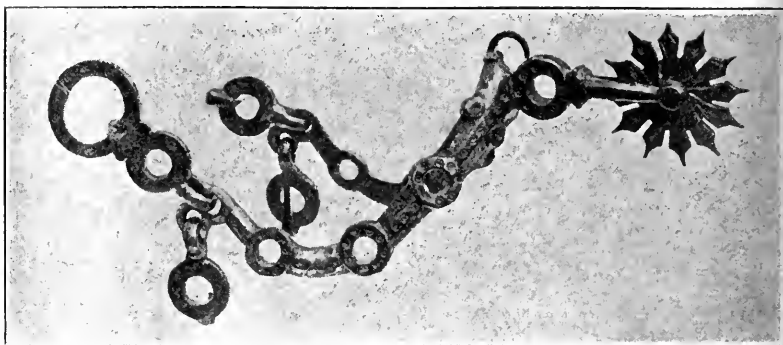


Fig. 474. — Éperon de la fin du xv<sup>e</sup> s. Collection Pauilhac.

à peu près le même tracé. La *buffe* de gauche (fig. 471), beaucoup plus haute et forte que celle de droite, s'appelait la *grand buffe*. C'était une défense protégeant le col.

De la spallière à grand *buffe* et de la targe, on imagina au xv<sup>e</sup> siècle de combiner une pièce unique, le *mantelet à armer*, sorte de targe d'acier fixée à demeure à l'épaule gauche et formant comme un auvent au-dessus de l'arrière-bras (fig. 472). Pour éviter le glissement du fer de lance sur ce mantelet, on le renforçait de *tringles* d'acier entrecroisées en losanges et dont la fonction était d'arrêter le fer de lance. C'est sur le mantelet comme sur l'écu que la lance de joute venait se rompre.

Dans les armures allemandes, italiennes et espagnoles, le mantelet s'attachait au moyen d'une *potence* d'acier (fig. 463) <sup>1</sup> rivée au

1. Cette *potence* a été dessinée à l'envers par Viollet-le-Duc (*Dict. du Mobilier*).

côté gauche du corselet, et en France on préférait l'attacher sur une *poire* de bois qui pivotait et lui laissait un certain jeu. On en voit des exemples au Musée d'Artillerie de Paris.

Au côté droit du corselet est fixé, comme on l'a vu, l'*arrêt de cuirasse* introduit à l'extrême fin du xiv<sup>e</sup> siècle (fig. 439, 463, 472, et armure n<sup>o</sup> 102 du Musée de Berne. Cf. dalle funéraire gravée à Vrécourt, Vosges). Cet arrêt est une sorte de crochet servant de point d'appui à la hampe de la lance lorsque le chevalier charge.

Les éperons à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle (fig. 474) et du xv<sup>e</sup> ne présentent pas de modification essentielle si ce n'est un grand allongement de la tige, dispositif qui permet d'atteindre les flancs du cheval caparaçonné de fer ; ces éperons sont souvent ornés et c'est leur décor qui permet de les dater.

Les armuriers des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles faisaient subir aux diverses pièces d'armure, avant de les livrer, l'épreuve de l'arbalète ou de l'arquebuse. Les armures qui avaient subi devant experts le tir des armes de guerre et qui y avaient résisté recevaient une marque de contrôle et elles étaient dites *armures à l'épreuve* <sup>1</sup>.

## § VII. — Renaissance.

Le harnois plain restera en usage jusqu'après le xvi<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. La

1. Voir J.-B. Girard, *Documents pour servir à l'hist. de l'armement*, Lyon, 1895-1904, in-4, t. I, p. 99, 100, 111, 191, 192 ; t. II, p. 64, 65 ; 72 à 76 ; 80 à 87.

2. On peut citer parmi les effigies funéraires qui représentent des armures du xvi<sup>e</sup> siècle : 1502, Vaubécourt (Meuse), dalle gravée ; 1503, Vieux-Champagne (S.-et-M.), Simon de Vickmaisons ; 1504, Sissy (Aisne), sire de Châtillon ; 1506, Flêtre (Nord), Antoine Van Houtte ; 1506, Fay (S.-et-M.), Antoine Barton, dalle gravée ; 1512, Sancé (Saône-et-Loire), Jacques de Senozan ; 1518, Gadancourt (S.-et-O.), Jean de Hazeville ; 1521, Saint-Hilliers (S.-et-M.), Jean de Boisse, dalle gravée ; 1522, Dampierre (Aube), Pierre de Launay ; 1522, le Bignon-Mirabeau (Loiret), Louis de Barville, dalle gravée ; 1522, Suzanne (Somme), Gilles d'Estournel ; 1526, Saint-Aubin de Guérande, Tristan de Carné ; 1527, Ruillé-sur-Loir (Sarthe), Jean Morin, seigneur du Tronchet ; 1529, Vaubécourt (Meuse), dalle gravée ; 1533, Ravennefontaine (H.-Marne), Anthoine de Molain ; 1533, Chevillon (Yonne), Jean de Courtenay ; 1540, Courcelles (Sarthe), François de Champlais ; 1540, Chevillon (Yonne), Sance de Courtenay ; 1542, Flêtre (Nord), Jean de Wignacourt ; 1543, Gadancourt (S.-et-O.), Hector de Hazeville ; 1545, Essey-lès-Nancy, Jean de Haussonville, dalle gravée ; 1545, Follerville (Somme), François de Lannoy ; 1547, Assier (Lot), Gaillot de Genouillac ; 1548, Rahon (Jura), Jean de Visemal ; 1548 à 1565, Cuvilly (Oise), Jean de Poix ; 1557, Saint-Hilliers (S.-et-M.), André de Brunfay, dalle gravée ; 1565, Choiseul H.-Marne), Sébastien Waltier, dalle gravée ; 1568, le Bignon-Mirabeau (Loiret), Louis de Melun ; 1580, Chastellux (Yonne), Louis de Chastellux ; 1583, Trévol (Allier), Pierre de Brunay, dalle gravée ; 1583, Salency (Oise), César de Margival ; 1584, le Bignon-Mirabeau

Renaissance n'y apporte pas de modification essentielle (fig. 475). Le corselet n'a plus que deux pièces : *plastron* (fig. 476) et *dos-sière*. Les épaulières (fig. 471) ont souvent de grandes *gardes* qui s'étalent en arc de cercle devant et derrière, sur les omoplates et sur les pectoraux; les épaules sont munies de buffes ou garde-cols. L'armet sommé d'une crête en demi-cercle (fig. 472, 475), a une visière et une bavière qui surmonte un colletin rigide (fig. 471, 475); des braconnières protègent le haut des cuisses; un *garde-reins* plus court y répond par derrière; par devant dans l'échancrure des braconnières, se loge parfois une nouvelle pièce, la *braguette*, c'est une pièce creuse et proéminente rappelant la mode introduite sous Henri II dans le costume civil, et qui remplace l'ancienne brayette de mailles. Les tassettes sont abandonnées. Les quatre membres s'emboîtent dans des épaulières, arrière-bras, cubitières, brassards et gantelets; cuissots, genouillères, grèves et sollerets: ces derniers ont abandonné la forme à la poulaine pour celle en pied d'ours (fig. 471, 475).

Un nouveau casque léger, usité surtout dans l'infanterie, le *morion*, jouit d'une très grande vogue durant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Il se compose d'une calotte en sphère légèrement aplatie qui se raccorde à des bords arqués relevés en deux pointes devant et derrière et que couronne une crête en croissant renversé.

On renonce, au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, à charger le cheval d'un

(Loiret), Philippe de Melun, dalle gravée; 1581, Villiers-le-Mahieu (S.-et-O.), Antoine du Mesnil-Simon, dalle gravée; 1590, Chauvigny-le-Châtel (H.-Saône), Claude de Chavirey, dalle gravée; 1595, Saint-Pierre-de-Genouilly (Manche), Georges de Mathan; 1595, Montry (S.-et-M.), Claude II de Reilhac. — Autres exemples à Blérancourt (Aisne), 2 statues; Saint-Marcel (Ardennes); Montrésor (Indre-et-Loire), tombeaux des Bastarnay; Bersaillin (Jura), Adrien de Vaudrey; Coudray (Loiret), dalle gravée d'un sire de Barville, début du xvi<sup>e</sup> s.; Chassegnay (Manche), dalle gravée de Jean d'Argouges; Aigremont (H.-Marne), 2 tombes; Fresnoy (H.-Marne), 2 tombes fin du xvi<sup>e</sup> s.; Busy (Meuse), un sire de Lenoncourt, commencement du xvi<sup>e</sup> s.; Montmédy, église de la Ville Haute; Nubecourt (Meuse), 2 tombes fin du xvi<sup>e</sup> s.; Thiant (Nord), Jean de Thiant; Chaumerenne (H.-Saône), Regnault de la Baulme († 1483); Chauvigny-le-Châtel (H.-Saône), un sire de Harancourt; Porquencourt (Oise), François de la Vieville; Chérancé (Sarthe), Valennes (S.), 2 dalles gravées; Cernay-la-Ville (S.-et-O.), Furet; Limay (S.-et-O.), Jean le Chenut, début du xvi<sup>e</sup> s.; Envermeu (S.-et-O.), Valmont (Seine-Inf.), 2 sires d'Estouteville; Oiron (Deux-Sèvres), Artus et Claude Gouffier, et Jean de Grimouard; Bazoilles (Vosges), Antoine de Fays, fin du xvi<sup>e</sup> s.; Vrécourt (Vosges), dalle gravée.

Voir aussi nombreuses effigies de donateurs sur des vitraux; représentations des saints Georges, Michel et autres saints militaires; 1 figurines d'hommes d'armes, vers 1500 au palais du Parlement de Grenoble: tapisseries, etc.



Fig. 175. — Armure damasquinée et dorée, première moitié du xvi<sup>e</sup> s.  
Musée de Boulogne.

lourd caparaçon et la tige des éperons se raccourcit en conséquence. De plus, l'éperon ne se fixe plus par-dessus l'armure,



Fig. 176. — Plastron d'une cuirasse ayant appartenu à D. Juan d'Omedes, aragonais, 45<sup>e</sup> grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1536, † 1553). Décor au repoussé aux armes écartelées de l'Ordre et d'Omedes. Collection Pauilhac.

mais au-dessous, et le bas de la grève est fendu au-dessus du talon pour lui livrer passage <sup>1</sup>.

De somptueuses décorations repoussées (fig. 176), ciselées, dorées

1. Communication de M. Ch. Buttin à la Société des Antiquaires de France, séance du 30 juin 1915.



(fig. 475), incrustées, ornent les armures de joute et de parade. On peut citer comme les plus beaux exemples de ces armures de haut luxe, celles de Henri II <sup>1</sup> et le corselet de la même époque (fig. 476) fait pour le Grand-Maître des Hospitaliers, l'aragonais Jean d'Omedes.

Toutes ces pièces sont décorées au repoussé, mais l'armure de Philippe II, conservée à Madrid, et que l'on peut considérer à bon droit comme la plus belle du monde, a des dessins d'une telle finesse qu'ils durent être exécutés par un autre procédé, tout à fait exceptionnel : ils sont modelés à la lime, ciselés et damasquinés d'or, et le travail n'a pas pris moins de deux ans, 1549 et 1550, à l'armurier Desiderius Colman d'Augsbourg et à l'orfèvre Jorg Sigman sur les dessins du peintre Diego de Arroyo <sup>2</sup>.

Les dernières armures complètes ont été des armures de joute, car l'escrime a de tout temps perpétué de vieilles traditions. Ces armures disparurent avec la mode des tournois.

Quant à l'armure de guerre, elle était appelée à disparaître presque aussi complètement.

Nous avons assisté à sa longue évolution depuis l'Antiquité jusqu'à la Renaissance ; trois éléments de défense furent tour à tour appliqués à la protection du corps des combattants : cuirasses rembourrées, plates de métal, et système intermédiaire de la maille d'acier.

Il fallait parer les coups tout en conservant l'aisance des mouvements, problème difficile dont les deux données furent tour à tour sacrifiées, car, en pratique, elles sont presque en contradiction.

Le casque seul s'imposait, aussi a-t-il persisté depuis les temps préhistoriques jusqu'à nous.

Le progrès qui se poursuivit jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle avait alors réalisé l'emboîtement total du corps dans des pièces rigides qui rendaient l'homme presque invulnérable, tout en lui permettant de se mouvoir. Vers le même temps, l'architecture militaire avait, elle aussi, réalisé la supériorité de la défense sur l'attaque, mais le triomphe fut court. La diffusion et le perfectionnement des armes à feu allait obliger à modifier radicalement l'architecture militaire sur terre comme sur mer, et rendre toute armure illusoire. Dès lors, les services restreints que peut rendre une armure ne valent plus la gêne qu'elle impose,

1. Voir Ch. Buttin, *Les armures de Henri II*.

2. Voir l'étude du même auteur sur l'Armure et le Chanfrein de Philippe II (*Revue de l'Art ancien et moderne*, 1914).

et l'on se résigne, depuis la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, à l'alléger et à la réduire de plus en plus : les épaulières et les cuissots se portèrent encore au xvii<sup>e</sup> siècle ; aujourd'hui, le casque et le corselet subsistent seuls et ne figurent que dans l'équipement de quelques corps spéciaux, encore le corselet, devenu dangereux, va-t-il disparaître, et peut-être reviendra-t-on à la cotte gamboisée.



Fig. 477. — Morion, xvi<sup>e</sup> s., travail italien,  
d'après Lacroix et Séré, *Moyen Age et Renaissance*, p. iv.

## CONCLUSION

---

Nous avons un intérêt si direct à la beauté et surtout à la commodité du costume qu'il semblerait devoir être le plus rationnel des arts.

On peut cependant conclure des pages qui précèdent qu'il n'est pas loin d'en être, au contraire, le plus fantasque.

D'une façon générale, l'évolution du costume est parallèle à celle de l'architecture. Tous deux suivent la tradition antique jusqu'à l'époque romane, en la combinant à l'époque carolingienne avec les modes byzantines. Dans le costume comme dans l'ornement architectural, l'époque romane sut allier une excessive recherche à un très grand style. Sans rien perdre de cette noblesse, le *xiii<sup>e</sup>* siècle revient à une sobriété de bon aloi ; il aime les formes pures, simples, rationnelles, et crée une beauté harmonieuse et sereine qui rappelle l'art grec.

Le *xiv<sup>e</sup>* siècle desséchera quelque peu cette beauté, il tombera dans le maniérisme et reviendra aux modes capricieuses. A son déclin, elles atteindront parfois l'extravagance. Le costume de la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle et celui du *xv<sup>e</sup>* rappellent l'écriture de ces époques, qui exagère le contraste des pleins et des déliés et multiplie les paraphes. Il est, en effet, serré à la taille et aux poignets, dilaté aux hanches, épaules et à la poitrine, terminé par des poulaines effilées, couronné de chaperons à coquilles déchiquetées ou d'atours à cornes, et de hennins. Tout cela procède de la même esthétique que l'architecture flamboyante : c'est la recherche de l'effet pittoresque en tout et même par des moyens artificiels.

Mais d'où vient que l'architecture reste quand même sagement raisonnée et harmonieuse en ses proportions ? Cette différence capitale entre l'architecture et le costume tient à ce que le costume est le domaine des femmes, et qu'elles n'honorent guère de leur attention l'art trop positif et trop savant du maître d'œuvres.

Les époques où s'épanouit la fantaisie sont celles où la femme triomphe dans la société, le culte que lui a voué la chevalerie porte ses fruits.

L'époque romane, qui nous a donné Éléonore d'Aquitaine, fut le beau temps des troubadours et des cours d'amour, et c'est aux présidentes écoutées de ces aimables assises que nous devons la fantaisie et l'outrance du costume d'alors.

La femme du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle ne perdit pas l'habitude de gouverner les hommes, témoin Blanche de Castille, mais elle fut plus modeste et plus simple que ses aïeules. Philippe de Novare, qui fut pourtant un très chevaleresque serviteur des dames, leur assigne un rôle social dont elles ne se contenteront pas longtemps.

Un siècle plus tard, la femme s'est de nouveau émancipée. Si le chevalier de la Tour propose à l'admiration de ses filles toutes les héroïnes de la Bible, et si le Ménagier conte à sa femme la belle histoire de Grisélidis, c'est que les contemporaines ne leur fournissent guère de bons exemples et que toutes ces dames ont grand besoin de leçons.

Quelques années encore, et c'est elles qui en donneront. *Le Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de la Salle n'a plus qu'à écouter et à admirer sa Dame, arbitre infaillible de toutes élégances et trésor de toute doctrine.

Hélas ! malheur à la femme qui perd conscience de sa faiblesse ! Le malicieux auteur, qui dut achever son livre sous le coup de quelque cruelle déception de cœur, nous montre que l'impeccable éducatrice n'a su se conduire elle-même. Brusquement, elle se laisse choir dans les bras d'un goujat.

Cette fin lamentable d'un beau rêve, qui peine l'idéaliste, ne déconcerte pas l'observateur, car la Dame des Belles Cousines a vécu de tous temps et « Damp Abé » n'a fait que se séculariser. De tous temps aussi, l'esprit féminin est sujet à de soudains revirements et garde rarement la juste mesure. Après les raffinements exagérés des élégances au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle et la réaction du <sup>xiii</sup><sup>e</sup>, le nouveau triomphe des femmes dans la société amène, à la fin du Moyen Age, une seconde poussée de fantaisie dans les modes. Celle-ci aura plus de durée et se caractérisera par des manques d'équilibre et de logique beaucoup plus marqués.

C'est donc par la mentalité différente des deux sexes qu'il faut, je crois, expliquer les étranges et brusques écarts de la mode à côté de la marche logique et toujours raisonnable de l'évolution architecturale.

Le Moyen Age eut deux tyrans, dont il s'est parfois vengé cruellement, le prêtre et la femme, et le premier essaya souvent, sans succès, cela va de soi, d'engager la lutte avec l'autre.

A toutes les époques de modes outrancières, la voix du prédicateur s'élève : c'est Orderic Vital qui lance l'anathème contre les pigaches ; c'est le « pseudomme evesque » du seigneur de la Tour, puis le frère Richard, puis le frère Thomas qui soutiennent longtemps une guerre rageuse contre les coiffures à cornes ; c'est Jacques du Clercq et le moine de Saint-Denis qui déplorent « la deshonesteté de la vesteure ». Et les graves laïques, comme le Chevalier de la Tour, se font l'écho de ces diatribes. Le roi Charles V s'émeut<sup>1</sup> en même temps que le pape<sup>2</sup> et les conciles de la vogue des poulaines.

Toutes les objurgations demeurèrent vaines et l'on s'est beaucoup égayé des prêcheurs. De quoi se mêlaient-ils vraiment !

Je n'ai aucune tendresse pour les esprits chagrins et pour le zèle indiscret des rigoristes, mais il faut être juste pour chacun, et lorsque les sermonnaires ont bien voulu expliquer leurs motifs, j'avoue que je les trouve beaucoup moins mesquins.

Vers la fin de l'année 1365, le continuateur de Guillaume de Nangis assistait avec tristesse à la lutte impuissante du pape et du roi contre les poulaines. C'est en termes sévères que, pour sa part, il apprécie une telle mode. Il y voit l'imitation et la transposition des griffes et des ergots de certaines bêtes, et juge monstrueuse leur adaptation au corps humain. C'est, dit-il, une honte, une transgression des lois de la Nature, un abus de ses formes<sup>3</sup>.

Les scrupules de ce censeur sont d'ordre très élevé et différent beaucoup du genre d'indignation qu'ont soulevé de nos jours certaines danses et certains vêtements. Si nous louons l'Antiquité païenne d'avoir rendu un culte à la Nature et à la beauté de ses œuvres, inclinons-nous avec le même respect devant la forme chrétienne de ce culte. Rappelons-nous quel amour fervent de la création se manifeste dans l'œuvre des artistes contemporains de saint François et de saint Louis. Pardonnons un sentiment d'amertume à ceux qui, avant eux, ont rappelé l'art à la sincérité : à

1. « Ideo Dominus rex Francie Carolus fecit per precones Parisius proclamari publice ne aliquis, quicumque esset, audeat talia deportare : et etiam quod neque artifices, sub magna pena, de cetero tales calceos. . . . facere presumerent. » (Continuation de Guillaume de Nangis.)

2. « Simili modo Dominus Papa Urbanus. V. in Romana Curia inhihuerat valde stricte. » (*Ibid.*)

En 1365 le concile d'Angers, en 1457 celui d'Avignon, en 1460 celui de Sens interdirent les poulaines aux clercs.

3. « Et quia res erat valde turpis et quasi contra procreationem naturalium membrorum circa pedes ; quinimo, abusus Nature videbatur. »

ceux surtout qui, après eux, pleurèrent sur la décadence du goût, appelant au secours de la Beauté et de la Raison offensées la Religion principe de tout bien.

Cet appel, on le sait, resta sans effet. La Renaissance, qui se donnait pour tâche de remettre en honneur l'Antiquité sans en comprendre l'esprit, ne chercha même pas à en rappeler les formes dans le costume, autrement qu'en peinture. Elle eut, toutefois, comme en tout, la somme de goût qui peut se concilier avec des principes faux.

L'étude des costumes du xvi<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle nous montrerait une nouvelle succession de caprices arbitraires : au moment même où les apôtres de la Révolution prêchaient le retour à la Nature et le culte de la Raison, on vit simplement le costume, comme les autres arts, tenter un retour à l'Antiquité, bientôt suivi d'une réaction d'extravagance.

L'équipement militaire, cependant, devait échapper en partie au caprice, car, sous peine de la vie, on ne pouvait le rendre trop arbitraire et trop incommode.

Il comprend deux parties : le vêtement et l'armure défensive. On a vu comment cette dernière s'est réduite à mesure des progrès des armes à feu : il n'en subsiste que le casque et le corselet, ce dernier déjà condamné. Ce sont les pièces les plus anciennes aussi, parce qu'elles sont les plus utiles, et le plastron de nos maîtres d'armes peut être un vestige de la broigne ou de la cotte gamboisée.

Quant à la tenue du soldat, elle ne fait qu'un avec la livrée de son seigneur. Quand l'autorité royale fut devenue absolue, il n'y eut plus que la livrée du Roi, uniforme de fait comme de nom. C'est aujourd'hui la livrée de la Nation.

En règle générale, l'évolution du costume reflète fidèlement l'esprit de chaque époque : de très grand style au xi<sup>e</sup> siècle ; parfaitement logique et de la plus noble simplicité au xiii<sup>e</sup> ; d'une élégance plus raffinée au xiv<sup>e</sup> ; compliqué, bizarre et surchargé de détails aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, il sera guindé et gourmé au xvii<sup>e</sup> ; d'une préciosité plus élégante mais tout arbitraire au xviii<sup>e</sup> ; monotone et ennuyeux aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>.

L'aspect triste et uniforme qu'il revêt de nos jours procède en partie de l'esprit égalitaire, et peut-être aussi la coquetterie de nos femmes en est-elle responsable. Elles nous ont, en effet, persuadé de leur abandonner le monopole des couleurs brillantes, à l'inverse de la Nature qui réserve la parure aux animaux du sexe masculin.

Ce résultat obtenu, nos compagnes, qui ont l'esprit d'imitation et le désir de devenir nos égales, se sont mises à rapprocher leur tenue de la nôtre ; les couleurs sombres et la suppression des effets de draperies sont à l'ordre du jour pour toute la société. Les couleurs et la dorure survivaient dans les uniformes de l'armée, mais elles constituaient un danger et sont en voie de disparaître. Seuls le Clergé, la Magistrature et l'Université conservent des vêtements traditionnels d'aspect brillant, mais on ne les endosse plus qu'aux heures où le cérémonial l'exige. Dans son ensemble, notre costume est bien représentatif d'une époque où il est devenu de bon ton d'être ennuyeux.

Toutefois, les vêtements de cérémonie et ceux des paysans ont été de tout temps archaïques, sans doute parce qu'on les renouvelle moins que d'autres.

Il semblerait aussi que les vêtements liturgiques, les robes et bonnets de docteurs et de magistrats dussent avoir la stabilité des institutions dont ils sont devenus les insignes, mais il est de la nature de l'homme de déformer tout ce qu'il répète, et les coupes consacrées ont subi de lentes et progressives altérations, si bien que la chasuble du prêtre suit un tracé de boîte à violon et que le chapeau, jeté il y a cinq siècles sur l'épaule de l'homme de loi ou de science, s'y est étrié maintenant au point de devenir une rondelle du diamètre d'un écu de cinq francs.

C'est tout au plus si l'habit de quelques ordres religieux perpétue fidèlement l'aspect de ses premiers modèles.

Il serait donc souvent illusoire, ou tout au moins hasardeux, de chercher dans nos costumes ruraux et provinciaux, avant qu'ils aient achevé de disparaître, les éléments anciens qu'ils conservent : tous ont été déformés au cours des âges.

Et pourtant, combien d'archaïsmes ne trouverait-on pas encore même dans nos costumes de ville. Sans parler de la blouse qui perpétue le bリアud roman, nos redingotes gardent la coupe du jaque (fig. 73). Quant à celle de nos jaquettes et de nos habits, elle remonte à la disposition que montre la fig. 27 ; toutefois, à force de tenir les pans relevés, on a fini par juger plus pratique de les couper en sifflet ; les revers de nos vêtements ont apparu au xiii<sup>e</sup> siècle (fig. 154), toutes nos formes de chapeaux et nos casquettes peuvent se réclamer d'origines aussi anciennes. Des organes devenus inutiles se conservent comme d'autres : il y a beau temps que nous passons la main dans nos manches sans avoir besoin d'en débou-

tonner les poignets : et cependant, depuis 1200 environ, des générations de tailleurs se sont pieusement transmis la pratique de coudre sur ces poignets des boutons sans beauté qui, depuis quelques siècles, ne sont plus qu'une gêne inutile.

A côté de l'instinct qui nous force à transformer, persiste donc la manie conservatrice, tant notre nature abonde en contradictions.



Fig. 480. — Église du Chastel à S<sup>t</sup>-Floret (Puy-de-Dôme).  
Une fille du seigneur, détail de peinture murale,  
1<sup>re</sup> moitié du xv<sup>e</sup> siècle.



# INDEX ALPHABÉTIQUE

## CHRONOLOGIQUE ET RAISONNÉ

---

Ce répertoire eût pu se diviser en glossaire, additions, table des matières, index onomastique, index géographique. De telles divisions ne servent qu'à allonger les recherches et du moment qu'on adopte l'ordre arbitraire de l'alphabet, il est inutile de le mitiger d'un ordre logique. Tous les noms propres de personnes sont classés aux noms patronymiques, s'il en existe, parce que ces noms sont plus variés que les prénoms. Le titre de saint, comme les autres titres, est rejeté à la suite des noms de personnes. Au contraire lorsqu'un nom de personne est devenu nom de lieu, d'ouvrage littéraire, d'institution, le libellé de ce nom garde ici l'ordre dans lequel il est formulé. On inscrit, par exemple : Berri (Jean, duc de) ; Grégoire de Tours (Saint) ; et inversement : Le Chastelain de Couci, roman ; Saint-Bertrand de Comminges ; Saint-Michel (Ordre de). Les noms des rois, ducs, comtes et autres seigneurs doivent être cherchés au nom de leur seigneurie. La mention fig. indique qu'à la page désignée l'illustration seule se rapporte à un article. La mention n. indique qu'il faut chercher seulement dans les notes d'une page. Lorsqu'une page n'est désignée que par son numéro, elle peut néanmoins contenir plusieurs mentions de textes, notes ou figures relatives à l'article envisagé.

ABBAYE (la grande) de Toulouse, maison de prostitution, 445.  
 ABBÉS, 306 et 307, fig., 315, 342, 348, 349, 352, 363, 368, 371, 377, 380, 383, 384, 386, 388.  
 ABBEVILLE, 4, 303 n., 305 n., 410, 502 n.  
 ABLON (S.-et-O.), 512 n.  
 AROUTANS de chapeaux, ainsi nommés probablement par comparaison avec les arcs-boutants de l'architecture. Ce sont des liens bandés entre la coiffe et le bord du chapeau ; on les emploie encore dans la chapellerie ecclésiastique, 163.  
 ABZAC (Pierre d'), archevêque de Narbonne, † 1502. 382 n.  
 ACUS (lat.). Ce nom des aiguilles désigne parfois aussi les épingles, 246.  
 ADALARD, abbé de Corbie, † 826. 255 n.  
 ADARGUE (*adarca*), petit bouclier en forme de cœur, inauguré vers 1300, 477, fig., 499.

ADÉLAÏDE, abbesse de Quedlimbourg, 999. 354.  
 ADRIEN (saint), 502 n.  
 ADULTÈRE (pénalités), 438, 440 n., 442.  
 ADVERSINS, draps sans envers, 5.  
 AETHELWOLD, liturgiste, x<sup>e</sup> s., 371.  
 AFFLIGHEM, 356.  
 AFIQUE, AFICHE (*affira*) et AFIQUET, petit joyau qui s'épinglait sur le vêtement et surtout sur la coiffure, 148, 150, 152, 170, 171, 176, 194, 211, 282, 403, fig. ; voir aussi *fermail*.  
 AGIMONT (sires d'), 497 n.  
 AGNEAU, fourrure, 59, 76 n., 89, 232, 297, 299 ; voir aussi *aignelin*, *frison*, *roumèlie* et *vire*.  
 AGNEAU CRUCIFÈRE, 356, fig., 357.  
 AGRAFE ou crochet (*agrappa*), 117, 130, 160, 238, 239 à 245, 422, 424, 425, 509 ; voir aussi *mors* et *mordant*.  
 AIGLE, motif d'ornement et pièce de

- blason. 76, fig., 176 n., 336, 342, 495, fig., 496, 497, 512 n., 519, fig.
- AIGNELINS (*agnellini*), laines d'agneau, 161, 162.
- AIGREMONT (Haute-Marne), 522 n.
- AIGRETTE, 148, 152, 226.
- AIGUILLE (*acus*), 246; — (travaux d'), voir *application*, *broderie*, *parfiflure*, *piqué*, *tracé*.
- AIGUILLE (chapeaux faits à l'), voir *chapeaux*.
- AIGUILLETTE D'ATTACHE (*acucula*, mot qui signifie aussi gravoir à coiffer). L'aiguillette, comme une aiguillée de fil, comporte à la fois une aiguille qui est le ferret servant à la passer dans l'œilère, et un court lacet qu'elle termine. Les aiguillettes servent à fermer ou à fixer une pièce de vêtement ou d'armure : elles relient les chausse au gipon, le bacinet au camail et attachent certains manteaux (fig. 239 à 241). Quelquefois aussi des manches (Bibl. Nat., Tite-Live de la Sorbonne, xv<sup>e</sup> s.) ou remplacent les boutons d'un jaque (même ms. : voir c<sup>o</sup> P. Durrieu, *Mél. Piot*, 1915). Parfois leur rôle est surtout décoratif (fig. 76) et elles servent de signe de reconnaissance voir *filles publiques*. L'aiguillette ainsi comprise se trouve encore dans certains uniformes militaires, 18, 37, 51, 72, 74, 76, 86, 98, fig., 100, 115, 119, 120, 238, 239, 270, 427, 428, 443, 454, 456, 457, 467, 476, 485, fig., 487, 488.
- AIGUILLIER (*acuvarium*), étui ou pelote à aiguilles, 422.
- AIGUILLON, 442.
- AILERONS, ou AILETTES civiles, courtes manches ouvertes et flottantes, dont l'aspect est caractérisé par le vocable de la *cappa alata*, 54, 55, 85, 88, 103; voir aussi *lambels* et *manches ouvertes*.
- AILETTES CIVILES, voir *ailérons*.
- AILETTES, plates d'acier, le plus souvent rectangulaires et incurvées, sorte de targettes bouclées sur les deux épaules. Elles apparaissent dans l'équipement de la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle et, vers le milieu du xiv<sup>e</sup>, sont définitivement remplacées par des garde-bras moins incommodes. Elles sont généralement armoriées, 401, 476 à 479, 482, fig., 489, fig.
- AILLY-SUR-NOYE (Somme), 502 n.
- AIRE-SUR-LA-LYS, 304.
- AIX (Geoffroi, sire d'), chevalier, 1280, 490 n.
- ALBANAIS (chapeau). Chapeau à coiffe arrondie, surélevée et à petits bords. Seconde moitié du xvi<sup>e</sup> s., 168.
- ALBERT, patriarche latin de Jérusalem, 317 n.
- ALBI, 357 n., 435 n.
- ALDEGREVER, peintre-graveur, 1502, † 1562. 259.
- ALDHELM (saint), poète, xii<sup>e</sup> s., 452, 456.
- ALENGON (Pierre, comte d'), 1271. 471 n., 490 n. — (comtes d'), 120, 496 n., 498 n. — (Catherine d'), commencement du xv<sup>e</sup> siècle, 195, fig., 207, 214 n.
- ALEXANDRE, roman, par Robert le Tort et Alexandre de Bernay, xiii<sup>e</sup> s., 264 n., 265 n., 428, 454 n., 478.
- ALEXANDRE, abbé de Jumièges, 1217. 335.
- ALEXANDRE V, pape, 1409-1410. 435 n.
- ALEXANDRE (Guillaume), bailli de Châlons, † 1291. 147 n.
- ALEXANDRIE (Égypte), 10, 142, 305.
- ALHURTON (Gautier), 497 n.
- ALISCANS (roman d'), xii<sup>e</sup> s., 38, 454 n.
- ALLEMAGNE. 6, 9, 149, 158, 162, 165, 167, 170, 171, 181, 226, 229, 234, 388, 440, 441, 442, 467, 496, 512, 519, fig., 520.
- ALLEMAGNE (empereurs d'), Charles IV, 1316, † 1378. 88, 150, 353, 402. — Frédéric III, 1439, † 1493. 97, 100, 101, 464. — Henri II, 1002, † 1024. 26. — Othon III, 983, † 1002. 354.
- ALOUL (le fabel d'), 266.
- ALSACE (Philippe d'), comte de Flandre, 1169-1191. 457 n., 461 n., 471 n.
- ALSACE (Thierry d'), comte de Boulogne, † 1173. 464 n.
- AMALAIRE, liturgiste, 812. 324.
- AMALFI, 371 n.
- AMATRE (saint), évêque d'Auxerre, † 418. 319.
- AMBAZAC (II.-Vienne), 327.
- AMBRE (*electrum*), 314.
- AMICT (*amictus*, *amictorium*), vêtement liturgique. Écharpe de lin couvrant les épaules, et, primitivement, la tête, 330.
- AMIDON (*amidum*, *amidum*), 46, 94, 216.
- AMIENS, 4, 6, 40 n., 44, fig., 45 n. 62, fig., 69, 78, fig., 88, 101 n., 141, 164, 257 n., 259 n., 281, 303 n., 304, 306 et 307, fig., 334 n., 335, 354 n., 355 n., 359 n., 361 n., 375, 376 n., 397, fig., 398, 402, 416, 440 n., 494 n.
- AMIENS (Hugues d'), archevêque de Rouen, 1128. 376 n.
- AMIGAUT, fente de l'encolure d'un vêtement. Ce mot peut dériver de l'*amict* qui se mettait au-dessous.

- L'amigaut aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> siècles se ferme généralement à l'aide d'un *fermail* (v. ce mot). L'amigaut du corset et de la cotte se ferme aussi au moyen d'un *lacet* ou *cottoire* (v. ces mots). A partir de la fin du XIII<sup>e</sup> s. l'amigaut des hommes peut se laisser ouvert et se rabattre en deux *revers* (v. ce mot). Au XV<sup>e</sup> s. celui des femmes s'ouvre en un large triangle et se borde de parements de pelleterie ou *létices* (v. ce mot). Dès lors, *létices* et *amigaux* sont parfois synonymes, au point que le mot peut désigner les *létices* des *lambels* ou *épaulettes* (v. *lambel*). 45 à 47, 59, 61, 65, 76, 80, 91, 92, 94, 424, 425. V. aussi *bourse* (*fausse*).
- AMILLY EN BRIE, 225, fig.
- ANINCULUM (lat.), voir *filles publiques*.
- AMIRAL DE FRANCE, 495, fig., 496 n., 498 n.
- AMMIEN MARCELLIN, historien vers 330, † 390. 260, 369.
- AMPOULES RELIQUAIRES, 305 n.
- AMSTERDAM, 110, 82, fig., 165 n., 191, 196, 203, fig., 207 n., 247, 405, 411.
- ANADAPTIQUES, 439.
- ANCEZYNE (Rostaing d'), archevêque d'Embrun, 1495, † 1510. 329, 340.
- ANDALOUSIE, 364.
- ANDRES (Pas-de-Calais), abbaye, 478 n.
- ANGELICO DA FIESOLE (Fra'), peintre, voir *Fiesole*.
- ANGERS, 101 n., 219 n., 241 n., 290 n., 303 n., 329, 346, 349, fig., 355 n., 356 n., 357 n., 358 n., 359 n., 361, 364, 376 n., 393, 398, 399, fig., 401, fig., 406, 425 n., 482 n., 502 n.
- ANGES, 324, 332, 352.
- ANGLETERRE; Anglais; œuvres et modes anglaises, 9, 25, 94, 95, 107 n., 171 n., 233, 285, 299, 304, 349, 370, 372, 373, 403, fig., 404, 405, 411, 415, 432 n., 445, 446, 484, fig., 492 n., 496. Voir aussi les noms de lieux et de personnes.
- ANGLETERRE (rois d'), Édouard III, 70, 271, 404. — Henri V, 1444, † 1422. 160, 269, 293. — RICHARD CŒUR DE LION, 1189, † 1199. 49, fig., 55 n., 427, 457 n., 465, 472, 473.
- ANGLURE (sires d'), 498 n.
- ANGONS (*angones*), arme de jet, javelot barbelé, 447.
- ANGOULÊME, 355 n., 358 n., 359 n., 452, 459, fig.
- ANIMAUX, motifs décoratifs et parfois symboliques, 268, 331, 332, 336, 337, 351, 353, 385, 421, 432, 458, 463, 495, fig., 496, 497. Voir aussi aux noms de divers animaux.
- ANJOU, 403, fig.
- ANJOU (Charles I<sup>er</sup> d'), roi de Naples, 1266, † 1285. 257, 406. — (Charles IV), 1470, † 1481. 502 n., 514, fig. — (Foulques le Réchin), comte d', 1060, † 1109. 262. — (Louis II d'), roi de Naples, 1385, 75, 154 n., 158, 253, 288, 420. — (René d'), roi de Naples, 1417, † 1458. 135, 149, 393, 398, 399, 401, fig., 402, 406. — (Saint Louis d'), évêque de Toulouse, 1296, † 1297. 327, 328, 342, 360 n., 380, 383, fig., 384. — (ducs d'), 271, 495, fig., 496 n., 498 n.
- ANNEAU OU VERGE, joyau auquel nous réservons actuellement le nom de *hague*, qui désignait indifféremment tous les menus joyaux. 96, 259, 270, 342 à 346, 368, 404, 421, 422, 423, 424, 425, 426 n. Pour plus de détails, voir au tome IV.
- ANNELETS, appliqués ou pendants, petites pièces de métal décoratives qui se cousaient sur le costume. On appelle aussi annelets les *aillets* (v. ce mot), 149, 236, 237, 250, 277, fig., 283.
- ANNONCIADE (Ordre de l'), 405.
- ANONYME DE 1446, traité des armures et tournois, 503 n., 513 n.
- ANSÉGIÈRE, archevêque de Sens, 871, † 883. 331, 341.
- ANTÉFIXE, fleuron ou cimier placé à l'avant du heaume, 473.
- ANTIOCHE (chanson d'), par Graindor de Douai, vers 1200, d'après poème antérieur de Richard le Pèlerin, 454 n.
- ANTIQUITÉ, 13, 14, 38, 131, 137, 142, 174, 176, 177, 259 à 261, 262, 265, 268, 269, 273, 295, 320, 321, 325, 326, 332, 333, 334, 341, 342, 343, 345, 347, 348 n., 353, 362, 363, 364, 366, 368, 369, 375, 387, 389, 391, 393, 394, 401, 414, 429, 431, 448, 449, 459, 460.
- ANTOINE, évêque de Durham, 1298, 335.
- ANTOINE (saint), 303.
- ANTOING (Jean d'), 497 n.
- ANTOINGT P. de D.), 359 n.
- ANTONINS, religieux, 303, 312.
- ANVERS, 108 n., 210 n., 246, 317 n., 361 n.
- AOSTE, 376 n.
- APOSTASIE (pénalités), 440.
- APPAREILLÉ (Jean l'), † 1271. 143, fig.
- APPLICATION OU TAILLURE (*frapatura*; *opus consutum*), décoration composée de pièces découpées fixées sur un fond, 96, 117, 233, 236, 261, 312, 313, 337, 373, 377, 401, 402, 432, 435 à 439, 444, 470, 471, 515.
- APT, 98, 333, 341.
- AQUAMANILES, aiguères du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup>

- siècle, généralement en laiton, pourvues d'un manche et d'un biberon et affectant souvent la forme de cavaliers ou d'animaux, 469, fig. ARAGON, 404, 422, 496 n., 524, fig. V. t. IV.
- ARBALÈTE (*balista manualis, arcobalista*), arme de trait composée d'une crosse, d'un fût évidé et d'un arc dont la corde chasse la flèche ou la balle, 421, 475.
- ARBALÉTRIERS, 409, 410 à 414, 475.
- ARC, arme de trait, 463, 475.
- ARC (Jeanne d'), † 1431. 97, 100, 101, 158, 440.
- ARCELETS, demi-cercles de métal sur lesquels étaient tendus les cheveux des femmes dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s., 129, fig., 217, fig., 226, 227.
- ARCHAL (fil d'), fil de laiton, 125, 202, 209, 212, 217, fig., 218, fig., 226, 227, 245, 246, 247, 264.
- ARCHIERS (*architenentes*) de la garde, 101 n.
- ARCHEVÊQUES. Ils ont tous les insignes de l'évêque, mais s'en distinguent par le port du *pallium*. Ils ont aussi comme attributs la croix hampée et le chapeau vert, 342, 343, fig., 349, 350, 368, 374, 376 n., 377, 387.
- ARCHY (Hugues d'), 1192. 471 n.
- ARCS (Pierre d'), évêque de Troyes, 1377, † 1395. 355 n., 364.
- ARCONS (*arcones*), pièces de bois arquées formant les parties antérieure et postérieure de la selle à chevalier, 475 n., 483, fig., 505, fig., 508.
- ARCTHEL (Jean d'), 497 n.
- ARDENNES (Calvados), abbaye. p. 54 n., 467 n., 478 n.
- ARDILLON ou HARDILLON (*lingula*), broche d'une boucle, 279.
- ARÉTIN (Pierre), écrivain, 1492, † 1557. 62 n.
- ARGENT, voir *orfèvrerie*.
- ARGENT FROID (*argenti fregium*), mot imité d'*orfrois* pour désigner le galon et le fil d'argent, 236.
- ARGENT (tissu d'), 68, 76, 236, 335 n., 378. — (fil d'), 234, 236, 331, 445.
- ARGENTURE, 481.
- ARGONNE, 441.
- ARGOUGES (Jean d'), XVI<sup>e</sup> s., 522 n.
- ARLES, 247, 274, 348 n., 357 n., 360 n., 387, 435 n.
- ARLES (Constance d'), reine de France, 1006. 180 n.
- ARMAGNAC (Bernard d'), 1444. 498 n.
- ARMÉNIE, 5, 11, 496 n.
- ARMES DE PARADE, 414, 495, 512 n., 516, 524, 525, 526, fig.
- ARMES PARLANTES, armoiries formant rébus, 496; voir aussi *rébus*.
- ARMET OU HÉAUMET (*helmētus*), heaume léger muni d'un couvre-nuque fixe, de joues adaptées à charnière à la calotte, et d'une visière indépendante fixée au moyen de courroies, crochets ou vervelles. Il apparaît à la fin du XIII<sup>e</sup> s., 315, 489, 490, fig., 492, 512, 514, fig., 515, fig., 516, 517, fig., 522, 523, fig.
- ARMOIRIES (*arma*), décorant le costume et ses accessoires, 56, 57, 80, 110, 123, 138, 139, 141, 281, 282, 312, 329, 336, 337, 340, 341 n., 401, 402, 403, fig., 410 à 413, 415 à 418, 420, 421, 422, 424, 458, 459, 460, fig., 461, 462, 470, 471, 474, 475, 479, 487, 493 à 498, 499 à 501, 524, fig., 525.
- ARMOISE, plante aromatique, 140.
- ARMURIERS (*armaturarii*), 482 n., 484, 515, 516, 521, 525.
- ARNOLFINI, marchand florentin, vers 1435. 165 n., 207 n., 214 n.
- ARNOUL (Saint), évêque de Metz, 614, 345, 346.
- ARODAFNOUSA, héroïne d'une chanson populaire de Chypre, semble devoir être identifiée avec Jeanne Laleman, dame de Choulou, maîtresse du roi Pierre I<sup>er</sup>, 90.
- ARPAJON (nom moderne de Chastres), 258 n.
- ARQUEBUSE, arme à feu dont le dispositif dérive de celui de l'arbalète : elle se compose d'un canon porté sur un fût à crosse; elle s'allume au moyen d'une mèche ou d'un rouet bandé à l'aide d'une clef, 521.
- ARRAS, 4, 6, 7, 54, 94 n., 167, 266, 279, fig., 325, 354 n., 355 n., 384 n., 413, 431 n., 432, 488 n., 489 n.
- ARRESTS D'AMOËR, voir *Auvergne* (Martial d').
- ARRÊT DE CUIRASSE, crochet rivé sur le côté droit de la poitrine d'une armure. Il sert à reposer la lance pour soulager de son poids le cavalier au repos, 485, fig., 508, 521.
- ARRIÈRE-BRAS, pièces d'acier protégeant cette partie du corps; voir *brassards*.
- ARROUAISE (Pas-de-Calais), abbaye, 376 n.
- ARROYO (Diego de), peintre, 1550. 525.
- ARTUOX (Indre), 502 n.
- ARTICLÉS (*chapels et couronnes*), composés de pièces de métal reliées par des charnières, 170, 185, 201, 202, 396, 397, fig. — (*ceintures*), 71, fig., 276, fig., 282, 283, 285, 286, 288, 289, 293, 299, 484, fig., 485, fig., 486, fig.
- ARTOIS, 4, 394, 413, 432. — (Mahaut, comtesse d'), 1302, † 1329. 2, 7, 9,

- 48, 49, 68, 69, 221, 222, 224, 236, 245, 248 n., 257 n., 259, 265 n., 266, 278 à 282 n., 281, 298, 299, 416, 432. — (Philippe d'), † 1397. 502 n. — (Robert d'), † 1316. 56, 299, 467, 488. — (Othon IV), comte d'Artois et de Bourgogne, 1302. 298, 478, 483 n. — (Jean d'), † 1387. 502 n. — (comtes d'), 162, 163, 166, 266, 298, 394, 399, 429, 467 n., 478, fig., 486, 488 n., 497 n.
- ASPEREN (sires d'), 498 n.
- ASSIER (Lot), 521 n.
- ASTI (Bruno d'), liturgiste, 324, 383.
- ATOURE DE CHIEF (*atorna capitis*), ensemble des ornements qui décorent ou cachent la chevelure des femmes, 107, 110, 185, 186 à 227, 427, 428.
- ATTACHE, LACS OU CORDELIÈRE DE MANTEL (*attachia*), cordon simple ou double passé dans deux œillets pratiqués dans le bord du mantel et correspondant aux épaules. Ses extrémités sont retenues par des houppettes ou par des boutons. En serrant et en nouant l'attache, on ferme le mantel sur la poitrine (fig. 41) et lorsqu'on l'ouvre, pour éviter qu'il tombe dans le dos, on retient l'attache avec le doigt (fig. 180, 184) ou en l'accrochant au fermail. Le nom s'appliquait aussi aux agrafes, mors, rivets, 37, 51, 52, 61, fig., 65, 66, 67, fig., 68, 85, 111, 180, fig., 184, fig., 230, 239 à 341, fig., 428, 445. Voir aussi *aiguillettes* et *chainettes*.
- ATTACHEUR ou *attacheur*, faiseur d'attaches et de rivets de métal pour le vêtement, 279.
- ATTAINVILLE (dame d'), † 1285. 182 n.
- ATTIFET, chaperon de femme de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> s., à bord décrivant un tracé en cœur et soutenu par un fil d'archal, 217, fig., 227.
- ATTRIBUTS, 306, 307, fig., 315; voir *insignes*.
- AUBE (*alba*), tunique liturgique de lin blanc, le plus ancien des vêtements sacerdotaux, 320 à 323, 326, 330.
- AUBERÉE, fabliau, 49.
- AUBERGEVILLE (Jean d'), évêque d'Évreux, 1244, † 1256. 346, 359 n.
- AUBERT . . . , chevalier, 492 n.
- AUBRECHICOURT (Aliaume d'), bourgeois de Douai, † 1367. 76 n., 77 n., 88, 91 n., 282, 499 n., 501 n.
- AUBRION (Jean), chroniqueur, † 1501. 98 n.
- AUCH, 443 n.
- AUDELEY (Jacques d'), 498 n.
- AUDREHEM (le Maréchal d'), 498 n.
- AUDOUIN (Guilhelm d'), † 1304. 501 n.
- AUGSBOURG, 328, 525.
- AUGUSTIN (Saint), évêque d'Hippone, † 430. 369.
- AULNAY (Char.-Inf.), 451 n.
- AUMALE (Claude II, duc d'), † 1573, qualifié par dérision de « comte de Boulogne » dans la *Satire Ménippée*, pour avoir vainement assiégé cette place pendant six semaines en 1588. 437 n.
- AUMONIERE OU ESCARCELLE (*almonaria, eleemosynaria, marsupia*), bourse suspendue à la ceinture, 53, 54, 67, fig., 96, 105, 119, 122, 233, 278, 289, fig. Voir aussi *bourse*, et pour tous détails le tome IV de cet ouvrage.
- AUMUCIERS, tailleurs d'aumusses, 375.
- AUMUSSE (*almucium, aumucia*), coiffure formée d'une pièce en rectangle allongé. Elle peut être repliée et cousue sur un côté étroit. C'est surtout l'aumusse des femmes, qui se confond avec le chaperon. Elle est, plus souvent, repliée sur les deux bords, ce qui donne une crête horizontale et deux cornes. C'est surtout l'aumusse des hommes et le vêtement distinctif des chanoines. — L'aumusse peut être assez ample pour couvrir les épaules et former un manteau. Le terme a été parfois appliqué à une simple calotte (400), 86, 113, fig., 144, 151, 152, 153, 157, 198, 207, 219, 375, 381, 382, fig., 400.
- AUQUETON (*bombacinum*), justaucorps de coton porté sous l'armure pour en amortir le contact, 73, 464, 479. Voir aussi *gambeson*, *gipon* et *pourpoint*.
- AUSTREBERTHE (sainte), abbesse, † 703. 310, 353.
- AUTRICHE, 388. — (Elisabeth d'), reine de France, femme de Charles IX, 130. — (Marguerite), † 1530. 282, fig., 283, 426. — Philippe le Beau, archiduc d'), † 1506. 99 n.
- AUTRUCHE (plume d'), 151, fig., 152, 170 à 173, 226, 251, 494, 504, fig., 505, fig., 512, fig. et n., 518.
- AUTUN, 3, 8, n., 303, 335, n., 355, n., 374, n., 387.
- AUTUN Honoré d'), sermonnaire et liturgiste, † vers 1140. 326, 383. — (Jean d'), 114, fig.
- AUYERNE, 403, fig. — (Jean, comte d'), 1345. 491; — (Martial de Paris, dit d'), écrivain, † 1508. 257 n., 270, 413.
- AUXERRE, 8 n., 152 n., 154 n., 155, fig., 184, fig., 319, 330 n., 354 n., 377, 382, fig., 494, fig.
- AVALLON, 177, 179, fig.
- AVANT-BRAS, voir *brassards*.

- AVANT-PIED, partie supérieure et bout du pied de la chaussure; voir *chausses à bout coupé*.
- AVELIN (sires d'), 498 n.
- AVERTON (André d'), † 1329. 501 n.
- AVESNES, 4.
- AVESNES (Bandouin d'), 1275. 490 n.  
— (Jean d'), comte de Hainaut, 1276. 478 n., 490 n.
- AVIGNON, 77, fig., 92 n., 315, 329, 341, 361, 435 n.
- AVOCATS (*advocati*). Leur insigne était, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> s. au moins, un mantel. probablement de coupe spéciale. Du Cange cite en effet au mot *Mantellum* ce texte de 1385 : « As-tu vestu le mantel ?... es-tu advocas ? »
- AVRANCHES, 376 n.
- AZURÉ, bleu céleste.
- BACINET (*bacignetus*). casque léger à fond demi-sphérique et plus souvent conique incliné vers l'arrière avec couvre-nuque et souvent visière mobile. Il apparaît à la fin du XIII<sup>e</sup> s., 490, 491, 492, 494, 501 n., 503, 511, fig., 512, 513, 516.
- BACINS, branlants en forme de petites cuvettes. 201, 202.
- BACINS A LAVER OU GÉMELLIONS, pour les ablutions avant et après les repas, 424. Pour détails, voir t. IV.
- BACONNET, robe d'enfant, boutonnée devant et sur les côtés et fourrée de pelletterie, 296.
- BAERZE (Jacques de), sculpteur, 1390 à 1399. 485, fig., 492 n., 508.
- BAGDAD, 9, 11.
- BAGUES. Ce mot, dont le sens s'est aujourd'hui restreint à l'anneau, est un terme générique désignant toutes sortes de menus bijoux; son équivalent actuel est *bijoux*, 446. Pour détails, voir *Joaillerie* au t. IV.
- BAIN (costume de), 91 n., 108.
- BAL, voir *Danse*.
- BALAGNY (Hermessende de), † 1284. 182 n., 189 n.
- BALANDRAS OU BALANDRAN, nom méridional de la chape à pluie; voir *chape*.
- BALÉ, 54, 59 n., 77 n., 140, fig., 179 n., 256, fig., 413, 432 n., 442 n.
- BALEINE (*balena*), 111 n., 152, fig., 153, fig., 154, 155, 213, 268, 470, 473, 484 à 486.
- BAMBERG, 21 n., 352, 359 n., 378, 379, 396 n., 449 n., 461.
- BAMBERGUES, jambières de cuir ou enlames de fer qui faisaient partie de l'équipement militaire carolingien. 449, fig., 450.
- BANDE DE DRAP rouge, signe des Juifs, 444.
- BANDEAU (*mamillare*), soutien-gorge, 58, 91, 274.
- BANDEAUX DE CIRVEUX, 32 à 36, fig., 129, fig., 177, 179, 182, 226.
- BANDES, voir *Carmes*.
- BANDES MOLLETIÈRES (*fasciolarum crurales*), 16, 20, 449, fig., 450, fig.
- BANDIER, ceinture du XV<sup>e</sup> s. formée d'un large ruban de tissu bouclé sur les reins, 109, fig., 110, 285.
- BANNIÈRE (*banderia*), formant cimier de heaume, 493. Voir aussi *gonfanon*.
- BANQUIER (*banchale*), housse de banc, 432.
- BAR (ducs de), 498 n.
- BAR-SUR-AUBE, 101 n.
- BARAT, fabliau, 40 n.
- BARBACANE OU PORTE, anneau destiné à recevoir une agrafe, 240 à 245.
- BARBE et MOUSTACHES, 16, 29, fig., 30, fig., 41, fig., 88, 126, fig., 127, fig., 129, fig., 131 à 135, 136, fig., 143, fig., 150 à 152, fig., 160, fig., 162, fig., 163, fig., 428, 429, 433, 454, 464; — *fausses barbes*, 429.
- BARBE (Sainte), 307, fig.
- BARBEAUX (Seine-et-Marne), abbaye, 48 n., 63 n., 78 n., 258 n., 328 n., 467 n., 471 n., 478 n., 490, fig., 492.
- BARBETTE OU TOUAÏLE, voile fixé aux oreilles et cachant le menton et le col des femmes. Son nom peut être suggéré par la serviette du barbier. La barbette, synonyme de guimpe, fut portée du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle par les femmes âgées, par les veuves et sans doute par d'autres; elle était obligatoire pour les religieuses, qui l'ont conservée, 35, fig., 37, 80, fig., 178, 183, 184, 189, 194, fig., 195, fig., 207, fig., 208, fig., 211, 214, 220, 299, fig., 311, 317 et *erratum*, fig.
- BARBUÏSE (Aube), 487 n., 488 n.
- BARBUTE (*barbuta*) OU SALADE VÉNITIENNE, casque conique léger, sans visière, usité surtout depuis 1325 environ en Italie et dans le Midi de la France. Son couvre-nuque a des avancées qui protègent les joues, 513, 515.
- BARDE, sorte de flanelle, 6.
- BARLETTE (*berreta*, *berretum*). Ce mot est le même que béret et *beretta* qui, en italien, signifie bonnet. C'était au XV<sup>e</sup> siècle la coiffure officielle des maîtres ès arts et des clercs; c'était, d'après l'imagerie du temps, le bonnet mou tronconique dit aussi chapel de coton. Les barrettes

- de docteurs reçurent une armature qui en fit des bonnets carrés (v. ce mot), 149.
- BARJOLS** (N'Elias de), troubadour et hospitalier, 313 n.
- BARRACAN** (*barracanus*). Drap ou camelot rayé ou plûtôt quadrillé. 8.
- BARRÉS** (frères), voir *Carmes*.
- BARRETTES** OU **PASSURES** *des ceintures*, destinées à maintenir leur rigidité en même temps qu'à les orner, XIII<sup>e</sup> siècle, 276, fig., 280, 282 : — *de coiffure*, 193.
- BARTHÉLEMY**, évêque de Beauvais, 1165. 354 n.
- BARTON** (Antoine), † 1506. 521 n.
- BARVILLE** (Louis de), † 1522. 521 n. : — (sire de), 522 n.
- BASANE** (*bazanna*), cuir de mouton tanné à Falun, 232, 258, 261, 264, 386.
- BAS DE CHAUSSÉS**, appellation moderne des chaussses, 72, 113, 115, 118, 119, 120, 122, 123, 126, fig., 127, fig., 129, fig.
- BAS DE SAIE**, pans ou basques du *sayon* ou *saie*, voir ce mot, 119.
- BASQUINE** OU **VASQUINE**, corsage décolleté et sans manches porté par les femmes du XVI<sup>e</sup> s. Il avait pour fonction d'amincir la taille, 125.
- BASSUS** (saint), évêque de Nice, IX<sup>e</sup> s., 381.
- BASTARNAY** (sires de), XVI<sup>e</sup> s., 522 n.
- BATAILLE** (Nicolas), lapissier, 1377 à 1400. 290 n., 502 n.
- BATHILDE** OU **BATAUT** (sainte), reine de France, † 680, 386.
- BATISTE**, toile de lin très fine, désignée du nom de son inventeur (XIII<sup>e</sup> s.) et fabriquée spécialement dans le Cambrésis, 3.
- BATON AUGURAL** (*lituus*), 353.
- BATON D'APPUI** (*baculus*), 347.
- BATON DE COMMANDEMENT** (*virga, ferula, baculus*), 413, 414.
- BATON DE CONFÉREUR**, 367.
- BATON A FRISER**, 133.
- BATON PASTORAL** (*baculus, ferula, pedum, virga*), 342, 344, 346 à 366. Voir *crose, férule* et *tau*.
- BATON DE PÈLERIN**, voir *bourdon*.
- BATON** servant de sauf-conduit, 114.
- BATON A SEIGNER**, voir *main de justice*.
- BATONNIERS** (*bacularii*), officiers ayant pour insigne un bâton, massiers, sergents, bedeaux, etc., 413, 414.
- BATONS DE CHANTRES**, 348, 366, 367.
- BAUBIGNY** (S.-et-O.), 47.
- BAUDEQUIN** (*baldakinus*), tissu de soie de Bagdad uni et mêlé de fil d'or, 11.
- BAUDRIER** (*baltens*), courroie de sus-
- pension de l'épée, 16, 291, 418, 451, 471, 501 n.
- BAUDRY**, abbé de Bourgueil, de 1079 à 1107, puis évêque de Dol, 298.
- BAULME** (Regnault de la), † 1483. 522 n.
- BAUME-LES-MESSIEURS** Jura, abbaye, 8 n., 274 n., 501 n.
- BAVIÈRE** (*baeria*), pièce d'acier prolongeant le collelin, emboitant le menton et servant d'arrêt à la visière lorsqu'on la rabat. Elle était surtout utile au cavalier. Elle est mentionnée dès 1319 (*Cod. Ital. diplom.*, col. 1938) et reste en usage jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, 456, 515, 516, fig., 517, fig., 519, 522.
- BAVIÈRE** (Albert de), 1384. 405. — **ISABEAU**, reine de France, 1374, † 1435. 70, 78, fig., 90, 106, 194, 196, 197, 201 à 208, 216, 221, 222, 223, 271, 293, 400. — **MARGUERITE**, duchesse de Bourgogne, 1385. 398, 426. — (Jean), dit Sans Pitié, évêque de Liège, 1425. 405. — (ducs de), 497.
- BAVOLET**, pan postérieur du chapeiron féminin, couvrant la nuque et tombant sur les épaules, 211, 220, 227, et *erratum*, fig. 227 bis.
- BAYARD** (Jean), † 1305. 478 n.
- BAYET** (Marguerite), † 1434. 110 n., 313, fig.
- BAYETTE**, sorte de flanelle, 6.
- BAYEUX**, 7, 15, 332, 333, 336, 337. Voir aussi *Tapiserie*.
- BAYONNE**, 111 n., 348 n., 356 n.
- BAZOILLES** (Vosges), 522 n.
- BÉARN**, 219, 444.
- BÉARN** (cape de), petit manteau, XVI<sup>e</sup> s., 119.
- BEATILLES** (*beatille*), Atours de lingerie fine, 246.
- BEAUCAIRE**, 279, 401.
- BEAUCHERY** S.-et-M., 502 n.
- BEAUCHERY** (Michel de), † 1404. 502 n.
- BEAULIEU**, abbaye, 48 n., 64 n., 467 n.
- BEAULIEU** (Raoul de), † 1286. 478 n.
- BEAUMANOIR** (sire de), milieu du XIV<sup>e</sup> s., 94.
- BEAUMONT** (Jean I<sup>er</sup>, vicomte de), vers 1300. 78 n.
- BEAUMONT** Jean de, maréchal de France, 1317. 483 n.
- BEAUMONT** (Raoul de), † 1235. 471 n., 472 n.
- BEAUMONT** (Rotrou de), archevêque de Rouen, 1168, † 1184. 376 n.
- BEAUMONT** (Sans de), châtelain de Saint-Omer, 1368. 484 n., 498 n.
- BEAUMONT** sires de, 496 n., 498 n.

- BEAUNE, 290 n., 502 n.  
 BEAUNE (Renaud de), archevêque de Bourges, 1589. 150, fig.  
 BEAUPRÉAU (Maine-et-Loire), 109 n.  
 BEAUVAIS, 4, 162, 180 n., 189 n., 219 n., 259 n., 303 n., 328, 329, 354 n., 379, 502 n.  
 BEAUVOIR (Mathieu de), 1260. 493 n.  
 BECKET (saint Thomas), † 1170. 251, 306, 325, 328, 330, 332, 336, 338, fig., 377 à 379.  
 BEDFORD (Jean Plantagenet, duc de), 1389, † 1435; régent de France en 1422. 158.  
 BÈGUE (Lambert le), fondateur des Béguines et des Coquins, 1173. 317.  
 BÉGUIN, BÉGUINET, synonyme de coiffe et de calette, 145, 297, 317.  
 BÉGUINES (*beguine*, *begute*), religieuses, 181, 183, 216, 317.  
 BÉHUARD (M.-et-L.), 342.  
 BÉLAINGE, drap de laine du xv<sup>e</sup> s., 6.  
 BELLITZ (Poméranie), 437 n.  
 BELUQUE, sorte de mante portée par les femmes du xv<sup>e</sup> s., 111.  
 BENAIS (Vendée), 502 n.  
 BÉNÉDICTINS, 309 à 311, 316, 317.  
 BENEVENT (Ponille), 375.  
 BÉNITIERS DES CAGOTS, 444.  
 BENOÎT (saint), 480, † 543. 310.  
 BENOÎT XIII, pape, 1394, † 1424. 374.  
 BERCEAU d'enfant, 253.  
 BÉRET, 147. Voir aussi *barette*.  
 BERGEN en Brabant (sires de), 497 n.  
 BERGERS et BERGÈRES, 39 n., 75, 89, 161 n., 209 à 211, fig., 214, 247 n., 263, 268 n., 291, 321, 347, 364.  
 BERGER (Hues li), maître de l'œuvre de Saint-Nicaise de Reims, † 1263. 147 n.  
 BERGUES (sires de), 497 n.  
 BERLIN, 134, 405 n.  
 BERNARD, roi d'Italie, † 818. 451 n.  
 BERNARD (saint), abbé de Clairvaux, † 1153. 231, 353.  
 BERNAY, 5, 360 n.  
 BERNE, 55 n., 99, 103 n., 105, 218, 252, 253, 329, 337, 457 n., 502 n., 503 n., 512 n., 513 n., 519, 521.  
 BERNE. Sous François I<sup>er</sup>, ce mot désigne un manteau de femme sans manches, fendu pour le passage des bras et pourvu d'un grand collet. Sous Charles IX, on appelle de même une robe de femme ouverte de haut en bas par devant, 127, fig., 128.  
 BERRI (Jean, duc de), 1340, † 1416. 81, fig., 97, 150, 196, 421.  
 BERRI (ducs de), 293, 496 n., 498 n.  
 BERSAHLIN (Jura), 522 n.  
 BERTEAUCOUT-LES-DAMES (Somme), abbaye, 350.  
 BERTRAND (saint), évêque de Comminges, † 1136. 379.  
 BESACE (*mantica*, *bisacia*), 53, 152, fig., 153, fig., 443.  
 BESANÇON, 377, 381, 435, fig.  
 BESANÇON (Hugues II de), évêque de Paris, 1326, † 1332. 364, 365.  
 BESANTS (*bisanti*). Branlants ou paillettes faits de monnaies ou d'imitation de monnaie orientale (*bisantinum*). On sait qu'en blason le besant est un simple cercle. Ces besants se cousaient aux chapelets et cornettes : c'est là une mode manifestement empruntée à l'Orient, 201, 223, 237, 250, 272, 293, 423, 467, 498.  
 BESCOZ, boutons de métal composés de deux pièces inégales, 247.  
 BESSAN (Marie de), † 1322. 182 n.  
 BESTELETES, petits animaux, souvent fantastiques, motifs d'ornement, 268, 331, 332, 336, 337, 351, 353, 385, 432.  
 BÉTRUNE, 4, 480.  
 BÉTHUNE (Robert III de), comte de Flandre, 1309 (inventaire 1322). 480, fig., 483 n., 485 n., 487, 499 n.  
 BEVACQUA SPINELLI (*Bovoque Espinet*), marchand florentin, 1291. 147 n.  
 BÉZIENS, 438, 439.  
 BLAIS (LE) DESCONNUS, roman, vers 1260. 232.  
 BICOQUET *civil*, coiffe à couvre-nuque évasé comme celui de la salade, xvi<sup>e</sup> s., 146; *militaire*, se dit de tout casque (et spécialement de la salade) conique et aplati, formant arête, 513.  
 BIERIA SILVA (lat.). La forêt de Biere, partie de celle de Fontainebleau, 473 n.  
 BIÈVRE (*bever*, *bevaria pellis*), dit aujourd'hui *castor*; sa panne s'employait comme fourrure, son poil donnait un feutre particulièrement estimé, 162 à 178, 224, 231.  
 BIÈVRE, rivière, 162.  
 BIFFE (*biffa*), sorte de flanelle molletonnée, elle pouvait être « royée », 7; — BIFFE (*lacerna*), vêtement (petit mantel?); — (Jean de Garlande).  
 BIGNON-MIRABEAU (LE) (Loiret), 521 n.  
 BILLENS (Guillaume de), abbé de St-Maurice d'Agaune, 1429, † 1435. 361 n., 363 fig.  
 BILLETÉ (point de broderie), 234.  
 BINAL (Jean), † 1465. 101 n.  
 BINN (saint), évêque de Dorchester, 610. 370, 371.



- BIRRA** (lat.), sorte de pèlerine antique à fentes latérales, 13.
- BISSETTE**, galon tissé de fil d'or ou d'argent, formant parfois dentelle, 76, 110, 115, 137, 138, 163, 166, 170, 222, 236, 279, 281, 288, 426, 427.
- BIVILLE** (Manche), 336, 337.
- BLACATZ**, troubadour, 491, fig.
- BLAINVILLE** (sires de), 498 n.
- BLAIREAU**. Voir *contais* et *taisson*.
- BLANC**, couleur de drap, 6; chevaliers, clercs, religieux et enfants voués à cette couleur, bâtons blancs de commandement, chaperons blancs, insignes séditionnels. Aiguillettes et chaperons blancs des filles publiques, 297, 310, 311, 316, 319, 320, 326, 368, 332, 334, 370, 374, 377 à 381, 384, 385, 401, 404, 408, 413, 414, 420, 421, 445.
- BLANC DE SAINT-QUENTIN**, tissu à faire des blanchets, 73.
- BLANC** (harnois). Voir *harnois plain*.
- BLANCHE-GARDE** (Raoul de la), XIII<sup>e</sup> s., 471 n., 474, fig.
- BLANCHE MAISON** (Ordre de). Voir *Etoile*.
- BLANCHET** (*blanchetus*), drap de laine blanc, 6, 90, 265, 268, 270; — (*blanchetum*), vêtement de dessous, variété du doublet, 73, 89, 91, 92, 100, 107, 108, 297.
- BLANCS-MANTEAUX**, religieux, 316, 317.
- BLANZAC** (Charente), 451 n.
- BLASON** (*scutum*), écu décoré de peintures (émaux, champ, et pièces héraldiques) qui sont des signes d'identité parfois symboliques, 462, 463, 468, fig., 470, 474, fig., 475, 494 à 499.
- BLASONNIERS** (*scutarii*), faiseurs d'écus, 475.
- BLAUDRU** (Guillaume de), † 1331, 504 n.
- BLÉRANCOURT** (Aisne), 522 n.
- BLEU** (azuré, Inde, pers, paonace, etc.). Le bleu symbolise loyauté, 6. Voir *couleurs*.
- BLEUETS**, fleurs motif d'ornement, 288.
- BLIAUD**, BLIZAUT, BLAUDE, BLOUSE (*bliaudus*), sorte de tunique qui forme le vêtement de dessus des deux sexes, depuis l'époque carolingienne jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> s. Le bliaud a une taille et il est généralement serré par une ceinture. Ses manches sont serrées au poignet chez les hommes; quelquefois évasées chez les femmes avant le milieu du XII<sup>e</sup> s. A cette époque, le bliaud masculin devient
- talairé comme celui des femmes et tous deux ont des manches évasées à grande retombée. Après le XII<sup>e</sup> siècle, le bliaud subsista comme vêtement d'enfants et comme vêtement populaire. Il survit dans la blouse actuelle, 18, 25, 26, fig., 27, 28, 29, fig., 31 à 37, fig., 38, 296, 251.
- BLOIS**, 245, 496 n., 498 n.
- BLOIS** (Charles de), ou de Chatillon, duc de Bretagne, 1340, † 1364, 79.
- BLOIS** (comtes de), 496 n.
- BOBAICHES**, jambières avec guêtre protégeant le soulier contre la boue. Elles faisaient partie du costume rural vers 1400, 268.
- BOBELINS**, grosses chaussures communes, 268.
- BOCQUASSIN** ou **BOUCASSIN** (*bocassinus*), variété de futaine, toile de coton à poil feutré, parfois aussi apprêtée et calandree, 100.
- BOFIT**, riche tissu de soie byzantin, 11.
- BOHÈME**, 100, 259 n., 497 n.
- BOILEAU** (Etienne), prévôt de Paris de 1254 à 1270, auteur du *Livre des Métiers*, 136, 137, 139, 147 n., 161, 162 n., 181 n., 245 n., 247, 257 n., 258, 264 n., 279, 464 n., 475 n.
- BOIS**, 348, 350, fig., 353, 354, 355, fig., 356, 364, 365, 450, 461, 462, 475, 499 n., 519.
- BOIS-LE-DUC**, 496 n.
- BOISSE** (Jean de), † 1521, 521 n.
- BOÎTE A CHAPEL**, 202.
- BOÎTES DE FIL**, 236.
- BOÎTES DE MESSAGERS**, 413, 416 à 419.
- BOMBARDE** (manche à la, très évasée à partir du coude, fin du XIV<sup>e</sup> s. et commencement du XV<sup>e</sup>, 230, 390, fig.
- BOMBASIN** (*bombasinum*, *bombicinum*), tissu de coton, 3.
- BONIFACE I<sup>er</sup>** (saint), pape, 418, † 422, 374.
- BONIFACE IV**, pape, 608, † 615, 344.
- BONIFACE VIII**, pape, 1294, † 1303, 325, 374, 375, 384 n.
- BOXIS** (les frères), merciers à Montauban. On conserve aux archives de cette ville deux de leurs registres commerciaux, écrits entre 1345 et 1368, qu'a publiés et commentés M. Edouard Forestié (Auch, 1890). Leur commerce comprenait la banque, la joaillerie, l'armurerie, l'apothicairerie et tout ce qui se rapporte au vêtement. Voir *Montauban*.
- BONNET** (*bereta*, *pileus*, *mitra*, *bonetus*, *boneta*, *bonetum*), aurait été originairement le nom d'un drap spécialement employé à la confec-

- tion des coiffures (V. Du Cange); c'est l'inverse de ce qui s'est passé pour *couvrechef*, devenu le nom d'une sorte de tissu. *Bonnet* est un terme générique qui s'applique à toute coiffure souple sans rebords autre que le chaperon, 4, 104, fig., 132 à 136, fig., 141, fig., 142 à 153, 160, 173, 212, 229, 250, 297, 314, 368, 369, 370 à 375, 436, 437, fig.
- BONNET A L'ARBALÈTE**, variété de chaperon, XVI<sup>e</sup> s., 160.
- BONNET GARRÉ**, berret à fond rectangulaire porté par les clercs et docteurs, 149, fig., 150, fig., 151, 153.
- BONNET PHRYGIEN**, 135, fig., 142, 368, 450, 457, 460, fig.
- BONNETTES**, voir *manchons liturgiques*.
- BONT** (Corneille de), orfèvre gantois, 1483, 410, 411, fig.
- BORDAT**, drap de laine, 6.
- BORDEAUX**, 180 n., 298 n., 304 n., 367 n., 444.
- BORDEORS**, fabliau, 39 n.
- BORDS taillés ou défranchiés**. Voir *taillés*.
- BORDURE DES CHAPEAUX**. Les chapeaux de feutre et les chapeaux faits à l'aiguille ont été de tout temps bordés d'un ruban plié et parfilé cachant les irrégularités ou raccords de la bordure et lui donnant plus de solidité. Son rôle est analogue à celui des ourlets, 162, 166, 171, 224.
- BORGEOISE D'ORLÉANS** (La), fabliau, 153 n.
- BORGIA** (famille), 404 n.
- BORGNEVAL** (sires de), 498 n.
- BORN** (Bertran de), troubadour, seconde moitié du XII<sup>e</sup> s., 457.
- BORROMÉE** (saint Charles), archevêque de Milan, † 1584, 333.
- BORSELLE** (François), 497 n.
- BOSCHERVILLE** (Saint-Georges ou Saint-Martin de) (Seine-Inférieure), abbaye, 451 n.
- BOSEN** (Jean de), † 1379, 501 n.
- BOSSETTES**, plaquettes bombées décoratives qui se fixent sur les pièces de vêtement et autres meubles, 237, 238, 250, 277, fig., 147, 183.
- BOTTES** (*tibialia*), chaussures à très haute tige de peau fine et souple, 260, 266, 268, 270, 271, 311.
- BOTTINES antiques** (*ocrea, phæcasium*), analogues aux bottines actuelles, 260; voir aussi *brodequins*; — *du Moyen-Âge*, variété de guêtres, 265, 268, 270, 271.
- BOUANT** (sire de), † 1404, 502 n.
- BOUBERS** (Robert de), † 1451, 502 n.
- BOUCHER D'ABREVILLE** (Le), fabliau, 66.
- BOUCHOUT** (sires de), 498 n.
- BOUCICAUT** (Jean le Maingre, sire de), maréchal de France, 1365, † 1421, 497 n., 498 n., 499 n.
- BOUCLES** (*pluscule*); — (de ceinture), 11, 18, 72, 89, 90, 110, 273 à 283, 285, 287, fig., 289, 290, 310, 327, fig., 331, 447; — (de jarretière), 107, 271; — (de braguette), 117; — (d'armures); — (de souliers), voir *boucles*; — (de cheveux), 133, 182, 210, 204 à 206, fig., 428; — (d'écu ou ombilic, *umbo*), bossette fixée au centre du côté extérieur d'un bouclier, 447, 448, fig., 450, 453, fig., 462, 463; — (d'oreilles), cet ornement de sauvage fut en vogue dans l'Empire byzantin et à la Renaissance: il était connu en France à l'époque romane, mais on ne le rencontre pas aux époques de l'Antiquité et du Moyen-Âge qui marquent l'apogée de la civilisation et du goût, 174. Pour tous détails, voir au tome IV.
- BOUCLETTES**, petites boucles (*pluscule*), 107, 117, 244, 245, 264, fig., 264, 266, 270, 271, 283, fig., 450, 452, 485, fig., 486, 489, 510, fig., 512, 518.
- BOUCLIER**, ainsi dénommé de sa *boucle* ou ombilic. Arme défensive, faite d'un panneau de bois ou de métal qui se porte au bras gauche pour parer les coups. Le grand bouclier qui ne se porte pas mais se fixe devant le combattant se nomme *manetelet*; les grands boucliers portatifs appelés *pavois* étaient portés par des hommes d'armes dits *pavesiers* (*pavesarii*) formant une première ligne de protection derrière laquelle tiraient les archers. Quand les pavois étaient accrochés aux créneaux d'une forteresse ou au bordage d'un navire, leur suite formait une *pavesade* (voir *Architecture navale*), 447, 450, 451, 460 à 463, 499, 519; voir aussi *adargue*, *blason*, *écu*, *rondache*, *large*.
- BOUCLIER**, plaque qui se rive à la ceinture et à laquelle sa boucle est fixée par une charnière, 274 à 279, 281, fig., 282, fig., 283.
- BOUCLIER** *pluscularius*, faiseur de boucles, 279.
- BOUFFANTS**, 116, fig., 120, fig., 123, 126, fig., 128; voir aussi *bouillons*.
- BOUILLÉ** (Pierre de), † 1276, 471 n.
- BOUTLON** (Godefroi de), roi de Jérusalem, 1099, † 1100, 395, 496.
- BOUTILLONS**, voir *manche à bouillons*.

BOULARDE (Agnès la), † 1412. 208 n.  
 BOULEVART, voir *haut-de-chausses*.  
 BOULOGNE-SUR-MER, 99, fig., 101 n.,  
 102, fig., 111 n., 160, fig., 164 n., 165  
 n., 166, fig., 170, fig., 171 n., 183,  
 217, 241 n., 242, fig., 246, fig., 256 n.,  
 262, fig., 263 n., 267, fig., 269 n., 273,  
 fig., 276, fig., 278 n., 281, fig., 286, fig.,  
 304, 305, 306 à 308, fig., 371 n., 395,  
 403, fig., 410, 464 n., 471 n., 473 n.,  
 478 n., 484, fig., 492 n., 496, 502 n.,  
 509, fig., 523, fig.  
 BOULOGNE (comtes et comtesses de).  
 — (Jeanne), fille de Philippe Hure-  
 pel, † 1251. 178. — (Jeanne), reine  
 de France, 1351, † 1360. 201, 221,  
 222, 282. — (Jeanne), duchesse de  
 Berri, 1389. 192, fig. — (Mahaut),  
 1214, † 1259. 57, 111 n., 132 n. —  
 (Renaud de Dammartin), 1191, †  
 1214, 472, 473. — (Thierry d'Alsace),  
 † 1173. 464 n. — (comtes), 495, fig.,  
 496.  
 BOULOGNE (Jacques de), peintre, 1304;  
 1306. 429.  
 BOULOGNE-SUR-SEINE, 213, 305 n.,  
 501 n.  
 BOULONS, voir *rivets*.  
 BOUQUERANT OU BOUGRAN, drap de  
 soie originaire de Boukhara, 11, 12.  
 BOURACAN (*boracanus, borrachia*),  
 tissu de poil de chèvre.  
 BOURACHE, fleur motif de joaillerie,  
 422.  
 BOURBON (Blanche de), 1352. 214. —  
 (Jean, duc de), 1444. 409. — (Jeanne  
 de), reine de France, † 1377. 188,  
 fig., 399, 400 n. — (Jean, duc  
 de), 1444. 409. — (Jeanne de), reine  
 de France, † 1377. 188, fig., 399,  
 400 n. — (Louis II de), † 1410. 405,  
 502 n. — (Marie de), † 1274. 64 n. —  
 (Pierre II, duc de), 1498. 135. —  
 (Ducs et duchesses de), 139, fig.,  
 191 à 194, 252, 423, 502 n.  
 BOURDICHON (Jean), peintre, 1494.  
 297 n.  
 BOURDON (*bactropereta, burdo*), bâton  
 de pèlerin. De la hauteur d'un  
 homme et portant une gourde atta-  
 chée à son sommet. Il pouvait être  
 orné de sculptures, 293, 294, 298,  
 fig., 299, fig., 301 à 303.  
 BOURG (Jean du), 1211. 471 n.  
 BOURGEOIS (costumes), 69, 96, 119,  
 188, 208, 214, 219, 225, 257, 279, 401,  
 445.  
 BOURGEOISES (milices), 474, 486, 499  
 n., 501 n.  
 BOURGERON, sorte de blouse, 316.  
 BOURGES, 5, 66, fig., 398 n., 442 n.  
 BOURGET (LE) (Savoie), 464 n.  
 BOURGOGNE, 5, 97, 515. — (Ducs, du-

chesses et comtes). — (Agnès),  
 duchesse de Bedford, † 1432. 193,  
 fig., 198, 209. — (Eudes), 1190. 157  
 n. — (Jean), 1301. 490 n. — (Charles  
 le Téméraire, duc de), 1467, † 1477.  
 102, 105, 158, 170, 201, 230, 248,  
 253, 289, 293, 400, 405, 421 à 424,  
 502 n. — (Jean Sans Peur, duc de),  
 1404, † 1419. 97, 101, 152, 157, 423.  
 — (Othon, comte de), 1248. 473; 1302.  
 478, fig. — (Renaud, comte de), † 1322.  
 501 n. — (Robert, duc de), 1407. 496 n.  
 — (Philippe le Bon, duc de), 1419,  
 † 1467. 105 n., 166, 253, 269, 290 n.,  
 304, 406, 421, 424, 428, 515, 516. —  
 (Philippe le Hardi, duc de), 1363,  
 † 1404. 257 n., 496 n., 498 n. — (Ducs  
 et duchesses de), 107 n., 137 n., 171,  
 172, 201, 252, 404, 410, 413, 417, 432,  
 433, 457 n., 479, 496 n., 497 n., 498 n.  
 BOURGUEIL (Maine-et-Loire), abbaye,  
 298.  
 BOURGUIGNON (Guillaume le), 114, fig.  
 BOURGUIGNOTE, casque léger créé en  
 Bourgogne au xv<sup>e</sup> siècle et usité  
 surtout au xvii<sup>e</sup>. C'est une salade  
 munie d'une crête et d'oreillères  
 articulées à charnières, 515.  
 BOURRAS, grosse étoffe, 52.  
 BOURRE (*toventum, borra*), 100, 118,  
 119, 156, 188, 213, 262, 479.  
 BOURREAU (*carnifex borellus*), 434,  
 440.  
 BOURRELET, bord court et roulé du cha-  
 peau ou de la capeline, 149, 161, 163.  
 BOURRELET (d'atour), déformation du  
 tresson ou chapel d'orfroï des fem-  
 mes. Vers 1400, il prend la forme  
 d'un bourrelet, et son tracé cesse  
 d'être circulaire pour suivre les on-  
 dulations de la coiffure. Lorsque,  
 sous Charles VI, les cheveux sont  
 massés au-dessus du crâne dans  
 une coiffe haute, le bourrelet se  
 dispose sur le sommet de cette  
 coiffe, en ellipse très fermée, et  
 s'arque du front à la nuque. Un  
 volet ou un voile peut retomber de  
 son extrémité postérieure, 185,  
 186, fig., 188, 194, 200 à 204, 209, 210  
 à 212, 217 à 219, 221, 225, 226. — (de  
 cheveux), 129, fig., 174, 175, 176,  
 182, 186, 188, 193, 206, 217, fig., 226.  
 — à l'extérieur du heaume et du  
 bacinet, 428; à l'intérieur, 493.  
 BOURSE (*marsupia*), petit sac à mettre  
 la monnaie, 52, 53, 88, 233, 278,  
 289, fig., 290; voir aussi *annô-  
 nière*. — (fausse), poche cousue à  
 un vêtement; usitée dès le xi<sup>e</sup>  
 siècle, se plaçait d'abord sur la poi-  
 trine (fig. 12) et formait un second  
 amigaut; plus tard, elle a dû quel-

- quefois doubler les *fichets*, 56, 69.  
**BOUSIER** (Gautier de), 1299. 483 n.  
**BOUSSU** (Marguerite de), † 1509. 109 n.  
**BOUT DE CHAUSSURES** (carré), 270. — (pointu), voir *poulaine*. — (recourbé), voir *pigache*. — (en spatule), voir *pied d'ours*, voir aussi *sollerets*.  
**BOUTHORS** (Mathurine), † 1581. 225. fig.  
**BOUTON**, au sommet d'un heaume, 450, 457, 461, fig.  
**BOUTONS OU NOIAUS** (*noduli*), petites pièces en forme de disque, de boules ou de barrette cousues à un bord de vêtement et destinées à la fixer et à un autre bord en passant dans les boutonnières qui leur répondent. Les boutons se sont faits en bourre revêtue d'étoffe, en cuir, en bois, en corne, en os, en ivoire, en cuivre, en argent, en or, en perles, en pierres dures, en corail, en nacre, en os, en ivoire. Certains ne sont pas utiles, mais constituent un ornement analogue aux glands et houpettes, 37, 45, 61, 64, 65, 71, 73, 74, 75, fig., 76, 77, 79, 80, fig., 83, 86, 89, 93, 95 n., 100, 103 n., 117, 120, 129, fig., 130, 133, fig., 148, 155, 160, fig., 161, 166, 167, 224, 237, 238, 247 à 249, 250, fig., 263, 265, 266, 282, 289, 293, 296, 332, 333, 373, 390, 391, 424, 428, 445, 454, 455, 456, 467 n., 529.  
**BOUTONNIÈRES**, 79, 297, 456.  
**BOUTS** (Thierry), peintre, † 1475. 145 n., 217.  
**BOUTURE** (point de broderie), 234.  
**BOUVINES** (*bataille de*), 1214. 472, 473; *monument commémoratif*, époque de Charles V, 390, fig.  
**BRABANT** (Jean, duc de), 405. — (duc de), 497 n.  
**BRACELETS, BANDES OU CHASSE-BRAS** (*armilla*), joyaux, 272, 424, 428. V. t. IV.  
**BRACELETS OU BRASSALOTS**, pièces d'armures, 467, 470.  
**BRACONNIÈRES**, courte jupe de plates d'acier raccordée au corselet et protégeant les hanches, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, 510, 522, 523, fig.  
**BRAGARD**, élégant du xv<sup>e</sup> s., 113.  
**BRAGY** (Guillaume de), † 1302. 501 n.  
**BRAGUETTE OU BRAYETTE** (*bragueta*), martingale de chausses formant poche. Sous Henri II elle devint proéminente. Cette mode disparut sous Henri III, 113, 117, 118, 119, 121, 126, fig., 127, fig.; pièce d'armure de mailles, 503, 505; de plates, 522.  
**BRAIEL OU BRAIER**, ceinture retenant les braies, 26, 27, fig., 28, fig., 39, 40, 41, 60, 66, 72, 89, 91, 273, 275, 278, 280, 281.  
**BRAIEL** (*feminalia brace*), vêtement que nous nommons culotte ou caleçon, 13, 14, 15, 17, 26, 27, fig., 28, fig., 31, 39, 40, 60, 72, 86, 89, 91, 99, 100, 123, 273, 274, 311, 470.  
**BRASNE** (Aisne), 143, fig., 258 n., 502 n.  
**BRANC**, voir *épée*.  
**BRANC**, sorte de souquenie portée par les femmes du xv<sup>e</sup> s. comme vêtement de dessus, 112.  
**BRANCHE (LA) DES ROYAUX LIGNAGES**, chronique par Guillaume Guart, 1160-1225 (Buchon, t. VII), 485 n.  
**BRANDEBOURG** (margraves de), 497 n.  
**BRANDT** (Sébastien), 1497. 432 n.  
**BRANLANTS**, petites pendeloques, 172, 173, 201, 202, 215, fig., 237, 238, 250, 251, 252, fig., 277, fig., 283, 293.  
**BRANS** (Jura), 502 n. — (Odet de), † 1450. 502 n.  
**BRASSARD OU BRASSIÈRES** (*abrassata*), armure rigide du bras et comprenant *avant-bras*, *coudière* et *arrière-bras*, 465 n., 482, 484, 488, 489, 501 n., 510, fig., 517, fig., 518, fig., 522, 523, fig.  
**BRASSEMPOUY** (Landes), 444.  
**BRASSIÈRE**, vêtement d'enfant, 297.  
**BRÉSIL**, bois rouges employés dans la tabletterie et dans la teinture. Ces bois ont donné leur nom à un fil teint, et plus tard à une contrée fertile en bois de teinture, 236.  
**BRETAGNE** (duc et duchesses de). — (Anne de), reine de France, 1491, † 1514. 113, 116, fig., 121, 122, 198, 226, 297, 299. — (Arthur, fils de Jean II, duc de), 1296. 499 n. — (Jean I<sup>er</sup>), 1275. 471 n. — (Jean II), 1296. 499 n. — (Marguerite de), † 1469. 139. — (Ducs de), 499 n., 501 n.  
**BRETÈCHE**, variété de visière mobile, xv<sup>e</sup> s., 513, fig.  
**BRETESCHES** (Guillaume de), 464 n.  
**BRETEX** (Jacques de), écrivain, 1285. 484.  
**BRETON** (Jean le), poète et chroniqueur, 1214. 76 n.  
**BRETONNERIE** (La), 316.  
**BRÉZÉ** (Louis, duc de), † 1531. 118, 300.  
**BRIART** (famille), 1<sup>re</sup> moitié du xiv<sup>e</sup> s., 296.  
**BRIE** (Jean de), écrivain, 1379. 89, 265 n. — (Nicolas de), évêque de Troyes, † 1269, 357 n.  
**BRIENNE** (Ardennes), 329.  
**BRIENON L'ARCHEVÊQUE** (Yonne), 337,

- 348 n., 350, 364.
- BRIGANDINE**, COTE A PLATES, JAQUE D'ESCAILLES OU CUIRASSE (*brigantina*, *lorica*, *cocta*), corselet de plates, à recouvrement, rivées sur un cuir ou tissu qui forme revêtement extérieur. Elle fut en usage depuis la fin du xiv<sup>e</sup> s., 479 à 483, 501 n., 503, 504, 516, fig.
- BRIGNOLLES**, 327, 328, 380, 383, fig., 384.
- BRIUDE**, 451 n.
- BROCARD** et **BROCATELLE**, velours brochés, 11, 63, 105, 328, 329; soie brochée, 337.
- BROCHES**, voir *gadelinges*.
- BROCHURE A L'AIGUILLE**, 235.
- BRODEQUINS**, chaussure analogue à celle qu'on nomme actuellement *botlines*, s'entendait au Moyen Age de chaussures légères. 261, 263, 265, 268, 448.
- BRODERIE** (*fregium*, *opus acu pictum*), 14, 16, 31, 36, 39, 47, 59, 62 n., 64, 75, 78, 80, 88, 96, 99, 100, 101, 107, 113, 115, 122, 163, 165, 167, 169, 170 à 173, 196, 197, 211, 214, 215 fig., 222, 224, 225, 232 à 237, 251, 252, 256, 258, 261, 281, 282, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 337, 340, 341, 342, 365, 377, 378, fig., 379, 380, 381, 384, 385, 386, 390, 391, 401, 404, 408, 420, 424, 427, 428, 432, 445, 470, 479 n., 516.
- BRODEURS** et **BRODEUSES** (*remanatores*), 233, 236, 427, 428, 432, 516.
- BROGNE** ou **BROIGNE** (*brunia*), vêtement de guerre des époques carolingienne et romane, justaucorps de cuir ou de forte toile, bardé extérieurement de pièces de métal ou de corne. Selon leur disposition, la brogne est dite *treillisée*, *maclée*, *annelée*, *claraine*, 448, 451, 452, fig., 453, fig., 459, 463, 481; voir aussi *gambeson*. — *Annelée*, *treillisée*, *maclée* ou *rustree* (brogne), broque garnie d'anneaux. Ce n'est probablement que la figuration du haubert, 448.
- BRONZE** (*æs*), 82, fig., 185, fig., 275 à 294, 340, fig., 345, fig., 348, 357 à 359, 384, 393, 398, 399, fig., 401, fig., 415, 416, fig., 432, fig., 433, fig., 442 n., 448, 460, fig., 469, fig., 476, 499, fig., 477, fig., fig., 500, fig.: voir aussi *archal*, *cuivre*, *laiton*.
- BROSSE** (Guillaume de), archevêque de Sens, 1262, 330 n.
- BROU** (Ain), 215, fig.
- BROYE** (Tristan de), 492 n.
- BRUGES**, 4, 42 n., 207 n., 214 n., 406.
- BRÛLURE DES CHEVEUX**, supplice, 440.
- BRÛLURE DES LÈVRES**, supplice, 440.
- BRUN** (*bruneticus*), drap de laine, 6, 101.
- BRUN**, couleur de tissu, 42, 316, 334; *bois* en est évidemment une nuance, 50.
- BRUN-BLEU**, nuance changeante de tissu, 101.
- BRUNAY** (Pierre de), † 1583. 521 n.
- BRUNE**, probablement la penne de loutre, employée comme fourrure, 231.
- BRUNETTE**, drap de laine, 6, 76, 100, 171.
- BRUNFAY** (André de), † 1557. 521 n.
- BRUT** (roman de), par Robert Wace, 1155. 458.
- BRUXELLES**, 4, 5, 6, 63 n., 68, fig., 78 n., 92 n., 149, 163, fig., 165 n., 182, 183 n., 208 n., 212 n., 217, 268 n., 276, fig., 284, fig., 290 n., 376 n., 399, 405 n., 412, 417, 432 n., 434 n., 436 n., 437, fig. et n., 441, 467 n., 478, 482, fig., 488, fig., 489, fig., 490 n., 492, 501 n.
- BUCH** (Jean de Grailly, Captal de), † 1377. 497 n., 498 n.
- BUCY SAINT-MARTIN** (Seine-et-Marne), 108 n.
- BUDE**, 438 n.
- BUDESSIN** (Hongrie), 441.
- BUEIL** (I.-et-L.), 110 n., 202, fig., 502 n.
- BUEIL** (Pierre de), † 1414. 502 n.
- BUEIL** (Hardouin de), évêque d'Angers, 1374, † 1439. 346, 358 n., 361. Sa croce, citée à ces pages, a d'amples frondaisons qui rappellent les frontons des portails napolitains du même temps. Hardouin, qui fut chancelier du roi de Sicile, l'avait sans doute apportée de l'Italie du sud.
- BUFFE** ou **GARDE-COL**, rebord d'épaullière ou d'écu arrêtant les coups de lance, 500, 517, fig., 520, 522.
- BUHOT**, tuyau. Dans la chapellerie, désigne ce qui se nomme aujourd'hui *culot*, 172, fig., 173, 518.
- BUIS**, 141, 276, fig., 288, 363, 425.
- BURE**, **BEREL** ou **BUREAU** (*birrus*, *burellus*), grand drap de laine, 6, 50, 52 n., 316.
- BUSC**, tige ornée, rigide et sinieuse qui, vers la fin du xv<sup>e</sup> s., se cousait sur le devant du *corps* pour maintenir la cambrure de la taille, 121, 125; voir aussi *coche*.
- BUSSIÈRE** (LA), abbaye (Côte-d'Or), 492 n., 493 n.
- BUSTE**, sorte de basquine à manches, 125.
- BUSY** (Meuse), 522 n.

- BYSSUS, 12, 335 n. ; voir aussi *poil de poisson*.  
 BYZANTINES (modes), 14, fig., 15, 19, fig., 174, 204, 210, 260, 320, 361, 367, 373, 375, 396, 448.  
 CABAN (*cabanus*), manteau à larges manches et à capuchon, ouvert par devant. Epoque de Charles VI, 85.  
 CACCIACONTI (Conte), banquier siennois, † 1314. 258 n.  
 CACHE-NEZ, voir *touret de nez*.  
 CADAS, gros drap de laine, 6.  
 CADENAS (*pessulus, catenium*), 442 n.  
 CADENET, troubadour et hospitalier, 312, fig., 313 n.  
 CADIS, gros drap de laine, 6.  
 CAEN, 5, 6, 37 n., 211 n.  
 CAGOTS, CAQUEUX, CRESTINS, CAPOTS ou GAHETS, 443, 444.  
 CAHORS, 341 n., 358, 384.  
 CAIGNÉ, couleur de drap, 6.  
 CAILLOT (Guillaume), ménestrel du duc de Bourgogne, 1427. 410.  
 CAINSIL (*camisilis*), toile de lingerie, 2, 16, 39.  
 CAÏUS (saint), pape, † 296. 343.  
 CALABRE, 223, 227, 231.  
 CALAIS, 404.  
 CALE OU CALETTE (*corocalla*), coiffe à brides, 74, fig., 141, fig., 142, fig., 144, 145, 317, 464, 470, fig. *Cale* est encore le nom de la coiffe de linge des femmes de la fin du XVI<sup>e</sup> s., mais elle est sans brides, 227.  
 CALEÇON, haut-de-chausses adopté par les femmes depuis Charles IX, 123, 126.  
 CALIBRE officiel des boutons, 248.  
 CALICE, 251, 318.  
 ALIGE, chaussure militaire antique, 260.  
 CALLICULES, disques d'application ou de broderie ornant le vêtement, 14, 20, 320, 326.  
 CALOMNIEUSE (accusation), 440 n.  
 CALOTTE, 106, fig., 133, fig., 134, fig., 141, fig., 142, 143, 146, 370, 372 à 375, 400, 436, 463, 464.  
 CAMAËU, se dit aujourd'hui *camée*, 424.  
 CAMAIL OU COLLET DE MAILLES. La cervelière ou le bacinet rendait inutile la coiffe du capuchon de mailles : on en garda un collet qui se laça à ces casques légers, 406, 448, 449, fig., 464, 481 à 485, fig., 489, fig., 490, 491, 501 n., 503, 513.  
 CAMAIL (Ordre du), ou du *Porc-épic*, 406.  
 CAMAIL ECCLÉSIASTIQUE, sorte de collet ou pèlerine avec chaperon, se portait originellement au-dessus d'une chappe ouverte. Il était porté par certains chapitres de chanoines.  
 CAMBRAI, 4, 24 n., 366, 417, 457 n., 472 n.  
 CAMBRIDGE, 147 n.  
 CAMELAUCUM ou *calamaucus* (lat.), coiffure pontificale conique, 368, 373, 374.  
 CAMELIN (*camelinum*), drap d'Orient fait originellement de laine de chameau, 5, 45, 50, 58, 90, 443.  
 CAMELOT (*camelotum*), drap de poil de chameau fait en Orient, 5. — Camelot de soie, 6, 11, 86, 96, 125.  
 CAMISOLE (*theristra*), 16, 119.  
 CAMOCAS (*camoca, camocum, camocatus*), tissu de soie de grand luxe, 96, 156 n., 487.  
 CAMPAGUS (lat.), sorte de soulier antique avec languette formant empeigne sur laquelle se nouent deux cordons. Il était réservé aux sénateurs, 260, 261, 386.  
 CAMPAN (H.-Pyrénées), 444.  
 CAMPANE, voir *dandin*.  
 CAMUS (Jehan le), † 1325. 487 n., 488 n.  
 CANEVAS (*canavasium*), forte toile, 89, 125.  
 CANNETILLE, passementerie exécutée avec la soie *cannette*, 117, 234, 236.  
 CANNETTE, c'est l'objet que nous nommons *bobine* et qui était originellement un tronçon de bambou. La *cannette* donne son nom à la soie *cannette* ou soie plate, qui se vendait sur bobine, et à la *cannetille* qui s'exécute avec cette soie, 236.  
 CANONNIER, 410, fig., 412.  
 CANONS, genouillères placées entre les hauts et bas de chausses dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s., 119.  
 CANONS DE GANTELETS, pièce d'acier en forme d'entonnoir qui prolonge le gantelet de plates pour protéger le poignet, 508, fig., 509, 510, fig., 517, fig., 518, fig., 519, fig.  
 CANOSA, 365.  
 CANTEMELLE (dame de), † 1364. 92 n.  
 CANTERBURY, 306, fig., 350, 376 n., 387, 401, 479 n., 486, 502 n., 509 n.  
 CANU (Antoine), commandeur de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, † 1526. 315 n.  
 CANZI, tissu de soie importé de Chine, 10.  
 CAOURSIN (Guillaume), vice-chancelier de Rhodes, témoin et chroniqueur du siège de 1480, 314, 315.  
 CAPARAÇON, housse ou harnais de cheval, 474, 521, 522, 524.  
 CAPE, petit manteau à collet carré rabattu, mis à la mode sous Henri II, 119, 121, 127, fig., 129, fig.

- CAPÉLINE (*capellina*), bonnet à large rebras, xv<sup>e</sup> s. Ce mot semble avoir désigné des coiffures assez diverses, 144, 147, fig., 148, fig., 149, 157, 160.
- CAPITAINE (bâton de), 414.
- CAPITULAIRES, 255 n.
- CAPPADOCE, 464 n.
- CAPRAIS (saint), 502 n.
- CAPUCHON, voir *chaperon*.
- CARCAILLE, collet étroit montant et s'évasant sous le menton, 71, 79, 81, 95, 139, fig., 212, fig.
- CARCAN, collier d'orfèvrerie entourant la carcaïlle, 81 à 84, fig., 203, fig.; pour description, voir t. IV.
- CARDAILLAC (François, marquis de), 501 n. — (Guillaume de), 279 n.
- CARDE (*carda*), sorte de molleton, 6.
- CARDINAUX, 320, 329, 342, 395.
- CARENCEY (Hubert de), 457.
- CARISSET, drap de laine, 6.
- CARMES OU FRÈRES BARRÉS, religieux, 311 n., 317.
- CARNAVAL, 429.
- CARNÉ (Tristan de), † 1526. 521 n.
- CAROLINGIEN (costume), 15 à 24, 131, 132, 137, 142, 174 à 176, 233, 255, 256, 261, 271, 274, 280, 310 n., 311 n., 320, 323, 329, fig., 330, fig., 331, 333, 334, 335, 336, 341, 342, 349, 353, 354, 365, 366, 368, 370, 372, 373, 382, 386, 387, 389, 391, 396, 447 à 451, 457.
- CARREAU (*pulvillus*), coussin ou oreiller, son nom reste à la figure du jeu de cartes qui en a le tracé. Ils servaient d'oreillers; ils se posaient sur les chaires, sur les bancs ou sur le sol comme coussins de siège, et on les apportait à l'église pour s'y agenouiller, 248, 250, 425; pour description, voir tome IV.
- CARRIGNY (Aubert de), † 1303. 476 n., 480 n.
- CARTHAGE, 304, 321.
- CARTON, 111, 376, 431.
- CARTOUCHE, voir *tablette d'attente*.
- CASAQUE et CASAQUIN, vêtement de dessus porté depuis 1530 environ, se distinguait de la chamarré par ses manches ouvertes, pendantes ou boutonnées et par ce qu'elle se faisait en un seul tissu; sa coupe, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> s., se rapproche de celle de la cape, 117, 119.
- CASQUES (*galee*), 172, 447 à 450, 457 à 459, 471 à 474, 489, 490 à 499, 511 à 518, 522, 525, 526; voir aussi *heaume*, *armet*, *salade*, *morion*, *bourguignotte*.
- CASQUES TRIANGULAIRES, 449 n.
- CASSEL, 448 n., 449 n., 451 n.
- CASSEL (Robert de), comte de Flandre, 1317. 483 n., 499 n.
- CASSIN (Mont), abbaye, 25 n., 451 n.
- CASSINEL (Guillaume), 424.
- CASTELOZA (Na), poétesse, 65 n.
- CASTILLE, 409, 420.
- CASTILLE (Blanche de), reine de France, femme de Louis VIII, puis régente de 1226 à 1236, † 1252. 394. — (Jean I<sup>er</sup>, roi de), 1379-1390. 409.
- CASTILLON EN CONSERANS, 371 n.
- CASTOR, pelleterie (*castanea pellis*), 335 n., 341, 342, 382; voir aussi *bièvre*.
- CASTRES, 443 n.
- CATACOMBES de Rome, 319, 330.
- CATALOGNE, 99 n., 438.
- CATLAR (Pyr.-Or.), 341 n.
- CAU (Pierre de), † 1332. 501 n.
- CAUDIN (B.-Pyrénées), 501 n.
- CAUMONT (Nompars II, seigneur de), au pays de Foix, 1418, 409.
- CAUVIGNY EN BEAUVOISIS, 109 n., 502 n.
- CAVALIER (équipement du), 95, 130, 155 n., 224, 252, 266, 431, 450, 451, 469, fig., 470, 519; voir aussi *chevaliers*, *éperons*, *harnachement*, *salle*, *caparaçon*; pour *harnachement*, voir tome suivant.
- CAVELIER, poète, historiographe de Bertrand du Guesclin, 1373.
- CAVETIER OU CAVETONNIER (*pictaciarivus*), voir *sueur*.
- CÉAUX, abbaye (Vienne), 264 n.
- CEINTURE (*zona*, *cinctura*, *cinctus*, *cingulum*, *lunbarium*), 14, 15, 17, 18, 19, 23, 32 à 36, fig., 37, 39, 47, 53, 55, 61, 65, 66, 68, fig., 71, 74, fig., 75, 76, 79, 80, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 95, 105, 109, 110, 115, 117, 118, 119, 122, 123, 126, fig., 129, 156, 236, 237, 244, 251, 253, 257, 273 à 290, 296, 297, 310, 312, 316, 389, 401, 405 n., 416, 420, 423, 428; *ceinture liturgique*, 327, fig., 331; *ceinturon militaire*, 447, 451, 463, 468, fig., 470, fig., 471, 479, 484, 508, fig.
- CEINTURE MASCLINE. A l'époque mérovingienne, c'est un large ceinturon à boucle, bouclier et contre-plaque richement ornée. A l'époque romane, c'est une ceinture de cuir ou de tissu, plus étroite et simple. Au xiii<sup>e</sup> siècle, cette ceinture devient d'une extrême élégance, enrichie et renforcée de mordants ou vrages, de rivets à tête ornée, de barrettes, de plaquettes, de bossettes. Une sorte de baudrier y rattache l'épée.

- Vers 1300, la ceinture articulée, tout en métal, devient fréquente. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la ceinture se porte au-dessous de la taille, ce qui oblige à la fixer au bas du jaque. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. elle perd son importance et se resserre le plus possible.
- CEINTURE FÉMININE**, faite de tissu ou de cuir, mais moins large et plus simple que la ceinture des hommes, la ceinture des femmes prend au XI<sup>e</sup> siècle un type tout à fait original et remarquable. Elle fait deux fois le tour du corps, se croisant sur les reins, elle se ramène par devant suivant le pli de l'aîne, se noue devant l'enfourchure et retombe en deux longs bouts refendus et perlés. Au XIII<sup>e</sup> siècle, elle est semblable à celle des hommes, moins le dispositif pour l'épée. Au XV<sup>e</sup> siècle, c'est un large *bandier* (v. ce mot) de tissu bandé sur les reins et placé très haut, puis un demi-ceint (v. ce mot) qui reste en vogue de Charles V à François I<sup>er</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est un cordon à bouffants séparés par des anneaux ou perles. Cette ceinture forme par devant une longue retombée, au bout de laquelle peut pendre un objet, tel qu'un éventail. A la fin du XVI<sup>e</sup> s., c'est une bande de tissu nouée sur le ventre.
- CEINTURE D'ACIER**, corselet garantissant la partie inférieure du torse, sous la cage thoracique, 504, 505, 508, fig.
- CEINTURE DE HEAUME**, 450, 457, 459, 472, 498.
- CEINTURIERS**, fabricants de bisettes et autres tissus pour ceintures, 236, 279.
- CÉLESTIN I<sup>er</sup>**, pape (685-687), 320.
- CÉLESTINS**, religieux, 311 n., 316.
- CELLINI** (Benvenuto), sculpteur (1500-1571), 486 n.
- CENDAL** (*cendalum*, *cendatum*), tissu de soie souple, 11, 45, 49, 69, 76, 168, 169, 171, 181, 196 n., 281, 296, 298, 329, 335, 341, 445, 485 n., 487.
- CENDRÉ**, couleur de drap, 6.
- CENS** (Samson de), † 1476. 502 n.
- CENTEGNONVILLE** (Guillaume de), 502 n.
- CÉRÉMONIE** (tenue de). Elle existe dans toutes les classes de la société. Pour le peuple, elle consiste dans le port, aux jours de fête, des costumes semblables à ceux des bourgeois et même des nobles. Pour ces derniers, c'est un costume plus solennel et plus riche qui, se renouvelant moins souvent, est généralement archaïque. Ce fut, depuis le XIII<sup>e</sup> s., la robe d'armoiries. Pour les clercs et magistrats, c'est la robe longue. La tenue des officiers finit par se fixer et devint de plus en plus archaïque. Pour le clergé, elle devint de bonne heure le vêtement liturgique, 71 n., 75, 102, 120, 123, 124, 130, 166, 167, 195, 235, 237, 252, 253, 255, 256, 261, 269, 271, 285, 298, 300, 314, 317, 318, 320, 321, 323, 335, 341, 382, 389 à 402, 408, 494, 511, 516, 524, 525, 528.
- CERF** (peau de), 258, 280.
- CERF-VOLANT**, emblème ou devise des rois de France, de Charles V à Louis XII, 423.
- CERNAY-LA-VILLE** (S.-et-O.), 522 n.
- CERVELLIÈRE** (*cerrelleria*, *cervellarium*), calotte de fer lacée sur la coiffe de mailles. Elle s'appelait primitivement *chapelaine*, 452, 457, 465, 481, fig., 489 n., 490, 491, 492 n., 503, 512, 515, fig.
- CERVIN** (Marguerite de), 249 n.
- CÉSARE** (saint), évêque d'Arles, 501, † 512. 274, 331, 387.
- CHAALIS**, abbaye (Oise), 182 n., 189 n., 467 n., 470 n., 488 n.
- CHABANNES** (Antoine de), † 1488. 502 n.
- CHAILLY** (Denis de), † 1443. 502 n.
- CHAÎNES** ou **CHAÎNETTES D'ARMES** (*catene*, *catenule*), chaînettes fixées à des bossettes rivées sur les pectoraux de la cuirasse, du gambeson, de la brigandine ou du corselet. Elles retenaient l'épée, la dague, et parfois aussi le casque. Il a existé aussi, au XV<sup>e</sup> siècle, des chaînettes rattachant à la genouillère l'extrémité démesurée de quelques sollerets à la pouline (Quicherat), 478, fig., 483, 485, fig.
- CHAÎNES** et **CHAÎNETTES**, servant à lacer des manches, accessoire de chapeaux, etc., ou formant écharpe, 111, 170, 244, 252, 253, 277, fig., 287 à 290, 291, fig., 293, 391, 395, 445.
- CHAÎNETTE DE MANTEAU**, remplissant le même rôle que l'*alache* et retenue par deux boutons de métal, 342, fig., 291, fig.
- CHAÎNETTE** (point de), broderie, 234.
- CHAÎNSE** (*camicia*, *theristra*), vêtement de dessous de l'époque romane, tantôt identique à la chemise, tantôt porté entre la chemise et le b্লাuid. Il était à l'usage des deux sexes. Ses manchettes et son encolure étaient brodées lorsque celles du b্লাuid étaient assez dégagées pour les laisser voir, 16, 18, 19, 24, 25, 27, 29, 31, 33, 36, 37, 39, 60.
- CHALOGNÉ** ou **CHALOGHÉ**, abbaye



- (Maine-et-Loire), 471 n., 480 n., 488, fig., 502 n.
- CHALON-SUR-SAÔNE, 110, 357 n., 502 n.
- CHALON (Jean de), comte d'Auxerre, 1247, 490 n.
- CHALONS-SUR-MARNE, *titre*, fig., XIX, fig., 5, 45 n., 54 n., 77 n., 86 n., 141, 147 n., 208, fig., 379, 382 n., 386, 474, fig., 502 n.
- CHALONS (Hugues de), 495, fig., 497 n.
- CHALOYAU (Jeanne de), 259 n.
- CHALUMEAU (joueurs de), 410, 411, fig.
- CHAM (Suisse), 336.
- CHAMALIÈRES (H.-Loire), 371 n.
- CHAMARRÉ, ample et longue casaque, souvent fourrée, ouverte de haut en bas, parfois froncée au col et aux épaules. Portée par les deux sexes au xv<sup>e</sup> s., 102. Au xvii<sup>e</sup>, veste ample et longue, faite de bandes verticales de deux tissus alternés, avec galons sur les coutures. Se portait avec ou sans ceinture, 117.
- CHAMBLY (Nicole de), 1379, 186 n.
- CHAMOIS (peau de), 258 : voir aussi *gamile*.
- CHAMPAGNE, 4, 8 n., 441.
- CHAMPAGNE (Guillaume de), archevêque de Sens, 1161, 376 n., 377.
- CHAMPEAUX (Seine-et-Marne), 328 n., 432 n., 487 n., 488 n.
- CHAMPLAIS (François de), † 1510, 521 n.
- CHANGEANT (tissu), 101, 328.
- CHANDELIER (Isabeau le), vers 1360, 80, fig., 94 n.
- CHANOINES (*canonici*, prov. *canonges*), 152 n., 368, 381, 382, fig.
- CHANOINES RÉGULIERS de Saint-Augustin, 311.
- CHANSONS, 235, 425.
- CHANTELOUP (Eure), 467 n., 474 n.
- CHANTELOUP (Jean de), † 1290, *ibid.*
- CHANTEPLEURE, arrosoir formé d'un flacon à fond criblé de trous. Il retient l'eau tant que le goulot est bouché, on s'en sert en posant le ponce sur l'orifice, 173, 425, 426 ; pour description, voir volume suivant.
- CHANTONES (lat.), ailettes, pièce d'armure, 488 n.
- CHAOURCE (sire de), 464 n., 502 n.
- CHAPE OU CAPE (*plurale*, *cappa*), la chape civile est un manteau de pluie et de voyage, très ample et longue pèlerine avec chaperon : elle peut être fermée, ce qui l'assimile à la *chasuble*, ou fendue par devant et fermée à l'encolure seulement par un mors. On fit aussi des chapes de luxe et de parade, ce genre de chape est devenu un vêtement liturgique. — (*civile*), manteau de pluie, 16, 20, 21, 24, 28, 29, 34, 51, 52 n., 53, 68, 69, 86, 95, 105, 111, 243, 310, 311, 316, 341, 438. — (*liturgique*), 243, 341, 342, 344, fig., 345, fig.
- CHAPEAU OU CHAPEL (*capellus*), signifie toute espèce de vêtement ou d'ornement de tête : cercle ou bandeau, bonnets, et les coiffures formées d'une coiffe et d'un rebord auxquelles est limitée aujourd'hui l'acception de ce mot. Pour plus de clarté, on adopte ici cette dernière acception, mais on désignera pourtant sous la forme *chapel* certaines coiffures de coton qui semblent avoir été des barettes ou bonnets, les guirlandes de feuillages et de fleurs, et les tressoirs de tissus, frontaux d'orfèvrerie dont *chapel* était aussi le nom le plus usité.
- CHAPEAU, coiffure formée d'une coiffe ou *létière* et d'un bord ou *roue*, 41, fig., 79, fig., 82, fig., 98, fig., 105, 136, 144, 145, 146, 155, 157, 159, 161 à 173, 224, 226, 227, 236, 301, 302, 309, 310, 311, 395, 400, 426 n., 436, 443, 498.
- CHAPEAU DE FER, casque ayant la forme du chapeau que nous dénommons *melon*. Aux xiii<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> s., ceux de Montauban jouissaient d'un renom spécial, 315, 474, 479, fig., 486, fig., 487, fig., 490, 492 n., 508, fig., 511, fig.
- CHAPEAUX FAITS À L'AIGUILLE, ce terme peut signifier des chapeaux décorés de partilures tracées à l'aiguille (fig. 164). Il signifie plutôt des chapeaux composés de pièces assemblées par des coutures, à la différence des feutres faits d'une pièce sur la forme. Actuellement encore les chapeaux de velours des femmes, analogues à ceux des hommes du Moyen-Age, se font à l'aiguille, la carcasse du tissu empesté et l'étoffe qui les recouvre sont également cousus et le bord partilé, 162, 194, 166, fig.
- CHAPEAUX CYLINDRIQUES, dits aujourd'hui *hauts de forme*, 82, fig., 98, fig., 165, 167, fig., 168.
- CHAPEAUX D'ÉGORGE, til, ou écorce de tilleul, 136, 161, 168, 169.
- CHAPEAUX DE FEUTRE, 41, fig., 79, fig., 98, fig., 102, fig., 114, fig., 128, fig., 136, 137, 152, 154 n., 158, 160, fig., 161 à 168, 170 à 183, 224, 226, 227, 298 fig., 299, fig., 300, 302, 304, 310, 314.
- CHAPEAUX DE JONG, 136, 161, 168, 169.

- CHAPEAUX SPÉCIAUX AUX JUIFS, 436, 437.
- CHAPEAUX DE PAILLE, 87, fig., 136, 137, 161, 168, 169, 170, fig.
- CHAPEAUX POINTUS, portés par de graves personnages du xv<sup>e</sup> s., ils continuaient de faire partie de la tenue du corps médical du xvii<sup>e</sup>, 99, fig., 164, fig., 165, 166, 136, 437.
- CHAPEAUX DE TRIOMPHE, nom donné aux guirlandes de feuillage formant couronne et emblème honorifique, 136 n.
- CHAPEAUX (REZ OU RAZ), à court poil, 164, 166, 169. — (VELUS), 98, fig., 99, fig., 164, 166, fig., 169, 224.
- CHAPEL DE PLUMES, se faisait d'un cercle de métal étamé entouré de bubots où se fichaient les plumes, 136, 139, 140, 171, 173, 199, 211.
- CHAPEL, CERCLE DE TÊTE. TRESSON, TRESSOIR OU BENDA (*crinalis*, *benda*, *capellus*), bandeau entourant le crâne. Persistance d'une mode antique que la Renaissance abolit, 53, 88, 89, 96, 134, 136 à 142, 156, 178, 182, 183, 184, 185, 188, 198 à 202, 203 n., 208, 210, 223, 368.
- CHAPEL A BEC, c'est un chapeau en grande vogue de 1300 à 1500 environ. Son bord, au lieu de former la roue, se rebrasse autour de la nuque et des tempes et s'allonge au-dessus du visage pour le protéger, 88, 98, fig., 99, fig., 102, fig., 163, 165, 168, 184, fig., 224.
- CHAPEL DE BIÈVRE, feutre très estimé, fait du poil du castor ou bièvre; fabrication parisienne très prospère aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> s. et imitée en Allemagne, 89, 162 à 170, 224, 432.
- CHAPEL DE FLEURS ET VERDURE, 49, fig., 84, fig., 131, 136 n., 137, 139, fig., 140 à 142, 185, 198, 209, 427.
- CHAPEL DE PLUIE, 166, 224.
- CHAPELS D'ORFÈVRIERIE, 141, 142, 170, 178, 182, 183, 184, 185, 199 à 203, 368, 370, 374, 375.
- CHAPEL D'ORFROI, 138, fig., 137 à 139, 140, fig., 141, 178, 184, 185, 199, 211, 368, 370, 371, 375; voir *tressoir*.
- CHAPEL DE PERLES, 137, 138, 211.
- CHAPEL DE PAILLE, signe d'infamie, semble avoir eu la forme, non de chapeau au sens actuel, mais de tressoir, car le chapeau de paille à coiffe et à bords n'impliquait aucune idée défavorable, 439, 440.
- CHAPEL DE COTON, fut, au moins en certains cas, une simple barette ou calotte sans bords, 4, 134, fig., 136, 143, 146, 147, 148, 149.
- CHAPELAINS (*capellani*), 313.
- CHAPELET (*capelletum*), petit chapel. Se dit aussi d'un tortil servant à poser les vases à fond rond, 89, 113, 138, 211.
- CHAPELIERS (*capellarii*), formaient diverses corporations spécialisées dans un genre de chapel ou dans une partie de sa confection, 136, 140, 161, 162, 164.
- CHAPELINE (*capellina*), calotte de fer lacée sur la coiffe de mailles du xii<sup>e</sup> siècle. Elle prit dans la suite le nom de *cervelièrre*. V. ce mot, 452, 457.
- CHAPERON (*caputium*, *caparo*, *capellum*). A l'origine, capuchon de la chape; il devient parfois indépendant dès le xii<sup>e</sup> s., et conserve sa forme primitive jusque dans la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> s. A partir de cette époque, il commence à se coiffer par l'orifice qui était auparavant la visagière; la cornette tombe non plus derrière mais sur un côté, et sur l'autre pend la goulée devenue patte ou coquille. Parfois au xv<sup>e</sup> s. elle s'allonge et forme un tour de col, 29, 49, fig., 51, 53, 70, 71, 76, 79, fig., 82, fig., 86, 88, 89, 95, 96, 99, fig., 105, 136, 142, 152, fig., 153 à 161, 163, fig., 164, 188, 225, 226, 227, 252, 296, 297, 298, 300, fig., 301, 310, 316, 341, 401, 402, 405 n., 408, 432, 433, 439, 443, fig., 528.
- CHAPERON ABATTU, le chaperon ou le chapeau du xv<sup>e</sup> siècle s'appelle ainsi lorsqu'il pend au bout de sa patte ou coquille posée sur l'épaule et formant contrepoids. Le chaperon à l'ancienne mode s'abat, au contraire, dans le dos, montrant la fourrure qui le double.
- CHAPERON BOURGONNAIS, à patte longue et pendante, non ramenée sous le col, 158.
- CHAPERON ENFOURMÉ, 152, 157.
- CHAPERON, enseigne politique; voir *enseignes*.
- CHAPERON DES FEMMES. Au lieu d'une goulée fermée, le chaperon féminin a un *barolet* ouvert flottant sur la nuque (fig. 478); à partir de 1400 environ, il a un rebas qui encadre le visage et retombe sur les épaules en *coquillons*. La *cornette*, au xv<sup>e</sup> s., se replie sur le dessus du crâne, formant une sorte de plateau rectangulaire qui donna naissance à une coiffure encore usitée en Italie. La *cornette* peut se détacher du chaperon, dont elle devient une variété,

- 197, 207 à 215, fig., 213, 218 à 225, fig., 217 à 227, 299, 428, 445, 446.
- CHAPERON PAR GORGE, soit à l'ancienne mode, soit avec patte entourant le col, 147, 158, 159.
- CHAPERON, INSIGNE. Lorsque les hommes d'Eglise et de Loi prirent un costume spécial en persistant à porter la robe longue, ils conservèrent aussi des chaperons à l'ancienne mode. Lorsque des règlements précisèrent et fixèrent ces costumes ou ceux des ordres de chevalerie, notamment de la Toison d'Or, le chaperon y fut compris. Les manteaux des conseillers au Parlement avaient des chaperons en forme de capuchon, fourrés d'hermine, généralement abattus. Les hommes de loi et le corps enseignant ont gardé jusqu'à nos jours sur l'épaule de l'épitoige une « chausse » qui représente la coiffe réduite et la patte d'un chaperon du xv<sup>e</sup> siècle.
- CHAPERON PENDANT, probablement à la nouvelle mode et pouvant s'abattre, 157.
- CHAPERON DE PICARDIE, 158.
- CHAPERONS DE DEUIL, voir *chaperons embranchés*.
- CHAPERONS EMBRANCHÉS. Chaperons retombant sur le visage de façon à le cacher. Ils faisaient partie de la livrée de deuil, et l'on en voit des exemples typiques dans les figurines de pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne à Dijon. Un édit de 1399 les interdit; ils continuèrent cependant de figurer dans les cortèges funéraires et dans les mascarades.
- CHAPERONS (Madame des), dernière maîtresse de Charles VIII, 222.
- CHARBOLES OU SABOTS, 29, 265, 268.
- CHARCHILLA (Jura), 502 n.
- CHARDON (Ordre du), 405.
- CHARLEMAGNE, roi, puis empereur des Francs (768, † 814). 4, 17, 131, 256, 258, 349, 389, 390, 391, 392, fig.
- CHARLES LE CHAUVÉ, roi, puis empereur (827, † 877). 131 n.
- CHARLIEU, 441 n.
- CHARNY (Geoffroi de), † 1398. 502 n. — (Jacqueline de), † 1384. 196, 214.
- CHARROUX (Vienne), 336, fig., 352.
- CHARTIER (Alain), écrivain, † vers 1450. 414.
- CHARTRES, 30, fig., 31 n., 32 à 36, fig., 37 n., 40 n., 41, 53, 57, 219 n., 240, fig., 246, 257 n., 295 n., 296, fig., 302, 304 n., 350, 355 n., 372, 388, 462, fig., et n., 468, fig., 470 n., 480 n., 502 n.
- CHARTRES (Jean de), † 1232. 477. — (Yves de), évêque, † 1091. 324, 355 n.
- CHARTRETTES (les), prieuré (Seine-et-Marne), 487 n., 488 n.
- CHARTREUX, religieux, 309, 311, 316, 330.
- CHASSAN (Bertrand de), † 1461. 502 n.
- CHASSE (vêtement de), 50, 53, 165, fig., 166, 258, 259, 293, 294, 300.
- CHASSEGNAY (Manche), 522 n.
- CHASSIS. Drap à carreaux, 8.
- CHASTELLAIN (Georges), chroniqueur, † 1475. 107 n., 110, 172, 222, 516 n.
- CHASTELLUX (Yonne), 521 n.
- CHASTELLUX (Louis de), † 1580. 521 n.
- CHASUBLE (*casula*, *planeta*, *penula*, *amphibalum*). Chape fermée et le plus souvent sans chaperon, vêtement usuel, spécialement pour le voyage et la pluie. C'est une variété de manteau à l'usage des deux sexes. On fit aussi des chasubles de luxe, et ce vêtement devint de très bonne heure le vêtement de dessus des prêtres, pièce essentielle de leur costume liturgique. Les usages civil et liturgique coexistent jusque vers le xiii<sup>e</sup> s. Passé cette époque, la chasuble civile est oubliée; dès l'époque romane, elle s'est confondue avec la *chape*. — (*civile*), 7, 20, 34, 335. — (*liturgique*), 86, 329, fig., 330, fig., 334 à 341, 343, fig.
- CHAT (*catus*, *murilegus*). Sa plume comprenait trois qualités : *chat de feu* ou domestique, *chat de bois* ou sauvage, et *chat d'Espagne*, 68, 230, 232.
- CHATAIGNE, motif de joaillerie, 422.
- CHATEAUBRIAND (Geoffroi de), 1259. 472 n., 494 n.
- CHATEAUDUN, 432 n., 502 n.
- CHATELAIN DE COUCI (Le), romain, par Jakemès Sakespee (?), seconde moitié du xiii<sup>e</sup> s., 45, 54, 92 n., 427 n., 428.
- CHATELAINE DE VERGI (La), romain, 1270 à 1288.
- CHATILLON EN BAZOIS (Nièvre), 301 n.
- CHATILLON (Jean de), 1287, † 1370. 483 n., 501 n. — (Jacques), 1297. 483 n. — (Guy), comte de St-Pol, 1299. 483 n. (Hugues), comte de Blois, 1299. 483 n. — (Gaucher), comte de Porcien, 1309, seigneur de la Tour, 1322. 483 n., 499 n. — (sire de), † 1504. 521.
- CHATONS, 95, 137, 138, 170, 175, 197

- 211, 222, 235, 236, 237, 238, 249, 250, 251, 280, 289, 377, 379, 390, 391, 423.
- CHAUBRANT** (Jehannette de), dame d'Avergini (Virginy), † 1313, effigie tombale gravée, Châlons-sur-Marne. — Fig. de frontispice. — (Marguerite de), † 1338, 208, fig. à remplacer par la fig. 478.
- CHAUCEMANTE**, manteau élégant du XIII<sup>e</sup> s., 51.
- CHAUMERCENNE** (H.-Saône), 522 n.
- CHAUNY**, 400 n., 406.
- CHAUSSE-PIED**, 263.
- CHAUSSES** ou **CHAUCES** (*calcie*), vêtement collant couvrant le pied et la jambe. Il entre en usage vers le VII<sup>e</sup> siècle. Les chausses des femmes s'arrêtent au-dessus du genou et sont serrées par des jarrettières; celles des hommes montent jusqu'à l'enfourchure et sont attachées par des jartelles ou aiguillettes au vêtement de dessous, braiel, gipon, pourpoint. La paire de chausses peut être solidaire et envelopper tout le bas du corps. C'est la disposition qui fut adoptée depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les chausses se coupaient généralement dans le drap de laine, soie ou coton et se cousaient; cependant, dès le XV<sup>e</sup> siècle, des textes mentionnent les chausses tissées, et nous en possédons une du VII<sup>e</sup> s. à Délémont (Suisse). Il en exista donc au moins depuis cette époque, 15, 16, 17, 18, 19, 27, 29, 39, 41, 42, 53, 72, 86, 88, 89, 91, 100, 105, 107, 113, 268, 297, 298, 312, 315, 316, 335, 342, 385, 389, 391, 401, 434 n., 448, 450, fig. Au XVI<sup>e</sup> s. ce mot change de sens, pour signifier *haut-de-chausses*, 117, 119, 120, 121, 126, fig., 127, fig., 129, fig., 272.
- CHAUSSES A HOUT COUPÉ**. Disposition fréquente à l'époque carolingienne (voir *chausselles*). Des chausses sans avant-pied pour les hommes seulement, sont mentionnées en 1472 dans les statuts des chaussetiers de Poitiers. Une statue de bois de St-Sébastien peu postérieure à cette date, conservée à l'abbaye d'Alcobaza (Portugal), montre parfaitement cette disposition.
- CHAUSSES DÉTRANCHIÉES**, c'est-à-dire coupées de haut en bas. Variété de heuses ou guêtres, 266.
- CHAUSSES A MARTINGALLE**, voir *martingalle*.
- CHAUSSES SEMELÉES**, sorte de bottes souples. 266, 268, 269, 270.
- CHAUSSES DE MAILLES**, en aubergerie, armure des jambes, 460, 461, 468, fig., 469, fig., 470, fig., 474, 503.
- CHAUSSES A MOUFLES**, chausse ayant un doigtier pour le gros orteil. Leur confection est prévue en 1472 par le statut des chaussetiers de Poitiers.
- CHAUSSES (haut-de-)**, sorte de caleçon ou braies collantes couvrant le haut des chausses et leur raccord avec le pourpoint, 72, 99, 100, 113, 117, 118. Au XVI<sup>e</sup> s., prend le nom de *chausses* et devient bouffant, puis cesse de l'être sous Henri III, 117, 118, 119, 120, 121.
- CHAUSSETTES**, courtes chausses, époque carolingienne, 16, fig., 18, 448, fig.
- CHAUSSENS** (*calciones*), 44, fig., 89, 260, 268.
- CHAUSURES**, 14, 15 n., 16, 17, 18, 19, 21, 29, 39, fig., 36, 39, 52 n., 53, 88, 89, 90, 105, 107, 117, 244, 245, 247 n., 259 à 271, 297, 298, 385, 386, 389, 391, 401, 448.
- CHAUVENCY** (Meuse), 484.
- CHAUVIGNY-LE-CHATTEL** (Haute-Saône), 502 n., 522 n.
- CHAVREY** (Claude de), † 1590. 522 n.
- CHEF D'AMIC**, 330.
- CHEF-BOUTONNE** (Deux-Sèvres), 464 n.
- CHELLES** (S.-et-M.), 261, 386.
- CHEMISE** (*camisia, camisa, camicia*), vêtement qui se porte directement sur la peau. La chemise de laine porte généralement d'autres noms; la chemise de soie est un luxe pratiqué dès le XII<sup>e</sup> siècle; la chemise de cainsil est de beaucoup la plus usitée; cet usage est universel au Moyen Âge dans toutes les classes de la société. On la retirait toutefois pour se mettre au lit. Les moines n'avaient pas droit à la chemise de toile, mais transgressaient très souvent cette règle, 14, 16, 17, 19, 20, 39, 53, 58 à 60, 61, 63, 72, 75, fig., 88, 89, 91, 92, 96, 98, 99, 100, 103, 105, 107, 108, 113, 115, 118, 119, 121, 122, 124, 128, 240 n., 275, 296, 297, 310, 312, 427, 428, 440, 441, 442 n.
- CHEMISE (Sainte)**, de Chartres, 302.
- CHENUT** (Jean le), 522 n.
- CHÉRANCÉ** (Sarthe), 522 n.
- CHÉRUSY** (Hervil de), XIV<sup>e</sup> s., 493 n.
- CHEVAL**, tête et jambes, pièces héraldiques, 496, 497, 498.
- CHEVAL** (cuir de), 260.
- CHEVALERIE** (Ordres de), 433.
- CHEVALIER** (Etienne), 1450. 108 n., 134, 210 n., 424.

- CHEVALIER AU CYGNE, roman, milieu du XIII<sup>e</sup> s. remanié au XIV<sup>e</sup>, 496.
- CHEVALIERS (*milités*), 279, 312, 313, 314, 315, 316, 342, 401, 402, 403, fig., 404 à 409, 427, 428, 452, fig., 453, fig., 461, 463, 464 n., 466 n., 467 n., 468, fig., 469, fig., 470, 477, fig., 480 et 481, fig., 485, fig., 501 n., 502 n., 504, fig., 505, fig., 507, fig., 508, fig., 519, 520, 521, 521 n., 522 n.
- CHEVALIERS ERRANTS, 482 n.
- CHEVELURE, 131 à 135, 174 à 183, 186 à 195, 210, 214 à 218, 225, 226, 227, 317, 320, 427, 428, 438, 440, 444, 464. — (flottante), coiffure des jeunes filles et des reines durant toute la période gothique, 178, 179, 182, 185, fig., 186, fig., 187, 188, 224, 411, fig.
- CHEVILLON (Yonne), 521 n.
- CHÈVRE (cuir de), 260, 264.
- CHEVREAU (peau de), 258, 264, 383.
- CHIEN (peau de), 258.
- CHIFFRE. Lettres initiales ou monogrammes. motifs d'ornement, 224, 236, 241, 243, 248 n., 288, fig., 283, 285, fig., 286, 287, fig., 289, 291, fig., 312, 331, 391, 395, 403, fig., 405, 408, 420, 422, 423, 424, 439, 444.
- CHIGNON, 174, 175, 179, 180, fig., 181, 190, 226.
- CHINE, 9, 161, 263.
- CHIXON, 342.
- CHINY (Louis, comte de), 1275. 490 n.
- CHITI (Chypre), 92 n.
- CHLAMYDE, toge fendue agrafée sur l'épaule, 13, 15, 18, 51, 389, 449, 450, fig.
- CHOISEUL (H.-Marne), 521 n.
- CHOISEY (Jura), 502 n.
- CHIRIST (Ordre du), 311 n., 420.
- CHRISTIAN IV, roi de Danemark, 408.
- CHRISTIANIA, 274, fig., 465, fig., 469, fig., 470 n., 471 n.
- CHYPRE, 5, 9, 11, 58, 90, 93, 159 n., 165, 182, 205, 233, 236, 315, 355 n., 369, 401, 404, 405, 427, 439, 471 n., 478 n., 487 n., 488 n., 489 n.
- CIERGE (*cereus*), 438.
- CIMIER <sup>m</sup>(*cimeria*, *cimerium*, *conus*). panache ou autre motif décoratif et parfois symbolique placé au sommet du heaume comme signe de reconnaissance, 393, 432, 448, fig., 449, 458, 472, 473, 478, fig., 480, fig., 490, 493 à 498, 504, fig., 505, fig., 512, 515, 516.
- CIOCIARI, CIOCIARE (ital.), paysans de la contrée entre Rome et Naples, 214, 223, 227, 261.
- CIPRIANA, sorte de corset décolleté. boutonné par devant, mode importée de Chypre, 93.
- CIRE (*cera*), 265, 293, 298, 429, 431, 439, 450.
- CISELURE OU HACHURE *sur métaux*, 242, fig., 244, fig., 245, fig., 273, fig., 274, 276, fig., 277, fig., 281, fig., 284, fig., 285, fig., 287, fig., 290, fig., 291, fig., 292, fig., 357 à 359, fig., 362, fig., 363, fig., 384, 415, 425, 504, 515, 516, 523, fig., 525. — (*sur cuir*), 267, fig., 372, 386, 449.
- CISTERCIENS, 309, 311, 316, 317, 318 n., 361 n., 377.
- CIVIDALE (Frioul), 20, fig., 22, 466 n.
- CIVIL (Jean le), dit CANTIN, † 1366. 77 n.
- CIVILITÉ, 383.
- CLAIRIN, voir *dandin*.
- CLAIRVAUX, abbaye (Aube), 357 n., 379.
- CLARISSES, religieuses, 311 n., 317.
- CLAUDE, reine de France, † 1524. 215, fig., 226.
- CLAUSTRE (Martin), sculpteur, XV<sup>e</sup> s., 344.
- CLAVAIN. Collet garni d'écaillés de fer imbriquées, 452.
- CLAVAIN, se dit d'une brogne, garnie d'écaillés de métal imbriquées, 448, 449, fig., 459, 481.
- CLAVES. Bandes verticales ornant le vêtement, 13, 14, 17, 320, 326, 328, 336, 337.
- CLAVEURE, garniture de clous; une « cotte de fer de haulte claveure » mentionnée en 1367 est probablement une brigandine à rivets saillants, 501 n.
- CLEF (LA) D'AMOUR, poème du XIII<sup>e</sup> s. retouché depuis et imprimé au XVI<sup>e</sup>. 88, 92 n., 93.
- CLEFS, 301, fig., 304, 441, fig., 345; — *antiques*, 345.
- CLEFS DE SAINT PIERRE, 301, fig., 304, 441, fig.
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE, † 217. 260.
- CLÉMENT V, pape, 1305. 374.
- CLÉMENT VII, pape, 1378, † 1394. 135.
- CLÉMENT (Pierre), 101 n.
- CLERQ (Jean du), abbé de Saint-Vaast d'Arras et chroniqueur, 1448 à 1467. 97, 99, 101, 102, 103, 110, 135, 146 n., 212, 269, 300.
- CLERGÉ, 318 à 388, 439, 440 n.
- CLERMONT, abbaye (Mayenne), 501 n.
- CLERMONT (comtes de), 414, 457. — (Raoul), 111 n. — (Robert), 1229-1318, 494 n. — (maréchal), 497, 498 n.
- CLERMONT-FERRAND, 25, 295 n., 381 n., 416, fig., 417, 452, 456, 457 n., 461, fig.
- CLERMONT-TONNERRE (Saint-Amédée

- de), évêque de Lausanne, 1145, † 1159. 346, 348 n., 355, fig.
- CLÉBY (Loiret), 341 n.
- CLÈVES (comtes de), 173, 433, 497 n.
- CLIQUETTE. Instrument de bois composé d'un manche, d'une planchette traversée par ce manche, et d'un double marteau pivotant sur son extrémité, de façon à frapper alternativement celles de la planchette quand on lui imprime le mouvement nécessaire. Les lépreux étaient astreints à porter ce signal et à l'agiter dès qu'ils se trouvaient en vue de personnes saines. 443.
- CLISSON (Olivier de), † 1407. 410, 502 n.
- CLOCHE. Manteau de voyage porté par les deux sexes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup>. Il était taillé en rond, fendu par devant, parfois boutonné et muni d'un chaperon. La cloche pouvait avoir aussi des fentes sur les côtés et derrière. Elle était fourrée de cendal ou de pelletterie selon la saison, 50, 51, 70, 79, 252, 297.
- CLOCHETTE, 303 n., 405; voir aussi *grelots*.
- CLOUÉ (harnois), voir *brigandine*.
- CLOUET (François), peintre, † 1573. 150 et 151, fig., 216 à 218, fig.
- CLOES DE SOULIERS, 260, 265, 269; — CLOUS DE CEINTURES, voir *rivets*.
- CLUNY (Ordre de), branche de l'ordre Bénédictin, 311, 313, 317.
- CLYTE (Colard de la), 497 n.
- COCHE. Baleine ou latte de bois dur et flexible qui se cousait au XV<sup>e</sup> siècle entre le corsage et sa doublure pour former armature, 111. Voir aussi *buse*.
- COCHENILLE, teinture de kermès; voir *cramoisi* et *graine*.
- CŒUR, motif d'ornement symbolique, 75, 171, 222, 235, 245, 403, fig., 420, 421, 425, 433.
- CŒUR (Jacques), 100, 108, 421.
- COFFRET, 418, 419; voir aussi *boîtes* diverses.
- COIFFE (*cuffa*). Sac de tissu, généralement de soie, enveloppant la chevelure et formant calotte et couverture. Elle se porte souvent sous une autre coiffure et la coiffe des femmes est le plus souvent enveloppée elle-même d'une résille ou crépine, 44, fig., 50, fig., 52, 96, 137, 143, 146, 147, fig., 150, fig., 155, 157, 164, 175, 176, 179, 181, 182, 183, 186, 188, 190, 192, fig., 193, 194, fig., 195 à 198, 207, 210, 211, 214, 215, fig., 216, 217, 225, 226, 227, 216, 208; — coiffe du chaperon, 220.
- COIFFE D'ARMES, chaperon de la brogne, 448, 449, fig.
- COIFFE DE MAILLES, chaperon du hautbert, 133, 452 à 459, 461, fig., 462, fig., 464, 468, fig., 469, fig., 470, fig., 471, fig., 474, 481, fig., 489.
- COIFFE INTÉRIEURE cousue à la *létière* du chapeau, 162, 166, 169.
- COIFFE INTÉRIEURE des heaumes et bacinets. Elle était faite en cuir, 491, fig., 493, 514.
- COIFFURE FÉMININE, 32 à 36, fig., 39, 61, 78, fig., 87, 90, 91, 96, 107, 172, 173, 174 à 227, 258, 301, 317, 375, 427, 428.
- COIFFURE MASCULINE, 15, 16, 29, 39, 52 n., 88, 89, 131 à 173, 299, 308, 367 à 381, 438, 444.
- COIFFURES LITURGIQUES, 367 à 381.
- COIMBRA, 353.
- COIRE, 8 n.
- COLLERETTE, pan d'étoffe transparent garnissant l'encolure des femmes, XVI<sup>e</sup> s., 122, 124, 126, fig., 128, 129, fig., 297.
- COLLET, prov. COLADOR (*scapularium*), détaché pour former, comme le chaperon, un vêtement spécial appelé aujourd'hui pèlerine parce que les pèlerins l'ont conservé longtemps, 153, 298, fig., 299, fig., 301.
- COLLET DE MAILLES, voir *camail* et *colletin*.
- COLLET DE VÊTEMENT, 117, 121, 127, fig., 128, 129, fig., 229, 241, 301, 464.
- COLLET et COLLERETTE DE LINGE, 94, 109, 110, 111, 121, 122, 124, 127, fig., 128, 129, fig.
- COLLET LITURGIQUE, 330, 336, fig.; voir aussi *camail liturgique*.
- COLLETIN, collet de mailles ou de plates, pièce d'armures protégeant le col, 71, 81, 503, 516, fig., 517, fig., 518, fig., 519, 522, 523, fig.
- COLLIER, 23, 107, 146, fig., 175, fig., 176, fig., 190, fig., 191, fig., 201, fig., 216, fig., 221, fig., 223, fig., 252, 404 à 408, 421, 423, 424, 426 n., 483; voir aussi *carcan*. Pour détails, voir au t. IV.
- COLLIER (ORDRE DU), 405.
- COLMAN (Didier), armurier d'Augsbourg, 1550. 525.
- COLOBE ou COLOBIAN *civil*, sorte de blouse au XV<sup>e</sup> s., se fait sans manches, 13, 20, 90, 105; — *liturgique*, 321, 325, 326.
- COLOGNE, 198 n., 234 n., 352.
- COLOGNE (œuvre de), ou broderie de haute lisse, 235.
- COLOMBAN (saint), 255 n.

- COLOMBE (Michel), sculpteur, a travaillé de 1467 à 1512. 109.
- COLVILLE (Robert de), 498 n.
- COMINÉS (Philippe de), chroniqueur, † 1509. 413 n.
- COMMINGES (Bernard VI, comte de), 1226, † 1241. 466 n.
- COMMODE, empereur, 180, † 192. 326.
- COMNÈNE (Anne), sa chronique (1083-1148), 452.
- COMPAS. Cercles, dessins d'ornement tracés au compas, et par extension médaillons de diverses formes.
- COMPOSTELLE (Saint-Jacques de), 293, 299, fig., 303, 312, 315.
- COMPTÉS (points), broderie, 333.
- COMYN (Sires de), 498 n.
- CONCILES, 321, 323, 332, 334, 343, 344, 347, 435, 437 n., 438, 439, 444 n.
- CONCUBINES DES PRÊTRES, 440 n.
- CONDAMNÉS, 435 à 446.
- CONFANS (S.-et-O.), 467 n., 480 n., 502 n.
- CONFRÉRIES, 409, 411, 433.
- CONNÉTABLE (bâton de), 413.
- CONNIN (*cuniculus*), appelé aujourd'hui lapin, fourrure, 162, 232.
- CONQUES. Statue de sainte Foy, x<sup>e</sup> s., 175, 176, 177, fig., 283, 371 n.
- CONSÉCRATION des évêques; voir *sacre*.
- CONSERVES DE FLEURS, 140.
- CONSTANT, auteur de la légende de Saint Germain d'Auxerre. 319.
- CONSTANTIN, pape, 708. 373.
- CONSTANTINOPLE, 347, 369, 373; voir aussi *Byzantins*.
- CONSTANTINOPLE (HENRI, empereur de), 373 n.
- CONSTANTINOPLE (Impératrices de), 14, fig., 67, fig., 174, 175, 176, 179, 258, 260, 375.
- CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, 364.
- CONSULS ET CAPITOUIS, 415, 445.
- CONTENANCE DES FEMMES (LA), 57, 58, 90, 125, 205.
- COPEIS. Boutons couplés qui restent encore en usage pour les manchettes et qui s'adaptent surtout aux encolures, 247.
- COPENHAGUE, 366, 425 n., 500 n.
- COQUARDE (bonnet à la), variété de chaperon ayant une sorte de crête de coq, 160, 222.
- COQUELÈCHE, sorte de bonnet porté au xv<sup>e</sup> s., 146.
- COQUILLART (Guillaume), officiel de Reims et poète satirique, 1421, † 1510. 110 n., 219.
- COQUILLE, ornement, enseigne ou devise, 241, 244, 303, 307, fig., 406, 407, 408, 420.
- COQUILLE de chaperon, synonyme de patte, finit par désigner quelquefois l'ensemble du chaperon féminin, 156, 157, 220.
- COQUILLONS, oreillettes du chaperon des femmes, 220, 221, 222.
- COQUINS, religieux, 317.
- COR DE CHASSE, 53, 165, fig., 294, 307, fig.
- CORBEIL, 31 n., 239, fig., 381 n., 391 n., 397, fig., 502 n.
- CORBIE, 255 n.
- CORBUEL (Jean, le Vicomte de), † 1339. 480 n.
- CORDEBOUFF (Merlin de), 482 n.
- CORDELIÈRE, motif d'ornement, emblème de saint François, puis d'Anne de Bretagne, 241, 286, 310, 316, 426.
- CORDELIÈRE, broderie, 234.
- CORDELIÈRE ou cordon de chapeau, 163, 164, 167, 171, 234; — *de mantel*, voir *attache*.
- CORDELIERS, religieux franciscains, 213, 310, 316, 317.
- CORDIER (Isabelle Le), dame d'Olliaux, † 1397. 219 n.
- CORDON ou CEINTURE DE CHAPEAU, 156, 160, 161, 164, 170, 171, 223, 224.
- CORDONS, voir *aiguillettes*.
- CORDONS A COFFER, 175, 176, 177, 186, 188, fig., 193, 203 n., 225, 226.
- CORDONS de chaussures, voir *lacets*.
- CORDONNET, broderie, 234.
- CORDOUAN (*alluta*, *cordubanum*), cuir de Cordoue, peau de chèvre corroyée et non tannée. Le nom s'est étendu à tous les maroquins du Levant, 263, 264, 266, 386.
- CORDOUANIERS (*alutarii*), sueurs spécialisés dans le travail du cordouan, 263.
- CORDOUE, 263.
- CORINTHE, 369.
- CORMILLOX (Loire), 341 n.
- CORNALE, voir *orale*.
- CORNE, 247, 248, 263, 348, 448. *Cornes*, voir *massacre*.
- CORNES. Coiffures de femmes à la mode au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle. Elles pouvaient s'inspirer de certaines mitres byzantines portées dès le vi<sup>e</sup> siècle. Ces *cornes* atteignirent de grandes exagérations et déchaînèrent la colère des prédicateurs, 87, 92, 183, 195 à 199, fig., 204 à 209, 210, 213, 217, 221, 436 n.
- CORNET, petit cor, 303, 307, fig.
- CORNET (Valentin du), armurier vénitien de Philippe le Bon, 515.
- CORNETES (Le Dit des), 93, 203 n., 205.
- CORNETTE, diminutif de corne; se dit, originellement de la pointe d'un

- chaperon, puis, lorsqu'on eut inventé de les enrouler autour de la tête, devient synonyme de cerclé de tête ou chapel, et de ceinture de chapeau. Son nom s'étendit aussi à l'ensemble de certains chaperons de femme, 49, fig., 86, 89, 137, 144, 152, fig., 153, fig., 154, 155, fig., 156, 158, 159, 160, 170, 201, 202, 203, 207 à 225, fig., 213, 220, 223, 309.
- CORPORATIONS.** Le principe de la division du travail, que nos contemporains se vantent d'avoir découvert, était pratiqué jusqu'à l'abus par les corporations du Moyen Age, héritières de celles de l'Empire romain. Plus encore qu'aujourd'hui il arrivait qu'un petit objet nécessitait la collaboration de plusieurs corps de métier. Chacun avait son domaine défini et en gardait les frontières avec autant d'apreté que les syndicats modernes. Des règlements minutieux spécifiaient les conditions du travail, et s'ils étaient trop souvent un obstacle aux innovations utiles, ces règlements, fondés sur l'expérience, garantissaient d'autre part le public contre les malfaçons qui sont devenues un fléau dans l'industrie moderne : voir BOULEAU (Etienne) et les noms des divers métiers.
- CORPS.** Corsage baleiné employé par les femmes au XVI<sup>e</sup> s. pour amincir la taille, 125, 128, 129, fig., 130, 299.
- CORSET DE FEMMES.** Le corset des femmes se confond avec la cotte et la cotardie. C'est, du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup>, une robe longue à manches larges et courtes, sans ceinture, dessinant la taille, portant sur la poitrine une fente ou amigaut lacée, très bien indiquée dans quelques monuments célèbres comme la Vierge d'Etienne Chevalier, portrait d'Agnès Sorel et la statuette de Salomé, dite la Dansarelle, à Chavanac (Creuse). Le corset est aussi un vêtement populaire (fig. 72) ou une robe de chambre (fig. 83), 47 à 49, 71, 78, 91, 92, 94, 95, 96, 106, fig., 107, 108, 122, 125, 230, 299, 420.
- CORSET OU GARDE-CORPS, CORSET DES HOMMES.** Vêtement porté par les deux sexes et qui semble être entré en usage entre 1230 et 1240. A l'origine, il pouvait remplacer le surcot ou s'y superposer; c'était une variété de surcot ample et sans ceinture, pourvu de manches larges et courtes et de fentes latérales et fort analogue à la cloche. Le corset pouvait être doublé de fourrure et pourvu d'un chaperon. Il portait sur la poitrine une fente ou amigaut fermée par un lacet. A la fin du Moyen Age, le corset des hommes est ample et court; c'est une sorte de tabard.
- CORSET OUVERT OU SANS MANCHES.** Variété du surcot fendu, en usage depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les femmes adoptent la mode anglaise du corset ouvert dont le corsage se réduit à deux bandes verticales devant et derrière, réunies par d'étroites épaulières. On y superpose un corset de pelletterie de même coupe qui n'a pas de jupe, mais se termine sous l'abdomen, dont sa courbe suit le tracé. La coupe est analogue à celle de la chasuble moderne. Sur ce corset de penne, un orfroï ou bande d'orfèvrerie descend depuis l'encolure jusqu'en bas (fig. 59), 94, 95.
- CORSETS DE FER et CORSELETS, armure rigide du torse,** 483, 504, 505, fig., 508, fig., 510, fig., 517, fig., 518, fig., 519, 522, 523, fig., 524, fig., 525, 526.
- COSSE** (Maréchal de), 1571, 414.
- COTARDIE** (*tunica audax*). Variété de surcot à la mode pour les deux sexes dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup>. Les femmes la conservèrent plus tard, surtout en Flandre. La cotardie avait un buste ajusté et une ample jupe; elle se portait sans ceinture. Elle avait souvent des manches ouvertes et des fentes latérales boutonnées, 48, 50, 65, 74, 76, 88, 89, 92, 95, 108, 109, 296.
- COTON** (*bombax*), 3, 40, 73, 74, 100, 143, 156, 210, 217; voir aussi *auqueton* et *hoqueton*, *ouate*, *pourpoint*.
- COTTE, COTE ou COTELE** (*tunica*). Vêtement porté par les deux sexes, à partir de 1200 environ, sur la chemise et sous le surcot, 39, 43, 45, 46 à 50, 52 n., 53, 60 à 64, 70, 74 à 76, 88, 90, 91, 92, 107, 108, 122, 125, 128, 130, 235, 239 n., 283, 299, 312, 314, 316, 325, 389, 401, 428.
- COTTE A ARMER** ou **COTTE D'ARMES**, appelée aussi **NOUSSE**. Cotte qui se revêtait par-dessus le haubert. C'était non seulement un ornement mais une protection, car l'épée perce très difficilement un tissu de soie serré. La cote à armer était



- décorée des armoiries de son possesseur, soit en application, soit en broderie. Un splendide spécimen de ce dernier travail est la cotte d'armes du Prince Noir conservée à Canterbury, 312, 313, 315, 401, 468, fig., 469, fig., 470, 471, 479, 510, 511. Voir aussi *tabard*.
- COTTE DE FER**, terme désignant soit le *haubert* soit la *brigandine*, 501 n.
- COTTE DE MAILLES**, voir *haubert*.
- COTTERON** ou **COTTEREAU**, variété de la cotte; sorte de bourgeron; vêtement populaire. Ce mot, comme celui de *cotte* et celui de *jupe*, a désigné d'abord un vêtement couvrant le torse, puis seulement sa partie inférieure couvrant les jambes. C'est en ce sens qu'il s'emploie encore dans la langue populaire du nord de la France. Il est donc probable qu'à Douai en 1367, *que-leron*, pièce d'armure, désigne des *faudes*, 53, 90, 501 n.
- COTTEVARD** (Seine-Inf.), 502 n.
- COTTOIRE**, lacet d'une cotte ou d'un corset, voir ces trois mots.
- COUCHURE** (broderie en), ses diverses variétés, 231.
- COUCY** (sires de), 464 n. — (Guillaume, 1319), 483 n.
- COUDIÈRES** (*moche, pendentes manicarum*), pans d'étoffe tombant du coude. C'est une déformation de la manche fendue déboutonnée, qui se rétrécit et s'allonge. 54, 68, fig., 73, fig., 75, fig., 77, 83, fig., 84, 94, 111; *militaires*, voir *cubitières*.
- COUDRAY** (Loiret), 522 n.
- COULE** (*cacullus*), sorte de blouse à capuchon, 29, 44, fig., 311: coule monastique, 311, 312, 316.
- COULEURS**. C'est une profonde erreur que de croire la chimie moderne en progrès sur tous les points. La peinture, l'émaillerie et la teinture si souvent détestables de nos jours, se recommandaient au Moyen Age par la splendeur des tons, la variété des nuances et une extrême solidité. On trouvera aux pages indiquées un grand nombre de désignations de nuances et de combinaisons de couleurs dans le vêtement. Certaines couleurs ont été choisies non pour leur aspect mais pour leur signification symbolique (voir *blanc, bleu, deuil, jaune, rouge*) ou héraldique (voir *armoiries et livrées*), 6, 7, 11, 14, 15, 18, 27, 42, 49, 50, 52, 53, 56, 62 à 64 n., 74, 75, 76, 78 n., 79, 86, 88, 89, 90, 95 n., 99, 100, 101, 103 n., 107, 108, 113, 115, 118, 120, 121, 145, 148, 149, 150, 157, 158, 161, 163, 164, 166, 169, 170, 172, 181, 183, 196, 197 n., 211, 221, 222, 223, 225, 231, 235, 236, 251, 258, 260, 261, 264, 266, 279, 280 à 283, 286, 288, 289, 290, 293, 294, 296, 298 à 300, 301, 310 à 317, 319 à 321, 323, 325 à 342, 365, 370, 377, 384, 385, 386, 389 à 391, 401, 402, 408, 409, 414, 420, 423, 428, 432, 433, 434, 436, 437, 438, 439, 443 à 446, 461, 462, 471, 482, 486, 487, 527, 528.
- COULLETTIER** (LAUWIN LE), bourgeois de Douai, 1377, 428.
- COULOMMIERS** (S.-et-M.), 501 n.
- COUPE** à boire, 421.
- COUPVRAY** (S.-et-M.), 478 n.
- COURANCES** (S.-et-O.), 502 n.
- COURCELLES** (Sarthe), 521 n.
- COURCEUL** (Jean de), fin du XIII<sup>e</sup> s., 54 n.
- COURCEUX** (Agnès, femme de Jean AICELIN DE), † 1214, 219 n.
- COURONNES**, 14, fig., 19, fig., 21, fig., 30, fig., 32 à 36, fig., 67, fig., 78, fig., 142, 146, 164, 176, 188, fig., 189 à 193, 199 à 203, 210, 215, fig., 239, fig., 240, fig., 369, 370, 371, 374, 375, 390, fig., 394 à 399, 403, fig., 404 n., 410, 415, 424, 440, 473, 482, fig., 490, fig., 492 n., 495, fig., 498, 514, fig., 516.
- CORRIERS**, voir *messagers*.
- CORRIÈRES** (Pas-de-Calais), 342.
- CORROIE** ou **LORIN** (*corrugia, lorenus*), lanière de cuir. 240, 244, 263, 264, fig., 266, 270, 274, 275, 279, 281, 283, 386, 448, 450, fig., 485, fig., 486, 489, 508, fig., 510, 512, 514.
- COURTENAY** (Catherine de), impératrice de Constantinople, † 1307, 67, fig., 258 n.
- COURTENAY** (Pierre de), comte de Namur, 1184, 471 n. — (Jean de), † 1533, 512 n. — (Sance de), † 1540, 512 n.
- COURTIBARD**, variété de la dalmatique courte en usage surtout dans les églises de l'Ouest, 327.
- COURTRAI**, 4, 6, 300, fig.
- COUSSIN**, voyez *carreau*.
- COTTAIS**, appelé actuellement blaireau, 162: voir aussi *laisson*.
- COUTELAS**, 447, 451, 471.
- COUTELIÈRE** (GAINÉ), *vagina*, 53, 88, 122, 273, 278, 286, 290, 447, 451, 471.
- COUTIL** (*consutilis*), toile de lin, 2, 229.
- COUTRE POINTE** (*culcitra puncta, barracana*), couverture piquée, 299.
- COUVERTOIR** (*coopertorium*), se dit actuellement couverture, 297.
- COUVRECHIEFS** (*flammeola*), se dit de

- toute pièce de tissu enveloppant la chevelure ou la coiffure, et de toute pièce de tissu léger analogue à celui des voiles, mais servant à d'autres usages, comme le couvre-chef à peigner qui se pose sur les épaules et non sur la tête, et même le bandeau servant de soutien-gorge, 3, 9, 12, 58, 61, fig., 66, fig., 87, fig., 102, fig., 104, fig., 109, fig., 145, 178, 180, 181, 182, 183, 194 à 199, fig., 201, 203, 204 à 206, fig., 211 à 216, 296, 297, 301, 317, 427, 428. Voir aussi *voile*, *hube*.
- COUVRECHÈFES LITURGIQUES, 330, 368, 369, 370, 371 à 375.
- COUVRE-COL, 170, 211; voir aussi *volet*.
- COUVRE-NUQUE *civil*, 297; — *des casques*, 449, 450, 490, 491, 507, fig., 509, fig., 511, 512, 513, 514, 515.
- CRAMIGNOLLE, sorte de toque, xv<sup>e</sup> s., 148.
- CRAMOISI, rouge franc, obtenu par la teinture de *graine* ou de *hermes*; c'est sur ce nom arabe qu'est formé l'adjectif, 6, 101, 196, n. 221, 293, 408, 432, 445.
- CRAPON (Mayenne), 335, 341 n.
- CRAPAUD DE PIERRE à suspendre au col des condamnés, 441.
- CRAVATE (Yonne), 367.
- CRAVATE, 94; cravate de martre, 230.
- CRECHY (Thomas de), † 1491. 502 n.
- CRÉCY (Somme), 155 n.
- CRÉMONE (Sicard de), liturgiste, 326.
- CRENEY (Aube), 208, fig., 501 n.
- CRENEY (dame de), † 1375. 208, fig.
- CRÈPE (*crispa*), tissu de soie, 12, 181 n.
- CREPIDA (lat.), sandale grossière et populaire dont la semelle pouvait être en bois, 259.
- CRÉPINE, CRÉPINETTE, passementerie en général et en particulier résille, 137, 181; voir aussi *résille*.
- CRÉPINIER, passementier, fabriquait spécialement les résilles, 137, 181.
- CRÉPONS à coiffer ou HOURREUX, 187, 188, 213.
- CRÉQUIER HÉRALDIQUE, arbre stylisé, 337, 494, 512 n.
- CRÉSPÉ (chapeau), 164.
- CRÉSPIN (Guillaume), seigneur de Mortagne, 1299. 490 n.
- CRÈTE de chapeau ou de chaperon, 160, 166.
- CRÊTE DE CASQUES, 448, 449, 473, 515, 522, 523, fig.
- CRÈVECŒUR (Aelis de), † 1279. 180 n., 219 n., 259 n.
- CRÉVÉS, 117, 120, 126, fig., 128, 129, fig., 259, 271, 272.
- CRIN, 118.
- CRISENOY (S.-et-M.), 501 n.
- CRISTAL, 348, 351, 358 n., 361 n., 362, fig., 391, 392, fig., 393, 394, 431.
- CROCHETS D'ATTACHE, 512.
- CROISETTE, petite croix, motif d'ornement, 289.
- CROISETTES OU CROISILLONS D'ÉPERONS, 463, 474.
- CROISIERS OU CROISÉS, FRÈRES PORTE-CROIX, religieux, 312, 317.
- CROISILLES (Jean de), chevalier, 1295. 472 n., 494 n., 498 n.
- CROISSANT D'OR (Ordre du), 406.
- CROIX. Insigne ou ornement, 303, 312 à 316, 319, 321, 328, 332, 333, 335, 336, 340, 349, 350, 356, 366, 367, 385, 386, 387, 388, 393, 395, 400, 406, 408, 438, 439, 472, 474 et 475, fig., 519, 524 fig.
- CROIX (point de), broderie, 234.
- CROIX PROCESSIONNELLE, 251, 350.
- CROMBRUGHE (Maria Van), maîtresse de Philippe le Bon, 1429. 406.
- CRONENBURGH (Jean de), 497 n.
- CROSSE PASTORALE (*cambuta*, *crocia*, *pedum*), 321, 346 à 364.
- CROUPES, fourrures faites de dos d'écureuils, 76.
- CRUAS (Ardèche), 501 n.
- CUBITIÈRES OU COUDIÈRES (*cubitalia*), pièces d'acier emboîtant les coudes et s'appliquant à recouvrement sur l'intersection des avant-bras et arrière-bras des brassards, 487, 488, 503, 504, fig., 505, fig., 508, fig., 509, 510, fig., 517, fig., 523, fig.
- CUCHARMOY (S.-et-M.), 502 n.
- CUDOT (Yonne), 464 n.
- CUDOT (Ferry de), 464 n.
- CUIRASSE, voir *cuirre* et *brigandine*.
- CUIRIE (*lorica*). Cotte de cuir ajustée sur le torse. Vêtement de guerre dit plus tard *cuirasse*, 448, 464; — *cuiries*, goussets de cuir de l'armure de mailles, 464.
- CUIRS ET PEAUX, 40, 52 n., 53, 72, 83, 90, 113, 119, 143, 213, 232, 234, 240, 244, 245, 247, 255 à 271, 273, 274, 275, 281, 283, 292, 293, 298, 312, 316, 331, 365, 372, 373, 376, 382 à 386. 416, 418, 419, 447, 438, 450, 452, 463, 464, 467, 470, 475, 476, 479, 480, 482, 486, 487, 491, fig., 493, 499 n., 503, 505, fig., 510, 514, 515, 519.
- CUIRS ORNÉS, 265, 274, 386, 418, 419.
- CUISE (Jeanne de), 225, fig.
- CUISSOTS (*femoralia*, *cozialia*, *cuis-selli*), 15, 450, 452, 488, 501 n., 503, 504, fig., 505, fig., 507, fig., 508, fig., 509, 517, fig., 522, 523, fig., 526.
- CUIVRE (*cuprum*, *æs*), 279, 448, 452,

- 481, 486, 501; voir aussi *archal*, *lailon*, *orfèvrerie*.
- CUL (gros), ce postiche était au xv<sup>e</sup> s. une élégance impériale germanique, 100. Ce fut alors aussi une élégance des dames qui le façonnaient en carton, 111.
- CULEMBOURG (sires de), 497 n.
- CULOT, très petit haut de chausses collant, mis en vogue sous Henri III, 120.
- CULT (Haute-Saône), 901 n.
- CULT (Nicolas de), † 1344. 501 n.
- CUREDENTS, 246.
- CUTHBERT (saint), évêque de Durham, viii<sup>e</sup> s., 369.
- CUVILLY (Oise), 521 n.
- CYCLADES, 10.
- CYGNE, emblème et pièce de blason, 424, 497.
- CYPRIEN (saint), † 1258. 324.
- CYSOING, abbaye (Nord), 371.
- DADONE (Pierre de), † 1333. 487 n., 488 n., 489 n., 501 n.
- DAGUE OU POIGNARD (*pugio*, *pugnale*), 71, 117, 273, 401, 442 n., 447, 451, 471, 483.
- DAGUENET (Nicole), † 1430. 212, fig.
- DAIS (portatif), 252.
- DALMATIE, 326.
- DALMATIQUE (*dalmatica tunica*) civile, sorte de blouse, 13, 20; — *liturgique*, 321, 323 à 329; — *royale*, 389 à 391.
- DAMAS (*Damascus*), ville, 9, 390.
- DAMAS (*damacius*), tissu, 10, 101, 328, 329, 336, 337, 379, 380, 408, 482.
- DAMASE (saint), pape, 306, † 384. 376 n.
- DAMASQUINURE, gravure à l'eau-forte sur acier, 523, fig., 524, 525.
- DAMAYE (Guillaume), curé d'Egry (Loiret), † 1374. 382 n. (381).
- DAME BLANCHE A L'OISEAU VERD (ordre de la). Fondé par le maréchal Bouciquaut, 1399.
- DAMMARTIN, 471 n.
- DAMMARTIN (Renaud de), comte de Boulogne, 472, 473.
- DAMMARTIN EN GOELE, 502 n.
- DAMPIERRE (Aube), 521 n.
- DAMPIERRE (comte de), 495, fig.
- DAMPDMARTIN (S.-et-M.), 471 n.
- DANEMARK, 408.
- DANIEL, prophète, 274.
- DANSE, CAROLE, TRECHIE (*carola*, *chorea*. *saltatio*, *tripudium*), 68, fig., 130, 177, 178, 179, fig., 205, 217, 253, 429, 430, fig.
- DANZIG, 331.
- DARGIES (J. de), 417 n.
- DARS, pointes, 296.
- DAUPHIN (*delphinus*), motif décoratif et symbolique, 432.
- DAUPHIN (Hugues), 498 n.
- DAVENESCOURT (Somme), 501 n.
- DAVID (Gérard), peintre, 201.
- DAX, 371 n.
- DÉBAT (Le) DE LA DEMOISELLE ET DE LA BOURGEOISE, 107 n., 110, 270 n.
- DÉCOLLETAGE. Ouverture du corsage, laissant voir les épaules et la partie supérieure de la poitrine et du dos. Il apparaît sous Charles V, avec un tracé arrondi; sous Charles VII, il forme une grande pointe par devant; sous Louis XI, il dessine une pointe semblable dans le dos; sous Charles VIII, il prend le tracé rectangulaire. Au xv<sup>e</sup> s. le décolletage s'accompagne de chemises montantes et, de Charles VIII à François I<sup>er</sup> inclusivement, il s'étend au costume masculin, 92, 109, 110, 113, 114, fig., 115, 116, fig., 122, 123, 124, 126, fig., 127, fig., 128, 129, fig., 130, 182, fig., 186, fig., 187, fig., 190, fig., 191, fig., 194, fig., 196, fig., 198, fig., 200, fig., 204, fig., 206, fig., 216, fig., 217, fig., 223, fig.
- DÉCOUPÉS, *gants*, 258; — *chaussures*, 260, 265.
- DÉCOUVERTS (souliers). Voir *escolletés*.
- DÉLÉMENT (Suisse), 15, 260, fig., 261, 347, fig., 353, 385, 386.
- DEMI-CEINT (*semicinctus*), s'entendait du vi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> s. d'une ceinture étroite commune aux deux sexes. Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> s. au xv<sup>e</sup>, c'est une ceinture de femme fermée par une chaînette et un mors qui permettent de l'élargir plus ou moins. Elle se portait très lâche, 122, 236, 240, 241, 244, 273, 287 à 290, 446.
- DELFT, 441 n.
- DENTELLE, 40, 151, 122, 125, 128.
- DESCHAMPS (Eustache), dit Morel, poète et huissier d'armes de Charles V et Charles VI, 1340 environ, † 1410 environ. 205, 207, 504.
- DESSINS DE TISSUS, 7, 8, 9, 11, 15, 23, 24, 64 n., 66, 76, fig., 79, 84, fig., 96, 100, 101, 325, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 334, 336, 337, 339, fig., 342, 372, 378, 380, fig., 384, 385, 401, 426, 427, 432.
- DÉTRANCHIÉ, tailladé ou festonné. Voir *bords*.
- DEUIL. Encore exceptionnel en France vers 1100; cet usage était établi dès le xii<sup>e</sup> s. en Espagne. En 1229, Philippe de Novare, dans les *Gestes des Chiprois*, p. 39, nous montre toute la famille française d'Ibelin vêtue de noir à cause de la mort de son chef. L'Empereur d'Allemagne

- exigea qu'ils quittassent le deuil pour le recevoir. En 1388, Gaston de Foix se fait raser la tête en prenant le deuil. Le deuil comprenait certaines coupes de vêtement. Des livrées de deuil étaient distribuées à ceux qui suivaient les funérailles. Le deuil des veuves s'étendait à leur appartement, 222, 298 à 300, 426. Voir aussi *chaperon embronché*.
- DEUTZ, près Cologne, 352.
- DEVISES. Texte ou emblème figuré, adopté par un personnage comme signe distinctif, 170, 171, 172, fig., 173, 235, 241, 251, 265, 272, 280 à 283, 285, 293, 331, 411 à 409, 411, 419 à 427.
- DIABLES OU ENNEMIS (*dæmones, diaboli, inimici*), 179, 204, 205, 356, 357, 364 n., 429. Voir aussi *netous*.
- DIACRES (*diaconi*), 321, 323, 324, fig., 326, 327, 330, 332, 333.
- DIANE DE POITIEUS, duchesse de Valentinois, 1499, † 1506. 118, 121, 299.
- DIASPRE (*diasprus*), drap de soie fleuré, 6, 45.
- DICOT (sires de), 498 n.
- DIDIER OU DIZIER (*Desideratus*) (saint), évêque de Langres, † 264. 274 n.
- DIJON, 77 n., 85 n., 86 n., 257 n., 290 n., 304 n., 311 n., 355 n., 361, 371, fig., 372, 398, 437 n., 440 n., 446, 485, fig., 492 n., 501 n.
- DILÔ (Yonne), 359 n.
- DINTEVILLE (Antoinette de), abbesse de Maubuisson, † 1524. 348 n., 361 n.
- DIOGÈNE, fossoyeur, 319.
- DIXMEDE, 4, 411, 497 n.
- DIZIER (saint), 260, fig., 261.
- DOLOPATHOS, roman, milieu du XII<sup>e</sup> s., 59 n., 68.
- DOMFRONT, 501 n.
- DOMINICAINS, religieux, 316, 330.
- DOMMARTIN EN PONTHEU, abbaye (Pas-de-Calais), 325, 464 n.
- DOMONT (S.-et-O.), 489 n., 502 n.
- DONATION apocryphe de CONSTANTIN, vers 774. 370, 374.
- DONZONVILLE (Philippe de), 512 n.
- DORCHESTER, 370.
- DORDRECHT, 411, 412, fig.
- DORELOT et DORELOTER. Ondulation ou frisure des cheveux, 133, 182, 188.
- DORIGNY (Anne), † 1521. 109 n.
- DORURE. 218, 260. 264, 265, 271, 331, 365, 370, 373, 293, 401, 454 n., 458, 464, 475, 481, 482, 504, 518, 523, fig., 525.
- DORURES de chapeaux et de chaperons. 163, 166, 167, 169, 170, 222, 224.
- DOS D'ASNE, nuance gris, 6.
- DOSSIER (*dorsale, dozale, dorserium*), draperie tapissant le dos d'un siège, 432.
- DOSSIÈRE (*dorsiculum*), pièce d'acier formant le dos du corselet, 483, 505, 522.
- DOUAI, 4, 31 n., 63, 76 n., 77 n., 89, 91 n., 154 n., 155, fig., 156 n., 241, 295 n., 297, fig., 304 n., 359 n., 413, 414, 417, 423, 428, 432 n., 437, fig., 474, 499 n., 501 n.
- DOUBLET (*dobletus*), corsage ou camisole de dessous piqué et ouaté à l'usage des deux sexes, plus tard vêtement de dessus, 37, 42, 43, 58, 72.
- DOUBLETS (*dobleti*). Pierreries d'imitation, 138, 249.
- DOUBLURES (*foderature*), 11, 48, 57 n., 68, 69, 71, 73, 79 n., 84, fig., 86, 88, 90, 96, 100, 101, 108, 146, 155, 160, 162, 166, 168, 169, 221, 270, 297, 324, 325, 329, 337, 390, 391, 445, 464, 476, 481.
- DOUGLAS (comtes de), 498 n.
- DOURDAN (S.-et-O.), 502 n.
- DOUVRES, 252.
- DOUZE (LA) (Dordogne), 382 n. (381).
- DRAGONS, voir *serpents*.
- DRAP (*pannus*), synonyme du mot actuel étoffe, 1, 63, 268, etc., 432, etc. Voir *tissu*.
- DRAPIERS (*pannarii, draperii*), 1 (note).
- DREUX, 64 n., 86 n., 219 n., 467 n., 471 n., 487 n., 490 n., 502 n.
- DREUX (Jean II, comte de), † 1309. 467 n. — (Robert V, comte de), † 1329. 469 n. — (Henri, comte de — et son fils), 493.
- DREUX (Philippe de), évêque de Beauvais, 1175, † 1217. 380.
- DREUX (Robert, comte de), † 1281. 48 n., 258 n.
- DROGON, voir *sacramentaire*.
- DROUFE (Guillaume de), 498 n.
- DRUG (*drudus*), amant, 426.
- DRUEME (*druderia, drueleria*), galanterie, présent d'amour, 426 à 428.
- DUBOIS (dame), † 1453. 110.
- DUFEL (Brabant) (sires de), 496, fig., 497 n.
- DUILLET, fourrure, 232.
- DUNES (abbaye des), Nord, 361 n.
- DUNOIS (Jean, comte de Longueville et de), bâtard d'Orléans, 1399, † 1468. 502 n.
- DURAND (Guillaume), évêque de Mende, mort en Chypre, 1237, † 1330. 323, 344, 383.
- DURAS (Charles de), 406.
- DURER (Albert), peintre, 1471, † 1528. 512.

- DURIAM, 233, 369, 457, fig.  
 DUSSELDORF, 198 n., 366 n.  
 DUVAL (Jeannette), modiste, 1405, 202.  
 DUVENVOORDE (Thierry de), 498 n.
- EBBON (saint), archevêque de Reims, † 750, 336.  
 EBÈNE (*ebenus*), 349, 365, 367.  
 EBOLI (Pierre d'), chroniqueur ou pamphlétaire, 55 n., 196, 373, 417, 457 n., 458, 459, 461, 463.  
 ÉCAILLES menues plates des pièces d'armure articulées, agencées à recouvrement et articulées sur des pièces de cuir rivées formant charnières, 509, 512, 515, fig.  
 ÉCARLATE (*scarlaticus*). Drap de laine de qualité supérieure qui n'était pas nécessairement de la couleur qu'indique son nom. Quand il était rouge, on le nommait en général *écarlate vermeille*, 7, 45, 49, 53, 75, 85, 88, 89, 95 n., 99, 100, 150, 158, 166, 235, 297, 299, 432.  
 ÉCARTELÉE (robe). Robe partie dont les couleurs sont alternées à la fois dans le sens horizontal et vertical. Voir *armoiries*; *partie (robe)* et *échiqueté*.  
 ÉCCLÉSIASTIQUE (costume). Les clercs se distinguent nettement par la tonsure et d'une façon moins absolue par la robe longue et le port des couleurs sombres, 135, 150, 152, 153, 174, 245, 257, 273, 274, 275, 305 à 388. Voir aussi *liturgique* (costume).  
 ÉCHARPE, originairement, sorte de sachoche portée en bandoulière; puis à la fin du XIV<sup>e</sup> s., sorte de large baudrier, 19, 81 fig., 84 fig., 94, 112, 250, 252, 253, 291 à 294, 301, 332, 409, 423, 424, 428.  
 ÉCHARPE (Ordre de l'), 409; — ÉCHARPE D'OR (Ordre de l'), 409.  
 ÉCHASSES, 263.  
 ÉCHELLE servant de pilori, 440.  
 ÉCHEVINS (*scabini*) et CONSULS. Les magistrats municipaux mayor et échevins portaient la robe longue, surcot ou épitoge, fourrée, le mantel et le chaperon fourrés, aux couleurs de la commune et un collier où pendait une enseigne aux armes de la ville, 411, 414, 445, 446.  
 ÉCHIQUETÉ ou ESCACAT (*scacatus pannus*). Drap à carreaux de deux tons imitant un échiquier, 8.  
 ÉCHIQUETÉ (pions d'), 451, n. 155, fig., 456, fig.  
 ÉCOSSE, 165, 496 n.  
 ÉCRAN. Cimier en forme d'éventail, 472, 493, 494.  
 ÉCREVISSE (*squamata torica*). Se di-
- sait au XV<sup>e</sup> s. de toute pièce d'armure formée d'écaillés posées à recouvrement de façon à leur assurer une certaine souplesse. Ce procédé est, en effet, une imitation du dispositif de la queue des crustacés.  
 ECRIN (*scrinium*), voir *boîte*.  
 ÉCU (*scutum, clipeus*), bouclier du Moyen Âge. Il apparaît à l'époque carolingienne, d'abord pointu à la partie inférieure et cintré à la partie supérieure. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, celle-ci forme une ligne horizontale et deux angles droits, 401, 424, 450, 451, 455, fig., 456, fig., 457, fig., 461 à 463, 468, fig., 471, fig., 474, 475, 499, 500, 501 n., 519; voir aussi *armoiries*.  
 ÉCU D'OR (Ordre de l'), 405.  
 ÉCUELLES (*scutella*) à épingles, 245.  
 ÉCREUIL (*cirogrillus, espiolus*). La penne de cet animal était particulièrement recherchée: on en employait diverses variétés et on en détachait les diverses parties pour rapprocher les morceaux de même nuance dans les fourrures appelées *gris* ou *ventres* ou, au contraire, les alterner dans celle que l'on nomme *hair*, 49, 59, 68, 69, 231.  
 ÉCUS et TARGETTES, motifs d'ornement, 185, 410, 413, 416, fig., 417, 418, fig., 501; voir aussi *armoiries*.  
 ÉDEVILLE (Gilles d'), 1266, 472 n.  
 EDMÉ (saint), archevêque de Canterbury, † 1240, 4, 331, 333, 334, 336, 337, 372, 379.  
 EFFIGES INFAMANTES ou *pièces de justice*, 442.  
 EFFILÉS, 330.  
 ÉGLANTIER, voir *rosier*.  
 ÉGRY (Loirel), 501 n.  
 ÉGYPTÉ, 9.  
 ÉMÉGHEN (Georges d'), voyageur du XV<sup>e</sup> siècle, 165, 171 n.  
 EICHSTAEDT (Bavière), 335, 388.  
 EINHARD, chroniqueur, † 840, 15, 17.  
 ELECTRAN, évêque de Rennes, 866.  
 ÉLÉPHANT (Ordre de l'), 408.  
 ELNE, 323, 376 n.  
 ELNON, abbaye de St-AMAND (Nord), 352  
 ELOI (saint), † 659, 307, fig.  
 ÉMAUX et NIELLES, 139, 141, 167, 170, 185, 222, 224, 236, 238, 240 n., 241, 245, 248, 249, 250, 256, 258, 271, 278, 279, fig., 280, 282, 283, 285, 286, 288, 289, 294, 316, 340, fig., 341, 345, fig., 347, fig., 348, 349, 353, 355 n., 356 à 360, 367, 384, 385, 391, 394, 405 n., 408, 410 à 413, 415, 416, 418, 420 à 422, 457 n., 460, fig., 462, 501, 516.  
 EMBLÈMES, voir *devices*.  
 EMBOUT DE CROSSE, douille de métal

- amortie en pointe formant l'armature de l'extrémité inférieure de la hampe, 348, 363, 364.
- EMBRUN, 329, 340, 341.
- EMOUCHOIR, 294, 364 à 366.
- EMPEIGNE (*impedia*), partie de la chaussure qui couvre le cou-de-pied, voir *chaussures*.
- EPOIS. Solution, qui sert à roidir un tissu, 46, 94, 162, 180, 208, 209, 211, 212, 216, 297.
- EMPRISE (*imprisa*), entreprise chevaleresque (en italien une devise se dit aussi « *impresa* »), 409, 428.
- ENCOCNE pratiquée dans l'écu pour le passage de la lance, 500, 519.
- ENCOLURE. Ouverture des vêtements livrant passage au col. Si le vêtement n'est pas fendu du haut en bas, il est nécessaire que l'encolure soit très large ou fendue d'un amigaut pour le passage de la tête (voir *amigaut*). A l'époque romane (fig. 12) et au XIII<sup>e</sup> s. (fig. 32), cet amigaut peut être pratiqué non au centre de la poitrine, mais à l'extrémité gauche de l'encolure, soit de biais, comme dans ces deux exemples, soit verticalement, comme dans le chainse et le bliand du trésor impérial de Vienne, datés de 1181. Cette encolure peut renfermer une poche. Certaines encolures sont extrêmement larges, sans autre raison qu'un motif d'élégance. Voir *décolletage*.
- ENCRE (*atramentum*), employée comme teinture, 264, 299; — ENCRÉ ou ANCRÉ ou ANÉRÉ, noirâtre ou couleur d'encre, ou simplement foncé « pers anéré » bleu foncé ou « pers ancré » bleu tirant sur la couleur d'encre.
- ENFANTS (vêtements d'), 39, 208 n., 211, 294 à 297, 436.
- ENGHIEN (sires de), 497 n.
- ENLEVÉE (broderie), c'est-à-dire de haut relief, 234.
- ENODIUS (saint), évêque de Pavie, écrivain, 473, † 521. 369.
- ENARMES poignées disposées à l'intérieur d'un bouclier, 447, 462, 475, 500.
- ENSEIGNE (*insigne, insignium*), en meilleur français, le même mot qu'*insigne*. C'est un joyau ou autre détail de costume qui présente une signification et sert de signe de reconnaissance. Il existe des enseignes religieuses : figures et emblèmes des saints à l'usage de leurs dévots et de leurs pèlerins, et des enseignes civiles, emblèmes poli-
- litiques, armoiries, insignes de dignités et de fonctions. Les enseignes prennent généralement la forme d'aigles ou de pentacols, 148, 170, 171, 238, 301 à 305, 306 et 307, fig., 389, 401 à 403, 409 à 413, 420, 426 n., 435 à 439, 496 à 498.
- ENSEIGNES DE PÈLELINS, voir *pèlerins*.
- ENSEIGNES POLITIQUES. Toutes les enseignes héraldiques, devises seigneuriales et livrées sont des enseignes politiques. Dans les périodes d'agitation politique, elles deviennent des signes de ralliement pour les partis. Des enseignes de chapeau en forme de dauphins (Musée de Cluny) ont pu être portées par les partisans de Charles V, de Charles VII ou de Louis XI dauphin, et nous savons que de 1407 à 1435, la croix blanche d'Armagnac fut le signe de ralliement d'un parti puissant; le rabot distingue les partisans de Jean sans Peur. En 1356, la livrée vermeil et pers de la Ville de Paris devint celle de l'insurrection; en 1379, à Gand, les insurgés se coiffaient du chaperon blanc, dont leur parti reçut le nom.
- ENTRELACS, 274.
- ENVERMEU (S.-et-O.), 522 n.
- EPAULETTES ou LAMBELS, 55, 71, 103, 119, 128, 388, 479; voir aussi *aillettes et lambels*.
- EPÉE (*ensis, spadius*), 16, 88, 117, 119, 273, 315, 393, 401, 404, 405 n., 447, 450, 451, 455, 456, 457, fig., 458, fig., 459, 460, fig., 461, 463, 468, fig., 470, fig., 471, fig., 474, 475, 478, fig., 479, fig., 481, 482, fig., 483, 501 n., 508, fig., 511, 517, fig.
- EPÉE (Ordre de l'), 276, fig., 404, 405.
- EPÉE (Ordre de S.-Jacques de l'), 313, fig., 314.
- EPERONS (*calcaria*), furent à pointe unique jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle et même presque toujours jusqu'au XIV<sup>e</sup>; toujours à molettes depuis 1350 environ. A l'époque romane, on rencontre le type intermédiaire à croisette. Au XV<sup>e</sup> siècle, la tige est très allongée. Les chevaliers avaient le privilège de porter des éperons d'or ou dorés. On n'était admis dans le chœur des églises que sans éperons, 474, 476, fig., 499, fig., 500, fig., 501 n., 520, fig., 521, 524.
- ERUO, voir *superhuméral*.
- EPIEU ou ESPIE, sorte de lance à très courte hampe, 461, 463.
- EPLATION. Cette pratique antique qui s'est conservée en Orient avait cours également chez nous au Moyen Age.

- Elle reçut même une certaine extension à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au xv<sup>e</sup>. La mode était alors pour les femmes de s'amincir les sourcils, d'avoir un front haut et sans nul duvet. Les deux sexes se rasaient les tempes et le bas de la nuque, 187, 198, 210.
- ÉPINGLE (*spilla*, *spineter*), 63, 181, fig., 191, fig., 245, 246, 247 et 248, fig., 343, fig., 387.
- ÉPINGLES À COIFFER, 174, 176, 180, 181, fig., 193, 203, 207, 208, 211.
- ÉPINGLIER, pelote (tabouret), ou étui à épingles. On le pendait à la ceinture. 122, 245; pour détails, voir tome IV.
- ÉPIPHANE (saint), archevêque de Chypre, † 403. 369.
- ÉPITOGE (*epitogium*). Jean de Garlande traduit ce mot par *surcot*. On a depuis donné ce nom à une variété de housse en usage depuis le milieu environ du xv<sup>e</sup> siècle, et adoptée depuis lors comme insigne dans le corps enseignant et la magistrature. Sous Louis XI, le greffier civil du Parlement de Paris portait l'épitoge vermeille (voir *surcot*, *housse*, *robe longue*, *tabard*).
- ÉPOUSÉE (robe d'). Les mariées aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles étaient vêtues de rouge; cette coutume semble avoir existé déjà au commencement du xiv<sup>e</sup>, car en 1309, Mahant d'Artois donna des chausses de couleur feu (ardant) pour un costume de noces (p. 42). La mariée portait aussi une couronne ou un chapel articulé dont les proches de l'épousée se partageaient les membres après la cérémonie. Voir *Mariage*.
- ÉPREUVE DES ARMURES, 521.
- ÉRASME, 1465, † 1536. 304.
- ÉRORE (penne d'), peau et plume de l'èider employée comme fourrure, 232.
- ÉRIARD (saint), 348 n.
- ÉRMENONVILLE (Pierre Outable d), † 1322. 467 n., 470 n.
- ÉRQUEMBAUT (Vincent d'), † 1433. 502 n.
- ERSKINE (Robert), 497 n.
- ERSKINE (Thomas), 496 n.
- ESCAFAGE (Marguerite), xiv<sup>e</sup> s., 92 n.
- ESCAFAGONS, variété de bottines courtes, du xv<sup>e</sup> siècle.
- ESCARPINS, voir *mules*.
- ESCLAVINE (*sarrabara*). Sorte de housse longue, probablement originaire de l'Esclavonie et analogue aux blouses que portent encore les Slaves. L'esclavine des lépreux semble avoir eu un chaperon et ressemblait à la coule monastique.
- ESCLOPS, voir *cherboles*.
- ESCOFFION. Coiffure des femmes de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> s. composée d'un réseau de galons d'or ou de soie.
- ESCOLLETES (solers) appelés actuellement « souliers découverts », 264, fig., 265, 270.
- ESCORNAY (sires d'), 497 n.
- ESCOTES, bâtons écotés, emblème de Louis d'Orléans. Croix écotée, devise de Bourgogne, 282, 404, 406, 423.
- ESCORCHY (Mathieu d'), chroniqueur, 1447-481 n.
- ESCOUFFLE (L'), romain, écrit en Normandie, peu avant 1204. 38, 53 n., 59, 140, 183 n., 233.
- ESPAGNAC (Lot), 501 n.
- ESPAGNE, 9, 99, 190, 298, 315, 351, 374, 395 à 397, 427, 454, 510, fig., 512, 519.
- ESPAGNE (Marie d'), femme de Charles de Valois. † 1379. 189, fig. et n., 190, 400 n. — PHILIPPE II (roi d'), 525.
- ESPAGNOLE (cape), xvi<sup>e</sup> s., 119.
- ESPAGNOLE (chapeau à l'), xvi<sup>e</sup> s., 168.
- ESPARDEILLE. Chaussure de toile de chanvre à semelle de corde tressée, 265.
- ESPIRA DE L'AGLY (Pyénées-Orientales), 198 n.
- ESSEY-LÈS-NANCY (Meurthe-et-Moselle), 521 n.
- ESSORILLEMENT (*exauriculatio*), amputation des oreilles, supplice, 440.
- ESTAME (*stamen*), drap de laine, 418.
- ESTAMET ou ESTAME (*stamen*). Drap de laine léger, 6.
- ESTANFORT (*stanfordius*). Drap de laine d'une grande solidité, préféré pour la confection des surcots. xiii<sup>e</sup>, xiv<sup>e</sup> s., 6.
- ESTIVAUX (*estivalia*, *tibialia*), bottines légères, littéralement chaussures d'été. Quicherat fait dériver leur nom de *stiffel* et y voit la preuve de leur origine allemande. L'italien *stivale* serait plus proche, mais il est évident que l'origine des mots français et italien n'est autre que le latin *estivale*, et que l'Allemagne n'a fait que prendre chez nous, comme souvent, le mot et l'objet, 53, 266.
- ESTOILLE (Pierre de l'), son *journal*, 1574, † 1611. 121.
- ESTOMAC (pièce d'). Plastron de pourpoint, 100.
- ESTOURNEL (Gilles d'), † 1522. 521 n.
- ESTOURTEVILLE (sires d'), 497 n., 522 n.
- ESTRAIN, voir *paille*.

- ESTRIVIÈRES, sorte de passepoil des chausses, 100.
- ESTULE, fourrure de pelleterie, 232.
- ETAÏN et ÉTAMAGE, 139, 170, 171, 238, 247, 248 n., 279, 302 à 305, 306 et 307, fig., 403, fig., 422, 481, 482.
- ETAMINE (*staminia*), drap de laine mince. — Vêtement de dessous des bénédictins, dénommé comme le tissu dont il est fait, 310.
- ÉTAMPES, 5, 31 n., 502 n.
- ÉTENDARD (*bauderia*), 424. Voir aussi *bannière et gonfanon*.
- ETIVAL, abbaye (Sarthe), 360 n., 471 n., 472 n., 478 n.
- ÉTOFFES, voir *tissus*.
- ÉTOILE (ordre de l'), 401.
- ÉTOLE (*stola, orarium*), vêtement liturgique composé d'une longue bande qui se pose sur les épaules du prêtre et que le diacre porte en écharpe, 251, 332, 333, 387. — L'étole faisait partie des ornements impériaux.
- ÉTOUPE (*stupa*). Bouvre de chanvre ou autre, 156, 210.
- ÉTRENNES, voir *présents*.
- ÉTRIER de suspension des ceintures servant à attacher de menus objets : aumônière, clefs, etc., 278, 286, 287, fig., 289, fig.
- ÉTRIERS (*strepe*), usités depuis le x<sup>e</sup> siècle, 451, 470, fig., 483, fig.
- ÉTRUX, abbaye (Pas-de-Calais), 268, 361 n.
- ÉTUDIANTS ou ÉCOLIERS (*scholarii*). Un inventaire décrit la garde-robe que portait en voyage un étudiant du xiv<sup>e</sup> siècle. Lorsque l'écolier devenait maître ès arts, il recevait la *barrette* ou bonnet et prenait la robe longue. C'était la tenue des intellectuels et des gens d'Eglise. Le bonnet carré des docteurs apparaît à la fin du xiii<sup>e</sup> s. et son usage s'étend progressivement : le nom de barrette finit par lui être réservé, 89, 283. Voir aussi *barrette, bonnet carré, robe longue*, et tome II, fig. 187.
- ÉR, abbaye, 502 n.
- ÉR (La Connétable d'), 1338, 222. — Le comte d'), 1338, 420.
- ÉUGÈNE III, pape, 1145, † 1153, 313.
- EUSÈME, évêque de Césarée, historien, † 338, 319.
- ÉVENTAIL (*flabellum*), 172, 361 à 366.
- ÉVÊQUES (*episcopi, presules*), 306 et 307, fig., 320, 323, 324, 326, 327, 330, 334 à 388, 368, 369, 371, 373, 382 à 388.
- ÉVREUX, 346, 355, 359 n., 363, 380, 464 n.
- ÉVREUX Blanche d', † 1398, 400.
- ÉVREUX (Jeanne d'), reine de France, 1325, † 1370, 200, 252, 288, 394, 398.
- ÉVREUX (Philippe d'), comte de Champagne, 1312 à 1335, et roi de Navarre, 337.
- ÉVROUX, abbaye (Mayenne), 283, 502 n.
- EXPOSITION des condamnés, 440.
- EXPIÈRE (saint), évêque de Toulouse, † vers 410, 379.
- EX-VOTO, 395 à 397, 410, 442 n.
- FACE (Sainte), 307, fig., 310, fig.
- FAMAGOSTE, 159.
- FANON, nom de diverses pièces du vêtement liturgique, ayant toutes la forme de bandes. Le fanon (*orale*) est une sorte d'amict porté par le pape, 330. — Les fanons de la tiare et de la mitre sont deux orfrois à extrémité frangée retombant sur la nuque, 374, 375, 377, 379.
- FAUCHARD (*folx*), 161, 475.
- FAUCOGNEY (Almon de), † 1334, 270 n., 488 n., 501 n.
- FAUCON (*falco*), oiseau de chasse, 254, 257, 258.
- FAUCRE, barbarisme, faute de lecture pour *fautre*. Voir *feutre* et p. 508 n.
- FAUDES (*falde*), jupe de plates complétant la brigandine ou le corselet, 482, 489, 501 n., 504, fig., 505, fig., 508, fig., 517, fig., 518, fig.
- FAUQUEMONT (sires de), 496 n., 497 n.
- FAUSSAIRES (*falsarii*), 439, 440.
- FAUSSES BOURSES, voir *bourses et poches*.
- FAUX TÉMOINS, 439.
- FAUX VISAGES, voir *masques*.
- FAVERUS ou reliques d'affection, 62, 426 à 428.
- FAY (Seine-et-Marne), 521 n.
- FAYS (Antoine de), 522 n.
- FECAMP, abbaye, 351, 383, fig., 384.
- FÉLIX V, élu pape en 1440 par le concile de Bâle, considéré à tort comme donateur de la crose de saint Maurice. Voir BILLENS (Guillaume de), 361, 363, fig.
- FEMINALIA (lat.), caleçon, 13, 15.
- FEMMES (Ordres de). Voir *Religieuses*.
- FENDU (point) de broderie, 234.
- FENTES des vêtements, 62, fig., 67, fig., 123, 125, fig., 128, 129, fig., 130, 325 à 327. Les fentes des vêtements peuvent être pratiquées du haut en bas ou jusqu'à mi-hauteur seulement, « depuis l'encollure (amigaut) ou depuis le bas ou enfin au milieu du vêtement, sur les côtés (fichets) ». Elles peuvent être ouvertes, rabattues à revers, agrafées, lacées, boutonnées. Elles se pratiquent le plus



souvent devant, parfois derrière dans les vêtements qui moulent le buste, surtout à la fin du xiv<sup>e</sup> s. et parfois aussi sur le côté, spécialement dans la gipe ou gipon de l'époque romane (Quicherat, *costume*, p. 164, fig. d'après l'*Hortus Deliciarum*). Les fentes latérales ou fichets sont mentionnées dès le xiii<sup>e</sup> s. par Marie de France, qui vivait en Angleterre, et quand, au siècle suivant, elles se développent dans le surcot ouvert, le sire de la Tour Landry signale cette mode comme d'origine anglaise (cf. p. 60 et 94-95). Voir aussi *broque*, *chemise*, *cotardie*, *dalmatique*, *fichet*, *haubert*, *housse*, *manches*, *surcot ouvert*, *tabard*.

FER, 263, 269, 318 n. Voir aussi *Armes et armures*.

FER A MARQUER LES CONDAMNÉS, 439, 440.

FER D'OR et FER D'ARGENT (Chevaliers et écuyers du), 409.

FERMAIL et FERMAILLET (*firmaentium*).

Sorte de boucle composée d'une plaquette ou plus souvent d'un cadre ajouré et d'une broche ou ardillon. Le fermail sert à fixer (*firmare*; ital. *fermare*) l'amigaut d'un surcot, le rebras d'un chapeau, l'attache d'un manteau, etc. Aujourd'hui le nom de la broche s'étend au fermail entier, comme celui de la cornette à l'ensemble du chaperon. Au Moyen Age, le fermail était souvent donné en présent, d'où certaines devises; il était souvent aussi l'enjeu d'un pari, si bien que ce mot, dans le livre du chevalier de la Tour Landry, est fréquemment synonyme de pari. Certaines ceintures s'attachaient par un fermail, et fermaillet peut être synonyme d'agrafe, 34, fig., 35, 46, 51, 61, 65, 66, 69, 143, fig., 164, 239, 240, 285, 316, 411 n., 412, 420, 421, 422, 424, 425, 428, 445.

FERRER, petite broche de métal rivée à l'extrémité d'un lacet. L'ensemble du lacet et du ferret se nomme *aiguillette*, 76, 239.

FÉRULE (*narther*), 349, 350.

FESTONNÉS, DÉTRANCHÉS ou TAILLADÉS (bords). Les bords détranchés furent en grande faveur au Moyen Age. Dès le xii<sup>e</sup> s. on rencontre ce genre d'ornement sur les bords de certaines grandes manches de bliauds et même dans le bas de celui des hommes (*Hortus Deliciarum*). Un siècle plus tard, un dessin de

Vilard de Honnecourt (p. 470) montre les courtes manches d'une cote à armer profondément tailladées et formant de ces *lambels* ou épaulettes que l'on retrouve encore dans le costume du xv<sup>e</sup> siècle. Au xiv<sup>e</sup> siècle, la mode des bords festonnés s'accroît; la fin de ce siècle et le commencement du suivant marquent son apogée. Les bords des manches à la bombarde des luques et houppelandes, les bords des collets et les coquilles des chaperons en fournissent de nombreux exemples (86, fig.) et la découpeure se complique, car parfois ses dents sont refendues en dents plus petites. Au xvi<sup>e</sup> s. les épaulettes et les bords de toques continuent d'adopter souvent cette décoration, 68, fig., 75, fig., 81, fig., 82, fig., 85, 86, 122, 155, 158, 433, 470, fig., 479, 482, fig., 483, fig., 486, fig.

FÊTES, 81, fig., 128, fig., 429, 430, fig.

FEU ou ARDANT, nuance de tissu, 42, 286.

FEU (armes à), 410, fig., 412, 422, 509, 521, 525.

FEU SAINT-ANTOINE, maladie; probablement érysipèle dangereux, 405.

FÈTRE (*feltrum* ou *filltrum*), 161, 162, 234, 265, 268, 436, 439, 480, 508.

FIACRE (saint), 304, 306, fig.

FICHET (*fnniculum*). Fente verticale pratiquée à mi-hauteur d'un vêtement et pouvant livrer passage à la main, 55, 59, 60, 68, fig., 69, 80, fig., 83, fig., 92. Voir aussi *fentes des vêtements*.

FIENNES (sires de), 496, 497 n., 498 n.

FIERABRAS, roman, 464 n.

FIERIER (Amiel li), bourgeois de Tournai, vers 1200, p. 59 n.

FIESOLE (Giovanni da), dit Fra Angelico (beato), peintre, 1387, † 1455, 478 n.

FIESQUE (Nicolas de), évêque d'Embrun (1511 à 1516), p. 341 n.

FIFÉ (Pistoleta), troubadour, 154 n.

FIGURINES DE CIRE servant à des pratiques superstitieuses, 439.

FIL CIRÉ, 265, 293.

FIL LIGNERL ou de lin et fil de soie, 1, 2, 54, 56, 74, 79, 118, 137, 162, 170, 173, 181, 197, 226, 234, 236, 256, 264, 279, 313.

FIL DE MÉTAL, 149, 163, 173, 197 n., 207, 208, 212, 213, 217, fig., 226, 331.

FILE DE PERLES, 137, 174, 175, fig., 176, fig., 216, fig., 226.

FILET (*retis*, *reticula*), 210, fig., 291. Voir aussi *cannetille* et *résille*.

FILIGRANE, travail d'orfèvrerie qui

- consiste à souder sur un fond des fils de métal granulés décrivant divers dessins, 341, 346, 350, fig., 354, 362, fig., 355 n., 391, 463, fig.
- FILLES PUBLIQUES OU FILLETES COMMUNES (*meretrices, scorta, prostitute, pellices, putane*). Dès le début du Moyen Age, elles avaient un manteau de lin spécial qu'Isidore de Séville appelle *amiculum*; alias *aminiculum*. Plus tard, de nombreux règlements leur imposèrent des enseignes dont les plus usuelles étaient la coiffure noire et blanche, le manteau rayé et l'*aiguillette*, restée proverbiale. Celle-ci consistait en un cordon ou bandelette de couleur tranchante autour d'une des manches. En outre, les parures leur furent souvent interdites, 111, 444 à 446 et tome II.
- FIN (Jeannette Le), † 1554, 223, fig.
- FITZ-WALTER (sire de), 497 n.
- FLABELS OU FLAVELS LITURGIQUES, ROUELLES, ÉMOUCHOIRS (*flabella, rotule, muscatoria, deffendalhs, ventilabra, ventalia, caligestata, cherubini*). 364 à 366.
- FLACON DE PIERRE à suspendre au col des ivrognes, 441.
- FLAMENCA, romain, situé en 1234, 248, 428.
- FLAMME (point de), 234.
- FLANDRE, 4, 5, 53, 109, 409, 441, 467.
- FLANDRE (comtes de); — LOUIS I<sup>er</sup>, 1322; — ROBERT III de BÉTHUNE, 1309 et ROBERT de CASSEL, 1317, 483 n. — FLANDRE (Robert de), 1305, 483 n.
- FLANDRE (comtes et comtesses de), 137, 194, fig., 198, 457 n., 178, 480, fig., 483 n., 496 n., 497 n., 499 n.
- FLÉAU D'ARMES (*flagellum*), 461, 475.
- FLÈTRE (Nord), 521 n.
- FLEUR DE LYS, voir *lys*.
- FLEURON, diminutif du sceptre, ou sceptre sans hampe porté surtout par les reines et princesses et par la Vierge Marie, 392, fig., 394; voir aussi *sceptre*. Les rois de France depuis Robert jusqu'à Philippe le Bel, inclus, portent, sur leur sceau, le sceptre dans la main gauche et le fleuron (fleur de lys depuis Louis VII) dans la droite. Dans la suite, ils ont le sceptre et la main de justice. — *Fleuron de couronne*, voir *couronne*.
- FLEURS ARTIFICIELLES, 141, 166, 170, 201 à 203, 224, 289, 421, 422, 516.
- FLEURS NATURELLES, 131, 140, 141, 199, 427.
- FLINES, abbaye (Nord), 158.
- FLOBOARD, chroniqueur, milieu du x<sup>e</sup> siècle, 347.
- FLORENCE, 99, 101, 157, 170, 191, 194, 210, 233, 276, fig., 284, fig., 348 n., 355 n., 360, 365, 467 n., 477, fig., 506 n.
- FLORENTIN (saint), 302.
- FOCAL (*focale*), voir *gorgière*.
- FOINET (Isabelle), † 1297, 182 n.
- FOIX (pays de), 409.
- FOIX (Gaston, comte de), 1388, 299.
- FOIX (Marguerite de), femme de François II, duc de Bretagne, 109 n.
- FOLLEVILLE (Somme), 521 n.
- FOLQUIN (saint), évêque de Thérouanne, 817, † 855, 383.
- FON (Bernat de la), troubadour, 154 n., 156, fig.
- FONCTIONNAIRES, voir *officiers*.
- FOND DE CUVE (mantel à). C'est le manteau presque universellement porté par les deux sexes au xiii<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xiv<sup>e</sup>. Il est taillé en rond, c'est ce qui l'a fait comparer à la toile ou fond de bain qui garnissait les cuves à baigner. Ce grand manteau, doublé de cendal en été et de pelletterie en hiver, était retenu sur les épaules par une attache, cordelière ou chaînette allant d'une épaule à l'autre, 51. Voir aussi *mantel* et *attache*.
- FONDEUR DE MÉTAUX, 279, 304 n.
- FONTAINE-LÈS-RIBOUCS (E.-et-L.), 342.
- FONTENAY-LE-VICOMTE (Vendée), 180 n.
- FONTENELLE, abbaye de Saint-Wandrille (Seine-Infér.), 331, 341.
- FONTETTE (Antoinette de). Effigie funéraire, xvi<sup>e</sup> s., 290.
- FONTEVRAUD, abbaye (Maine-et-Loire), 255 n., 355 n., 384.
- FORCES, FORCETTES (*forceps*), 210, fig., 286.
- FORMES A CHAUSSURES (*formipedie*), 263.
- FORMES DU CORPS, 57, 90, 91, 101, 125.
- FOSSEYEUR, 319.
- FOUCAIMONT, abbaye (Seine-Inférieure), 493 n.
- FOULLOY (Evrard de), évêque d'Amiens, † 1222, 259.
- FOUNE (*mustela*), plume de fourrure, 231.
- FOURJ (S.-et-M.), 296, 489 n.
- FOUQUET (Jean), enlumineur sous Charles VII et Louis XI, 108, 134, 135, 165, 171.
- FOURBISSAGE (*eruginatio*), se faisait pour les pièces de mailles en les roulant dans un baril avec du sable. Pour le harnois blanc, il était simple. Il était, au contraire, impraticable pour la brigandine, 481.

- FOURBEAU D'ÉPÉE (*vagina*), 450, 461, 471, 508, fig.
- FOURRURE (*fodera, fodratura*), tout ce que nous appelons doublure. Le mot a pris actuellement le sens restreint de fourrure, de pelleterie. Voir *doublure et pelleterie*.
- Fous professionnels (*surre*), 253, 304, 408, 431 à 433.
- Fous (Ordre des), 433.
- Foy (sainte), 175 à 177, 283.
- Foy (Gilles de), † 1485. 502 n.
- FRAINE (Pierre dou), † début du XIV<sup>e</sup> s., 55, 143, fig.
- FRAISE, 121, 124, 128, 129, fig., 218, fig.
- FRAMÉE (*framea*), arme offensive des Francs, 447.
- France (rois de).
- CHARLES IV, le Bel, 1322, † 1328. 399.
- CHARLES V, le Sage, 1364, † 1380. 70, 71, 75, 74, fig., 86, 88, 96, 106, 134, 144, 145, 150, 165, 252, 268, 281, 367, 382, 389 à 393, 397, fig., 400, 401, 402, 405 n., 416, 421 à 423, 437.
- CHARLES VI, 1380, † 1422. 70, 71, 78, fig., 88, 89, 156, 248 n., 285, 286, 303, 393, 402, 404, 405 n., 423, 445.
- CHARLES VII, 1422, † 1461. 97, 101, 106 n., 166, fig., 170, 171, 222, 286, 298 n., 402, 413, 414, 423, 424.
- CHARLES VIII, 1483, † 1498. 145, 201, 297, 402.
- CHARLES IX, 1560, † 1574. 151, fig.
- CLOVIS, 481, † 511. 15, 343.
- FRANÇOIS I<sup>er</sup>, 1515, † 1547. 121, 125, fig., 135, 257 n., 433.
- HENRI I<sup>er</sup>, 1005, † 1060. 132.
- HENRI II, 1547, † 1559. 118, 299, 300, 525.
- HENRI III, 1574, † 1589. 408.
- JEAN II le Bon, 1350, † 1364. 70, 71, 72, 133, 141, 167, 281, 299, 401, 437.
- LOUIS VI le Gros, 1108, † 1137. 132.
- LOUIS VII le Jeune, 1137, † 1180. 132.
- LOUIS (saint), 1226, † 1270. 4, 49, 50, 52, 55, 70, 232, 243, 304, 316, 317, 367, 389, 398, 410, 411 n., 420, 435 n., 137 n.
- LOUIS X, le Hutin, 1314, † 1316. 437 n., 487.
- LOUIS XI, 1461, † 1483. 97, 100, 101, 103, 107 n., 113 n., 145, 164, 270, 300, 407, 516.
- LOUIS XII, 1498, † 1515. 402, 406, 423.
- PHILIPPE I<sup>er</sup>, 1060, † 1108. 132.
- PHILIPPE II AUGUSTE, 1180, † 1223. 132.
- PHILIPPE III, le Hardi, 1270, † 1285. 397, fig.
- PHILIPPE IV, le Bel, 1285, † 1314. 38, 389, 398, 480 n., 502 n.
- PHILIPPE V, le Long, 1316, † 1322. 299, 437 n.
- Robert II, le Pieux, 996, † 1031. 132.
- FRANCE, princes, reines, princesses.
- CHARLES, Dauphin, 1352. 496 n.
- CHARLES ORLAND, fils de Charles VIII, 1494. 297.
- CHARLOTTE, reine, 1470. 270.
- CHARLOTTE, fille de François I<sup>er</sup>, 215, fig.
- CLAUDE, reine, † 1524. 215, fig.
- ISABELLE, 1390, 1400 et 1422. 95 n., 112 n., 286, 292.
- JEAN, fils de saint Louis, 45 n.
- FRANCE (Jeanne de), † 1371. 400 n. — (Madeleine de), 1455. 211. — (Philippe de), frère de saint Louis, 45, 47, fig., 54 n.
- FRANCE (Marie de), poétesse. XIII<sup>e</sup> siècle, pub. par Roquefort, 1820. 57, 60.
- FRANCESCA (Pierro della), peintre, 1423, † après 1509. 191, 194.
- FRANCFORT, 145 n.
- FRANCHE-COMTÉ, 409.
- FRANCSAIS, religieux, 310.
- FRANCS, voir *Mérovingiens*.
- FRANGE de cheveux, 225.
- FRANGES et EFFILÉS, 166, 169, 170, 214, 236, 253, 328, 329, 331, 332, 333, 341, 377, 378, fig., 379, 476.
- FRESNOY (H.-Marne), 522 n.
- FRETELMAN (Jean), brodeur gantois, 1421. 433.
- FRETTE (LA) (S.-et-L.), 501 n.
- FRETTES, ornement, 222.
- FRIBOURG (Suisse), 141 n.
- FRIBOURG-EN-BRISGAU, 376 n.
- FRISE, 4, 50, 441.
- FRISE, drap, 253.
- FRISON BLANC, fourrure d'agneau fine analogue sans doute à la « chèvre de Mongolie » actuelle, 232.
- FRISURE des cheveux, 133, 135, 174, 182, 226; — *des plumes*, 172.
- FROC, vêtement de dessus, devenu, après l'époque carolingienne, un vêtement spécial aux moines; les convers n'y avaient pas droit, 310, 311, fig.
- FRODMONT, abbaye (Hainaut), 212, fig., 502 n.
- FROISSART, 141, 162, 172, 252, 299 n., 413, 486.
- FROMENT (Nicolas): Ses peintures de 1470 à 1480, 135, 149, 361.
- FROMISTA (Espagne), 371 n.
- FRONCÉS. Les francés sont très en fa-

- veur à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xv<sup>e</sup>. Les grandes manches se rattachent parfois aux épaules par des froncés et les froncés à la taille sont un caractère de la houppele (fig. 65, 65 bis). Ils se remarquent surtout dans la houppele des femmes, dont le corsage à plissés a quelquefois un plastron à fronces régulières, pincées à la ceinture et à l'encolure (statue funéraire de Jeanne de Boulogne à Bourges). Voir aussi *houppelande*.
- FRONCÉS**, 195, fig., 197, fig., 214.
- FRONDE** (*funda*, *balista*), 463, 475.
- FRONT** (saint), premier évêque de Périgueux, 382.
- FRONTAL**, chapel d'orfèvrerie, 137, 190, 198 à 202, 203 n., 223, 224, 226.
- FRONTAL** de casque, pièce horizontale fixée au casque pour abriter le visage, comme le bec d'un chapeau civil, fin du xv<sup>e</sup> s. au xvi<sup>e</sup>, 512, fig., 513, fig.
- FRONTENAC** (Gironde), 464 n.
- FRONTENAC** (Hugues de), xiii<sup>e</sup> s., 464 n.
- FRUMAUD**, évêque d'Arras, † 1183. 355, 384 n.
- FUMEL** (Gironde), 440 n.
- FUNÉRAILLES**, 413; voir aussi *deuil*.
- FUNÉRAIRES** (costume et mobilier). Les morts du Moyen Age étaient complètement vêtus, tels qu'on les voit sur les effigies de tombeaux. On leur mettait robes linges, robe de dessus, chausses, souliers et gants, et les attributs de leurs dignités, tels que le calice, la chasuble, la crosse, l'épée, le sceptre, la couronne. Souvent ces objets n'étaient qu'en matière de peu de valeur : calices de plomb, couronnes de laiton, 256, 257, 298, 325, 346, 348 n., 352, 355 n., 369, 370, 384 n., 387, 393, 394, 399, fig., 401, fig., 447, 451 n.
- FUNÉRAIRES** (effigies), 46, fig., 48 n., 54 n., 55, 61, fig., 64 n., 67, fig., 75, fig., 77, fig. et n., 78 n., 80, fig., 82, fig., 83, fig., 85 n., 86 n., 93 n., 94 n., 101 n., 109 n., 110 n., 139, fig., 140, fig., 143, fig., 153, fig., 180 n., 182 n., 183, fig., 189, 191, fig., 192, fig., 193, fig., 194, fig., 195, fig., 201, fig., 202, fig., 203, fig., 207, fig., 208, fig., 212, fig., 213, fig., 214, fig., 215, fig., 219, 220, fig., 221, fig., 223, fig., 225, fig., 226 n., 258 n., 259 n., 297, 313 n., 319, 328 n., 340, fig., 352, 362 n., 364 n., 377 n., 382 n., 383, fig., 397, fig., 400 n., 424 n., 451 n., 460, fig., 436 n., 462, 464 n., 466, n., 467 n., 468, fig., 470 n., 471 n., 472 n., 473, fig., 474, 476 n., 478 n., 479 n., 480 n., 481, fig., 488 n., 488, 489 n., 490, 491, 492 n., 493 n., 501 n., 502 n., 512 n., 514, fig., 521 n., 522 n.
- FURBER** (Raoul de), seigneur de Cernay, xv<sup>e</sup> s., 522 n.
- FURNES**, 411, 442 n.
- FUSEAU** (fil de soie en), 236.
- FUSIL** (*cotis*, *piricidium*, *fusillus*), pierre à feu et pièce d'acier emmanchées, 53, 293, 406, 411 n., 424, 519.
- FUSTIGATIONS** (*verbera*), supplice, 440.
- FUTAINE** (*fustana*), tissu de coton, 3, 50, 74, 482; vêtement, synonyme de *doublet*, 43, 91.
- GADANCOURT** (S.-et-O.), 521 n.
- GADELINGES**, PICOTS OU BROCHES, pointes armant la partie saillante du poing d'un gantelet d'écaillés, fin du xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècle, 509.
- GAESBEEK** (sires de), 497 n.
- GALANTE** (imagerie), 184, fig., 185, 424, 427, 433.
- GALERAN**, roman, par Renaud, vers 1200. 45 n., 59, 64 n., 140, 178 n.
- GALICE**, voir *Compostelle*.
- GALOCHE**, chaussure à semelle de bois, 269.
- GALON**, insigne de grade; voir *lambel*.
- GALONS**, 117, 184, 185, 193, 236, 240, 275, 295, 296, 328, 332, 375 à 381, 414; voir aussi *bisette*, *claves*, *orfrois*.
- GALVARDINE**, sorte de robe longue, xv<sup>e</sup> s.
- GAMACHES** et GUËTRES (*tibialia*), jambières de cuir, de toile ou de feutre, vêtement populaire, 262; voir aussi *heuses*.
- GAMBESON** OU GAMBISON (*gambeso*, *gonjo borratium*), cuirasse de toile ou de cuir rembourrée de *gambois* ou d'autre bonre et qui se portait généralement sous le haubert, surtout depuis 1200 environ, 449, 463, 464, 479, 482, fig., 484 fig., 485, fig., 503, 510.
- GAMBOIS** (*cannabum*, *canabesum*, *canabosium*), étoupe de chanvre, 73.
- GAMBOISÉE** (cotte) ou GAMBESON (*gambeso*, *perpunctum*), vêtement civil, 43, 73, 79, 100. Voir aussi *pourpoint*.
- GAMITE**, fourrures de chamois et de daim, 232.
- GAND**, 4, 6, 307, fig., 310, 410, 411, fig., 413, 433, 467 n., 483 n., 487 n., 488 n.
- GANTELETS** de mailles ou *mitons* (*mite*, *manice*), 401, 464, 465, 466, 467, 468, 468, fig., 485, 486, 503; — de *plates*, 482, fig., 484 à 487, 501 n., 503, 504, fig., 505, fig., 508, 509, 510, fig., 522, 523, fig.
- GANTIER** (*cirothecariū*), 257, 258.

- GANTS** (*chirothece, wanti, manice*). Suivant Jean de Garlande, ils étaient simples (*simplices*) ou fourrés (*furrate*) en peaux d'agneau, conin, ou goupil, ou en cuir. On peut voir par d'autres documents que ces cuirs étaient, comme aujourd'hui, variés. — Les frères Bonis faisaient venir des gants de Londres et Mahaut d'Artois de Paris. Il existait aussi des gants de tissu. — *Gants civils*, 16, 39, 53, 255 à 259, 298, 310, 342, 382; — *liturgiques*, en peau ou en tissu, 382 à 385. — *Pendants*, probablement gants à poignet fendu qui pouvaient, lorsqu'on les dépassait, rester suspendus au poignet, 258; voir aussi *mitaines, mitons, moufles*.
- GARD** (LE., abbaye (Somme), 45.
- GARDE** des empereurs carolingiens, 448; voir aussi *sergents et massiers*.
- GARDE-BRAS** ou **SPALLIÈRES** (*spalerialie*) plates protégeant les épaules, 71, 478, 479, 482, 488, 503, 504, fig., 505, fig., 508, fig., 509, 516, fig.; voir aussi *ailettes* et *spallières*.
- GARDE-COL**, voir *bufle*.
- GARDE-CORPS**, vêtement de dessus et d'hiver, synonyme de *corset* (en 1312), 47 à 49, 64, 65, 74; voir *corset* et *housses*.
- GARDE-REINS**, partie postérieure des braconnières, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s., 522.
- GARDE-ROBE**, actuellement tablier, 89, 95, 96.
- GARDES** d'épaulières, prolongements des spallières du xvi<sup>e</sup> s. qui s'étendent en arc de cercle sur les pectoraux et sur les omoplates, 522.
- GARGILLESSE** (Indre), 464 n.
- GARIN**, roman, par Jean de Flagy, fin du xii<sup>e</sup> s., 453 n., 454 n.
- GARLANDE** (Jean de), auteur d'un poème (*le Mépris du Monde*) et de trois dictionnaires latins, vivait à Paris au xiii<sup>e</sup> siècle. Il parle de la mort de Simon de Montfort (1218) comme d'un événement récent. Le dictionnaire ici utilisé classe les mots par catégories d'idées et non selon l'ordre arbitraire inintelligent et incohérent de l'alphabet. Il était manifestement fait pour accompagner des « leçons de choses ». Jean de Garlande enseignait le latin sans le secours du français, comme le font encore les Jésuites, qui seuls l'enseignent bien, et sa méthode est identique à celle que l'Allemagne a prétendu avoir inventée de nos jours et exploitée sous le nom de « méthode Berlitz », 136, 264, 265 n., 278, 279.
- GARNACHE**, vêtement de dessus avec ou sans manches, variété du surcot ou de la housses, xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> s., 48, 49, 69, 74, 89.
- GARNEMENT** (*garnimentum*), pièce quelconque, spécialement pièce de vêtement, 39, 71, 88, 299.
- GAUDICHET**, pièce d'armure, 1298, 488 n.
- GAUFRÈRES** (étolles), 32 à 36, fig., 296.
- GAUFRERE**, broderie, 234, 296.
- GAUTIER** (saint), de Pontoise, † 1099, 348 n., 359 n., 361, 363.
- GAUZELIN** (saint), évêque de Toul, 922, † 962, 346.
- GAZE**, COUVRECHEF DE SOIE. Tissu de soie mince, 12, 109, 180, 181, 190, 191, 194, 211, 213.
- GÉLASE II**, pape, 1118, 1119, 349.
- GÈNES**, 9, 10, 11, 105, 233, 235.
- GENÈTS** (cosses de), ornement et emblème, 141, 285, 293, 404, 423.
- GENETTE**, fourrure, 231.
- GENÈVE**, 348 n.; — (comtes de), 498 n.
- GENÈVIÈVE** (sainte), † 1512, 307, fig.
- GENEVRAVE** (LA) (S.-et-M.), 474.
- GENGOULT** (saint), 502 n.
- GENOILLAC** GAILLOT DE), † 1547, 521 n.
- GENOILLIÈRES** (*genualia*) civiles, 272.
- GENOILLIÈRES** (*genualia ferrea*), pièces d'acier protégeant les genoux et s'appliquant à recouvrement sur l'intersection des cuissots et des trumelières. Elles furent d'abord rondes aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, puis en forme de gouttière coudée avec appendices latéraux ou gardes, analogues à celles des spallières, 488, 503, 504, fig., 505, fig., 507, fig., 509, 517, fig., 522, 523, fig.
- GENOUILLY** (Henri de), † 1329, 501 n.
- GEORGES** (saint), 307, fig., 485, fig., 502 n., 522 n.
- GÉRAUD**, évêque de Cambrai, 1080, 366.
- GÉRAUD DE ROUSSILLON**, romain, 454 n.
- GERCY**, abbaye (S.-et-M.), 467 n., 476 n., 480 n., 502 n.
- GÉRINES** (Jacques de), fondateur, vers 1450, 82, fig., 165 n., 207 n., 247.
- GERMAIN** (saint) D'ANXERRE, 418, † 449, 319.
- GERMAIN** (saint), abbé, † 677, 15, 260, 261, 347, fig., 353, 385, 386.
- GERMOLLES** (Marguerite de), † 1302, 219 n.; — (sires de), † 1323, 490 n., 492 n., 501 n.
- GERONE**, 255 n.
- GUILDES**, 410, 411, 412.
- GIUSTELLES** (sire de), 497 n., 498 n.

- GIBECIÈRE (*cassidilis*), voir *sacoche*.  
 GILET, 17.  
 GILLES, archevêque de Tyr, † 1266. 359 n.  
 GIPE, GIPON, JUPON OU POURPOINT (*gipa*, *giponus*, *perpunctus*), corsage lacé sur le côté, que les femmes du XII<sup>e</sup> s. portèrent par-dessus le bliand. Il était gaufré, empesé, fourré, porté par les hommes sous le surcot ou sous le jaque. Il était lacé ou boutoné. Le terme est synonyme de *pourpoint*, terme qui prévalut dans le nord au XV<sup>e</sup> siècle, 37; vêtement ouaté ou pourpoint de futaine, XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. 43, 73, 74, 100, 312. Voir aussi *jupe*.  
 GIRAUD, évêque de Limoges, † 1022. 346, 352.  
 GIVET, 9, 74.  
 GLANDS, ornement, 170, 215, fig., 222, 249, 275, 427.  
 GLOBE CRUCIFÈRE, emblème du pouvoir des empereurs et rois chrétiens, 393, 401, fig.  
 GODEFROY DE PARIS, roman, 38.  
 GODEHARD (saint), évêque d'Hildesheim, † 1038. 336, 355 n., 356 n.  
 GODOT, jupe de dessous, 440.  
 GOES (Ugo van der), peintre, † 1482. 210 n.  
 GOMONEGNIES (sires de), 498 n.  
 GONFANON (*canfalo*), Lance des chevaliers, ornée d'un pennon, 452, fig., 461, 468, fig., 475.  
 GONNE et GONNELLE (*gunna*), robe de dessus, 16, 49, 53, 64, 74, 310.  
 GONZAGUE, 511.  
 GORAP (dame), † 1365. 92 n.  
 GORGERETTE, GORGÈRE OU TOURET DE COL, fichu ou garniture de linge fin doublant le décolletage du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, 109, 110, 122, 214.  
 GONGERETTE (*gorgeria*), collet de cuir ou de toile en plusieurs épaisseurs, qui se plaçait sous le collet de mailles, 464.  
 GORGAS, décolletage échanuré du XV<sup>e</sup> s., et par extension toutes autres élégances provocantes, 446.  
 GONGIÈRE (*gorgeria*), goulée de la coiffe de mailles, 448.  
 GORNIER, élégant du XV<sup>e</sup> siècle, 113.  
 GONZE, abbaye, 497 n.  
 GOTH (Bertrand de), † 1324. 501.  
 GOTHIQUE, 1<sup>re</sup> période, fin du XII<sup>e</sup> s. à fin du XIII<sup>e</sup>, 38 à 69, 132, 133, 136 à 140, 144, 146 à 148, 151, 153, 161, 162, 168, 178 à 181, 183 à 185, 219, 229 à 259, 263 à 268, 275 à 361, 377, 379, 381, 386, 387, 391, 394, 398, 416 à 418, 425 à 427, 435, 438, 439, 444, 445, 463 à 475.  
 GOTHIQUE, 2<sup>e</sup> période, fin du XIII<sup>e</sup> s. au milieu du XIV<sup>e</sup>, 70 à 96, 133, 134, 137 à 142, 144, 146, 151, 153, 161, 162, 168, 178 à 185, 220 à 222, 224, 229 à 259, 263 à 268, 275 à 317, 325, 337, 342, 361, 377, 380, 388, 391 à 394, 398, 401, 418, 425, 427, 429, 432, 436, 440, 445, 476 à 501.  
 GOTHIQUE, 3<sup>e</sup> période (dite flamboyante), fin du XIV<sup>e</sup> s. au commencement du XVI<sup>e</sup>, 97 à 115, 134, 135, 139, 140, 144 à 146, 148 à 151, 155 à 161, 163 à 166, 169 à 173, 186 à 224, 229 à 259, 268 à 272, 275 à 317, 337 à 342, 361, 377, 381, 390, 391, 393, 398, 399, 400, 402 à 415, 418 à 434, 439, 445, 446, 501 à 521.  
 GOTHUS, 260, 343.  
 GOUFFIER (Artus et Claude), XVI<sup>e</sup> siècle, 522 n.  
 GOULE, GOULIÈRE et GUEULE. Bourse ou poche. Une lettre de rémission de 1399, citée par Du Cange, parle d'argent pris dans la goulière des braies : il semble que dans cet exemple la goule ait fait corps avec le vêtement. Le nom pourrait avoir été donné primitivement à des bourses ou poches placées dans la goulée ou amigaut d'un vêtement, comme la poche du bliand de Munich, fig., 26.  
 GOULÉE. Ce mot peut être synonyme d'amigaut ou d'encollure, mais généralement, il désigne l'ouverture du chaperon qui enserre le col. A partir de la fin du XIII<sup>e</sup> s., l'usage s'établissait progressivement de coiffer le chaperon par la visagière ; la goulée devint un pan d'étoffe tombant purement décoratif, qui s'appela *patte* ou *coquille*, 49, fig., 152 et 153, fig., 154, 155, 156, 159, 220.  
 GOUPIL ou VOUPIL (*vulpes*, *vulpellus*), dénommé de son prénom *Renard* depuis le succès du roman de ce nom. Penne de fourrure, 232.  
 GOURDE, 298, fig., 302.  
 GOURSANGREZ (S.-et-O.), 487 n., 488 n., 489 n., 504 n.  
 GOUSSETS DE MAILLES, 503.  
 GOUTÉ. Drap. C'est ce que nous nommons un tissu à pois, 7.  
 GOUTTIÈRE d'épée, 451.  
 GOUY (Oudard de), † 1333. 488 n.  
 GRACE-DIEU (La) (Haute-Garonne), abbaye, 464 n., 471 n.  
 GRAINE (*graua*), teinture rouge très estimée, faite de kermès et dite aujourd'hui cochenille, 7, 264, 432, 445; voir aussi *cramoisi* et *kermès*.

- GRANDMONTAINS (dits *bonshommes*), religieux, 311, 348 n.
- GRANDPRÉ (comtes de), 1213 et. 1279. 471 n., 498 n.
- GRANDPRÉ (Geoffroi de), évêque de Châlons, † 1247, 377 n.
- GRANDS-MAÎTRES des ordres militaires, 314, 315, 316, 524, fig., 525.
- GRANGES (Jean des), † vers 1300. 487, 488 n.
- GRASSE (LA), abbaye (Aude), 257 n., 464 n., 471 n.
- GRÈCE et GRECS, 262, 434.
- GRÉGOIRE le GRAND (saint), pape, 590, † 604. 332, 333, 343, 349, 387.
- GRÉGOIRE IV, pape, 827, † 844. 344.
- GRÉGOIRE IX, pape, 1227, † 1241. 437 n.
- GRÉGOIRE (saint) DE TOURS (Georges Florent), évêque de Tours et historien, 544, † 595. 9, 319, 320, 343.
- GRÉGOIRE (saint) DE NAZIANZE, évêque et théologien, 328, † vers 389. 319.
- GRELOTS, DANDINS, CAMPANES, CLOCHETTES (*tinlinnabula, campanule*). Durant tout le Moyen Age, mais surtout à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup> on cousait volontiers aux vêtements civils ou liturgiques des franges de grelots, 237, 238, 251 à 254, 293, 323, 326, 333, 377, 432, 433.
- GREMIAL, couverteur qu'un prélat assis se fait poser sur les genoux, quand il procède aux onctions, pour éviter les taches que peuvent faire les saintes huiles, 342, 387.
- GRENOBLE, 522 n.
- GRENSONS, moustaches et favoris.
- GRENSONS (Eustache aux), comte de Boulogne, père de Godefroi de Bouillon, † vers 1093.
- GRENSONS (Marie aux), bourgeoise d'Arras, † 1325; effigie funéraire, 1376. 94 n.
- GRÉS (Guillaume de), évêque de Langres, 1289.
- GRETZ-SUR-LOING (S.-et-M.), 464 n., 467 n.
- GRETZ (Jean de), fin du XIII<sup>e</sup> s., 467 n.
- GRÈVES ou TRUMELIÈRES (*ocree tibialia ferrea*), pièces d'acier protégeant les jambes, c'est un retour à la cnémide antique, 488, 501 n., 503, 507, fig., 509, 517, fig., 522, 523, fig., 524.
- GREZ (Rasse de), † 1318. 467 n.
- GRIFFON, 496.
- GRIMOUARD (Jean de), 522 n.
- GRIS, nuance de tissu, 6, 53, 76, 90, 103 n., 108, 166, 170, 314, 402, 443, 482.
- GRIS. Tissu de laine. En 1387, l'ex-
- pression « gris naïf » indique une teinte naturelle, obtenue sans teinture, 155, 297.
- GRIS et PETIT GRIS (*cisimus*). La penne des dos d'écureuils de cette teinte se réunissait pour former des fourrures ainsi dénommées, 59, 69, 76, 101, 231, 258, 445.
- GRISART, drap de laine, 6.
- GROGNETS (fourrure de), c'est-à-dire de petits museaux, se faisait avec la peau de la tête de l'écureuil, 231.
- GRONINGUE, 415.
- GROSSFELD (sires de), 498 n.
- GRUMEAR, synonyme de *cotte* au XVI<sup>e</sup> s., 125.
- GRUTHUSE (sires de la), 497 n.
- GUARBAZAR (Espagne), 395, 397, fig.
- GUDERSLEBEN (Saxe), 304 n.
- GUELDRE (ducs de), 497 n.
- GUELDRES, héraut d'armes, fin du XIV<sup>e</sup> siècle, 495 à 498.
- GUÉRANDE, 521 n.
- GUERMANTES (S.-et-M.), 502 n.
- GUESCLIN (Bertrand du), connétable de France, † 1380. 496 n., 501 n., 505.
- GUÈTRES ou GRIÈTRES, voir *heuses et gamaches*.
- GUIART (Guillaume), poète, 1393. 485.
- GUICHARD, évêque de Troyes, 1309. 179.
- GUICHE ou *guige*. Bandoulière à suspendre l'écu, 462, 475.
- GUICHES ou ACCROCHE-CŒUR, 190.
- GUILAUME II, de Jumièges, abbé de Fécamp, XI<sup>e</sup> s., 348 n., 355.
- GUILAUME, châtelain de Beauvais, † 1380. 502 n.
- GUILAUME AUX BLANCHES MAINS, archevêque de Reims, 1182. 355 n., 377.
- GUILAUME, évêque de Lisieux, 1202. 330 n.
- GUILAUME DE DÔLE, ou LA ROSE, roman, vers 1200. 49, 52 n., 54, 64 n., 110, 184 n., 185, 233, 256 n., 258, 266 n., 278 n., 427, 459, 692.
- GUILAUME AU FAUCON, fabliau, 66.
- GUILAUME D'ORANGE, roman, vers 1200. 454 n., 455 n., 457.
- GUMPE ou GUMPLE (*guimpa, wimpla*), voile cachant le col et les tempes et souvent aussi le menton, il comprend couvrechef et barbette, 35, fig., 37, 80, fig., 178, 183, fig., 184, fig., 189, 195, fig., 216, 300, 428.
- GUINES (comte de), 429; — (Baudouin, comte de), 1236. 473.
- GUPURE, broderie originairement analogue à l'or nué, 170, 234.
- GURY (dame de), † 1400. 212, fig.

- GUTHILAC (saint), ermite, † 714, 256.  
 GUY, archevêque de Sens, 1177, 377.  
 GUYENNE (Louis, duc de), 1490, 496 n.
- HACHE D'ARMES OU HACHE DANOISE (*securis*, *bipennis*), 447, 461, 463, 475, 501 n.
- HACHÉ. Dessin de tissu, analogue au dessin de ciselure à tailles croisées qui porte le même nom, encore usité pour les *hachures* du dessin, 432.
- HAIN (sire) et dame ANIEUSE, fabliau, 26 n., 40 n.
- HAINAUT, 4, 487 n.
- HAINAUT (Guillaume de), † 1358, 485 n.
- HAINAUT (Marguerite de), comtesse d'Artois. Son inventaire, 1298, 11, 48, 138, 185, 282, 394, 399.
- HAINAUT (Philippe le Noble, comte de), XIII<sup>e</sup> s., 373.
- HALLEBAUDE, 414.
- HALLEWYN OU HALLWIN (sires de), 496 n.
- HAM (Somme), 464 n.
- HAMES (Pas-de-Calais) (sires de), 496 n.
- HANEMONT OU HENNEMONT, prieuré (S.-et-O.), 94 n., 467 n., 487 n., 488 n., 489 n., 490 n.
- HANGEST (sires de), 497 n. — (Jean), † 1363, 501 n.
- HANOIRE, 348 n., 358 n.
- HARAUCOURT (Girard de), † 1471, 502 n. : — (sire de), 522 n.
- HARCOURT (comtes de), 498 n.
- HARECOURT (demoiselle de), 1397, 196 n.
- HARENT (Jean), brodeur artésien, 1319, 432.
- HARGAU. Variété de housse, 50.
- HARULF, abbé d'Oudenbourg, chroniqueur, † 1143 (reproduit dans sa *chronique de S. Riquier* des documents d'archives carolingiens), 382 n.
- HARMANVILLE (Jean de), 478 n.
- HARNACHEMENT des chevaux, 250, 251, 252, 401, 469, fig., 470, fig., 474, 493 n., 504, fig., 505, fig.
- HARNOIS PLAIN OU BLANC, équipement de guerre entièrement composé de pièces d'acier planes, 504 à 511, 517, fig., 518, fig., 521, 522, 524, 525.
- HAROLD, † 1066, 132 n.
- HARPE, 421.
- HAEBERGIERS et HAUBERGEONNIERS et BURGANDINIERS faisant le travail de HAUBERGERIE, 464 n., 479, 480 n., 488, 503, 505. Voir aussi, *haubert*, *jazeran*, *chausses de mailles*, *gantellets*.
- HAUBERT OU COTTE DE MAILLES (*Godbertum*), cotte composée de mailles d'acier, usitée surtout du milieu du XII<sup>e</sup> s. au milieu du XIV<sup>e</sup>, 448, 449 à 452, 458, fig., 459, 461, fig., 462, fig., 464, 465, 466, fig., 468, fig., 470, 471, fig., 479, 480, 481, fig., 487, 501 n., 503.
- HAUSSONVILLE (Jean de), † 1545, 521 n.
- HAUTOUBDIN (Jean de), † 1466, 502 n.
- HAYRÉ (sires de), 497 n.
- HAWKWOOD (Jean), 496 n.
- HAYE (La), 74, fig.
- HAZE (Le) de Flandres, 496 n., 497 n.
- HAZEBROUCK, 329.
- HAZEVILLE (Hector de), † 1543, 521 n.
- HAZEVILLE (Jean de), † 1518, 521 n.
- HEAUME (*elmus*). Le grand casque du Moyen Age. Il est le seul à l'époque romane. Au XII<sup>e</sup> s., il prend souvent un basal ; au XIII<sup>e</sup> il a une visière et son fond est plat ; au XIV<sup>e</sup> il revient à la forme conique et la visière mobile se répand ; dès avant le XV<sup>e</sup> s. le heaume, remplacé par des casques plus légers, n'est plus qu'une arme de joute et de parade, et un timbre héraldique, 401, 428, 449, 450, 452, fig., 453, 455, fig., 456, fig., 457 à 459, 469, fig., 471 à 474, 475, fig., 488, fig., 489, fig., 490, fig., 491, 492 n., 494, 495, fig., 497 n., 498, 499, 503, 509, fig., 510, fig., 511, 516. — HEAUME CONIQUE, 450, 452 à 459, fig., 457, 458, 459, fig., 490. — HEAUME DEMI-SPHÉRIQUE, 457, 458. — HEAUME PLAT, 469, fig., 471, 472, 473 à 475, fig. — HEAUME A VISIÈRE MOBILE. Voir *visière*, *mézail*, *havière*. — HEAUME A TÊTE DE CRAPAUD, XV<sup>e</sup> s., 509, fig., 511, fig., 512, 517, fig.
- HEAUMIER (*elmarius*), 490, fig.
- HELLI (Thibaud d'), évêque d'Amiens, 1170, 254 n., 375.
- HÉLIE, prophète, 317.
- HÉLIE (saint Thomas), † 1253, 336, 337.
- HEMMEVERDEGHEM (Belgique), 253.
- HENNIN. Coiffe très haute en forme de cornet pointu ou tronqué, portée par les femmes de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. et qu'aurait mise en vogue une dame de Hélin, 109, fig., 205, fig., 206, fig., 211 à 213, 217 à 219, 224, 445.
- HENRI, évêque de Bayeux, 1184, † 1205, 376 n.
- HÉRALDIQUE (décoration), 236, 241, 243, 250, 400, 401. Voir aussi *armoiries*.
- HÉRAUTS D'ARMES (*precones*), 48, fig., 409, 412, 415, 511.
- HÈRES DE SENTEUR, 140.
- HÉRÉBERT (saint), évêque de Ratisbonne, XI<sup>e</sup> s., 318 n., 352, 355 n.



- HÉRÉTIQUES**, 435.
- HÉRIVAUX**, abbaye (S.-et-O.), 467 n., 487 n., 488 n., 502 n.
- HERMINE** (*arminia*). C'est son poil d'hiver blanc qui, au Moyen Age comme aujourd'hui, était recherché. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle au moins, on l'*herminait* en la parsemant des *pinceaux* ou queues noires de l'animal. La légende veut que l'hermine préfère la mort à la souillure, c'est donc comme symbole autant que pour sa beauté que l'hermine a été portée avec prédilection par les pucelles, dames et chevaliers, et que sa fourrure est réglementaire pour les manteaux des rois et des magistrats, 52, 59, 68, 69, 102, fig., 109, fig., 231, 408, 438, 445. — *Hermine* (*fausse*), 231.
- HERVÉ**, évêque de Troyes, † 1223. 357.
- HESDIN**, 266, 279, fig.
- HEURES** (Très Riches) de Jean de Berri, v. 1415, 81, fig., 84, fig. et n., 87, fig., 96 n., 105, 145 n., 166, fig., 168, fig., 169, fig., 170, fig., 186, fig., 196, fig., 198, 208, 209 à 211, fig., 224, 252, 293.
- HEURES DE LA REINE DE NAVARRE**, 444 n.
- HEUSES OU HOUSAUX** (*cruralia, equitibialia, cambals*), jambières ou guêtres à chevaucher, 16, 53, 88, 89, 266, 268; — *pièce d'armure* synonyme de *grèves*, 501 n.
- HEYNSBERG** (sires d'), 497 n.
- HILDESHEIM**, 336, 348 n., 355 n., 356 n., 358 n., 360 n., 365, 366, 451 n., 461 n.
- HILDULF** (saint), archevêque de Trèves, 666, † 670. 328.
- HILEST** (M.-et-L.), 412.
- HOGUINE**. Ensemble des pièces d'armures rigides protégeant les quatre membres, 488, 503, 505. — Voir aussi *brassards*, *cuissots*, *grèves*, *tramelières*, *condières*, *garde-bras*, *genouillères*, *spallières*.
- HOLAER** (Gilles de), 497 n.
- HOLLANDE**, 122, 193.
- HOLLANDE** (Ducs et duchesses), voir *Amsterdam*.
- HONGRIE**, 145, 391.
- HONGRIE** (point de), broderie, 234, 365.
- HONNECOURT** (Vilard de), maître d'œuvres, milieu du XIII<sup>e</sup> s., 40 n., 72, 141, fig., 142, fig., 464 n., 470, fig.
- HONORIUS II**, pape, 1124, † 1130. 313.
- HOQUETON** (*boubacinum*), *civil*, probablement corruption d'*auqueton* (V. ce mot). Ce nom semble avoir désigné au XV<sup>e</sup> s. un vêtement analogue à la huque et au paletot, dérivé du vêtement militaire, 101: — *militaire*, cotte gamboisée de coton portée sous le haubert, puis, au XV<sup>e</sup> siècle, par-dessus la brigandine. Dès lors, le hoqueton se confond avec la cotte d'armes, avec le tabard, et, au XVI<sup>e</sup> s. avec la casaque. Il se faisait alors en soie, velours, et autres riches étoffes, 464, 479.
- HORLOGE**, 424.
- HORNES** (comtes de), 498 n.
- HOSPITALIERS** (Ordres), 312.
- HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM**, 313 à 315, 317, 366, 524, fig., 525.
- HOSTIE**, 437, 439.
- HOUBLON** (fleurs et feuillage). Ornaments, 223, 253, 293.
- HORCE OU HOUSSE**. Vêtements de dessus en forme de blouse à larges manches et à fentes latérales, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., 50, 69, 70, 88, 443.
- HOUPPELANDE**. Robe très étoffée à l'usage des deux sexes, elle est pourvue de très amples manches, froncée à la taille et serrée par une ceinture. Elle se porta de 1370 environ à la fin du XV<sup>e</sup> s., 77, fig., 79, 80, 82, fig., 84, fig., 95, 96, 109, 110, 111, 230, 252, 285.
- HOUPPES, HOUPPETTES OU GLANDES ET POMPONS**, 52, 148, 164, 224, 237, 238, 248, 249, 250, 251, fig., 286, 360, 365, 427.
- HOUTTE** (Antoine van), † 1506. 521 n.
- HUCIET**, sifflet, 294.
- HUGUES II**, évêque d'Auxerre, 1126, 1144, 330 n., 354 n., 355 n. — **HUGUES III**, 1194, 377.
- HUISSIERS** d'armes (*ostiarîi*), 409, 413, 415.
- HUNS**, 260.
- HUON DE BORDEAUX**, roman, 31 n.
- HUQUE**, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s., mantel à capuchon, 52, 219; — sous Charles VI et depuis, casaque courte sans manches et sans ceinture, demeurant ouverte du haut en bas, sous Charles VII, on y ajoute des manches flottantes, 80, 101, 109.
- HUVE**. Voile léger posé sur la coiffure des femmes dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. et la première du XV<sup>e</sup>. Elle repose sur de grandes épingles et décrit un grand auvent en croissant renversé, figuré dans les Très Riches Heures de Jean de Berri dans les portraits peints par Jean Van Eyck; dans les peintures de l'église de Saint-Floret (Puy-de-Dôme), etc., 83, fig., 92, fig., 102, fig., 104, fig., 109, fig., 195 à 199, 203, 207, 208, 213 à 216, 532, fig.

HUVETTE, sorte de casque très léger, 490.

HUY, 4.

HUY (Jean Pepin de), sculpteur à Paris vers 1315-1320. 488 n.

HYACINTHE, nuance de tissu, 325, 326.

IDEVILLE (Gilles d'), chevalier, 1266. 494 n.

IDOLATRIE (délit d'), 439.

IGHANDE (Hamelin d'), XIV<sup>e</sup> s., 488, fig.

ILE-DE-FRANCE, 5.

ILLYRICUS, liturgiste. 324, 383 n.

IMPÉRIAL (costume). L'empereur avait, comme le roi de France, un costume officiel à demi sacerdotal. Il portait l'étole. Seul il avait droit à la couronne fermée. Les vêtements et chaussures conservés au trésor impérial de Vienne datent du XII<sup>e</sup> s. Le bリアud de soie sergée pourpre bleuté a été tissé à Palerme en 1181 selon l'inscription de sa bordure. Les manches se rétrécissent au poignet comme celles du chainse. On conserve à Munich un autre bリアud impérial en damas blanc (p. 26) attribué à l'empereur Henri II, 26, 256, 258, 260, 261, 319, 375, 389 n., 393, 400, 413. Voir aussi *Constantinople* (Impératrices de).

INFAMIE, voir *signes*.

INFANTADO (duc de l'), 518.

INFANTERIE, 449, fig., 450, fig., 456, fig., 463, 466, fig., 474, 482, fig., 484, fig., 489 n., 499.

INGON, abbé de Saint-Germain-des-Prés, † 1025. 383, 384.

INITIALES, voir *chiffre*.

INJURES (délit d'), 440 à 442.

INNOCENT III, pape, 1198, † 1216. 342, 370, 371, 383, 384.

INQUISITION (*Inquisitio heretice pravitatis*), 435 à 440.

INSCRIPTIONS, voir *devises* et *pancartes*.

INSIGNE. Vêtement, joyau ou autre accessoire de costume servant de signe de reconnaissance aux personnages investis d'une fonction ou d'une dignité. Insigne ne se dit que des attributs honorables ; d'autres enseignes sont, au contraire, des *signes d'infamie* (v. ce mot). Beaucoup d'insignes sont des vêtements ou objets d'usage originellement communs : tels sont les manteaux des dignitaires, la robe longue des magistrats, qui ne fut spécialisée définitivement et fixée par des règlements qu'au XV<sup>e</sup> s. L'habit des ordres religieux ; les vêtements sacerdotaux, que la liturgie spécialise à l'époque carolingienne,

le costume royal, la couronne, le sceptre. D'autres insignes, au contraire, sont créés spécialement en vue de l'institution dont ils sont l'enseigne. Tels sont les bijoux et autres insignes des ordres de chevalerie, fig. 377 à 379 ; p. 159, 253, 256, 261, 279, 303, 312, 314, 315, 324, 326, 332, 333, 342 à 428, 389 à 446, 420, 434.

INTÉRIEUR (costume d'), 75, 92, 95, 107, 108, 260, 314, 315.

IRANCY (Yonne), 367.

IRLANDE, 6.

IRMENTRUDE, femme de Charles le Chauve, 262 n.

ISARN, abbé de Saint-Victor de Marseille, † 1017. 352.

ISLE-ADAM (L') (S.-et-O.), 329, 341 n.

ISSOUDUN, 371 n.

ITALIE, 70, 103 n., 121, 123, 154, 168, 342, 353, 354, 372 à 375, 451 n., 467, 474, 493 n., 502 n., 512, 513, 515, 519.

IVOIRE, 247, 248, 263, 274, 310, 314, 330, 335, 348, 349, 351, 352, 354, 355 n., 356, 357, 360, 361, 363, 365, 392, fig., 393, 427, 451 n., 455, fig., 456, fig.

IVROGNERIE (délit d'), 440, 441.

JACQUES (saints) le Mineur et le Major, apôtres, 172, fig., 299, fig., 302, 303, 324, 369.

JAIS ou JAYET, 234, 293, 299, fig., 303.

JAIS (Pierre Li), † XIV<sup>e</sup> s. 478 n.

JAMBIÈRES (*canberie, gumberie, tibialia*), *civiles* de drap, toile ou feutre, 310 ; — *d'acier, pièces d'armure*, 315, 501 n. Voir aussi *bambergues, gamaches, grèves, heuses, trumelières*.

JAQUE, JAQUET ou JAQUETTE (*jaquemardus, jaquetum, jaquetonus*). *Civil*. Vêtement de dessus à buste ajusté d'abord très court, puis à jupe flottante porté du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s., 48, 79, 82, fig., 89, 90, fig., 101, 102, 103, 104, fig., 115, 252, 283, 425 ; — *militaire*, 479, 501 n., 503.

JARD (Le), abbaye, 219 n.

JARDINIERS FLEURISTES, 140.

JARRETIER, voir *aiguillette* et *lanière*.

JARRETIÈRE (Ordre), 271, 403, fig., 404.

JARRETIÈRES. D'abord formées d'un cordon noué, la jarretière devint, probablement au XIII<sup>e</sup> siècle, la réduction d'une ceinture à boucle et pendant. Des ceillots espacés permettaient de l'adapter à diverses tailles et à diverses hauteurs d'une même jambe. Au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, les chausses des hommes s'attachant au pourpoint, les femmes seules ont des jarretières. Elles en firent souvent un objet riche et élé-

- gant, 15, 18, 88, 91, 105, 107, 119, 120, 122, 271, 272, 426 n.
- JARTELLLES TROUSOIRES** des chausses et braies. Cordons attachés au braiel et que l'on voit figurés dans l'imagerie des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Leur fonction est de relever plus ou moins le bas des braies et sans doute aussi d'attacher les chausses. Les troussoires des jupes féminines ont dû affecter une disposition analogue, 40, 41, fig., 88.
- JAUNE** (*croceus*, *flavus*, *galnus*), 18, 56, 86, 113, 196 n., 282, 329, 333, 365, 402, 408; — couleur des juifs et des insolubles, 436, 437, 438, 439.
- JAUNE** (Pierre le), † 1343. 488 n.
- JAVELOT**, voir *epieu*.
- JAZERAN**, synonyme du mot actuel *gourmette*, désignait des colliers, bracelets et cottes de mailles ondulées dont la courbe s'emboîte. Ce nom s'est spécialement appliqué depuis la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. au collet de mailles ou canail lacé au bacinet, 479, 503. Voir *haubert* et *haubergerie*.
- JEAN** (saint), évangéliste, 369.
- JEAN-BAPTISTE** (saint), 304, 306 et 307, fig., 434.
- JEAN CAPPADOX**, évêque de Constantinople, VI<sup>e</sup> s., 369.
- JEAN** (saint) CHRYSOSTOME, 319.
- JEAN LE LYDIEN**, 260, 386.
- JEAN**, archevêque de Ravenne, VII<sup>e</sup> s., 333.
- JEAN**, curé de Saint-Germain-lès-Corbeil, † 1340. 382 n. (381).
- JEANNE D'ARC**, voir *Arc*.
- JEHAN**, fol du roi, 1351. 432.
- JEHANOT LE FOLET**, fou de la comtesse Mahaut d'Artois. Probablement un nain, ainsi que le donne à entendre le double diminutif, 432.
- JÉRÔME** (Eusèbe) (saint), † 420. 369.
- JÉRUSALEM**, 323, 369, 395, 408, 409.
- JOIGNY** (Adelais, comtesse de), milieu du XIII<sup>e</sup> s., 61, fig., 180 n.
- JOIGNY** (Jean I<sup>er</sup>, comte de), 1275. 471 n.
- JOINVILLE** (H.-M.), 329, 341 n., 342.
- JOINVILLE** (Jean, sire de), chroniqueur, 1224, † 1319. 139, 146 n.
- JONC** (*juncus*), 136, 156, 168, 169.
- JONGLERESSE** (*tripudiatrice*), 178, 179, fig.
- JOSAPHAT**, abbaye (Eure-et-Loir), 77 n., 180 n.
- JOSEPH** (saint). Sa légende, 347 n.
- JOSÈPHE** (Flavius, historien, 37, † 100 environ. 369.
- JOSSE** (saint), milieu du VII<sup>e</sup> s., 302.
- JOSSELIN** (Morbihan), 502 n.
- JORAURE**, abbaye (S.-et-M.), 180 n., 416.
- JOUETS et JEUX D'ENFANTS**, 422, 429, 433.
- JOUFFROI** (roman de), époque de Philippe-Auguste, 137 n., 140.
- JOUGLET**, fabliau, 52 n., 68, 229.
- JOUTE** (ceinture de), 424; — (armures de), 503 n., 509, 510, fig., 511, 519, 520, 525.
- JOUY**, abbaye (E.-et-L.), 219 n., 467 n., 478 n., 488 n., 489 n., 490 n.
- JORY** (Oudart de), † 1333. 467 n., 490 n.
- JOYENVAL**, abbaye (S.-et-O.), 143, fig., 259 n., 467 n.
- JOYERSE** (duc de), † 1592. 120.
- JUBE**. Tissu de soie, 10.
- JUGLAIRE**. Courroie fixée au casque pour le retenir et passant sous le menton, 514, 518.
- JUFS**, 179, 323, 324, 347, 368, 369, 388, 434 à 438.
- JULIENS** (ducs de), 497 n.
- JUMÈGES**, abbaye (Seine-Inférieure), 256, 335, 348 n., 349, 355 n.
- JUPE**, vêtement de futaine, ouaté, synonyme de pourpoint, 43, 73, 100. — Voir aussi *gipe*.
- JUPE**. Sorte de camisole, vêtement de dessous des femmes du XVI<sup>e</sup> s., 125; — pièce d'armure « en forme de jaque », 1367. Probablement une brigandine, 501 n.
- JUPEL**, sorte de blouse des paysans du XV<sup>e</sup> s., 103.
- JUPELEU** (Bureau de), 498 n.
- JUSTICE**, 434 à 442.
- JUSTINIEN**, empereur, 527, † 565. 260.
- JUVENAL** ou **JOUVENEL DES URSINS** (Jean), chroniqueur, † 4431. 156, 206, 207, 209, 424.
- KALAPANAIOTI** (Chypre), 439.
- KEITH** (sires de), 498 n.
- KERMES**, en français *cramoisi*, nom arabe de la cochenille, teinture animale faite d'un parasite de certains végétaux. La cochenille se récolte en Orient, et son aspect lui avait fait donner au Moyen Age le nom de *graine*. Voir ce mot, 7.
- KERVIN** (Finistère), 360 n.
- KIÉRET** (Henri), XIII<sup>e</sup> s., 464 n.
- KIÉRET** (Hugues), 1203. 471 n.
- KREMUNSTER** (Styrie, abbaye), 365, 366.
- LABOUREUR** (Le), voir *Saint-Denis* (*chronique de*).
- LACERNA** (lat.), syn. de *penula*, 43.
- LACET** ou **COTTOIRE** (*laqueus*), 31, 33, 48, 52 n., 54, 57 n., 59, 60, 61, 71, 76, 86, 91, 92, 95, 100, 108, 111, 122, 174, 177, 193, 239, 266, 450, 452, 454, 456, 457, 483, fig., 490, 491, 503, 513.

- LACETS DE CHAUSSURES (*laquei*), 260, 261, 263, 266, 270, 386.
- LACS D'AMOUR, sorte de nœuds décoratifs, ainsi nommés parce qu'ils imitent les *faveurs* ou laes de soie que les dames avaient coutume de donner, 390, 405, 408, 427, 428, 433.
- LADISLAS, roi de Pologne, 77 n., 85 n., 86 n.
- LAGNIER (Ain), 288, fig.
- LAGNY (S.-et-M.), 5.
- LAINES ET LAINAGES, 4 à 7, 11, 49, 63, 100, 107, 122, 162, 164, 173, 221, 222, 223, 225, 227, 231, 234, 268, 299, 300, 310, 320, 369, 387, 434, 463, 482 n.
- LAITON (*æs*), sorte de bronze formé d'un alliage de cuivre et d'étain, fut très employé dans la confection des accessoires du costume, 238 à 254, 261, 433, 486, 506, fig. Voir aussi *bronze*, *cuivre*, *orfèverie*.
- LALAING (sires de), 496 n.
- LAMBELS OU LAMBEAUX (*labelli*, *lambelli*). Découpures ou festons des bords taillés (v. ces mots et p. 388, 483, fig.). On appelait aussi de ce nom des claves, orfrois ou pendeloques : c'est ainsi que Helgaud désigne les ornements de six onces d'or qui pendaient des genoux du roi Robert. Peut-être a-t-on également nommé ainsi les coudières du xiv<sup>e</sup> s. Quoi qu'il en soit, c'est le nom que portaient les épaulettes formées d'une ou plusieurs bandes ou volants, analogues aux plates des garde-bras de l'armure. Ces lambels pouvaient être détranchés à festons ; ils ressemblaient alors au lambel du blason. Lorsque au xv<sup>e</sup> siècle la tenue des magistrats fut réglementée, le premier président du Parlement se distinguait par de triples lambels d'orfrois alternant avec autant de létéces d'hermine. Les galons d'or qui se superposent aujourd'hui sur les manches des militaires gradés et dont le nombre indique le grade se rattachent évidemment à la même tradition.
- LAMBERT, abbé de Saint-Bertin, † 1125 env. 371 n.
- LAMBERT (BALIAN), † 1343. 488 n.
- LAMBREQUIN, volet souvent taillé tombant du cimier du heaume et flottant sur les épaules, 499, 512.
- LANGASTRE (duchesse de), 1525. 206.
- LANCE (*hasta*, *lancea*), 447, 448, fig., 449, fig., 450, fig., 452, fig., 453, fig., 459, fig., 461, 475, 477, fig., 481, 500, 508, fig., 520, 521.
- LANCÉE (broderie), 234.
- LANCELOT, roman, 502 n.
- LANCHAIRE, prieuré (S.-et-L.), 219 n., 490 n., 492 n., 501 n.
- LANDAS (sires de), 297, fig., 497 n.
- LANDES, 263.
- LANDSPERG (Herrade de), abbesse de Hohenbourg, 1167, † 1195. Auteur du précieux manuscrit enluminé *Hortus deliciarum* qui périt en 1870 avec la bibliothèque de Strasbourg incendiée par les Allemands.
- LANGRES, 357 n.
- LANGUEDOC, 5, 467.
- LANGUES DE DRAP, insigne infamant des faux témoins, 439. Dans l'Ordre des Carmes, les frères coupables d'accusations calomnieuses ou de faux témoignages étaient condamnés à revêtir pour un temps déterminé un scapulaire portant devant et derrière 12 langues de drap rouge en application (Constitution citée par Du Cange au mot *Scapulare linguarum*).
- LANGUETTE DE SOULIER (*liripipius*), 260, 261, 266, 267, fig.
- LANIÈRES (*ligule*). Elles servaient de jarretières ou jartelles ou bien à sangler les enfants dans leur maillet (v. *enfants*), 88, 295, 296, fig., 297, fig., 445.
- LAON, 377, 464 n.
- LANSLEVILLARD (Savoie), 502 n.
- LAPAIS, abbaye (Chypre), 401.
- LARCHANT (S.-et-M.), 304.
- LAREST (draps de), 10.
- LARMES. Emblème ou devise de Valentine Visconti, 172, fig., 173, 175, 425, 426.
- LAS DE SOIE (*laquei serici*), 163, 167, 169, 171, 224, 314, 405, 427, 428.
- LATIMIER (Jean le), † 1296. 467 n.
- LATTARICH OU LAODICÉE, 332.
- LAUNAY (François de), † 1545. 521 n.
- LAUNAY (Pierre de), † 1522. 521 n.
- LAFRANA (Francesco), sculpteur dalmate au service du roi René d'Anjou vers 1475. 502 n.
- LAUSANNE, 252, 346, 355 n. et fig.
- LAUTREC (Archambaud de), évêque de Châlons, † 1389. 377 n.
- LAVAL (Guy de), † 1484. 502 n.
- LEEFDAEL (sires de), 498 n.
- LEIPZIG, 436 n.
- LENDIT, foire de Paris, 169.
- LENONCOURT (sire de), 522 n.
- LENS, 496 n.
- LÉPREUX OU MÉSELS (*miselli*). 315, 443.
- LERIBA, 342.
- LÉRINS (saint Vincent de), † vers 450. 369.
- LESPICIER (Ameline), † 1326. 219 n.

LESQUIN (Nord), 341 n.

LÉTICES. Bandes de pelletterie formant parements au bas des robes, aux poignets, à l'ouverture du corsage des femmes et dans les lambels ou épaulettes des hommes, de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup>. Dans le costume féminin, la largeur des létiques était proportionnée au rang de la dame; dans les lambels des manteaux de magistrats, le nombre des létiques superposées correspondait à la dignité : le 1<sup>er</sup> président du Parlement en avait trois, 102, fig., 104, fig., 109, 123, 124, fig., 230. Voir aussi *amigaut*, *lambel* et *magistrats*.

LÈVES (Eure-et-Loir), 180 n., 355 n.

LÉVIS (Guy II de), † 1260. 466, 468, fig. — (Roger de), † 1313. 54 n., 55 n., 86 n.

LEYDE, 27 n., 441, fig., 448 n., 449 n., 450.

LICORNE OU UNICORNE, 355, 356 n., 497.

LIEDERKERQUE (sires de), 498 n.

LIÈGE (semelles ou *patins* de), 265, 270, 271.

LIÈGE, 4, 388, 398, 405, 451 n., 452, 461, 464 n.

LIESSE (Notre-Dame de), Aisne, 304.

LIÈVRE, armes parlantes, 496, 497.

LIÈVRE (*lepus*), fourrure, comprenait des catégories très diverses : la plus estimée était le lièvre blanc de Norvège; le lièvre ordinaire l'était moins : la fourrure de *pattes de lièvre* était réputée commune, 162, 231, 232, 299.

LILLE, 4, 194, fig., 198 n., 241 n., 280, 303, 304 n., 306 et 307, fig., 341 n., 403, fig., 406, 425, 472 n., 478, 496 n., 498 n., 499 n.

LIMAY (S.-et-O.), 522 n.

LIMBOURG (Paul de), peintre du duc Jean de Berri, 208; voir aussi *Heures (Très Riches)* du duc de Berri.

LIMOGES, 279, fig., 346, fig., 352, 357 à 359, fig., 360, 361, 451 n. : voir aussi *émanr*.

LINAS (S.-et-O.), 328 n.

LINCEUL FUNÉRAIRE, 8, 298.

LINGES, LANGES LINCEUX (*lintea*, *lin-teola*). Tissus de fil linceul ou de fil de lin. Ils étaient employés pour la table, pour la toilette, à laquelle la *touaille* a donné son nom, et pour les vêtements de dessous, appelés du nom générique de *robes linges*, 2, 16, 20, 39, 88, 89, 91, 94, 99, 100, 107, 108, 109, 113, 122, 180, 181, 211, 213 à 216, 227, 299, 320, 326, 330, 332, 333.

LINON, mousseline de lin servant surtout à faire des couvrechefs. Les *hures* ou grands voiles de linon s'empeaient à tel point que le mot linon a fini par désigner dans le langage des modistes des toiles grossières très empesées servant de support, 109, 121, 122, 180, 181, 209, 211, 213 à 216.

LINTRE (sires de), 498 n.

LIONS, motif d'ornement, 76, fig., 325, 328, 348 n., 352, 357, 364, 378, 380, 391, 403, fig., 472, 483, 496, 498, 516.

LISEUX, 325, 328, 330 n., 376 n.

LITURGIQUE (vêtement). Composé de pièces qui furent toutes à l'origine des vêtements d'usage, il s'est fixé à l'époque carolingienne et s'est stylisé depuis lors. Ses formes ont lentement évolué, perdant progressivement leur caractère pratique. Ses pièces sont les insignes des diverses dignités ecclésiastiques, les rangs les plus élevés se distinguent par des insignes supplémentaires, 8, 251, 318 à 388.

LIVONIE, 315.

LIVRÉE (*liberata*, *mantella*). Sous l'Empire romain, les fonctionnaires recevaient de riches vêtements qui étaient en même temps des insignes. Au Moyen Âge, où beaucoup de paiements se faisaient en nature, les officiers et familiers des seigneurs étaient « aux draps » de leurs maîtres, c'est-à-dire vêtus à leurs frais et de couleurs uniformes. Les officiers municipaux portaient de même les couleurs de la ville. La livrée pouvait varier souvent. Voir p. 402 les variations de celle du roi. Celle de Paris est rouge et bleu sous le roi Jean et sous Charles VII; entre temps nous la voyons partie de blanc et violet (1378), blanc et vert (1380), vert et vermeil (1389), bleue (1318), puis vermeille sous les Anglais. La livrée s'accompagnait souvent des devises du seigneur, 113, 118, 166, 168, 172, fig., 173, 253, 300, 401, 402, 404, 414, 420, 423, 424, 427, 431 à 434.

LIVRY (S.-et-O.), 330.

LOHENGRIN, version allemande de la légende du Chevalier au Cygne, 496 n.

LOIS D'EXCEPTION relatives au vêtement, 434 à 446.

LOMBARDIE, LOMBARDS, 168, 231, 260.

LOMBECK-NOTRE-DAME (Belgique), 207.

LONDRES, 6, 108, 165, 172, 206, 207,

- 214 n., 248 n., 257, 265, 267, fig., 269 n., 304 n., 306 et 307, fig., 348 n., 350, 351, 352, 362, fig., 378, 403, fig., 405 n., 419, 425 n., 432 n., 433, 451 n., 455, fig., 456, fig., 469, fig.
- LONGCHAMP, abbaye (Seine), 467 n.
- LONGPONT, abbaye (Aisne), 376 n., 488 n., 489 n., 492 n., 493 n., 502 n.
- LORMIER (*lorimarius corrigarius*), faiseur de lorins ou courroies, 279.
- LOIRAINNE (duc de), 415, 496 n.
- LOTHAIRE, empereur de 830 à 855, 131 n.
- LOUDUN (Geoffroi de), évêque du Mans, † 1255. 385.
- LOUP ou LEU (saint), évêque de Troyes, 427, † 479. 333, 345, fig., 348 n., 351, 364.
- LOUTRE (*lutricius*), 17.
- LOUVAIN, 4, 317 n., 344, fig.
- LOUVIERS, 5.
- LUBERNES OU LOMBERGES, fourrure de panthère, 232.
- LUCENAY-L'ÉVÊQUE (Saône-et-Loire), 501 n.
- LUCQUES, 9, 10, 11, 79, 235.
- LIRON ou LIRON. Le lérot, dont la penne donnait une très jolie fourrure, 231.
- LUSIGNAN (maison de), 496.
- LUSIGNAN (Hugues IV de), roi de Chypre, 1324, † 1361. 93. — Hugues III, roi de Chypre, 1267, † 1284. 401. — (Pierre I<sup>er</sup>), roi de Chypre, 1361, † 1369. 70, 90, 93, 404, 405, 427.
- LUSTRE. Drap, 50.
- LUTTEURS, 28, fig., 31 n., 40 n.
- LUXEMBOURG (François I<sup>er</sup> de), 1520. 425 n. — (Jean de), 1341. 496 n. — (Waleran de), châtelain de Lille, 483 n., 498 n., 499 n.
- LUXEMBOURG (Cardinal Pierre de), 1384, † 1387. 329. — (Pierre de), 1431. 496 n.
- LUXEUL, 501 n.
- LUXURE, figure symbolique, fig., 442 n.
- LYON. 9, 141 n., 181 n., 215, fig., 233, 355 n., 357 n., 359 n., 360 n., 364, 365, 366, 374, 379, 388, 451 n., 457 n., 461 n.
- LYON (Jean de), 114, fig.
- LYS (fleur de), 57, 282, 288, 304, 333, 336, 337, 367, 380, 390 à 399, 403, fig., 405 n., 414, 421, 422, 472, 473 et 474, fig., 495, fig., 496, 500, fig., 512 n.
- LYS SAINT-JACQUES (*Amaryllis formosissima*), 345.
- LYS (LE), abbaye, 348 n., 358 n., 360, 361 n.
- LYS (Nièvre), 501 n.
- LYS Ordre du., 422.
- MACHSON, livre de liturgie et législation juives, 436.
- MAÇON (*cementarius, lathomus, macco, murator*), 99, fig., 257.
- MADRID, 395, 470 n. 502 n., 509, 525.
- MAESTRICHT, 8 n., 348 n., 351, 364, 376.
- MAFORS (lat.), sorte de voile, 176.
- MAGISTRATS, les magistrats n'ont pas de tenue proprement distinctive avant la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Ils sont alors parmi ceux qui conservent la robe longue, la housse, le tabard et le mantel. Les règlements qui fixent, au xv<sup>e</sup> siècle, la tenue des membres du Parlement de Paris et Toulouse, spécifient que les robes, chaperons et manteaux seront rouges et fourrés d'hermine. A Dijon, au contraire, la robe était noire. Le premier président portait par-dessus son chaperon, un chapel de velours noir, et à son manteau des épaulettes faites de trois lambels d'or, et trois lécices d'hermine. C'est aussi à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle ou au xv<sup>e</sup> que fut en usage le *mortier* qui devint et reste encore la coiffure des hommes de loi. D'une façon générale, les magistrats portent la robe longue aux couleurs du seigneur ou de la ville, et ce sont souvent des robes parties.
- MAGNANCE (sainte), 301.
- MAGNY-LES-HAMEAUX (Seine-et-Oise), 501 n.
- Maheutres ou mahoitres, bourrelets rembourrés formés sur les épaules par le haut des manches à gigot que les hommes portèrent sous les règnes de Charles VII et Louis XI. Vers le milieu du xv<sup>e</sup> s., on imagina un autre type de maheutres, épaulettes formées d'un boudin qui s'amincit aux extrémités. Ces dispositifs pouvaient servir à caler une arme sur l'épaule, 71, 103, 119; voir aussi *bufte*.
- MAI (feuilles de), ornement. L'épine porte encore en anglais le nom de *maytree*, 250, 285, 293, 423.
- MAI (fête du), au premier jour de ce mois. On y échangeait des étrennes; on y plantait des arbres décorés comme nos arbres de Noël; on y fleurissait les maisons des jeunes filles, usage qui se pratique encore en Orient, et l'on ne devait sortir ce jour-là que paré de fleurs et de verdure. Celui qui était rencontré sans cette parure, « pris sans verd », comme dit encore un proverbe,

- s'exposait à des brimades, 84, fig., 205, fig., 423.
- MAILLES, *colletin*, *collier*, voir *haubert*, *jazeran*, *tricot*.
- MAILLEZAIS, abbaye (Vendée), 451 n., 452, 464 n.
- MAILLOT d'enfant, 295, 296, fig., 297, fig.
- MAILLY (sire de), 1314. 483 n.
- MAIMBODE (saint), VII<sup>e</sup> s., 255.
- MAIN DE JUSTICE OU BATON A SEIGNER, 392, fig., 393.
- MAINE (Philippe de Valois comte du), 1319. 483 n., 499 n.
- MAINTIEN, 57, 58, 65, 66, 68, 69, 90, 260.
- MAIRE DE FRESNAY (Pierre le), † avant 1353. 78 n.
- MAISONNISE (Creuse), 313 n.
- MAITRES des guildes, corporations, confréries, 411.
- MAITRES D'HÔTEL, 81, fig., 414.
- MALACHIE (saint), évêque de Châlons, † 1148. 378, 386.
- MALE (Louis de), comte de Flandre. Sceau, 1368. Tombeau de 1455, 478, 484 n.
- MALET (Gilles), sénéchal de France, vers 1370, † 1411. 502 n.
- MALET (Jeanne), 64 n.
- MALICORNE (Sarthe), 502 n.
- MALINES, 4.
- MALTE, 313, 524, 525.
- MAMELIÈRES (*mamillaria*), rouelles ou plates protégeant les pectoraux et servant d'attache aux chaînes d'armes, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, 483, 516, fig.
- MAMEN, 8 n.
- MANCHES (*manice*). Les manches au Moyen Age sont extrêmement variées. On leur a donné parfois aux XII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles une excessive ampleur et un grand évase-ment; parfois, depuis le XIII<sup>e</sup> s., on les a supprimées; au XIII<sup>e</sup> s., elles sont larges du haut et serrées au poignet; au XV<sup>e</sup> s., cette coupe s'exagère en manches à gigot. Les manches serrées du XIII<sup>e</sup> s. ayant nécessité des fentes boutonnées, on les porta déboutonnées et ces manches dégénérèrent au XIV<sup>e</sup> s. en *coudières*; enfin, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle on eut des manches fendues, pouvant être dépassées. La fente est le plus souvent à hauteur du coude, mais peut aussi partir de l'épaule comme dans le portrait d'Arnolfini par Jean Van Eyck.
- MANCHES BIFURQUÉES. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la fantaisie outrancière des grandes manches féminines alla parfois jusqu'à refendre la retom-
- bée des bords. En 1170, le sceau d'Elisabeth comtesse de Flandre montre des manches à bords tombants extrêmement amples dont les extrémités se divisent chacune en deux pans. — DONNÉES EN SOUVENIR, voir *Reliques d'affection*.
- MANCHES INDÉPENDANTES ou de rechange données parfois en souvenir, 53, 61 à 63, 251, 334, 427, 428, 432, 433.
- PENDUES, 49, fig., 55, 64, 77, 94, 98, fig., 99, 101, 103, 111, 115, 123, 126, fig., 230.
- NOTÉES, au XII<sup>e</sup> siècle. Les retom-bées des bords des très larges manches du b্লাuid des femmes sont parfois nouées pour ne pas être trop encombrantes, ainsi que le montrent la fig. 21, p. 32 et le sceau équestre de Jeanne, comtesse de Flandre (Demay, *Sc. de Fl.*, n° 145).
- OUVERTES, 48, 77, 82, fig., 83-84, fig., 94, 96, 101, 103, 111, 115, 117, 123, 126, fig., 127, fig., 128, 134, 230, 432, fig.
- A GIGOT, 83, 90, fig., 98, fig., 101, 103, 121, 127, fig., 128, 129 fig., 130, 479; voir aussi *maheutes*.
- A BOUILLONS, mode inaugurée sous François I<sup>er</sup> et qui eut cours jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> s. Cette manche est ample et serrée à intervalles réguliers par des points ou par des bracelets déterminant une suite de bouffants, 124, 128, fig.
- MANCHETTES DE LINGE, 94, 109, fig., 118, 121, 122, 123, 125, 126, fig., 127, fig., 128, 129, fig., 428.
- MANCHONS ou MANCHERONS, sections des manches coupées non plus longitudinalement, mais transversalement, dans le costume du XVI<sup>e</sup> s., 115, 116, fig., 120, fig., 122; *mancherons*, à la fin du XVI<sup>e</sup> s., désigne des manches ouvertes flottantes, 128.
- MANCHON à chauffer les mains, 230, 231.
- MANCHONS LITURGIQUES ou *bonnettes*, 334.
- MANDIBLE, variété de casaque spéciale aux laquais dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s., 120.
- MANIPULE (*mappula*, *manipulum*, *sudarinn*, *fano*, *fannla*, *facitercula*), 251, 333, 334.
- MANS (LE), 8 n., 31 n., 198 n., 207, 360 n., 385, 457 n., 460, fig., 502 n., 514, fig.
- MANTIGNA (Andrea), peintre, 1430, † 1507. 511.
- MANTEL ou MANTEAU (*pallium*, *mantellum*). Les manteaux du Moyen Age sont de types variés, mais chacun a

- une longue persistance. On trouve depuis les origines la chasuble ou chape non fendue, fig. 40, la chape fendue ou le mantel à fond de cuve, dont la fente est par devant, et le mantel fendu par côté (chlamyde). Ces divers manteaux sont portés par les deux sexes. Dans le costume masculin apparaissent au XIII<sup>e</sup> s. les manteaux fendus des deux côtés et les collets, camails ou pèlerines, ces derniers se rapprochant de certaines coules antiques et pouvant être fendus ou non fendus : tous ces manteaux peuvent avoir des chaperons et ont des doublures de pelletterie pour l'hiver et de cendal pour l'été. Les manteaux de la Renaissance procèdent du collet ou camail fendu, non boutonné, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 28, 29, fig., 30, fig., 33 à 36, fig., 37, 39, 50 à 52, 65, 66, 68, 69, 71, 85, 86, 88, 89, 94, 95, 96, 103, 104, 111, 114, 117, 119, 127, fig., 128, 129, fig., 155, 176, 229, 230, 252, 312, 313, 314, 315, 316, 318, 311, 389, 408, 428, 433, 445, 448, fig., 449, 450, fig., 460, fig.
- MANTEL D'ALEMANT, pour femme, 1312, 69.
- COQU OU COQUIRES, 69.
- FENDU. Ce mantel du Moyen Age était une persistance de la toge fendue ou chlamyde, que l'on agrafait sur l'épaule droite. Porté aux époques carolingienne (fig. 2) et romane (fig. 16 à 18) par les hommes et quelquefois par les femmes (fig. 25), il subsistera dans le costume masculin sous le nom de *mantel fendu à un côté* (fig. 36, 37, 57), ou à deux côtés (fig. 35, 38). Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s., le mantel fut, comme la robe longue, l'apanage, des personnages sérieux et importants, spécialement des présidents de cour et du chancelier royal. Le roi lui-même portait dans les cérémonies officielles un manteau de ce type appelé *soq* (v. ce mot).
- SERVANT D'INSIGNE. La chasuble et la chape liturgiques; le soq royal; le mantel des magistrats, celui des avocats, devinrent successivement des insignes. Dans les ordres militaires (fig. 312, 313), c'est le mantel qui porte l'insigne et la couleur distinctifs de l'ordre. Les ordres de chevalerie portent aussi un manteau spécial. Cette tradition remonte à l'Antiquité (voir *pallium*).
- MANTELET A ARMEN, pièce d'armure de joute, sorte de large fixée à de-
- meure sur l'épaule gauche, fin du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., 518, fig., 520.
- MANTES, 107 n.
- MAQUERELLAGE (délit de), *lenocinium*, 440 n.
- MARBRE OU MARBRÉ, drap, 7, 49, 89, 108.
- MARCARGENT (Nicole), XV<sup>e</sup> s., 502 n.
- MARCEL (Etienne), † 1358. 401, 424.
- MARCH (comtes de), 497 n.
- MARCHE (Olivier de la), chroniqueur et poète bourguignon, † 1502. 98 n., 101, 218, 287, 290, 296, 321 n., 400, 417, 428.
- MARCHENNES, abbaye (Nord), 452 n., 452, 459.
- MARCIAC (Gers), 444 n.
- MARÉCHAUX DE FRANCE, 401, 414, 483 n., 497 n., 498 n., 499 n.
- MARGIVAL (César de), † 1583. 521 n.
- MARGUERITES, fleurs, 201, 223, 426.
- MARIAGE (le) DES FILLES AU DIABLE, 187 n., 205.
- MARIGHIER (Guillemette), dite MADAME D'OR, folle de la duchesse de Bourgogne, 1420. 62 n., 431 à 433.
- MARIGNY (Enguerrand de), 1310. 483 n.
- MARIGNY (Jean de), archevêque de Rouen, 1347, † 1351. 380, 381, fig.
- MARLE (Aisne), 502 n.
- MARLE (Enguerrand de), † 1414. 502 n.
- MARLOTTE, manteau de femme de l'époque de François I<sup>er</sup>. Il était ouvert devant et formait derrière de gros plis verticaux, 128.
- MARMANDE, 444.
- MARGES (Jean de), 1291. 483 n., 491 n.
- MAROQUIN, voir *Cordonan*.
- MAROTTE, diminutif familier du nom de Marie (équivalent à l'italien *Mariuccia*), est devenu le nom de la poupée hampée que portent les fous professionnels, 433.
- MARQUES AU FER ROUGE, supplice, 439, 440.
- MARRAMAS, tissu de soie et d'or, 10.
- MARSEILLE, 352, 365, 371 n., 376, 445.
- MARTEAU (*martellus, malleus*), signe infamant, 439.
- MARTHE (sainte), sa légende, 382.
- MARTIN (saint), évêque de Tours, † 396 à 400. 334, 502 n., 522 n.
- MARTINGALLE, LOQUET OU PONT LEVIS, pièce d'entre-jambes mobile des chausses du XV<sup>e</sup> s., dénommée depuis « pont », 100, 113.
- MARTRES OU MARTERIN (*mustele, martures*), fourrure, 17, 89, 230, 231.
- MASCALADES, 429, 432, 433.
- MASMINES (Flandre), sires de, 495, fig., 498 n.
- MASQUE OU FAUX VISAGE, 227, 429, 431.



- MASQUE DE CONDAMNÉS, pièces de justice, 412 n.
- PATRIURALES, instruments de supplice, 440.
- MASSACRE, paire de cornes, spécialement de cerf. Motif de cimier, 473.
- MASSE D'ARMES (*mallets*), 414.
- MASSES DE PARADE ET MASSIERS (*massarii*), 390, fig., 409, 414 à 416.
- MASVIEZ (Geoffroi de), † 1231. 467 n.
- MATHAN (Georges de), † 1595. 522 n.
- MATHEFELON (sires de), 481 n.
- MATHUBIN (saint), 304.
- MATTABAS, sorte de drap d'or, analogue au *marramas*.
- MAUBEUGE, 4, 336, 337, 363.
- MAUBUISSON, abbaye (Oise), 348 n., 361 n., 394, 399.
- MAUR (saint), disciple de saint Benoît, vi<sup>e</sup> s., 304.
- MAURICE (saint), 363, fig., 502 n., 507, fig., 514, fig.
- MAURS (Cantal), 359 n.
- MAXIMILIENNES (armures), harnois plains renforcés et décorés par un système de cannelures ou arêtes, souvent disposés en éventail. Fin du xv<sup>e</sup> s. et début du xvi<sup>e</sup>, 508, fig., 510, 517, fig.
- MAYENCE, 335, 342, 498 n.
- MÊCHES DE CHEVEUX, 182, 189, 225, 428; voir aussi *boucles*, *chevelure*, *coiffure*.
- MÉDECINS, voir *mires*.
- MÉDICIS (Catherine de), reine de France, 1547, † 1589. 109 n., 121, 123, 127, fig., 227.
- MELLO (Guillaume de), 1192, 471 n.
- MELUN, 502 n.
- MELUN (Guillaume de), archevêque de Sens, 1317, † 1329. 358, 380 n.
- MELUN (Louis de), † 1568. 521 n.
- (Philippe de), † 1584. 522 n.
- MÉLUSINE (*mater Lusignana*), princesse sarrasine et enchantresse, ancêtre légendaire des Lusignans, 496.
- MELING (Hans), peintre, † 1491. 212 n., 515.
- MEMMI (Simone) ou SIMONE DI MARTINO, peintre, 1283, † 1344. 92 n.
- MÉNACIER (Marguerite), xiv<sup>e</sup> s., 93.
- MÉNAGIER (le) DE PARIS, encyclopédie domestique écrite entre 1392 et 1394. 92, 140.
- MENDE, 502 n.
- MENDIANTS (*mendicantes*), 122, fig., 141, 152 fig., 153, fig., 155. — (Ordres), 309, 316, 317, 318 n.
- MÉNÉTRIERS OU MÉNESTRELS (*ministeriales*), 409, 410, 411, fig.
- MENTHE, 140.
- MENTONNIÈRE OU GARDE-COL, au cha-
- peron des hommes, 158; à l'atour des femmes, 180, 181.
- MERCI (Ordre de la), 312.
- MERCIER (Jean Le), † 1397. 591 n.
- MÉROVINGIEN (costume), 13 à 15; 19 à 24, 131, 174 à 176, 245, 255, 260, 261, 273, 274, 278, 286, fig., 320, 326, 327, fig., 349, fig., 351, 395, 396, 447.
- MERVANS (S.-et-L.), 101, n.
- MERVEILLES (le Livre des), 93 n.
- MERWEDE (Daniel de la), 498 n.
- MESELS (*miselli*), voir *lépreux*
- MESLÉ (*mixtres*, *mesclatus pannus*), drap. Dans un costume de chasse de 1309 (p. 50) le drap mêlé des nuances vert et bois est certainement fait pour se confondre dans le terrain ou la forêt; c'est déjà le principe qui préside aujourd'hui au camouflage du matériel de guerre, 7, 42, 49, 50, 432.
- MESNIL-SIMON (Antoine du), † 1584. 522 n.
- MESSAGERS (*missi*, *nuntii*, *legati* ou COURRIERS (*cursores*), 409, 413, 416 à 419.
- METTEN (Bohême), 348 n., 358 n.
- METZ, 5, 16, 131 n., 161, 162, 328 n., 342, 345, 348 n., 355 n., 388, 490 n.
- METZ (Arnould de), heaumier du xiii<sup>e</sup> s., 490, fig., 492.
- MEUDON Robert de, † 1320, 1325, 1326. 467 n., 488 n. — (Henri de), † 1344 ou 1334. 467 n., 487 n., 488 n., 490.
- MEUNG (Jean de), dit Clopinel, poète, † vers 1320. 204.
- MÉZAIL, Visière mobile des heaumes et bacinets des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, en forme de cône dirigé horizontalement, ce qui lui donne l'aspect d'un museau ou d'une muselière, d'où son nom, 485, fig., 492, 493, 509, fig., 511, fig., 513.
- MÉZIÈRES (Ardennes), 443 n.
- MÉZIÈRES (Philippe de), Chancelier de Chypre, 315.
- MICHEL (saint), 303, 307, fig., 502, 522 n.
- MICHEL (Jean), statuaire, 1450, 191 n.
- MIDI DE LA FRANCE, 435, 440 n., 445, 474.
- MILAN, 168, 175, 328, 387, 451 n., 513 n., 515, 517.
- MILITAIRE (équipement), 71, 97, 103, 113, 120, 132, 260, 273, 274, 312 à 315, 446 à 527.
- MILITAIRES (Ordres), 312 à 316, 524 fig., 525.
- MINIATURES ET DESSINS, 16, fig., 17, 18, 21, 22 à 24, 31, fig., 49, fig., 50, fig., 51 n., 53 n., 54 n., 55 n., 62, fig., 64 n., 65 n., 68, fig. et n., 69 n., 71, fig.,

- 72 n., 73, fig., 74, fig., 79, fig., 80, fig., 81, fig., 84, 87, fig., 89 n., 91 n., 92 n., 93 n., 96 n., 98, fig., 99, fig. et n., 100 n., 102, fig., 103 n., 104, fig., 106, fig., 107 n., 108 n., 109, fig. et n., 111 n., 116, fig., 118, fig., 120, fig., 122, fig., 123 n., 124, fig., 126, fig., 127, fig., 132, fig. et n., 135, fig., 137, n., 140, 142, 143, fig., 144, 145 n., 147, 148, 149, 150, fig., 151, fig., 152, 153, fig., 154 n., 155, fig., 156, fig., 157, fig., 158, fig., 159, 160, fig., 163, 164, fig., 165, 166, fig., 167, fig., 168, fig., 169, fig., 170, fig., 171 n., 175, 180 n., 181, fig., 182, fig., 183, 186, fig., 187, fig., 190, fig., 194, fig., 196, fig., 198, fig., 200, fig., 204, fig., 206, fig., 209, fig., 210, fig., 211, fig., 216, fig., 217, fig., 218, fig., 258, fig., 259 n., 262, 263, 269, 270 n., 289, fig., 290 n., 295 n., 298, fig., 309, fig., 310 n., 312, fig., 313, fig., 314 n., 315 n., 329, fig., 330, fig., 335 n., 361 n., 370, fig., 371, 372, 373 n., 375 n., 376, 395 n., 396 n., 397, fig., 404 n., 406, fig., 407 n., 417, 418, 435, fig., 436 n., 437, 438, 440, fig., 443, fig., 448 à 451, 457, 458 n., 459 n., 461 n., 462 n., 463, 464 n., 470, fig., 471, fig., 474, fig., 475, fig., 477 n., 478, 482, fig., 483, fig., 484, fig., 486, fig., 487, fig., 488, fig., 489, fig., 491, fig., 492, 493, fig., 494 n., 495 n., 496 n., 497 n., 498 n., 499 n., 500 n., 502 n., 504, fig., 505, fig., 508, fig., 509, fig., 515, fig., 516, fig., 519 n.
- MINIMES**, religieux franciscains réformés en 1435 par saint François de Paule, 311 n.
- MIRACLES (LES) DE SAINT ELOI**, poème du XIII<sup>e</sup> siècle, édit. Peigné-Dela-court, 1859, 59 n.
- MIRACLIERS**, vendeurs d'enseignes de pèlerinage et autres objets de piété, 300, fig., 303, 304.
- MIRES, MÉDECINS, CHIRURGIENS**, 148 n., 305, 309, fig., 443.
- MIREFOUR (LE) DU MONDE**, traité de morale, XIV<sup>e</sup> siècle, édité à Genève, 1849, 266 n.
- MIROIR (speculum)**, 172, 224, 427.
- MISÉRICORDE**, arme. — Voir *dague* et *contelas*.
- MISNIE** (Margrave de), 498 n.
- MITAINES (mite, milané)**, 53, 230, 259.
- MITON**. Gant dont le pouce seul est isolé, les autres doigts étant réunis dans une pochette commune. *Miton civil* ou *moufle*, voir *gants*. — *Miton de mailles*, voir *gantet de mailles*. — *Miton d'écaillés*, 509.
- MITRE LITURGIQUE**. Elle fut à l'origine un voile de tête ou une couronne d'orfèvrerie (fig. 370), mais jusqu'au début du XII<sup>e</sup> siècle, les prélats sont généralement représentés tête nue. A l'époque carolingienne et dans la première moitié du XII<sup>e</sup> s. ils eurent des calottes (fig. 356, 357) parfois plissées à côtes parallèles (fig. 354, 355, et rois de Juda du grand portail de Chartres, vers 1150) ou formant deux lobes latéraux, comme l'aumusse et certaines mitres antiques (fig. 355, 359). Vers la fin du XII<sup>e</sup> s., les cornes se placent devant et derrière. La mitre, d'abord moyenne, prend au cours du XIV<sup>e</sup> s. une grande hauteur et depuis la fin de ce siècle, parfois des crochets. Elle a toujours des fanons. Sa couleur ordinaire est blanche, parfois verte. Son décor est très varié, 142, 143, 204, 207, 340, fig., 342, 344, fig., 364 n., 368 à 381, 371, 440.
- MITRES ANTIQUES**, 368, 369.
- MITRES PATIBULAIRES**, 440.
- MODISTES**, 181, 202.
- MOERBEKE**, 412.
- MOISSAC**, abbaye (Tarn-et-Garonne), 136, fig., 144 n., 331, 442 n.
- MOLAIN** (Anthoine de), † 1533. 521 n.
- MOLANS** (Philibert de), milieu du XV<sup>e</sup> s., 408.
- MOLETTES D'ÉPERONS**, 451 n., 463, 500.
- MOLINCHARD** (Raoul de), † 1343. 86 n., 141.
- MOLLEQUIN**. Tissu de coton, 4.
- MONASTIER** (Jean de), † 1463. 101 n.
- MONASTIQUE** (Costume). Fixé dès le VI<sup>e</sup> siècle par la règle de saint Benoît, il a été défini depuis par les divers autres fondateurs d'ordres. Aucun de ces fondateurs n'a créé un costume : ils en ont choisi les éléments dans le costume populaire de leur temps. Ce costume comprend en général une tunique de dessous, *gonne* ou *étamine*, en laine, portée sur la peau, des *braies*, des *chaussures* et quelquefois des *chausses*; comme robe de dessus, un *froc*, à fentes latérales, ou une *coule*, à capuchon, ou un *scapulaire*, coule courte ne couvrant que les épaules.
- L'habit bénédictin est noir; celui des grands montains et chanoines réguliers également; celui des Carmes fut à bandes brunes et blanches avant d'être noir aussi. Les Cisterciens, Prémontrés et Chartreux sont en blanc; les Dominicains en noir et blanc; les Franciscains en

- brun avec la cordelière, 255, 309 à 317, 528.
- MONCEAUX-LE-COMTE (Nièvre), 502 n.
- MONÇON (Renaud de Bar de), évêque de Chartres, 1182, † 1217. 355 n.
- MONNAIES appliquées comme décor sur un vêtement, 237. — Voir aussi *besants*.
- MONSALT (Jean de), 502, n.
- MONS-EN-PEVELE, 480 n.
- MONSTRELET (Enguerrand de), chroniqueur, † 1453. 97 n., 213 n., 414 n.
- MONTAIGNE (Michel Eyquem de), 1533, † 1592. 120.
- MONTAIGU (Etienne de), † 1339. 492 n., 493 n.
- MONTAUBAN, 3, 5, 6, 9, 11, 38, 48, 49, 50, 55, 56, 63, 69, 73, 74, 85, 153, 181 n., 233, 236, 237, 258, 259, 264, 265, 266, 278 n., 281, 282, 298 n., 309 n., 317, 445, 467 n., 474.
- MONTAURAN (Philippe de), xvi<sup>e</sup> s., 502 n.
- MONTBÉLIARD comtes de, 495, fig., 498 n.
- MONTBREN (Pierre de), archevêque de Narbonne, 1282. 355 n.
- MONTCEAU-L'ÉTOILE (Saône-et-Loire), 451 n.
- MONTESPÉDON (Philippe de), † 1565. 109 n.
- MONTFAUCON (Eudes de), † 1299. 478 n.
- MONTFAUCON (Oger de), xiii<sup>e</sup> s., 501 n.
- MONTIGNY-LÈS-VESOUL, 470 n., 488 n., 501 n.
- MONTIVILLIERS (Seine-Inférieure), 5, 6, 155.
- MONTJEAN (Jeanne de), † vers 1450. 202, fig.
- MONTMÉDY, 522 n.
- MONTMORENCY (Bouchard de), 1177, † 1298. 457 n., 478 n. — Mathieu de), 1193, 1224, † 1307, † 1309, † 1311. 471 n., 473, 479 n., 478 n., 501. — Jean de, † 1325. 480, n. — (Philippe de), † 1358. 488 n.
- MONTMORT (Emmeline de), † 1302. 61 n.
- MONTMORT (Renaud de), xiii<sup>e</sup> s., 471 n.
- MONTPELLIER, 96, 281, 415.
- MONTPESSIER (comtes et comtesse de), 111, 196 n., 197 n.
- MONTPEZAT (T.-et-G.), 8 n., 334.
- MONTRESON (Indre-et-Loire), 522 n.
- MONTREUIL-SUR-MER, 5, 310, 350, fig., 353, 354, 464 n.
- MONTRY (S.-et-M.), 522 n.
- MONT SAINT-MICHEL, abbaye, 303, 407, 408.
- MONTs (comte des), 497 n. — (Jean des), † 1328. 501 n.
- MONTVERAIN (S.-et-O.), 109 n., 253, fig.
- MORAILLONS, 512.
- MORARD, abbé de Saint-Germain-des-Prés, † 1014. 352.
- MORAY (comtes de), 497 n.
- MORDANT (*mordaculum*, *mordacium*, *mordantus*, *mordanns*) ferret ou bouterolle de métal rivé à l'extrémité d'une ceinture opposée à la boucle, ou aux deux extrémités du demi-ceint. Dans celui-ci, le mordant, qui forme mors, justifie son nom; il s'étend néanmoins à tous les passants de ceinture, même aux ferrets des lacets de souliers (Du Cange. *Mordanus*, texte de 1392) et on le trouve aussi comme synonyme de *fermail* (v. ce mot), 241, 271, 287, 289, 290, 291, fig., 294, 486. — Voir aussi *pendant*.
- MORÉE. Drap de laine, 6.
- MOREL (Jacques), statuaire, 1448 à 1453. 191.
- MOREL (Simon), prêtre, † 1323. 328 n.
- MORILLON (Geoffroy), † 1439. 502 n.
- MORIS (Jean), seigneur du Tronchet, † 1527. 521 n.
- MORTON. Casque léger de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, à coiffe latéralement aplatie surmontée d'une crête en croissant renversé et munie de bords arqués, 449, 522, 526, fig.
- MORMANT (dame de), xvi<sup>e</sup> s., 258 n., 259 n.
- MORS (*mordaculum*, variété d'agrafe pour chapes, et demi-ceints, etc. Son dispositif essentiel consiste en une lame de métal repliée formant crochet, 238, 241 à 244, 344, fig., 345, fig.
- MORTAIN (Pierre comte de), 1404, 497.
- MORTIER ou TOQUE à mentonnière. Coiffure des femmes du xiii<sup>e</sup> s. et de la première moitié du xiv<sup>e</sup>. Elle comprenait : 1<sup>o</sup> une *coiffe* enveloppant la chevelure; 2<sup>o</sup> une *résille* sur cette coiffe; 3<sup>o</sup> une *couvrechef* formant templettes et mentonnière; 4<sup>o</sup> une *tourte* ou bandeau formant diadème et s'épinglait sur une tempe, *frontispice*, 180, 181, 189.
- MORTIER, coiffure des hommes, analogue à un chapeau haut de forme sans bord et plus encore aux coiffures actuelles du clergé grec. Cette coiffure apparaît depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et accompagne la robe longue; elle est devenue un insigne de la magistrature.
- MOSAÏQUES (*musivum* ou *byzantinum opus*), 14, fig., 19.
- MOUCHE. Petit pinceau de barbe sous la lèvre inférieure. Epoque de Henri III, 135

- MOUCHOIR** ou **PLEUROI** (*mappula*), 333, 362, 363.  
**MOUFFLE** (*muffola*), prolongement de la manche qui s'évase en entonnoir pour couvrir la main. Les mouffles furent usitées dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> et le début du xv<sup>e</sup> s. Depuis, on les retroussa, ce qui donna les revers de manches ou parements de poignets, 78, fig., 83, 94, 103, 258, 259.  
**MOUFFLE** ou **MITON** (*maffula*), gant en forme de sac, dont le pouce seul est détaché, 254.  
**MOUILLY** (Meuse), 441.  
**MOULLES** A ENSEIGNES en schiste, 302, fig., 303, 304, 305 n.  
**MOULES** POUR MASQUES, 429.  
**MOULINS**, 135.  
**MOULINS** (Le Maître de), peintre des Bourbons, 1480 à 1500 environ. 135.  
**MOUBON** (feuilles de), ornement, 201, 222, 285.  
**MOUTIERS** (Savoie), 385.  
**MOUTIERS-GRANDVAL**, abbaye (Suisse), 15, 260, 261, 347, fig., 353, 385, 386.  
**MOUTON** (peau de), 17, 258.  
**MOZAT**, abbaye (Puy-de-Dôme), 8 n., 34 n., 451 n., 452, 456, 458, fig.  
**MOYENMOUTIER** (Vosges), 328.  
**MELE** (*mullens*), soulier découvert et souple, 271, 285, 286.  
**MELROUSE**, 441, 442.  
**MUNICH**, 21, 22, fig., 33, 142 n., 175, 207, 322, fig., 339, fig., 342, 359 n., 365 n., 379, 440 n., 441 n.  
**MURBT** (saint Etienne de), fondateur des Grandmontains, vers 1076. 327.  
**MUSE**, 248.  
**MUSETTE**, 421.  
**MUSICIENS**, 430, fig.  
**MUSIQUE** instruments, 442.  
**MUSIQUE** brodée, 235.  
**MUSSIS** (Jean), chroniqueur, 1388. 93.  
**MUSSY-SUR-SEINE** (Aube), 501 n.  
**MUSSY** (Guillaume de), xiv<sup>e</sup> s., 501 n.  
**MYSSAGLIA** (Tommaso), armurier milanais vers 1460. 513 n.  
**NAILLAC** (Guillaume de), xiii<sup>e</sup> s., 464 n.  
**NAMUR**, 246, 304 n., 334, 348 n., 356, fig., 358 n., 372, 373, 377, 397, fig., 399, 474 n. — (COMTES DE), 497 n.  
**NANCY**, 241 n., 242, fig., 333, 346.  
**NANTES**, 109 n., 164, 413 n.  
**NANTERIL** (Thibaud de), évêque de Beauvais, 1283, † 1300. 328, 329.  
 — (Jean de), prêtre d'Aquitaine dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1538 à 1558. 313 n.  
**NAPOLITAINES**, chausses, xvi<sup>e</sup> s., 272.  
**NARBONNE**, 323, 355 n., 376 n., 435, 581 n.  
**NASAL** (*nasale, nasile*), pièce verticale fixée au rebord du heaume pour protéger le nez, usitée de la fin du xi<sup>e</sup> s. au commencement du xiii<sup>e</sup>, 452, 453, fig., 457, 458, 459, 472 n.  
**NASSAU-SARREBRUCK** (comte de), 203.  
**NATTE**. Voir *tresse*.  
**NAVARRE**, 171 n., 497 n.  
**NECKAM** (Alexandre), auteur du traité *De nominibus ustensilium*, fin du xii<sup>e</sup> siècle, 137, 144 n., 184 n.  
**NEF DES FOUS** (*Stultorum navis*), par Seb. Brandt, fin du xv<sup>e</sup> s., 432 n.  
**NEFIN** (Pierre de), † 1352. 487 n., 488 n., 489 n.  
**NÈGRES**, 434.  
**NEGROLI**, armurier milanais, v. 1500. 517.  
**NELLES** (Simon de), † 1290. 467 n., 478 n.  
**NEMOURS**, 304.  
**NESLE** (Robert de), † 1302. 486.  
**NETON** (*Neptunus*), diable, 179.  
**NEUCHÂTEL** (Charles de), archevêque de Besançon, 1463, † 1498. 377, 386.  
**NEUVILLE** (sires de), 496 n., 498 n.  
**NEUVILLETTE** (Sarthe), 464 n.  
**NEVERS**, 89.  
**NEVERS** (Louis de), comte de Flandre, 1333. 497 n.  
**NEVILL** (sires de), 497 n.  
**NEW YORK**. Musée métropolitain, 470 n., 503 n., 511, fig.  
**NICE**, 381, 437 n.  
**NICOLAS I<sup>er</sup>**, pape, 858, † 867. 374.  
**NICOLAS IV**, pape, 1288-1292. 374.  
**NICOSIE** (Chypre), 78 n., 92 n., 93 n., 94 n., 182 n., 355 n., 405 n., 471 n., 474, fig., 478 n., 487 n., 488 n., 489 n.  
**NIDAU** (comtes de), 498 n.  
**NIELLE** (*nigellum*). Voir *émaux*.  
**NÎMES**, 51 n., 435 n., 437 n.  
**NIORT**, 451 n., 452, 464 n.  
**NIVEAU**, emblème ou devise de Jean sans Peur, 423.  
**NIVELLES**, 4.  
**NOBLEMENT** (Robert de), 1311. 483 n.  
**NOGES**, 201; voir *Mariage*.  
**NOÛDS** (broderie en), 234.  
**NOGENT** (Guibert de), chroniqueur, † 1124. 395 n.  
**NOIAUS** ou **MOVAUX** (*noduli*). Voir *boutons*.  
**NOINTEL** (Oise), 341 n.  
**NOIR**, drap, cuir, etc., 6, 42, 52, 74, 76 n., 99, 101, 113, 118, 145, 148, 157, 164, 166, 181, 211, 221, 222, 260, 261, 288, 289, 290, 293, 298 à 300, 310 à 317, 325, 331, 335, 402, 423, 428, 444, 482.  
**NOMÉNY** (Meurthe-et-Moselle), 165 n., 166.

- NONNETTE (le Dit de la), fabliau, 40.
- NORD (département), 451 n.
- NORMANDIE, 3, 5, 236, 237.
- NORMANDIE (Jean duc de), 1345, 491 n., 499 n. — (Robert II Courte Heuse, duc de), 1087 à 1106, † 1034, 262.
- NORTHUMBERLAND (comtes de), 496 n., 498 n.
- NORVÈGE, 229, 231.
- NOTRE-DAME DE LA ROCHE, abbaye (Seine-et-Oise), 54 n., 55, 86 n., 182 n., 466 n., 468, fig.
- NOURRAY (Loir-et-Cher), 464 n.
- NOURRICE OU BAILE (*balia*, *natrix*), 65 n., 108.
- NOUVION-PORCIEN (Ardennes), 341 n.
- NOVARE (Philippe de), chroniqueur, vers 1233, 58.
- NOVAS (Richas), troubadour.
- NOVES (Laure de), 1308, † 1348, 92 n.
- NOYON, 304.
- NOYON-SUR-ANDELLE (Isabelle de), † 1293, 259 n.
- NUËCOURT (Meuse), 522 n.
- NUISEMENT (Jean de), † 1209, 467 n., 471 n., 487 n., 490 n.
- NUIT (coiffure de), 145, 181, 222. Hommes et femmes avaient toujours, au Moyen Age, des couvre-chefs de nuit; en revanche, l'usage de la chemise de nuit est une exception extrêmement rare. Voir, au tome IV, *lit*.
- NUREMBERG, 149, fig., 185 fig., 199, fig., 266, fig., 304 n., 397, fig., 399, 440 n.
- OBRIIN (Ordre d'), 315.
- ORSONVILLE (S.-&-M.), 467 n., 474 n.
- ODENSE, 8 n.
- ŒILLETS (*dianthus*), fleurs, 403, fig., 405.
- ŒILLET, ŒILLÈRE OU ANNELET. Trou pratiqué dans un tissu et encerclé de points de fil ou de métal. Il sert au passage d'une aiguillette, d'un lacet ou de l'ardillon d'une boucle, 76, 100, 106 fig., 108, 163, 193, 239, 271, 272.
- ŒILLETS DE PAON. Ornements imitant l'œil des plumes de paon, 222.
- OFEN, 438.
- OFFICIALITÉ, 414, 440.
- OFFICIERS, fonctionnaires. Les officiers de la couronne, seigneuriaux, municipaux portaient des insignes, tels que bâtons de commandement et colliers. Leurs robes étaient aux couleurs du seigneur ou de la ville, 413. Voir aussi *insignes, livrées, magistrats*.
- OINVILLE-SOUS-AUNEAU (Eure-et-Loir), 477.
- OIRON (Deux-Sèvres), 522 n.
- OISEAUX et OISELETS, motifs de décoration, 76, 141, 176 n., 185, 282, 289, 336, 337, 378, 385, 393, 410, 412, fig., 421, 473, 495, fig., 496, 497.
- OISY (Hugues d'), châtelain de Cambrai, 1170, 457 n. — (Simon d'), XIII<sup>e</sup> s., 452.
- OLIFANT, paire de défenses stylisées, motif de cimier, 498.
- OLIVIER, compagnon de Roland, 451 n. — chancelier de Henri II, 118.
- OMBILIC (*umbo*), voir *boucle*.
- OMBRE (lai de l'). roman, par Jean Renart, XIII<sup>e</sup> s., 59 n.
- OMÈDES (D. Juan d'), grand-maitre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem 1536, † 1553, 524, fig., 525.
- ONDIEUR (Philippe le), † 1381, 86 n.
- ONDULATIONS de la chevelure, 133, 175, 177, 187, 226.
- ONGLES, ils doivent être tenus courts, 88. Pour détails, voir t. IV, *toilette*.
- OPAT DE MILÈVE (saint), IV<sup>e</sup> s., 343.
- OR, voir *orfèverie*.
- TISSUS D'OR, 8 à 12, 63, 64, 66, 96, 101, 103, n., 113, 128, 170, 235, 236, 289, 294, 378, 383, 385, 445. — Fil d'or de Chypre ou de Florence, 10, 163, 166, 167, 169, 170, 197, 214, 222, 224, 227, 234, 235, 236, 251, 327, 331, 332, 333, 337, 379, 380, 385, 390, 408, 428, 432.
- GALONS D'OR. Voir *bisette* et *orfroi*.
- Nré, broderie d'or nuancée, 138, 167, 234, 432.
- SOUDIS, 167, 202.
- ORALE (lat.), nom latin du voile des femmes juives.
- ORANGE (Guillaume d'), 454 n., 455 n., 457.
- ORANTS, figures de priants selon le rite primitif, debout et les bras en croix, 330.
- ORARIUM (lat.), insigne pontifical, 344.
- ORCHES, 4.
- ORDERIC VITAL, chroniqueur, 1075, † après 1141, 29, 262.
- ORDRE DE CHEVALERIE (l'), 401 n.
- ORDO ROMANUS, 321, 344, 369, 383 n.
- ORDRES DE CHEVALERIE, confréries de chevaliers portant une même *devise*, et quelquefois instituées en vue d'une *emprise* définie. certains procèdent d'ordres religieux militaires (*saints Maurice et Lazare; Christ de Portugal*), d'autres sont créés par un souverain en l'honneur d'un saint, d'une dame ou d'une idée, ou pour perpétuer le souvenir d'un événement (pèlerinage, mariage, baptême). De simples seigneurs

- peuvent créer un ordre, comme celui de la *Dame blanche à l'écu verd* institué en 1399 par le maréchal Bouciquant. — L'institution des ordres de chevalerie apparaît vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle; ils furent nombreux à la fin de ce siècle et au xv<sup>e</sup>. Peu d'entre eux ont survécu, 402, 404 à 409, 420.
- ORDRES RELIGIEUX, 309 à 317, 344, 348 n., 377, 420.
- OREILLÈRES DE CASQUE, 515.
- OREILLES du chaperon des fous et folles, 432, 433. Coupées, p. 440.
- OREILLETES, pans du chaperon tombant sur les oreilles, 157. 219 n., 209 à 214, fig., 219, fig., 220, 221, 227. Voir aussi *coquillons*.
- ORFÈVRES, 410, 411, 525.
- ORFÈVRIÈRE (garnitures d'), cousues au vêtement et aux coiffures, 95, 96, 101, 138, 139, 141, 142, 164, 165, 166, 167, 170, 171, 176, 194, 196 à 203, 214, 222, 224, 230, 235 à 254, 271, 272, 274, 276, fig., 277, fig., 280 à 294, 296, 302 à 304, 310, 316, 331, 333, 337, 341, 342 à 346 à 348, 350, 353 à 367, 374, 375, 377, 381, 383 à 385, 388, 390 à 400, 401, 416, 417, 420 à 426, 428, 432, 446, 458, 459, 463, 486, 515, 516, 518, 525.
- ORFROI ou FRESSEL, galon (*orfrisium*; *auri fregium*), 23, 24, 26, fig., 31, 34 à 36, fig., 47, 86, 95, 96, 101, 137, 138, 139, 141, 166, 167, 170, 175, 176, 177, fig., 184, 185, 211, 227, 233, 235, 289, 296, 326, 328, 329, 331, 335, 336, 337, 338, fig., 340, 341, 370, 371, 374 à 381, 387, 390, 391, 427, 445, 454. Voir aussi *chapel d'orfoi*.
- ORIENT (étoffes d'), 3, 4, 5, 8 à 12, 329, 331, 336, 337, 342, 379, 380, 381, 385, 390, 391, 464 n. — ORIENT (style), 132, 179, 204, 205, 212, 233, 235, 342, 364, 365, 366, 368, 369, 373, 375, 391, 403, fig.
- ORIGNY-EN-TIÈRACHE (Aisne), 501 n.
- ORISPEAU ou AURPEL (*auripellis*), cuir doré, 232, 264.
- ORLÉANS, 266 n., 304 n., 343, 441, 442, 514, fig.
- ORLÉANS (Louis duc d'), 1372, † 1407. 100, 103, 169, 173, 423.  
— (Philippe d'), 1353, 484 n.  
— (ducs et duchesses), 171, 173, 201, 203, 221, 235, 239, 250, 270, 271, 285, 293, 400 n., 404, 406, 423, 426, 484 n.
- ORMOY (Agnès, dame d'), † 1274. 182 n., 189 n.
- ORVIETO, 341 n.
- OS, 247, 248, 310, 358 n.
- OSTERNI. Drap de soie pourpre, 10.
- OTHON (saint), évêque de Bamberg, † 1134.
- OTINEL, roman, 454 n.
- OUATE (*bombax gossipium*), 48, 79, 101, 464. Voir aussi *coton*.
- OUDRY (saint), † 973. 328.
- OULES, ouvertures ménagées près des oreilles dans la visière d'un casque, 472.
- OUPÉY (Lambert d'), 497 n.
- OURS (emblème héraldique), 424, 497.
- OURSINE, amie de Jean duc de Berri qui avait pris pour devise : *Oursine, le temps viendra*, et l'exprimait en rébus (ours et cygne), 424.
- OSTILLEMENT (l') AU VILAIN, poésie, xiii<sup>e</sup> s., 52, 259.
- OTRE, 53.
- OXFORD, 31 n., 137 n., 184 n. — (COMTES D'), 497 n.
- OZANNE (sainte), 180 n.
- PACY (Philippe de), 1313. 494 n.
- PADOUE, 198 n.
- PAGES (costume de), 113, 251; voir aussi *livrée*.
- PAGNY (Côte-d'Or), 140, 502 n.
- PAILE ou PALIOT (*pallium*, *palius*, *holosericus*), tissu de soie broché, 10, 335 n.
- PAILLE OU ESTRAIN (*palea*, *stramen*), broderies, 234; *chanssures*, 269; *chapeaux* 168 à 170; *chapels palibulaires*, 440.
- PAILLETES, 139, 172, 173, 181, 197, 214, 224, 234, 235, 236, 237, 238, 251.
- PALATINS (comtes) (*comites palatini*), 496 n., 497 n.
- PALERME, 11.
- PALESTINE, 408, 409.
- PALETOT, vêtement de dessus du xv<sup>e</sup> siècle. Il diffère du jaque en ce qu'il est sans taille et ouvert par devant; il a des revers et tombe droit; ses manches sont flottantes, 101, 115.
- PALLA (lat.), écharpe antique à l'usage des femmes. Elle était formée d'une longue pièce qui tombait devant et derrière. Au vi<sup>e</sup> ou vii<sup>e</sup> siècle, sa forme fut modifiée en un vêtement de parade composé de deux pans rattachés à une encolure, le tout richement orné. C'est ce type de vêtement qui, très appauvri et très étriqué, devint le *pallium* des archevêques, 19, 332.
- PALLIUM (lat.) civil, grand manteau, 13, 387.
- PALLIUM LITURGIQUE, sorte d'écharpe qui est l'insigne distinctif des archevêques. Le pape le leur envoie

- de Rome en signe d'investiture et il ne se transmet pas. C'est une bande de drap de laine blanc marquée de croix noires; elle forme un cercle posé sur les épaules et deux longues retombées devant et derrière. Il se fixe par trois épingles, devant, à gauche et derrière, c'est sans doute une tradition remontant au manteau original qui laissait le bras droit libre, 246, 342, 343, fig., 387, 388; voir le long article de Du Cange *Pallium*.
- PALUDAMENTUM** (lat.), voir *chlamyde*.
- PAMPELUNE**, 360 n.
- PANCARTE DE CONDAMNATION** exposée avec le condamné et donnant le motif de son jugement, 440, 442 n.
- PANETIÈRE**. Sac à provisions porté en bandoulière par les bergers et les pèlerins, 298, fig., 299, fig., 301, 303; voir aussi *écharpe*.
- PANIERS**. Armature élargissant les hanches des femmes au-dessous de la ceinture, xvi<sup>e</sup> s., 125..
- PANSE** ou **PANSEURON** (cf. *estomac* et *gambeson*). Plastron rembourré et anguleux du pourpoint sous Henri III, 121, 125.
- PANSIÈRE** (*panseria*), pièce d'acier formant le devant du corselet, 483, 505; voir *corselet*, *plastron*.
- PANTOUFLES** (*crepida*), voir *mules*.
- PAONS**, motif d'ornement, 285.
- PAON** (plumes de), 136, 139, 140, 166, 171, 172, 222, 364, 473, 518; — *queue de paon*, motif de cimier, 473, 494, 495, fig., 497. — *Tête de paon*, motif de cimier, 473.
- PAONACE** (*pavonatis*), couleurs de plumes de paon, 6.
- PAPES**. Leur costume se distingue du costume épiscopal ordinaire par l'absence de crosse, par la conservation de la couleur blanche, seule couleur liturgique primitive, et par la tiare conique dont l'origine est la même que celle de la mitre, 330, 342, 349, 350, 364, 365, 368, 372 à 375, 384 n., 385, 387.
- PAPEGAI** (*papagallus*), 410, 411 n., 412, fig., 497.
- PAPELART** (Michel), † 1258. 147.
- PAPELONNÉ** ou **PAPILLONNÉ** (drap), à dessins imitant des imbrications, xiii<sup>e</sup> s.
- PAPIER**, support pour épingles, 245.
- PARACLET** (Le), abbaye (Somme), 398.
- PARCHEMIN** (*pergamenum*), 232, 264, 365, 376, 440, 461, 462, 475, 499 n., 519.
- PAREMENTS** (*paramenta*, *garnimenta*), revers décoratifs ou pièces appliquées pour décorer des bords de vêtements, 102, 103, 109, 115; voir aussi *létices*, *rebras*, *revers*.
- PAREMENTS DE BRODERIE** (*fregie*). — **D'AUBE, DE DALMATIQUE**, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 340, fig.; — *parement d'amiet voir collet liturgique*; voir aussi *superhuméral*.
- **DE FOURRURE**. Les plus beaux vêtements au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> s. étaient fourrés (nous disons doublés) de quelque beau tissu, comme le cendal, ou de pelletterie; ces doublures apparaissaient aux revers et sur les fentes ou passe-poils. Dès le xii<sup>e</sup> s. et surtout depuis le cours du xv<sup>e</sup> siècle, on prit progressivement le parti de faire l'économie des riches fourrures et d'en conserver l'aspect en garnissant de pelletterie ou d'un tissu spécial les revers et bordures des vêtements: ce n'était plus là que des *parements*, c'est-à-dire des ornements sans utilité, dont on se parait, 230, 231, 299; voir aussi *létices* et *revers*.
- PAREMENT** (le) **DES DAMES**, poème d'Olivier de la Marche, 218, 287 n., 290, 321 n.
- PARFILURE** ou **POURFILURE** (*perfilatum opus*). Travail de bordure à l'aiguille qui se fait dans les parties pleines pour rendre une étoffe solidaire de la doublure et plus souvent autour des boutonnières, des bords tailladés ou festonnés et des pièces de tissu appliquées (voir *application*). On enjolivait les braies de parfilures, baguettes analogues à celles que nous dénommons passe-poils. La parfilure jouait aussi un rôle important dans la chapellerie (voir *aiguille* et *bords*), 40, 119, 125, 162, 166, fig., 171, 172, 233, 264, 279, 281, 365, 373, 383, 386, 467.
- PARFUMS** (*pigmenta*, *aromata*), 218, 259, 288; pour détails, voir t. IV, *toilette*.
- PARIS**, 5, 9, 12, 86 n., 125, 137, 161, 163, 233, 241, fig., 257, 264, 266, 298, 304, 305 n., 313 n., 315 n., 316, 317 n., 341 n., 348 n., 356, 361, 367, 376 n., 377, 383, 384, 389, 390, fig., 399, 401, 413, 424, 437, 440, 443, 445, 464, 479, 484, 492, 502 n., 503 n., 514 n., 521.
- *Notre-Dame*, 41 (fig.), 65 n., 145, fig., 148, 161, fig., 162, 163, 323, fig., 328, 350, 409, 414, 436, fig., 440, 450.
- *Musée du Louvre*, 134, 135,

- 149, 174, 189 n., 193, fig., 195, fig., 207, 209, 214, 243, 247, 263, 286, fig., 346, 360 n., 361 n., 384, 390, 391, 393, 394, 399, 417, 425 n.
- PARIS, *Musée de Cluny*, 198 n., 207, 251, 269 n., 271 n., 283, 304 n., 308, fig., 310, 313 n., 337, 348 n., 352, 357, 358 n., 383, 385, 395, 408, 411.
- COLLECTIONS PARTICULIÈRES, 172, fig., 173, 242 à 243, fig., 250 à 252, fig., 276, fig., 278 n., 279 à 288, fig., 290, fig., 291, fig., 310, 324, fig., 359 n., 360 n., 361 n., 366, 419, 423, 425 n., 451 n., 470 n., 476, fig., 500, fig., 503 n., 506, fig., 510, fig., 512, † 515, fig., 517 à 520, fig., 524.
- livrée de la Ville. Voir *livrée*.
- PARLEMENT. Les Parlements de Paris et de Toulouse semblent avoir toujours été vêtus de rouge, avec manteaux à chaperons fourrés d'hermine sous Philippe le Bel, puis au xv<sup>e</sup> s. des réglemens précisèrent la coupe et les détails de ces insignes pour les divers magistrats. Au xv<sup>e</sup> siècle aussi, les Conseillers de Bourgogne portaient la robe de velours noir, couleur de Charles le Téméraire (Olivier de la Marche, 1468, *Estat de la cour de Bourgogne*). Voir *Magistrats et robe longue*.
- PARTENOPES DE BLOIS, romain, par Christian de Troyes, † 1195 à 1198. 53 n., 259, n., 454 n.
- PARTHENAY, 161 n., 162, 247 n., 263.
- PARTIES (robes). Vêtements divisés verticalement par moitié en deux couleurs de draps. Ils furent en vogue depuis le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup>. Les vêtements de livrée et ceux des officiers royaux, seigneuriaux, municipaux, furent souvent partis aux couleurs du seigneur ou de la ville, et se rapprochent en ce cas, des robes d'armoiries, 42, 56, 57, 80, 86, 88, 100, 110, 113, 117, 269, 270, 401, 402, 437.
- PASCHAL II, pape, 1099, † 1118. 375 n.
- PASQUIER (Etienne), 1529, † 1615. 153.
- PASSANTS à retenir la ceinture, 80, 275, 285 ; — *de boîtes de messagers*, 418, 417 ; — *des rondelles de l'armet*, 512.
- PASSÉ (broderie au). 234.
- PASSE-PILON. Ce nom s'est appliqué successivement à deux coiffures féminines. Sous Louis XI, c'était probablement un frontal de passementerie, porté par une maîtresse du roi connue sous ce surnom. Sous François I<sup>er</sup>, c'est une frange de cheveux qui imitait peut-être cet ornement et qui semble avoir été faite de boucles traversées par un cordon, 225.
- PASSEMENTERIE, 139, 162, 163, 169, 170, 171, 211, 224, 235 à 237 ; voir aussi *bisette*, *crépine*, *crépiniers*, *glands*, *houppes*, *dentelles*, *orfroi*.
- PASSE-POIL. Fente de vêtement par où apparaissait le poil ou le tissu de la doublure. A partir du xv<sup>e</sup> s., une simple frange de pelletterie ou un liseré de tissu suffit à constituer le passe-poil : ce n'est plus qu'une variété étroite de parement, généralement vertical, 67, fig., 230 ; voir aussi *létice*, *parement*, *parfilure*.
- PASSION (Ordre de la), 315, 316.
- PASSURES, probablement les barrettes d'une ceinture, formant passants, 286.
- PASTEL OU GUÈDE (*isatis tinctoria*), plante qui donne son nom à une teinture bleu foncé ; nom s'appliquant également à un fil de cette teinte, 236.
- PASTURE (Rogier de la), dit *Van der Weyden*, peintre tournaisien, vers 1400 à 1464. 63.
- PATE DE DOREUR composée de colle de peau et de poudre de craie ou *petit blanc*, 249, 475 n., 519, fig.
- PATENOSTRES, 123, 136, 223, fig., 225, fig., 288 n., 314, 424.
- PATENOSTRIERS, faiseurs de patenostres, formaient divers corps de métier selon la matière mise en œuvre et fabriquaient aussi quelques autres articles de bimbeloterie, 264.
- PATINS (*patini*, prov. *patises*), sorte de sandales pourvues d'un talon central ou de deux talons aux extrémités et se passant par-dessus d'autres chaussures pour leur éviter le contact du sol humide. Les femmes en portèrent aussi au xv<sup>e</sup> s. pour se grandir, 247, 263, 265, 267, fig., 267, fig., 268, 269, 269, 271. — PATINS A GLACE, 269.
- PATTE DE CHAPERON OU COQUILLE, xv<sup>e</sup> s., pan d'étoffe tombant du chaperon sur l'épaule et formant parfois tour de col. C'est la pièce d'étoffe qui précédemment formait la goulée, 156, 157, 158, 171, 220, 222.
- PATTE D'OIE ou de CANARD (en gascon *pé de quit*), signe des cagots, 444.
- PAUL DIACRE, chroniqueur, vi<sup>e</sup> s., 260.
- PAVOIS (*pavesium*), très grand écu couvrant le corps entier du combattant.
- PAVOISIERS OU PAVESCHEURS (*parisarii*),



- fantassins de premier rang tenant des pavois pour se garantir et protéger en même temps les rangs suivants.
- PAYS-BAS, 4, 5, 409 à 413, 415.
- PEAU (*pellis*), voir *cuir*.
- PEIGNES (*pectines*), 425 ; pour détails, voir t. IV, *toilette*.
- PEINTURES, 361, 365, 373, 374, 376 n., 381, 502 n., 503 n., 512, 515. Voir aussi *catacombes*, *miniatures* et noms de divers peintres. — *Peinture formant enduit et décor*, 429, 431, 459, 461 à 463, 474, 475, 499 n., 500 n., 519.
- PÉLERINAGE (Enseignes de), 293, 294, 300 à 302, fig., 302, 303, 304, fig., 305.
- PÉLERINAGE DE LA VIE, poème, 65 n., 301 n.
- PÉLERINS (*peregrini*), 298, fig., 299, fig., 300 à 305, 312, 408, 409, 420.
- PÉLICAN, motif symbolique et héraldique, 421, 497.
- PELISSON et PELISSE (*pellicium*), tunique de pelleterie à l'usage des deux sexes en hiver. A l'époque carolingienne, c'est un gilet qui se met l'hiver sur la tunique ; à l'époque romane, c'est une tunique doublée de pelleterie apparente seulement dans les bordures rabattues, et il se porte soit à la place du bliaud, soit entre le bliaud et le chainse. C'est l'usage qui prévalut au XIII<sup>e</sup> s., où le pelisson remplace en hiver le doublet. Au début du XIV<sup>e</sup> s. c'est quelquefois un surcot d'hiver fourré de pelleterie ; cette pelisse de dessus est celle qui prévalut dans la suite ; à la fin du XIV<sup>e</sup> s. le mot se prend déjà dans son sens actuel, 37, 43, 53, 58, 85, 310, 311, 312.
- PELLETÉRIE ou PENNE (*pelletaria*, *panna*, *penna*) se nomme aujourd'hui *fouurré* par une restriction arbitraire de ce mot, qui signifiait toute sorte de doublure. L'usage de la pelleterie fut extrêmement répandu au Moyen Age, mais jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, on ne l'employait que comme doublures. Ces doublures, il est vrai, se rabattaient à l'extérieur de façon à former divers parements : revers ou amigauts à l'encolure, moufles rabattues aux poignets ; bordures ou lécices aux bas des vêtements et le grand mantel ouvert par devant laissait voir sa fourrure, mais depuis le XV<sup>e</sup> s. le désir de paraître à peu de frais a fait souvent décorer de parements les vêtements même non fourrés, 17, 43, 47 à 49, 50, fig., 52, 58, 59, 65, 66 à 68, 70, 76, 78, 79, 81, fig., 84, 85, 86, 88, 89, 95, 96, 99, 100, 101, 102, 107, 109, 114, fig., 115, 123, 130, 143, fig., 144, 145, 146, 147, 151, 154 n., 155, 157, 221, 222, 229 à 232, 257, 258, 259, 266, 268, 269, 270, 292, 296, 299, 310, 381, 432, 445. Voir aussi *mantel*, *parement*, *pelisson*, *revers*, et les noms des divers animaux à fourrure.
- PELLETIERS ou PELISSIERS (*pelliparii*, *pelletarii*), fourreurs de pelisses, apprêteurs et marchands de pelleterie.
- PELTON à piquer les épingles, 245.
- PENA (Ugo da), troubadour, 154 n., 156 fig.
- PENDANT OU MORDANT de ceinture. Ferret ou bouterolle rivé à l'extrémité opposée à la boucle, 18, 123, 275, 276, fig., 277, fig., 278, 279, 281, 282, 283 à 285, fig., 286 ; — *de jarretières*, 107 ; — *de jugulaire*, 518. Voir aussi *pomme de ceinture*.
- PENDANTS DE CHAPELIS, 201.
- PENDANTS de chaperon, 158, 215, fig., 226.
- PENDELOQUES, 174, 177, 216, fig., 226, 250, 251, 365, 404, 410, 411, 423 ; voir aussi *branlants*, *pommes de ceinture*, *colliers*, *grelots*.
- PENSÉE (*viola tricolor*), fleur, 272, 426.
- PENTURES du bouchier ou de l'écu rayonnant autour de la boucle, 450, 462.
- PENULA (lat.), pèlerine antique, relevée sur les bras et pourvue d'un capuchon. Elle a persisté en se déformant dans le costume monastique. Elle est aussi l'origine de la chasuble civile (v. ce mot), 13, 310, 319.
- PERCEFOREST, roman, par Chrestien de Troyes, vers 1175, 427.
- PERCHAY (LA) (S.-et-O.), 502 n.
- PERDIGOUS, troubadours, 154 n.
- PERDRIS (Hugues de), † 1355, 501 n.
- PERLES (*margarite*), employées dans la décoration du costume, 14, fig., 22, 35 n., 75, 80, 88, 89, 96, 100, 137, 138, 139, 141, 142, 158, 166, 167, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 177, fig., 185, 192, fig., 193, fig., 196, 199, 201, 202, 210, 211, 215, fig., 216, fig., 222, 224, 225, 234, 235, 236, 248, 249, 256, 258, 261, 275, 281, 282, 285, 286, 288, 289, 290, 293, 296, 331, 365, 377, 383, fig., 384, 388, 390, 391, 392, fig., 394, 395, 397, 398, 405, 406, 421, 428, 432, 445, 514.
- PERRUQUES, 429.
- PERPIGNAN, 438.

- PERS. Nuance bleu tirant sur le vert, 6, 42, 56, 299.
- PERSE, 9.
- PESCHIER (fleur de), nuance de rose, 6, 56, 89.
- PESTIFÉRÉS, 414.
- PETIT (Jean), 1419, 97 n.
- PETIT POINT, broderie, 234.
- PETROGRAD, 348 n., 352, 357 n., 360 n.
- PHILERME, abbaye (Phileremos), à Rhodes, 313 n.
- PHILBERT, abbé de Jumièges, 655, † 684, 255, 256.
- PHILIPPE, archevêque de Sens, 1339, 350.
- PHILOMENA, poème, par Chrestien de Troyes, vers 1175, 257 n.
- PHOTIUS, patriarche de Constantinople, 862, 347.
- PIBRAC H.-Loire), 342.
- PICARDIE, 4, 409.
- PICOTS, voir *gadelinges*.
- PICQUIGNY (Jeande), vidame d'Amiens, 1300, 494 n. ; — (Renaud de), 1313, 494 n.
- PIE II, pape, 1458, † 1464, 346.
- PIE (Ordre de la), 316.
- PIÈCE D'ARTILLERIE A FEU, 410, fig., 412.
- PIÈCE D'ESTOMAC, 122 ; voir aussi *tas-sel*.
- PIÈCES DE JUSTICE, effigies infamantes, 442.
- PIÈCES DE RENFORT des armures ; voir *joutes (armures de)*.
- PIED D'OURS, forme de chaussure avec bouts en spatule. Elle semblerait avoir existé à l'époque gallo-romaine puisque les fouilles du Bernard (Vendée) en ont fait retrouver dans une fosse d'aisances de ce temps (dite à tort « puits funéraire »). Quoi qu'il en soit, cette forme succéda sous François 1<sup>er</sup> aux larges bouts carrés de l'époque de Louis XII, et elle jouit d'une grande vogue durant la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, 209, 271, 517, fig., 522, 523, fig.
- PIÉDELEU (Agnès), 1375, 440.
- PIÉMONT (principauté), 498 n.
- PIENZA (Toscane), 342.
- PIERRE (saint), 304, 387.
- PIERRE PATIBULAIRE (*lapis cutenatus*) à suspendre au col des condamnés, 441, 442.
- PIERRERIES (*gemme, lapides*), décorant les vêtements et accessoires, 75, 80, 96, 107, 138, 139, 141, 142, 170, 171, 172, 173, 176, 177, fig., 185, 192, fig., 199, 201, 202, 211, 230, 235, 236, 237, 238, 249, 250, 251, 256, 271, 282, 285, 286, 288, 289, 293, 331, 341, 342, 345, 346, 350, fig., 354, 364, 367, 369, 370, 374, 388, 390, 392, fig., 393, 394, 395, 397, 398, 400, 405, 415, 420, 422, 423, 428, 458, 459, 514, fig., 515, 516.
- PIÉTÉ (devises et sujets de), 280, 285, fig., 286, 288, 301 à 305, 356 à 360, 379 à 381, 394, 399, 405, 407 à 410, 421.
- PIGACHES (*pigacie*), chaussures à pointe recourbée, dont le type remonte à l'Antiquité et reste usité dans le Levant. Elles furent à la mode en France à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, 29, 31, 262. Un texte de 1396 cité par Du Cange mentionne des « manches à la pigache ».
- PILORI (*pilloriacum*), 444, 440 ; voir aussi t. II, p. 329 à 332. *Pilori* a désigné aussi au xv<sup>e</sup> s. un tour de cou de lingerie. Ce terme imagé figure dans un texte de 1428 cité par Du Cange.
- PINCEAUX D'HERMINE, queues de l'animal qui s'appliquent en semis sur la fourrure blanche, c'est ce qu'on appelle *herminer*, 231.
- PIQUÉ, broderie, 234.
- PIQUÉS (vêtements) ou POURPOINTS. Le nom du doublet indique qu'il était fait de deux épaisseurs de tissu ; dans le pourpoint, ces deux épaisseurs étaient reliées par des tracés piqués à l'aiguille de part en part *per puncti* et une feuille d'ouate était prise entre les deux tissus, comme dans la *coutre pointe*, 73, 125, 464, 467. Voir aussi *parfiture, pourpoint, tracé*.
- PIQUÈRE (point de), 234.
- PISAN (Christine ou Chrestienne de), poétesse et chroniqueur, † vers 1431, 85, 114, 145, 150, 155 n., 198, fig., 207, 208, n., 268.
- PISTOLET, arme à feu, xvi<sup>e</sup> s., 509.
- PLAIN (*planus*). *Drap*, 7. *Harnois*, v. ce mot.
- PLAISANCE, 93.
- PLANTAGENÈTS, 384, 457 n., 460, fig.
- PLANTAGENÈT (Geoffroi V), comte d'Anjou, † 1151, 457 n., 458, 460, fig., 462.
- PLAQUES servant d'insignes, 413.
- PLAQUETTES DE GANTS (*lasselli, parature, lamine chirothecarum*), 258, 383 à 385.
- PLASENCIA (Espagne), 409.
- PLASTRON, pièce antérieure de la cuirasse ou du gambeson, 463, 479 ; — *plastron d'acier*, pièce antérieure du corselet, 506, 510, fig., 517, fig., 518, fig., 519, 522, 523, fig., 524, fig., 525.

- PLAT** (point de), broderie, 234.
- PLATES**, plaques rigides entrant dans la composition des armures, spécialement de la *brigandine*, appelée *armure de plates*, 476, 479, 503 à 505, 506, fig.; voir aussi *harnois*.
- PLISSÉS**, plis symétriques servant d'ornement. On en trouve des exemples dès l'antiquité grecque et la plissure systématique des surplis sacerdotaux pourrait être une pratique très ancienne. Les plissés furent très usités à l'époque romane. Au XII<sup>e</sup> siècle, on s'est plu à les multiplier, et souvent on leur a fait décrire des courbes qui soulignent les saillies du corps, ventre, pectoraux. Les plis s'obtenaient soit au fer, soit par pression entre des ais de bois dur, spécialement de buis. Vers 1400, on retrouve des plissés dans les corsages de femmes, mais ils sont verticaux; au XVI<sup>e</sup> siècle ils sont fréquents dans la lingerie. V. aussi *froncés* et *tuyautés*.
- PLOERMEL**, 501 n.
- PLOMB**, 170, 238, 279, 302 à 305, 306 à 308, fig., 348, 355 n., 403, fig., 421, 422, 475.
- PLOMBÉ** ou **PLONQUIÉ**, gris foncé, nuance de drap, 6, 221, 432.
- PLOMÉE** (*plumbata*), adjectif pris substantivement. Masse d'armes garnie de plomb, 475.
- PLUMES, PLUMAILS, PLUMETS** (*plume*, menues plumes: *penne*, grandes plumes des ailes et de la queue), 136, 139, 140, 148, 149, 166, 168, 169, 171 à 173, 211, 215, fig., 222, 224, 226, 251, 364, 449, 472, 473, 493, 494, 504, fig., 505, fig., 512, 515, 516, 518.
- PLUMES ARTIFICIELLES**, 173, 222, 224, 251, 292.
- PLUVINAGE** (Jean du), † 1376. 488 n., 489 n.
- POCHES** ou **FAUSSES BOURSES**. Elles sont rares au Moyen Age. On serait parfois de menus objets dans l'amigaut de l'encolure, dans la cornette du chaperon (156 n.) et au XVI<sup>e</sup> s. dans la braguette, mais les bourses pendues à la ceinture servaient le plus souvent à cet usage. Toutefois, des poches invisibles furent parfois cousues à l'intérieur de l'amigaut, comme dans le bliaud de Henri I<sup>er</sup> à Munich (p. 26) ou des fichets du surcot (p. 56), puis au XVI<sup>e</sup> s. dans les hauts de chausses bouffants (p. 119).
- POIGNARD** (*pugnale*), 442 n.; voir aussi *dague*.
- POIL DE POISSON** (tissu de), 196 n.
- POILLEUX** (Antoine de), archevêque de Vienne en Dauphiné, 1474. 341.
- POINÇONNÉ** or, 252.
- POING D'ASSASSIN**, pièce de justice, 442 n.
- POIRE A POUFRE**, 424.
- POIRE DE BOIS** fixée au corselet de l'armure de joute et servant à attacher le mantelet à armer, 521.
- POISSONS**, symboles chrétiens ou pièces héraldiques, 345, 495, fig., 498.
- POISSY** (Philippe de), milieu du XIII<sup>e</sup> s., 180 n., 219 n.
- POITIERS**, 78, fig., 192, fig., 196, 241 n., 304 n., 356, 357 n., 359 n., 464 n.
- PORTIERS** Aliénor de, dame de la Cour de Philippe le Bon, auteur d'un traité d'étiquette.
- PORTIERS** (Alphonse, comte de), 1241, † 1271, 435 n., 437 n.
- PORTIERS-VALENTINOIS** (Adhémar de), XIV<sup>e</sup> s., 501 n.
- POITRINE D'ACIER** ou *pièce*, plastron de métal rigide, 483, 504, fig., 505, 506, 516, fig., 517, fig., 518, fig., 523, fig.; voir aussi *plastron*, *pansière*, *corselet*.
- POITRINE REMBOURRÉE** des hommes. Cette mode est de celles que fit naître au cours du XIV<sup>e</sup> s. l'influence du costume militaire sur le costume civil. Elle se perpétue, avec diverses variantes, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, 74, fig., 76, fig., 79, 98, fig., 101, 479, 482, fig., 484, fig., 485, fig.
- POITRINE POSTICHE** des femmes n'est pas, comme la précédente, une addition, mais une correction de certaines parcimonies de la nature. Elle est de tous les temps et n'a jamais été d'usage général, 91, 111.
- POIX** (Jean de), † 1548 à 1565. 521 n.
- POLANES** (sires de), 498 n.
- POLICHINELLE** (*Pulcinella*), 121.
- POLISSAGE** des bords des plates de brigandine, 482.
- POLLET** (Evrard), † 1234. 48 n.
- POLOGNE**, 120, 268, 388.
- POLYCRATE**, évêque de Corinthe, 369.
- POMME DE CEINTURE**, petite boule pendant à l'extrémité de la chaînette d'un demi-ceint, 287, 288, 289.
- POMMERAIE** (Artus de la), † 1361. 502 n.
- POMOLLAIN** (Thibaud de), † 1329. 501 n.
- POMPONS**, voir *houppettes*.
- PONS**, abbé de Saint-Sauveur d'Arles, 1303, 357 n.
- PONT-A-MOUSSON**, 464 n., 502 n.

PONT-AUDEMER, 435 n.  
 PONTIEU, 410.  
 PONTIEU (comte de), 1409, 99 n.  
 PONTIFES ET PRÉLATS, 319, 320, 323, 324, 325 à 329, 330, 342, 344, 347, 348, 349, 350, 364, 367, 368, 369, 371 à 388.  
 PONTIFES (frères), religieux ingénieurs, constructeurs de ponts et chaussées, 312, 315.  
 PONTIGNY, abbaye (Yonne), 372, 379.  
 PONTOISE, 5, 348 n., 359, 361.  
 PONTORSON, 414.  
 PONT-SAINT-ESPRIT, 315.  
 POPULAIRE (costume et parure). La parure populaire n'est guère que l'imitation à bon marché des bijoux des riches. Le costume populaire proprement dit n'est qu'un costume de travail : son usage lui impose des formes et matières spéciales. Le costume de cérémonie du peuple n'a jamais été que la reproduction des modes données par les hautes classes, mais comme il n'est porté qu'aux jours de fête, s'use peu et coûte cher, il se renouvelle rarement. Il est donc plus archaïque encore que la tenue de cérémonie des riches. Ainsi ont pris naissance les costumes provinciaux dont quelques-uns subsistent, 29, 38, 39, 50, 52, 53, 75, 87, fig., 89, 90, 92, 96, 99, fig., 105, 108, 112, fig., 141, 145, 152, fig., 153, fig., 155, 168, 208, 209 à 211, fig., 214, 229, 230, 255, 257, 259, 260, 263, 265, 266, 268, 309, 310, 311, 316, 316, 317, 422, 474, 475, 528.  
 POITIÈRES (sires de), 497 n., 498 n.  
 PORC-ÉPIC, emblème de Louis d'Orléans, de Louis XII et des chevaliers de l'Ordre du Camail, 406, 424.  
 PORNIC (Loire-Inf.), 464 n.  
 PORQUENCOURT (Oise), 522 n.  
 PORTE (Jean de la), † 1385, 502 n.  
 PORTE-GLAIVE (chevaliers), 315.  
 PORTES D'AGRAVES, voir *barbacane*.  
 PORT-ROYAL, abbaye (Seine-et-Oise), 478 n.  
 PORTUGAL, 37 n., 174 n., 353, 420.  
 POSTICHES (chevelures), 174, 177, 187, 210, 226. Pour détails, voir t. IV, *toilette*.  
 POTENCE OU TAU DE SAINT-ANTOINE, 303, 311, 405.  
 POTENCE D'ACIER servant à attacher sur le corselet le mantelet à armer, 510, fig., 520, 521.  
 POTENCE DE DEMI-CEINT. Ce terme signifie probablement un *carrefour* formé de trois anneaux reliés par autant de branches, dont la dispo-

sition rappelait le tracé d'un T. Ce carrefour avait le même rôle que l'anneau tréflé de la fig. 306 (2<sup>e</sup> croquis), 288.

POULAINS (*polene*). Genouillères d'acier adoptées au cours du xiii<sup>e</sup> siècle avec les trumelières et cuisots qu'elles réunissent. Elles sont encore désignées sous ce nom en 1364 dans les dépositions relatives à la mort de Charles de Blois et figurant à son procès de canonisation. Le nom indique l'origine polonaise que l'on attribuait à cette pièce d'armure. Les poulains affectent une forme de bossette qui, à son tour, a fait dénommer *poulains* des tumeurs dites aussi « bubons ».

POULAINES (*polanie, poulainie, pouleane rostra sotularium seu ocrearum*), chaussures à la mode de Pologne. La chaussure du xiii<sup>e</sup> siècle était pointue; le xiv<sup>e</sup> exagéra cette coupe, et vers 1350 apparut la mode des poulaines. Malgré les ordonnances de Charles V en 1365 et 1367, la prohibition du pape Urbain V, les anathèmes du Concile d'Angers en 1365 et maintes autres défenses, cette mode jouit d'une vogue extrême et prolongée. On ne l'abandonna qu'à la fin du règne de Louis XI, après l'avoir quelquefois mitigée par les pointes coupées dites *becs de cane*. Les poulaines prolongeaient les pointes de semelles fort rationnellement coupées par ailleurs. Elles atteignaient, dit-on, un pied et demi de long et deux pieds chez quelques grands seigneurs. Les unes étaient dans l'axe du pied, les autres biaisaient en dehors, prolongeant l'axe du gros orteil. Outre une armature de baleine, Quicherat affirme qu'elles pouvaient être soutenues par des chaînettes fixées au genou. Cette excentricité ne peut avoir été que très exceptionnelle : l'iconographie, si je ne m'abuse, n'en garde pas trace, mais nous en avons un exemple dans le harnois de guerre (voir *sollerets*), 98, fig., 99, fig., 102, fig., 104, fig., 106, fig., 111 n., 266, fig., 268, 269, 270, 504, fig., 505, fig., 507, fig., 510, 522.

POURCEAUX DE SAINT-ANTOINE, 303 n.

POURPENSÉ, nuance de drap, 6.

POURPOINT (*perpunctum*). Adjectif pris substantivement et dont l'équivalent dans la langue actuelle serait le terme *piqué*. Il désigne à

l'origine la cotte de tissu remboursée d'ouate qui se portait sous le haubert pour éviter qu'il meurtrit les chairs. Ce vêtement s'appelait auqueton quand il était en tissu de coton. Dès 1298, le testament d'Odon de Roussillon (Martene, *Anecd.*, t. I, col. 1309 et Du Cange au mot *gaudichetum*) mentionne dans l'énumération des pièces d'une armure *pourpointum de cendallo*. La richesse de l'étoffe témoigne que ce pourpoint était destiné à être vu. On le gardait lorsqu'on ôtait le haubert. C'est ainsi que le pourpoint devint un vêtement absolument civil, porté comme tel depuis 1340 environ, soit sous le surcot ou sous le jaque, soit comme vêtement de dessus, ce qui devint de règle au xvr<sup>e</sup> siècle, 71, 73, 74, 75, fig., 76, fig., 79, 100, 101, 103, 113, 114, 117, 119, 120, 125, 128, 164, 167.

POURPOINTIERS, 464 n.

POURPRE (*purpura*), teinture extraite du *murex brandis*; elle varie du rouge carmin au violet. L'Antiquité en réservait l'usage aux plus hauts personnages; l'Eglise a conservé cet insigne, les empereurs également, et c'est également l'origine du bリアud ou surcot rouge des rois de France, 14, 69, 103 n., 256, 261, 300, 311, 320, 328, 336, 371, 373, 386.

POURPRE OU POURPE. Fourrure faite du dos de l'écureuil rouge, 231.

POURSUIVANTS D'ARMES, 412.

PRADES (Deudesde), troubadour, 54 n.

PRÉAUX (Pierre de), † 1311, 167 n.

PRÉSENT DE COËTIVY, amiral, 1413, 481 n.

PRÉMONTRÉS, religieux, 311, 316, 401.

PRÉSENTS, 256, 278, 281, 293, 297, 300, 387, 400, 401, 423, 424, 426 à 428, 432, 433.

PRÊTRE (DU) ET D'ALISON, fabliau, 168 n.

PRÊTRE (DU) QUI OT MERE PAR FORCE, fabliau, 59 n.

PRÊTRE (DU) QU'ON PORTE, fabliau, 308 n.

PRÊTRES (*presbyteri*), 318, 319, 320, 323, 326, 329, fig., 330, 332, 333, 334, 342, 347, 369, 382.

PRINCE NOIR (LE). Edouard, prince de Galles et d'Aquitaine, 1330, † 1376, 101, 179 n., 186, 502 n., 509.

PRIX DE TIR. Objets d'orfèvrerie, 410, 411 n.

PRIZ (Mayenne), 464 n.

PROBOSCIDES, trompes d'éléphants stylisées, pièces de blason, 497.

PROUCLE (saint). Evêque de Vérone, vers 300, 372.

PROMENADES DE CONDAMNÉS, 440 à 442.

PROSTITUÉES, voir *filles publiques*.

PROVENCE, 9, 154, 320, 174.

PROVENCE (Marguerite de), reine de France, 1231 à 1270, † 1295, 178 n.

PROVINS, 5, 333, 334, 336, 337, 357, 367 n., 372.

PRUSSE, 231.

PSAUTIER DE SAINT LOUIS, 54 n., 144 n., 180 n., 458 n., 459, 466 n., 471 n., 472 n., 477, 1478, 489 n., 499, 500.

PUCELLES (*virgines, puella, pucelle*, étym. *pulicella*), 178, 179, 180, 182, 186, fig., 187, 188, 215, fig., 224, 232, 233, 410, 411, fig., 427.

PUSIEUX (Jean de), † 1320, 167 n., 487 n., 488 n. — (Pierre de), † 1333, 467 n., 487 n., 488 n. — (Arnould de), † 1417, 502 n.

PCTOIS (*mustela*), fourrure, 231.

PETSLEHEN (Saxe), 304 n.

PUY (LE EN VELAY, 356 n., 357 n., 501 n.

PUYMOLINIER (Haute-Vienne), 286.

QUADERIBLE (sires de), 497 n.

QUARTIER DE SOULIER, 261, 262, fig., 263, 386.

QUEDIMBOURG, abbaye, 353, 354, 388.

QUEUE de jupe, voir *traine*.

— de chaperon, voir *cornette*.

QUILLONS d'épée, 151.

QUINCAILLERIE, 303.

QUINCY (Marguerite de), 1323, 56.

RABAN MAUR. Théologien et encyclopédiste, 776, † 856, 382, 451 n.

RABASTENS, 501 n.

RABAT. Cette laide et bizarre pièce de costume, création du xvii<sup>e</sup> s., semble la dégénérescence d'un collet à bords rabattus allongés, 309.

RABELAIS, † 1553, 272.

RABOT et RABOTURES ou COPEAUX, emblèmes de Jean sans Peur, 404, 423, 424.

RADEGONDE (sainte), reine de France et abbesse, 521, † 587, 261.

RAGINROI, évêque de Chartres, † vers 960, 355 n., 360.

RAHON (Jura), 521 n.

RAIE des cheveux, 32 à 36, fig., 176, fig., 177, 178, 183, fig., 187, 188, 189, 194, 216, fig., 217, fig., 223, fig. — Voir aussi tome IV, *toilette*.

RAMPAILLE, sorte de fourrure appelée aussi *vaire ouvrée* (cartulaire de Corbie, 1295), 231.

RAMPILLON S.-et-M., 53.

RAMSAY (Alexandre de), 497.

RAPPORT (broderie de), 233.

- RAT (*mus*), fourrure, 17, 76, 232.
- RATIONAL (*rationale. togion*). Cet ornement pontifical emprunté au culte juif fut porté en France au XIII<sup>e</sup> s. Il se composait d'une plaque pectorale en or garnie de 12 pierres précieuses. Elles figurent pour les Juifs les 12 tribus; pour les Chrétiens, selon le Dictionnaire de Jean de Garlande, ce sont les 12 apôtres, dont les noms sont gravés près de chacune, 342, 374, fig., 388.
- RATISSONNE, 131 n., 318 n.
- RATOLD, liturgiste, 383 n.
- RAVENNE, 14, fig., 15, 19, fig., 174, 176, 260, 334, 387.
- RAVENNEFONTAINE (Haute-Marne), 521 n.
- RAYÉ ou ROYÉ. Drap (*radiatus pannus*), 7, 8, 15, 27, 49, 50, 56, 113, 445, 446.
- RAYMOND VII, comte de Toulouse, 1222, † 1249. 435 n.
- RAYNEVAL (sires de), 496 n.
- RÉBUS. Calembours exprimés par l'image, 304, 422, 424, 425, 426, 496.
- RECESWINTHE, roi des Visigoths, † 672. 395, 397, fig.
- RÉFORME, 118, 308.
- REGINALD OF DURHAM, hagiographe, XII<sup>e</sup> s., 369.
- REGINON, abbé de Prüm et chroniqueur, † 915. 382 n.
- REGNOBERT (saint), évêque de Bayeux, mort vers 670. 7, 332, 336.
- REILHAC (Claude II de), † 1595. 522 n.
- REIMS, 5, 42 n., 63, fig., 67, fig., 105, fig., 337, 355 n., 371 n., 374, fig., 377, 388, 422, 466, fig.
- REINES, 178, 179, 180, 188, fig., 214, 215, fig., 242, fig., 386, 394.
- REITRE (manteau), sorte d'ample tabard descendant jusqu'aux mollets, seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s., 119.
- RELAPS. Récidivistes du crime d'hérésie, 439, 440.
- RELIGIEUSES, 179, 181, 183, 216, 311 n., 317.
- RELIQUES saintes portées dans des bijoux, 394, 398, 399, 421, 426. — RELIQUES D'AFFECTION, 426 à 428.
- REMI (saint), archevêque de Reims, † 533. 337, 347.
- RÉMISSIONS de justice, 442 n.
- RENAISSANCE, 113 à 130, 135, 150 à 153, 160, 168, 173, 216 à 227, 259, 270 à 272, 286, 287, 294, 297, 299, 334, 335, 341, 346, 411, 428, 494, 521 à 523.
- RENARD (roman de), 60.
- RENGE (*regia, ringa, rinca*). ceinture de guerre, 451. — Voir aussi *ceinturon*.
- RENÉ DU FOUR, XIV<sup>e</sup> s., 471 n.
- RENIER, évêque de Marseille, 1206. 376.
- RENIÈRE (Marguerite la), bourgeoise de Douai, 1367. 282.
- RENTRE ou RETIRÉ (point), broderie, 234.
- RENTY (Le Galois de), 498 n.
- REPASSAGE du linge, 208 n.
- REPOSITORYA (*flabellorum*), lat. 365.
- REPOUSSÉ (métal), 172, fig., 173, 192, fig., 250, fig., 258, fig., 277, fig., 292, fig., 345, fig., 362, fig., 397, fig., 399, fig., 401, fig., 412, fig., 516, 524, fig., 525.
- RÉSILLE, RESOL (*reticulum*). CRÉPINE ou FILET. Coiffe de filet des femmes, en usage surtout aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Elle se doublait d'une coiffe de tissu, 174, 181, 182, 183, 192, fig., 193, fig., 195, 196, 197, 199, fig., 203, n., 210, 215, fig., 225.
- RETHEL (comtes de), 498 n.
- REVEL (Guillaume de), 1352. 484 n.
- REVERS ou REBRAS (*urla*). Nous avons vu de nos jours le bas du pantalon retroussé devenir pour quelquetemps une mode. De même, l'amigaut du XIII<sup>e</sup> siècle, se fermait d'ordinaire, mais on ôta parfois le fermail pour se donner de l'air et les angles rabattus devinrent une élégance (fig. 155) qui dure encore. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup>, des manches à *moufles* (fig. 59, 198) tenaient la main au chaud. On les retroussait quand la chaleur y invitait, et le revers de manche devint, du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 69, 78 à 82, 84) à nos jours, une autre élégance, 47, 76, 77, fig., 96, 114, fig., 115, 118, fig., 123, 162, fig., 230, 443, 457, 528, 529. Voir aussi *parements*.
- REVERS ou REBRAS des coiffures, 81, fig., 114, fig., 116, fig., 118, fig., 120, fig., 143 à 145, fig., 147, fig., 147, 148 et 149, fig., 152, 157 à 159, fig., 161, 163, 168, 211 à 214, fig., 221, 227, 229, 297, 301, fig., 302.
- RUENANUS (Beatus), commentateur de Tertullien, 179 n.
- RUENO ou *reno* (lat.). Manteau de fourrure mérovingien, 15. Le glossateur de Jean de Garlande traduit *reno* par *tabar*. Voir *tabard*.
- RHODES, 313 n., 314, 315.
- RIBEMONT (sires de), 497 n.
- RICHARD, évêque d'Avranches, 1171-1182, 376 n.
- RICHARD, archevêque de Sens, 1067.
- RICHARD (frère), cordelier, prédicateur, 1428, 1429, 213.

- RICINUS** (lat.), sorte de turban à l'usage des femmes, époque carolingienne, 176.
- RICULFE**, évêque d'Elne, † 915. 323, 331, 382.
- RINCEAUX** appliqués comme décor sur un vêtement, 237, 336, 340, 346, 351, 352, 356, 357, 365, 386.
- RIVETS** ou boulons (clous; *clavi*), de ceintures, de jarretières, de brigandines, 271, 274, 279, 280, 281 à 283, 286, 415, 416, 421, 448, 479, 480, 482, 483, fig., 486, 491, 506, fig., 514, 518.
- RIVIÈRE** (Jean Bureau de la), premier chambellan de Charles V et de Charles VI, 78, fig.
- RIVIÈRE** (sires de la), 497 n.
- ROBE**, vêtement, terme d'abord générale et s'appliquant à un ensemble ou complet ou suite. Le mot se spécialise au cours du XIII<sup>e</sup> s. pour désigner un vêtement de dessus, 39, 47 à 49, 60, 64, 70, 71, 77 n., 86, 88, 101, 102, 108, 123, 252, 282, 297, 299, 312, 316, 432, 443; — (COURTE), se dit du nouveau type de vêtement inauguré vers 1340, jaques, paletots, tabards, sortes de housses ne dépassant guère la taille. Charles V et les gens graves se refusèrent à adopter la robe courte, mais on s'y habitua peu à peu et elle fut portée par Louis XI. Elle n'entra jamais dans la tenue officielle, 71, 72, 86, 87, 88, 96, 97, 101, 102, 113, 115, 119, 305, 314; — (LONGUE), se dit des cottes et surcots, tabards ou épitoges et manteaux que les gens graves et les personnages officiels continuèrent de porter après que la robe courte eut été mise à la mode. Depuis les temps modernes, *robe* tout court signifie robe longue, 72, 77, 88, 97, 102, 113, 305, 308, 309, fig., 318, 319, 444, 452, 460, fig.
- ROBERSART** (sires de), 498 n.
- ROBERT** (saint), abbé, 1024, † 1110. 355 n.
- ROBERT I<sup>er</sup>**, abbé de Toussaints d'Angers, 1118, † entre 1152 et 1161. 364.
- ROBERT**, seigneur de la cour de Guillaume le Roux (1096 à 1100). 262.
- ROCH** (saint), 302.
- ROCHET** et **ROQUE** (*suparum*, *hroccus*, *roquus*, *tunicella*), du mot germanique *rock*; il s'applique à l'époque carolingienne à une tunique de dessus à taille ajustée et à jupe très ample, analogue au *bliand*; plus tard, il reste une variété de la tunique liturgique. — *Roque civil*, 16, 112, 323; — *liturgique*, 321, 322, fig., 323 à 325.
- RODEZ**, 5, 6, 8, 437 n.
- ROGER DE JUMIÈGES** (abbé), † 1177. 355 n.
- ROIS**, voir *Angleterre*, *France*, *Lusignan*, etc.
- ROIS DES ARBALÉTRIERS**, 409.
- ROIS D'ARMES**, 400, 407.
- ROIS DES MÉNESTRELS**, 409, 410.
- ROLAND** (chanson de), 256, 451 n.
- ROMAINMÔTIER**, abbaye (Suisse), 265 n.
- ROMANE** (époque), 25 à 37, 132, 137, 143, 144, 177, 178, 179, fig., 229, 231, 234, 241, 261, 262, 274 à 278, 320, 324, 326, 327, 330, 332, 333, 335, 336, 341, 342, 346, 350, 351, 371, 372, 373, 375 à 377, 383, 384, 386, 393, 396, 397, 426, 427, 451 à 463.
- ROME**, 174, 246, 251, 279, 310 n., 319, 321, 325, 331, 343, 349, 364, 365, 372 à 375, 376 n., 380, 387, 435, 438, 448 n., 449, fig., 461 n.
- RONCES** (*rubus*, *frutex*), feuillage d'ornement, 201, 202.
- RONDACHE** (*rotella*), petit bouclier circulaire, 487, fig., 499, 500 n., 519.
- RONDEAUX**, médaillons composés d'un ou plusieurs cercles.
- ROQUEBERTIN** (vicomte de), 496 n.
- ROQUEMONT** (Jean de), † 1327. 467 n., 488 n.
- ROSE** (roman de la), commencé par Guillaume de Lorris vers 1225 à 1230, terminé par Jean de Meun vers 1250. 65, 68, 86 n., 93, 137, 141, 282.
- ROSES** et **ROSETTES**, motifs décoratifs, 140, 141, 170, 185, 190, fig., 222, 282, 290, fig., 286, 293, 333, 394, 422, 516; voir aussi t. II. *jardins*.
- ROSE** (*rosa*) et **ROSET** (*rosatus*), drap de laine, 6; nuance de tissu, 42, 75, 221, 235.
- ROSIER** (feuilles de), ornement, 222, 286, 425, 516.
- ROSS** (comte de), 497 n.
- ROR** (roman de), par Robert Wace, 1160. 31 n., 452.
- ROUCY** (Simon de), † 1393. 502 n.; — (Hugues de), † 1395. 502 n.
- ROUCY** (comtes de), 490 n., 493 n., 497 n.
- ROUE DE CHAPEL**. Nous disons aujourd'hui bord de chapeau, 140, 160, fig., 161, 162, fig., 163, 164, 165, 166, 168, 169, 171, 224, 226, 302.
- ROUE** ou **ROUELLE DES JUIFS** (*rotella*), 435 à 438.
- ROUELLE**, petit bouclier rond, voir *rondache* et *targe*.

- ROUELLES OU RONDELLES latérales des casques du xv<sup>e</sup> s., 512, 515.
- ROUELLE rivée à la ceinture et servant de suspension à de menus objets. Epoque mérovingienne, 274, 286, fig.
- ROUEN, 5, 6, 158, 212, fig., 241 n., 242, fig., 276, fig., 284, fig., 304 n., 306 et 307, fig., 348 n., 349, 351, 355 n., 376 n., 403, fig., 425 n., 434 n., 437 n.
- ROUGE (écarlate, cramoisi, vermill). Cette couleur, très répandue dans le vêtement civil, est adoptée spécialement comme insigne par un certain nombre de dignitaires : cardinaux, rois, chanceliers ; présidents, conseillers, procureurs, greffiers et avocats des Parlements. C'est la persistance de la pourpre antique. Le bourreau aussi est vêtu de rouge, soit parce qu'il représente la justice, soit plutôt pour que le sang ne marque pas sur ses vêtements. 6, 11, 15, 18, 63, 64 n., 107, 108, 113, 149 n., 164, 181, 221, 231, 251, 260, 264, 268, 280, 289, 294, 312, 313, 314, 315, 316, 328, 329, 331, 333, 337, 340, 365, 370, 378, 384, 386, 390, 401, 434, 437, 443, 487.
- ROUGE-MONT (Franche-Comté), 408.
- ROUMAIN (Thomas de), † 1265. 45 n.
- ROUMÉLIE (agneau de), fourrure dite aujourd'hui d'Astrakan, 232.
- ROUSSILLON (Odon de), † 1298. 488 n.
- ROUX (*rousset*), nuance de drap, 6, 415.
- ROUX (Guillaume le), duc de Normandie, 1096 à 1100. 262.
- ROYAL (costume). Le roi de France portait de tous temps une cotte vermeille, souvenir de la pourpre antique. Nous voyons Louis XI l'endosser publiquement aussitôt la mort de son père (p. 300). Le roi portait aussi, dans les cérémonies solennelles, une dalmatique de diacre et des souliers de velours bleu fleur-delysé. Son manteau ou *soq*, agrafé sur l'épaule, souvenir de la chlamyde impériale, était aussi de velours bleu à fleurs de lys. Il porte dans les cérémonies la couronne, le sceptre, le globe, la main de justice, 305, 327, 389 à 400, 496, 498 n. ; — ROYALE (livrée), 402.
- ROYAUMONT, abbaye (Oise), 54 n.
- ROYE (Barthélemy de), xiii<sup>e</sup> s., 143, fig.
- ROYE (Marguerite de), † 1364. 189 n.
- ROYE (Robert de), † 1271. 467 n. ; — (Tristan de), † 1386. 488 n., 492 n. ; — (Mathieu de), † 1380. 409 n., 502 n. ; — (Jean et Renaud de), 497 n., 498 n.
- RUBAN (*fasciola, vitta*), 34, fig., 122, 130, 174, 186, 190, 191, 194, 224, 225, 227, 236, 283, 285, 297, 426 à 428.
- RUCHE, voir *tuyauté*.
- RUE (*ruga*), plante aromatique, 140.
- RUILLÉ-SUR-LOIRE (Sarthe), 521 n.
- RUSSIE, 229.
- RUTEBEUF, poète, milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, 316.
- RYM (Simon), 498 n.
- SABOTS, voir *charboles*.
- SACHETS, religieux, 316.
- SACOCHE ou GIBECIÈRE, sac de voyage, 88, 291 ; voir aussi *écharpe, panetière*.
- SACONNAY (Henri de), sacristain de Lyon avant 1448. p. 366.
- SACRAMENTAIRES, 330, 332, 335 n., 343, 354.
- SACRE *des rois* (voir *dalmatique*), 382, 389 ; voir aussi *royal (costume et dalmatique)* ; — *des évêques*, voir *consécration*, 344, 368, 371, 383 n., 387 ; voir aussi *archevêques, consécration et évêques*.
- SACRILÈGES, pénalité, 437, 439.
- SAFFRES (Jean de), † 1365. 467 n., 486 n.
- SAFRAN (*crocus*) pour colorer le linge, 60.
- SAGE (Jeanne Le), † 1341. 219 n.
- SAIE, vêtement de dessus porté depuis Charles VIII. Il s'endossait sur l'armure. C'était originairement un paletot court à larges manches dans le costume civil, et sans manches dans l'équipement militaire, 117, 119.
- SAIE (*sagum*), drap de laine, 6.
- SAIE (*saya*) ou SAYON, manteau des Gaulois et des Francs, 14, 17, 29.
- SAIGE (Jean Le), 86 n.
- SAIGNET (*sanguinus*), drap de laine, 76.
- SAINERESSE (La), fabliau, 60 n.
- SAINS (Somme), 464 n.
- SAINT-AMAND, abbaye (Nord), 333 n., 371.
- SAINT-ANTOINE EN DAUPHINÉ, abbaye (Isère), 303 n.
- SAINT-ANTOINE (Ordre de), 82, fig., 303, 312, 405.
- SAINT-ANTONIN (T.-et-G.), 5, 132 n.
- SAINT-AUBERT (Gérard de), 1199, 471 n.
- SAINT-AUBIN (Aube), 467 n.



- SAINT-AUBIN (Yonne), 467 n., 471 n.  
 SAINT-AUBIN (Guillaume de), † 1298.  
 467 n.  
 SAINT-BERTRAND DE COMINGES, 342,  
 359 n., 360 n., 363, 378, 384, 386.  
 SAINT-DENIS, abbaye, 45, 46, fig., 47,  
 fig., 54, 57, fig., 180 n., 183 n., 189  
 n., 239, fig., 247, 257 n., 258 n., 259  
 n., 264, fig., 268, fig., 276, fig.,  
 280, 298 n., 332 n., 372, 389, 390,  
 fig., 391 n., 394 n., 397, fig., 398,  
 400, 467 n., 488 n.  
 SAINT-DENIS (chronique de), traduite  
 par Le Labourcur, 86, 88 n., 99 n.,  
 155, 427.  
 SAINT-DIZIER, 5.  
 SAINT-ESPRIT (Ordre du), 408.  
 SAINT-FLORET (P.-de-D.), 502 n.  
 SAINTE-FOY (Savoie), 342.  
 SAINT-FUSCIEN (Somme), 341 n.  
 SAN GALGANO (Toscane), 360 n.  
 SAINT-GALL (moine de), 15, 349: —  
 abbaye, 448 n., 449, fig.  
 SAINT-GAUDENS, 342.  
 SAINT-GENARD (Deux-Sèvres), 464 n.  
 SAINT-GEORGES (Ordre de), 408, 409.  
 SAINT-GILDAS-DE-RHUIS (Morbihan),  
 abbaye, 381.  
 SAINT-HILAIRE (Aude), 348 n., 354.  
 SAINT-HILARION (château), en Chypre,  
 206 n.  
 SAINT-HILLIERS (S.-et-M.), 521 n.  
 SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE (Ordre de),  
 313, fig., 314 n., 315.  
 SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS. Congrè-  
 gation hospitalière, 312, 315.  
 SAINT-LAZARE (Ordre de), 315.  
 SAINT-LÉGER-LES-AUBEAUX, 225, fig.  
 SAINT-LEU-D'ESSERENT (Oise), 246, 247,  
 fig., 343, fig.  
 SAINT-LIZIER, 356 n., 379, 501 n.  
 SAINT-LÔ, 100.  
 SAINT-LOUP DE NAUD (S.-et-M.), 31 n.,  
 34, fig., 343, fig., 376 n.  
 SAINT-MACAIRE (Ordre de), 311 n.  
 SAINTE-MAGNANCE (Yonne), 301.  
 SAINT-MARCEL (Ardennes), 522 n.  
 SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS (Calva-  
 dos), 464 n.  
 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, 304.  
 SAINT-MAURICE-EN-VALAIS, abbaye  
 (Suisse), 357 n., 360 n., 361 n., 363.  
 SAINT-MAXIMIN (Var), 342.  
 SAINT-MESME (S.-et-O.), 341.  
 SAINT-MICHEL (Ordre de), 148, 407,  
 408, 433.  
 SAINT-OMER, 4, 8, 53 n., 132 n., 141,  
 142, 143, fig., 165, fig., 241 n., 242,  
 fig., 262 n., 295 n., 304 n., 305 n.,  
 328 n., 334 n., 336, 351, 354 n.,  
 361 n., 362, fig., 371 n., 376, 383,  
 413, 417, 437 n., 449 n., 450 n., 475  
 n., 497 n., 498 n.  
 SAINT-OUEN, 404 n.  
 SAINT-OUEN-EN-BELIN (Sarthe), 501 n.  
 SAINT-PIERRE-DE-GENOUILLY (Manche),  
 522 n.  
 SAINT-PIERRE-DE-REDES (Héroult),  
 376 n.  
 SAINT-POL (comtes de), 496 n., 499 n.  
 — (Jean), 1340.  
 SAINT-POL (Guy, comte de), 1270.  
 471 n.; — (Hugues IV), 1230, 190 n.  
 SAINT-QUENTIN, 4, 73.  
 SAINT-RAMBERT (Haute-Loire), 336.  
 SAINT-RAPHAËL (Dordogne), 362 n.  
 SAINTRÉ (Jehan de), sénéchal d'An-  
 jou et du Maine, † 1368, héros du  
 roman très peu historique écrit en  
 1459 par Antoine de la Salle, 97,  
 100, 101, 150 n., 165 n., 170, 171,  
 172 n., 173 n., 246, 250, 251, 420,  
 424, 428.  
 SAINT-RIQUIER, abbaye (Somme), 323,  
 335 n., 342, 348 n., 365, 382.  
 SAINT-SAVIN-DE-LAVEDAN, abbaye (H.-  
 Pyrénées), 444.  
 SAINT-SEVER, 25 n., 451 n., 457 n.,  
 458 n.  
 SAINT-SIMON (Mémoires de), 299 n.  
 SAINT-THIBAUD (Côte-d'Or), 138, fig.,  
 464 n.  
 SAINT-VENANT (sires de), 497 n.,  
 498 n.  
 SAINT-VICTOR (Hugues de), liturgiste,  
 † 1141, 326.  
 SAINT-VINCENT-SUR-VULturne, abbaye  
 (Italie), 373 n., 375 n.  
 SAINT-YON (Jeanne de), xiv<sup>e</sup> s., 258 n.  
 SALADE (*celata, salada*). Casque léger  
 à couvre-nuque, type créé en Ita-  
 lie, adopté en France vers 1300,  
 mais qui ne reçut ce nom qu'au xv<sup>e</sup>  
 siècle, 315, 490, 507, fig., 511, fig.,  
 512, 513. La salade peut être simple  
 à couvre-nuque articulé (514), à  
 visière mobile (507 et 511, fig.),  
 à frontal (512, fig., 513, fig.), ou  
 à vue coupée (514, 515). Dans  
 cette dernière, ce n'est pas la vi-  
 sière mais le casque lui-même qui  
 se lève et s'abaisse sur le visage,  
 511, fig., 512 à 516.  
 SALAMANQUE, 317 n.  
 SALE (Antoine de la), romancier et  
 poète, né vers 1398. † après 1461.  
 97, 150, 246, 250, 279, 480: voir aussi  
*Saintré*.  
 SALENCY (Oise), 521 n.  
 SALISBURY (comtesse de), amie d'E-  
 douard III, 271; — (comte de),  
 496 n.  
 SALZBOURG, 343, 376 n.  
 SAMIT (*exametum, amitum*), drap de  
 soie fort, 11, 45, 49, 63, 64, 229  
 337, 445, 487.

- SAMSON (saint), fin du VI<sup>e</sup> s., 369.
- SANCÉ (S.-et-L.), 521 n.
- SANCERRE (sires de), 258 n., 498 n.
- SANDALE antique (*solea*), en usage jusqu'à l'époque romane, et depuis dans les ordres monastiques. Chaussure composée d'une simple semelle attachée par des courroies, 16, fig., 259, 260.
- SANDALES DE PRÉLATS, mules liturgiques, 342, 385, 386 ; voir aussi *mules* ; — SANDALES OU CENDALLES ROYALES, synonyme de chaussures, 389, 391.
- SANG (Saint), relique, 437.
- SANGLE (*singulus*), adjectif, le même que *singlé* en anglais ; — SANGLE OU CENGLE (*cingulus*), substantif, ceinture ou lanière ; — SANGLE adjectif s'oppose à *double* ou à *fourré*. Il qualifie les pièces de vêtement, faites d'une seule épaisseur d'étoffe. On peut concevoir des doutes sur l'origine de l'expression « vêtement sanglé », c'est-à-dire serré ou collant. Il peut être serré par une *cengle* ou être privé de sa doublure, comme ces « cottes défourrées » dans lesquelles certaines coquettes se serraient pour paraître plus minces, au dire du chevalier de la Tour Landry.
- SANGUINE OU SANGUIN (*sanguinus*), nuance de drap, 6, 76.
- SARRASINS (ouvrages), 107 ; chemises, 99, 128. — SARRASINS, 435, 438, 439, 501 n., 508, fig.
- SASSIER (Pierre), chanoine du Mans, XV<sup>e</sup> s., 382.
- SATANIN, SATALLIN OU SATIN (*salinus*), drap de soie plain, 11, 43, 86, 101, 102, 103, 118, 169, 223, 227, 245, 271, 299, 337, 389 à 391, 408, 482.
- SATINÉ (point), broderie, 234.
- SATHIE MÉNIPPÉE, 1593, 437 n.
- SAUJON (Charente-Inférieure), 176 n.
- SAULIEU (Côte-d'Or), 499, fig.
- SAUMUR, 359 n., 359, fig., 429, 430, fig.
- SAUVAGES (hommes et femmes) (*sylvatici, salvagii*), 413, 429, 430, fig.
- SAVETIER OU SABATIER, ÇAVETIER, ÇAVETONNIER, voir *sueur*.
- SAVOIE (Amédée VI, duc de), 1364, 405, 497 n.
- SAVOIE (ducs et duchesses de), 400, 405, 497 n.
- SAXE, 304 n.
- SAXE (ducs de), 497 n.
- SAY (sires de), 498 n.
- SAYNE (Girard le), † 1386, 77 n., 502 n.
- SCANDINAVIE, 202, 274, fig., 276, fig., 441.
- SCANNO (Abruzzes), 227.
- SCAPULAIRE (*scapulare*). Vêtement couvrant les épaules (*scapule*). C'était une sorte de chaperon à son origine, qui remonte à l'antiquité. Le scapulaire a persisté dans le costume monastique en se déformant comme la chasuble. Dans sa lettre à Charlemagne sur les usages du Mont Cassin, Theodemer dit que le scapulaire des moines est identique au vêtement des paysans du voisinage. Le scapulaire consiste en un capuchon et en deux pans d'étoffe couvrant les épaules et tombant devant et derrière ; la coule (*cuculla*) est un autre vêtement à capuchon mais couvrant tout le corps, 310, 311.
- SCEAUX (*sigilla*), 51, 56 n., 178 n., 330 n., 332 n., 331 n., 333 n., 335, 342, 343, 344, 345, 350, 354, 355 n., 357 n., 363, 375, 376, 377, 389, 391, 457 n., 461 n., 471 n., 472, fig. et n., 473, fig., 474, 478, fig., 479, fig., 480, fig., 483 n., 484 n., 490 et 491 n., 493 n., 494, 496 n., 497 n., 498 n., 499 n.
- SCEPTRE (*sceptrum, virga*). Il est hampé ou formé d'un simple fleuron. Le roi porte généralement le sceptre hampé ou les deux ; et les princesses le fleuron : toutefois les reines de la fin du XIII<sup>e</sup> s. et du XIV<sup>e</sup> ont sur leurs sceaux le sceptre hampé, depuis Marie de Brabant, femme de Philippe le Hardi, jusqu'à Isabeau de Bavière, 349, 366, 390, fig., 391 à 393.
- SÉBASTIEN (saint), 302, fig., 306, fig.
- SEDAS (*седа, sela*), soierie mince italienne, 11, 74.
- SEDENE (*sedaneum*), nom provençal du fil de soie, 236.
- SÉDITIFEX (emblème), voir *enseignes politiques*, 401, 424.
- SEEFELD (Tyrol), 437 n.
- SÉEZ (Savoie), 464 n., 502 n.
- SEINE, fleuve, 304.
- SELLE à chevaucher (*sella*), 475 n., 483, fig., 508.
- SEMPY (sires de), 497 n., 498 n.
- SEMUR-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), 5.
- SEMUR-EN-BRIONNAIS (Loire), 376 n.
- SENLS, 5, 152 n., 459.
- SENOZAN (Jacques de), † 1512, 521 n.
- SENS, 5, 8 n., 251, 252, 294, 326, 330, 332, 334, 335, 336, 350, 355, 358 n., 365 n., 376 n., 377 à 380.
- SÉPULCRE (SAINT), 274, 327, fig., 331, 352, 395, 458, fig.
- SÉRAPHINS (Ordre des), 408.
- SEREIN (saint), 502 n.
- SERFS (*servi*), 320.

- SERFS DE MAHIE, religieux, 316, 317.
- SERGE, SARGE et SERGEON (*sericalis pannus*), tissu de soie à côtes, 6, 16.
- SERGEANTS D'ARMES (*servientes, feciales, serjantes, sergenti*), 85 n., 313, 316, 390, fig., 415, 446, 501 n.
- SERGEANT A VERGE, 414.
- SERMONT A ARBALÉTRIERS, 409.
- SERMONAIRES ET MORALISTES, leurs attaques contre la mode, 29, 57, 58, 60, 68, 69, 71, 86 à 88, 91 n., 92 à 94, 96, 110, 179, 187 n., 201 à 206, 262, 268, 270, 305, 311, 313, 316, 317, 445, 446.
- SERPENTS OU DRAGONS, motifs d'ornement, parfois symboliques, 354, fig., 355, 356, 357, 360, 364 n., 458, 496, 515, 516.
- SERRURE (*serra, serraila, serraculum, serratura*), 418.
- SERVIGNY (Aubert de), † 1302. 467 n.
- SÉVILLE (Isidore de), encyclopédiste, † 636. 273, 326, 343.
- SIBÉRIE, 229.
- SICILE, 8, 9, 31, 79, 165, 235, 342, 438. — (rois de), 427, 496 n.
- SIDOINE APOLLINAIRE, poète, † 489. 260.
- SIÈNE, 9, 10, 313 n., 346, 360 n.
- SIGLTON (*cyclas*), brocart de soie, 10.
- SIGMAN (Georges); orfèvre d'Augsbourg, 1550. 525.
- SIGNES D'INFAMIE, 434 à 446. Voir aussi *langues*.
- SIGNET (*signaculum*), petit médaillon pendant au collier ou aux patenôtres, 423, 424.
- SIGTUNA (Suède), 499 n.
- SINCLAIR (sires de), 498 n.
- SION EN VALAIS, 475 n., 499 n., 515, fig.
- SIRÈNE, 495, fig., 496, 498.
- SISSY (Aisne), 521 n.
- SIXT, abbaye (H.-Savoie), 348 n., 357 n., 381.
- SIXTE V, pape, 1585, † 1590. 349, 350.
- SOC ou SOCO (masc. *trabea, socca* fém.). Grand manteau. Ce nom a désigné un vêtement de dessus porté par les femmes, surtout à la campagne. Il désigne également le manteau royal, qui procède de la chlamyde antique. 389 à 391.
- SOIE (tissus de) (*sericus pannus*), 8 à 12, 48, 50, 63, 69, 77 n., 79, 86, 88, 96, 99, 100, 101, 103, 107, 110, 118, 123, 125, 138, 141, 145, 146, 156 n., 162, 163, 166, 168, 169, 170, 181, 182, 196, 214, 216, 225, 227, 234, 235, 236, 251, 256, 261, 264, 279, 281 à 283, 286 à 290, 293, 316, 320, 325 à 342, 365, 378 à 381, 382, 385, 389, 400, 414, 423, 427, 428, 429, 445, 482 n., 486, 487, 510.
- SOIES DE PORC, 264-265.
- SOILI (Gilles de), † 1295 ou 1298. 467 n., 474.
- SOISSONS, 222, 376 n.
- SOISY-SOUS-ETIOLES (S.-et-O.), 502 n.
- SOLESMES, abbaye (Sarthe), 146, fig., 421.
- SOLLERETS (*ocree*), chaussures d'acier, pièces d'armure, 315, 468 à 470, fig., 470, 488, n., 489, 503, 504, fig., 505, fig., 507, fig., 508, fig., 509, 510, 522, 523, fig.
- SOMBERNON (sires de), 497 n.
- SOMMELSDYK, 411.
- SOMPTUAIRES (ordonnances). Les lois ayant pour but de limiter le luxe et de le proportionner au rang social sont assez nombreuses à partir du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce sont des ordonnances royales, échevinales ou consulaires. Parmi les premières, les plus connues furent promulguées en 1294, 1350, 1367, 1400 (environ), 1485, 1532, 1543, 1547, 1549, 1550, 1551, 1563 (quatre successives), 1573, 1574, 1576, 1583. — La plupart eurent un effet très court ou même nul, et l'on peut en dire autant de l'éloquence des prédicateurs qui durant tout le Moyen Age combattirent avec acharnement toutes les élégances mondaines. La raison de ces insuccès fut que les classes dirigeantes ne donnèrent pas l'exemple, et que la force de résistance des femmes a toujours égalé leur coquetterie.
- SOMPTUAIRES (ordonnances), 69, 70, 96, 113, 118, 120, 125, 309, 431, 444 à 446.
- SONNAIE et SONNETTE. Voir *grelot*.
- SONNETTE (Georges de la), statuaire, 1450. 191 n.
- SORCIERS (*sortilegi*), 439.
- SOREL (Agnès), maîtresse de Charles VII en 1444, † 1450. 106, 107, 109, 110, 195, 210.
- SOUCELLES (Gérard de), † 1339. 480 n.
- SOUCI (*calendula*), fleur, 140. On appelait de son nom *soucié* la teinte que nous nommons *orange*. 6, 56, 487.
- SOURDRE, 248.
- SOULLAC, abbaye (Lot), 31 n.
- SOULIER (*calceus pero. subtalaris, sotularis, solarius*). L'acception de ce mot s'étend aux chaussures que nous nommons *botlines*, mot qui avait au Moyen Age un autre sens, 244, 259, 260, 261, 264, 265, 268 à 271, 297, 385, 391, 404.
- SOULIERS FERRÉS, 269

- SORQUENIE. Cotte à buste très ajusté, 45, 60, devenue vêtement populaire au xv<sup>e</sup> s., 105.
- SOPHILIS amenuisés. Mode de la fin du xiv<sup>e</sup> s. et du xv<sup>e</sup>, 187, 210.
- SOUTACHES, 117.
- SOUTANE (*sublanea*), jupe de dessous, devenue le vêtement de dessus des prêtres modernes, 309.
- SOUTIEN-GORGE, 274. Voir aussi *baudean*.
- SOUVERAIN (Raoul), † 1313. 488 n., 489 n.
- SOUVIGNY, abbaye (Allier), 139 fig., 144 n., 191 à 194, 405 n., 502 n.
- SPALLIÈRES OU GARDE-BRAS (*spalerie*), épaulières d'acier affectant d'abord la forme d'ailettes carrées, puis rondes, et enfin, depuis 1310 environ, celle de garde, celles d'épaulettes de plates à recouvrement emboitant l'épaule, 478, 479, 489, 504, fig., 505, fig., 508, 509, 520, 522, 523, fig., 526.
- STATUES ET FIGURINES, 20, fig., 22, 27, 28, 30, 32 à 35, fig., 41, 45, fig., 49, fig., 53 n., 62, fig., 63, fig., 65 n., 66, fig., 67, fig., 77 n., 78, fig., 85, 133, fig., 134, fig., 132 n., 134, fig., 135, fig., 136, fig., 138, fig., 140, fig., 144, 145, fig., 146, fig., 152, 155 fig., 157, fig., 161, 162, fig., 177, fig., 179, fig., 180, fig., 181, fig., 183, fig., 184, fig., 185, fig., 188, fig., 192, fig., 198, 199, 210 n., 215, fig., 221, fig., 239, fig., 240, fig., 241, fig., 247 n., 249, fig., 256, fig., 261, fig., 263 n., 264, fig., 265, fig., 276, fig., 283, fig., 286, fig., 288, fig., 295 n., 296, fig., 299, fig., 300, fig., 301, fig., 323, fig., 324, fig., 343, fig., 344, fig., 371, fig., 372, 374, fig., 376 n., 382, fig., 390, fig., 397, fig., 398 n., 411, fig., 432, 436, fig., 442, 444, 451 n., 455, fig., 456, fig., 458, fig., 459, 461, 466, fig., 468, fig., 469, fig., 470 n., 477, fig., 485, fig., 494, fig., 496 n., 507, fig., 514, fig., 522 n.
- STAVELOT, abbaye (Belgique), 361 n.
- STIGANT, archevêque, 1066. 333, 371.
- STOCKHOLM, 276, fig., 280, 345, fig., 411, 475 n., 499 n.
- STOLA (lat.), robe, 22, 332.
- STRASBOURG, 49, fig., 54, 67, fig., 203, 304 n., 442 n., 445, 470 n., 490 n., 492, fig.
- STUART (Marie), reine de France, 1559, 1560. 128, 216, fig., 226.
- SUDARIUM (lat.). Voir *voile de crosse*.
- SUÈDE, 408.
- SUEUR (*sutor*) OU SAVETIER (*pictaciarius*), ouvrier en chaussure, 263, 264, 265. Voir aussi *cordouaniers*.
- SULLY (Maurice de), évêque de Paris, 1183. 346, 377.
- SUPERHUMÉRAL. Vêtement liturgique posé sur les épaules, 323, 324, 342, 388.
- SUPPLIÉS, 439, 440.
- SURCOT OU SERCOTEL (*supertunicalis, epitogium*), vêtement de dessus le plus usuel au xiii<sup>e</sup> s., 39, 45 à 47, 49, 60 à 64, 70, 71, 74, 76, 88, 92, 108, 109, 230, 297, 301, 312, 316, 404, 427, 470. — SURCOT OUVERT ou fendu, 64, 65, 71, 88, 92, 108, 109, 123, 283, 314.
- SURPLIS (*superpellicium*), civil, sorte de blouse longue et ample; s'est conservé comme vêtement liturgique, 90, 323.
- SUSPENSION DE CEINTURE OU *trousse*, 274, 289, fig., 292, pour détails, voir t. IV.
- SUZANNE (Somme), 521 n.
- SWINTHILA, roi des Visigoths, 621, † 631. 396.
- SYMBOLISME, 321, 324 n., 343 à 345, 347, 356, 357, 360, 364 n., 382, 388, 389, 404, 408, 420 à 426, 436, 437, 439, 441, 442, 494 à 498.
- SYRIE, 9, 38.
- TABARD (*reno, tabardum*), sorte de housse adoptée depuis le cours du xiii<sup>e</sup> siècle et spécialement depuis le xiv<sup>e</sup> par les officiers civils et militaires. C'est un surtout flottant, court, sans ceinture, à manches courtes formant ailerons, et à fentes latérales très hautes. Le héraut d'armes porte toujours un tabard armorié. A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, la cotte d'armes ressemble beaucoup au tabard. Celui-ci n'a pas cessé d'être un vêtement civil. On le voit souvent figurer comme tel au xv<sup>e</sup> siècle notamment, dans le portrait d'Arnolfini, par Jean van Eyck. Il ressemble alors en beaucoup plus court, à la dalmatique des diacres, 50, 312, 315, 316, 483, 507, fig., 511.
- TABARIE (Hues de), xii<sup>e</sup> s., 279 n.
- TABLETTE D'ATTENTE, ce que nous appelons *cartouche*, 286.
- TABOURET (*taborellus*). Diminutif de *tabour* ou *tambour*. Ce mot désigne une pelote à épingles, en forme de tambourin, 245.
- TABOURIN (joueur de) (*taborinus*), 410.
- TACONS OU PETASES (*pictacia*). Contreforts de chaussures et pièces remises aux vieilles chaussures, 264, 266, 268.
- TAFFETS OU TAFFATIN (*taffata*), tissu de soie mince et uni, de trame ser-

- rée, 99, 101, 117, 145, 160, 168, 170, 327, 328, 334.
- TAGLIACOZZO** (Abruzzes), 154 n.
- TAILLADÉS** ou **DÉTRANCHIÉS** (bords de vêtements), XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s., 152, 155, 157, 158, 390, fig., 479, 483, fig. Voir aussi *festonnés* et *lambels*.
- TAILLE FINE**, 57, 91, 101, 151, 125, 129, fig., 130, 230, 482, 484, fig., 485, fig.
- TAISSON** (*meles*), dénommé aujourd'hui blaireau, 68, 231, 232.
- TALEVAS** (*targa, pella*), sorte de pavois, grand bouclier rectangulaire des fantassins du XIII<sup>e</sup> s. et du XIV<sup>e</sup>.
- TALISMANIQUES** (inscriptions et joyaux), 224, 280, 342. Voir aussi t. IV.
- TALON DE CHAUSSURE**, 261, 263, 265.
- TANEY** (sire de), 1313, 499 n.
- TANNÉ** (*tanatus; tanneyum*). Drap de laine ou futaine, 6, 101, 482; — drap de soie, 181. Nuance, 6, 95 n., 164, 181, 221, 482.
- TAPISSERIE** (*tapes, tapesium*), 98, 253, 290 n., 344, 398, 500 n., 502 n., 512 n., 516, 519, 522 n.
- TAPISSERIE** (point de), à fil tiré, 234.
- TAPISSERIE DE BAYEUX**. Suite de broderies exécutées de 1088 à 1092 pour la décoration de la cathédrale de Bayeux et représentant la conquête de l'Angleterre en 1066. 25, 27 n., 28 n., 33, 34 n., 132, 261, 333, 371, 452, 453, fig., 457 n., 459, 461, 463.
- TARBES**, 359 n.
- TARBOUCH**. Calotte de drap des Orientaux, semblable aux *barettes* et *chaps de coton* du Moyen Age, 147, 149.
- TARGE** (*targia*) et **TARGETTE** (*brachiola*). Petits boucliers, le plus souvent ronds, 450, 463, 477, fig., 485, fig., 487, fig., 499, 500, 501 n., 519, 520.
- TARRAGONE**, 438.
- TARTARIE**, 10.
- TARTHAIRE** (*tartarinus, tartariscus*). Tissu de soie broché importé d'Extrême-Orient, 10, 156 n.
- TASSE** ou **TASQUE** (*tasca*). Sachet ou bourse. C'est encore le nom de la poche en italien. Voir au t. IV, *accessoires de ceinture*.
- TASSEL**, **TASSEAU** (*tassella, tassellus*). Terme générique qui s'applique aux bandes, empiècements et ornements rectangulaires. Un texte de 1371 cité par Du Cange semble s'appliquer à un *rational* (v. ce mot), d'autres désignent des parements de chapes liturgiques en broderie ou en orfèvrerie (ceux-ci distincts du *mors*, mentionné simultanément). Enfin, d'après une lettre de rémission de 1456, « un nomme *tasseau* ou pays de Henault et environ » l'empiècement posé transversalement sous l'échancrure du corsage décollé en pointe. On le nommait aussi *pièce*, 109, 122. Voir aussi *pièce d'estomac*.
- TASSETTE**, diminutif du mot précédent. A cause de leur forme et de leur disposition, on a nommé *tassettes* les targettes d'acier en forme de petits écus suspendus à la braconnière par des courroies et bouclettes ou par des charnières et retombant sur les cuissots. Fin du XV<sup>e</sup> siècle et début du XVI<sup>e</sup>, 504, fig., 505, fig., 507, fig., 510, 522.
- TAU PASTORAL**, bâton pastoral sommé d'un bâtonnet transversal. Il était le plus souvent en ivoire. Il tomba en désuétude au XIII<sup>e</sup> siècle, 349, 351 à 353. — *Tau de saint Antoine*, voir *potence*.
- TAVANNES** (maréchal de), 1571, 414.
- TAVELÉ**. Tacheté, dessin de tissu, 89.
- TAVERNY** (S.-et-O.), 479 n., 488 n., 489 n.
- TEINTURES**, 6, 7, 161, 162, 167, 169, 172, 231, 236, 264. Voir aussi *couleurs*.
- TEMPIER** (Guillaume), évêque de Poitiers, 1185, † 1197, 357 n.
- TEMPLETTES** ou **TEMPLIÈRES**. Garniture des tempes, se dit des touffes ou tresses de cheveux qui les garnissent et des pièces de lingerie qui les couvrent, 185, 187 à 195, fig., 189 à 194, 196, 198, 210, 214, 224, 225, 226.
- TEMPLETTES** ou **TEMPLIÈRES** DE MÉTAL arquées et soutenant les tresses tournées en cercle. C'est un dispositif qui se rencontre au commencement du XV<sup>e</sup> siècle et qui doit être l'origine des bizarres ornements de la coiffure hollandaise, 191, fig., 193.
- TEMPLIERS**, 312, 313, 317.
- TENARRE** (Ponce de), † 1312, 501 n.
- TENOURI** (Johan), XIV<sup>e</sup> s., 478 n.
- TEINTURES DE DEUIL**, 298, 299.
- TÉROUANNE**, 161 n., 276 fig.
- TERTULLIEN** (Quintus Septimius Florens T.), docteur de l'Église, † 245, 179 n.
- TESTAMENT** (le de Jean de MEUNG, 91 n., 205).
- TEUTONIQUE** (ordre), 315.
- THÉLÈME**, abbaye, 272.
- THÉODORA**, impératrice d'Orient, 527, † 548, 14, fig.
- THÉODORE** (saint), 502 n.

- THÉODULFE, évêque d'Orléans, vers 787, † 821. 370.
- THEOTONIO (saint), abbé de Sainte-Croix de Coimbra, vers 1150.
- THESAT (Pierre), † 1348. 492 n.
- THIANT (Nord), 522 n. — THIANT (Jean de), XVI<sup>e</sup> s., 522 n.
- THIBAUD, archidiacre de Troyes, puis archevêque de Chypre, XIII<sup>e</sup> s., 355.
- THIBAUD, archevêque de Canterbury, 1159.
- THIEUVILLE (Marguerite de), abbesse de la Trinité de Caen, † 1442. 214.
- THOMAS (le Frère), prédicateur, 1426. 213.
- THOUARS (Simon de), † 1365. 502 n.
- THOUARS (comtes de), 497 n., 498 n.
- THRONDEM, 183.
- TIA (Arnaud de), † 1333. 385.
- TIARE (*corona, regnum*), coiffure liturgique du pape, cône serti d'une couronne à la base, et depuis le XV<sup>e</sup> siècle, de trois couronnes superposées, 319, 342, 368, 371, 373 à 375.
- TIERCELIN, cendal renforcé, 11.
- TIL (*tilium*). Partie intérieure et très blanche de l'écorce du tilleul. Coupée en lanières, elle servait à faire des chapeaux, 136, 161, 168, 169.
- TIBEL (Guillaume), † 1360. 467 n., 489 n., 490 n.
- TIBETAINE (*tiretanus*). Petit drap de laine sur chaîne de fil, 6, 4.
- TIBETTES de chapes et chasubles, 335, 342.
- TISSAGE, 1, 2 (notes), 3, 123, 235, 236.
- TISSU, *tescut* en provençal (*tessutins, tessutus, texus*). Ruban tissé, employé surtout pour les ceintures, 236, 279, 280 à 283, 285, 286, 289, 292, 423, 426, 427.
- TISSUS, 1 à 12, 36, 63, 123, 124, 196, 268, 271, 275, 289, 292 à 294, 297, 316, 317, 320, 326, 327, 336, 342, 364, 371, 373 à 381, 382 à 385, 464, 467, 476, 479, 480, 482, 486, 505, 515, 516.
- TOGE (*toga*). Les monuments figurés montrent la toge romaine jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (cathédrale de Reims), mais ils l'attribuent à des personnages de l'histoire ancienne et ont dû la copier sur des statues antiques; elle avait dès longtemps cessé de se porter, 13, 320.
- TOILE (*tela*), tissu de lin, 2, 3, 39, 40, 42, 89, 96, 99, 100, 105, 107, 122, 144, 196 n., 213 à 216, 266, 268, 293, 297, 316, 320, 325, 326, 332, 372, 382, 429, 449, 464, 467, 484.
- TOISON D'OR (Ordre de la), 157, 406, 424.
- TOLÈDE, 331, 342, 344, 347.
- TONNEAU PATIBULAIRE, 440, 441.
- TONNERRE, 191, 194, 329, 341 n., 342.
- TONSURE civile, 299 (deuil); — ecclésiastique, 308, 319, 320, 370, 371.
- TOQUE, ce mot n'est pas employé au Moyen Age, mais désigne bien plusieurs types de coiffures de ce temps, 50, fig., 78, fig., 81, fig., 114, fig., 116, fig., 118, fig., 119, fig., 126, fig., 127, fig., 136, 144, fig., 145, fig., 146, 148, 151 fig., 152, 168, 172, 175, 215, 226, 229, 297, 314 n., 315, 316, 390, fig. — Voir aussi *mortier*.
- TOUAÏLE (*mappa*), petite pièce de tissu, se dit d'une serviette, d'un voile, d'un voilet, et spécialement de la grimpe dont les femmes se couvraient le menton et le col, 170, 183, 213 à 216, 220, 301, 317, 428.
- TOUCHET (Marie), maîtresse de Charles IX, † 1638. 217, fig.
- TOUCY (Yonne), 501 n.
- TOUL, 388.
- TOULOUSE, 263 n., 328, 342, 352, 360 n., 366, 376 n., 379, 380, 384, 435 n., 438, 445, 466 n.
- TOUR (Bertrand de la), chevalier, 1284. 491 n., 493 n.
- TOUR D'AUVERGNE (Louise de la), 1470. 426.
- TOUR LANDRY (Chevalier de la), 1371. 57 n., 60, 87, 90, 93, 94, 179, 204, 205.
- TOURAIN (Jean, duc de), 1401. 293.
- TOURAIN (ducs de), 250, 495, fig., 497 n., 498 n.
- TOURET DE COL. Voir *barbette, grimpe, touaille*.
- TOURET (de front). Variété de coiffe, entourant le crâne. Se dit de la coiffe du chaperon des hommes. Dans l'atour des femmes ce mot désigne le bandeau qui entoure horizontalement le crâne, *frontis-piece*, 157, 181, 214, 317.
- TOURET DE NEZ. Quelques figures de femmes du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle portent, outre le touret de front et la mentonnière, une bande qui passe sous cette dernière et traverse la face en cachant le nez. Cette mode bizarre reparait dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle sous le nom de *touret de nez*, 183, 184, 227.
- TOURNAI, 4, 59 n., 110, 192, fig., 336, 338, fig., 388, 410 n.
- TOURNOI (*torneamentum*), 427, 428, 480 n., 484, 494, 519, 520, 525.
- TOURNUS, abbaye (Saône-et-Loire), 365, 470 n., 492 n.
- TOURS, 310 n., 331.
- TOURVILLE (Eure), 502 n.
- TRACÉ à l'aiguille, 119, 125, 166, fig., 171. Voir aussi *parfisure, piqué, pourpoint*.

- TRAINE** (robe à) ou à **QUEUE**, apparaît à la fin du **xiv<sup>e</sup> s.** La longueur de la traîne était proportionnée au rang de la dame, 93, 94, 95, 102, fig., 109, 110, 122, 123, 127, fig., 130, 299, 408.
- TRASEGNIES** (sires de), 498 n.
- TRAVESTISSEMENTS**, 429, 430, fig.
- TRÉBUS** ou **TRABUCS** (*trabucci*). Jambières qui font partie du costume carolingien et dont l'usage a persisté dans l'ordre de Saint Benoît, 310.
- TREILLIS**, forte toile, 90.
- TREILLISSÉE** (*brogne*), 448, 459.
- TRÉMOUILLE** (sires de la), 498 n.
- TRENTE**, 321.
- TRESSE** (point de), 234.
- TRESSSES DE CHEVEUX** (*trechie, tricie, triçe*). Les femmes ont de tout temps tressé leurs cheveux, et ces tresses sont de deux types : la natte est de beaucoup le plus usité ; l'autre consiste en longues mèches enserrées de cordons, système moins solide, mais qui laisse aux cheveux toute leur longueur. Les cheveux sont presque toujours séparés par une raie médiane et les tresses au nombre de deux. Les femmes byzantines et les occidentales de l'époque carolingienne les tournaient de façon à faire un bourrelet couronnant le front et passant sous la nuque, et parfois un chignon soit à la nuque, soit au-dessus du front. A l'époque romane, on laissa les deux tresses retomber par devant, ce qui ne laissait pas d'être gênant, car on fut parfois obligé de les attacher autour de la taille, pour exécuter des danses de caractère (p. 179). Au **xiii<sup>e</sup> siècle**, les tresses se massent en chignon sur la nuque, puis on revient à la disposition formant bourrelet au-dessus des oreilles ; les bouts des tresses formant parfois deux mèches sortant de la coiffe sur les tempes, et analogue aux *guiches* qui font partie des fantaisies actuelles. Enfin, dans la seconde moitié du **xiv<sup>e</sup> s.** et la première du **xv<sup>e</sup>**, les tresses se plaquent sur les joues en templettes qui encadrent le visage. Elles ont des armatures ou barrettes permanentes et forment soit des retombées verticales ou des cornes de bélier. — De Charles VI à Louis XII les cheveux sont tirés et massés sous une coiffe au sommet du crâne ; au **xvi<sup>e</sup> s.**, ils se montrent de nouveau, après s'être cachés depuis trois siècles ; les tresses forment alors des chignons sur la nuque et remontant parfois au-dessus d'elle, p. 32 à 36, fig., 132, 177, 178, 179, 182, 184, 185, 187 à 194, 196, 216, fig., 226.
- TRESSSES** de fil ou galon, 170.
- TRESSOIR** ou **TRESSON** (*tressorium, tressatorium*). Chapel de tissu et parfois aussi d'orfèvrerie, 137, 138, 156, 178, 184, 185, 209, 210. — Voir aussi *chapel*. Tressoir se dit aussi du *gravoir* qui servait à faire la raie des cheveux. Voir tome IV, *toilette*.
- TRÈVES**, 24 n., 448 n., 449 n., 451 n.
- TREVOL** (Allier), 521 n.
- TRIBLATTON**. Drap de soie ou autre ayant reçu trois teintures et qui, au témoignage de Léon d'Ostie, offrait un mélange de trois couleurs.
- TRIBOLÉ**. Drap de laine des **xiii<sup>e</sup>** et **xiv<sup>e</sup> s.** de couleurs mêlées et qui procédait apparemment du précédent, 7.
- TRICOT**, 100, 118, 143, 147, 153, 188, 198, 257, 331, 372, 383, 384.
- TRIE** (Jean de), comte de Dommartin, 1205, 471 n.
- TRINGLES D'ACIER**. Voir *mantelet à armer*.
- TRINITAIRES** ou **MATHURINS**, religieux, 311 n., 312, 317.
- TRIFE** (*tripa*). Ornement dont le nom indique l'effet. Il eut grande vogue à la fin du **xiv<sup>e</sup>** et au **xv<sup>e</sup> s.**, il pouvait consister en lambels à découpures compliquées que montrent les miniatures du temps, ou plutôt en plissés ou froncés ondulés rappelant les replis de la fraise de veau ou les méandres des intestins, 85, 166, 170.
- TROCHE** ou **TROUSE** (*trocha*). Groupe de perles. Ce mot s'est conservé dans un sens imagé en vénerie, et dans la variante *trochée* qui signifie un groupe ou faisceau de pousses ou de fleurs, 250, 288, 289, 293, 390, 391, 392, fig., 394.
- TROIE** (guerre de), 64 n.
- TROMPE** ou **DESINE** (*huccina*), 48, 412.
- TROUBADOURS** (*trovatores*), 50, 154 n., 471.
- TROUSSE**. Groupe de menus objets suspendus à la ceinture par des cordons semblables aux troussoirs, 66, 122, 124, fig., 275, 278, 286, 287, 289, fig.
- TROUSSOIRE** (*succinctorium, rebracciatorium*). Les amples et longues braies du **xii<sup>e</sup>** et du **xiii<sup>e</sup> s.** étaient troussées, c'est-à-dire plus ou moins remontées à volonté par des *jarretelles* (v. ce mot) fixées au braiel et

- appelées *troussières*. Depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la jupe du sureot féminin s'allongea tellement qu'il fallut pour marcher, la tenir relevée (p. 124, fig.). Pour ne pas immobiliser un bras, la ceinture dite *troussière* rendit ce service, soit que le sureot fût tiré au-dessus, soit qu'un pan fût serré sous la ceinture ou attaché par un cordon comme ceux des braies. Quant aux grandes trains du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> s., les dames qui eurent le privilège et l'embaras de les porter les faisaient tenir par des pages ou suivantes, mais pour danser ou pour chevaucher il fallut prendre le parti soit d'avoir des trains détachables, soit de les relever et de les accrocher à la ceinture par une forte agrafe, 64, 122, 123, 130, 278.
- TROYES, 213, 214, 257 n., 304, fig., 312, 313 n., 355 n., 357, 364.
- TROYES (Chrestien de), poète romancier mort entre 1195 et 1198, auteur de *Partenopes de Blois*, *Perceval*, *Perceforest*, *Philomena*, etc.
- TRUFFEAUX (*truffe*). Touffes ou paquets de cheveux parfois postiches, garnissant les tempes (*truffe* signifie au propre, ruse, tromperie, farce), 182, 183, 185, 186, 189, 195, 198, 210, 213, 400.
- TRUMELIÈRES. Voir *grèves*.
- TUAF OU TUYAU. Voir *hubot*.
- TUBES d'orfèvrerie, accessoires de coiffure, 197, 202, 222.
- TUFFEL (Thierry de), 497 n.
- TUNIQUE (*tunica*, *tunicella*), civile, 14, 15, 17, 18, 19; — *liturgique*, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 389, 390.
- TUNIQUE DE DESSOUS (*subucula*), civile, époque romaine et mérovingienne, 13, 19; — *liturgique*, 324.
- TURBAN, 171, 176, 177, 211, 314 n., 368, 428. Les coiffures de ce type se dénommaient *bourrelets* (v. ce mot).
- TURIN, 470 n., 482 n., 502 n.
- TURQUIE (façon de), *chapeaux*, 149.
- TUYAUTÉS (coiffes), 188, 195, fig., 197, fig., 208, 214. Le tuyauté s'obtient au moyen d'un fer chaud en forme de pince ayant un côté concave et l'autre convexe, s'emboîtant. Ce genre de plissé fut employé peut-être dans quelques bords de manches de femmes du XII<sup>e</sup> siècle, puis, vers 1400 dans certaines coiffes (p. 194, 198), huves (p. 197), tourets, touailles et templettes (p. 195). Leur usage devint plus fréquent au XVI<sup>e</sup> siècle, qui tuyauta aussi les poignets de lingerie, les collerettes, et finalement les fraises.
- TYR, 359 n.
- UFFORD (Thomas d'), 498 n.
- ULGER, évêque d'Angers, † 1149, 310, fig., 379 n.
- URBINO (duchesse d'), seconde moitié du XV<sup>e</sup> s., 191 à 194.
- USSEL (Allier), 490 n., 492 n., 501 n.
- UTRECHT, 183 n.
- VABRES, 437 n.
- VACHE (cuir de), 268.
- VACHE (Péronnelle la), modiste, 1323, 181.
- VAINS (Manche), 341 n.
- VAIR (*varius*, *var*, *varis*), fourrure formée de la combinaison alternée des dos gris et des ventres blancs de l'écureuil. On distinguait le *gros vair* et le *menu vair*. Leur imitation a fourni un motif de blason et dans la langue courante *vairé* était synonyme de pommelé (*Le vair palefroi*, fabliau), 47, 49, 59, 69, 222, 231, 258, 299, 445.
- VAISSELLE PLATE (*vascella argentea seu aurea*), 421.
- VALENCE (Drôme), 215, fig., 435 n.
- VALENCIENNES, 4, 23, fig., 175, 176, 358, 360 n., 371, 441 n.
- VALENNES (Sarthe), 522 n.
- VALET D'ARGENTERIE (*valelus argenterie*), garçon de recettes, 413.
- VALETS (bâtons de) (*virga*), 413.
- VALLAQUIN, pièce d'armure, 1367, 501 n.
- VALLOIRES, abbaye (Somme), 502 n.
- VALMONT, abbaye (Seine-Inf.), 522 n.
- VALOIS, 403, fig.
- VALOIS (Marguerite de), sœur d'Henri III, première femme d'Henri IV, 121.
- VALOIS (Philippe de), comte du Maine, 1319, 483 n., 499 n.
- VANDREUILLE (Manche), 502 n.
- VANNES, 367, 361.
- VARENNES (Huet de), XIV<sup>e</sup> s., 502 n.
- VASE, symbole du baptême et signe infamant de ses profanateurs, 439.
- VAUBÉCORRT (Meuse), 521 n.
- VALDOIS, disciples du lyonnais Pierre de Vaux (*de Valdo*) qui vécut au XII<sup>e</sup> s., 439.
- VAUDREY (Adrien de.), XVI<sup>e</sup> s., 522 n.
- VAUX DE CERNAY, abbaye (S.-et-O.), 480 n.
- VEAU (peau de), 258.
- VEERE (Zélande), 442 n.
- VELUTAU OU VELOUTS (*vellutum*). Le velours de soie est entré en usage au XIII<sup>e</sup> s., 9, 11, 86, 89, 99, 100, 101,



- 103, 105, 110, 118, 145, 146, 148, 149, 152, 158, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 173, 196, 197, 211, 222, 225, 227, 271, 294, 313, 329, 337, 340, 365, 408, 429, 467 n., 482, 486, 487.
- VENISE, 9, 10, 11, 253, 271 n., 405 n., 515.
- VENTADOUR (Bernard de), troubadour, 50, fig., 154 n., 156. fig.; — (Charles, comte de), xv<sup>e</sup> s., 497 n.
- VENTAILLE (*ventaculum*). Amigaut de la brogne et du haubert, 452 à 457, 458, fig., 461, fig.
- VENTRES (*ventres*), penne blanche du ventre de l'écureuil, 222, 231.
- VERT OU VERT (*viridis*), couleur de tissu. On distinguait beaucoup de nuances de cette couleur : le *vert herbeux*, le *vert brun*, le *vert gai* ou *vif*, le *vert perdu*, le *vert encre*, etc., 6, 15, 42, 49, 53, 63, 74, 79, 99, 103 n., 120, 158, 164, 170, 183, 223, 270, 281, 283, 314 n., 332, 337, 365, 380, 384, 402, 408, 436, 337.
- VERT (*viridis*), drap de laine. Ceux de Douai et de Rouen étaient spécialement renommés, 6, 49, 50, 63, 158, 432.
- VERDUX, 376 n., 410, fig., 412, 441, 470 n.
- VERDUN (Arnaud de), 1338, 279 n.
- VERGE ou bâton d'huissier ou de sergent (*virga ostiarii* seu *servientis*), 414.
- VERGEZAC (H.-L.), 361 n.
- VERLINGHEM (Robert de), † 1276, 471 n., 473, fig., 478 n.
- VERMANDOIS (Adèle de), † vers 1300, 219 n.
- VERMANDOIS (Raoul de), xii<sup>e</sup> s., 459.
- VERMEIL ou VERMILLON, couleur de tissu, 6, 52, 56, 63, 76, 88, 89, 95 n., 149, 150, 169, 170, 221, 222, 223, 231, 236, 296, 314 n., 402, 445, 487. Voir aussi *rouge*.
- VERNIS (*vernicium*) pour armures, 452, 482, 504.
- VERNOIT (Guillaume de), étudiant, † 1347, 89, 156 n.
- VERONE, 264 n., 372, 451 n.
- VERROTERIE, 274, 275, 288 : voir aussi *doublets*.
- VERSAILLES, 348 n., 358 n., 360, 361 n.
- VERTUGADE ou VERTUGALE, jupon empesté porté par les femmes du xv<sup>e</sup> s. Il avait pour fonction de maintenir les jupes étalées en cône, 125.
- VERVELLE (*vertevella*), petit panon-ceau mobile et girouette minuscule, accessoire de harnachement, 250 ; pivot à clavette passant dans un piton et servant à fixer deux pièces d'une armure ou d'un autre objet, 491, 512.
- VERVIERS (Louis de), comte de Flandre, 1333, 499 n.
- VESCE (fleur de), nuance de tissu, sorte de violet, 6, 76, 89.
- VETA, nom provençal d'un galon de soie fabriqué en Normandie, 236.
- VEUVES (*vidue, relicte*), 37, 183, 216, 222, 227, 298 à 300, 426.
- VÉZELAY, 25, 27 n., 31 n., 34 n., 263, 371 n., 451 n., 452, 463.
- VIAIRE, voir *visière*.
- VIASPRES-LE-PETIT (Aube), 502 n.
- VICKMAISONS (Simon de), † 1503, 521 n.
- VIENNE (Autriche). Trésor impérial, 26, 31, 258, 261, 497 n. *Collection Figdor*, 241 n., 242, fig., 253 n., 276, fig., 277, fig., 283, 284, fig., 304 n., 305, 403, fig., 423 n., 502 n.
- VIENNE (Jean de, amiral), † 1435, 140, fig., 502 n. ; — (Jacques de), 498 n.
- VIENNOIS (Humbert I<sup>er</sup>, dauphin de), 1343, 499 n.
- VIENNOIS (Jean, dauphin de), 1294, 483 n.
- VIERZY (Gosselin de), évêque de Soissons, † 1152, 376 n.
- VIEUX-CHAMPAGNE (S.-et-M.), 521.
- VIÉVILLE (François de la), xvi<sup>e</sup> s., 522 n.
- VIGNETTES ou PAMPRES, 282, 337, fig., 348 n.
- VILAIN (*villains*), 52.
- VILAINS (*Des XXIII manières de*), xiii<sup>e</sup> s., 8.
- VILERS (Jean de), xvi<sup>e</sup> s., 502 n.
- VILLANDRAUT (Gironde), 501.
- VILLEBÉON (Adam), † 1328, 45 n.
- VILLEFRANCHE DE ROUGEUR, 5, 6.
- VILLERS, abbaye (Brabant), 255 n.
- VILLIERS (Loir-et-Cher), 329, 340, 341 n.
- VILLIERS-LE-BEL (Guy de), 1205, 471 n.
- VILLIERS-LE-MAHIEU (S.-et-O.), 522 n.
- VILLOU (François), poète, 1431, † 1480 à 1489, 270 n.
- VINCENNES, 405 n.
- VINCENT (Renaud), fin du xiii<sup>e</sup> s., 143, fig.
- VIOLET (*violaceus, violatus*), drap de laine, 6 ; couleur de tissu, 6, 97 n., 108, 196 n., 197 n., 314, 325, 332, 333, 365, 384.
- VIOLETTES (*viole*), fleurs. On distinguait celles d'Arménie, 140, 222, 421 : voir aussi tome II, *jardins*.
- VIB (Barthélemy de), évêque de Laon, † 1150, 377.

- VIRE (peigne de), fourrure d'agneau noir, 232.
- VIRNRURG (comtes de), 497 n.
- VIRY-CHATILLON (S.-et-O.), 341 n.
- Vis, 367, 432, 512, 518; pour détails, voir volume suivant.
- VISAGIÈRE. Ouverture du chaperon qui encadre le visage. A partir de la fin du XIII<sup>e</sup> s., l'usage s'établit progressivement de coiffer le chaperon par la visagière qui perdit dès lors son nom, 49, fig., 152 et 153, fig., 154, 155, fig., 156; — *de la coiffe de mailles*, 452 à 462.
- VISCONTI (Valentine), duchesse d'Orléans, mariée en 1389, veuve en 1407, † 1408. 70, 172, fig., 173, 201, 282, 398, 420, 421, 422, 425.
- VISEMAL (Jean de), † 1548, 521 n.
- VISIÈRE (*viseria*) : 1<sup>o</sup> pièce du casque formant un bec semblable à celui des chapeaux pour protéger le visage, 449; 2<sup>o</sup> *frontal*, plaque fixée verticalement au heaume pour protéger le visage, 472, 473, fig., 174, fig., 482, fig., 490, fig., 491, fig., 492 n., 514; 3<sup>o</sup> *visière mobile* fixée par des pitons et clavettes ou goupilles, système usité au XIII<sup>e</sup> s. et conservé jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> dans l'*armet*, 490, 491, fig., 514, 516, fig., 519; 4<sup>o</sup> *visière de l'armet* assemblée à vervelles à pitons et clavettes ou crochets, ou au moyen de courroies protégées par des rondelles, 490 à 493, 512, 522; 5<sup>o</sup> *visière à pirots* se relevant et s'abaissant, 491, 504, fig., 505, fig., 507, fig., 511, fig., 512, fig., 513, fig.
- VISIGOTHS, 395 à 397.
- VITRAUX (*vitramina*), 350, 410 n., 437 n., 512 n., 522 n.
- VITRY en Artois, 4.
- VITRY (Jacques de); évêque, † 1240. 328 n., 356, fig., 358 n., 379.
- VLANDERBERGH (Barbara van), XV<sup>e</sup> siècle, 212 n.
- VLUETEN (Guillaume), tombier, 1132. 209 n.
- VOILE, toute pièce d'étoffe opaque ou transparente qui couvre la tête des femmes. Il s'étend parfois au visage, et c'est le cas général chez les Musulmans. Chez les Chrétiens, les femmes mariées et les religieuses ont été seules tenues de se voiler et leur voile cache les cheveux seulement. Cette pratique, recommandée avec insistance par Tertullien, a été peu suivie avant le XII<sup>e</sup> siècle, tout à fait oubliée à cette époque, mais observée jour et nuit du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, et tout à fait absolue entre 1300 et 1500. Le voile peut faire corps avec le manteau tout comme le chaperon. Il se superpose aux coiffes qui enveloppent la chevelure, 19, fig., 20, fig., 21, fig., 22, 23, 24, 27, 31, fig., 33 à 35, fig., 61 à 63, fig., 100, fig., 176, 178, 180, 181, 183, fig., 184, fig., 211, 213, 216, 301, 316, 317, 428, 436, 439, 445.
- VOILE DE CROSSE (*velum, sudarium*), 360, 362, 363.
- Vol. Cimier composé de deux ailes, 495, fig., 497.
- VOLET OU COUVRE-COL (*voletus*), diminutif de *voile*. Pan de draperie fixé à la partie postérieure d'une coiffure et flottant sur la nuque; — *civil*, 170, 211; — *militaire*, 428, 450.
- VOLTERRA, 359 n., 361 n.
- VOYAGE (costume de), 53, 155, 156, 163, 224, 252, 260, 300, 438.
- VRECOURT (Vosges), 521, 522 n.
- VUE, fente ménagée, dans la visière d'un casque en regard des yeux, 472, 492, 507, fig., 509 à 511, fig., 512, 513, fig., 514, 517, fig., 518, fig., 519.
- WADSTENA (Suède), 341 n.
- WALBURGE OU VAUBOURG (sainte), 256 n.
- WALTIER (Sébastien), † 1565, 521 n.
- WARWICK (comte de), 1428. 414.
- WAVRIX (Philippe de), XV<sup>e</sup> s., 496, 497 n.
- WENEMAER (Guillaume), † 1325. 467 n., 483 n., 487 n., 488 n.
- WERCHIN (Jean de), sénéchal de Hainaut, 1374. 484 n.
- WERD (Philippe ou Ulrich de), † 1343 ou 1344. 470 n., 490 n., 491, fig.
- WESEL (Ober), 110 n.
- WIRAUD (Willibald, saint), VIII<sup>e</sup> s., 335.
- WIGNACOURT (Jean de), † 1542, 521 n.
- WILLIGISE, évêque de Mayence, 1011, 342.
- WILLINGEN (gr.-duché de Bade), 366.
- WISBY (Gotland), 367.
- WORSSELAERE (sires de), 498 n.
- WÜRZBURG, 391.
- WYKENHAM (William of), 384 n.
- XERTAING (sires de), 498 n.
- YNDE. Couleur de drap. C'est le nom français de l'*indigo*, 6.
- YOENS (Jehan), chef des rebelles gantois en 1379. 413.
- YORK (Maison d'), 422.
- YPRES, 4, 6, 410.

YRAIGNE ( <i>aranea</i> ), drap de laine léger, 6.	ZIBELINE ( <i>sibelinus mus</i> ), mante de Sibérie, 68, 99, 231.
YVES, évêque de Chartres, 1090, † 1115.	ZORZI (En Bertholomé), troubadour, fin du XIII <sup>e</sup> s., 154 n., 474.

---



# TABLE DES CHAPITRES

---

PRÉFACE. . . . .	V-XIX
BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE. . . . .	XXI-XXIX

## LIVRE PREMIER. — LE VÊTEMENT.

### CHAPITRE PREMIER : *Les Tissus.*

I. Généralités. . . . .	1
II. Tissus de fil. . . . .	2
III. Tissus de coton. . . . .	3
IV. Tissus de laine. . . . .	4
V. Dessins des tissus. . . . .	7
VI. Tissus de soie et d'or. . . . .	8

### CHAPITRE II : *Le vêtement aux époques Mérovingienne et Carolingienne.*

I. Le vêtement masculin à l'époque mérovingienne. . .	13
II. Le vêtement masculin à l'époque carolingienne. . .	15
III. Le vêtement féminin aux époques mérovingienne et carolingienne. . . . .	19

### CHAPITRE III : *Le vêtement à l'époque romane.*

I. Le vêtement de la fin du x <sup>e</sup> siècle au milieu du XII <sup>e</sup> siècle. . . . .	25
II. Le vêtement au milieu et dans la seconde moitié du XII <sup>e</sup> siècle. . . . .	29

### CHAPITRE IV : *Le vêtement au XIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.*

I. Généralités. . . . .	38
II. Vêtement masculin. Robes-linges. Chausses. Vêtement de dessous. . . . .	39

III. Cotte, corset et surcot.....	43
IV. Variétés du vêtement de dessus. Manteaux.....	47
V. Vêtements populaires.....	52
VI. Les manches.....	53
VII. Fichets et fausses bourses.....	55
VIII. Vêtements partis et armoriés.....	56
IX. Le costume et le maintien des femmes.....	57
X. Robes-linges et vêtements de dessous.....	58
XI. Cotte et surcot. Manches.....	60
XII. Variétés du vêtement de dessus.....	64
XIII. Lois somptuaires.....	69

CHAPITRE V : *Le vêtement au milieu et à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.*

I. Généralités.....	70
II. Costume masculin.....	71
III. Vêtements de dessous, chausses et robes-linges.....	72
IV. Vêtements de dessus.....	74
V. Encolures.....	80
VI. Manches.....	83
VII. Manteaux.....	85
VIII. Ensemble du costume.....	86
IX. Vêtements populaires.....	89
X. Costume féminin.....	90
XI. Vêtements de dessous.....	91
XII. Vêtements de dessus.....	92
XIII. Lois somptuaires.....	96

CHAPITRE VI : *Le vêtement au XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la mort de Louis XI.*

I. Généralités.....	97
II. Vêtements de dessous et chausses.....	98
III. Vêtements de dessus.....	101
IV. Le costume populaire.....	105
V. Le vêtement féminin.....	105
VI. Vêtements de dessous.....	107
VII. Vêtements de dessus.....	108

CHAPITRE VII : *Le costume du règne de Charles VIII à celui d'Henri IV.*

I. Costume masculin. Règnes de Charles VIII et Louis XII.....	113
II. Règne de François I <sup>er</sup> .....	115
III. Règne de Henri II.....	118
IV. Le costume de 1560 à 1590.....	119
V. Le costume féminin du xvi <sup>e</sup> siècle.....	121
VI. Règnes de Charles VIII et Louis XII.....	122
VII. Le costume de François I <sup>er</sup> à Henri III.....	123

LIVRE II. — LA COIFFURE.

CHAPITRE PREMIER : *La coiffure des hommes.*

I. L'arrangement des cheveux et de la barbe.....	131
II. Des divers genres de coiffures.....	136
III. Chapels, tressoirs, frontaux, chapels d'orfrois.....	137
IV. Bonnets et toques, cales, coiffes, aumusses, barettes.....	142
V. Chaperons et cornettes.....	153
VI. Chapeaux.....	161
VII. Ornaments des chapeaux.....	170

CHAPITRE II : *La coiffure féminine.*

I. Du vi <sup>e</sup> au xi <sup>e</sup> siècle.....	174
II. xii <sup>e</sup> siècle.....	177
III. xiii <sup>e</sup> siècle et première moitié du xiv <sup>e</sup> .....	178
IV. Coiffes, résilles, couvrechefs et autres atours de tête.....	180
V. Fin du xiii <sup>e</sup> siècle et commencement du xiv <sup>e</sup> siècle..	182
VI. Touailles et guimpes, cache-nez.....	183
VII. Cercles de tête.....	184
VIII. La coiffure féminine dans la seconde moitié du xiv <sup>e</sup> siècle et au xv <sup>e</sup> .....	186
IX. Coiffes, tressoirs et frontaux.....	195
X. Coiffures à cornes.....	204
XI. Coiffes hautes et bourrelets.....	209
XII. Atours de lingerie.....	213
XIII. Terminologie et synchronisme des atours.....	217
XIV. Aumusses, chaperons et cornettes.....	219

XV. Chapeaux.....	224
XVI. La coiffure féminine au xvi <sup>e</sup> siècle.....	224

## LIVRE III. — ACCESSOIRES DU COSTUME.

CHAPITRE PREMIER : *Fourrures et peaux, broderie passementerie.*

I. Fourrures et peaux.....	229
II. Broderie.....	232
III. Passementerie.....	235

CHAPITRE II : *Accessoires fixes du costume.*

I. Généralités.....	238
II. Aiguillettes.....	239
III. Agrafes, mors et mordants.....	239
IV. Bouclettes.....	244
V. Épingles.....	245
VI. Boutons et chatons.....	247
VII. Houppettes, bossettes, branlants, paillettes, grelots.....	249

CHAPITRE III : *Gants, chaussures, jarretières.*

I. Gants.....	255
II. Chaussures.....	259
III. Jarretières.....	271

CHAPITRE IV : *Ceintures, demi-ceints et écharpes.*

I. Ceintures, leurs boucles, mordants, rivets et autres garnitures.....	273
II. Demi-ceints du xiv <sup>e</sup> au xvi <sup>e</sup> siècle.....	287
III. Écharpes.....	291

## LIVRE IV. — COSTUMES SPÉCIAUX ET INSIGNES.

## CHAPITRE PREMIER :

I. Enfants.....	295
II. Morts et deuillants.....	298
III. Pèlerins.....	301
IV. Enseignes de pèlerinage.....	302
V. Gens de robe longue et clergé séculier.....	305
VI. Ordres religieux et militaires.....	309



CHAPITRE II : *Costume et insignes liturgiques.*

I. Origines.....	318
II. Aube, rochet, tunique, colobe et dalmatique.....	321
III. Amict et collet.....	330
IV. Ceinture.....	331
V. Étole.....	332
VI. Manipule, manches mobiles.....	333
VII. Chasuble.....	334
VIII. Chape.....	341
IX. Anneau pastoral.....	342
X. Bâton pastoral.....	346
XI. La fêrule.....	349
XII. Le tau.....	351
XIII. Crosse.....	353
XIV. Flabel.....	364
XV. Bâtons de chantres.....	366
XVI. Coiffures liturgiques.....	367
XVII. Mitres antiques.....	368
XVIII. Coiffures chrétiennes primitives.....	369
XIX. Le camelaucum et la tiare.....	373
XX. La mitre.....	375
XXI. Aumusse.....	381
XXII. Gants liturgiques.....	382
XXIII. Chaussures liturgiques.....	385
XXIV. Gremial.....	387
XXV. Pallium.....	387
XXVI. Rational et superhuméral.....	388
XXVII. Croix pectorale.....	388

CHAPITRE III : *Insignes et enseignes civiles.*

I. Costume royal.....	389
II. Sceptre.....	391
III. Main de justice et globe.....	393
IV. Fleurons.....	394
V. Couronne.....	394
VI. Costumes nobles.....	400
VII. Livrées, enseignes civiles et ordres de chevalerie..	401
VIII. Insignes divers. Officiers royaux, seigneuriaux et municipaux. Confréries, corporations.....	409
IX. Bâtons de commandement.....	413

X. Masses de parade.....	414
XI. Boîtes de messagers.....	416
XII. Emblèmes et enseignes civils.....	419
XIII. Drueries ou faveurs et reliques d'affection.....	426
CHAPITRE IV : <i>Masques et travestissements, insignes infamants.</i>	
I. Masques.....	429
II. Fous.....	431
III. Livrées et insignes infamants. Le bourreau.....	434
IV. Les Juifs.....	434
V. Sarrasins, hérétiques, condamnés.....	438
VI. Lépreux et cagots.....	443
VII. Prostituées.....	444
CHAPITRE V : <i>Équipement militaire.</i>	
I. Époque mérovingienne.....	447
II. Époque carolingienne.....	447
III. Époque romane.....	451
IV. Première période gothique.....	463
V. Deuxième période gothique.....	476
VI. Fin du xiv <sup>e</sup> et xv <sup>e</sup> siècle.....	501
VII. Renaissance.....	521
CONCLUSION.....	527
INDEX ALPHABÉTIQUE, CHRONOLOGIQUE ET RAISONNÉ.....	533
TABLE DES CHAPITRES.....	609

---

## ERRATA

---

P. 16, ligne 8, *pour* chanise, *lire* chainse.

P. 32-33, fig. 22 *bis*, *lire* 20 *bis*.

P. 59 n. 3, *pour* Anniel, *lire* Amiel.

P. 61, fig. 38, *pour* Aelis, *lire* Adelaïs.

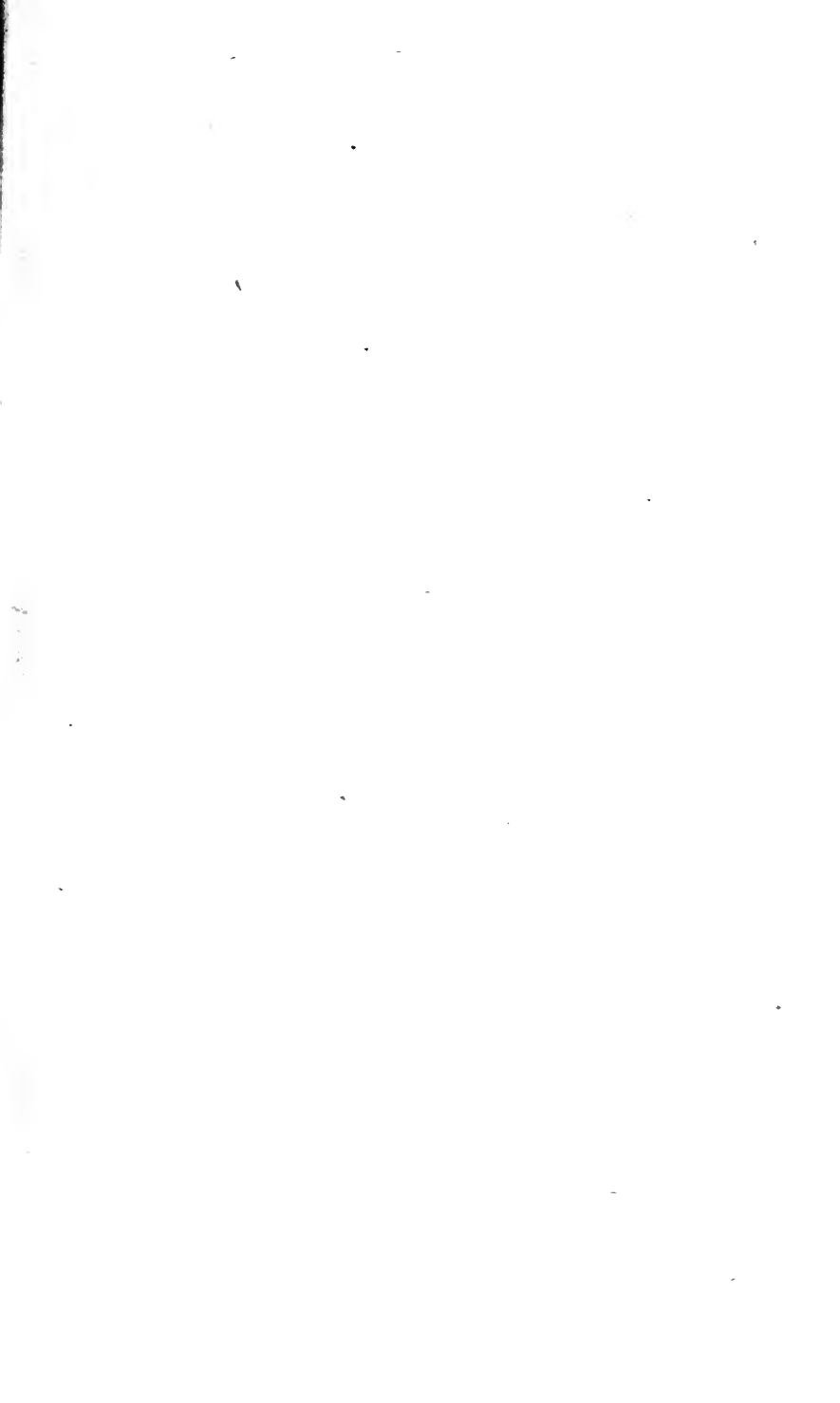
P. 323, ligne 24, *pour* 1915, *lire* 915.

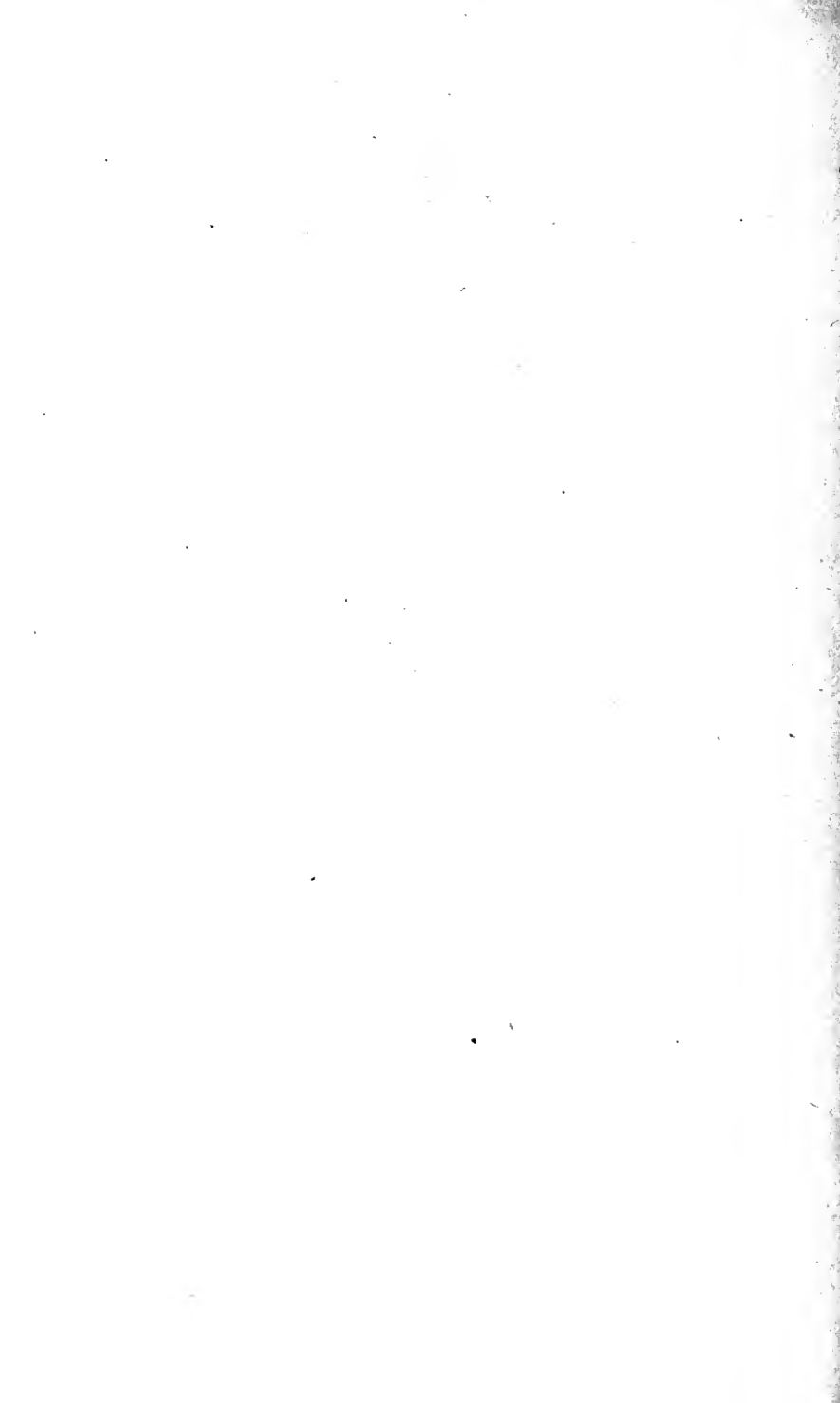
P. 377, ligne 9, *pour* archevêque chrétien, *lire* Chrétien.

### ADDITION A L'INDEX.

BLEU OU AZURÉ, p. 42, 49, 78 n., 101, 103 n., 164, 183, 236, 279, 282, 283,  
289, 294, 316, 328, 333, 336, 390, 401, 408, 409, 414, 420.







UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

---

Do not  
remove  
the card  
from this  
Pocket.

---

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File."  
Made by LIBRARY BUREAU

